



**HAL**  
open science

**Une édition numérique structurée à l'aide de la Text  
Encoding Initiative des textes montois de dom Thomas  
Le Roy : établissement critique des textes, recherches  
sur les sources, présentation littéraire et historique.**

Marie Bisson

► **To cite this version:**

Marie Bisson. Une édition numérique structurée à l'aide de la Text Encoding Initiative des textes montois de dom Thomas Le Roy : établissement critique des textes, recherches sur les sources, présentation littéraire et historique.. Histoire. Université de Caen Normandie, 2015. Français. NNT : . tel-02321356

**HAL Id: tel-02321356**

**<https://hal.science/tel-02321356v1>**

Submitted on 18 Jan 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

UNIVERSITÉ de CAEN, NORMANDIE

U.F.R. Humanités et Sciences Sociales (HSS)

École doctorale 558 – Histoire, Mémoire, Patrimoine, Langage (HMPL)

UMR 6273 – Centre Michel de Boüard-CRAHAM

## THÈSE

Présentée par Marie Bisson

Le 7 décembre 2015

en vue de l'obtention du Doctorat de l'Université de Caen-Normandie

Spécialité Lettres et littératures anciennes

Une édition numérique structurée à l'aide de la *Text Encoding Initiative*  
des textes montois de dom Thomas Le Roy :  
établissement critique des textes, recherches sur les sources,  
présentation littéraire et historique

## Volume 1

Devant un jury composé de :

**M. Matthew Driscoll**, senior lecturer in Old Norse philology, Arnamagnæan Institute (rapporteur)

**M. Frédéric Duval**, professeur de philologie romane, École nationale des chartes

**Mme Véronique Gazeau**, professeur d'histoire médiévale, Université de Caen Normandie  
(codirectrice)

**M. Daniel-Odon Hurel**, directeur de recherche au CNRS, UMR 8584 – Centre européen de  
recherche sur les congrégations et les ordres religieux (rapporteur)

**Mme Catherine Jacquemard**, professeur de latin, Université de Caen Normandie (directrice)

**M. Benoît-Michel Tock**, professeur d'histoire du Moyen Âge, Université de Strasbourg

À Éloi et Sylvain

## Remerciements :

Je souhaite remercier les membres du jury qui ont accepté de relire ce travail.

Je dois un immense merci à Catherine Jacquemard et Véronique Gazeau pour leur encadrement constant et bienveillant pendant ces sept années de thèse.

Je tiens à remercier Richard Allen, Pierre Bauduin, Pierre Bouet, Franck Collard, Grégory Combalbert, Olivier Desbordes, David Fiasson, Brigitte Gauvin, Armand Jamme, Stéphane Lecouteux, Marie-Agnès Lucas-Avenel, Laurent Morelle, Chantal Senséby, Claire Tignolet, pour l'aide qu'ils m'ont apportée lors de la transcription et la rédaction des notes scientifiques et j'exprime un grand merci à Pierre-Yves Buard, Jérôme Chauveau, Jean-Claude Fossey et Anne Goloubkoff pour leur aide lors de la conception de l'ensemble technique et éditorial.

Enfin mes pensées vont à Viviane, Sylvain, Nathalie, Raphaëlle, Aurélie, Anne, Jean-Claude, Marie-Claude, Michel, Agnès, Ivan, Subha-Sree et Natalia pour leur soutien, leur patience et leurs encouragements tout au long de ce travail.

# Résumé et mots-clés

## *Résumé*

L'objectif de cette thèse est d'établir une édition critique des textes de dom Thomas Le Roy sur l'histoire du Mont Saint-Michel. Au XVII<sup>e</sup> siècle, ce moine mauriste, a écrit conjointement trois versions de ses recherches sur l'histoire de l'abbaye et Eugène de Robillard de Beaurepaire en a fait une première édition scientifique au XIX<sup>e</sup> siècle, mais l'éditeur s'est appuyé essentiellement sur un seul texte et en a même occulté de nombreux passages.

Nous proposons donc une édition critique des trois textes sur l'histoire montoise de dom Thomas Le Roy que nous possédons : une version longue et chronologique (Caen BM, Mancel 195) ; une brève histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel (Paris BNF, Latin 13818) ; une troisième version de 228 pages, thématique (Paris BNF, Français 18950). Nous avons comparés les manuscrits et avons essayé de retrouver les sources sur lesquelles l'historien mauriste s'était lui-même appuyé.

Nous avons choisi de publier le résultat de ce travail sous deux formes, papier et électronique, en faisant apparaître l'autorité de chaque partie de texte, en confrontant les différentes versions entre elles, mais aussi en analysant le travail de réécriture des sources. En raison du temps imparti pour la thèse, nous avons dû faire des choix dans nos niveaux d'annotation et de discussion critique ; nous avons donc proposé pour le texte le plus long (Caen BM, Mancel 195) un moindre niveau d'annotation. L'édition numérique utilise la TEI (*Text Encoding Language*) qui est l'ensemble de recommandations actuellement expérimenté avec le plus de succès, dans le domaine des sciences humaines et sociales, pour décrire le contenu et la structure des documents écrits.

Nous proposons en introduction de cette thèse une présentation littéraire, historique et méthodologique de nos travaux.

## *Summary*

*The aim of this thesis is to establish a critical edition of the investigations of dom Thomas Le Roy on the history of the Mont Saint-Michel. In the 17<sup>th</sup> century, this Maurist monk has written collectively many versions of his work. Eugène de Robillard de Beaurepaire, in the 19<sup>th</sup> century, has worked on the first scientific edition of this work but has principally relied on one main manuscript and has even missed many passages of the work.*

*We therefore propose a critical edition of the three texts that we possess on the Mont's history of dom Thomas Le Roy : one long and chronological version (Caen BM, Mancel 195) ; one brief history of the abbey of the Mont Saint-Michel (Paris BNF, Latin 13818) ; one version of 228 pages, on the topic (Paris*

*BNF, Français 18950). We have compared and have tried to find the sources that the Maurist has taken into account to write the texts.*

*Rendering the authority of each part of the text, comparing the different versions but also analysing the re-writing work of the sources, we have chosen to publish the result of the work in two different forms : paper and electronic. Due to the limited time of the thesis, the scientific annotation of the longest manuscript (Caen BM, Mancel 195) could not be completed : the text is thus not paper published but electronically published. The electronic edition is done in the XML (eXtensible Markup Language) language with the help of TEI (Text Encoding Language), a guideline presently experimented with greatest success to describe the content and the structure of the written documents in the Human sciences.*

*We propose in introduction of this thesis a literary, historical and methodological presentation of our work.*

## *Mots-clés*

*Édition critique ; Édition numérique ; XML ; TEI ; Mont Saint-Michel ; Congrégation de Saint-Maur.*

## *Keywords*

*Critical edition ; Numerical edition ; eXtensible Markup Language ; Text Encoding Initiative ; Mont Saint-Michel ; Congregation of Saint-Maur.*

## Avertissement au lecteur

Ce premier volume introduit l'édition des recherches de dom Thomas Le Roy sur le Mont Saint-Michel que nous avons choisi de publier à la fois sous forme électronique et sous forme papier.

Dans le cadre de cette thèse, notre corpus est composé de trois textes :

- *Les Curieuses recherches du Mont Saint-Michel* (Caen BM, Mancel 195) ;
- *L'Histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel* (Paris BNF, Français 18950) ;
- *La Brève histoire du Mont Saint-Michel* (Paris BNF, Latin 13818, ff. 427-438) ;

Sur les conseils de Catherine Jacquemard et de Véronique Gazeau, nous avons renoncé à approfondir l'annotation des *Curieuses recherches* en raison de leur ampleur et des délais impartis à la thèse et nous leur avons donné un statut différent des deux autres textes en les réservant à la consultation en ligne. Nous avons décidé de ne pas le produire sous forme papier. Les deux autres textes, annotés – *La Brève histoire* et *L'Histoire de l'abbaye* – font en revanche l'objet d'une forme papier.

Les trois œuvres ont fait l'objet d'une transcription diplomatique, d'une normalisation et indexation intégrale. Toutes les trois, avec leurs index, sont consultables sous forme électronique à l'adresse suivante :

Adresse : <https://pdnpreprod.unicaen.fr/DLR>

Identifiant : **Marie**

Mot de passe : **!dlr\$**

Cette thèse est donc formée par :

- un volume de présentation ;
- un volume d'édition papier présentant deux des textes du corpus et son index ;
- un site web présentant l'intégralité du corpus édité.

# Table des matières

Remerciements .....	3
Résumé et mots-clés .....	4
Avertissement au lecteur .....	6
Table des matières .....	7
Conventions typographiques, symboles, abréviations .....	17
Liste des tableaux .....	18
Listes des figures .....	20
<b>Introduction : l'auteur, le corpus et ses enjeux.....</b>	<b>22</b>
I. Présentation de l'auteur .....	23
I.1. Biographie.....	23
I.2. Bibliographie.....	26
I.2.1. Œuvres .....	26
I.2.1.1. Autographes.....	26
I.2.1.2. Copies.....	28
I.2.2. Correspondance .....	28
II. Présentation du corpus montois.....	29
II.1. <i>Les Curieuses recherches</i> (CR) .....	29
II.1.1. Description matérielle .....	29
II.1.2. Histoire du manuscrit.....	30
II.1.3. Copies et éditions.....	31
II.1.3.1. Copies.....	31
II.1.3.2. Édition(s) .....	32
II.1.4. Présentation du texte.....	32
II.1.4.1. Les pièces préliminaires .....	32
II.1.4.2. Le corps principal du texte .....	33
II.1.4.3. Les tables.....	35
II.1.4.4. Les additions .....	38
II.1.5. Un projet historiographique .....	42
II.1.6. Une œuvre « éditée » .....	45
II.1.7. Thomas Le Roy éditeur.....	46
II.2. <i>La Brève histoire</i> (BH) .....	48
II.2.1. Description matérielle .....	48
II.2.2. Histoire du manuscrit.....	48
II.2.3. Présentation du texte.....	48
II.2.4. La réponse à une commande .....	49
II.2.5. Thomas Le Roy éditeur.....	49



II.3. <i>L'Histoire de l'abbaye</i> (HA) .....	50
II.3.1. Description matérielle .....	50
II.3.2. Histoire du manuscrit.....	50
II.3.3. Présentation du texte.....	51
II.3.4. La réponse à une commande .....	51
II.3.5. Thomas Le Roy éditeur.....	55
III. Enjeux.....	58
<b>Première partie : Contexte littéraire — contexte historique .....</b>	<b>61</b>
I. Le contexte historique de la rédaction de l'œuvre : la réforme mauriste en France au début du XVII <sup>e</sup> siècle .....	61
I.1. Réformes bénédictines et réformes au Mont Saint-Michel .....	62
I.1.1. La réforme de Saint-Vanne.....	62
I.1.2. La réforme de Saint-Maur .....	63
I.1.3. Autour du Mont Saint-Michel, dans les provinces de Normandie et de Bretagne .....	64
I.1.3.1. La première abbaye réformée en Normandie : Jumièges .....	65
I.1.3.2. Monastères bénédictins ayant rejoint la congrégation de Saint-Maur et leur date d'union : province de Normandie.....	65
I.1.3.3. Monastères bénédictins ayant rejoint la congrégation de Saint-Maur et leur date d'union : province de Bretagne .....	67
I.1.4. Au Mont Saint-Michel.....	69
I.2. Les orientations de la congrégation concernant le travail intellectuel dans la première moitié du XVII <sup>e</sup> siècle et ses répercussions au Mont Saint-Michel .....	74
I.2.1. Les grandes orientations de dom Grégoire Tarrisse concernant les études.....	74
I.2.1.1. La formation.....	76
I.2.1.1.1. Dans la communauté de Saint-Maur .....	76
I.2.1.1.2. Au Mont Saint-Michel.....	77
I.2.1.1.2.1. Cours de philosophie .....	77
I.2.1.1.2.2. Cours sur les écritures saintes.....	78
I.2.1.1.2.3. Cours de théologie .....	78
I.2.1.1.2.4. Cours de rhétorique .....	79
I.2.1.2. Les vies de saints.....	79
I.2.1.2.1. Dans la communauté de Saint-Maur .....	79
I.2.1.2.2. Au Mont Saint-Michel.....	80
I.2.1.3. L'étude des pères de l'Église .....	81
I.2.1.3.1. Dans la communauté de Saint-Maur .....	81
I.2.1.3.2. Au Mont Saint-Michel.....	81
I.2.1.4. Les inventaires .....	83
I.2.1.4.1. Dans la congrégation de Saint-Maur.....	83
I.2.1.4.2. Au Mont Saint-Michel.....	84
I.2.1.4.2.1. Les inventaires de dom Jean Huynes – 1636-1640.....	84
I.2.1.4.2.2. Les inventaires de dom Anselme Le Michel – 1639 .....	84
I.2.1.4.2.3. L'inventaire de dom Augustin Moynet et dom Joseph Le Mareschal – 1660.....	86

I.2.1.4.2.4. L'inventaire des œuvres de saint Augustin contenu dans Paris BNF, Latin 13074, ff. 55r-57v – [1670-1671] .....	86
I.2.1.4.2.5. Les inventaires de Bernard de Montfaucon – avant 1739 .....	86
I.2.1.4.2.6 Les inventaires anonymes – [s. d.] .....	86
I.2.1.4.2.7. L'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie – 1790-1791 .....	87
I.2.1.5. L'historiographie.....	88
I.3. Les travaux historiographiques montois de la période mauriste .....	89
I.3.1. Travaux de dom Jean Huynes .....	90
I.3.1.1. <i>L'Histoire générale</i> ... ..	90
I.3.1.2. Autres textes sur le Mont Saint-Michel rédigés ou copiés par dom Jean Huynes.....	92
I.3.1.2.1. contenus dans le manuscrit Paris BNF, Français 18948.....	92
I.3.1.2.1.1. Hymnes .....	92
I.3.1.2.1.2. Copies d'actes.....	93
I.3.1.2.1.3. Additions.....	93
I.3.1.2.2. contenus dans le manuscrit Paris BNF, Français 18947.....	93
I.3.1.2.2.1. Copies d'actes.....	93
I.3.1.2.2.2. Copie d'autres textes .....	93
I.3.1.2.2.2. Texte rédigé par l'auteur .....	94
I.3.1.2.2.3. Remarques de l'auteur.....	94
I.3.2. Travaux de dom Louis De Camps et dom Étienne Jobart .....	94
I.3.2.1. Avranches BM, 209.....	94
I.3.2.2. Avranches BM, 248.....	96
I.3.3. Travaux de dom Robert Quatremaires .....	97
I.3.3.1. Manuscrit disparu .....	97
I.3.3.2. Éditions .....	97
I.3.4. Œuvre anonyme de 1744 (Paris BNF, Français 18949).....	97
I.3.5. Autres travaux anonymes... ..	98
I.3.5.1. ...contenus dans le recueil hétérogène Paris BNF, Latin 13818, ff. 361r-445v.....	98
I.3.5.1.1. L'Histoire de la fondation de l'Abbaye du mont S(ain)t michel au peril de la mer diocese d'Avranches, ordre de S(ain)t Benoist de congregation de S(ain)t Maur en France extraite des archives ou manuscrits de la mesme abbaye par un religieux Benedictin dudict mont (ff. 361r-424v).....	98
I.3.5.1.2. Transcription des actes fondateurs (ff. 439r-441v).....	99
I.3.5.1.3. Ex cartulario S(ancti) Michaelis AA Quaerenda est latina historia   historia tra(n)sla(ti)o(n)is corporis S(ancti) Maglorii a prioratu lehonensi   in urbem parisiensem (ff. 443-444v).....	99
I.3.5.2. ...contenus dans le recueil hétérogène Paris BNF, Français 18950 .....	100
I.3.5.2.1. De la fondation et progrez de l'abbaye du Mont Saint Michel au peril de la mer (p. 202-213) .....	100
I.3.5.2.2. Œuvre anonyme sans titre (p. 214) .....	100
I.3.5.2.3. Catalogue des bénéfices dependant de l'abbaye du Mont Saint-Michel au diocèse d'Avranches (p. 216-226) .....	100

I.3.5.2.4. Liste des gentilhommes qui sous le commandement du sieur d'Estouteville gardèrent le Mont Saint-Michel (p. 228) .....	100
I.3.5.3. ... contenus dans le recueil hétérogène Paris BNF, Français 18947 .....	100
I.3.5.3.1. « Au tres glorieux saint Michel patron et titulaire du Mont Saint Michel. Oraison au dévot pelerin » (ff. 176r-177v) .....	100
I.3.5.3.2. « Annales 1001-1100 » (ff. 178v-184v) .....	100
I.3.5.3.3. « Notes sur le Mont Saint-Michel » (f. 187r) .....	100
I.3.5.3.4. « In dedicatione S. Michaelis arcangeli in Monte Tumba » (ff. 189r-191r) .....	100
I.3.5.3.5. « Epitome de historia sancti Michaelis in Periculo Maris » (ff. 195r-198v) .....	100
I.3.5.3.6. « Catalogue des saintes reliques qui se voient dans le tresor Mont Saint-Michel » (ff. 201r-206v) .....	100
I.3.5.3.7. « Les litanies des saints dont il y a des reliques notables et assurées dans le tresor du Mont Saint-Michel » (ff. 207r-208v) .....	100
I.3.5.4. ...contenus dans le recueil Avranches BM, 211 .....	101
I.3.6. Les copies .....	101
I.4. La justification du travail des historiographes mauristes .....	102
I.4.1. Dom Jean Huynes .....	102
I.4.2. Dom Thomas Le Roy .....	104
I.4.3. Dom Louis de Camps, dom Étienne Jobart .....	106
I.4.4. Le moine anonyme de 1744 .....	106
II. Le matériau de dom Thomas Le Roy .....	107
II.1. Les sources : vocabulaire utilisé et essai d'interprétation .....	108
II.1.1. Étude lexicale .....	109
II.1.1.1. Bibliothèque .....	109
II.1.1.2. Archives .....	109
II.1.1.3. Manuscrit .....	112
II.1.1.4. Documents .....	113
II.1.1.5. Sources manuscrites et imprimées .....	114
II.2. Ce qu'on apprend sur la bibliothèque montoise dans notre corpus .....	114
II.2.1. Le premier scriptorium .....	114
II.2.1.1. Manuscrits des X <sup>e</sup> -XI <sup>e</sup> siècles .....	115
II.2.1.2. Des copies .....	116
II.2.1.2.1. Un sacramentaire .....	116
II.2.1.3. Rédaction .....	116
II.2.1.3.1. Les Annales .....	116
II.2.1.3.2. Les textes fondateurs .....	116
II.2.1.3.3. Un obituaire .....	117
II.2.2. Les abbatiats du XII <sup>e</sup> siècle .....	117
II. 2.2.1. Manuscrits produits au scriptorium montois sous l'abbatit de Robert de Torigni .....	118
II. 2.2.2. Textes écrits par Robert de Torigni ou sous son abbatit .....	119
II.2.3. L'abbatit de Pierre Le Roy (1386-1410) .....	120
II.2.3.1. Acquisitions .....	122
II.2.3.2. Rédaction .....	122

II.2.4. La bibliothèque au XVII <sup>e</sup> siècle .....	123
II.2.4.1. La rénovation du bâtiment.....	123
II.2.4.2. Les acquisitions .....	124
II.2.4.2.1. Omnia opera sancti Augustini episcopi.....	124
II.2.4.2.2. Omnia opera divi Thomæ Aquinatis.....	124
II.2.4.2.3. Omnia opera sancti Johannis Chrisostomni Græco latiné.....	125
II.2.4.2.4. Omnia opera Berchorii .....	125
II.2.4.2.5. Annales Baronii.....	126
II.2.4.2.6. Ouvrage envoyé à Saint-Germain-des-Prés .....	126
II.3. Ce que dom Thomas Le Roy nous dit sur les archives du Mont Saint-Michel .....	126
II.3.1. Sous l'abbatit de Pierre Le Roy .....	126
II.3.2. Au XVII <sup>e</sup> siècle.....	127
II.4. La bibliographie du corpus.....	128
II.4.1. Les sources manuscrites médiévales identifiées .....	128
II.4.1.1. « II <sub>1</sub> » : Avranches BM, 159 (œuvres de Robert de Torigni).....	128
II.4.1.2. « AA » : Avranches BM, 210 (cartulaire et <i>continuatio</i> ) .....	130
II.4.1.3. « II <sub>9</sub> » : Avranches BM, 211, ff. 1r-66v (les deux premières unités codicologiques du manuscrit hétérogène) .....	131
II.4.1.4. « II <sub>10</sub> » : Avranches BM, 211, ff. 67r-82v.....	133
II.4.1.5. « Δ » : Avranches BM, 212.....	134
II.4.1.6. « RR » : Avranches BM, 213.....	136
II.4.1.7. « R8 » : Avranches BM, 214 (manuscrit hétérogène).....	138
II.4.1.8. « R7 » : Avranches BM, 215 .....	141
II.4.2. Les sources manuscrites modernes citées.....	142
II.4.3. Les sources imprimées citées .....	147
II.4.3.1. ARGENTRÉ (d') Bertrand – Histoire de Bretagne – 1618 .....	148
II.4.3.1.1. Inventaire Pinot-Cocherie .....	148
II.4.3.1.2. Identification.....	148
II.4.3.1.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse .....	149
II.4.3.2. BELLEFOREST (de) François – <i>Les grandes annales et histoire générale de France</i> – 1579 ...	150
2.3.2.1. Inventaire Pinot-Cocherie.....	150
II.4.3.2.2. Identification du volume .....	151
II.4.3.2.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse .....	151
II.4.3.3. BRISSON Barnabé – <i>Le Code Henri III</i> .....	152
II.4.3.3.1. Inventaire Pinot-Cocherie .....	152
II.4.3.3.2. Identification du volume .....	152
II.4.3.3.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse .....	152
II.4.3.4. CENEAU Robert – <i>Liber de Re Gallica</i> .....	153
II.4.3.4.1. Inventaire Pinot-Cocherie .....	153
2.3.4.2. Identification du volume .....	153
II.4.3.4.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse .....	153
II.4.3.5. DU MOULIN Gabriel – <i>Histoire de Normandie</i> – 1631 .....	153
II.4.3.5.1. Inventaire Pinot-Cocherie .....	153

II.4.3.5.2. Identification du volume .....	153
II.4.3.5.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse .....	154
II.4.3.6. SAUSSAY (du) André– <i>Martyrologium gallicanum</i> – 1637 .....	155
II.4.3.6.1. Inventaire Pinot-Cocherie .....	155
II.4.3.6.2. Identification du volume .....	155
II.4.3.6.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse .....	156
II.4.3.7. DUPLEIX Scipion – <i>Histoire generale de France</i> – 1621 et sq. ....	156
II.4.3.7.1. Inventaire Pinot-Cocherie .....	156
II.4.3.7.2. Identification des volumes .....	156
II.4.3.7.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse .....	157
II.4.3.8. FRIZON Pierre – <i>Gallia purpurata</i> – 1638 .....	158
II.4.3.8.1. Inventaire Pinot-Cocherie .....	158
II.4.3.8.2. Identification du volume .....	158
II.4.3.8.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse .....	158
II.4.3.9. GAULTIER Jacques – <i>Chronologie</i> .....	159
II.4.3.9.1. Inventaire Pinot-Cocherie .....	159
II.4.3.9.2. Identification du volume .....	159
II.4.3.9.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse .....	159
II.4.3.10. MÉNARD Hugues – <i>Martyrologe</i> – 1629 .....	160
II.4.3.10.1. Inventaire Pinot-Cocherie .....	160
2.3.10.2. Identification du volume .....	160
II.4.3.10.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse .....	160
II.4.3.11. Sanderus Nicolas – <i>Liber de schismo Angliae</i> .....	161
II.4.3.11.1. Inventaire Pinot-Cocherie .....	161
II.4.3.11.2. Identification du volume.....	161
II.4.3.11.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse .....	161
II.4.3.12. SAUSSAYE (de la) Charles – <i>Histoire d’Orléans</i> – 1615 .....	161
II.4.3.12.1. Inventaire Pinot-Cocherie .....	161
II.4.3.12.2. Identification du volume.....	161
II.4.3.12.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse .....	162
II.4.3.13. Sigebert de Gembloux – <i>Chronique</i> .....	162
II.4.3.13.1. Inventaire Pinot-Cocherie .....	162
II.4.3.13.2. Identification du volume.....	162
II.4.3.13.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse .....	163
II.4.3.14. TASSIN Christophe – <i>Plans et profilz</i> – 1634 .....	163
II.4.3.14.1. Inventaire Pinot-Cocherie .....	163
II.4.3.14.2. Identification du volume.....	164
II.4.3.14.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse .....	164
II.4.3.15. BINIUS Séverin – <i>Les conciles generaulx</i> – 1636 .....	164
II.4.3.15.1. Inventaire Pinot-Cocherie .....	164
II.4.3.15.2. Identification du volume.....	164
II.4.3.15.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse .....	165

II.4.3.16. GUENOIS Pierre et JOLY Jacques – <i>Les conférences des ordonnances et editz royaux</i> – 1636	165
II.4.3.16.1. Inventaire Pinot-Cocherie	165
II.4.3.16.2. Identification du volume	165
II.4.3.16.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse	166
II.4.3.17. La vie de saint Louis de Robert Gaguin	166
II.4.3.17.1. Inventaire Pinot-Cocherie	166
II.4.3.17.2. Identification du volume	166
II.4.3.18. Les bréviaires	167
II.4.3.18.1. Les bréviaires d'Avranches	167
II.4.3.18.2. Bréviaires de Bayeux	167
II.4.3.18.3. Bréviaires de Coutances	168
II.4.3.18.4. Les bréviaires de Lisieux	168
II.4.3.18.4. Les bréviaires de Rennes	169
II.4.3.19. <i>Histoire d'Angleterre</i>	169
II.4.3.19.1. Inventaire Pinot-Cocherie	169
II.4.3.19.2. Identification du volume	169
II.4.3.19.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse	170
II.4.4. Les sources manuscrites citées mais perdues	170
II.4.4.1. « LB » : Le Livre Blanc	170
II.4.4.1.1. Description du manuscrit	170
II.4.4.1.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy	171
II.4.4.1.3. Fiche récapitulative	176
II.4.4.2. « Z » : Livre dit de Sébastien Ernaut	177
II.4.4.2.1. Description du manuscrit	177
II.4.4.2.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy	177
II.4.4.2.3. Fiche récapitulative	179
II.4.4.3. « λ » : <i>Chronicon majus Sancti Michaelis de Monte</i>	179
II.4.4.3.1. Description du manuscrit	179
II.4.4.3.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy	180
II.4.4.3.3. Notice récapitulative	183
II.4.4.4. « ψ » : <i>Collectarium historiarum Normannicarum</i>	183
II.4.4.4.1. Description du manuscrit	183
II.4.4.4.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy	183
II.4.4.4.3. Notice récapitulative	186
II.4.4.5. « G »	186
II.4.4.5.1. Description du manuscrit	186
II.4.4.5.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy	187
II.4.4.5.3. Notice récapitulative	187
II.4.4.6. « Γ » : Livre des actes capitulaires ou <i>Acta capitularia</i>	188
II.4.4.6.1. Description du manuscrit	188
II.4.4.6.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy	188
II.4.4.6.3. Notice récapitulative	188

II.4.4.7. Le Livre de Jean Le Mansel.....	188
II.4.4.7.1. Description du manuscrit.....	188
II.4.4.7.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy.....	189
II.4.4.7.3. Notice récapitulative.....	189
II.4.4.8. « I » .....	190
II.4.4.8.1. Description du manuscrit.....	190
II.4.4.8.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy.....	190
II.4.4.8.3. Notice récapitulative.....	190
II.4.4.9. Le Guanandrier.....	190
II.4.4.9.1. Description du manuscrit.....	190
II.4.4.9.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy.....	191
II.4.4.9.3. Notice récapitulative.....	191
II.4.4.10. Les mémoires de Pierre de La Touche.....	192
II.4.4.10.1. Description du manuscrit.....	192
II.4.4.10.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy.....	192
II.4.4.10.3. Notice récapitulative.....	193
II.4.4.11. « Θ1 » .....	193
II.4.4.11.1. Description du manuscrit.....	193
II.4.4.11.2. Références citées par dom Thomas Le Roy.....	194
II.4.4.11.3. Notice récapitulative.....	195
II.4.4.12. Le manuscrit de l'abbé Radulphe 2 <sup>e</sup> du nom ou plustost son brouillon.....	195
II.4.4.12.1. Description du manuscrit.....	195
II.4.4.12.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy.....	195
II.4.4.12.3. Notice récapitulative.....	195
II.4.4.13. « T » .....	196
II.4.4.13.1. Description du manuscrit.....	196
II.4.4.13.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy.....	196
II.4.4.13.3. Notice récapitulative.....	196
II.4.4.14. Liste de livres non identifiés.....	196
II.4.4.14.1. Le Livre du Greffé / Le Livre du secrétariat de l'archidiaconé.....	196
II.4.4.14.2 Le livre des actes de visite.....	197
2.4.14.3 Le livre du scribe du chapitre / Livre du secrétaire du chapitre / Livre du Chapitre /	
Livre du secrétariat de l'abbaye.....	197
II.4.4.14.4. Les remarques d'Henri Dupont.....	197
II.4.4.14.5. Les anciennes chroniques de Bretagne.....	197
II.4.4.15. L'inventaire de Pierre Bérard.....	198
II.4.4.15.1. Notice récapitulative.....	198
II.4.5. Les pièces d'archives montoises identifiées.....	198
II.4.5.1. Archives départementales de la Manche.....	198
II.4.5.2. Bibliothèque municipale de Caen, fonds Mancel.....	199
II.4.5. 3. Bibliothèque nationale de France.....	200
II.4.6. Les sources orales.....	200
Conclusion de la première partie.....	201

<b>Seconde partie : Méthodologie – une édition critique et numérique.....</b>	<b>203</b>
I. Contexte de la mise en place du projet d'édition.....	205
I.1. Les éditions antérieures.....	205
I.1.1. Les <i>Chroniques latines</i> .....	205
I.1.2. Le <i>Roman du Mont Saint-Michel</i> .....	206
I.1.3. L'édition du <i>De piscibus</i> .....	207
I.2. L'inscription du corpus de dom Thomas Le Roy dans la plateforme <i>Ex monasterio Montis Sancti Michaelis</i> .....	207
I.2.1. Interaction avec la <i>Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel</i> .....	209
I.2.1.1. Les imprimés .....	210
I.2.1.2. Les manuscrits .....	211
I.2.1.3 Interaction entre le corpus de dom Thomas Leroy et la <i>Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel</i> .....	212
I.2.2. Intéraction avec les éditions numériques des inventaires anciens .....	214
I.2.3. Les <i>thesauri</i> .....	215
II. Une édition critique.....	216
II.1. Principes d'édition .....	216
II.1.1. L'établissement du texte.....	218
II.1.1.1. Des témoins autographes uniques .....	218
II.1.1.2. Les copies .....	219
II.1.1.3. Les variantes.....	219
II.1.1.4. Additions et annotations.....	220
II.1.2. La transcription.....	221
II.1.2.1. Les lignes .....	221
II.1.2.2. La graphie .....	221
II.1.2.3. La transcription des nombres.....	222
II.1.2.4. Les lacunes .....	222
II.1.2.5. Les abréviations .....	223
II.1.2.6. Mots agglutinés ou séparés .....	226
II.1.2.7. Accentuation et ponctuation.....	226
II.2. Les spécificités du corpus et leur description.....	229
II.2.1. Chapeau d'identification des sources et des passages parallèles .....	229
II.2.1.1. Sources citées par l'auteur .....	230
II.2.1.2. Les passages parallèles au sein de la bibliothèque montoise .....	230
II.2.1.3. Les passages parallèles au sein du corpus.....	231
II.2.2. Les autres notes scientifiques .....	231
II.2.2.1. Notes de sources .....	232
II.2.2.2. Notes d'apparat .....	232
II.2.2.2.1. Apparat génétique .....	232
II.2.2.2.2. Apparat de dom Thomas Le Roy éditeur .....	232
II.2.2.3. Notes philologiques .....	232
II.2.2.4. Notes historiques.....	233



II.2.3. L'indexation .....	233
II.2.3.1. Personnes .....	234
II.2.3.2. Lieux .....	235
II.2.3.3. Œuvres .....	235
II.2.3.4. Vocabulaire bibliographique .....	236
II.2.4. Une langue non stabilisée .....	236
II.2.4.1. Le lexique .....	236
II.2.4.2. Les finales pluriel .....	236
II.2.4.3. L'effort de normalisation .....	237
III. Une édition numérique .....	237
III.1. Les usages informatiques .....	238
III.1.1. XML et TEI .....	238
III.1.2. Le logiciel .....	238
III.2. Les choix de balisage : la granularité retenue .....	239
Conclusion de la deuxième partie .....	240
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>242</b>
<b>Bibliographie : sources et études .....</b>	<b>245</b>
I. Sources .....	245
1. Sources manuscrites .....	245
2. Sources imprimées .....	251
II. Études .....	266
<b>Annexes .....</b>	<b>283</b>
Annexe 1 : Liste des livres présentée par dom Jean Huynes en préface de son Histoire générale (Paris BNF, Français 18948, f. Ir-v) .....	283
Annexe 2 : Liste des livres présentée par dom Jean Huynes en préface de son Histoire générale (Paris BNF, Français 18947, f. 1r-v) .....	287
Annexe 3 : Lettre de dom Anselme Le Michel à dom Grégoire Tarrisse, datée du 18 octobre 1639 (Paris BNF, Latin 11777, f. 1r-v) .....	290
Annexe 4 : Manuscrits montois de saint Augustin envoyés à Saint-Germain-des-Près et identifiés parmi les manuscrits encore aujourd'hui au fonds ancien d'Avranches (Paris BNF, Latin 13074, ff; 55r-57v). .....	291
Annexe 5 : Carte des monastères de la congrégation de Saint-Maur, province de Normandie .....	295
Annexe 6 : Carte des monastères de la congrégation de Saint-Maur, province de Bretagne .....	296
Annexe 7 : Description de l'encodage XML et de l'environnement numérique de l'édition du corpus de dom Thomas Le Roy .....	297
Annexe 8 : La restitution multisupport .....	313

# Conventions typographiques, symboles, abréviations

## *Symboles*

→ : normalisation en

|| : changement de page sur le manuscrit cité

‡ : signature de dom Thomas Le Roy (par convention de l'éditeur)

## *Conventions typographiques*

### **Pour la citation de forme**

Italique : lexème

Guillemet : graphie

Chevron : graphème

### **Pour la citation des codes XML**

Police particulière pour les éléments et les attributs

## *Abréviations de l'éditeur*

AN : Archives nationales

AD : Archives départementales

BH : *La Brève Histoire* (œuvre de dom Thomas Le Roy, voir Introduction, II.2)

BM : Bibliothèque municipale

BNF : Bibliothèque nationale de France

CGM : Catalogue général des manuscrits

ch. : chapitre

CR : *Les Curieuses recherches* (œuvre de dom Thomas Le Roy, voir Introduction, II.1)

fr. m. : français moderne

GC : *Gallia Christiana* (voir Bibliographie s. v. Sainte-Marthe (de) 1759)

HA : *L'Histoire de l'abbaye* (œuvre de dom Thomas Le Roy, voir Introduction, II.3)

HG : *L'Histoire générale* (œuvre de dom Jean Huynes, voir Première partie, I.3.1)

l. : livre

n. : note

n. st. : nouveau style

par. : paragraphe

tr. : traité

uc : unité codicologique

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Concordance entre la table des matières des <i>Curieuses Recherches</i> et la circulaire de novembre 1647. ....	35
Tableau 2 : Exemple de reprise de texte entre <i>Les Curieuses recherches</i> et <i>La Brève Histoire</i> .....	49
Tableau 3 : Concordance entre <i>L'Histoire de l'abbaye</i> et la Circulaire de novembre 1647.....	52
Tableau 4 : Monastères mauristes de la province de Normandie.....	66
Tableau 5 : Monastères mauristes de la province de Bretagne .....	67
Tableau 6 : Les citations de II <sub>1</sub> (Avranches BM, 159) dans les œuvres de dom Thomas Le Roy.....	129
Tableau 7 : Les citations de AA (Avranches BM, 210) dans les œuvres de dom Thomas Le Roy.....	130
Tableau 8 : Les citations de II <sub>9</sub> (Avranches BM, 211) dans les œuvres de dom Thomas Le Roy.....	132
Tableau 9 : Les citations de II <sub>10</sub> (Avranches BM, 211, ff. 67r-82v) dans les œuvres de dom Thomas Le Roy .....	134
Tableau 10 : Les citations de Δ (Avranches BM, 212) dans les œuvres de dom Thomas Le Roy.....	135
Tableau 11 : Les citations de RR (Avranches BM, 213) dans les œuvres de dom Thomas Le Roy.....	136
Tableau 12 : Références à R8 foliotées par dom Thomas Le Roy et leur identification dans Avranches BM, 214 .....	139
Tableau 13 : Références à R8 non-foliotées et leur identification dans Avranches BM, 214.....	139
Tableau 14 : Références à R7 (Avranches BM, 215) dans les textes de dom Thomas Le Roy.....	141
Tableau 15 : Absence de correspondance entre la foliotation citée par dom Thomas Le Roy et les manuscrits que nous avons du travail de dom Jean Huynes .....	144
Tableau 16 : Références à l'œuvre de Bertrand d'Argentré dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	149
Tableau 17 : Référence à l'œuvre de François de Belleforest dans les textes de dom Thomas Le Roy... ..	151
Tableau 18 : Références à l'œuvre de Barnabé Brisson dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	152
Tableau 19 : Référence à l'œuvre de Robert Ceneau dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	153
Tableau 20 : Références à l'œuvre de Gabriel du Moulin dans les textes de dom Thomas Le Roy.....	154
Tableau 21 : Références à l'œuvre d'André du Saussay dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	156
Tableau 22 : Références à l'œuvre de Scipion Duplex dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	157
Tableau 23 : Références à l'œuvre de Pierre Frizon dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	158
Tableau 24 : Références à l'œuvre de Jacques Gaultier dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	159
Tableau 25 : Références à l'œuvre d'Hugues Ménard dans le corpus montois de dom Thomas Le Roy .....	160
Tableau 26 : Référence à l'œuvre de Nicolas Sanderus dans les textes de dom Thomas Le Roy.....	161
Tableau 27 : Référence à l'œuvre de Charles de La Saussaye dans les textes de dom Thomas Le Roy ..	162
Tableau 28 : Référence à l'œuvre de Sigebert de Gembloux dans les textes de dom Thomas Le Roy ...	163
Tableau 29 : Références à l'œuvre de Christophe Tassin dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	164
Tableau 30 : Référence à l'œuvre de Séverin Binius dans les textes de dom Thomas Le Roy.....	165
Tableau 31 : Références à l'œuvre de Pierre Guénois et Jacques Joly dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	166

Tableau 32 : Références à l'œuvre de Robert Gaguin dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	166
Tableau 33 : Références aux bréviaires d'Avranches dans les textes de dom Thomas Le Roy.....	167
Tableau 34 : Références aux bréviaires de Bayeux dans les textes de dom Thomas Le Roy.....	168
Tableau 35 : Références aux bréviaires de Coutances dans les textes de dom Thomas Le Roy.....	168
Tableau 36 : Références aux bréviaires de Lisieux dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	169
Tableau 37 : Références aux bréviaires de Rennes dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	169
Tableau 38 : Références à <i>L'Histoire d'Angleterre</i> dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	170
Tableau 39 : Références au Livre blanc dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	171
Tableau 40 : Références au Livre de Sébastien Ernaut dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	177
Tableau 41 : Références au <i>Chronicon majus Sancti Michaelis de Monte</i> dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	180
Tableau 42 : Références au <i>Collectarium historiarum Normannicarum</i> dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	183
Tableau 43 : Références au manuscrit G, sans titre, dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	187
Tableau 44 : Références Livre des actes capitulaires dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	188
Tableau 45 : Références au Livre de Jean Le Mansel, dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	189
Tableau 46 : Références au manuscrit I, sans titre, dans les textes de dom Thomas Le Roy.....	190
Tableau 47 : Références au Guanandrier dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	191
Tableau 48 : Références aux mémoires de Pierre de la Touche dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	192
Tableau 49 : Références au manuscrit Θ1 ( <i>Obituarium</i> ) dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	194
Tableau 50 : Référence au manuscrit de Raoul des Îles dans les textes de dom Thomas Le Roy .....	195
Tableau 51 : Références au manuscrit T, sans titre, dans les textes de dom Thomas Le Roy.....	196
Tableau 52 : Manuscrits portant un ex-libris montois et/ou produits au Mont Saint-Michel .....	211
Tableau 53 : Distribution de paires de graphies dans les trois textes du corpus. ....	224
Tableau 54 : Encodage structurel.....	298
Tableau 55 : Encodage philologique. ....	299
Tableau 56 : Encodage des données indexées .....	301
Tableau 57 : Encodage de l'annotation scientifique.....	302
Tableau 58 : Encodage des liens .....	304

## Listes des figures

Figure 1 : Différentes mains présentes dans Caen BM, Mancel 195, p. 181 ( <i>CR</i> , ch. 30 § 36) .....	38
Figure 2 : Addition présente dans Avranches BM, 129, f. 1r.....	39
Figure 3 : Additions d'Antoine Du Rocher. ....	39
Figure 4 : Additions de la main A .....	40
Figure 5 : Additions de la main B ( <i>CR</i> , ch. 42 § 12) .....	41
Figure 6 : Additions de la main C ( <i>CR</i> , ch. 42 § 207) .....	41
Figure 7 : Additions de la main D ( <i>CR</i> , ch. 43 § 35).....	41
Figure 8 : Additions de la main E.....	42
Figure 9 : Addition de la main F ( <i>CR</i> , ch. 43 § 118).....	42
Figure 10 : Main de dom Philibert Oudin (Paris BNF, Français 19404, f. 18r). ....	85
Figure 11 : Inventaire (Paris BNF, Latin 13071, f. 107r). ....	85
Figure 12 : Addition autographe au texte de dom Jean Huynes (Paris BNF, Français 18948, f. 122r) ....	92
Figure 13 : Avranches BM, 211, f. 81r.....	101
Figure 14 : Les différentes briques du programme <i>Ex monasterio Montis Sancti Michaelis</i> et leur inscription dans différents programmes nationaux. ....	208
Figure 15 : L'interaction du corpus de dom Thomas Le Roy avec différents programmes de recherche	208
Figure 16 : Les liens possibles depuis l'édition du corpus montois de dom Thomas Le Roy vers la <i>Bibliothèque Virtuelle du Mont Saint-Michel</i> et les facs-similés numériques.....	213
Figure 17 : Exemple d'une partie du sommaire généré ( <i>CR</i> , ch. 3). Les numéros des sections sont suivis de la <i>marginalia</i> correspondante.....	221
Figure 18 : Exemple de trou sur le manuscrit Caen BM, Mancel 195 ( <i>CR</i> , ch. 43 § 79).....	222
Figure 19 : Exemple de blanc laissé sur le manuscrit Caen BM, Mancel 195 ( <i>CR</i> , ch. 14 § 6). ....	223
Figure 20 : Exemple de tache présente sur le manuscrit Caen BM, Mancel 195 ( <i>CR</i> , ch. 31 § 22).....	223
Figure 21 : Exemple d'utilisation des barres verticales ( <i>CR</i> , ch. 34, 5). ....	228
Figure 22 : Exemple d'utilisation des parenthèses ( <i>CR</i> , ch. 34 § 9).....	228
Figure 23 : Vue de l'édition en ligne présentant les sauts de ligne, les sauts de page, les réclames. ....	229
Figure 24 : Exemple de notice personne accessible depuis l'édition électronique.....	234
Figure 25 : Organisation des ressources. ....	305
Figure 26 : Notice encodée d'Alexandre III.....	307
Figure 27 : Notice de Bernier. ....	308
Figure 28 : Exemple du sommaire des <i>Curieuses recherches</i> . ....	314
Figure 29 : Exemple de visualisation de l'édition électronique de <i>L'Histoire de l'abbaye</i> (ch. 12). ....	315
Figure 30 : Exemple de l'affichage d'une note.....	316
Figure 31 : Les options d'affichage des notes scientifiques.....	316
Figure 32 : Les options d'affichage de la restitution des éléments mise en page originale.....	316
Figure 33 : Exemple de visualisation avec affichage des biffures, additions et abréviations développées mises en valeur. ....	317

Figure 34 : Concordance pour le mot « acte » dans le corpus montois de dom Thomas Le Roy (logiciel Antconc). .....	318
Figure 35 : Cooccurents du mot « acte » dans le corpus montois de dom Thomas Le Roy (incluant 3 mots vers la droite, triés par fréquence de mots (logiciel Antconc)). .....	319
Figure 36 : Comparaison de deux passages des <i>Curieuses recherches</i> (gauche) et de <i>La Brève histoire</i> (droite) qui commencent de manière identique au moyen du logiciel Juxta. ....	320
Figures 37 : Les biffures dans <i>L'Histoire de l'abbaye</i> (logiciel BaseX). .....	320

## Introduction : l'auteur, le corpus et ses enjeux

Au XVII<sup>e</sup> siècle, dom Thomas Le Roy, moine de la congrégation Saint-Maur, écrit conjointement trois œuvres sur l'histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel, mais longtemps le corpus reste manuscrit. Il faut attendre le XIX<sup>e</sup> siècle pour que l'érudit Eugène de Robillard de Beaurepaire en propose une première édition scientifique<sup>1</sup>. Ce dernier a cependant privilégié une seule des trois versions fournies par l'auteur, *Les Curieuses recherches du Mont Saint-Michel* [...] <sup>2</sup> et les deux autres textes, *L'Histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer*<sup>3</sup> et la *Bresve histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel*<sup>4</sup> sont restés inédits.

Notre travail consiste à proposer une édition critique de ces deux derniers textes, conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France. L'édition des *Curieuses recherches* d'Eugène Robillard de Beaurepaire, bien qu'étant utilisée par tous les spécialistes de l'histoire montoise, reste très sujet à controverses : l'éditeur a laissé de très nombreux passages inédits et le lecteur ne peut pas toujours distinguer les notes scientifiques de l'éditeur du texte de l'auteur. Dans certains cas, il reste fidèle au texte original, parfois il n'en transcrit que les marginalia, mais bien souvent il en résume le contenu sans que le lecteur puisse distinguer son résumé de la note marginale originale de dom Thomas Le Roy. Il nous paraissait donc nécessaire de rééditer le texte. Le temps imparti pour la thèse nous a empêchée de finaliser l'annotation des *Curieuses recherches*. Nous présentons cependant la transcription, normalisation et indexation de cette troisième œuvre<sup>5</sup>, afin de donner à lire l'intégralité du corpus montois de dom Thomas Le Roy et de permettre une étude comparative des trois versions. Quant aux copies partielles et manuscrites des *Curieuses recherches*, présentes dans les manuscrits Cherbourg BM, 64 et Cherbourg BM, 65<sup>6</sup>, déclarées comme de la main de dom Thomas Le Roy par Eugène de Robillard de Beaurepaire<sup>7</sup> et dom Ursmer Berlière<sup>8</sup>, elles ont été retirées du corpus initial, car après consultation, nous avons pu établir qu'aucune des deux versions n'était autographe. Par ailleurs leur contenu n'apportait rien de plus

---

<sup>1</sup> Cf. *infra* II, 1, c, 2.

<sup>2</sup> Désormais abrégé dans l'ensemble de notre mémoire sous la forme *Les Curieuses recherches* dans le cours d'une phrase ou *CR* en référence absolue.

<sup>3</sup> Désormais abrégé dans l'ensemble de notre mémoire sous la forme *L'Histoire de l'abbaye* dans le cours d'une phrase ou *HA* en référence absolue.

<sup>4</sup> Désormais abrégé dans l'ensemble de notre mémoire sous la forme *La Brève histoire* dans le cours d'une phrase ou *BH* en référence absolue.

<sup>5</sup> Sous forme électronique uniquement.

<sup>6</sup> Voir notamment le catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France (Omont 1889, 171).

<sup>7</sup> Écrivant sur le manuscrit de Cherbourg (nous ne savons s'il s'agit du 64 ou 65), Eugène de Robillard de Beaurepaire rapporte des renseignements communiqués par Adrien Pluquet : « Ce manuscrit, autrefois la propriété de M. Asselin, qui l'a couvert d'annotations, porte la signature de Thomas Le Roy, précédée des mots mon unique espérance, mon Dieu, votre très humble et pauvre serviteur ». On lit en effet sur les dernières pages de chacun des manuscrits le nom de dom Thomas Le Roy, mais il s'agit dans les deux cas d'une manière de signaler la fin de l'œuvre et ce n'est assurément pas la signature autographe de l'auteur.

<sup>8</sup> Dom Ursmer Berlière écrit en effet « Le manuscrit autographe de Cherbourg est une copie abrégée de l'ouvrage plus considérable que possède la bibliothèque de Caen et sur lequel M. de Beaurepaire a établi son texte » (Berlière 1932, 373).

au corpus : en effet seuls quelques paragraphes et l'intégralité des notes marginales du texte des *Curieuses recherches* ont été copiés.

Les trois textes de notre corpus définitif sont autographes et entretiennent des liens étroits qu'il s'agit de décrire : nous avons donc précisé tous les passages parallèles entre les trois textes. L'auteur a utilisé les sources disponibles dans la bibliothèque de l'abbaye montoise à son époque, sources que nous avons tenté d'identifier le plus précisément possible. Nous avons également réalisé quatre index – personnes, lieux, œuvres et typologie documentaire. L'édition de ce corpus a permis une première tentative d'explication de cette production abondante, près de 800 pages, en une courte période (18 mois) : une des pistes les plus importantes à suivre est le contexte d'érudition dans lequel s'inscrit la congrégation de Saint-Maur aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

## I. Présentation de l'auteur

### I.1. Biographie

Dom Guillaume Thomas Le Roy est né en 1608<sup>9</sup> à Méobecq<sup>10</sup> (Indre), dans le diocèse de Bourges, dans la province du Berry<sup>11</sup>. À la façon dont il l'évoque dans *Les Curieuses recherches*, on peut supposer qu'il est issu d'une famille aisée, et qu'il est rentré dans les ordres comme le voulait la tradition pour les cadets de famille :

Moy, qui estoient le moins digne de cette compagnie, il a pleu à la divine bonté m'illuminer et me donnant la congnoissance des saintz moynez de la congregation de Saint-Maur, m'a donné quand et quand (quoy que très imparfait) les moyens de m'y pouvoir associer, à quoy j'eu certes || certes beaucoup de difficultez car mes parentz, esloignez de ce lieu d'environ 80 lieuës, la plus part desquelz habitent la province du Berry, ne vouloient du tout point que j'embrace une vie plus austere. Il leur suffisoit de m'avoir obligé à la profession monastique, pour par quelque raison mondaine s'estre totalement defaict de ma personne<sup>12</sup>.

Et moy qui escritz cecy, quand je fus receu en l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes en Poictou à l'habit monachal, outre plusieurs prestations qu'il faut faire en ce lieu, tant en festins que presantz d'obligation, un, l'on fit bailler une coupe d'argent pour me servir en couvent par mes parentz<sup>13</sup>.

Mais de sa famille, on ne trouve ailleurs mention que de sa sœur : dom Edmond Martène cite en effet dans *L'Histoire de l'abbaye de Marmoustier*, Renée Le Roy, marquise de Chassingrimont :

Il [dom Germain Morel] inspira à madame la marquise de Chassengrimont, sœur de dom Thomas Le Roi cellierier du monastère, de faire des dons considérables à Marmoutier ; [...] Elle se dispoit d'en faire encore de plus grands, lorsque pour récompenser ses bonnes œuvres et ses bonnes intentions, Dieu la retira de ce monde le 2 novembre 1651<sup>14</sup>.

Et plus loin il copie un extrait du *Rerum memorabilium liber* :

Munificentia D. Marchionissae de Chassangremond

---

<sup>9</sup> On trouve parfois que dom Thomas Le Roy naquit en 1618. C'est ce qu'écrit notamment Eugène de Robillard de Beurepaire, à tort, dans l'introduction de son édition des *Curieuses Recherches* : « L'auteur de *L'Histoire de la congrégation* nous apprend [...] qu'il naquit à Mibouchet, au diocèse de Bourges, dans le courant de l'année 1618 » (Robillard de Beurepaire (éd.) 1878, t. 1, 5). Or dans *L'Histoire de la congrégation*, dom Edmond Martène ne mentionne pas la naissance de dom Thomas Le Roy et toutes les autres sources que nous avons consultées la datent de 1608 (voir Tassin 1770, 101-102 ; François 1777, t. 2, 515).

<sup>10</sup> Lenain 2006, 329-330.

<sup>11</sup> Tassin 1770, 101-102.

<sup>12</sup> CR, ch. 20 § 4.

<sup>13</sup> CR, ch. 40 § 29.

<sup>14</sup> Chevalier (éd.) 1875, 521.



Hic quoque commemoranda erit nullo ævo reticenda clarissimæ heroinæ Dominæ Renatæ Le Roy, conjugis nobilissimi D. D. Marchionis de Chassangremond, et sororis Domini Thomæ Le Roy cellerarii nostri, emimia<sup>15</sup> ergà D. Martinum pietas, et effusa in Majus Monasterium liberalitas eo commendabilior, quod rara est avis in hoc sæculo reperire [...] cœloque ut speramus transmisit secunda novembris 1651<sup>16</sup>.

Dom Thomas Le Roy rejoint la congrégation de Saint-Maur à l'âge de 24 ans dans l'abbaye de la Sainte-Trinité-de-Vendôme, le 31 octobre 1632<sup>17</sup>, après avoir découvert la règle bénédictine quelques années auparavant, à l'abbaye Saint-Jouin de Marnes<sup>18</sup> et y être devenu moine profès<sup>19</sup>. Il écrit qu'il fut alors prieur de Saint-Pierre de Vertou<sup>20</sup>. Dans son œuvre sur le Mont Saint-Michel, il précise qu'il passe par les abbayes de la congrégation de Saint-Maur, Saint-Pierre de Bourgueil, Saint-Florent de Saumur et Saint-Melaine de Rennes avant d'arriver au Mont Saint-Michel, le 29 novembre 1646<sup>21</sup>. Il reste dans l'abbaye montoise jusqu'au 24 juillet 1648<sup>22</sup>, près de 20 mois pendant lesquels il va rédiger trois textes différents, mais relatant chacun l'histoire du Mont Saint-Michel, de sa fondation à juillet 1648 (date de la fin de son séjour à l'abbaye montoise).

Après ce passage au Mont Saint-Michel, il est envoyé, à regret, à Saint-Melaine de Rennes pour y être procureur de l'abbaye. Il écrit en effet :

Maintenant je puis dire que *Quod verebar accidit mihi*. J'avois fait mon possible il y a longuement pour obtenir de mes superieurs quelques annees à tout le moins de solitude, mais on ne m'a donné que vingt mois, encore pas, car j'arrivay en ce lieu le 29<sup>e</sup> novembre 1646 et je dois partir demain, le 24<sup>e</sup> juillet 1648. C'est ce qui m'afflige extremement et qui me fait dire ce mot que je suis bien miserable de me voir ainsi reduit à estre continuellement dans le tracas et dans l'employ des choses exterieures, moy qui les haist et qui les abhorre si excesssivement<sup>23</sup>.

Dom Edmond Martène écrit qu'il fut cellérier de Marmoutier<sup>24</sup>, séjour que nous pouvons placer après son séjour à Saint-Melaine, puisqu'il suscite alors une donation de la part de sa sœur, qu'on ne peut dater après 1651, date du décès de celle-ci.

Il est ensuite envoyé à Saint-Benoît-sur-Loire le 15 juin 1657, séjour que nous connaissons par la rédaction des *Remarques des choses notables arrivées dans l'abbaye de Saint-Benoît de Fleury-sur-Loire de la*

---

<sup>15</sup> Sic.

<sup>16</sup> Chevalier (éd.) 1875, 595.

<sup>17</sup> La date précise est donnée dans *L'Histoire littéraire [...]* (Tassin 1770, 101–102) ; voir aussi *Les Curieuses recherches* : « au chappitre general tenu à Vendosme l'an 1633 [...], auquel monastere je demeurois pour lors, ayant peu de temps que je y avois fait une profession, selon les statutz de la congrégation » (CR, ch. 42, § 31).

<sup>18</sup> « il m'est impossible de pousser plus outre sans vous dire un petit mot de cette insigne abbaye de Saint-Jouin de Marnes (qui ce dict en latin *abbatia Sancti-Jovini de Marnis*), dans laquelle j'ay, petit enfant, puisé les congnoissance de la Regle du glorieux patriarche saint Benoist » (CR, ch. 20, § 4).

<sup>19</sup> « [...] et de Saint-Jouin de Marnes, en Poictou, lieu d'une ancienne et fameuse sainteté, où moy, quoy qu'indigne, j'ay receu l'habit monachal et appris les premiers elementz de la vie benedictine. » (CR, ch. 40 § 1).

<sup>20</sup> « C'est ce qui l'avoit meü d'obtenir dispence de sa sainteté pour quitter le froc, lequel, luy et moy, l'avons porté dans ladicté abbaye de Saint-Jouin de Marnes, luy en qualité d'abbé designé et profex de l'ordre, et moy en qualité d'armayer et prieur du prioré de Saint-Pierre de Vertou, aussy profex dudict ordre, bien differentz en revenuz, mais presques semblables en vertus et inclinations de nous acquitter de nostre profession. » (CR, ch. 42 § 118).

<sup>21</sup> « [...] j'avois vacqué dans deux ou trois monastere de la mesme congregation, sçavoir Saint-Pierre-de-Bourgueil et Saint-Florent-de-Saulmeur, tous deux en Angeou, et Saint-Melaine de Rennes en Bretagne, où j'avois passé dix ou douze annees pour satisfaire à l'obeissance [...] » (CR, Avant-propos au lecteur).

<sup>22</sup> CR, ch. 43, § 168.

<sup>23</sup> CR, ch. 43, § 168

<sup>24</sup> Chevalier (éd.) 1875, 595.

*congrégation de Saint-Maur, immédiate du Saint-Siège, située dans l'enclave du diocèse d'Orléans, depuis sa fondation*<sup>25</sup> :

Le chapitre general tenu dans vn de vos plus Insignes monasteres du Royaume nommé Marmoustier les Tours m'en donna l'ordre l'an 1657 et suivant iceluy je y arrivay le 15<sup>e</sup> jour du mois de juin de la mesme année, où estant jay employé le temps qui me restoit des exercices ordinaires de la Religion à lire à pouiller et tymbre les chartres, privileges et autres papiers et enseignements concernantz le temporel et spirituel de vostre susdite sainte et venerable maison, desquels par expres et ensuite j'ay faits des inventaires, que l'on appelle raisonnes qui ont ete finiz et terminez a pareil jour au bout de l'an qu'ils auoienr éré commencéz sçavoir le 15<sup>e</sup> juin 1658<sup>26</sup>.

Il termine sa préface au lecteur en annonçant son départ de Fleury :

[...] avant de partir de ce monastere le 15 février 1659<sup>27</sup>.

Ce départ est probablement pour le monastère Saint-Bénigne de Dijon puisqu'il écrit également dans cette préface :

Je n'ai pas eu le loisir de relire mes escripts, d'autant que le reverend pere dom Boniface le Tam très digne visiteur de cete province ma extremement poussé de terminer mon ouvrage pour aller demeurer dans le monastere de Saint Benigne de Dijon de cette mesme province, et quil avoit ordre de m'y envoyer des la diete d'annuelle finie au mois de juin dernier et partant il m'avoit laissé icy pour y travailler par une grace particuliere<sup>28</sup>.

Par ailleurs Marie-Louise Auger dans son ouvrage sur la collection de Bourgogne<sup>29</sup> écrit qu'il signe en 1659 en tant que procureur<sup>30</sup> et cellérier<sup>31</sup> de Saint-Bénigne de Dijon<sup>32</sup>.

Yves Chaussy<sup>33</sup>, à la suite de Gaston Charvin<sup>34</sup>, note qu'il fut « dépositaire<sup>35</sup> des monastères » de la congrégation en 1654.

Marie-Louise Auger donne d'autres indications biographiques sur dom Thomas Le Roy. Il était à nouveau cellérier de Marmoutier en 1660<sup>36</sup>. Sa présence est ensuite attestée en 1667-1668 à Saint-Bénigne de Dijon où il est alors procureur de l'abbaye<sup>37</sup>. Une de ses œuvres, aujourd'hui disparue<sup>38</sup>, intitulée *Histoire du monastère de saint Bénigne de Dijon, ou plutôt remarques et mémoires des choses anciennes et nouvelles arrivées en icelui pour plus facilement par quelques personne intelligente en composer une histoire fidelle : le tout recueilli et composé sur des titres et renseignements gardés-es-archives et trésor dudit saint*

---

<sup>25</sup> Le manuscrit est aujourd'hui toujours conservé sous les cotes Orléans BM, 492-493.

<sup>26</sup> Orléans BM, 492, f. 2v.

<sup>27</sup> Orléans BM, 492, f. 4v.

<sup>28</sup> Orléans BM, 492, f. 4v

<sup>29</sup> Auger 1987, 82, n. 67.

<sup>30</sup> Le rôle de procureur est également défini dans les *Règles communes* (ch. XII). Il a « le soin et la conduite de tous les procès, contestations et litiges qui se font pour les droits et fonds du monastère » (*Règles communes* 1663, 127).

<sup>31</sup> Sur la fonction de cellérier, voir les *Règles communes* (ch. X). S'il n'y a pas de procureur, ni de dépositaire dans le monastère, c'est le cellérier qui occupe ces fonctions, sinon il la responsabilité des deux moines exerçant la fonction. Plus généralement, il « a le soin de tout le temporel du monastère et des personnes qui sont employées à cela » (*Règles communes* 1663, 119).

<sup>32</sup> Auger 1987, 82, n. 67.

<sup>33</sup> Chaussy 1991, 12.

<sup>34</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 3, 261, n. 4 et t. 4, 105, n. 1.

<sup>35</sup> Le dépositaire dans la congrégation de Saint-Maur s'occupe de « toutes les mises en argent pour le monastère » (*Règles communes* 1663, 131). Son rôle est défini au chapitre XIII des *Règles communes* de 1663.

<sup>36</sup> Auger 1987, 82, n. 67.

<sup>37</sup> Auger 1987, 82, n. 67.

<sup>38</sup> Lenain 2006, 329.

*Bénigne de Dijon* s'achève au 8 juin 1671 selon dom Jean François, bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne<sup>39</sup>, alors qu'il est procureur et cellérier de l'abbaye<sup>40</sup>. Selon Marie-Louise Auger, il fut également nommé archiviste de cette abbaye :

Par suite, dom Thomas Le Roy fut archiviste de l'abbaye à un moment au moins de son séjour à Dijon ; et la Collection de Bourgogne a récupéré des pièces d'archives distraites du chartrier de l'abbaye à époque ancienne. Et effectivement, certaines d'entre elles, annotées déjà par dom Le Roy [...]<sup>41</sup>

Dans une lettre à dom Luc d'Achery, datée du 24 décembre 1670<sup>42</sup>, dom Jacques De Lannoy, qui entretient des relations épistolaires avec dom Thomas Le Roy et dom Luc d'Achery, écrit en post-scriptum :

Je vous prie de m'crire un peu plus souvent si cela ne vous incommode ; j'apprends que D. Thomas Le Roy a esté blessé d'un coup de cheval dont il est incommodé.

Il meurt le 2 juin<sup>43</sup> ou le 2 juillet<sup>44</sup> 1683 dans l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif de Sens. Il est recensé sous le numéro de matricule 523<sup>45</sup>.

## I.2. Bibliographie

### I.2.1. Œuvres

#### I.2.1.1. Autographes

*Livre Des curieuses recherches du Mont Saint-Michel À commencer depuis la fondation de la premiere eglise du dict lieu faicte par saint Aubert, evesque d'Avranches, l'an sept cent neuf en l'honneur du glorieux archange saint Michel, prince de la milice cœleste 709. Et ainssy à continuer par un religieux de la congregation de Saint-Maur soubzscript demeurant en l'abbaye dudict lieu, lequel a commencé cet œuvre le 1<sup>er</sup> jour de janvier l'an 1647 [1647-1648]<sup>46</sup> ;*

*Bresve histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel [1647]<sup>47</sup> ;*

*L'histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer, diocese d'Avranches en la province de Normandie [1648]<sup>48</sup> ;*

*Inventaire des titres concernant la mense conventuelle de Saint-Benoît-sur-Loire [juin 1657-août 1658]<sup>49</sup> ;*

---

<sup>39</sup> François 1777, t. 2, 515.

<sup>40</sup> Le Long 1768, 766.

<sup>41</sup> Auger 1987, 82.

<sup>42</sup> Paris BNF, Français 17686, f. 129r.

<sup>43</sup> Lenain 2006, 1:329.

<sup>44</sup> Tassin 1770, 101-102.

<sup>45</sup> Chaussy 1991, 12.

<sup>46</sup> Caen BM, Mancel 195. Ce manuscrit a été publié partiellement par Eugène de Robillard de Beurepaire. Cf. description *infra*.

<sup>47</sup> Paris BNF, Latin 13818, ff. 427r-437v. Texte inédit.

<sup>48</sup> Paris BNF, Français 18950, p. 1-200. Texte inédit.

<sup>49</sup> AD 45, 3 H 31 : in-folio de 523 feuillets (Prou & Vidier 1907, XXVII, n. 2). Manuscrit disparu lors de l'incendie des Archives départementales du Loiret en juin 1940. L'inventaire a été publié avant sa disparition (Prou & Vidier 1907-1912). Dom Thomas Le Roy le mentionne dans le manuscrit Orléans BM, 492, f. 2v ; il consacre également un feuillet à « l'inventaire général en deux

*Inventaire général des tiltres et enseignemens concernant le temporel des offices claustraux de l'abbaye de St Benoist de Fleury [achevé le 11 octobre 1658] ;*<sup>50</sup>

*Remarques des choses notables arrivées dans l'abbaye de Saint-Benoist de Fleury-sur-Loyre, de la congrégation de Saint-Maur, immédiate du Saint-Siège, située dans l'enclave du diocèse d'Orléans, depuis sa fondation, faites à l'ordre du révérend père prieur de Verthamond, prieur claustral en icelle, et du révérend père en Dieu Messire Loys Barbier de la Rivière, abbé commendataire, et d'autre part évêque de Langres [juin 1658-février 1659]*<sup>51</sup> ;

*Sommier des recettes en deniers et en nature de la mense conventuelle du petit couvent appelé « la pitancerie », et des offices claustraux unis à la mense commune, par dom Thomas le Roy, cellérier et procureur de l'abbaye. [1662-1770]*<sup>52</sup>.

*Manuel des cens emphytéotiques ; rentes et autres droits sur les prieurés, patronages et églises et sur divers héritages (couvent et offices claustraux) par dom Le Roy, cellérier et procureur de l'abbaye. [1663-1670]*<sup>53</sup>.

*Histoire du monastère de Saint Bénigne de Dijon, ou plutôt remarques et mémoires des choses anciennes et nouvelles arrivées en icelui pour plus facilement par quelques personne intelligente en composer une*

---

volumes des titres de la manse conventuelle et offices claustraux » en Orléans BM, 493, f. 305r-v où il écrit que « les tiltres des biens du couvent [Saint-Benoît-sur-Loire] avoit été parachevé le 8 du mois d'aoust ».

<sup>50</sup> Volume perdu, mentionné en Orléans BM, 493, f. 305r.

<sup>51</sup> Orléans BM, 492-493. Contrairement à ce qui est écrit dans le catalogue général des manuscrits, le texte ne peut dater du 15 avril 1628, puisque dom Thomas Le Roy prononce ses vœux en 1632 ; nous avons rectifié la date en consultant les volumes originaux (juin 1658-février 1659). L'œuvre, inédite, est composée de deux volumes manuscrits. Le texte est organisé chronologiquement, de 480 (fondation de l'abbaye) au 13 janvier 1659 (fin du séjour de dom Thomas Le Roy à Saint-Benoît-sur-Loire), sous forme de remarques de un ou plusieurs feuillets. La datation de la rédaction de chaque section (ou chaque remarque pour reprendre le vocabulaire de l'auteur) montre que ces sections n'ont pas été rédigées selon leur chronologie. Les deux volumes sont entrecoupés de pièces originales ou de copies servant de preuves. On distingue donc plusieurs mains dans ces deux volumes. Le premier volume est coté Orléans BM, 492 : il contient 432 ff., mesure 300 x 200 mm et contient l'histoire de l'abbaye de 460 à 1624. Le deuxième volume, coté Orléans BM, 493 est composé de 347 ff., mesurant 300 x 200 mm et contient l'histoire de l'abbaye de 1624 à 1659.

<sup>52</sup> AD 21, Fonds de Saint-Bénigne de Dijon 1 H 1515.

<sup>53</sup> AD 21, Fonds de Saint-Bénigne de Dijon 1 H 737. Contient « Couvent : prieurés ; patronages ; Dijon (par rue et par climat) ; Talant ; Plombières ; Saint-Apollinaire : Is-sur-Tille ; Boncourt ; Varanges ; Veuvev ; Genlis ; Longvic ; Beaune ; Chenôves ; Marsannay-la-Côte ; Couchey ; Chaignay. – Sous-prieur : Dijon. – Chantre : Dijon. Trésorier : Dijon ; Chenôves ; Marsannay-la-Côte. – Maître du Corps saint : Dijon ; Talant ; Plombières ; Saint-Apollinaire ; Fontaines ; Chenôves. Sous-cellérier : Dijon. – Panetier : Dijon. – Prieur de Saint-Apollinaire : Saint-Apollinaire. – Recteur de la Chapelle aux Riches : Dijon ; Talant ; Saint-Apollinaire ; Sennecey : Marsannay-la-Côte ; Magny. – Hôtelier : Dijon. – Infirmier : Dijon ; Brazey. – Aumônier : Fénavy et Saulon-la-Rue. – Sacristain : Dijon ; Marcilly-sur-Tille ; Ruffey et Echirey. – Aumônier : Gevrey ; Fixin ; Saulon-la-Chapelle ; Aiserey ; Bessey. – Chambrier : Dijon ; Talant ; abbaye de Corneux. – Pour chaque article : analyse des titres constitutifs, confins de l'assignat et mentions de paiement (1663-1670) ».

*histoire fidelle : le tout recueilli et composé sur des titres et renseignements gardés-es-archives et trésor dudit saint Bénigne de Dijon [1659(?) -1671]*<sup>54</sup> ;

Plusieurs des cahiers du cartulaire de Saint-Bénigne, *Recueil du XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles de pièces concernant le trésor, les archives, l'église, les sépultures et les bâtiments de l'abbaye*<sup>55</sup>, sont écrits de la main de dom Thomas Le Roy [XVII<sup>e</sup> siècle].

*Listes chronologiques des abbés de Saint-Bénigne, des évêques de Langres, des rois de France et des ducs de Bourgogne ; listes des bénéfices ; notices individuelles sur les abbés [XVII<sup>e</sup> siècle]*<sup>56</sup> : la table des matières et la liste des bénéfices sont de dom Thomas Le Roy.

Tables de matières de 3, 1 et 44 pages par dom Thomas Le Roy d'un *Terrier des cens, rentes et redevances* [1571-1679]<sup>57</sup>.

Table par dom Thomas Le Roy d'*Immeubles sis à Dijon ; Talant ; Marsannay-la-Côte ; Chenoves ; Chaignay ; Saint-Apollinaire* datés de 1539 [les annotations sont datées du 10 mars 1665]<sup>58</sup>.

### I.2.1.2. Copies

Un catalogue des abbés de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon (p. 115) est extrait de l'histoire manuscrite de dom Thomas Le Roy dans *Brouillon des mémoires concernant le monastère Saint-Bénigne de Dijon de l'ordre du Bienheureux Père Benoît de la Congrégation de Saint-Maur. Pour le R. P. dom Mabillon, 1717*<sup>59</sup>.

*Livre des curieuses recherches du Mont saint michel, depuis l'an 709, époque de la fondation de la 1<sup>ère</sup> église de ce lieu, jusque au 24 février 1648 par Thomas Leroy Moine Bénédictin de la congrégation de St Maur, copie partielle de Caen BM, 195, [fin XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle]*<sup>60</sup>.

### I.2.2. Correspondance

Nous donnons ici la correspondance inventoriée de dom Thomas Le Roy. Le dépouillement est très probablement lacunaire.

Lettre de dom Thomas Le Roy à dom Luc d'Achery datée du 19 juillet 1647, Mont Saint-Michel<sup>61</sup> ;

---

<sup>54</sup> Le manuscrit, un in-quarto de 1121 pages (Le Long 1768, 766) est aujourd'hui perdu. Un extrait a été copié par dom Hugues Lanthenas et envoyé à dom Jean Mabillon : il est aujourd'hui conservé dans le manuscrit Paris BNF, Bourgogne 12(II), ff. 147-203. Texte inédit.

<sup>55</sup> AD 21, Fonds de Saint-Bénigne de Dijon 1 H 141 (ancienne cotes : AD 21, CGM n° 125 (H 106) et AD 21, 1 F, 125) : papier, 250 pages, 230/115 mm, reliure cartonnée. Texte inédit.

<sup>56</sup> AD 21, Fonds de Saint-Bénigne de Dijon 1 H 142.

<sup>57</sup> AD 21, Fonds de Saint-Bénigne de Dijon 1 H 1043.

<sup>58</sup> AD 21, Fonds de Saint-Bénigne de Dijon 1 H 1041.

<sup>59</sup> AD 21, Fonds de Saint-Bénigne de Dijon 1 H 144 (anciennes cotes AD 21, CGM n° 129 (H 124) et AD 21, 1 F 129) : papier, 270 feuillets, 280/195 mm, reliure parchemin.

<sup>60</sup> Cherbourg BM, 64 et mise au net dans Cherbourg BM, 65.

<sup>61</sup> Paris BNF, Latin 13818, f. 438r. Publié par Eugène de Robillard de Beaurepaire (Robillard de Beaurepaire & Decaëns (éd.) 2008, 39-40).

Lettre de dom Thomas Le Roy à dom Luc d'Achery, datée du 30 septembre 1665, Saint-Bénigne de Dijon<sup>62</sup> ;

Lettre de dom Thomas Le Roy à dom Jean Mabillon, datée du 22 août 1668, Saint-Bénigne de Dijon<sup>63</sup> ;

Lettre de dom Jacques De Lannoy à dom Thomas Le Roy, procureur de Saint-Bénigne de Dijon, non datée. Au dos se trouve une courte lettre de dom Thomas Le Roy à dom Luc d'Achery, datée du 8 janvier 1668<sup>64</sup> ;

Lettre de dom Jacques De Lannoy à dom Thomas Le Roy, datée d'octobre 1670<sup>65</sup>. Au-dessous on trouve quelques mots de dom Thomas Le Roy à dom Luc d'Achery à qui il transmet la lettre.

Par ailleurs, dom Thomas Le Roy est cité dans une lettre de dom Jacques De Lannoy à dom Luc d'Achery, datée d'août 1670<sup>66</sup> ; dom Thomas Le Roy est alors à Saint-Bénigne de Dijon. Il est également cité dans une lettre de dom Jacques De Lannoy à dom Luc d'Achery, datée de septembre 1670<sup>67</sup>.

## *II. Présentation du corpus montois*

L'œuvre éditée dans le cadre de cette thèse a été rédigée par dom Thomas Le Roy pendant les 20 mois de sa présence au Mont Saint-Michel. Les trois textes rapportent l'histoire du Mont Saint-Michel, de sa fondation (VIII<sup>e</sup> siècle) à la période de rédaction de cette présente œuvre (XVII<sup>e</sup> siècle). Nous détaillons ci-dessous chacun des textes dont nous proposons l'édition.

### *II.1. Les Curieuses recherches (CR)*

Ce texte, dont le titre complet est *Livre Des curieuses recherches du Mont Saint-Michel À commencer depuis la fondation de la premiere eglise du dict lieu faite par saint Aubert, evesque d'Avranches, l'an sept cent neuf en l'honneur du glorieux archange saint Michel, prince de la milice cœleste 709. Et ainssy à continuer par un religieux de la congregation de Saint-Maur soubzscript demeurant en l'abbaye dudict lieu, lequel a commencé cet œuvre le 1<sup>er</sup> jour de janvier l'an 1647* est le texte le plus long du corpus.

#### **II.1.1. Description matérielle**

Cote : Caen BM, Mancel 195

État : manuscrit homogène ;

Support : papier ;

Foliotation : 290 ff. ([XV] p. + 485 p. + 74 p.) ;

Dimensions : 330 x 213 mm (justification 250 x 118 mm) ;

---

<sup>62</sup> Paris BNF, Français 17685, f. 234r-v. Texte inédit.

<sup>63</sup> Paris BNF, Français 19654, ff. 206r-207v. Texte inédit.

<sup>64</sup> Paris BNF, Français 17686, ff. 75r-76v.

<sup>65</sup> Paris BNF, Français 17686, f. 123r.

<sup>66</sup> Paris BNF, Français 17686, f. 118r.

<sup>67</sup> Paris BNF, Français 17686, f. 120r.

Reliure : reliure cartonnée ;

Datation : 1<sup>er</sup> janvier 1647-23 juillet 1648.

## II.1.2. Histoire du manuscrit

Le manuscrit est conservé aujourd'hui au fonds Mancel du Musée des Beaux-Arts de Caen sous la cote **Caen BM, Mancel 195**.

Il a été rédigé au Mont Saint-Michel comme en témoigne sa signature, datée, à presque chacun des paragraphes :

En foy de quoy, je l'ay signé après l'avoir retiré d'un viel manuscrit des archives de ce Mont et l'ay remis, le 2<sup>e</sup> jour du dict mois de janvier l'an 1647.

Frere Thomas Le Roy ꝛꝛꝛ<sup>68</sup> moine benedictin indigne<sup>69</sup>.

Nous ne savons que peu de choses de l'histoire de ce manuscrit, jusqu'à son legs à la ville de Caen en 1872 par Pierre-Bernard Mancel. Ce libraire, éditeur et collectionneur, a en effet légué une collection importante de manuscrits, gravures, peintures, etc. par testament du 20 février 1866 à la ville de Caen, sous réserve que la collection forme un fonds distinct. Cette collection est aujourd'hui conservée au Musée des Beaux-Arts de Caen dans son intégralité, sous la responsabilité de la bibliothèque municipale de Caen. La collection des manuscrits a été décrite dans le tome XIV du *Catalogue général des manuscrits*<sup>70</sup>.

Avant cette donation nous ne trouvons que peu de traces de ce manuscrit. Il n'est pas mentionné dans l'inventaire des confiscations révolutionnaires par le commissaire Pinot-Cocherie en 1791, mais pas plus que les autres manuscrits modernes, qu'ils soient aujourd'hui encore au fonds ancien d'Avranches (Avranches BM, 209 ou Avranches BM, 217) ou qu'ils aient disparu.

On trouve sur la page de titre du manuscrit un ex-libris « A. de la Varangerie ». Ce « riche propriétaire de la Manche<sup>71</sup> », selon Eugène de Robillard de Beaurepaire en introduction de son édition des *Curieuses recherches*, a copié à la fin du manuscrit qu'il possédait des poésies lues dans *La Quotidienne*. La dernière qu'il copie, *Le Chant du sacre* d'Alphonse de Lamartine, fut publiée dans le journal le 22 mai 1825<sup>72</sup>. Les feuillets qui contenaient ces poèmes ont, depuis le commentaire d'Eugène de Robillard de Beaurepaire, été collés, et on ne peut les lire qu'en transparence. Ils se trouvaient entre la fin du corps du texte et la table des matières.

Auguste François Lecanu<sup>73</sup> écrit dans son *Histoire des évêques de Coutances* parue en 1839 que le manuscrit autographe des *Curieuses recherches* appartient alors à M. Letertre. L'abbé Desroches, dans son article sur les manuscrits de la bibliothèque d'Avranches en 1840<sup>74</sup>, précise que le manuscrit de dom Thomas Le Roy est entre les mains de M. Letertre, bibliothécaire de Coutances, mais il est présenté

---

<sup>68</sup> Nous avons utilisé ce signe uniformément dans cette thèse pour symboliser la signature de dom Thomas Le Roy.

<sup>69</sup> CR, ch. 1, § 11.

<sup>70</sup> Robert & Sauvage 1911, 1–309.

<sup>71</sup> Robillard de Beaurepaire & Decaëns 2008, 24.

<sup>72</sup> Robillard de Beaurepaire & Decaëns 2008, 24.

<sup>73</sup> Lecanu 1839, 7.

<sup>74</sup> Desroches 1840, 73–74.

comme appartenant à la bibliothèque d'Avranches, deuxième ouvrage mentionné sur la liste de l'abbé, juste après celui de dom Jean Huynes. Six ans auparavant, quand L. E. Castillon de Saint-Victor rédige le catalogue des manuscrits de la bibliothèque du Mont Saint-Michel<sup>75</sup>, il mentionne le manuscrit de dom Jean Huynes (actuel Avranches BM, 209), mais pas celui de dom Thomas Le Roy.

On ne sait donc pas comment le manuscrit passe des main d'A. de la Varangerie à celle du bibliothécaire de Coutances, ni comment il passa ensuite des mains de M. Letertre à celles d'Abel Vautier. En effet Eugène de Robillard de Beaurepaire écrit que Pierre-Bernard Mancel l'acquit « de la riche collection d'Abel Vautier, mise aux enchères à Caen dans le courant de l'année 1853. Il figure, en effet, au catalogue imprimé, sous le n° 1357<sup>76</sup> ». La date de 1853 est une coquille qu'il faut corriger en 1863, année du décès d'Abel Vautier, dont la collection fut mise aux enchères en novembre.

### II.1.3. Copies et éditions

#### II.1.3.1. Copies

Le texte des *Curieuses recherches* a fait l'objet d'une première copie partielle dans le manuscrit conservé à Cherbourg et coté Cherbourg BM, 64. Cette copie a fait l'objet d'une mise au net, conservée dans la même bibliothèque sous la cote Cherbourg BM, 65.

**Cherbourg BM, 64** : papier ; 2 feuillets + 195 p. ; 235 x 155 mm ; demi-reliure basane verte. Il a appartenu à la bibliothèque d'Henry Duchevreuil<sup>77</sup>. Il est daté du XVII<sup>e</sup> siècle par les catalogueurs (voir notamment le *Catalogue général des manuscrits*<sup>78</sup>). Mais la liste des abbés contenue dans ce manuscrit p. 177-183, rassemble tous les abbés bénédictins montois, de Mainard I<sup>er</sup> à Louis-Joseph de Montmorency (évêque de Metz qui fut abbé du Mont Saint-Michel en 1788). Le copiste prend en compte une addition du manuscrit Caen BM, Mancel 195 de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ou du début du XIX<sup>e</sup> siècle et son travail ne peut donc lui être antérieur.

**Cherbourg BM, 65** : Papier ; 2 feuillets et 150 pages ; 223 x 143 mm. Reliure veau raciné, tranches dorées. Longtemps daté du XVII<sup>e</sup> siècle, le manuscrit, comme son modèle (Cherbourg BM, 64) ne peut être antérieur à 1788, puisque la liste des abbés contenue p. 131-138, inclut les additions présentes dans *Les Curieuses recherches* et décrivant les abbés Louis-Étienne Texier d'Hautefeuille, Jean-Frédéric Karq de Bebembourg, Étienne-Charles Loménie de Brienne et Louis-Joseph de Montmorency (abbé en 1788). Ce manuscrit est arrivé dans la bibliothèque de Cherbourg par le legs d'Augustin Asselin<sup>79</sup>.

---

<sup>75</sup> Castillon de Saint-Victor 1834, 271-281.

<sup>76</sup> Robillard de Beaurepaire (éd.) 1878, t. 1, 3-4.

<sup>77</sup> Henry Duchevreuil possédait 1588 volumes, dont 10 manuscrits, qui ont été achetés à la fondation de la bibliothèque municipale de Cherbourg en 1831 et en constituent donc une partie du fonds.

<sup>78</sup> Omont 1889, 171.

<sup>79</sup> Augustin Asselin a légué 2780 volumes à la bibliothèque municipale de Cherbourg en 1845.



### II.1.3.2. Édition(s)

Le texte de dom Thomas Le Roy a été partiellement édité au XIX<sup>e</sup> siècle par Eugène de Robillard de Beaurepaire, qui a également publié un certain nombre de sources normandes et d'articles sur l'histoire locale.

Thomas LE ROY, *Les Curieuses recherches du Mont-Saint-Michel, par dom Thomas Le Roy, publiées pour la première fois avec une introduction et des notes par E. de Robillard de Beaurepaire, conseiller à la cour d'appel de Caen, secrétaire de la société des antiquaires de Normandie, tome premier [tome deuxième]*, Eugène de Robillard de Beaurepaire (éd.), Caen, Veuve Le Ghost Clérisse (Mémoires de la société des Antiquaires de Normandie), 1878, 2 volumes, 476+576 p.

C'est également cet érudit qui a publié l'autre grande œuvre mauriste sur le Mont Saint-Michel, *L'histoire générale de l'abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer* de dom Jean Huynes. C'est d'ailleurs à cause de cette première édition (1872-1873) qu'il justifie un certain nombre de coupes sombres du texte de dom Thomas Le Roy dans son édition.

Bien qu'incomplet, l'édition des *Curieuses recherches* est utilisée par les spécialistes de l'histoire montoise, normande et mauriste. Un fac-similé, augmenté d'une présentation, d'un index (lieux et personnes) et de la transcription de la table des matières du manuscrit original a été publié en 2008, à la suite de l'épuisement de la première édition. Les additions sont d'Henri Decaëns.

Thomas LE ROY, *Le livre des curieuses recherches du Mont Saint Michel : A commencer depuis la fondation de la première église dudit lieux par Saint Aubert, évêque d'Avranches, l'an sept cent neuf, en l'honneur du glorieux archange Saint Michel, prince de la milice céleste ; et ainsi à continuer par un religieux de la congrégation Saint Maur, demeurant en l'abbaye dudit lieux, lequel à commencer cet oeuvre le 1er jour de janvier l'an 1647*, Eugène de Robillard de Beaurepaire et Henri Decaëns (éd.), Caen, Société des Antiquaires de Normandie (Les grands textes des antiquaires de Normandie), 2008, 784 p.

### II.1.4. Présentation du texte

Le texte des *Curieuses recherches* est composé de textes préliminaires (lettres dédicatoires ; introduction), du corps principal de l'œuvre et de tables finales. Sa rédaction commence le 1<sup>er</sup> janvier 1647 et se termine avec le départ de dom Thomas Le Roy pour l'abbaye Saint-Melaine de Rennes le 24 juillet 1648. Ce texte est à la fois le premier commencé et le dernier terminé des trois qui composent notre corpus.

#### II.1.4.1. Les pièces préliminaires

Le volume commence par 15 pages, non numérotées de pièces préliminaires. Il s'agit d'une dédicace à l'archange en prose et en vers, puis un avant-propos au lecteur, en prose et en vers, et enfin une description du Mont Saint-Michel introductive au texte principal.

### II.1.4.2. Le corps principal du texte

Le corps principal de l'œuvre est organisé chronologiquement en 43 chapitres, sur 485 pages numérotées. Le premier chapitre est consacré à saint Aubert, considéré comme le « premier fondateur de ce monastère » (*CR*, ch. 1). Les 42 chapitres suivants sont chacun consacrés à un abbé : depuis Mainard I<sup>er</sup>, premier abbé bénédictin installé au Mont Saint-Michel sous le règne du duc Richard I<sup>er</sup> (966), jusqu'à Jacques de Souvré, abbé contemporain de dom Thomas Le Roy.

Chacun des chapitres est ensuite divisé en sections numérotées ; le nombre de sections est très variable selon l'abbatit décrit. Le chapitre consacré à l'abbatit de Thierry (*CR*, ch. 7) ne comprend qu'une section, moins d'une page. Celui consacré à l'abbatit d'Henry de Lorraine de Guise en comprend 210 et celui consacré à Jacques de Souvré 168, soit 110 pages pour 35 ans, quand les 375 premières pages relatent 905 années de vie monastique. Une part importante de l'œuvre est donc consacrée à l'installation des mauristes au Mont Saint-Michel.

Le récit dépend des sources qu'avait à sa disposition dom Thomas Le Roy. Il les cite plus ou moins précisément et les résume. Il les transcrit très rarement. Il s'agit en effet d'une œuvre inachevée ; l'auteur avait pour projet un deuxième volume comprenant l'édition de l'ensemble des preuves de sa chronique<sup>80</sup> :

Sy le temps, la vie et la santé me le permettent, je mettray autre part les actes et instrumentz tout au long pour y avoir recours en nécessité, le sommaire et datte desquelles est seulement inséré ycy<sup>81</sup>.

La plus grande partie de l'œuvre – du chapitre 1, § 1 au chapitre 43, § 118 – a été écrite entre le 1<sup>er</sup> janvier 1647 et le 10 mai 1647, soit les 244 premiers feuillets sur les 290 qui composent le manuscrit. La section 118 récapitule l'abbatit de chaque abbé et renvoie à la première page de chaque chapitre concerné, jouant le rôle d'un sommaire pour les chapitres 1 à 43.

Cependant dom Thomas Le Roy va continuer son œuvre de 60 sections rajoutées au chapitre 43 (sections 119 à 168), selon la chronologie suivante<sup>82</sup> :

- 1 juin 1647 : compte rendu d'une visite de l'évêque d'Avranches ;
- 5 juin 1647 : compte rendu d'un orage au Mont Saint-Michel ;
- 13 juin 1647 : compte rendu de l'hommage rendu par le seigneur de Lorges-Montgommery ;
- 15 juin 1647 : compte rendu d'une tempête au Mont Saint-Michel ;
- 7 juillet 1647 : inventaire des dépendances de l'abbaye du Mont Saint-Michel ;
- 9 juillet 1647 : compte rendu d'une visite de deux groupes de pèlerins ;
- 12 juillet 1647 : compte rendu du pavement du chanceau du Mont Saint-Michel ;
- non daté : compte rendu du procès entre le Mont Saint-Michel et l'évêque d'Avranches ;
- 25 juillet 1647 : compte rendu des réparations d'Ardevon ;
- 4 août 1647 : inventaire des reliques du Mont Saint-Michel ;
- 12 août 1647 : inventaire de l'argenterie du Mont Saint-Michel ;

---

<sup>80</sup> Cette pratique fut assez courante chez les historiens mauristes : voir notamment *L'histoire de Bretagne* par dom Alexis Lobineau en deux tomes (1 volume d'histoire et 1 volume de preuves) ou *L'histoire de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen* par dom Jean-François Pommeraye en 5 parties dont la dernière est consacrée à la transcription des pièces justificatives.

<sup>81</sup> *CR*, Au tres devot et tres vertueux lecteur.

<sup>82</sup> Nous n'avons pas repris ici les titres de paragraphes de dom Thomas Le Roy, mais avons nous-mêmes résumé le contenu.

- 4 octobre 1647 : compte rendu de la construction d'un escalier dans le monastère ;
- 12 octobre 1647 : compte rendu de la pose d'une porte à l'entrée du monastère ;
- 31 janvier 1648 : compte rendu du parachèvement du pavé de l'église ;
- 1 février 1648 : annotation et correction apportées au présent texte (ch. 31, § 33) ;
- 8 février 1648 : compte rendu d'une visite de Joachim Le Contat datée du 19 mars 1647 ;
- 3 février 1648 : inventaire des ornements d'église ;
- 10 mars 1648 : transcription d'un arrêt rendu le 3 février 1648 suivie de son commentaire dans la section suivante ;
- 13 mars 1648 : compte rendu de la visite du marquis de Mortemal, de son fils, et de la marquise de Quergeant ;
- Non daté [13 mars 1648] : compte rendu de la présentation de la cure d'Ardevon ;
- 13 mars 1648 : addition pour l'année 1624 : prise de possession de la baronnie d'Ardevon par les mauristes montois ;
- 13 mars 1648 : addition d'un procès-verbal daté de 1626 ;
- 18 mars 1648 : addition d'un procès-verbal de 1622 ;
- 12 mars 1647<sup>83</sup> : addition d'un procès-verbal de 1622 ;
- 13 mars 1648 : compte rendu des réparations réalisées à Ardevon par les mauristes ;
- 11 mars 1648 : compte rendu : chants des nouveaux hymnes ;
- non daté : compte rendu d'une vente du 9 mars 1648 ;
- 19 mars 1648 : copies de contrats de cession datés de 1625 ;
- 19 mars 1648 : addition pour l'année 1622 ;
- 19 mars 1648 : copies d'une minute datée de 1625 ;
- 23 mars 1648 : compte rendu de la reçue du nouveau rituel de la congrégation ;
- non daté : transcription d'une lettre de garde datée de décembre 1647 ;
- non daté : compte rendu d'une donation de Jacques de Souvré ;
- non daté : compte rendu de l'élection de Julien du Chemin daté du 17 avril 1648 ;
- non daté : compte rendu de la visite de l'évêque de Coutances le 2 mai 1648 ;
- non daté : compte rendu de la visite de l'abbé de Savigny le 27 mai 1648 ;
- non daté : compte rendu des ordres de prêtrise de 5 moines montois le 8 juin 1648 ;
- non daté : compte rendu de la mesure de la citerne du Mont le 10 juin 1648 ;
- 27 juin 1648 : compte rendu de l'arrivée de Charles Rateau au Mont pour être prieur ;
- 3 juillet 1648 : compte rendu de la réconciliation entre les religieux du Mont et l'évêque d'Avranches ;
- 7 juillet 1648 : compte rendu de la prise d'un marsoing ;
- 13 juillet 1648 : compte rendu de la conclusion d'un cours donné au Mont Saint-Michel ;
- 13 juillet 1648 : compte rendu de l'envoi du texte *L'Histoire de l'abbaye* à Grégoire Tarrisse ;
- 13 juillet 1648 : compte rendu de la visite de dom Germain Morel au Mont Saint Michel ;
- non daté : transcription de l'élection de Charles Rateau comme prieur au Mont Saint-Michel ;
- 19 juillet 1648 : compte rendu de travaux au Mont ;
- 22 juillet 1648 : compte rendu des réparations effectuées à Ardevon ;
- 22 juillet 1648 : compte rendu d'une procession générale ;

---

<sup>83</sup> C'est l'année écrite par dom Thomas Le Roy sous ce paragraphe même si nous pouvons légitimement supposer qu'il s'agit d'une coquille.

– 22 juillet 1648 : dom Thomas Le Roy doit quitter le Mont.

À partir de mai 1647, la majeure partie du récit de dom Thomas Le Roy est donc un journal des événements les plus importants du Mont. Il corrige quelques sections et ajoute quelques inventaires. Sans changer l'aspect de sa chronique, la plupart des événements, à part quelques transcriptions, n'est plus tirée des sources montoises, mais tirée de son quotidien. L'auteur ne donne aucune explication de ce changement, mais on perçoit ici l'originalité de l'œuvre qui suit un projet de l'auteur, différent des recommandations ou commandes dont il aurait pu être l'exécuteur.

### II.1.4.3. Les tables

Une table des matières suit les 43 chapitres réorganisant complètement le contenu du texte : 24 chapitres thématiques sont annoncés.

Les sections (§) du texte sont ensuite redistribuées dans chacun des paragraphes thématiques, reprenant généralement les marginalia, le numéro de section et la page concernés. Le premier chapitre de la table des matières concernant la fondation est ainsi composé de 27 sections et la première se présente de la manière suivante :

Discours sur la vie de saint Aubert, evesque d'Avranches 12, premier fondateur, page 1. § 1

Cette réorganisation thématique – même si cela n'est pas annoncé par dom Thomas Le Roy – est conforme aux recommandations émises par dom Grégoire Tarisse et dom Luc d'Achery en novembre 1647 dans une lettre circulaire imprimée intitulée « Au sujet des mémoires qu'on demande pour composer l'histoire de l'ordre »<sup>84</sup> qui fut envoyée par l'abbaye mère de la congrégation aux différentes abbayes bénédictines. Nous citons les différents chapitres thématiques proposés par dom Thomas Le Roy et développons pour chacun les différents points de la circulaire qui s'y rapportent. En gras, nous mettons en exergue le vocabulaire commun aux deux documents. Nous avons par ailleurs transcrit l'intégralité des recommandations de la circulaire *infra*<sup>85</sup>.

Tableau 1 : Concordance entre la table des matières des *Curieuses Recherches* et la circulaire de novembre 1647.

Chapitres thématiques des <i>Curieuses recherches</i>	Circulaire de novembre 1647
Chapitre 1 <sup>er</sup> : De la <b>fondation</b> de l'église et monastere du Mont Saint-Michel. Des plus insignes legz et <b>donations</b> et quand les moines de saint Benoist y ont esté establiz.	1. <b>La fondation</b> , par qui faite, à quel sujet, avec acte d'icelle ; ceux qui ont fait des <b>donations</b> aucunement considérables, avec les lettres d'icelles ; d'où les premiers Religieux ont esté tirez pour y establir la discipline reguliere
Chapitre 2 <sup>e</sup> : De la <b>situation du monastere, description</b> d'yceluy et de ce qui est remarquable proche iceluy.	2. <b>La situation du Monastere</b> , et sa <b>description</b> brièvement ; dedans ou proche quelle ville, ou riviere elle est, etc. en quel diocese
Chapitre 3 <sup>e</sup> : De divers accidens, <b>ruisnes</b> et reparations arrivées es bastimens de l'abbaye et monastere du Mont Saint-Michel.	3. Si le Monastere est toujours demeuré en son entier, si destruit, ou <b>ruiné</b> , par qui, comment, et quand, et par qui remis et en quel temps.
Chapitre 4 <sup>e</sup> : De la <b>fondation</b> des <b>prieurez</b> dependants de ladicte abbaye du Mont Saint-Michel et des	4. Combien il y a de <b>Prieurez</b> , les actes de <b>fondations</b> d'iceux, quels d'iceux ont esté conventuels, en quel diocese, près quelle

<sup>84</sup> Denis (éd.) 1910, 137–140.

<sup>85</sup> Voir II.3.4, p. 51.

Chapitres thématiques des <i>Curieuses recherches</i>	Circulaire de novembre 1647
bienfacteurs d'iceux.	ville, ou riviere, etc. ils sont situez ; jusques à quand il y a eu des Religieux ; quels distraits de l'Ordre, ce qu'ils sont devenus.
Chapitre 5 <sup>e</sup> : Des <b>chappelles</b> et <b>cures</b> de ladicte abbaye, et de <b>la presentation</b> et <b>collation</b> d'icelles.	5. Combien il y a d'autres benefices, soit <b>cures</b> , <b>chappelles</b> , prebendes, etc. à <b>la collation</b> ou <b>presentation</b> de qui.
Chapitre 6 <sup>e</sup> : De plusieurs et <b>insignes bienfacteurs</b> de ladicte abbaye, <b>par succession de temps</b> , et leur qualité.	6. S'il y a eu des insignes bienfacteurs par succession de temps, et quels ils ont esté.
Chapitre 7 <sup>e</sup> : Des soldatz de la garnison de ladicte abbaye, et plusieurs <b>accidens</b> arrivez au sujet des guerres et troubles en cette ville et à l'entour.	7. Les changemens et <b>accidens</b> notables, soit en bien ou en mal, qui sont jadis arrivez au Monastere, ou aux Moines.
Chapitre 8 <sup>e</sup> : Des <b>reglemens</b> dans la vie reguliere faits en divers temps en ladicte abbaye avec l'introduction des moines de la <b>congregation de Saint-Maur</b> et en icelle. Visite des evesques et autres superieurs, des prieurs de ladicte congregation etc. Union spirituelle des abbaye à celle-cy et la liste des evesques d'Avranches.	8. Quels <b>reglemens</b> y ont esté faits autrefois, et observez : quelle sainte coutume a esté la plus suivie et gardée là dedans : quels actes insignes ont esté faits par les Religieux de ce lieu-là. 23. Faudra aussi remarquer bien particulièrement les diverses reformes qui se sont faites en chaque Abbaye, par qui, comment, et quand, combien elles ont subsisté, quel fruit en a reussi ; si le Monastere en estoit le chef, la cause de la decadence d'icelle, ce qu'en disent les auteurs de ce temps, et en quel temps <b>la Congregation de saint Maur</b> y a esté établie, sans qu'il soit besoin de passer plus outre, cela regardant l'histoire de la Congregation.
Chapitre 9 <sup>e</sup> : De ce qu'il y a de <b>rare</b> autour de l'abbaye du Mont Saint-Michel, <b>tant en l'art qu'en la nature</b> , page et ce chapitre ce rencontre dans le 2e cy-dessus.	9. Quelle chose il y a de rare là, ou au voisinage, tant en l'art qu'en la nature.
Chapitre 10 <sup>e</sup> : Des <b>saintes reliques</b> de la thresorerie du Mont Saint-Michel et des <b>sepultures</b> de quelques <b>princes</b> et seigneurs et autres gentilshommes.	10. Quels grands personnages, soit en sainteté, soit en doctrine y ont fleury : ce qu'ils ont fait ou escrit : quels sanctuaires de devotion y sont, ou ont esté jadis, ou là aupres : quelles <b>saintes reliques</b> plus remarquables, quand et comment y apportées, et quelles y restent. Quels <b>Princes</b> , Roys, Empereus, Prelats y sont ensevelis ; quand ils sont morts, pourquoy y ont choisi leur <b>sepulture</b> , leurs epitaphes.
Chapitre 11 <sup>e</sup> : <b>Des abbez</b> de ladicte abbaye, leur election et gestes et decedz.	11. La suite <b>des Abbez</b> , avec le temps que chacun d'eux a gouverné, et ceux qui ont esté vertueux, ou autrement, de ce que chacun a geré digne de louange, et le jour de leur mort.
Chapitre 12 <sup>e</sup> : De l'argenterie de l'eglise de l'abbaye dudict Mont Saint-Michel, ornementz et tableaux.	
Chapitre 13 <sup>e</sup> : Des <b>miracles</b> et histoires <b>prodigieuses</b> et surnaturels accidens arrivées etc.	13. S'il y avoit quelques autres choses, quoy qu'elles ne se rapportassent point à aucuns des chefs cy mentionnez ; neantmoins rapportant en quelque sorte à l'histoire de l'Ordre, il faudroit aussi la remarquer : comme par exemple, quelques chastimens ou accidens extraordinaires de quelques mal vivans Religieux, ou persecuteurs des Moines, pour l'instruction de la posterité, et autres choses semblables, voire mesme quelque peinture antienne, raretz, choses merveilleuses, <b>prodiges</b> , <b>miracles</b> qui s'y font ou s'y sont faits autrefois, etc. pourveu qu'on ne s'arreste pas trop à ces recherches.
Chapitre 14 <sup>e</sup> : Des immunitéz et <b>exemptions</b> du monastere avec ses privileges au spirituel.	14. Si le Monastere est <b>exempt</b> de l'Evesque, a eu, ou a droit Episcopal, ou d'officialité, comment s'exerce-t-il, quand commencé

Chapitres thématiques des <i>Curieuses recherches</i>	Circulaire de novembre 1647
	ou perdu. 15. Si l'Abbé a eu droit de donner les Ordres mineurs, de porter mitre, depuis quand ; quel rang luy appartient aux assemblées du Diocese, ou aux Estats de la Province ; quels autres droicts considerables non communs, quel tiltre a le Monastere, soit de Baronnie, ou Comté, etc.
Chapitre 15 <sup>e</sup> : De plusieurs moines de cette abbaye eslevéz aux dignitez episcopales et abbatiales etc. Et qui ont eu charges et commissions honorables hors icelle.	18. Si quelques Religieux ont esté tirez desdites Abbayes pour estre faitis Evesques, Abbez, Prieurs, et d'où, ou pour en fonder d'autres, ou reformer les anciennes, quand, comment, par qui, et quel le succez, et quels personages ont esté tirez pour estre employez en de grandes charges, comme Ministres d'Etat, Chanceliers, Regens des Royaumes, et semblables emplois auprez des Roys, et Princes souverains.
Chapitre 16 <sup>e</sup> : De plusieurs acquisitions faites en divers temps par les moines, eschanges et autres actes pour le profit temporel du monastere, la baronnie d'Ardevon et la seigneurie de Montrouault exceptéz.	
Chapitre 17 <sup>e</sup> : De plusieurs personnes de qualité qui ont visité ce monastere par devotion et des troupes et compagnies de pelerins venuz de divers endroits.	16. Il faut aussi pour recognoistre la noblesse, dont les ancestres ont jadis bien fait aux Monasteres, remarquer les noms de ceux qui se trouveront dans les chartres ou tiltres, comme ceux des Roys, Princes, des Evesques et Abbez, et autres personnes illustres, et leurs sceaux ou armes. On peut aussi remarquer dans les anciens tiltres les coutumes, la maniere de parler propre des temps et pays, qui peut servir à orner l'histoire.
Chapitre 18 : De plusieurs personnes de condition qui ont pris l'habit monachal en ce monastere, en quoy les abbes ne sont compris, la pluspart desquels sont d'illustre naissance.	
Chapitre 19 <sup>e</sup> : De l'institution de l'archidiaconé, continuation et abrogation d'iceluy en ses droitz de confession et for interieur.	
Chapitre 20 : Des privileges, immunitéz, exemptions, et autres graces données au monastere et deppendances par les roys, princes, seigneurs etc.	
Chapitre 21 <sup>e</sup> : De l'establissement de la baronnye d'Ardevon, cession d'icelle à la manse.	
Chapitre 22 <sup>e</sup> : De l'establissement de la seigneurie de Montrouault. Cession d'icelle à la manse.	
Chapitre 23 <sup>e</sup> : De la manse conventuelle, des offices et prieurez tenuz par les religieux de ladicte abbaye.	
Chapitre 24 <sup>e</sup> : Des choses indifferentes, terribles, nuisibles et utiles au monastere.	

Le texte des *Curieuses recherches* a été rédigé pour la majeure partie avant la circulaire. En comparant la circulaire et la table des matières on peut en revanche dater cette dernière postérieurement à novembre 1647. En effet les titres des premiers chapitres thématiques sont particulièrement conformes aux

recommandations. Nous devons constater l'effort qu'a fourni dom Thomas Le Roy pour rendre son travail respectueux de recommandations qui arrivent postérieurement à la rédaction de son texte.

#### II.1.4.4. Les additions

Le manuscrit semble avoir été relu et amendé par dom Thomas Le Roy. Une main qui est la sienne intervient pour des substitutions ou des ajouts, mais d'une encre noire, alors que l'encre principale est brune.

Or l'encre noire utilisée pour les corrections est l'encre du corps principal du texte à partir de la page 450 du manuscrit – CR, ch. 43 § 128, paragraphe daté d'août 1647. Cela nous conduit à faire l'hypothèse que la relecture et les amendements du manuscrit par son auteur sont postérieurs à cette date.

Le texte a ensuite fait l'objet de quelques additions. Nous avons pu distinguer 4 mains différentes au ch. 30 § 36 ; ces mains demeurent anonymes, mais ne semblent pas être postérieures au XVIII<sup>e</sup> siècle.



Figure 1 : Différentes mains présentes dans Caen BM, Mancel 195, p. 181 (CR, ch. 30 § 36)

Main 2 : postérieure à 1660.

Main 3 : postérieure à 1650.

Main 4 : nous n'avons pu la dater.

Main 5 : nous n'avons pu la dater, mais il nous semble l'avoir identifiée sur le manuscrit Avranches BM, 129 :

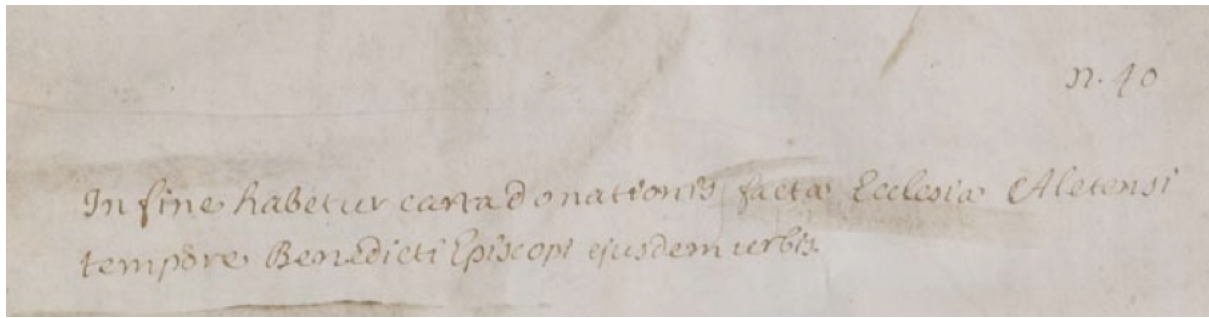


Figure 2 : Addition présente dans Avranches BM, 129, f. 1r

Une sixième main est identifiée : c'est celle d'Antoine du Rocher<sup>86</sup>. Dom Antoine du Rocher, né à Sacey, au diocèse d'Avranches, fut profès de 1665 jusqu'à sa mort le 1<sup>er</sup> juin 1711<sup>87</sup>.

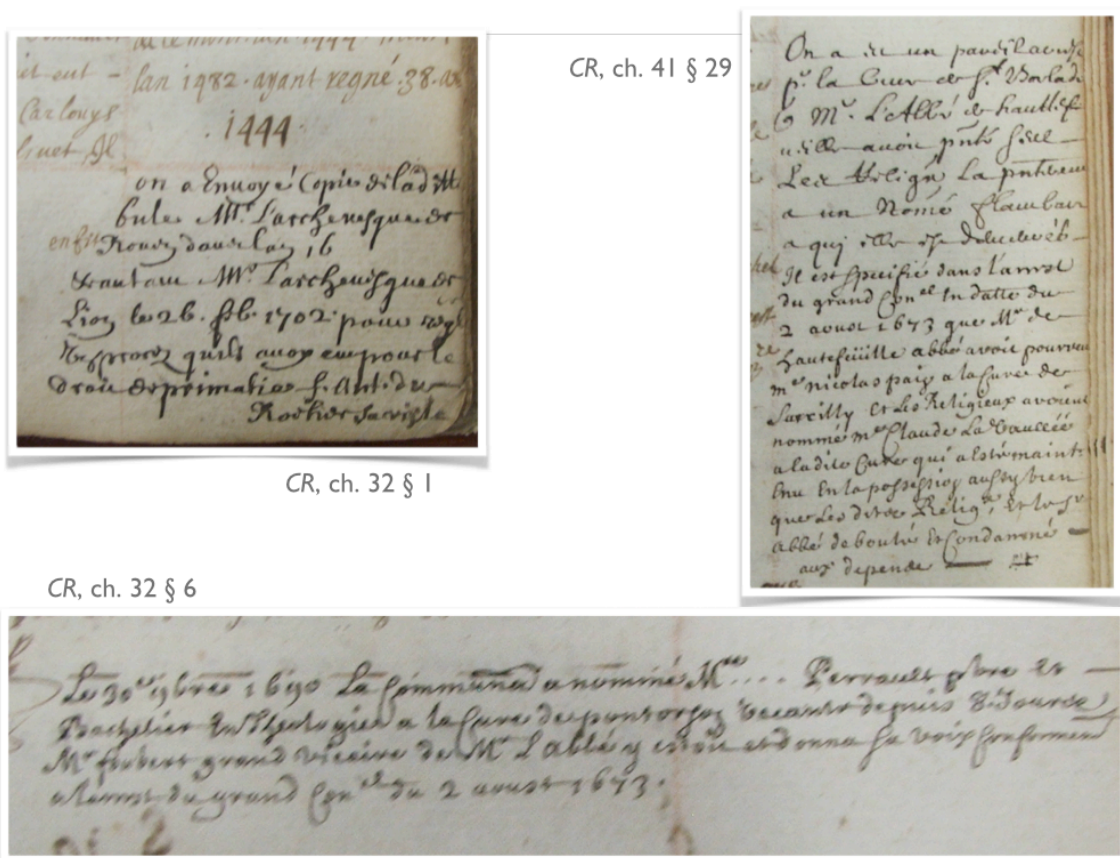


Figure 3 : Additions d'Antoine Du Rocher.

Une de ses notes montre qu'il était sacristain au Mont Saint-Michel en 1702 :

on a envoyé copie de laditte bule monsieur l'archevêque de Rouen dans l'an 16 [...] et autour monseigneur l'archevêque de Lion le 26 feb. 1702 pour regler un procez qu'ils avoyent pour le droit de primaties frere Antoine Du Rocher sacristin<sup>88</sup>.

On retrouve une occurrence de cette main au même chapitre :

<sup>86</sup> N° de matricule : 2322 (Chaussy 1991, 241).

<sup>87</sup> Berlière 1908, 198-199.

<sup>88</sup> CR, ch. 32 § 1.



Le 30<sup>e</sup> octobre 1690 la communauté a nommé monsieur... Perrault, presbtre et bachelier en theologie à la cure de Pontorson, vacante depuis 8 jour de monsieur Foubert, grand vicaire de monsieur l'abbé y estoit et donna sa voix conformement à l'arrest du grand Conseil du 2 aoust 1673<sup>89</sup>.

Puis au chapitre 43, elle continue la liste des abbés montois, commencée par dom Thomas Le Roy :

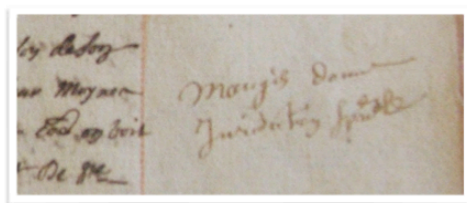
Monsieur de Hautefeuille, chevalier de Malte, a succédé à monsieur de Souvré, et à monsieur de Hautfeuille a succédé à M. Karcq de Bebembourg, baron de l'empire et chancelier et premier ministre du prince Joseph de Bavière, archevesque de Cologne<sup>90</sup>.

Cette dernière addition d'Antoine Du Rocher est continuée par une main postérieure à 1788 que nous avons nommé « main F »<sup>91</sup> :

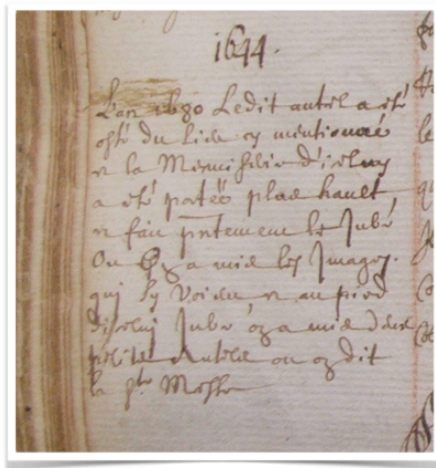
à monsieur le baron de Karcq a succédé monsieur l'abbé de Broglie ; à monsieur l'abbé de Broglie a succédé monsieur de Lomenie de Brienne, archevesque de Toulouse, monsieur de Montmorenci, cardinal, evesque de Mets et grand aumonier, a été nommé abbé au mois d'avril 1788 et s'est demis apres quelques mois<sup>92</sup>.

Nous avons relevé un certain nombre d'autres additions dont nous n'avons pu identifier l'identité de la main :

- Main A : On trouve une « main A », postérieure à 1680, avec au moins trois interventions sur le manuscrit, ch. 42 § 28 et ch. 42 § 2, ch. 43 § 29, voire une quatrième au début de l'introduction (Description...).



CR, ch. 2 § 2



CR, ch. 43 § 29

CR, ch. 42 § 28

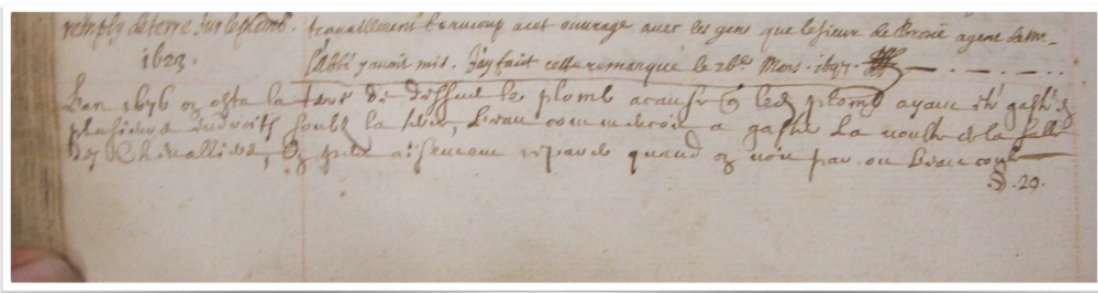


Figure 4 : Additions de la main A

<sup>89</sup> CR, ch. 32, § 6.

<sup>90</sup> CR, ch. 43 § 118.

<sup>91</sup> Cf. *infra* la photographie de la main.

<sup>92</sup> CR, ch. 43 § 118

- Main B ? : Nous n'avons pu distinguer au ch. 42 § 12 si l'addition est unique (main B) ou si elle est d'une main qui réitère ses annotations au ch. 43 § 35 (cf. main D).

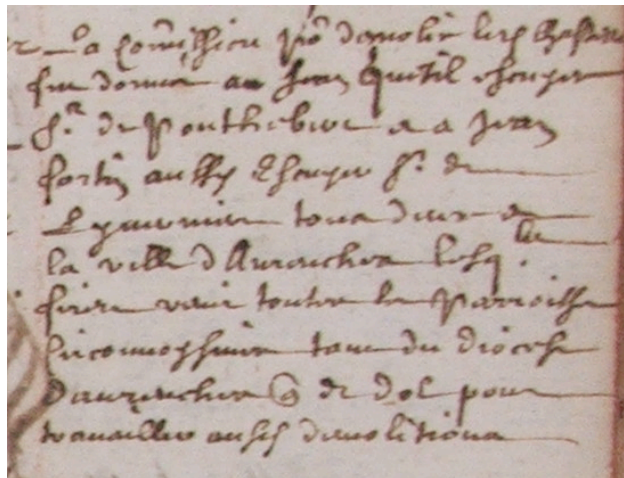


Figure 5 : Additions de la main B (CR, ch. 42 § 12)

- Main C : ch. 42 § 207 : cette intervention est postérieure à 1666.

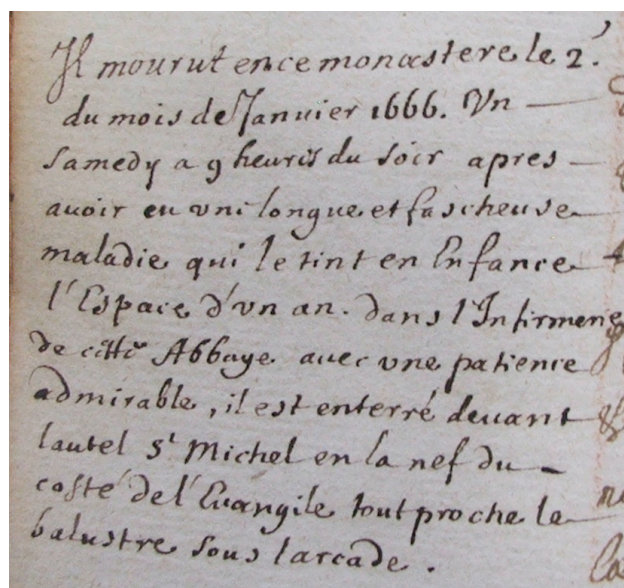


Figure 6 : Additions de la main C (CR, ch. 42 § 207)

- Main D : ch. 43 § 35 : cette main pourrait n'en faire qu'une avec celle que nous nommons « main B ».

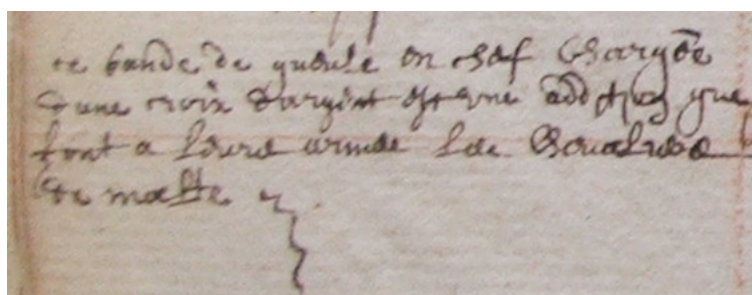


Figure 7 : Additions de la main D (CR, ch. 43 § 35)

- Main E : ch. 42 § 173 ; ch. 32 § 30.

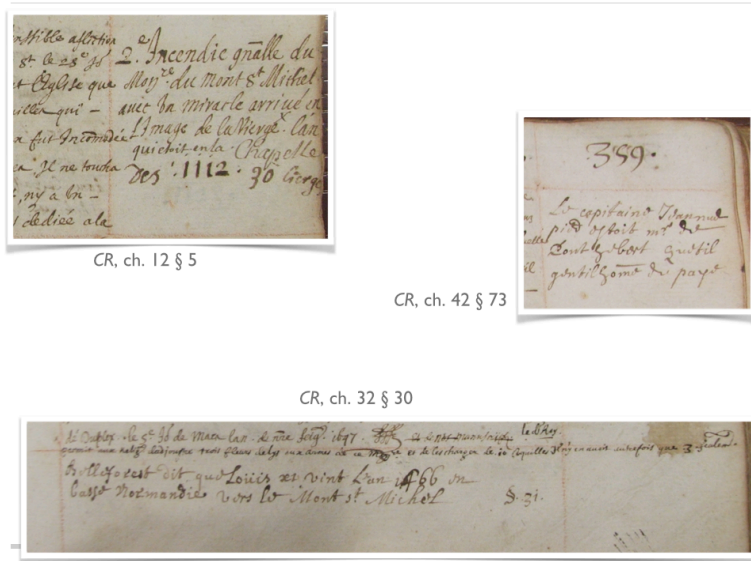


Figure 8 : Additions de la main E

- Main F : ch. 43 § 118, postérieure à 1788<sup>93</sup>

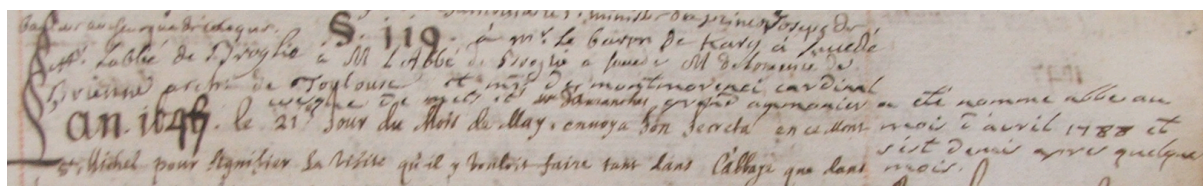


Figure 9 : Addition de la main F (CR, ch. 43 § 118)

Nous comptons donc jusqu'à 11 mains intervenant sur le manuscrit pour des additions ou des corrections. C'est l'originalité de ce manuscrit par rapport aux deux autres, qui ne présentent aucun ajout d'une autorité différente de celle de l'auteur. Cela s'explique notamment par l'histoire de ce manuscrit, écrit pour l'abbaye et resté en ce lieu probablement jusqu'aux confiscations révolutionnaires : il a été lu, utilisé et annoté par les membres de la communauté montoise. À l'inverse les deux autres textes ont été envoyés à Saint-Germain-des-Prés dès la fin de leur rédaction : ils étaient donc moins en mesure d'être vérifiés, corrigés, annotés.

### II.1.5. Un projet historiographique

Dans son avant-propos au lecteur, l'auteur présente son projet.

Cecy, avec l'inclination naturelle que j'ay de sçavoir l'origine de tout ce que j'entend et voy, me fit resoudre d'en chercher des cognoissances plus certaines, et par après, d'en laisser des memoires par escript à ceux qui comme moy le l'auroient jusque là ignoré. Mon dessein estant congneu, on m'assura qu'en vain j'allois travailler parce que, ainsy comme on me le fit veoir, le reverand pere dom Jan Huynes, religieux de nostre congregation, avoit faict cela. Et defaict, à l'instant, me furent mis entre mains les cayhiens de ses lucubrations. Mais comme chacun abonde en son sens, apres les avoir suffisamment feuilletéz, je n'y trouvé pas la satisfaction que je cherchois et q'un autre moins curieux y pourroit touttefois trouver. Prenant resolution, à part moy, de me forger un nouvel ordre du tout esloigné de

<sup>93</sup> C'est cette addition qui nous a permis de dater les copies des manuscrits Cherbourg BM, 64 et Cherbourg BM, 65.

celluy dudict reverend pere, qui me fust facile à mettre, par articles distinctz, ce qui estoit desja passé, et aussi disposé à nos sussesseurs de jour en jour, d'année en année, ce qui estoit digne, et seroit necessaire d'estre en suite remarqué. [...] Donc, patient lecteur, je feray cette œuvre brevte et courte, non à la mode des histoires, mais de simples et sans doubtes, curieuses remarques soigneusement recherchées et mises selon le jour, le mois et l'année tant qu'il me sera possible d'en avoir la congnoissance, depuis la fondation de ce fameux olympe. Je mettray au present livre, non seulement les choses historiques, mais aussi les chartes, tiltres, actes sommairement compilés, lesquelz donneront les enseignements des originaux et les lieux où ils sont et les tabellions et autres officiers de justice qui les auront passées, le tout pour la conservation et du spirituel et du temporel du dict saint monastere. [...] Hé plus à la divine bonté que tous nos benedictins eussent soubzscript leur volumes, et qui plus est, eussent apposé leurs noms au bas de chacun feuillet, tant de nouveaux escrivains qui se les sont attribués ne jouiroient maintenant de l'honneur deub à leurs paines et travaux. [...] Le tout quoy, je vous supplie de sçavoir que je l'ay tiré avec bien de la peine et du soin des vielz manuscripitz des archives de ce monastere et des auteurs qui en ont traicté<sup>94</sup>.

Nous ne sommes certes pas devant la théorisation de l'histoire faite à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par dom Jean Mabillon<sup>95</sup>, cependant dom Thomas Le Roy présente déjà un projet rédactionnel et historique bien pensé. On peut ainsi identifier les grandes lignes d'une méthode :

1/ « par articles distincts »

Chaque chapitre est divisé en sections numérotées, précédées du signe « § », qui correspondent le plus souvent à un événement de l'abbatit. Elles peuvent aussi en rassembler plusieurs s'ils ont une cohérence thématique (par exemple une série de donations<sup>96</sup>). Chaque section ou « article » pour reprendre la terminologie de dom Thomas Le Roy, est résumée en quelques mots dans la marge extérieure et datée. On y rappelle le ou les principaux acteurs, l'objet (donation, visite, etc.) et la date.

Ex. : Construction du corps de logis où sont les vieilles infirmeries et lieux communs qui estoit tombé, soubz Robert l'an 1186<sup>97</sup>.

Par ailleurs ces marginalia répondent partiellement à une recommandation de la circulaire imprimée de novembre 1647 :

« 20. Qu'en marge, ou en tiltre, on mette le sommaire et les années que les choses sont arrivées, et le livre ou pancharte d'où chaque remarque a esté tirée, afin qu'il soit plus facile de reduire tout en corps d'histoire. »<sup>98</sup>

2/ « de jour en jour, d'année en année »

Le récit est organisé chronologiquement par abbatit (dont l'unité est le chapitre). Ensuite les sections sont organisées le plus souvent chronologiquement. Elles sont datées dans la marge. Quand plusieurs dates sont mentionnées dans une section c'est la première citée qui est notée en marge. Dom Thomas Le Roy – bien que son œuvre soit d'importance – n'a pas le souci d'être exhaustif année après année – de grandes périodes sont laissées blanches. Il dépouille les archives qu'il a à sa disposition et rédige son histoire sur cette base. Il n'hésite pas à faire des renvois internes quand il s'aperçoit d'un oubli : il ajoute par exemple une section au chapitre 43 § 133 concernant le chapitre 31 § 33<sup>99</sup>.

3/ « depuis la fondation »

Le récit commence par un chapitre sur la fondation du Mont Saint-Michel par saint Aubert, évêque d'Avranches. Le chapitre suivant est consacré à l'installation des moines par Richard I<sup>er</sup>, duc de Normandie.

<sup>94</sup> CR, Au très devot et très vertueux lecteur.

<sup>95</sup> Hurel 2007.

<sup>96</sup> CR, ch. 16 § 39.

<sup>97</sup> CR, ch. 16 § 40.

<sup>98</sup> Denis (éd.) 1910, 139.

<sup>99</sup> « Annotation sur le § 33 de la page 196 du present livre, faite [l'an] 1648 » (CR, ch. 43 § 133, marginalia).

4/ « les choses historiques, mais aussi les chartes, titres, actes »

Dom Thomas Le Roy tire ses informations à la fois de la bibliothèque du Mont et du chartrier. Ses sources sont tirées des manuscrits historiographiques montois, des grandes histoires nationales ou régionales, mais également des archives, les titres originaux ou copiés possédés par l'abbaye<sup>100</sup>.

5/ « eussent soubzcripts leurs volumes [...] eussent apposé leurs noms au bas de chacun feuillet »

Il met en œuvre ce qu'il regrette que d'autres chroniqueurs n'aient pas fait avant lui : il signe chaque section et en date la rédaction. Cette signature et datation de la rédaction se retrouve dans *Les Remarques des choses notables arrivées dans l'abbaye de Saint-Benoist de Fleury*, où chaque section est datée et signée :

Jay faict cette remarque et lay signée le 24<sup>e</sup> decembre lan 1658 Thomas Le Roy<sup>101</sup>.

Cette méthode est également justifiée dans le manuscrit conservé à Orléans :

J'ay obmis beaucoup de choses des ditz auteurs faute d'avoir peu comprendre le temps ausquelles elles ont été faites et par quis. C'est ce qui ma obligé et induit à datter à tout moment et signer aux bas des feuilles<sup>102</sup>.

Ceci nous paraît être une originalité de l'auteur mauriste quand bon nombre des textes qui ont été publiés sont anonymes

6/ « je l'ay tiré avec bien de la peine des vieux manuscrits des archives de ce monastère »

À chaque section, dom Thomas Le Roy rappelle, certes de façon beaucoup moins précise qu'il ne le fait dans *L'Histoire de l'abbaye* ou que ne l'avait fait dom Jean Huynes avant lui dans *L'Histoire générale*, les sources d'où il tire les événements qu'il relate : les manuscrits, les actes originaux ou les titres des volumes imprimés lus. C'est par ailleurs ce qui sera recommandé dans la lettre circulaire imprimée de 1647 :

« 20. Qu'en marge, ou en tiltre, on mette le sommaire et les années que les choses sont arrivées, et le livre ou pancharte d'où chaque remarque a esté tirée, afin qu'il soit plus facile de reduire tout en corps d'histoire. »<sup>103</sup>

On trouve donc annoncée dans cette préface une méthode historique pour l'œuvre qu'il entreprend et l'analyse de cette œuvre montre qu'il y a été fidèle.

Par ailleurs il avait prévu dès la rédaction de cette œuvre, la rédaction d'un deuxième volume de preuves, annoncée dès la préface :

Sy le temps, la vie et la santé me le permettent, je mettray autre part les actes et instrumentz tout au long pour y avoir recours en nécessité, le sommaire et datte desquelles est seulement inséré ycy.

Il dit encore :

Je feray voir ces belles donations en forme au livre que je feray des chartres et privileges de ce monastere<sup>104</sup>.

Je feray voir la lettre tout au long en une autre œuvre<sup>105</sup>.

Dom Thomas Le Roy quitte le Mont Saint-Michel 18 mois après y être arrivé et ce deuxième volume ne prendra pas forme.

---

<sup>100</sup> Voir la partie consacrée aux sources de l'auteur (Première partie, II.4, p. 128).

<sup>101</sup> Orléans BM, 492, f. 67v.

<sup>102</sup> Orléans BM, 492, f. 4v.

<sup>103</sup> Denis (éd.) 1910, 139.

<sup>104</sup> CR, ch. 3 § 11.

<sup>105</sup> CR, ch. 6 § 7.

Son interlocuteur est généralement appelé « cher lecteur ». Peu de passages définissent ce lectorat dans l'œuvre. Cependant, dans la description du Mont<sup>106</sup>, dom Thomas Le Roy écrit à un « cher confrère » et dans son adresse au lecteur il écrit :

d'en laisser des memoires par escript à ceux qui comme moy le l'auroient jusque là ignoré.  
je n'y trouvé pas la satisfaction que je cherchois et q'un autre moins curieux y pourroit touttefois trouver.

Ces trois définitions nous conduisent à penser qu'il s'adresse plutôt aux moines de sa communauté, ce qui pourrait expliquer que l'œuvre soit restée à usage interne au moins jusqu'au départ des derniers bénédictins en 1791.

### II.1.6. Une œuvre « éditée »

Outre une méthodologie historique déjà bien aboutie, un véritable travail de mise en page a été réalisé pour la rédaction de ces recherches.

On y trouve plusieurs marques d'édition matérielle. L'œuvre est composée d'une page de titre, dont la mise en forme remplit des objectifs de mise en valeur. Un effort a été fait dans la formation des majuscules et l'équilibre des lignes. Par ailleurs l'ouvrage est daté, localisé et signé dès la page de titre.

On trouve des éléments de préface :

- une dédicace à l'archange en prose et en vers ;
- un avant-propos au lecteur en prose et en vers ;
- une description du Mont Saint-Michel à la période où dom Thomas Le Roy écrit.

Le corps du texte est uniformément construit en chapitres, sections et parfois sous-sections. Chaque partie est numérotée et titrée. Par ailleurs on trouve chaque section résumée en marge. Ces marginalia donnent l'événement principal relaté, les personnages principaux, quand c'est pertinent, et systématiquement la date de l'événement. Les marginalia sont tellement rigoureuses que les copistes des manuscrits Cherbourg BM, 64 et 65 les ont copiées quasi exclusivement. Quant à Eugène de Robillard de Beaurepaire qui a édité *Les Curieuses recherches* au XIX<sup>e</sup> siècle, il s'est souvent contenté de recopier les marginalia, négligeant le reste.

Enfin d'autres marques éditoriales sont visibles :

- **les titres courants** : certes, le titre courant de dom Thomas Le Roy ne joue qu'un rôle esthétique puisqu'il reprend le titre de l'œuvre sur l'ensemble des pages, mais il affirme déjà par sa mise en page, le caractère abouti de son texte, au moins formellement ;
- **les réclames** : elles sont présentes à chaque fin de page (en bas à droite) et reprennent le premier ou les deux premiers mots de la page suivante. On trouve plus habituellement ce type de marques à la fin ou au début de chaque cahier (c'est notamment le cas dans *L'Histoire de l'abbaye*) permettant au relieur de ne pas se tromper dans la mise en volume du texte final ; ici on s'interroge donc sur le rôle que jouent les réclames dans l'œuvre de dom Thomas Le Roy si ce n'est pour donner au manuscrit un statut d'œuvre aboutie et destinée à la lecture au même titre qu'un volume imprimé ;
- **la pagination** : le texte est paginé par dom Thomas Le Roy, quand dom Jean Huynes avait folioté son

---

<sup>106</sup> « Partant cher confrere, nous voyons clairement qu'à present nous mangeons nostre pain bien de repos et à nostre ayse. Il y a à present de bon et beau revenu net et quitte de quoy nous jouissons dans ce monastere » (*CR*, Description du Mont Saint-Michel).

texte. Cela lui permet des renvois plus précis, notamment depuis sa table des matières, et par là dom Thomas Le Roy se rapproche de l'édition (le plus souvent paginée) tandis que dom Jean Huynes restait dans la tradition manuscrite (le plus souvent foliotée).

Pour finir, une spécificité de ce texte par rapport aux deux autres est la netteté du manuscrit et le petit nombre de marques de correction. Aucune section n'est biffée dans son intégralité. Quand quelques substitutions ont lieu, elles se présentent le plus discrètement possible. À titre de comparaison, *Les Curieuses recherches* contiennent 718 passages biffés pour 290 folios, quand *L'Histoire de l'abbaye* en contient 1709 pour 100 folios, soit respectivement une moyenne de 1,2 et 8,5 biffures par page. Quant aux additions, *Les Curieuses recherches* en comptabilisent 2209 (3,8 par page), dont 269 substitutions, et *L'Histoire de l'abbaye* 992 (4,9 par pages) dont 307 substitutions. Par ailleurs, dom Thomas Le Roy spécifie dans son texte des *Curieuses recherches* cette volonté d'éviter les biffures :

je me retracte par escrit pour éviter à rature<sup>107</sup>.

Il faut également noter qu'un bon nombre de substitutions et d'ajouts de ce manuscrit sont de la main correctrice de dom Thomas Le Roy et postérieurs à août 1647 ; un bon nombre de ces corrections consiste en l'ajout de ponctuation – notamment des apostrophes et des virgules – ou des corrections orthographiques – substitutions de voyelles (i/y ; e/a), substitutions de consonnes (j/g ss/ç), ajouts ou suppressions de <s> finals, etc.

Comme dans le cas de bon nombre d'histoires mauristes, cette œuvre, pourtant déjà presque mise au net, est restée inédite jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il était effectivement interdit de publier un ouvrage sans l'accord des supérieurs ou du chapitre général<sup>108</sup>. Nous avons vu également le caractère interne à la communauté de l'œuvre ; la rigueur de dom Thomas Le Roy l'a conduit à proposer une présentation très aboutie de son texte, comme s'il anticipait le caractère confidentiel de son texte et qu'il portait le souci de réaliser un travail utile à sa communauté.

Ce texte, s'il est resté inédit jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle a néanmoins fait l'objet de copies ou adaptations, visibles notamment par les manuscrits Cherbourg BM, 64 et Cherbourg BM, 65.

### II.1.7. Thomas Le Roy éditeur

Quand dom Thomas Le Roy commence la rédaction des *Curieuses recherches*, il annonce son travail d'éditeur :

Donc, patient lecteur, je feray cette œuvre breve et courte, non à la mode des histoires, mais de simples et sans doubts, curieuses remarques soigneusement recherchées et mises selon le jour, le mois et l'année tant qu'il me sera possible d'en avoir la congnoissance, depuis la fondation de ce fameux olympe. Je mettray au present livre, non seulement les choses historiques, mais aussi les chartres, tiltres, actes sommairement compilés, lesquelz donneront les enseignements des originaux et les lieux où ils sont et les tabellions et autres officiers de justice qui les auront passées, le tout pour la conservation et du spirituel et du temporel du dict saint monastere<sup>109</sup>.

---

<sup>107</sup> CR, ch. 43 § 129, 2, n° 3.

<sup>108</sup> Voir notamment la *Regula S. P. Benedicti cum declarationibus* où il est écrit : « Nullus etiam scripta sua vel aliena, seu libros à se aut ab aliis factos praelo committere, aut publicare, vel quae fuerint à se inventa in aes incidenda tradere, aut alis in publicum envulgare possit sine expressa in scriptis licencia Capituli, vel R. P. Superioris Generalis » (*Regula* 1701 (1<sup>re</sup> édition 1645)). Des autorisations étaient cependant données car on recense des publications dès le XVII<sup>e</sup> siècle ; ainsi *L'Histoire de l'abbaye royale de Saint Ouen de Rouen*, par dom Jean-François Pommeraye a été publiée en 1662.

<sup>109</sup> CR, Au lecteur.

Pour la majorité de l'œuvre à notre disposition, dom Thomas Le Roy est auteur du texte : il réécrit, résume, explique ses sources. On compte cependant 15 pièces intégralement ou presque intégralement transcrites :

- Ch. 2 § 4 : Acte de Lothaire<sup>110</sup> ;
- Ch. 2 § 5 : Acte de Jean XIII<sup>111</sup> ;
- Ch. 22 § 29 : Bulle d'Alexandre IV – 1257<sup>112</sup> ;
- Ch. 29 § 3 : Extrait d'une patente de Charles V de 1363<sup>113</sup> ;
- Ch. 29 § 15 : Extrait d'une bulle d'Urbain V datée de 1368 interdisant de « recevoir des bastardz à la religion monastique dans le Mont Saint-Michel<sup>114</sup> » ;
- Ch. 42 § 21 : Concordat entre les anciens religieux du Mont Saint-Michel et les moines de la congrégation de Saint-Maur<sup>115</sup> ;
- Ch. 42 § 99 : Règlement du Chapitre général pour la célébration des Messes<sup>116</sup> ;
- Ch. 42 § 100 : Règlement du Chapitre général touchant la réception des rois, princes et séculiers de l'église<sup>117</sup> ;
- Ch. 42 § 146 : Testament du sieur de Brouhé<sup>118</sup> ;
- Ch. 43 § 32 : Lettre de Jacques de Souvré à ses moines<sup>119</sup> ;
- Ch. 43 § 136 : Arrest du grand Conseil du roy, portant reglement du droict de visite, que peuvent pretendre Messieurs les evesques dans les abbayes unies en congrégation, quoy qu'auparavant elles fussent entierement sujetes à la visite et juridiction desdits sieurs evesques, tant à l'exterieur qu'interieur, ainsi qu'estoit celle du Mont Saint-Michel, conformément à certaine transaction de 1236, aupravant qu'elle fust unie à la congregation de Saint-Maur, en France – 3 février 1648<sup>120</sup> ;
- Ch. 43 § 147 : Contract de cession de la baronnie d'Ardevon : minute – 1625<sup>121</sup> ;
- Ch. 43 § 147 : Contrat de cession d'Henri de Lorraine de Guise – 1625<sup>122</sup> ;
- Ch. 43 § 149 : Cession du colombier de Genêts aux moines du Mont Saint-Michel<sup>123</sup>.

---

<sup>110</sup> Acte édité par Louis Halphen (Halphen (éd.) 1908, 53–57, n° XXIV), forgé selon Laurent Morelle (Morelle 2013, 111–112).

<sup>111</sup> Acte forgé, édité par Henry Zimmermann (Zimmermann (éd.) 1985, 233–234, n° 170).

<sup>112</sup> Bulle inédite. Eugène de Robillard de Beaurepaire n'en avait transcrit qu'un extrait.

<sup>113</sup> L'acte intégral a été transcrit par David Fiasson, d'après une copie postérieure à celle de dom Thomas Le Roy (Fiasson (éd.) 2012, 208–210).

<sup>114</sup> La bulle est inédite ; elle est cependant mentionnée dans les registres d'Urbain V (Vatican, Avignon 154. f. 410v).

<sup>115</sup> Le concordat avait été déjà transcrit par Eugène de Robillard de Beaurepaire dans son édition des *Curieuses recherches* (Robillard de Beaurepaire & Decaëns (éd.) 2008, 399–404).

<sup>116</sup> Robillard de Beaurepaire & Decaëns (éd.) 2008, 445–449.

<sup>117</sup> Robillard de Beaurepaire & Decaëns (éd.) 2008, 450–452.

<sup>118</sup> Texte inédit. Eugène de Robillard de Beaurepaire n'a transcrit dans son édition que le résumé français ajouté par dom Thomas Le Roy à la suite du testament en latin.

<sup>119</sup> Lettre éditée par Eugène de Robillard de Beaurepaire dans son édition des *Curieuses recherches* (Robillard de Beaurepaire & Decaëns (éd.) 2008, 532).

<sup>120</sup> Arrêt édité par Eugène de Robillard de Beaurepaire dans son édition des *Curieuses recherches* (Robillard de Beaurepaire & Decaëns (éd.) 2008, 610–614). Également copié dans *L'Histoire de l'abbaye (HA, ch. 9, 3)*. Pièce préalablement éditée au XVII<sup>e</sup> siècle puisqu'on en trouve les feuillets imprimés insérés dans le manuscrit Paris BNF, Français 18947, ff. 136r-137v.

<sup>121</sup> Pièce inédite.

<sup>122</sup> Pièce inédite.



Peu de documents ont été copiés dans cette œuvre par dom Thomas Le Roy, puisque cela devait faire l'objet d'un second volume. Pour autant, dom Thomas Le Roy a transcrit les pièces qui lui semblaient le mieux illustrer son propos au fil du texte. Notre édition permet de proposer sept transcriptions de pièces présentes dans *Les Curieuses recherches* et restées inédites malgré l'édition de l'œuvre par Eugène de Robillard de Beaurepaire au XIX<sup>e</sup> siècle.

## II.2. *La Brève histoire* (BH)

Le deuxième texte, intitulé *Bresve histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel*, est le texte le plus court de notre corpus. Il a été rédigé en 1647 et envoyé le 29 juillet 1647 à dom Luc d'Achery, alors bibliothécaire de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, comme en témoigne la lettre aujourd'hui conservée juste après la liasse envoyée à l'abbaye bénédictine parisienne (Paris BNF, Latin 13818, f. 438r-v). Conjointement à l'édition de *La Brève Histoire*, nous présentons l'édition de la lettre. Si la lettre a été publiée par Eugène de Robillard de Beaurepaire dans son introduction au texte des *Curieuses recherches*<sup>124</sup>, le texte de *La Brève Histoire* est quant à lui resté inédit.

### II.2.1. Description matérielle

Cote : Paris BNF, Latin 13818 ;

État : manuscrit hétérogène ;

Support : papier ;

Foliotation : 445 ff. dont 10 folios qui concernent notre texte ;

Dimensions : – ;

Reliure : – ;

Datation : 1647 (pas après le 29 juillet).

### II.2.2. Histoire du manuscrit

La dizaine de folios qu'occupe ce texte est conservée dans le recueil hétérogène **Paris BNF, Latin 13818**, ff. 427r-437v. Le manuscrit fait partie du fonds issu de l'ancienne bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés et rassemble des notes prises par les moines mauristes des différentes abbayes bénédictines françaises, notamment celles de dom Anselme Le Michel. Le manuscrit hétérogène comprend 445 folios et fait partie d'un ensemble – les manuscrits Paris BNF, Latin 13816 à 13820 – conservant des « notes et copies d'Anselme Le Michel et d'autres bénédictins sur diverses abbayes<sup>125</sup> ». Les folios 361 à 445 (correspondant à la fin du manuscrit) concernent l'abbaye montoise<sup>126</sup>.

### II.2.3. Présentation du texte

Le texte de dom Thomas Le Roy de 20 pages correspond davantage à une prise de notes qu'à une construction littéraire ou historique.

---

<sup>123</sup> Texte inédit.

<sup>124</sup> Robillard de Beaurepaire & Decaëns (éd.) 2008, 39–40.

<sup>125</sup> Cf. le catalogue des archives et manuscrits de la Bibliothèque nationale de France.

<sup>126</sup> Voir Première partie, I.3.5.1, p. 98.

On distingue plusieurs parties :

- Une courte description de la fondation du lieu et de l'installation des moines ;
- La transcription des actes fondateurs ;
- Un catalogue des abbés montois ;
- Une liste des hommes illustres sortis de l'abbaye ;
- Une description du lieu ;
- Une bulle confirmative d'Alexandre III ;

Chacune des parties est parfaitement autonome, l'organisation en chapitres n'a aucune pertinence. Il n'est associé à l'ensemble ni introduction ni conclusion.

#### II.2.4. La réponse à une commande

Ce texte répond à une demande de Luc d'Achery, comme le montre la lettre qui suit le texte :

Ce ne m'a pas été peu de satisfaction d'avoir en cette petite commission par notre reverend pere prieur de vous faire cet abregé de l'hystoire du celebre et devot monastere du Mont Saint-Michel [...] <sup>127</sup>.

On peut voir le texte comme une reprise résumée du texte des *Curieuses recherches* : même si l'organisation n'a rien à voir, certains paragraphes semblent très proches, notamment la « Description du Mont Saint-Michel, rocher et bastiment du monastere » et la « Description du Mont Saint-Michel comme il est à présent » des *Curieuses recherches*. Certaines phrases sont d'ailleurs parfois reprises mot pour mot.

Tableau 2 : Exemple de reprise de texte entre *Les Curieuses recherches* et *La Brève Histoire*

BH, Description [...]	CR, Description [...]
Le Mont Saint-Michel au peril de la mer, comme à présent il s'appelle, est sittié au duché de Normandie, province unie à la France, au diocese d'Avranches vers l'occident Il s'appelloit jadis Mont de Tombe, et Ocrinum, ou Ocrium, selon d'Argentray et Tassin. C'est un rocher haut de 300 piedz et en circuit contient demy quart de lieue ou plus, compris ce que la gréve en couvre.	Le Mont <b>Saint</b> -Michel au peril de la mer, <b>comme à present</b> il s'appelle, est sittié au duché de Normandie, province unie à la France, au diocese d'Avranches vere l'occident. Il s'appelloit jadis Mont de Tombe, <b>et Ocrinum</b> , ou <b>Ocrium</b> (selon d' <b>Argentray et Tassin</b> ). C'est un rocher haut de 399 piedz# 350 depuis la plateforme de la Lanterne et 365 depuis le point le plus haut de la sainte lanterne [...]

#### II.2.5. Thomas Le Roy éditeur

Quatre actes sont copiés intégralement. Il s'agit de trois chartes fondatrices :

- du roi Lothaire <sup>128</sup> ;
- du pape Jean XIII <sup>129</sup> ;
- du duc de Normandie Richard II <sup>130</sup>.

Le quatrième acte copié est plus tardif, mais fait un état des lieux des possessions montoises. Il s'agit d'une bulle confirmative des biens du Mont Saint-Michel, datée de 1178, et émise pendant l'abbatit de Robert de Torigny.

<sup>127</sup> Lettre de dom Thomas Le Roy à dom Luc d'Achery, datée du 29 juillet 1647.

<sup>128</sup> Halphen (éd.) 1908, 53-57, n° XXIV.

<sup>129</sup> Zimmermann (éd.) 1985, 233-234, n° 170.

<sup>130</sup> Fauroux (éd.) 1961, 158-162, n° 49.

Ces copies ne sont ni originales, ni inédites : elles répondent cependant bien aux attentes historiographiques de la congrégation mère en ce début du XVII<sup>e</sup> siècle : le récit de la fondation et les possessions de l'abbaye.

### II.3. *L'Histoire de l'abbaye* (HA)

Le dernier texte de notre corpus est intitulé *L'Histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer, diocese d'Avranches en la province de Normandie*. Il est inédit.

#### II.3.1. Description matérielle

Cote : Paris BNF, Français 18950 ;

État : manuscrit hétérogène ;

Support : papier ;

Foliotation : 228 pages ;

Dimensions : 267 × 160 mm ;

Reliure : reliure parchemin ;

Datation : 1648.

#### II.3.2. Histoire du manuscrit

*L'Histoire de l'abbaye* est le texte principal d'un recueil hétérogène conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote **Paris BNF, Français 18950**, p. 1-199. Le manuscrit faisait autrefois partie de l'ancienne abbaye Saint-Germain-des-Prés, comme en témoigne son ancienne cote « Saint-Germain Latin 530 » (p. 1 et 202). Le texte de notre corpus est suivi de quelques feuillets, écrits par d'autres mains, sur l'abbaye montoise.

Le texte manuscrit qui nous intéresse ici fut achevé le 17 juin 1648 :

Mon reverend pere, la precipitation avec laquelle tout cecy a este broché sera cause qu'il s'i trouvera beaucoup de fautes, tant dans l'ortographe que es motz, mais vostre reverence suppléera au deffaut, que si vous trouvez qu'il y en ait trop et qu'il soit trop long, vous en osterez ce qu'il vous plaira et ce que jugerez ne devoir pas estre mis au jour. Enfin, un historien judicieux comme vostre reverence ferait ce qui est à faire. Pardonnez-moy si je ne l'ay relue pour corriger les fautes, c'est que je craignois de vous faire trop attendre pour vostre impression de nos abbez que vous voulez mettre en la vie du bienheureux saint Berquemont<sup>131</sup>. Je me recommande à vos saintz sacrisin et suis vostre tres humble serviteur<sup>132</sup>.

Puis il a été envoyé à dom Luc d'Achery à Saint-Germain-des-Prés le 13 juillet 1648, comme en témoignent *Les Curieuses recherches du Mont Saint-Michel*.

L'an 1648, le mesme 13<sup>e</sup> jour dudict mois de juillet, suivant l'ordre et commendement de reverend pere dom Gregoire Tarisse, superieur general cy-davant de nostre congregation, j'ay envoyé au reverend pere dom Lucas d'Achery à Saint-Germain-des-Prez à Paris, *L'Histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel*, contenant environ deux mains et demye de petit papier manuscrit, composé de 16 chapitres et tirées tant des manuscritz du pere dom Jean Huisnes, qui avoit fait ceans aussi ladicte histoire, que des anciens bouquins dudict monastere, pour le tout servir à la confection de l'Histoire generale de l'ordre de Saint-Benoist en France, suivant le dessein et intention des superieurs majeurs d'icelle. Fait cette remarque le jour et unique dessus<sup>133</sup>.

---

<sup>131</sup> Nous n'avons pas trouvé à quelle œuvre dom Thomas Le Roy fait référence. Nous n'en avons pas reperé de mention dans *L'Histoire littéraire*.

<sup>132</sup> HA, [conclusion finale].

<sup>133</sup> CR, ch. 43 § 162.

Le manuscrit est ensuite resté à l'abbaye Saint-Germain des-Prés avant d'être confisqué et de prendre place parmi les collections de la Bibliothèque nationale de France.

### II.3.3. Présentation du texte

Le texte de dom Thomas Le Roy est organisé en 16 chapitres thématiques et une table des chapitres. Il relate peu d'événements qu'on ne trouve pas dans *Les Curieuses recherches* et sa rédaction pourrait sembler redondante.

Cependant la rédaction des *Curieuses recherches*, nous l'avons vu, semble avoir été à destination de la communauté montoise. La rédaction de *L'Histoire de l'abbaye* en revanche est la réponse à une demande de dom Grégoire Tarrisse comme en témoigne les derniers mots de la remarque :

[...] suivant l'ordre et commendement de reverend pere dom Gregoire Tarrisse, superieur general cy-davant de nostre congregation [...] suivant le dessein et intention des superieurs majeurs d'icelle<sup>134</sup>.

Sa spécificité réside en trois points essentiels :

- la première est la rédaction thématique de l'œuvre qui respecte notamment les recommandations envoyées par la maison mère en novembre 1647 et mars 1648<sup>135</sup>. Notons cependant qu'on retrouve une histoire chronologique de l'abbaye dans le 16<sup>e</sup> et dernier chapitre du texte organisé par abbatiat, conformément aux recommandations de l'abbaye mère.
- la deuxième est la présence non négligeable d'actes copiés d'après les originaux ou les copies montoises<sup>136</sup>.
- enfin, la troisième spécificité de cette œuvre est la signalisation précise des sources d'où est tirée l'information par l'auteur. Ces indications bibliographiques ont notamment permis de retrouver les sources de l'auteur dans les manuscrits montois encore disponibles ; elles ont également aidé à identifier un certain nombre de sources utilisées pour la rédaction des *Curieuses recherches*, mais qui n'y étaient mentionnées que de façon très vague. Enfin, elles permettent également d'évaluer les sources disparues depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle et de définir les sujets qu'elles abordaient. La liste des sources a été établie dans la première partie de ce mémoire. Elle recoup en partie une liste dressée préalablement par dom Jean Huynes à son *Histoire générale de l'abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer*<sup>137</sup>, mais nous verrons que les sources de dom Thomas Le Roy sont en réalité plus nombreuses. On trouve notamment des volumes imprimés qui n'étaient pas cités par dom Jean Huynes.

### II.3.4. La réponse à une commande

*L'Histoire de l'abbaye* de dom Thomas Le Roy est une œuvre de commande :

pour le tout servir à la confection de l'Histoire generale de l'ordre de Saint-Benoist en France, suivant le dessein et intention des superieurs majeurs d'icelle. Fait cette remarque le jour et unique dessus<sup>138</sup>.

---

<sup>134</sup> CR, ch. 43 § 162.

<sup>135</sup> cf. *infra* II.3.4 la présentation des titres des chapitres.

<sup>136</sup> cf. la liste *infra* II.3.5.

<sup>137</sup> Voir l'édition de ces listes en annexes 1 et 2, p. 283 et 287.

<sup>138</sup> CR, ch. 43 § 162.

En effet en novembre 1647 une circulaire intitulée « Au sujet des mémoires qu'on demande pour composer l'histoire de l'ordre »<sup>139</sup> fut envoyée dans les monastères de la congrégation de Saint-Maur, donnant des recommandations et règles d'écriture pour la rédaction d'histoires des abbayes.

Pour la table de matières des *Curieuses recherches* (cf. II.1.4.3), nous avons présenté un tableau récapitulant les chapitres, auxquels nous confrontons les points de la lettre circulaire imprimée qui correspondaient. Or la table avait été construite *a posteriori*.

Pour *L'Histoire de l'abbaye* nous voulons montrer comment dom Thomas Le Roy s'est efforcé de répondre aux recommandations de la circulaire *a priori*. Nous confrontons donc les 25 points de la circulaire – déjà citée pour *Les Curieuses recherches* – à ce qui nous paraît répondre dans le texte.

Tableau 3 : Concordance entre *L'Histoire de l'abbaye* et la Circulaire de novembre 1647

Circulaire imprimée de novembre 1647	Chapitre ou particularités de <i>L'Histoire de l'abbaye</i>
1. La fondation, par qui faite, à quel sujet, avec acte d'icelle ; ceux qui ont fait des donations aucunement considérables, avec les lettres d'icelles ; d'où les premiers Religieux ont esté tirez pour y establir la discipline reguliere	Premierement : de la fondation. Chapitre 1 <sup>er</sup>
2. La situation du Monastere, et sa description brièvement ; dedans ou proche quelle ville, ou riviere elle est, etc. en quel diocese	Situation et description du monastere du Mont Saint-Michel. Chapitre 2 <sup>e</sup>
3. Si le Monastere est toujours demeuré en son entier, si destruit, ou ruiné, par qui, comment, et quand, et par qui remis et en quel temps.	Divers accident arrivés es bastiments du monastere du Mont Saint-Michel et restaurez de temps en temps. Chapitre 3 <sup>e</sup>
4. Combrien il y a de Prieurez, les actes de fondations d'iceux, quels d'iceux ont esté conventuels, en quel diocese, près quelle ville, ou riviere, etc. ils sont situez ; jusques à quand il y a eu des Religieux ; quels distraits de l'Ordre, ce qu'ils sont devenus.	Les prioréz deppendants de ladite abbaye du Mont Saint-Michel. Chapitre 4 <sup>e</sup>
5. Combien il y a d'autres benefices, soit cures, chappelles, prebendes, etc. à la collation ou presentation de qui.	Liste et pouillé general succinct des offices, prieures, cures et chappelenies deppendantes de l'abbaye du Mont Saint-Michel, diocese d'Avranches. Chapitre 5 <sup>e</sup>
6. S'il y a eu des insignes bienfacteurs par succession de temps, et quels ils ont esté.	Chapitre 6 <sup>e</sup> . Des dons et affections des ducs de Bretagne envers ce monastere du Mont Saint-Michel. Chapitre 7 <sup>e</sup> . Des presents et de la grande affection qu'ont toujours porté les roys de France à ce monastere de Saint-Michel. Chapitre 8 <sup>e</sup> . Des confirmations apostoliques touchant les bienfaitz à ce monastere et de l'affection que luy ont toujours porté les souverains pontifes.
7. Les changemens et <b>accidens</b> notables, soit en bien ou en mal, qui sont jadis arrivez au Monastere, ou aux Moines.	Chapitre 15 <sup>e</sup> . De l'establissement de la garnison des soldatz en l'abbaye du Mont Saint-Michel, et de tout ce qui est arrivé en ce lieu à raison des guerres et troubles, sous chaque gouverneur

<sup>139</sup> Grégoire Tarisse, *Au sujet des mémoires qu'on demande pour composer l'histoire de l'ordre*, 13 novembre 1647, copie dans Paris BNF, Latin 22313, ff. 245-246, éditée par Paul Denis (Denis (éd.) 1910, 137-140).

Circulaire imprimée de novembre 1647	Chapitre ou particularités de <i>L'Histoire de l'abbaye</i>
8. Quels <b>reglemens</b> y ont esté faits autrefois, et observez : quelle sainte coutume a esté la plus suivie et gardée là dedans : quels actes insignes ont esté faits par les Religieux de ce lieu-là.	
9. Quelle chose il y a de rare là, ou au voisinage, tant en l'art qu'en la nature.	Chapitre 10 <sup>e</sup> . Des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, institués par les roys de France en cette abbaye
10. Quels grands personnages, soit en sainteté, soit en doctrine y ont fleury : ce qu'ils ont fait ou escrit : quels sanctuaires de devotion y sont, ou ont esté jadis, ou là auprès : quelles <b>saintes reliques</b> plus remarquables, quand et comment y apportées, et quelles y restent. Quels <b>Princes</b> , Roys, Empereus, Prelats y sont ensevelis ; quand ils sont morts, pourquoy y ont choisi leur <b>sepulture</b> , leurs epitaphes.	Chapitre 11 <sup>e</sup> . Des saintes reliques gardées en l'église de l'abbaye du Mont Saint-Michel
11. La suite <b>des Abbez</b> , avec le temps que chacun d'eux a gouverné, et ceux qui ont esté vertueux, ou autrement, de ce que chacun a geré digne de louange, et le jour de leur mort.	Chapitre 16 <sup>e</sup> et dernier, contenant le catalogue des abbez et de ce que chacun d'eux a fait digne de remarque, etc.
12. S'il y a quelques anciens monumens de l'antiquité qui ne soient pas encore publiez, quelles vies de saints du Monastere, notamment des saints Moines de nostre Ordre, et en envoyer au moins un catalogue, avec les deux ou trois premieres lignes tant du commencement de la preface que de la vie, et les dernieres lignes d'icelle ; ainsi des antiens livres manuscrits dont on n'auroit point evidente cognoissance qu'ils fussent imprimez ; a l'honneur de quels Saints les Eglises sont dediées, qui a et où sont leurs saintes reliques. Il faut executer au plutost cet article en ce qui regarde les vies des Saints.	
13. S'il y avoit quelques autres choses, quoy qu'elles ne se rapportassent point à aucuns des chefs cy mentionnez ; neantmoins rapportant en quelque sorte à l'histoire de l'Ordre, il faudroit aussi la remarquer : comme par exemple, quelques chastimens ou accidens extraordinaires de quelques mal vivans Religieux, ou persecuteurs des Moines, pour l'instruction de la posterité, et autres choses semblables, voire mesme quelque peinture antienne, raretez, choses merveilleuses, <b>prodiges</b> , <b>miracles</b> qui s'y font ou s'y sont faits autrefois, etc. pourveu qu'on ne s'arreste pas trop à ces recherches.	Chapitre 12 <sup>e</sup> . Des miracles qui se sont faitz au Mont Saint-Michel, ou ailleurs, par l'intercession du dit saint archange, depuis la fondation de l'église d'iceluy
14. Si le Monastere est <b>exempt</b> de l'Evesque, a eu, ou a droict Episcopal, ou d'officialité, comment s'exerce-t-il, quand commencé ou perdu.	Chapitre 9 <sup>e</sup> Que l'abbaye du Mont Saint-Michel a esté, a principio foundationis, exemptée de l'ordinaire, ayant droict de juridiction quasi episcopale, exercé par un des religieux, estant archidiacre d'icelle.
15. Si l'Abbé a eu droict de donner les Ordres mineurs, de porter mitre, depuis quand ; quel rang luy appartient aux assemblées du Diocese, ou aux Estats de la Province ; quels autres droicts considerables non communs, quel tiltre a le	

Circulaire imprimée de novembre 1647	Chapitre ou particularités de <i>L'Histoire de l'abbaye</i>
Monastere, soit de Baronnie, ou Comté, etc.	
16. Il faut aussi pour reconnoître la noblesse, dont les ancestres ont jadis bien fait aux Monasteres, remarquer les noms de ceux qui se trouveront dans les chartres ou tiltres, comme ceux des Roys, Princes, des Evesques et Abbez, et autres personnes illustres, et leurs sceaux ou armes. On peut aussi remarquer dans les anciens tiltres les coutumes, la maniere de parler propre des temps et pays, qui peut servir à orner l'histoire.	
17. Il faut aussi remarquer exactement et fidèlement les années et les mois mesme (à cause qu'anciennement les ans commençoient à Pasques) avec les indictions aux quelles sont arrivées ou ont esté faites les choses susdites, comme aussi les livres, les tiltres ou chartres, et les lieux d'où on aura tiré ce qu'on dira, afin qu'en cas qu'il en fust besoin, on y puisse avoir recours ; neantmoins faut prendre garde qu'on ne die rien qui puisse porter préjudice à personne, et principalement au Monastere duquel on escrit	
18. Si quelques Religieux ont esté tirez desdites Abbayes pour estre faitis Evesques, Abbez, Prieurs, et d'où, ou pour en fonder d'autres, ou reformer les anciennes, quand, comment, par qui, et quel le succez, et quels personnages ont esté tirez pour estre employez en de grandes charges, comme Ministres d'Estat, Chanceliers, Regens des Royaumes, et semblables emplois auprez des Roys, et Princes souverains.	Chapitre 14 <sup>e</sup> . Des religieux qui ont esté tirez de cette abbaye du Mont Saint-Michel pour estre archevesques, evesques, abbez, etc.
19. Que le tout soit fidelement rapporté, notamment s'il est reduit en epitome, et par extraict, et non tout au long, et sur tout que les dattes soient bien correctes.	
20. Qu'en marge, ou en tiltre, on mette le sommaire et les années que les choses sont arrivées, et le livre ou pancharte d'où chaque remarque a esté tirée, afin qu'il soit plus facile de reduire tout en corps d'histoire.	[Les sections sont généralement titrées. Les sources sont données dans la marge.]
21. Il faut aussi faire faire des recherches par les lieux circonvoisins où on jugera pouvoire rencontrer quelque chose pour ce dessein, comme dans les Eglises Cathedrales, et Chambres des Comptes, par le moyen des amis, ou autrement.	
22. Pour les Abbayes secularisées, il faudroit rechercher les Bulles de la secularisation, ou sçavoir en quel temps la chose est arrivée, à la poursuite de qui.	
23. Faudra aussi remarquer bien particulierement les diverses reformes qui se sont faites en chaque Abbaye, par qui, comment, et quand, combien elles ont subsisté, quel fruit en a reussi ; si le Monastere en estoit le chef, la cause de la decadence d'icelle, ce qu'en disent les auteurs de ce temps, et en quel temps la Congregation de saint Maur y a esté établie,	Chapitre 13 <sup>e</sup> De l'union et association spirituelle de cette abbaye du Mont Saint-Michel à plusieurs autres faite en divers temps

Circulaire imprimée de novembre 1647	Chapitre ou particularités de <i>L'Histoire de l'abbaye</i>
sans qu'il soit besoin de passer plus outre, cela regardant l'histoire de la Congregation.	
24. Tout ce qu'on trouvera estre escrit de quelque Monastere ou Moine particulier, encore qu'il ne soit spécifié de quel Ordre il estoit il ne faut laisser de s'en servir.	
25. L'œuvre estant de telle importance, il ne faudra espargner la peine de faire des recherches partout où l'on croira pouvoir rencontrer quelque chose qui puisse servir à ce dessein, ny la despense pour retirer les manuscrits, et pieces nécessaires qui pourroient estre en autres mains.	

### II.3.5. Thomas Le Roy éditeur

Plusieurs actes ont été copiés par dom Thomas Le Roy au fil de son récit. Les copies viennent appuyer le récit, comme preuves justificatives de ce qui est relaté. Beaucoup plus présentes que dans *Les Curieuses recherches*, certaines copies sont la dernière trace d'anciennes chartes, autrefois possédées par l'abbaye, puis par les Archives départementales de la Manche, mais brûlées lors de l'incendie de la ville de Saint-Lô en 1944.

La comparaison de ces actes transcrits par dom Thomas Le Roy avec sa source, quand elle existe encore aujourd'hui, a permis d'établir un niveau de fiabilité de copie de dom Thomas Le Roy quand il recopie ses sources et donc d'évaluer la confiance à accorder aux copies dont la source a disparu. Contrairement à son successeur anonyme du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>140</sup>, dom Thomas Le Roy transcrit plutôt fidèlement ses sources quand il fait œuvre d'éditeur ; voir notamment l'apparat établi lors de l'édition des pièces listées ci-dessous :

- ch. 1, 2 : Un acte de Lothaire<sup>141</sup> ;
- ch. 1, 3 : Une bulle de Jean XIII<sup>142</sup> ;
- ch. 1, 5 : Une charte de Richard II [1022-1026<sup>143</sup>] ;
- ch. 1, 7 : Une charte de Robert I<sup>er</sup> [1027-1035<sup>144</sup>] ;
- ch. 1, 8 : Une charte de Richard II [1017-1026<sup>145</sup>] ;
- ch. 1, 9 : Une charte de Gunnor [1015<sup>146</sup>] ;
- ch. 1, 11 : Une charte du duc Guillaume [1035-1048<sup>147</sup>] ;
- ch. 1, 13 : Une charte d'Alain III de Bretagne [5 avril 1030<sup>148</sup>] ;
- ch. 4, 7, 2, 2 : Une confirmation et donation d'Henri II [vers 1158<sup>149</sup>] ;

<sup>140</sup> C'est-à-dire l'auteur de l'histoire conservée dans le manuscrit Paris BNF, Français 18949.

<sup>141</sup> Halphen (éd.) 1908, 53-57, n° XXIV ; selon Laurent Morelle, il s'agit d'un acte forgé (Morelle 2013, 111-112).

<sup>142</sup> Selon H. Zimmermann (Zimmermann (éd.) 1985, 233-234, n° 170), il s'agit d'une bulle forgée.

<sup>143</sup> L'acte est daté par Marie Fauroux (Fauroux (éd.) 1961, 158-162, n° 49).

<sup>144</sup> L'acte est daté par Marie Fauroux (Fauroux (éd.) 1961, 210-214, n° 73).

<sup>145</sup> L'acte est daté par Marie Fauroux (Fauroux (éd.) 1961, 155-156, n° 47).

<sup>146</sup> L'acte est daté par Marie Fauroux (Fauroux (éd.) 1961, 98-100, n° 17).

<sup>147</sup> L'acte est daté par Marie Fauroux (Fauroux (éd.) 1961, 272, n° 111).

<sup>148</sup> L'acte est daté par Hubert Guillotel (Guillotel *et al.* (éd.) 2014, 194-200, n° 18).

<sup>149</sup> L'acte est daté par Léopold Delisle (Delisle (éd.) 1873, 2:265, n° V).



- ch. 4, 7, 3, 2 : Une charte de Saint-Broladre, donation de Trehan – 1081<sup>150</sup> ;
- ch. 4, 7, 3, 4 : *Summarium cartarum et donationum* de Sancto Broeladrio vel Broladio [1081<sup>151</sup>] ;
- ch. 4, 7, 4, 2 : *Littera donationis prioratus* de Mont-Dol – 1158<sup>152</sup> ;
- ch. 4, 7, 5, 2 : *Donatio prioratus de Villamaris per ducem Conanum Britannorum monasterio Sancti-Michaelis* [28 juillet 990<sup>153</sup>] ;
- ch. 4, 7, 5, 3 : *Carta de ecclesiis de Villamois et de Poillei ad presentationem monasterii sancti Michaelis praetinentibus* – 1050<sup>154</sup> ;
- ch. 4, 7, 6, 2 : Confirmation de Conan IV – 1170<sup>155</sup> ;
- ch. 4, 7, 6, 3 : Confirmation de la donation de Rocquillat [fin X<sup>e</sup> - début XI<sup>e</sup> siècle<sup>156</sup>] ;
- ch. 4, 7, 7, 2 : Charte de Saint-Victeur [1040<sup>157</sup>] ;
- ch. 4, 7, 7, 3 : Charte d'Hugues du Maine [1000-1015<sup>158</sup>] ;
- ch. 4, 7, 7, 4 : Charte d'Hugues du Maine – 1014<sup>159</sup> ;
- ch. 4, 7, 8, 2 : *Charta donationis de abbatiola, cum pertinentiis Villarenton, Cantapia, Cardon etc.* [12 octobre 917<sup>160</sup>] ;
- ch. 4, 7, 8, 3 : *Charta de ecclesiis de Livaré et de Sancto Berthevino* [entre 1097 et 1125<sup>161</sup>] ;
- ch. 4, 7, 8, 4 : Charte de Raoul de Gorran, au profit de l'Abbayette [1191-1212<sup>162</sup>] ;
- ch. 4, 7, 9, 2 : *Charta de Gobery* [1081<sup>163</sup>] ;
- ch. 4, 7, 9, 3 : *Alia charta de Gobery* [1082-1087<sup>164</sup>] ;
- ch. 4, 7, 9, 5 : *Anno ab incarnatione domini* – 1089<sup>165</sup> ;
- ch. 4, 7, 10, 2 : *Charta de Hauffainis vel de Autanis vede altophano* – 1192<sup>166</sup> ;
- ch. 4, 7, 10, 3 : *Alia charta de Hautanis* – 1192<sup>167</sup> ;
- ch. 4, 7, 11, 2 : *Charta de Criant* [109-1116<sup>168</sup>] ;

---

<sup>150</sup> L'acte est édité par Katharine Keats-Rohan (Keats-Rohan (éd.) 2006, 102–103, n° 21).

<sup>151</sup> L'acte est édité par Katharine Keats-Rohan (Keats-Rohan (éd.) 2006, 138–139, n° 56).

<sup>152</sup> Morice 1742, t. 1, 774.

<sup>153</sup> Dans l'édition posthume de la thèse d'Hubert Guillotel, l'acte est déclaré interpolé (Guillotel *et al.* (éd.) 2014, 161–167, n° 6).

<sup>154</sup> Keats-Rohan (éd.) 2006, 123, n° 40.

<sup>155</sup> Coutant (éd.) 2009, 257, n° 53.

<sup>156</sup> Keats-Rohan (éd.) 2006, 103–104, n° 22. L'acte n'est pas daté. Katharine Keats-Rohan le date de « probablement 992 ». Géthénoc et Alarun, qui font la donation, sont attestés au début du XI<sup>e</sup> siècle. La confirmation de la donation est datée de 1366 dans les *Curieuses recherches* (CR, ch. 29 § 13), probablement d'après le vidimus, dont l'original est perdu mais dont on trouve une copie dans Paris BNF, Français 22357, p. 677-678.

<sup>157</sup> L'acte est daté par Arthur Bertrand de Broussillon (Bertrand de Broussillon (éd.) 1895, 8–10, n° VI).

<sup>158</sup> L'acte est daté par Arthur Bertrand de Broussillon (Bertrand de Broussillon (éd.) 1895, 4–5, n° III).

<sup>159</sup> Bertrand de Broussillon (éd.) 1895, 5–6, n° IV.

<sup>160</sup> L'acte est daté par Arthur Bertrand de Broussillon (Bertrand de Broussillon (éd.) 1895, 9–12, n° I).

<sup>161</sup> L'acte est daté par Arthur Bertrand de Broussillon (Bertrand de Broussillon (éd.) 1894, 18–20, n° 8).

<sup>162</sup> L'acte est daté par Arthur Bertrand de Broussillon (Bertrand de Broussillon (éd.) 1894, 32–33, n° 20).

<sup>163</sup> L'acte est daté par Katharine Keats-Rohan (Keats-Rohan (éd.) 2006, 115–117, n° 34).

<sup>164</sup> L'acte est daté par Katharine Keats-Rohan (Keats-Rohan (éd.) 2006, 115–117, n° 34).

<sup>165</sup> Keats-Rohan (éd.) 2006, 175, n° 103.

<sup>166</sup> Coutant (éd.) 2009, 284–285 n° 82.

<sup>167</sup> Coutant (éd.) 2009, 285–286, n° 83.

- ch. 4, 7, 11, 3 : *Alia charta de Criant confirmativa* [1109-1126<sup>169</sup>] ;
- ch. 4, 7, 12, 2 : *Charta de prioratu Sancti-Germani supra Ey* – 1208<sup>170</sup> ;
- ch. 4, 8, 3, 2 : Charte de Guillaume le Bâtard corroborant les donations d’Adelain [1037-1046<sup>171</sup>] ;
- ch. 4, 8, 6, 2 : *Charta de Sancto Melorio* [1032<sup>172</sup>] ;
- ch. 4, 9, 3, 2 : *Charta de sancto Eduuardo, rege Anglorum, pro prioratu Sancti Michaelis de Cornubia* [1033-1034<sup>173</sup>] ;
- ch. 4, 9, 3, 3 : *Alia charta prioratus de Cornubia* – 1085<sup>174</sup> ;
- ch. 7 : Lettre de Charles VII, roi de France – 1439 ;
- ch. 7 : Lettre de Louis XIV, roi de France – 23 décembre 1647 ;
- ch. 8, 2 : Bulle de confirmation des biens et églises dépendantes de l’abbaye du Mont Saint-Michel avec plusieurs graces par Alexandre III – [27 janvier 1179 n. s.<sup>175</sup>] ;
- ch. 8, 3 : Bulle d’Innocent IV qui deffend d’excommunier les moines du Mont Saint-Michel sans ordre de sa Sainteté – 1245<sup>176</sup> ;
- ch. 8, 5 : Bulle d’Alexandre IV qui permet à l’abbé du Mont Saint-Michel d’user de mitre, anneau, tunique et de bénir les ornements, donner tonsure et mineures expédiées – 1254<sup>177</sup> ;
- ch. 8, 7 : Bulle de Jean XXIII qui permet a l’abbé du Mont Saint-Michel de donner bénédictions en tous lieux, de consacrer calices, etc. – 1410<sup>178</sup> (ou 1414 dans *Les Curieuses recherches*<sup>179</sup>) ;
- ch. 8, 8 : Bulle dudit Jean XXIII qui permet à l’abbé de faire donner *a quocumque* les ordres de prêtrise à ses moines à l’âge de 22 ans – 1414<sup>180</sup> ;
- ch. 8, 9 : Bulle dudit Jean XXIII qui permet à l’abbé de dispenser avec ses moines d’irrégularité et les absoudre des cas réservés au Saint-Siège – 1410<sup>181</sup> ;
- ch. 8, 10 : Bulle d’Alexandre IV qui permet aux moines et abbé du Mont Saint-Michel de jouir de leurs privilèges nonobstant lettres à ce contraire – 1256<sup>182</sup> ;
- ch. 9, 2 : *Compositio inter episcopum Abrincensis et abbatem Montis hujus loci super jurisdictionem hujus*

---

<sup>168</sup> L’acte est daté par Katharine Keats-Rohan (Keats-Rohan (éd.) 2006, 119–120, n° 36) ; voir aussi l’édition de dom Léon Guilloreau (Guilloreau (éd.) 1909, 319–320, n° III).

<sup>169</sup> L’acte est daté par Katharine Keats-Rohan (Keats-Rohan (éd.) 2006, 176–177, n° 107) ; voir aussi l’édition de dom Léon Guilloreau (Guilloreau (éd.) 1909, 321–322, n° V).

<sup>170</sup> Acte inédit.

<sup>171</sup> Fauroux (éd.) 1961, 210–214, n° 73.

<sup>172</sup> L’acte est édité par Hubert Guillotel (Guillotel *et al.* (éd.) 2014, 209–211, n° 22).

<sup>173</sup> L’acte est daté par Marie Fauroux (Fauroux (éd.) 1961, 216–218, n° 76) ; voir aussi (Keats-Rohan (éd.) 2006, 88–89, n° 10).

<sup>174</sup> Keats-Rohan (éd.) 2006, 89–90, n° 11.

<sup>175</sup> La date de l’acte (1178 dans notre texte) a été corrigée par Léopold Delisle (Delisle (éd.) 1873, 313–321, n° XLIII).

<sup>176</sup> Acte inédit.

<sup>177</sup> L’acte est inédit dans son intégralité. On en trouve cependant mention dans l’édition des registres d’Alexandre IV (Bourel de la Roncière 1902, 245b, n° 811).

<sup>178</sup> Acte inédit.

<sup>179</sup> *CR*, ch. 31 § 19.

<sup>180</sup> Acte inédit.

<sup>181</sup> Acte inédit.

<sup>182</sup> Acte inédit.

*monasterii Montis Sancti Michaelis* – [2 février 1237<sup>183</sup>] ;

- ch. 9, 3 : Arrêt du grand conseil du roi, portant règlement du droit de visite, que peuvent prétendre les évêques dans les abbayes unies en congrégation – 3 février 1648<sup>184</sup>.
- ch. 10, 2 : Extrait de la fondation de l'ordre de Saint-Michel de Louis XI – 1469<sup>185</sup> ;
- ch. 10, 3 : Partie des soixante articles pour l'établissement dudit ordre Saint-Michel<sup>186</sup> ;
- ch. 13, 2 : Lettre de fraternité entre les abbayes de Lessay et du Mont Saint-Michel<sup>187</sup> ;
- ch. 13, 3 : Formulaire des lettres donnant avis du décès des moines<sup>188</sup> ;
- ch. 15 § 4 : Long extrait d'une lettre de Charles V – 18 octobre 1364<sup>189</sup> ;
- ch. 15 § 9 : Long extrait d'une lettre de Charles VII – 3 décembre 1426<sup>190</sup>.

Un certain nombre de textes sont donc copiés par dom Thomas Le Roy comme preuves de son récit, répondant ainsi aux recommandations de dom Grégoire Tarrisse dans sa circulaire imprimée<sup>191</sup> (cf. *supra*<sup>192</sup>), mais également aux demandes de dom Luc d'Achery. Ainsi le chapitre 8 s'organise d'abord autour d'un récit des différents privilèges obtenus des papes, puis un certain nombre de bulles copiées viennent illustrer le propos.

On dénombre 12 documents inédits, sans compter les extraits courts cités par dom Thomas Le Roy que nous n'avons pas listés ici.

### *III. Enjeux*

Comme nous l'avons montré, les trois textes du corpus sont indépendants : ils répondent chacun à un projet, ils ne sont pas la copie des uns des autres<sup>193</sup>, et peuvent être lus individuellement sans avoir connaissance des deux autres textes.

Ils sont également organisés très différemment, puisque *Les Curieuses recherches* sont ordonnées chronologiquement, suivant les abbés qui se sont succédé au Mont tandis que *L'Histoire de l'abbaye* est

---

<sup>183</sup> Les feuillets ont été imprimés : on les trouve insérés dans le manuscrit Paris BNF, Français 18948, ff. 137v-138v. Voir aussi GC XI 116-117, n° XIX.

<sup>184</sup> Également copié dans *Les Curieuses recherches* (CR, ch. 43 § 136). Pièce éditée au XVII<sup>e</sup> siècle puisqu'on en trouve les feuillets imprimés insérés dans le manuscrit Paris BNF, Français 18947, ff. 136r-137v.

<sup>185</sup> Pastoret (de) 1820, 236 *et sq.*

<sup>186</sup> Pastoret (de) 1820, 236 *et sq.*

<sup>187</sup> Robillard de Beurepaire (éd.) 1873, 183-185.

<sup>188</sup> Texte inédit.

<sup>189</sup> Extrait déjà copié par dom Jean Huynes (*HG*, tr. 5, ch. 5) et édité par Eugène de Robillard de Beurepaire (Robillard de Beurepaire (éd.) 1873, 94-96).

<sup>190</sup> Extrait déjà copié par dom Jean Huynes (*HG*, tr. 5, ch. 10) et édité par Eugène de Robillard de Beurepaire (Robillard de Beurepaire (éd.) 1873, 110-112).

<sup>191</sup> Denis (éd.) 1910, 137-140.

<sup>192</sup> Cf. II.3.4, p. 51.

<sup>193</sup> Contrairement à dom Jean Huynes, qui rédige également une histoire du Mont Saint-Michel entre 1636 et 1640, qui en fait une première version (Paris BNF, Français 18948), puis une mise au net (Paris BM, Français 18947) ; son texte sera par ailleurs copié et augmenté par dom Louis De Camps et dom Étienne Jobart (Avranches BM, 209) ; voir Première partie, I.3.2.1, p.X.

organisée thématiquement. *La Brève histoire* a un statut encore différent : il s'agit plutôt d'un résumé accompagné de quelques notes sur le Mont.

Pour autant, chaque texte apporte des informations pour l'interprétation des deux autres et la compréhension de leur rédaction : parfois les informations se contredisent, parfois elles s'expliquent. De nombreux « liens » existent donc entre les textes. De plus, leur rédaction s'inscrit dans le contexte de celle d'histoire des abbayes bénédictines, projet mené et organisé par la congrégation mère mauriste de Saint-Germain-des-Prés. Le caractère structurant de ce contexte est illustré par le fait que deux des textes aient été envoyés à Paris alors que dom Thomas Le Roy était encore au Mont Saint-Michel.

Notre objectif, au moyen de l'édition scientifique (établissement critique, annotations philologiques et historiques, identification des sources) et de leur contextualisation (inventaire des sources et des outils), est d'analyser le corpus dans le contexte de la production mauriste et dans le contexte montois. Il s'agit donc de répondre aux questions suivantes : en quoi s'agit-il d'une œuvre originale ? S'intègre-t-elle au contraire dans un contexte intellectuel bien défini ? Comment réalise-t-elle les recommandations de l'abbaye mère de la congrégation ?

Pour répondre à ces questions, nous nous attacherons en particulier à faire apparaître l'autorité de chaque partie de texte, à permettre la confrontation des différentes versions de dom Thomas Le Roy entre elles, et à analyser le travail de réécriture de ses sources. On citera parmi elles *L'Histoire générale du Mont Saint-Michel au péril de la mer* du mauriste dom Jean Huynes, le cartulaire du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 210) et plusieurs autres manuscrits de l'ancienne bibliothèque montoise, mais également plusieurs textes imprimés décrits *infra*<sup>194</sup>. L'établissement des autorités permet de mettre au jour le rôle de l'auteur, de voir en creux le rôle des recommandations et de la formation mauristes, et d'établir le niveau de confiance que l'on peut accorder à chacune des informations du texte.

Le travail de thèse a permis d'analyser et de décrire, par le biais des textes de dom Thomas Le Roy, les sources historiographiques possédées par l'abbaye et l'utilisation qu'a pu en faire un historien au XVII<sup>e</sup> siècle. Notre travail veut donc apporter un éclairage sur la bibliothèque montoise et plus généralement la documentation possédée et produite par les abbayes des premières générations mauristes. Il permet d'apporter des contributions et des rectifications à notre connaissance de la bibliothèque montoise de cette époque. Les enjeux de notre travail, à cet égard, sont triples :

- élaborer un instrument de travail permettant d'étudier l'historiographie du Mont Saint-Michel à partir du corpus de dom Thomas Le Roy ;
- apporter un certain nombre d'amendements et d'enrichissements de nos connaissances sur le Mont Saint-Michel et sur l'histoire de sa bibliothèque, issus de l'analyse de ce corpus ;
- apporter un nouveau matériau ainsi que des éléments de réflexion et d'analyse sur l'ordre mauriste, l'histoire des bibliothèques et la compréhension de la conception de l'histoire et des bibliothèques au XVII<sup>e</sup> siècle

En outre, nous proposons une réflexion méthodologique sur ce que peut être l'édition d'un tel instrument de travail dans le contexte des « humanités numériques » et donnons à voir une application

---

<sup>194</sup> Première partie, II, p. 107.

concrète de nos recherches et expérimentations dans ce domaine sous la forme d'une double édition, sur support papier et sur support numérique, permettant une lecture enrichie et indexée.

La réponse à la problématique de thèse a donc impliqué un travail en trois phases :

- la transcription, l'établissement des objectifs de structuration et mise en place de la méthodologie de l'édition critique et numérique ;
- l'établissement de l'édition critique : normalisation, indexation, identification des sources et rédaction du commentaire scientifique ;
- la rédaction de la présentation (présentation générale, présentation du contexte historique et littéraire, méthodologie) une fois la mise en place du prototype faite et la restitution du texte édité réalisée.

Le travail final a consisté à mettre en forme le résultat de l'édition selon différents médias : une restitution figée pour la lecture sur papier et une restitution dynamique, interactive pour la lecture en ligne.

Après une présentation générale de notre corpus, nous proposons une première partie décrivant le contexte littéraire et historique de ce corpus. Puis dans une deuxième partie nous décrivons nos méthodes de travail, nos choix pour l'édition critique, mais aussi nos choix d'édition XML, la méthodologie appliquée et les choix pour la restitution papier et en ligne (deuxième partie).

# Première partie : Contexte littéraire      contexte historique

Les textes montois de dom Thomas Le Roy ont un objectif historique : présenter l'histoire du Mont Saint-Michel depuis sa fondation, en utilisant les sources à disposition, en les citant et les explicitant. Ils sont à destination de la communauté mauriste, que ce soit *Les Curieuses recherches* dans lesquelles il s'adresse à « un cher confrère », œuvre que nous pensons destinée à la communauté bénédictine restreinte habitant au Mont Saint-Michel<sup>195</sup>, ou que ce soit *La Brève Histoire* et *L'Histoire de l'abbaye*, réponses à des œuvres de commande de la maison mère<sup>196</sup>, Saint-Germain-des-Prés. Pour y aboutir, l'auteur a utilisé différents procédés en réalisant trois œuvres de tailles et d'organisations différentes. Pour aborder plus facilement le corpus que nous éditons, nous présentons ici le contexte dans lequel il s'inscrit :

- **la réforme mauriste** : comment s'est implantée la réforme mauriste en France et plus particulièrement au Mont Saint-Michel ? Comment cela s'est-il manifesté ? Quelles étaient les recommandations du chapitre général, de la maison mère ? Quel travail ont fourni les mauristes, notamment dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et plus particulièrement au Mont Saint-Michel ? ;
- **les sources de dom Thomas Le Roy et son travail de réécriture** : nous présentons le matériau qui a servi à l'auteur : la bibliothèque montoise, les archives de l'abbaye et plus spécifiquement les documents – volumes manuscrits, sources imprimées, pièces d'archives – qu'il a utilisés.

## *I. Le contexte historique de la rédaction de l'œuvre : la réforme mauriste en France au début du XVII<sup>e</sup> siècle*

Dom Thomas Le Roy appartient à la première génération des mauristes. Né en 1608, prononçant ses vœux en 1632 et décédant en 1683, il est pleinement concerné par la réforme des abbayes bénédictines et la fondation de la congrégation de Saint-Maur, et surtout les réformes mises en place par dom Grégoire Tarisse, premier supérieur général de la congrégation (1630-1648).

Il écrit :

Moy, qui estoient<sup>197</sup> le moins digne de cette compagnie, il a pleu à la divine bonté m'illuminer et me donnant la congnoissance des saintz moynes de la congregation de Saint-Maur, m'a donné quand et quand (quoy que très imparfait) les moyens de m'y pouvoir associer, à quoy j'eu certes || certes beaucoup de difficultez car mes parentz, esloignez de ce lieu d'environ 80 lieues, la plus part desquelz habitent la province du Berry, ne vouloient du tout point que j'embrace une vie plus austere. Il leur suffisoit de m'avoir obligé à la profession monastique, pour par quelque raison mondaine s'estre totalement deffait de ma personne<sup>198</sup>.

Dans cet aparté biographique, l'auteur rappelle à la fois le rôle que jouait alors l'établissement d'un homme dans l'institution ecclésiastique pour sa famille, mais également la place de la réforme –

---

<sup>195</sup> Voir l'introduction, II.1.5., p. 42.

<sup>196</sup> Voir l'introduction, II.2.4., p. 49 et II.3.4., p. 51.

<sup>197</sup> Sic.

<sup>198</sup> *CR*, ch. 20 § 4.

controversée – dans ce contexte de la vie séculière au XVII<sup>e</sup> siècle. Dom Edmond Martène remarque d'ailleurs dans *L'Histoire de la congrégation de Saint-Maur* que :

[...] plusieurs religieux avoient pris l'habit religieux [...] forcez par leurs parents qui vouloient dechargez leur famille souvent pour favoriser un aîné ou attiré par l'esperance d'un etablissement qui les mettoit en etat de vivre avec plus de licence et de suivre le penchant de leurs inclinations<sup>199</sup>.

Nous n'en savons pas assez sur le contexte familial de dom Thomas Le Roy pour expliciter les « quelque[s] raison[s] mondaine[s] » de ses parents, mais ces remarques de l'auteur et leur connotation critique suffisent à évoquer le contexte bien connu des difficultés de l'institution monastique (notamment les motivations « mondaines » de certains de leurs membres) et des discussions sur la nécessité des réformes au sein de l'ordre de saint Benoît.

Le corpus de dom Thomas Le Roy que nous éditons constitue sa première œuvre historiographique, mais il continuera son travail de chroniqueur et d'analyste dans les abbayes où il résidera ensuite (Saint-Benoît-sur-Loire ; Saint-Bénigne de Dijon<sup>200</sup>) ; dom Thomas Le Roy sera un des correspondants de dom Luc d'Achery et de dom Jean Mabillon<sup>201</sup>, acteurs et théoriciens majeurs de la réforme intellectuelle et historique de la congrégation<sup>202</sup>.

## I.1. Réformes bénédictines et réformes au Mont Saint-Michel

### I.1.1. La réforme de Saint-Vanne

La naissance de la congrégation française de Saint-Maur, la plus importante congrégation bénédictine des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, est directement issue de la congrégation de Saint-Vanne, érigée en Lorraine le 7 avril 1604 par le pape Clément VII, à la demande de dom Didier de La Cour, avec l'appui du cardinal Charles II de Lorraine et l'évêque de Verdun Eric de Lorraine, également abbé commendataire des abbayes de Saint-Vanne de Verdun et de Saint-Hydulphe de Moyennoutier<sup>203</sup>.

La réforme de Saint-Vanne, par le biais de son fondateur, instaure le rôle déterminant du chapitre général annuel et insiste sur l'importance et la nécessité du travail intellectuel<sup>204</sup>. Après 1610, le rayonnement de Saint-Vanne s'étend en France, notamment dans les abbayes Saint-Augustin de Limoges, Saint-Faron de Meaux et Jumièges. Mais si le roi autorise la venue des religieux vannistes en France pour aider au rétablissement de la discipline monastique, il est difficile pour les monastères bénédictins français de s'unir à la nouvelle congrégation lorraine, congrégation étrangère. Par ailleurs, à Saint-Vanne, on discute également de l'inégalité qui découlerait d'une union avec les monastères français, beaucoup plus nombreux. Jean de Porcelets de Maillane est ainsi persuadé – et en convainc ses confrères

---

<sup>199</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, p. 6.

<sup>200</sup> Voir introduction, I.2.1.1.

<sup>201</sup> Voir introduction, I.2.2.

<sup>202</sup> Voir notamment les travaux de Madeleine Laurain (Laurain 1957, 231-271), Daniel-Odon Hurel (Hurel 2007a, 1699-1727 et Hurel 2007b), Jeannine Fohlen (Fohlen 1967, 17-41).

<sup>203</sup> Voir notamment l'étude de Gérard Michaux (Michaux 1998, 133) montrant comment la Lorraine « devint terre de réformes monastiques ».

<sup>204</sup> Michaux 1998, 141.

au chapitre général de 1618 – que « le roy ne permettrait jamais que les monastères de son royaume dépendissent d'une petite province telle que la Lorraine<sup>205</sup> ».

### 1.1.2. La réforme de Saint-Maur

L'histoire de la congrégation de Saint Maur est relatée par dom Edmond Martène<sup>206</sup>. À partir de cette œuvre et plusieurs autres<sup>207</sup>, sa naissance a été plus particulièrement étudiée et présentée par dom Yves Chaussy<sup>208</sup> : *L'Histoire de la congrégation de Saint-Maur* montre à la fois les différentes tentatives de réforme au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, puis la naissance de la congrégation de Saint-Vanne de laquelle s'inspire la congrégation de Saint-Maur et dont certains fondateurs de cette dernière sont issus, notamment dom Anselme Rolle et dom Athanase de Mongin<sup>209</sup>. La congrégation de Saint-Maur est finalement constituée par un premier chapitre général, le 2 novembre 1618 ; elle avait été autorisée par Louis XIII dès août 1618<sup>210</sup> et elle est « instituée canoniquement par Grégoire XV le 17 mai 1621<sup>211</sup> ». Ce mouvement de réforme n'est pas isolé : les abbayes bénédictines en France connaissaient des tentatives de réformes depuis 1612. Dom Edmond Martène cite ainsi la réforme du collège de Cluny<sup>212</sup> et la réforme de Saint-Augustin à Limoges<sup>213</sup> en 1613, la tentative de réforme de Saint-Germain-des-Prés en 1614<sup>214</sup>, la réforme de Nouaillé<sup>215</sup> et de Saint-Faron de Meaux<sup>216</sup> en 1615, la réforme de Jumièges en 1616<sup>217</sup>, ou encore la réforme de Saint-Remy de Reims en 1617 jusqu'à l'érection de la congrégation de Saint-Maur entre 1618 et 1621.

La réforme mauriste va s'étendre peu à peu à de nombreuses abbayes bénédictines françaises, qui vont être regroupées au chapitre général de 1636 en six provinces<sup>218</sup> :

---

<sup>205</sup> Voir *L'Histoire de la congrégation de Saint-Maur* de dom Edmond Martène (Charvin (éd) 1923-1948, t. 1, 51) et l'analyse faite par Yves Chaussy (Chaussy 1989, 19-20).

<sup>206</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, édition en neuf volumes.

<sup>207</sup> Notamment *L'histoire de l'ordre de Saint-Benoît* de Philibert Schmitz (Schmitz 1942-1956), *Dom Didier de la Cour de La Vallée et la réforme des bénédictins de Lorraine (1550-1623)* d'E. Didier-Laurent (Didier-Laurent 1903), *Le cardinal de Richelieu et la Réforme* de Paul Denis (Denis 1913).

<sup>208</sup> Chaussy 1989, 11-33.

<sup>209</sup> Dom Anselme Rolle (n<sup>o</sup> de matricule 8) et dom Athanase de Mongin (n<sup>o</sup> de matricule 9) font d'abord profession de la réforme de Saint-Vannes le 23 mai 1612 avant de rejoindre la congrégation de Saint-Maur (Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 8, n. 1 et 2).

<sup>210</sup> Tassin 1770, IV.

<sup>211</sup> Michaux 1989, 148 et n. 46.

<sup>212</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 13-16.

<sup>213</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 16-22.

<sup>214</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 23-27.

<sup>215</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 28-34.

<sup>216</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 35-40.

<sup>217</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 41-45.

<sup>218</sup> « Attendu que la Congrégation augmentoit tous les jours en nombre de monastères, on les divisa en six provinces, sçavoir de France, de Bourgogne, de Normandie, de Bretagne, de Languedoc et de Chezal-Benoist » (Charvin (éd.) 1928-1943, t. 2, 134). Ces provinces mauristes ne correspondent évidemment pas aux provinces ecclésiastiques. C'est ainsi que l'abbaye du Mont Saint-Michel, alors qu'elle se situe dans le diocèse d'Avranches, fait partie de la province de Bretagne. De même une grande partie des



- France : regroupant des abbayes des diocèses de Paris, Beauvais, Soissons, Laon, Amiens, Tournai, Rouen, Noyon, Meaux, Reims, Boulogne ;
- Normandie : regroupant des abbayes des diocèses d’Avranches, Coutances, Bayeux, Lisieux, Sées, Rouen, Évreux et Chartres ;
- Bretagne : regroupant des abbayes des diocèses de Cornouaille, Léon, Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Vannes, Dol-de-Bretagne, Nantes, Rennes, Mans, Angers, Tours, Poitiers, Avranches ;
- Bourgogne : regroupant des abbayes des diocèses de Lyon, Autun, Auxerre, Langres, Orléans, Chalon-sur-Saone, Grenoble, Sens, Chartres, Dijon, Le Mans, Blois ;
- Chezal-Benoît : regroupant des abbayes des diocèses de Saintes, Périgueux, Saint-Flour, Bourges, Autun, Clermont, Poitiers, Limoges, La Rochelle, Luçon, Lyon ;
- Languedoc : regroupant des abbayes des diocèses de Montpellier, Avignon, Bordeaux, Mirepoix, Narbonne, Agen, Toulouse, Carcassonne, Bazas, Clermont-Ferrand, Arles, Nîmes, Lescar, Saint-Pons, Lodève, Tarbes, Aire, Agde, Dax, Lavaur, Cahors, Béziers ;

La charge de visiteur de province apparaît pour la première fois au chapitre de 1636<sup>219</sup>.

### 1.1.3. Autour du Mont Saint-Michel, dans les provinces de Normandie et de Bretagne

L’abbaye du Mont Saint-Michel a appartenu au cours de son histoire alternativement à la province de Bretagne et à la province de Normandie<sup>220</sup>. Elle a entretenu des liens forts avec les abbayes des deux provinces. Sous l’égide de Saint-Maur, elle est sous la responsabilité du visiteur de la province de Bretagne. Néanmoins nous présentons deux cartes<sup>221</sup>, représentant les abbayes bénédictines des deux provinces et la date à laquelle elles ont rejoint la congrégation de Saint-Maur. En raison du caractère frontalier du Mont Saint-Michel, les abbayes des deux provinces ont pu influencer le Mont ou être influencées par celui-ci<sup>222</sup>.

---

abbayes présentes dans le diocèse de Chartres sont rattachées à la province de Normandie. Pour consulter le catalogue alphabétique des monastères de la congrégation de Saint-Maur, voir Chaussy 1991, XI-XIV.

<sup>219</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 2, 135, n. 1.

<sup>220</sup> On ne peut être surpris que les mauristes aient placé le Mont Saint-Michel dans la province de Bretagne. Ont-ils fonctionné ainsi parce que l’abbaye avait beaucoup de biens en Bretagne ? Les deux régions, Normandie et Bretagne ont eu au cours des siècles des périodes de plus ou moins grande influence sur l’abbaye. Par exemple, sous le règne de Salomon de Bretagne (857-874), le Mont Saint-Michel est ainsi passé de l’Avranchin sous contrôle breton ; voir notamment Chédeville & Guillotel 1984, p. 329-330.

<sup>221</sup> Voir annexes 5 et 6, p. 295 et 296.

<sup>222</sup> G. A. Simon a consacré un chapitre, dans son ouvrage *La réforme de Saint-Maur en Normandie*, à la décadence des abbayes bénédictines en Normandie au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Il a montré l’impact de la commende, des guerres de Religion, des taxes à coté d’autres causes spécifiques à chaque abbaye. Il se réfère aux *Curieuses recherches* de dom Thomas Le Roy pour témoigner de la situation au Mont Saint-Michel, tout en comparant la situation aux autres abbayes normandes (Simon 1930, 3-51). La situation au Mont Saint-Michel n’est pas vraiment différente de celles de la plupart des autres abbayes normandes : c’est une abbaye en décadence comme « le plus grand nombre des monastères normands » (Simon 1930, 4). Elle souffre de la commende : les bâtiments ne sont pas entretenus et il est difficile d’entretenir autant de moines fautes de moyens confisqués par les abbés commendataires ; enfin au niveau spirituel, l’abbé n’étant « pas moine, il ne pouvait avoir, en dépit de certaines prétensions, aucune juridiction spirituelle sur les religieux » (Simon 1930, 22).

### I.1.3.1. La première abbaye réformée en Normandie : Jumièges

En Normandie, les tentatives de réformes des abbayes bénédictines commencent d'abord à Jumièges. Dès 1526, l'abbaye avait été agrégée à la congrégation de Chezal-Benoît<sup>223</sup>. Puis, le 23 juin 1601, selon ce que nous pouvons lire dans *L'Histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint Maur*, dom Adrien Langlois<sup>224</sup> propose de nouveaux règlements qu'il fait lire au chapitre afin de rétablir la règle de saint Benoît<sup>225</sup>. Quand, en 1612, il rencontre, au collège de Cluny, dom Anselme Rolle de la congrégation de Saint-Vanne, il est séduit et veut à son tour embrasser la réforme.

Cependant depuis novembre 1607, un arrêt du Parlement de Rouen a interdit à tout monastère de s'unir à un monastère hors de la province<sup>226</sup>. En 1616, à la demande de l'archevêque de Rouen François II de Harlay, deux religieux de la congrégation de Saint-Vanne viennent former les novices et jeunes religieux de Jumièges à « la vie spirituelle et à l'étude de la philosophie et de la théologie<sup>227</sup> ». À partir de cette année-là, le mouvement de réforme de l'abbaye est clairement engagé : malgré les oppositions du parlement de Rouen, l'abbaye reçoit le soutien du roi Louis XIII et de la reine mère<sup>228</sup> ; une correspondance s'ensuit entre dom Adrien Langlois et différents réformateurs de Lorraine : Charles de Lorraine<sup>229</sup>, dom Didier de La Cour<sup>230</sup> entres autres. Le 19 décembre 1616, dom Anselme Rolle s'installe à Jumièges. Après bien des procès, une sentence du parlement de Rouen du 17 février 1617 favorise dom Adrien Langlois et les douze moines qui souscrivent à la réforme, sentence qui est confirmée par Paul V le 18 juillet 1617. Huit anciens moines partagent alors l'abbaye avec les réformés tandis que dom Anselme Rolle devint supérieur du noviciat. Puis, avec la fondation de la congrégation de Saint-Maur, Jumièges, comme les autres abbayes qui avaient embrassé la réforme de Saint-Vanne, rejoint la nouvelle congrégation française. Dom Anselme Rolle va également jouer un rôle dans l'installation de la congrégation de Saint-Maur au Mont Saint-Michel (cf. *infra*).

### I.1.3.2. Monastères bénédictins ayant rejoint la congrégation de Saint-Maur et leur date d'union : province de Normandie

Nous avons établi un tableau, présentant les monastères bénédictins de la province de Normandie ayant rejoint la congrégation de Saint-Maur. Les dates à laquelle les abbayes de Normandie ont rejoint la congrégation de Saint-Maur sont issues de l'ouvrage de G. A. Simon<sup>231</sup>. Les abbayes du diocèses de Chartres ne sont pas mentionnées dans l'ouvrage de G. A. Simon ; chaque date d'union des abbayes de ce

---

<sup>223</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 41, n. 2.

<sup>224</sup> N° de matricule 91 (Chaussy 1991, 4). Il fut prieur de Jumièges de 1618 à 1626.

<sup>225</sup> Loth (éd.) 1885, t. 3, 6-7.

<sup>226</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 42.

<sup>227</sup> Loth (éd.) 1885, t. 3, 17.

<sup>228</sup> Loth (éd.) 1885, t. 3, 18-19.

<sup>229</sup> Loth (éd.) 1885, t. 3, 20-21.

<sup>230</sup> Loth (éd.) 1885, t. 3, 23-24.

<sup>231</sup> Simon 1930, 91-105.

diocèse est alors précisée de sa source en note. Quand deux dates sont citées, c'est que l'année du concordat et l'année d'introduction des moines réformés sont différentes. Nous avons réalisé le même tableau pour la province de Bretagne (cf. *infra*). Cela permet de présenter le contexte géographique dans lequel s'inscrit l'abbaye du Mont Saint-Michel pendant toute la période de son appartenance à la congrégation de Saint-Maur.

À partir des données de ce tableau, nous avons réalisé la carte présentée en annexe 5.

Tableau 4 : Monastères mauristes de la province de Normandie

Monastères <sup>232</sup>	Date d'union à la congrégation de Saint-Maur	Diocèse
Saint-Pierre de Jumièges	1616/1618	Rouen
Notre-Dame de la Bonne-Nouvelle de Rouen (prieuré de Notre-Dame du Bec)	1626	Rouen
Notre-Dame du Bec	1626	Rouen
Notre-Dame de Bernay	1628	Lisieux
Saint-Évroult	1628	Lisieux
Saint-Pierre de Conches	1630	Évreux
Sainte-Trinité de Tiron	1630	Chartres
Saint-Vigor de Bayeux	1634	Bayeux
Saint-Wandrille	1634/1636	Rouen
Saint-Martin de Sées	1636	Sées
Notre-Dame de Josaphat	1640 <sup>233</sup>	Chartres
Saint-Taurin d'Évreux	1642	Évreux
Saint-Germer	1643/1644 <sup>234</sup>	Beauvais
Saint-Florentin de Bonneval	1645 <sup>235</sup>	Chartres
Notre-Dame de Lyre	1645/1646	Évreux
Notre-Dame de Coulombs	1648 <sup>236</sup>	Chartres
Sainte-Trinité de Fécamp	1649	Rouen
Saint-Pierre de Préaux	1650	Lisieux
Saint-Père de Chartres	1650 <sup>237</sup>	Chartres
Notre-Dame de Lonlay	1657	Le Mans
Saint-Georges de Boscherville	1659	Rouen
Saint-Ouen de Rouen	1660	Rouen
Saint-Michel du Tréport	1660	Rouen
Notre-Dame de Beaumont (prieuré)	1660	Lisieux
Saint-Étienne de Caen	1663	Bayeux
Saint-Pierre sur Dives	1667/1668	Sées
Notre-Dame d'Ivry	1667/1669	Évreux
Saint-Martin d'Aumale	1704	Rouen

<sup>232</sup> Les noms des saints-patrons et monastères sont issus de l'ouvrage d'Yves Chaussy (Chaussy 1991, XI-XIV).

<sup>233</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 2, 218.

<sup>234</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 2, 256-257.

<sup>235</sup> Bigot (éd.) 1875, 162-163.

<sup>236</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 142, n. 4.

<sup>237</sup> Guérard 1840, CCLV.

Sainte-Trinité de Lessay	1707	Coutances
Saint-Vigor de Cerisy	1715	Bayeux
Saint-Étienne de Fontenay	1752	Bayeux
Notre-Dame de Valmont	1760	Rouen

### 1.1.3.3. Monastères bénédictins ayant rejoint la congrégation de Saint-Maur et leur date d'union : province de Bretagne

L'abbaye du Mont Saint-Michel a appartenu au cours de l'histoire successivement aux duchés de Normandie et de Bretagne. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye appartient à la province ecclésiastique de Rouen. Cependant le découpage de la congrégation de Saint-Maur va la placer sous la direction du visiteur de la province mauriste de Bretagne. Même si les moines ne sont évidemment pas attachés à une unique province – en témoigne le parcours de dom Thomas Le Roy dans des abbayes appartenant aux provinces mauristes de Bretagne et de Bourgogne, les mutations de moines entre monastères vont cependant être favorisées au sein d'une même province. Par exemple quand dom Thomas Le Roy quitte l'abbaye du Mont Saint-Michel en juillet 1648, il part pour Saint-Melaine de Rennes<sup>238</sup> comme son confrère dom Bernard Hamelin<sup>239</sup>. Un troisième moine du Mont Saint-Michel, dom Martin Le Poitevin<sup>240</sup>, est alors nommé sous-prieur de Saint-Martin de Marmoutier, également dans la province de Bretagne<sup>241</sup>.

Du tableau ci-dessous est issue la carte « Monastères bénédictins ayant rejoint la congrégation de Saint-Maur : Province de Bretagne » présente en annexe 6.

Tableau 5 : Monastères mauristes de la province de Bretagne

Monastères	Date d'union à la congrégation de Saint-Maur <sup>242</sup>	Diocèse
Le Mont Saint-Michel	1622	Avranches
Saint-Pierre de Bourgueil	1622/1630 <sup>243</sup>	Angers
Saint-Clément de Craon (prieuré)	1624/1625 <sup>244</sup>	Angers
Saint-Melaine	1627 <sup>245</sup>	Rennes
Saint-Magloire de Léhon (prieuré)	1628 <sup>246</sup>	Saint-Malo
Notre-Dame du Tronchet	1628 <sup>247</sup>	Dol
Saint-Sauveur de Redon	1628 <sup>248</sup>	Vannes
Saint-Serge d'Angers	1629 <sup>249</sup>	Angers

<sup>238</sup> Abbaye également sous la hiérarchie du visiteur de Bretagne.

<sup>239</sup> N° de matricule : 1038 (Chaussy 1991, 20).

<sup>240</sup> N° de matricule : 1014 (Chaussy 1991, 19).

<sup>241</sup> Voir *Les Curieuses recherches* (CR, ch. 43 § 168).

<sup>242</sup> Toutes ces dates sont issues de *L'Histoire de la congrégation de Saint-Maur* de dom Edmond Martène. Quand deux dates sont données, c'est que le concordat et l'introduction des moines réformés n'ont pas été réalisés la même année.

<sup>243</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 128.

<sup>244</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 188.

<sup>245</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 221-223.

<sup>246</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 235, n. 1.

<sup>247</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 238, n. 2.

<sup>248</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 244, n. 1.

<sup>249</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 126, n. 7.

Notre-Dame de La Chaume	1630 <sup>250</sup>	Nantes
Saint-Sauveur de l'Évière (prieuré)	1633 <sup>251</sup>	Angers
Saint-Guérolé de Landévennec	1636 <sup>252</sup>	Quimper
Saint-Vincent du Mans	1636 <sup>253</sup>	Le Mans
Saint-Martin de Marmoutier	1637 <sup>254</sup>	Tours
Saint-Florent de Saumur	1637 <sup>255</sup>	Angers
Saint-Julien de Tours	1637 <sup>256</sup>	Tours
Saint-Florent le Vieil	1637/1639 <sup>257</sup>	Angers
Notre-Dame de Lanténac	1638 <sup>258</sup>	Saint-Brieuc
Notre-Dame d'Évron	1640 <sup>259</sup>	Le Mans
Saint-Gildas des Bois (prieuré)	1646 <sup>260</sup>	Nantes
Notre-Dame de Tuffé (prieuré)	1646 <sup>261</sup>	Le Mans
Saint-Jacut	1647 <sup>262</sup>	Dol
Saint Gildas de Ruis	1649 <sup>263</sup>	Vannes
Saint-Jacques de Pirmil (prieuré)	1653 <sup>264</sup>	Nantes
Saint-Mahé	1655 <sup>265</sup>	Saint-Pol-de-Léon
Saint-Pierre de la Couture	1657 <sup>266</sup>	Le Mans
Notre-Dame des Noyers	1657/1659 <sup>267</sup>	Tours
Notre-Dame de La Blanche-Couronne	1657/1672 <sup>268</sup>	Nantes
Notre-Dame de Vitré (prieuré)	1658 <sup>269</sup>	Rennes
Saint-Aubin d'Angers	1660 <sup>270</sup>	Angers
Saint-Paul de Cormery	1662 <sup>271</sup>	Tours
Saint-Pierre de La Trinité de Beaulieu	1663 <sup>272</sup>	Limoges

<sup>250</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 243, n. 2.

<sup>251</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 2, 38-39.

<sup>252</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 242, n. 1.

<sup>253</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 2, 104 et 118.

<sup>254</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 241, n. 2.

<sup>255</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 128, n. 4.

<sup>256</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 2, 168, n. 3.

<sup>257</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 2, 208-209.

<sup>258</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 239, n. 5.

<sup>259</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 2, 217-218.

<sup>260</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 3, 39, n. 1.

<sup>261</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 2, 106, n. 1.

<sup>262</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 2, 256-257.

<sup>263</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 3, 41, n. 3.

<sup>264</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 3, 247.

<sup>265</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 3, 79, n. 2.

<sup>266</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 4, 41-42.

<sup>267</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 4, 79-80.

<sup>268</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 3, 41, n. 4.

<sup>269</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 5, 117, n. 1.

<sup>270</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 187, n. 4 ; t. 4, 101.

<sup>271</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 4, 142.

Saint-Pierre de Solesmes (prieuré)	1664 <sup>273</sup>	Le Mans
Saint-Martin de Vertou	1664 <sup>274</sup>	Nantes
Sainte-Croix de Quimperlé	1666 <sup>275</sup>	Quimper
Saint-Maur sur Loire	1668 <sup>276</sup>	Angers
Notre-Dame de Turpenay	1667 <sup>277</sup>	Tours
Saint-Sauveur de Villeloin	1668 <sup>278</sup>	Tours
Saint-Benoît de Saint-Malo (prieuré)	1669 <sup>279</sup>	Saint-Malo
Saint-Jean de Château-Gontier (prieuré)	1669 <sup>280</sup>	Angers
Saint-Nicolas d'Angers	1672 <sup>281</sup>	Angers
Saint-Pierre de Montreuil-Bellay (prieuré)	1690 <sup>282</sup>	Poitiers

#### I.1.4. Au Mont Saint-Michel

La volonté de retour strict à la règle de saint Benoît par la prière et le travail apparaît donc de bonne heure au Mont Saint-Michel. Dom Thomas Le Roy rapporte ainsi l'élection d'Henri de Lorraine de Guise en 1615 comme le début d'un renouveau pour l'abbaye montoise. Alors qu'il a fustigé tous les abbés commendataires avant lui, et malgré le très bas âge de ce nouvel abbé à son élection – Henri de Lorraine de Guise a 5 ans selon dom Thomas Le Roy<sup>283</sup> –, ses critiques envers le nouvel abbé sont peu nombreuses.

La maison de Lorraine s'est déjà signalée comme famille de réformateurs dans le passé : Charles de Lorraine, cardinal (1567-1607) a soutenu dom Didier de La Cour dans sa réforme bénédictine de Saint-Vanne. C'est lui qui convoque à Saint-Mihiel, le 7 juin 1585, les abbés réguliers et prieurs conventuels pour restaurer l'ordre bénédictin<sup>284</sup>. Il s'agit alors « de restaurer la discipline monastique et de créer dans l'espace lorrain une congrégation dans l'esprit du concile de Trente<sup>285</sup> ». L'échec de cette réunion pour l'ensemble des abbayes bénédictines conduit le cardinal à porter l'effort sur une abbaye particulière : Saint-Vanne de Verdun<sup>286</sup>. L'autre soutien sans faille de dom Didier de La Cour est un autre membre de

<sup>272</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 3, 176.

<sup>273</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 4, 180.

<sup>274</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 4, 179-180.

<sup>275</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 3, 137, n. 2.

<sup>276</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 5, 11.

<sup>277</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 4, 232-233.

<sup>278</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 5, 30.

<sup>279</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 2, 198, n. 1.

<sup>280</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 5, 40.

<sup>281</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 4, 238, n. 4.

<sup>282</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 5, 155.

<sup>283</sup> CR, ch. 42 § 1. Henri de Lorraine de Guise, né le 4 avril 1614, est en réalité âgé d'un an et demi seulement quand il obtient l'abbaye du Mont Saint-Michel en commende.

<sup>284</sup> Michaux 1998, 133.

<sup>285</sup> Michaux 1998, 135.

<sup>286</sup> Michaux 1998, 136.

la famille de Lorraine, Erric de Lorraine (1576-1623), évêque de Verdun de 1593 à 1611 et abbé commendataire des abbayes Saint-Vanne de Verdun et Saint-Hydulphe de Moyencourt<sup>287</sup>. Il exerça son droit de visite canonique à Saint-Vanne de Verdun, déposa le prieur qui fut remplacé par dom Didier de La Cour.

Yves Chaussy le souligne : on « voit apparaître tout un cercle de “réformateurs” parisiens, proches des allées du pouvoir, groupés autour de la maison de Lorraine, revenue en faveur après la mort d’Henri IV<sup>288</sup> ».

Et de fait, la commende de l’abbaye par la famille Lorraine de Guise marque une période de changement pour l’abbaye du Mont Saint-Michel. La première tentative de réforme est réalisée par la nomination de Pierre de Bérulle comme administrateur des bénéfices de l’enfant Henri de Lorraine « jusques à ce qu’il eust l’âge compétant de les administrer luy-mesme<sup>289</sup> ». Pierre de Bérulle est alors supérieur général de l’Oratoire de Jésus-et-Marie-Immaculée de France, créé en 1611. Pierre de Bérulle, trop occupé à Paris par la direction de la nouvelle congrégation, envoie le père oratorien Jacques Gastaud au Mont Saint-Michel. Sa venue permet une amélioration du temporel avec l’obtention de 100 000 livres pour des réparations du bâtiment<sup>290</sup>. Jacques Gastaud retourne cependant à Paris en 1618, relatant « tant la ruine des bastimentz que la mauvaise vie des religieux<sup>291</sup> ». En 1619, Pierre de Bérulle est révoqué par le pape. Par voie de conséquence Jacques Gastaud quitte lui aussi le Mont Saint-Michel<sup>292</sup>. Henri de Lorraine devient désormais titulaire des bénéfices du Mont. Vu le jeune âge de l’abbé – il n’a alors que 5 ans –, le pape nomme le chanoine Claude de Rébé comme vicaire général et administrateur spirituel et temporel des bénéfices<sup>293</sup>.

Dom Thomas Le Roy dit peu de mal des oratoriens : il remarque toutes les améliorations du temporel, nuançant cependant que sur le plan spirituel, les résultats sont inexistantes, notamment parce que Jacques Gastaud n’appartient pas à l’ordre bénédictin : il « n’estoit pas leur superieur<sup>294</sup> ». Dom Thomas Le Roy n’explique pas la révocation de Pierre de Bérulle :

Il y en a qui disent que cette revocation fut faite à Rome par la sollicitation des moines de cette abbaye, ou autres ayant crainte que ledict de Berulle n’obntin permission d’introduire ses presbtres dans icelle, mais je m’en raporte à ce qui en est<sup>295</sup>.

Sous l’administration des oratoriens, le prieur montois Guillaume du Chesnay étant mort, il est remplacé par Noël Georget, moine de Saint-Florent de Saumur<sup>296</sup>, le 8 mai 1618<sup>297</sup>, sur l’ordre de dom

---

<sup>287</sup> Michaux 1998, 133.

<sup>288</sup> Chaussy 1991, 21.

<sup>289</sup> *HA*, ch. 16 § 41.

<sup>290</sup> *HA*, ch. 16, § 41, [par. 3].

<sup>291</sup> *HA*, ch. 16, § 41, [par. 6].

<sup>292</sup> *CR*, ch. 42 § 10.

<sup>293</sup> *CR*, ch. 42 § 10.

<sup>294</sup> *HA*, ch. 16 § 41.

<sup>295</sup> *CR*, ch. 42 § 10.

<sup>296</sup> C’est à la demande de Jacques Gastaud qu’on fait venir un moine d’une autre abbaye en vue d’y favoriser la réforme (*CR*, ch. 42 § 7).

<sup>297</sup> *CR*, ch. 42, § 7.

Laurent Bénard, alors prieur au collège de Cluny. Nous devons signaler ici le lien important du collège de Cluny, et de son prieur, avec les réformateurs de l'ordre bénédictin. Dom Laurent Bénard assiste en effet au chapitre général de la congrégation de Saint-Vanne en 1618 (Saint-Mansuy de Toul), et on lui donne procuration « pour solliciter l'érection d'une nouvelle congrégation<sup>298</sup> ». La réforme du Mont Saint-Michel est donc bien en marche. Dom Noël Georget reste au Mont Saint-Michel jusqu'en mai 1621, date à laquelle il est remplacé par dom Henri Du Pont<sup>299</sup>, un moine montois qui a été envoyé à Cluny pour y étudier.

dom Henry Dupont, un de ceux que ledict Georget avoit envoyé au college de Cluny estudier, en étoit actuellement, lequel étoit homme de bonne vie et meurs<sup>300</sup>.

Ce dernier tente une nouvelle réforme de la vie des moines en faisant venir Gilles Le Cocq, profès de Saint-Germain-des-Prés, Mathieu Fery, profès de Saint-Évroult, et Claude Le Roy, profès d'une abbaye de Picardie<sup>301</sup>, mais elle échoue, selon ce que nous dit dom Thomas Le Roy, par la peu résistance de dom Henry Du Pont envers les tentations du monde :

Mais dans peu de temps cette reforme fut à bas, ce prieur commençant à frequenter le monde et particulièrement ses parentz<sup>302</sup>.

Dom Anselme Rolle<sup>303</sup>, moine de la congrégation de Saint-Maur, fut envoyé en visite au Mont Saint-Michel. Dom Edmond Martène relate sa visite en 1622 et le mauvais accueil des moines montois :

Il y trouva d'abord de la contradiction, mais il eut recours à Dieu, passa toute la nuit en prière dans l'église et y eut une révélation que son voyage n'y seroit pas inutile. Le lendemain, comme il se dispoit à partir, les esprits se trouvèrent changés, et le même jour on fit le concordat<sup>304</sup>.

La description de dom Thomas Le Roy est plus complexe à analyser. Dans *L'Histoire de l'abbaye*, il écrit :

Ce que sçachant, madame de Guyse alla prier le reverend pere dom Anselme Rolle, un des peres de la congregation de Saint-Maur de venir en ce Mont et de considerer tout à loisir ce qui y seroit à faire pour la gloire de Dieu et le bien de cette abbaye ; ce qu'il fit l'espace de deux jours et donna tant à penser aux religieus qu'ils croyoient que leur prieur eust tramé ce voyage avec les peres de ladite congregation et qu'ils les devoit en bref établir en ce lieu<sup>305</sup>.

La visite n'est pas datée, mais dom Thomas Le Roy tire visiblement ses informations de *L'Histoire générale* de dom Jean Huynes<sup>306</sup>, qui date la visite de dom Anselme Rolle de la période où Pierre de Bérulle est encore administrateur des biens d'Henri de Lorraine de Guise (donc avant 1619 ou cette année-là).

---

<sup>298</sup> Chaussy 1991, 20.

<sup>299</sup> CR, ch. 42, § 17.

<sup>300</sup> CR, ch. 42 § 17.

<sup>301</sup> CR, ch. 42, § 17 ; HG, tr. 6, ch. 6.

<sup>302</sup> HA, ch. 16 § 41.

<sup>303</sup> Dom Anselme Rolle est alors premier prieur de l'abbaye de Corbie (Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 212). Il a notamment eu en charge le noviciat de Jumièges (cf. *supra*) et vient d'introduire la réforme de Saint-Maur à l'abbaye de Mont Saint-Quentin (en 1621 ; voir Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 212).

<sup>304</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 1, 212-213.

<sup>305</sup> HA, ch. 16 § 41.

<sup>306</sup> HG, tr. 6, ch. 5.



*Les Curieuses recherches* ne relatent pas cette première visite de dom Anselme Rolle. Elles racontent l'installation de la congrégation de Saint-Maur à partir de 1622. Cette année-là, madame de Guise, mère de l'abbé commendataire, demande à Jean-Baptiste de Barcillon<sup>307</sup> de visiter le Mont ; après une première tentative de conversion par le catéchisme, les moines montois réussissent à le persuader de leur accorder 400 livres de pension annuelle pour accepter la cohabitation<sup>308</sup>. Un premier concordat est passé entre les moines montois et Jean-Baptiste de Barcillon le 9 septembre 1622<sup>309</sup> ; puis un deuxième est passé entre l'abbé Henri de Lorraine de Guise, et des pères mauristes – dom Martin Tesnière, dom Anselme Rolle et dom Charles de Malleville – le 9 octobre 1622<sup>310</sup>. Les mauristes arrivent alors au Mont Saint-Michel le 24 octobre 1622. Dom Thomas Le Roy nous donne la liste des 12 nouveaux moines mauristes, dont le nouveau prieur Charles de Malleville<sup>311</sup>. Le concordat sera ratifié l'année suivante, le 18 septembre 1623 au chapitre général de la congrégation à Saint-Faron de Meaux<sup>312</sup>. On trouve cités dans la transcription du concordat<sup>313</sup> les noms des dix-sept anciens avec qui les nouveaux arrivés cohabitent alors pendant plusieurs années. Seuls trois des anciens rejoindront la nouvelle congrégation, dont Mathieu Féry, ancien étudiant au collège de Cluny, appelé au Mont par dom Henry Du Pont en 1621.

Moines de la congrégation de Saint-Maur introduits au Mont Saint-Michel en 1622<sup>314</sup> :

- dom Charles de Malleville<sup>315</sup> (n° 53, prieur) ;
- dom Michel Pirou<sup>316</sup> (n° 86, prêtre) ;
- dom Philibert Cotelte<sup>317</sup> (n° 61, prêtre) ;
- frère Joseph de la Roudie (n° 46) ;
- frère Fiacre Bellet (n° 99) ;
- frère Mathurin de la Haye<sup>318</sup> (n° 59) ;
- frère Bernard Audebert<sup>319</sup> (n° 77) ;
- frère Étienne Legrand<sup>320</sup> (n° 101) ;
- frère Benoist de Beaurepaire<sup>321</sup> (n° 105) ;

<sup>307</sup> Jean-Baptiste de Barcillon était « prêtre, docteur en théologie, prieur de Saint-Nicolas de Rouey, de Saint-Pierre de Tropiac et de Chaucour, conseiller et aumônier de la duchesse douairière d'Orléans [Marguerite de Lorraine] » (Doublet 1901, 12). Il est d'une famille influente à Vence au XVII<sup>e</sup> siècle. Il fut nommé vicaire de l'abbé du Mont Saint-Michel.

<sup>308</sup> 400 livres est la somme qui va généralement être accordée aux anciens, ceux qui n'ont pas embrassé la réforme mauriste. C'est ainsi notamment celle qui est accordée aux anciens de moines de Jumièges le 6 janvier 1623 (Simon 1930, 93 et n. 4).

<sup>309</sup> Le concordat est transcrit par dom Thomas Le Roy (*CR*, ch. 42 § 21).

<sup>310</sup> Le concordat est transcrit par dom Thomas Le Roy (*CR*, ch. 42 § 23)

<sup>311</sup> *CR*, ch. 42 § 24.

<sup>312</sup> Dép. Seine-et-Marne.

<sup>313</sup> *CR*, ch. 42 § 21.

<sup>314</sup> La liste est donnée par dom Jean Huynes (*HG*, tr. 6, ch. 8) et dom Thomas Le Roy (*CR*, ch. 42, § 21).

<sup>315</sup> Chaussy 1991, 3.

<sup>316</sup> Chaussy 1991, 4.

<sup>317</sup> Chaussy 1991, 3.

<sup>318</sup> Chaussy 1991, 3.

<sup>319</sup> Chaussy 1991, 4. Dom Bernard Audebert deviendra ensuite supérieur général de la congrégation de 1660 à 1672.

<sup>320</sup> Chaussy 1991, 4.

- frère Maur Gavot<sup>322</sup> (ou de Saint-Fiacre) ;
- frère Bède de Fiesques<sup>323</sup> (n° 119) ;
- frère Daniel Barbe<sup>324</sup> (convers).

Les anciens moines qui sont déjà au Mont Saint-Michel quand arrivent les mauristes sont<sup>325</sup> :

- dom Henry Du Pont (grand prieur) ;
- dom Louis de Matthan (sous-prieur et trésorier) ;
- dom Guillaume Le Chastelier ;
- dom Olivier Barbe (infirmier) ;
- dom Gilles de la Croix (aumonier) ;
- dom Jacques Lancesseur ;
- dom Nicolas de la Motte ;
- dom Denis Goguier (archidiacre) ;
- dom Jean Le Chevalier (prieur de Chausey) ;
- dom Michel Le Gros ;
- dom Jacques de la Croix ;
- dom Claude Le Roy ;
- dom Gilles Le Cocq ;
- dom Matthieu Fery<sup>326</sup> (rejoint la congrégation de Saint-Maur, n° 152) ;
- frère Richard Theroude ;
- frère François Giroult (rejoint la congrégation de Saint-Maur, n° 178) ;
- frère Jean de la Hache ;
- Nicolas Le Bret (novice ; non mentionné dans le concordat ; rejoint la congrégation de Saint-Maur, n° 338).

L'abbaye du Mont Saint-Michel embrasse donc la réforme très rapidement après son institution et la cohabitation entre anciens religieux et religieux de la congrégation de Saint-Maur est établie par le concordat. Le concordat entre les anciens et les nouveaux religieux institue que les anciens religieux abandonnent leurs droits sur l'abbaye en échange d'une pension annuelle de 400 livres : ils ne peuvent plus accueillir de novices. Ce sont les mauristes qui occupent les lieux réguliers et les fonctions de tous les offices de l'abbaye, à l'exception de l'aumonerie et l'infirmerie. Tous les religieux – anciens comme mauristes – délibèrent au chapitre des affaires du monastère.

Le Mont Saint-Michel va connaître une période plutôt faste, d'abord sous la commende d'Henri de Guise, puis celle de Jacques de Souvré, comme en témoignent les réparations et augmentations de l'abbaye : dom Thomas Le Roy relate dans ses chapitres 42 et 43 des *Curieuses recherches* de vrais « investissements » au Mont Saint-Michel, tant en biens immeubles que biens meubles.

Quand il écrit en 1648, il ne reste alors plus que deux anciens moines :

---

<sup>321</sup> Chaussy 1991, 4.

<sup>322</sup> Nous n'avons pas trouvé ce moine mentionné dans la matricule.

<sup>323</sup> Chaussy 1991, 5.

<sup>324</sup> Nous n'avons pas trouvé ce moine mentionné dans la matricule.

<sup>325</sup> La liste est donnée par dom Jean Huynes (*HG*, tr. 6, ch. 9) et dom Thomas Le Roy (*CR*, ch. 42, § 21).

<sup>326</sup> Chaussy 1991, 5.

Pour à quoy parvenir, ils ont beaucoup espargné de leur revenu annuel, n'ayant plus que deux anciens religieux.

Tellement que le Mont Saint-Michel reluit à present autant que jamais il a fait, tant dans la splendeur et propriété des bastimentz, qu'office et service divin qui s'y fait avec autant de perfection que l'infirmité humaine le peut permettre, ce quy y attire les pelerins de toutes pars et toutes sortes de gens de qualité<sup>327</sup>.

## I.2. Les orientations de la congrégation concernant le travail intellectuel dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et ses répercussions au Mont Saint-Michel

À partir de 1632, le centre de la congrégation se trouve à Saint-Germain-des-Prés<sup>328</sup>. Pour A. G. Simon « les conséquences de la réforme mauriste peuvent se réduire à trois chefs » : elles sont religieuses, économiques et intellectuelles. Et effectivement c'est l'impulsion que le nouveau supérieur général de la congrégation, choisi en 1630, veut donner.

### I.2.1. Les grandes orientations de dom Grégoire Tarrisse concernant les études

Même si Pierre Gasnault a montré que les « littérateurs » ne représentaient qu'environ 2 % de l'ensemble des moines mauristes<sup>329</sup>, la fondation de la congrégation de Saint-Maur est caractérisée par un renouveau dans le travail intellectuel réalisé par les bénédictins. « La réforme mauriste favorise l'étude » écrit Madeleine Laurain<sup>330</sup>.

Le retour à la règle passe en effet par le travail intellectuel : la rédaction de *L'histoire littéraire* de dom René-Prosper Tassin à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle montre bien l'importance qu'a eue le travail intellectuel dans l'histoire de la congrégation. Dès la première génération de mauristes, dom Joachim Le Contat<sup>331</sup> publie un chapitre « de l'estude des religieux » dans son texte programmatique intitulé *Méthode propre aux religieux bénédictins pour s'acquitter parfoictement et avec beaucoup de mérite de tous leurs exercices*<sup>332</sup>.

Dom Thomas Le Roy s'inscrit dans la première période mauriste, celle des orientations du premier supérieur général de la congrégation, dom Grégoire Tarrisse, et du bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés, dom Luc d'Achery.

Dom Grégoire Tarrisse (1575-1648) prit l'habit de la congrégation de Saint-Maur en 1623 ; il devint le premier supérieur de la congrégation au chapitre de 1630 et le resta jusqu'à sa mort en 1648. Il fit remettre en état la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés entre 1635 et 1647<sup>333</sup>, et missionna dom Luc d'Achery comme bibliothécaire<sup>334</sup>, pour ranger, trier et conserver les volumes de la bibliothèque. Dans ses *Remarques faictes de quelques actions et parolles du R. P. Dom Grégoire Tarrisse*<sup>335</sup>, datées de 1649, dom

---

<sup>327</sup> HA, ch. 16 § 42, par. 13-14.

<sup>328</sup> Chaussy 1989, 55.

<sup>329</sup> Gasnault 1976, 103-104.

<sup>330</sup> Laurain 1957, 232.

<sup>331</sup> Dom Joachim Le Contat (1607-1690), n<sup>o</sup> de matricule 325.

<sup>332</sup> Le texte inédit est conservé dans Paris BNF, Français 17665 et Paris BNF, Français 19627. Il est cité par Madeleine Laurain (Laurain 1957, 233) ; voir également Lenain 2006, 297.

<sup>333</sup> Rousseau 1924, 86.

<sup>334</sup> Rousseau 1924, 87-89.

<sup>335</sup> Stein (éd.) 1908, 60-89 d'après AN, L 816, n<sup>o</sup> 7.

Luc d'Achery lui rend hommage et rend bien compte de l'attention qu'accordait dom Grégoire Tarrisse au travail intellectuel :

Je l'ay veu tant de fois inciter les Religieux à l'estude, particulièrement de la sainte Esriture, à la lecture des Pères, mais surtout ceux de l'ordre, et de l'histoire d'iceluy<sup>336</sup>.

Il détaille ensuite ces trois points (étude des saintes écritures, étude des pères de l'Église, et étude de l'histoire de l'ordre) en montrant comment dom Grégoire Tarrisse a essayé de développer ces trois orientations au sein de la congrégation. Outre les circulaires et lettres-programmes, il mentionne les tentatives du supérieur général pour faire travailler à l'histoire de l'ordre, d'abord dom Anselme Le Michel, puis dom Claude Chantelou, dom Jean Huynes, dom Noël Mars et enfin dom Bernard Audebert. Quand dom Luc d'Achery rédige ses remarques en 1649, il note déjà plusieurs difficultés. D'abord, il relate l'échec du travail de dom Anselme Le Michel dans cette entreprise<sup>337</sup> : le caractère de ce moine mauriste a rendu difficile les visites dans les différentes abbayes<sup>338</sup>. Les travaux de dom Claude Chantelou<sup>339</sup> et de dom Jean Huynes furent retardés parce qu'ils terminaient chacun des études dans une abbaye (Mont-Majour pour le premier et Saint-Florent de Saumur pour le second<sup>340</sup>). C'est finalement dom Bernard Audebert qui a été désigné pour diriger ce travail depuis Saint-Germain-des-Prés, quand dom Luc d'Achery rédige ses *Remarques...* Le bibliothécaire note cependant de nouvelles difficultés liées à « la guerre civile<sup>341</sup> ».

Pierre Gasnault note qu'à l'instigation de dom Grégoire Tarrisse, « il fut recommandé de s'intéresser à tout ce qui intéressait l'histoire de l'ordre de saint Benoît : étude de la règle et des différents coutumiers monastiques, vies des saints et des personnages illustres de l'ordre, histoire des monastères<sup>342</sup> ».

Une lettre-programme pour le chapitre de mai 1648, alors que dom Grégoire Tarrisse est déjà malade et qu'il n'y assiste pas, est envoyée par dom Luc d'Achery sur les ordres du supérieur général. Ce programme a été édité par Paul Denis<sup>343</sup>. On y trouve mention de :

- l'étude de la Sainte Écriture par les religieux ;
- l'éducation des nouveaux profès ;
- l'histoire de l'ordre et de la congrégation ;

---

<sup>336</sup> Stein (éd.) 1908, 60.

<sup>337</sup> Stein (éd.) 1908, 63–66. Une condamnation sans appel de dom Anselme Le Michel est également faite par dom Bernard Audebert dans ses mémoires (Guillouard (éd.) 1911, 77–78).

<sup>338</sup> L'échec du projet à l'échelle nationale doit être nuancé concernant le Mont Saint-Michel. L'abbaye montoise fut visitée par dom Anselme Le Michel, au moins une fois, si ce n'est plusieurs. On trouve en effet une lettre de dom Anselme le Michel à dom Grégoire Tarrisse datant de 1639 (cf. Annexe 1) précisant qu'il est venu au Mont Saint-Michel et qu'il a rencontré dom Jean Huynes à qui il a prodigué des conseils pour la rédaction de ses travaux historiques. Par ailleurs on trouve parmi les manuscrits rassemblant les « Notes et copies d'Ans. Le Michel et d'autres bénédictins sur diverses abbayes. » plusieurs pages de notes sur le Mont Saint-Michel (Paris BNF, Latin 13818), dont certaines de la main d'Anselme Le Michel. Nous en donnons le détail ci-dessous (I.3.5.1, p. 98).

<sup>339</sup> N° de matricule 938 (Chaussy 1991, 18) ; voir aussi Lenain 2006, 369–371.

<sup>340</sup> S'agissant de la bibliographie de dom Jean Huynes, voir Lenain 2006, 303.

<sup>341</sup> Stein (éd.) 1908, 67.

<sup>342</sup> Gasnault 1985, 15.

<sup>343</sup> Denis (éd.) 1910, 145–150.

- l'édition et l'étude des vies de saints ;
- l'impression ou réimpression des auteurs de l'ordre.

Dom Grégoire Tarrisse depuis son élection comme supérieur général de la congrégation avait déjà essayé de mettre en œuvre ces différents domaines d'étude. Dom Luc d'Achery ne fait que les rappeler. Nous avons étudié ci-dessous les points de la lettre-programme en commentant son application au niveau de la congrégation, et plus particulièrement au Mont Saint-Michel.

### I.2.1.1. La formation

#### I.2.1.1.1. Dans la communauté de Saint-Maur

Avec la publication de la *Regula sancti Benedicti cum declarationibus congregationis Sancti Mauri* en 1645, on peut voir, ainsi que le remarque Yves Chaussy, qu'une des principales préoccupations est la formation des novices et des étudiants<sup>344</sup>. Dans ces *Déclarations*, dont plusieurs volumes se trouvaient au Mont Saint-Michel comme en témoigne l'inventaire des confiscations révolutionnaires<sup>345</sup>, on lit :

Le chapitre général ou le R. P. Supérieur général désigneront en chaque province, tant qu'il se pourra se faire commodément, au moins un monastère pour la réception ou instruction des novices [...] aucun ne sera admis au noviciat qu'on n'aye auparavant éprouvé suffisamment sa bonne volonté et ferme résolution de persévérer<sup>346</sup>.

Si les novices et les jeunes profès sont surtout concernés par leur formation spirituelle, les *Déclarations* mentionnent en effet pour les jeunes profès (moins de deux ans) qu'ils sont :

sous la conduite du maître des novices ou sous la charge du directeur des profès, où ils continu[ent] les mêmes exercices, et durant ce temps ils n'étudi[ent] point en philosophie ny en théologie<sup>347</sup>.

Pour autant, les responsables de la congrégation s'étaient rendu compte du manque de formation de leurs confrères, comme en témoigne dom Luc d'Achery en 1648 :

De faire que les religieux s'adonnent sérieusement à l'estude de la Sainte Ecriture

Il seroit utile d'apprendre aux nouveaux profex a bien escrire, et leur donner des livres en bon stile, en latin [...] en grec [...] et ceux qui ne seroient pas bien fondés és humanités les leurs enseigner<sup>348</sup>.

En effet, dès le chapitre général de 1622, on exhorte à l'éducation des moines :

Ordonnances nouvelles, n° 17 – Nous exhortons à ce que l'on ait soin d'instruire les jeunes profès dans quelque art utile et honnête, la première année de leur profession<sup>349</sup>.

Et dans les *Déclarations* de 1646, on lit :

En chaque province de notre congrégation, on désignera au moins un monastère pour la théologie scolastique, un autre dans lequel on expliquera le Droit Canon ou la Sainte-Écriture, un troisième pour la philosophie, et où il sera nécessaire d'un 4<sup>e</sup> pour la théologie morale ou cas de conscience, et d'un 5<sup>e</sup> pour les études de langues grecques et hébraïques, comme aussi les humanités, le chapitre général ou le R.P. y pourvoiront<sup>350</sup>.

---

<sup>344</sup> Chaussy 1989, 63

<sup>345</sup> Voir l'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie, Avranches BM, 246, f. 124v, sous les numéros 1180-1184 et 1188, soit 6 exemplaires : « *Regula sancti Benedicti cum declarationibus congregationis Sancti Mauri*. 1646. 1 volume. in 8° ».

<sup>346</sup> La citation est extraite de la traduction des *Déclarations* (1651) et transcrite par Yves Chaussy (Chaussy 1989, 63).

<sup>347</sup> La citation est extraite de la traduction des *Déclarations* (1651) et transcrite par Yves Chaussy (Chaussy 1989, 64).

<sup>348</sup> Denis (éd.) 1910, 145–150.

<sup>349</sup> Denis (éd.) 1910, 144.

<sup>350</sup> La citation est extraite de la traduction des *Déclarations* (1651) et transcrite par Yves Chaussy (Chaussy 1989, 64–65).

Dès la mise en place de la congrégation, et encore quand dom Thomas Le Roy est au Mont Saint-Michel, la formation des moines est donc l'objet d'une attention particulière de la part des responsables de la congrégation qui l'écrivent et favorisent sa mise en place.

#### *1.2.1.1.2. Au Mont Saint-Michel*

Au Mont Saint-Michel, lors du concordat passé entre les anciens religieux et les moines de Saint-Maur, un article est déjà consacré à ce sujet :

Fournira aussi mon dict seigneur, les pensions accoutumées de deux centz cinquante livres tournois à chacun des novices profex de ladite abbaye estant en icelle, que au college de Cluny à Paris pour y faire leurs estudes, et non ailleurs, jusques-ace qu'ils soient presbtres, auqu'el caz ils auront pareille somme de 400 livres pour leurs pensions comme les autres religieux à condition, qu'ilz aggréeront et ratifieront le present concordat et contract<sup>351</sup>.

Plus concrètement cela passe d'abord par l'envoi des moines à Cluny pour étudier, comme déjà l'avait fait avant la réforme dom Noël Georget, prieur du Mont, qui avait envoyé étudier deux moines à Cluny<sup>352</sup>, dont Henri Du Pont qui deviendra à sa suite prieur<sup>353</sup>. Par ailleurs deux autres moines sont mentionnés comme étant au collège de Cluny en 1622 lors du concordat (sous le priorat de dom Henri Du Pont), il s'agit des frères Richard Le Therould (ou Richard Theroude) et Jean de la Hache.

Très vite des enseignements vont même avoir lieu au Mont.

Dom Charles de Malleville, premier prieur mauriste montois, fut nommé « supérieur des religieux réformez qui résidoient au collège de Cluny<sup>354</sup> » en 1624. Yves Chaussy suppose « qu'il avait enseigné les jeunes clerks profès venus avec lui au Mont<sup>355</sup> » en 1622.

Ce qui est certain c'est qu'à partir de 1636, des cours ont lieu au Mont comme en témoigne *L'Histoire de l'abbaye* :

L'observance de la Regle de Saint-Benoist estant restablie en ce monastere, l'exercisse des estudes des lettres y fut aussy remise, car l'an 1636 fut finy un cours de philosophie, composé de dix ou douze religieux de ladite congregation qui avoient bien reussy, ce qui a continué depuis en toutes sortes de sciences humaines et divines et n'a passé gueres de chapitres generaux dans ladite congregation qu'il n'y ait esté ordonné qu'on feroit un cours de theologie ou philosophie en cette abbaye du Mont Saint-Michel ; ce qui est esté très exactement effectué depuis que les peres d'icele y sont establies<sup>356</sup>.

#### 1.2.1.1.2.1. Cours de philosophie

En 1636, dom Michel Perude<sup>357</sup> est envoyé par le visiteur de la province de Bretagne, dom Placide de Sarcus, pour demeurer à Saint-Serge d'Angers. Il vient d'achever au Mont Saint-Michel un cours de trois ans de philosophie. Ce cours avait lieu pour 12 étudiants<sup>358</sup>.

Nous lisons par ailleurs dans les mémoires de dom Bernard Audebert<sup>359</sup> que dom Grégoire Bodin<sup>360</sup> fut désigné au chapitre du 11 mai 1651 pour enseigner la philosophie au Mont Saint-Michel. Dom Louis

---

<sup>351</sup> CR, ch. 42 § 21, [par. 15].

<sup>352</sup> CR, ch. 42 § 7.

<sup>353</sup> CR, ch. 42 § 17.

<sup>354</sup> Charvin (éd.) 1923-1948, 212.

<sup>355</sup> Chaussy 1967, 230.

<sup>356</sup> HA, ch. 16 § 41.

<sup>357</sup> N° de matricule 136.

<sup>358</sup> Voir CR, ch. 42 § 120.

<sup>359</sup> Guilloreau (éd.) 1911, 191.

de Camps écrit en revanche qu'il s'agit d'un cours de théologie<sup>361</sup>. Il ajoute cependant qu'entre 1657 et 1660, dom Jacques Hue assure un cours de philosophie au Mont Saint-Michel pour 13 ou 14 moines profès<sup>362</sup>.

Dom Étienne Jobart rapporte également un cours de philosophie de 1667 par dom Joseph Le Maréchal<sup>363</sup> pour 15 religieux<sup>364</sup>.

#### L.2.1.1.2.2. Cours sur les écritures saintes

Dom Bernard Jevardac est élu prieur du Mont Saint-Michel au chapitre général de 1636. Dom Edmond Martène écrit qu'il enseigne la première année de prieurat aux jeunes religieux destinés à la prêtrise :

La 1<sup>re</sup> année qu'il fut prieur au Mont Saint-Michel on lui donna de jeunes religieux qu'on disposoit à la prêtrise. Il leur fit des conférences sur l'Écriture sainte. Pour cet effet, il leur distribua à chacun un bon commentaire sur le texte sacré, et chacun à son tour, lui même tout le premier, rapportoit ce qu'il avoit remarqué de singulier ; par ce moien il se trouva qu'au bout de l'année ils sçavoient toutes les principales questions sur l'Écriture sainte<sup>365</sup>

#### L.2.1.1.2.3. Cours de théologie

En 1647, alors que dom Thomas Le Roy rédige ses *Curieuses recherches*, il mentionne une leçon de théologie quotidienne pour les jeunes moines du Mont. Elle a lieu dans une partie du corps de logis, aboutissant d'un côté à « la galerie du Saut-Gautier<sup>366</sup> ».

Dom Thomas Le Roy cite également un cours de théologie de dom Jérôme d'Haracourt<sup>367</sup> et dom Antoine Philibert Tesson<sup>368</sup> pour 14 ou 15 jeunes moines, commencé en 1642 et achevé en juillet 1645. Il était le résultat direct des recommandations du chapitre de Vendôme de juin 1642<sup>369</sup>.

Il en mentionne un autre, toujours donné par dom Jérôme d'Haracourt, pour 11 écoliers, commencé en 1645, et achevé en 1648, issu également des recommandations du chapitre de Vendôme de 1645<sup>370</sup>.

Dom Louis de Camps mentionne quant à lui un cours de théologie par dom Grégoire Bodin<sup>371</sup> pour 12 à 15 religieux entre 1651 et 1654<sup>372</sup>.

---

<sup>360</sup> N° de matricule 947 (Chaussy 1991, 18).

<sup>361</sup> Cf. *infra*.

<sup>362</sup> Avranches BM, 209, f. 56v ; voir aussi Robillard de Beurepaire (éd.) 1873, 227.

<sup>363</sup> On trouve également dom Joseph Le Maréchal (n° de matricule 1569) comme signataire d'un inventaire de vies de saints (Paris BNF, Latin 11777, ff. 189r-192v) daté de 1660 ; il signe alors comme bibliothécaire du Mont Saint-Michel.

<sup>364</sup> Avranches BM, 209, f. 57r ; voir aussi Robillard de Beurepaire (éd.) 1873, 228-229.

<sup>365</sup> Charvin (éd.) 1923-1948, t. 2, 196

<sup>366</sup> CR, ch. 16 § 16.

<sup>367</sup> Profès de la congrégation de Saint-Vannes.

<sup>368</sup> N° de matricule 255 (Chaussy 1991, 8). Il est également l'auteur d'une *Vie du père Grégoire Tarrisse* (Saint-Denis, AM, GG 201), rédigée vers 1660 et restée manuscrite (Duval 1923, 266-267).

<sup>369</sup> CR, ch. 43, § 52.

<sup>370</sup> CR, ch. 43, § 161.

<sup>371</sup> N° de matricule 947 (Chaussy 1991, 18 ; Lenain 2006, 372).

<sup>372</sup> Avranches BM, 209, f. 56r ; voir aussi Robillard de Beurepaire (éd.) 1873, 227.

De même dom Audebert dans ses mémoires, sous l'année 1654, relate un cours de théologie par les maîtres dom Placide Chassinat<sup>373</sup> et dom Arsène Mancel<sup>374</sup> au Mont Saint-Michel<sup>375</sup>. Dom Louis De Camps écrit qu'il avait lieu entre 1654 et 1657 et qu'il était destiné à 12 ou 13 étudiants<sup>376</sup>.

Puis, de 1660 à 1663 dom Michel des Fosses<sup>377</sup> assure un cours de théologie pour 13 ou 14 religieux<sup>378</sup>.

#### I.2.1.1.2.4. Cours de rhétorique

On ne les trouve pas mentionnés dans les récits de dom Thomas Le Roy, mais dans les additions de dom Étienne Jobart à l'œuvre de dom Louis De Camps, il y a des témoignages de cours de rhétorique.

Le premier cours aurait été commencé le 31 juillet 1665 : il fut donné par dom Jean Damascène Condes<sup>379</sup> pour 15 religieux profès<sup>380</sup>.

On trouve mention d'un autre cours commencé le 30 août 1666 : il fut donné par dom Louis Hinault<sup>381</sup> pour 16 religieux<sup>382</sup>.

On proposait généralement un cours de rhétorique, théologie, philosophie par province, dans une abbaye désignée au chapitre général et nous pouvons voir que le Mont Saint-Michel fut une abbaye de taille suffisamment importante pour accueillir plusieurs de ces cours. En 1648, dom Thomas Le Roy quitte le Mont Saint-Michel ; on trouve alors des témoignages d'études au Mont Saint-Michel par dom Louis De Camps et dom Étienne Jobart. En revanche les témoignages pour la période postérieure à leurs récits sont beaucoup moins nombreux. Pour Yves Chaussy le Mont Saint-Michel resta une maison d'étude jusqu'en 1743<sup>383</sup>.

### **I.2.1.2 Les vies de saints**

#### *I.2.1.2.1. Dans la communauté de Saint-Maur*

Dom Luc d'Achery écrit en 1648 :

D'employer quelques Religieux pour transcrire et mettre en lumiere es Vies de nos Saints, en mesme stil<sup>384</sup> qu'elles se trouvent dans les manuscrits<sup>385</sup>.

---

<sup>373</sup> N° de matricule 818 (Chaussy 1991, 16). Dom Placide Chassinat est également administrateur du Mont Saint-Michel en 1654

<sup>374</sup> N° de matricule 469 (Chaussy 1991, 11). Dom Arsène Mancel fut ensuite prieur au Mont Saint-Michel en 1663.

<sup>375</sup> Guilloreau (éd.) 1911, 309.

<sup>376</sup> Avranches BM, 209, f. 56v ; voir aussi Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 227.

<sup>377</sup> N° de matricule 528 (Chaussy 1991, 12).

<sup>378</sup> Avranches BM, 209, f. 56v ; voir aussi Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 227.

<sup>379</sup> Le nom Condes donné par Eugène de Robillard de Beaurepaire correspond au moine dénommé Couderc dans la matricule ; n° de matricule 1446 (Chaussy 1991, 26)

<sup>380</sup> Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 229.

<sup>381</sup> N° de matricule 1547 (Chaussy 1991, 28).

<sup>382</sup> Avranches BM, 209, f. 57r ; voir aussi Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 228.

<sup>383</sup> Sur la période 1648-1743, voir notamment Chaussy 1967, 238-247.

<sup>384</sup> *Sic.*



Dom Luc d'Achery écrit également : « Nous ramassons toutes les vies de saints de nostre ordre tirées des manuscrits pour les faire imprimer dans le mesme style que les auteurs les ont composez [...] »<sup>386</sup>.

Les travaux mauristes les plus connus sur les vies de saints sont ceux publiés sous l'égide de dom Luc d'Achery et dom Jean Mabillon, c'est-à-dire les *Acta Sanctorum ordinis Sancti Benedicti* en 9 volumes publiés de 1668 à 1701.

La Bibliothèque nationale de France conserve ainsi sous les cotes Paris BNF, Latin 11760-11779, 19 manuscrits du XVII<sup>e</sup> siècle rassemblant des vies de saints recueillies par les bénédictins et qui appartenaient à l'ancienne bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. Le volume Paris BNF, Latin 11777 rassemble notamment des inventaires de manuscrits contenant des vies de saints des différentes bibliothèques de l'ordre.

#### *1.2.1.2.2. Au Mont Saint-Michel*

Sous l'égide de la congrégation de Saint-Maur, les vies de saints ont-elles fait l'objet d'une attention spécifique au Mont Saint-Michel ? Difficile de le savoir. Peu de manuscrits de cette période ont été étudiés et peu de papiers que nous connaissons concernent les vies de saints.

Notons cependant que parmi les inventaires montois conservés à la Bibliothèque nationale de France et issus de l'ancien fonds de Saint-Germain-des-Prés, on trouve plusieurs inventaires de vies de saints, notamment dans le recueil *Vitae et Acta Sanctorum*<sup>387</sup> :

- Paris BNF, Latin 11777, ff. 189r-192v : liste d'Augustin Moynet<sup>388</sup> et Joseph Le Maréchal, datée de 1660, intitulée *Vitae Sanctorum quae extant in libris manuscriptis bibliothecae monasterii Sancti Michaelis de Tumba*. Il s'agit d'un inventaire des œuvres qui sont contenues dans les manuscrits aujourd'hui cotés Avranches BM, 167 et Avranches BM, 168.
- Paris BNF, Latin 11777, f. 158r-v : texte anonyme avec l'inscription en en-tête : *Mont S(aint) Michel*.

Il s'agit d'une liste anonyme de passions.

Par ailleurs, on trouve copié par dom Jean Huynes, dans le manuscrit Paris BNF, Français 18947, ff. 159r-161v, à la suite de *L'Histoire générale*, le texte « Vita sancti Bertuini Normanni et Leuitae » précédé de ce texte introductif :

Mon Cher lecteur m'estant rencontré diverses fois avec personnes de différentes Provinces, qui chacun si glorifioient d'avoir plusieurs saints personnages natifs de leur pays, tous concludoient que nul normans ne fut jamais saint. Mais telles gens monstrent par leurs discours qu'ils sont peu versez és histoires. Et pour moy, estand picard de nation, si je voulois entreprendre cette cause, je monsterois que depuis l'arrivée des Normands en France il y a eu plus de saints natifs en Normandie ou pour le moins autant qu'on en pourroit rencontrer es autres provinces. Nous transcrivons icy en passant la vie d'un d'iceux selon que la trouvons dans un manuscrit authentique de ce Mont Saint Michel, marqué sur le dos de ce cyphre V3 vers la fin<sup>389</sup>.

---

<sup>385</sup> Denis (éd.) 1910, 145–150.

<sup>386</sup> Cité par Léopold Delisle (Delisle 1868, t. 2, 60).

<sup>387</sup> Paris BNF, Latin 11777.

<sup>388</sup> Augustin Moynet [n<sup>o</sup> de matricule : 385] (1612-1663) est attesté moine du Mont Saint-Michel en 1647 (*CR*, ch. 43 § 130), puis prieur au Mont Saint-Michel (Chaussy 1991, 10, n<sup>o</sup> 385).

<sup>389</sup> Paris BNF, Français 18947, f. 159r.

Or le manuscrit coté V3 à l'époque de dom Jean Huynes est encore conservé aujourd'hui sous l'actuelle cote Avranches BM, 167<sup>390</sup> : il s'agit de d'un manuscrit du XIII<sup>e</sup> siècle dans lequel on trouve la vie de saint Berthevin aux folios 200r-202r.

Nous devons également signaler deux lettres de dom Joseph Aubrée<sup>391</sup> envoyées à dom Thierry Ruinart<sup>392</sup> en mars 1688, envoyant les copies de dix vies de martyrs<sup>393</sup>.

Ces témoignages, qu'il faudrait pouvoir mieux étayer, nous montrent cependant que les vies de saints furent l'objet d'un intérêt suivi au Mont Saint-Michel comme dans le reste de la congrégation.

### 1.2.1.3 L'étude des pères de l'Église

#### 1.2.1.3.1. Dans la communauté de Saint-Maur

La publication des pères de l'Église et auteurs ecclésiastiques a connu un nouvel élan pendant les 175 ans d'existence de la congrégation de Saint-Maur ; citons par exemple l'édition des œuvres de saint Augustin<sup>394</sup> (1679-1701), de saint Jean Chrysostome (1718-1738), de saint Ambroise<sup>395</sup> (1686-1690), de saint Hilaire<sup>396</sup> (1693) ou de saint Jérôme<sup>397</sup> (1693-1706).

#### 1.2.1.3.2. Au Mont Saint-Michel

Au Mont Saint-Michel, on ne connaît pas de moine qui se soit lancé dans l'édition de patristique, mais les grandes entreprises étaient généralement centralisées à Paris. Pierre Gasnault remarque ainsi que « les "littérateurs" souhaitaient ardemment rejoindre Paris, ville qui leur offrait de vastes dépôts d'archives, de riches bibliothèques et surtout une vivante émulation intellectuelle<sup>398</sup> ».

On peut cependant prouver que les manuscrits montois ont servi à certaines grandes entreprises éditoriales de la congrégation de Saint-Maur.

Ainsi un certain nombre d'œuvres de saint Augustin contenues dans les volumes montois portent des marques de collation sous la forme de traits rouges sous les variantes collationnées (ex. : Avranches BM, 86). Pierre Gasnault écrit en effet : « Il semble que la méthode suivie par les équipes de collationnement était la suivante : un religieux lisait le texte de saint Augustin sur une édition imprimée, le plus souvent celle des docteurs de Louvain. Les autres suivaient sur un ou plusieurs manuscrits. Munis de crayons rouges, ils soulignaient ou plutôt ils surlignaient les variantes des manuscrits<sup>399</sup> ».

---

<sup>390</sup> L'ancienne cote « V 3 » se trouve sur un morceau de parchemin collé au folio 2r du manuscrit.

<sup>391</sup> N° de matricule 1878 (Chaussy 1991, 33) : il fut prieur du Mont Saint-Michel de 1687 à 1690.

<sup>392</sup> N° de matricule 3020 (Chaussy 1991, 51).

<sup>393</sup> Paris BNF, Français 19665, f. 114.

<sup>394</sup> Sous la direction de dom Claude Martin et dom Delfau.

<sup>395</sup> Sous la direction de dom Du Frische et dom Le Nourry.

<sup>396</sup> Sous la direction de som Coustant

<sup>397</sup> Sous la direction de dom Martianay

<sup>398</sup> Gasnault 1976, 106.

<sup>399</sup> Gasnault 1990, 43.

Par ailleurs, parmi les inventaires montois conservés à la Bibliothèque nationale de France et issus de l'ancien fonds de Saint-Germain-des-Prés, on trouve une liste de manuscrits contenant des œuvres de saint Augustin envoyés à Saint-Germain-des-Prés pour répondre au supérieur général :

- Paris BNF, Latin 13074, ff. 55r-57v : liste signée d'Antoine Saint-Oprez [?<sup>400</sup>], [s. d., probablement entre 1670 et 1671], intitulée Catalogue des livres manuscrits appartenans a l'abbaye du Mont Saint Michel au peril de la mer envoies de ladicte abbaye a celle de Saint Germain des Prez les Paris par ordre de tres reverend pere superieur general pour contribuer à la correction d'une nouvelle edition que nos reverends peres superieurs majeurs de firent faire de toutes les oeuvres de saint Augustin et pour etre renvoies au plutost que faire se pourra dans ladite abbaye du Mont Saint Michel au peril de la mer et par Pontorson, avec ceux qui ont esté par cy-devant envoiez à ladite abbaye de Saint Germain et dont nous avons les recepis, entratre une ancienne Bible escrite il y a plus de mille ans en parchemin et in maximo folio, les oeuvres d'Abelard et celles de Robert du Mont et autres.

L'édition des œuvres de saint Augustin est décidée par les responsables de la congrégation en 1670 : dom Bernard Audebert est alors supérieur général de la congrégation. Onze volumes vont paraître entre 1679 et 1701. Un article de Pierre Gasnault sur les artisans de l'édition mauriste de saint Augustin<sup>401</sup> relate la mise en place de l'édition : l'entreprise commence par l'envoi par dom Claude Martin et dom Delfau d'une circulaire, signée de dom Bernard Audebert le 17 octobre 1670, demandant aux monastères de dresser « le catalogue des manuscrits de saint Augustin que contenait la bibliothèque de leur établissement ». Pierre Gasnault ajoute que « cette circulaire suscita de nombreuses réponses ».

L'abbaye du Mont Saint-Michel ne fait pas exception à cet engouement. Les manuscrits montois sont donc envoyés à Paris, accompagnés d'une liste introduite par le paragraphe suivant :

Ceus que nous envoions a present par le messenger de Pontorson sont tous timbrés du nom de l'abbaye du Mont Saint Michel dans la premiere page qui est escrites, et en outre sont sous sisiez dans ce catalogue par la lettre qui est sur le dos avec un chiffre et par les premieres lignes de chacun dans sa première page comme s'ensuit. Ils sont tous couverts en veau noir excepté un qui est seulement couvert en parchemin blanc<sup>402</sup>.

Nous n'avons pas pu identifier à quoi correspondent ces marques (lettre + chiffres). Même si elles ressemblent aux cotes d'Anselme Le Michel, nous n'avons pas trouvé de correspondance entre les cotes présentées dans cet inventaire et les cotes des inventaires de dom Anselme Le Michel<sup>403</sup> ; ces dernières correspondent pourtant à des cotes qu'on retrouve parfois sur les volumes. Nous avons cependant pu identifier un certain nombre de volumes grâce aux incipits indiqués. Ainsi des 42 manuscrits augustiniens cités dans cette liste, nous en avons identifié 28 encore conservés à Avranches<sup>404</sup>.

Sur les 43 manuscrits (42 contenant des œuvres de saint Augustin et un contenant des œuvres d'Abélard) envoyés à Paris pour être collationnés, une majorité des manuscrits est donc ensuite revenue

---

<sup>400</sup> Antoine de Saint-Oprez n'est pas répertorié dans la matricule. Nous avons eu peine à déchiffrer sa signature et nous n'avons pas pu l'identifier plus précisément.

<sup>401</sup> Gasnault 1990, 37–69.

<sup>402</sup> Paris BNF, Latin 13074, f. 55r.

<sup>403</sup> Les inventaires d'œuvres conservées dans les manuscrits montois réalisés par dom Anselme Le Michel se trouvent dans les actuels manuscrits Paris BNF, Latin 11777, ff. 270r-273v ; Paris BNF, Latin 13068, ff. 310r-312r ; Paris BNF, Latin 13071, ff. 107r-114v. Voir *infra* le travail d'inventaires de livres par les mauristes (I.2.1.4, p. 83).

<sup>404</sup> Voir annexe 4.

au Mont ; peut-être davantage, nous ne pouvons pas savoir si les 14 manuscrits aujourd'hui perdus sont restés à Paris ou s'ils ont disparu ensuite. C'est dom Robert Guérard<sup>405</sup> qui fut en charge de « la gestion du prêt des manuscrits entre l'établissement propriétaire, Saint-Germain-des-Prés, et le monastère où ils devaient être collationnés<sup>406</sup> ».

On trouve encore dans *L'Histoire de la congrégation de Saint-Maur*, que les œuvres de saint Anselme ont été établies d'après des manuscrits du Mont Saint-Michel :

Dom Gerberon<sup>407</sup> [...] enrichit cette année [1675] la république des lettres d'une nouvelle édition des ouvrages de saint Anselme, archevêque de Cantorberi, revue et corrigée sur les ms. Et sur les éditions précédentes. Les mss. dont il se servit furent tirés de la bibliothèque du Roi, de celles de Saint-Victor de Paris, de Mr de Thou, de Citeaux, de Mr Cotton, en Angleterre, de Saint-Martin de Tournai, de Mr Joly, chantre de N.-D. de Paris, de Mr Bigot, du Bac, de Jumièges, du Mont Saint-Michel, de Corbie, de Saint-Germain-des-Prés<sup>408</sup>.

Un vrai processus pour l'édition des pères de l'Église et auteurs ecclésiastiques était donc mis en place à l'échelle de la congrégation, auquel le Mont Saint-Michel – comme d'autres abbayes bénédictines – a pris part, même si comme le remarque Pierre Gasnault ce fut surtout l'édition de l'œuvre augustinienne qui fut « l'œuvre collective de toute la congrégation<sup>409</sup> ».

#### I.2.1.4. Les inventaires

##### I.2.1.4.1. Dans la congrégation de Saint-Maur

Pour réaliser les grandes entreprises de la congrégation, dom Grégoire Tarrisse initie dès les années 1630 une entreprise d'inventaire du contenu des bibliothèques.

Les item n° 30 et 38 de la diète annuelle<sup>410</sup> de 1637<sup>411</sup> montrent ainsi l'intérêt porté aux bibliothèques des abbayes :

N° 30 : Les supérieurs auront grand soing que les manuscrits de nos monastères soient soigneusement conservés et qu'ils ne se perdent par négligence ou soient prestés mal a propos a des personnes qui ne n'en rendent pas bon compte<sup>412</sup>.

Ainsi dom Anselme Le Michel est envoyé dans les abbayes mauristes faire l'inventaire des œuvres contenues dans les manuscrits des bibliothèques en distinguant les œuvres imprimées des œuvres inédites.

Puis au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'entreprise de la *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova* par dom Bernard de Montfaucon aboutit à la publication de deux volumes imprimés.

---

<sup>405</sup> N° de matricule 1919 (Chaussy 1991, 34).

<sup>406</sup> Gasnault 1990, 43.

<sup>407</sup> Dom Gabriel Gerberon (n° de matricule 1331) a produit une œuvre très conséquente ; voir Lenain 2006, 432-465. Il avait été envoyé suivre les cours de philosophie et de théologie dispensés au Mont Saint-Michel en 1651.

<sup>408</sup> Charvin (éd.) 1928-1943, t. 5, 152.

<sup>409</sup> Gasnault 1990, 53.

<sup>410</sup> Dans la congrégation de Saint-Maur, le Chapitre général se rassemblait tous les trois ans rassemblant le supérieur général, ses deux assistants, les visiteurs de chacune des 6 provinces et les représentants de l'ensemble des monastères. Les deux autres années se tenait une diète annuelle rassemblant le supérieur général, les assistants, les visiteurs et le dépositaire ; voir notamment Hurel 2007b, IV.

<sup>411</sup> Voir AN, série L, cartons 810 *et sq.*

<sup>412</sup> Denis (éd.) 1910, 144.

Mais on recense également de nombreuses autres listes de livres thématiques pour l'ensemble des abbayes de la congrégation, notamment, nous l'avons vu, des vies de saints ou des œuvres des grands auteurs ecclésiastiques.

#### *I.2.1.4.2. Au Mont Saint-Michel*

Parmi les inventaires anciens<sup>413</sup> de livres montois que nous connaissons aujourd'hui, nous en comptons actuellement 14 datant de la période mauriste : ils peuvent être généraux ou thématiques. Nous en donnons ici le répertoire chronologique<sup>414</sup>.

##### I.2.1.4.2.1. Les inventaires de dom Jean Huynes 1636-1640

- Paris BNF, Français 18947, f. 1r-v ;
- Paris BNF, Français 18948, f. XIIr.

Ces deux listes – dont l'une est une mise au net de l'autre – accompagnent le texte de *L'Histoire générale* de dom Jean Huynes. Intitulée « Livres desquels nous nous sommes servis pour composer cette histoire », il s'agit de la liste des manuscrits cités avec leurs cotes au moyen desquelles les volumes sont cités dans le texte.

Cette liste de livres est importante également pour le corpus de dom Thomas Le Roy puisqu'on y retrouve les mêmes cotes. Nous en donnons la transcription en annexe<sup>415</sup>.

##### I.2.1.4.2.2. Les inventaires de dom Anselme Le Michel 1639

Trois inventaires réalisés sous l'autorité de dom Anselme Le Michel sont aujourd'hui conservés :

- Paris BNF, Latin 11777, ff. 270r-273v : *Catalogus librorum bibliothecæ Sancti Michaelis antiquæ quos est certum non esse impressos vel esse dubios* – daté du 17 octobre 1639 ;
- Paris BNF, Latin 13068, ff. 310r-312r : *Apud Sanctum Michaellem in Periculo Maris* – non daté ;
- Paris BNF, Latin 13071, ff. 107r-114v : *Catalogus librorum manuscriptorum bibliothecæ Sancti-Michaelis in periculo maris* – daté d'octobre 1639.

Dom Anselme Le Michel fut missionné par l'abbaye Saint-Germain-des-Prés et plus particulièrement par dom Grégoire Tarrisse, pour visiter les abbayes de la congrégation de Saint-Maur et établir des listes des volumes manuscrits présents dans les bibliothèques, en distinguant les œuvres déjà imprimées et les œuvres inédites. Il passa au Mont Saint-Michel avec un « *socius* », comme en témoigne une lettre<sup>416</sup> qu'il envoya au supérieur de la congrégation en 1639. Dans sa lettre, datée du 18 octobre, dom Anselme Le Michel nomme son compagnon « dom Philebert » : nous proposons de l'identifier avec dom Jean Philibert Oudin, dont on sait qu'il voyagea avec dom Anselme Le Michel. Par ailleurs, si deux des inventaires sont de la main de dom Anselme Le Michel, le troisième n'est pas signé. Or en comparant

---

<sup>413</sup> Nous entendons par inventaires anciens toutes les listes de livres antérieures à 1800.

<sup>414</sup> L'ensemble de ces listes de livres est en cours d'édition dans le cadre de l'équipement d'excellence *Bibliissima*. Voir la présentation méthodologique (I.2.2, p. 214).

<sup>415</sup> Cf Annexes 1 et 2 (listes de dom Jean Huynes).

<sup>416</sup> Voir Paris BNF, Latin 11777, f. 1r-v ; la lettre est transcrite en annexe 3.

l'écriture avec un autre feuillet<sup>417</sup> signé de dom Philibert Oudin<sup>418</sup>, on peut supposer qu'il s'agit de la même main.



Figure 10 : Main de dom Philibert Oudin (Paris BNF, Français 19404, f. 18r).

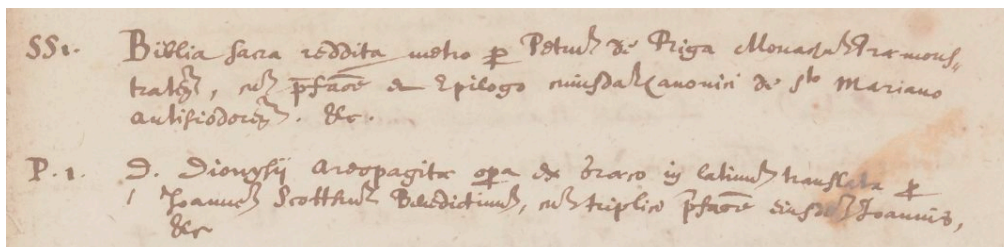


Figure 11 : Inventaire (Paris BNF, Latin 13071, f. 107r).

<sup>417</sup> Paris BNF, Français 19404, f. 18r.

<sup>418</sup> Numéro de matricule : 54.

#### L.2.1.4.2.3. L'inventaire de dom Augustin Moynet et dom Joseph Le Mareschal 1660

- Paris BNF, Latin 11777, ff. 189r-192v : *Vitae Sanctorum quae extant in libris manuscriptis bibliothecae monasterii Sancti Michaelis de Tumba* – daté de 1660

Cet inventaire thématique est signé de deux noms, celui de frère Augustin Moynet<sup>419</sup> et celui de frère Joseph Le Mareschal<sup>420</sup>, bibliothécaire. Il répertorie les vies de saints qui sont aux Mont Saint-Michel, que nous avons identifiées dans deux manuscrits encore disponibles aujourd'hui : Avranches BM, 167 et Avranches BM, 168.

#### L.2.1.4.2.4. L'inventaire des œuvres de saint Augustin contenu dans Paris BNF, Latin 13074, ff. 55r-57v [1670-1671]

- Paris BNF, Latin 13074, ff. 55r-57v : *Catalogue des livres manuscrits appartenans a l'abbaye du Mont Saint-Michel au peril de la mer envoie de ladite abbaye a celle de Saint-Germain-des-Prez les Paris par ordre de tres reverend pere superieur general pour contribuer a la correction d'une nouvelle edition que nos reverends peres superieurs majeurs de firent faire de toutes les oeuvres de saint Augustin et pour estre renvoies au plutost que faire se pourra dans ladite abbaye du Mont Saint-Michel au peril de la mer et par Pontorson, avec ceux qui ont esté par cy-devant envoieés à ladite abbaye de Saint-Germain et dont nous avons les recepisse, entr'autre une ancienne Bible escrite il y a plus de mille ans en parchemin et in maximo folio, les oeuvres d'Abelard et celles de Robert du Mont et autres.*

Cet inventaire, que nous datons des débuts de l'entreprise d'édition des œuvres de saint-Augustin, c'est-à-dire vers 1670-1671<sup>421</sup>, est signé de frère Antoine Saint-Oprez<sup>422</sup>.

#### L.2.1.4.2.5. Les inventaires de Bernard de Montfaucon avant 1739

L'édition de la *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, œuvre entreprise sous la direction de dom Bernard de Montfaucon, parut en 1739. Cette publication était le résultat de plusieurs dizaines années de travail. Un chapitre était consacré à la bibliothèque du Mont Saint-Michel dont nous trouvons les travaux préparatoires encore conservés aujourd'hui.

- Montfaucon 1739, p. 1356-1361 : *Manuscripti codices monasterii Sancti Michaelis in periculo maris*<sup>423</sup> ;
- Paris BNF, Latin 13069, ff. 216r-220v : *Codices manuscripti monasterii Sancti Michaëlis in periculo maris.*

#### L.2.1.4.2.6 Les inventaires anonymes [s. d.]

Enfin il existe plusieurs inventaires non datés et anonymes que nous listons ci-dessous :

---

<sup>419</sup> Dom Bernard Augustin Moynet, n° de matricule 385, mourut au Mont Saint-Michel en 1663 alors qu'il y était prieur ; voir Chaussy 1991, 10 et Lenain 2006, 300.

<sup>420</sup> N° de matricule 1569.

<sup>421</sup> Le 17 octobre 1670, dom Audebert envoie une circulaire imprimée dans les monastères de la congrégation demandant qu'on établisse un catalogue exact des ouvrages manuscrits de saint Augustin. La lettre a été éditée par Pierre Gasnault (Gasnault 1990, 55-56).

<sup>422</sup> Nous avons quelques difficultés à déchiffrer la signature présente en fin d'inventaire. Le nom que nous avons lu n'est pas répertorié dans la Matricule. Nous n'avons pu identifier ce moine plus précisément.

<sup>423</sup> L'édition de 1739 fut possédée par le Mont Saint-Michel, en témoignage l'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie (Avranches BM, 246, f. 112r, n° 438).

- Paris BNF, Latin 11777, f. 158r : il s'agit d'une liste de passions sans numéro d'inventaires<sup>424</sup> ;
- Paris BNF, Latin 13069, f. 222r- : Catalogue des manuscrits du Mont Saint-Michel ;
- Paris BNF, Latin 13074, ff. 51r-54v : Catalogus codicum Manucriptorum operumque in iis contentorum Bibliothecæ S. Michaelis in Periculo maris.

#### L.2.1.4.2.7. L'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie 1790-1791

Il ne s'agit pas d'un inventaire mauriste, mais il est indispensable pour comprendre l'histoire de la bibliothèque du Mont Saint-Michel au temps de la congrégation de Saint-Maur. Lors de la révolution française, la bibliothèque montoise, comme toutes les bibliothèques ecclésiastiques, est confisquée et déposée au district d'Avranches. Le commissaire Pierre François Pinot-Cocherie rédige alors un inventaire conservé aujourd'hui au fonds ancien de la bibliothèque d'Avranches (Avranches BM, 246) intitulé :

Catalogue des livres en depot à l'administration du district d'Avranches, et dont l'inventaire sur des cartes a été envoyé au concile d'instruction publique et redigé par le citoyen Pierre François Pinot Cocherie, commissaire nommé par les administrateurs du district.

Dans ce manuscrit se trouve donc la liste des livres issus de l'abbaye montoise :

- Avranches BM, 246, ff. 105r-139r : *Bibliothèque de l'abbaye du Mont Saint-Michel – 1790-1791*.

Cet inventaire est particulièrement précieux puisqu'il contient la liste unique des volumes imprimés montois. En effet tous les autres inventaires anciens que nous possédons ne concernent que les volumes manuscrits. Il permet d'évaluer les pertes, nombreuses, opérées jusqu'au dernier catalogue réalisé<sup>425</sup>.

Il inventorie, sous 2044 numéros d'inventaire, 2776 volumes, qu'il classe en 5 catégories :

- 1418 références en théologie ;
- 270 références en sciences et arts ;
- 260 références en histoire ;
- 109 références en jurisprudence ;
- 45 références en belles-lettres<sup>426</sup>.

Au sein de ces références, il répertorie 257 volumes manuscrits.

Nous voyons bien l'importance de la période mauriste pour la connaissance de la bibliothèque montoise. Actuellement nous n'avons pas retrouvé d'inventaires antérieurs au XVII<sup>e</sup> siècle. Tous les inventaires médiévaux, s'ils ont existé, ont disparu. Léopold Delisle<sup>427</sup> en cite notamment un – déjà disparu au moment où il écrit – vu par dom Julien Bellaise qui le décrit à dom Jean Mabillon en 1687<sup>428</sup>. Voici ce qu'écrit dom Julien Bellaise :

Puisqu'enfin me voilà rendu à mon obediencia à Conches, il est temps de remercier v. R. du voiage qu'elle m'a procuré au Mont St Michel, ou je passai la fête de St Pierre, et pendant le peu de temps que je pû obtenir je maniai tous les mss de la bibliothéque [...]. Pour l'abbaie de Savigny [...]. Je fus plus heureux chez Mr Gaudin l'un de leur ancien religieux, docteur en Sorbonne, que j'allai expez trouver a la paroisse dont il est curé ; j'y rencontra un mss de

<sup>424</sup> Déjà citée *supra*.

<sup>425</sup> C. Jacquemard (dir.) à paraître en 2016 dans le cadre du projet *Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel*.

<sup>426</sup> Le nombre total de catégories mentionnées (2102) est supérieur au nombre de références (2044) car le catalogueur a précisé la catégorie de chaque œuvre contenue dans les recueils factices.

<sup>427</sup> Delisle 1868a, 527-528.

<sup>428</sup> Paris BNF, Français 17678, f. 43.



grandeur dun bon 8 [...]. La 2<sup>e</sup> chose que j'ai trouvé chez lui c'est un ms. De grandeur de 4<sup>e</sup> écrit en 1210 qui contient un inventaire des livres mss qu'ils avoient pour lors, qui sont en nombre prodigieux ; ensuite desquel sont aussi d'autres catalogues des bibliothèques des autres abbies de la province, comme du Mont St Michel, Caen, le Bec, Jumieges, etc.[...]<sup>429</sup>

### 1.2.1.5. L'historiographie

Dom Grégoire Tarrisse est élu supérieur de la congrégation le 21 avril 1630. Il établit le siège à Saint-Germain-des-Prés à partir de 1631 quand l'abbaye rejoint la congrégation. Dès 1631, il marque son intérêt pour l'histoire de l'ordre<sup>430</sup>.

Citons encore dom Anselme Le Michel qui vient au Mont Saint-Michel en 1639 faire l'inventaire des textes imprimés et non-imprimés présents dans les manuscrits de Mont<sup>431</sup> : il y salue alors le travail de dom Jean Huynes dans une lettre adressée à dom Grégoire Tarrisse, datée du 18 octobre 1639 :

[...] À Saint Michel nous avons trouve quantité de bone [...]<sup>432</sup> et en bon estat le reverend pere prieur en envoira la liste à vostre Reverence desquelles [...]<sup>433</sup> pour l'histoire dom Jean d'Huynes y a travaillé comme scait vostre Reverence [...]<sup>434</sup>.

Cette référence à l'histoire rédigée par dom Jean Huynes, que nous détaillerons plus loin, n'est pas sans évoquer l'item 38 de la diète de 1637.

N° 38 : Seront soigneux de faire remarquer et escrire les choses les plus remarquables arrivées en leurs monastères lors de nostre etablissement et comme tout s'y est passé, si cela n'est desia fait<sup>435</sup>.

Le travail de dom Jean Huynes sur l'histoire du Mont Saint-Michel est bien un relevé des choses les plus remarquables lors de l'établissement, à la fois des bénédictins en 966 (*HG*, tr. 1) et des mauristes (*HG*, tr. 6).

C'est donc sous l'impulsion de dom Grégoire Tarrisse qu'est commencée la grande histoire de l'ordre bénédictin. Jeannine Fohlen a montré les rôles déterminants qu'ont joués dom Luc d'Achery et dom Grégoire Tarrisse dans l'émission des directives.

Une des plus importantes circulaires est émise le 13 décembre 1647, intitulée « Au sujet des mémoires qu'on demande pour composer l'histoire de l'ordre<sup>436</sup> ». Ce texte, signé du supérieur général, a largement été écrit par dom Luc d'Achery<sup>437</sup>.

Une deuxième circulaire est envoyée en mars 1648, cette fois par dom Luc d'Achery, un « Advis à celui qui escrira quelques pièces pour l'histoire ou quelques de vie de saint<sup>438</sup> ».

---

<sup>429</sup> Lettre de dom Jullien Belaise à dom Jean Mabillon, datée du 12 août 1687 (Paris BNF, Français 17678, ff. 43r-44r).

<sup>430</sup> Une lettre datée du 2 septembre 1631, adressée à dom Ambroise Tarbouriech [n° de matricule 155] est mentionnée par Paul Denis (Denis 1910, 1937).

<sup>431</sup> Probablement suite à la diète de 1637, item n° 30 ; cf. *infra* la sous-partie consacrée aux inventaires.

<sup>432</sup> La lettre d'Anselme Le Michel à Grégoire Tarrisse datée du 18 octobre 1639 est mutilée.

<sup>433</sup> La lettre d'Anselme Le Michel à Grégoire Tarrisse datée du 18 octobre 1639 est mutilée.

<sup>434</sup> Paris BNF, Latin 11777, f. 1r-v.

<sup>435</sup> Denis (éd.) 1910, 144.

<sup>436</sup> Voir l'édition de cette lettre par Paul Denis (Denis (éd.) 1910, 137-140).

<sup>437</sup> Fohlen 1905, 18[85].

<sup>438</sup> Denis (éd.) 1910, 141-142.

Après la mort de dom Grégoire Tarrisse, le travail historiographique continue, à la fois sous l'égide de dom Luc d'Achery, et d'un des successeurs du supérieur général, dom Bernard Audebert (supérieur général de 1660 à 1672).

Une circulaire imprimée<sup>439</sup> est à nouveau envoyée en 1664, par dom Bernard Audebert.

À partir de la même année, dom Jean Mabillon rejoint dom Luc d'Achery à Saint-Germain-des-Prés, comme adjoint-bibliothécaire. C'est lui qui va théoriser la manière d'écrire l'histoire au sein de la congrégation.

Dans l'ensemble des monastères de la congrégation, Daniel-Odon Hurel recense près de 220 travaux d'histoire monastique locale dont 190 monographies<sup>440</sup> :

Les monographies d'abbayes mauristes constituent 29% des travaux, parmi lesquels 74% datent de la période 1620-1720 [...]. Au total, l'ensemble de ces travaux historiques représente près de 53% de l'activité intellectuelle mauriste<sup>441</sup>.

Citons notamment quelques travaux réalisés à proximité géographique du Mont Saint-Michel :

- les travaux sur l'histoire de l'abbaye du Bec ;
- les travaux sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Wandrille par dom Toustain et dom Tassin<sup>442</sup> ;
- les travaux sur l'histoire de l'abbaye de Jumièges : Paris BNF, NAF 4170<sup>443</sup> ;
- les travaux sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Martin de Séez : Paris BNF, Français 18953, Recueil sur l'abbaye de Saint-Martin de Séez, 1601-1700 ;
- les travaux sur l'histoire de l'abbaye de Marmoutier par dom Martène<sup>444</sup>, etc.

La plupart de ces travaux est restée inédite jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

### **1.3. Les travaux historiographiques montois de la période mauriste**

Le Mont Saint-Michel est donc être une abbaye représentative des grandes entreprises mauristes. Voyons maintenant comment notre corpus s'inscrit parmi les travaux historiographiques produits aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles au Mont Saint-Michel. Un certain nombre de ces travaux est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de France et est issu de l'ancienne collection de Saint-Germain-des-Prés : il s'agit donc de documents qui avaient été envoyés à la maison mère. Il ne reste aujourd'hui à Avranches que trois manuscrits mauristes et simplement deux textes historiques. On en trouve également dispersés dans d'autres bibliothèques, notamment *Les Curieuses recherches du Mont Saint-Michel* de dom Thomas Le Roy.

Les deux auteurs les plus connus ayant écrit sur l'histoire du Mont Saint-Michel sont dom Jean Huynes et dom Thomas Le Roy, mais des textes et notes, plus courts, ont été rédigés par d'autres, anonymes ou non. Parmi ces textes, un seul fut publié à l'époque mauriste, un ouvrage à vocation des

---

<sup>439</sup> Voir notamment l'édition qu'en a faite Paul Denis à partir de la pièce d'archives AN, série L, 816 (Denis (éd.) 1910, 151–156).

<sup>440</sup> Hurel 2005, 266.

<sup>441</sup> Hurel 1997b, 36.

<sup>442</sup> Laporte (éd.) 1936.

<sup>443</sup> Publiés pour la première fois en 1882 par J. Loth (Loth 1882a, b, c).

<sup>444</sup> Chevalier (éd.) 1874-1875.

pèlerins rédigé par dom Robert Quatremaires. Nous donnons ici ci-dessous la liste de l'ensemble des textes que nous avons pu répertorier.

### 1.3.1. Travaux de dom Jean Huynes

Dom Jean Huynes<sup>445</sup> est né à Beauvais<sup>446</sup> en 1609. Il prononce ses vœux à Saint-Sauveur de Redon le 21 mai 1630<sup>447</sup>. Il arrive au Mont Saint-Michel le 16 octobre 1633<sup>448</sup> et il y devient sacristain<sup>449</sup>.

Le 20 mai 1648, Luc d'Achery adresse une lettre au chapitre général qui se tient à Vendôme. Il y précise :

Ceux de nos Confreres que je connois pouvoir travailler tant a l'histoire generale de l'Ordre qu'aux manuscrits et Vies de Saints sont : D. Philippe de Romagny, .D. Placide Berteau, D. Jean d'Huine, D. Claude Chanteleu, D. Noel Mars, D. François<sup>450</sup>, qui est a present comme je croys, au Mont Saint Michel, D. Philbert Jamet pour les matieres de theologie<sup>451</sup>.

Dom Jean Huynes avait déjà rédigé à cette date au moins deux histoires : celle du Mont Saint-Michel<sup>452</sup> (1636-1640) et celle de l'abbaye Saint-Florent de Saumur<sup>453</sup> (1646-1647). Il est appelé en 1648 à Saint-Germain-des-Prés pour y travailler comme archiviste. Il y décède le 18 août 1651 ayant laissé un grand nombre de notes aujourd'hui encore conservées<sup>454</sup>.

#### 1.3.1.1. *L'Histoire générale...*

Son œuvre montoise principale est *L'Histoire générale du Mont Saint-Michel au péril de la mer* et existe sous deux formes autographes au moins, dans les manuscrits :

**Paris BNF, Français 18948** (ancienne cote : St Germ. français 924(2) ; « Sti Germanis a pratis 1423 ») : *Histoire générale de l'abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer, divisée en six traités, composée l'an 1638, au susdit Mont-Saint-Michel, dom Jean Huynes*. XVII<sup>e</sup> siècle, papier, 142 ff., 302 x 193 mm.

---

<sup>445</sup> Son numéro de matricule est le 419 (Chaussy 1991, 10).

<sup>446</sup> Lenain 2006, 302.

<sup>447</sup> Lenain 2006, 302.

<sup>448</sup> CR, ch. 42 § 171.

<sup>449</sup> CR, ch. 42 § 148.

<sup>450</sup> Il peut s'agir de dom François Le Sueur (1606-1667), n° de matricule 186, qui était procureur au Mont Saint-Michel quand dom Thomas Le Roy est au Mont Saint-Michel et qui a rédigé « plusieurs vies de saints bénédictins, accompagnées de notes et d'observations, utilisées par Mabillon pour les Actes des Saints de l'Ordre de Saint-Benoît » (Lenain 2006, 289). Il a également rédigé un *Abrégé de l'histoire du célèbre monastère de Saint-Martin de Tours recueilli particulièrement des ancennes chartes et autres documents de la dite abbaye*, Paris BNF, Latin 13898, ff. 213-240 (Lenain 2006, 290).

<sup>451</sup> Denis (éd.) 1910, 150.

<sup>452</sup> On connaît aujourd'hui plusieurs textes autographes de dom Jean Huynes sur le Mont Saint-Michel, conservés dans trois manuscrits : Paris BNF, Français 18947 ; Paris BNF, Français 18948. Le texte principal écrit par le moine mauriste, présent au Mont Saint-Michel de 1636 à 1639, est intitulé *L'Histoire générale du Mont Saint-Michel*. Une copie augmentée par dom Louis de Camps se trouve dans Avranches BM, 209.

<sup>453</sup> Paris BNF, Français 19862 (Saint-Germain, Résidu 1500) ; AD 49, n° 1 (manuscrit autographe mais mutilé) ; Angers BM, 857 (copie de AD 49, n° 1)

<sup>454</sup> Voir Paris BNF, Latin 11813-11814.

- ⇒ Les tables, l'inventaire des sources, une liste des abbés du Mont, d'autres tables se trouvent aux folios Ir-XIVv ;
- ⇒ Une lettre intitulée « Aux révérends supérieurs de l'ordre et congregation de st Benoist en France salut » ; une préface « aux anges... » ; une préface « aux pelerins et lecteurs » ; La vie de saint Aubert se trouvent aux folios 1r-5v ;
- ⇒ Les six traités se trouvent aux folios 6r-123r.

**Paris BNF, Français 18947<sup>455</sup>** (Saint Germain français 924(1)) : *Travaux de Jean Huynes et pièces diverses sur l'abbaye du Mont-Saint-Michel*. XVII<sup>e</sup> siècle, papier, 208 ff., 300 x 182 mm.

- ⇒ L'inventaire des sources se trouve aux folios 1r-v ;
- ⇒ Une lettre intitulée « Aux révérends supérieurs de l'ordre et congregation de st Benoist en France salut » ; une préface « aux anges... » ; une préface « aux pelerins et lecteurs » ; La vie de saint Aubert se trouvent aux folios 2r-6v ;
- ⇒ Les six traités se trouvent aux folios 7r-118r.

Le manuscrit Paris BNF, Français 18947 contient la mise au net du manuscrit précédent, réalisée par l'auteur lui-même.

*L'Histoire générale* est organisée en 6 traités, chacun découpé en plusieurs chapitres. L'œuvre est précédée de tables, d'une préface, d'un inventaire des sources utilisées et d'une lettre qui a accompagné le manuscrit.

Les travaux de dom Jean Huynes se trouvent aujourd'hui à Paris et portent les cotes anciennes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Dom Edmond Martène nous dit que les frères de Sainte-Marthe s'en sont servis pour rédiger la *Gallia Christiana*<sup>456</sup>.

On trouve d'ailleurs sur le manuscrit Paris BNF, Français 18947 des additions autographes reportées en milieu de volume :

- f. 163r : copie d'une addition présente dans Paris BNF, Français 18948, f. 122r ;
- f. 164r : additions ;
- ff. 165r-166v : autres additions ;

Parmi elles s'en trouve une datée de 1651<sup>457</sup> et écrite à Saint-Germain-des-Prés :

frere Jean Huynes moyne Benedictin estant a present en l'abbaye de Saint-Germain-des Près lez Paris<sup>458</sup>.

On trouve également sur le manuscrit Paris BNF, Français 18948 des additions autographes postérieures à la rédaction du texte principal :

L'an 1648 le 15 de juin il fut eleu prieur de Redon<sup>459</sup>.

---

<sup>455</sup> Le manuscrit a été partiellement copié par Léopold Delisle (Paris BNF, NAF 21822, f. 242 et sq.). Le manuscrit est alors coté « Bibliothèque Royale, fonds Saint-Germain, Français n° 924 *olim* 1424 ».

<sup>456</sup> Charvin (éd.) 1923-1948, t. 3, 198.

<sup>457</sup> C'est-à-dire peu de temps avant le décès de dom Jean Huynes qui est alors moine à Saint-Germain-des-Prés.

<sup>458</sup> Paris BNF, Français 18947, f. 172r.

<sup>459</sup> Paris BNF, Français 18948, f. 122r.

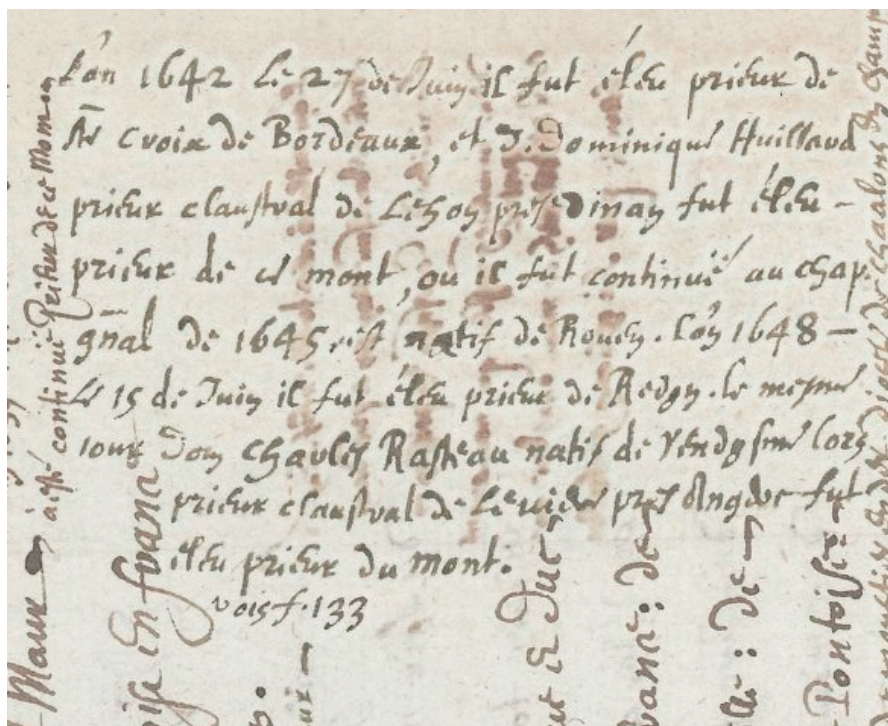


Figure 12 : Addition autographe au texte de dom Jean Huynes (Paris BNF, Français 18948, f. 122r)

Pour autant l'œuvre a été lue et utilisée par dom Thomas Le Roy en 1646-1648 pour rédiger son corpus et copiée au Mont par Louis De Camps dans les années 1660 (cf. *infra*). Nous verrons ci-dessous (les sources modernes de dom Thomas Le Roy) qu'il est difficile de déterminer quel manuscrit dom Thomas Le Roy et ses successeurs consultèrent.

Le travail de dom Jean Huynes a été édité au XIX<sup>e</sup> siècle par Eugène de Robillard de Beaufort en deux volumes, à partir du manuscrit Paris BNF, Français 18947 et prenant en compte les additions de dom Louis De Camps et dom Étienne Jobart (cf. description *infra*) :

J. HUYNES, *Histoire générale du Mont Saint-Michel au péril de la mer par dom Jean Huynes publiée pour la première fois avec une introduction et des notes par E. de Robillard de Beaufort*, tome 1, E. de Robillard de Beaufort (éd.), Rouen, A. Le Brument, 1872, 277 p.

J. HUYNES, *Histoire générale du Mont Saint-Michel au péril de la mer par dom Jean Huynes publiée pour la première fois avec une introduction et des notes par E. de Robillard de Beaufort*, tome 2, E. de Robillard de Beaufort (éd.), Rouen, Ch. Métairie, 1873, 270 p.

### I.3.1.2. Autres textes sur le Mont Saint-Michel rédigés ou copiés par dom Jean Huynes

#### I.3.1.2.1. contenus dans le manuscrit Paris BNF, Français 18948

##### I.3.1.2.1.1. Hymnes

- ff. 123r-124v : copies de 4 hymnes à saint Michel ;
- f. 125r-v : copie d'une « prose à saint Aubert qu'on souloit chanter en cette eglise lorsqu'on suivoit l'ancien missel monacal » ;
- ff. 125v-126r : copie d'une « autre prose de saint Aubert qu'on souloit aussy chanter anciennement à la messe » ;

- f. 126r-v : copie « sur l'hymne *Tibi Christe splendor patris*, etc. »
- ff. 126v-127r : copie « sur l'hymne *Christe sanctorum Deus angelorum*, etc. »
- ff. 127r-129r : copie d'un « hymne aux saints anges et spécialement à st Michel » ;
- ff. 129r-130r : copie d'une « chanson spirituelle en l'honneur de Dieu et de ses anges » ;
- f. 130r-v : addition : « nous avons trouvé ans un manuscrit de la bibliotheque la prose suivante qui est fort antique com(m)e on peut remarquer par l'écriture » ;

#### I.3.1.2.1.2. Copies d'actes

- f. 131r : copie de l'acte de Lothaire « Signum gloriossimi Lotharii regis » d'après le cartulaire « AA f. 14 ».
- ff. 131r-132r : copie de l'acte de Richard II « Carta quam comes Ricardus fecit sancto Michaeli ante obitum suum Fiscanno ».

#### I.3.1.2.1.3. Additions

- ff. 132r-135v : différentes additions de la même main ;
- f. 140r : copie d'un acte de Jean, évêque, daté de 1424 ;
- f. 140v : copie d'un acte de Nicolas, évêque d'Avranches, daté de 1306 ;
- ff. 140v-141r : copie d'un acte de Raoul, abbé du Mont Saint-Michel, daté de 1061 ;
- f. 141r-142v : copie de bulles de Clément VII, antipape, datées de sa septième année de pontificat.

#### *I.3.1.2.2. contenus dans le manuscrit Paris BNF, Français 18947*

#### I.3.1.2.2.1. Copies d'actes

- ff. 118v-120v : Copie d'une bulle d'Alexandre III, datée de 1178
- ff. 120v-122v : Copie d'une bulle d'Alexandre IV

#### I.3.1.2.2.2. Copie d'autres textes

- ff. 123r-124r : « *Historia Montis Gargani prout reperitur in tribus manuscriptis antiquis et fide dignis monasterii Montis sancti Michaelis in periculo maris* » ;
- f. 124v : « *De sancto Auberto ad primas et secundas vespras hymnus* » ;
- ff. 126r-127v : « *Historia montis Tumbae pro ut est in antiquis manuscriptis verbatim et fideliter a fratre Joanne Huynes descripta* »
- ff. 127v-135v : « *Introductio monachorum et miracula insigniora per beatum Michaellem archangelum patrata in ecclesia qui dicitur Tumba in periculo maris sita manu ipsius archangeli fabricata* »
- ff. 136r-137r : « *Notae fratris Jobannis Huynes in predictam historiam* »  
     ⇒ Il s'agit d'un texte original de l'auteur.
- f. 137v : « Sur l'hymne *Tibi Christe splendor patris* » ;
- f. 137v : « Sur l'hymne *Christe sanctorum Deus Angelorum* » ;
- f. 138r-v : « *Prosa perantiqua* » ;
- f. 139r : « *Alia prosa de sancto Auberto* » ;
- f. 139r-v : « *Alia prosa de eodem [sancto Auberto]* »
- f. 139v : « *Hymnus in laudem sancti Auberti* »

- ff. 159r-161v : « *Vita sancti Bertuini Normanni et Leuitae* » d'après « V3<sup>460</sup> » ;
  - f. 162r : Hymnes aux saints anges et spécialement à saint Michel ;
  - f. 162v : Chanson spirituelle l'honneur de dieu et des saints anges ;
  - f. 172r copie d'un acte d'Henri, roi d'Angleterre, par dom Jean Huynes, depuis Saint-Germain-des-Près en 1651, signée « frere Jean Huynes moyne Benedictin estant a present en l'abbaye de Saint-Germain-des Près lez Paris » ;
  - ff. 184r-186v : « Du géant occis par Artur roy de la grande bretagne et de la dénomination du Mont de Tumbheleine ».
- => se lit dans un cahier plus petit que ceux sur lesquels dom Jean Huynes a rédigé *L'Histoire générale*.
- f. 199r-v : « *Compositio acta inter episcopum abrincensem et abbatem huius loci super [...]* » – 1236 ;
  - f. 199v : *Interpretatio illius clausulae [...]* ;
  - f. 200r : *Compositio facta cum episcopo abrincensi de 7 libris anuatim precipiendis [...]* ;
  - f. 200r-v : *Confirmatio hujus compositionis* ;

#### I.3.1.2.2. Texte rédigé par l'auteur

- ff. 140r-157r : « *Chronica ex variis manuscriptis montis sancti Michaelis in periculo maris et litteris authenticis et aliis recentioribus a fratre Joanne Huynes confecta* » (jusqu'à l'année 1640) ;
  - ff. 158r : « *Quaedam notae fratris Joannis Huynes* » ;
  - f. 168r : « *Catalogus abbatum sancti Michaelis de Monte Tumba* » (jusqu'à 1643) ;
  - ff. 193r : *Catalogus abbatum Montis Sancti Michaelis, diocesis Abrincensis* (jusqu'en 1643)
- => se lit dans un cahier plus petit que ceux sur lesquels sont transcrits *L'Histoire générale*.

#### I.3.1.2.3. Remarques de l'auteur

- f. 167r : « Remarques en la louange saint Michel et des anges et faut noter que cela ne touche point l'histoire du Mont Saint-Michel »
- ff. 173r-175r : tables du manuscrit jusqu'au folio 175r.

### **I.3.2. Travaux de dom Louis De Camps et dom Étienne Jobart**

#### **I.3.2.1. Avranches BM, 209**

Avranches BM, 209 : *Histoire de la célèbre abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer, diuisée en cinq parties, le tout recueilli des anciens tiltres, chartres et pancartes de cette abbaye, par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, XVII<sup>e</sup> siècle, papier, 111 ff. ; 300 x 190 mm ; reliure parchemin.*

Dans ce manuscrit moderne montois, conservé aujourd'hui à Avranches, on trouve la note suivante :

L'auteur est fr. Jean Huynes natif de Beauvais. Il fit profession a l'aage de vingt un an au monastere de Saint-Sauueur de Rhedon le 21<sup>e</sup> may 1630. Il composa son histoire en 1638 et mourut en l'abbaye de Saint-Germain des prez le 18 aoust 1651. Dom Louïs De Camps Religieux de la mesme congregation a transcrit la presente histoire, où il n'a changé que quelques phrases sans alterer l'essentiel de l'histoire<sup>461</sup>.

<sup>460</sup> C'est-à-dire l'actuel Avranches BM, 167.

<sup>461</sup> Avranches BM, 209, f. [Ir]. Il s'agit d'une annotation anonyme sur la page de titre du manuscrit.

Cet ouvrage est donc généralement présenté comme la copie du travail de dom Jean Huynes (contenu dans les manuscrits Paris BNF, Français 18947 ou Paris BNF, Français 18948) par dom Louis De Camps<sup>462</sup> dans les années 1660.

Or le titre original de la page de titre était simplement : *Histoire de la célèbre abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer, diuisée en cinq parties, le tout recueilli des anciens tiltres, chartres et pancartes de cette abbaye, par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur*. Et comme l'a souligné Eugène de Robillard de Beurepaire dans son introduction à *L'Histoire générale* de dom Jean Huynes :

Rien n'est moins exact que l'affirmation anonyme qui s'y<sup>463</sup> trouve contenue et il importe de rétablir la vérité, dans l'intérêt de dom Huynes et surtout dans l'intérêt de de Camps. Ce dernier en effet est tout autre chose qu'un copiste : c'est un historien pour son compte ayant sa physionomie et son originalité.

Pour autant, en éditant le texte de dom Louis De Camps sous forme d'additions au texte de dom Jean Huynes<sup>464</sup>, Eugène de Robillard de Beurepaire n'a pas levé l'ambiguïté.

Cette ambiguïté s'est plutôt transmise jusqu'à aujourd'hui et seule une édition permettant de lire de manière continue l'œuvre permettrait de rétablir l'originalité de dom Louis De Camps.

Dom Louis de Camps a en effet réorganisé la matière de dom Jean Huynes et a continué l'histoire montoise jusqu'en 1664. À sa suite, dom Estienne Jobart<sup>465</sup> a complété par quelques additions le manuscrit de dom Louis De Camps jusqu'à l'an 1669. Voici leur sommaire :

- Préface (f. 1r)
- Table des chapitres (ff. 1v-2v)
- Première partie – De l'apparition de Saint Michel au Mont de Tombe ; de la fondation et divers progrès de la vie de saint Aubert et des abbés qui ont gouverné ce monastere [en 34 chapitres] (ff. 3r-37v) ;
- Deuxième partie – De l'union de cette abbaye en la congregation de Saint-Maur en France [en 23 chapitres] (ff. 38r-57v)<sup>466</sup>
- Troisième partie – Des soldats, capitaines et gouverneurs du Mont Saint-Michel et de divers exploits d'acquest en ce lieu [en 24 chapitres] (ff. 58r-82v)<sup>467</sup>
- Quatrième partie – Des saintes reliques, des indulgences et des miracles qui se sont fait en ce lieu [en 10 chapitres] (ff. 83r-99v)<sup>468</sup>
- Cinquième partie – Des donations faites à cette abbaye et des dépendances d'icelle en prieurés, cures, etc. [en 14 chapitres] (ff. 100r-111v).

---

<sup>462</sup> N° de matricule : 1626 (Chaussy 1991, 236).

<sup>463</sup> C'est-à-dire dans le manuscrit Avranches BM, 209.

<sup>464</sup> J. HUYNES, *Histoire Générale de l'abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer*, E. de Robillard de Beurepaire (éd.), Rouen, A. Le Brument, 1872, 2 vol.

<sup>465</sup> N° de matricule : 1041 (Chaussy 1991, 248). Dom Étienne Jobart fut profès du 13 septembre 1642 jusqu'à sa mort le 14 février 1681 (Berlière 1908, 297). Il a été moine, trésorier et secrétaire du chapitre au Mont Saint-Michel.

<sup>466</sup> Avec des additions de dom Étienne Jobart (ff. 56v-57v), puis des additions de deux autres mains.

<sup>467</sup> Avec des additions de dom Étienne Jobart (ff. 74v-82v).

<sup>468</sup> Avec des additions de dom Étienne Jobart (ff. 85v-88r et 99v) et de frere Joseph Normand (ff. 88r-89r) qui signe au f. 89r. Dom Joseph Normand était alors sacriste en trésorier du Mont Saint-Michel (18 mars 1687).



Le texte de dom Louis de Camps et dom Étienne Jobart a donc été partiellement édité par Eugène de Robillard de Beaurepaire. Cependant, nous devons regretter que, comme pour l'édition qu'il a réalisée de l'œuvre de dom Thomas Le Roy, son travail soit parcellaire et ne restitue pas l'œuvre telle qu'elle avait été écrite par dom Louis De Camps et ses annotateurs. S'il mentionne les additions de dom Étienne Jobart, il oublie parfois de respecter son autorité (en attribuant des passages à dom Louis De Camps<sup>469</sup>). Par ailleurs, il oublie de mentionner l'intervention d'autres mains sur le manuscrit.

Le manuscrit est en effet annoté d'une main anonyme – qu'Eugène de Robillard de Beaurepaire a citée dans son introduction<sup>470</sup> – et qui pourrait celle d'Antoine du Rocher<sup>471</sup>.

Par ailleurs, un autre annotateur intervient dans ce manuscrit et signe ses annotations : il s'agit de dom Joseph Normand<sup>472</sup>. Les annotations sont datées de 1687.

Cependant quand il édite ces annotations dans le fil de sa publication de 1872-1873, Eugène de Robillard de Beaurepaire ne les distingue pas, et les attribue à dom Louis De Camps ou dom Étienne Jobart.

Enfin, comme dans son édition des *Curieuses recherches*, il n'hésite pas à couper des paragraphes entiers des manuscrits qu'il édite, sans le mentionner.

### I.3.2.2. Avranches BM, 248

La continuation de l'œuvre de dom Jean Huynes est la seule référence bibliographique de dom Étienne Jobart selon Philippe Lenain. Nous devons cependant ajouter, à la suite d'Eugène de Robillard de Beaurepaire, une deuxième œuvre :

Avranches BM, 248 : *Inventaire de toutes les reliques, reliquaires et autres argenteries de la Trésorerie du Mont-Saint-Michel, où il est exprimé quand et par qui ces saintes reliques ont été données et enchassées*, XVII<sup>e</sup> siècle, papier, 23 p., 220 × 165 mm ; broché.

Selon Jacques Dubois qui a analysé les reliques et inventaires de reliques du Mont Saint-Michel<sup>473</sup>, ce manuscrit aurait été initié par dom Louis De Camps, trésorier du Mont Saint-Michel, puis corrigé et surchargé par dom Étienne Jobart qui a achevé le travail le 24 juillet 1669. Une copie de l'inventaire, sans les corrections ni additions, se trouve dans Paris BNF, Français 18947, ff. 201-206<sup>474</sup>.

Le contenu et l'intérêt de cet inventaire ont été très largement étudiés par Jacques Dubois dans le *Millénaire monastique*<sup>475</sup> auquel nous renvoyons le lecteur pour plus d'informations.

---

<sup>469</sup> Par exemple, en Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 226-231, les additions attribuées à dom Étienne Jobart ne commencent qu'à la page 229, alors qu'en vérité d'autres paragraphes dans les pages précédentes sont de lui (tout ce qui est postérieur à 1664).

<sup>470</sup> Cf. *supra*.

<sup>471</sup> On retrouve la même encre et une écriture très semblable à ses annotations de l'œuvre de dom Thomas Le Roy. En outre, les annotations sont datées jusqu'à 1703 (ex. : « il fait vanter le rond point de nostre eglise qii n'ont aujourd'huy que 190 autour savoir l'an 1703 » (Avranches BM, 209, f. 29v)), date à laquelle il était alors encore moine au Mont Saint-Michel et dont on trouve des mentions dans l'œuvre dont nous proposons l'édition.

<sup>472</sup> Voir Avranches BM, 209, ff. 88r-89r.

<sup>473</sup> Dubois 1967a, 501-593.

<sup>474</sup> Cf. *infra*.

<sup>475</sup> Voir plus particulièrement Dubois 1967a, 509-511.

### I.3.3. Travaux de dom Robert Quatremaires

#### I.3.3.1. Manuscrit disparu

Dans *L'Histoire littéraire des bénédictins de Saint-Maur* de Philippe Lenain, un manuscrit de dom Robert Quatremaires<sup>476</sup> (1611-1671) est mentionné, intitulé *Requête présentée au Clergé pour la Fête de S. Michel & le pèlerinage du Mont Saint-Michel en Normandie*, mais dont on ne connaît pas la cote. S'agit-il de la même œuvre que *L'Histoire abrégée du Mont Saint-Michel avec les motifs d'en faire le pèlerinage* dont on connaît le texte grâce aux éditions qui en ont été faites et dont la rédaction est donc forcément antérieure à 1668 ?

Ce serait alors le seul texte mauriste présentant spécifiquement l'histoire montoise et ayant fait l'objet d'éditions antérieures à la révolution française ; on peut faire l'hypothèse que les destinataires de l'œuvre ont impliqué l'impression du texte. Celui-ci est à destination des pèlerins – et pas seulement la communauté des religieux montois ou les rédacteurs de l'histoire de l'ordre présents à Saint-Germain-des-Prés : il nécessitait donc une diffusion qui ne pouvait être manuscrite.

#### I.3.3.2. Éditions

Une première édition du texte de 96 pages a été publiée en 1668 :

R. QUATREMAIRES, *Histoire abrégée du Mont S. Michel en Normandie. Avec les motifs et la methode pour ... faire le pelerinage du glorieux archange S. Michel... Par un religieux benedictin, de la Congrégation de Saint Maur*, Paris, Laurent Raveneau, 1668.

Une deuxième édition de 96 pages a été publiée en 1685 :

R. QUATREMAIRES, *Histoire abrégée du Mont St. Michel en Normandie . Avec les motifs pour utilement & saintement faire le pelerinage du glorieux archange St. Michel... Par un religieux bénédictin, de la congrégation de Saint Maur. Avec l'Inventaire de toutes les reliques qui sont au Trésor*, Avranches, Veuve Nicolas Motays, [1685].

Une édition corrigée et augmentée de l'édition princeps de dom Robert Quatremaires a été publiée en 1777 contenant 68 pages :

R. QUATREMAIRES, *Histoire abrégée du Mont Saint Michel en Normandie : avec les motifs pour faire utilement & saintement le Pèlerinage du Glorieux Archange saint Michel, & de tous les saints Anges ; par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, dom Quatremaire, revue, corrigée & augmentée*, Avranches, François Le Court, 1777.

#### I.3.4. Œuvre anonyme de 1744 (Paris BNF, Français 18949)

Paris BNF, Français 18949 (ancienne cote Saint-Germain français 924(3)) : *Histoire du Mont-Saint-Michel, depuis sa fondation par saint Aubert, en 708, jusqu'à l'année 1744, composée par un*

---

<sup>476</sup> Dom Jean Robert Quatremaires, (n° de matricule 457) (Chaussy 1991, 11), fut désigné au chapitre de 1645 pour travailler à l'histoire de la Congrégation et des monastères (Charvin (éd.) 1928, III, 178) mais pour dom Edmond Martène, « s'il y a travaillé, il n'a fait qu'un léger commencement » (Charvin (éd.) 1928, V, 95–96). Sur l'ensemble des travaux de dom Jean Robert Quatremaires, voir les travaux de Philippe Lenain (Lenain 2006, 308–311).

*religieux Bénédictin de l'abbaye royale du Mont-Saint-Michel, de la Congrégation de Saint-Maur, XVIII<sup>e</sup> siècle, papier, VI+ 675 p., 245 x 175 mm.*

Ce manuscrit a appartenu à l'ancienne bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. L'œuvre, inédite, est composée en huit chapitres et le huitième, qui occupe près de la moitié du volume (pages 344-665) est consacré à la transcription des preuves. Si l'œuvre écrite dans les sept premiers chapitres n'offre aucune originalité par rapport à celles de dom Jean Huynes et dom Thomas Le Roy – ce qui peut expliquer que le manuscrit soit jusqu'ici resté inédit –, les documents transcrits dans le dernier chapitre, parfois très approximativement, d'après les sources présentes au Mont Saint-Michel, demeurent d'un grand intérêt parce qu'ils sont souvent la seule trace des anciens documents montois, notamment s'agissant de la période de la guerre de Cent Ans comme l'a montré David Fiasson<sup>477</sup> qui a transcrit l'ensemble des preuves restées inédites.

### **I.3.5. Autres travaux anonymes...**

Outre les œuvres de dom Thomas Le Roy, Jean Huynes, Robert Quatremaire, Étienne Jobart, Louis de Camps ou encore cet auteur de 1744, un bon nombre de travaux sont conservés dans des recueils hétérogènes et sont restés anonymes. Nous en proposons la liste ci-dessous.

#### **I.3.5.1. ...contenus dans le recueil hétérogène Paris BNF, Latin 13818, ff. 361r-445v**

Ce manuscrit rassemble des notes sur des abbayes bénédictines mauristes. Les 85 derniers folios sont consacrés à l'abbaye du Mont Saint-Michel. On y trouve notamment *La Brève Histoire* de dom Thomas Le Roy<sup>478</sup>, mais également les textes anonymes suivantes :

*I.3.5.1.1. L'Histoire de la fondation de l'Abbaye du mont S(ain)t michel au peril de la mer diocèse d'Avranches, ordre de S(ain)t Benoist de congregation de S(ain)t Maur en France extraite des archives ou manuscrits de la mesme abbaye par un religieux Benedictin dudict mont (ff. 361r-424v).*

Ce texte anonyme, non daté, est composé d'un prologue (adresse au lecteur) et de 16 chapitres :

- f. 361r-363r : Prologue au devot lecteur
- ff. 363v-371r : Chapitre premier : De la situation du lieu
- ff. 371v-373r : Chapitre 2 : Comment deux hermites choisirent ce lieu pour lors demeurer
- ff. 373v-374r : Chapitre 3 : De diverses apparitions de saint Michel
- ff. 374r-375r : Chapitre 4 : Comment saint Michel s'apparut 3 fois à saint Aubert
- ff. 375r-376r : Chapitre 5 : Comment saint Aubert s'achemine vers le Mont pour y bastir une eglise
- ff. 376r-377r : Chapitre 6 : Comme saint Aubert commande à un rocher de se jeter en la mer
- f. 377r : Chapitre 7 : Comme ceste eglise a esté divinement consacrée
- f. 377r-v : Chapitre 8 : D'une fontaine miraculeusement obtenue par les prieres de saint Aubert
- ff. 377v-378v : Chapitre 9 : Des reliques apportées du Mont Gargan
- ff. 379r-386v : Chapitre 10 : De l'espée et bouclier miraculeux apportez en ceste eglise
- ff. 386v-388v : Chapitre 12 : Des clers ou chanoines erigez en l'eglise de saint Michel et combien de

---

<sup>477</sup> Fiasson 2012, 201.

<sup>478</sup> Cf. présentation en Introduction, II.2, p. 48.

temps ils y ont demeuré

- ff. 388v-392r : Chapitre 13 : De l'expulsion des chanoines, & de l'introduction des religieux de st Benoist
- ff. 392r-396v : Chapitre 14 : Des saintes reliques qui reposent en l'église du Mont Saint-Michel
- ff. 398r-411r : Chapitre 15 : De divers miracles qui sont arrivez en ce lieu<sup>479</sup>
- ff. 412r-423v : Chapitre 16 : De la conservation de cette place<sup>480</sup>

#### *I.3.5.1.2. Transcription des actes fondateurs (ff. 439r-441v)*

Viennent ensuite la transcription d'actes fondateurs ou confirmatifs importants pour l'abbaye :

- *Privilegium Joannis papae* : il s'agit d'une bulle de Jean XIII considérée comme une forgerie<sup>481</sup> ;
- *Carta Lotharii regis* : il s'agit d'une charte de Lothaire datée du X<sup>e</sup> siècle<sup>482</sup> ;
- *Bulla Alexandri papae IV* : il s'agit d'une bulle d'Alexandre IV datée de 1257<sup>483</sup>.

La main qui transcrit ce texte pourrait être celle de dom Philibert Oudin, un des mauristes qui accompagna dom Anselme Le Michel dans ses missions confiées par dom Grégoire Tarrisse auprès des différentes abbayes de la congrégation. On peut en effet comparer la main de ces cinq folios à celle qui rédigea le *Catalogus librorum manuscritorum bibliothecae Sancti-Michaelis in periculo maris* (Paris BNF, Français 13071, ff. 107r-114v).

*I.3.5.1.3. Ex cartulario S(ancti) Michaelis AA Quaerenda est latina historia<sup>484</sup> | historia tra(n)sla(ti)o(n)is corporis S(ancti) Maglorii<sup>485</sup> a prioratu lehonensi | in urbem parisiensem (ff. 443-444v)*

Pour finir le recueil, on trouve quelques notes (résumés ou transcriptions) tirées du cartulaire (Avranches BM, 210) comprenant notamment un extrait de la Revelatio.

Nous avons identifié la main de ces deux folios comme étant celle de dom Anselme Le Michel, en la comparant à une lettre autographe (Paris BNF, Latin 11777, f. 1r).

Ces deux dernières transcriptions pourraient être datées d'octobre 1639, lors de la venue d'Anselme Le Michel au Mont Saint-Michel avec dom Philibert Oudin pour inventorier les manuscrits de l'abbaye<sup>486</sup>.

---

<sup>479</sup> Contenant les sections : « [§ 1] De la clarté de saint Michel ; § 2 D'une femme qui ne peut entrer en l'église ; § 3 D'un religieux guary ; § 4 D'une femme paralitique guarie ; § 5 D'une femme presuée de la Mer ; § 6 D'un homme perclus de ses membres guary et quelqu'autres ; § 7 D'un pelerin qui perd la parole pour n'avoir accompli son voyage ; § 8 Un sourd et vn muet guary ; § 9 Une femme impotente guarie ; § 10 La Mere est punie pour n'avoir pas voulu donner congé à sa fille, de venir en ce lieu ; § 11 Puntion de ceux qui se moquent des pelerins ; § 12 D'un chastiment et amendement d'un qui vouloit empieter sur les biens du monastere ; § 13 de plusieurs possédez delivrez ».

<sup>480</sup> Contenant deux paragraphes sans titres suivis des sections suivantes : « § 3 : La place est surprise, mais aussitost rendue ; § 4 L'entreprise des ennemis est decouverte ; § 5 La place est vendu mais la trahison est decouverte ; § 6 Sedition faite au château ; § 7 La place se maintient malgré les ennemis ».

<sup>481</sup> Voir aussi les transcriptions dans notre corpus : *CR*, ch. 2 § 5 ; *HA*, ch. 1, 3 ; *BH*, ch. [2, 2].

<sup>482</sup> Voir aussi les transcriptions dans notre corpus : *CR*, ch. 2 § 4 ; *HA*, ch. 1, 2 ; *BH*, ch. [2, 1].

<sup>483</sup> Voir aussi la transcription dans notre corpus : *CR*, ch. 22 § 29.

<sup>484</sup> *post historia del. vita s(ancti) autberti abri(n)cat(ensis) ep(iscop)u.*

<sup>485</sup> *norma(n)nia cum s(ancto) severo consta(n)t(iensi) ep(iscop)o oriundi add. in marg. sup [supra lineam].*

### **I.3.5.2. ...contenus dans le recueil hétérogène Paris BNF, Français 18950**

Ce recueil est issu de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il contient principalement le texte de *L'Histoire de l'abbaye* de dom Thomas Le Roy (p. 1-200)<sup>487</sup>, mais également les textes anonymes suivants :

*I.3.5.2.1. De la fondation et progrès de l'abbaye du Mont Saint Michel au peril de la mer (p. 202-213)*

Ce texte anonyme de 12 pages est écrit d'une écriture très serrée et toutes les marges sont occupées. Il relate la fondation de l'abbaye montoise.

*I.3.5.2.2. Œuvre anonyme sans titre (p. 214)*

*I.3.5.2.3. Catalogue des bénéfices dependant de l'abbaye du Mont Saint-Michel au diocèse d'Avranches (p. 216-226)*

Ce texte anonyme de 10 pages établit les listes suivantes :

- Prieurez ;
- Cures à la presentation de l'abbé et religieux ;
- Des soldats et de la preservation de cette abbaye contre ses ennemis ;
- Des sociétés de cette abbaye avec plusieurs autres et de son union à la congregation de Saint Maur.

*I.3.5.2.4. Liste des gentilhommes qui sous le commandement du sieur d'Estouteville gardèrent le Mont Saint-Michel (p. 228)*

Cette liste, dont le scribe est anonyme, avait déjà été transcrite par dom Thomas Le Roy dans *Les Curieuses recherches*<sup>488</sup> et dans *L'Histoire de l'abbaye*<sup>489</sup>.

### **I.3.5.3. ... contenus dans le recueil hétérogène Paris BNF, Français 18947**

*I.3.5.3.1. « Au tres glorieux saint Michel patron et titulaire du Mont Saint Michel. Oraison au dévot pelerin » (ff. 176r-177v)*

*I.3.5.3.2. « Annales 1001-1100 » (ff. 178v-184v)*

*I.3.5.3.3. « Notes sur le Mont Saint-Michel » (f. 187r)*

On pourrait y reconnaître – mais sans certitude – la main de dom Anselme Le Michel.

*I.3.5.3.4. « In dedicatione S. Michaelis arcangeli in Monte Tumba » (ff. 189r-191r)*

*I.3.5.3.5. « Epitome de historia sancti Michaelis in Periculo Maris » (ff. 195r-198v)*

*I.3.5.3.6. « Catalogue des saintes reliques qui se voient dans le tresor Mont Saint-Michel » (ff. 201r-206v)*

*I.3.5.3.7. « Les litanies des saints dont il y a des reliques notables et assurées dans le tresor du Mont Saint-Michel » (ff. 207r-208v)*

---

<sup>486</sup> Cf. *infra* la description des inventaires de dom Anselme Le Michel ; voir aussi annexe 3 la transcription d'une lettre de dom Anselme Le Michel à dom Grégoire Tarrisse, p. 290.

<sup>487</sup> Voir présentation du texte en introduction.

<sup>488</sup> *CR*, ch. 31 § 50.

<sup>489</sup> *HA*, ch. 15 § 9.



concernant des possessions de l'abbaye du Mont Saint-Michel ; le manuscrit est issu de Saint-Germain-des-Prés ;

- Paris BNF, Français 22325, p. 663-730 : nombreux actes copiés d'après le Cartulaire blanc (cartulaire aujourd'hui perdu). Ce travail a été attribué par Katharine Keats-Rohan<sup>493</sup> au moine mauriste dom Denis Briant (profession en 1684 et décès en 1716) ;
- Paris BNF, Français 22357, ff. 34-57 : il s'agit d'un manuscrit de dom Lobineau.

4/ Le *Thesaurus novus anecdotorum*<sup>494</sup> de dom Edmond Martène qui contient quelques transcriptions d'actes montois.

5/ *Gallia Christiana* de dom Denis de Sainte-Marthe contenant également des transcriptions de documents de l'abbaye montoise.

## I.4. La justification du travail des historiographes mauristes

Dans un article « Les mauristes, consommateurs et producteurs de livres au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle », Daniel-Odon Hurel, présentant la production de livres<sup>495</sup>, reprend les mots de dom Jean Mabillon et distingue trois sortes d'études. Il y a les « études volontaires » et les « études réglées »<sup>496</sup>. Si les études réglées sont celles imposées par l'ordre des supérieurs, dom Jean Mabillon distingue deux cas de figures parmi les moines réalisant les études volontaires. Dans le premier cas, les études volontaires sont entreprises pour « [leur] édification et [leur] instruction » pour reprendre l'expression utilisée par Daniel-Odon Hurel<sup>497</sup> ; elles ne justifient pas de se dispenser du travail des mains. Dans le deuxième cas, les moines ne prennent pas part au « train commun de la communauté » et « se prescrivent à eux-mêmes certaines études qui demandent beaucoup de tems & de dispenses<sup>498</sup> » ; ce type d'études est réprouvée par dom Jean Mabillon.

Comment sont justifiés les travaux des mauristes ayant œuvré au Mont Saint-Michel ? Et plus particulièrement comment se justifient les travaux de dom Thomas Le Roy et dom Jean Huynes écrivant sur le même sujet à dix ans d'intervalle ? S'agit-il d'études volontaires, d'études réglées ?

### I.4.1. Dom Jean Huynes

En introduction de *L'Histoire générale*, dom Jean Huynes copie une lettre qu'il adresse à ses supérieurs réunis à Vendôme le 23 avril 1639 ; la lettre se trouve transcrite à la fois dans Paris BNF, Français 18948, ff. 1r-2r et Paris BNF, Français 18947, ff. 2r-3r.

« Mes Reverends Peres ayant apris par coeur la regle de notre bienheureux patriarche Saint Benoist, suivant la louable coustume usitée en notre congregation, et l'admonition faite aux bénédictins au concile celebré à Aix la Chapelle l'an huit cens dix sept : *Vt monachi omnes qui possunt, regulam memoriter discant* [en note marginale : tome 6 des conciles p. 297 suivant l'impression de Paris faites l'an 1636<sup>499</sup>] la souvenance des divines instructions qui sont en icelle me revient facilement en memoire lorsque je desire m'en servir et que je considère avec quelle vigilance et maturité je me dois comporter en ce à quoy je suis appliqué par quelques uns de vous mes Révérends Peres. Pour

---

<sup>493</sup> Keats-Rohan 1998, 109-110.

<sup>494</sup> Martène & Durand 1717.

<sup>495</sup> Hurel 2000, 188-189

<sup>496</sup> Mabillon 1692, 132-133.

<sup>497</sup> Hurel 2000, 189.

<sup>498</sup> Mabillon 1692, 132-133.

<sup>499</sup> Binius (éd.) 1636, t. 6, 297.

quoy vous asseuer j'adresse à vos Reverences des escripts touchant l'histoire de ce Mont Saint-Michel, le contenu desquels j'ay recherché avec tout le soin et diligence à moy possible, m'y sentant obligé selon ma profession. Car si notre bienheureux pere parlant de ceux qui doivent chanter au chœur, ou lire au refectoir dit : *fratres autem non per ordinem legant aut cantent sed qui aedificent audientes*<sup>500</sup>. Et *Cantare aut legere non praesumat nisi qui potest officium implere*<sup>501</sup> ; Et s'il veut qu'a la porte du monastere il y ait un vieillard *sapiens qui sciat accipere responsum et reddere*<sup>502</sup> : bref s'il veut que *domus dei a sapientibus sapienter administratur*<sup>503</sup>. En quels termes estimera-on qu'il parleroit d'un religieux qui a charge de monstrier les saintes reliques, et le monastere du Mont Saint Michel à gens de toute sorte de condition qui viennent de tous costez pour voir ; et s'enquierir (apres avoir faicts leurs deuotions) de la fondation et des progres de cette eglise et abbaye, et qui font mille questions de part et d'autres, selon les divers objects qu'ils rencontrent ? certe il n'y a personne qui n'advoüé ingenuement qu'il diroit qu'un religieux qui a une telle charge doit estre bien versé es antiquitez de ce Mont. En quoy on se pourra encor confirmer davantage lisant au concile es susdit cette admonition : *ut docti fratres eligantur qui cum supervenientibus monachis loquantur* ; car si pour parler à des Religieux qui ordinairement sont gens prudens, discrets, faciles à excuser les manquements qu'ils voient, et qui de l'ignorance d'un religieux ne concluent que tous les autres luy sont semblables, il faut estre docte, à plus juste raison faut-il que celuy là le soit qui a à satisfaire non à des religieux seulement, mais à tout le monde qui aborde en ce Mont ? c'est pourquoy n'estant tel, j'ay taché à de le devenir, selon mon petit pouvoir ; et de ce que dessus, vous voyez, mes reverends peres, que ce n'est sans suite que je me suis adonné à la recherche de l'histoire de cette Abbaye, puisque quelques uns d'entre vous m'ont mis en une charge où il m'est necessaire d'en repondre aux Pelerins, lesquels, mais particulierement mon reverend pere prieur, dom Bernard Jevardac m'ont meus a passer plus outre, et a composer ces escripts que je sousmets entierement à vos censures, vous suppliant de croire que je n'y ay rien mis dont je n'aye esté bien asseuré, autant qu'humainement il m'a esté possible. Que si vos reverences jugent que quelques cayer d'iceux meritent de voir le jour, je croy que plusieurs pelerins en seront tres contents, et prendront de la suite de louer dieu de ce qu'il luy a plust operer tant de merveilles en ce Mont pour l'exaltation de son saint Arcange et le salut des mortels. Du Mont Saint Michel ce 23 avril 1639. Mes reverends peres vostre tres humble, tres affectionné, tres obeissant, et le moindre de vos religieux frere Jean Huynes. »<sup>504</sup>.

Dom Jean Huynes justifie donc la rédaction de son texte par plusieurs faits.

1/ D'une part il la justifie par la règle de saint Benoît telle qu'elle est mentionnée dans les *Concilia generalia et provincialia graeca et latina quae reperiri potuerunt omnia* :

De monachis ut regulam sancti Benedicti qui voluerint memoriter discant. Ut monachi omnes qui possunt, regulam memoriter discant<sup>505</sup>.

Les conciles cités par dom Jean Huynes ont été réédités en 1636 et sont mentionnés dans l'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie<sup>506</sup>. Les 9 tomes en 10 volumes sont encore conservés aujourd'hui sous les cotes Avranches BM, B 71 – B 72 – B 73 – B 74 – B 75 – B 76 – B 77 – B 78 – B 79 – B 80. La date d'acquisition du volume 6 est marquée sur le volume :

Mon(aste)rrii S(anc)ti Michaelis in periculo maris ord(in)is S(anc)ti Benedicti. 1637.

L'ouvrage a donc été acquis alors que dom Jean Huynes était au Mont Saint-Michel et l'auteur de *L'Histoire générale* a pu le lire et le citer d'après un exemplaire de la bibliothèque du Mont.

2/ D'autre part, il a été encouragé par son supérieur, dom Bernard Jevardac, à se renseigner sur les objets précieux qu'il conservait en tant que trésorier et à rédiger par écrit les informations qu'il avait obtenues.

3/ Enfin son œuvre est à destination des pèlerins. Même si la règle de ne pouvoir réaliser, publier ou diffuser d'écrits et de livres sans l'autorisation écrite du chapitre ou du supérieur général est postérieure –

<sup>500</sup> Ch. 38.

<sup>501</sup> Ch. 47.

<sup>502</sup> Ch. 66.

<sup>503</sup> Ch. 53.

<sup>504</sup> Paris BNF, Français 18948, ff. 1r-2r.

<sup>505</sup> Binius 1636, t. 6, p. 297.

<sup>506</sup> « Theologie 110 : *Concilia generalia et provincialia graeca et latina opera Severini Binii doctoris*. Paris. 1636. 9 volumes. in folio. » (Avranches BM, 246, f. 106v, n° 110).



la première publication de la *Regula S. P. Benedicti cum declarationibus* date de 1645<sup>507</sup> – dom Jean Huynes soumet pourtant déjà son œuvre à la censure des supérieurs. Malgré la mise au net du manuscrit<sup>508</sup>, l'histoire restera inédite. C'est l'œuvre de dom Robert Quatremaires qui sera imprimée à destination des pèlerins.

Dom Jean Huynes justifie donc son travail par sa fonction dans la communauté – sacristain et gardien du trésor. En relation avec les pèlerins au Mont, il se doit de pouvoir les renseigner et doit se cultiver en amont. Mais dom Jean Huynes replace son travail dans un cadre d'obéissance : obéissance à la règle de saint Benoît, obéissance à son supérieur dom Bernard Jevardac puis obéissance aux pères supérieurs de la congrégation de Saint-Maur.

Pour F. Vandembroucke, « on peut penser que si dom Jean Huynes a subi quelque influence, ce fut plutôt celle d'une mentalité régnant dans la jeune congrégation érigée depuis 1621, mentalité dont, précisément, les supérieurs généraux depuis 1630, dom Grégoire Tarisse, puis dom Luc d'Achery, furent les échos fidèles et encourageants<sup>509</sup> ».

Dom Jean Huynes sera par ailleurs mentionné par dom Luc d'Achery dans une lettre datée du 20 mai 1648 et adressée au chapitre de 1648, parmi les moines pouvant travailler à l'histoire de l'ordre et autres travaux d'érudition :

Ceux de nos Confreres que je connois pouvoit travailler tant a l'histoire generale de l'Ordre qu'aux manuscrits et Vies de Saints sont : Philippe de Romagny, D. Placide Berteau, D. Jean d'Huine, D. Claude Chanteleu, D. Noel Mars, D. François, qui est a present comme je croys, au Mont Saint Michel, D. Philbert Jamet pour les matieres de theologie<sup>510</sup>.

Moine de Saint-Florent de Saumur, il va alors rejoindre l'abbaye Saint-Germain-des-Prés où il va travailler pendant près de trois ans avant d'y décéder. Les travaux de dom Jean Huynes sur l'histoire de l'ordre sont aujourd'hui conservés dans les manuscrits Paris BNF Latin 11813-11814<sup>511</sup>.

#### **I.4.2. Dom Thomas Le Roy**

Dom Thomas Le Roy n'exerce pas la même fonction que dom Jean Huynes au Mont Saint-Michel. Dans les écrits qu'il nous transmet rien ne justifie son travail par ses relations avec les pèlerins. Au contraire, il loue la solitude auquel il a le droit au Mont Saint-Michel, notamment au moment où il doit en sortir, à la fin de son séjour au Mont :

J'avois fait mon possible il y a longuement pour obtenir de mes superieurs quelques annees à tout le moins de solitude, mais on ne m'a donné que vingt mois, encore pas, car j'arrivay en ce lieu le 29<sup>e</sup> novembre 1646 et je dois partir demain, le 24<sup>e</sup> juillet 1648. [...] Ne me prenez point au criminel, et recevez mon petit labeur, vous protestant que se sont des faillies de la partie inferieure, et jaçoit, que dans les premieres pensées de ma conversion à vostre service dans la congreagation, mon intension fust de chercher l'éloignement des tracaz exterieurs où j'estois plongé dans le

---

<sup>507</sup> Il y est écrit : « *Nullus etiam scripta sua vel aliena, seu libros à se aut ab aliis factos praelo committere, aut publicare, vel quae fuerint à se inventa in aes incidenda tradere, aut alias in publicum evulgare possit sine expressa in scriptis licencia Capituli, vel R.P. Superioris Generalis* » (*Regula* 1701 [1<sup>re</sup> édition 1645], 188).

<sup>508</sup> Paris BNF, Français 18947 est en effet la mise au net du manuscrit Paris BNF, Français 18948.

<sup>509</sup> Vandembroucke 1993, 157.

<sup>510</sup> Denis (éd.) 1910, 150.

<sup>511</sup> Deux folios sont consacrés au Mont Saint-Michel (Paris BNF, Latin 11813, ff. 410-411).

monde, pour en icelle m'addonner à la solitude et à la fuite du bruit, neantmoins mon tout, mes interest à part, sans autre consideration que vostre plus grande gloire<sup>512</sup>.

Nous l'avons vu dans l'introduction de cette thèse, les justifications des œuvres de dom Thomas Le Roy sont différentes selon les textes. Tandis que les entreprises de *La Brève Histoire* et de *L'Histoire de l'abbaye* sont clairement des réponses à des commandes, la rédaction des *Curieuses recherches* quant à elle semble beaucoup plus une initiative personnelle. Il s'agirait donc là d'un cas « d'études volontaires ». Faut-il alors placer dom Thomas Le Roy dans la catégorie des moines qui oublient leurs devoirs dans la communauté, notamment quand il écrit « mon intenssion fust de chercher l'éloignement des tracaz exterieurs ». Probablement pas. Si dom Thomas Le Roy s'exprime beaucoup plus librement dans son œuvre que son prédécesseur, il n'en demeure pas moins un moine très obéissant à sa hiérarchie.

1/ Pour preuve, citons d'abord dom Thomas Le Roy lui-même.

Envoyant *La Brève Histoire* à Saint-Germain-des-Prés en juillet 1647, il y joint une lettre pour dom Luc d'Achery, montrant qu'il a répondu à sa demande par la rédaction de ce texte.

Ce ne m'a pas esté peu de satisfaction d'avoir en cette petite commission par notre reverend pere prier de vous faire cet abregé de l'hystoire du celebre et devot monastere du Mont Saint-Michel<sup>513</sup>.

On trouve aussi l'obéissance à un ordre de dom Grégoire Tarrisse qui justifie la rédaction – et l'envoi à dom Luc d'Achery – de *L'Histoire de l'abbaye*.

L'an 1648, le mesme 13<sup>e</sup> jour dudict mois de juillet, suivant l'ordre et commendement de reverend pere dom Gregoire Tarrisse, superieur general cy-davant de nostre congregation, j'ay envoyé au reverend pere dom Lucas d'Achery à Saint-Germain-des-Prez à Paris, *L'Histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel*, contenant environ deux mains et demye de petit papier manuscrit, composé de 16 chapitres et tirées tant des manuscritz du pere dom Jean Huisnes, qui avoit fait ceans aussi ladicte histoire, que des anciens boucquins dudict monastere, pour le tout servir à la confection de l'histoire generale de l'ordre de Saint-Benoist en France, suivant le dessein et intention des superieurs majeurs d'icelle. Fait cette remarque le jour et unique dessus.

Non seulement il répond aux demandes des supérieurs, mais on peut également penser que ces demandes sont faites parce que son travail individuel donne satisfaction. L'envoi à Saint-Benoît-sur-Loire puis à Saint-Bénigne de Dijon pour travailler à l'histoire de ces abbayes appuie cette hypothèse.

2/ Citons également l'effort de répondre aux recommandations de l'abbaye, *a priori* lors de la rédaction de *L'Histoire de l'abbaye*<sup>514</sup> ou *a posteriori* dans le cadre de la rédaction des *Curieuses recherches* avec la confection de sa table des matières<sup>515</sup>. Même dans le cas d'une étude qui donne tout lieu à penser qu'elle est volontaire, il s'efforce d'y appliquer les règles envoyées par l'abbaye mère alors même que les remarques sont déjà rédigées.

3/ Enfin, le projet des *Curieuses recherches* de dom Thomas Le Roy paraît un choix très personnel quand il écrit dans sa préface au lecteur :

Cecy, avec l'inclination naturelle que j'ay de sçavoir l'origine de tout ce que j'entend et voy, me fit resouldre d'en chercher des cognoissances plus certaines, et par après, d'en laisser des memoires par escript à ceux qui comme moy le l'auroient jusque là ignoré. Mon dessein estant congneu, on m'asseura qu'en vain j'allois travailler [...]

[...] je n'y trouvé pas la satisfaction que je cherchois [...]

[...] Prenant resolution, à part moy, de me forger un nouvel ordre [...]

---

<sup>512</sup> CR, ch. 43 § 168.

<sup>513</sup> Lettre de dom Thomas Le Roy à dom Luc d'Achery, datée du 29 juillet 1647, conservée aujourd'hui dans le recueil Paris BNF, Français 13818, f. 437r-v.

<sup>514</sup> Voir le tableau dans l'introduction, II, 3.4.

<sup>515</sup> Voir le tableau dans l'introduction II, 1.4.3.

Pour autant, il faut également noter toutes les mentions par lesquelles il reprecise son obeissance :

- dans sa preface au lecteur :

avec une obedience à moy donnée de la part de très reverend et très digne père, le reverend pere dom Joachim Le Contat, visiteur de ceste province, dans la congregation de Saint-Maur en France, où il estoit porté par icelle que je devois faire ma demeure en ce lieu

pour satisfaire à l'obeissance à laquelle pour ce point, contre mon inclination

Soubmettant de très bon cœur et tout sincerement ledict ouvrage à la censure

- dans le dernier paragraphe de son œuvre :

Je m'abandonne tres irrevocablement et sans reserve entre les bras de vostre divine providence à la sainte obeissance et à l'accomplissement de vostre très sainte et pretieuse volonté, en tout ce qu'il vous plaira me la manifesté.

je suis toutefois près en tout temps et en tout lieu de vous dire, Ecce praesto sum, que si vous voulez vous servir de moy, donnez moy les graces qui me seront necessaires pour me conserver fidele à vos loix, dans les occasions, lesquelles sont ce que je crains d'avantage<sup>516</sup>.

### I.4.3. Dom Louis de Camps, dom Étienne Jobart

La justification de l'œuvre de dom Louis de Camps est donnée en preface de son manuscrit.

Quoyque ceux qui ont esté établis en la charge de thresorier de cette abbaye du Mont-St-Michel ayent tasché de satisfaire à la curiosité de ceux qui visitent [...] je puis pourtant assurer que jusques à présent, [...] saint Aubert est demeuré avec ses ouvrages comme enfermé sous le boisseau et dans l'obscurité. La voix ne dure pas toujours ; elle n'a qu'un instant et ne se fait entendre qu'en certains lieux, elle est bornée dans l'enceinte de nos cloîtres, et ne se peut communiquer au dehors que par un raport qui souvent est infidel, diminuant la vérité et multipliant le mensonge. Ces désavantages me donnent une sainte témérité et une genereuse presumption d'exposer au public les premieres conceptions de cette histoire toute merveilleuse. [...] C'est à leurs prieres<sup>517</sup> que je couche icy par escrit ce que j'en ay dit plusieurs fois, affin que ces images qui n'avaient fait que passer soient arrestées sur le papier et que les parolles qui ont frappé les oreilles demeurent exposées aux yeux et qu'ainsy on puisse les lire et considérer à loisir<sup>518</sup>.

Dom Louis de Camps, quand il rédige son texte, est alors trésorier de l'abbaye du Mont Saint-Michel. Il justifie lui aussi la rédaction de son texte par sa fonction dans l'abbaye et le besoin d'un texte présentant l'histoire du Mont aux pèlerins et visiteurs.

### I.4.4. Le moine anonyme de 1744

Celui-ci ne semble pas connaître les travaux de ses prédécesseurs, puisqu'il écrit :

Il est surprenant que personne jusqu'à présent n'ait entrepris de mettre au jour l'histoire du Mont Saint Michel, d'autant plus que cette place peut être regardée, comme une merveille de nostre Europe, et qu'elle a beaucoup de raport avec tout ce qui s'est passé dans les guerres qu'ont eu les roys de France [...]<sup>519</sup>

Pour autant il apporte peu d'informations nouvelles par rapport à ses prédécesseurs, si ce n'est l'agencement de son œuvre.

Nous pouvons tirer de ces témoignages les observations suivantes :

- ⇒ Certains rédacteurs répondent aux recommandations de l'ordre, d'autres s'adressent aux pèlerins. Dans tous les cas, ces œuvres, qu'elles soient le résultat d'études réglées ou volontaires, ne sont pas celles réprochées par dom Jean Mabillon : le travail se justifie toujours, qu'il soit informatif ou compilatif.

---

<sup>516</sup> CR, ch. 43 § 168.

<sup>517</sup> Aux pèlerins et lecteurs.

<sup>518</sup> Avranches BM, 209, f. 1r (Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, XXXVIII-X).

<sup>519</sup> Paris BNF, Français 18949, p. 1.

- ⇒ Daniel-Odon Hurel écrit que « l'explosion de monographies d'abbayes que connaît le XVII<sup>e</sup> siècle correspond à une entreprise collective et dirigée. Le XVIII<sup>e</sup> siècle ne connaît pas cette même homogénéité dans les études et ce même dynamisme<sup>520</sup> » et force est de constater que c'est exactement le cas pour l'abbaye du Mont Saint-Michel.
- ⇒ On peut aussi définir les monographies historiques montoises entre 1636 et 1744 comme des « projets internes et peut-être assez traditionnels dans l'histoire monastique<sup>521</sup> » pour reprendre l'expression de Daniel-Odon Hurel écrivant sur les monographies de la première période de la congrégation (1622-1670), et les différenciant des projets nationaux du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## *II. Le matériau de dom Thomas Le Roy*

L'étude des chroniques – notamment celles des mauristes – permettent de connaître davantage le contenu de la bibliothèque et des archives montoises. Nous montrerons en dernière partie de ce chapitre, comment l'étude des sources de dom Thomas Le Roy, ou de dom Jean Huynes avant lui, permet de préciser la connaissance de la bibliothèque montoise et notamment :

- le détail du contenu des manuscrits perdus ;
- l'état et la nature au XVII<sup>e</sup> siècle des manuscrits aujourd'hui encore conservés ;
- la date d'acquisition de volumes imprimés ;
- la liste des ouvrages cités par les auteurs, mais dont il n'y a pas trace dans le fonds montois aujourd'hui conservé, ni dans d'autres inventaires.

Si dans le cadre de cette thèse, le travail a été réalisé sur le corpus de dom Thomas Le Roy, il reste à faire sur l'œuvre de dom Jean Huynes ainsi que sur les textes de leurs successeurs.

Trois grandes périodes pour la bibliothèque de l'abbaye du Mont Saint-Michel vont précéder la venue des mauristes au Mont Saint-Michel, entrecoupées de circonstances moins propices au développement de la bibliothèque montoise, voire néfastes à celle-ci.

La réforme bénédictine introduite par la congrégation mauriste va permettre, nous l'avons montré, le retour aux études, et par voie de conséquence l'acquisition d'ouvrages pour le monastère. Nous l'avons vu, plusieurs textes, même s'ils sont dispersés dans plusieurs bibliothèques, ont été rédigés pendant cette période. Par ailleurs la bibliothèque imprimée a connu un véritable accroissement, en témoigne le nombre d'ouvrages publiés postérieurement à 1620 et répertoriés dans l'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie.

Notre dernière partie est consacrée à la documentation utilisée et connue par dom Thomas le Roy. Ses sources et le vocabulaire qu'il utilise en parlant d'elles, permettent d'avoir un nouveau point de vue sur la bibliothèque du Mont Saint-Michel au XVII<sup>e</sup> siècle, mais ils donnent aussi des informations sur la bibliothèque au fil des siècles, que nous présentons ici.

---

<sup>520</sup> Hurel 2000, 192.

<sup>521</sup> Hurel 2005, 263.

Quand il rédige son corpus sur l'histoire du Mont Saint-Michel, dom Thomas Le Roy s'appuie sur deux ensembles de documentation, qu'il extrait de deux lieux : les archives et la bibliothèque de l'abbaye.

Avant d'établir la liste des sources utilisées, nous avons essayé d'établir une typologie de son vocabulaire documentaire et de décrire la bibliothèque et les archives de l'abbaye telles qu'il nous les présente.

## II.1. Les sources : vocabulaire utilisé et essai d'interprétation

Les trois textes n'ont pas été conçus de la même manière par leur auteur. *La Brève histoire*, n'apporte que peu à notre étude sur la manière dont dom Thomas Le Roy traite ses sources. On suppose plutôt que pour la rédiger il s'est appuyé sur son propre travail des *Curieuses recherches*, en témoignent quelques reprises de phrases à l'identique<sup>522</sup>.

Dans les deux autres récits, on remarque une volonté de préciser les sources. Cependant *Les Curieuses recherches* semblent les évoquer de manière très vague. On peut lire en effet « j'ay tiré cecy des vielz manuscrit » ou « Tout cecy est tiré des manuscrits de ce Mont » ou encore « J'ay tiré tout cecy des lettres de donation dans les archives ». Au contraire, dans *L'Histoire de l'abbaye*, un système de notes marginales sert à préciser les sources des paragraphes de notre auteur de façon très précise : un symbole sert à désigner le manuscrit cité ou réécrit et le plus souvent le folio y est indiqué.

Cette différence s'explique par les deux projets distincts de chacune des œuvres. En effet le manuscrit des *Curieuses recherches* devait être accompagné d'un deuxième volume de preuves, dans lequel dom Thomas Le Roy aurait transcrit chacune de ses sources, les deux volumes étant à l'usage de l'abbaye montoise<sup>523</sup>. Concernant *L'Histoire de l'abbaye*, il s'agit de répondre à une commande de l'abbaye mère Saint-Germain des Prés :

L'an 1648, le mesme 13<sup>e</sup> jour dudict mois de juillet, suivant l'ordre et commendement de reverend pere dom Gregoire Tarris, superieur general cy-davant de nostre congregation, j'ay envoyé au reverend pere dom Lucas d'Achery à Saint-Germain-des-Prez à Paris, *l'Histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel*, contenant environ deux mains et demye de petit papier manuscrit, composé de 16 chapitres et tirées tant des manuscritz du pere dom Jean Huisnes, qui avoit fait ceans aussi ladicte histoire, que des anciens boucquins dudict monastere, pour le tout servir à la confection de l'histoire generale de l'ordre de Saint-Benoist en France, suivant le dessein et intention des superieurs majeurs d'icelle<sup>524</sup>.

Il rédige alors un seul volume, contenant le discours et les preuves<sup>525</sup> au fil du texte. Les notes de sources, marginales, étaient déjà présentes dans *L'Histoire générale* de dom Jean Huynes. Nous développons *infra*, dans la partie consacrée aux sources modernes de dom Thomas Le Roy, les comparaisons qui doivent être faites entre ces deux auteurs mauristes et l'emploi qu'a fait dom Thomas Le Roy de l'œuvre de son prédécesseur.

---

<sup>522</sup> Voir l'exemple donné en Introduction, II.2.4 , p. 49.

<sup>523</sup> Cette méthode est celle qu'appliquent par exemple dom Morice (Morice 1742) ou dom Lobineau (Lobienau 1707a et b) pour l'histoire de Bretagne.

<sup>524</sup> CR, ch. 43 § 162.

<sup>525</sup> Ces preuves se présentent sous deux formes. Soit seule la référence bibliographique est citée en marge, soit la preuve est transcrite intégralement.

Citons encore, à titre d'exemple, un autre travail de dom Thomas Le Roy – et une troisième méthode de travail –, les volumes concernant l'histoire de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire<sup>526</sup>. Dans ces deux volumes manuscrits, les remarques se succèdent chronologiquement de la fondation de l'abbaye jusqu'à l'époque de dom Thomas Le Roy. Chaque remarque correspond à un thème ou un événement, relaté en français par l'auteur, généralement suivi de la transcription de preuves (de la main de l'auteur ou d'autres mains), permettant de justifier le récit. Ce travail, resté inédit, est finalement beaucoup moins éditorialisé<sup>527</sup> que les deux œuvres que nous éditons.

### II.1.1. Étude lexicale

Une fois ces précisions apportées sur l'organisation du travail de dom Thomas Le Roy, nous nous proposons d'étudier plus précisément le vocabulaire utilisé par notre auteur pour désigner ses sources.

#### II.1.1.1. Bibliothèque

Le mot bibliothèque est utilisé 13 fois dans *Les Curieuses recherches* et 3 dans *L'Histoire de l'abbaye*. Chez dom Thomas Le Roy, le terme bibliothèque est toujours employé pour désigner la pièce où sont entreposés les livres ou les manuscrits.

#### II.1.1.2. Archives

On trouve 500 fois le terme archives dans *Les Curieuses recherches* et 22 fois dans *L'Histoire de l'abbaye*. Les archives désignent chez dom Le Roy le lieu où sont conservés les documents originaux du monastère. Il écrit ainsi :

Construction du chartrier ou archives du monastère soubz l'abbé Pierre Le Roy, l'an 1406<sup>528</sup>.

Les archives ne désignent donc pas un objet, sans qu'elles peuvent avoir aujourd'hui, mais bien un réceptacle. L'utilisation abondante du terme « archives » dans *Les Curieuses recherches* s'explique pour deux raisons. D'une part, si dans *L'Histoire de l'abbaye* dom Thomas Le Roy a surtout utilisé le récit de dom Jean Huynes et la bibliothèque du Mont<sup>529</sup>, en revanche dans *Les Curieuses recherches* il a davantage dépouillé les actes originaux de l'abbaye. D'autre part, l'absence de précision des *Curieuses recherches* le conduit à utiliser un terme général pour désigner ses sources « gardée(s) es archives ». On peut imaginer qu'il aurait précisé chacune de ces références s'il avait eu le temps de réaliser le deuxième tome attendu de cette œuvre, le recueil de preuves.

Dans un chapitre des actes du 5<sup>e</sup> colloque international du CERCOR intitulé *Écrire son histoire. Les communautés régulières face à leur passé*, Donatella Nebbiai<sup>530</sup> montre comment l'écriture de l'histoire dans

---

<sup>526</sup> Orléans BM, 492-493.

<sup>527</sup> Nous avons utilisé le terme « éditorialisé » en introduction pour désigner le travail de mise en page de dom Thomas Le Roy. Dans ses *Remarques des choses notables arrivées dans l'abbaye de Saint-Benoist-sur-Loyre* [...], dom Thomas Le Roy n'a pas fait le même effort que pour les textes montois. Il n'insère pas de réclames, de titres courants. Les biffures semblent nombreuses et il n'y a pas de régularité dans l'écriture (taille du texte, nombre de lignes par page...).

<sup>528</sup> CR, ch. 30 § 27.

<sup>529</sup> Voir citation *supra* des *Curieuses recherches* (CR, ch. 43 § 162).

<sup>530</sup> Nebbiai 2005, 535-541.

les communautés monastiques s'appuie sur la bibliothèque et les archives. Elle écrit « Les historiens médiévaux forgent leur méthode dans les archives et dans les bibliothèques. Entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, au sein des communautés monastiques, cette méthode naît de la conscience du rôle que jouent les deux institutions, et des rapports qu'elles entretiennent ».

Elle définit les fonctions différentes des deux institutions. Si les archives répondent à une fonction pratique, la bibliothèque s'adresse toujours à un public. Les archives conservent les originaux, les bibliothèques sont productrices et conservatrices des annales, cartulaires, chroniques, souvent rédigés à partir des documents d'archives, mais à vocation de consultation et manifestant l'autorité puisque hiérarchisant les savoirs.

Donatella Nebbiai traite également de la terminologie latine autour de ces deux termes et montre que « de nombreux témoignages font état de la proximité de la bibliothèque et des archives<sup>531</sup> », que ce soit dans le vocabulaire des meubles de conservation, des fonctions d'archivistes et de bibliothécaires. Dans plusieurs monastères médiévaux, les charges sont d'ailleurs assumées par le même personnage<sup>532</sup>.

Enfin elle cite notamment le cas d'Ordéric Vital, moine à Saint-Évroult, qui témoigne du travail de bibliothécaire, tenant à jour l'inventaire des livres,<sup>533</sup> mais réalisant également un travail d'historien<sup>534</sup>. Le travail de dom Thomas Le Roy trouverait-il alors ses racines dans une tradition ancienne des communautés monastiques ? Sa biographie et bibliographie témoignent en effet d'une double fonction : être gardien des archives et écrire l'histoire des abbayes. Si au Mont Saint-Michel, aucune trace de sa main ne reste sur les manuscrits ou les quelques archives qui ont subsisté, nous savons qu'il rédigea un inventaire des archives à Saint-Benoît-sur-Loire avant de rédiger *Les remarques* [...] <sup>535</sup> ; par ailleurs Marie-Louise Auger signale dans son étude *La collection de Bourgogne (mss 1-74) à la bibliothèque nationale. Une illustration de la méthode historique mauriste* qu'on retrouve la main de dom Thomas Le Roy sur quelques pièces d'archives et sur plusieurs manuscrits de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon<sup>536</sup>. S'il fut archiviste de Saint-Bénigne de Dijon au moins à un moment de son séjour comme l'écrit Marie-Louise Auger, il en fut également l'historien puisqu'il y rédigea *l'Histoire du monastère de Saint Bénigne de Dijon*<sup>537</sup>.

Dans un article sur les méthodes et justifications monographiques de la réforme de la congrégation de Saint-Maur, Daniel-Odon Hurel<sup>538</sup> montre qu'« au XVII<sup>e</sup> siècle en province, le mauriste érudit est aussi

---

<sup>531</sup> Nebbiai 2005, 538.

<sup>532</sup> Elle cite notamment la cathédrale de Lincoln au XII<sup>e</sup> siècle. (Nebbiai 2005, 540).

<sup>533</sup> Paris BNF, Latin 10062.

<sup>534</sup> Il est l'auteur de *L'Histoire ecclésiastique*.

<sup>535</sup> Voir Introduction, I.2.1.1, p. 26.

<sup>536</sup> « Un certain nombre de documents anciens, insérés dans la Collection de Bourgogne, portent les indications de leur date et du sujet dont ils traitent de la main de ce moine bénédictin [dom Thomas Le Roy]. De telles pièces se retrouvent constamment dans le fonds de Saint-Bénigne aux Archives du département de la Côte d'Or » (Auger 1987, 82). Marie-Louise Auger cite notamment les manuscrits Paris BNF, Bourgogne 11, f. 199 ; Paris BNF, Bourgogne 59, f. 72.

<sup>537</sup> Manuscrit aujourd'hui disparu (voir Introduction, I.2.1.1, p. 26).

<sup>538</sup> Hurel 2005, 257-274.

souvent secrétaire du chapitre, archiviste ou bibliothécaire, voire même cellérier<sup>539</sup> ». Et effectivement dom Thomas Le Roy entre dans cette catégorie puisqu'il va occuper les fonctions de cellérier à Saint-Melaine et Marmoutier et de gardien des chartes à Saint-Benoît-sur-Loire et Saint-Bénigne de Dijon.

Nous nous proposons d'observer son vocabulaire afin de voir si, et comment, les archives sont le pendant de la bibliothèque.

Dans *l'Histoire de l'abbaye*, cela semble le cas. On ne trouve « ès archives » que des actes (*HA*, ch. 4, 7, 2), des chartres (*HA*, ch. 4, 7, 3, 5), un « adveu au roi » (*HA*, ch. 4, 7, 13, 3), des « bulles » (*HA*, ch. 4, 8, 1), des « lettres » (*HA*, ch. 15 § 8) ou des « lettres patentes » (*HA*, ch. 16 § 15).

Enfin, on ne trouve jamais cité un document (acte, charte, lettre, etc.) conservé dans la bibliothèque : La bibliothèque n'accueille que des manuscrits ou des livres :

[...] La belle bibliotheque, tant ses murailles que boiseries, vittraux et livres [...] <sup>540</sup>

[...] Il [Suppon] enrichit la bibliotheque de plusieurs bons livres [...] <sup>541</sup>

[...] J'ay tiré cecy de quelques vielz manuscriptz qui sont en la bibliotheque de ce monastere [...] <sup>542</sup>

[...] Je l'ay tiré du dict petit livret susdict qui est en la bibliotheque du monastere [...] <sup>543</sup>

[...] ledict reverend pere a fait ædifier de nouveau tout le corps de logis où se garde les livres du monastere et s'appelle comme dict est la bibliotheque [...] <sup>544</sup>

Cependant on trouve quelques occurrences dans *Les Curieuses recherches* de manuscrits remis aux archives.

[...] En foy de quoy, je l'ay signé après l'avoir retiré d'un viel manuscript des archives de ce Mont et l'ay remis <sup>545</sup>

[...] Lesdicts manuscriptz sont es archives du monastere [...] <sup>546</sup>

[...] J'ay tiré le tout des dicts manuscritz qui sont es archives du monastere [...] <sup>547</sup>

Or ces trois occurrences ne mentionnent pas des recueils de chartres, mais bien des récits qu'on s'attendrait à trouver dans une bibliothèque. En effet, la première occurrence désigne le manuscrit contenant l'inventaire des reliques (aujourd'hui Avranches BM, 213). La deuxième occurrence cite un récit de miracle qu'on trouve dans les manuscrits Avranches BM, 211, ff. 56v-57r, Avranches BM, 212, ff. 38v-39r et Avranches BM, 213, f. 191v. Enfin la troisième occurrence pourrait désigner un texte du début du XVII<sup>e</sup> siècle sur les entreprises des protestants contenu dans l'actuel Avranches BM, 211, f. 81v ; elle désigne probablement également un deuxième récit aujourd'hui perdu dont on trouve trace à la fois dans notre texte et dans une note contenue dans Avranches BM, 213, f. 252v, datant de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, mais probablement issue de la même source que notre auteur : ce récit relate et critique l'abbatit de François de Joyeuse.

---

<sup>539</sup> Hurel 2005, 270.

<sup>540</sup> *CR*, Introduction.

<sup>541</sup> *CR*, ch. 8 § 1.

<sup>542</sup> *CR*, ch. 23 § 8.

<sup>543</sup> *CR*, ch. 42 § 48.

<sup>544</sup> *CR*, ch. 43 § 74.

<sup>545</sup> *CR*, ch. 1 § 11.

<sup>546</sup> *CR*, ch. 30 § 8.

<sup>547</sup> *CR*, ch. 41 § 10.



Cette ambiguïté peut sembler étonnante puisque les lieux archives et bibliothèque sont normalement deux activités bien séparées chez les bénédictins de Saint-Maur, en témoignent *Les règles communes et particulières pour la congrégation de Saint-Maur* publiées en 1663. Deux chapitres différents sont ainsi consacrés, l'un aux règles particulières du bibliothécaire<sup>548</sup>, l'autre à celles du garde des chartres<sup>549</sup>. Par ailleurs, nous savons par dom Thomas Le Roy que la bibliothèque du Mont Saint-Michel fut reconstruite en 1646 et qu'avant cela, en 1626, Pierre Béraud avait « composé l'inventaire des titres du Mont Saint-Michel<sup>550</sup> ». Il était alors « presque toujours renfermé dans le charrier d'icelle à feuilleter lesdicts enseignements<sup>551</sup> ».

### II.1.1.3. Manuscript

Autre terme très présent dans notre corpus, le mot « manuscript » : il est cité plus de 315 fois dans *Les Curieuses recherches* ; on le trouve 28 fois seulement dans *L'Histoire de l'abbaye*, ce qui s'explique très bien puisque dans ce dernier, les cotes des manuscrits cités sont directement inscrites dans la marge, tandis que dans *Les Curieuses recherches* les mentions « les manuscrits » ou « un manuscript », ou encore « le manuscript qui parle de... » sont utilisées pour préciser le type de sources utilisées.

Nous sommes donc tentée, malgré les quelques exceptions mentionnées d'opposer les pièces manuscrites venues des archives aux volumes (manuscrits ou imprimés) venus de la bibliothèque. Par ailleurs, on trouve plusieurs fois des expressions du type « Il est es archives du monastere et dans ce manuscrit sur lequel cecy est : RR f. 150<sup>552</sup> » ou « c'est ce qui ce voit dans les chartres de nos archives et cecy paroist dans nos manuscriptz<sup>553</sup> ». Les deux éléments coordonnés « chartres » et « manuscrits » ne semblent donc pas être conservés dans les mêmes lieux : les chartres sont aux archives et nous en déduisons ici que les manuscrits sont rangés ailleurs. Jamais on ne rencontre l'expression *dans les chartres et les manuscrits qui se trouvent aux archives*.

---

<sup>548</sup> *Règles communes* 1663, 79-93. On y lit la mission première du bibliothécaire : « L'office du bibliothecaire est de tenir tous les livres du Monastere en bel et bon ordre, de veiller à ce qu'aucun ne se gaste, ny ne se perde, & d'entretenir la Bibliotheque nette & dans la decence & honnesteté ».

<sup>549</sup> *Règles communes* 1663, 108-118, commençant par « L'office du garde des chartres est d'avoir en sa garde les Chartres, Titres et Papiers qui concernent les droits, possessions, revenus et privilèges du Monastere : de veiller soigneusement à leur conservation et de les maintenir tousjours en bon ordre ». Dom Thomas Le Roy a eu la garde des chartres lors de son séjour à Saint-Benoît-sur-Loire (1658-1659) et sa mission a été d'en faire l'inventaire.

<sup>550</sup> *CR*, ch. 42 § 42.

<sup>551</sup> *CR*, ch. 42 § 42.

<sup>552</sup> *HA*, ch. 11 [par. 49]. La source de dom Thomas Le Roy est le récit *De scuto et gladio*. On le trouve dans les manuscrits Avranches BM, 213, ff. 150r-153r (la source désignée par l'auteur) mais également dans Avranches BM, 211, ff. 26r-31v, Avranches BM, 212, ff. 6v-10r. La disparition des archives montoises à cause de l'incendie des Archives départementales de la Manche en 1944 ne nous permettent pas de savoir si et sous quelle forme le récit se trouvait également dans le charrier montois.

<sup>553</sup> *CR*, ch. 6 § 5. Dom Thomas Le Roy relate les bienfaits de Richard III envers le Mont Saint-Michel en désignant comme ses sources les chartes aux archives et les manuscrits. Richard III a en effet souscrit plusieurs chartes de son père (*Carta de versum* (Fauroux (éd.) 1961, 155-156, n° 47) ; *Carta ante obitum suum Fiscanno* (Fauroux (éd.) 1961, 158-162, n° 49)).

#### II.1.1.4. Documents

Nous proposons ci-dessous les différents types de documents utilisés par dom Thomas Le Roy.

Lexique	CR	HA	Total <sup>554</sup>
cha(r)tre(s)	26 + 4 = 30	33 + 3 = 36	59 + 7 = 66
acte(s)	323	40	323 + 40 = 363
lettre(s)	95 + 195 = 290	9 + 73 = 82	290 + 82 = 372
l'original	28	3	31
donation	108	59	167
contract	49	1	50
bulle	100	92	192
patente	56	44	100
tiltres	26	4	30
vidimus	4	0	4

En étudiant la concordance<sup>555</sup> de ce lexique relatif aux sources, on s'aperçoit que ces termes ont des cooccurrents :

##### 1/ Acte(s)

Parmi les co-occurents du terme « acte », nous trouvons :

- Acte de donation (1 HA ; 18 CR) ;
- Acte de présentation (6 CR) ;
- Acte authentique (2 HA ; 4 CR) ;
- Acte de visite (7 CR) ;
- Acte de fondation (5 CR) ;
- Acte de désistement (5 CR) ;
- Acte de vendition (4 CR) ;
- Acte [...] en forme (2 HA ; 19 CR).

##### 2/ Chart(r)e(s)

Dans la concordance de « chart(r)e », nous trouvons les co-occurents pertinents suivants :

- Chart(r)e de donation(s) (6 HA ; 2 CR) ;
- Chart(r)e de fondation (1 CR) ;

##### 3/ Lettre(s)

Dans la concordance de « lettre(s) », nous trouvons les co-occurents pertinents suivants :

- Lettre(s) patente(s) (21 HA ; 54 CR) ;
- Lettre(s) de donation(s) (3 HA ; 22 CR) ;
- Lettre(s) [...] en forme (6 HA ; 10 CR) ;
- Lettre(s) authentique(s) (1 HA ; 8 CR) ;
- Lettre(s) de confirmation (1 HA ; 6 CR) + confirmatives (3 HA ; 1 CR) ;
- Lettre(s) scellée(s) (5 CR) ;
- Lettre(s) de provisions (3 CR) ;
- Lettre(s) missive(s) (4 CR) ;

<sup>554</sup> Quand les variantes sont orthographiques, nous le signalons en donnant plusieurs nombres.

<sup>555</sup> Les co-occurents ont été analysés au moyen du logiciel Antconc, décrit succinctement en annexe 8, p. 318.

- Lettre(s) d'exemption(s) (1 *HA* ; 3 *CR*) ;
- Lettre(s) de privilège(s) (3 *CR*) ;
- Lettre(s) particulières (2 *CR*) ;
- Lettre(s) d'acquisition(s) (4 *CR*) + acquetz (3 *CR*) ;
- Lettre(s) de scolarité (1 *HA*) ;
- Lettre de sauvegarde (1 *HA*) ;
- Lettre de reconnaissance (2 *CR*) ;
- Lettre de recommandation (1 *HA*) ;
- Lettre de fraternité (1 *HA*) + de confraternité (1 *HA*) ;
- Lettre de franchise (1 *HA*) ;
- Lettre de fondation (1 *CR*).

Nous n'avons pu distinguer si dom Thomas Le Roy avait suivi une logique particulière dans l'utilisation de ces trois termes. Il semble cependant que les trois termes « lettre », « acte » et « charte » sont utilisés de manière indifférenciée, comme le montre le fait que les cooccurrents sont largement partagés entre eux (donation ou fondation sont ainsi utilisés avec les trois termes).

#### II.1.1.5. Sources manuscrites et imprimées

Par ailleurs il utilise un vocabulaire permettant de spécifier des types de volumes :

- Collectaire de cette abbaye (1 *HA*<sup>556</sup>) ;
- Martyrologe (1 *HA*<sup>557</sup>) ;
- Bréviaire (8 *CR*) ;
- Missel (1 *CR*).

## II.2. Ce qu'on apprend sur la bibliothèque montoise dans notre corpus

Du point de vue du contenu de la bibliothèque, dom Thomas Le Roy est un informateur important. Il décrit ainsi à plusieurs reprises les constructions, réparations et acquisitions faites par l'abbaye. Nous essayons, dans les lignes qui suivent, de confronter succinctement le témoignage de dom Le Roy avec ce que nous pouvons savoir par ailleurs de l'histoire de la bibliothèque montoise.

### II.2.1. Le premier scriptorium

Comme le texte du *De abbatibus*<sup>558</sup> avant lui, dom Thomas Le Roy nous dit que l'abbé Suppo (vers 1023-1048) enrichit la bibliothèque de plusieurs bons livres :

Il enrichit la bibliothèque de plusieurs bons livres, lesquels pareillement ne se voient plus<sup>559</sup>.

---

<sup>556</sup> *HA*, ch. 14.

<sup>557</sup> *HA*, ch. 14.

<sup>558</sup> Ce texte est contenu dans Avranches BM, 213, ff. 178-181. Il relate les premiers abbatiats montois. Une édition assez lacunaire fut réalisée au XVII<sup>e</sup> siècle par Philippe Labbé (Labbé 1657). Le texte a fait l'objet d'une édition et d'une traduction anglaise par Thomas Bisson (Bisson 2010, 163-192). Il devrait faire l'objet d'une nouvelle publication (édition, traduction française et introduction) en 2016 sous la direction de Pierre Bouet.

<sup>559</sup> *CR*, ch. 8 § 1.

Voilà ce qu'à pu lire dom Thomas Le Roy dans le *De abbatibus* :

Anno M° XXXIII<sup>o</sup> † extegro † ordinatus fuit Suppo abbas hujus loci. Hic in eadem abbatia multa bona fecit in edificatione ecclesie, libros et alia ornamenta componendo, siquidem magnum calicem et crucifixum et II<sup>os</sup> angelos deargentatos et alia plurima<sup>560</sup>.

Et effectivement si la fondation de l'abbaye bénédictine du Mont Saint-Michel au X<sup>e</sup> siècle s'accompagne de riches donations (favorisée par les ducs de Bretagne et de Normandie, l'abbaye fait de nombreuses acquisitions en terres et biens), parallèlement, la bibliothèque s'enrichit considérablement, ce dont témoignent encore aujourd'hui les collections montoises. L'étude de François Avril sur la décoration des manuscrits aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles<sup>561</sup>, et celle de Michel Bourgeois-Lechartier sur la recherche d'un scriptorium montois<sup>562</sup> montrent qu'il y avait bien un scriptorium montois dès les premiers abbatiats bénédictins.

### II.2.1.1. Manuscrits des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles

Les manuscrits de l'ancienne bibliothèque qui subsistent aujourd'hui témoignent de cette importante production montoise. Des manuscrits de cette période (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles<sup>563</sup>), il nous reste :

- 32 manuscrits dont il a pu être établi qu'ils avaient été copiés au Mont-Saint-Michel :

Avranches BM, 9 ; Avranches BM, 35 ; Avranches BM, 38 ; Avranches BM, 50 ; Avranches BM, 51 ; Avranches BM, 58 ; Avranches BM, 68, uc 1 ; Avranches BM, 72 ; Avranches BM, 73 ; Avranches BM, 75 ; Avranches BM, 76 ; Avranches BM, 77 ; Avranches BM, 78 ; Avranches BM, 79 ; Avranches BM, 82 ; Avranches BM, 86 ; Avranches BM, 89 ; Avranches BM, 90 ; Avranches BM, 91 ; Avranches BM, 95 ; Avranches BM, 97 ; Avranches BM, 98 ; Avranches BM, 101 ; Avranches BM, 103 ; Avranches BM, 105 ; Avranches BM, 109 (au moins un élément du MSM) ; Avranches BM, 115 ; Avranches BM, 128 ; Avranches BM, 163 ; Avranches BM, 211, uc 3 ; Avranches BM, 229 ; Avranches BM, 240 ; New York, Morgan Pierpont Library, 641 + Rouen BM, 116 suppl. (1060).

- un manuscrit écrit en Angleterre

Avranches BM, 29 (selon Geneviève Nortier)

- un manuscrit écrit à Saint-Mesmin de Micy :

Avranches BM, 32, uc 2.

- neuf manuscrits dont le scriptorium n'a pas été identifié :

Avranches BM, 47 (peut-être MSM) ; Avranches BM, 59 (MSM ou école de Winchester) ; Avranches BM, 69, uc 2 ; Avranches BM, 87 ; Avranches BM, 99 ; Avranches BM, 107 (Fécamp ou MSM) ; Avranches BM, 108 ; Avranches BM, 146 ; Avranches BM, 236 ; Avranches BM, 238

La production d'au moins 32 manuscrits au Mont Saint-Michel, datés des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, témoigne donc d'ateliers d'écriture et d'enluminure dès les débuts de la présence bénédictine au Mont.

---

<sup>560</sup> Avranches BM, 213, f. 178v.

<sup>561</sup> Avril 1967, 203-239.

<sup>562</sup> Bourgeois-Lechartier 1967, 171-173.

<sup>563</sup> Nous tirons ces informations de la *Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel* (C. Jacquemard (dir.)) en cours de réalisation, dont les données de datation et d'origine ont été collectées dans les catalogues de Léopold Delisle (Delisle 1872a), Henri Omont (Omont 1889, t. 10, 1-125), Charles Samaran et Robert Marichal (Samaran & Marichal 1984, t. 7, II-XII, 53-85 et 439-451), Colette Jeudy et Jean-François Riou (Jeudy & Riou 1989, 210-246), et les études de Geneviève Nortier (Nortier 1966, 135-171), François Avril (Avril 1967, 203-239), et J.J.G. Alexander (Alexander 1970).

### II.2.1.2. Des copies

Que copiait-on aux débuts du scriptorium montois ?

Du X<sup>e</sup> siècle on conserve encore des traités d'Alcuin sur le *Cantique des cantiques* et sur la Trinité (Avranches BM, 109), des écrits de Boèce, le traité de morale du pape Grégoire le Grand.

#### II.2.1.2.1. Un sacramentaire

De cette période on conserve également un sacramentaire du Mont Saint-Michel dont une partie est conservée à New York (New York, Morgan Pierpont Library, 641), l'autre est conservée à Rouen (Rouen BM, 116 suppl.). Il aurait été copié vers 1060.

### II.2.1.3. Rédaction

Cette production des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles n'est pas simplement une œuvre de copistes, mais correspond également à une période de rédaction.

#### II.2.1.3.1. Les Annales

Il nous reste trace d'abord de rédaction d'annales.

- Annales de 1027-1035 : copiées dans Londres, BL, XIII (voir avec Keats-Rohan 2006) ;
- Annales 876-1035 : œuvre originale dans Paris BNF, Latin 1130, f. 2v.
- Annales 876-1087 : copie datant de l'abbatit de Pierre Le Roy dans Avranches BM, 213, ff. 172r-173v, publiée par Léopold Delisle<sup>564</sup> ;

#### II.2.1.3.2. Les textes fondateurs

*La Revelatio ecclesiae sancti Michaelis archangeli in Monte qui dicitur Tumba* aurait été écrite antérieurement à la fondation bénédictine. Même s'ils discutent sur la datation exacte du texte, Pierre Bouet et Olivier Desbordes<sup>565</sup> (antérieure à 820), Jacques Hourlier (peu après 850)<sup>566</sup> et Nicolas Simmonet (entre 842 et 867)<sup>567</sup>, s'accordent sur une rédaction du texte datant du IX<sup>e</sup> siècle. Aucun manuscrit de cette période contenant l'œuvre n'est conservé aujourd'hui ; il reste une copie du X<sup>e</sup> ou XI<sup>e</sup> siècle<sup>568</sup>, faite par Hervardus, moine pendant l'abbatit de Mainard II, qui est le plus ancien témoin aujourd'hui conservé.

L'*Introductio monachorum*, le *De Translatione et miraculis beati Autberti* et les dix premiers récits (sur onze) des *Miracula sancti Michaelis* furent écrits par un moine du Mont Saint-Michel, vers les années 1080-1095, selon Pierre Bouet et Olivier Desbordes<sup>569</sup>, les derniers éditeurs critiques des textes. Aucun manuscrit de cette période contenant les textes n'est conservé aujourd'hui. On en trouve des copies dans des manuscrits du XII<sup>e</sup> siècle (Avranches BM, 210), début XV<sup>e</sup> siècle (Avranches BM, 213) et fin XV<sup>e</sup> siècle (Avranches BM, 211, uc 1 et Avranches BM, 212).

---

<sup>564</sup> Delisle (éd.) 1873a, 235–236.

<sup>565</sup> Bouet & Desbordes 2009, 34–39.

<sup>566</sup> Hourlier 1967, 124–128.

<sup>567</sup> Simmonet 1999, 18–19.

<sup>568</sup> Avranches BM, 211, ff. 180v–188v.

<sup>569</sup> Bouet & Desbordes 2009, 149, Bouet & Desbordes 2009, 229–230 et Bouet & Desbordes 2009, 259–260.

### II.2.1.3.3. *Un obituaire*

À la bibliothèque municipale d'Orléans (Orléans BM, 127, f. 361), on conserve encore la page d'une liste des abbés et moines du Mont Saint-Michel, datant de l'abbatit de Mainard II et qui a été ajoutée dans un sacramentaire rapporté d'Angleterre par Abbon de Fleury.

Dom Thomas Le Roy ne cite que les donations de Suppon, mais il devait pourtant avoir connaissance des manuscrits du premier scriptorium. Nous n'avons cependant pas constaté qu'il en cite un seul parmi ceux conservés encore aujourd'hui. En revanche il cite des textes écrits pendant cette période à travers des copies postérieures.

## II.2.2. Les abbatiats du XII<sup>e</sup> siècle

Dom Thomas Le Roy parle de l'abbatit de Robert de Torigni et de son rapport aux livres. Voici ce qu'il écrit dans *L'Histoire de l'abbaye* :

Il fit construire les bastimentz qui sont dessus et dessous la chappelle Saint-Estienne, du costé de midy, qui joint la chapelle de Nostre-Dame-sous-Terre. Item, les bastimentz qui sont dessus et dessous les infirmeries d'à present vers ledit costé de midy et ceux-là qui sont dessus et dessous le plomb du four au bout du pignon de l'eglise du costé d'occident avec la tour de l'horeloge qui s'y voit d'un costé, **et de l'autre une semblable qui est tombée il y a ja long temps, dans un des estages de laquelle il avoit fait sa bibliotheque et mis quantité de bons volumes, avec les 140 livres qu'il avoit composez. De tout quoy, il ne nous en reste aucun, sinon son Supplement et un autre petit livre tout en parchemin, estant un commentaire intitulé *Robertus de Monte de abbreviatione epistolarum apostoli secundum augustinum*, gardé encore à present dans la bibliotheque du monastere.** La cause que le restant fut perdu, c'est que lors que cette tour tomba les moines estoient devenus si nonchalantz et si peu affectionnez aux lettres qu'ils ne daignerent jamais les sequestrer d'avec les pierres et le sable, de sorte que venant pleuvoir là-dessus en bref, ils furent tous corrompus<sup>570</sup>.

En comparant la situation sous l'abbé Robert de Torigni et celle qui lui succède, dom Thomas Le Roy fait ressortir la période faste pour la bibliothèque montoise que fut le XII<sup>e</sup> siècle. Une tour contenant une bibliothèque à un des étages a été construite sous l'abbatit de Robert de Torigni<sup>571</sup>. Dom Thomas Le Roy mentionne également un certain nombre de volumes disparus.

L'abbatit de Robert de Torigni (1154-1186) est toujours présenté comme une période d'abondance pour le Mont Saint-Michel ; sa *Chronique*, publiée par Léopold Delisle, est utilisée par les historiens de la Normandie et montre que de nombreux ouvrages ont été acquis, copiés ou écrits sous son abbatit. Pour autant il ne faudrait pas négliger l'abbatit de Bernard (1131-1149), qui fut lui aussi faste pour l'activité de copie ; citons notamment le cartulaire (Avranches BM, 210, première partie).

Quels manuscrits nous reste-il datant du XII<sup>e</sup> siècle parmi les anciens volumes montois ?

– Dont les spécialistes s'accordent à dire qu'ils furent copiés au Mont Saint-Michel :

---

<sup>570</sup> HA, ch. 16 § 15.

<sup>571</sup> On le trouve également dans l'ouvrage d'Arthur du Montier, *Neustria Pia*, où on peut lire : « Porro hic vir in omni genere scientiarum praestantissimus cum esset, multa scripsit, communi quidem stylo, sed fideli ac veraci : Historiam Montis S. Michaelis, Commentarios in Epistolas S. Pauli. Acta Conciliorum, lib. I. Bellum Sacrum Christianorum principum lib. 8. De suis Temporibus ; lib. 1 ab ann. 1101 ad 1183. De Gestis Vvalavicani & Marodoci, lib. 2. Et alia non pauca : teste Roberto Cœnali, Arboretano [forme rare] Episcopo ; qui ea perlustrarat ac legerat. Centum quippe quadraginta volumina edidisse, atque turris sub ruinis & impluio computruisse refert Historia S. Michaelis calamo exarata : ann. 1169. Jussu Alexandri III. Pap. Interest concilio Turonensi orator, ut Godefridum Britanniae Ducem publico cum apparatu exciperet ; legatur ; Stephanus, Redonensis Episcopus circa ann. 1176, qui Roberti laudes versibus est prosecutus : teste Dacherio sup. Cœnobiium in primis, ad sexagenarium monachorum numerum auxit, cum prius quadraginta tantum essent albo inscripta » (Monstier (du) 1663, 389).

Avranches BM, 12 ; Avranches BM, 26 ; Avranches BM, 28, ff. 121r-122v ; ; Avranches BM, 47 ;  
Avranches BM, 102 ; Avranches BM, 61 ; Avranches BM, 68 ; Avranches BM, 80 ; Avranches BM, 81 ;  
Avranches BM, 88 ; Avranches BM, 102 ; Avranches BM, 109 (une unité critique) ; Avranches BM, 114 ;  
Avranches BM, 145 ; Avranches BM, 157 ; Avranches BM, 159 ; Avranches BM, 160 ; Avranches BM,  
210 ; Avranches BM, 225 ; Avranches BM, 235 (1245-1255) ; Avranches BM, 239 ;

– dont le scriptorium n'a pas été identifié :

Avranches BM, 10 ; Avranches BM, 16 ; Avranches BM, 20 ; Avranches BM, 21 ; Avranches BM, 22 ;  
Avranches BM, 30 ; Avranches BM, 31 (XIIe ou XIIIe) ; Avranches BM, 41 ; Avranches BM, 48 ; Avranches  
BM, 49 ; Avranches BM, 52 ; Avranches BM, 53 (acquis par Pierre Le Roy) ; Avranches BM, 60 (XIIe ou  
XIIIe) ; Avranches BM, 62 ; Avranches BM, 66 ; Avranches BM, 67 ; Avranches BM, 69, uc 1 ; Avranches  
BM, 71 ; Avranches BM, 74 ; Avranches BM, 84 ; Avranches BM, 85 ; Avranches BM, 92 ; Avranches BM,  
93 ; Avranches BM, 94 ; Avranches BM, 96 ; Avranches BM, 104 ; Avranches BM, 106 (XIIe ou XIIIe) ;  
Avranches BM, 110 ; Avranches BM, 111 ; Avranches BM, 113 ; Avranches BM, 116 (XII ou XIIIe) ;  
Avranches BM, 118 ; Avranches BM, 119 ; Avranches BM, 135 (uc) ; Avranches BM, 147 ; Avranches BM,  
161 ; Avranches BM, 221 ; Avranches BM, 226 ; Avranches BM, 230 ; Avranches BM, 232 ; Avranches  
BM, 237 ; Avranches BM, 241 ; Avranches BM, 242 ; Avranches BM, 243 ;

– qui ont été produits au prieuré Saint-Meloir

Avranches BM, 129 ;

– qui ont été produits du nord-ouest de la France :

Avranches BM, 162 ;

Nous voyons que le lieu de production d'un bon nombre de ces manuscrits n'a pas été identifié. Nous développons ci-dessous les textes et manuscrits réalisés par ou sous l'ordre de Robert de Torigni :

### II. 2.2.1. Manuscrits produits au scriptorium montois sous l'abbatit de Robert de Torigni

On dénombre au moins sept manuscrits produits sous l'abbatit de Robert de Torigni et aujourd'hui encore conservés.

1/ **Avranches BM, 80** : Le prologue est de Robert de Torigni ; Charles Samaran et Robert Marichal<sup>572</sup> font même l'hypothèse que quelques manchettes soient de la main de l'abbé lui-même.

"Incipit prologus Roberti, abatis Sancti Michaelis de periculo maris, contra eos qui dicunt hoc opus... a Bede presbitero collectum..." (f. 1)

Dom Bernard de Montfaucon en parle également dans son inventaire :

Flori expositio in epistolas sancti Pauli desumpta ex operibus sancti Augustini, in cujus initio reperitur prologus Roberti abbatis Sancti Michaelis de periculo maris.

Contra eos qui dicunt hoc opus super epistolam sancti Pauli a Beda presbytero collectum, in quo autoritate et ratione comprobatur quod Petrus abbas Tripolitanæ provinciae hoc opus coadunavit, in-folio

2/ **Avranches BM, 145** : l'écriture est la même que celle du manuscrit Avranches BM, 159.

"Iste liber est Sancti Michaelis de periculo maris, quem dominus Robertus abbas fecit fieri. Quicumque istum librum furatus fuerit, anathema sit." (f. 110v)

Dans l'inventaire de Montfaucon on trouve sur ce manuscrit :

168. Libelli capitulorum Caroli imperatoris et Ludovici filii ejus, collecti ab Ansegiso abbate, et tres alii collecti a Benedicto diacono, quorum ultimus deest, conscripti tempore Roberti abbatis.

---

<sup>572</sup> Samaran & Marichal 1984, 444.

3/ **Avranches BM, 159** : plusieurs copistes sont intervenus sur l'œuvre, mais la *Chronique* a été corrigée par Robert de Torigni lui-même.

4/ **Avranches BM, 160** : pour Charles Samaran et Robert Marichal, quelques notes sont de la main de l'abbé Robert lui-même ; en effet la mise en page est très proche du manuscrit Avranches BM, 159.

5/ **Avranches BM, 210** : Si la première partie du manuscrit (cartulaire) a pu être faite à la demande l'abbé Bernard<sup>573</sup>, les folios 112v-115r (suite du cartulaire) contiennent les actes de l'administration de Robert de Torigni<sup>574</sup>.

6/ **Avranches BM, 211, ff. 67-77** : Pour Charles Samaran et Robert Marichal, « le cadre de ces annales a été préparé par une main principale anonyme, dans le scriptorium du Mont Saint-Michel jusqu'à l'année 1173 (f. 76r) ; le même copiste en a rédigé les mentions jusqu'en 1117 (f. 75v). Par la suite, d'autres mains ont continué, parmi lesquelles celle de l'abbé Robert de Torigni, pour les événements de 1136 à 1173, au f. 76r, puis d'autres encore, jusqu'en 1292 (ff. 76v-77)<sup>575</sup> ».

7/ **Paris BNF, Latin 6042** : Pour Léopold Delisle ce manuscrit contenant la *Chronique* d'Henri de Huntington a été fait par les soins de Robert de Torigni<sup>576</sup>.

#### II. 2.2.2. Textes écrits par Robert de Torigni ou sous son abbatiat

Outre les manuscrits que nous conservons encore aujourd'hui, des textes dont les versions autographes ont disparu, ont été écrits sous l'abbatiat de Robert de Torigni. Nous les connaissons par les inventaires anciens, par les copies qui ont subsisté ou encore par d'autres auteurs montois qui les ont cités et lui ont attribué leur paternité.

1/ *De abbatibus*<sup>577</sup> : Aujourd'hui la seule copie du texte conservée est de la fin du XIV<sup>e</sup>, début du XV<sup>e</sup>, probablement de l'abbatiat de Pierre Le Roy. Cependant la première version du texte a été identifiée par Stéphane Lecouteux comme entreprise par Robert de Torigni en 1154<sup>578</sup>.

2/ *Robertus de Monte de abbreviacione epistolarum apostoli secundum augustinum* : l'ouvrage est perdu, mais il est décrit comme « un petit livre en parchemin » par dom Thomas Le Roy dans *L'Histoire de l'abbaye*<sup>579</sup>.

3/ **140 livres de matières diverses** : les livres étaient déjà perdus quand dom Thomas Le Roy rédigea son œuvre sur le Mont Saint-Michel<sup>580</sup>.

---

<sup>573</sup> Il y a débat sur la datation du cartulaire entre l'abbatiat de Bernard et l'abbatiat de Robert de Torigni ; voir Coutant 2009, 73-74.

<sup>574</sup> Voir Coutant 2009, 280-281.

<sup>575</sup> Samaran & Marichal 1984, 77.

<sup>576</sup> Delisle 1872b, t. 1, LIX-LXI.

<sup>577</sup> Le texte partiellement édité par Labbé au XVII<sup>e</sup> siècle a fait l'objet d'une édition et traduction en anglais récente par Thomas Bisson (Bisson 2010). Il est également en cours d'édition et de traduction en français sous la direction de Pierre Bouet.

<sup>578</sup> Dans le cadre de sa thèse, Stéphane Lecouteux a consacré une partie de son travail à démontrer ce point. Cette démonstration devrait être publiée dans l'introduction d'une nouvelle édition du *De abbatibus* (Bouet *et al.* à paraître).

<sup>579</sup> *HA*, ch. 16 § 15. Voir la citation du texte *infra*.

<sup>580</sup> Voir *Les Curieuses recherches* (*CR*, ch. 16 § 41) et *L'Histoire de l'abbaye* (*HA*, ch. 16 § 15).



4/ *Epistola ad Gervasium priorem Sancti Serenici a Roberto de Monte* : dom Bernard de Montfaucon cite dans son inventaire une lettre de Robert de Torigni à Gervais, prieur de Saint-Céneri-le-Gérei<sup>581</sup> :

128. Exce(r)ptiones in epistolas Pauli, quibus præmittitur epistola ad Gervasium priorem Sancti Serenici<sup>582</sup> scripta a Roberto de Monte, in-8<sup>o583</sup>.

5/ **Un prologue sur l'œuvre de Pline** : Dom Bernard de Montfaucon cite un prologue de Robert de Torigni à l'œuvre de Pline. Le manuscrit, un grand in-folio, aurait été apporté par l'abbé montois et corrigé par celui-ci.

161. Opera Plinii, ibi reperitur prologus Roberti abbatis in Plinium qui et ipsum librum in Normanniam advexit et corruptum correxit. Finis libri deest a capite de gemmis nascentibus, *in-folio* max<sup>584</sup>.

Opera Plinii in quo reperitur prologus Roberti abbatis in Plinium qui et ipsum librum in Normanniam advexit et corruptum correxit... Finis libri deest à capite de gemmis nascentibus et faciliis et figuris gemmarum.

Le manuscrit comprenant l'œuvre de Pline, corrigée par Robert de Torigni, est déjà mentionné dans l'inventaire de dom Anselme Le Michel :

118 : Historia naturalis Plinii libri 37 a Roberto hujus loci abbate correct<sup>585</sup>.

Il est malheureusement perdu et nous ne pouvons pas vérifier les affirmations des mauristes.

6/ Enfin une « **Histoire du Mont Saint Michel en vers** faite du temps de l'abbé Robert de Torigny<sup>586</sup> » est citée dans l'inventaire de dom Bernard de Montfaucon. Il pourrait s'agir du *Roman du Mont Saint-Michel*<sup>587</sup> du moine Guillaume de Saint-Pair qui a vécu au Mont Saint-Michel sous l'abbatiate de Robert de Torigni. Il s'agit d'une œuvre versifiée en langue romane à destination des pèlerins.

### II.2.3. L'abbatiate de Pierre Le Roy (1386-1410)

Entre l'abbatiate de Robert de Torigni et l'époque de Pierre Le Roy, la bibliothèque du Mont va connaître une période moins heureuse.

---

<sup>581</sup> On trouve éditée par Léopold Delisle une lettre de Robert de Torigni, moine du Bec, à Gervais, prieur de Saint-Céneri, « pour l'inviter à écrire l'histoire de Geoffroi, duc de Normandie, avec un abrégé de l'histoire des comtes d'Anjou et des comtes du Maine » (Delisle (éd.) 1873, 338-340). Léopold Delisle date la lettre d'environ 1152. Il l'édite d'après des copies citées en note « Dom Luc d'Achery, *Guiberti opera*, p. 715. *Recueil des Historiens*, XII, XLIV, note. *Patrologie*, vol. 202, col. 1307. » (Delisle (éd.) 1873, 338, n. 1). Nous ne pouvons pas déterminer s'il s'agit de la même lettre, notamment en préface d'extraits de saint Paul. Cependant la lettre éditée par Léopold Delisle permet d'identifier Gervais, nommé prieur de Saint-Céneri dans les deux cas. À Saint-Céneri-le Gérei se trouve un château et une chapelle castrale sans doute desservie par des moines et dont l'un d'entre eux était le prieur à moins qu'un chapelain séculier ait porté le titre de prieur. On trouve par ailleurs une notice consacrée à Gervais « de Saint-Sénéric » dans le tome XIV de *L'Histoire littéraire de la France*, consacré au XIII<sup>e</sup> siècle (Clement *et al.*, 494-499), où les auteurs proposent d'identifier Gervais, prieur de Saint-Céneri, avec Gervais, moine de Cantorbéry, également correspondant de Robert de Torigni.

<sup>582</sup> Saint-Céneri-le-Gérei (départ. Orne, cant. Alençon) (Graesse 1972a, 485).

<sup>583</sup> Montfaucon 1739, 1359, n<sup>o</sup> 128.

<sup>584</sup> Montfaucon 1739, 1359, n<sup>o</sup> 161.

<sup>585</sup> Paris BNF, Latin 13071, f. 113v.

<sup>586</sup> Montfaucon 1739, 1360, n<sup>o</sup> 216.

<sup>587</sup> Deux manuscrits contenant l'œuvre sont aujourd'hui conservés à la British Library. Le texte a fait l'objet d'une édition récente par Catherine Bougy (Bougy 2009).

Ainsi voici ce qu'écrivit dom Thomas Le Roy sur la bibliothèque et les archives du Mont Saint-Michel au temps de Pierre Le Roy :

Il établit pareillement un maistre dans ledit monastere pour monstrier les principes de grammaire aux plus jeunes religieux et moines avancez, et pour ce, il acheta quantité de bons livres<sup>588</sup>.

Affin que tous les originaux ne se perdissent, et qu'ils demeurassent sains et entiers, il fit faire un gros livre appelé le Livre Blanc, dans lequel il fit mettre et transcrire en parchemin tous les tiltres, chartres, bulles, etc. qui estoient dans le monastere, depuis la fondation d'icelluy jusques à son temps. Il en fit faire un autre aussy de parchemin in folio, bien plus grand que le precedant, appelé Le Guanandrier, dans lequel il fit mettre au net toutes les remarques que luy mesme avoit faites pour les terres, domaines, rentes et autres droitz seigneuriaux deppendantz de son dit monastere, de sorte que jaçoit que[ tous les tiltres et enseignements dudit monastere vinsent à se perdre, pourveu qu'on reservast ces deux livres manuscriptz, il suffiroit pour la conservation des revenuz de l'abbaye du Mont Saint-Michel et ses deppendances, tant en prioréz que cures<sup>589</sup>.

L'an 1402, l'abbé Pierre Le Roy paracheva le gros livre de parchemin blanc, in toto folio, composé de belle écriture à la main, avec quelques marmousetz paintz. Je dis qu'il le paracheva, car dans les manuscriptz qui m'enseignent cecy, disent expressement fecit multos libros a monasterii concernentes. Toutefois, j'estime qu'il les fit transcrire par qu'elq'un de ses religieux habile en cet art, sur les memoires qu'il luy donnoit tracéz de sa main. Or, ce livre est presentement appelé dans le monastere | le Guanandrier |, et fut composé par cet abbé à l'occasion de quantité de procez qui étoient au monastere, à cause des rentes deues sur les domaines et terres deppendantes d'icelluy totalement incongneus et ignorées pour leur situation par les moines. Pour à quoy parvenir auparavant, il feuilleta tous les papiers des archives et tiltres (en très mauvaise ordre pour lors), et puis les possédant dans la memoire, il se transporta luy mesme dans toutes les deppendances du monastere avec de ses religieux, et là où il y avoit des differentz, il terminoit les difficultez avec ceux qui se disoient interessez, leur monstrier comme la chose luy appartenoit et à ses moines, et puis reduisoit par escript. Ce qui ce voit avec un tel ordre dans ledict | Guanandrier | que quelque doute qu'on puisse avoir pour les rentes et possessions de ce monastere, on est incontinent satisfait par la lecture d'icelluy. Il est distribué en bailliage, en parroisses et en tenementz, si nettement q'incontinent on a trouvé ce de quoy on a besoin. Item, cet abbé n'en demeura pas là, pour ce que ce livre appelé | Guanandrier | ne fait que sommairement parler et toucher d'un domaine ou d'une redevance deube au monastere. Il fit de plus transcrire en un autre beau livre de parchemin in mediocri folio, tous les originaux des tiltres des biens d'icelluy monastere, compiléz et disposéz en faveur d'icelluy, jusques à son temps, environ jusques à l'an 1405 ou 1406, auquel temps on juge que ledict livre a esté parachevé (sauf à y avoir recours). Ce livre s'appelle maintenant | le Livre Blanc | et est si authentique, à cause du venerable abbé qui l'a fait composer et de la respectable antiquité, laquelle luy donne son passeport, qu'en quelque lieu de ce royaume où il est produit, ou copies deubement collationnees faictes sur icelluy, il est receu avec autant de verité, comme si c'étoit les mesmes originaux, sur lesquels il a esté composé. En icelluy, ce voient les premiers comencements de ce monastere, sa fondation, ses privileges || et libertés, immunitez et exemptions, tant de la part des souverains pontificaux de l'Eglise romaine, cardinaux, evesques, que des rois de France, seigneurs, princes et autres nobles du dict royaume. Là, on voit les belles donations et pieusement faictes à ce monastere en l'honneur de Dieu et de son saint archange par toutes sortes de gens et de tous estatz, chose à la verité qui ne peut estre considerée longtemps sans toucher le cœur de ceux qui voient la pieté de nos anciens peres et ancestres exceller particulièrement à faire l'aumosne aux gens d'Eglise, et plus particulièrement aux moines de Saint-Benoist, et surtout à ce Mont Saint-Michel. J'ay tiré une grande partie de ce petit travail contenu en ce livre de ce susdict Livre blanc. L'abbé Pierre Le Roy ayant mis en ordre ses papiers et tiltres, il ne luy restoit plus qu'un lieu bien seur et exempt de l'impetuosité et de la violence de cet-element cruel, lequel ne pardonne pas seulement à ce qui est de saint et sacré quand, une fois, il a pris son cours et s'est muni de ses flammes ardentes. Il fit pour ce fait bastir le chartrier au bout de la grande salle des pilliers, dans une tour qu'il fit pour ce construire, avec haulte et basse chambre, celle d'embaiz voultee pour la situation des tiltres et papiers dans laquelle il fit mettre ces belles armoires et quaiesses, que nous y voyons encore ce jourd'huy, disposées avec un merveilleux ordre ; celle d'en haut, non voultee, servant de sale pour traicter les affaires et voir plus à laize, les tiltres avec les personnes externes ou autres, qu'on peut avoir affaire. L'entrée de ce chartrier est du costé du cloistre, par le bout d'une des allées et galleries duquel on entre de plain pied dans la chambre haulte d'icelluy<sup>590</sup>.

La période est donc décrite comme faste pour la bibliothèque concernant les acquisitions, « quantité de bons livres » et les rédactions.

Dans son édition de l'état du temporel de l'abbaye du Mont Saint-Michel<sup>591</sup> daté du 25 février 1338 (n. st.), Léopold Delisle remarque « L'article relatif au chantre prouve qu'au XIV<sup>e</sup> siècle la bibliothèque du Mont Saint-Michel, jadis si florissante, était tout à fait négligée. On ne lui affectait qu'une misérable somme de 22 livres, qui devait suffire pour la réparation des livres, l'achat du parchemin et le salaire d'un unique écrivain, auquel on fournissait le vêtement et la chaussure, sans le nourrir ». Et en effet on lit :

<sup>588</sup> HA, ch. 16 § 29

<sup>589</sup> HA, ch. 16 § 29.

<sup>590</sup> CR, ch. 30 § 27.

<sup>591</sup> AD 50, H 15123 (aujourd'hui perdu) édité dans (Delisle (éd.) 1910, 13–25).

[...] tenent quendam scriptorem, cui de robis et calciamentis providet, et eidem stipendia sua solvit ; victualia non percipit idem scriptor a monasterio memorato.

### II.2.3.1. Acquisitions

L'abbatiate de Pierre Le Roy marquerait donc la reprise des acquisitions de livres au Mont.

On trouve en effet plusieurs manuscrits acquis par Pierre Le Roy et portant son nom :

#### 1/ Avranches BM, 33 :

Istum librum compillatum a Jo. De Hysdignio super Marchum et ad Thitum acquisivit frater P. Regis abbas hujus loci, quem isti monasterio contulit, et ipsum in libraria ad usum et utilitatem omnium fratrum reponi voluit. (f. 1)

Explicit lectura magistri Johannis de Hysdino, doctoris in theologia. Ego Johannes Cachelart, bach. In decretis, prescripsi et complevi istam præsentem lecturam pro reverendissimo in Christo patre ac domino magistro Petro Regis, divina providentia abbate Beati Michaelis in Monte Tumba, anno Domini Mmo CCCmo nonagesimo primo. Deo gratias (f. 79v)

#### 2/ Avranches BM, 53 :

Istum librum acquisivit frater P. Regis etc.

#### 3/ Avranches BM, 54 :

Expliciunt flores Origenis super vetus Testamentum ordinati secundum ordinem litterarum alphabeti, per dominum Johannem de Fayt, alias de Sancto Amando, abbatem Sancti Bavonis Gandensis, magistrum in theologia. Istum librum acquisivit frater Petrus Regis, abbas hujus loci, quem isti monasterio contulit, etc.

#### 4/ Avranches BM, 55 :

Istum librum Origenis acquisivit frater Petrus Regis, abbas hujus loci, quem isti monasterio contulit pro salute anime sue et suorum, et ipsum in loco communi ad usum omnium fratrum reponi voluit (f. 1)

#### 2/ Avranches BM, 222 :

... P. abbas monasterii Montis Sancti Michaelis a magistro Symone bedello facultatio Decretorum anno MCCCXC XVIII die mensis ianuarii (f. 1)

### II.2.3.2. Rédaction

Par ailleurs, sous son abbatiat, ont été réalisés au Mont Saint-Michel les manuscrits suivants :

1/ **Avranches BM, 213** : ce manuscrit, homogène, comprend plusieurs œuvres historiographiques montoises : des annales, des inventaires, le *De abbatibus*. Pour une description plus complète, voir *infra*, la partie détaillant les sources manuscrites de dom Thomas Le Roy.

2/ **Avranches BM, 127** : ce manuscrit contient le *Liber contra impugnatores ordinis* de Thomas d'Aquin. Il porte la mention suivante :

Istum librum scribi fecit frater P., abbas Montis (f. 1r)

3/ Le Livre Blanc : le manuscrit est utilisé par dom Thomas Le Roy, mais il a disparu depuis.

4/ Le Guanandrier : le manuscrit est utilisé par dom Thomas Le Roy, mais il a disparu depuis.

Les témoignages de dom Le Roy conservent la trace d'une production plus ample que les témoins existants aujourd'hui. La partie sur l'identification des sources<sup>592</sup> en analysant le contenu des manuscrits perdus permet un nouvel éclairage sur l'écriture historiographique.

---

<sup>592</sup> Cf. *infra*, II.4.4. et plus particulièrement II.4.4.1. pour la description du contenu du Livre Blanc et II.4.4.9. pour la description du Guanandrier.

## II.2.4. La bibliothèque au XVII<sup>e</sup> siècle

### II.2.4.1. La rénovation du bâtiment

Dans *Les Curieuses recherches*, dom Thomas Le Roy évoque les travaux de rénovation de la bibliothèque de l'abbaye du Mont Saint-Michel. Dans la description du Mont Saint-Michel présente en préface il écrit brièvement :

Construction de la bibliotheque par les peres de la congregation<sup>593</sup>. La belle bibliotheque, tant ses murailles que boiseries, vitraux et livres ont este faitz et acheptéz de nouveau aux fraictz des dictz religieux et plusieurs autres choses tant audict monastere que deppendances au dictz peres appartenantz, ont esté très soigneusement restituéz en un meilleur estat<sup>594</sup>.

Puis, toute une section des *Curieuses recherches* est consacrée à cette reconstruction :

L'an 1646, au mois d'aougst vers la fin, le reverend pere dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont Saint-Michel, fit totalement parachever la bibliotheque, qui avoit longt temps auparavant été comencée par l'ordre dudict mesme reverend pere, ainssy comme elle se poursuit et compris et comme elle est et se veoit à present au-dessus de la chambre commune, et revient à la somme de deux mille livres tournois, tant en maçonail, croisée, vitraux, charpente, couverture d'ardoise, lambriz, pavement d'aisses de sapin que buffetz et armoires ou pallettes pour loger les livres avec le petit degré de bois de sapin pour descendre à l'église, et la petite allée y conduisant, à costé de laquelle les livres deffenduz sont logez, compris les huit des portes et les voletz et chassis à verre des fenestres avec les ferrures et le tout generalmente sans y comprendre les livres desquelz cy-apres je feray mention et estat pour donner une plus lumineuse congnoissance de cet-œuvre. Il faut sçavoir que la couverture venoit en penthe de la costiere de la muraille du dortoir vers l'église, quelque peu eslevée, au-dessus de celle de l'hoteslerie de la hauteur de toute la chambre commune, sur laquelle ledict reverend pere a fait ædifier de nouveau tout le corps de logis où se garde les livres du monastere et s'appelle comme dict est la bibliotheque. Quelq'un s'esmerveillera comment peut avoir tant cousté un si petit bastiment et comment tant de choses se faisoient es logements du monastere si prestement les unes avec et après les autres. Au premier, je le prieray de considerer l'incommodité du lieu pour bastir, de la cherté des matheriaux qu'il fault monter par la rouhe generalmente, et la difficulté du chaffaudage, du lieu estroit, et particulièrement quand il fault tant destruire et deffaire un viel bastiment pour y en adjoüster un neuf. Au second, je ne feray que mettre en veue le zele dudict reverend pere, lequel est si grand pour le bien spirituel et temporel de la religion qu'il n'a pas de parangon. Je pourrois rapporter tout ce qu'il a fait faire du depuis, ayant des ouvriers de tous costez, mais j'attendré à en parler en son lieu et m'en tiendray là. J'ay fait cette remarque le 1<sup>er</sup> jour du mois de may, l'an de nostre Seigneur 1647.<sup>595</sup>

La reconstruction de la bibliothèque du Mont Saint-Michel fut donc l'œuvre de dom Dominique Huillard<sup>596</sup>, prieur du Mont Saint-Michel.

Elle se trouve alors « au-dessus de la chambre commune<sup>597</sup> », c'est-à-dire « à l'étage » ce qui est une constante dans les monastères mauristes selon ce qu'a étudié Daniel-Odon Hurel dans un article consacré à « l'emplacement des bibliothèques dans les monastères de la congrégation de Saint-Maur<sup>598</sup> ».

Elle a couté 2000 livres tournois<sup>599</sup>. Dom Thomas Le Roy n'a pas complété tous les renseignements qu'il annonçait : on ne trouve pas dans le reste de son œuvre « les livres desquelz cy-apres je feray mention ».

La description présente dans *L'Histoire de l'abbaye* est beaucoup plus succincte :

Les religieux de ladite abbaye, après s'estre chargé des reparations, y ont fait refaire tous les debris. Ils ont fait faire un grand pilier pour soustenir le viel dortoir qui couste 6 000 livres, et au lieu dudit viel dortoir, ils y ont fait faire une

---

<sup>593</sup> Il s'agit d'une *marginalia*.

<sup>594</sup> CR, introduction.

<sup>595</sup> CR, ch. 43 § 74.

<sup>596</sup> N° de matricule 410 (Chaussy 1991, 10).

<sup>597</sup> Il sera intéressant de situer la bibliothèque et les archives sur un plan du Mont Saint-Michel dans le cadre d'un travail ultérieur.

<sup>598</sup> Hurel 1987b, 519-528.

<sup>599</sup> En 1640, la livre tournois est fixée à un louis d'or, 22 carats, « du poids de deux deniers quinze grains trébuchant » (Déclaration royale de 1640, 21).

sale planchée de bois, comme aussy le cloistre, et fait faire un bel autel dans la nef de l'église qui revient à plus de 4 500 livres sans les figures, et paver de pierre dure ladite nef, qui revient à près de 2 000 livres, ont fait faire une bibliothèque avec bons livres. Item, plusieurs ornements et argenteries pour la dite eglise, de sorte qu'ils ont rendu ladite abbaye aussy gentille qu'aucune de cette province. Pour à quoy parvenir, ils ont beaucoup espargné de leur revenu annuel, n'ayant plus que deux anciens religieux<sup>600</sup>.

#### II.2.4.2. Les acquisitions

Outre toutes les œuvres qu'il utilise pour rédiger son histoire (décrites *infra*) et qui nous fournissent une liste intéressante pour connaître le contenu de la bibliothèque en 1647-1648, dom Thomas Le Roy donne également dans le corps de son texte des indications d'œuvres acquises par la bibliothèque du Mont Saint-Michel.

C'est notamment le cas dans *Les Curieuses recherches* où il liste quelques œuvres acquises en 1640 :

à la charge toutefois que ledict Bodin rendra et baillera à ses fraictz et coutz propres dans la bibliothèque des dicts moines en l'abbaye dudict Mont Saint-Michel : **Omnia opera sancti Augustini episcopi ; omnia opera divi Thomæ Aquinatis ; Omnia opera sancti Johannis Chrisostomi Græco latiné ; Omnia opera Berchorii ; Annales Baronii.** Le reverend pere dom Bernard Jevardac fit venir tous ces livres là, lesquels Bilaine de Paris estima 600 livres, laquelle somme ledict sieur Bodin delivra audict reverend pere dom Bernard, et par ce moyen, tous procez furent appeizez qui avoient comencé peu auparavant à cause de ladicte garde noble de Medrey<sup>601</sup>.

Pour chacune de ces œuvres, quand cela est possible, nous restituons l'histoire de leur conservation.

##### II.2.4.2.1. *Omnia opera sancti Augustini episcopi*

Les œuvres de saint Augustin sont également citées dans l'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie :

Theologie 32 : Sancti Aurelii Augustini Hipponensis episcopi opera tomis undecim comprehensa. Paris. 1637. 7 volumes. in folio. contenant les 11 tomes<sup>602</sup>.

Les exemplaires montois de cette édition de 1637 en 7 volumes ont disparu du fonds depuis 1790 : nous trouvons cependant au fonds ancien d'Avranches d'autres exemplaires de la même édition<sup>603</sup>. Nous savons que du désherbage fut fait au XIX<sup>e</sup> siècle, notamment parmi les doublons issus des différentes institutions confisquées au moment de la révolution française.

##### II.2.4.2.2. *Omnia opera divi Thomæ Aquinatis*

Nous n'avons pas été capables d'identifier exactement quelle édition de Thomas d'Aquin fut acquise en 1640. Des éditions de l'œuvre complète de Thomas d'Aquin sont parues à Rome en 1570, ensuite Venise en 1594 ou Anvers en 1612, par exemple *Divi Thomæ Aquinatis doctoris angelici ordinis fratrum Praedicatorum Opera omnia*.

Il serait bien possible que dom Thomas Le Roy fasse allusion à une édition de ce type. D'après le Catalogue collectif de France, l'édition de Venise de 1594 est conservée au fonds ancien d'Avranches, mais elle ne porte pas l'ex-libris du Mont Saint-Michel. Par ailleurs nous ne trouvons pas dans l'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie, d'œuvres complète de Thomas d'Aquin. Si on distingue plusieurs éditions antérieures à 1640 d'œuvres de Thomas d'Aquin possédées par le Mont Saint-Michel, il s'agit seulement de la *Somme théologique* :

---

<sup>600</sup> HA, ch. 16 § 42 [par. 13].

<sup>601</sup> CR, ch. 42 § 191.

<sup>602</sup> Avranches BM, 246, f. 105r.

<sup>603</sup> Sous la cote D 326.

Theologie 381 : Summa theologica sancti Thomae Aquinatis. Paris. 1628. 9 volumes. in 4<sup>o604</sup>.

Theologie 382 : Summa theologica sancti Thomae Aquinatis notis dilata. Lugduni. 1623. 5 volumes. in 4<sup>o605</sup>.

Theologie 1981 : Sancti Thomae Aquinatis Summa totius theologiae. Atrebatii. 1610. 1 volume. in 8<sup>o606</sup>.

Theologie 1985 : Sancti Thomae Aquinatis Summa theologica. Duaci. 1623. 1 volume. in 8<sup>o607</sup>.

Theologie 1987 : Summa theologica sancti Thomae Aquinatis. Parisi. 1631. 1 volume. in 8<sup>o608</sup>.

#### II.2.4.2.3. *Omnia opera sancti Johannis Chrisostomi Græco latiné*

On trouve la référence développée par le commissaire Pinot-Cocherie :

Theologie 104 : Joannis Chrysostomi archiepiscopi Constantinopolitani opera omnia in 12 tomos. græce et latine. Paris. 1636. 6 volumes. in folio<sup>609</sup>.

Les œuvres complètes de saint Jean Chrysostome sont encore conservées au fonds ancien de la bibliothèque municipale d'Avranches, sous les cotes Avranches BM, C 263, C 264, C 265, C 266, C 267, C 268, dont le référence complète est :

Jean Chrysostome (saint), ΟΥ ΕΝ ΑΓΙΟΙΣ ΓΑΤΡΟΣ ΗΜΩΝ ΙΩΑΝΝΟΥ ΧΡΥΣΟΣΤΟΜΟΥ ΑΡΧΙΕΠΙΣΚΟΠΟΥ ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝΟΥΠΟΛΕΩΣ *ἅπαντα τὰ ἐγχειρομένα Sancti patris nostri Joannis Chrysostomi Archiepiscopi Constantinopolitani Opera omnia in duodecim tomos distributa*, Paris : Apud C. Morellum, Typographum Regium, viâ Jacobaeâ ad insigne Fontis, 1636.

#### II.2.4.2.4. *Omnia opera Berchorii*

La seule œuvre de Pierre Bersuire que nous trouvons dans l'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie est son dictionnaire moral et théologique en 3 volumes :

Theologie 818 : Dictionarium morale et theologicum Petri Berchorii. Paris. 1521. 3 volumes. in folio<sup>610</sup>.

L'exemplaire montois est encore conservé au fonds ancien d'Avranches, sous les cotes Avranches BM, O 350, O 351 et O 352. La référence complète est :

BERSUIRE Pierre, *Dictionarium seu Repertori(um) morale fratris Petri Berchorii Pictavie(n)sis ordinis divi B(e)n(e)dicti : plus mille locis integritati sue restitutu(m) : in quo dictio(n)is cujusque significatio ad mores reducitur : tribus distinctum partibus quarum prima literas complectitur A. B. C. D. secunda E. F. G. H. J. K. L. M. N. O. tertia reliquas : cu(m) suis unaqueque repertorio dictionum & tabula materiarum*, Paris, Claude Chevallon, 1521-1522.

Nous ne savons donc pas si dom Thomas Le Roy désigne cette œuvre ou s'il désigne des *Opera omnia* de Pierre Bersuire. En effet les œuvres complètes de Pierre Bersuire ont été publiées en 1609<sup>611</sup>, 1620<sup>612</sup>,

---

<sup>604</sup> Avranches BM, 246, f. 111r.

<sup>605</sup> Avranches BM, 246, f. 111r. Parmi ces cinq éditions, seuls les exemplaires de 1623 sont encore conservés aujourd'hui sous les cotes Avranches BM, S 762, S 763, S 764, S 765, S 766 et S 768. La référence complète est : Thomas d'Aquin (saint), *Summa theologiae sancti Thomae Aquinatis ad romanae recognitionis*, Lyon, Sumpt. Antonii Pillehotte, Sub signo Sanctiss. Trinitatis, 1623.

<sup>606</sup> Avranches BM, 246, f. 137v.

<sup>607</sup> Avranches BM, 246, f. 137v.

<sup>608</sup> Avranches BM, 246, f. 137v.

<sup>609</sup> Avranches BM, 246, f. 106v.

<sup>610</sup> Avranches BM, 246, f. 118v.

et 1631<sup>613</sup>. Même si elles ne sont pas mentionnées par l'inventaire de Pinot-Cocherie, une de ces éditions a pu faire partie de la bibliothèque montoise et être désignée par dom Thomas Le Roy.

#### II.2.4.2.5. *Annales Baronii*

On trouve les *Annales ecclesiastici cardinalis Caesaris Baronii* mentionnées dans l'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie :

Theologie 54 Annales ecclesiastici authore Caesare Baronio Sorano. Coloniae Agrippinae. 1614. 6 volumes. in folio. contenant 12 tomes<sup>614</sup>.

Les exemplaires montois sont encore conservés au fonds ancien d'Avranches, sous les cotes Avranches BM, H 723, H 724, H 725, H 726, H 727, H 728.

BARONIUS Caesar, *Annales ecclesiastici card. Caesaris Baronii*, Cologne, Sumptibus Joannis Gymnici, sub Monocerote, 1609-1624, 12 t.

La citation de dom Thomas Le Roy nous permet donc d'ajouter au catalogue actuel (à paraître en 2016) la date d'acquisition – jusqu'ici inconnue – des volumes identifiés.

#### II.2.4.2.6. *Ouvrage envoyé à Saint-Germain-des-Prés*

Enfin le récit de dom Thomas Le Roy nous renseigne également sur des ouvrages envoyés à Saint-Germain-des-Prés :

Vous avez ledit supplement à Saint-Germain-des-Prez. Cegy en avoit esté tiré dans quelques memoires avant de le vous envoyer comme aussy ce qui est icy qui en est et après suivant II1 cette marque<sup>615</sup>.

Cette mention marginale de sources présente dans *L'Histoire de l'abbaye* désigne la *Chronique* de Robert de Torigni<sup>616</sup> (supplément de la *Chronique* de Sigebert de Gembloux), qui avait donc été envoyée à l'abbaye mère dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

## II.3. Ce que dom Thomas Le Roy nous dit sur les archives du Mont Saint-Michel

Il est très difficile de savoir comment étaient organisées les archives au Mont Saint-Michel, même si nous savons qu'elles ont fait plusieurs fois l'objet d'inventaires.

### II.3.1. Sous l'abbatit de Pierre Le Roy

Dom Thomas Le Roy mentionne l'entreprise de réorganisation qui a conduit à la constitution du Livre Blanc et du Guanandrier<sup>617</sup> pendant l'abbatit de Pierre Le Roy.

---

<sup>611</sup> BERSUIRE Pierre, *Petri Berchorii pictaviensis ordinis D. Benedicti Opera omnia : totam S. Scripturae, morum, naturae*, Anvers, apud Joannem Keerbergium, 1609.

<sup>612</sup> BERSUIRE Pierre, *Petri Berchorii seu Bertborii Opera omnia, totam Scripturae, morum, naturae historiam complectentia, tribus tomis distincta*, Coloniae Agrippinae, Ant. Hieratus, 1620.

<sup>613</sup> BERSUIRE Pierre, *Petri Berchorii Pictaviensis, ... opera omnia totam S. Scripturoe, morum, naturoe historiam Complectentia, ... tribus tomis distincta*, Cologne, [s. n.], 1631.

<sup>614</sup> Avranches BM, 246, f. 105v

<sup>615</sup> HA, ch. 16 § 15, note marginale.

<sup>616</sup> Cf. *infra*.

<sup>617</sup> Cf. *supra*.

Ces deux ouvrages sont perdus, mais Coraline Coutant a édité dans sa thèse de l'École des chartes un inventaire médiéval des titres de l'abbaye<sup>618</sup> qui date du XIV<sup>e</sup> siècle et qu'on trouve dans le manuscrit Avranches BM, 211, ff. 113r-137r.

Ce document permet d'imaginer comment les archives étaient organisées au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, un peu avant la période où l'abbé Pierre Le Roy a conduit un travail considérable de réorganisation du chartrier et de copie des documents.

### II.3.2. Au XVII<sup>e</sup> siècle

Par ailleurs dom Thomas Le Roy montre que les archives du Mont Saint-Michel ont été triées, organisées et inventoriées une fois que l'abbaye a été sous l'égide de la congrégation. Le travail est réalisé par l'agent des affaires de l'abbé de Guise entre 1623 et 1626. C'est donc un des premiers travaux réalisés une fois que la congrégation est installée au Mont Saint-Michel (le concordat date de 1622).

Dans *Les Curieuses recherches*, dom Thomas Le Roy mentionne un inventaire des titres de l'abbaye du Mont Saint-Michel réalisé par Pierre Bérard, sieur de Brouhè :

L'an 1626, noble homme Pierre Beraud, sieur de Brouhè, avocat, natif de Fontenay en Poitou, agent des affaires de monsieur de Guyse, abbé commendataire de ce Mont Saint-Michel, et son intendant es reparations des logis et ædifices de ladicte abbaye, paracheva l'inventaire des tiltres et enseignements de ladicte abbaye, qu'il fit relire en veau rouge, lequel il avoit commencé de faire l'an 1623. C'est un grand travail et extrêmement utile pour conserver l'ordre des dictes tiltres, qui ne peut avoir été entrepris que d'un homme de bien et très affectionné à son maistre, qui ne luy commenda pas, et à ladicte abbaye, pour à quoy parvenir, il estoit presque toujours renfermé dans le chartrier d'icelle à feuilleter lesdicts enseignements<sup>619</sup>.

L'inventaire est aussi mentionné dans *L'Histoire de l'abbaye* :

Outre cecy, il avoit mis en ordre tous les papiers du chartrier et fait un admirable inventaire d'iceux par le moyen duquel on trouve en un moment, ce que l'on veult audit chartrier<sup>620</sup>.

Malheureusement cet inventaire est perdu. Parallèlement le fonds des archives montoises, autrefois conservé aux Archives départementales de la Manche, a disparu en quasi-totalité sous les bombardements de 1944.

Commentant sa méthode de travail et son usage des documents d'archives, dom Thomas Le Roy écrit encore :

Collationné à l'original en parchemin sein et entier, lequel à l'instant j'ay remis es archives du couvent des religieux de l'abbaye de Saint-Michel en l'armoire à ce deputées. Sur lequel original j'ay mis cette lettre A et ce mot collation. En foy de quoy, je l'ay signé ycy le 3<sup>e</sup> jour de janvier 1647<sup>621</sup>.

Dans *Les Règles communes* rédigées en 1663, « chaque charte ou papier [doit être] endossé d'une écriture de façon de titre, contenant 1. La lettre capitale de l'armoire ». On peut donc se demander s'il s'agit d'une règle qui existait antérieurement à la publication des *Règles communes* et que la congrégation voulait généraliser ? Cela expliquerait qu'elle eut été mise en œuvre par dom Thomas Le Roy.

---

<sup>618</sup> Coutant (éd.) 2009, 150- 217.

<sup>619</sup> CR, ch. 42 § 42

<sup>620</sup> HA, ch. 16 § 41, [par. 11].

<sup>621</sup> CR, ch. 2 § 4.



## II.4. La bibliographie du corpus

Les désignant de façon plus ou moins précise, dom Thomas Le Roy montre cependant une réelle volonté de mentionner ses sources. Nous avons ainsi été capable de restituer une partie de la bibliographie du corpus rédigé entre 1647 et 1648. Cette liste permet non seulement d'évaluer le travail de compilation et de réécriture de notre auteur, mais permet également de compléter notre connaissance de la bibliothèque du Mont Saint-Michel, notamment en comparant cette liste avec les différents inventaires<sup>622</sup> existant de la bibliothèque mauriste avec l'actuel catalogue<sup>623</sup>.

Dans cette description, nous distinguons :

- les sources manuscrites médiévales identifiées ;
- les sources manuscrites modernes identifiées ;
- les sources imprimées ;
- les sources disparues ;
- les sources orales.

### II.4.1. Les sources manuscrites médiévales identifiées

Une partie de la bibliographie des sources de dom Thomas Le Roy est déjà présente dans l'œuvre de dom Jean Huynes. Ce dernier avait rédigé une liste intitulée « Livres desquels nous nous sommes servis pour composer cette histoire ». Cette liste avait été éditée par Eugène de Robillard de Beurepaire en même temps que l'édition du texte du prédécesseur de dom Thomas Le Roy<sup>624</sup> : l'érudite avait proposé une identification des manuscrits en donnant leurs cotes actuelles. Dans le cadre de cette thèse nous proposons une réédition de la liste de dom Jean Huynes<sup>625</sup> en annexe. Dans la suite de cette présentation nous proposons la mise à jour de la bibliographie de dom Thomas Le Roy, qui a certes une dette envers son prédécesseur, mais a consulté également d'autres documents. Nous verrons dans quelle mesure nous pouvons discerner son originalité par rapport à dom Jean Huynes.

#### II.4.1.1. « II<sub>1</sub> » : Avranches BM, 159 (œuvres de Robert de Torigni)

Dans *L'Histoire de l'abbaye*, dom Thomas Le Roy cite une de ses références sous la forme « II<sub>1</sub> ».

Or, un des manuscrits de la collection montoise, aujourd'hui conservé à Avranches porte sur son premier feuillet numéroté ce numéro d'inventaire « II<sub>1</sub> » (f. 1r). Il s'agit du manuscrit coté Avranches BM, 159, contenant les œuvres suivantes :

- F. 1r • Anonyme – *Miraculum in Monte sancti Michaelis* ;
- Ff. 1v • Anonyme – *Tituli librorum Philippi Bajocensis episcopi* ;
- Ff. 2r-3r • Anonyme – *Tituli librorum Beccensis Almarii* ;
- Ff. 3r-3v • Anonyme – *Miracula in Monte Sancti Michaelis* (1247, 1262) ;

---

<sup>622</sup> Voir présentation *supra*, II, 1.2.

<sup>623</sup> Voir présentation *supra*, II, 1.1.

<sup>624</sup> Robillard de Beurepaire (éd.) 1873, 232-233.

<sup>625</sup> On trouve une liste dans chacun des manuscrits comprenant *L'Histoire générale [...] : Paris BNF, Français 18947 et Paris BNF, Français 18948*. Présentant quelques variantes, nous donnons les deux transcriptions en annexe (annexes 1 et 2, p. 283 et 287). Ces deux listes rejoindront le corpus des inventaires montois édités dans le cadre de l'équipex Bibliissima.

- Ff. 4r-5r : Hieronymus – *Praefatio Chronici Eusebii* ;
- Ff. 5r-7v : Eusebius Caesariensis, traduit par Hieronymus – *Praefatio Chronici* ;
- Ff. 7v-61v : Eusebius Caesariensis – *Chronica (ab Abraham usque ad 328)* ;
- Ff. 61v-66r : Hieronymus – *Chronica Hieronymi (329-379)* ;
- Ff. 66r-69v : *Chronicon imperiale* ;
- Ff. 69v-169r : Sigebertus Gemblacensis – *Chronica Sigeberti (381-1100)* ;
- Ff. 169r-170v : Robertus de Monte Sancti Michaelis – *Prologus* ;
- Ff. 170v-174v : Robertus de Monte Sancti Michaelis – *De immunitatione ordinis monachorum* ;
- Ff. 174v-178v : Henricus archidiaconus – *Epistola de regibus Britonum* ;
- Ff. 178v-180v : Henricus archidiaconus – *De modernis sanctis Angliae* ;
- Ff. 180v-236v : Robertus de Monte Sancti Michaelis – *Chronica Roberti (1100-1186)* ;
- Ff. 237r-238r : Notes sur le Mont.

On trouve ainsi 19 occurrences de « II<sub>1</sub> » dans *L'Histoire de l'abbaye*.

Tableau 6 : Les citations de II<sub>1</sub> (Avranches BM, 159) dans les œuvres de dom Thomas Le Roy

Références	Identifications
II <sub>1</sub> f. 129 ( <i>HA</i> , ch. 1)	Avranches BM, 159, ff. 128v-129r
II <sub>1</sub> f. 209 ( <i>HA</i> , ch. 4, 7, 2)	Avranches BM, 159, f. 209r
II <sub>1</sub> f. 1 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 20)	Avranches BM, 159, f. 1r
II <sub>1</sub> f. 174 ( <i>HA</i> , ch. 14, n° 10)	Avranches BM, 159, f. 174r
II <sub>1</sub> f. 173 ( <i>HA</i> , ch. 14, n° 19)	Avranches BM, 159, f. 173r
II <sub>1</sub> f. 156 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 9)	Avranches BM, 159, ff. 156r-157r
II <sub>1</sub> f. 200 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 13)	Avranches BM, 159, f. 200v
II <sub>1</sub> f. 204 et 205 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 15)	Avranches BM, 159, f. 205r-v
II <sub>1</sub> f. 180 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 15)	Avranches BM, 159, f. 180v
II <sub>1</sub> ( <i>HA</i> , ch. 16 § 15)	Cette occurrence n'est pas foliotée : nous avons cependant identifié le passage : Avranches BM, 159, f. 220v
II <sub>1</sub> f. 227 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 15)	Avranches BM, 159, f. 227
II <sub>1</sub> f. 212 [x 2] ( <i>HA</i> , ch. 16 § 15)	Avranches BM, 159, f. 212r
II <sub>1</sub> f. 209 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 15)	Avranches BM, 159, f. 209r
II <sub>1</sub> f. 232 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 15)	La référence au folio 232 ne contenait aucun contenu correspondant, mais nous avons trouvé la référence : Avranches BM, 159, f. 214r
II <sub>1</sub> f. 219 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 15)	Avranches BM, 159, f. 219v
II <sub>1</sub> f. 227 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 15)	Avranches BM, 159, f. 227r
II <sub>1</sub> f. 206 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 15)	Avranches BM, 159, f. 206r
II <sub>1</sub> f. 216	Avranches BM, 159, f. 216r

Ces occurrences correspondent à des citations du *De immutatione ordinis monachorum* et de la *Chronica Roberti*.

Aucune mention n'est faite de ce numéro d'inventaire dans *Les Curieuses recherches*, mais cela ne signifie cependant pas qu'il n'utilise pas ce manuscrit dans *Les Curieuses recherches* ni qu'il ne le cite pas d'autres fois dans *L'Histoire de l'abbaye*. En effet on trouve plusieurs mentions à la *Chronique* de Robert de Torigni dans les deux volumes désignés sous la forme de « Supplément de Robert du Mont à Sigebert ».

Ex. : « le livre s'appelle ordinairement le Supplément de Robert du Mont à Sigibert<sup>626</sup> ».

Le manuscrit est cité, sous cette cote, dans un des inventaires d'Anselme Le Michel :

II1 Sigibertus cum additamento Roberti abbatis hujus monasterii, etc.<sup>627</sup>

#### II.4.1.2. « AA » : Avranches BM, 210 (cartulaire et *continuatio*)

Une autre référence citée par notre auteur est la référence « AA ».

Tableau 7 : Les citations de AA (Avranches BM, 210) dans les œuvres de dom Thomas Le Roy

Références	Identifications
AA 51 ( <i>CR</i> , ch. 3 § 2) ;	Avranches BM, 210, f. 55r-v
AA folio 67 ( <i>CR</i> , ch. 4 § 1) ;	Avranches BM, 210, ff. 71v-72v
AA f. 3 ( <i>HA</i> , ch. 1, 1)	Avranches BM, 210, f. 7r-v
AA ( <i>HA</i> , ch. 1, 1)	Référence non foliotée, mais nous avons identifié le passage : Avranches BM, 210, f. 21r
AA f. 20 ( <i>HA</i> , ch. 1, 4) ;	Avranches BM, 210, ff. 24r-25r
AA ( <i>HA</i> , ch. 1, 5) ;	Référence non foliotée, mais nous avons identifié le passage : Avranches BM, 210, ff. 20r-22v
AA f. 2 ( <i>HA</i> , ch. 1, 6) ;	Avranches BM, 210, ff. 26r-27v
AA f. 17 ( <i>HA</i> , ch. 1, 8) ;	Avranches BM, 210, ff. 22r-23v
AA f. 24 et 25 ( <i>HA</i> , ch. 1, 10) ;	Avranches BM, 210, ff. 27v-29r
AA f. 76 ( <i>HA</i> , ch. 1, 12) ;	Avranches BM, 210, ff. 80v-81r
AA ( <i>HA</i> , ch. 2) ;	Non folioté, mais dont le passage a été identifié : Avranches BM, 210, ff. 6r-7r.
AA f. 40 ( <i>HA</i> , ch. 4, 7, 3) ;	Avranches BM, 210, f. 44r-v
AA f. 70 ( <i>HA</i> , ch. 4, 7, 3, 3) ;	Avranches BM, 210, f. 74r-v
AA f. 71 ( <i>HA</i> , ch. 4, 7, 3, 4) ;	Avranches BM, 210, f. 74r-v
AA f. 58 ( <i>HA</i> , ch. 4, 7, 5) ;	Avranches BM, 210, ff. 62v-63v
AA ( <i>HA</i> , ch. 4, 7, 6, 4) ;	Non folioté, mais dont le passage a été identifié : Avranches BM, 210, ff. 45r-46r.
AA f. 56 ( <i>HA</i> , ch. 4, 7, 8, 3) ;	Avranches BM, 210, ff. 60v-61v
AA f. 122 ( <i>HA</i> , ch. 4, 7, 10, 2) ;	Avranches BM, 210, f. 126v
AA circa finem ( <i>HA</i> , ch. 4, 8, 3, 2) ;	Avranches BM, 210, f. 117v ; Avranches BM, 210, f. 125r ; Avranches BM, 210, f. 131r
AA f. 42 ( <i>HA</i> , ch. 4, 8, 6, 2) ;	Avranches BM, 210, ff. 46r-47r
AA ( <i>HA</i> , ch. 4, 9, 1)	Non folioté, mais dont le passage a été identifié : Avranches BM, 210, ff. 30r-31r.
AA f. ci ( <i>HA</i> , ch. 4, 9, 1)	Avranches BM, 210, f. 105r
AA f. 93 ( <i>HA</i> , ch. 4, 9, 2) ;	Avranches BM, 210, f. 97r-v
AA f. 28 ( <i>HA</i> , ch. 4, 9, 3, 2) ;	Avranches BM, 210, f. 32v
AA f. 29 ( <i>HA</i> , ch. 4, 9, 3, 3) ;	Avranches BM, 210, ff. 33r-34r
AA ( <i>HA</i> , ch. 6) ;	Non folioté, mais dont le passage a été identifié : Avranches BM, 210, ff. 40r-42r.
AA ( <i>HA</i> , ch. 12) ;	Non folioté, mais dont le passage a été identifié : Avranches

<sup>626</sup> *HA*, 16 § 15.

<sup>627</sup> Paris BNF, Latin 13071, f. 108v.

	BM, 210, ff. 5r-10r.
AA f. 51 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 2) ;	Avranches BM, 210, f. 55r-v
AA f. 67 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 3) ;	Avranches BM, 210, ff. 71v-72v
AA f. 23 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 7) ;	Avranches BM, 210, ff. 27v-29r
AA f. 58 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 8)	Avranches BM, 210, ff. 62v-63v
AA f. ( <i>HA</i> , ch. 16 § 8)	Non folioté, mais dont le passage a été identifié : Avranches BM, 210, f. 31v.
AA f. 72 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 8)	Avranches BM, 210, ff. 76v-77v
AA f. ( <i>HA</i> , ch. 16 § 9) ;	Non folioté, mais dont le passage a été identifié : Avranches BM, 210, f. 31v.
AA f. 76 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 10) ;	Avranches BM, 210, ff. 80v-81r
AA f. 32 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 11) ;	Avranches BM, 210, ff. 36r-39v
AA f. 63 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 13)	Avranches BM, 210, ff. 67r-68r
AA f. 96 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 13)	Avranches BM, 210, f. 100v
AA f. 110 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 15)	Avranches BM, 210, f. 114r-v
AA f. 115 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 15)	Avranches BM, 210, f. 119v

Il y a donc 38 références explicites à ce manuscrit, dont 2 dans *Les Curieuses recherches*.

Même si nous n'avons jamais relevé cette cote ancienne « AA » sur les manuscrits de la collection montoise<sup>628</sup>, le manuscrit AA avait été identifié par Eugène de Robillard de Beaurepaire<sup>629</sup> comme le manuscrit aujourd'hui coté Avranches BM, 210. Et en comparant la foliotation citée par dom Thomas Le Roy à la foliotation ancienne<sup>630</sup> d'Avranches BM, 210, on s'aperçoit que toutes les citations de AA sont concordantes. L'auteur a principalement cité la première partie du cartulaire (ff. 1r-108v), mais on trouve cependant mentionnés quelques actes de la *continuatio* du cartulaire (4 références).

Le manuscrit coté AA est également cité dans deux inventaires d'Anselme Le Michel :

Item major cartularius albus ubi in principio narrantur exordia hujus monasterii et omnes antiqui tituli referuntur LB.  
Item alter AA<sup>631</sup>.

Cæterum plures habent libros utilissimos ad legendam historiam monasterii et circumpositæ regionis præter monumenta archivorum sicut Cartularium antiquissimum in folio notatum AA [...] <sup>632</sup>

#### II.4.1.3. « II<sub>9</sub> » : Avranches BM, 211, ff. 1r-66v (les deux premières unités codicologiques du manuscrit hétérogène)

Une autre référence de dom Thomas Le Roy est II<sub>9</sub>, or nous n'avons relevé aucune ancienne cote correspondante parmi les anciens manuscrits montois. Dom Jean Huynes écrit :

<sup>628</sup> Dans le cadre du projet *Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel*, nous avons en effet dépouillé tous les manuscrits identifiés comme ayant appartenu à l'ancienne abbaye afin de relever toutes les cotes anciennes et marques de possessions (ex-libris) présentes sur les volumes.

<sup>629</sup> Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 232.

<sup>630</sup> Il y a en effet une double foliotation de ce manuscrit, l'une ancienne en chiffres romains, l'autre actuelle en chiffres arabes. La foliotation ancienne qui date du XV<sup>e</sup> siècle n'avait pas pris en compte le premier bi-feuillet. Par conséquent, on observe un décalage de 4 unités avec la foliotation actuelle qui a pris en compte tous les feuillets en parchemin – les cahiers en papier présents au début du manuscrit ont été ajoutés par les mauristes au XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> siècle et sont numérotés en chiffres romains.

<sup>631</sup> Paris BNF, Latin 11777, f. 273r.

<sup>632</sup> Paris BNF, Latin 13068, f. 312r.

13 Citant un manu-script en parchemin contenant soixante quatre feuillet, inscript Volumen majus historia montis II<sub>9</sub>, nous mettons II<sub>9</sub>. f. signifie le feuillet<sup>633</sup>.

Pour Eugène de Robillard de Beaurepaire<sup>634</sup>, et pour Geneviève Nortier<sup>635</sup> à sa suite, ce manuscrit est perdu.

Pourtant nous pouvons lire sur le manuscrit Avranches BM, 211, f. 66v « *Historia montis Sancti Michaelis in periculo maris* », annotation suivie d'une seconde « *Volumen maius* » d'une main qui ressemble beaucoup à celle d'Anselme Le Michel.

Ces intitulés nous ont incitée à confronter les références à II<sub>9</sub> dans notre corpus au contenu des deux premières unités codicologiques d'Avranches BM, 211.

Nous relevons 42 références à ce manuscrit dans *L'Histoire de l'abbaye* (il n'est pas cité sous la forme « II<sub>9</sub> » dans *Les Curieuses recherches* ni dans *La Brève Histoire*). Les occurrences se trouvent surtout dans le chapitre 12, consacré aux miracles observés au Mont Saint-Michel.

Tableau 8 : Les citations de II<sub>9</sub> (Avranches BM, 211) dans les œuvres de dom Thomas Le Roy

Références	Identifications
II <sub>9</sub> f. 14 ( <i>HA</i> , ch. 1, 1)	Avranches BM, 211, ff. 7r-8r (ancienne pagination : 13-14-15)
II <sub>9</sub> f. 17-18 ( <i>HA</i> , ch. 1, 1)	Avranches BM, 211, f. 9r-v (ancienne pagination : 17-18)
II <sub>9</sub> f. 19 ( <i>HA</i> , ch. 1, 1)	Avranches BM, 211, f. 10r (ancienne pagination : 19)
II <sub>9</sub> f. 2 ( <i>HA</i> , ch. 1, 1)	Avranches BM, 211, ff. 12v-13 (ancienne foliotation : II)
II <sub>9</sub> f. 4 [x 3] ( <i>HA</i> , ch. 1, 1)	Avranches BM, 211, f. 14r (ancienne foliotation : IIII) ; Avranches BM, 211, ff. 13r-14r (ancienne foliotation : III-III) ; Avranches BM, 211, f. 14r-v (ancienne foliotation : IIII)
II <sub>9</sub> f. 8 ( <i>HA</i> , ch. 1, 1)	Avranches BM, 211, f. 18r-v
II <sub>9</sub> f. 19 ( <i>HA</i> , ch. 2)	Avranches BM, 211, f. 10v
II <sub>9</sub> f. 54 ( <i>HA</i> , ch. 2)	Avranches BM, 211, ff. 64r-65r
II <sub>9</sub> ( <i>HA</i> , ch. 2)	Référence non foliotée, mais dont nous avons identifié le passage : Avranches BM, 211, ff. 6r-7r.
II <sub>9</sub> f. 21 ( <i>HA</i> , ch. 3) ;	Avranches BM, 211, f. 31v
II <sub>9</sub> f. 16 ( <i>HA</i> , ch. 11) ;	Avranches BM, 211, ff. 26r-31v (ancienne foliotation : XVI-XXI)
II <sub>9</sub> f. 19 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 211, f. 10v (ancienne pagination : 20)
II <sub>9</sub> f. 10 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 211, f. 20r-v (ancienne foliotation : IX-X)
II <sub>9</sub> f. 11 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 211, ff. 21r-22v (ancienne foliotation XI-XII)
II <sub>9</sub> f. 21 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 211, ff. 31v-33r (ancienne foliotation XXI)
II <sub>9</sub> f. 23 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 211, ff. 33v-34r (ancienne foliotation : XXIII-XXIII)
II <sub>9</sub> f. 13 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 211, ff. 22v-25r (ancienne foliotation : XIII-XV)
II <sub>9</sub> f. 15 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 211, ff. 25v-26r (ancienne foliotation : XV-XVI)
II <sub>9</sub> f. 24 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 211, ff. 34r-36v (ancienne foliotation : XXIII-XXVI)
II <sub>9</sub> f. 27 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 211, ff. 36v-38r (ancienne foliotation : XXVI-XXVIII)
II <sub>9</sub> f. 28 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 211, ff. 38r-40r (ancienne foliotation : XXVIII-XXX)
II <sub>9</sub> f. 30 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 211, ff. 40r-41v
II <sub>9</sub> f. 31 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 211, ff. 41v-42r (ancienne foliotation : XXXI-XXXII)
II <sub>9</sub> f. 32 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 211, f. 42r-v (ancienne foliotation : XXXII)
II <sub>9</sub> f. 10 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 213, f. 75v (ancienne foliotation : 9)

<sup>633</sup> Paris BNF, Français 18948, f. 1r.

<sup>634</sup> Robillard de Beaurepaire (éd.) 1874, 233.

<sup>635</sup> Nortier 1966, 168.

II <sub>9</sub> f. 33 (HA, ch. 12)	Avranches BM, 211, ff. 43r-44r (ancienne foliotation XXXIII-XXXVIII)
II <sub>9</sub> f. 34 (HA, ch. 12)	Avranches BM, 211, ff. 44r-45r
II <sub>9</sub> f. 35 (HA, ch. 12)	Avranches BM, 211, f. 45r-v
II <sub>9</sub> f. 36 [x 3] (HA, ch. 12)	Avranches BM, 211, f. 46r ; Avranches BM, 211, f. 46r-v ; Avranches BM, 211, ff. 46v-47r
II <sub>9</sub> f. 37 (HA, ch. 12)	Avranches BM, 211, ff. 47v-48r
II <sub>9</sub> f. 50 (HA, ch. 12)	Avranches BM, 211, ff. 60v-61v
II <sub>9</sub> f. 38 (HA, ch. 12)	Avranches BM, 211, f. 48r
II <sub>9</sub> f. 41 (HA, ch. 12)	Avranches BM, 211, ff. 51r-53v
II <sub>9</sub> f. 45 (HA, ch. 12)	Avranches BM, 211, ff. 54v-55r
II <sub>9</sub> f. 46 [x 2] (HA, ch. 12)	Avranches BM, 211, f. 56v ; Avranches BM, 211, ff. 56v-57r
II <sub>9</sub> f. 48 (HA, ch. 12)	Avranches BM, 211, ff. 58r-59r (ancienne foliotation XLVIII-XLIX)
II <sub>9</sub> f. 49 (HA, ch. 12)	Avranches BM, 211, ff. 59r-60v

Or en confrontant la foliotation citée par dom Thomas Le Roy à l'ancienne foliotation<sup>636</sup> des 66 premiers folios du manuscrit Avranches BM, 211, on peut observer une concordance exacte, ce qui nous permet d'affirmer que :

- quand dom Thomas Le Roy cite II<sub>9</sub>, il cite Avranches BM, 211, ff. 1r-66v ;
- les deux unités codicologiques qui composent le début de l'actuel manuscrit Avranches BM, 211 formaient un volume distinct en 1648.

Par ailleurs on trouve citée la cote II<sub>9</sub> dans deux inventaires d'Anselme Le Michel désignant également le manuscrit Avranches BM, 211 :

Item historia hujus monasterii in II<sub>9</sub> II<sub>10</sub> II<sub>11</sub> [...] <sup>637</sup>.

[...] deinde tertium volumen continens historiam foundationis per sanctum Aubertum et restitutionis per Richardum primum Normannorum ducem, unum in folio notatum II<sub>9</sub> quod volumen majus historiæ dicitur ; in 8<sup>638</sup> minimo quod etiam abbatum brevem historiam continet et dicitur historiæ montis volumen minus. Item habent bullarium in quo omnia pontificum rescripta pro hoc monasterio referuntur [...] <sup>639</sup>.

#### II.4.1.4. « II<sub>10</sub> » : Avranches BM, 211, ff. 67r-82v

Une autre référence de dom Thomas Le Roy, est II<sub>10</sub>. Dom Jean Huynes écrit avant lui :

9 Citant un manu-script intitulé II<sub>10</sub> Chronicon minus Sancti Michaelis, qui a esté fait vers l'an mil deux cent nonante, et à la fin duquel il y a quelques additions, nous mettons II<sub>10</sub>.

Comme Eugène de Robillard de Beaurepaire, nous identifions ce volume avec les folios 67r-82v (ancienne foliotation 1-15) de l'actuel manuscrit hétérogène Avranches BM, 211.

Il est notamment écrit au f. 78r de ce manuscrit « Chronicon minus sancti Michaelis ».

Des folios 67r à 77v, sont copiées les *Annales monasterii Montis sancti Michaelis usque 1291*. Aux folios 79r-80v se trouve la Geste de Pierre Le Roy, puis aux folios suivants des notes anonymes du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>636</sup> Les deux premières unités codicologiques du manuscrit Avranches BM, 211 présentent une double foliotation, deux systèmes anciens, correspondant aux deux unités codicologiques (la première paginée de 1 à 10, la deuxième foliotée de I à LI), encore en vigueur à l'époque de notre auteur, normalisés par une foliotation moderne unique (foliotation de 1 à 66).

<sup>637</sup> Paris BNF, Latin 11777, f. 273r.

<sup>638</sup> 1 ante in 8 del. alterum.

<sup>639</sup> Paris BNF, Latin 13068, f. 312r.

Dans *L'Histoire de l'abbaye* (HA, ch. 15 § 15), dom Thomas Le Roy écrit en marge, « II<sub>10</sub> f. 14 vers la fin », ce qui montre que le volume du début du XVII<sup>e</sup> siècle était effectivement bref et explique son intitulé dans la liste de dom Jean Huynes : *Chronicon minus sancti Michaelis*.

Voici la liste des occurrences dans *L'Histoire de l'abbaye* (la référence « II<sub>10</sub> » n'est pas mentionnée ni dans *Les Curieuses recherches* ni *La Brève histoire*).

Tableau 9 : Les citations de II<sub>10</sub> (Avranches BM, 211, ff. 67r-82v) dans les œuvres de dom Thomas Le Roy

Citation dans HA	Identification
II <sub>10</sub> (HA, ch. 1, 1)	Avranches BM, 211, f. 73r.
II <sub>10</sub> f. 10 (HA, ch. 3)	Avranches BM, 211, f. 76v (ancienne foliotation 10)
II <sub>10</sub> f. 14 (HA, ch. 15 § 13)	Avranches BM, 211, f. 81r (ancienne foliotation 14)
II <sub>10</sub> (HA, ch. 15 § 13)	Avranches BM, 211, f. 81r (ancienne foliotation 14)
II <sub>10</sub> (HA, ch. 15 § 14)	Avranches BM, 211, f. 81r (ancienne foliotation 14)
II <sub>10</sub> f. 14 vers la fin (HA, ch. 15 § 15)	Avranches BM, 211, f. 81r (ancienne foliotation 14)
II <sub>10</sub> f. 14 [x 3] (HA, ch. 15 § 16)	Avranches BM, 211, f. 81r-v (ancienne foliotation 14)
II <sub>10</sub> f. 15 (HA, ch. 15 § 17)	Avranches BM, 211, f. 82r (ancienne foliotation 15)
II <sub>10</sub> f. 15 (HA, ch. 15 § 18)	Avranches BM, 211, f. 82r (ancienne foliotation 15)
II <sub>10</sub> f. 10 (HA, ch. 16 § 13)	Avranches BM, 211, f. 76r (ancienne foliotation 10)
II <sub>10</sub> f. 10 (HA, ch. 16 § 18)	Avranches BM, 211, f. 76v (ancienne foliotation 10)
En [...] II <sub>10</sub> les gestes de cet abbé sont insérée (HA, ch. 16 § 29)	Avranches BM, 211, ff. 79r-80v (ancienne foliotation 12-13)
II <sub>10</sub> f. 12 (HA, ch. 16 § 29)	Avranches BM, 211, ff. 79r-80v (ancienne foliotation 12-13)
II <sub>10</sub> f. 13 (HA, ch. 16 § 30)	Avranches BM, 211, f. 80v (ancienne foliotation 13)

C'est donc 16 occurrences à ce manuscrit qui sont faites et qui montrent qu'en 1648, des cahiers hétérogènes étaient rassemblés pour former un « chronicon minus », rattachés ensuite à d'autres pour former l'actuel manuscrit Avranches BM, 211.

#### II.4.1.5. « Δ » : Avranches BM, 212

Nous avons relevé la référence donnée par dom Thomas Le Roy, « Δ » que dom Jean Huynes détaille ainsi :

14 Citant un vieux manuscrit intitulé *Fundatio et miracula sancti Michaelis in periculo maris Δ*, contenant en parchemin quatre vingt huit feuillets, nous mettons Δ. f. signifit le feuillet.<sup>640</sup>

Eugène de Robillard de Beaurepaire propose de l'identifier « peut-être avec la dernière partie du volume Avranches BM, 211<sup>641</sup> ».

Mais l'actuel manuscrit Avranches BM, 212 comprend 88 feuillets, il porte le signe Δ au folio 1r et son titre est assez proche de celui donné par dom Jean Huynes : *Fundatio et miracula sancti Michaelis in tumba*. De plus, quand nous comparons la foliotation citée par dom Thomas Le Roy à la foliotation au manuscrit aujourd'hui 212, les informations correspondent.

<sup>640</sup> Paris BNF, Français 18948, f. 1r.

<sup>641</sup> Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 233.

Tableau 10 : Les citations de  $\Delta$  (Avranches BM, 212) dans les œuvres de dom Thomas Le Roy

Citation dans <i>HA</i>	Identification
$\Delta$ f. 3, 47 et 45 ( <i>HA</i> , ch. 1, 1)	Avranches BM, 212, ff. 2v-3r ; Avranches BM, 212, f. 47r-v ; Avranches BM, 212, f. 65v
$\Delta$ f. 5, 65 et 66 ( <i>HA</i> , ch. 1, 1)	Avranches BM, 212, f. 5r-v ; Avranches BM, 212, ff. 65v-66r
$\Delta$ f. 1, 45 et 65 ( <i>HA</i> , ch. 1, 1)	Avranches BM, 212, ff. 1r-2v ; Avranches BM, 212, ff. 45v-46r ; Avranches BM, 212, f. 66r
$\Delta$ f. 47 ( <i>HA</i> , ch. 1, 1)	Avranches BM, 212, f. 47r-v
$\Delta$ f. 4 ( <i>HA</i> , ch. 1, 1)	Avranches BM, 212, f. 4v
$\Delta$ 47 ( <i>HA</i> , ch. 1, 1)	Avranches BM, 212, f. 47v
$\Delta$ f. 5, 47, 65 et 66 ( <i>HA</i> , ch. 1, 1)	Avranches BM, 212, f. 5r ; Avranches BM, 212, ff. 47v-48r ; le dernier passage n'a pas été identifié.
$\Delta$ f. 5 ( <i>HA</i> , ch. 2)	Avranches BM, 212, f. 5r
$\Delta$ ( <i>HA</i> , ch. 2)	Avranches BM, 212, ff. 1r-2r.
$\Delta$ f. 18 ( <i>HA</i> , ch. 3)	Avranches BM, 212, f. 18v
$\Delta$ f. 48 [x 3] ( <i>HA</i> , ch. 3)	Avranches BM, 212, f. 48v ; le deuxième passage mentionné n'a pas été identifié ; Avranches BM, 212, f. 48v
$\Delta$ f. 6 et 79 ( <i>HA</i> , ch. 11)	Avranches BM, 212, ff. 6v-16r ; le f. 79 contient des oraisons aux archanges, nous n'avons pas trouvé le lien avec le paragraphe de dom Thomas Le Roy.
$\Delta$ f. 3 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, f. 3r
$\Delta$ f. 5 et 47 et 65 et 66 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, ff. 4v-5r ; Avranches BM, 212, f. 47r ; Avranches BM, 212, ff. 65-66
$\Delta$ f. 4 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, ff. 4v-5r
$\Delta$ f. 65 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, f. 65v
$\Delta$ f. 4 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, ff. 3v-4r
$\Delta$ f. 18 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, ff. 18v-20v
$\Delta$ f. 21 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, ff. 20v-21r
$\Delta$ f. 22 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, ff. 22r-25v
$\Delta$ f. 25 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, ff. 25v-27r
$\Delta$ f. 10 et 66 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, ff. 10v-13r ;
$\Delta$ f. 13 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, ff. 13r-14v
$\Delta$ f. 14 [x 2] ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, f. 14v ; Avranches BM, 212, ff. 14v-15r
$\Delta$ f. 15 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, ff. 15r-16r
$\Delta$ f. 16 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, ff. 16r-17v
$\Delta$ f. 17 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, ff. 17r-18v
$\Delta$ f. 28 [x. 2] ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, ff. 27v-28r ; Avranches BM, 212, ff. 28v-29r
$\Delta$ f. 29 [x. 2] ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, f. 29r-v ; Avranches BM, 212, ff. 29v-30r
$\Delta$ f. 30 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, ff. 30v-31r
$\Delta$ f. 42 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, ff. 42r-43r
$\Delta$ f. 31 [x 2] ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, f. 31r-v ; Avranches BM, 212, ff. 31v-35r
$\Delta$ f. 36 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, ff. 36v-37v
$\Delta$ f. 38 [x 2] ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, f. 38v ; Avranches BM, 212, ff. 38v-39r
$\Delta$ f. 39 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, ff. 39v-40r ;
$\Delta$ f. 40 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, ff. 40v-42r.
$\Delta$ f. 59 [x 2] ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, ff. 59v-60v



Δ f. 61 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Avranches BM, 212, f. 61v
Δ f. 59 ( <i>HA</i> , ch. 12)	Passage non identifié
Δ f. 24 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 3)	Avranches BM, 212, f. 24r
En Δ f. 48, il est dit 1024 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 4)	Avranches BM, 212, f. 48v
Δ f. 48 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 8)	Avranches BM, 212, f. 48v
Δ f. 48 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 17)	Avranches BM, 212, f. 48v
Δ f. 48 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 29)	Avranches BM, 212, ff. 48v-49r

Il y a donc 54 références au manuscrit Δ dans *L'Histoire de l'abbaye* ; il n'est en revanche pas cité sous cette référence ni dans *Les Curieuses recherches*<sup>642</sup> ni *La Brève histoire*.

Nous pouvons cependant nuancer la notion de « vieux manuscrit » décrite par dom Jean Huynes : le volume, homogène, relate un miracle qui s'est déroulé en 1458 et contient la copie d'une bulle de Nicolas V datée 1457<sup>643</sup>. Il a donc été obligatoirement écrit après.

#### II.4.1.6. « RR » : Avranches BM, 213

Un des manuscrits montois est cité par dom Thomas Le Roy sous la référence RR. Il est déjà mentionné par dom Jean Huynes dans son inventaire :

2 Un livre latin escript vers l'an mil quatre cent quarante marqué au dessus de ce titre : *Variae questiones de angelis et hujus montis historia volumen minus*. Pour le citer, nous mettons RR. f. signifie le feuillet et le cyphre denote le quantiesme.

Eugène de Robillard de Beaurepaire l'a identifié avec le manuscrit aujourd'hui coté Avranches BM, 213. Nous n'avons pas relevé d'ancienne cote « RR » sur le manuscrit Avranches BM, 213, mais en confrontant les références citées par dom Thomas Le Roy aux folios du manuscrit, nous adhérons à cette identification.

Tableau 11 : Les citations de RR (Avranches BM, 213) dans les œuvres de dom Thomas Le Roy

Références	Identifications proposées
« Comme rapporte un manuscrit de ce Mont sur son dos duquel est cette marque RR » ( <i>CR</i> , ch. 27 § 16) ;	Avranches BM, 213, f. 186r
« dans ledict manuscrit RR » ( <i>CR</i> , ch. 27 § 17) ;	Avranches BM, 213, f. 186r-v
« dans un manuscrit lequel sont deux RR d'où je l'ay tiré du folio 186 » ( <i>CR</i> , ch. 27 § 19) ;	Avranches BM, 213, ff. 186v-187r
« j'ai extrait dudict manuscrit RR » ( <i>CR</i> , ch. 27 § 21) ;	Avranches BM, 213, f. 189r-v
« dans le livre RR au feuillet 190 » ( <i>CR</i> , ch. 27 § 23) ;	Avranches BM, 213, f. 190r
« le redigea dans le manuscrit RR foëillet 187 » ( <i>CR</i> , ch. 27 § 26) ;	Avranches BM, 213, f. 187r-v
« du manuscrit RR » ( <i>CR</i> , ch. 27 § 30) ;	Avranches BM, 213, ff. 188v-189r
« j'ai tiré cela du manuscrit qui parle des abbés RR » ( <i>CR</i> , ch. 29 § 27)	Avranches BM, 213, f. 181r-v ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 145 ( <i>HA</i> , ch. 1, 1)	Référence, déjà présente dans l'œuvre de dom Jean Huynes, que nous avons jugée erronée et rectifions : Avranches BM, 213, f. 130r-132v

<sup>642</sup> Quand nous avons identifié l'utilisation de ce manuscrit dans *Les Curieuses recherches*, dom Thomas Le Roy a écrit une référence très générale, du type « tiré des manuscrits de ce Mont ».

<sup>643</sup> À partir de ces deux éléments, Charles Samaran et Robert Marichal le date « après 1458 » (Samaran & Marichal 1984, 450).

RR fol. 178 ( <i>HA</i> , ch. 1, 1)	Avranches BM, 213, f. 178r ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 144 ( <i>HA</i> , ch. 1, 1)	Avranches BM, 213, ff. 143v-145r ( <i>De Translatione</i> )
RR ( <i>HA</i> , ch. 2)	Référence non foliotée mais dont nous avons identifié le passage : Avranches BM, 213, f. 130r-v
RR f. 139 ( <i>HA</i> , ch. 3)	Avranches BM, 213, ff. 139v-140r ( <i>De miraculis</i> )
RR f. 178 ( <i>HA</i> , ch. 3)	Avranches BM, 213, f. 178v ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 179 ( <i>HA</i> , ch. 3)	Avranches BM, 213, f. 179r ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 179 ( <i>HA</i> , ch. 3)	Avranches BM, 213, f. 179r-v ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 179 ( <i>HA</i> , ch. 3)	Avranches BM, 213, f. 179v ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 180 ( <i>HA</i> , ch. 3)	Avranches BM, 213, f. 180v ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 180 ( <i>HA</i> , ch. 3)	Avranches BM, 213, f. 180v ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 179 ( <i>HA</i> , ch. 4, 7, 1) ;	Avranches BM, 213, ff. 179v-180r ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 160 ( <i>HA</i> , ch. 7) ;	Avranches BM, 213, f. 160r (Inventaire des reliques de 1396)
RR f. 154 ( <i>HA</i> , ch. 11)	Avranches BM, 213, ff. 154r-169r (Inventaire des reliques de 1396)
RR f. 154 et 159 et 160 ( <i>HA</i> , ch. 11)	Nous n'avons pas trouvé de relation entre le contenu du folio 154 et le passage relaté par l'auteur ; Avranches BM, 213, ff. 158v-159r ; Avranches BM, 213, f. 160r
RR f. 154 et 160 ( <i>HA</i> , ch. 11)	Avranches BM, 213, f. 154v ; Avranches BM, 213, f. 160r
RR f. 154 ( <i>HA</i> , ch. 11)	Avranches BM, 213, ff. 154-162
RR f. 150 ( <i>HA</i> , ch. 11)	Avranches BM, 213, ff. 150r-153r ( <i>De scuto et gladio</i> )
RR ( <i>HA</i> , ch. 12)	Référence non foliotée mais qui renvoie à tout le passage d'Avranches BM, 213 consacré à la description des miracles observés au Mont Saint-Michel (ff. 138r-149r).
RR f. 138 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 5)	Avranches BM, 213, f. 138r-v ( <i>De miraculis</i> )
RR f. 138 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 6)	Avranches BM, 213, ff. 138v-139v ( <i>De miraculis</i> )
RR f. 139 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 6)	Avranches BM, 213, ff. 139v-140v ( <i>De miraculis</i> )
RR f. 140 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 8)	Avranches BM, 213, ff. 140v-141r ( <i>De miraculis</i> )
RR f. 144 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 9)	Avranches BM, 213, ff. 143v-145r ( <i>De translatione</i> )
RR f. 145 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 11)	Avranches BM, 213, ff. 145v-146r ( <i>De translatione</i> )
RR f. 141 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 12)	Avranches BM, 213, ff. 141r-143r ( <i>De miraculis</i> )
RR f. 143 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 13)	Avranches BM, 213, ff. 143r-v ( <i>De miraculis</i> )
RR f. 146 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 14°)	Avranches BM, 213, ff. 147r ( <i>De miraculis</i> )
RR f. 178 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 14)	Avranches BM, 213, f. 178v ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 147 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 15)	Avranches BM, 213, ff. 147r-148r ( <i>De miraculis</i> )
RR f. 148 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 16)	Avranches BM, 213, f. 148r-v ( <i>De miraculis</i> )
RR f. 148 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 17)	Avranches BM, 213, f. 148v ( <i>De miraculis</i> )
RR f. 171 et 179 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 18)	Avranches BM, 213, f. 171r ; Avranches BM, 213, f. 179r ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 148 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 19)	Avranches BM, 213, ff. 148v-149v ( <i>De miraculis</i> )
RR f. 149 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 20)	Avranches BM, 213, ff. 149v-150r ( <i>De miraculis</i> )
RR f. 186 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 22)	Avranches BM, 213, f. 186r
RR f. 186 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 24)	Avranches BM, 213, f. 186v
RR f. 187 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 25)	Avranches BM, 213, ff. 186v-187r
RR f. 189 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 26)	Avranches BM, 213, f. 189r
RR f. 189 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 27)	Avranches BM, 213, f. 189r-v

RR f. 184 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 28)	Avranches BM, 213, ff. 184v-185r
RR f. 187 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 29)	Avranches BM, 213, ff. 187v-188r
RR f. 191 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 30)	Avranches BM, 213, f. 191v
RR f. 191 ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 31)	Avranches BM, 213, f. 191v
RR f. 178 [x 2] ( <i>HA</i> , ch. 16 § 1) ;	Avranches BM, 213, f. 178r ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 179 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 2)	Avranches BM, 213, f. 179r ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 178 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 4) ;	Avranches BM, 213, f. 178v ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 178 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 5) ;	Avranches BM, 213, f. 178v ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 178 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 6) ;	Avranches BM, 213, f. 178v ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 178 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 8) ;	Avranches BM, 213, f. 178v ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 178 [x 2] ( <i>HA</i> , ch. 16 § 9) ;	Avranches BM, 213, f. 178v ( <i>De abbatibus</i> ) ; Avranches BM, 213, ff. 178v-179r ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 179 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 10) ;	Avranches BM, 213, f. 179r ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 179 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 11) [x 2]	Avranches BM, 213, f. 179r ( <i>De abbatibus</i> ) ; Avranches BM, 213, f. 179v ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 179 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 12)	Avranches BM, 213, f. 179v ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 179 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 13) [x 3]	Avranches BM, 213, ff. 179v-180r ( <i>De abbatibus</i> ) ; Avranches BM, 213, f. 179r-v ( <i>De abbatibus</i> ) ; Avranches BM, 213, ff. 179v-180r ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 180 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 15) [x 2]	Avranches BM, 213, f. 180r-v ( <i>De abbatibus</i> ) ; Avranches BM, 213, f. 180r-v ( <i>De abbatibus</i> ) ;
RR f. 180 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 16)	Avranches BM, 213, f. 180v ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 180 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 17)	Avranches BM, 213, f. 180v ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 180 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 18)	Avranches BM, 213, f. 180v ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 180 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 21)	Avranches BM, 213, f. 180v ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 180 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 26)	Avranches BM, 213, ff. 180v-181r ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 181 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 28) [x 2]	Avranches BM, 213, f. 181r-v ( <i>De abbatibus</i> ) ; Avranches BM, 213, f. 181r-v ( <i>De abbatibus</i> )
RR f. 181 ( <i>HA</i> , ch. 16 § 29)	Avranches BM, 213, f. 181v ( <i>De abbatibus</i> )

On trouve de nombreuses références à ce manuscrit sous la forme « RR » – 8 dans *Les Curieuses recherches* et 70 dans *L'Histoire de l'abbaye*. Trois récits ont particulièrement intéressé notre auteur : celui relatant les miracles (ff. 184r-192v), l'inventaire des reliques (ff. 154r-169r) et le *De abbatibus* (ff. 178r-181r).

#### II.4.1.7. « R8 » : Avranches BM, 214 (manuscrit hétérogène)

Une autre référence citée par dom Thomas Le Roy est le volume « R8 ». Dom Jean Huynes la décrit ainsi :

7 Un livre escript il y a environ trois cent ans, dit martyrologe et marqué au dessus de R 8, où sont décrits les constitutions et les ceremonies de ce monastère, La Regle de Saint Benoist, Le martyrologe d'Usuard et plusieurs autres chosez ; citant ce livre, nous mettons R 8. f signifie la page et le cyphre le quantiesme.

Eugène de Robillard de Beaurepaire, puis Geneviève Nortier à sa suite considère qu'il s'agit « probablement [du] manuscrit 214 », identification que nous corroborons. Cependant ils identifient la seconde partie du manuscrit Avranches BM, 214 au manuscrit cité par dom Thomas Le Roy et dom Jean Huynes comme « Θ 1 », considérant par là-même que le volume actuel n'était pas encore relié ainsi qu'il

l'est aujourd'hui. Il nous semble cependant plus probable d'admettre qu'à l'époque de notre auteur les unités codicologiques qui composent l'actuel manuscrit Avranches BM, 214 sont déjà reliées ensemble. Certes dans bien des cas R8 et  $\Theta 1$  sont cités sans foliotation, ce qui conforterait l'hypothèse de Geneviève Nortier et avant elle celle d'Eugène de Robillard de Beaurepaire. Cependant quand on étudie plus précisément les occurrences où R8 est cité avec une foliotation (ce qui n'arrive jamais pour  $\Theta 1$ ), on s'aperçoit que les références de notre auteur sont le plus souvent correctes et peuvent à la fois désigner la 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> unité codicologique de l'actuel manuscrit hétérogène Avranches BM, 214, ce qui conforterait une identification de « R8 » comme le manuscrit Avranches BM, 214 intégral.

Tableau 12 : Références à R8 foliotées par dom Thomas Le Roy et leur identification dans Avranches BM, 214

Références dans notre corpus	Références de dom Thomas Le Roy	Notre identification
<i>HA</i> , ch. 4, 8, 4	R8 f. 342	Avranches BM, 214, uc 4, p. 342
<i>HA</i> , ch. 5 § 4	R8 f. 342	Avranches BM, 214, uc 4, p. 342-343
<i>HA</i> , ch. 5, 6	R8 f. 243	Avranches BM, 214, uc 4, p. 243.
<i>HA</i> , ch. 7	R8 f. 336	Avranches BM, 214, uc 4, p. 336
<i>HA</i> , ch. 12, n° 11	R8 p. 252	Avranches BM, 214, uc 4, p. 252-253
<i>HA</i> , ch. 12 n° 14	R8 p 73	Avranches BM, 214, uc 4, p. 73
<i>HA</i> , ch. 13	R8 f. 198	Avranches BM, 214, uc 3, p. 198
<i>HA</i> , ch. 13, 5	R8 f. 348	Avranches BM, 214, uc 4, p. 348
<i>HA</i> , ch. 16 § 21	R8 f. 1	Avranches BM, 214, uc 2, p. 1
<i>HA</i> , ch. 16 § 21	R8 f. 2	Avranches BM, 214, uc 2, p. 2
<i>HA</i> , ch. 16 § 25	R8 f. 196	Avranches BM, 214, uc 3, p. 196
<i>HA</i> , ch. 16 § 27	R8 f. 265	Avranches BM, 214, uc 4, p. 265
<i>HA</i> , ch. 16 § 29	R8 f. 344 et 350	Avranches BM, 214, uc 4, p. 344 et 350
<i>HA</i> , ch. 16 § 30	R8 f. 346	Avranches BM, 214, uc 4, p. 346
<i>HA</i> , ch. 16 § 30	R8 f.	Non identifié
<i>CR</i> , ch. 22 § 24	R8 f. 9	Avranches BM, 214, uc 2, p. 1-9
<i>CR</i> , ch. 22 § 31	R8 f. 1	Avranches BM, 214, uc 2, p. 1-9

Par ailleurs « R8 » est cité de nombreuses fois sans référence à une foliotation.

Tableau 13 : Références à R8 non-foliotées et leur identification dans Avranches BM, 214

Références	Identification
<i>HA</i> , ch. 11 n° 12	Avranches BM, 214, uc 4, p. 336
<i>HA</i> , ch. 12 n° 8	Avranches BM, 214, uc 3, p. 114-115 (Martyrologe)
<i>HA</i> , ch. 14, n° 1	Avranches BM, 214, uc 3, p. 40-41 (Martyrologe)
<i>HA</i> , ch. 14, n° 2	Avranches BM, 214, uc 3, p. 123 (Martyrologe)
<i>HA</i> , ch. 14, n° 3	Avranches BM, 214, uc 3, p. 142-143 (Martyrologe)
<i>HA</i> , ch. 14, n° 7	Avranches BM, 214, uc 3, p. 135-136 (Martyrologe)
<i>HA</i> , ch. 14, n° 11	Avranches BM, 214, uc 3, p. 125 (Martyrologe)
<i>HA</i> , ch. 14, n° 14	Avranches BM, 214, uc 3, p. 133 (Martyrologe)
<i>HA</i> , ch. 16 § 1	Avranches BM, 214, uc 3, p. 55 (Martyrologe) et/ou Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 134 (Obituaire)
<i>HA</i> , ch. 16 § 2	Avranches BM, 214, uc 3, p. 103 (Martyrologe) et/ou Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 (liste des abbés montois)
<i>HA</i> , ch. 16 § 3	Avranches BM, 214, uc 3, p. 9 (Martyrologe) et/ou Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214,

	uc 4, p. 110 (Obituaire)
<i>HA</i> , ch. 16 § 4	Avranches BM, 214, uc 3, p. 147 (Martyrologe) et/ou Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 (liste des abbés montois)
<i>HA</i> , ch. 16 § 7	Avranches BM, 214, uc 3, p. 167 (Martyrologe) et/ou Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 (liste des abbés montois)
<i>HA</i> , ch. 16 § 8	Avranches BM, 214, uc 3, p. 167 (Martyrologe) et/ou Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 159 (Obituaire)
<i>HA</i> , ch. 16 § 9	Avranches BM, 214, uc 3, p. 190 (Martyrologe) et/ou Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 196 (Obituaire)
<i>HA</i> , ch. 16 § 10	Avranches BM, 214, uc 3, p. 157 (Martyrologe) et/ou Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 (liste des abbés montois)
<i>HA</i> , ch. 16 § 11	Avranches BM, 214, uc 3, p. 49-50 (Martyrologe) et/ou Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 130 (Obituaire)
<i>HA</i> , ch. 16 § 12	Avranches BM, 214, uc 3, p. 11 (Martyrologe) et/ou Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 (liste des abbés montois)
<i>HA</i> , ch. 16 § 13	Avranches BM, 214, uc 3, p. 67 (Martyrologe) et/ou Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 (liste des abbés montois)
<i>HA</i> , ch. 16 § 14	Avranches BM, 214, uc 3, p. 7-8 (Martyrologe) et/ou Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 (liste des abbés montois)
<i>HA</i> , ch. 16 § 16	Avranches BM, 214, uc 3, p. 31-32 (Martyrologe) et/ou Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 (liste des abbés montois)
<i>HA</i> , ch. 16 § 18	Avranches BM, 214, uc 3, p. 43 (Martyrologe) et/ou Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 126 (Obituaire)
<i>HA</i> , ch. 16 § 19	Avranches BM, 214, uc 3, p. 98 (Martyrologe) et/ou Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 (liste des abbés montois)
<i>HA</i> , ch. 16 § 21 [x 2]	Avranches BM, 214, uc 3, p. 28 (Martyrologe) et/ou Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 (liste des abbés montois) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 110-111 (Martyrologe) et/ou Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 (liste des abbés montois)
<i>HA</i> , ch. 16 § 22	Avranches BM, 214, uc 3, p. 110-111 (Martyrologe) et/ou Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 (liste des abbés montois)
<i>HA</i> , ch. 16 § 23	Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 (liste des abbés montois)
<i>HA</i> , ch. 16 § 25	Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois) et/ou Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 (liste des abbés montois)
<i>HA</i> , ch. 16 § 26	Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois)
<i>HA</i> , ch. 16 § 27 [x 2]	La première mention désigne les règlements de Nicolas Le Vitrier, abbé du Mont Saint-Michel ; la deuxième : Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois)
<i>HA</i> , ch. 16 § 29 [x 2]	Avranches BM, 214, uc 3, p. 198 ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois)
<i>HA</i> , ch. 16 § 30 [x 2]	Référence non identifiée ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 (liste des abbés montois)

La référencement R8 quand elle n'est pas foliotée désigne alors le plus souvent le *Martyrologe* d'Usuard (uc 3, p. 1-196) mais peut également désigner les listes d'abbés présentes en uc 3, p. 197 ou uc 4, p. 73. Elle peut enfin désigner l'obituaire (uc 4, p. 109-199).

#### II.4.1.8. « R7 » : Avranches BM, 215

Une autre référence de dom Thomas Le Roy est « R7 ». Elle est ainsi décrite par dom Jean Huynes :

5 Un obituaire où sont remarquez les decez de plusieurs et autres choses, dit aussy Collectaire, à cause des colectes<sup>644</sup> ou oraisons qui y sont, au dessus marqué de R 7 ; pour le citer nous mettons R 7<sup>645</sup>.

Eugène de Robillard de Beaurepaire a identifié cette référence comme étant le manuscrit Avranches BM, 215. La référence ne se trouve pas sur le manuscrit et les références de dom Thomas Le Roy aident difficilement à confirmer cette identification puisqu'elles ne sont jamais foliotées. En revanche le manuscrit Avranches BM, 215 contient les textes *Collectarium abbatiae Montis sancti Michaelis* (ff. 7v-157v) et *Obituarium abbatiae Montis sancti Michaelis* (ff. 159r-174v), ce qui, confronté à la description faite par dom Jean Huynes, corrobore l'identification.

Voici les 38 références à « R7 » faites par dom Thomas Le Roy<sup>646</sup> que nous proposons d'identifier avec Avranches BM, 215.

Tableau 14 : Références à R7 (Avranches BM, 215) dans les textes de dom Thomas Le Roy

Références	Identifications
HA, ch. 1, 5	Avranches BM, 215, f. 168r (Obituaire)
HA, ch. 3	Avranches BM, 215, f. 171r (Obituaire)
HA, ch. 11 n° 12	Avranches BM, 215, f. 172r (Obituaire)
HA, ch. 11 n° 13	Avranches BM, 215, f. 172r (Obituaire)
HA, ch. 11 n° 17	Avranches BM, 215, f. 172v (Obituaire)
HA, ch. 12 n° 8	Avranches BM, 215, f. 170r (Obituaire)
HA, ch. 14 n° 1	Référence non identifiée
HA, ch. 14 n° 3	Référence non identifiée
HA, ch. 14 n° 4	Référence non identifiée
HA, ch. 14 n° 5	Référence non identifiée
HA, ch. 14 n° 7	Référence non identifiée
HA, ch. 14 n° 14	Référence non identifiée.
HA, ch. 15 § 9	Avranches BM, 215, f. 170 (Obituaire)
HA, ch. 15 § 10	Référence non identifiée
HA, ch. 16 § 1	Avranches BM, 215, f. 163r (Obituaire)
HA, ch. 16 § 2 [x 2]	Avranches BM, 215, f. 165v (Obituaire) ; Avranches BM, 215, f. 166r (Obituaire)
HA, ch. 16 § 3	Avranches BM, 215, f. 159r (Obituaire)
HA, ch. 16 § 4	Avranches BM, 215, f. 169v (Obituaire)
HA, ch. 16 § 5	Avranches BM, 215, f. 169v (Obituaire)
HA, ch. 16 § 8	Avranches BM, 215, f. 167r (Obituaire)
HA, ch. 16 § 9	Avranches BM, 215, f. 173v (Obituaire)

<sup>644</sup> Sic.

<sup>645</sup> Paris BNF, Latin 11777, f. 1r

<sup>646</sup> Pour sept d'entre elles, nous n'avons pas été capable d'en proposer une identification précise (citation et pagination).

HA, ch. 16 § 10	Avranches BM, 215, f. 170v (Obituaire)
HA, ch. 16 § 11	Avranches BM, 215, f. 164v (Obituaire)
HA, ch. 16 § 12	Avranches BM, 215, f. 159r (Obituaire)
HA, ch. 16 § 13	Avranches BM, 215, f. 163v (Obituaire)
HA, ch. 16 § 14	Avranches BM, 215, f. 159r (Obituaire)
HA, ch. 16 § 16	Avranches BM, 215, f. 160v (Obituaire)
HA, ch. 16 § 18	Avranches BM, 215, f. 161v (Obituaire)
HA, ch. 16 § 19	Avranches BM, 215, f. 166r (Obituaire)
HA, ch. 16 § 21 [x 2]	Avranches BM, 215, f. 160v (Obituaire) ; Avranches BM, 215, f. 167r (Obituaire)
HA, ch. 16 § 22	Avranches BM, 215, f. 167r et 171v (Obituaire)
HA, ch. 16 § 23	Avranches BM, 215, f. 162r (Obituaire)
HA, ch. 16 § 25	Avranches BM, 215, f. 168v (Obituaire)
HA, ch. 16 § 26	Avranches BM, 215, f. 164v (Obituaire)
HA, ch. 16 § 27	Avranches BM, 215, f. 171r (Obituaire)
HA, ch. 16 § 29	Avranches BM, 215, f. 160v (Obituaire)
HA, ch. 16 § 30	Avranches BM, 215, f. 166v (Obituaire)

#### II.4.2. Les sources manuscrites modernes citées

Alors que dès l'introduction des *Curieuses recherches*, dom Thomas Le Roy mentionne le travail de dom Jean Huynes, aucune mention n'en est faite dans *La Brève Histoire* ni dans *L'Histoire de l'abbaye*. S'il n'y a rien de surprenant sur son silence dans *La Brève Histoire*, qui ne comprend qu'une vingtaine de pages de notes, non organisées et essentiellement tirées des *Curieuses recherches*, cela semble plus étonnant pour le troisième texte, *L'Histoire de l'abbaye*. À ce sujet il écrit dans *Les Curieuses recherches*, envoyant son *Histoire de l'abbaye* à Saint-Germain-des-Prés :

L'an 1648, le mesme 13<sup>e</sup> jour dudict mois de juillet, suivant l'ordre et commendement de reverend pere dom Gregoire Tarrisse, superieur general cy-davant<sup>647</sup> de nostre congregation, j'ay envoyé au reverend pere dom Lucas d'Achery à Saint-Germain-des-Prez à Paris, l'Histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel, contenant environ deux mains et demye de petit papier manuscrit, composé de 16 chapitres et tirées tant des manuscritz du pere dom Jean Huynes, qui avoit fait ceans aussi ladicte histoire, que des anciens boucquins dudict monastere<sup>648</sup>.

Nous l'avons vu, dom Thomas Le Roy organise sa matière complètement différemment de celle de son prédécesseur<sup>649</sup> : cependant l'ensemble de ses notes marginales, notamment ses notes de sources<sup>650</sup>, sont très proches de celles de dom Jean Huynes et montrent que la rédaction de *L'Histoire de l'abbaye* repose sur la lecture et la réécriture du texte de dom Jean Huynes

À l'inverse, *Les Curieuses recherches* font œuvre plus originale : organisées chronologiquement, on y trouve peu de traces de réécriture de l'œuvre de dom Jean Huynes. Pour autant, c'est le seul texte du

<sup>647</sup> Sic.

<sup>648</sup> CR, ch. 43 § 162.

<sup>649</sup> Dom Thomas Le Roy suit les recommandations de 1647-1648 pour organiser son texte, qu'il rédige en 16 chapitres thématiques ; dom Jean Huynes avait écrit 6 traités divisés en chapitres.

<sup>650</sup> Nous désignons comme notes de sources de dom Thomas Le Roy, les notes marginales donnant les références des livres et pièces d'archives qu'il a utilisés. Ces notes de sources marginales se trouvaient déjà dans l'œuvre de dom Jean Huynes. Dans notre édition de *L'Histoire de l'abbaye*, pour chaque section de texte, si les informations délivrées par dom Thomas Le Roy se trouvent également dans *L'Histoire générale* de dom Jean Huynes, nous en donnons la référence bibliographique dans le chapeau de notes introductif au passage ; nous citons alors les notes de sources de dom Jean Huynes.

corpus où dom Thomas Le Roy va commenter ses citations, emprunts à l'auteur de *L'Histoire générale* et même ses divergences.

On trouve ainsi 15 références à dom Jean Huynes :

[...] ainssy comme on me le fit veoir, le reverand pere dom Jan Huynes, religieux de nostre congregation, avoit fait cela. Et defaict, à l'instant, me furent mis entre mains les cayhiers de ses lucubrations. [...] Non, pas touttefois, mon cher lecteur, que j'aye aulcune intenssion de blasmer un si bel ouvrage, mis au jour par ce bon religieux avec si grandes paines, et à la suite de longues annés, comme luy mesme le tesmoigne par les mesmes escripts. Ains au contraire, je le loue et je l'exalte pour ce subject et pour sa vertu, tant qu'il m'est possible, et à la mienne volonté que tous les religieux qui en font moins, s'adonassent et s'employassent en l'un et l'austre exercisse, et de la vertu et de l'histoire, aussy ferventement et aussy utilement que luy<sup>651</sup>.

[...] Ce qui faict contre le reverend pere dom Jan Huynes, lequel assure que le droit de patronage fut donné aux moines du Mont cette année [...] <sup>652</sup>.

[...] C'est pourquoy l'abbé Robert Jolivet et ses moines, suivant le dire du pere dom Jan Huynes [...] au feillet 178 de son livre, au traité des capitaines de ce monastere [...] <sup>653</sup>.

[...] laquelle le pere dom Jan Huynes assure en son Histoire estre encore en estre dans la tresorerie [...] <sup>654</sup>

[...] Et partant, le reverend pere dom Jan Huynes a manqué en ce point quand au traité des capitaines de ce Mont, au 188 feillet de son livre [...] <sup>655</sup>

[...] et ne sçay pas quelle raison a eu le reverend pere dom Jan Huynes quand il a dit en son traité des capitaines de ce Mont [...] <sup>656</sup>.

[...] J'ay tiré cette remarque des manuscriptz du pere dom Jan Huynes au 6e et dernier traité, chapitre 9<sup>e</sup> [...] <sup>657</sup>

[...] Et le reverend pere dom Jan Huynes, moine de ladicte congregation en ladicte abbaye, a reduit le tout en un petit livret, à la fin duquel il a adjousté quelques miracles arrivéz en ce Mont, es personnes des adorateurs du saint archange [...] <sup>658</sup>

[...] Je l'ay recueilly de l'Histoire du pere dom Jean Huynes au traité de ces miracles [...] <sup>659</sup>

[...] Est à noter que le reverend pere dom Jan Huynes a fait pareillement mention dudict miracle et je croy qu'il estoit sacristin <sup>660</sup>.

L'an 1639, au mois de janvier, le reverend pere dom Jan Huynes, moine profex de la congregation de Saint-Maur en France, residant en l'abbaye du Mont Saint-Michel depuis le 16<sup>e</sup> jour d'octobre de l'an 1633, a donné la dernière main à son Histoire du dit Mont Saint-Michel, laquelle il avoit entreprise et comencée peu de jours après son arrivée en cette dicte abbaye, de sorte qu'il y auroit employé plus de cinq années. Ce bon pere a fait cet-œuvre très bien et très utilement pour la posterité, ayant très exactement recherché, dans les viels et difficiles à lire manuscriptz de ce monastere, toutes les antiquitez dudict lieu, comme aussy dans les autheurs externes qui ont touché les choses arrivées en ce lieu. Il a divisé sa dicte histoire en six traittez. Au premier & 2, il traite de la fondation de cette eglise et des miracles operéz du depuis par l'intercession du glorieux archange saint Michel, l'invisible capitaine general de l'escadron coeleste et patron tutelair de ce lieu. Au 3e, des abbéz qui ont gouverné le monastere jusques audict temps 1639. Au 4e, de ceux qui ont tesmoigné de l'affection à ce monastere et des bienfacteurs et des saintes reliques quy y sont gardées. Au 5e, des capitaines et soldatz de ce lieu pour la conservation temporelle et bref. Au 6e, il traite de l'introduction des moines de ladicte congregation en ladicte abbaye et de ce qui s'est passé jusques à son temps, tellement, que lisant l'œuvre de ce bon pere, on sera plainement instruit de tout ce qui s'est passé en ce Mont depuis l'an 709, auquel temps l'archange s'apparut à saint Aubert, evesque d'Avranches, pour luy comender de luy bastir une oratoire sur la pointe du rocher de ce Mont admirable jusques audict an 1639. J'ay remarqué cecy de son Histoire susdicte le 12e avril 1647. ¶¶¶ <sup>661</sup>.

---

<sup>651</sup> CR, Avant-propos au lecteur

<sup>652</sup> CR, ch. 26 § 5

<sup>653</sup> CR, ch. 31 § 22

<sup>654</sup> CR, ch. 31 § 28.

<sup>655</sup> CR, ch. 37 § 13.

<sup>656</sup> CR, ch. 40 § 17.

<sup>657</sup> CR, ch. 42 § 17.

<sup>658</sup> CR, ch. 42 § 48.

<sup>659</sup> CR, ch. 42 § 80.

<sup>660</sup> CR, ch. 42 § 147.

<sup>661</sup> CR, ch. 42 § 171.



L'an 1640, le reverend pere dom Jan Huynes, moine de la congregation de Saint-Maur, residant dans cette abbaye du Mont Saint-Michel, composa un petit livret manuscrit intitulé le catalogue des evesques d'Avranches, de plusieurs actes et memoires tires des archives du Mont Saint-Michel [...] <sup>662</sup>.

Et aussy le pere dom Jean Huyines la mit dans son catalogue, mais il est a noter qu'elle a austrefois esté permutté et ceddée par les moines de ceans pour une autre, du nom de laquelle il ne me souvient pas maintenant et partant en vain y aura-t-on esperance car cela est la pure verité qu'on en trouve la donation en ce present manuscrit en la page 71. Du depuis j'ay esté esclaircy <sup>663</sup>.

[...] à ce que dit le pere dom Jean Huynes car pour moy je ne l'ay point trouvé <sup>664</sup> [...]

Nous trouvons ainsi mentionnés 3 textes de dom Jean Huynes <sup>665</sup> :

- « l'histoire du Mont Saint-Michel [...] en six traittez » ;
- « le catalogue des evesques d'Avranches » ;
- « un petit livret <sup>666</sup>, à la fin duquel il a adjousté quelques miracles ».

Du premier texte, il nous reste deux exemplaires autographes – Paris BNF, Français 18947 et Paris BNF, Français.

Or, quand nous comparons la foliotation de dom Jean Huynes citée par dom Thomas Le Roy avec la foliotation des deux manuscrits, la version princeps ou la mise au net, elle n'est jamais concordante à Paris BNF, Français 18947 et Paris BNF, Français 18948.

Tableau 15 : Absence de correspondance entre la foliotation citée par dom Thomas Le Roy et les manuscrits que nous avons du travail de dom Jean Huynes

Citation dans <i>Les Curieuses recherches</i>	Problème de concordance de foliotation entre Paris BNF, Français 18948 (première version du texte) et la référence donnée dans <i>Les Curieuses recherches</i>	Problème de concordance de foliotation entre Paris BNF, Français 18947 (mise au net) et la référence donnée dans <i>Les Curieuses recherches</i>
« au feillet 178 de son livre, au traité des capitaines » (CR, ch. 31 § 22)	Il n'y a pas de folio 178 dans ce manuscrit. Le traité des capitaines s'étend des folios 96r-112r	Le texte contenu au folio 178 n'est probablement pas de la main de dom Jean Huynes. Le traité consacré aux capitaines du Mont est aux folios 93r-107r.
« au traité des capitaines de ce Mont, au 188 feillet » (CR, ch. 37 § 13).	Il n'y a pas de folio 188 dans ce manuscrit. Le traité des capitaines s'étend des folios 96r-112r.	Le texte contenu au folio 188 ne concerne pas l'abbaye du Mont Saint-Michel. Le traité consacré aux capitaines du Mont est aux folios 93r-107r.
du pere dom Jan Huynes au 6 <sup>c</sup> et dernier traité, chapitre 9 <sup>c</sup> (CR, ch. 42 § 17)	Traité 6, chapitre 6.	Traité 6, chapitre 6.

Pour autant quand nous considérons le travail de dom Jean Huynes, sans prendre en compte les problèmes de foliotation, nous pouvons identifier les passages cités par dom Thomas Le Roy.

<sup>662</sup> CR, ch. 42 § 190

<sup>663</sup> CR, ch. 43 § 123, 3, 11.

<sup>664</sup> CR, ch. 43 § 123, 3, 11.

<sup>665</sup> Pour la liste de ses œuvres sur le Mont Saint-Michel, voir *supra* I.3.1, p. 90.

<sup>666</sup> Dom Thomas Le Roy nous dit que ce livret est une abréviation d'un « beau discours » composé par dom Bernard de Requin (cf. CR, ch. 42 § 48). Dom Louis Bernard de Requin (n<sup>o</sup> de matricule 96) n'est cependant pas mentionné dans *L'Histoire littéraire*.

Tableau 16 : Références à l'œuvre de dom Jean Huynes dans les textes de dom Thomas Le Roy

Citation dans <i>Les Curieuses recherches</i>	Identification absolue de <i>L'Histoire générale</i>	Foliotation dans Paris BNF, Français 18948 (première version du texte)	Foliotation dans Paris BNF, Français 18947 (mise au net)
« contre le reverend dom Jan Huynes » ( <i>CR</i> , ch. 26 § 5)	Nous n'avons pas identifié ce passage dans <i>L'Histoire Générale</i>		
« au feillet 178 de son livre, au traité des capitaines » ( <i>CR</i> , ch. 31 § 22)	« Les guerres s'allumants de plus en plus entre les françois et les Anglois tous ceux de cette Prouince de Normandie com(m)encerent a fortifier leurs villes. Et ceux de ce Mont, iaçoit que placez en vn lieu que la nature a    rendu de difficile acces se fortifierent aussy a bastir les murs d'autour de la ville iusques alors close de bois » ( <i>HG</i> , tr. 5 ch. 7)	f. 100r-v	f. 96v.
« en son Histoire » ( <i>CR</i> , ch. 31 § 28)	« De cet or, l'abbé Robert y contribuant aussy beaucoup, on fit faire plusieurs riches ornements dont nous en voyons encore une bonne partie : à sçavoir [...]. Item une autre petite croix où sont plusieurs R » ( <i>HG</i> , tr. 3 ch. 22)	f. 62r	ff. 60v-61r.
« au traité des capitaines de ce Mont, au 188 feillet » ( <i>CR</i> , ch. 37 § 13).	« l'abbé Guillaume d'Estouteville lors commendataire de cette abbaye, qui demeura toujours hors de ce Mont la laissa à son frère Louys d'Estouteville, sieur d'Estouteville et de Hambye, à raison de sa femme, à quoy d'accorderent le religieux, tellement qu'il continua d'en estre capitaine jusques au vingt et uniesme d'aoust de l'an mil quatre cent soixante-quatre, jour qu'il mourut. Incontinent après Jean d'estouteville, chevalier, sieur et baron de Briquebec postula au roy Louis onziesme cette charge, laquelle luy fut donnée et en eut des patentes le vingt cinquiesme du susdit moys d'aoust [...] » ( <i>HG</i> , tr. 5 ch. 14)	f. 106v	f. 102r-v
« en son traité des capitaines » ( <i>CR</i> , ch. 40 § 17).	« Imbert de Baternay, comte de Boschage en estoit capitaine l'a, il quatre cent quatre vingt treize, René de Baternay, chevalier, comte de Boschage, baron d'Anthon et d'Auberrine, seigneur de Monthresor ou Bridore et Moulin en Berry, [...] en estoit capitaine l'an mil cinq cent quarante huit, auquel temps le dixiesme jour de mars, il declara [...] » ( <i>HG</i> , tr. 5, ch. 15) « La reddition de ce Mont plust tant au roy Henry troisiesme, qu'il deposa celuy qui estoit lors capitaine en ce Mont, et y mit le sieur de Vicques en sa place » ( <i>HG</i> , tr. 5, ch. 16)	f. 107r f. 108v	f. 102v f. 104r
« au 6 <sup>e</sup> et dernier traité, chapitre 9 <sup>e</sup> » ( <i>CR</i> , ch. 42 § 17).	« De l'election de dom Henry du Pont pour Prieur et de ce qui fut fait en ce Mont de son temps » ( <i>HG</i> , tr. 6, ch. 6)	f. 118r.	f. 112r-v.

Citation dans <i>Les Curieuses recherches</i>	Identification absolue de <i>L'Histoire générale</i>	Foliotation dans Paris BNF, Français 18948 (première version du texte)	Foliotation dans Paris BNF, Français 18947 (mise au net)
« au traité de ces miracles » ( <i>CR</i> , ch. 42 § 80).	« A Pontorson les habitans de la rue St Michel sont preseruez de peste par l'inuocation du mesme Arcang » ( <i>HG</i> , tr. 2 ch. 40)	f. 44r.	f. 43r-v.

On trouve bien des correspondances entre le texte de dom Thomas Le Roy et celui de dom Jean Huynes, mais dès que nous analysons une citation de façon précise, nous observons des imprécisions, soit une mauvaise référencement, soit des données comportant des inexactitudes.

Nous pouvons alors faire deux hypothèses :

- soit dom Thomas Le Roy a mal lu et mal cité dom Jean Huynes, mais l'hypothèse est étonnante parce que nous l'avons montré, il est plutôt fiable s'agissant des sources médiévales ;
- soit dom Thomas Le Roy a consulté une autre version du travail de dom Jean Huynes, mais dans ce cas cette version a aujourd'hui disparu : nous ne la trouvons pas même mentionnée dans d'autres travaux.

Ces deux interprétations comportent donc de véritables limites que nous n'avons pas su dépasser.

Par ailleurs nous n'avons pas identifié les deux autres textes attribués à dom Jean Huynes par dom Thomas Le Roy : un catalogue des évêques d'Avranches et un petit livret contenant à la fin des miracles observés au Mont Saint-Michel. Il y a certes une série de textes reliés avec *L'Histoire générale* dans le manuscrit Paris BNF, Français 18947 (ff. 116v-208v) mais il est difficile d'identifier « un petit livret » parmi ces notes et nous n'avons relevé aucun catalogue des évêques d'Avranches.

Ce qui peut étonner de la rédaction de *L'Histoire de l'abbaye*, c'est qu'elle soit commandée par l'abbaye mère alors que dom Jean Huynes a déjà rédigé une histoire qui a du donner satisfaction. En effet, ce dernier va être appelé à Saint-Germain-des-Prés en décembre 1648 pour travailler à l'histoire de l'ordre<sup>667</sup> et ses deux manuscrits autographes sur le Mont Saint-Michel (actuels Paris BNF, Français 18947 et 18948) ont fait partie de l'ancien fonds de Saint-Germain-des-Prés, même si nous ne savons pas à partir de quelle année. En l'absence de lettre de demande formelle de la part de dom Grégoire Tarrisse ou dom Luc d'Achery, nous ne pouvons que faire des suppositions. L'œuvre de dom Jean Huynes – autographe ou copiée – devait nécessairement être encore au Mont Saint-Michel en 1648, puisque dom Thomas Le Roy s'appuie sur celle-ci. Les manuscrits ont dû rejoindre le fonds de Saint-Germain-des-Prés plus tard ou bien il a existé une autre copie, ce que peut laisser supposer les divergences entre les références indiquées par dom Thomas Le Roy et les deux copies de la Bibliothèque nationale de France. L'ancienne cote de *L'Histoire de l'abbaye* est « Saint-Germain 530 », tandis que les trois autres manuscrits montois majeurs de l'époque mauriste portent les cotes anciennes suivantes :

- Paris BNF, Français 18947 : « Saint-Germain 924-I » ; « Sancti Germani a Pratis n. 1423 » ;
- Paris BNF, Français 18948 : « Saint-Germain 924-2 » et « 1424 » ;
- Paris BNF, Français 18949 : « Saint-Germain 924-3 ».

<sup>667</sup> Voir les *Remarques faites de quelques actions et paroles du R. P. Dom Grégoire Tarrisse par D. Luc Dachery* (1649) (Stein (éd.) 1908, 66).

Si l'ordre numérique des cotes correspond à leur entrée dans leur fonds, alors il faut supposer que le manuscrit de Dom Thomas Le Roy (contenant *L'Histoire de l'abbaye*) fut la première histoire montoise à rejoindre la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés.

Nous nous sommes efforcée d'identifier des passages parallèles de notre corpus et de l'œuvre de dom Jean Huynes pour chaque chapitre et section des textes de dom Thomas Le Roy. Nous avons également cité les notes marginales de dom Jean Huynes en notes de source<sup>668</sup>. Cela nous permet de relativiser la décision d'Eugène de Robillard de Beaurepaire de tronquer le texte des *Curieuses recherches* : « Lorsque le paragraphe ne sera que la reproduction de Dom Huynes ou d'autres textes depuis longtemps connus, nous nous contenterons de transcrire le sommaire en y ajoutant la date de sa rédaction, et au besoin, l'indication des sources à consulter<sup>669</sup> » et de montrer tous les éléments originaux introduits par dom Thomas Le Roy dans son œuvre.

Dans les lignes suivantes, en analysant les sources imprimées citées par dom Thomas Le Roy, nous montrons dans quelle mesure il a emprunté la matière à dom Jean Huynes.

### II.4.3. Les sources imprimées citées

Dans sa liste des livres utilisés pour la rédaction de *L'Histoire générale*, dom Jean Huynes cite, s'agissant des imprimés, seulement trois monographies :

Nous nous sommes aussi servy de quelques auteurs externes, assçavoir de l'Histoire de France composé par Dupleix, de l'Histoire de Bretagne par d'Argentré, de l'Histoire de Normandie par Gabriel du Moulin et de plusieurs autres<sup>670</sup>.

Or en relevant systématiquement les références à des ouvrages imprimés dans notre corpus, nous ne relevons pas moins de vingt-trois ouvrages différents. Chacun des ouvrages imprimés, cités par dom Thomas Le Roy, est développé dans cette section. En comparant les références aux imprimés cités par l'auteur aux références citées par dom Jean Huynes – dans son texte ou dans ses notes marginales –, nous nous sommes aperçue qu'il avait beaucoup utilisé la matière de son prédécesseur. Nous verrons dans des tableaux comparatifs ce qui est emprunté à dom Jean Huynes et ce qui est original.

Nous avons également vérifié la liste du commissaire Pinot-Cocherie, qui rédigea l'inventaire des confiscations révolutionnaires en 1790 : c'est en effet le seul inventaire que nous connaissions aujourd'hui recensant les ouvrages imprimés ayant appartenu à l'abbaye montoise. Il permet d'avoir un instantané des possessions de livres imprimés mauristes au Mont Saint-Michel juste après la révolution française.

Nous donnons la référence complète de l'édition identifiée quand nous le pouvons.

Enfin nous donnons la cote du volume montois quand il est encore disponible : en effet sur 2044 numéros d'inventaire (environ 2776 volumes) mentionnés par le commissaire Pinot-Cocherie, 755 monographies (soit 1255 volumes) sont aujourd'hui identifiées au fonds ancien de la bibliothèque municipale d'Avranches et 5 dans la bibliothèque du lycée Notre-Dame de la Providence d'Avranches.

Cette étude de la bibliographie imprimée de dom Thomas Le Roy permet :

---

<sup>668</sup> Nous n'avons cité que les notes marginales citées sur le manuscrit mis au net, Paris BNF, Français 18947.

<sup>669</sup> Robillard de Beaurepaire (éd.) 1878, 82, n. 1.

<sup>670</sup> Paris BNF, Français 18948, f. 1r ; voir annexe 1, p. 283.

- de discriminer des éditions utilisées par dom Thomas Le Roy d'autres éditions existantes et de justifier un certain nombre d'identifications ;
- de voir quelle part il emprunte aux volumes imprimés par rapport aux manuscrits et aux archives pour rédiger son œuvre ;
- de montrer l'originalité de dom Thomas Le Roy par rapport à dom Jean Huynes s'agissant de la lecture des imprimés ;
- d'enrichir la connaissance de la bibliothèque montoise ;
- en identifiant des ouvrages utilisés par dom Thomas Le Roy, et non mentionnés par le commissaire Pinot-Cocherie, sans doute parce qu'ils avaient déjà « disparu » au moment de la rédaction des inventaires ;
- en proposant un *terminus ante quem* d'acquisition des ouvrages par la bibliothèque montoise dans le catalogue de la *Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel*<sup>671</sup>.

#### II.4.3.1. ARGENTRÉ (d') Bertrand Histoire de Bretagne 1618

##### II.4.3.1.1. Inventaire Pinot-Cocherie

L'ouvrage de Bertrand d'Argentré n'est pas recensé dans l'inventaire Pinot-Cocherie.

##### II.4.3.1.2. Identification

Il existe plusieurs éditions de cette œuvre, mais ni dom Thomas Le Roy ni dom Jean Huynes ne mentionnent celle qu'ils ont utilisée. L'édition princeps date de 1588<sup>672</sup>. La version suivante est complétée par son fils, Charles d'Argentré, et publiée en 1612. Puis cette version est revue et corrigée et publiée, comme troisième édition en 1618. La dernière version date de 1668 : postérieure à la rédaction de notre corpus, nous l'avons immédiatement retirée de nos hypothèses.

En confrontant les citations de dom Thomas Le Roy aux trois éditions, nous avons pu déterminer l'édition utilisée par notre auteur.

Ex. : « D'Argentré, livre 1, chapitre 9 » (HA, ch. 6) = Argentré 1588, 42 (l. 1 ch. 18) ; Argentré 1618, 36 (l. 1, ch. 9).

Ex. : « D'Argentré assure que c'est aus dictz moynes à y pourvoir au livre 4, chapitre 28 de l'Histoire de Bretagne » (CR, ch. 21 § 15) = Argentré 1618, 217-218, (l. 4, ch. 28).

Il s'agit donc de l'édition de 1618.

ARGENTRÉ (d') Bertrand, *Histoire de Bretagne, roys, duc, et princes d'icelle, depuis l'an 383 iusques au temps de Madame Anne Reyne de France derniere Duchesse mise en escrit par noble homme Messire*

<sup>671</sup> Dans le catalogue de la *Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel*, nous proposons une date d'acquisition dans la zone des notes sur l'exemplaire. Les dates renseignées actuellement proviennent des exemplaires : un *ex catalogo* suivi d'une date est inscrit sur quelques exemplaires. Cependant un grand nombre de dates d'acquisition n'est pas renseigné. Nous proposons pour les volumes cités par dom Thomas Le Roy – dom Jean Huynes avant lui – d'avancer une date *ad quem* d'acquisition : 1636-1639 si l'ouvrage est déjà cité par dom Jean Huynes ; 1647-1648 si l'ouvrage est cité uniquement par dom Thomas Le Roy.

<sup>672</sup> ARGENTRÉ (d') Bertrand, *L'Histoire des Bretagne des roys, ducs, comtes, et princes d'icelle : l'establissement du Royaume, mutation de ce tiltre en Duché, continué jusques au temps de Madame Anne, derniere Duchesse, & depuis Roynne de France, par le mariage de laquelle passa le Duché en la maison de France. Avec la carte Geographique dudict Pays, & table de la Genealogie des Ducs & Princes sur luy. Mise en escrit par noble homme, messire Bertrand D'argentré sieur de Goines Forges, &c. Conseiller du Roy & President au siege de Rennes*, A Paris, Chez Jacques du Puys, à la Samaritaine, 1588.

*Bertrand D'Argentré Sieur de Gosnes, Forges et Conseiller du Roy et President au siege de Rennes. Troisième édition revue & augmentée par Messire Charles d'Argentré Sieur de la Boissière Conseiller du Roy & President en la Cour de parlement de Bretagne, Paris, Nicolas Buon, 1618.*

II.4.3.1.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse

Tableau 16 : Références à l'œuvre de Bertrand d'Argentré dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence dans le corpus de dom Thomas Le Roy	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification dans l'édition de 1618
« selon d'Argentré » (HA, ch. 1, 1)	« d'Argentré Livre premier chapitre neufiesme » (HG, tr. 4, ch. 7)	p. 36 (l. 1, ch. 9)
« D'Argentré livre 4 chapitre 28 en son Histoire » (HA, ch. 1, 12)	« d'Argentré en son hist. l. 4 ch. 28 » (HG, tr. 4, ch. 7)	p. 218, (l. 4, ch. 28).
« D'Argentré livre 1 de l'Histoire de Bretagne » (HA, ch. 2)	« d'Argentré Livre premier chapitre neufiesme » (HG, tr. 4, ch. 7)	p. 36 (l. 1, ch. 9)
« D'Argentré livre 4, chapitre 79 » (HA, ch. 3)	« d'Argentré l 4 ch. 79 » (HG, tr. 3, ch. 14)	p. 267-268 (l. 4, ch. 79)
« D'Argentré, livre 1, chapitre 9 » (HA, ch. 6)	« d'Argentré Livre premier chapitre neufiesme » (HG, tr. 4, ch. 7)	p. 36 (l. 1, ch. 9)
« D'Argentré livre 4, chapitre 8 » (HA, ch. 6)	Ø	p. 210-212, (l. 4, ch. 18-20)
« D'Argentré livre 4, chapitre 79, Histoire de Bretagne » (HA, ch. 7)	« d'Argentré l 4 ch. 79 » (HG, tr. 3, ch. 14)	p. 267-268 (l. 4, ch. 79)
« Selon d'Argentré livre 4 chapitre 50 » (HA, ch. 11)	Ø	p. 239 (l. 4 ch. 50)
« D'Argentré, livre 4 chapitre 41 » (HA, ch. 15 § 1)	« D'Argentré en son Histoire de Bretagne, l. 4 c. 41 » (HG, tr. 5 ch. 2)	p. 228 (l. 4, ch. 41).
« D'Argentré livre 11 chapitre 26 <sup>c</sup> » (HA, ch. 15 § 7)	« d'Argentré l. onziesme c. 26 » (HG, tr. 5, ch. 8)	p. 762-763 (l. 11, ch. 26)
« d'Argentré, livre 4, chapitre 79 » (HA, ch. 16 § 17)	« d'Argentré l 4 ch. 79 » (HG, tr. 3, ch. 14)	p. 267-268 (l. 4, ch. 79).
« D'Argentré, livre 7 chapitre 12 » (HA, ch. 16 § 28)	« D'Argentré l. 7 c. 12 page 519 » (HG, tr. 4, ch. 16)	p. 513-520 (l. 7 ch. 12)
« D'Argentré livre 3 chapitre 3 » (HA, ch. 16 § 31)	« d'Argentré livre treiziesme chapitre troisieme et lettre trouuées dans les archiues » (HG, tr. 3, ch. 25)	p. 857 (l. 13, ch. 3).
« selon d'Argentré » (BH, 5)	« d'Argentré Livre premier chapitre neufiesme » (HG, tr. 4, ch. 7)	p. 36 (l. 1, ch. 9)
« selon d'Argentré » (CR, Description du Mont Saint-Michel)	« d'Argentré Livre premier chapitre neufiesme » (HG, tr. 4, ch. 7)	p. 36 (l. 1, ch. 9)
« après l'avoir tiré du livre premier du sieur d'Argentré » (CR, ch. 3 § 6)	Ø	« L'ordre des rois et ducs de Bretagne » [non paginé]

« D'Argentray dist cecy en son livre premier » (CR, ch. 3 § 10)	Il n'y a rien sur le livre I de Bertrand d'Argentré dans l'œuvre de dom Jean Huynes mais sur le même thème que celui abordé par dom Thomas Le Roy on trouve les références : « d'Argentré Livre premier chapitre neusiesme » et « d'Argentré en son hist. l. 4, chap. 28 » (HG, tr. 4, ch. 7)	p. 210-213 (l. 4, ch. 18-20) ; p. 218 (l. 4, ch. 28)
« selon d'Argentré » (CR, ch. 9 § 5)	∅	p. 42 (liste des évêque des Rennes)
« de l'Histoire de Bretagne par d'Argentré » (CR, ch. 16 § 24)	∅	p. 246 (l. 4, ch. 57)
« selon d'Argentré » (CR, ch. 16 § 27)	∅	p. 246 (l. 4, ch. 56)
« l'autre de l'Histoire de Bretagne » (CR, ch. 16 § 32)	∅	p. 246 (l. 4, ch. 56)
« de d'Argentré » (CR, ch. 16 § 33)	∅	Non identifié
« D'Argentré en l'Histoire de Bretagne en parle livre 4, chapitre 79 » (CR, ch. 18 § 8)	« d'Argentré l 4 ch. 79 » (HG, tr. 3, ch. 14)	p. 267-268 (l. 4, ch. 79)
« D'Argentré assure que c'est aus dicts moynes à y pourvoir au livre 4, chapitre 28 de l'Histoire de Bretagne » (CR, ch. 21 § 15)	« d'Argentré en son hist. l. 4, chap. 28 » (HG, tr. 4, ch. 7)	p. 217-218, (l. 4, ch. 28).
« D'Argentré rapporte cecy au livre 7 <sup>e</sup> de son Histoire de Bretagne » (CR, ch. 29 § 20)	« D'Argentré l. 7 c. 12 page 519 » (HG, tr. 4, ch. 16)	p. 513-520 (l. 7, ch. 12)
« de d'Argentré, livre 11, chapitre 26 » (CR, 31 § 29)	« d'Argentré l. onziesme c. 26 » (HG, tr. 5, ch. 8)	p. 762-763 (l. 11, ch. 26)
« de l'historien breton d'Argentray de son livre 11, chapitre 26 » (CR, 31 § 36)	« d'Argentré l. onziesme c. 26 » (HG, tr. 5, ch. 8)	p. 762-763, (l. 11, ch. 26)
« d'Argentré » (CR, 31 § 37)	∅	Non identifié
« du livre 12 <sup>e</sup> de d'Argentré, feillet 886 » (CR, 32 § 10)	∅	p. 826 (l. 12, ch. 11)
« En l'histoire de Bretagne par d'Argentré, livre 4 chapitre 28 » (CR, 43 § 123, 3, 11)	« d'Argentré en son hist. l. 4, chap. 28 » (HG, tr. 4, ch. 7)	p. 217-218, (l. 4, ch. 28).

L'ouvrage de Bertrand d'Argentré est ainsi cité 13 fois dans *L'Histoire de l'abbaye*, 1 fois dans *La Brève histoire* et 15 fois dans *Les Curieuses recherches*. Comme pour le volume précédent, nous voyons que la matière est réutilisée dans les trois textes ; elle était par ailleurs pour une bonne partie citée par dom Jean Huynes. Quelques références nouvelles laissent cependant penser que dom Thomas Le Roy a consulté l'ouvrage.

#### II.4.3.2. BELLEFOREST (de) François *Les grandes annales et histoire générale de France 1579*

##### 2.3.2.1. Inventaire Pinot-Cocherie

L'ouvrage était possédé par l'abbaye du Mont Saint-Michel comme en témoigne l'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie :

Histoire. 63 : Les grandes annales de France jusques au regne d'Henry 3, par Belleforest. Paris. 1579. 2 volumes. in folio. tomes 1 et 2<sup>673</sup>.

#### II.4.3.2.2. Identification du volume

À partir de cet ajout d'informations issu de l'inventaire de la révolution française, nous avons pu identifier l'édition citée :

BELLEFOREST (de) François, *Les grandes annales et histoire générale de France, des la venue des Francs en Gaule, jusques au regne du roy tres-chrestien Henry III. Contenant la conqueste d'iceux François du pays Gaulois, les courses de plusieurs nations estranges en iceluy : la suite des familles du sang Royal, & l'ordre de l'Estat François : les genealogies, & effigies des Roys, qui ont regné jusqu'à present : la source de plusieurs maisons de ce Royaume : l'establissement des Officiers de la Couronne, & tout ce qui concerne le gouvernement de la Monarchie de France, soit pour la paix, soit pour la guerre : suivant les Pancartes anciennes, les Loix du païs, & la Foy des vieux exemplaires : Le tout fait, recueilly & mis en ordre, & party en deux Tomes. Avec les Tables des Matieres, Chapitres, & noms des Autheurs. Au tres-Chrestien Roy de France & de Poloigne Henry III. Par François de Belle-Forest Comingeois, & Annaliste de sa Majesté tres-Chrestienne. Tome premier, Paris, Chez Gabriel Buon, au Cloz Bruneau, à l'enseigne Saint Claude, 1579.*

BELLEFOREST (de) François, *Les grandes annales et histoire générale de France, des le regne de Phillippe de Valois, jusques a Henry III. a present heureusement regnant. Contenant la querelle pour la Loy Salique avec l'Anglois, les guerres advenues pour icelle : combustions de la France : alteration de l'Estat : restablissement d'iceluy, & tout ce qui s'est passé jusq'à nostre temps, soit en temps de paix, soit durant la guerre. Avec les figures genealogiques, & effigies des Roys, depuis le susdit Phillippe, jusqu'à Henry troisième. Avec les Tables des Matieres, Chapitres, & noms des Autheurs. Au tres-Chrestien Roy de France & de Poloigne Henry III. Par François de Belle-Forest Comingeois, & Annaliste de sa Majesté tres-Chrestienne. Tome second, Paris, Chez Gabriel Buon, au Cloz Bruneau, à l'enseigne Saint Claude, 1579.*

Par ailleurs les deux volumes portant l'ex-libris montois sont encore conservés à la bibliothèque municipale d'Avranches sous les cotes Avranches BM, I 725 et Avranches BM, I 726.

#### II.4.3.2.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse

Tableau 17 : Référence à l'œuvre de François de Belleforest dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence dans le corpus de dom Thomas Le Roy	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification dans l'édition 1579
« Belleforest dit que Louïs xi vint l'an 1466 en Basse-Normandie vers le Mont Saint-Michel » (CR, ch. 32 § 30, addition de la main non identifiée E)	Ø	Non identifié.

<sup>673</sup> Avranches BM, 246, f. 105v.



Élément de la bibliographie des sources des *Curieuses recherches*, la référence n'a cependant pas été mentionnée par dom Thomas Le Roy mais par un de ses annotateurs. Elle est unique : on peut donc supposer qu'elle n'a pas été lue par notre auteur.

#### II.4.3.3. BRISSON Barnabé *Le Code Henri III*

##### II.4.3.3.1. Inventaire Pinot-Cocherie

Le *Code du roi Henri III* de Barnabé Brisson cité dans notre corpus n'est pas inventorié par le commissaire Pinot-Cocherie.

##### II.4.3.3.2. Identification du volume

Il n'est pas non plus dans l'actuel catalogue des volumes imprimés montois et cela nous incite à penser qu'il avait déjà disparu avant les confiscations révolutionnaires.

En analysant les références de dom Thomas Le Roy, nous pouvons cependant proposer une identification de l'édition suivante :

BRISSON Barnabé, *Le Code du roy Henri III, roy de France et de Pologne redigé en ordre par messire Barnabé Brisson, conseiller du Roy en son Conseil d'Etat, & President en sa Cour de Parlement de Paris. Depuis augmenté des Edicts du Roy Henry III, à present regnant, avec la Conferece des Ordonnances, & rapporté aux anciens Codes de Theodose & de Justinian, & aux Basiliques. Et illustré des Conciles de l'Eglise, Loix des Romains & autres peuples, Histoires, Antiquites, Arrests des Cours souueraines, & tres-notables observations & Annotations. Par L. Charondas Le Caron, Iursiconsulte Parisien. Troisième edition reueuë & augmentée de plusieurs Edicts & Ordonnances qui defailloient es precedentes editions, & enrichie de nouvelles & singulieres Annotations. Avec amplex indices des Tiltres, & des choses plus memorables*, A Paris, Claude Morel, 1609.

##### II.4.3.3.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse

Tableau 18 : Références à l'œuvre de Barnabé Brisson dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence dans le corpus de dom Thomas Le Roy	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification dans l'édition de 1609
« Les basiliques au code Henry, livre 18 » ( <i>HA</i> , ch. 10, 3 [par. 1])	<i>HG</i> , tr. 4 ch. 18	p. 525-533 (l. 18)
« Les grandes ordonnances dans le <i>Code Henry</i> et en la conferences des ordonnances comme dessus. » ( <i>HA</i> , ch. 10, 4 [par. 13])	<i>HG</i> , tr. 4 ch. 18	p. 531-532 (l. 18)
« J'ai tiré le tout [...] du code Henry » ( <i>CR</i> , ch. 32 § 38)	<i>HG</i> , tr. 4 ch. 18	p. 531-533 (l. 18)

La référence est déjà donnée par dom Jean Huynes. Nous ne pouvons donc pas affirmer que notre auteur a consulté l'ouvrage. Peut-être cite-t-il seulement son prédécesseur.

#### II.4.3.4. CENEAU Robert *Liber de Re Gallica*

##### II.4.3.4.1. Inventaire Pinot-Cocherie

Dom Thomas Le Roy cite, à la suite de dom Jean Huynes, une explication étymologique de Robert Ceneau issue du *Liber de re gallica*. L'œuvre n'est cependant pas inventoriée par le commissaire Pinot-Cocherie.

##### 2.3.4.2. Identification du volume

Nous n'avons pu retrouver l'édition lue par les moines mauristes : ils ne donnent aucune date d'édition et l'ouvrage montois n'a pas été retrouvé. Nous proposons cette référence, antérieure à la rédaction des deux érudits du XVII<sup>e</sup> siècle, qui contient un *De Re Gallica*.

CENEAU Robert, *Roberti Coenalis, divina clementia episcopi Arboricensis, Doctoris Theologi ordine & origine Parisiensis, Gallica Historia, in duos dissecta tomos : Quorum Prior ad anthropologiam Gallici principatus, Posterior ad soli chorographiam pertinet Ad Henricum 11 Valesium, Francis Regum Christianissimum, Paris, Apud Galeotum à Prato, 1557.*

##### II.4.3.4.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse

Tableau 19 : Référence à l'œuvre de Robert Ceneau dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence dans le corpus de dom Thomas Le Roy	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification dans l'édition 1557
« In libro de Re Gallica, Robert Senalis episcopus Abrincensis » ( <i>HA</i> , ch. 4, 7, 1)	<i>HG</i> , tr. 3 ch. 11 <sup>674</sup>	p. 48
« presque en rond, il est presque aussy grand. Robert Senalis, evesque d'Avranches, en son livre, <i>De re gallica</i> » ( <i>CR</i> , ch. 14 § 6).	<i>HG</i> , tr. 3 ch. 11	p. 148

#### II.4.3.5. DU MOULIN Gabriel *Histoire de Normandie* 1631

##### II.4.3.5.1. Inventaire Pinot-Cocherie

L'ouvrage cité par les moines mauristes était autrefois en possession du Mont Saint-Michel, comme en témoigne l'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie :

Histoire 635 : Histoire generale de Normandie. 1 volume. in folio<sup>675</sup>.

##### II.4.3.5.2. Identification du volume

Le volume montois a visiblement disparu : l'œuvre, certes conservée au fonds ancien de la bibliothèque, ne porte pas d'ex-libris montois, contrairement aux anciens ouvrages de la collection de l'abbaye montoise conservée aujourd'hui au fonds ancien de la bibliothèque municipale d'Avranches.

La foliotation citée par dom Thomas Le Roy et dom Jean Huynes correspond à celle de l'édition de 1631 :

<sup>674</sup> Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 168.

<sup>675</sup> Avranches BM, 246, f. 115v.

DU MOULIN Gabriel, *Histoire générale de Normandie, contenant les choses mémorables advenues depuis les premières courses des Normands païens, tant en France qu'aux autres pays... jusques à la réunion de la Normandie à la couronne de France*, par M. Gabriel Du Moulin, Rouen, J. Osmont, 1631.

#### II.4.3.5.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse

Tableau 20 : Références à l'œuvre de Gabriel du Moulin dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence dans le corpus de dom Thomas Le Roy	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification dans l'édition 1631
« [...] contre le sentiment de Gabriel du Moulin, page 52 de son <i>Histoire de Normandie</i> [...] » (HA, ch. 1, 1)	« selon le livre des fondations écrit du temps de l'abbé Bernard et Gabriel du Moulin en son Histoire page 52 l'an neuf cent quarant quatre ». (HG, tr. 1 ch. 14) ; « Gabriel du Moulin en son Histoire de Normandie, p. 52 » (HG, tr. 4, ch. 2)	p. 52
« Du Moulin, page 104 en <i>Histoire de Normandie</i> . » (HA, ch. 1, 6)	« Gabriel du Moulin en son Histoire de Normandie, p. 109 » (HG, tr. 4, ch. 3)	p. 109
« Du Moulin, <i>Histoire de Normandie</i> , p. 209 » (HA, ch. 14)	Ø	p. 209
« Gabriel du Moulin <i>Histoire Normands</i> , page 259. » (HA, ch. 15 § 1)	Ø	p. 259-260
« Par où apert que Du Moulin a manqué dans son <i>Histoire de Normandie</i> » (HA, ch. 15 § 9)	« Et Gabriel du Moulin, auteur recent, à la fin du catalogue qu'il a fait desdits seigneurs, met : Ces noms et armes furent posez lors que les Anglois estoient devant Saint-Sauveur, au lieu qu'il devoit dire [...] » (HG, tr. 5, nota)	2 <sup>e</sup> pagination, p. 51-52
« Du Moulin, <i>Histoire de Normandie</i> , page 101 » (HA, ch. 16 § 4)	Ø	p. 100-101
« Du Moulin <i>Histoire Normandie</i> » (HA, ch. 16 § 7)	Ø	p. 105
« Contre le sentiment de Du Moulin en Guillaume le Conquerant, page 177 qui dit qu'il n'est point croyable. » (HA, ch. §)	« Gabriel du Moulin en son Histoire de Normandie dit que cela n'est pas croyable et se fonde en sa rationcination en Guillaume le Conquerant, p. 177 » (HG, tr. 3, ch. 7)	p. 177
« Du Moulin, <i>Histoire</i> page 209 » (HA, ch. 16 § 9)	Ø	p. 209
« Du Moulin <i>Histoire de Normandie</i> » (HA, ch. 16 § 10)	Ø	p. 259-260
« plus certains que l' <i>Histoire</i> de Gabriel du Moulin » (BH, 1)	« Gabriel du Moulin en son Histoire de Normandie p. 87 qui cite les manuscrits de Fescan » (HG, tr. 2, ch. 1)	p. 88
« Gabriel du Moulin en parle en la page 25 <sup>e</sup> de son <i>Histoire de Normandie</i> » (CR, ch. 1 § 15)	Ø	p. 24-25
« Du Moulin en parle aussy » (CR, ch. 1 § 17)	« Gabriel du Moulin en son Histoire de Normandie p. 87 qui cite les manuscrits de Fescan » (HG, tr. 2, ch. 1)	p. 88
« J'ay pris cecy dans Du Moulin, <i>Histoire de Normandie</i> , page 101 » (CR, ch. 5 § 2)	Ø	p. 100-101

« Quoi que Du Moulin assure qu'il vescu plus longt temps que jusques à 1026 » (CR, ch. 6 § 5)	Ø	p. 106-107
« de Du Moulin, page 115 » (CR, ch. 6 § 8)	Ø	p. 115 (l. 6)
« j'ay peu colliger dans Du Moulin » (CR, ch. 8 § 6)	Ø	p. 145
Il y a beaucoup de conteste entre les historiens. Du Moulin et d'austres (CR, ch. 10 § 3)	« Gabriel du Moulin en son Histoire de Normandie dit que cela n'est pas croyable et se fonde en sa rationcination en Guillaume le Conquerant, p. 177 » (HG, tr. 3, ch. 7)	p. 177
« de l'Histoire de Du Moulin » (CR, ch. 10 § 4)	Ø	Non identifié
« Cettuy, comme remarque Du Moulin en son <i>histoire de Normandy</i> » (CR, ch. 10 § 7)	Ø	p. 209
« ainssy qu'assure Gabriel Du Moulin » (CR, ch. 11 § 4)	« Gabriel du Moulin en son Histoire du Normandie, p. 259 » (HG, tr. 5, ch. 2)	p. 259-260.
« Du Moulin, <i>Histoire de Normandie</i> , page 521 » (CR, ch. 18 § 8)	Ø	p. 520-521
« sçavoir Du Moulin » (CR, ch. 31 § 44)	« Et Gabriel du Moulin, autheur recent, à la fin du catalogue qu'il a faict desdits seigneurs, met : Ces noms et armes furent posez lors que les Anglois estoient devant Saint-Sauveur, au lieu qu'il devoit dire [...] » (HG, tr. 5, nota)	2 <sup>e</sup> pagination, p. 51-52
« Du Moulin c'est trompé dans son <i>histoire</i> qu'and il dict » (CR, ch. 31 § 50)	« Et Gabriel du Moulin, autheur recent, à la fin du catalogue qu'il a faict desdits seigneurs, met : Ces noms et armes furent posez lors que les Anglois estoient devant Saint-Sauveur, au lieu qu'il devoit dire [...] » (HG, tr. 5, nota)	2 <sup>e</sup> pagination, p. 51-52

Il y a donc 24 références à *L'Histoire de Normandie* de Gabriel du Moulin, répartie en 1 occurrence dans *La Brève Histoire*, 10 dans *L'Histoire de l'abbaye* et 13 dans *Les Curieuses recherches*. On observe que la plupart des références sont citées plusieurs fois et qu'elles étaient déjà largement citées par dom Jean Huynes. Cependant certaines citations ne sont pas dans *L'Histoire générale*, et tendent à prouver que dom Thomas Le Roy a consulté l'ouvrage. Une seule référence n'a pas été identifiée.

#### II.4.3.6. SAUSSAY (du) André *Martyrologium gallicanum* 1637

##### II.4.3.6.1. Inventaire Pinot-Cocherie

Un martyrologe imprimé est mentionné par notre auteur, celui d'André du Saussaye. Il est également mentionné par le commissaire Pinot-Cocherie dans son inventaire :

Theologie 445 : *Martyrologium Gallicanum* studio du Saussay. Paris. 1637. 2 volumes. in folio<sup>676</sup>.

##### II.4.3.6.2. Identification du volume

L'ouvrage est aujourd'hui encore conservé à Avranches sous les cotes Avranches BM, B 318-319 :

<sup>676</sup> Avranches, BM, 246, f. 112v.

DU SAUSSAY André, *Martyrologium gallicanum, in quo sanctorum beatorumque ac piorum plusquam octoginta millium ortu, vita, factis, doctrina; agonibus, trophaeis, opitulationumque gloriâ: ac caeteris quibusque sacrae venerationis titulis in Gallia illustrium: certi natales indicantur, triumphus suspiciendi exhibentur, nitidaque ac vindicata eorumdem Elogia describuntur. Quae commentariorum apodicticorum Tomi quatuor subsequentes, uberius, recensita, insignitaque multiplici antiquitatis ecclesiasticae indagine, cumulabunt. Opus, In cujus penu constat absoluta christianissimae ecclesiae historia, pridem antè desiderata: jamque, ut ex rebus conserta per Sanctos divinè gestis; sic ex probatissimis quibusque monumentis, ac priscis Codd. MSS. summa fide, collecta. Studio ac labore Andreae Du Saussay Parisini, S. R. E. Protonotarii, Concionatoris Regii, necnon Ecclesiae SS. Lupi & Aegidi in urbe Pastoris, Paris, [s. n.], 1637.*

DU SAUSSAY André, *Martyrologii gallicani Pars Posterior trimestris, Octobrem, Novembrem et Decembrem complectens. Cum supplemento, appendicibus, Apologetico, Calendario, & tabulis. Auctore Andrea du Saussay, Parisino, S. R. E. Pronotario, Concionatore Regio, & Ecclesiae SS. Lupi & Aegidi in urbe Pastore, Paris, [s. n.], 1637.*

#### II.4.3.6.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse

Tableau 21 : Références à l'œuvre d'André du Saussay dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence dans le corpus de dom Thomas Le Roy	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification dans l'édition 1631
« Le Martyrologe gallican » ( <i>HA</i> , 1, 1, [par. 7])	<i>HG</i> , vie de saint Aubert	p. 368
« comme aussy le Martyrologe gallican » ( <i>HA</i> , 1, 1 [par. 10])	<i>HG</i> , vie de saint Aubert	p. 103-104
« Le Martyrologe gallican fait mention comme d'un saint le 1 <sup>er</sup> jour de janvier » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 5)	« duquel le martyrologe Gallican fait mention comme d'un saint le 1 <sup>er</sup> jour de janvier » ( <i>HG</i> , tr. 3 ch. 5)	p. 3
« [...] Le Martyrologe gallican font mention de luy le 18 jour de juin et le 16 <sup>e</sup> octobre » ( <i>CR</i> , ch. 1 § 1)	<i>HG</i> , vie de saint Aubert	p. 368

Toutes les mentions du *Martyrologe gallican* se trouvaient déjà dans l'œuvre de dom Jean Huynes (le nom d'André du Saussay, n'est pas mentionné par les mauristes).

#### II.4.3.7. DUPLEIX Scipion *Histoire generale de France 1621 et sq.*

##### II.4.3.7.1. Inventaire Pinot-Cocherie

Dom Thomas Le Roy cite un autre historien, Scipion Dupleix. Les six volumes de l'historiographe de France sont encore présents au Mont Saint-Michel en 1790 et sont mentionnés par le commissaire Pinot-Cocherie dans son inventaire.

Histoire 1920 Histoire generale de France avec l'etat de l'eglise et de l'empire par Scipion Dupleix. Paris. 1627. 6 volumes. in folio. tomes 1, 2, 3, 4, 5, 6<sup>677</sup>.

##### II.4.3.7.2. Identification des volumes

<sup>677</sup> Avranches BM, 246, f. 136v.

Ils ont aujourd'hui disparu de la collection montoise conservée à Avranches, mais nous proposons d'identifier les volumes utilisés par notre auteur avec les éditions suivantes :

DUPLEIX Scipion, *Histoire generale de France avec l'Estat de l'Eglise & de l'Empire par Scipion Dupleix Conseiller & historiographe dy Roy contenant l'histoire depuis Pharamond jusques à Hugues Capet*, Paris, Laurent Sonnius, 1621, 726 p.

DUPLEIX Scipion, *Histoire generale de France avec l'Estat de l'Eglise & de l'Empire par Scipion Dupleix Conseiller & historiographe dy Roy. Tome II*, Paris, Claude Sonnius, 1629, 949 p.

DUPLEIX Scipion, *Histoire generale de France avec l'estat de l'Eglise et de l'Empire par Scipion Dupleix, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat & Privé, & Historiographe de sa Majesté. Tome III. Contenant l'histoire depuis Louis XI, jusques à Henry III*, Paris, Claude Sonnius, 1634.

#### II.4.3.7.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse

Tableau 22 : Références à l'œuvre de Scipion Dupleix dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence dans le corpus de dom Thomas Le Roy	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification dans les différentes éditions citées
« Duplex en Louys XI » ( <i>HA</i> , ch. 2)	« Es remarques de cette abbaye. Scipion Dupleix en Louis onziesme » ( <i>HG</i> , tr. 4, ch. 18)	III, p. 55-57
« Dupleix en Louys 11 <sup>e</sup> » ( <i>HA</i> , ch. 10, 1)	« Es remarques de cette abbaye. Scipion Dupleix en Louis onziesme » ( <i>HG</i> , tr. 4, ch. 18)	III, p. 55-57
« Dupleix en Louys 11 <sup>e</sup> dit cecy » ( <i>HA</i> , ch. 10, 4) »	« Es remarques de cette abbaye. Scipion Dupleix en Louis onziesme » ( <i>HG</i> , tr. 4, ch. 18)	III, p. 55-56
« Duplex en François 1 <sup>er</sup> » ( <i>HA</i> , ch. 10, 4)	« Dupleix en François 1 <sup>er</sup> » ( <i>HG</i> , tr. 4 ch. 18)	Non identifié
« Dupleix en Henry 3 <sup>e</sup> » ( <i>HA</i> , ch. 15 § 13)	∅	Non identifié
« Duplex en Louys 13 <sup>e</sup> page 55 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 40)	∅	Non identifié
« Recours à Duplex qui l'explique » ( <i>BH</i> , 5)	« Es remarques de cette abbaye. Scipion Dupleix en Louis onziesme » ( <i>HG</i> , tr. 4, ch. 18)	III, p. 55-57
« des livres de Duplex en son <i>Histoire de France</i> » ( <i>CR</i> , ch. 31 § 21)	∅	Non identifié
« tiré de Duplex en l' <i>Histoire de France</i> soubz Charles 7 » ( <i>CR</i> , ch. 32 § 11)		II, p. 875
« tiré de Duplex » ( <i>CR</i> , ch. 32 § 30)	« Es remarques de cette abbaye. Scipion Dupleix en Louis onziesme » ( <i>HG</i> , tr. 4, ch. 18)	III, p. 55-57
« extrait de Duplex » ( <i>CR</i> , ch. 32 § 31)	« Es remarques de cette abbaye. Scipion Dupleix en Louis onziesme » ( <i>HG</i> , tr. 4, ch. 18)	III, p. 55-57
« Selon l'historien Duplex, en Louys 11 <sup>e</sup> » ( <i>CR</i> , ch. 32 § 38)	« Es remarques de cette abbaye. Scipion Dupleix en Louis onziesme » ( <i>HG</i> , tr. 4, ch. 18)	III, p. 55-57
« L'historien Duplex dit en François premier » ( <i>CR</i> , ch. 32 § 38)	« Dupleix en François 1 <sup>er</sup> » ( <i>HG</i> , tr. 4 ch. 18)	Non identifié
« Duplex fait mention de tout cecy en son <i>Histoire de France</i> , en Henry 3 <sup>e</sup> » ( <i>CR</i> , ch. 40 § 12)	∅	Non identifié

Le passage de Scipion Dupleix le plus emprunté concerne l'établissement de l'ordre des chevaliers de Saint-Michel (tome III, p. 55-57). Il était déjà cité par dom Jean Huynes (*HG*, tr. 4, ch. 18). Certaines citations sont propres à dom Thomas Le Roy. Les passages non identifiés sont visiblement présents dans les tomes suivants de *L'Histoire de France* de Scipion Dupleix, que nous n'avons malheureusement pas pu consulter.

#### II.4.3.8. FRIZON Pierre *Gallia purpurata* – 1638

##### II.4.3.8.1. Inventaire Pinot-Cocherie

Un autre volume imprimé cité par dom Thomas Le Roy est la *Gallia purpurata* de Pierre Frizon. L'ouvrage est inventorié par le commissaire Pinot-Cocherie :

Histoire 1857 : *Gallia purpurata qua cum summorum pontificum tum omnium Galliae cardinalium qui hactenus vixere res praeclare gestae continentur studio Petri Frizon. 1638. 1 volume. in folio*<sup>678</sup>.

##### II.4.3.8.2. Identification du volume

Le volume montois est aujourd'hui conservé au fonds ancien de la bibliothèque municipale d'Avranches sous la cote Avranches BM, B 65 :

FRIZON Pierre, *Gallia purpurata qua cum summorum pontificum, tum omnium Galliae cardinalium, qui hactenus vixere res praeclare gestae continentur; adjectae sunt parvae, & earundem descriptiones. Capita selecta ad cardinalatum pertinentia. Epitome omnium conciliorum Galliae tam veterum, quàm recentiorum. Nomenclatura magnorum Franciae Eleemosynariorum. Operâ, et studio Petri Frizon Doctoris Theologi Parisiensis, & in magnâ Franciae Eleemosynariâ Vicarii Generalis*, Paris, Apud Simonem Le Moine, viâ Jacobaeâ ad insigne trium Coronarum, 1638.

##### II.4.3.8.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse

Tableau 23 : Références à l'œuvre de Pierre Frizon dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence dans le corpus de dom Thomas Le Roy	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification dans l'édition 1638
« En <i>Gallia purpurata</i> par Frizon il est dit qu'il avoit encore d'autre benefices » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 31)	Ø	p. 485-488
« Pierre Frizon en son <i>Gallia purpurata</i> dit » ( <i>CR</i> , ch. 32 § 1)	Ø	p. 485-488
« J'ay tiré cecy de Frizon, en son livre intitulé <i>Gallia purpurata</i> » ( <i>CR</i> , ch. 37 § 14)	« Frizon en sa <i>Gallia purpurata</i> » ( <i>HG</i> , tr. 3, ch. 32)	p. 482-484
« Je l'ay tiré de l'escusson des dictes armoiries et du <i>Gallia purpurata</i> , feillet du livre 4 <sup>e</sup> , 649 » ( <i>CR</i> , ch. 41 § 25)	Ø	p. 645-649

L'ouvrage a été utilisé par dom Jean Huynes<sup>679</sup>, mais les références – plus nombreuses – de dom Thomas Le Roy montrent qu'il a lui-même consulté l'ouvrage.

<sup>678</sup> Avranches BM, 246, f. 135v.

<sup>679</sup> Voir *HG*, tr. 3 ch. 31 et 32 (Robillard de Beurepaire (éd.) 1872, 228 et 231).

#### II.4.3.9. GAULTIER Jacques *Chronologie*

##### II.4.3.9.1. Inventaire Pinot-Cocherie

La *Chronologie* est référencée dans l'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie même si l'ouvrage a aujourd'hui disparu de la collection montoise conservée à Avranches :

Histoire 1783 : *Table chronographique de l'état du christianisme* par Jacques Gaultier. Lion. 1633. 1 volume. in folio<sup>680</sup>.

##### II.4.3.9.2. Identification du volume

Cette référence nous a permis d'identifier l'édition utilisée par dom Thomas Le Roy parmi les nombreuses éditions existantes latines et françaises. :

GAULTIER Jacques, *Table chronographique de l'estat du christianisme depuis la naissance de Jesus-Christ, jusques à l'annee M.DCXXXI. Contenant en douze colomnes les papes, et antipapes : les Conciles & Patriarches des quatre Eglises Patriarchales : les Escrivains sacrez, & autres Saints & Illustres personnages : les Empereurs & Roys, tant de nostre France, qu'Estrangers : les Autheurs Profanes, les Heretiques, & les Evenemens remarquable de chasque Siecle, ou Centurie. Ensemble le rapport des vieilles heresies aux modernes de la Pretenduë Reformation : Et douze des principales Veritez Catholiques attestées contre le Calvinisme, par l'Escriture Sainte, & de Siecle en Siecle par les Saints Peres & Docteurs de ce temps-là. Au Tres-Chrestien Roy de France & de Navarre Louys XIII. Par Jacques Gaultier de la Compagnie de Jesus, natif d'Annonay en Vivarez, Reveuë pour la cinquiesme fois, & de beaucoup augmentee par l'auteur*, Lyon, Chez la vefve de Claude Rigaud et Claude Obert, 1633.

##### II.4.3.9.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse

Tableau 24 : Références à l'œuvre de Jacques Gaultier dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence dans le corpus de dom Thomas Le Roy	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification dans l'édition 1633
« Le pere Gaultier, jesuite, dit quantité de biens de ce proelat [En sa Chronologie] » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 40, [par. 10])	« Jacques Gaultier en sa chronologie et Sippion Dupleix en son histoire du Roy d'à present, font mention de luy. » ( <i>HG</i> , tr.3 ch. 35 <sup>681</sup> )	p. 850-852
« Il y a plusieurs autheurs qui parlent de cecy, mais diversement, sçavoir Du Moulin et le pere Gaultier » ( <i>CR</i> , ch. 31 § 44)		Non identifié

Une des deux références se trouvait déjà dans le texte de dom Jean Huynes. Nous ne savons pas interpréter la deuxième, puisque nous n'avons pas pu identifier le passage dans l'édition de 1633 : soit dom Le Roy a mal compris et mal transposé la référence donnée par dom Jean Huynes, soit il a consulté le volume et a ajouté une référence que nous n'avons su retrouver.

<sup>680</sup> Avranches BM, 246, f. 134r

<sup>681</sup> Robillard de Beurepaire (éd.) 1872, 236.



#### II.4.3.10. MÉNARD Hugues Martyrologe 1629

On trouve cité le *Martyrologe* d'Hugues Ménard.

##### II.4.3.10.1. Inventaire Pinot-Cocherie

L'ouvrage est mentionné dans l'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie :

Theologie 1097 : Martyrologium sanctorum ordinis divi Benedicti autore Hugone Menard. Paris. 1629. 1 volume. in 8<sup>o</sup><sup>682</sup>.

##### 2.3.10.2. Identification du volume

L'ouvrage a disparu de la collection montoise conservée à Avranches, mais nous avons cependant identifié l'édition suivante :

MÉNARD Nicolas-Hugues, *Martyrologium Sanctorum Ordinis Divi Benedicti duobus observationum libris illustratum. In quibus continentur multorum Sanctorum vitae nunquam hactenus editae ; & praeclara alia antiquitatis monumenta Auctore R. P. D. Hugone Menard, Religioso Benedictino Congregationis S. Mauri in Gallia*, Paris, Joannes Germont – Joannes Billaine, 1629.

##### II.4.3.10.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse

Tableau 25 : Références à l'œuvre d'Hugues Ménard dans le corpus montois de dom Thomas Le Roy

Référence dans le corpus de dom Thomas Le Roy	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification dans l'édition 1633
« Le reverend pere dom Hugues Menard fait mention de luy en son Martyrologe des saints benedictins » ( <i>HA</i> , 1, 1)	Référence concernant Guillaume Longue-Épée : « Es martyrologe composez par Hugues Menard et André du Saussaye » ( <i>HG</i> , tr. 1, ch. 14)	p. 416-421 (l. 1 n° 17)
« Martyrologe bénédictin, 3 <sup>e</sup> mars » ( <i>HA</i> , ch. 14, n° 8)	Référence concernant Serlon en : « Hugues menard en son martyrologe benedictin au mesme iour parle de luy en cette sorte [...] » (Paris BNF, Français 18948, f. 74r) ; « Hugues maynard, moyne benedictin, en son martyrologe benedictin qu'il a fait imprimé en 1628 au mesme iour parle de luy en cette sorte : [...] » <sup>683</sup> Paris BNF, Français 18947, f. 72v) ( <i>HG</i> , tr. 3, ch. 36)	p. 500
« Le pere Hugues Menard [...] dict » ( <i>CR</i> , ch. 1 § 15)	« Es martyrologe composez par Hugues Menard et André du Saussaye » ( <i>HG</i> , tr. 1, ch. 14).	p. 416-421 (l. 1, n° 17)
« Le pere Hugues Mesnard, religieux de nostre congregation parle de cethuy en son Martirologe benedictin » ( <i>CR</i> , ch. 10 § 7)	<i>HG</i> , tr. 3, ch. 36	p. 500

Les deux références au martyrologe sont présentes dans les deux œuvres principales du corpus : *Les Curieuses recherches* et *L'Histoire de l'abbaye*. Elles se trouvaient déjà dans l'œuvre de dom Jean Huynes.

<sup>682</sup> Avranches BM, 246, f. 123r, n° 1097.

<sup>683</sup> Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 238

#### II.4.3.11. Sanderus Nicolas *Liber de schismo Angliae*

##### II.4.3.11.1. Inventaire Pinot-Cocherie

Une autre référence n'est citée qu'une seule fois par notre auteur : le *Liber de schismo Angliæ* de Nicolas Sanderus. L'ouvrage est mentionné dans l'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie :

Histoire 1087 *Nicolai Sanderi de origine schismatis anglicani libri tres*. Romae. 1586. 1 volume. in 8<sup>o</sup><sup>684</sup>.

##### II.4.3.11.2. Identification du volume

Entre l'inventaire de 1790 et aujourd'hui, l'ouvrage a disparu de la collection d'Avranches. Nous avons cependant identifié la référence complète de l'édition :

SANDERUS Nicolas, *Nicolai Sanderi de origine ac progressu Schismatis Anglicani Libri Tres. Quibus historia continetur maxime Ecclesiastica, annorum circiter sexaginta, lectu dignissima, nimirum, ab anno 21, regni Henrici octavi, quo primum cogitare cœpit de repudianda legitima vxore serenissima Catharina, usque ad hunc vigesimum octauum Elizabethae, quæ vltima est eiusdem Henrici soboles. Aucti per Edoardum Rishtonum, & impressi primum in Germania, nunc iterum locupletius & castigatius editi. Cuiusque libri argumenta, pagella versa monstrabit*, Romae, Typis Bartholomaei Bonfadini, MDLXXXVI.

##### II.4.3.11.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse

Tableau 26 : Référence à l'œuvre de Nicolas Sanderus dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence dans le corpus de dom Thomas Le Roy	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification dans l'édition 1586
« Nicolaus Sanderus in librum de schismo Angliae, page 39 » ( <i>HA</i> , ch. 4, 9, 3)	Ø	p. 39 et sq.

La référence citée par dom Thomas Le Roy semble originale : nous ne l'avons pas lu dans l'œuvre de dom Jean Huynes.

#### II.4.3.12. SAUSSAYE (de la) Charles *Histoire d'Orléans* 1615

Une œuvre de Charles de la Saussaye intitulée par le chroniqueur *Histoire d'Orléans*, même si elle est rédigée en latin est également citée

##### II.4.3.12.1. Inventaire Pinot-Cocherie

La référence est ainsi mentionnée dans l'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie :

Histoire 888 : *Annales ecclesiae Aurelianensis authore Carlo Sausseyo doctore*. Paris. 1615. 1 volume. in 4<sup>o</sup><sup>685</sup>.

##### II.4.3.12.2. Identification du volume

L'ancien volume montois a disparu aujourd'hui : on ne le trouve pas au fonds ancien de la bibliothèque municipale d'Avranches mais nous avons pu identifier la référence complète :

<sup>684</sup> Avranches BM, 246, f. 123r.

<sup>685</sup> Avranches BM, 246, f. 119v.

LA SAUSSAYE (de) Charles, *Annales ecclesiae aurelianensis saeculis et libris sex decim, addito tractatu accuratissimo de veritate translationis corporis S. Benedicti ex Italia in Gallias ad monasterium floriacense, dioecesis aurelianensis*, Parisiis, Hieronymus Drouart, 1615.

#### II.4.3.12.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse

Tableau 27 : Référence à l'œuvre de Charles de La Saussaye dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence dans le corpus de dom Thomas Le Roy	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification dans l'édition 1636
« Histoire d'Orléans par du Saussay p. 235 et 244 » ( <i>HA</i> , ch. 14, n° 4)	« Carolus Saussayus in Historia Aurelianensi quæ prælo subvenit 1615 p. 244 met : "Gauzling abbas St Benedicti anno 1005, fit archiepiscopus Bituricensis 1013", ce qu'il dit aussy p. 235 [...] » ( <i>HG</i> , tr. 3, ch. 36)	p. 235 p. 244

En consultant un exemplaire de la même édition, nous voyons que la référencement de dom Thomas Le Roy – citée par dom Jean Huynes avant lui – est exacte.

#### II.4.3.13. Sigebert de Gembloux *Chronique*

Dom Thomas Le Roy cite la Chronique de Sigebert de Gembloux.

##### II.4.3.13.1. Inventaire Pinot-Cocherie

L'ouvrage n'est pas inventorié par le commissaire Pinot-Cocherie.

##### II.4.3.13.2. Identification du volume

La *Chronique* de Sigebert de Gembloux est citée sans que nous ayons pu identifier l'édition utilisée. Il en existe en effet plusieurs antérieures au travail de dom Thomas Le Roy et ni lui ni dom Jean Huynes ne citent la date de l'édition qu'ils ont lue :

– 1513 : *Sigeberti Gemblacensis coenobitae Chronicon ab anno 381 ad 1113 [Texte imprimé], cum insertionibus ex historia Galfridi et additionibus Roberti, abbatis Montis, centum et tres sequentes annos complectentibus, promovente egregio patre D. G. Parvo, ... nunc primum in lucem emissum, Cum privilegio. Venale habetur in officina Henrici Stephani (ubi impressum est) e regione scolae Decretorum sita : & in vico sancti Jacobi in officina Joannis Parvi sub Lilio aureo*

– 1566 : *Germanicarum rerum quatuor celebriores vetustioresque chronographi*, Francofurti ad Moenum, 1566 [dont la *Chronographia* de Sigebert de Gembloux]

– 1583-1584 : *Illustrium veterum scriptorum, qui rerum a Germanis per multas aetates gestarum historias vel annales posteris reliquerunt. Tomus unus (-alter)...* Ex bibliotheca Joannis Pistorii Nidani D., Francofurti : apud haeredes Andreae Wecheli, 1583-1584 [dont la *Chronographia* de Sigebert de Gembloux]

1608 : *Rerum toto orbe gestarum chronica, a Christo nato ad nostra usque tempora, auctoribus Eusebio, Caesariensi episcopo, B. Hieronymo presbytero, Sigeberto Gemblacensi monacho, Anselmo Gemblacensi abbate, Auberto Miraeo, ... aliisque. Omnia ad antiquos codices mss. partim comparata, partim nunc primum in lucem edita, opera... Auberti Miraei, ...*, Antverpiae : apud H. Verdussium, 1608 [dont la *Chronographia* de Sigebert de Gembloux]

#### II.4.3.13.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse

Tableau 28 : Référence à l'œuvre de Sigebert de Gembloux dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence dans le corpus de dom Thomas Le Roy	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification dans l'édition 1513
« contre Sigebert et ceux qui l'ont suivy, qui assurent que l'apparition ce fit l'an 709. » ( <i>HA</i> , ch.1, 1)	« Mais que dirons nous de l'éminentissime cardinal Baronius qui a tant leu Sigibert neantmoins parlant de saint Aubert, évêque de Cambray, dit que ce fut à luy que se fit cette revelation » ( <i>HG</i> , tr. 1, ch. 9)	s. v. 709.

Dans un passage expliquant la tradition de la révélation, dom Jean Huynes cite les *Annales ecclesiastici* de César Baron<sup>686</sup>, qui elles-mêmes citent la *Chronique* de Sigebert : « *Eodem anno Childebertus tertius Rex Francorum regni 17 moritus, cui subrogatur Dagobertus secundus, qui regnavit annis quinque. Porro hoc eodem anno factam diuinitus appartitionem Authberto Episcopo Cameracensi, insignis sanctitatis viro, de eriganda Basilica S. Michaëlis Archangeli, habet Sigebertus in Chron. Eius generis appartitiones plures, tum in Oriente, tum in Occidente, Græcorum atque latinorum scriptores produnt, nec inanes eas fuisse, miraculorum frequentia probat. Claruit autem Authbertus Camerac. Episcopus, sanctitate insignis, cuius Acta scripsit Fulbertus suis temporis scriptor clarissimus* ».

Nous n'avons pas retrouvé l'édition de Sigebert de Gembloux dans l'ancienne collection montoise, mais nous y retrouvons les *Annales ecclesiastici*, d'abord dans l'inventaire de 1790 du commissaire Pinot-Cocherie (Théologie 54), et dans les ouvrages montois qui demeurent aujourd'hui à Avranches (Avranches BM, H 723 – H 724 – H 725 – H 726 – H 727 – H 728).

Nous ne pouvons donc déterminer si dom Thomas Le Roy a consulté seulement les *Annales* de César Baron ou bien s'il avait également entre les mains l'ouvrage du moine de Gembloux. Dans tous les cas, il semble, en comparant le texte de dom Jean Huynes et celui de dom Thomas Le Roy que ce dernier n'a pas seulement consulté *L'Histoire générale*, mais également sa ou ses sources (César Baron et/ou Sigebert de Gembloux<sup>687</sup>).

#### II.4.3.14. TASSIN Christophe *Plans et profîlz* 1634

##### II.4.3.14.1. Inventaire Pinot-Cocherie

La référence aux cartes de Christophe Tassin n'est pas mentionnée dans l'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie et on ne la trouve pas dans la collection montoise conservée à la bibliothèque municipale d'Avranches.

<sup>686</sup> Baron 1624, s. v. 709.

<sup>687</sup> En effet, dom Jean Huynes et dom Thomas Le Roy ne semblent pas ici discuter de la même difficulté. Dom Jean Huynes dans le passage cité reproche à César Baron de confondre saint Aubert d'Avranches et saint Aubert de Cambrai. Dom Thomas Le Roy s'oppose à Sigebert et à ceux qui le suivent en plaçant l'apparition en 709 et non en 708 l'année précédant la dédicace. Dom Thomas Le Roy ne semble donc pas ici suivre dom Jean Huynes.

#### II.4.3.14.2. Identification du volume

Dans les différentes descriptions qu'il fait du Mont Saint-Michel, dom Thomas Le Roy cite les cartes du sieur Tassin. Nous les avons identifiées dans une édition de 1634.

TASSIN Christophe, *Plans et profilz des principales villes de la province de Bretagne, avec la carte generale et les particulières de chascun gouvernement d'icelles*, A Paris, Sebastien Cramoisy, 1634.

#### II.4.3.14.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse

Tableau 29 : Références à l'œuvre de Christophe Tassin dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence dans le corpus de dom Thomas Le Roy	Emprunt à dom Jean Huynes ?
« selon le sieur Tassin » (HA, ch. 1, 1)	HG, tr. 1 ch. 1
« Le sieur Tassin en ses cartes generales des costes de France » (HA, ch. 2)	HG, tr. 1 ch. 1
« selon d'Argentray et Tassin » (BH, 5) »	HG, tr. 1 ch. 1
« selon d'Argentray et Tassin » (CR, Description du Mont)	HG, tr. 1 ch. 1

La référence est déjà citée par dom Jean Huynes.

#### II.4.3.15. BINIUS Séverin *Les conciles generaulx* 1636

##### II.4.3.15.1. Inventaire Pinot-Cocherie

Les 9 tomes des *Conciles généraux* sont inventoriés par le commissaire Pinot-Cocherie :

Theologie 110 : *Concilia generalia et provincialia graeca et latina opera Severini Binii doctoris*. Paris. 1636. 9 volumes. in folio<sup>688</sup>.

##### II.4.3.15.2. Identification du volume

Les volumes sont aujourd'hui encore conservés au fonds ancien de la bibliothèque municipale d'Avranches : Avranches BM, B 71 – B 72 – B 73 – B 74 – B 75 – B 76 – B 77 – B 78 – B 79 – B 80. Ils portent l'ex-libris montois et une date d'acquisition, 1637.

BINIUS Séverin, *Concilia generalia et provincialia graeca et latina quae reperiri potuerunt omnia. Item epistolae decretales, & Romanorum Pontificum Vitae. Opera et studio R. D. Severini Binii S. theol. doctoris & Profess. Metropol. Eccles. Coloniensis Canonici & Presbyteri C. ex Manuscr. Codicibus inter se collatis aucta & recognita, notis illustrata, & historica methodo disposita. Opus nunc primum in Gallia diligentius quam antea & accuratius editum, ab ejus Collectore denuò recognitum, & in Tomos novem distributum ; Indicibus item suis locupletatum : uno Rerum, verborum & Pontificum, Epistol. decretalium & Conciliorum, ordine Alphabetico dispositorum ; altero locorum Sacrae Scripturae [Tomus primus/[...]/Tomus nonus]*, Paris, Sumptibus Caroli Morelli, Typographi Regii, 1636.

<sup>688</sup> Avranches BM, 246, f. 106v.

#### II.4.3.15.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse

Tableau 30 : Référence à l'œuvre de Séverin Binius dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence dans le corpus de dom Thomas Le Roy	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification dans l'édition de 1636
« J'ay tiré cecy de la 2 <sup>e</sup> partie du 7 tosmes des conciles generaux » (CR, ch. 20 § 3)	Ø	Le tome 7 de la collection montoise est en effet en deux volumes. t. 7-2, p. 828b.

Il semble que cette référence de dom Thomas Le Roy lui est propre. Nous ne l'avons pas trouvée citée par dom Jean Huynes.

#### II.4.3.16. GUENOIS Pierre et JOLY Jacques *Les conferences des ordonnances et editz royaux* 1636

##### II.4.3.16.1. Inventaire Pinot-Cocherie

L'ouvrage était possédé par l'abbaye montoise, l'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie en témoigne :

Jurisprudence 109 : La grande conference des ordonnances et editz royaux par Jacques Joly avocat. Paris. 1636. 2 volumes. in folio<sup>689</sup>.

##### II.4.3.16.2. Identification du volume

Les deux volumes portant l'ex-libris montois ont été identifiés et sont aujourd'hui conservés à la bibliothèque municipale d'Avranches sous les cotes AA 132 et AA 133 :

GUENOIS Pierre, JOLY Jacques, *La grande conference des ordonnances et edicts royaux. Premièrement distribuée en XII livres à l'imitation & selon l'ordre & disposition du Code de l'Empereur Justinian par Me Pierre Guenois, conseiller et Lieutenant Particulier au Siege & ressort d'Yssoudun en Berry. Amplifiée par Mes L. Charondas, N. Frerot, M. de la Faye, G. Michel, et L. Bouchel, Aduocats en Parlement de nouveau redigee en deux tomes et augmentee d'un grand nombre, arrets, et Observations par Me Jacques Joly Advocat en Parlement, avec deux tables des titlres. deux chronologies des ordonnances, & Edicts, suiuant l'ordre des années. et deux tables des matieres. Tome premier*, Paris, Estienne Richer, 1636.

GUENOIS Pierre, JOLY Jacques, *La grande conference des ordonnances et edicts royaux. Premièrement distribuée en XII livres a l'imitation & selon l'ordre & disposition du Code de l'Empereur Justinian. Par Me Pierre Guenois, conseiller et Lieutenant Particulier au Siege & ressort d'Yssoudun en Berry. Amplifiée par Mes. L. Charondas, N. Frérot, M. de La Faye, G. Michel, et L. Bouchel, Advocats en Parlement. De nouveau rédigée en deux tomes et augmentée d'un grand nombre d'edicts, ordonnances, Reglements, Arrets, et Observations. Par Me Jacques Joly, Advocat en Parlement. Avec deux tables des tiltres. Deux chronologies des ordonnances, & Edicts, suivant l'ordre des années. Et deux tables des matieres. Tome Second*, Paris, Jean et Estienne Richer, 1627.

---

<sup>689</sup> Avranches BM, 246, f. 106v.

### II.4.3.16.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse

Tableau 31 : Références à l'œuvre de Pierre Guénois et Jacques Joly dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence dans le corpus de dom Thomas Le Roy	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification dans l'édition 1627
« Les conférences des ordonnances et editz royaux, page 901 » ( <i>HA</i> , ch. 10, 3)	« En la conférence des ordonnances et édits royaux p. 901 » ( <i>HG</i> , tr. 4 ch. 18)	t. 2, p. 901

Le passage sur l'ordre de Saint-Michel se trouve dans le tome 2 (daté de 1627) de Pierre Guénois et Jacques Joly. Dans la mesure où l'ouvrage n'est cité qu'une seule fois par les deux auteurs, il est difficile de savoir si dom Thomas Le Roy a consulté l'ouvrage ou s'il a seulement recopié l'erreur de dom Jean Huynes. Les volumes ont été acquis avant 1639, puisqu'ils sont cités par les deux historiens mauristes.

### II.4.3.17. La vie de saint Louis de Robert Gaguin

#### II.4.3.17.1. Inventaire Pinot-Cocherie

Nous n'avons pas trouvé mention de l'œuvre de Robert Gaguin dans l'inventaire de 1790.

#### II.4.3.17.2. Identification du volume

On trouve dans le corpus que nous éditons plusieurs mentions de la vie de saint Louis par Robert Gaguin : il s'agit toujours du même événement raconté : un miracle ayant eu lieu au Mont Saint-Michel.

Tableau 32 : Références à l'œuvre de Robert Gaguin dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence dans le corpus de Thomas Le Roy	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification de passages parallèles
« suivant ce qu'en dit Robert Gaguin en La vie de saint Louys, roy de France » ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 21)	<i>HG</i> , tr. 2, ch. 13 : mention du même miracle dans l'œuvre de Robert Gaguin mais de seconde main	Gaguin 1530, f. LXXIII (livre 7)
« Robert Gaguin en La vie de saint Louys. » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 22 [note marginale])		Gaguin 1530, f. LXXIII (livre 7)
« Rober Gaguin raporte cecy en <i>La vie de saint Louys, roy de France</i> d'où je l'ay tiré » ( <i>CR</i> , ch. 23 § 9)		Gaguin 1530, f. LXXIII (livre 7)

La vie de saint Louis est relatée par Robert Gaguin dans plusieurs de ses ouvrages, notamment le *Compendium*, œuvre pour laquelle il a fait plusieurs additions.

Dans une des traduction françaises<sup>690</sup> du *Compendium*, nous avons trouvé mention de la chute de la petite pierre miraculeuse au Mont Saint-Michel dans la partie consacrée à saint Louis :

En cedit temps une grant pierre cheut du ciel au monastere saint Michel en laquelle estoit la figure nostre seigneur et le signe de la sainte croix et dessus estoit escript en lettre d'or *Jesus nazareus rex judicorum* et rendit la vie à une aveugle<sup>691</sup>.

<sup>690</sup> GAGUIN Robert, *La mer des cronicques et miroir hystorial de France jadis compose en latin par religieuse personne frere Robert Gaguin en son vivant ministre general de l'ordre de la sainte Trinité. Et nouvellement traduit de latin en vulgaire françoys, et hystorié par chascun livre lequel traite la source et origine des François et les faitz belliqueux de tous les roys de France et autres advenuz depuis la destruction de Troye la grant Tant es pais & royaulme de france que Angleterre, Irlande Espagne Gascongne flandres et lieux circonvoisins et augmente de nouveau iouste les premiers Imprimez de plusieurs faitz aduenuz esditz pais depuis le ioyeux Regne et aduenement du tres chrestien roy de france Françoys premier de ce nom jusques au moys daoust lan de grace mil cinq cens xxx avec les genealogie de France et asnalles de Gaule Nouvellement Imprime a Paris par Jacques Nyverd, Paris, Jacques Nyverd, 1530.*

Cependant l'ouvrage est cité à plusieurs reprises par dom Jean Huynes, qui en cite des extraits en latin<sup>692</sup>. Il faut donc plutôt supposer que l'ouvrage possédé par le Mont Saint-Michel était plutôt une des versions latines.

Dom Jean Huynes mettait en doute l'information sur la pierre tombée du ciel car il ne l'avait pas lu dans l'œuvre de Robert Gaguin :

Vers le mesme temps, au raport de Robert Gaguin, en la vie de Saint Louys roy de France, il tomba du ciel une petite pierre sur le Mont-St-Michel, sur laquelle estoit gravé le très-adorable nom de Jesus. Icelle fut posée sur les yeux de quelques aveugles qui incontinent recouvrerent la veue. Un honneste homme d'Avranches a mis cela en ses remarques du Mont-St-Michel : mais j'ay cherché dans Gaguin, et ne l'ayant trouvé, je croy que c'est une fable<sup>693</sup>.

La source de dom Thomas Le Roy n'est donc pas dom Jean Huynes ; elle peut être l'œuvre de Robert Gaguin, puisque l'information s'y trouve – contrairement à ce qu'affirme dom Jean Huynes –, ou bien c'est le chroniqueur d'Avranches cité par dom Jean Huynes. Ce chroniqueur demeure non identifié.

#### II.4.3.18. Les bréviaires

Plusieurs bréviaires imprimés sont cités par dom Thomas Le Roy, bréviaires souvent déjà mentionnés par dom Jean Huynes. Aucun d'entre eux n'est référencé dans l'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie.

##### II.4.3.18.1. Les bréviaires d'Avranches

Les bréviaires d'Avranches sont cités par dom Thomas Le Roy, qui n'en donne pas d'année d'édition.

Tableau 33 : Références aux bréviaires d'Avranches dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence et citation dans le corpus	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification
« Aussi dans les anciens breviaires d'Avranches » ( <i>HA</i> , ch. 1, 1).		
« les bréviaires d'Avranches tant ancien que modernes » ( <i>CR</i> , ch. 1 § 1)		Non identifié
« des anciens breviaires d'Avranches » ( <i>CR</i> , ch. 1 § 3)		

Robert Amiet<sup>694</sup> recense deux éditions du Bréviaire d'Avranches antérieures à 1647 : une de 1548<sup>695</sup>, l'autre de 1593<sup>696</sup>

##### II.4.3.18.2. Bréviaires de Bayeux

Le bréviaire de Bayeux est déjà cité par dom Jean Huynes qui en donne l'année d'édition. Cela nous a permis d'identifier la référence complète :

<sup>691</sup> Gaguin 1530, f. LXXIIIr (livre 7).

<sup>692</sup> Par exemple dans sa partie consacrée à la vie de saint Aubert (Robillard de Beurepaire (éd.) 1872, 62).

<sup>693</sup> Robillard de Beurepaire (éd.) 1872, 97.

<sup>694</sup> Amiet 1990, 213.

<sup>695</sup> Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, BB 8° 755 inv. 928 et Paris BNF, Rés. D 39107/1.

<sup>696</sup> Paris BNF, B 4855.



*Breviarium Baiocense, ad formam... concilii Tridentini restitutum... D. Jacobi d'Angennes, Baiocensis episcopi, auctoritate... recognitum et editum*, Cadomi [Caen], apud H. Cavelier, P. Poisson et M. Yvon, 1628<sup>697</sup>.

Tableau 34 : Références aux bréviaires de Bayeux dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence et citation dans le corpus	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification
« comme il est porté au manuscrit susdit et dans les brevieres de Bayeux » (HA, ch. 1, 1)	« Les breviaires de Bayeux reveus et imprimez l'an 1628 » (HG, tr. 1 ch. 5-6).	Non identifié
« Les brevieres de Bayeux impriméz l'an 1628 » (HA, ch. 1, 1)	« Les breviaires de Bayeux reveus et imprimez l'an 1628 » (HG, tr. 1 ch. 5-6).	Non identifié
« es Brevieres de Bayeux corrigés de nouveaux en font mention » (CR, ch. 1 § 5)	« Les breviaires de Bayeux reveus et imprimez l'an 1628 » (HG, tr. 1 ch. 5-6).	Non identifié
« Cecy est tiré des Breviaires de Bayeux » (CR, ch. 1 § 7)	« Les breviaires de Bayeux reveus et imprimez l'an 1628 » (HG, tr. 1 ch. 5-6).	Non identifié
« et aux Breviaires de Bayeux nouvellement reforméz » (CR, ch. 1 § 8)	« Les breviaires de Bayeux reveus et imprimez l'an 1628 » (HG, tr. 1 ch. 5-6).	Non identifié

#### II.4.3.18.3. Bréviaires de Coutances

Les bréviaires de Coutances sont cités par dom Thomas Le Roy ; ils l'étaient déjà par dom Jean Huynes qui en donnait la date d'édition.

Tableau 35 : Références aux bréviaires de Coutances dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence et citation dans le corpus	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification
« Breviaire de Constances, Breviaires de Lizieux, renouvelléz l'an 1602 et 1624 » (HA, ch. 2)	« Les breviaires de Constances reveus et imprimez l'an 1602 » (HG, tr. 1 ch. 2)	Non identifié
« des Breviaires de Constances et de Lysieux, nouvellement impriméz » (CR, ch. 1 § 2)	« Les breviaires de Constances reveus et imprimez l'an 1602 » (HG, tr. 1 ch. 2)	Non identifié

Nous n'avons pas trouvé d'édition de Bréviaire de Coutances publiée en 1602. En revanche nous avons identifié une édition en 1601<sup>698</sup> :

[*Breviarium ad usum... ecclesiae Cathedralis Constanciensis*]. (*Pars hyemalis*), [Constanciis] : [apud J. Le Cartel], [1601], XXIV-184-459-171-175 p. ; in-8.

[*Breviarium ad usum... ecclesiae cathedralis Constanciensis*]. (*Pars aestivalis*), [Constanciis] : [apud J. Le Cartel], [1601], X-184-200-288-52-164 p. ; in-8.

#### II.4.3.18.4. Les bréviaires de Lisieux

Les bréviaires de Lisieux sont cités par dom Thomas Le Roy ; ils l'étaient déjà par dom Jean Huynes qui en donnait la date d'édition, ce qui nous permet de proposer la référence suivante :

*Breviarum Lexoviense, ad formam sacrosancti concilii tridentini restitutum, reverendi in Christo patris. D. D. Guillelmi Alleaume, Lexoviensis episcopi auctoritate ac ejusdem ecclesias capituli consensu*

<sup>697</sup> Un exemplaire de cette édition est aujourd'hui conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève : Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, BB 8° 843 inv. 1034 (Amiet 1990, 228).

<sup>698</sup> Un exemplaire de cette édition est conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève : Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, BB 8o 908 et 910 inv. 1091-1092 (Amiet 1990, 244).

*editum Parisiis, apud Franciscum Huby Eustachium Foucault, haeredes Rolini Thierry, via Jacobea et Joannem Clemence Lexoviis, 1624, 2 vol. in-8°. 32 ff., 853 et 830, CCXXXIX et 2 ff<sup>699</sup>.*

Tableau 36 : Références aux bréviaires de Lisieux dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence et citation dans le corpus	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification
« Breviaire de Constances, Breviaires de Lizieux, renouvellez l'an 1602 et 1624 » ( <i>HA</i> , ch. 2)	« Les breviaires de Lysieux reveus et imprimez l'an 1624 » ( <i>HG</i> , tr. 1 ch. 2).	Non identifié
« des Breviaires de Constances et de Lysieux, nouvellement impriméz » ( <i>CR</i> , ch. 1 § 2)	« Les breviaires de Lysieux reveus et imprimez l'an 1624 » ( <i>HG</i> , tr. 1 ch. 2).	Non identifié

#### II.4.3.18.4. *Les bréviaires de Rennes*

Le bréviaire de Rennes est cité par dom Jean Huynes puis par dom Thomas Le Roy à sa suite, sans donner d'éléments d'identification plus précis. Mentionnons seulement que quatre éditions ont été publiées au XVI<sup>e</sup> siècle, datées de 1512, 1514<sup>700</sup>, 1533<sup>701</sup> et vers 1590.

Tableau 37 : Références aux bréviaires de Rennes dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence et citation dans le corpus	Emprunt à dom Jean Huynes ?	Identification
Les Brevieres de Rennes disent que le larron se nommoit Leon. ( <i>HA</i> , ch. 1, 1)	« Dans les Breviaires de Rennes, il est dit que ce larron avait pour nom Léon » ( <i>HG</i> , tr. 1, ch. 3)	Non identifié
« et le breviaire du diocese de Rennes dit que ce larron avoit nom Leon » ( <i>CR</i> , ch. 1 § 3)	« Dans les Breviaires de Rennes, il est dit que ce larron avait pour nom Léon » ( <i>HG</i> , tr. 1, ch. 3)	Non identifié.

#### II.4.3.19. *Histoire d'Angleterre*

Dom Thomas Le Roy mentionne une *Histoire d'Angleterre* sans nom d'auteur.

##### II.4.3.19.1. *Inventaire Pinot-Cocherie*

Nous n'avons trouvé aucune histoire d'Angleterre mentionnée dans l'inventaire des confiscations révolutionnaires.

##### II.4.3.19.2. *Identification du volume*

Cependant une *Histoire d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande* par André Du Chesne a été publiée pour la première fois en 1614, puis une deuxième édition est parue en 1634. Les faits relatés (ordre de Saint-Michel porté à Henry VIII) présents dans *L'Histoire de l'abbaye* se trouvent déjà dans cette *Histoire d'Angleterre* [...]. Cela nous conduit à faire l'hypothèse de l'identification de l'une ou l'autre des éditions, même si nous n'en trouvons plus de trace, ni à Avranches, ni dans les inventaires anciens.

<sup>699</sup> Robert Amiet mentionne deux exemplaires de cette édition : Bruxelles, Bibliothèque des Bollandistes, Lib. Lit. C 91 8° et Paris BNF, B 23594 (Amiet 1990, 255).

<sup>700</sup> Solesmes, Abbaye Saint-Pierre, JLe/2-14 [II] (Amiet 1990, 281).

<sup>701</sup> Paris BNF, Rés. B 27701 (Amiet 1990, 281).

### II.4.3.19.3. Tableau récapitulatif des références dans les textes mauristes et analyse

Tableau 38 : Références à *L'Histoire d'Angleterre* dans les textes de dom Thomas Le Roy

Référence et citation dans le corpus	Identification
« Histoire d'Angleterre, livre 2 » ( <i>HA</i> , ch. 10, par. 13)	Du Chesne 1614, 1265-1266 (livre XX, ch. X) ou Du Chesne 1634, 1012 (livre XX, ch. X)

S'il s'agit bien de l'œuvre d'André du Chesne, la citation de dom Thomas Le Roy est originale : elle ne se trouvait pas dans l'œuvre de dom Jean Huynes. Cependant, on trouve une inexactitude dans la citation puisque dom Thomas Le Roy cite le livre 2 et que nous identifions le passage dans le livre 20.

### II.4.4. Les sources manuscrites citées mais perdues

Nous proposons enfin la liste de toutes les références citées par notre auteur mais que nous n'avons pu identifier parce que les volumes sont aujourd'hui perdus.

En faisant la synthèse des informations données par dom Thomas Le Roy, nous proposons ainsi de reconstituer le contenu d'une partie de la bibliothèque montoise.

#### II.4.4.1. « LB » : Le Livre Blanc

##### II.4.4.1.1. Description du manuscrit

On trouve mentionné dans *Les Curieuses recherches* un volume intitulé *Le Livre Blanc*, abrégé dans *L'Histoire de l'abbaye* sous la forme LB.

La référence détaillée est donnée dans sa liste par dom Jean Huynes au début de son *Histoire Générale* :

4 Le Cartulaire du Livre Blanc, notté au dessus de LB, contenant une transcription de presque toutes les lettres et originaux des archives, escript il y a environ deux cent ans, outre quelques additions qui ont esté faictes depuis. Pour citer, nous mettons LB. f. signifie feuillet et les cyphres denote le quantiesme<sup>702</sup>.

Il s'agit d'un cartulaire de l'abbaye montoise rédigé sous l'abbatiat de Pierre Le Roy.

Que nous apprend la description qu'en fait dom Thomas Le Roy ?

Il fit plusieurs autres dons à ce monastere comme est à veoir par la chartre mise bien au long dans le Livre Blanc, exelent manuscrit de ce Mont en parchemin<sup>703</sup>.

Il fit de plus transcrire en un autre beau livre de parchemin *in mediocri folio*, tous les originaux des tiltres des biens d'icelluy monastere, compiléz et disposéz en faveur d'icelluy, jusques à son temps, environ jusques à l'an 1405 ou 1406, auquel temps on juge que ledict livre a esté parachevé (sauf à y avoir recours). Ce livre s'appelle maintenant | le Livre Blanc | et est si authentique, à cause du venerable abbé qui l'a fait composer et de la respectable antiquité, laquelle luy donne son passeport, qu'en quelque lieu de ce royaume où il est produit, ou copies deubement collationnees faictes sur icelluy, il est receu avec autant de verité, comme si c'estoit les mesmes originaux, sur lesquelz il a esté composé. En icelluy, ce voient les premiers comencements de ce monastere, sa fondation, ses privileges et libertés, immunitéz et exemptions, tant de la part des souverains pontificaux de l'Eglise romaine, cardinaux, evesques, que des rois de France, seigneurs, princes et autres nobles du dict royaume. Là, on voit les belles donations et pieusement faictes à ce monastere en l'honneur de Dieu et de son saint archange par toutes sortes de gens et de tous estatz, chose à la verité qui ne peut estre considerée longtemps sans toucher le cœur de ceux qui voiront la pieté de nos anciens peres et ancestres exceller particulièrement à faire l'aumosne aux gens d'Eglise, et plus particulièrement aux moines de Saint-Benoist, et surtout à ce Mont Saint-Michel<sup>704</sup>.

<sup>702</sup> Paris BNF, Français 18948, f. 1r.

<sup>703</sup> *CR*, ch. 6 § 6.

<sup>704</sup> *CR*, ch. 30 § 27.

Dans le manuscrit Paris BNF, Français 4902<sup>705</sup>, f. 267r, où se trouve une notice descriptive des deux cartulaires du Mont Saint-Michel, on y trouve la description suivante :

Autre cartulaire de l'abbaye du Mont Saint Michel écrit aussi sur du velin contenant 384 feuillets. Ce livre commence par ces mots provincia lugdunensis etc. Et finit par une lettre conçue en ces termes : Lettre missive enuoiée par Gabriel du Murmays capitaine du Mont Saint-Michel aux gens et officiers du roy à Avranches

On en trouve également une description dans Paris BNF, Français 22325 :

Le cartulaire est écrit dans le 15<sup>e</sup> siècle. Il y a des actes de 1413 avant les titres originaux qui y sont copiés il y a quelques chapitres d'histoire qui se lisent encore dans une compilation d'histoire du monastère, &c. écrite dans le siècle [...] <sup>706</sup>

Ce manuscrit est aujourd'hui perdu. Il l'était déjà au XIX<sup>e</sup> siècle quand Eugène de Robillard de Beaurepaire a édité le texte de dom Jean Huynes<sup>707</sup>.

#### II.4.4.1.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy

Tableau 39 : Références au Livre blanc dans les textes de dom Thomas Le Roy

Foliotation du Livre Blanc	Référenciation dans le corpus de dom Thomas Le Roy	Contenu	Passages parallèles permettant l'identification
1	« LB f. 1 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 1)	Apparition de saint-Michel à saint Aubert	<i>Revelatio</i> , IV (Bouet & Desbordes (éd.) 2009,
1-4-17	« LB 1, f. 4, f. 17 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 1, par. 9)	Donation de Guillaume Longue Épée	
5	« LB f. 5 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 4)	Donation de Gonnor	Avranches BM, 210, ff. f. 24r-25r (Keats-Rohan (éd.) 2006, 80-81, n° 4).
Ø	« LB » ( <i>HA</i> , ch. 1, 5)	Donation de Richard II	Avranches BM, 210, ff. 20r-22v (Fauroux (éd.) 1961, 158-162, n° 49)
8-117	« LB f. 8 et 117 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 6)	Donation de Robert I <sup>er</sup>	Avranches BM, 210, ff. 26r-27v (Fauroux (éd.) 1961, 210-214, n° 73 ; Keats-Rohan (éd.) 2006, 81-83, n° 5).
6-117	« LB f. 6 & 117 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 7)	Donation de Robert I <sup>er</sup>	Avranches BM, 210, ff. 26r-27v (Fauroux (éd.) 1961, 210-214, n° 73 ; Keats-Rohan (éd.) 2006, 81-83, n° 5).
5	« LB f. 5 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 8)	Acte de Verson de Richard II	Avranches BM, 210, ff. 22v-23v (Fauroux (éd.) 1961, 155-156, n° 47)

<sup>705</sup> Recueil de documents concernant les abbayes de Fontenay, Barbery, Aulnay, Troarn, Lessay, Ardenne, le Mont Saint-Michel, La Luzerne, le bourg de Villedieu, l'église paroissiale de Vire et l'abbaye de Savigny, par la copie d'un manuscrit qui s'y trouvait au temps de l'intendant de Basse-Normandie Foucault, pour qui ces documents ont été rassemblés à la fin du XVII<sup>e</sup> et au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>706</sup> Paris BNF, Français 22325, p. 695.

<sup>707</sup> Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 232.

6	« LB f. vi » ( <i>HA</i> , ch. 1, 9)	Charte de Gonnor	Avranches BM, 210, ff. f. 24r-25r (Keats-Rohan (éd.) 2006, 80-81, n° 4).
166	« LB f. 166 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 10)	Acte de restitution du Moulin-le-Conte	Avranches BM, 210, ff. 27v-29r (Keats-Rohan (éd.) 2006, 83-85, n° 6 ; Fauroux (éd.) 1961, 330-333, n° 148)
Ø	« LB » ( <i>HA</i> , ch. 1, 12, [par. 1])		Non identifié
329	« LB f. 329 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 12, [par. 3])	Confirmation d'Alain III	Avranches BM, 210, ff. 40r-42r (Guillotet (éd.) 2014, 194-200, n° 18).
329	« LB f. 329 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 13)	Confirmation d'Alain III	Avranches BM, 210, ff. 40r-42r (Guillotet (éd.) 2014, 194-200, n° 18).
55	« LB f. 55 » ( <i>HA</i> , ch. 2, [par. 6])	Introduction de la garnison des soldats en 1324	
Ø	« LB » ( <i>HA</i> , ch. 2, [par. 11])		<i>Revelatio</i> III (Bouet & Desbordes (éd.) 92-95).
8	« LB f. 8 » ( <i>HA</i> , ch. 3 [par. 28])	Réfection de l'abbaye par Guillaume d'Estouteville – 1452	
358	« f. ccc lviii » ( <i>HA</i> , ch. 4, 8, 6)	« bulle d'union du Anthoin, cardinal de Chaillant, du tiltre de Nostre-Dame in Vialata, nonce du pape Benoit XIII »	Non identifié
349	« f. ccc xli » ( <i>HA</i> , ch. 4, 8, 6, 2)	Charta de Sancto Melorio [1032]	Avranches BM, 210, ff. 46r-47r (Guillotet et al. (éd.) 2014, 209-211, n° 22 ; Keats-Rohan (éd.) 2006, 104-105, n° 23.)
Ø	« LB » ( <i>HA</i> , ch. 6, [par. 5])	Confirmation d'Alain III	Avranches BM, 210, ff. 40r-42r (Guillotet (éd.) 2014, 194-200, n° 18).
53	« f. 53 » ( <i>HA</i> , ch. 7, [par. 4])	Donation par Louis IX de la fieufferme de Saint-Jean-le-Thomas.	

Ø	« LB » ( <i>HA</i> , ch. 7, [par. 7])	Patentes de Charles IV en faveur du Mont Saint-Michel	Les lettres données par Charles IV sont perdues. On en trouve des copies dans les vidimus de Philippe VI copiées dans Paris BNF, Français 18949, p. 457-474 ; les lettres de Charles IV sont datées de 1326, 1327 et 1325. Une lettre de Charles IV, datée du 15 novembre 1326 a été éditée, d'après l'original (autrefois conservé aux archives de Saint-Lo), dans les Mémoires de la société des Antiquaires de Normandie ( <i>MSAN</i> , 1846, XV, 209).
Ø	« LB » ( <i>HA</i> , ch. 8, 1, [par. 7])	Bulle d'Eugène III – 1150	Ramackers (éd.) 1937, 135, n° 60.
36	« LB f. 36 » ( <i>HA</i> , ch. 9)	Conflit entre Guillaume d'Outillé et les moines du Mont Saint-Michel	
38	« LB f. 38 » ( <i>HA</i> , ch. 9, 3, [par. 2])	Permission donnée par les moines du Mont Saint-Michel à l'official de l'évêque d'Avranches	
28	« LB f. 28 » ( <i>HA</i> , ch. 9, 3, [par. 3])	Bulle de Clément VII – 1385	
33	« LB f. 33 » ( <i>HA</i> , ch. 9, 3, [par. 4])	Jean Morin, évêque de Julin, accorde le 24 juin 1424, des lettres de non préjudice au monastère du Mont Saint-Michel ; l'abbé est investi du privilège de conférer la tonsure et les ordres mineurs aux habitants du Mont	Sauvage (éd.) 1934, 168-170, n° 2.
36	« LB f. 36 » ( <i>HA</i> , ch. 9, 3, [par. 6])	Acte de Nicolas de Lusarche – 1306	
36	« LB f. 36 » ( <i>HA</i> , ch. 9, 3, [par. 7])	Acte de Geoffroy Le Boucher – 1296	
55	« LB f. 55 » ( <i>HA</i> , ch. 15 § 2, [par. 2])	Sentence de Bertrand Boniface et Pierre de Macery à la demande de Charles IV – 1326	
55	« LB f. 55 » ( <i>HA</i> , ch. 15 § 2, [par. 3])	Philippe VI confirme l'ordre de Charles IV de mettre fin à l'obligation imposée aux religieux, de Guillaume de Melle, garde des portz du baillage, de payer ses gages et ceux de cinq sergents	AN, JJ 66, f. 661, n° 1498.
61	« LB f. 61 » ( <i>HA</i> , ch. 15 § 2, [par. 4])	Patente de Philippe VI – 3 juillet 1347	
Ø	« LB » ( <i>HA</i> , ch. 15 § 2)	Toutes les lettres	Impossibles à identifier
60	« LB f. 60 » ( <i>HA</i> , ch. 15 § 3)	Lettres patentes du 27 janvier 1356 et 22 décembre 1357.	
60	« LB f. 60 » ( <i>HA</i> , ch. 15 § 4)	Copie d'une lettre de Charles V du 18 octobre 1364.	

60	« LB f. 60 » ( <i>HA</i> , ch. 15 § 4)	Extrait d'une lettre de Charles V datée du 27 décembre 1364	
6-117	« LB f. 6 & 117 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 7)	Restitution du moulin de Vains (Moulin-Le-Conte)	Avranches BM, 210, ff. 27v-29r (Fauroux (éd.) 1961, 330-333, n° 148 ; Keats-Rohan (éd.) 2006, , 83-85, n° 6)
103	« LB f. 103 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 8)	Charte de Caugé – 1056	Avranches BM, 210, f. 76v-77r (Keats-Rohan (éd.) 2006, 141-142, n° 61)
39	« LB f. 39 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 15)	Décès de Robert de Torigni	
27	« LB f. 27 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 21)	Bulle d'Alexandre IV – 1255	Copiée par dom Thomas Le Roy en <i>HA</i> , ch. 8, 5)
33	« LB f. 33 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 25)	Reconnaissance de Nicolas de Lusarche – 1306	
104	« LB f. 104 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 29)	Donation d'Henri de La Fresnaye – 1404	
15-16-17-132-357	« LB f. 15, 16, 17, 132 et 357 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 29)	Permission pour Pierre Le Roy du pape pour unir des cures à l'abbaye du Mont Saint-Michel, c'est-à-dire : Saint-Méloir, Brion, Genêts, Saint-Pair et Balent.	
20	« LB f. 20 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 29)		Non identifié
159	« LB f. 159 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 29)	Concordat entre Pierre Le Roy et ses religieux	
8	« LB f. 8 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 31)		Non identifié
Ø	« tiré cecy du Livre Blanc » ( <i>CR</i> , ch. 1 § 15, [par. 1])	Donation aux chanoines de ce Mont par Rollo, 1 <sup>er</sup> duc de Normandie, d'une terre qu'on presume estre Aredevon, l'an 912.	
Ø	« tout ce que dessus du Livre Blanc » ( <i>CR</i> , ch. 1 § 15, [par. 3])	Donation de plusieurs terres aux chanoines de ce Mont par Guillaume, 2 <sup>e</sup> duc de Normandie. 917.	
Ø	« du Livre Blanc » ( <i>CR</i> , ch. 2 § 1)	Maynard, 1 <sup>er</sup> du nom, est esleu 1 <sup>er</sup> abbé du Mont Saint-Michel l'an 966, meurt l'an 991, l'ayant esté 25 ans. 966.	
Ø	« tiré cecy du Livre Blanc » ( <i>CR</i> , ch. 2 § 3)	Ordonnance du duc Richard 1 <sup>er</sup> du nom pour l'élection de l'abbé du Mont par les religieux. 966.	
Ø	« la chartre mise bien au long dans le Livre Blanc » ( <i>CR</i> , ch. 6 § 6)	Robert 1 <sup>er</sup> du nom, 6e duc des Normands, après avoir confirmé les dons de ses ayeulz à ce Mont, y legues de belles terres. 1029.	Avranches BM, 210, ff. 26r-27v (Fauroux (éd.) 1961, n° 73 ; Keats-Rohan (éd.) 2006, 81-83).

103	« l'acte de donation est dans le Livre Blanc au 103 <sup>e</sup> feillet » ( <i>CR</i> , ch. 9 § 7)	Ascelme et son filz Roger, après avoir fait donation de la cure de Calgey à ce monastere, y prend l'habit monachal. 1056.	Avranches BM, 210, ff. 76v-77r (Keats-Rohan (éd.) 2006, 141-142).
Ø	« j'ay tiré cecy apres l'avoir tiré du Livre Blanc » ( <i>CR</i> , ch. 11 § 3)	Donation de la cure de Nostre-Dame d'Esçay au diocese de Bayeux, l'an 1086.	Avranches BM, 210, f. 79v (Keats-Rohan (éd.) 2006, 145-146, n <sup>o</sup> 67).
Ø	« Cette lettre de donation ce voit transumptée dans le Livre Blanc » ( <i>CR</i> , ch. 11 § 6)	Donation de la cure de Saint Martin de La Chappelle-Hamelin par madame Hildegarde l'an 1093.	Avranches BM, 210, ff. 70v-71r (Keats-Rohan (éd.) 2006, 133-134, n <sup>o</sup> 50).
Ø	« J'ay tiré du Livre Blanc manuscrit » ( <i>CR</i> , ch. 14 § 10[9])	Donation du patronage de la cure d'Evrecy, evesché de Bayeux, par Osberne, 1144.	Paris BNF, Latin 10072, p. 33, n <sup>o</sup> 29
Ø	« J'ay tiré cecy des lettres qui sont au Livre Blanc » ( <i>CR</i> , ch. 16 § 37)	Donation du patronage de la cure de Breville, diocese de Coustances, par Guillaume de Breville, chevallier, l'an 1184.	
20	« J'ay tiré cecy du mandat apostolicque qui est inseré dans le Livre Blanc, folio XX » ( <i>CR</i> , ch. 30 § 15)	Bulle de Clement 7 <sup>e</sup> qui l'union permet de l'office de la sacristie à l'abbaye. 1393.	
Ø	« L'acte de donation et fondation cy-dessus est es archives et au Livre Blanc » ( <i>CR</i> , ch. 30 § 17)	Charles 6 <sup>e</sup> , roy de France, visita ce monastere et y fonda une messe par jour et un obit par an, donna 100 livres rente. 1393	
358	« Saint-Melloir fut uny l'an 1400, Livre Blanc, folio CCCLVIII » ( <i>CR</i> , ch. 30 § 22)	Union de Saint-Meloir au Mont Saint-Michel. 1400	
80-11	« Il en est parlé au Livre Blanc, folio IIIIXX-XI » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 2, [par. 1])	Chappelle de Saint-Gilles	
27-18	« comme il appert au Livre Blanc, folio XXVII-XVIII » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 2, [par. 2])	La chappelle du Mont Connin en la parroisse de Genest	
28-15	« Livre Blanc, folio XXVIII, XV » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 1, [par. 2])	La cure d'Huynes	
24-13	« Il en est parlé au Livre Blanc, folio XXIII, XIII » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 1, [par. 8])	La cure de Curey,	
43-101	« Il en est parlé au Livre Blanc, folio XLIII et CI » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 1, [par. 9])	La cure de Boucey	
50-105-26	« Livre Blanc, folio L, CV et XXVI, XV » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 1, [par. 10])	La cure de La Chappelle Hamelin	



49-104	« Livre Blanc, folio XLIX et folio CIIII » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 1, [par. 11])	La cure de Macey	
29	« Livre Blanc, folio XXIX » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 1, [par. 12])	La cure de Bacilly	
28-15	« Livre Blanc XXVIII, XV » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 1, [par. 14])	La cure de Dragey	
29-17	« Livre Blanc, folio XXIX, XVII » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 1, [par. 16])	La cure de Sartilly	
262	« Livre Blanc, folio CCLXII » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 1, [par. 2])	La cure de Saint Planchéys	
262	« Livre Blanc, folio CCLXII » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 1, [par. 3])	La cure de Preaux	
262	« Livre Blanc, folio CCLXII » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 1, [par. 4])	La cure de Saint-Jean des Champs	
250	« Livre Blanc, folio CCL » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 1, [par. 5])	La cure de Codeville	
256	« Livre Blanc, folio CCLVI » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 1, [par. 7])	La cure de Lingreville,	
266	« Livre Blanc folio CCLXVI » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 1, [par. 8])	La cure d'Erengerville	
43 103	« Livre Blanc, folio XLIII et folio CII » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 1, [par. 9])	La cure d'Argouges	
341	« Livre Blanc, folio CCCXLI » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 3, [par. 1])	La cure de Saint-Meloir	
224	« au Livre Blanc, folio CC XXIII XLIII » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 9, [par. 2])	La cure d'Evrecy	
313	« Livre Blanc, f. cccxiii » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 9, [par. 4])	La cure de Dom-Jan	
324	« Livre Blanc f. cccxxiiii » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 9, [par. 5])	La cure de Fourneaux	
243	« Livre Blanc, folio CCXLIII » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 10, [par. 1])	La cure de Saint Michel au vieux marché en la ville de Rouen	
103	« Livre Blanc, f. CIII » ( <i>CR</i> , ch. 43 § 123, 3, 11)	La cure de Caugé est donnée par Ascelme	

#### II.4.4.1.3. Fiche récapitulative

Type : Manuscrit

Support : parchemin ; velin<sup>708</sup>

Format : in mediocri folio<sup>709</sup>

Nombre de feuillets : 384 ff.<sup>710</sup>

<sup>708</sup> Paris BNF, Français 4902, f. 267r.

<sup>709</sup> *CR*, ch. 30 § 27.

Titre : Livre blanc

Cote : LB

Datation : 1405/1406 selon dom Thomas Le Roy ; jusqu'à 1413 selon dom Denis Briant<sup>711</sup>

Contenu : Cartulaire (récit de la fondation + actes en faveur du Mont Saint-Michel<sup>712</sup>)

#### II.4.4.2. « Z » : Livre dit de Sébastien Ernaut

##### II.4.4.2.1. Description du manuscrit

Cette référence citée par dom Thomas Le Roy se trouve déjà donnée par dom Jean Huynes. Ainsi il écrit dans sa liste bibliographique en préface de son *Histoire générale* :

Le livre de Sebastien Ernaut, prieur de cette abbaye, qui mourut vers l'an mil cinq cent septante ; quand nous le citons, nous mettons Z. f. signifie le feuillet, et le cyphre denote la quantiesme<sup>713</sup>.

##### II.4.4.2.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy

Tableau 40 : Références au Livre de Sébastien Ernaut dans les textes de dom Thomas Le Roy

Foliotation de Z	Référenciation dans le corpus de dom Thomas Le Roy	Contenu	Passages parallèles permettant l'identification
1	« Z f. 1 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 1, [par. 5])	1 <sup>re</sup> apparition de Saint-Aubert	Avranches BM, 213, f. 178 ( <i>De abbatibus</i> ) Avranches BM, 212, ff. 1r-2v ( <i>Revelatio</i> , variante)
1	« Z f. 1 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 1, [par. 12])	Evincement des chanoines du Mont par Richard I <sup>er</sup>	Introductio, VI, 3
3	« Z f. 3 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 1, [par. 16])	Installation des moines par Richard I <sup>er</sup> et renoncement par Maugis, évêque d'Avranches de tous ses droits épiscopaux sur le Mont Saint-Michel	Avranches BM, 215, f. 172r
6	« Z f. 6 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 6, [par. 1])	Construction de l'église du Mont Saint-Michel par Richard II	Avranches BM, 215, f. 168
8	« Z f. 8 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 10, [par. 1])	Succession de Guillaume à Robert au duché de Normandie	Ø
11-12	« Z f. 11 et 12 » ( <i>HA</i> , ch. 3, [par. 4])	Achèvement de la nef de l'église par Renouf – après 1060	Avranches BM, 213, f. 178v ( <i>De Abbatibus</i> )
14	« Z f. 14 » ( <i>HA</i> , ch. 3, [par. 5])	Effondrement de la nef bâtie par Renouf et réfection par Roger I <sup>er</sup> – 1084. Effondrement à nouveau en 1103.	Avranches BM, 213, f. 179r ( <i>De Abbatibus</i> )

<sup>710</sup> Paris BNF, Français 4902, f. 267r.

<sup>711</sup> La description du manuscrit Paris BNF, Français 22325, p. 695 précise qu'il contient des actes de 1413... Certains extraits y sont transcrits ; ce travail est attribué par Katharine Keats-Rohan au moine mauriste dom Denis Briant.

<sup>712</sup> On retrouve une partie des actes copiés dans le Livre blanc dans le Cartulaire du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 210).

<sup>713</sup> Paris BNF, Français 18948, f. 1r.

271	« Z f. 271 <sup>714</sup> » (HA, ch. 3, [par. 16])	Travaux de construction de Jourdain, puis de Raoul des Iles.	Avranches BM, 213, f. 180v ( <i>De Abbatibus</i> ) Avranches BM, 211, f. 76v ( <i>Annales</i> )
28	« Z f. 28 » (HA, ch. 3, [par. 17])	Les constructions de Raoul de Villedieu – 1228 <i>et sq.</i>	Ø
31	« Z f. 31 » (HA, ch. 3, [par. 22])	Les réparations du monastère par Nicolas Le Vitrier – 1350	Avranches BM, 215, f. 171r
36	« Z f. 36 » (HA, ch. 3, [par. 29])	L'ajout des vitraux par André Laure	Ø
37	« Z f. 37 » (HA, ch. 3, [par. 30])	Les constructions de Guillaume de Lamps – 1499	Ø
37, 39	« Z f. 37 et 39 » (HA, ch. 3, [par. 32])	Les constructions de Jean de Lamps – 1513	Ø
4	« Z f. 4 » (HA, ch. 14, [par. 1])	Élection de Rolland, moine du Mont comme archevêque de Dol – 992	Ø
16	« Z f. 16 » (HA, ch. 15 § 1)	Retraite d'Henri I <sup>er</sup> au Mont Saint-Michel pour échapper à ses frères – Robert et Guillaume.	Ø
27	« Z f. 27 » (HA, ch. 15 § 13)	Attaque meurtrière des protestants contre le Mont Saint-Michel	ø
6	« Z f. 6 » (HA, ch. 16 § 4)	Élection d'Hildebert II	Avranches BM, 213, f. 178v ( <i>De abbatibus</i> )
6	« Z f. 6 » (HA, ch. 16 § 5)	Abbatat d'Aumode.	Avranches BM, 213, f. 178v ( <i>De abbatibus</i> )
7	« Z f. 7 » (HA, ch. 16 § 6)	Abbatat de Thierry	Avranches BM, 213, f. 178v ( <i>De abbatibus</i> )
10	« Z f. 10 » (HA, ch. 16 § 8)	Abbatat de Raoul I <sup>er</sup> .	Avranches BM, 213, f. 178v ( <i>De abbatibus</i> )
11-12	« Z f. 11 et 12 » (HA, ch. 16 § 9)	Abbatat de Renouf	Avranches BM, 213, f. 178v ( <i>De abbatibus</i> )
14	« Z f. 14 » (HA, ch. 16 § 10, [par. 1])	Abbatat de Roger I <sup>er</sup>	Avranches BM, 213, f. 179r ( <i>De abbatibus</i> )
18	« Z f. 14 » (HA, ch. 16 § 10, [par. 2])	Conflit entre Roger I <sup>er</sup> et les moines du Mont ; Roger I <sup>er</sup> part à l'abbaye de Cerne	ø
21	« Z f. 21 » (HA, ch. 16 § 13, [par. 2])	Abbatat de Bernard	Avranches BM, 213, ff. 179v-180r ( <i>De abbatibus</i> )
22	« Z f. 21 » (HA, ch. 16 § 13, [par. 8])	Incendie au Mont et réparation sous l'abbatit de Bernard.	Avranches BM, 211, f. 76r ( <i>Annales</i> )
22	« Z f. 22 » (HA, ch. 16 § 14)	Décès de l'abbé Geoffroy – 1150.	Avranches BM, 215, f. 159r
23	« Z f. 23 » (HA, ch. 16 § 15)	Voyage de Robert de Torigni en Angleterre – 1175	Ø

<sup>714</sup> 271, c'est le nombre inscrit sur le manuscrit, même si cette foliotation peut sembler surprenante au regard des autres folios référencés par l'auteur (entre 1 et 42).

24	« Z f. 24 » (HA, ch. 16 § 16, [par. 1])	Élection de Martin comme abbé du Mont Saint-Michel – 1186-1187.	Avranches BM, 213, f. 180v ( <i>De abbatibus</i> )
29	« Z f. 29 » (HA, ch. 16 § 16, [par. 2])	Décès de Martin, abbé du Mont Saint-Michel – 1191.	Avranches BM, 215, f. 160v
27	« Z f. 27 » (HA, ch. 16 § 17)	Décès de Jourdain, abbé du Mont Saint-Michel – 1212.	Avranches BM, 213, f. 180v ( <i>De abbatibus</i> )
27	« Z f. 27 » (HA, ch. 16 § 19)	Décès de Raoul des Iles et élection de Thomas des Chambres	Avranches BM, 215, f. 166r
28	« Z f. 28 » (HA, ch. 16 § 20)	Décès de Raoul de Villedieu – 1236	Ø
29	« Z f. 29 » (HA, ch. 16 § 21)	Décès de Richard Tustin	Avranches BM, 215, f. 167r
29	« Z f. 29 » (HA, ch. 16 § 22)	Décès de Richard Tustin et élection de Nicolas Alexandre	Avranches BM, 215, f. 167r
30	« Z f. 30 » (HA, ch. 16 § 23)	Décès de Nicolas Famigot	Avranches BM, 215, f. 162r
31	« Z f. 31 » (HA, ch. 16 § 26)	Décès de Jean de la Porte	Avranches BM, 215, f. 164v
32	« Z f. 32 » (HA, ch. 16 § 27)	Décès de Nicolas Le Vitrier	Avranches BM, 215, f. 171r
33	« Z f. 33 » (HA, ch. 16 § 29)	Décès de Pierre Le Roy	Avranches BM, 215, f. 160v
34	« Z f. 34 » (HA, ch. 16 § 30)	Décès de Robert de Jolivet	Avranches BM, 215, f. 166v
37	« Z f. 37 » (HA, ch. 16 § 33)	Description des constructions réalisées par Guillaume de Lamps	Ø
38	« Z f. 38 » (HA, ch. 16 § 34)	Élection et décès de Guérin Laure	Ø
37, 39	« Z f. 37 et 39 » (HA, ch. 16 § 35)	Élection de Jean de Lamps	Ø
39	« Z f. 39 » (HA, ch. 16 § 35, [par. 7])	Décès de Jean de Lamps – 4 décembre 1523	ø
40	« Z f. 40 » (HA, ch. 16 § 36)	Décès de Jean Le Veneur – 14 août 1543	Ø
42	« Z f. 29 » (HA, ch. 16 § 37)	Décès de Jacques d'Annnebault – 7 juin 1558.	Ø

#### II.4.4.2.3. Fiche récapitulative

Type : Manuscrit

Support : n. c.

Format : n. c.

Nombre de feuillets : au moins 42 p.

Titre : Livre de Sébastien Ernaut

Cote : Z

Datation : XVI<sup>e</sup> siècle (pas après 1570)

Contenu : obituaire (?) / Chronique de la vie des abbés / récit sur les constructions montoises.

#### II.4.4.3. « Λ » : *Chronicon majus Sancti Michaelis de Monte*

##### II.4.4.3.1. Description du manuscrit

Cette référence citée par dom Thomas Le Roy se trouve déjà donnée par dom Jean Huynes. Ainsi il écrit dans sa liste bibliographique en préface de son *Histoire générale* :

10 Citant un manu-script du Chronicon majus Sancti Michaelis de Monte composé vers l'an mil six cent par un religieux de ce Mont, nous mettons λ. f. signifit le feuillet et le cyphre le quantiesme.<sup>715</sup>

Eugène de Robillard de Beurepaire identifie ce livre comme l'actuel manuscrit Avranches BM, 211. Cependant rien ne permet d'identifier ce volume avec le manuscrit. La foliotation citée par dom Jean Huynes et dom Thomas Le Roy ne correspond avec aucune foliotation du manuscrit 211.

#### II.4.4.3.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy

Tableau 41 : Références au *Chronicon majus Sancti Michaelis de Monte* dans les textes de dom Thomas Le Roy

Foliotation de λ	Référence dans le corpus de Thomas Le Roy	Contenu	Identification de passages parallèles
∅	« λ f. » ( <i>HA</i> , ch. 1, 1, [par. 5])	Apparition de Saint-Michel à saint Aubert	Avranches BM, 213, f. 178r ( <i>De abbatibus</i> ) Avranches BM, 212, ff. 1r-2v ( <i>Revelatio</i> (variante))
16	« λ f. 16 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 1, [par. 14])	Rassemblement par Richard I <sup>er</sup> de 30 moines	∅
24	« λ f. 24 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 6, [par. 1])	Décès de Richard II – 23 aout 1026	Avranches BM, 215, f. 168r
19	« λ f. 19 » ( <i>HA</i> , ch. 3, [par. 1])	De la découverte des saintes reliques	Avranches BM, 211, f. 31v ; Avranches BM, 212, f. 18v ; Avranches BM, 213, ff. 139v-140r ; => De miraculis, III.
34	« λ f. 34 » ( <i>HA</i> , ch. 3, [par. 4])	Construction de la nef par Renouf – après 1060	Avranches BM, 213, f. 178v ( <i>De abbatibus</i> )
135	« λ f. 135 » ( <i>HA</i> , ch. 3, [par. 12])	Constructions réalisées par Robert de Torigni	∅
139	« λ f. 139 » ( <i>HA</i> , ch. 3, [par. 13])	La destruction du Mont par Guy de Touars	∅
139	« λ f. 139 » ( <i>HA</i> , ch. 3, [par. 16])	Réparations du monastère par Jourdain	Avranches BM, 213, f. 180v ( <i>De abbatibus</i> )
141	« λ f. 141 » ( <i>HA</i> , ch. 3, [par. 16])	Les constructions de Raoul – 1228	Avranches BM, 213, f. 180v ( <i>De abbatibus</i> )
151	« λ f. 151 » ( <i>HA</i> , ch. 3, [par. 21])	5 <sup>e</sup> incendie du Mont Saint-Michel et reconstruction sous l'abbatit de Guillaume du Château – 1300	∅
155	« λ f. 155 » ( <i>HA</i> , ch. 3, [par. 22])	6 <sup>e</sup> incendie du Mont Saint-Michel et reconstruction sous l'abbatit de Nicolas Le Vitrier – 1350	∅
160	« λ f. 160 » ( <i>HA</i> , ch. 3, [par. 23])	7 <sup>e</sup> incendie du Mont Saint-Michel et reconstruction sous l'abbatit de Geoffroy de Servon – 1374-1380	∅
171	« λ f. 171 » ( <i>HA</i> , ch. 3, [par. 24])	Les constructions réalisées sous l'abbatit de Pierre Le Roy	∅

<sup>715</sup> Paris BNF, Français 18948, f. 1r.

185	« λ f. 185 » (HA, ch. 3, [par. 28])	Constructions réalisées sous l'abbatit de Guillaume d'Estouteville	Ø
186	« λ f. 186 » (HA, ch. 3, [par. 29])	Réalisations faites sous l'abbatit d'André Laure	Ø
188	« λ f. 188 » (HA, ch. 3, [par. 30])	Constructions réalisées sous l'abbatit de Guillaume de Lamps.	Ø
190	« λ f. 190 » (HA, ch. 3, [par. 32])	Réalisations faites sous l'abbatit de Jean de Lamps	Ø
165	« Il est parlé de toutes les reliques λ f. 165 » (HA, ch. 11])	Inventaires des reliques	Avranches BM, 213, ff. 154r-169r
183	« λ f. 183 » (HA, ch. 11, n° 8])	Description de la relique du chef de saint Innocent	Avranches BM, 159, ff. 215v-216r
87	« λ f. 87 » (HA, ch. 11, n° 46)	Description de l'étole et du manipule de saint Éloi	Avranches BM, 213, ff. 154-162
19	« λ f. 19 » (HA, ch. 12, n° 6)	Miracle du morceau de marbre et de la petite pièce d'étoffe rouge	Avranches BM, 211, ff. 31v-33r ; Avranches BM, 212, ff. 18v-20v ; Avranches BM, 213, ff. 139v-140v => De miraculis, III.
29	« λ f. 29 » (HA, ch. 12, n° 8)	Décès de Norgot – 14 octobre 1036	Avranches Bm, 215, f. 170r
22	« λ f. 22 » (HA, ch. 12, n° 9)	Translation du corps de saint Aubert.	
22	« λ f. 22 » (HA, ch. 12, n° 14)	Miracle de la croix d'Hildebert	Avranches BM, 211, ff. 38r-40r ; Avranches BM, 212, ff. 10v-13r ; Avranches BM, 213, ff. 147r => De miraculis, VII.
30	« λ f. 30 » (HA, ch. 12, n° 15)	Miracle autour de Drogon – 1045	Avranches BM, 211, ff. 40r-41v ; Avranches BM, 212, ff. 13r-14v ; Avranches BM, 213, ff. 147r-148r => De miraculis, VIII
31	« λ f. 31 » (HA, ch. 12, n° 16)	Miracles des deux moines infirmes – 1052	Avranches BM, 211, ff. 41v-42r ; Avranches BM, 212, ff. 14v-15r ; Avranches BM, 213, f. 148r-v =>De miraculis, IX.
31	« λ f. 31 » (HA, ch. 12, n° 17)	Miracle des anges chantant dans l'église du Mont Saint-Michel – 1050, 1263	Avranches BM, 211, f. 42r-v ; Avranches BM, 213, f. 148v ; Avranches BM, 212, ff. 15r-16r =>De Miraculis, X.
181	« λ f. 181 » (HA, ch. 12, n° 26)	Miracle des petits pastoureaux – 1333	Avranches BM, 211, ff. 60v-61v ; Avranches BM, 212, ff. 42r-43r
21	« λ f. 21 » (HA, ch. 14, n° 1)	Rolland, moine du Mont, devient archevêque de Dol	Ø
47	« λ f. 47 » (HA, ch. 15 § 1)	Henri I <sup>er</sup> se réfugie au Mont Saint-Michel pour échapper à ses deux frères, Robert et Guillaume.	Ø

177	« λ f. 177 » (HA, ch. 15 § 9)	Attaque des Anglais sous la conduite du sieur d'Escalles	Ø
182	« λ f. 182 » (HA, ch. 15 § 10)	Décès de Louis d'Estouteville	Ø
19	« λ f. 19 » (HA, ch. 16 § 2)	Décès de Mainard I <sup>er</sup> – 991	Ø
29	« λ f. 29 » (HA, ch. 16 § 2)	Décès de Norgot, évêque d'Avranches – 14 octobre 1036	Ø
23	« λ f. 23 il est dit 1023 » (HA, ch. 16 § 4)	Décès d'Hildebert II – 1023	Avranches BM, 215, f. 169v
23	« λ f. 23 » (HA, ch. 16 § 5)	Décès d'Hildebert II et sa succession	Avranches BM, 215, f. 169v ; Avranches BM, 213, f. 178v ( <i>De abbatibus</i> )
24	« λ f. 24 » (HA, ch. 16 § 5)	Sur le refus de Suppo de venir au Mont Saint-Michel –	Ø
26	« λ f. 26 » (HA, ch. 16 § 7)	Renoncement de Thierry – 1033	Ø
30	« λ f. 30 » (HA, ch. 16 § 8)	La succession de Suppo – 1048	Avranches BM, 213, f. 178v ( <i>De abbatibus</i> )
32	« λ f. 32 » (HA, ch. 16 § 8)	Décès de Raoul I <sup>er</sup> – 1058	Avranches BM, 215, f. 167r
39	« λ f. 39 » (HA, ch. 16 § 9)	Décès de Raoul I <sup>er</sup> , vacance de l'abbatit, succession de Renouf – 1058	Avranches BM, 213, f. 178v ( <i>De abbatibus</i> )
35	« λ f. 35 » (HA, ch. 16 § 9)	Envoi de 6 navires en Angleterre pour soutenir Guillaume Le Conquérant	Avranches BM, 213, ff. 178v-179r ( <i>De abbatibus</i> )
135	« λ f. 135 » (HA, ch. 16 § 15)	Vie monastique pendant l'abbatit de Robert de Torigni	
157	« λ f. 157 » (HA, ch. 16 § 17)	Décès de Martin – 1191	Avranches BM, 212, f. 48v
139	« λ f. 139 » (HA, ch. 16 § 18)	Décès de Jourdain – 1212	Avranches BM, 211, f. 76v ( <i>Annales</i> ) ; Avranches BM, 215, f. 161v
141	« λ f. 141 » (HA, ch. 16 § 19)	Décès de Raoul des Iles – 1218	Avranches BM, 215, f. 166r
142	« λ f. 142 » (HA, ch. 16 § 21)	Décès de Raoul de Villedieu – 12 février 1236	Avranches BM, 213, f. 180v ( <i>De abbatibus</i> ) ; Avranches BM, 215, f. 160v
146	« λ f. 146 » (HA, ch. 16 § 21)	Décès de Richard Tustin – 29 juillet 1264	Avranches BM, 215, f. 167r
148	« λ f. 148 » (HA, ch. 16 § 23)	Décès de Nicolas Alexandre – 17 novembre 1271	Avranches BM, 215, f. 162r
148	« λ f. 148 » (HA, ch. 16 § 24)	Décès de Nicolas Famigot – 19 mars 1279	Ø
151	« λ f. 151 » (HA, ch. 16 § 25)	Incendie au Mont – 1300	Avranches BM, 213, f. 180v
152	« λ f. 152 » (HA, ch. 16 § 25)	Décès de Guillaume du Château – 11 septembre 1314	Avranches BM, 215, f. 168v
155	« λ f. 155 » (HA, ch. 16 § 26)	Décès de Jean de la Porte – 19 avril 1334	Avranches BM, 215, f. 164v
159	« λ f. 159 » (HA, ch. 16 § 28)	Décès de Nicolas Le Vitrier – 1362	Avranches BM, 213, f. 181r-v ( <i>De abbatibus</i> )
160	« λ f. 160 » (HA, ch. 16 § 28)	Incendie – 1374	Ø
150	« λ f. 150 » (HA, ch. 16 § 28)	Décès de Tiphaine de Raguanel – 1374	Ø

182	« λ f. 182 » (HA, ch. 16 § 28)	Décès de Geoffroy de Servon – 28 février 1386	Avranches BM, 213, f. 181r-v
171	« λ f. 171 » (HA, ch. 16 § 29)	Constructions réalisées sous l'abbatiat de Pierre Le Roy	Ø
178	« λ f. 178 » (HA, ch. 16 § 30)	Décès de Robert Jolivet – 17 juillet 1444	Avranches BM, 215, f. 166v
179	« λ f. 179 » (HA, ch. 16 § 31)	Décès de Robert Jolivet – 17 juillet 1444	
186	« λ f. 186 » (HA, ch. 16 § 33)	Décès d'André Laure – 1499	Ø
188	« λ f. 188 » (HA, ch. 16 § 33)	Constructions réalisées pendant l'abbatiat de Guillaume de Lamps	Ø
189	« λ f. 189 » (HA, ch. 16 § 34)	Décès de Guérin Laure – 1513	Ø
190	« λ f. 109 » (HA, ch. 16 § 34)	Décès de Jean de Lamps – 4 décembre 1523	ø
193	« λ f. 193 » (HA, ch. 16 § 36)	Décès de Jean Le Veneur – 15 août 1543	Ø
193	« λ f. 193 » (HA, ch. 16 § 37)	Décès de Jean Le Veneur et élection de Jacques d'Annebaut – 1543	Ø

#### II.4.4.3.3. Notice récapitulative

Type : Manuscrit

Support : n. c.

Format : n. c.

Nombre de feuillets : au moins 193

Titre : *Chronicon majus Sancti Michaelis de Monte*

Cote : λ

Datation : Après 1543

Contenu : récits de miracles / inventaire des reliques / Obituaire<sup>716</sup> (?).

#### II.4.4.4. « ψ » : *Collectarium historiarum Normannicarum*

##### II.4.4.4.1. Description du manuscrit

Cette référence citée par dom Thomas Le Roy se trouve déjà la liste bibliographique de dom Jean Huynes en préface de son *Histoire générale* :

8 Citant un manuscrit intitulé II<sub>11</sub> *Collectarium historiarum Normannicarum*, nous mettons ψ. f. signifie le feuillet et ciphre denote quantiesme<sup>717</sup>.

Ce volume est perdu Eugène de Robillard de Beurepaire<sup>718</sup> et selon Geneviève Nortier<sup>719</sup>. Il n'a pas été identifié depuis.

##### II.4.4.4.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy

Tableau 42 : Références au *Collectarium historiarum Normannicarum* dans les textes de dom Thomas Le Roy

<sup>716</sup> Les dates de décès des abbés sont souvent données précédées de la référence à « λ ».

<sup>717</sup> Paris BNF, Français 18948, f. 1r.

<sup>718</sup> Robillard de Beurepaire (éd.) 1873, 232.

<sup>719</sup> Nortier 1966, 168



Foliotation de ↓	Référence dans le corpus de Thomas Le Roy	Contenu	Identification de passages parallèles
9, 134	« ↓ f. 9 et 134 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 1) »	Apparition de saint Michel à saint Aubert	Avranches BM, 210, f. 7r-v ( <i>Revelatio</i> , IV)
45	« ↓ f. 45 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 1 [par. 7]) »	Décès de saint Aubert	
2	« ↓ f. 2 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 1 [par. 9]) »	Donations de Guillaume Longue Épée	Avranches BM, 211, f. 14r ( <i>Introductio</i> , IV)
2	« ↓ f. 2 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 1 [par. 10]) »	Donations de Guillaume Longue Épée	Avranches BM, 211, f. 14r ( <i>Introductio</i> , IV)
15	« ↓ f. 15 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 1 [par. 11]) »	Succession de Richard I <sup>er</sup> au duché de Normandie	Avranches BM, 211, f. 14r-v ( <i>Introductio</i> , V)
3	« ↓ f. 3 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 1 [par. 14]) »	Installation de 30 moines au Mont Saint-Michel par Richard I <sup>er</sup> , duc de Normandie	
18	« ↓ f. 18 » ( <i>HA</i> , ch. 1, 1 [par. 15]) »	Élection de Mainard I <sup>er</sup>	Avranches BM, 211, f. 18r-v ( <i>Introductio</i> , IX, 2)
11	« ↓ f. 11 » ( <i>HA</i> , ch. 3 [par. 7]) »	2 <sup>e</sup> incendie et miracles liés : sauvegarde de la ville et de la statue de bois.	
13	« ↓ f. 13 » ( <i>HA</i> , ch. 3 [par. 8]) »	Constructions réalisées sous l'abbatit de Roger II.	
14	« ↓ f. 14 » ( <i>HA</i> , ch. 3 [par. 9]) »	Constructions réalisées sous l'abbatit de Bernard	Avranches BM, 213, f. 179v ( <i>De abbatibus</i> )
16	« ↓ f. 16 » ( <i>HA</i> , ch. 3 [par. 11]) »	3 <sup>e</sup> incendie	
41	« ↓ f. 41 » ( <i>HA</i> , ch. 3 [par. 28]) »	Constructions réalisées sous l'abbatit de Guillaume d'Estouteville.	
41, 36	« ↓ f. 41 en f. 36 » ( <i>HA</i> , ch. 3 [par. 29]) »	Constructions réalisées sous l'abbatit d'André Laure.	
15	« ↓ f. 15 » ( <i>HA</i> , ch. 4, 7, 1) »	Sur le prieuré de Tombelaine bâti pendant l'abbatit de Bernard.	Avranches BM, 213, ff. 179v-180r ( <i>De abbatibus</i> )
39	« ↓ f. 39 » ( <i>HA</i> , ch. 11, n° 4) »	Relique de saint Aubert (corps) dans un reliquaire fait par Oudin Bouette en 1474.	
39	« ↓ f. 39 » ( <i>HA</i> , ch. 11, n° 6) »	Relique de saint Aubert (brachet) dans un reliquaire fait par Oudin Bouette en 1474.	
4	« ↓ f. 4 » ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 9)	Installation des moines au Mont Saint-Michel	Avranches BM, 213, ff. 143v-145r ; Avranches BM, 211, ff. 22v-25r ; => De translatione, I
5	« ↓ f. 5 » ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 14)	Croix dressée par Hildebert I <sup>er</sup> sur les grèves	Avranches BM, 213, f. 178v ( <i>De abbatibus</i> )
40	« ↓ f. 40 » ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 32)	Guillaume d'Estouteville obtient des indulgences d'Eugène IV.	Avranches BM, 211, ff. 59r-60v ; Avranches BM, 212, ff. 40v-42r.
10	« ↓ f. 10 » ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 33)	Miracle : clarté saint Michel – 1452	

13	« ↓ f. 13 » ( <i>HA</i> , ch. 14, n° 4)	Sur Gosselin, moine du Mont qui devient abbé de Saint-Benoît-sur-Loire	
4	« ↓ f. 4 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 2)	Élection de Mainard II, neveu de Mainard I <sup>er</sup> , moine de Saint-Wandrille, prieur claustral du Mont Saint-Michel.	
4	« ↓ f. 4 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 2)	Présence de Richard I <sup>er</sup> à l'élection de Mainard II.	
8	« ↓ f. 8 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 9)	Renouf fait équiper 6 navires pour aller en Angleterre au service de Guillaume Le Conquérant	Avranches BM, 213, ff. 178v-179r ( <i>De abbatibus</i> )
13	« ↓ f. 13 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 11)	Constructions réalisées pendant l'abbatit de Roger II	
11	« ↓ f. 11 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 11)	Incendie de 1112	
13	« ↓ f. 13 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 11)		Avranches BM, 213, f. 179v ( <i>De abbatibus</i> )
13	« ↓ f. 13 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 12)	Installation de Richard de Méré abbé du Mont Saint-Michel	Avranches BM, 213, f. 179v ( <i>De abbatibus</i> )
14	« ↓ f. 14 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 13)	Henri donne l'abbatit à Bernard	Avranches BM, 213, ff. 179v-180r ( <i>De abbatibus</i> )
14	« ↓ f. 14 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 13)	Les constructions réalisées pendant l'abbatit de Bernard	Avranches BM, 213, f. 179r-v ( <i>De abbatibus</i> )
15	« ↓ f. 15 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 13)	Les prieurés construits pendant l'abbatit de Bernard.	Avranches BM, 213, f. 179v-180r ( <i>De abbatibus</i> )
16	« ↓ f. 16 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 13)	Disgrâce de Bernard après le décès d'Henri.	
17	« ↓ f. 17 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 14)	Décès de Geoffroy I <sup>er</sup> , abbé du Mont Saint-Michel	
17	« ↓ f. 17 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 15)	Succession de Geoffroy I <sup>er</sup> .	Avranches BM, 213, f. 180r-v ( <i>De abbatibus</i> )
18	« ↓ f. 18 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 15)	Pourquoi Richard de la Mouche et Robert Hardy ne sont pas considérés comme abbés du Mont Saint-Michel.	
239 (plutôt 23 ?)	« ↓ f. 239 <sup>720</sup> » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 16)	Martin successeur de Robert de Torigni.	Avranches BM, 213, f. 180v ( <i>De abbatibus</i> )
28	« ↓ f. 28 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 26)	Jean de la Porte récupère le prieuré Saint-Clément de Jersey – 1330	Avranches BM, 213, ff. 180v-181r ( <i>De abbatibus</i> )
30	« En ↓ f. 30 [...] les gestes de cet abbé sont insérés » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 29)	Geste de Pierre Le Roy	Avranches BM, 211, ff. 79r-80v (Reulos (éd.) 1967, 202-209).

<sup>720</sup> La foliotation est étonnante au regard des autres foliotations citées (2 à 41) mais c'est bien celle indiquée par l'auteur sur le manuscrit.

34	« ↓ f. 34 » (HA, ch. 16 § 29)	Union de prieurés à la mense abbatiale par Pierre Le Roy	
35	« ↓ f. 35 » (HA, ch. 16 § 29)	L'abbé Pierre Le Roy envoyé en ambassade.	
36	« ↓ f. 36 » (HA, ch. 16 § 30)	Décès de Pierre Le Roy et succession de Robert Jolivet	
40	« ↓ f. 40 » (HA, ch. 16 § 31)	Décès de Robert Le Jolivet et difficultés dans sa succession : d'abord Jean Gonnaut puis Guillaume d'Estouteville.	
41	« ↓ f. 41 » (HA, ch. 16 § 31)	La réforme de l'université de Paris par le cardinal d'Estouteville	
41	« ↓ f. 41 » (HA, ch. 16 § 32)	Décès de Guillaume d'Estouteville (1482) ; élection d'André Laure.	

#### II.4.4.4.3. Notice récapitulative

Type : Manuscrit

Support : n. c.

Format : n. c.

Nombre de feuillets : au moins 41

Titre : *Collectarium historiarum Normannicarum*

Cote : ↓

Datation : Après 1482

Contenu : récits de miracles / la Geste de Pierre Le Roy / une chronologie des abbés qui semblent avoir été accompagnée de contenus biographiques / vraisemblablement l'*Introductio monachorum*.

#### II.4.4.5. « G »

##### II.4.4.5.1. Description du manuscrit

La référence « G » citée par dom Thomas Le Roy se trouve déjà mentionnée par dom Jean Huynes. Ainsi il écrit dans sa liste bibliographique en préface de son *Histoire générale* :

11 Citant un manu-script en papier contenant vingt neuf feuillets, escript il y a bien cent ans, nous mettons G. f. signifit le feuillet. G. f.<sup>721</sup>.

Eugène de Robillard de Beaurepaire n'avait pas retrouvé ce livre<sup>722</sup>. Nous n'avons pas pu l'identifier davantage.

<sup>721</sup> Paris BNF, Français 18948, f. 1r.

<sup>722</sup> Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 233.

#### II.4.4.5.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy

Tableau 43 : Références au manuscrit G, sans titre, dans les textes de dom Thomas Le Roy

Foliotation de G	Référence dans le corpus de Thomas Le Roy	Contenu	Identification de passages parallèles
28	« G f. 28 » ( <i>HA</i> , ch. 3, [par. 28])	Constructions réalisées pendant l'abbatit de Guillaume d'Estouteville.	
2	« G f. 2 » ( <i>HA</i> , ch. 14, n° 6)	Ruald, moine du Mont, fait abbé de Hyde (Angleterre) – XI <sup>e</sup> siècle.	
3	« G f. 3 » ( <i>HA</i> , ch. 14, n° 9)	Guillaume Dagon, moine du Mont, fait abbé de Saint-Pierre de Cerne – XI <sup>e</sup> siècle.	
4	« G f. 4 » ( <i>HA</i> , ch. 14, n° 10)	Hugues, moine du Mont, devient abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte – 1100	Avranches BM, 159, f. 174r (Delisle (éd.) 1873, 203).
22	« G f. 22 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 31)	Reconnaissance de Guillaume d'Estouteville comme abbé commendataire du Mont Saint-Michel.	
22	« G f. 22 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 31)	Les armes de Guillaume d'Estouteville.	
Ø	« Je l'ay tiré d'un manuscrit, nommé G où j'ay trouvé cette remarque à la fin seulement » ( <i>CR</i> , ch. 41 § 2)	Tremblement de terre – 1584	

#### II.4.4.5.3. Notice récapitulative

Type : Manuscrit

Support : papier

Format : n. c.

Nombre de feuillets : 29<sup>723</sup>

Titre : n. c.

Cote : G

Datation : XVI<sup>e</sup> siècle<sup>724</sup>

Contenu : description de l'abbatit de Guillaume d'Estouteville / liste de moines montois devenus abbés aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.

<sup>723</sup> Paris BNF ? Français 18948, f. 1r.

<sup>724</sup> Dom Jean Huynes écrit que le volume a bien 100 ans : ce qui donnerait 1536-1539 (cent ans avant la rédaction de *L'Histoire générale*. Mais dom Thomas Le Roy a tiré de la fin du volume une information datée de 1584, ce qui pourrait nous amener à dater le manuscrit postérieurement. Cependant, les derniers feuillets étaient souvent utilisés pour des annotations postérieures, ce qui nous conduit à rester très prudente sur cette datation.

#### II.4.4.6. « Γ » : Livre des actes capitulaires ou *Acta capitularia*.

##### II.4.4.6.1. Description du manuscrit

Cette référence citée par dom Thomas Le Roy se trouve dans la liste bibliographique de dom Jean Huynes en préface de son *Histoire générale* :

12 Citant un manuscrit en papier contenant quarante deux feuillets, inscrit Acta Capitularia Γ, nous mettons Γ act. C. f. signifie le feuillet. Γ act. C. f.<sup>725</sup>.

Il est également décrit par dom Thomas Le Roy :

Il se trouve dans un vieux livre des actes capitulaires de ce monastère qu'il gouverna aussi l'abbaye de Rhedon durant sa vie mais qu'il en quitta le soin avant sa mort<sup>726</sup>.

Ce volume est perdu selon Eugène de Robillard de Beaurepaire<sup>727</sup>. Nous ne l'avons pas retrouvé.

##### II.4.4.6.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy

Tableau 44 : Références Livre des actes capitulaires dans les textes de dom Thomas Le Roy

Foliotation de Γ	Référence dans le corpus de Thomas Le Roy	Contenu	Identification de passages parallèles
12	« Γ f. 12 » ( <i>HA</i> , ch. 12, n° 11)	Miracle en faveur d'une femme paralytique.	
19	« Γ f. 19 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 2)	Mainard II fut également abbé de Redon.	
	« Γ Acta capitularia f. 2, 3, 4 et 5 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 31, [par ; 10])	Réforme de l'université de Paris par le cardinal d'Estouteville	

##### 2.4.6.3. Notice récapitulative

Type : Manuscrit

Support : papier

Format : n. c.

Nombre de feuillets : 42

Titre : Livre des actes capitulaires / *Acta capitularia*

Cote : Γ

Datation : « vieux »

Contenu : *varia*

#### II.4.4.7. Le Livre de Jean Le Mansel

##### II.4.4.7.1. Description du manuscrit

Cette référence citée par dom Thomas Le Roy se trouve déjà citée par dom Jean Huynes. Ainsi il écrit dans sa liste bibliographique en préface de son *Histoire générale* :

<sup>725</sup> Paris BNF, Français 18948, f. XIr.

<sup>726</sup> *HA*, ch. 16 § 2.

<sup>727</sup> Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 233.

16. Un manuscrit contenant ce qui s'est passé en ce Mont depuis l'an 1572 jusques 1583, composé par messire Jean Le Mansel, lors maistre des novices de cette abbaye. Le citant, nous mettons Le Mansel.<sup>728</sup>

Ce volume est perdu selon Eugène de Robillard de Beaurepaire<sup>729</sup>. Nous ne l'avons pas retrouvé.

Ce livre est cité dans *Les Curieuses recherches*, notamment dans le chapitre consacré à l'abbatit d'Arthur de Cossé : on y apprend qu'il s'agit d'un livre d'actes capitulaires, dont la compilation est attribuée à Jean Le Mansel, prêtre et maître des novices :

#### II.4.4.7.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy

Tableau 45 : Références au Livre de Jean Le Mansel, dans les textes de dom Thomas Le Roy

Foliotation de <i>Le Mansel</i>	Référence dans le corpus de Thomas Le Roy	Contenu
Ø	« le maistre des novices nommé Jean de Mansel, presbre, qui nous a laissé cecy par escrit, assure qu'il eut un si grand coup d'espée sur le col qu'il luy pensa estre tranché. » ( <i>HA</i> , ch. 15 § 13).	Attaque du Mont Saint-Michel par les protestants – 1577
Ø	« laquelle est au Livre des dictes actes compilé par Le Mansel, presbtre et maitre des novices de cette abbaye » ( <i>CR</i> , ch. 40 § 5)	Nomination de Jean de Grimonville comme abbé de la Sainte-Trinité de La Lucerne – 1572
Ø	« J'ay tiré le cy-dessus d'une acte capitulaire du livre du Mansel, lequ'el est es archives de ce monastere » ( <i>CR</i> , ch. 40 § 7)	Réélection de Jean de Grimonville et ses ordonnances – 1575
Ø	« Je l'ay tiré du Livre des actes capitulaires, du livre du Mansel où celle-là y est en forme, [...] » ( <i>CR</i> , ch. 40 § 8).	Présentation de la cure de Boucey – 1575
ø	« Je l'ai tiré des actes et lettres royaux insérées au Livre dudict Mansel » ( <i>CR</i> , ch. 42 § 12)	Établissement du premier frère laïc au Mont Saint-Michel par Henri III – 1576
44	« Je l'ay tiré du livre dudict Mansel, au feillet 44 » ( <i>CR</i> , ch. 40 § 22).	Visite de l'évêque d'Angers – 1578

#### II.4.4.7.3. Notice récapitulative

Type : Manuscrit

Support : n. c.

Format : n. c.

Nombre de feuillets : au moins 44

Titre : Le Livre de Jean Le Mansel / Livre des actes capitulaires

Cote : Ø

Datation : 1572-1583

Contenu : Récit(s) sur les événements arrivés au Mont Saint-Michel entre 1572 et 1578 / Copie d'actes.

<sup>728</sup> Paris BNF, Français 18948, f. XIr.

<sup>729</sup> Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 233.

#### II.4.4.8. « I »

##### II.4.4.8.1. Description du manuscrit

Cette référence citée par dom Thomas Le Roy ne se trouve pas dans la liste bibliographique de dom Jean Huynes présente en préface de son *Histoire générale*<sup>730</sup>.

##### II.4.4.8.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy

Tableau 46 : Références au manuscrit I, sans titre, dans les textes de dom Thomas Le Roy

Foliotation de I	Référence dans le corpus de Thomas Le Roy	Contenu	Identification de passages parallèles
85	« I f. 85 » ( <i>HA</i> , ch. 11, n <sup>o</sup> 14).	Description d'une relique : croix en bois.	Ø
76	« I f. 76 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 7).	L'habit monachal est donné à Néel de Saint-Sauveur (abbatiat de Suppo).	Ø
186	« I f. 186 » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 28).	Geoffroy de Servon obtient des nobles demeurant sur les dépendances du Mont de fournir armes et gens de guerre.	Ø
Ø	« I » ( <i>HA</i> , ch. 16 § 28).	Geoffroy de Servon se déplace auprès de Tiphaine de Ragueneil, mourante.	Ø

##### II.4.4.8.3. Notice récapitulative

Type : Manuscrit

Support : n. c.

Format : n. c.

Nombre de feuillets : au moins 186

Titre : n. c.

Cote : I

Datation : postérieur à 1374 (décès de Tiphaine de Ragueneil).

#### II.4.4.9. Le Guanandrier

##### II.4.4.9.1. Description du manuscrit

Cette référence citée par dom Thomas Le Roy ne se trouve pas dans la liste bibliographique de dom Jean Huynes présente en préface de son *Histoire générale*<sup>731</sup>. Les références données par l'auteur ne sont jamais foliotées.

<sup>730</sup> Paris BNF, Français 18948, f. XIr.

<sup>731</sup> Paris BNF, Français 18948, f. XIr.

#### II.4.4.9.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy

Tableau 47 : Références au Guanandrier dans les textes de dom Thomas Le Roy

Foliotation du Guanandrier	Référence dans le corpus de Thomas Le Roy
Ø	« Il en fit faire un autre aussy de parchemin in folio, bien plus grand que le precedant, appellé Le Guanandrier, dans lequel il fit mettre au net toutes les remarques que luy mesme avoit faites pour les terres, domaines, rentes et autres droitz seigneuriaux deppendantz de son dit monastere, de sorte que jaçoit que tous les tiltres et enseignements dudit monastere vinnent à se perdre, pourveu qu'on reservast ces deux livres manuscriptz, il suffiroit pour la conservation des revenuz de l'abbaye du Mont Saint-Michel et ses deppendances, tant en prioréz que cures. » (HA, ch. 16 § 29)
Ø	« Voicy la liste de ceux qui doivent ces redevances des dictes hommes d'armes, tirée du manuscrit du dict Pierre Le Roy, qu'on appelle vulgairement dans ce lieu le livre rentier ou Guanandrier de l'abbé Pierre. » (CR, ch. 29 § 19)
Ø	« <i>Et tenentes dictas vavassorias, eas tenent per fidem et homagium, et pro eis debent relevia et xiii im ; et tenentur ipsi eorum quilibet, adesse custodiæ portæ dictæ abbatie quando opus est, videlicet tempore guerrarum, unum per cursum et decursum maris seu alias ascensum, et descensum, armati singuli de cambeson, capellinis, gantelez, scutis, et lanceis et singulis annis, in festo sancti Michaelis de mense septembris.</i> J'ay tiré cecy et du dict Guanandrier et de plusieurs tiltres pour les dictes vavassories trouvées es archives » (CR, ch. 29 § 19)
Ø	« L'an 1402, l'abbé Pierre Le Roy paracheva le gros livre de parchemin blanc, in toto folio, composé de belle esriture à la main, avec quelques marmousetz paintz. Je dis qu'il le paracheva, car dans les manuscriptz qui m'enseignent cecy, disent expressement <i>fecit multos libros bona monasterii concernentes</i> . Toutefois, j'estime qu'il les fit transcrire par qu'elq'un de ses religieux habile en cet art, sur les memoires qu'il luy donnoit tracéz de sa main. Or, ce livre est presentement appellé dans le monastere   le Guanandrier  , et fut composé par cet abbé à l'occasion de quantité de procez qui étoient au monastere, à cause des rentes deues sur les domaines et terres deppendantes d'icelluy totalement incongneus et ignorées pour leur situation par les moines. Pour à quoy parvenir auparavant, il feuilleta tous les papiers des archives et tiltres (en très mauvaise ordre pour lors), et puis les possédant dans la memoire, il se transporta luy mesme dans toutes les deppendances du monastere avec de ses religieux, et là où il y avoit des differentz, il terminoit les difficultez avec ceux qui se disoient interessez, leur monstrant comme la chose luy appartenoit et à ses moines, et puis reduisoit par escript. Ce qui ce voit avec un tel ordre dans ledict   Guanandrier   que quelque doute qu'on puisse avoir pour les rentes et possessions de ce monastere, on est incontinant satisfait par la lecture d'icelluy. Il est distribué en bailliage, en parroisses et en tenementz, si nettement q'incontinant on a trouvé ce de quoy on a besoin. Item, cet abbé n'en demeura pas là, pour ce que ce livre appellé   Guanandrier   ne fait que sommairement parler et toucher d'un domaine ou d'une redevance deubé <sup>732</sup> au monastere. » (CR, ch. 30 § 27)

#### II.4.4.9.3. Notice récapitulative

Type : Manuscrit

Support : parchemin

Format : in-folio

Nombre de feuillets : n. c.

Titre : Le Guanandrier / Le Livre rentier

<sup>732</sup> Sic.



Cote : n. c.

Datation : 1402 (abbatiat de Pierre Le Roy)

Contenu : Table des actes

#### II.4.4.10. Les mémoires de Pierre de La Touche

##### II.4.4.10.1. Description du manuscrit

Les *Curieuses recherches* relatent l'acquisition d'un volume de mémoires sur les activités de Julien de la Touche, gouverneur du Mont Saint-Michel de 1596 à 1599. Les mémoires ont été rédigées et envoyées au Mont par le fils de Julien de la Touche, Pierre de la Touche, conseiller au parlement de Rennes, qui avait 3 mois au décès de son père. Pour les rédiger, il s'est appuyé, d'après les sources que nous avons consultées, sur des documents transmis par son père.

Les mémoires ne sont pas mentionnées par dom Jean Huynes dans ses manuscrits autographes. On les trouve seulement mentionnées dans les additions de Louis De Camps qui écrit :

Il ne laissa qu'un seul fils nommé Pierre de la Touche, lors aagé seulement de trois mois et demi, lequel fut depuis conseiller au Parlement de Rennes. Lequel nous envoya en ce Mont Saint-Michel toute cette histoire bien au long, l'an 1639, qu'il a tirée des originaux et procez verbaux qu'il a chez luy<sup>733</sup>.

Nous n'avons pas retrouvé ce document. Il n'est pas non plus mentionné dans les différents catalogues, ni par les érudits du XIX<sup>e</sup> siècle.

##### II.4.4.10.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy

Tableau 48 : Références aux mémoires de Pierre de la Touche dans les textes de dom Thomas Le Roy

Foliotation du manuscrit	Référence dans le corpus de Thomas Le Roy	Contenu	Identification de passages parallèles
Ø	« Je l'ay tiré d'une coppie d'actes et fragmentz, envoyés par maitre Pierre de la Touche, conseiller au parlement de Rennes et fils du dict sieur de Querolent, aux religieux de l'abbaye dudict Mont Sainct-Michel l'an 1639, laquelle coppie est es archives et extraictes des originaux qui sont en la possession des descendantz dudict sieur conseiller. » (CR, ch. 41 § 13)	« Jullien de la Tousche, escuyer, sieur de Querolent, est fait le 16 <sup>e</sup> gouverneur des ville et chasteau du Mont Sainct-Michel, l'an 1596. »	Ø
Ø	« Je l'ay tiré des memoires que monsieur le conseiller Pierre de la Touche, filz dudict Querolent, envoya en ce monastere l'an 1639, extrait des procéz verbaux de feu son pere, dans laquelle memoires est dit expressement que cecy se passa le jour propre de l'Ascension. » (CR, ch. 41 § 14)	« Le marquis de Belle Isle voulant s'emparer du Mont Sainct-Michel est mis à mort, et plusieurs des siens pris prisonniers par Querolent, l'an 1596. »	Ø
Ø	« Je l'ay tiré de la copie dudict acquit, extrait sur l'original, et envoyé en ce Mont par monsieur le conseiller Pierre de la Touche Querolent. » (CR, ch. 41 § 15)	« Les ornements, argenteries, etc. sont renduz à l'eglise d'Avranches, etant en garde en ce Mont à cause des guerres. 1596. »	Ø

<sup>733</sup> HG, tr. ch. 21 (Robillard de Beurepaire (éd.) 1873, 150).

Ø	« Il laissa un filz aagé de 3 mois, qui a esté conseillé au parlement de Bretagne, nommé Pierre de la Touche, lequel envoya tous les memoires de cecy l'an 1639 en ce monastere, ainssy comme il l'avoit promis aux moines dudict lieu, d'esquelz je l'ay extraict et puis remis es archives du monastere » (CR, ch. 41 § 19)	« Le sieur de Querolent, 16 <sup>c</sup> gouverneur, fut tué devant ce Mont en trahyson, l'an 1599. »	ø
---	---	---	---

#### II.4.4.10.3. Notice récapitulative

Type : Manuscrit

Support : n. c.

Format : n. c.

Nombre de feuillets : n. c.

Titre : Mémoires de Pierre de la Touche

Cote : n. c.

Datation : avant 1639

Contenu : mémoires de Pierre de la Touche, fils Julien de la Touche, gouverneur du Mont (1596-1599)

#### II.4.4.11. « Ø1 »

##### II.4.4.11.1. Description du manuscrit

Le manuscrit cité sous la référence « Ø1 » par dom Thomas Le Roy est déjà présente dans *L'Histoire générale* de dom Jean Huynes, qui écrit dans sa liste bibliographique :

6 Un autre semblable au precedent<sup>734</sup>, quelque peu plus ancien ; pour le citer, nous mettons Ø 1.

Eugène de Robillard de Beaurepaire<sup>735</sup> et Geneviève Nortier<sup>736</sup> proposent d'y voir une des unités codicologiques du manuscrit Avranches BM, 214. La confrontation des références « R8 » avec la pagination du manuscrit Avranches BM, 214 (cf. *supra*) laisse penser que les unités codicologiques de ce manuscrit étaient déjà rassemblées quand dom Jean Huynes et dom Thomas Le Roy ont rédigé leurs ouvrages historiographiques dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et qu'ils désignaient donc par la référence « Ø1 », un ouvrage aujourd'hui disparu.

Les références à « Ø1 » sont très souvent associées à la référence « R7 » que nous avons identifiée comme le manuscrit Avranches BM, 215 et qui contient notamment un obituaire (c'est l'œuvre que nous avons identifiée comme citée par dom Thomas Le Roy ; cf. *supra*).

La cote Ø1 est également citée dans un inventaire d'Anselme Le Michel :

Martyrologium cum obituario R 5. Alter R 7, Ø 1<sup>737</sup>.

<sup>734</sup> C'est à dire le manuscrit R7, que nous avons identifié *supra* comme étant le manuscrit Avranches BM, 215.

<sup>735</sup> Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 232.

<sup>736</sup> Nortier 1966, 168.

<sup>737</sup> Paris BNF, Latin 11777, f. 273r.

*II.4.4.11.2. Références citées par dom Thomas Le Roy*

Tableau 49 : Références au manuscrit Θ1 (*Obituarium*) dans les textes de dom Thomas Le Roy

Citation	Identification de passages parallèles
« Θ f. 1 » ( <i>HG</i> , ch. 1, 1 [par. 16])	Avranches BM, 215, f. 172r
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 1, 5)	Avranches BM, 215, f. 168r
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 1, 12)	Avranches BM, 215, f. 165v
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 3 [par. 22])	Avranches BM, 215, f. 171r
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 3, [par. 30])	Ø : Décès d'André Laure – 1499
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 6 [par. 3])	Avranches BM, 215, f. 165v
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 11, n° 12 [x 2])	Avranches BM, 215, f. 172r Avranches BM, 214, uc 4, p. 336
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 11, n° 13)	Avranches BM, 215, f. 172r
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 12, n° 8)	Avranches BM, 215, f. 170r Avranches BM, 214, uc 3, p. 114-115
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 15 § 9)	Avranches BM, 215, f. 170r
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 16 § 1)	Avranches BM, 215, f. 163r Avranches BM, 214, uc 3, p. 55
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 16 § 2)	Avranches BM, 215, f. 165v
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 16 § 3)	Avranches BM, 215, f. 159r Avranches BM, 214, uc 3, p. 9
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 16 § 4)	Avranches BM, 215, f. 169v Avranches BM, 214, uc 3, p. 147
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 16 § 7)	Avranches BM, 215, f. 171r Avranches BM, 214, uc 3, p. 167
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 16 § 8)	Avranches BM, 215, f. 167r Avranches BM, 214, uc 3, p. 110-111
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 16 § 10)	Avranches BM, 215, f. 170v Avranches BM, 214, uc 3, p. 157
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 16 § 11)	Avranches BM, 215, f. 164v Avranches BM, 214, uc 3, p. 49-50
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 16 § 12)	Avranches BM, 215, f. 159r Avranches BM, 214, uc 3, p. 11
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 16 § 13)	Avranches BM, 215, f. 163v Avranches BM, 214, uc 3, p. 67
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 16 § 14)	Avranches BM, 215, f. 159r Avranches BM, 214, uc 3, p. 7-8
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 16 § 16)	Avranches BM, 215, f. 160v Avranches BM, 214, uc 3, p. 31-32
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 16 § 18)	Avranches BM, 215, f. 161v Avranches BM, 214, uc 3, p. 43
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 16 § 19)	Avranches BM, 215, f. 166r Avranches BM, 214, uc 3, p. 98
« Θ1 » ( <i>HG</i> , ch. 16 § 21) [x2]	Avranches BM, 215, f. 160v Avranches BM, 214, uc 3, p. 28 // Avranches BM, 215, f. 167r

	Avranches BM, 214, uc 3, p. 110-111
« Θ1 » (HG, ch. 16 § 22)	Avranches BM, 215, f. 167r Avranches BM, 214, uc 3, p. 110-111
« Θ1 » (HG, ch. 16 § 23)	Avranches BM, 215, f. 162r
« Θ1 » (HG, ch. 16 § 25)	Avranches BM, 215, f. 168v
« Θ1 » (HG, ch. 16 § 26)	Avranches BM, 215, f. 164v
« Θ1 » (HG, ch. 16 § 27)	Avranches BM, 215, f. 171r
« Θ1 » (HG, ch. 16 § 29)	Avranches BM, 215, f. 160v
« Θ1 » (HG, ch. 16 § 30)	Avranches BM, 215, f. 166v
« Θ1 » (HG, ch. 16 § 33)	Ø : Décès d'André Laure – 1499

#### II.4.4.11.3. Notice récapitulative

Type : Manuscrit

Support : n. c.

Format : n. c.

Nombre de feuillets : n. c.

Titre : *Obituarium*

Cote : Θ1

Datation : après 1499.

Contenu : Obituaire

#### II.4.4.12. Le manuscrit de l'abbé Radulphe 2<sup>e</sup> du nom ou plustost son brouillon

##### II.4.4.12.1. Description du manuscrit

Dans *Les Curieuses recherches*, dom Thomas Le Roy désigne un des manuscrits comme étant « le manuscrit de l'abbé Radulphe 2<sup>e</sup> du nom », c'est-à-dire Raoul des Îles, abbé du Mont Saint-Michel entre 1212 et 1228. Nous n'en avons pas trouvé mention dans d'autres sources.

##### II.4.4.12.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy

Tableau 50 : Référence au manuscrit de Raoul des Îles dans les textes de dom Thomas Le Roy

Foliotation du manuscrit	Référence dans le corpus de Thomas Le Roy	Contenu	Identification de passages parallèles
Ø	« le manuscrit de l'abbé Radulphe 2 <sup>e</sup> du nom ou plustost son brouillon <sup>738</sup> , à cause qu'on n'y congnoist presque plus rien, raporte cecy. » (CR, ch. 18 § 12)	« L'entrée du monastere est refusée à l'evesque d'Avranches qui vouloit estre à l'election de l'abbé sans y avoir droict, l'an 1212. »	Ø

##### II.4.4.12.3. Notice récapitulative

Type : manuscrit

Support : n. c.

<sup>738</sup> Nous ne savons pas en quel sens dom Thomas Le Roy utilise ce terme : le manuscrit est-il mal écrit ? détérioré ? Aucune autre occurrence du mot brouillon ne se trouve dans le corpus et nous ne sommes pas en mesure d'interpréter cette appréciation du manuscrit de Raoul.

Format : n. c.

Nombre de feuillets : n. c.

Titre : le manuscrit de l'abbé Raoul des Îles

Cote : n. c.

Datation : 1212-1228

Contenu : abbatiat de Raoul des Îles ( ?)

#### II.4.4.13. « T »

##### II.4.4.13.1. Description du manuscrit

On trouve une référence « T » dans *L'Histoire de l'abbaye*. Elle est originale : nous ne l'avons pas trouvée mentionnée dans l'œuvre de dom Jean Huynes, ni dans d'autres inventaires du Mont Saint-Michel ou œuvres montoises.

##### II.4.4.13.2. Tableau récapitulatif des références citées par dom Thomas Le Roy

Tableau 51 : Références au manuscrit T, sans titre, dans les textes de dom Thomas Le Roy

Foliotation du manuscrit T	Référence dans le corpus de Thomas Le Roy	Contenu	Identification de passages parallèles
366	« T f. 366 » ( <i>HA</i> , ch. 9, 3, [par. 8] )	Conflit entre l'évêque d'Avranches Louis de Bourbon (1236), puis Robert Ceneau (1560). On ne sait pas si la référence concerne l'ensemble du paragraphe ou seulement une des deux mentions.	Ø
453	« T f. 453 » ( <i>HA</i> , ch. 11, n° 14 )	Don du bois de la croix par Charles VI (1395).	Ø

##### II.4.4.13.3. Notice récapitulative

Type : manuscrit

Support : n. c.

Format : n. c.

Nombre de feuillets : au moins 453

Titre : n. c.

Cote : T

Datation : postérieur à 1395

#### II.4.4.14. Liste de livres non identifiés

##### II.4.4.14.1. Le Livre du Greffé / Le Livre du secrétariat de l'archidiaconé

L'an 1640, le 29<sup>e</sup> jour d'avril, le reverend pere dom Bernard Jevardac, prieur de l'abbaye du Mont Saint-Michel et archidiacre, en cette qualité, fit sa visite en l'église paroissiale et plebeanne de Ardevon, [...]. Je l'ay extrait de l'acte de visite susdicte, registrée au Livre du greffe, le 16<sup>e</sup> avril l'an 1647<sup>739</sup>.

---

<sup>739</sup> *CR*, ch. 42 § 187.

L'an 1637, le 17<sup>e</sup> jour de may, le reverend pere dom Bernard Jevardac, prieur de l'abbaye du Mont Saint-Michel, et archidiacre, fit sa visite dans l'église et cure d'Ardevon, [...] Je l'ay tiré du Livre du secretariat dudict archidiaconé, où l'acte est au long descripte, le 7<sup>e</sup> jour d'avril 1647<sup>740</sup>.

#### II.4.4.14.2 *Le livre des actes de visite*

L'an 1640, le 9<sup>e</sup> jour de septembre, le reverend pere dom Michel Pirou, visiteur de la congregation de Saint-Maur en cette province, vint faire sa visite en ce monastere. Il en fit ouverture le 10<sup>e</sup> jour et la closture le 14<sup>e</sup>, auquel il partit pour aller à l'abbaye de Nostre-Dame d'Ebvron pour en faire le semblable. Je l'ay tiré du Livre des actes de visite<sup>741</sup>.

#### 2.4.14.3 *Le livre du scribe du chapitre / Livre du secrétaire du chapitre / Livre du Chapitre / Livre du secretariat de l'abbaye*

par acte dudict jour et an que dessus, signée Petit et inserrée au **livre du secretariat de ladict abbaye**, gardé dudict Petit, presbtre, curé du Mont Saint-Michel<sup>742</sup>.

de quoy a esté rapporté acte au **Livre du chapitre** d'où je l'ay extrait<sup>743</sup>

Le tout ce voit au livre du secretaire du chappitre y recours<sup>744</sup>.

J'ay tiré cecy de ladict commission inserée au **livre du scribe du chappitre**<sup>745</sup>.

#### II.4.4.14.4. *Les remarques d'Henri Dupont*

Je l'ay tiré de quelques remarques de ce monastere, faite par dom Henry du Pont, en son vivant moine profex et grand prieur de ladict abbaye<sup>746</sup>.

Dom Henri Dupont est en effet élu prieur des moines du Mont Saint-Michel en 1621 à la suite de dom Noël Georget<sup>747</sup>.

#### II.4.4.14.5. *Les anciennes chroniques de Bretagne*

Dom Thomas Le Roy, à la suite de dom Jean Huynes, cite les anciennes chroniques de Bretagne. Il est difficile de savoir quelle œuvre est désignée par la mention « anciennes chroniques de Bretagne » du fait de la rareté des références et de leur caractère imprécis.

En effet, les anciennes chroniques de Bretagne sont citées pour un seul événement :

Référence et citation dans le corpus
« Les anciennes <i>Chroniques de Bretagne</i> disent » (HA, ch. 4, 7, 1)
« Quelques anciens escrivains de Bretagne ont voulu dire que cette derniere denomination vient de la tombe et sepulture d'une jeune dame nommée Helene, niece de Hoël, roy de la petite Bretagne, laquelle un certain geant venant d'Espagne avoit ravye à ses parentz, et icelle apportée au Mont de Tombelaine, où estant, il la tourmenta tant qu'elle en mourut et fut la enterrée par sa norrice qui l'avoit suyvie. » (CR, ch. 14 § 6).

Pour Eugène de Robillard de Beaurepaire<sup>748</sup>, les mauristes n'ont pas lu *Le Roman de Brut* ; ils citent *L'Histoire d'Anjou* de Jean Bourdigué et notamment le chapitre *Du geant occis par Artusoy de la Grande Bretagne et de la nomination du mont de Tumble Helene*, dont on trouve une copie à la fin du manuscrit Paris BNF, Français 18947, f. 185.

<sup>740</sup> CR, ch. 42 § 143.

<sup>741</sup> CR, ch. 42 § 186.

<sup>742</sup> CR, ch. 42 § 131.

<sup>743</sup> CR, ch. 42 § 139.

<sup>744</sup> CR, ch. 42 § 146.

<sup>745</sup> CR, ch. 42 § 149.

<sup>746</sup> CR, ch. 41 § 28.

<sup>747</sup> CR, ch. 42 § 17.

<sup>748</sup> Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 169.

Dans la mesure où ces chroniqueurs utilisent tous la matière du *Roman du Brut*, et que dom Thomas Le Roy ne foliole pas ses références, il est difficile de savoir quelle œuvre il a utilisée, si ce n'est dom Jean Huynes.

#### II.4.4.15. L'inventaire de Pierre Bérard

Dom Thomas Le Roy relate le travail de Pierre Bérard, l'agent de l'abbé Henri de Lorraine de Guise, qui a réalisé un inventaire des titres de l'abbaye. Il écrit en effet :

L'an 1626, noble homme Pierre Berard, sieur de Brouhë, advocat, natif de Fontenay en Poitou, agent des affaires de monsieur de Guyse, abbé commendataire de ce Mont Saint-Michel, et son intendant es reparations des logis et ædifices de ladicte abbaye, paracheva l'inventaire des tiltres et enseignements de ladicte abbaye, qu'il fit reliev en veau rouge, lequel il avoit commencé de faire l'an 1623. C'est un grand travail et extremement utile pour conserver l'ordre des dicts tiltres, qui ne peut avoir été entrepris que d'un homme de bien et très affectionné à son maistre, qui ne luy commenda pas, et à ladicte abbaye, pour à quoy parvenir, il estoit presque toujours renfermé dans le charrier d'icelle à feilleter lesdicts enseignements<sup>749</sup>.

Nous n'avons pas retrouvé cet inventaire. Il doit être perdu.

##### II.4.4.15.1. Notice récapitulative

Type : Manuscrit

Support : relié en veau rouge

Format : n. c.

Nombre de feuillets : n. c.

Titre : Inventaire des titres de l'abbaye du Mont Saint-Michel

Cote : n. c.

Datation : 1623-1626

Contenu : Inventaire des titres de l'abbaye du Mont Saint-Michel

#### II.4.5. Les pièces d'archives montoises identifiées<sup>750</sup>

Il est difficile d'identifier les pièces consultées par l'auteur. D'une part, un grand nombre d'entre elles a disparu ce qui réduit considérablement le champ de recherche. D'autre part, même quand dom Thomas Le Roy dit avoir consulté les originaux, aucun numéro, aucune cote n'y sont associés.

##### II.4.5.1. Archives départementales de la Manche

Sur les 3000 dossiers (et 1500 sceaux) confisquées à la révolution française<sup>751</sup> et faisant partie du fonds montois des Archives départementales de la Manche disparus en 1944<sup>752</sup>, il reste aujourd'hui seize chartes

---

<sup>749</sup> CR, ch. 42 § 42.

<sup>750</sup> La liste des originaux montois disponible n'a pas encore fait l'objet d'une liste établie : citons cependant un fonds de 16 pièces aux Archives départementales de la Manche et des pièces dispersées dans des collections privées et ayant fait l'objet de dépôts ou de dons à la Bibliothèque nationale de France ou à la bibliothèque municipale de Caen (fonds Mancel) ; voir la liste des sources manuscrites de la bibliographie.

<sup>751</sup> Coutant 2009, 76.

<sup>752</sup> La destruction des Archives départementales de la Manche, suite au bombardement et à l'incendie de la ville de Saint-Lô en 1944 nous amène aujourd'hui à consulter les copies d'érudits avec attention, faute d'originaux disponibles. Les copies, antérieures à 1944 peuvent être de la main d'érudits du XIX<sup>e</sup> siècle – nous devons ici rendre hommage aux travaux de Léopold Delisle<sup>752</sup> et de Amédée-Louis Léchaudé d'Anisy<sup>752</sup> –, mais sont également le résultat du travail de plusieurs érudits mauristes

(1054-1424) de l'abbaye du Mont Saint-Michel, cotées 1 H 1 à 1 H 16, relatives à Guernesey, Jersey, Sillé-le-Guillaume, Saint-Victeur du Mans, Carteret, Boucey, Sacey et Pontorson<sup>753</sup>.

Parmi elles, nous avons identifié 3 trois chartes susceptibles d'avoir été consultées par dom Thomas Le Roy :

- AD 50, 1 H 6 : dans *Les Curieuses recherches*, dom Thomas Le Roy écrit en effet à propos d'une confirmation du don de la cure de Carteret l'an 1290 par Renaud :

La quelle lettre de confirmation est aux archives dudict Mont [...] <sup>754</sup>

L'acte de Renaud de Carteret est un des rares actes originaux encore conservés aux Archives de la Manche ; l'acte est édité<sup>755</sup>.

- AD 50, 1 H 7 et AD 50, 1 H 8.

Au sujet de donations faites au prieuré de Saint-Victeur du Mans dom Thomas Le Roy écrit :

J'ay tiré tout cecy des lettres de donation dans les archives de ce Mont<sup>756</sup>.

Or concernant la donation datée de 1135 par Hugues du Tronchet<sup>757</sup>, l'acte original est une des rares pièces aujourd'hui encore conservées aux Archives départementales de la Manche (AD 50, 1 H 7) avec une copie (AD 50, 1 H 8). L'acte a été édité d'après une copie de Gaignières<sup>758</sup> par Arthur Bertrand de Broussillon<sup>759</sup>.

Par ailleurs quelques pièces montoises sont entrées par voie extraordinaire aux Archives départementales de la Manche<sup>760</sup>.

Certaines avaient été consultées par dom Thomas Le Roy :

- AD 50, 2 J 356 : il s'agit de la donation originale du fief de Saint-Aubin-des-Bois par Catherine de Thieuville, veuve d'Olivier de Mauny, baron de Thorigny, aux religieux du Mont Saint-Michel en échange de la seigneurie de Saint-Pierre-Langers<sup>761</sup>.

#### II.4.5.2. Bibliothèque municipale de Caen, fonds Mancel

---

ayant participé aux grandes entreprises historiques du XVIII<sup>e</sup> siècle. Citons également les collections de Roger de Gaignières importantes pour l'histoire du Mont Saint-Michel : dans le manuscrit Paris BNF, Latin 5430A, on trouve de nombreuses copies de pièces d'archives montoises et dans le manuscrit Paris BNF, Français 20908 : on trouve 53 actes de 1347 à 1517 relatif à l'activité de Robert Jolivet.

<sup>753</sup> Voir la liste dans l'instrument de recherche disponible en ligne sur le site des Archives départementales de la Manche : <http://archives.manche.fr/> ; série H, 1 H 1-16.

<sup>754</sup> CR, ch. 25 § 18.

<sup>755</sup> Cartulaire de Jersey 1918a, 50-51, n° 33.

<sup>756</sup> CR, ch. 14 § 3.

<sup>757</sup> « Item, l'année 1135 susdicte, Hugues du Tronchet donna audict prioré des prez et fours à ban et se rendit vassal des moines de ce Mont, rendant par adveu tous ses biens soubz leur fief de Suze situé en ces quartiers de Mayne » (CR, ch. 14 § 3).

<sup>758</sup> Paris BNF, Latin 5430A, p. 138.

<sup>759</sup> Bertrand de Broussillon (éd.) 1894, 21-22, n° XVIII.

<sup>760</sup> Sous-série 1 J : petits fonds entrés par voie extraordinaire : 1 J 28.

Sous-série 2 J : pièces isolées entrées par voie extraordinaire : 2 J 356 ; 2 J 513 ; 2 J 760 ; 2 J 761 ; 2 J 762 ; 2 J 1068 ; 2 J 1881 ; 2 J 2391 ; 2 J 2392.

Sous-série 100 J et suivants : fonds entrés par voie extraordinaire, 118 J ; 206 J 6, 45-46, 49-61 et 83 ; 210 J 211.

<sup>761</sup> Voir *Les Curieuses recherches* (CR, ch. 31 § 60).



Quelques pièces originales sont conservées au fonds Mancel de la bibliothèque municipale de Caen dans des recueils. Nous en avons identifié quelques unes qui devaient encore être à l'abbaye en 1647 et peuvent avoir été consultées par dom Thomas Le Roy avant de quitter le Mont Saint-Michel.

- **Caen BM, Mancel 2, p. 82-83, n° 2 et 3** : concernant l'acquisition de plusieurs rentes en Saint-Planchers, dom Thomas Le Roy mentionne des « actes de toutes lesquelles acquisitions sont es archives » (*CR*, ch. 25 § 24) et des « lettres de donations [qui] sont es archives<sup>762</sup> ». Or deux actes originaux de Guillaume Bernard (cité dans chacune des sections mentionnées), l'un en français du 27 janvier 1295, l'autre en latin devant l'official d'Avranches daté de 1296, sont encore aujourd'hui disponibles.
- **Caen BM, Mancel 20, p. 976, n° 5** : concernant l'acquisition du moulin Bruslé en Saint-Benoît de la seigneurie de Bevron, l'an 1311, par Guillaume du Château, dom Thomas Le Roy dit que l'acte d'acquêt est aux archives du Mont (*CR*, ch. 26 § 17). Or l'acte original scellé est conservé aujourd'hui à Caen : il est daté d'Avranches, du 6 mai 1311.

#### II.4.5. 3. Bibliothèque nationale de France

- **Paris BNF, Latin 9215<sup>763</sup>, n° 60** : dom Thomas Le Roy mentionne « une bulle d'Adrian IV par laquelle les moynes et biens de ce Mont sont mis en la protection du Saint-Siege avec confirmation l'an 1155 » qui est « en forme soubz plomp et à lacqs de soye » et « qui se garde es archives de ce Mont » (*CR*, ch. 16 § 2). L'acte original est mutilé mais toujours conservé.
- **Paris BNF, Latin 9215, n° 61** : citant une « bulle du pape Alexandre 3<sup>e</sup> par laquelle tous les biens de ce Mont sont confirméz avec amplification de graces donée l'an 1178 », dom Thomas Le Roy ajoute « comme est à veoir en icelle qui est es archives de ce Mont » (*CR*, ch. 16 § 34). L'original se trouve aujourd'hui encore dans le recueil Paris BNF, Latin 9215. La bulle était déjà citée et transcrite par dom Jean Huynes (Paris BNF, Français 18947, ff. 118v-120v).

Tous ces actes originaux sont toujours mentionnés dans *Les Curieuses recherches* et les informations tirées des archives sont le plus souvent originales par rapport à ce qu'a pu écrire dom Jean Huynes. Quand dom Thomas Le Roy cite les informations tirées des actes originaux que nous avons pu identifier, nous ne retrouvons pas la matière dans *L'Histoire générale* de dom Jean Huynes.

Alors que les informations tirées des manuscrits montois avaient déjà été largement mentionnées par dom Jean Huynes, il semble bien que l'originalité des *Curieuses recherches* se trouve dans l'analyse des archives qu'a faite dom Thomas Le Roy.

Cela donne donc un intérêt tout spécifique à son travail dans la mesure où les archives ont pour la plupart disparu et que dom Thomas Le Roy devient un témoin des actes aujourd'hui perdus.

#### II.4.6. Les sources orales

Pour finir, nous voulons mentionner une originalité de l'auteur, en tout cas par rapport aux confrères qui l'ont précédé ou qui vont lui succéder. Ainsi dom Thomas Le Roy rapporte les informations obtenues de sources orales. Nous en avons relevé cinq dans *Les Curieuses recherches* :

---

<sup>762</sup> *CR*, ch. 25 § 25.

<sup>763</sup> On trouve dans ce recueil 36 pièces du Mont Saint-Michel datant du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle.

J'ay remarqué cecy, le 7<sup>e</sup> jour de juillet, à la relation des tesmoings oculaires, l'an 1647<sup>764</sup>.

Tout ce que dessus m'a esté dit à Saint-Georges de Grehaigne par un jeune homme fort scientifique es choses de ladicte isle et de la congnoissance de monsieur le gouverneur d'icelle, donc vault 200 livres<sup>765</sup>.

L'on m'a assuré que du temps de cet abbé [Arthur de Cossé]<sup>766</sup> [...]

La cure d'Argouges, à ce qu'on m'a assuré, appartient entièrement<sup>767</sup> [...]

La cure de Saint-Benoist des Ondes est pareillement perdue à ce qu'on m'a assuré<sup>768</sup>.

Nous pouvons également citer une référence dont nous ne savons pas si la transmission a été orale ou écrite :

J'ay tiré cecy de quelque remarques faictes par dom Henry Dupont, vivant moine et prieur de ce Mont Saint-Michel<sup>769</sup>.

Dom Thomas Le Roy se revendique chroniqueur dès l'introduction de ses *Curieuses recherches* et il le prouve jusque dans la justification de ses sources. Il traite de la même façon les informations qu'il tire des pièces d'archives, des manuscrits, de témoins externes ou encore de ses propres yeux :

Fait cette remarque le jour et an que dessus, par moy, religieux et tesmoin oculaire susdict<sup>770</sup>.

## *Conclusion de la première partie*

Dom Thomas Le Roy a écrit dans un contexte de retour aux études. Le début de sa vie monastique (1632-1648) correspond à la période où dom Grégoire Tarrisse est supérieur général de la congrégation de Saint-Maur (1630-1648) et met en place avec l'aide de dom Luc d'Achery les grandes orientations concernant les études et le travail intellectuel.

L'entreprise de dom Thomas Le Roy au Mont Saint-Michel est la première qu'il réalise : malgré le regret exprimé à la fin de son œuvre parce qu'il est envoyé comme cellerier à Saint-Melaine de Rennes, elle annonce ses futurs travaux à Saint-Benoît-sur-Loire et Saint-Bénigne de Dijon où il rédige deux autres monographies<sup>771</sup>.

La grande différence de son travail avec son prédécesseur dom Jean Huynes se trouve dans l'étude des chartes. Alors que dom Jean Huynes avait essentiellement utilisé les manuscrits montois, dom Thomas Le Roy a également consulté et analysé les preuves conservées dans le chartrier. Ce travail est également précurseur de son travail à Saint-Benoît-sur-Loire et à Saint-Bénigne de Dijon où il inventorie les chartes<sup>772</sup> et/ou les annote<sup>773</sup>.

---

<sup>764</sup> CR, ch. 42 § 141.

<sup>765</sup> CR, ch. 43 § 123, 1, n° 14.

<sup>766</sup> CR, ch. 43 § 123, 3, 11.

<sup>767</sup> CR, ch. 43 § 123, 3, 11.

<sup>768</sup> CR, ch. 43 § 123, 3, 11.

<sup>769</sup> CR, ch. 42 § 13.

<sup>770</sup> CR, ch. 43 § 159.

<sup>771</sup> Voir Introduction, I.2.1, p. 26.

<sup>772</sup> Un inventaire de l'ensemble des chartes de Saint-Benoît de Fleury avait été rédigé entre 1657 et 1658 à Saint-Benoît de Fleury ; il a été édité avant sa disparition (voir Prou & Vidier 1907-1912).

<sup>773</sup> Marie-Louise Auger mentionne dans son étude de la collection de Bourgogne que de nombreuses chartes sont annotées de la main de dom Thomas Le Roy (Auger 1987, 82).

Nous trouvons dans la littérature scientifique plusieurs mentions du caractère rigoureux et fiable de dom Thomas Le Roy. Ainsi Marie Fauroux, dans sa publication des actes des ducs de Normandie cite une copie de l'auteur de *L'Histoire de l'abbaye* comme « excellente copie<sup>774</sup> », alors que s'agissant de son successeur anonyme, l'auteur du manuscrit Paris BNF, Français 18949, qui s'est lui également fait transcripteur, elle juge « mauvaise copie<sup>775</sup> ».

Dom Thomas Le Roy et dom Jean Huynes attire notre attention sur la continuité des sources historiographiques avec des témoins aujourd'hui conservés et d'autres disparus. Aux témoins existants du XV<sup>e</sup> siècle – Avranches BM, 212, Avranches BM, 213, Paris BNF, Latin 5430 –, nous devons ajouter les travaux que nous ne connaissons que par le témoignage des mauristes, le Livre de Sébastien Ernaut, le Livre de Le Mancel, etc.

---

<sup>774</sup> Fauroux 1961, 270, n° 110, témoin E.

<sup>775</sup> Fauroux 1961, 270, n° 110, témoin F.

## Seconde partie : Méthodologie une édition critique et numérique

L'établissement critique des textes du corpus et leur annotation scientifique – sources, contexte historique, explications philologiques – sur un logiciel traditionnel de traitement de texte étaient possibles, mais rendus difficiles par plusieurs contraintes.

D'une part, les logiciels de traitement de texte supportent mal l'édition de large volume (plus de 500 pages manuscrites à éditer) et offrent peu de flexibilité pour la mise en page.

D'autre part, la densité du corpus et sa structure (trois textes de tailles et de natures différentes sur le même sujet) rendaient intéressante l'édition numérique. Les enjeux d'une telle édition sont de plusieurs ordres :

- des **enjeux heuristiques** : faire des recherches plein texte, produire des concordances, aider à la prise de décisions éditoriales raisonnées et normalisées ;
- des **enjeux de visualisation** (lecture) : la possibilité de configurer l'affichage des différents flux de notes en fonction de la lecture voulue, de choisir une lecture sur support papier ou sur support électronique, de suivre facilement les renvois vers d'autres passages du corpus grâce à des liens hypertextes ;
- des **enjeux de cumulativité** : l'indexation du texte dans un cadre numérique peut prendre la forme d'une participation à des bases de données partagées entre chercheurs alimentant des notices d'autorités. De même, les renvois vers d'autres textes peuvent également prendre la forme de liens hypertextes quand ces textes sont disponibles sous format numérique et identifiés de façon pérenne.

Développons quelques-uns de ces enjeux. Aujourd'hui, les concordances d'un texte peuvent être générées facilement pour peu que ces textes soient disponibles au format numérique<sup>776</sup>. Cette heuristique de lecture nous a permis par exemple d'identifier des systémativités lexicales dans la désignation des sources par dom Thomas Le Roy et donc d'améliorer le travail d'édition proprement dit, en le fondant sur des données plus complètes et des choix plus raisonnés<sup>777</sup>. L'association de liens hypertextes aux renvois peut sembler un dispositif superficiel. Un simple changement dans la rapidité à l'accès à la source est cependant de nature à changer profondément le mode de lecture, si pour consulter la cible de chaque renvoi il n'est plus nécessaire de manipuler un volume physique mais qu'il suffit de suivre un lien pour que le document en référence s'affiche immédiatement sur le même support. Les effets de ces dispositifs sur la lecture, comme plus généralement les parcours de lecture sur support numérique, sont encore peu explorés<sup>778</sup>.

---

<sup>776</sup> Une concordance est une liste de toutes les occurrences d'une forme avec leur contexte. Cet outil d'interprétation très long à réaliser n'a longtemps été disponible que pour les textes les plus importants de la tradition (textes sacrés). Son usage s'est codifié à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Voir notamment Sékhraoui 1995.

<sup>777</sup> Voir notamment *infra* comment nous avons procédé pour le développement des abréviations (II.1.2.5, p. 223).

<sup>778</sup> On a montré, dans le cas de la lecture au Moyen Âge, que des changements dans les habitudes de lecture (voix haute/voix basse) avait des conséquences profondes sur la nature de la lecture. Ainsi Roger Chartier remarque que « le passage d'une lecture nécessairement oralisée, indispensable au lecteur pour la compréhension du sens, à une lecture possiblement silencieuse et visuelle » s'est fait par « l'introduction de la séparation entre les mots » avec des « effets tout à fait considérables, ouvrant la

Tous ces avantages rendaient pertinent l'effort de structuration qu'impose l'édition numérique.

Pour réaliser cette édition numérique, nous nous sommes appuyée sur les compétences développées aux Presses universitaires de Caen et au pôle du Document numérique de la MRSH de l'université de Caen Normandie, qui ont développé des chaînes de travail pour la publication de sources sur papier et sur le web. Au sein de cet environnement technique privilégié, nous avons conçu et réalisé peu à peu les instruments et la méthodologie nécessaires à notre travail : base de données d'autorité, environnement d'édition, dispositif de lecture en ligne.

Nous présentons ici l'ensemble de cette méthodologie. Celle-ci a pu bénéficier, par ailleurs, à tous les autres travaux d'édition sur lesquels nous avons pu travailler<sup>779</sup>.

Après une présentation du contexte de production de l'édition de ce corpus, nous présenterons nos choix scientifiques de transcription et d'annotation qui ont déterminé nos choix d'encodage des données. Nous exposons les choix d'encodage et la présentation des différentes visualisations possibles des flux produits – édition papier et édition électronique que nous restituons dans le cadre de cette thèse, mais également d'autres visualisations qui nous ont permis d'analyser notre corpus en annexes<sup>780</sup>.

*Note terminologique :*

*Annotation ≠ encodage : le terme annotation est utilisé par les informaticiens pour désigner le fait de baliser un texte, choisir éléments et attributs. Nous le trouvions confusionnel. Nous lui avons donc préféré le terme d'encodage. Nous réservons le terme d'annotation pour désigner strictement le fait d'ajouter des notes scientifiques.*

*Édition numérique ≠ publication électronique : la mention « édition numérique » peut désigner plusieurs concepts, notamment à cause de l'ambiguïté du terme édition en français qui désigne à la fois le processus scientifique d'établissement du texte mais également le résultat matériel. Quand nous parlons d'édition numérique, nous avons donc choisi de désigner exclusivement notre méthodologie et notre écosystème de travail dématérialisé. Cela ne désigne pas stricto sensu le site auquel nous donnons également accès. L'édition numérique nous permet à la fois de produire un dispositif de lecture imprimé et un dispositif de lecture sur écran. Pour désigner ce deuxième résultat, nous avons donc choisi de parler de publication électronique.*

---

possibilité de lire plus rapidement, donc de lire plus de textes, et des textes plus complexes » (Chartier 1995, 273). On ne peut donc exclure que les dispositifs de lecture produits par l'écran aient également des conséquences sur nos habitudes de lecture. Pour Roger Chartier le point de comparaison possible de ce changement de support est celui dans le monde occidental « de la substitution du codex au volumen [...] advenue aux premiers siècles de l'ère chrétienne » (Chartier 1995, 275-276). À partir de ce regard portée sur la naissance du codex, on peut imaginer les bouleversements qu'apporte le support électronique à la lecture. Par ailleurs si le support change la nature de la lecture, on peut également se poser la question de la transformation opérée par la lecture numérique sur l'ergonomie de nos supports. Pour Roger Chartier « les exemples sont nombreux qui montrent comment des transformations proprement typographiques modifient profondément les usages, les circulations, les compréhensions d'un même texte » (Chartier 1995, 279).

<sup>779</sup> L'édition critique du *De piscibus* (Jacquemard *et al.* 2014) ; l'édition d'un corpus d'inventaires anciens de la bibliothèque montoise (voir la présentation ci-dessous).

<sup>780</sup> Voir annexes 7 (p. 297) et 8 (p. 313).

## *I. Contexte de la mise en place du projet d'édition*

Notre travail s'inscrit dans un environnement scientifique et technique au sein de l'université de Caen Normandie : d'une part la recherche historiographique sur le Mont Saint-Michel et la mise en place du programme *Ex monasterio Montis Sancti Michaelis* au Centre Michel de Bouärd<sup>781</sup> ; d'autre part, la réflexion sur l'édition multisupport aux Presses universitaires de Caen qui en a justifié la méthode.

En 2009, sont parus aux Presses universitaires de Caen, deux volumes contenant des textes médiévaux sur la fondation du Mont Saint-Michel. Ces deux éditions de sources sont l'aboutissement de plusieurs années de travail à la fois historique et littéraire de la part de leurs éditeurs scientifiques, Pierre Bouet, Olivier Desbordes, Catherine Bougy, mais également de travail d'édition matérielle en contexte numérique mené aux Presses universitaires de Caen.

Parallèlement, un travail de recherche sur la bibliothèque du Mont Saint-Michel a été engagé dans les années 2000 : objet d'un mémoire de maîtrise<sup>782</sup> sous la codirection de Catherine Jacquemard et Pierre Bouet, il s'est développé dans le cadre du programme *Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel*<sup>783</sup>, puis du programme *Ex monasterio Montis Sancti Michaelis*<sup>784</sup>.

### **I.1. Les éditions antérieures**

Les deux volumes parus en 2009 sont des éditions multisupports, réalisées grâce à un environnement informatique particulier<sup>785</sup>. Au moment où nous commençons notre thèse et élaborons nos choix méthodologiques, nous ne pouvions donc pas ignorer ces travaux déjà existants.

#### **I.1.1. Les *Chroniques latines***

Les *Chroniques latines* sont l'édition critique et la traduction des textes *Revelatio ecclesiae sancti Michaelis archangeli in Monte Tumba*<sup>786</sup> et *De miraculis in Monte sancti Michaelis patris*<sup>787</sup>, par Pierre Bouet et Olivier Desbordes. Si la *Revelatio* est largement attestée en dehors du Mont Saint-Michel, les autres textes fondateurs de l'abbaye du Mont Saint-Michel sont majoritairement présents dans des manuscrits montois, aujourd'hui conservés à la bibliothèque municipale d'Avranches : Avranches BM, 210 ; Avranches BM, 211 ; Avranches BM, 212 ; Avranches BM, 213. Ils ont ainsi fait l'objet d'une édition critique et d'une traduction en français ainsi que d'un nombre important de commentaires

---

<sup>781</sup> Centre Michel de Bouärd : centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales (UMR 6273 (CNRS/Université de Normandie)).

<sup>782</sup> Séléne Godard et Julie Roulland, *Les manuscrits du Mont Saint-Michel conservés à Avranches*, mémoire de maîtrise en Lettres classiques, Catherine Jacquemard et Pierre Bouet (dir.), Université de Caen, Basse-Normandie, 2001.

<sup>783</sup> *BVMSM*, Catherine Jacquemard (dir.), Avranches – Caen, Scriptorial – Centre Michel de Bouärd – Pôle Document numérique, depuis 2010.

<sup>784</sup> Programme *Ex monasterio Montis Sancti Michaelis*, Catherine Jacquemard (dir.), Caen, Centre Michel de Bouärd, depuis 2012.

<sup>785</sup> Il s'agit d'une chaîne d'édition pour la fabrication de fichiers XML-TEI et leur publication sur papier et sur le web.

<sup>786</sup> Désormais abrégé en *Revelatio*.

<sup>787</sup> Désormais abrégé en *De miraculis*.

historiques. Les textes ont été publiés sur papier<sup>788</sup>, mais ont également fait l'objet d'une édition électronique<sup>789</sup>, permettant notamment au lecteur d'accéder à différents parcours de lecture.

Ce corpus manuscrit a été utilisé par dom Thomas Le Roy pour la rédaction de ses textes : l'édition a donc été très utile pour identifier une partie des passages parallèles et des réécritures de nos textes.

Par ailleurs, cette édition est le premier travail d'édition de sources complexes en XML-TEI<sup>790</sup> publié par un éditeur matériel (les Presses universitaires de Caen). L'encodage de ce corpus a donc été un des premiers exemples d'encodage que nous avons consultés. Nous avons très rapidement constaté qu'il s'agissait d'un encodage très « matériel<sup>791</sup> », réalisé par les Presses universitaires de Caen – un seul flux pour une production multisupport –, et pas encore d'un encodage pensé pour la recherche historique ou linguistique, même si le résultat offre de nombreux avantages de lecture.

### 1.1.2. *Le Roman du Mont Saint-Michel*

Par la même maison d'édition, a été publié la même année *Le Roman du Mont Saint-Michel*, travail de la linguiste Catherine Bougy. *Le Roman du Mont Saint-Michel* est une œuvre rédigée en français au XII<sup>e</sup> siècle par le moine Guillaume de Saint-Pair, qui veut rendre accessible l'histoire de l'abbaye aux pèlerins qui viennent au Mont et qui ne parlent pas latin. Catherine Bougy a fait l'édition critique du roman à partir de deux manuscrits conservés aujourd'hui à la British Library : Londres BL, Additional 10 289 et Londres BL, Additional 26 876. Elle a traduit le français médiéval en français standard, réalisé un glossaire et des notes philologiques. Elle propose également une transcription diplomatique<sup>792</sup> du manuscrit Londres BL, Additional 10 289. L'édition parue sur papier<sup>793</sup> est enrichie d'une version électronique<sup>794</sup>, qui permet une navigation dynamique entre les chapitres et l'accès au glossaire.

Le texte de Guillaume de Saint-Pair n'a visiblement pas été lu par dom Thomas Le Roy : les manuscrits devaient déjà avoir disparu de la bibliothèque à cette période ou bien ils n'étaient pas considérés comme des sources suffisamment fiables par les historiens mauristes : le texte n'est pas non

---

<sup>788</sup> Bouet & Desbordes 2009.

<sup>789</sup> <http://www.unicaen.fr/puc/sources/chroniqueslatines/index.php>

<sup>790</sup> XML-TEI désigne l'encodage numérique utilisé : voir *infra* III.1.1, p. 238.

<sup>791</sup> Nous définissons « édition matérielle » par opposition à « édition scientifique ». L'éditeur matériel (ou commercial) va s'intéresser à marquer tous les éléments des documents qu'il publie en fonction des données qu'il veut différencier typographiquement (styles de paragraphes, styles de caractères), ou différencier sur la pages (corps principal du texte, notes marginales, notes de bas de pages), ou récupérer dans des métadonnées (auteur, titre, etc. rassemblant les métadonnées pour la diffusion). L'éditeur scientifique ne se préoccupe pas, dans un premier temps, des considérations matérielles de restitution mais des catégories intellectuelles qu'il manipule (texte de l'auteur, annotations de l'éditeur, citations qu'il a identifiées, etc.).

<sup>792</sup> Nous avons préféré la locution transcription diplomatique à celle d'édition diplomatique, mais nous désignons ici ce que Frédéric Duval définit comme « édition imitative qui reproduit très fidèlement la texte d'un témoin, dans sa présentation matérielle comme dans sa teneur » (Duval 2015a, 119). À ne pas pas confondre avec la diplomatique, la science qui étudie les documents officiels pour lesquels les éditeurs proposent souvent une transcription diplomatique.

<sup>793</sup> Bougy 2009.

<sup>794</sup> <http://www.unicaen.fr/puc/sources/gsp/index.php>

plus cité par dom Jean Huynes dans son inventaire<sup>795</sup> des sources de *L'Histoire générale* [...]. Sa lecture cependant offre de nombreuses indications de transmissions des événements au sein de la communauté montoise. Nous nous sommes servie du *Roman du Mont Saint-Michel* – et l'avons mentionné dans les passages parallèles ou des notes de sources, quand l'événement raconté par dom Thomas Le Roy présentait des informations que nous ne retrouvions pas ailleurs que dans le texte de Guillaume de Saint-Pair, en montrant ainsi que du XII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle ces détails avaient été transmis, même si nous n'avions pas pu déterminer la source réelle de dom Thomas Le Roy.

De même que pour la précédente édition, l'encodage a été consulté, mais il avait été conçu seulement pour l'édition matérielle et n'avait pas fait l'objet d'interprétation et de choix par les chercheurs.

### **I.1.3. L'édition du *De piscibus***

La troisième édition critique et numérique qui a beaucoup inspiré notre travail est parue en 2014. La constitution de l'encodage, auquel nous avons contribué, date de 2009-2010. Il s'agit de l'édition bilingue du *De piscibus*<sup>796</sup>, un des traités de l'*Hortus sanitatis*. Cette édition propose l'établissement critique du texte d'après les premières éditions (1491, 1497, 1536), un apparat, une identification des sources et la traduction du texte en français avec des commentaires zoologiques et philologiques.

L'encodage du texte, des notes, des citations et des index a fait l'objet d'une réflexion et d'un échange entre les éditeurs scientifiques du texte et les éditeurs matériels qui ont ensuite récupéré les flux. Nous avons tiré partie de notre expérience de l'encodage du *De piscibus* pour l'encodage du corpus de dom Thomas Le Roy.

## **I.2. L'inscription du corpus de dom Thomas Le Roy dans la plateforme *Ex monasterio Montis Sancti Michaelis***

En 2009 un partenariat passé entre la ville d'Avranches et trois composantes de l'Université de Caen Normandie a permis d'initier un programme de recherche, d'abord axé sur la conception d'une *Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel*. Ce programme, auquel nous avons été associée dès l'origine et dont nous avons été chargée de coordonner les différents modules, a été ensuite élargi et a rejoint les programmes de l'équipex Biblissima en 2012, avec notamment le projet d'édition critique des inventaires anciens de la bibliothèque montoise. C'est dans ce contexte qu'est née l'idée d'une plate-forme plus vaste *Ex monasterio Montis Sancti Michaelis*, qui regrouperait les différents travaux sur la bibliothèque montoise : catalogues, éditions d'inventaires, éditions de textes. Notre travail d'édition numérique du corpus de dom Thomas Le Roy s'inscrit donc au sein de cette plateforme où les méthodes et les techniques numériques utilisées par les différents modules s'alimentent les unes les autres. Les descriptions et numérisations du catalogue en ligne (la *Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel*) pourront être accessibles à terme depuis l'édition des textes de dom Thomas Le Roy : le dispositif permettra notamment d'accéder aux sources originales utilisées par l'auteur. Les liens qui pourront être établis vers le module d'édition des inventaires anciens permettront de développer la description des

---

<sup>795</sup> Voir transcription en annexe.

<sup>796</sup> Gauvin, Jacquemard et Lucas-Avenel (éd.) 2013.



volumes mentionnés par dom Thomas Le Roy mais disparus aujourd'hui. Enfin l'édition du corpus de dom Thomas Le Roy a conduit à expérimenter un nouvel outil collaboratif, un module d'indexation permettant l'accumulation de connaissances sur des personnages, lieux et œuvres : les *thesauri*.

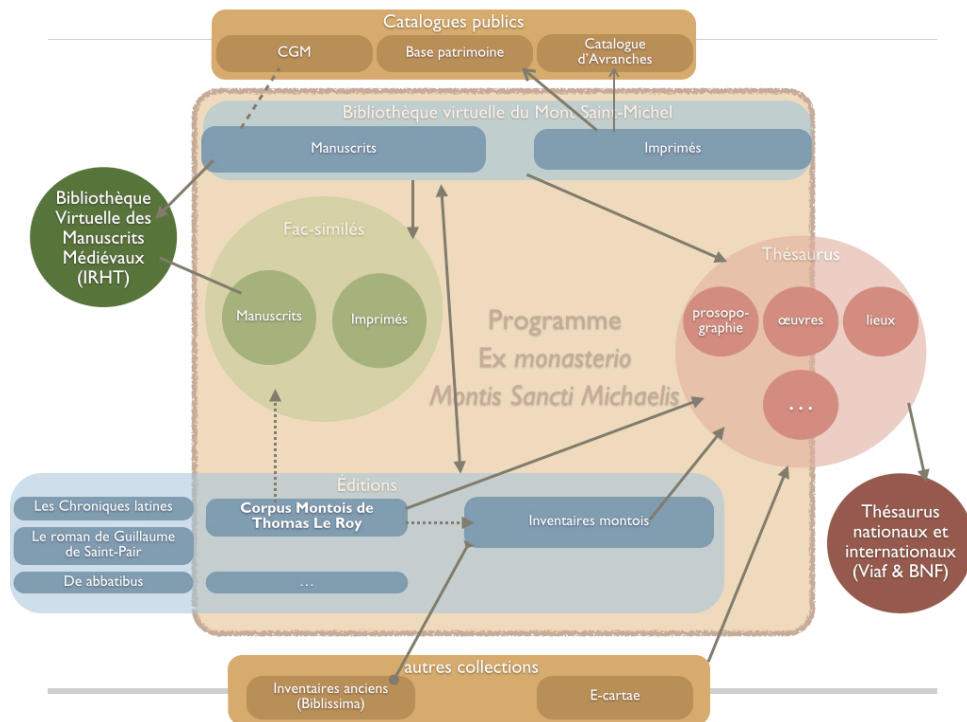


Figure 14 : Les différentes briques du programme *Ex monasterio Montis Sancti Michaelis* et leur inscription dans différents programmes nationaux.

Nous détaillons les différentes briques du programme et montrons comment le travail d'édition des textes de dom Thomas Le Roy interagit avec les modules de la plateforme selon le schéma suivant.

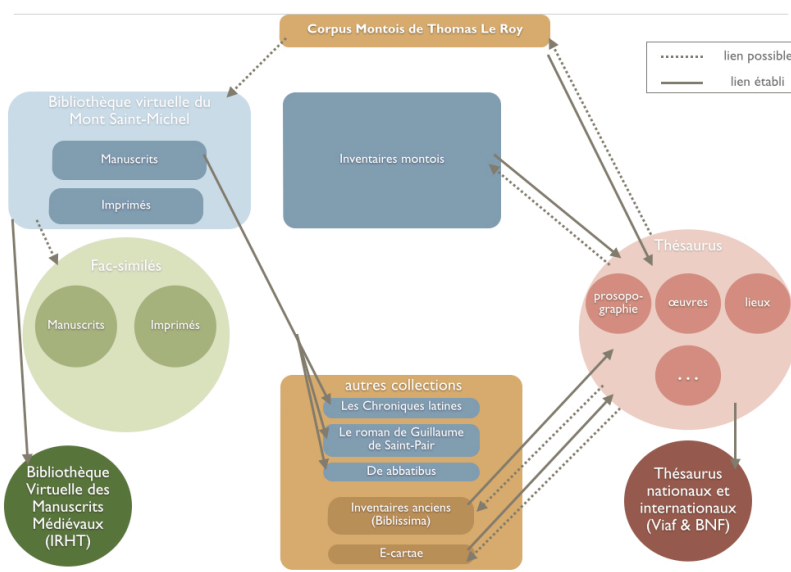


Figure 15 : L'interaction du corpus de dom Thomas Le Roy avec différents programmes de recherche

### 1.2.1. Interaction avec la *Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel*

Avant de préciser comment l'édition électronique des œuvres de dom Thomas Le Roy pourra être mise en relation avec le catalogue et le réservoir de fac-similés numérique qui composent le *Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel*, nous en situons brièvement le contexte.

Les travaux portant sur la bibliothèque du Mont Saint-Michel sont nombreux et anciens. Objet d'intérêt important, la bibliothèque est déjà attentivement étudiée par les mauristes installés au Mont Saint-Michel<sup>797</sup> ; les confiscations révolutionnaires et le dépôt de la collection à Avranches ne vont pas affaiblir cet intérêt. Au XIX<sup>e</sup> siècle on ne recense pas moins de six catalogues de la collection montoise<sup>798</sup>. Au XX<sup>e</sup> siècle, l'attention des scientifiques se concentre sur tout ou partie de la collection montoise : citons notamment les travaux de Geneviève Nortier<sup>799</sup> sur la bibliothèque médiévale, de Charles Samaran et Robert Marichal, sur les manuscrits en écriture latine portant des indications de date, lieu ou copiste<sup>800</sup>, ou encore ceux de Colette Jeudy et Jean-François Riou, sur les manuscrits classiques latins<sup>801</sup>. Des travaux portant sur des aspects plus spécifiques tels que la décoration, l'écriture, les illustrations sont également réalisés : ainsi s'ajoutent les travaux de François Avril<sup>802</sup> ou de J.J.G. Alexander<sup>803</sup>.

Les avancées permises par ces travaux rendent nécessaire une actualisation du catalogue d'Omont, objectif que s'est donné le catalogue électronique du programme de *Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel*. Parmi les travaux réalisés à l'université de Caen Basse-Normandie qui ont ouvert la voie à ce projet, citons d'abord le mémoire de maîtrise de Julie Roulland et Séléne Godard<sup>804</sup> consacré à l'étude des textes contenus dans l'ensemble des manuscrits montois conservés à Avranches. Ce travail a été approfondi par Pierre Bouet et présenté en 2009, au colloque « L'historiographie médiévale normande et ses sources antiques<sup>805</sup> ». Au même colloque, Monique Huin-Peyrafort a présenté une communication<sup>806</sup> sur les outils et perspectives de recherche sur les inventaires des bibliothèques normandes, citant

---

<sup>797</sup> Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, les mauristes en renouvellent les catalogues. On conserve encore aujourd'hui plusieurs inventaires des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, que nous avons décrit ; voir Première partie, I.2.1.4, p. 83.

<sup>798</sup> Castillon de Saint-Victor 1834, 271-281 ; Desroches 1840, p. 70-156 ; Ravaisson 1841, 114-194 (description de 45 manuscrits du fonds d'Avranches) ; Delisle 1872b, 429-430 (catalogue rédigé par Taranne en 1841, revu et corrigé par L. Delisle en 1867 et 1869) ; Omont 1889, 1-125 ; Pertz [s. d.] 378-385.

<sup>799</sup> Au XX<sup>e</sup> siècle, il faut rendre hommage au travail de Geneviève Nortier sur les bibliothèques normandes, dont un chapitre porte sur le bibliothèque montoise (Nortier 1966, 135-171). Elle relie notamment le travail des mauristes – inventaires de Bernard de Montfaucon et d'Anselme Le Michel – au catalogue réalisé par Léopold Delisle au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle met ainsi à jour les manuscrits perdus entre la période mauriste et le XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>800</sup> Samaran & Marichal 1984, II-XII, 53-85 et 439-451.

<sup>801</sup> Jeudy & Riou 1989, 210-246.

<sup>802</sup> Avril 1967, 203-238.

<sup>803</sup> Alexander 1970.

<sup>804</sup> Godard & Roulland 2001.

<sup>805</sup> *L'historiographie médiévale normande et ses sources antiques*, sous la direction de Pierre Bauduin et Marie-Agnès Lucas-Avenel, Cerisy-la-Salle, Centre Culturel international de Cerisy-la-Salle, 2009, Caen, Presses universitaires de Caen, 2014 ; voir notamment Bouet 2014, 67-134.

<sup>806</sup> Huin-Peyrafort 2014, 41-66.

notamment le travail antérieur de Geneviève Nortier<sup>807</sup>. Ces travaux montraient à la fois l'intérêt encore vif pour l'étude de la bibliothèque médiévale montoise mais soulignaient également les besoins d'actualisation du travail d'Henri Omont<sup>808</sup>.

Mais les besoins étaient peut-être encore plus pressants en ce qui concerne le contenu de la collection d'imprimés ayant appartenu au Mont Saint-Michel qui ne semblait pas avoir fait l'objet ni de relevé ni de description depuis la liste des confiscations révolutionnaires établie en 1790.

Le programme de *Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel* vise donc à rassembler sous un même portail la description de l'ensemble des manuscrits et volumes imprimés ayant appartenu à l'ancienne abbaye du Mont Saint-Michel et dispersés au fil des siècles. En effet, si la majorité des volumes manuscrits et imprimés est conservée aujourd'hui au fonds ancien de la bibliothèque municipale d'Avranches, on trouve d'anciens volumes montois conservés dans dix autres bibliothèques.

#### 1.2.1.1. Les imprimés

756 textes imprimés en 1255 volumes, publiés entre 1489<sup>809</sup> et 1770<sup>810</sup>, sont conservés à la bibliothèque municipale d'Avranches et portent un ex-libris montois.

Outre la collection municipale d'Avranches, quatre autres textes en cinq volumes portant l'ex-libris montois ont été retrouvés à l'Institut Notre-Dame d'Avranches (impressions datées entre 1606 et 1709).

De nombreux volumes ont disparu aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. En effet en comparant l'inventaire des confiscations révolutionnaires<sup>811</sup> et l'actuel catalogue<sup>812</sup>, nous constatons qu'il manque plus de la moitié des volumes. La confiscation de plusieurs bibliothèques ecclésiastiques et leur dépôt à Avranches avait induit la présence de doublons. On peut ainsi supposer que les bibliothécaires qui se sont succédés à Avranches aient procédé à des opérations de désherbage. En comparant les deux listes on peut également remarquer qu'une proportion importante de petits formats est perdue alors que les in-folio ont été conservés dans leur grande majorité, sans doute à cause de leur caractère précieux.

La collection de volumes imprimés montois n'a jamais fait l'objet d'étude spécifique. Et c'est avec le projet *Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel* que le contenu intégral des imprimés de l'ancienne

---

<sup>807</sup> Nortier 1966.

<sup>808</sup> Omont 1889, 1-125.

<sup>809</sup> L'incunable le plus ancien est une bible, conservée sous les cotes **Avranches BM, H 454 – H 455 – H 456 – H 457** : *Bible*, Venise, [Boneto Locatello impr. opere & sumptibus Octaviani Scoti...], 1489.

<sup>810</sup> La monographie la plus récente date de 1770 ; il s'agit de *L'Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, conservée sous la cote **Avranches BM, D 128** : TASSIN, René Prosper, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur, ordre de S. Benoît, où l'on trouve La vie & les travaux des Auteurs qu'elle a produits, depuis son origine en 1618, jusqu'à présent : Avec Les titres, l'énumération, l'analyse, les différentes éditions des Livres qu'ils ont donnés au Public, & le jugement que les Savans en ont porté : ensemble La notice de beaucoup d'ouvrages manuscrits, composés par des Bénédictins du même Corps*, Bruxelles – Paris, chez Humblot, 1770.

<sup>811</sup> L'inventaire des confiscations révolutionnaires est contenu dans le manuscrit Avranches BM, 246. Le chapitre concernant le Mont Saint-Michel est en cours d'édition (Jacquemard, Gauvin, Desbordes & Bisson (éd.) à paraître).

<sup>812</sup> L'actuel catalogue est réalisé dans le cadre du projet Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel (C. Jacquemard (dir.).

bibliothèque a été décrit pour la première fois depuis l'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie en 1790.

Les imprimés ont fait l'objet d'une description détaillée, respectant la norme Z 44-074<sup>813</sup>. Ces descriptions permettent de connaître un ensemble de titres et d'auteurs acquis et possédés par la communauté mauriste.

Sur certains ouvrages la date d'acquisition est donnée, ce qui peut nous faire supposer qu'un inventaire ancien de ces volumes a existé. Cependant on ne relève aucune cote ancienne sur les volumes et aucun inventaire des volumes imprimés datant de la période mauriste n'a été identifié à ce jour. Les textes de dom Thomas Le Roy, nous l'avons vu, permettent de dater certaines acquisitions.

### 1.2.1.2. Les manuscrits

La majorité des manuscrits montois se trouve aujourd'hui à Avranches, soit 203 manuscrits, dont 200 manuscrits de la période médiévale et 3 de l'époque moderne. Les plus anciens fragments sont ceux d'un évangélaire et sont répartis dans les couvertures de plusieurs manuscrits. Le volume le plus ancien est daté de la fin du IX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un manuscrit hétérogène<sup>814</sup> contenant 2 œuvres de Cicéron, le *De oratore* et l'*Orator*. Le manuscrit le plus récent est un livre de recettes<sup>815</sup> rédigé entre 1666 et 1723. Il s'agit d'un des rares manuscrits mauristes encore conservés à Avranches<sup>816</sup>.

On trouve ensuite des manuscrits portant l'ex-libris montois dans d'autres bibliothèques. On trouve également des manuscrits ne portant pas d'ex-libris montois, mais dont l'étude matérielle a montré qu'ils ont été produits dans le scriptorium du Mont Saint-Michel.

Tableau 52 : Manuscrits portant un ex-libris montois et/ou produits au Mont Saint-Michel

Institution de conservation	Nombre de volume		Datation extrême
	Manuscrits médiévaux	Manuscrits modernes	
Avranches, BM	200	3	Fin IX <sup>e</sup> – 1723
Berlin, DSB	1 <sup>817</sup>		1050-1070
Bordeaux	1 <sup>818</sup>		XI <sup>e</sup>
Caen BM		1	1647-1648
Figeac, Musée Champollion	1 <sup>819</sup>		XIII <sup>e</sup>

<sup>813</sup> La proposition de norme Z 44-074 de catalogage d'ouvrages anciens date de 1986 et n'a jamais fait l'objet de validation ni de mise à jour jusqu'à la rédaction de ce mémoire.

<sup>814</sup> Manuscrit coté Avranches BM, 238, il a fait l'objet de descriptions récentes ; voir notamment Jeudy & Riou 1989, 241-243 et Munk Olsen 1982.

<sup>815</sup> Manuscrit coté Avranches BM, 217. Il s'agit de comptes de comptes de l'abbaye du Mont Saint-Michel.

<sup>816</sup> Seulement deux autres manuscrits montois de l'époque moderne subsistent : Avranches BM, 209 (décrit *supra*) et Avranches BM, 248.

<sup>817</sup> Un seul manuscrit ayant pu appartenir à la bibliothèque montoise a été identifié à Berlin. Il s'agit de l'*Historia Normannorum* de Dudon de Saint-Quentin. Il porte l'ex-libris de la Sainte-Trinité de Fécamp. Datée de 1050-1070 par J.J.G. Alexander (Alexander 1970, 127-172), il aurait été copié au Mont Saint-Michel et acquis par l'abbaye de Fécamp.

<sup>818</sup> Un seul manuscrit ayant pu appartenir à l'abbaye du Mont Saint-Michel est conservé à Bordeaux. Il s'agit d'une Bible en deux volumes, ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon au XII<sup>e</sup> siècle puis à une abbaye du sud-ouest de la France.

Leyden, UB	1 <sup>820</sup>		
Londres, BL	3 <sup>821</sup>		XI <sup>c</sup> -XIV <sup>c</sup>
Maredsous, abbaye	1		XIV <sup>c</sup> -XV <sup>c</sup>
New-York, Morgan Pierpont	1 <sup>822</sup>		Vers 1060
Paris, BNF	9 <sup>823</sup>	4 monographies + cahiers dans des recueils <sup>824</sup> .	XII <sup>c</sup> -XVIII <sup>c</sup>
Rouen, BM	2 <sup>825</sup>		Vers 1060-XII <sup>c</sup>
Vatican	2		

### 1.2.1.3 Interaction entre le corpus de dom Thomas Leroy et la *Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel*

Dom Thomas Le Roy avait consulté la majorité des volumes historiographiques de la collection des manuscrits. Il a aussi tiré parti des volumes imprimés à sa disposition. Actuellement, notre édition des œuvres de dom Thomas Le Roy fournit l'indication des sources qu'il a utilisées dans les chapeaux de notes qui précèdent chaque section, dans les notes de sources au fil du texte, et dans celles qui accompagnent les annotations marginales de la main de l'auteur. À côté la *Bibliothèque virtuelle de Mont Saint-Michel* fournit un catalogue de notices (imprimés et manuscrits) et un réservoir de fac-similés numériques des manuscrits conservés à Avranches. Nous pouvons donc envisager, qu'il s'agisse des imprimés ou des manuscrits, de lier la référence normalisée d'une source dans l'édition électronique de dom Thomas Le Roy à sa notice catalographique dans la bibliothèque virtuelle ; et s'il s'agit des manuscrits, le lecteur pourra être aussi adressé à leurs fac-similés numériques.

<sup>819</sup> Manuscrit coté Figeac Musée Champollion, 03.25.1 ; il s'agit d'une Bible de Paris probablement produite dans les ateliers de Maître Alexandre, acquise ensuite par l'abbaye du Mont Saint-Michel, puisqu'elle porte deux ex-libris issus du Mont Saint-Michel biffés. L'un est un ex-libris du XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> siècle puisqu'il porte le nom de la congrégation de Saint-Maur : « Ex libris Monasterii S(anc)ti Michaeli In periculo Maris cong(regationis) s(anc)ti Mauri ». L'autre date du XVI<sup>e</sup> siècle : « Sebastianus Ernault me possidet ». Sébastien Ernault était moine du Mont Saint-Michel au XVI<sup>e</sup> siècle. D'autres manuscrits portent son nom.

<sup>820</sup> Un seul manuscrit portant l'ex-libris montois est conservé à Leyden. Coté Leyden UB, Voss latin 139 / 39, il contient des œuvres de Grégoire de Tours.

<sup>821</sup> Londres BL, Royal 13 A XXII ; Londres BL, Royal 13 A XXIII ; Londres BL, Add 10289.

<sup>822</sup> Il s'agit d'une partie d'un sacramentaire du Mont Saint-Michel daté du X<sup>e</sup> siècle, coté New York, Pierpont Morgan Library 641. L'autre partie du sacramentaire se trouve à la bibliothèque de Rouen.

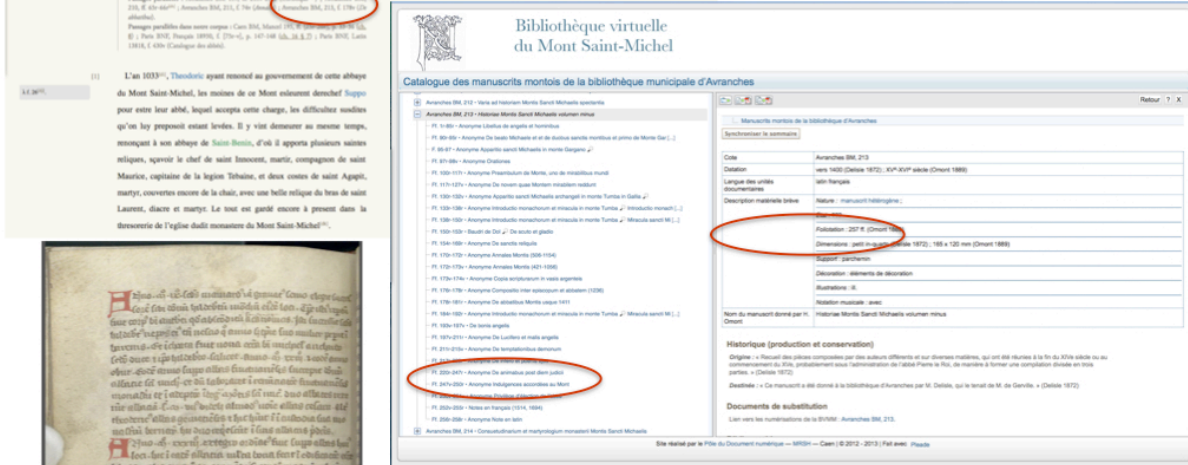
<sup>823</sup> Paris BNF, Latin 5997 A ; Paris BNF, Latin 6042 ; Paris BNF, Latin 8501A ; Paris BNF, Latin 11830, f. 2r-v ; Paris BNF, Latin 14832 ; Paris BNF, Français 14963 ; Paris BNF, NAL 424 ; Paris BNF, Français 73 ; Paris BNF, NAF 6835.

<sup>824</sup> Voir notamment la liste des manuscrits mauristes *supra*.

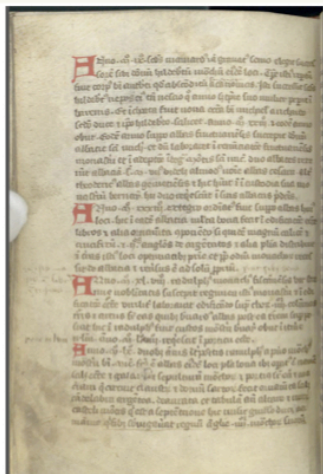
<sup>825</sup> Deux manuscrits sont conservés à la bibliothèque municipale de Rouen, dont la deuxième partie d'un sacramentaire du Mont Saint-Michel du X<sup>e</sup> siècle (Rouen BM, 116 suppl.).



TUR, HA, ch. 16 § 8 : Dans le chapeau de note, renvoi au *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 178v).



Prototype de la *Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel*, notice descriptive du manuscrit Avranches BM, 213 et des textes contenus dans le manuscrit



Accès aux numérisations des manuscrits depuis la *Bibliothèque Virtuelle du Mont Saint-Michel* : ici le folio 178v du manuscrit Avranches BM, 213, accessible depuis la sous-notice œuvre de *De abbatibus* de la notice « manuscrit » Avranches BM, 213.

Figure 16 : Les liens possibles depuis l'édition du corpus montois de dom Thomas Le Roy vers la *Bibliothèque Virtuelle du Mont Saint-Michel* et les facs-similés numériques.

En effet, nous nous sommes efforcée de normaliser en note de source la manière de citer l'identification des sources : le manuscrit est toujours nommé du nom de la ville, suivi de l'institution de conservation, suivi de la cote, suivi de la foliotation (ex. : Avranches BM, 213, f. 10r). Par ailleurs, notre présentation des références de sources en trois « lieux » d'apparat nous aide aussi à anticiper de façon réaliste ce développement en nous laissant la possibilité de le restreindre par exemple aux références contenues dans le chapeau de notes en tête de chaque section ; nous pouvons aussi envisager d'utiliser les notices catalographiques des imprimés et des manuscrits comme un thésaurus (voir *infra*).

Une fois la « Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel<sup>826</sup> » en ligne<sup>827</sup> (avec des URL pérennes), la publication électronique du corpus de dom Thomas Le Roy pourra donc pointer vers les numérisations des manuscrits.

<sup>826</sup> Ces différents travaux ont conduit au dépôt d'un projet de recherche mené conjointement par la ville d'Avranches et l'université de Caen Basse-Normandie (MRSN-Pôle Document numérique et CRAHAM/Centre Michel de Boüard) dans le cadre de l'appel à projets PAPE<sup>826</sup> en 2011. Le projet, retenu, portait sur la description des volumes montois, imprimés et manuscrits, en XML-EAD. L'équipe de ce projet, auquel nous participons, a produit une méthodologie, une proposition de description type et un prototype de site.

<sup>827</sup> La révision des notices descriptives enregistrées dans le prototype est en cours et une première version devrait être rendue publique à la fin du premier semestre 2016.

Ce projet a fait l'objet de plusieurs communications auxquelles nous avons participé, notamment la présentation de la bibliothèque virtuelle lors d'un séminaire<sup>828</sup> organisé autour de la chaire d'excellence de Matthew Driscoll présent en 2011-2012 à l'université de Caen Basse-Normandie, puis lors d'un stage organisé par l'École des chartes<sup>829</sup>.

### 1.2.2. Interaction avec les éditions numériques des inventaires anciens

L'étude de l'ancienne bibliothèque montoise ne peut se faire en cataloguant uniquement les volumes conservés. Les disparitions ont été importantes et l'analyse passerait alors à côté de tout un pan du contenu réel de l'ancienne bibliothèque. C'est ce qu'a notamment pu démontrer Pierre Bouet dans une communication<sup>830</sup> présentée au colloque sur *L'Historiographie médiévale normande et ses sources antiques* (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle). Il y montre qu'une partie des disparitions peut être évaluée par l'étude des inventaires et catalogues anciens. La mise en place du programme d'édition des inventaires anciens<sup>831</sup>, se fait dans le cadre d'une réflexion nationale sur l'édition électronique de textes anciens. Une équipe<sup>832</sup> a été constituée, qui propose un encodage spécifique pour l'édition numérique des inventaires anciens et un environnement de travail : environnement d'encodage<sup>833</sup> et d'établissement des textes<sup>834</sup> et environnement de publication<sup>835</sup>.

L'analyse de la bibliographie de dom Thomas Le Roy met également à jour les disparitions de volumes montois et montre l'importance d'éditer les listes d'ouvrages pour évaluer les pertes. Les méthodes de travail mises en œuvre dans le cadre de l'édition numérique du corpus du moine mauriste ont par ailleurs influencé et été influencées par l'environnement de travail numérique des inventaires anciens.

---

<sup>828</sup> Marie Bisson, Catherine Jacquemard et Jean-Luc Leservoisier, « Présentation du programme Bibliothèque Virtuelle du Mont Saint-Michel », *Encodage de documents et de collections*, séminaire organisé dans le cadre de la chaire d'excellence accueillant Matthew Driscoll, Pierre-Yves Buard (resp.), Caen, 29-30 mars 2012.

<sup>829</sup> Marie Bisson, Catherine Jacquemard, « Une bibliothèque monastique: la bibliothèque du Mont-Saint-Michel », Stage de l'École des chartes, Charlotte Denoël (resp.), Paris, 3-4 décembre 2012.

<sup>830</sup> Cette communication a été publiée avec les actes du colloque ; voir Bouet 2014, 67-134.

<sup>831</sup> La liste est établie en Première partie, I.2.1.4, p. 83.

<sup>832</sup> Elle rassemble notamment des membres d'équipes de l'IRHT (la section de codicologie, la section grecque) et du centre Michel de Boüard.

<sup>833</sup> Il s'agit d'un environnement de travail en XML-TEI, pour la constitution duquel une réflexion se fait sur les éléments généraux des inventaires anciens à mettre en exergue et à analyser et ceux plus spécifiques à chaque projet scientifique.

<sup>834</sup> La réflexion porte notamment sur la transcription des différents éléments constitutifs du texte : nombre d'item de liste, transcription et développement des abréviations, échelle de la normalisation orthographique, mise en exergue des descripteurs de livres (ex. : support, format, couleur), indexation des autorités (ex. : auteurs, traducteurs, copistes), des titres d'œuvres et des lieux (ex. : publication, copie, conservation).

<sup>835</sup> Un moteur d'affichage (site web) composé de modules configurés en fonction de l'environnement d'édition d'inventaires anciens.

### 1.2.3. Les *thesauri*

Parallèlement à ce travail d'édition (en XML-TEI) et de catalogage (en XML-EAD), s'est fait sentir le besoin de *thesauri* de personnes, lieux et œuvres. Il s'agit de bases de données utilisant les mêmes technologies de structuration que les éditions et les catalogues (technologies du XML), mises en commun par et pour une communauté de chercheurs<sup>836</sup> au moyen d'un plugin collaboratif<sup>837</sup>.

Ils ont été conçus pour à la fois contenter les besoins d'indexation mais également satisfaire les besoins d'accumulation de connaissance sur les objets manipulés<sup>838</sup>. Ces *thesauri* ont fait l'objet d'une première présentation publique dans le cadre d'une journée d'étude organisée par le Centre Michel de Bouärd et le consortium Cosme<sup>839</sup>. Une deuxième communication est prévue dans le cadre du *TEI Meeting Member 2015*<sup>840</sup>.

L'alimentation et l'utilisation des *thesauri* des personnes, lieux et œuvres est déjà effective dans le corpus en ligne que nous proposons à la lecture et les liens que nous avons posés sont actifs.

À terme, le catalogue en ligne de la bibliothèque virtuelle pourra fonctionner comme un thésaurus associé aux mentions de volumes manuscrits ou imprimés.

C'est donc dans ce contexte d'étude de la bibliothèque montoise – catalogue et éditions –, mais également dans un contexte de réflexion plus large sur l'édition numérique que prend place l'édition critique du corpus de dom Thomas Le Roy sur le Mont Saint-Michel. La nécessité d'une édition numérique – et sa mise en œuvre – a fait l'objet de deux communications : la première a eu lieu à la genèse du projet en décembre 2009<sup>841</sup> ; la deuxième lors des rencontres annuelles des membres de la TEI<sup>842</sup> à la moitié du parcours de thèse. Ces communications ont permis de confronter les pratiques d'encodage à celles d'autres éditeurs et soit de les normaliser soit de réfléchir à la justification et leur spécificité dans le cadre de ce corpus.

---

<sup>836</sup> L'utilisation des bases exclusive aux membres du Centre Michel De Bouärd dans un premier temps a été élargie en septembre 2015 aux partenaires de l'équipex Biblissima travaillant sur les inventaires.

<sup>837</sup> Actuellement nommé Pluco, conçu au pôle Document numérique de la Maison de la recherche en sciences humaines, cet outil permet de consulter et alimenter des bases de données XML hébergées sur des serveurs. Les fichiers XML sont accessibles par les utilisateurs autorisés et permettent de travailler à distance sur des programmes communs.

<sup>838</sup> Cf. description *infra*, II.2.3, p. 233. lorsque nous expliquons les procédures d'indexation que nous avons mis en œuvre.

<sup>839</sup> « Indexation des sources anciennes : présentation d'un outil collaboratif », journée d'étude organisée par les Centre Michel de Bouärd dans le cadre de Cosme, Caen, 13 novembre 2014.

<sup>840</sup> « L'indexation des éditions de sources et la conception de base(s) prosopographique(s) : un outil collaboratif en TEI », colloque international (avec comité de sélection) *TEI Meeting members*, Lyon, 28-31 octobre 2015.

<sup>841</sup> « L'édition numérique des *Curieuses recherches du Mont Saint-Michel* de Dom Thomas Le Roy », colloque international *Le patrimoine à l'ère du numérique : structuration et balisage*, Catherine Bougy, Carole Dornier et Catherine Jacquemard (resp.), Caen, 10-11 décembre 2009.

<sup>842</sup> « The electronic edition of the corpus written by Thomas Le Roy about the history of the Mont Saint-Michel, using the TEI », colloque international (avec comité de sélection) *TEI Meeting members*, Würzburg, 12-15 octobre 2012.



## II. Une édition critique

### II.1. Principes d'édition

Les usages éditoriaux pour les sources du XVII<sup>e</sup> siècle sont très fluctuants<sup>843</sup> et le texte de dom Thomas Le Roy peut intéresser les spécialistes de différentes disciplines : historiens, linguistes et littéraires. Les usages de ces communautés divergeant un peu, il nous semblait indispensable de décider de règles d'édition et les expliciter, ce que nous faisons dans cette deuxième partie.

Frédéric Duval<sup>844</sup> montre que les usages des littéraires et des linguistes éditeurs de textes du XVII<sup>e</sup> siècle sont assez peu normalisés, notamment parce que « les éditeurs français sont rétifs à la théorisation de l'ecdotique ». Si les médiévistes ont publié plusieurs ouvrages de conseils pour l'édition de texte, si les seiziémistes suivent assez généralement les recommandations d'Yves Giraud et si les dix-huitiémistes sont sensibles aux pratiques anglo-saxonnes (notamment grâce aux travaux de la *Voltaire foundation* et à ceux de Roger Laufer<sup>845</sup>), en revanche les dix-septiémistes ne semblent pas s'être retrouvés sur des préconisations qui feraient consensus et nous n'avons pas pu repérer dans leurs éditions de règles aussi contraignantes et rigoureuses que celles en usage dans les éditions de textes des autres siècles.

Ainsi, de nombreux éditeurs se sont rangés derrière les recommandations des éditeurs matériels : les éditeurs normalisent et bien souvent modernisent les textes qu'ils ont établis. Mais même s'agissant des éditions scientifiques, dont le lectorat visé peut s'adapter à la graphie et aux usages anciens, on trouve toutes sortes de normalisations, généralement peu expliquées. En grossissant le trait, on pourrait résumer la situation suivante : les éditions publiées par les linguistes respectent tel ou tel point du texte (ponctuation, graphie), généralement celui qui les intéresse et qu'ils étudient ; les littéraires normalisent ponctuellement, généralement pour restituer une certaine « authenticité » du texte et du contexte ; enfin les historiens qui s'intéressent plus au sens qu'à la forme normalisent quasi complètement.

La réflexion sur l'édition critique – et notamment dans le cadre de l'édition numérique – tend à contraindre les éditeurs scientifiques à interroger et rationaliser leurs pratiques<sup>846</sup>.

À l'heure actuelle, s'agissant des éditeurs scientifiques de textes du XVII<sup>e</sup> siècle, seuls les historiens ont publié des recommandations : il s'agit d'un ouvrage de Bernard Barbiche et Monique Chatenet<sup>847</sup>

---

<sup>843</sup> Il s'agit des éditions scientifiques des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Nous n'abordons pas ici les problèmes des éditions du XIX<sup>e</sup> siècle : la première édition des *Curieuses recherches* de dom Thomas Le Roy par Eugène de Robillard de Beaurepaire, décrite en introduction, présente à elle seule bien des problèmes de transcription et normalisation : transcription partielle, normalisation ponctuelle mais jamais systématique, confusion entre le texte de l'auteur et de l'éditeur.

<sup>844</sup> Duval 2015b, 369-394.

<sup>845</sup> Voir notamment *L'introduction à la textologie* (Laufer 1972).

<sup>846</sup> Citons notamment la nouvelle collection de l'École des chartes *Magister*, dont les deux premiers volumes sont consacrés l'un au vocabulaire de l'édition de textes (Duval 2015a), l'autre à l'édition critique des textes contemporains (Nougaret & Parinet 2015).

<sup>847</sup> Barbiche & Chatenet 1993.

dont les mises à jour ont été publiées par Bernard Barbiche sur le site Theleme<sup>848</sup>. En l'absence d'autres méthodologies, il nous a semblé important de nous appuyer sur les seuls usages en vigueur et publiés dont nous avons pu avoir connaissance<sup>849</sup>.

Ces recommandations sont publiées pour les éditeurs de textes historiques et s'adressent plutôt à un lectorat d'historiens. L'objectif éditorial affirmé est la restitution du sens du texte. La description de la langue écrite, qui n'est pas négligée, n'est néanmoins pas le point essentiel des recommandations. Nous avons pris quelques libertés vis-à-vis de ces recommandations, afin de prendre en compte les attentes et les intérêts des différentes communautés de lecteurs auxquelles notre corpus s'adresse. Nous avons notamment suivi le principe de ne jamais normaliser un aspect du texte d'une façon qui ne le rendrait pas conforme aux usages du français d'aujourd'hui. Par exemple, l'application des règles de Bernard Barbiche et Monique Chatenet impliquerait de normaliser *poète* en *poete* ou *mirouër* en *mirouer*. Le principe que nous nous sommes donné a bloqué cette normalisation, et nous a fait privilégier *poète* et *mirouër*. En effet cette normalisation aurait produit des artefacts, *poete* ou *mirouer*, ne correspondant ni à l'état de langue du texte ni à l'état de langue du lecteur. Nous avons adopté ce principe parce que produire un artefact qui n'est pas plus lisible que la forme d'origine ne nous semblait en rien nécessaire pour l'accès au texte.

Par ailleurs, nous avons proposé différentes visualisations électroniques. Le linguiste qui s'intéresserait à des phénomènes comme la ponctuation ou l'accentuation originale du texte pourra ainsi consulter la transcription diplomatique plutôt que l'édition critique.

Enfin structurer le corpus en XML nous a permis de réaliser une publication multisupport : une publication figée pour le papier d'un côté et une publication électronique modulable de l'autre, permettant des visualisations multiples du texte de dom Thomas Le Roy. Les canons de l'édition scientifique, élaborés dans un contexte technique (création d'un volume imprimé) ne permettant de ne donner à lire qu'une seule version du texte, recommandent de restituer la version la plus conforme aux intentions de l'auteur, « copies [...] dirigées, tendues par une volonté active d'agir sur le texte pour l'améliorer, en principe pour se rapprocher de l'œuvre en soi, de sa forme originelle, mais aussi pour lui donner une forme jugée préférable »<sup>850</sup>. Nous inscrivant dans un nouveau contexte technique, nous avons pu proposer plusieurs options de visualisations et avons explicité leurs clés de lecture. Le lecteur peut ainsi consulter différentes versions du même texte – avec ou sans normalisation, avec ou sans notes scientifiques, etc.

Ce choix n'est pas seulement dicté par un opportunisme technique mais il est justifié sur le plan théorique : nous pensons qu'il n'y a pas d'édition conforme à l'intention de l'auteur mais des éditions

---

<sup>848</sup> L'article est en ligne à l'adresse suivante : [http://theleme.enc.sorbonne.fr/cours/edition\\_epoque\\_moderne/edition\\_des\\_textes](http://theleme.enc.sorbonne.fr/cours/edition_epoque_moderne/edition_des_textes).

<sup>849</sup> L'ensemble des citations qui suivent (II, 1) – sauf mention contraire – est directement tiré des mises à jour de Bernard Barbiche ; voir note précédente.

<sup>850</sup> Bourgain & Vieillard 2002, 28

pertinentes en fonction d'objectifs d'analyse. On notera ainsi les différences notables entre des éditions faites par des historiens, des littéraires ou des linguistes, toutes époques confondues<sup>851</sup>.

Il existe une part de subjectivité irréductible dans l'établissement d'un texte ancien car les usages disciplinaires, l'état de l'art, les objectifs descriptifs jouent toujours un grand rôle dans les choix d'édition. De ce fait, et paradoxalement, des versions multiples sont plus objectives – elles permettent mieux d'accéder à l'objet d'étude – qu'une version unique. Elles nous permettent de nous prémunir contre notre tendance incoercible en tant qu'interprète à réifier nos options d'interprétation.

De façon à permettre au lecteur d'interpréter le texte, nous faisons une présentation la plus explicite possible de nos choix d'édition. Ci-dessous, nous citons au début de chaque paragraphe d'abord les recommandations de Bernard Barbiche et Monique Chatenet reprises pour notre édition puis précisons l'interprétation que nous en faisons. Les passages en gras dans les citations sont d'origine.

## II.1.1. L'établissement du texte

### II.1.1.1. Des témoins autographes uniques

1. Si l'on possède **un seul état** du texte, on le reproduit tel quel en signalant éventuellement les formes aberrantes qu'il présente à l'aide de crochets carrés, de *sic* ou de notes. Avant de décréter qu'une forme est aberrante, on s'assurera que l'usage n'a pas évolué depuis l'époque considérée.

Notre corpus est composé de trois textes autographes portant sur un même sujet, l'histoire du Mont Saint-Michel. De tailles très inégales, ils ont été écrits pour des destinataires et des objectifs différents<sup>852</sup> et comportent des variantes orthographiques et lexicales notables (cf. *infra*). Certains paragraphes se répètent quelquefois, mais les trois textes présentaient trop de différences, notamment d'organisation pour considérer qu'il puisse s'agir de la même œuvre.

Nous avons donc reproduit l'intégralité des trois textes. Nous en avons d'abord transcrit une version diplomatique<sup>853</sup>, dont nous avons conservé une copie. Puis, nous avons proposé une édition critique du corpus : nous avons développé les abréviations et normalisé la capitalisation, la ponctuation et les lettres ramistes (différenciation des voyelles et consonnes u/v et i/j). Nous avons en revanche gardé toutes les formes grammaticales, orthographiques, syntaxiques, même celles qui nous paraissaient aberrantes. Lorsque les erreurs de l'auteur nous semblaient évidentes, nous les avons commentées dans des notes

---

<sup>851</sup> Ainsi les éditeurs de sources médiévales remarquent depuis longtemps déjà la diversité des pratiques entre les éditeurs des documents de la pratique (Guyotjeannin (coord.) 2001) et les éditeurs de travaux littéraires (Bourgain & Vieillard 2002). Dans un volume abordant les problèmes communs, les auteurs du volume écrivent d'ailleurs « L'énoncé simultané de règles d'édition communes aux textes littéraires et aux documents diplomatiques n'est pas d'usage [...] mais il nous est apparu [...] que la formulation de ces règles avait tout à gagner d'un dialogue entre spécialistes » (Vieillard & Guyotjeannin (coord.) 2001, 5).

<sup>852</sup> Voir la présentation de chacun des textes en Introduction, II, p. 29.

<sup>853</sup> Par transcription diplomatique, nous désignons une transcription imitative, reproduisant très fidèlement le texte du témoin, sans sa présentation matérielle comme dans sa teneur. Nous empruntons la définition à Frédéric Duval (Duval 2015a, 119). Il s'est agi pour nous de restituer la graphie originale, la ponctuation originale, les abréviations, les sauts de page et sauts de lignes, ainsi que « les différentes strates d'écriture (copiste, grattages, retouches, corrections, annotations) » (Duval 2015a, 119).

d'apparat et en avons proposé une correction. Les notes d'apparat<sup>854</sup> rassemblent également la génétique<sup>855</sup> du corpus : remords, biffures, additions, corrections de l'auteur ou des différentes mains.

#### II.1.1.2. Les copies

2. Si l'on possède **plusieurs états** du texte, **dont l'original** ou **les originaux**, ce(s) dernier(s) ser(ven)t de base à l'édition. Il peut être utile de signaler en note les variantes que présentent certains autres états (minute, registre d'expédition au départ, édition ancienne).

3. Si l'on possède **plusieurs états** du texte **autres que l'original**, on choisit celui qui est le plus proche de l'original et on signale en note les variantes que présentent les autres états par rapport au texte de base.

Les trois textes cités ci-dessus sont tous les trois autographes. Le texte des *Curieuses recherches* a ensuite été copié partiellement et anonymement après 1788 dans deux volumes conservés à Cherbourg (Cherbourg BM, 64 et 65), mais nous n'avons pas retenu ces deux versions<sup>856</sup>. Une édition a ensuite été réalisée dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>857</sup> mais il ne s'agit pas d'une édition ancienne et elle ne concerne aucun des trois textes dans son intégralité. Eugène de Robillard de Beurepaire annonce dans son introduction avoir occulté certains passages délibérément, les événements relatés étant déjà présents dans *L'histoire générale* de dom Jean Huynes. Quant aux deux autres œuvres, il n'en avait édité que quelques extraits en annexe de son édition des *Curieuses recherches*. Étant donné cette prise de position, nous n'avons pas relevé les variantes entre la version originale et l'édition d'Eugène de Robillard de Beurepaire.

Quelquefois dom Thomas Le Roy se transforme en éditeur : il copie sa source comme preuve de son discours. Pour ces passages copiés, nous avons décidé de fournir un apparat critique des variantes existantes avec soit la source de dom Thomas Le Roy, si nous la connaissons, soit l'édition de référence du passage copié<sup>858</sup>. Ces notes d'apparat sont alors clairement distinguées de notes d'apparat qui concernent la génétique du corpus de dom Thomas Le Roy<sup>859</sup>.

#### II.1.1.3. Les variantes

4. Seules sont à retenir les **variantes** qui ont une incidence sur le sens du texte, à l'exclusion des particularités purement graphiques ou grammaticales.

5. Si les **variantes** sont **nombreuses**, on les regroupe dans une série spéciale de notes appelées par des lettres. Si elles sont **rares**, on peut les inclure dans la série générale des notes appelées par des numéros.

Nous avons créé une typologie de notes scientifiques décrite plus en détail ci-dessous<sup>860</sup>. Nous avons regroupé sous le vocable « note d'apparat génétique » tous les commentaires concernant l'établissement

---

<sup>854</sup> Cf. *infra*, II.2.2.2. p. 232.

<sup>855</sup> Différentes acceptions du terme existent (voir Duval 2015a, 97-98, s. v. critique génétique). Il s'agit pour nous de commenter en apparat la « génétique avant-textuelle », c'est-à-dire celle du manuscrit.

<sup>856</sup> Nous expliquons dans la partie présentant *Les Curieuses recherches* pourquoi nous les avons exclues du corpus d'édition ; voir Introduction, II.1, p. 29.

<sup>857</sup> Robillard de Beurepaire 1878.

<sup>858</sup> Par exemple nous avons utilisé l'édition de Marie Fauroux (Fauroux (éd.) 1961) pour réaliser l'apparat de toutes les transcriptions d'actes des ducs de Normandie, celle d'Hubert Guillotel (Guillotel *et al.* (éd.) 2014) pour les actes des ducs de Bretagne, etc.

<sup>859</sup> Cf. *infra* II.2.2.2, p. 232.

<sup>860</sup> Cf. *infra* II.2.2, p. 231.

du texte de dom Thomas Le Roy : formes aberrantes, ajouts, biffures, corrections, etc. Elles sont signalées au moyen des lettres majuscules de l'alphabet. Nous avons distingué un deuxième type de notes pour les mesures d'écart dans les copies que dom Thomas Le Roy fait de ses sources ; ces notes sont signalées au moyen des lettres de l'alphabet grec.

#### II.1.1.4. Additions et annotations

7. Les **additions et corrections** marginales ou interlinéaires seront intégrées à leur place dans l'édition, mais leur présence et leur position seront signalées en note, ainsi que, éventuellement, les mots raturés, dans la mesure où ils sont lisibles.

Toutes les additions ont été ajoutées dans le texte et commentées en note d'apparat ; toutes les suppressions ont été précisées en notes. Les différentes mains repérées ont été mentionnées. Une seule main, en dehors de la main correctrice de dom Thomas Le Roy, a été identifiée ; il s'agit de celle d'Antoine du Rocher dans *Les Curieuses recherches*<sup>861</sup>.

8. Les annotations marginales, apostilles, adresses dorsales, mentions hors teneur seront signalées dans l'apparat critique.

Nous avons décidé de reproduire les notes marginales de dom Thomas Le Roy, sans toujours respecter leur topographie originale<sup>862</sup>, mais en indiquant cette spécificité du manuscrit<sup>863</sup>. En effet, un bon nombre de marginalia ont un équivalent sur les imprimés du XVII<sup>e</sup> siècle, appelé manchettes. Il s'agit d'un résumé du contenu du paragraphe ou de la section rédigée. Alors que les sections de dom Thomas Le Roy sont généralement seulement numérotées, ses marginalia permettent d'en préciser le contenu. Les mettre en note de bas de page aurait privé le lecteur d'une information disponible à la première vue sur la source originale. Pour générer le sommaire de la publication électronique des *Curieuses recherches*, nous avons d'ailleurs fait succéder le numéro de paragraphe de la marginalia concernée pour indiquer le contenu de la section (plus évident qu'un simple numéro).

---

<sup>861</sup> Voir l'Introduction, II.1.4.4, p. 38.

<sup>862</sup> Dans les publications papier comme électronique, nous les avons restituées à gauche ou à droite sans prendre en compte leur topographie originale, mais en respectant le fait qu'elles soient en marge.

<sup>863</sup> Dans le fichier source de l'édition (XML), nous avons cependant indiqué leur place réelle : *margin-right* / *margin-left*.

### Chapitre 3° ▾

- § 1 : Maynard 2<sup>e</sup> du nom est esleu 2<sup>e</sup> abbé du Mont Saint- Michel l'an 991, meurt l'an 1009, regna 18 ans. 991.
- § 2 : Donation par saint Mayeul, abbé de Cluny, de terres et vignes situées en Touraine, à ce monastere de Saint-Michel, l'an 991.
- § 3 : 1<sup>e</sup> incendie generale de l'eglise et logis de ce monastere, excepté celuy de Benehier, arrivée l'an 992.
- § 4 : Bastiment general de l'eglise et lieux reguliers après l'incendie du Mont Saint-Michel par Maynard 2<sup>e</sup>, abbé 2<sup>e</sup>. 992
- § 5 : Invention miraculeuse des reliques aportées du Mont Gargan après l'incendye de ce Mont Saint-Michel 992.
- § 6 : Conam 1<sup>er</sup> du nom, duc de Bretagne, se faict enterrer en ce Mont l'an 992.
- § 7 : Rolland, moyne du Mont Saint-Michel, est esleu du clergé pour estre archevesque de Dol, en Bretagne, l'an 992.
- § 8 : Vision de l'archange saint Michel et des plusieurs anges sur le Mont en forme de feu par Norgot, evesque d'Avranches, qui prent l'habit en cet abbaye.
- § 9 : Election de Garinus, moyne de ce Mont pour estre le 3<sup>e</sup> abbé de Cerisay, l'an 994.
- § 10 : Donation par Geoffroy, duc de Bretagne, aux moines du Mont, des terres de Saint-Meloir, Saint-Benoist-des- Ondes et de Cancale, l'an 996.
- § 11 : Donation des baronnies de Bretheville et Domjan aux moines de ce Mont par Gonnor, duchesse de Normandie, 996.
- § 12 : Donation par Richard 2<sup>e</sup>, duc 4<sup>e</sup> de Normandie, de quantité de belles terres et seigneuries aux moines de ce Mont, l'an 996.

Figure 17 : Exemple d'une partie du sommaire généré (CR, ch. 3). Les numéros des sections sont suivis de la *marginalia* correspondante.

Par ailleurs, les autres notes marginales sont souvent des notes de sources (cf. *L'Histoire de l'abbaye*) ou des additions (cf. *Les Curieuses recherches* ou *L'Histoire de l'abbaye*). Que ce soit sur la restitution papier ou la restitution électronique, nous les avons maintenues en notes marginales.

## II.1.2. La transcription

### II.1.2.1. Les lignes

1. En règle générale, il est **inutile de numéroter les lignes** du document édité. Si l'on juge indispensable de procéder à cette signalisation (dans le cas d'un document très abîmé, par exemple), on indiquera les numéros des lignes entre crochets.

Tous les passages à la ligne ont été signalés dans les flux XML d'établissement du texte, permettant au lecteur de choisir selon les visualisations offertes s'il les restitue ou non. Nous avons considéré que pour la production de la version imprimée, cette restitution cassait plutôt le rythme de la lecture et nous ne l'avons pas reproduite. Pour la version électronique, plusieurs types de lecture sont proposés : une lecture linéaire, comme pour l'édition imprimée, mais également une lecture comparative, notamment si le lecteur affiche deux restitutions différentes du texte : version image et version diplomatique ou encore l'une des deux avec la version normalisée. La visualisation des sauts de lignes est alors en option d'affichage.

### II.1.2.2. La graphie

2. **Graphie.** — La graphie du document doit être rigoureusement respectée. Toutefois, les lettres *i* et *u* ayant valeur de consonne seront en principe transcrites respectivement par *j* et *v*. Les textes ou passages chiffrés seront décryptés.

Dom Thomas Le Roy n'utilise pas les lettres <u> et <v>, ni <i> et <j> pour distinguer les sons voyelles et consonnes, distinction que proposait déjà Pierre de la Ramée dans sa réforme de l'orthographe

et la publication de sa grammaire en 1562, rééditée et augmentée en 1572<sup>864</sup>. Nous pouvons par ailleurs observer que l'auteur les utilise généralement selon l'usage de son époque, <v> à l'initial, <u> à l'intérieur du mot. Il utilise le <i> long pour le distinguer dans une suite de jambage importante ou quand deux <i> se suivent.

Dans la transcription diplomatique, nous avons transcrit les <i> longs par la lettre <j>. Nous avons conservé la distinction <u> et <v> du scribe. La graphie de nos trois documents a donc été rigoureusement respectée dans la transcription diplomatique.

Nous avons maintenu l'orthographe de l'auteur dans l'édition critique, mais pour faciliter la lecture et parce que le lecteur de l'édition en ligne peut consulter la transcription diplomatique, l'utilisation des lettres ramistes a été normalisée selon l'usage actuel dans l'édition critique.

### II.1.2.3. La transcription des nombres

**3. Transcription des nombres.** — En règle générale, les nombres seront reproduits tels qu'ils se présentent dans le document (en toutes lettres, en chiffres romains ou arabes). Toutefois, dans les comptes ou autres documents financiers, il est recommandé de transcrire en chiffres arabes les données exprimées en chiffres romains.

Tous les nombres rencontrés ont été transcrits tels qu'ils sont exprimés sur l'original, en toutes lettres ou en chiffres arabes. La seule normalisation effectuée dans l'édition est l'explicitation du <i> (chiffre un) de la transcription diplomatique en <1> dans l'édition critique.

### II.1.2.4. Les lacunes

**4. Lacunes.** — Les passages effacés ou détruits, les lettres ou mots omis accidentellement par le scribe seront restitués entre crochets dans la mesure du possible (à l'aide du sens ou d'une copie, par exemple). En cas d'impossibilité de reconstitution du texte, ces passages seront représentés par des points de suspension, également placés entre crochets.

On distingue plusieurs types de lacunes dans les textes de dom Thomas Le Roy :

- des trous dans les manuscrits ;

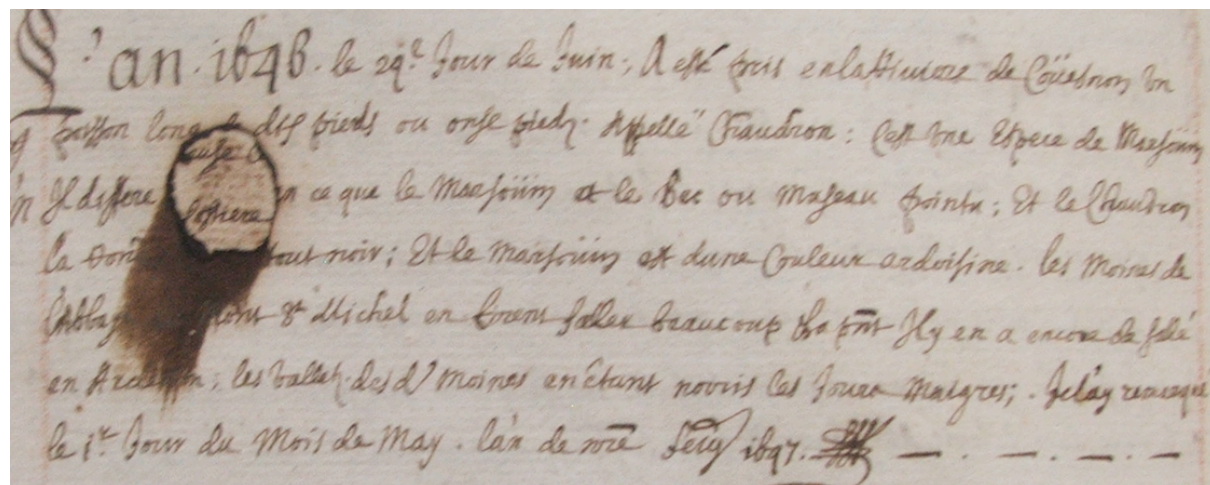


Figure 18 : Exemple de trou sur le manuscrit Caen BM, Mancel 195 (CR, ch. 43 § 79)

- des biffures qui n'ont pu être déchiffrées ;
- du texte présent dans la tranche de l'ouvrage, qu'il aurait fallu démonter si l'on avait voulu le lire ;

<sup>864</sup> Voir l'édition commentée récente Demaizière (éd.) 2001.

Ex. : notamment dans *L'Histoire de l'abbaye* : voir les mots qui finissent le texte et adressés à dom Grégoire Tarrisse.

- des blancs laissés en suspens par l'auteur ;

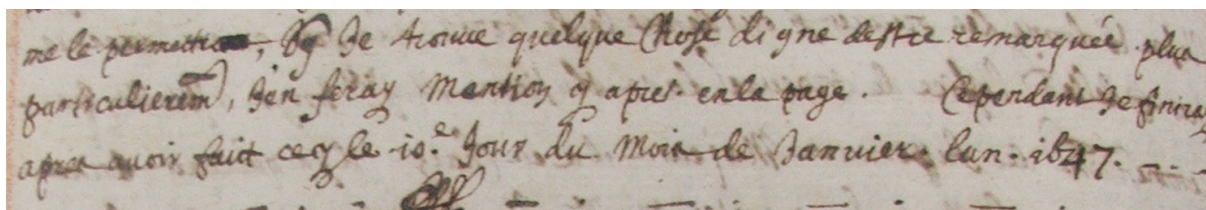


Figure 19 : Exemple de blanc laissé sur le manuscrit Caen BM, Mancel 195 (CR, ch. 14 § 6).

- des taches sur le manuscrit.

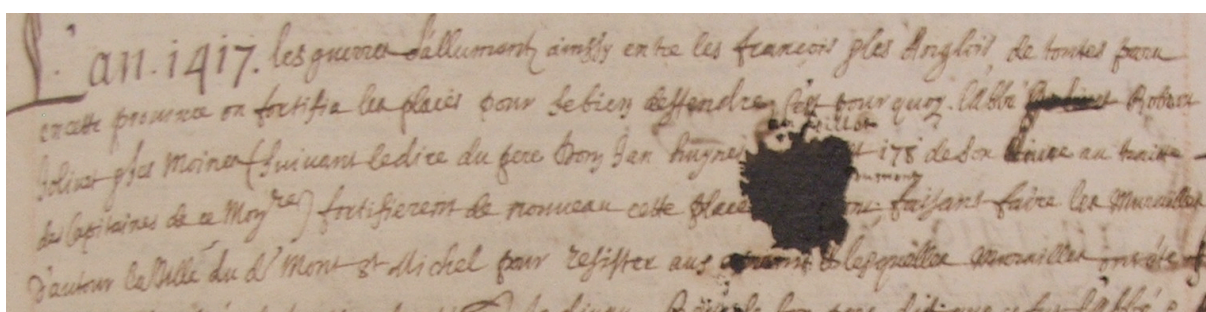


Figure 20 : Exemple de tache présente sur le manuscrit Caen BM, Mancel 195 (CR, ch. 31 § 22).

Ces lacunes, toujours symbolisées par les points de suspension entre crochets droits, sont commentées et restituées quand nous le pouvions en notes d'apparat.

#### II.1.2.5. Les abréviations

**5. Abréviations.** — Les abréviations doivent être développées, sans qu'il soit nécessaire d'indiquer de façon apparente les lettres restituées. Toutefois, dans certains cas ambigus, il peut être préférable de reproduire tel quel un mot abrégé : par exemple *sr* (sieur ou seigneur ?), *monsr* (monsieur ou monseigneur ?), *me* (maître ou messire ?). D'autres abréviations courantes et aisément intelligibles pourront de même être conservées (*led.*, *lad.*, *l.*[livre], *s.*[sol], *d.*[denier]). Pour résoudre les abréviations, on se référera autant que possible aux graphies clairement attestées dans d'autres parties du texte édité.

Toutes les abréviations ont été conservées dans la version diplomatique du texte dans la mesure où nous pouvions les reproduire. Pour permettre la bonne restitution des caractères abrégatifs spécifiques, nous avons travaillé avec la police de caractères Junicode, police libre dessinée pour les éditeurs médiévistes et faisant partie de la *Medieval Unicode Font Initiative* (MUFI). Elle offre une bonne lisibilité à l'écran et propose des jeux de caractères satisfaisant nos besoins de signes diacritiques et abrégatifs. Voici quelques signes abrégatifs utilisés de façon récurrente dans notre transcription diplomatique<sup>865</sup> :

« 9 » : le neuf tironien, généralement développé en « -us ».

« q3 » : généralement développé en « -que »

« q » : généralement développé en « qui »

<sup>865</sup> Dans la mesure du possible pour les signes abrégatifs, nous avons respecté les usages et caractères unicode des paléographes latins.



« p » : généralement développé en « -par- » ou « -per- » ou « -pro- »

« z » : généralement développé en « -rum »

« v » : généralement développé en « ver » ; « vir »

« l » : généralement développé en « le » ;

« g » : généralement développée en « con » ou « com » ;

Lettres tildées

Tous les mots abrégés ont été encodés en XML : on peut ainsi évaluer la quantité d'abréviations utilisées par texte, notamment dans un contexte où les commanditaires demandent d'éviter les abréviations<sup>866</sup>.

Toutes les abréviations ont ensuite été développées dans l'édition critique et la restitution a été encodée en XML. Le développement de chaque abréviation a été normalisé à l'échelle de chaque texte et non du corpus, les trois textes présentant parfois des graphies très différentes.

Ainsi le mot *saint* quand il est transcrit intégralement par dom Thomas Le Roy est plus généralement écrit « saint » dans *Les Curieuses recherches*, tandis qu'il est écrit « saint » dans *L'Histoire de l'abbaye* : nous avons donc systématiquement développé « s<sup>t</sup> » en « saint » dans le premier texte, tandis que nous l'avons développé « saint » dans le second. Pour tous les mots abrégés par dom Thomas Le Roy et dont la restitution orthographique développée était ambiguë, nous avons donc étudié les occurrences du mot quand il était écrit intégralement et nous avons normalisé le développement de l'abréviation en utilisant la graphie la plus fréquente.

La différence entre les orthographes ne traduit sûrement pas une différence d'état de langue, mais plus probablement un choix d'insister ou non sur l'étymologie. On peut supposer qu'il y a derrière cette distribution des graphies un choix éditorial de l'auteur ou de son commanditaire.

Ce qui conforte cette interprétation c'est que nous avons identifié plusieurs paires de graphies, où l'une est étymologisante, l'autre héritée.

Tableau 53 : Distribution de paires de graphies dans les trois textes du corpus.

Graphie étymologisante	Graphie héritée	CR		HA		BH	
Saint	Saint	105	33	9	43	2	0
Bienfait	Bienfait	4	1	0	5	0	0
Dict	Dit	184	186	0	113	1	1
Droit	Droit	266	200	22	113	1	3
Fiebvre	Fievre	5	0	1	2	0	
Manuscript	Manuscrit	278	74	16	23	0	0
Sçavoir	Savoir	155	0	45	2	2	0
Chacun	Chacun	30	3	15	2	0	0

<sup>866</sup> Dans l'« Avis a celui qui escrira quelque piece pour l'histoire ou quelque vie de saint », daté du 8 mars 1648, dom Luc d'Achery écrit : « 2. Il ne mettra aucune abbréviation » (Denis (éd.) 1910, 141).

Ainsi quand le mot *saint* est écrit en toutes lettres dans *Les Curieuses recherches*, il est plus généralement orthographié *sainct*. En revanche dans *L'Histoire de l'abbaye*, l'orthographe *saint* lui est préférée. On observe des occurrences où le <c> a été biffé<sup>867</sup>.

La même tendance à employer plus fréquemment la forme héritée dans *L'Histoire de l'abbaye* que dans *Les Curieuses recherches* peut être constatée avec *bienfait*, *dit*, *droit*, *fièvre*, *manuscrit*.

Dans *L'Histoire de l'abbaye*, le mot *dit* est écrit systématiquement *dit* alors que dans *Les Curieuses recherches*, la distribution *dit/dict* est partagée à peu près équitablement<sup>868</sup>.

Les mots *savoir* et *chacun* sont des exceptions à cette tendance : les deux textes privilégient la forme étymologisante. Le mot est généralement abrégé dans les textes de dom Thomas Le Roy ; quand le mot est écrit intégralement, on trouve à la fois l'orthographe *chascun* et *chacun*. Dans *L'Histoire de l'abbaye*, il y a 2 occurrences de *chacun* et 14 de *chascun* : c'est donc cette dernière orthographe que nous avons choisi de généraliser pour les développements d'abréviation.

Le mot *fièvre* est généralement écrit « *fiëbure* » dans *Les Curieuses recherches* ; « *fiëbure* » ou « *fiëure* » dans *L'Histoire de l'abbaye* :

Ex : p. 106 : *fiëbure* ; p. 113 : *fiëbure* (mais le <b> est biffé) ; p. 113 : *fiëure* (2<sup>e</sup> occurrence du mot).

Le XVII<sup>e</sup> siècle est une période de stabilisation orthographique, nous avons choisi, lors de la résolution des abréviations de respecter la graphie plus généralement observée dans chacun des manuscrits. Ces différences sont pertinentes pour comprendre l'effort de normalisation de dom Thomas Le Roy dans son travail de rédaction, notamment à l'échelle de chacun de ses textes.

Pour conclure, nous pouvons dire que tous les phénomènes observés convergent pour faire de l'orthographe de *L'Histoire de l'abbaye* une orthographe beaucoup plus proche de notre orthographe actuelle que ne l'est celle des *Curieuses recherches*.

Pour Liselotte Biedermann-Pasques<sup>869</sup>, on distingue trois grands courants orthographiques au XVII<sup>e</sup> siècle :

- le courant d'orthographe ancienne : appliquant le principe d'écriture étymologique et morphogrammique ;
- le courant d'orthographe modernisée : juste milieu entre orthographe ancienne et orthographe phonétique ;
- le courant d'orthographe phonétique et réformée : priorité du principe d'écriture phonogrammique.

---

<sup>867</sup> HA, ch. 12, par. 9.

<sup>868</sup> Autrement dit, il faut considérer la fréquence de la forme héritée relativement à la fréquence de l'ensemble des formes (étymologisantes et héritées). À première vue, dans le cas de *dict/dit*, la forme héritée est moins fréquente dans *L'Histoire de l'abbaye* que dans *Les Curieuses recherches* : seulement 113 *dit* dans *L'Histoire de l'abbaye*, et 186 dans *Les Curieuses recherches*. Cependant, il y a par ailleurs 184 *dict* étymologisant dans *Les Curieuses recherches* et aucun dans *L'Histoire de l'abbaye*. Ainsi, quand l'auteur avait à écrire le lexème *dit*, il choisissait la forme héritée seulement avec une fréquence de 50% (une fois sur deux) dans *Les Curieuses recherches*, et 100% des fois dans *L'Histoire de l'abbaye*. La forme héritée est donc plus fréquente dans *L'Histoire de l'abbaye*.

<sup>869</sup> Biedermann-Pasques 1992, 368-369.

On peut donc placer l'orthographe des *Curieuses recherches* dans le courant d'orthographe ancienne – elle est de fait très étymologisante –, tandis que celle de *L'Histoire de l'abbaye* se conforme plutôt à une orthographe modernisée, celle qui sera peu à peu adoptée par l'académie. Nous n'avons rien trouvé parmi les recommandations de la congrégation mère sur l'orthographe à appliquer dans les textes<sup>870</sup>. Cependant dans les textes que nous avons pu consulter<sup>871</sup>, selon les périodes et les auteurs, les textes fluctuent entre orthographe ancienne et modernisée. Une étude comparative sur plusieurs corpus reste à faire, mais les textes de notre corpus, dus à un auteur unique, montrent déjà que le débat avait forcément lieu dans la communauté. C'est pour cette raison que nous n'avons pas normalisé le développement des abréviations à l'échelle de notre corpus mais de chacun des textes.

#### II.1.2.6. Mots agglutinés ou séparés

**6. Séparation des mots.** — Les mots agglutinés seront séparés (par exemple, *treshumble* sera transcrit *tres humble*). En revanche, les locutions qui, par la suite, se sont soudées pour ne former qu'un seul mot (il s'agit essentiellement de futurs adverbies et conjonctions : *aussi tôt, en fin, long tems, lors que, par tout, sur tout, tous jours*) ne seront pas réunies.

Nous avons mis en œuvre cette recommandation, sans l'encoder ni la commenter dans notre corpus.

#### II.1.2.7. Accentuation et ponctuation

**7. Accentuation.** — En matière d'accentuation, il convient d'appliquer à chaque corpus de textes un système cohérent inspiré le plus possible des usages graphiques et typographiques du temps. Concrètement, il paraît sage de distinguer trois périodes [...]

b) Le XVII<sup>e</sup> siècle (vers 1580-vers 1715). Pour l'édition des documents du XVII<sup>e</sup> siècle, les accents peuvent être plus largement utilisés. En particulier, on accentuera les finales en *-ée* (*née, armée*), et on emploiera l'accent grave sur les lettres *a, e* et *u* dans les prépositions et les adverbies monosyllabiques pour les distinguer des mots homographes (*à, là, dès, où*). En revanche, on n'accentuera pas la lettre *e* à l'intérieur d'un mot (*manière, père, présent*).

Dans l'établissement du texte pour l'édition critique, nous avons respecté la règle de normalisation proposée pour les textes du XVII<sup>e</sup> siècle par Bernard Barbiche. Nous avons donc normalisé, sans le signaler, les finales *-e, -ee, -es, -ees* devenues *-é, -ée, -és, -ées* selon l'usage actuel ; en revanche nous n'avons pas accentué les finales en *-ez* et *-eez*, correspondant aux finales actuelles *-és* et *-ées*, qui seraient donc devenues *-éz* et *-ééz* : comme indiqué plus haut, nous avons suivi le principe consistant à ne pas faire de normalisation dont le résultat ne correspondrait à rien dans l'état moderne de l'orthographe.

Par ailleurs, nous avons accentué tous les adverbies monosyllabiques qui portent l'accent aujourd'hui.

Ex. : *tres* → *très* ; *ou* → *où* ; *des* → *dès*.

Nous avons choisi de généraliser également l'accentuation finale des prépositions et adverbies à plusieurs syllabes.

---

<sup>870</sup> Dans l'inventaire des confiscations révolutionnaires, on trouve ainsi, postérieures à la rédaction de dom Thomas Le Roy, les « *Observations de monsieur Menage sur la langue françoise*. Paris. 1676. 1 volume. in 12. tome 2 » (Avranches BM, 246, f. 130v, n° 1574). L'autre ouvrage sur la langue possédé par l'abbaye dont ayons connaissance est antérieur : il s'agit de *L'Inventaire des deus langues françoise, et latine : assorti des plus utiles curiositez de l'un, & de l'autre Idiome ; Par Le P. Philibert Monet, de la compagnie de Jesus* de Philibert Monet, paru à Lyon en 1635. L'exemplaire montois est toujours conservé aujourd'hui (Avranches BM, O 290). L'ouvrage est préfacé d'un avant-propos « Au lecteur. Si l'orthographe vulgaire est plus à propos, que celle de ce Liure, aus aprantis de la langue, & domestiques, & etrangers ». Nous avons donc trop peu d'informations pour tirer des hypothèses sur le changement observé dans l'orthographe de dom Thomas Le Roy.

<sup>871</sup> Par exemple *L'Histoire générale* de dom Jean Huynes, les textes de notre auteur, la correspondance mauriste.

Ex. : apres → après ; aupres → auprès.

Le lecteur qui s'intéresse à l'accentuation originale du corpus dom Thomas Le Roy devra consulter la transcription diplomatique, qui respecte l'accentuation originale.

**8. Autres signes orthographiques.** — Le tréma, la cédille, l'apostrophe seront introduits et utilisés conformément à l'usage actuel, même pour des textes du XVI<sup>e</sup> siècle. Inversement, on supprimera le tréma s'il figure sur des mots qui n'en comportent plus aujourd'hui (ex. : *queüe, veü*). On emploiera le trait d'union avec modération.

Dans la mesure où l'édition critique est accompagnée d'une version diplomatique du texte, l'usage du trait d'union a été normalisé et respecte l'usage actuel. Il a été supprimé quand l'auteur l'avait introduit de manière aléatoire et ajouté quand il était nécessaire, notamment dans la transcription des noms propres (ex. : *Mont Saint-Michel*) et pour les particules adverbiales (ex. : *-là ; -ci*).

Pour tous les mots orthographiquement identiques à l'usage moderne, les trémas ont été normalisés – supprimés (ex. : *rouë* → *roue*) ou ajoutés (*Noel* → *Noël*). Nous avons fait une exception à notre normalisation pour les mots dont l'orthographe n'est plus la même aujourd'hui, conformément à notre principe selon lequel il est incohérent d'éditer un mot pour le laisser dans un état qui n'est ni l'état moderne, ni l'état ancien. Ainsi, il n'y aurait pas eu de sens à éditer *mirouër* → *mirouer* (fr. m. *miroir*) : le second n'est pas plus lisible que le premier mais il est moins fidèle.

Par ailleurs les accents en syllabe finale étant normalisés, nous avons normalisé les mots portant des trémas en final correspondant à un autre type d'accentuation aujourd'hui (aigü ou grave) (ex. *entrë* → *entré*).

En revanche pour les mots où les trémas sont en syllabe initiale ou centrale, et qui portent un autre type d'accent aujourd'hui – circonflexe, aigü ou grave – (ex. : *poëte* vs fr. m. *poète*), nous n'avons pas normalisé l'accentuation, n'ayant pas normalisé d'accent pour les mots non accentués dans le texte initial sur les syllabes de ces positions (ex. : *pere* → *père*), conformément à la règle n° 7 édictée ci-dessus.

La conséquence de ce principe (ne pas créer d'artefacts) est que le traitement des trémas est irrégulier en finale : certains ont été enlevés et d'autres sont restés. Le traitement des trémas proposé par Monique Chatenet et Bernard Barbiche était de toute façon déjà irrégulier, puisque seuls les trémas en finale étaient édités. Toute étude sur les trémas devra donc s'appuyer sur la transcription diplomatique.

Voici les mots du corpus ayant donc conservé leur tréma même s'ils n'en portent plus aujourd'hui, parce que ce tréma n'est pas sur la voyelle d'une syllabe finale :

*mirouër* (CR, ch. 1 § 1) ; *bouëtte* (CR, ch. 42 § 87) ; *boüette* (HA, ch. 11 ; CR, ch. 30 § 22) ; *boëtte* (CR, ch. 43 § 128) ; *pressouër* (CR, ch. 42 § 178) ; *soüetter* (CR, Introduction) ; *pressoüer* (CR, ch. 22 § 38, CR, ch. 42 § 122) ; *esquouade* (CR, ch. 43 § 96) ; *coüeste* (CR, ch. 43 § 114).

Et voici les mots qui ont conservé leur tréma car ils portent aujourd'hui un accent différent sur une syllabe initiale, ou centrale, parce que ce tréma n'est pas sur la voyelle d'une syllabe finale :

*poëte* (CR, ch. 16 § 32) ; *rëussir* (CR, ch. 43 § 119) ; *vouërent* (CR, ch. 31 § 65) ; *äage* (CR, ch. 32 § 20)

Enfin voici les mots que nous n'avons pas normalisés pour ne pas changer pour une version du mot qui ne soit pas non plus celle de l'état moderne (nous nous écartons ici des choix de normalisation proposés par Monique Chatenet et Bernard Barbiche) :

*sittueëz* (CR, ch. 24 § 3) ; *vouëez* (CR, ch. 30 § 21) ; *äage* ; *boïtte* (CR, ch. 43 § 129) ; *oüye* (HA, ch. 12) ; *oüyr* (CR, ch. 32 § 25 ; ch. 32 § 38) ; *inoüye* (CR, ch. 43 § 68).

En revanche nous avons normalisé les accents suivants :

*rouë* → *roué* (CR, ch. 41 § 20) ; *entrë* → *entré* (CR, ch. 18 § 8) ; *tuë* → *tué* (CR, ch. 29 § 34).

Par ailleurs nous les avons conservés pour tous les noms propres :

Ex. : Brouhë ; Oudin Bouëtte ; Jean le Faë ; Richard du Praël ; Chesnaye-Vaulouët ; Jean de la Noë.

Nous avons remarqué que les trémas servent à signaler les diphtongues. Dès que deux sons voyelles se suivent, une des deux voyelles porte les trémas.

**9. Ponctuation, majuscules et minuscules.** — On appliquera dans tous les cas les règles actuelles, sans tenir compte de la pratique du scribe.

Toute la ponctuation, les majuscules et les minuscules ont été normalisées selon l'usage actuel dans l'édition critique. Le lecteur qui s'intéresserait à la ponctuation et la capitalisation originale peut consulter la transcription diplomatique. Avec une réserve toutefois concernant cette dernière : il y a parfois des signes tels que le point, les deux points et l'apostrophe qui sont difficiles à interpréter sur l'original. Il peut être difficile de distinguer la tache d'encre du véritable signe de ponctuation.

Pour les copies de dom Thomas Le Roy, notamment les copies d'acte, dont nous donnons l'apparat d'une édition de référence, nous avons choisi de suivre la ponctuation de l'édition de référence choisie comme mesure de variante.

Par ailleurs, nous remarquons que dom Thomas Le Roy a utilisé la barre verticale « | » et a distingué son utilisation de celle des parenthèses « ( ) » :

Les barres verticales servent à introduire une citation qu'on transcrit aujourd'hui par des guillemets :

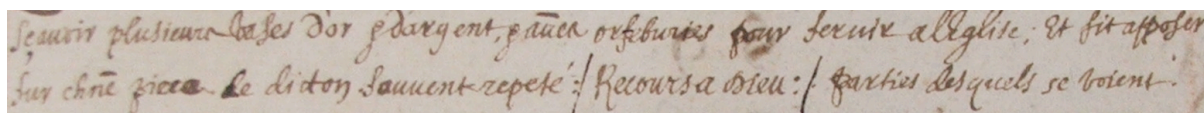


Figure 21 : Exemple d'utilisation des barres verticales (CR, ch. 34, 5).

Les parenthèses sont utilisées quant à elles pour introduire une incise, correspondant à des incises qu'aujourd'hui on placerait le plus souvent entre virgules ou entre tirets moyens.

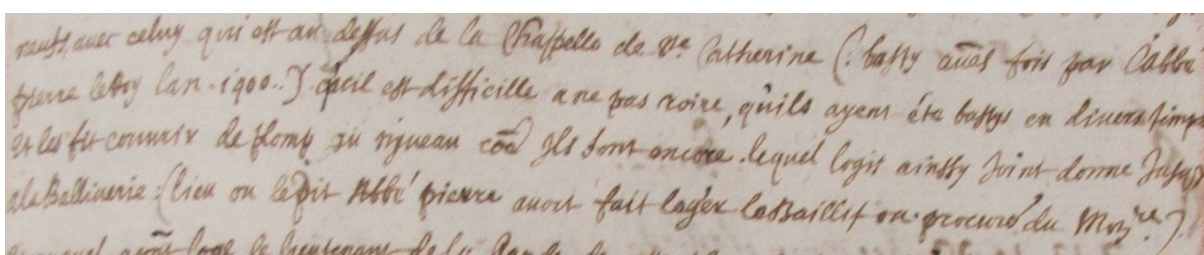


Figure 22 : Exemple d'utilisation des parenthèses (CR, ch. 34 § 9).

**10. Alinéas.** — En principe, la disposition du texte sera respectée. Toutefois, il peut être utile d'introduire des alinéas dans des développements trop longs ou trop compacts.

La mise en page de notre corpus manuscrit est déjà très éditorialisée, même pour son texte le plus court et le plus brouillon (*La Brève Histoire*). Nous avons donc scrupuleusement respecté les divisions définies par l'auteur : ses chapitres, titres, sections, paragraphes, citations extraites, etc. Nous avons

même encodé les sauts de pages, sauts de lignes, débuts de lignes mis en exergue, réclames, numéros de pages : nous ne les restituons pas dans la version papier de l'édition mais nous les proposons en option d'affichage dans l'édition en ligne.



Figure 23 : Vue de l'édition en ligne présentant les sauts de ligne, les sauts de page, les réclames.

## II.2. Les spécificités du corpus et leur description

Dom Thomas Le Roy peut copier au fil de son récit des documents comme preuves de son histoire. On différencie alors bien dom Thomas Le Roy auteur de dom Thomas Le Roy éditeur<sup>872</sup>.

Chaque preuve copiée par l'auteur débute dans notre édition par un chapeau de notes présentant sa ou ses sources et ses passages parallèles (autres copies du même texte).

Puis quand la pièce a fait l'objet d'une édition, nous donnons les mesures d'écart entre la copie de dom Thomas Le Roy et son édition de référence dans des notes d'apparat.

Outre ce travail d'édition menant à un établissement du texte conforme aux standards scientifiques, nous avons choisi de décrire de façon plus précise quelques spécificités de ce corpus qui nous ont semblé particulièrement intéressantes. Nous avons donc étudié plus spécifiquement d'une part l'histoire de la transmission des textes montois et d'autre part la rédaction du corpus montois dans le cadre de la réforme mauriste.

Nous présentons ici les choix d'annotations pour rendre compte de ces différents aspects du texte.

### II.2.1. Chapeau d'identification des sources et des passages parallèles

Le principe des passages parallèles repose sur l'idée qu'un texte peut permettre d'en interpréter un autre<sup>873</sup>.

Pour mieux comprendre la genèse des textes de dom Thomas Le Roy nous avons donc décidé d'ajouter un chapeau de notes précédant chaque section de texte : nous avons ainsi essayé de signaler de

<sup>872</sup> Pour chacun des textes, nous avons donné la liste des pièces copiées par l'auteur dans l'introduction de cette thèse.

<sup>873</sup> Compagnon 1997.

façon exhaustive les sources de dom Thomas Le Roy, les passages parallèles au sein de la bibliothèque montoise et au sein du corpus édités.

L'identification de ces références permettent :

- d'identifier d'où dom Thomas Le Roy tire ses informations et comment il a compris ses sources (premier paragraphe consacré aux sources de l'auteur qu'il cite précisément soit dans le passage même, soit dans d'autres textes<sup>874</sup>) ;
- de mieux comprendre certaines informations, d'éventuellement les rectifier quand les événements sont racontés dans d'autres textes qui ont été possédés par la bibliothèque montoise (deuxième paragraphe consacré aux passages parallèles au sein de la bibliothèque montoise) ;
- d'analyser la genèse du corpus de l'auteur : a-t-il fait trois textes originaux ou bien réutilise-t-il sa matière pour rédiger les différentes œuvres ? (troisième paragraphe consacré aux passages parallèles au sein du corpus de dom Thomas Le Roy).

#### II.2.1.1. Sources citées par l'auteur

Quand nous avons pu les identifier, nous avons indiqué les sources de dom Thomas Le Roy. Elles occupent un paragraphe du chapeau de notes intitulé « Sources citées par l'auteur ». En note de chacune des sources identifiées sont données les éditions de référence quand le texte a été édité. Quand la source originale de l'auteur a disparu, mais qu'une copie postérieure est conservée, nous l'avons indiquée en note en précisant dans le paragraphe « Original perdu ».

Nous avons ainsi pu reconstituer la bibliothèque de l'auteur pour rédiger son corpus : nous l'avons détaillée dans la partie consacrée à la présentation du contexte historique et littéraire du corpus<sup>875</sup>.

#### II.2.1.2. Les passages parallèles au sein de la bibliothèque montoise

C'est sur l'ensemble de l'ancienne bibliothèque montoise que porte notre sujet d'étude. Nous voulions restituer la connaissance de l'histoire montoise de dom Thomas Le Roy dans l'ensemble historiographique montois.

Nous avons donc choisi d'indiquer les passages parallèles de l'ensemble des textes présents dans la bibliothèque montoise que nous connaissons dans un paragraphe intitulé « Passages parallèles au sein de la bibliothèque montoise ». Nous nous sommes efforcée de signaler l'ensemble des références aux manuscrits (parfois connus seulement par leurs copies) et imprimés qui ont un jour été possédés par la communauté bénédictine du Mont Saint-Michel et qui aborde les mêmes sujets que dom Thomas Le Roy. Il s'est donc agi d'étudier le catalogue de la bibliothèque montoise conservée aujourd'hui majoritairement à la bibliothèque municipale d'Avranches mais aussi dans d'autres bibliothèques<sup>876</sup>. Il s'est également agi d'étudier les inventaires, recueils de pièces, copies d'érudits conservés dans les archives et les bibliothèques. Un certain nombre avait déjà été dépouillé dans le volume IV du *Millénaire*

---

<sup>874</sup> Ainsi dom Thomas Le Roy ne dit nulle part dans *L'Histoire de l'abbaye* qu'il emprunte sa matière à *L'Histoire générale* de dom Jean Huynes. En revanche c'est explicitement écrit dans *Les Curieuses recherches* ; voir le paragraphe consacré à dom Jean Huynes, Première partie, II.4.2, p. 142.

<sup>875</sup> Voir Première partie, II.4, p. 128.

<sup>876</sup> Voir *supra*, I.2.1, p. 209.

*monastique* par Michel Nortier et Henri Decaëns<sup>877</sup> mais notre travail a dépassé cette bibliographie des sources pour analyser et citer les pièces le plus précisément possible.

Nous avons réduit le champ bibliographique aux œuvres et textes dont nous savons qu'ils ont un jour appartenu à la bibliothèque montoise : manuscrits et imprimés portant l'ex-libris montois antérieur à 1648, volumes désignés dans l'œuvre et qu'il avait donc probablement lus, et actes montois, soit originaux ou leurs copies quand les originaux ont disparu. Dans les passages parallèles, nous incluons donc les recueils de chartes du XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles qui sont souvent nos seules sources restantes depuis l'incendie des Archives départementales de la Manche en 1944.

Dans le cas des *Curieuses recherches*, où les sources sont signalées de manière très allusive « les historiens », « les manuscrits », « l'acte original », etc. cela permet d'éclairer l'histoire de la transmission des textes et des événements au fil des siècles. Dans le cas de *L'Histoire de l'abbaye*, où l'auteur est beaucoup plus précis, cela permet de voir quelles sources ont été privilégiées, lesquelles ont été ignorées pour les événements décrits.

Après l'étude de l'ensemble des textes et des sources du corpus, nous avons pu identifier quelles références dom Thomas Le Roy avait lues et quelles autres il ignorait, soit parce qu'elles n'avaient pas d'intérêt pour lui, soit parce qu'elles n'étaient déjà plus au Mont en 1647-1648<sup>878</sup>.

### II.2.1.3. Les passages parallèles au sein du corpus

Dans un paragraphe intitulé « Passages parallèles dans notre corpus », nous signalons à chaque section, les passages des trois textes qui abordent le même sujet. Nous donnons systématiquement le nom du manuscrit, sa foliotation et la référence absolue du passage entre parenthèses. Quand un des textes n'aborde pas le sujet traité, nous signalons le manque en remplaçant la foliotation et la référence par la convention « ø ». Dans l'édition électronique, les renvois sont dynamiques : en cliquant sur la référence absolue, le lecteur accède au chapitre ou à la section concernés.

Dans le cas de *L'Histoire de l'abbaye*, les sections abordent souvent plusieurs sujets ; dans ce cas, les renvois vers les passages parallèles sont indiqués plus spécifiquement en note de source, au fil du texte, à la fin de chaque paragraphe ou phrase qui fait unité.

### II.2.2. Les autres notes scientifiques

Outre le chapeau de sources qui introduit chaque section, le texte est annoté ; nous avons choisi de différencier plusieurs types de notes.

Cette typologie se traduit par des appels de notes différents. De plus, dans la version imprimée, les différents flux sont regroupés dans des blocs distincts en pied de page. Dans l'édition électronique, ils sont affichées en pop-up et le lecteur peut choisir quel type de notes l'intéresse et quel type de notes il veut ignorer dans les options d'affichage.

Nous avons retenu cinq types de notes. Chaque numérotation reprend au début de chaque chapitre. Les notes sont numérotées de manière identique dans la version électronique et la version papier.

---

<sup>877</sup> Nortier & Decaëns 2001.

<sup>878</sup> Voir Première partie, II.4, p. 128.



### II.2.2.1. Notes de sources

Les notes de sources peuvent se trouver dans le chapeau ou dans le fil du texte. Elles sont numérotées en petites minuscules placées entre crochets droits.

Dans le chapeau, elles précisent les sources du texte que nous avons identifiées : par exemple si une édition du passage lu par dom Thomas Le Roy a été établie depuis, nous donnons sa référence.

Dans le corps du texte édité, elles précisent la référence de la source mentionnée par l'auteur : la foliotation du manuscrit cité, la pagination du texte édité. Quand le texte de la source est inédit, il est toujours transcrit ; si le texte est édité, c'est selon la longueur de l'extrait et sa pertinence dans le contexte que nous l'avons cité.

Nous avons toujours mentionné les références aux manuscrits de dom Jean Huynes, original (Paris BNF, Français 18948) et mise au net (Paris BNF, Français 18948) parce que l'édition d'Eugène de Robillard de Beurepaire, certes plus complète que l'édition qu'il fit de l'œuvre de dom Thomas Le Roy, présente cependant trop de lacunes pour l'objet de cette thèse, notamment s'agissant de la transcription des notes marginales où dom Jean Huynes cite ses sources. Nous avons cependant précisé la référence à l'édition d'Eugène de Robillard de Beurepaire.

### II.2.2.2. Notes d'apparat

Nous avons différencié deux types de notes d'apparat : les notes d'apparat génétique quand dom Thomas Le Roy est auteur/scripteur de son texte ; les notes d'apparat critique quand dom Thomas Le Roy se fait éditeur, qu'il copie une preuve.

#### II.2.2.2.1. Apparat génétique

Les différentes interventions sur le texte – biffures, additions de l'auteur ou d'une autre main, corrections, passages illisibles, etc. – sont commentées dans des notes d'apparat. Elles sont numérotées alphabétiquement en capitales, de <A> à *n*.

#### II.2.2.2.2. Apparat de dom Thomas Le Roy éditeur

Quand dom Thomas Le Roy copie une source qui a fait l'objet d'une édition, nous reprenons l'édition – de préférence diplomatique – la plus récente et nous en donnons les mesures d'écart. Ces variantes sont données dans des notes d'apparat numérotées au moyen de l'alphabet grec d'<*α*> à *n*.

### II.2.2.3. Notes philologiques

Quand le vocabulaire ou la syntaxe de l'auteur sont inusités aujourd'hui, nous les commentons en notes philologiques. Le XVII<sup>e</sup> siècle étant une période de stabilisation orthographique, les variantes orthographiques sont nombreuses. Nous en avons commenté certaines en notes philologiques. La source principale pour l'explicitation du glossaire est le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (FEW) de Walther Von Wartburg. Dans l'édition en ligne, les renvois vers les pages du FEW sont également des liens hypertextes vers le fac-similé disponible en ligne de ce dictionnaire qui aboutissent sur l'article portant sur l'étymon du mot commenté.

*La Brève Histoire* et *L'Histoire de l'abbaye* ont fait l'objet d'une annotation philologique la plus complète possible<sup>879</sup>.

Les notes philologiques sont numérotées en chiffres romains en italiques.

#### II.2.2.4. Notes historiques

Le texte de dom Thomas Le Roy nécessite des explications historiques. Cependant l'ère chronologique et l'espace géographique de notre corpus était trop étendue pour que nous puissions nous spécialiser et discuter chaque point abordé par dom Thomas Le Roy. Nous avons préféré renvoyer le lecteur à la littérature existant sur le sujet. Nos notes historiques sont donc essentiellement bibliographiques<sup>880</sup>.

Les notes historiques sont numérotées en chiffres arabes.

#### II.2.3. L'indexation

La période chronologique de notre texte (708-1648), la zone géographique (de l'Angleterre jusqu'au sud de la Loire en France) et la densité du corpus (800 pages manuscrites) rendaient indispensables les index *nominum* et *locorum* traditionnels. Le sujet d'étude que nous avons fixé pour notre corpus – la transmission des sources – nous a amenée à ajouter d'autres index : le vocabulaire documentaire et les œuvres citées.

Le résultat final – la liste des formes normalisées associées à des occurrences – s'est en réalité fait en deux temps : la recherche sur le concept rencontré et sa description dans une notice structurée dans une base de données, puis l'association de cette notice à l'occurrence dans le texte. Ces bases de données (*nominum*, *locorum*) sont des ressources indépendantes mises à la disposition de la communauté de recherche, annotables et réutilisables par d'autres pour la constitution d'index. Cette réalisation illustre les gains de l'environnement de travail numérique dans le cadre de notre discipline : il permet un véritable travail cumulatif commun, comme nous le soulignons au tout début de cette partie. La mise en place de ces *thesauri* s'est faite en collaboration avec Grégory Combalbert<sup>881</sup>. Ils sont actuellement utilisées pour les projets E-cartae<sup>882</sup>, Scripta<sup>883</sup> et les projets d'édition d'inventaires dans le cadre de l'équipex Biblissima.

---

<sup>879</sup> Pour des raisons de calendrier, l'annotation philologique des *Curieuses recherches* n'a pas été achevée.

<sup>880</sup> Pour des raisons de calendrier, l'annotation historique des *Curieuses recherches* n'a pas été complétée.

<sup>881</sup> Maître de conférences en histoire médiévale au Centre Michel de Boüard (UMR 6273, CNRS/Université de Caen, Basse-Normandie).

<sup>882</sup> E-Cartae (G. Combalbert (dir.)) est un outil d'édition scientifique numérique et de publication double support, web et papier, des corpus de textes diplomatiques médiévaux (chartes) ; une présentation du projet plus détaillée est disponible à l'adresse suivante : <http://www.unicaen.fr/ufr/histoire/craham/spip.php?article845>.

<sup>883</sup> SCRIPTA, Site Caennais de Recherche Informatique et de Publication Textes Anciens, (P. Bauduin (dir.)) est un outil destiné à un public de chercheurs mettant à disposition un vaste corpus de chartes normandes des X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. La plupart des actes incrémentés sont issus d'éditions anciennes mais la base intègre depuis peu des textes qui sont édités pour la première fois ou font l'objet d'une réédition. Une présentation du projet plus détaillée est disponible à l'adresse suivante : <http://www.unicaen.fr/ufr/histoire/craham/spip.php?article844>.

Dans les index (en ligne comme papier), seule une sélection de données est affichée (décrite *infra*). En revanche, au fil de l'édition électronique, lorsque le lecteur rencontre un terme indexé, en cliquant dessus, il peut accéder à sa notice complète.

Source : OPP  
Lien vers les autorités BNF : la fiche autorité.

**Robert de Torigni**  
Robert de Thorigny  
**Robertus de Monte Sancti Michaelis**  
**Robertus de Torigneio**

Naissance : 1105?, Torigni-sur-Vire (Manche)  
Mort : 24 juin 1186

Éléments d'identification  
Abbé du Mont Saint-Michel <sup>1</sup>  
Moine de Notre-Dame du Bec <sup>2</sup>  
Prieur claustral de Notre-Dame du Bec <sup>3</sup>

Relation  
Fils de Teduin et Agnès <sup>4</sup>.

1. Gazeau 2007, 220.  
2. Gazeau 2007, 220.  
3. Gazeau 2007, 220.  
4. TLR, CR, ch. 16 § 1.

Figure 24 : Exemple de notice personne accessible depuis l'édition électronique.

### II.2.3.1. Personnes

Chaque nom de personne rencontré dans le texte est associé à une notice. Cette notice contient *a minima* :

- une forme de nom normalisée en français et/ou en latin. La langue est précisée. La forme normalisée est issue des ressources nationales ou internationales (ex. : BNF<sup>884</sup>, TLL<sup>885</sup>, SISMEL, etc.) ou des usages disciplinaires<sup>886</sup>. Quand le personnage n'est référencé que dans notre corpus, nous avons répercuté l'orthographe choisie par dom Thomas Le Roy ;
- les autres formes rencontrées dans le corpus : dans l'idéal, nous répercutons toutes les orthographes rencontrées dans un corpus. Elles ne sont pas indispensables pour la constitution des index. En revanche elles sont très utiles d'une part pour l'identification du même personnage dans ses différentes occurrences et d'autre part du point de vue de l'étude anthroponymique ;
- les dates de naissance et de décès quand elles sont connues ;

<sup>884</sup> La base d'autorités de la Bibliothèque nationale de France.

<sup>885</sup> C'est-à-dire le *Thesaurus linguae latinae* dont nous utilisons les formes normalisées de l'index pour tous les auteurs antérieurs à Isidore de Séville.

<sup>886</sup> Par exemple l'abbé montois Robert est normalisé Robert de Thorigny dans les autorités de la Bibliothèque nationale de France (BNF). Or les médiévistes ont adopté depuis longtemps l'orthographe actuelle de Torigni-sur-Vire et orthographe son nom Robert de Torigni. Nous avons donc préféré cette orthographe à celle pour l'instant choisie par la BNF.

- les éventuelles « occupations » (permettant de créer les sous-entrées) : il s'agit de renseigner des responsabilités, titulaires, métiers, etc. (ex. : duc, abbé ou écuyer) qu'ont occupés les personnages ajoutés au thésaurus.

Lors de la transformation pour la création des index, nous avons choisi de récupérer les formes principales françaises (en romain) et latines (en italique), les dates extrêmes pour pouvoir situer le personnage dans l'ère chronologique et l'occupation comme sous-entrée pour en faire un index hiérarchisé.

### II.2.3.2. Lieux

Chaque nom de lieu rencontré dans le texte est associé à une notice contenant *a minima* :

- une forme de nom normalisée en français et/ou en latin. La langue est toujours renseignée. En français c'est la forme actuelle qui est privilégiée comme forme normalisée ;
- les autres formes rencontrées dans le corpus : comme pour les anthroponymes, nous essayons de répercuter toutes les orthographes rencontrées dans le corpus même si elles ne sont pas indispensables pour la constitution des index. En revanche elles aident à l'identification du lieu par d'autres éditeurs dans leurs corpus d'une part et sont très intéressantes du point de vue de l'étude des toponymes d'autre part ;
- l'identification du lieu : les noms y sont donnés en français. Il faudrait ajouter les références longitudinales et latitudinales pour en faire une identification absolue.
- pays ;
- département ;
- ancien canton ;
- commune.

Lors de la transformation pour la création des index, nous avons choisi de récupérer les formes principales françaises et latines (en italique) de nom et l'identification du lieu que nous avons placée entre parenthèses). Il s'agit également d'un index hiérarchisé : les institutions liées aux lieux – abbayes, églises, châteaux... – sont indexées comme sous-entrées. Cela signifie par exemple que le Mont Saint-Michel (l'abbaye) est une sous entrée de Mont-Saint-Michel (la commune).

### II.2.3.3. Œuvres

Chaque œuvre est associée à une sous-notice comprenant *a minima* :

- l'auteur de l'œuvre si elle n'est pas anonyme ;
- le titre retenu ;
- la date de création ou de première édition si celle-ci est connue.

Lors de la transformation pour la création des index, nous avons choisi de récupérer le nom d'auteur, le titre retenu et la date.

#### II.2.3.4. Vocabulaire bibliographique

Pour l'indexation du vocabulaire des sources, nous nous sommes efforcée de définir chaque terme indexé, notamment en nous aidant du *Vocabulaire international de diplomatique* de Ma Milagros Cárcel Orti<sup>887</sup>.

#### II.2.4. Une langue non stabilisée

La langue des textes n'est pas stabilisée. Le lecteur de l'édition critique des textes de dom Le Roy pourra être décontenancé par les variantes lexicales et syntaxiques. Nous en détaillons quelques-unes ici.

##### II.2.4.1. Le lexique

Concernant les noms propres, on peut ainsi lire quatre formes différentes pour désigner le chanoine Bernier :

Ex. : *Bernier* (CR, ch. 1 § 16) ; *Berniher* (CR, ch. 2 § 1) ; *Berniehr* (CR, ch. 4 § 2) ; *Benehier* (CR, ch. 4 § 3).

La fluctuation orthographique concerne également les noms communs. Le terme *commendataire* (fr. m.) désignant une personne qui tient un bénéfice en commende est orthographié très différemment selon la phrase où il est utilisé :

Ex. : *commendataire* (CR, ch. 9 § 3) ; *commendataire* (BH, 3) ; *commandataire* (CR, ch. 43 § 140) ; *comandataire* (CR, ch. 20 § 10) ; *comendataire* (CR, ch. 31 § 10) ; *comenditaire* (CR, ch. 43 § 37).

Les fluctuations <m>/<mm> et <a>/<e> ne sont pas étonnantes. La variante en <i> (*commenditaire/comenditaire*) est plus surprenante, notamment parce qu'à l'inverse des autres elle n'est pas phonogrammique.

##### II.2.4.2. Les finales pluriel

Les finales pluriel des mots en <é> sont alternativement terminées par un <z> ou un <s>.

Ex. : La mesme année 1066, apres que Guillaume le Conquerant eut esté couronné roy d'Angleterre et qu'il eut partagé les possessions des Anglois qui luy avoient resisté à ses soldatz, Robert, conte de Mortain, frere de mere dudict duc et roy, ayant fait merveille en la bataille, durant laquelle il avoit toujours sur luy l'enseigne de saint Michel l'archange, fut des mieux **partagez**, car Guillaume luy donna d'amples et riches seigneuries et beaux chasteaux<sup>888</sup>.

Ex. : vous n'aurez peut estre pas tant agreable mon petit travail, que vous **cognoistrés** possible davantage les fautes que je y auray facilement commis tant dans le temps de l'action des choses, que dans l'ordre<sup>889</sup>.

La réforme des pluriels en *-és* est amorcée dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Avant que la réforme soit généralisée par l'Académie en 1762, les deux orthographes *-és* et *-ez* vont se côtoyer<sup>890</sup> : le corpus de l'auteur en est un bon exemple, mais d'autant plus significatifs sont ses ajouts de l'accent sur les *-és* lors de sa relecture, montrant qu'il n'est pas opposé à la modernisation de l'orthographe.

---

<sup>887</sup> Orti *et al.* 1997.

<sup>888</sup> CR, ch. 10 § 4.

<sup>889</sup> CR, ch. 10 § 5.

<sup>890</sup> Biedermann-Pasques 1992, 370.

### II.2.4.3. L'effort de normalisation

Les corrections autographes mettent donc à jour un effort de normalisation de la part de l'auteur.

La relecture de dom Thomas Le Roy que nous avons datée postérieurement à août 1647<sup>891</sup> montre des marques de correction d'une encre noire, intéressantes notamment du point de vue de l'accentuation et la ponctuation. Non commentées dans l'édition papier – elles auraient excessivement alourdi l'apparat –, les variations d'accentuation et de ponctuation entre la phase d'écriture et la phase de relecture peuvent être observées dans l'édition électronique. Les additions peuvent en effet être mises en exergue (en gras) au moyen des options d'affichage. En sélectionnant cette option le lecteur pourra par exemple remarquer une importante quantité d'apostrophes en gras, qui sont de la main de l'auteur, mais postérieures à la rédaction du texte.

Cette relecture montre :

- l'effort de stabilisation du texte des *Curieuses recherches* par dom Thomas Le Roy : il a voulu offrir un texte abouti, dans le contenu comme dans la forme ;
- l'importance de la ponctuation dès cette période : la tentative de normalisation de la capitalisation, les apostrophes, les accents que nous lisons en surcharge montrent que cette stabilisation a du sens. C'est par ailleurs mentionné dans des recommandations émises par la maison mère de Saint-Germain-des-Prés aux littérateurs de la congrégation datées du 8 mars 1648 « Advis a celui qui escrira quelque piece pour l'histoire ou quelques vies de saint » :

3. Il ne fera point de grandes lettres, qu'aux noms propres et appellatifs, comme Deus, Angelus, Episcopus, Dominus (quand on parle de Dieu), Abbas, etc.<sup>892</sup>

## III. Une édition numérique

Le choix d'une édition numérique, raisonnée, pensée non pas pour le papier seulement, mais également pour un support numérique et pour une analyse au moyen d'heuristiques tel que les concordanciers nous a amenée à réfléchir aux usages d'édition et de lecture et à construire des outils pour l'établissement du texte dans ses différentes visualisations en XML.

Ce travail s'est appuyé sur les expériences menées par les Presses universitaires de Caen et le pôle Document Numérique pour les questions techniques. Il s'est appuyé d'un point de vue scientifique sur les expériences d'édition utilisant XML menées par les collègues du Centre Michel de Bouärd : Grégory Combalbert qui travaille à l'édition diplomatique de corpus documentaires du XI<sup>e</sup> siècle et Catherine Jacquemard, Brigitte Gauvin, Marie-Agnès Lucas-Avenel qui travaillent à l'édition de sources médiévales de compilation.

---

<sup>891</sup> Voir l'Introduction, II.1.4.4, p. 38.

<sup>892</sup> Denis (éd.) 1910, 141.

## III.1. Les usages informatiques

### III.1.1. XML et TEI

Notre édition est réalisée au moyen d'un langage informatique permettant d'associer des informations (notes, index, normalisation...) à un flux textuel : le XML (*eXtensible Markup Language*). Défini dans par le consortium du W3C<sup>893</sup> et largement adopté, ce langage garantit une pérennité et une compatibilité avec tous les environnements informatiques.

La communauté des Sciences humaines a établi un vocabulaire, fondé sur ce langage généraliste, en l'adaptant aux besoins d'édition et de recherche des disciplines du texte : il s'agit de la TEI (*Text Encoding Initiative*). Ce vocabulaire était parfaitement adapté à nos besoins. Il garantit, là encore, une compatibilité des corpus et une cumulativité de l'effort de numérisation de notre patrimoine textuel. Nous avons sélectionné, dans ce vocabulaire vaste et couvrant différents usages, un ensemble d'éléments et d'attributs que nous avons soigneusement définis et affectés à des rôles précis dans notre édition scientifique.

### III.1.2. Le logiciel

Pour réaliser notre édition en XML, nous avons utilisé un logiciel, XMLMind XML Editor. L'enjeu d'un éditeur XML est de pouvoir réaliser l'annotation au moyen d'une interface qui diffère très peu de celle d'un traitement de texte et qui ne nécessite pas, en particulier, de « voir » et de manipuler l'encodage sous-jacent. Nous avons choisi ce logiciel en particulier parce que le pôle Document Numérique avait acquis une expertise dans sa configuration. Il a donc été possible de configurer un environnement dédié à l'édition de notre corpus.

Cet environnement comprend :

- Une liste de l'ensemble des éléments et attributs nécessaires à l'édition de notre corpus et leur règle d'utilisation<sup>894</sup> ;
- Des feuilles de styles<sup>895</sup> qui permettent une mise en forme des éléments dans différentes vues de travail pour visualiser facilement les couches d'annotation ajoutées au texte ;
- Des commandes qui permettent l'ajout de « squelettes » qu'il suffisait de remplir pour les tâches d'encodage très normalisées.

Il a donc fallu, parallèlement aux choix d'édition critique (cf. *supra*), mettre en place une méthodologie d'encodage et des outils pour faciliter la traduction de ces choix dans une annotation informatique.

Parmi les exigences que nous nous sommes fixées se trouvaient :

- un encodage permettant une restitution papier traditionnelle, suivant au plus près les usages éditoriaux en vigueur, notamment les recommandations émises par Bernard Barbiche et Monique Chatelet (cf. *supra*) ;

---

<sup>893</sup> W3C : le *World Wide Web consortium* développe à l'échelle internationale des protocoles et des recommandations pour assurer le développement du web à long terme.

<sup>894</sup> Défini dans la communauté informatique par le terme schéma.

<sup>895</sup> En anglais et dans la communauté des informaticiens, *Cascade Style Sheet*.

- un encodage permettant une restitution électronique, qui ne soit pas seulement une redondance de la version imprimée, mais qui mettent en évidence les spécificités de notre corpus, au moins celles que nous nous étions fixées au départ, notamment la transmission des sources, l'histoire de la bibliothèque montoise, la génétique du corpus ;
- un encodage permettant d'outiller la recherche, qui ne soit pas forcément visible dans la restitution au lecteur de l'édition, mais qui puisse être exploité et qui alimente l'introduction de l'édition ou des articles ;

Notre encodage n'est délibérément pas exhaustif. Il s'agissait de ne pas encoder « au cas-où », tentation des encodeurs, qui conduit à se noyer dans toujours plus de détails, mais seulement pour les objectifs fixés dans notre problématique de recherche. À cet égard, les mêmes principes philologiques guident l'historien ou le philologue dans sa tâche d'édition, qu'il travaille avec une documentation « papier » ou avec une documentation numérisée : les propriétés des œuvres n'existent pas indépendamment d'une visée interprétative.

### III.2. Les choix de balisage : la granularité retenue

Une fois le travail de définition du corpus (décrit dans l'Introduction) réalisé, le travail dans l'environnement numérique s'est effectué en plusieurs phases de travail.

La première étape a été consacrée à la transcription du corpus : une transcription diplomatique des trois textes autographes de dom Thomas Le Roy sur le Mont Saint-Michel.

Une fois cette transcription « à l'identique » réalisée, nous avons procédé à l'établissement critique du texte, par accrétion à cette version diplomatique. Cette phase, la plus longue s'est également faite par couches d'encodage :

- normalisation ;
- indexation ;
- annotation.

Ce travail en deux temps a permis de réaliser l'édition numérique de notre corpus.

Nous avons choisi d'encoder deux versions de notre texte :

- une première version diplomatique : qui restitue le texte au plus près de sa forme initiale ;
- une deuxième version critique, normalisée, annotée et indexée qui fournit la trame principale de l'édition en ligne et la trame unique de l'édition papier.

Autrement dit, nous n'avons pas associé l'ensemble des informations (diplomatiques, critiques...) sur un seul flux textuel pour chaque œuvre. Nous avons distingué deux flux textuels (deux fichiers pour chaque œuvre). Le premier fichier contient un ensemble d'informations relatives à l'édition diplomatique, le second un ensemble d'informations relatives à l'édition critique. Ce choix est dû à une limite dans la capacité d'XML d'associer des informations à un flux textuel<sup>896</sup>.

---

<sup>896</sup> Le langage XML est un langage de balises, qui ne supporte pas le chevauchement. Il aurait fallu décider de privilégier soit les balises descriptives de la paléographie du texte (les abréviations et leur développements ; la ponctuation, capitalisation d'origine et leur normalisation, etc.) ou les balises de commentaire du texte ? Or l'objectif dès le départ était de privilégier l'édition critique. L'expérience sur des textes plus courts, libérée des contraintes d'affichage précédemment citée pour les éditions d'inventaires dans le cadre de *Bibliissima* et du programme *Ex monasterio Montis Sancti Michaelis* a montré la nécessité de



Pour donner à lire le corpus dans son intégralité, il s'agissait de transcrire plus de 500 pages manuscrites, puis donner des clés de lecture transversale : *index nominum, locorum, rerum* et identification des passages parallèles.

Il s'agissait d'annoter le texte pour pouvoir comparer les trois textes du corpus, et identifier les sources. Il s'agissait aussi de trouver une manière ergonomique de restituer la complexité de l'œuvre et de son annotation.

Notre transcription du corpus respecte absolument la structure de l'œuvre de dom Thomas Le Roy. Même dans *La Brève histoire*, qui semble plus être une prise de notes, les divisions du texte sont très marquées, soit par des titres centrés, soit par des traits horizontaux séparant nettement les paragraphes distincts. *L'Histoire de l'abbaye* est organisée en chapitres, parfois eux-mêmes divisés en sections (chapitres 4, 15 et 16) et même en sous-sections (chapitre 4). Quant aux *Curieuses recherches*, la mise en page, manuscrite, est déjà très éditorialisée (cf. Introduction). Il n'y avait donc nullement besoin de modifier la structure de l'auteur ; au contraire c'eut été prendre le risque de transformer la construction intellectuelle du corpus.

L'encodage est décrit en annexe de cette thèse<sup>897</sup>. Le lecteur qui s'intéresserait à l'encodage des différentes spécificités XML du corpus peut le consulter et voir l'équivalence entre choix scientifiques et encodage technique.

## *Conclusion de la deuxième partie*

L'encodage XML du corpus de dom Thomas Le Roy a montré que cet écosystème numérique, centré autour d'XML, ne change rien à la nécessité de faire des choix méthodologiques clairs et réfléchis dans la pratique ecdotique. Comme nous le soulignons plus haut, les exigences philologiques restent les mêmes pour le support imprimé et pour le support électronique.

L'encodage XML ne rend pas le travail d'édition plus objectif : on ne peut pas tout décrire et chaque élément décrit devient une prise de position sur le texte.

Au regard du double aspect de notre corpus – textes à la fois littéraires et historiques –, nous avons choisi de concilier les usages des deux disciplines avec l'objectif d'offrir une édition à la fois la plus fiable et la plus lisible possible, poursuivant donc l'objectif d'une synthèse qui a toujours été celui de la philologie, et mettant en œuvre de nouveaux instruments.

Nous avons voulu, par ce long développement méthodologique, mettre en évidence tous nos choix, afin que le lecteur de notre corpus, contrairement par exemple au lecteur de l'édition d'Eugène de

---

répondre à ces questions de chevauchements dans le cas d'un seul flux et la nécessité d'établir des choix de balisage en fonction des priorités scientifiques. La contrainte de travailler sur deux flux au lieu d'un seul a été le report de correction. L'annotation du texte – identification des personnages, identification des sources, apparat, etc. – a conduit à corriger la première transcription. En conséquence, il fallait corriger le flux de l'édition (EC), mais également le flux de transcription diplomatique (TD). La charge de travail induite par le double report de correction est non négligeable dans le processus de l'établissement du texte et a notamment participé du fait de ne pas pouvoir terminer l'annotation des *Curieuses recherches*.

<sup>897</sup> Voir annexe 7, p. 297.

Robillard de Beaurepaire, ne soit pas dans la situation d'ignorer ce qui est dû à l'auteur et ce qui est dû à l'éditeur ; au contraire, dans notre édition, le lecteur aborde le texte en connaissance de cause et est en mesure d'évaluer par lui-même la confiance à accorder à chaque élément de la transcription et de l'édition.

## Conclusion générale

L'édition numérique des œuvres de dom Thomas Le Roy s'est justifiée au départ par la densité du corpus et parce que celui-ci était composé de trois textes sur le même sujet, mais dont on ne pouvait réaliser une seule édition : les textes étaient indépendants et n'étaient pas la copie les uns des autres. Leurs organisations et tailles très différentes (chronologique (plus de 500 pages manuscrites) pour *Les Curieuses recherches* ; thématique (200 pages manuscrites) pour *L'Histoire de l'abbaye*, résumée (20 pages) pour *La Brève Histoire*) rendaient impossible l'édition unique mais intéressante la comparaison des diverses manières de relater les mêmes événements. La publication électronique, par le biais des liens internes, rendait possible la comparaison, ce qui aurait été beaucoup plus difficile – et beaucoup moins pertinent sur une publication uniquement papier. C'est ce que nous montrons par exemple avec les liens dynamiques qui relient les passages parallèles du corpus dans le chapeau de notes introductif de chaque section. La comparaison des textes entre eux fait apparaître l'œuvre de dom Thomas Le Roy comme un laboratoire de l'écriture de l'histoire et comme une expérimentation de deux méthodes, thématique et chronologique, méthodes distinguées quarante ans plus tard par dom Mabillon dans sa théorisation du travail d'historien (voir l'*Avis pour ceux qui travaillent aux Histoires des monastères*<sup>898</sup>).

Comme nous l'avons montré les œuvres de dom Thomas Le Roy s'inscrivent dans un contexte d'érudition et de rédaction d'histoire des abbayes. Les textes trouvent pleinement leur place dans le projet mené et organisé par l'abbaye mère mauriste de Saint-Germain-des-Prés, et plus spécifiquement par les pères dom Grégoire Tarrisse et dom Luc d'Achéry. Si *Les Curieuses recherches* s'avèrent être un projet plus personnel (il est affirmé comme tel dans l'adresse au lecteur), néanmoins elles correspondent aux préoccupations de la congrégation. Quant à *L'Histoire de l'abbaye* et à *La Brève histoire*, ce sont deux œuvres de commande de dom Grégoire Tarrisse, le premier supérieur général de la congrégation.

La circulaire de novembre 1647 insiste sur la citation des sources : « Il faut aussi remarquer exactement et fidèlement les années et les mois mesme (à cause qu'anciennement les ans commençoient à Pasques) avec les indictions aux quelles sont arrivées ou ont esté faites les choses susdites, comme aussi les livres, les tiltres ou chartres, et les lieux d'où on aura tiré ce qu'on dira, afin qu'en cas qu'il en fust besoin, on y puisse avoir recours ». Nous devons également signaler l'effort de dom Thomas Le Roy de mentionner d'où il extrait ses informations, de manière précise dans *L'Histoire de l'abbaye*, de manière plus vague dans *Les Curieuses recherches* mais en écrivant à chaque paragraphe s'il s'agit de la bibliothèque ou des archives. Nous nous sommes donc attachée à montrer le travail de lecture et réécriture des sources montoises par dom Thomas Le Roy, en faisant apparaître pour chaque section de texte sa ou ses sources.

---

<sup>898</sup> Hurel (éd.) 2007b, 865-869. La première méthode décrite par dom Jean Mabillon correspond exactement à celle mise en œuvre par dom Thomas Le Roy dans ses *Curieuses recherches* : un chapitre consacré à la fondation puis un chapitre par abbatiat. La seconde méthode décrite par dom Jean Mabillon est un peu différente de celle mise en œuvre pour *L'Histoire de l'abbaye*, puisqu'il s'agit de « diviser l'histoire en trois ou quatre livres » : le premier livre doit être consacré « au monastère en général » ; le second « doit traiter des abbés » ; le troisième a « pour matière les saints et les personnes illustres » ; le quatrième traite « des prieurs et autres dépendances de l'abbaye » ; le tout doit être suivi des « preuves ».

L'édition du corpus intégral des textes montois de dom Thomas Le Roy permet alors de faire un état de lieux des sources possédées par l'abbaye au XVII<sup>e</sup> siècle. Si nous avons pu en identifier un grand nombre, nous avons également montré que de nombreux manuscrits sont aujourd'hui perdus. Cela laisse non seulement supposer d'autres pertes (concernant les manuscrits non historiographiques), mais cela nuance également l'idée reçue de discontinuité de la tradition historiographique au Mont Saint-Michel. Dom Jean Huynes comme dom Thomas Le Roy citent des sources datant de siècles qu'on a pu penser moins propices à la rédaction et la conservation d'ouvrages historiques et montrent qu'au contraire il y a eu une continuité de la transmission de l'histoire montoise au Mont Saint-Michel. Ainsi aux sources toujours conservées, on ajoute selon l'ordre chronologique les manuscrits historiographiques perdus suivants : le manuscrit de Raoul des Îles (1212-1228 ?), le manuscrit sans titre coté I (postérieur à 1374), le manuscrit sans titre coté T (postérieur à 1395), le *Livre blanc* (1405-1413), le *Guanandrier* (1405), le *Collectarium historiarum Normannicarum* (postérieur à 1482), l'*Obituaire* coté Θ1 (postérieur à 1500), le *Livre de Sébastien Ernaut* (1570), le *Livre de Jean Le Mansel* (1572-1583), le manuscrit sans titre coté G (vers 1540 selon dom Jean Huynes, postérieur à 1584 selon les informations données par dom Thomas Le Roy), le *Chronicon majus Sancti Michaelis de Monte* (entre 1543 et 1600), les *Mémoires de Pierre de La Touche* (avant 1639). La fiabilité de dom Thomas Le Roy avait déjà été mentionnée par les diplomatistes (nous avons déjà cité Marie Fauroux dans sa publication des actes des ducs de Normandie). Cependant la confrontation répétée des textes du mauriste avec ses sources dans ce travail de thèse confirme cette fiabilité de l'historien et incite à lui faire confiance quand il mentionne des documents aujourd'hui disparus.

Dom Thomas Le Roy réalise donc un travail d'historien de l'abbaye montoise dans lequel ses lecteurs peuvent placer leur confiance. Il est un important témoin du contenu de la bibliothèque et des archives du Mont Saint-Michel, témoin d'autant plus important aujourd'hui que la quasi intégralité des archives montoises a disparu avec l'incendie des Archives départementales de la Manche en 1944. Il est également un témoin important pour mesurer les disparitions du fonds de la bibliothèque. Il nous incite donc à être très prudents quand nous analysons le contenu de l'ancienne bibliothèque à travers le fonds encore conservé ou encore à travers la lecture des inventaires. On s'aperçoit en effet que plusieurs ouvrages mentionnés par dom Thomas Le Roy n'apparaissent pas dans les inventaires de la période mauriste que nous possédons aujourd'hui.

Enfin, il nous transmet un long témoignage de l'installation des mauristes au Mont Saint-Michel jusqu'à la période où il est moine au Mont Saint-Michel (1648) ; cette période occupe en effet plus d'un tiers de son travail. Il s'avère être une source importante pour ceux qui s'intéressent à la période mauriste au Mont Saint-Michel dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Outre ce témoignage historique, l'édition du corpus de dom Thomas Le Roy nous a conduite à proposer une réflexion méthodologique sur ce que peut être l'édition d'un tel instrument de travail dans le contexte des « humanités numériques ». Nous donnons à voir une application concrète de nos recherches et expérimentations dans ce domaine sous la forme d'une double édition, sur support papier et sur support numérique, permettant une lecture enrichie et indexée.

Ce travail au moyen du langage XML permet non seulement une restitution multisupport, mais il a également obligé à la justification de chacun des choix de normalisation et d'édition. L'encodage XML du corpus de dom Thomas Le Roy a montré que l'écosystème numérique, centré autour d'XML, ne change rien à la nécessité de faire des choix méthodologiques clairs et réfléchis dans la pratique ecdotique. Comme nous le soulignons plus haut, les exigences philologiques restent les mêmes pour le support imprimé et pour le support électronique. L'encodage XML ne rend pas le travail d'édition plus objectif, en revanche, chaque élément encodé devient une prise de position sur le texte et oblige l'éditeur à justifier et normaliser ses choix, s'il veut une restitution normalisée et cohérente.

L'encodage XML permet enfin d'inscrire le résultat dans une plateforme plus vaste. Il a permis de concevoir et de tester des outils d'indexation collaboratifs (*thesauri*) ; il permet de proposer un environnement d'édition XML-TEI de sources anciennes, à partir des tests duquel d'autres environnements ont été établis (notamment l'environnement Inventaires anciens élaborés et mis en œuvre dans le cadre de l'Équipement d'excellence Biblissima).

Nous donnons à voir le résultat de l'intégralité de notre corpus encodé sur un site (<https://pdnpreprod.unicaen.fr/DLR>) ; nous proposons également un deuxième volume papier présentant sous forme figée l'édition de *L'Histoire de l'abbaye* et de *La Brève Histoire*.

# Bibliographie : sources et études

## *I. Sources*<sup>899</sup>

### 1. Sources manuscrites

#### Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Paris, AIBL, carton 40 : Copies réunies pour l'édition des chartes et diplômes<sup>900</sup>

#### Archives départementales de la Manche

##### Série H

AD 50, H 14343 (perdu)

AD 50, H 14977 (perdu)

AD 50, H 14978 (perdu)

AD 50, H 14979 (perdu)

AD 50, H 14980 (perdu)

AD 50, H 15035bis (perdu)

AD 50, H 15123 (perdu)

AD 50, H 15124 (perdu)

AD 50, H 15347bis (perdu)

AD 50, H 15351 (perdu)

AD 50, H 15357 (perdu)

AD 50, H 15360 (perdu)

AD 50, H 15361 (perdu)

AD 50, H 15367 (perdu)

AD 50, H 15374 (perdu)

AD 50, 1 H 1

AD 50, 1 H 6

AD 50, 1 H 7

AD 50, 1 H 8

---

<sup>899</sup> Il ne s'agit pas ici des sources de notre auteur, décrites dans la première partie (p. 128), mais bien de toutes les sources que nous avons utilisées pour la rédaction de cette thèse et l'établissement de l'édition critique par opposition aux études décrites en deuxième partie de cette bibliographie.

<sup>900</sup> Merci à Richard Allen pour les images transmises.

## **Série J**

AD 50, 2 J 356

AD 50, 6 J 70, M 2 (perdu)

AD 50, 6 J 70, M 8 (perdu)

AD 50, 6 J 70, M 10 (perdu)

## **Archives départementales des Côtes d'Or**

AD 21, Fonds de Saint-Bénigne de Dijon 1 H 141

AD 21, Fonds de Saint-Bénigne de Dijon 1 H 142

AD 21, Fonds de Saint-Bénigne de Dijon 1 H 144

AD 21, Fonds de Saint-Bénigne de Dijon 1 H 737

AD 21, Fonds de Saint-Bénigne de Dijon 1 H 1043

AD 21, Fonds de Saint-Bénigne de Dijon 1 H 1041

AD 21, Fonds de Saint-Bénigne de Dijon 1 H 1515

## **Archives départementales du Loiret**

AD 45, 3 H 31 (perdu)

## **Archives nationales**

### **Registres du Trésor des Chartes**

AN, JJ 47, ff. 52v-53r, n° 82

AN, JJ 59, f. 124v, n° 258

AN, JJ 66 f. 612v, n° 1403 ; f. 657, n° 1484 ; f. 659, n° 1491-1496 ; f. 660, n° 1497 ; f. 661, n° 1498

AN, JJ 69, f. 49, n° 132, n° 133

AN, JJ 174, f. 11v, n° 32

AN, JJ 199, f. 70-72, n° 120

AN, K 76, n° 7

AN, J 467, n° 96

AN, L 816, n° 7

AN, N 2121

AN, N 2122

AN, P 267, n° 549

AN, P 1920<sup>3</sup>, n° 45523

AN, P 1916<sup>7</sup>, n° 32072

AN, P 19082, n° 18729

AN, P 19162, n° 32222

AN, R<sup>1</sup> 428

### **Bibliothèque municipale d'Avranches<sup>901</sup>**

Avranches BM, 149 : *Decretales et varia ad Normanniam spectantia*, XIII<sup>e</sup> siècle, numérisé.

Avranches BM, 159 : *Chronica Eusebi, Prosperi, Sigeberti et Roberti de Monte*, 1156-1186, numérisé.

Avranches BM, 167 : *Vies de saints*.

Avranches BM, 209 : *Histoire de la célèbre abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer,... le tout recueilli des anciens tiltres, chartres et pancartes de cette abbaye, par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur*.

Avranches BM, 210 : *Chartularium monasterii Montis Sancti Michaelis*, XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle, numérisé.

Avranches BM, 211 : *Historiae Montis Sancti Michaelis volumen majus*, X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle, numérisé.

Avranches BM, 212 : *Varia ad historiam Montis Sancti Michaelis spectantia*, XV<sup>e</sup> siècle, numérisé.

Avranches BM, 213 : *Historiae Montis Sancti Michaelis volumen minus*, XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle, numérisé.

Avranches BM, 214 : *Consuetudinarium et martyrologium monasterii Montis Sancti Michaelis*, XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, numérisé.

Avranches BM, 215 : *Collectarium et obituarium Montis Sancti Michaelis*, XV<sup>e</sup> siècle, numérisé.

Avranches BM, 216 : *Ordinarius monasterii Montis Sancti Michaelis*, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, numérisé.

Avranches BM, 217 : *Terrier, ou Livre de recette du Mont-Saint-Michel* (1666-1723).

Avranches BM, 248 : *Inventaire de toutes les reliques, reliquaires et autres argenteries de la Thrésorerie du Mont-Saint-Michel, où il est exprimé quand et par qui ces saintes reliques ont été données et enchassées*.

### **Bibliothèque municipale de Bayeux**

Bayeux BM, 2 : Censier des biens possédés dans le diocèse de Bayeux par l'abbaye du Mont-Saint-Michel, XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles.

### **Bibliothèque municipale de Caen**

Fonds Mancel<sup>902</sup> (conservé au Musée des Beaux-Arts de Caen)

---

<sup>901</sup> Ces manuscrits et leur description devraient être consultables en ligne en 2016 dans le cadre du projet Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel (C. Jacquemard (dir.)).



- Caen BM, Mancel 2 : Pièces intéressant l'abbaye du Mont-Saint-Michel, 1295-1770,
- Caen BM, Mancel 13 : Montres, etc., relatives à la Normandie, 1355-XVIII<sup>e</sup> s. copie.
- Caen BM, Mancel 15 : Rôles de fouage, montres, etc., relatifs à la Normandie, 1446-1553.
- Caen BM, Mancel 20 : Mélanges relatifs à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, 1309-1444.
- Caen BM, Mancel 195 : *Le Roy Thomas, Le livre des curieuses recherches du Mont Saint Michel : A commencer depuis la fondation de la première église dudit lieux par Saint Aubert, évêque d'Avranches, l'an sept cent neuf, en l'honneur du glorieux archange Saint Michel, prince de la milice céleste ; et ainsi à continuer par un religieux de la congrégation Saint Maur, demeurant en l'abbaye dudit lieux, lequel à commencer cet oeuvre le 1er jour de janvier l'an 1647, 1647/1648.*
- Caen BM, Mancel 303 : Copies par MM. Th. Courteaux et P. de Farcy de pièces relatives à diverses abbayes normandes, XIX<sup>e</sup> siècle.

### **Bibliothèque municipale de Cherbourg**

- Cherbourg BM, 65 : LE ROY Thomas, *Livre des curieuses recherches du Mont saint michel, depuis l'an 709, époque de la fondation de la 1ère église de ce lieu, jusque au 24 février 1648 par Thomas Leroy Moine Bénédictin de la congrégation de St Maur, XVIII<sup>e</sup> siècle, numérisé.*
- Cherbourg BM, 64 : LE ROY Thomas, *Livre des curieuses recherches du mont St Michel, à commencer depuis la fondation de la ste Eglise dudit lieu, faite par st Aubert, evesque d'avranches l'an 709, en l'honneur du glorieux Archange St Michel, prince de la millice celeste ... 709 et ainsi à continuer. Par un religieux de la congrégation de st Maur, souscript a commencé cet œuvre le 1<sup>er</sup> jour de Janvier, l'an 1647. Thomas Leroy, moine bénédictin de la congrégation de St Maur, XVIII<sup>e</sup> siècle, numérisé.*

### **Bibliothèque municipale d'Orléans**

- Orléans BM, 492-493 : LE ROY Thomas, *Remarques des choses notables arrivées dans l'abbaye de Saint-Benoist de Fleury sur loyre de la congrégation de Saint-Maur en France, XVII<sup>e</sup> siècle, numérisé.*

### **Bibliothèque nationale de France<sup>903</sup>**

#### **Collection de Bourgogne**

- Paris BNF, Bourgogne 12 : Copies et extraits de documents (comptes, chartes, taxes, etc.) concernant Saint-Bénigne de Dijon et le diocèse de Langres, XVII<sup>e</sup> siècle.

#### **Fonds français**

<sup>902</sup> La description des manuscrits est disponible sur le site du CCFR : *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements — Tome XLIV. Caen. Collection Mancel. Coll. Mancel, 1-306.*

<sup>903</sup> La description de ces manuscrits est consultable sur le site Archives et manuscrits : <http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/>.

- Paris BNF, Français 4902 : Recueil de documents concernant les abbayes de Fontenay, Barbery, Aulnay, Troarn, Lessay, Ardenne, le Mont-S.-Michel, La Luzerne, le bourg de Villedieu, l'église paroissiale de Vire et l'abbaye de Savigny, par la copie d'un ms. qui s'y trouvait au temps de l'intendant de Basse-Normandie Foucault, pour qui ces documents ont été rassemblés à la fin du XVII<sup>e</sup> et au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècles, consultable en ligne.
- Paris BNF, Français 17665 : LE CONTAT Joachim, *Méthode propre aux religieux Bénédictins pour s'acquitter parfaitement et avec beaucoup de mérite de tous leurs exercices*, XVII<sup>e</sup> siècle.
- Paris BNF, Français 17678<sup>904</sup> : Correspondance de divers bénédictins, consultable en ligne.
- Paris BNF, Français 17685 : Lettres de divers bénédictins, XVII<sup>e</sup> siècle.
- Paris BNF, Français 17686 : Lettres de dom Jacques de Lannoy, XVII<sup>e</sup> siècle.
- Paris BNF, Français 18948 : HUYNES Jean, *Travaux de dom Jean HUYNES et pièces diverses sur l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, 1636-1639, consultable en ligne.
- Paris BNF, Français 18947 : HUYNES Jean, *Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer..., divisée en six traités, composée l'an 1638, au susdit Mont-Saint-Michel*, 1640, consultable en ligne.
- Paris BNF, Français 18949 : *Histoire du Mont-Saint-Michel, depuis sa fondation par saint Aubert, en 708, jusqu'à l'année 1744, composée par un religieux Bénédictin de l'abbaye royale du Mont-Saint-Michel, de la Congrégation de Saint-Maur*, XVIII<sup>e</sup> siècle, consultable en ligne.
- Paris BNF, Français 18950 : LE ROY Thomas, *L'Histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel*, 1648, 196.
- Paris BNF, Français 19404 : OUDIN Philibert ; *Essayz de méditations sur toutes les festes, tant doubles que demy-doubles, de toute l'année*.
- Paris BNF, Français 19627 : *Seconde partie de la méthode propre aux religieux bénédictins pour s'acquitter parfaitement et avec beaucoup de mérite de leurs devoirs*, par D. Joachim Le Comtat, XVII<sup>e</sup> siècle.
- Paris BNF, Français 19654 : Correspondance de dom Jean Mabillon, consultable en ligne.
- Paris BNF, Français 19819 : *Statuts de l'ordre de Saint-Michel*, 1469-1470, consultable en ligne.
- Paris BNF, Français 22325 [Fonds des Blancs Manteaux 41] : *Recueil d'extraits de divers chartriers de Bretagne (dont Cartulaire du Mont Saint-Michel)*, 1601-1700, 998 pages, consultable en ligne.
- Paris BNF, Français 22357 [Fonds des Blancs Manteaux 86B] : Histoire de Saint-Melaine<sup>905</sup>, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles.

## Fonds latin

<sup>904</sup> L'étendue concernant le Mont Saint-Michel se trouve aux folios 215-279.

<sup>905</sup> Contient des extraits [des titres] de l'abbaye du Mont Saint-Michel, du prieuré de Villamée.

Paris BNF, Latin 5201 : CENEAU Robert, *Roberti Caenalis, Abrincensis Episcopi, Arboricae, sive hierarchia Arboretana, in quinque diducta tomos.*

Paris BNF, Latin 5430A : Cartulaire du Mont Saint-Michel constitué par Roger de Gaignières, XVIII<sup>e</sup> siècle.

Paris BNF, Latin 6042 : Henri de Huntington, *Historiae Anglorum libri decem*, XIV<sup>e</sup> siècle, consultable en ligne.

Paris BNF, Latin 9215 : Cartulaire contenant 36 pièces de l'abbaye du Mont Saint-Michel, XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles.

Paris BNF, Latin 10072 : Pièces relatives au Mont Saint-Michel copiées ou recueillies par Léchaudé d'Anisy.

Paris BNF, Latin 11777 : Vies de saints recueillies par les Bénédictins, XVII<sup>e</sup> siècle, consultable en ligne.

Paris BNF, Latin 11813 : Listes d'abbayes et de prieurés, XVII<sup>e</sup> siècle.

Paris BNF, Latin 11830 : Chartes diverses.

Paris BNF, Latin 13068 : Catalogues de mss., notes et extraits divers, XVII<sup>e</sup> siècle, consultable en ligne.

Paris BNF, Latin 13069 : Catalogues de mss., notes et extraits divers, XVII<sup>e</sup> siècle, consultable en ligne.

Paris BNF, Latin 13071 : Catalogues de mss., notes et extraits divers, XVII<sup>e</sup> siècle, consultable en ligne.

Paris BNF, Latin 13074 : Catalogues de divers mss. de France et d'Italie, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, consultable en ligne.

Paris BNF, Latin 13818 : LE MICHEL Anselme, *Notes d'Anselme Le Michel et autres mauristes, contient La Brève histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel*, XVII<sup>e</sup> siècle, consultable en ligne.

Paris BNF, Latin 14832 : Pontifical, suivi de pièces relatives au Mont-Saint Michel, XII<sup>e</sup> siècle, consultable en ligne.

#### **Fonds Nouvelles acquisitions Françaises**

Paris BNF, NAF 21821 : Documents et notes de Léopold Delisle sur le Mont Saint-Michel.

Paris BNF, NAF 21822 : Documents et notes de Léopold Delisle sur le Mont Saint-Michel (Cartulaire et Chroniques).

#### **Fonds Nouvelles acquisitions latines**

Paris BNF, NAL 1024 : Cartulaire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel<sup>906</sup>.

Paris BNF, NAL 1674 : Chartes diverses<sup>907</sup>.

---

<sup>906</sup> Copie de Léopold Delisle.

## 2. Sources imprimées

Albert Le Grand (1901), *Les vies des saints de la Bretagne Armorique : Ensemble : Un ample catalogue chronologique et historique des evesques d'icelle accompagné d'un bref récit des choses les plus remarquables arrivées de leur temps, Avec les fondations des abbayes, prieurés et monastères, et le catalogue des la plupart des abbés, blazons de leurs armes, et autres curieuses recherches enrichis d'une table des matières, et succincte topographie des lieux les plus remarquables y mentionnés par fr. Albert Le Grand de Morlaix, religieux, prestre de l'ordre des F. F. Prédicateurs, profès du convent de Rennes. Reveu et corrigé par messire Guy Autret, chevalier, seigneur de Missirien ; augmenté de plusieurs vies des saints de Bretagne, par le mesme, par missire Julien Nicole, prestre et autres, Quimper – Brest – Paris, J. Salaun – D. Derrien – Berche & Tralin, consultable en ligne.*

Alexandre IV (1902), *Les registres d'Alexandre 4 Tome premier Texte - Années 1 et 2 (1254-1256), publié par C. Bourel de La Roncière : recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des Archives du Vatican par MM. C. Bourel de La Roncière, J. de Loye et A. Coulon, Charles Bourel de la Roncière (éd.), Paris, A. Fontemoing (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome ; 15).*

Alexandre IV (1917), *Les registres d'Alexandre 4 Tome 2 Texte - Année 3 (1256-1257), publié par Joseph de Loye et Pierre de Cenival. : recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des Archives du Vatican par MM. C. Bourel de La Roncière, J. de Loye, P. de Cenival et A. Coulon, Pierre de Cenival et Joseph de Loye (éd.), Paris, A. Fontemoing (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome ; 15).*

ANGENNES Jacques (éd.) (1628), *Breviarium Baiocense, ad formam... concilii Tridentini restitutum... D. Jacobi d'Angennes, Baiocensis episcopi, autoritate... recognitum et editum, Cadomi [Caen], H. Cavelier – P. Poisson – M. Yvon.*

ARGENTRÉ (d') Bertrand (1588), *L'Histoire des Bretagne des roys, ducs, comtes, et princes d'icelle : l'establisement du Royaume, mutation de ce tiltre en Duché, continué jusques au temps de Madame Anne, derniere Duchesse, & depuis Royne de France, par le mariage de laquelle passa le Duché en la maison de France. Avec la carte Geographique dudict Pays, & table de la Genealogie des Ducs & Princes sur luy. Mise en escrit par noble homme, messire Bertrand d'Argentré sieur de Goines Forges, &c. Conseiller du Roy & President au siege de Rennes, Paris, Jacques Du Puys – La Samaritaine.*

ARGENTRÉ (d') Bertrand (1618), *Histoire de Bretagne, roys, duc, et princes d'icelle, depuis l'an 383 iusques au temps de Madame Anne Reyne de France derniere Duchesse mise en escrit par noble homme Messire Bertrand D'Argentré Sieur de Gosnes, Forges et Conseiller du Roy et President au siege de Rennes. Troisième edition reueue & augmentee par Messire Charles d'Argentré Sieur de la Boissiere Conseiller du Roy & President en la Cour de parlement de Bretagne, Paris, Nicolas Buon.*

---

<sup>907</sup> Dont une charte de Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, portant concession à l'abbaye du Mont Saint-Michel d'une foire et d'un marché qui devaient se tenir au village d'Ardevon. 1088.

- AUDEBERT Bernard (1911), *Les mémoires du révérend père dom Bernard Audebert estant prieur de Saint-Denis et puis assistant du révérend père général*, Léon Guilloreau (éd.), Paris, Jouve & cie (Archives de la France monastique ; XI).
- AUVRAY (éd.) (1890) : voir Grégoire IX, *Les registres de Grégoire IX* [...]
- AUVRAY (éd.) (1907a) : voir Grégoire IX, *Les registres de Grégoire IX* [...]
- AUVRAY (éd.) (1907b) : voir Grégoire IX, *Les registres de Grégoire IX* [...]
- BARON César (1624), *Annales ecclesiastici card. Caesaris Baronii*, Cologne, Joannis Gymnici, 12 t.
- BERGER (éd.) (1881-1919) : voir Innocent IV, *Les Registres d'Innocent IV (1243-1254)* [...]
- BERTRAND DE BROUSSILLON Arthur, FARCY (de) Paul (éd.) (1894), *Cartulaire de Saint-Michel de l'Abbayette, prieuré de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (997-1421)*, Paris, A. Picard, consultable en ligne.
- BERTRAND DE BROUSSILLON Arthur (éd.) (1895), *Cartulaire de Saint-Victeur au Mans, prieuré de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (994-1400)*, Paris, Librairie Alphonse Picard et Fils, consultable en ligne.
- BIGOT (éd.) (1875) : voir THIROUX Jean *et al.* (1875), *Histoire abrégée* [...]
- BINIUS Séverin (éd.) (1636), *Concilia generalia et provincialia graeca et latina quae reperiri potuerunt omnia. Item epistolae decretales, & Romanorum Pontificum Vitae. Opera et studio R. D. Severini Bini S. theol. doctoris & Profess. Metropol. Eccles. Coloniensis Canonici & Presbyteri C. ex Manuscr. Codicibus inter se collatis aucta & recognita, notis illustrata, & historica methodo disposita. Opus nunc primum in Gallia diligentius quam antea & accuratius editum, ab ejus Collectore denuò recognitum, & in Tomos novem distributum ; Indicibus item suis locupletatum : uno Rerum, verborum & Pontificum, Epistol. decretalium & Conciliorum, ordine Alphabetico dispositorum ; altero locorum Sacrae Scripturae [Tomus primus/[...]/Tomus nonus].*, Paris, Sumptibus Caroli Morelli, consultable en ligne.
- BISSON Thomas (éd.) (2010), « On the abbots of Le Mont Saint-Michel. An edition and translation » [édition et traduction du *De abbatibus*], *The Haskins Society Journal*, vol. 22, n° .
- BONNIN Théodose (éd.) (1845), *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis. Journal des visites pastorales d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen MCCXLVIII-MCCLXIX, Publié pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale avec autorisation du Ministre de l'Instruction publique*, Rouen, Auguste Le Brument.
- BORDERIE (de la) Arthur (éd.) (1889), « Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne », *Bulletin et mémoire de la société archéologique du département d'Ille-et-vilaine*, vol. XIX, p. 155-210.
- BOUET Pierre, DESBORDES Olivier (éd.) (2009), *Chroniques latines du Mont Saint-Michel*, Caen, Presses universitaires de Caen, consultable en ligne.
- BOUGY (éd.) (2009) : voir Guillaume de Saint-Pair

- BOUQUET Martin, DELISLE Léopold (éd.) (1840-1904), *Rerum gallicarum et francicarum scriptores*.  
Tome 23, Paris, V. Palmé, consultable en ligne.
- BOUQUET Martin, DELISLE Léopold (éd.) (1894), « Polypticum diocesis Constantiensis », in  
*Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, H. Welter, t. 23, p. 493-542, consultable  
en ligne.
- BOUREL DE LA RONCIÈRE (éd.) (1902) : voir Alexandre IV, *Les registres d'Alexandre 4* [...]
- BRISSON Barnabé (1609), *Le Code du roy Henri III, roy de France et de Pologne redigé en ordre par  
messire Barnabé Brisson, conseiller du Roy en son Conseil d'Etat, & President en sa Cour de  
Parlement de Paris. Depuis augmenté des Edicts du Roy Henry IIII, à present regnant, avec la  
Conferece des Ordonnances, & rapporté aux anciens Codes de Theodose & de Justinian, & aux  
Basiliques. Et illustré des Conciles de l'Eglise, Loix des Romains & autres peuples, Histoires,  
Antiquites, Arrests des Cours souueraines, & tres-notables obseruations & Annotations. Par L.  
Charondas Le Caron, Iursiconsulte Parisien. Troisieme edition reueuë & augmentée de plusieurs  
Edicts & Ordonnances qui defailloient és precedentes editions, & enrichie de nouvelles & singulieres  
Annotations. Avec amples indices des Tiltres, & des choses plus memorables*, A Paris, Claude Morel.
- CENEAU Robert (1557), *Roberti Coenalis, divina clementia episcopi Arboricensis, Doctoris Theologi  
ordine & origine Parisiensis, Gallica Historia, in duos dissecta tomos : Quorum Prior ad  
anthropologiam Gallici principatus, Posterior ad soli chorographiam pertinet Ad Henricum 11  
Valesium, Francis Regum Christianissimum*, Paris, Apud Galeotum à Prato.
- CENIVAL & LOYE (éd.) (1917) : voir Alexandre IV, *Les registres d'Alexandre 4* [...]
- CHARVIN (éd.) (1928-1943) : voir MARTÈNE Edmond, *Histoire de la congrégation* [...]
- CHEVALIER (éd.) (1874) : voir MARTÈNE Edmond, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier* [...]
- CHEVALIER (éd.) (1875) : voir MARTÈNE Edmond, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier* [...]
- CHIBNALL (éd.) (1978) : voir Orderic Vital, *The ecclesiastical history of Orderic Vital* [...]
- COURSON (de) Aurélien (éd.) (1863), *Cartulaire de l'Abbaye de Redon en Bretagne publié par M.  
Aurélien de Courson, conservateur de la bibliothèque du Louvre, membre du comité des travaux  
historiques et des sociétés savantes*, Paris, Imprimerie impériale, consultable en ligne.
- COUTANT Coraline (éd.) (2009), *Le cartulaire du Mont-Saint-Michel et ses additions (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup>  
siècles). Édition critique et étude*, Thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, 429 p.
- DELABORDE (éd.) (1882) : voir Rigord, Guillaume le Breton, *Oeuvres de Rigord* [...]
- DELABORDE (éd.) (1885) : voir Rigord, Guillaume le Breton, *Oeuvres de Rigord* [...]
- DELABORDE & BERGER (éd.) (1916) : voir Philippe Auguste, *Recueil des actes* [...]
- DELISLE (éd.) (1856) : voir Philippe Auguste, *Catalogue des actes* [...]
- DELISLE (éd.) (1872a) : voir Robert de Torigni, *Chronique* [...]
- DELISLE (éd.) (1873) : voir Robert de Torigni, *Chronique* [...]

- DELISLE (éd.) (1882) : voir Philippe Auguste, Louis VIII, Louis IX, Philippe Le Hardi, Henri II, *Cartulaire Normand* [...]
- DELISLE (éd.) (1909) : voir Henri II, *Recueil des actes de Henri II* [...]
- DELISLE Léopold (éd.) (1910), *Enquête sur la fortune des établissements de l'ordre de Saint-Benoît en 1338 par M. L. Delisle*, Paris, Imprimerie nationale.
- DELISLE (éd.) (1916) : voir Henri II (1916), *Recueil des actes d'Henri II* [...]
- DEMAIZIÈRE (éd.) (2001) : voir LA RAMÉE (de) Pierre, *Grammaire (1572)*
- DENIFLE Heinrich (éd.) (1897), *Chartularium universitatis Parisiensis sub auspiciis consilii universitatis Parisiensis ex diversis bibliothecis tabulariisque collegit cum authenticis chartis contulit, notisque illustravit Henricus Denifle, O. P. in archivo apostolicae sedis romanae vicarius, academiarum vindobonensis, Berolinensis et Goettingensis socius auxiliante Aemilio Chatelain bibliothecae universitatis in Sorbona conservatore adjuncto. Tomus IV, ab anno MCCCCLXXXVIII usque ad annum MCCCCLII*, Paris, Frères Delalain, consultable en ligne.
- DENIFLE Heinrich (éd.) (1897), *La désolation des églises, monastères & hôpitaux en France pendant la guerre de cent ans. T. 1 Documents relatifs au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Picard, consultable en ligne.
- DENIS Paul (éd.) (1910-1911), « Documents sur l'organisation des études dans la congrégation de Saint-Maur », *Revue Mabillon*, vol. VI, p. 133-235, consultable en ligne.
- DOUËT D'ARCQ Louis (éd.) (1863), *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI. Vol. 1*, Paris, Vve de J. Renouard, consultable en ligne.
- DU CHESNE André (1614), *Histoire generale d'Angleterre, d'Escosse et d'Irlande, contenant les choses memorables & remarquables auenuës aux Isles & Royaumes de la grande Bretagne, d'Irlande, de Man, & autres adjacentes : Durant seize cents années, & plus, tant de la domination des anciens Bretons & Romains, que souz les regnes des Saxons, Anglois, Pictes, Escossois, Irlandoise, Danois & Normans. Jusques à Jacques I. Roy d'Angleterre, d'EScosse, & d'Irlande, aujourd'huy regnant. Ensemble l'estat et succes des affaires des Anglois en France, Syrie, Castille, Portugal, Gallice, & autres Prouinces estrangeres. Le tout fidellement recueilly par André Du Chesne Tourangeau*, Paris, Chez Jean Petit-Pas.
- DU CHESNE André (1634), *Histoire d'Angleterre, d'Escosse et d'Irlande, contenant les choses plus digne de memoire, auenuës aux Isles & Royaumes de la Grande Bretagne, d'Irlande, de Man, & autres adjacentes, Tant sous la domination des anciens Bretons & Romains, que durant les regnes des Anglois, Saxons, Pictes, Escossois, Danois & Normans. Ensemble l'estat et succes des affaires des Anglois en France, en la Terre Sainte, en Castille, Portugal, Gallice, & autres Prouinces estrangeres. Secondes Edition reueue, & augmentee iusques à present. par André Du Chesne, geographe du Roy*, Paris, Chez Guillaume Loyson.
- DU MOULIN Gabriel (1631), *Histoire générale de Normandie, contenant les choses mémorables advenues depuis les premières courses des Normands païens, tant en France qu'aux autres pays...*

*jusques à la réunion de la Normandie à la couronne de France, par M. Gabriel Du Moulin, Rouen, J. Osmont.*

DUPLEIX Scipion (1621), *Histoire generale de France avec l'Estat de l'Eglise & de l'Empire par Scipion Dupleix Conseiller & historiographe dy Roy contenant l'histoire depuis Pharamond jusques à Hugues Capet, Paris, Laurent Sonnius.*

DUPLEIX Scipion (1629), *Histoire generale de France avec l'Estat de l'Eglise & de l'Empire par Scipion Dupleix Conseiller & historiographe dy Roy. Tome II, Paris, Claude Sonnius.*

DUPLEIX Scipion (1630), *Histoire de Henry III, roy de France et de Pologne, par M. Scipion Dupleix, conseiller et historiographe du roy, Paris, C. Sonnius, consultable en ligne.*

DUPLEIX Scipion (1634), *Histoire generale de France avec l'estat de l'Eglise et de l'Empire par Scipion Dupleix, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat & Privé, & Historiographe de sa Majesté. Tome III. Contenant l'histoire depuis Louis XI, jusques à Henry III, Paris, Claude Sonnius.*

FARRER William, CLAY Charles (éd.) (1935), *Early Yorkshire Charters, IV: The Honour of Richmond, Huddersfield, Yorkshire Archaeological Society.*

FAUROUX Marie (éd.) (1961), *Recueil des actes des ducs de Normandie (911-1066), Caen, Société des Antiquaires de Normandie (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie ; XXXVI).*

FEUARDENT François (1604), *Histoire de la fondation de l'Église et abbaie du Mont S. Michel, pres celui de Tombe: et des miracles, reliques, et indulgences donnez en icelle. Tout recueilly des Archiues du dit lieu par F. François Feuardent, Docteur en S. Theologie, & Religieux aux Cordeliers lez Bayeux, Coutances, Jean Le Cartel.*

FRIZON Pierre (1638), *Gallia purpurata qua cum summorum pontificum, tum omnium Gallie cardinalium, qui hactenusvixere res præclare gestæ continentur ; adiectæ sunt parmæ, & earundem descriptions. Capita selecta ad cardinalatum pertinentia. Epitome omnium conciliorum Gallie tam veterum, quam recentiorum. Nomenclatura magnorum Francie Eleemosynariorum. Opera, & studio Petri Frizon, Doctoris Theologi Parisiensis, & in magna Francia Eleemosynaria Vicarii Generalis, Paris, Simon Le Moine.*

GAGUIN Robert (1530), *La mer des cronicques et mirouer hystorial de France jadis compose en latin par religieuse personne frere Robert Gaguin en son vivant ministere general de l'ordre de la sainte Trinité. et nouvellement traduit de latin en vulgaire françoys, et hystorié par chascun livre lequel traite la source et origine des François et les faitz belliqueux de tous les roys de France et autres advenuz depuis la destruction de Troye la grant Tant es pais & royaulme de france que Angleterre, Irlande Espagne Gascongne flandres et lieux circonvoisins et augmente de nouveau iouxte les premiers Imprimez de plusieurs faitz aduenuz esditz pais depuis le ioyeulx Regne et aduenement du tres chrestien roy de france Françoys premier de ce nom jusques au moys daoust lan de grace mil cinq cens xxx avec les genealogie de France et asnalles de Gaule Nouvellement Imprime a Paris par Jacques Nyverd, Paris, Jacques Nyverd, consultable en ligne.*

GASNAULT (éd.) (1964) : voir Urbain V, *Urbain V (1362-1370). Lettres communes [...]*



- GAULTIER Jacques (1616), *Tabvla Chronographica Status Ecclesiae Catholicae a Christo Nato Ad Annum MDCXIV ; In Qua duodenis columnis exhibentur Summi Pontifices & Antipapae, Concilia & Patriarchae quatuor Veterum Ecclesiarum Patriarchalium, Scriptores sacri, alijq[ue] sancti & Illustres viri, ... Nec Non Veterum errorum cum recentioribus Calvinianae Sectae Haeresibus Collatio ...*, Lyon, Cardon, consultable en ligne.
- GAULTIER Jacques (1633), *Table chronographique de l'estat du christianisme depuis la naissance de Jesus-Christ, jusques à l'annee M.DCXXXI. Contenant en douze colomnes les papes, et antipapes : les Conciles & Patriarches des quatre Eglises Patriarchales : les Escrivains sacrez, & autres Saints & Illustres personnages : les Empereurs & Roys, tant de nostre France, qu'Estrangers : les Autheurs Profanes, les Hretiques, & les Evenemens remarquable de chasque Siecle, ou Centurie. Ensemble le rapport des vieilles heresies aux modernes de la Prenduë Reformation : Et douze des principales Veritez Catholiques attestées contre le Calvinisme, par l'Escriture Sainte, & de Siecle en Siecle par les Saints Peres & Docteurs de ce temps-là. Au Tres-Chrestien Roy de France & de Navarre Louys XIII. Par Jacques Gaultier de la Compagnie de Jesus, natif d'annonay en Vinarez, Reveuë pour la cinquiesme fois, & de beaucoup augmentee par l'auteur*, Lyon, Chez la veuve de Claude Rigaudet Claude Obert.
- GAZEAU & GOULET (éd.) (2008) : voir Raoul Glaber, *Guillaume de Volpiano [...]*
- GC XI : voir SAINTE-MARTHE (de) Denis (1759), *Gallia Christiana*.
- Grégoire IX (1890), *Les registres de Grégoire IX. Recueil des bulles de ce pape publiée ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican. Premier fascicule*, AUVRAY Lucien (éd.), Paris, Ernest Thorin (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome).
- Grégoire IX (1907a) , *Les registres de Grégoire IX. Recueil des bulles de ce pape publiée ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican. Tome II. 1235-1239*, AUVRAY Lucien (éd.), Paris, A. Fontemoing (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome).
- Grégoire IX (1907b), *Les registres de Grégoire IX. Recueil des bulles de ce pape publiée ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican. Tome III*, AUVRAY Lucien (éd.), Paris, A. Fontemoing (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome).
- GUENOIS Pierre, JOLY Jacques (1636a), *La grande conference des ordonnances et edicts royaux. Premierement distribuée en XII livres à l'imitation & selon l'ordre & disposition du Code de l'Empereur Justinian par Me Pierre Guenois, conseiller et Lieutenant Particulier au Siege & ressort d'Yssoudun en Berry. Ampliffee par Mes L. Charondas, N. Frerot,, M. de la Faye, G. Michel, et L. Bouchel, Aduocats en Parlement de nouveau redigee en deux tomes et augmentee d'un grand nombre, arrets, et Observations par Me Jacques Joly Advocat en Parlement, avec deux tables des titlres. deux chronologies des ordonnances, & Edicts, suiuant l'ordre des années. et deux tables des matieres. Tome premier*, Paris, Estienne Richer, consultable en ligne.
- GUENOIS Pierre, JOLY Jacques (1636b), *La grande conference des ordonnances et edicts royaux. Premierement distribuée en XII livres à l'imitation & selon l'ordre & disposition du Code de*

*l'Empereur Justinian par Me Pierre Guenois, conseiller et Lieutenant Particulier au Siege & ressort d'Yssoudun en Berry. Amplifiée par Mes L. Charondas, N. Frerot,, M. de la Faye, G. Michel, et L. Bouchel, Aduocats en Parlement de nouveau redigee en deux tomes et augmentee d'un grand nombre, arrêts, et Observations par Me Jacques Joly Advocat en Parlement, avec deux tables des titres. deux chronologies des ordonnances, & Edicts, suiuant l'ordre des années. et deux tables des matieres. Tome second, Paris, Estienne Richer, consultable en ligne.*

GUÉRARD (éd.) (1840), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, t. 1*, Paris, Crapelet (Collection des cartulaires de France) .

Guillaume de Saint-Pair (2009), *Le roman du Mont Saint-Michel*, Catherine Bougy (éd.), Caen, Presses universitaires de Caen, consultable en ligne.

GUILLOREAU Léon (1909), « Chartes du prieuré de Créans », *Les annales fléchoises et de la vallée du Loir*, vol. X, p. 311-326 et 375-387.

GUILLOREAU (éd.) (1911) : voir AUDEBERT Bernard, *Les mémoires [...]*

GUILLOREAU Léon (1915), « Un fragment de Coutumier de l'abbaye du Mont Saint-Michel », *Revue Catholique de Normandie*, vol. 24, 161-175.

GUILLOTTEL Hubert (4 juillet 1973), *Les actes des ducs de Bretagne (944-1048)*, Thèse pour le doctorat en droit, 523.

GUILLOTTEL Hubert (éd.) (2014), *Actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, Philippe Guigon et al. (éd.), Rennes, Presses universitaires de Rennes – Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne (Sources médiévales de l'histoire de Bretagne ; 3).

GUILLOTIN DE CORSON Amédée (1881), *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes. T. 2*, Rennes – Paris, Fougeray – René Haron, consultable en ligne.

GUIRAUD (éd.) (1901) : voir Urbain IV, *Les registres [...]*

GUIRAUD (éd.) (1904) : voir Urbain IV, *Les registres [...]*

HALPHEN (éd.) (1908) : voir Lothaire, Louis V, *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V [...]*

HAURÉAU Bartholomé (1866), *Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa ; in qua series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum regionum omnium quas vetus Gallia complectebatur, ab origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur, et probatur ex authentivis instrumentis ad calcem appositis. A monachis congregationis S. Mauri ad tertium decimum tomum opere perducto, tomum quartum decimum, ubi de provincia Turonensi agitur, condidit Bartholomæus Hauréau.*, Paris, Firmin Didot.

Henri II (1909), *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et Duc de Normandie, concernant les provinces françaises et les affaires de France publié sous la direction de M. H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut. Introduction*, Léopold Delisle (éd.), Paris, Imprimerie nationale, consultable en ligne.

- Henri II (1916), *Recueil des actes d'Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie concernant les provinces françaises et les affaires de France*, Léopold Delisle (éd.), Paris, Imprimerie nationale (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France ; XCIV), consultable en ligne.
- Honorius III (1888-1895), *Regesta Honorii papae III, jussu et munificentia Leonis XIII ex Vaticanis archetypis aliisque fontibus edidit sac. Petrus Pressutti*, Pierre Pressuti (éd.), Rome, E. Loescher.
- HULL P.L. (éd.) (1962), *The Cartulary of St.-Michael's Mount*, Devon and Cornwall Record Societu. New Series.
- HUNGER V (1908), *Histoire de Verson*, Caen, E. Brunet, consultable en ligne.
- HUYNES Jean (1872), *Histoire générale du Mont Saint-Michel au péril de la mer par dom Jean Huynes publiée pour la première fois avec une introduction et des notes par E. de Robillard de Beaurepaire, t. 1*, Eugène Robillard de Beaurepaire (éd.), Rouen, A. Le Brument.
- HUYNES Jean (1873), *Histoire générale du Mont Saint-Michel au péril de la mer par dom Jean Huynes publiée pour la première fois avec une introduction et des notes par E. de Robillard de Beaurepaire, t. 2*, Eugène Robillard de Beaurepaire (éd.), Rouen, C. Métérie.
- Innocent IV (1881-1919), *Les Registres d'Innocent IV (1243-1254) recueil des bulles de ce pape*, Élie Berger (éd.), Paris, (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome) .
- JAFFÉ Philipp (éd.) (1888), *Regesta pontificum Romanorum ab condita Ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII. II : Ab a MCXLIII ad a MCXCVIII*, Leipzig, Veit.
- Jean I<sup>er</sup> (2014), *Actes de Jean I<sup>er</sup> Duc de Bretagne (1237-1286)*, Marjolaine Lèmeillat (éd.) Rennes, Presses universitaires de Rennes – Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne (Sources médiévales de l'histoire de Bretagne ; 2).
- Jean IV (1980), *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne tome I Nos 1 – 430 (1357-1382)*, Michael Jones (éd.) (Institut armoricain économiques et humaines ; 28).
- Jean IV (1983), *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne, tome II Nos 431-1196 (1383-1399) avec supplément et tables*, Michael Jones (éd.), (Institut armoricain économiques et humaines ; 29).
- Jean XXII (1929), *Jean XXII (1316-1334) Lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican. T. XI*, Guillaume Mollat (éd.), Paris, E. de Boccard (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome).
- JONES (éd.) (1980) : voir Jean IV, *Recueil des actes de Jean IV* [...]
- JONES (éd.) (1983) : voir Jean IV, *Recueil des actes de Jean IV* [...]
- KEATS-ROHAN K.S.B. (éd.) (2006), *The Cartulary of the abbey of Mont-Saint-Michel*, Donington, Shaun Tyas.
- LABBÉ Philippe (éd.) (1657), *Novae Bibliothecae Manuscriptorum Librorum Tomus primus Historias Chronicas Sanctorum, sanctorumque vitas, Translationes, Miracula, Stemmata Genealogica, ac similia Antiquitatis, praesertim Francicae, monumenta, nunc primum ex MSS variarum Bibliothecarum Codicibus eruta copiose ac plena manu repraesentans. Opera ac studio Philippi Labbe*,

*Biturici, Societ. Jesu Presbyteri. D. D. D. Illustrissimo Viro Nicolao Fucquetio, Regio in Parisiensi Senatu Procuratori, & summo Gallici Ærarii Præfecto*, Paris, Sebastien Cramoisy – Gabriel Cramoisy, consultable en ligne.

LANGLOIS (éd.) (1886-1893) : voir Nicolas IV, *Les registres* [...]

LAPORTE (éd.) (1936) : voir TOUSTAIN, TASSIN René Prosper, *Histoire de l'abbaye* [...]

LA RAMÉE (de) Pierre (2001), *Grammaire (1572)*, Colette Demaizière (éd.), Paris – Genève, H. Champion (Textes de la Renaissance. Série Traités sur la langue française ; 1296-1469 ; 3).

LE BAUD Pierre (1638), *Histoire de Bretagne, avec les chroniques des maisons de Vitré, et de Laval par Pierre Le Baud, chancre et chanoine de l'église collegiale de Nostre-Dame de Laval, tresorier de la Magdelene de Vitré, conseiller & aumosnier d'Anne de Bretagne reine de France. Ensemble quelques autres traictez servans à la mesme histoire. Et un recueil armorial contenant par ordre alphabetique les armes & blazons de plusieurs anciennes maisons de Bretagne. Comme aussi le nombre des duchez, principautez, marquisats, & comtez de cette province. Le tout nouvellement mis en lumiere, tiré de la bibliotheque de monseigneur le marquis de Molac, & à luy dedié: par le sieur d'Hozier, gentil-homme ordinaire de la Maison du roy, & chevalier de l'ordre de saint Michel*, Paris, Alliot, Gervais — Berey, Nicolas I<sup>er</sup>, consultable en ligne.

LECACHEUX Paul (éd.) (1902), « Bulles du pape Urbain V concernant le diocèse d'Avranches (1362-1370) », *Revue de l'Avranchin*, vol. XI, n° 1.

LECHAUDÉ D'ANISY A. L. (1846), « Traité pour la défense du Mont Saint-Michel en 1440 », *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, vol. XV, p. 212-213.

LE LONG Jacques *et al.* (éd.) (1768), *Bibliothèque historique de la France : contenant le catalogue des ouvrages, imprimés & manuscrits, qui traitent de l'histoire de ce royaume ou qui y ont rapport. T. 1*, Paris, Jean-Thomas Hérissant, consultable en ligne.

LÉMEILLAT (éd.) (2014) : voir Jean I<sup>er</sup>, *Actes de Jean I<sup>er</sup>* [...]

LÉONARD Émile-G. (1936), *Les plus anciennes chartes originales d'histoire normande ou anglaise de la bibliothèque nationale*, Caen, Caron et Cie.

LE ROY Thomas (1878), *Les Curieuses recherches du Mont-Saint-Michel, par dom Thomas Le Roy, publiées pour la première fois avec une introduction et des notes par E. de Robillard de Beaurepaire, conseiller à la cour d'appel de Caen, secrétaire de la société des antiquaires de Normandie, tome premier [tome deuxième]*, Eugène Robillard de Beaurepaire (éd.), Caen, Veuve Le Ghost Clérisse (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie) , consultable en ligne.

LE ROY Thomas (2008), *Le livre des curieuses recherches du Mont Saint Michel : A commencer depuis la fondation de la première église dudit lieux par Saint Aubert, évesque d'Avranches, l'an sept cent neuf, en l'honneur du glorieux archange Saint Michel, prince de la milice céleste ; et ainsi à continuer par un religieux de la congréaion Saint Maur, demeurant en l'abbaye dudit lieux, lequel à commencer cet oeuvre le 1er jour de janvier l'an 1647*, Eugène Robillard de Beaurepaire, Henry

Decaëns (éd.), Caen, Société des Antiquaires de Normandie (Les grands textes des antiquaires de Normandie).

LOBINEAU Gui Alexis (1707a), *Histoire de Bretagne composée sur les titres & les auteurs originaux, par dom Gui Alexis Lobineau, Prestre, Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur ; Enrichie de plusieurs portraits & tombeaux en taille douce ; avec les preuves & pieces justificatives, accompagnées d'un grand nombre de Sceaux. Tome 1, Contenant l'HIstoire, divisée en XXII livres*, Paris, Chez la veuve de François Muguet.

LOBINEAU Gui Alexis (1707b), *Histoire de Bretagne composée sur les titres & les auteurs originaux, par dom Gui Alexis Lobineau, Prestre, Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur. Tome II Contenant les Preuves, & pieces justificatives*, Paris, Chez la veuve de François Muguet.

LOEWENFELD S. (éd.) (1885), *Epistolae pontificum romanorum ineditae*, Leipzig, Veit, consultable en ligne.

LONGNON Auguste (1903), *Pouillés de la province de Rouen*, Paris, Imprimerie nationale – C. Klincksieck.

LOTH J. (éd.) (1882), *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint Maur. Tome 1*, Rouen, C. Métérie (Société de l'histoire de Normandie) , consultable en ligne.

LOTH Julien (1884), *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint Maur. Tome II*, Rouen, Charles Métérie, consultable en ligne.

LOTH Julien (1885), *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint Maur. Tome III*, Rouen, Charles Métérie, consultable en ligne.

Lothaire, Louis V (1908), *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V Rois de France (954-987)*, Louis Halphen (éd.), Paris, Imprimerie nationale, consultable en ligne.

Louis XIII (1640), *Déclaration du roy, portant que toutes monnoyes d'or legeres des Pais etstrangers, seront converties en especes d'or de poids portant le nom du roy, que la fabrication des escus d'or de France sera continuée, & que toutes especes d'or legeres seront décriées dans trois mois : avec defenses d'en exposzr apres ledit temps, sur les peines y contenuës. Vérifiée en la Cour des Monnoyes le troisième jour d'Avril 1640*, Paris, Sébastien Cramoisy.

LUCE Siméon (éd.) (1879), *Chronique du Mont-Saint-Michel : 1343-1468 : publiée avec notes et pièces diverses relatives au mont Saint-Michel et à la défense nationale en basse Normandie pendant l'occupation anglaise. Tome 1*, Paris, Firmin Didot, consultable en ligne.

LUCE Siméon (éd.) (1883), *Chronique du Mont-Saint-Michel : 1343-1468 : publiée avec notes et pièces diverses relatives au mont Saint-Michel et à la défense nationale en basse Normandie pendant l'occupation anglaise. Tome 2*, Paris.

LUCE Siméon (éd.) (1886), *Jeanne d'Arc à Domremy, recherches critiques sur les origines de la mission de la pucelle accompagnées de pièces justificatives*, Paris, H. Champion, consultable en ligne.

- MABILLON Jean (1691), *Traité des Etudes monastiques divisé en trois parties ; avec une liste des principales difficultez qui se rencontrent en chaque siècle dans la lecture des originaux, & un catalogue de livres choisis pour composer une bibliothèque ecclésiastique par dom Jean Mabillon religieux benedicti de la COngrégation de S. Maur*, Paris, Charles Robustel.
- MARCHEGAY Paul-Alexandre, MABILLE Émile (éd.) (1869a), « Breve Chronicon Sancti Florentii Salmurensis », in *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, Veuve de J. Renouard, p. 180-195, consultable en ligne.
- MARCHEGAY Paul-Alexandre, MABILLE Émile (éd.) (1869b), « Historia Sancti Florentii Salmurensis », in *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, Veuve de J. Renouard, p. 218-328.
- MARTÈNE Edmond, DURAND Ursin (1717), *Thesaurus novus anecdotorum. Tomus primus. ectens regum ac principum, Aliorumque Virorum Illustrium epistolas et diplomata bene multa. Prodit nunc primum studio & opera Edmundi Martene & Domni Ursini Durand, [...] & Monachorum Benedictorum e Congregatione Sancti Mauri*, Lutetiæ Parisiorum [Paris], Delaulne – Cault – Clouzier – Nyon – Ganeau – Gosselin.
- MARTÈNE Edmond (1874), *Histoire de l'abbaye de Marmoutier par Dom Edmond Martène religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur publiée pour la première fois et annotée par M. l'Abbé C. Chevalier Président de la Société archéologique de Touraine. Tome I<sup>er</sup>. 372-1104*, Casimir Chevalier (éd.), Tours, Guillard-Verger – Georget-Joubert (Mémoires de la société archéologique de Touraine ; XXIV), consultable en ligne.
- MARTÈNE Edmond (1875), *Histoire de l'abbaye de Marmoutier par Dom Edmond Martène religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, publiée pour la première fois, annotée et complétée par M. l'abbé C. Chevalier, président de la société archéologique de Touraine. T. II. 1104-1792*, Casimir Chevalier (éd.), Tours, Guillard-Verger – Georget-Joubert (Mémoires de la société archéologique de Touraine ; XXV), consultable en ligne.
- MARTÈNE Edmond (1928-1943), *Histoire de la congrégation de Saint-Maur*, Gaston Charvin (éd.), Abbaye de Ligugé – Paris, A. Picard.
- MARTÈNE Edmond (1928), *Histoire de la congrégation de Saint-Maur. Tome I. Des origines de la congrégation à l'élection de dom grégoire Tarrisse comme supérieur général – 1612-1630*, Gaston Charvin (éd.), Ligugé – Paris, Abbaye Saint-Martin – A. Picard (Archives de la France monastique ; XXXI) .
- MARTÈNE Edmond (1929), *Histoire de la congrégation de Saint-Maur. Tome II. De l'élection de dom Grégoire Tarrisse comme supérieur général de la congrégation à la séparation de Cluny et de Saint-Maur — 1630-1645*, Gaston Charvin (éd.), Ligugé – Paris, Abbaye Saint-Martin – A. Picard (Archives de la France monastique ; XXXII) .
- MARTÈNE Edmond (1929), *Histoire de la congrégation de Saint-Maur. Tome III. De la séparation de Cluny et de Saint-Maur à la nouvelle tentative d'union sous Mazarin, abbé de Cluny*

— 1645-1655, Gaston Charvin (éd.), Ligugé – Paris, Abbaye Saint-Martin – A. Picard (Archives de la France monastique ; XXXIII) .

MARTÈNE Edmond (1930), *Histoire de la congrégation de Saint-Maur. Tome IV. Nouvelle tentative d'union entre Cluny et Saint-Maur sous Mazarin, abbé de Cluny. Expansion de la réforme mauriste. 1656-1667*, Gaston Charvin (éd.), Ligugé – Paris, Abbaye Saint-Martin – A. Picard (Archives de la France monastique ; XXXIV) .

MARTÈNE Edmond (1931), *Histoire de la congrégation de Saint-Maur. Tome V. Sous les généralats de dom B. Audebert et de dom V. Marsolle. Début des grandes publications mauristes (1668-1680)*, Gaston Charvin (éd.), Ligugé – Paris, Abbaye Saint-Martin – A. Picard (Archives de la France monastique ; XXXV) .

MÉNARD Nicolas Hugues (1629), *Martyrologium Sanctorum Ordinis Divi Benedicti duobus observationum libris illustratum. In quibus continentur multorum Sanctorum vitae nunquam hactenus editae ; & praeclara alia antiquitatis monumenta Auctore R. P. D. Hugone Menard, Religioso Benedictino Congregationis S. Mauri in Gallia*, Paris, Joannes Germont – Joannes Billaine.

MOLINIER Auguste (1902), *Les sources de l'histoire de France des origines aux guerres d'Italie (1494). t. II. Époque féodale, les Capétiens jusqu'en 1180*, Paris, A. Picard et fils, consultable en ligne.

MOLLAT (éd.) (1929) : voir Jean XXII, *Jean XXII (1316-1334) Lettres communes [...]*

MONET Philibert (1635), *Invantaire des deus langues françoise, et latine : assorti des plus utiles curiositez de l'un, & de l'autre Idiome ; Par Le P. Philibert Monet, de la compagnie de Jesus*, Lyon, Veuve Claude Rigot – Philippe Borde.

MONSTIER (du) Arthur (1663), *Neustria pia, seu de omnibus et singulis abbatiis et prioratibus totius Normaniae quibus extruendis, fundandis, dotandisque, Pietas Neustriaca magnificentissime eluxit, & commendatur. Deque sanctorum illarum domorum, Rectoribus, privilegiis, et aliis ad ipsas quoquomodo spectantibus. Auctore R. Patre Arturo Du Monstier Rothomagensi Ordinis Fratrum Minorum Recollectorum Presbytero*, Rothomagi [Rouen], Apud Joannem Berthelin, consultable en ligne.

MONTFAUCON (de) Bernard (1739), *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova : Ubi quae innumeris pene Manuscriptorum Bibliothecis continentur, ad quodvis Literaturae genus spectantia & notatu digna, describuntur & indicantur. Autore R. P. D. Bernardo De Montfauco, Benedictino Congregationis Sancti Mauri*, Paris, Briasson, 2 vol.

MORICE Hyacinthe (1742), *Mémoires pour servir de preuves a l'histoire ecclesiastique et civile de Bretagne, tirés des archives de cette province, de celles de France & d'Angleterre, des Recueils de plusieurs sçavans Antiquaires, & mis en ordre, par dom Hyacinthe Morice, Prêtre, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. Tome I*, Paris, Charles Osmont.

- MÜLLER Harald (éd.) (1997), *Päpstliche Delegationsgerichtsbarkeit in der Normandie : 12. und frühes 13. Jahrhundert. Regesten und Edition*, Bonn, Bouvier (Studien und Dokumente zur Gallia Pontificia ; 4) .
- NAVEAU Michel (1632), *Michaelis Navei, Chronicon apparitionum sancti Michaelis per varias orbis partes*, Douai, Balthazar Bellère, consultable en ligne.
- Nicolas IV (1886-1893), *Les registres de Nicolas IV : recueil des bulles de ce pape / publiées ou analysées d'après les manuscrits... du Vatican*, Ernest Langlois (éd.), Paris, E. Thorin, consultable en ligne.
- Orderic Vital (1978), *The ecclesiastical history of Orderic Vital Volume VI Books XI, XII, and XIII*, Marjorie Chibnall (éd.) Oxord, The Clarendon Press.
- PASTORET (de) (éd.) (1820), *Ordonnances des rois de France de la troisième race recueillies par ordre chronologique; dix-septième volume, contenant les Ordonnances rendues depuis le mois de Juillet 1467 jusqu'au mois de Mars 1473*, Paris, Imprimerie royale.
- Philippe Auguste (1916), *Recueil des actes de Philippe Auguste roi de France publié sous la direction de M. Elie Berger membre de l'Institut par M. H. François Delaborde professeur à l'École des Chartes. Tome I. Années du règne I a XV (1<sup>er</sup> novembre 1179-31 octobre 1194)*, Henri-François Delaborde, Elie Berger (éd.) Paris, Imprimerie nationale.
- Philippe Auguste (1856), *Catalogue des actes de Philippe-Auguste avec une introduction et [...]*, Léopold Delisle (éd.), Paris, Auguste Durand.
- Philippe Auguste, Louis VIII, Louis IX, Philippe Le Hardi, Henri II (1882 [réimpression en 1978]), *Cartulaire Normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, Saint-Louis et Philippe-le-Hardi publié par Léopold Delisle, Léopold Delisle (éd.)*, Caen [réimpression Genève], Le Gost-Clérisse [réimpression Mégariotis Reprints].
- POMMERAYE Jean-François (1662), *Histoire de l'abbaye royale de Saint Ouen de Rouen, divisée en cinq livres, par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint Maur*, Rouen, Richard Lallemand.
- POTTHAST Auguste (1874a), *Regesta Pontificum Romanorum inde ab A. Post Christum Natum MCXCVII ad A. MCCCIV*, Berlin, Rudolph de Decker.
- POTTHAST Auguste (1874b), *Regesta pontificum romanorum inde ab a. post Christum natum MCXCVIII ad a. MCCCIV Vol. 2*, Berlin, Rudolph de Decker, consultable en ligne.
- PRESSUTTI (éd.) (1888-1895) : voir Honorius III, *Regesta Honorii papae III [...]*
- PROU Maurice, VIDIER Alexandre, STEIN Henri (éd.) (1907), *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. T. 1*, Paris, A. Picard et fils (Documents publiés par la Société archéologique du Gâtinais ; 5) , consultable en ligne.
- PROU Maurice, VIDIER Alexandre, STEIN Henri (éd.) (1912), *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. T. 2*, Paris, A. Picard et fils (Documents publiés par la Société archéologique du Gâtinais ; 6) , consultable en ligne.



- RAMACKERS Johannes (éd.) (1937), *Papsturkunden in Frankreich neue Folge 2. Band Normandie*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht (Abhandlungen des Gesellschaft des Wissenschaften zu Göttingen Philologisch-Historische Klasse ; 21) .
- Raoul Glaber (2008), *Guillaume de Volpiano, un réformateur en son temps (962-1031)*, Véronique Gazeau et Monique Goulet (éd.), Caen, Publications du Crahm.
- Regula* (1701 [1<sup>re</sup> édition 1645]), *Regula S.P. Benedicti cum declarationibus*.
- Rigord, Guillaume le Breton (1882), *Œuvres de Rigord et de Guillaume Le Breton, historiens de Philippe-Auguste, publiées pour la Société de l'Histoire de France. Tome 1 / par H.-François Delaborde*, Henri-François Delaborde (éd.), Paris, H. Loones, consultable en ligne.
- Rigord, Guillaume le Breton (1885), *Œuvres de Rigord et de Guillaume Le Breton, historiens de Philippe-Auguste, publiées pour la Société de l'Histoire de France. Tome 2 / par H.-François Delaborde*, Henri-François Delaborde (éd.), Paris, Librairie Renouard, consultable en ligne.
- Robert de Torigni (1872), *Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel, suivie de divers opuscules historiques de cet auteur et de plusieurs religieux de la même abbaye, le tout publié d'après les manuscrits originaux, t. 1*, Léopold Delisle (éd.), Rouen, A. Le Brument.
- Robert de Torigni (1873), *Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel, suivie de divers opuscules historiques de cet auteur et de plusieurs religieux de la même abbaye, le tout publié d'après les manuscrits originaux*, Léopold Delisle (éd.), Rouen, C. Métérie.
- ROBILLARD DE BEAUREPAIRE Eugène (éd.) (1862), *Les Miracles du Mont Saint-Michel : fragment d'un mystère du XIV<sup>e</sup> siècle*, publié avec introduction, Avranches, Auguste Anfray, consultable en ligne.
- ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (éd.) (1872) : voir HUYNES Jean, *Histoire générale* [...]
- ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (éd.) (1873) : voir HUYNES Jean, *Histoire générale* [...]
- ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (éd.) (1878) : voir LE ROY Thomas, *Les Curieuses recherches* [...]
- ROBILLARD DE BEAUREPAIRE & DECAËNS (éd.) (2008) : voir LE ROY Thomas, *Le livre des curieuses recherches* [...]
- SAINTE-MARTHE (de) Denis (1759), *Gallia Christiana, in provincias ecclesiasticas distributa : in qua series et historia archiepiscoporum, regionum omnium quas vetus Gallia complectebatur, ab origine Ecclesiarum ad nostra tempora deducitur, & probatur ex authentice Instrumentis ad calcem appositis. Opera & studio Monachorum Congregationis S. Mauri Ordinis S. Benedicti. Tomus undecimus : de provincia Rotomagensi. Ejusque metropoli ac suffraganeis Bajocensi, Abrincensi, Ebroicensi, Sagiensi, Lexoviensi ac Constantiensi ecclesiis.*, Paris, Ex Typographia Regia.
- SANDER Nicholas (1586), *Nicolai Sanderi de origine ac progressu Schismatis Anglicani Libri Tres. Quibus historia continetur maxime Ecclesiastica, annorum circiter sexaginta, lectu dignissima, nimirum, ab anno 21, regni Henrici octavi, quo primum cogitare cœpit de repudianda legitima uxore serenissima Catharina, usque ad hunc vigesimum octavum Elizabethae, quæ vltima est eiusdem*

*Henrici soboles. Aucti per Edoardum Rishtonum, & impresse primum in Germania, nunc iterum locupletius & castigatius editi. Cuiusq, libri argumenta, pagella versa monstrabit.*, Romae, Typis Bartholomaei Bonfadini..., consultable en ligne.

SAUSSAY (du) André (1637), *Martyrologium gallicanum*, Paris, Sebastien Cramoisy.

SAUSSAYE (de la) Charles (1615), *Annales ecclesiae aurelianensis saeculis et libris sex decim, addito tractatu accuratissimo de veritate translationis corporis S. Benedicti ex Italia in Gallias ad monasterium floriacense, dioecesis aurelianensis*, Paris, Jérôme Drouart.

Sigebert de Gembloux (1513), *Sigeberti Gemblacensis coenobitae Chronicon ab anno 381 ad 1113, cum insertionibus ex historia Galfridi et additionibus Roberti, abbatis Montis, centum et tres sequentes annos complectentibus, promovente egregio patre D. G. Parvo, [...] nunc primum in lucem emissum*, [Paris], H. Stephani – J. Parvi,.

Société Jersaise (éd.) (1918a), *Cartulaire de Jersey : Recueil de documents concernant l'histoire de l'île conservés aux Archives du département de la Manche. 1<sup>er</sup> fascicule*, Jersey, J. W. Labey – Beresford.

Société Jersaise (éd.) (1918b), *Cartulaire de Jersey, Guernesey et les autres Iles Normandes concernant l'histoire de ces îles conservées aus Archives du Département de la Manche. 2<sup>e</sup> fascicule*, Jersey, The Beresford Library.

TASSIN Christophe (1634), *Plans et profilsz des principales villes de la province de Bretagne, avec la carte generale et les particulières de chascun gouvernement d'icelles*, Paris, Sébastien Cramoisy.

THIROUX Jean *et al.* (1875), *Histoire abrégée de l'Abbaye de Saint-Florentin de Bonneval des révérends pères dom Jean Thiroux et dom Lambert, continuée par l'abbé Beaupère et M. Lejeune, publiée sous les auspices de la Société dunoise, par le docteur V. Bigot*, Victor Bigot (éd.), Châteaudun, H. Lecesne, consultable en ligne.

TILLIETTE Jean-Yves (1982), « Une lettre inédite sur le mépris du monde et la componction du cœur adressée par Baudri de Bourgueil à Pierre de Jumièges », *Revue des études augustiniennes*, vol. XXVIII, n° 3-4.

TOUSTAIN, TASSIN René Prosper (1936), *Histoire de l'abbaye de Saint-Vandrille*, Jean Laporte (éd.), [Fontenelle], Abbaye de Saint-Wandrille.

TWEEDALE Michael (éd.) (2005), *Biblia sacra juxta vulgatam clementinam editio electronica plurimis consultis editionibus preparata a Michaele Tweedale*, Londres.

Urbain IV (1901), *Les registres d'Urbain IV (1261-1264) Recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican par M. Jean Guiraud*, Jean Guiraud (éd.), Paris, A. Fontemoing.

Urbain IV (1904), *Les registres d'Urbain IV (1261-1264) Recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican par M. Jean Guiraud*, Jean Guiraud (éd.), Paris, A. Fontemoing.

Urbain V (1964), *Urbain V (1362-1370). Lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican. T. II (Fascicule I)*, Pierre Gasnault (éd.), Paris, E. de Boccard (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome).

WALDMAN G. Thomas (éd.) (1970), *Hugh 'of Amiens', Archbishop of Rouen (1130-64)*, PHD, 648.

ZIMMERMANN H (éd.) (1985), *Papstrukunden 896-1046, Denkschriften des Österreichischen Akademie der Wissenschaft philosophisch-historische Klasse, Zweiter Band 996-1046*, 177, Vienne.

## II. Études

ANONYME (1835), *Histoire littéraire de la France, ouvrage commencé par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur et continué par des membres de l'institut (Académie royale des inscriptions et Belle-Lettres)*, Paris, Firmin Didot – Treuttel et Wurtz.

ANONYME (1976), *Droit privé et institutions régionales*, Paris, Presses universitaires de France (Publications de l'Université de Rouen ; 31).

ADIGARD DES GAUTRIES Jean (1951), « Les noms de lieux de la Manche attestés entre 911 et 1066 », *Annales de Normandie*, vol. 1, n° 1, p. 9-44.

ADKINS William Ryland Dent, SERJEANTSON R. M. (1906), *The Victoria history of the county of Northampton, volume two*, Londres, James Street Haymarket, consultable en ligne.

ALEXANDER J.J.G. (1970), *Norman illumination at Mont St Michel 966-1100*, Oxford, Clarendon Press.

ALLEN Richard (2009), *The Normand episcopate (989-1110)*, Thèse pour l'obtention du grade de docteur de l'Université de Glasgow, 885 p., consultable en ligne.

ALLEN Richard (2012), « Les actes des évêques d'Avranches, ca. 990-1253 : esquisse d'un premier bilan », *Tabularia « Études »*, n° 12, consultable en ligne.

ALLERIT (1975), *Spiritualité et rayonnement au XVII<sup>e</sup> siècle : la Congrégation de Saint Maur : histoire d'une réforme*, Thèse de doctorat soutenue à Strasbourg II.

AMIET Robert (1990), *Missels et bréviaires imprimés (supplément aux catalogues de Weale et Bohatta). Propres des Saints (édition princeps)*, Paris, Éditions du CNRS (Documents, études et répertoires).

ANDRÉ Jacques (2003), *Règles et recommandations pour les éditions critiques. Série latine*, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France).

ARNOUX Mathieu (1995), « Un Vénitien au Mont-Saint-Michel : Anastase, moine, ermite et confesseur († vers 1085) », *Médiévales*, vol. 14, n° 28, p. 55-78, consultable en ligne.

AUGER Marie-Louise (1987), *La collection de Bourgogne (mss 1-74) à la bibliothèque nationale. Une illustration de la méthode historique mauriste*, Genève, Droz.

AVISSEAU-ROUSSAT Hélène (1964), « L'hôpital Saint-Antoine de la charité de Pontorson (1644-1792) », *Revue de la Manche*, vol. 6, n° 122, p. 41-112.

- AVRIL François (1967), « La décoration des manuscrits au Mont Saint-Michel (XIe-XIIe siècles) », in *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel, t. 2, Vie montoise et rayonnement intellectuel*, Raymonde Foreville (dir.), Paris, P. Lethielleux, p. 203-238.
- BARBEAU Thierry (2002), « La spiritualité dans la congrégation de Saint-Maur : bilan et perspective d'étude », *Revue Mabillon*, vol. 13 [=74], p. 35-51.
- BARBICHE Bernard, CHATENET Monique (1993), *L'Édition des textes anciens, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Inventaire général (Documents et méthodes ; 1), consultable en ligne.
- BAUDUIN Pierre (2004), *La première Normandie (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, Caen, Presses universitaires de Caen.
- BAYLÉ Maylis (1998), « Les constructions préromanes et romanes », in *Le Mont-Saint-Michel. Histoire et Imaginaire*, Pierre Bouet et al. (dir.), Paris, Éditions du Patrimoine – Anthèse, p. 102-114.
- BERLIÈRE Ursmer (1908), *Nouveau supplément à Histoire Littéraire de la Congrégation de Saint-Maur. Tome Premier A-L*, Paris, Alphonse Picard et fils, consultable en ligne.
- BERLIÈRE Ursmer (1932), *Nouveau supplément à Histoire Littéraire de la Congrégation de Saint-Maur. Tome III Additions – Anonymes – Index*, Maredsous, Abbaye de Saint-Benoit – J. Duculot, consultable en ligne.
- BIEDERMANN-PASQUES Liselotte (1992), *Les grands courants orthographiques au XVII<sup>e</sup> siècle et la formation de l'orthographe moderne. Impacts matériels, interférences phoniques, théories et pratiques (1606-1736)*, Tubingen, Max Niemeyer Verlag (Beihefte zur Zeitschrift für Romanische philologie ; 245).
- BISSON Thomas (2010), « On the abbots of Le Mont Saint-Michel. An edition and translation », *The Haskins Society Journal*, vol. 22.
- BOISSON D. (2008), « Entre foi et doutes, itinéraire de Mathurin Veyssière de la Croze, un mauriste converti au protestantisme à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 94, p. 283-299.
- BORDERIE (de la) Arthur (1889), « Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne », *Bulletin et mémoire de la société archéologique du département d'Ille-et-vilaine*, vol. XIX, p. 155-210.
- BOÛARD Michel de (1961), « L'église Notre-Dame sous Terre, au Mont Saint-Michel. Essai de datation », *Journal des savants*, vol. 1, n° 1, p. 10-27, consultable en ligne.
- BOUET Pierre (1998), « Le Premier millénaire », in *Le Mont-Saint-Michel. Histoire et Imaginaire*, Pierre Bouet et al. (éd.), Paris, Éditions du Patrimoine – Anthèse, p. 102-114.
- BOUET Pierre (2014), « Inventaire des manuscrits de la bibliothèque municipale d'Avranches : les sources antiques », in *L'Historiographie médiévale normande et ses sources antiques (Xe-XIIe*

- siècle), Marie-Agnès Lucas-Avenel et Pierre Bauduin (dir.), Caen, Presses universitaires de Caen, p. 67-134.
- BOURGEOIS-LECHARTIER Michel (1967), « À la Recherche du scriptorium de l'abbaye du Mont Saint-Michel », in *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel, t. 2, Vie montoise et rayonnement intellectuel*, Raymonde Foreville (dir.), Paris, P. Lethielleux, p. 171-202.
- BRUZEN DE LA MARTINIÈRE Antoine-Augustin (1768), *Le Grand dictionnaire géographique, historique et critique, par M. Bruzen de la Martinière, géographe de sa Majesté catholique Philippe V. Roi des Espagnes et des Indes. Nouvelle édition, corrigée et amplement augmentée. Tome cinquième. Q-S*, Paris, Les Libraires associés.
- BUGNER Monique (1987), « Les constructions des bénédictins de Saint-Maur aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 73, n° 190, p. 109-131 consultable en ligne.
- BULST Neithard (1973), *Untersuchungen zu den Klosterreformen Wilhelms von Dijon (962-1031)*, Bonn, Röhrscheid (Pariser historische Studien ; 11) .
- CÁRCEL ORTI Ma Milagros (éd.) (1997), *Vocabulaire international de la diplomatie*, Valence, Universitat de València.
- CASSET Marie (2013), « Le prieuré du Mont Saint-Michel à Saint-Broladre », *Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, vol. 90, n° 437, p. 361-378.
- CASTILLON DE SAINT-VICTOR L.-E (1834), « Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel », in *Histoire pittoresque du Mont Saint-Michel et de Tombelene*, Maximilien Raoul (éd.), Paris, Abel Ledoux, p. 271-281.
- CAZAL Yvonne *et al.* (2003), « L'orthographe : du manuscrit médiéval à la linguistique moderne », *Médiévales*, vol. 45, n° , consultable en ligne.
- CERQUIGLINI Bernard (1983), « Eloge de la variante », *Langages*, vol. 17, n° 69, p. 25-35.
- CHARTIER Roger (1995), « Lecteurs dans la longue durée : du codex à l'écran », in *Histoires de la lecture. Un bilan des recherches. Actes du colloque des 29 et 30 janvier 1993*, Roger Chartier (éd.), Paris, Imec éditions, Éditions de la maison des sciences de l'homme, p. 271-283.
- CHASTANG Pierre (2008), « L'archéologie du texte médiéval », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 63, n° 2, p. 245-269, consultable en ligne.
- CHAUSSY Yves (1967), « Le Mont Saint-Michel dans la congrégation de Saint-Maur », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. t. 1. Histoire et vie monastique*, Jean Laporte (dir.), Paris, P. Lethielleux, p. 227-265.
- CHAUSSY Yves (1989), *Bénédictins de Saint-Maur 1 Aperçu historique sur la congrégation*, Paris, Institut d'études augustinienne.
- CHAUSSY Yves (1991), *Bénédictins de Saint-Maur 2 Répertoire biographique supplément à la « Matricule »*, Paris, Institut d'études augustinienne.

- CHAZELAS Jean (1967), « La vie monastique au Mont Saint-Michel au XIII<sup>e</sup> siècle », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. t. 1. Histoire et vie monastique*, Jean Laporte (dir.), Paris, P. Lethielleux, p. 127-150.
- CHÉDEVILLE André et GUILLOTTEL Hubert (1984), *La Bretagne des saints et des rois V<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Ouest-France.
- CHÉDOZEAU Bernard (2001), « Architecture et liturgie. La tridentinisation de l'abbatiale mauriste de Saint-germain-des-Près. Une église matricielle pour les églises mauristes ? », in *Les Mauristes à Saint-Germain-des-Près. Actes du Colloque de Paris (2 décembre 1999)*, Jean-Claude Fredouille (dir.), Paris, Institut d'études augustiniennes, p. 27-46.
- CLÉMENT François *et al.* (1824), *Histoire littéraire de la France. Ouvrage commencé par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur et continué par des membres de l'Institut (Académie Royale des inscriptions et belles-lettres). Tome XIV. XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Firmin-Didot – Treuttel & Wurtz.
- COMPAGNON Antoine (1997), « Quelques remarques sur la méthode des passages parallèles », *Studi di letteratura francese*, vol. 22, p. 15-25.
- CONTAMINE P. (1976), « L'ordre de Saint-Michel au temps de Louis XI et de Charles VIII », *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France Paris*, p. 212-238.
- CORROYER Edouard (1877), *Description de l'abbaye du Mont Saint-Michel et de ses abords : précédée d'une notice historique*, Paris, Dumoulin, consultable en ligne.
- DARRÉ Hubert (1957), « Dom Louis Geslu et la liturgie de la Congrégation de Saint-Maur », *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 43, n° 140, p. 289-300.
- DECAËNS Henry (1979), *Le Mont Saint-Michel*, Zodiaque.
- DECAËNS Henry (1987), « Le Mont-Saint-Michel (Manche) Église abbatiale », in *Le paysage monumental autour de l'an mil*, Xavier Barral I Altet (éd.), Paris, Picard, p. 570-572.
- DECAËNS Henry (1987), « Le Mont-Saint-Michel (Manche) Notre-Dame-sous-terre », in *Le paysage monumental autour de l'an mil*, Xavier Barral I Altet (éd.), Paris, Picard, p. 568-570.
- DEHOUX Esther (2003), « Sens dessus dessous : saint Michel et son Mont », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest. Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine*, n° 110-2, p. 189-208, consultable en ligne.
- DELISLE Léopold (1866), *Rouleaux des morts du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, J. Renouard, consultable en ligne.
- DELISLE Léopold (1868a), *Le Cabinet des manuscrits de la bibliothèque impériale, volume 1*, Paris, Imprimerie impériale.
- DELISLE Léopold (1868b), *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale. Volume 2*, Hildesheim, G. Olms, consultable en ligne.

- DELISLE Léopold (1872b), *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, vol. 4, Arras, Avranches, Boulogne*, Paris, Imprimerie nationale.
- DELISLE Léopold (1886), « La commémoration du Domesday-book à Londres en 1886 », *Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, vol. XXIII, p. 177-184.
- DELISLE Léopold (1903), *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Âge*, Paris, H. Champion, consultable en ligne.
- DELOISON-JOANNO Simone (1978), « Robert Jolivet et la guerre du Mont-Saint-Michel », *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Saint-Valéry-sur-la-somme*, vol. 9, p. 19-28.
- DELUMEAU Jean (2007), « Dom Mabillon, le plus savant homme du royaume », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 151, n° 4, p. 1597-1604.
- DENIS Paul, HANOTAUX Gabriel (1913), *Le cardinal de Richelieu et la réforme des monastères bénédictins*, Paris, H. Champion (Bibliothèque d'histoire bénédictine) .
- DESROCHES Jean-Jacques (1838a), *Histoire du Mont Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, publiés d'après les chartes, cartulaires et manuscrits trouvés au Mont Saint-Michel, à la tour de Londres et dans les bibliothèques de la France et de l'étranger*, t. 1, Mancel.
- DESROCHES Jean-Jacques (1838b), *Histoire du Mont Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, publiés d'après les chartes, cartulaires et manuscrits trouvés au Mont Saint-Michel, à la tour de Londres et dans les bibliothèques de la France et de l'étranger*, t. 2, Mancel.
- DESROCHES Jean-Jacques (1840), « Notices sur les manuscrits de la bibliothèque d'Avranches », *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, vol. 1, n° XI, p. 70-156.
- DESROCHES Jean-Jacques (1847), « Annales religieuses de l'Avranchin, Seconde partie », *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, vol. 17, p. 15-90.
- DESROCHES Jean-Jacques (1856), *Annales civiles, militaires et généalogiques du pays d'Avranches ou de toute la Basse-Normandie*, Caen, A. Hardel.
- DIDIER-LAURENT E. (1903), « Dom Didier de la Cour de La Vallée et la réforme des bénédictins de Lorraine (1550-1623) », *Mémoires de la Société d'Archéologie de Lorraine*, vol. LIII, p. 265-502.
- DOLBEAU François (2007), « Quelques instruments de travail chez les Mauristes », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 151, n° 4, p. 1729-1778.
- DOUBLET Georges (1901), « Monographie de l'ancienne collégiale de Saint-Paul-du-Var », *Annales de la société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, vol. XVII, p. 1-54.
- DUBOIS Jacques (1967), « Les dépendances de l'abbaye du Mont Saint-Michel et la vie monastique dans les prieurés », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. t. 1. Histoire et vie monastique*, Jean Laporte (dir.), Paris, P. Lethielleux, p. 619-676.

- DUBOIS Jacques (1967), « Le Trésor des reliques de l'abbaye du Mont Saint-Michel », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. t. 1. Histoire et vie monastique*, Jean Laporte (dir.), Paris, P. Lethielleux, p. 501-593.
- DUCHESNE Louis (1910), *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule. L'Aquitaine et les Lyonnaises, t. II*, Paris, A. Fontemoing, consultable en ligne.
- DUFIEF André (1967), « La vie monastique au Mont Saint-Michel pendant le XII<sup>e</sup> siècle (1085-1186) », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. t. 1. Histoire et vie monastique*, Jean Laporte (dir.), Paris, P. Lethielleux, p. 81-126.
- DUINE F. (1921), « Un second manuscrit de la Chronique de Dol.— Les archevêques Baudry et Roland. — Le catalogue des archevêques », *Annales de Bretagne*, vol. 35, n° 1, p. 92-99.
- DUPONT Étienne (1913), *Les prisons du Mont Saint-Michel 1425-1864 d'après des documents originaux inédits*, Paris, Perrin et Cie.
- DUVAL Frédéric (1923), *Archives antérieures à 1790*, Saint-Denis, Imprimerie J. Dardaillon.
- DUVAL Frédéric (2015a), *Les mots de l'édition de textes*, Paris, Éditions de l'École des chartes (Magister Les Manuels de l'École des chartes).
- DUVAL Frédéric (2015b), « Les éditions de textes du XVII<sup>e</sup> siècle », in *Manuel de la philologie de l'édition*, David Trotter (éd.), p. 369-394.
- ENAUD François (éd.) (1966), *Millénaire du Mont Saint-Michel 966-1966 – exposition Paris 18 mars - 15 mai Mont-Saint-Michel 28 mai - 1 octobre*, Caisse nationale des monuments historiques.
- FAUCHON Max (1966), « Un atelier des monnaies au Mont Saint-Michel », *Revue de l'Avranchin et pays de Granville*, vol. XLIII, n° 248, p. 73-85.
- FAUCHON Maxime (1975), « Louis de Vicques », *Revue de l'Avranchin et pays de Granville*, vol. LII, p. 107-124.
- FAUCHON Max (1989), « Louis d'Estouteville, Capitaine du Mont Saint-Michel (1377-1464) », *Revue de l'Avranchin et pays de Granville*, vol. LXVI, p. 115-140.
- FIASSON David (2012-2013), *Abbaye et forteresse. Le Mont-Saint-Michel pendant la guerre de Cent Ans, sous la direction de M. Sylvain Gouguenheim, professeur des universités à l'École normale supérieure de Lyon*, Mémoire de 2<sup>e</sup> année de Master, 239 p.
- FIASSON David (2014), « Abbaye et forteresse : le Mont-Saint-Michel au péril de la guerre (des débuts de la guerre de Cent Ans à l'avènement de Pierre Le Roy) », *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, vol. XIV, n° 119, p. 129-159.
- FISQUET Honoré (s.d.), *La France Pontificale (Gallia Christiana), histoire chronologique et biographique des archevêques et évêques de France depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours, divisée en 17 provinces ecclésiastiques*, Paris, E. Repos.



- FOHLEN Jeannine (1967), « Dom Luc d'Achery et les débuts de l'érudition mauriste », *Revue Mabillon. Archives de la France Monastique*, vol. LVII, n° 227, p. 17-41.
- FOHLEN Jeannine (1968), « Chifflet, d'Achery et Mabillon, une correspondance érudite dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (1668-1675). », *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol. 126, n° 1, p. 135-185.
- FOREVILLE Raymonde (1967), *Millénaire Monastique du Mont Saint-Michel, t. 2, Vie montoise et rayonnement intellectuel*, Paris, P. Lethielleux [réimprimé en 1993].
- FOURNIER Nathalie (2002), *Grammaire du français classique*, Paris, Éditions Belin (Belin sup lettres).
- FRANÇOIS Jean (1777), *Bibliothèque générale des écrivains de l'Ordre de Saint Benoît, patriarche des moines d'Occident [...] tome second*, Bouillon, Société typographique, consultable en ligne.
- FRANÇOIS Michel (1933), « Les sources de l'histoire religieuse de la France au Vatican », *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 19, n° 84, p. 305-346, consultable en ligne.
- FREDOUILLE Jean-Claude (dir.) (2001), *Les mauristes à Saint-Germain-des-Prés, actes du colloque de Paris, 2 décembre 1999*, Paris, Institut d'étude augustinienne.
- FROESCHLÉ-CHOPARD Marie-Hélène (2000), « Les inventaires de bibliothèques ecclésiastiques, témoins de l'évolution intellectuelle et spirituelle des religieux », *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 86, n° 217, p. 439-512.
- GALLET Yves (2003), « Le chevet flamboyant du Mont Saint-Michel et ses modèles dans l'architecture gothique des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, vol. 108, p. 43-55.
- GALLET Yves (2006), « Les voûtes d'ogives du Promenoir des moines au Mont-Saint-Michel et le problème de leur datation », *Bulletin Monumental*, vol. 164, n° 4, p. 347-358.
- GALTIER Roland (2002), « Un exemple d'érudition mauriste : dom Bedos de Celles, facteur d'orgues au siècle des lumières », *Revue Mabillon*, vol. 13 [=74], p. 107-116.
- GASNAULT Pierre (1973), « Dom Anselme Le Michel et les manuscrits de l'abbaye de Cluny. », *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol. 131, n° 1, p. 209-219.
- GASNAULT Pierre (1976), « Les Travaux d'érudition des Mauristes au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Pariser Historische Studien*, vol. 13, p. 102-121.
- GASNAULT Pierre (1982), « La correspondance des mauristes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », in *Sous la règle de Saint-Benoît. Structures monastiques et Sociétés en France du Moyen Âge à l'époque moderne. Abbaye bénédictine Sainte-Marie de Paris, 23-25 octobre 1980*, Genève – Paris, p. 293-304.
- GASNAULT Pierre (1985), « Motivations, conditions de travail et héritage des bénédictins érudits de la congrégation de Saint-Maur », *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. LXXI, n° 186, p. 13-23.

- GASNAULT Pierre (1990), « Les artisans de l'édition mauriste de saint Augustin », in *Troisième centenaire de l'édition mauriste de saint Augustin. Communications présentées au colloque des 19 et 20 avril 1990*, Paris, p. 37-69.
- GASNAULT Pierre (1999), *L'érudition mauriste à Saint-Germain-des-Prés*, Paris, France, Institut d'études augustiniennes.
- GASNAULT Pierre (2001), « Portrait du mauriste érudit », in *Les Mauristes à Saint-Germain-des-Prés. Actes du Colloque de Paris (2 décembre 1999)*, Jean-Claude Fredouille (éd.), Paris, Institut d'études augustiniennes, p. 107-114.
- GAZEAU Véronique (1986-1987), *Monachisme et aristocratie au XI<sup>e</sup> siècle : l'exemple de la famille de Beaumont*, Thèse dactylographiée de troisième cycle.
- GAZEAU Véronique (2007a), *Normannia monastica (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup>), t. 1. Princes normands et abbés bénédictins*, Caen, Publications du Crahm.
- GAZEAU Véronique (2007b), *Normannia monastica, t. 2. Prosopographie des abbés bénédictins (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Caen, Publications du Crahm.
- Gazeau Véronique (2014), « Die Werke Roberts von Torigni. Eine Quelle für die Erstellung einer Prosopographie der normannischen Äbte », in *“Eure Namen sind im Buch des Lebens geschrieben”. Antike und mittelalterliche Quellen als Grundlage moderner prosopographischer Forschung, (actes du colloque de Mayence, 23-25 mars 2011)*, Rainer Berndt (dir.), Münster – Westf, Aschendorff (Erudiri Sapientia, 11) p. 241-259.
- GIRAUD Yves (1997), « Protocole pour l'édition de textes imprimés en moyen français (ca. 1480 - ca. 1620) », *Bulletin de liaison de la Société Française d'Etude du Seizième siècle*, vol. 42, p. 37-40.
- GRAESSE Johann Georg Theodor (1972a), *Orbis latinus Lexicon lateinischer geographischer Namen des Mittelalters und des Neuzeit – Band I A — D*, Braunschweig, Klinkhardt & Biermann.
- GRAESSE Johann Georg Theodor (1972b), *Orbis latinus Lexicon lateinischer geographischer Namen des Mittelalters und des Neuzeit – Band II E — M*, Braunschweig, Klinkhardt & Biermann.
- GRAESSE Johann Georg Theodor (1972c), *Orbis latinus Lexicon lateinischer geographischer Namen des Mittelalters und des Neuzeit – Band III N — Z*, Braunschweig, Klinkhardt & Biermann.
- GRANT Lindy (2005), *Architecture and Society in Normandy 1120-1270*, New Haven – Londres, Yale university press.
- GREMONT Denis, DONNAT (1967), « Fleury, Le Mont Saint-Michel et l'Angleterre à la fin du X<sup>e</sup> et au début du XI<sup>e</sup> siècle à propos du manuscrit d'Orléans n° 127 (105) », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. t. 1. Histoire et vie monastique*, Jean Laporte (dir.), Paris, P. Lethielleux, p. 751-793.
- GUILLOTTEL Hubert (1998), « Le Manuscrit », in *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, [s. l.], Association des amis des archives historiques du diocèse de Rennes et de Saint-Malo, p. 9-25.

- GUILLOT Hubert (4 juillet 1973), *Les actes des ducs de Bretagne (944-1048)*, Thèse pour le doctorat en droit, 523 p.
- GUYOTJEANNIN Olivier (2001), *Conseils pour l'édition des textes médiévaux. Fascicule II : actes et documents d'archives*, Paris, Éditions du CTHS (Orientations et méthodes).
- HOURLIER Jacques (1957), « La vie monastique à Saint-Germain-des-Prés », *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 43, n° 140, p. 81-100.
- HOURLIER Jacques (1967), « Le Mont Saint-Michel avant 966 », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. t. 1. Histoire et vie monastique*, Jean Laporte (dir.), Paris, P. Lethielleux, p. 13-28.
- HULL P.L. (1967), « The Foundation of St.-Michael's Mount in Cornwall, a Priory of the Abbey of Mont St.-Michel », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. t. 1. Histoire et vie monastique*, Jean Laporte (dir.), Paris, P. Lethielleux, p. 703-724.
- HUNGER V (1908), *Histoire de Verson*, Caen, E. Brunet, consultable en ligne.
- HUREL Daniel-Odon (1987a), « L'emplacement des bibliothèques dans les monastères de la congrégation de Saint-Maur », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 94, n° 4, p. 519-528.
- HUREL Daniel-Odon (1987b), « La reconstruction de Marmoutier par les Mauristes (1638-1715) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 73, n° 190, p. 133-137.
- HUREL Daniel-Odon (1992), « La place de l'érudition dans le voyage littéraire de dom Edmond Martène et dom Ursin Durand (1717 et 1724) », *Revue Mabillon*, vol. 3 [=72], p. 213-228.
- HUREL Daniel-Odon (1997a), « Les mauristes de Bonne-Nouvelle d'Orléans et leur bibliothèque au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 83, n° 210, p. 179-201.
- HUREL Daniel-Odon (1997b), « Les Bénédictins de Saint-Maur et l'Histoire au XVII<sup>e</sup> siècle », *Littératures classiques*, vol. « L'Histoire au XVII<sup>e</sup> siècle », n° 30.
- HUREL Daniel-Odon (1999), « Monachisme et missions intérieures en France au XVII<sup>e</sup> siècle. La "conduite des religieux bénédictins de Saint-Maur occupez dans les missions" », *Revue Mabillon*, vol. 10 [=71], p. 271-296.
- HUREL Daniel-Odon (2000a), « La représentation de Cluny chez les auteurs du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Revue Mabillon*, vol. 11 [=72], p. 115-128.
- Hurel Daniel-Odon (2000b), « Les mauristes, consommateurs et producteurs de livres au XVIIe et XVIIIe siècle », in *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne : actes du Colloque de Marseille*, EHESS, 2 et 3 avril 1997, Dompnier, Froeschlé-Chopard (éd.), p. 177-195.
- HUREL Daniel-Odon (2001), *Guide pour l'histoire des ordres et des congrégations religieuses en France, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Brepols.
- HUREL Daniel-Odon (2002), « L'historiographie de la congrégation de Saint-Maur aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles : Bilan et perspectives de recherche », *Revue Mabillon*, vol. 13 [=74], p. 7-23.

- HUREL Daniel-Odon (2005a), « Les Mauristes, historiens de la congrégation de Saint-Maur aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : méthodes, justifications monographiques de la réforme et défense de la centralisation monastique », in *Écrire son histoire. Les communautés régulières face à leur passé. Actes du 5<sup>e</sup> Colloque International du CERCOR Saint-Étienne, 6-8 novembre 2012*, Daniel-Odon Hurel (éd.), Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, p. 257-274.
- HUREL Daniel-Odon (2005b), « La Revue Mabillon (1905-1920) dans la correspondance de dom Jean-Martial Besse », *Revue Mabillon*, vol. 16 [=77], p. 55-78.
- HUREL Daniel-Odon (2007a), « Mabillon, les Mauristes et l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 151, n° 4, p. 1699-1727.
- HUREL Daniel-Odon (éd.) (2007b), *Le Moine et l'historien dom Mabillon œuvres choisies, précédées d'une biographie par dom Henri Leclercq*, Paris, Robert Laffont (Bouquins).
- IRIGOIN Jean (2002), *Règles et recommandations pour les éditions critiques. Série grecque*, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France).
- JACOB Christian (2001), « Rassembler la mémoire. Réflexions sur l'histoire des bibliothèques », *Diogène*, vol. 4, n° 196, consultable en ligne.
- JACQUELINE Bernard (1978), « Relation de la Cour pontificale d'Urbain IV (1261-1264) avec le diocèse de Coutances », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge. Temps modernes*, vol. 90, n° 2, p. 643-656, consultable en ligne.
- JEUDY Colette, RIOU Jean-François (1989), *Les manuscrits classiques latins des bibliothèques publiques de France. Tome 1 Agen-Évreux*, Paris, Éditions du CNRS.
- JOASSART Bernard (2011), « Érudition et hagiographie aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques. Résumés des conférences et travaux*, n° 141, p. 202-206, consultable en ligne.
- KEATS-ROHAN Katharine (1999), « Bibliothèque municipale d'Avranches, 210 : Cartulary of Mont Saint Michel », in *Anglo-Norman Studies XXI: Proceedings of the Battle Conference 1998*, Christopher Harper-Bill (éd.), Woodbridge, Boydell & Brewer, p. 94-112.
- KEATS-ROHAN Katharine (2000), « Une charte de l'abbé Mayeul de Cluny et la réforme du Mont Saint-Michel », in *La Normandie vers l'an mil*, Jean-Pierre Chaline, François Beaurepaire (éd.), Rouen, Société de l'Histoire de Normandie, p. 159-169.
- KEATS-ROHAN Katharine (2004), « Testimonies of the living-dead », in *The Durham Liber Vitae and Its Context*, David W. Rollason (éd.), Boydell Press, p. 165-190.
- KEATS-ROHAN Katharine (2005), « Francs, Scandinaves ou Normands ? Aperçus sur les premiers moines des monastères normands », in *Les fondations scandinaves en Occident et les débuts du duché de Normandie*, Pierre Bauduin (éd.), Caen, Publications du Crahm, p. 195-208.

- KNOWLES David, BROOKE C. N. L., LONDON Vera (1972), *The Heads of Religious Houses England & Wales 940-1216*, Cambridge, The University Press.
- KRIEGEL Blandine (1996), « Le complot janséniste dans la Congrégation de Saint-Maur », *Publications de l'École française de Rome*, vol. 220, n° 1, p. 177-191.
- LA MORANDIÈRE Gabriel de (1903), *Histoire de la maison d'Estouteville en Normandie / Gabriel de La Morandière ; précédée de notes descriptives sur la contrée de Valmont par O. Lannelongue, [...]*, Paris, C. Delagrave, consultable en ligne.
- LAPORTE Jean (1963), « Les associations spirituelles entre monastères. L'exemple de trois abbayes bénédictines normandes », *Cahiers Léopold Delisle*, vol. XII, n° 3, p. 29-45.
- LAPORTE Jean (1967), *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. t. 1. Histoire et vie monastique*, Paris, P. Lethellieux.
- LAPORTE Jean (1967a), « L'abbaye du Mont Saint-Michel aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. t. 1. Histoire et vie monastique*, Jean Laporte (dir.), Paris, P. Lethellieux, p. 53-80.
- LAPORTE Jean (1967b), « Les Obituaires du Mont Saint-Michel », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. t. 1. Histoire et vie monastique*, Jean Laporte (dir.), Paris, P. Lethellieux, p. 725-741.
- LAPORTE Jean (1967c), « Les séries abbatiale et priorale du Mont Saint-Michel », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. t. 1. Histoire et vie monastique*, Jean Laporte (dir.), Paris, P. Lethellieux, p. 268-281.
- LAPORTE Jean (1967d), « Le crépuscule de l'ancien monachisme au Mont Saint-Michel », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. t. 1. Histoire et vie monastique*, Jean Laporte (dir.), Paris, P. Lethellieux, p. 211-226.
- LAPORTE Jean (1967e), « L'épée et le bouclier dits "de Saint-Michel" », in *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel, t. 2, Vie montoise et rayonnement intellectuel*, Raymonde Foreville (dir.), Paris, P. Lethellieux, p. 397-410.
- LAUFER Roger (1972), *Introduction à la textologie. Vérification, établissement, édition des textes*, Paris, Larousse (Larousse université) .
- LAURAIN Madeleine (1957), « Les travaux d'érudition des Mauristes : origine et évolution », *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 43, n° 140, p. 231-271, consultable en ligne.
- LECANU Auguste F. (1839), *Histoire des évêques de Coutances, depuis la fondation de l'évêché jusqu'à nos jours*, par M. Lecanu, Curé de Belleville, Coutances, Voisin.
- LECHAT Jean-Baptiste (1957), « Répertoire des visites canoniques de l'ancien diocèse d'Avranches », *Revue de l'Avranchin*, t. XXXVII, n° 212, p. 332-357.
- LÉCHAUDÉ D'ANISY A. L. (1846), « Traité pour la défense du Mont Saint-Michel en 1440 », *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, vol. XV, p. 212-213.

- LECLERCQ Jean (1957), « Saint-Germain et les bénédictines de Paris », *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 43, n° 140, p. 223-230.
- LEGROS Jean-Luc (2005), *Les Mont-Saint-Michel. Architecture et civilisation*, Caen, Scérén – Charles Corlet.
- LEGROS Sébastien (2007), *Prieurés bénédictins, aristocratie et seigneuries. Une géopolitique du Bas-Maine féodal et grégorien (fin 10<sup>e</sup>-début 13<sup>e</sup> siècle)*, Thèse pour l'obtention du grade de docteur de l'Université. Discipline Histoire, 811 p.
- LE HUËROU Armelle (2003), « Essai de reconstitution de l'histoire des armes miniatures de saint Michel depuis leur introduction au Mont jusqu'à leur disparition », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest. Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine*, vol. , n° 110-2, p. 157-187, consultable en ligne.
- LE HUËROU Armelle (2008), « Baudri de Bourgueil et la Normandie : la contribution stratifiée d'un archevêque de Dol au prestige de grands établissements monastiques normands (Mont-Saint-Michel, Jumièges, Fécamp) », in *Bretons et Normands au Moyen Âge Rivalités, malentendus, convergences*, Joëlle Quaghebeur, Bernard Merdrignac (éd.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 201-214.
- LE MARIGNIER Jean-François (1937), « Études sur les privilèges d'exemption et de juridiction des abbayes normandes depuis les origines jusqu'en 1140 », *Revue Mabillon. Archives de la France Monastique*, n° XXXIII, p. 342-350.
- LENAIN Philippe (2006), *Histoire littéraire des bénédictins de Saint-Maur. Tome premier (1612-1655)*, Bruxelles, Éditions Nauwelaerts (Bibliothèque de la revue d'histoire ecclésiastique ; 88) .
- LEROY Hugues (2002), « Les procédures juridiques et canoniques de réforme des monastères : l'exemple de la congrégation de Saint-Maur », *Revue Mabillon*, vol. 13 [= 74], p. 25-33.
- LUCAS-AVENEL Marie-Agnès, BAUDUIN Pierre (dir.) (2014), *L'Historiographie médiévale normande et ses sources antiques (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Caen, Presses universitaires de Caen (Colloque de Cerisy-la-Salle).
- LUCE Siméon (1876), *Histoire de Bertrand du Guesclin et son époque*, Paris, Hachette, consultable en ligne.
- LUCE Siméon (1886), *Jeanne d'Arc à Domremy, recherches critiques sur les origines de la mission de la pucelle accompagnées de pièces justificatives*, Paris, H. Champion, consultable en ligne.
- MARQUIS (1888 [1885-1887]), « Gohory : son prieuré de Saint-Michel, sa préceptorerie », *Bulletin de la société dunoise*, vol. 5, p. 257-276 et 417-438.
- MARQUIS (1888-1890), « Un prieuré du Mont-Saint-Michel à Auffains (partie de Fains et Baignolet) », *Bulletin de la société dunoise*, vol. 6, p. 207-211.

- MARTIN Henri-Jean (1957), « Les Bénédictins, leurs libraires et le pouvoir. Notes sur le financement de la recherche au temps de Mabillon et de Montfaucon », *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 43, n° 140, p. 273-287.
- MICHAUX Gérard (1989), « Une fondation tridentine : la congrégation bénédictine de Saint-Vanne », *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 75, n° 194, p. 137-148, consultable en ligne.
- MICHAUX Gérard (1998), « Dom Didier de La Cour et la réforme des Bénédictins de Saint-Vanne », in *Les prémontrés et la Lorraine XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Marie-Dominique Dautet, Martine Plouvier (éd.), Paris, Beauchesne, p. 125-144.
- MORELLE Laurent (2013), « Pratiques médiévales de l'écrit documentaire », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques*, vol. 144, p. 111-112.
- MORERI Louis (1759), *Le grand dictionnaire historique, ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane, qui contient en abrégé l'histoire fabuleuse des dieux et héros de l'Antiquité païenne [...]*, Paris, Les Libraires associés.
- MÜLLER Harald (1997), *Päpstliche Delegationsgerichtsbarkeit in der Normandie : 12. und frühes 13. Jahrhundert. Untersuchung*, Bonn, Bouvier (Studien und Dokumente zur Gallia Pontificia ; 4) .
- NEBBIAI Donatella (2005), « Archives, bibliothèques et écriture de l'histoire », in *Écrire son histoire. Les communautés régulières face à leur passé. Actes du 5e Colloque International du CERCOR Saint-Étienne, 6-8 novembre 2012*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, p. 531-541.
- NEVEU Bruno (1979), « L' « Histoire littéraire de la France » et l'érudition bénédictine au siècle des Lumières », *Journal des savants*, vol. 2, n° 1, p. 73-113.
- NORTIER Geneviève (1966), *Les bibliothèques médiévales des abbayes bénédictines de Normandie*, Caen, Caron et Cie.
- NORTIER Michel, DECAËNS Henry (2001), *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. IV Bibliographie générale et sources*, Paris, P. Lethielleux.
- NORTIER Michel (1993), « La construction de la merveille. Nouvelle datation proposée », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. t. 5. Études archéologiques*, Michel Nortier (dir.), Paris, P. Lethielleux, p. 81-100.
- OMONT Henri (éd.) (1886), *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements — Tome Premier. Rouen.*, Paris, Plon, Nourrit et cie.
- OMONT Henri (1889), *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, t. X*, Paris, E. Plon – Nourrit et Cie.
- PELTZER Jörg (2006), « Portchester, les évêques d'Avranches et les Hommet (1130-1230) », *Annales de Normandie*, vol. 1, n° 56e année, n° 4.

- PERTZ G. H. (s. d.), « 8. Stadtbibliothek in Avranches », in *I. Frankreich | Zweiter Abschnitt. Handschriftenverzeichnisse | Archiv der Gesellschaft für Ältere* [...], p. 378-385.
- PEYRAFORT-HUIN Monique (2014), « Les inventaires de bibliothèques normandes : un dossier de sources à reprendre », in *L'Historiographie médiévale normande et ses sources antiques (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Marie-Agnès Lucas-Avenel, Pierre Bauduin (dir.), Caen, Presses universitaires de Caen, p. 41-66.
- POLI (de) Oscar (1895), *Les Défenseurs du Mont-Saint-Michel (1417-1450)*, Paris, Conseil héraldique de France, consultable en ligne.
- POMMERAYE Jean-François (1667), *Histoire des archevêques de Rouen*, Rouen, [s. n.].
- POULLE Emmanuel (1999), « Le crâne de saint Aubert entre mythe et histoire », *Revue de l'Avranchin et pays de Granville*, vol. 76, p. 167-188.
- QUAGHBEUR Joëlle (2006), « Lieux de pouvoirs, symbolique et mémoire institutionnelle en Cornouaille (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) », in *Les lieux de pouvoir au Moyen Âge en Normandie et sur ses marges*, Joëlle Quaghebeur, Bernard Merdrignac (dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 227-240.
- QUANTIN Jean-Louis (2001), « L'œuvre mauriste et ses détracteurs », in *Les Mauristes à Saint-Germain-des-Près. Actes du Colloque de Paris (2 décembre 1999)*, Paris, Institut d'études augustiniennes, p. 59-84.
- QUANTIN Jean-Louis (2004), « Document, histoire, critique dans l'érudition ecclésiastique des temps modernes », *Recherches de Science Religieuse*, vol. 92, n° 4, p. 597-635, consultable en ligne.
- QUANTIN Jean-Louis (2011), « Érudition historique et philologique de l'âge classique aux Lumières », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques. Résumés des conférences et travaux*, n° 142, p. 225-228, consultable en ligne.
- RAVAISSON Félix (1841), « Avranches », in *Rapports au Ministre de l'instruction publique sur les bibliothèques des départements de l'Ouest*, Paris, Joubert, p. 114-194.
- Règles communes* (1663), *Règles communes et particulières pour la congrégation de Saint-Maur*, consultable en ligne.
- REULOS Michel (1952-1953), « Pierre Le Roy, abbé du Mont Saint-Michel, père du Gallicanisme », *Les amis du Mont Saint Michel*, n° 61, p. 914-922.
- REULOS Michel (1967), « L'organisation et l'administration de l'abbaye à partir de l'abbé Pierre Le Roi jusqu'à l'application du concordat », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. t. 1. Histoire et vie monastique*, Jean Laporte (dir.), Paris, P. Lethielleux, p. 191-209.
- REULOS Michel (1984), « Le Cardinal Guillaume d'Estouteville », *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, n° 89, p. 914-922.



- REULOS Michel (1993), « La Salle des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. t. 5. Études archéologiques*, Michel Nortier (dir.), Paris P. Lethielleux, p. 97-100.
- RICHARD (1760), *Dictionnaire universel, dogmatique, canonique, historique, géographique et chronologique, des sciences ecclésiastiques, contenant l'histoire générale de la Religion, de son établissement & de ses dogmes ; de la discipline de l'Église, de ses rits, de ses cérémonies & de ses sacrements : La Théologie dogmatique & Morale, spéculative & pratique, avec la décision des cas de conscience : Le droit canonique, sa jurisprudence & ses lois, la juridiction volontaire et contentieuse, & les matières bénéficiales : [...] Par le R. P. Richard, & autres religieux dominicains des couvents du Faubourg Saint-Germain, & de la rue Saint-Honoré*, Paris, Jacques Rollin – Ant. Jombert – Jean-Baptiste-Claude Bauche.
- RICHARD, GIRAUD (1825), *Bibliothèque sacrée, ou dictionnaire universel historique, dogmatique, canonique, géographique, et chronologique, des sciences ecclésiastiques ; contenant l'histoire de la religion, de son établissement et de ses dogmes, celle de l'Église considérée dans sa discipline, ses rits, cérémonies et sacrements ; la Théologie dogmatique et morale, la décision des cas de conscience et l'ancien Droit canon ; les personnages saints et autres de l'ancienne et de la nouvelle loi ; les Papes, les Conciles, les Sièges épiscopaux, de toute la chrétienté, et l'ordre chronologique de leurs prélats ; enfin l'histoire des Ordres militaires et religieux, des schismes et des hérésies ; par les révérends pères Richard et Giraud, dominicains*, Paris, Boiste Fils aîné.
- ROBERT Ulysse, SAUVAGE R.N. (1911), *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France : Départements. Tome XIV*, Paris, Plon, Nourrit et cie, consultable en ligne.
- ROBILLARD DE BEAUREPAIRE Eugène (1877), « Les Essais historiques des moines de la Congrégation de Saint-Maur au XVII<sup>e</sup> siècle sur le Mont-Saint-Michel », in *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, Caen, F. Le Blanc-Hardel.
- ROUCHON MOUILLERON Véronique (2014), « Saint François au Mont Saint-Michel. Enquête sur la transmission mémorielle d'une image disparue », *Journal des savants*, vol. juillet-décembre, p. 205-234.
- ROUSSEAU François (1924), *Dom Grégoire Tarrisse, premier supérieur général de la congrégation de Saint-Maur : 1575-1648*, Paris, P. Lethielleux.
- SALMON P. (1957), « Aux origines de la congrégation de Saint-Maur. Ascèse monastique et exercices spirituels dans les constitutions de 1646 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 43, n° 140, p. 101-123, consultable en ligne.
- SAMARAN Charles, MARICHAL Robert (1984), *Catalogue des manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste t. VII Ouest de la France et Pays de Loire*, Éditions du CNRS.
- SAPIN Christian *et al.* (2008), « Archéologie du bâti et archéométrie au Mon-Saint-Michel, nouvelles approches de Notre-Dame-sous-Terre », *Archéologie médiévale*, vol. 38, p. 71-122.

- SAUVAGE Hippolyte (1877), *Le bénédictin dom Huynes. Extrait de la revue de l'Anjou*, Angers, E Barassé — Germain & G. Grassin (Études diverses ; VI) , consultable en ligne.
- SAUVAGE Hippolyte (1934), « Épisodes de la Guerre de Cent Ans », *Revue de l'Avranchin*, vol. XXVII, n° 153, p. 153-172.
- SCHMITZ Philibert (1942-1956), *Histoire de l'Ordre de Saint-Benoit*, Maredsous, Éditions de Maredsous.
- SÉKHRAOUI M. (1995), *Concordances : Histoire, méthodes et pratique*, Thèse soutenue à Paris III Sorbonne Nouvelle.
- SIMMONET Nicolas (1999), « La fondation du Mont Saint-Michel d'après la *Revelatio ecclesie sancti Michaelis* », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 106, n° 4, p. 7-23.
- SIMMONET Nicolas (2001), *Le Mont Saint-Michel*, Bonechi.
- SIMON Georges Abel (1930), *La réforme de Saint-Maur en Normandie*, Caen, L. Jouan & R. Bigot (Études d'histoire monastique normande).
- SIMON Nicole (1967), « Le Mont Saint-Michel dans les trois premiers quarts du XIV<sup>e</sup> siècle », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. t. 1. Histoire et vie monastique*, Jean Laporte (dir.), Paris, P. Lethielleux, p. 151-190.
- SINSOILLIEZ Robert (1989), *Tombelaine l'îlot de la baie du Mont-Saint-Michel*, Saint-Malo, L'Ancre de la Marine.
- Sources chrétiennes (2001), *Directives pour la préparation des manuscrits*, Paris, Les éditions du Cerf (Sources chrétiennes).
- SPEAR David S. (2006), *The personnel of the norman cathedrals during the ducal period, 911-1204*, Londres, University of London, School of advanced study, Institute of historical research.
- STEIN Henri (1908), « Le premier Supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur : Dom Grégoire Tarrisse (1575-1648) », in *Mélanges et documents publiés à l'occasion du 2e centenaire de la Mort de Mabillon*, Ligugé – Paris, Abbaye de Saint-Martin – Librairie Veuve Pousseigne, p. 49-89.
- STEIN Henri (1919), *Charles de France, frère de Louis 11*, Paris, A. Picard (Mémoires et Documents ; X), consultable en ligne.
- TABBAGH Vincent (2014), « Le Testament de Louis de Bourbon-Vendôme évêque d'Avranches (1510) », *Tabularia « Études »*, n° 14, p. 1-27, consultable en ligne.
- TARDIF J. (1866), *Monuments historiques (K, Cartons des rois)*, Paris.
- TASSIN René Prosper (1770), *Histoire Littéraire de la congrégation de Saint-Maur, ordre de S. Benoît, où l'on trouve La vie & les travaux des Auteurs qu'elle a produits, depuis son origine en 1618, jusqu'à présent : Avec Les titres, l'énumération, l'analyse, les différentes éditions des Livres qu'ils ont donnés au Public, & le jugement que les Savans en ont porté : Ensemble La notice de beaucoup d'ouvrages manuscrits, composés par des Bénédictins du même Corps*, Bruxelles, Humblot.

- TRAUBE Ludwig, DELISLE Léopold (1903), « Un feuillet retrouvé du recueil écrit sur papyrus de lettres et sermons de saint Augustin », *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol. 64, n° 1, p. 453-480, consultable en ligne.
- TRESVAUX (1839), *L'église de Bretagne, depuis ses commencements jusqu'à nos jours, ou Histoire des Sièges épiscopaux, séminaires et collégiales, abbayes et autres communautés régulières et séculières de cette province ; publiée d'après les matériaux de dom Hyacinthe Morice de Beaubois, Religieux bénédictin de Saint-Maur*, Paris, Méquignon junior.
- ULTEE Maarten (1981), *Abbey of St. Germain des Prés in the seventeenth century*, Yale university press.
- VALLERY-RADOT Jean (1993), « Le Mont Saint-Michel, travaux et découvertes », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. t. 5. Études archéologiques*, Michel Nortier (éd.), p. 35-61.
- VANDENBROUCKE F (1993), « Dom Jean Huynes et dom Thomas Le Roy, historiens mauristes du Mont Saint-Michel », in *Millénaire Monastique du Mont Saint-Michel, t. 2, Vie montoise et rayonnement intellectuel*, Raymonde Foreville (dir.), Paris, P. Lethielleux, p. 155-167.
- VAN HOUTS Elisabeth M. C. (1994), « Le roi et son historien : Henri II Plantagenêt et Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel », *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 37, n° 145, p. 115-118.
- VAN TORHOUDT Éric (2007), « L'écrit et la justice au Mont Saint-Michel : les notices narratives (vers 1060-1150) », *Tabularia « Études »*, n° 7, p. 107-137.
- VIEILLARD Françoise, GUYOTJEANNIN Olivier (éd.) (2001), *Conseils pour l'édition des textes médiévaux. Fascicule I. Conseils généraux*, Paris, Éditions du CTHS (Orientations et méthodes) .
- VIEILLARD Françoise, BOURGAIN Pascale (éd.) (2002), *Conseils pour l'édition des textes médiévaux. Fascicule III : Textes littéraires*, Paris, Éditions du CTHS (Orientations et méthodes ; 4) .
- VION Robert (1967), « L'accord sur les usages en 1258 », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. t. 1. Histoire et vie monastique*, Jean Laporte (dir.), Paris, P. Lethielleux, p. 595-610.
- WALDMAN G. Thomas (1970), *Hugh 'of Amiens', Archbishop of Rouen (1130-64)*, PHD, 648.

## Annexes

### *Annexe 1 : Liste des livres<sup>908</sup> présentée par dom Jean Huynes en préface de son Histoire générale (Paris BNF, Français 18948, f. Ir-v)*

Livres desquels nous nous sommes servis pour composer cette histoire

Manu-scripts

1<sup>909</sup> Le livre de Sebastien Ernault<sup>910</sup>, prieur de cette abbaye, qui mourut vers l'an mil cinq cent septante ; quand nous le citons, nous mettons Z. f. signifie le feuillet, et le cyphre denote la quantiesme<sup>911</sup>.

2<sup>912</sup> Un livre latin escript vers l'an mil quatre cent quarante marqué au dessus de ce tiltre : *Variae quaestiones de angelis et hujus montis historia volumen minus*. Pour le citer, nous mettons RR. f. signifit le feuillet et le cyphre denote le quantiesme<sup>913</sup>.

3<sup>914</sup> Un livre escrit du temps de l'abbé Bernard<sup>915</sup>, contenant les lettres de fondations de ce monastere du Cartulaire, pour le citer nous mettons AA. f. signifit le feuillet et le cyphres denote le quantiesme<sup>916</sup>.

4<sup>917</sup> Le Cartulaire du Livre Blanc, notté au dessus de LB, contenant une transcription de presque toutes les lettres et originaux des archives, escript il y a environ deux cens ans, outre quelques additions qui ont esté faictes depuis. Pour citer, nous mettons LB. f. signifit feuillet et les cyphres denote le quantiesme<sup>918</sup>.

---

<sup>908</sup> Transcription dont les abréviations, la ponctuation et la casse ont été normalisées. Les notes sont de l'éditeur.

<sup>909</sup> Selon Eugène de Robillard de Beaurepaire, éditeur de Jean Huynes au XIX<sup>e</sup> siècle, ce manuscrit est perdu (Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 232). Il n'a pas été identifié depuis.

<sup>910</sup> Sébastien Ernaut, prieur claustral de l'abbaye du Mont Saint-Michel. On trouve son nom mentionné sur plusieurs manuscrits montois : Figeac, Musée Champollion, 03.25.1 (f. 2r « *Sebastien ernault me possidet* ») ; Avranches BM, 210 (f. 4r « Bastien Ernault Religieux en cette abbaye »).

<sup>911</sup> Z f. *in margine*.

<sup>912</sup> Il s'agit du manuscrit aujourd'hui coté Avranches BM, 213, qui contient notamment un *Libellus de angelis et hominibus* (ff. 1r-85r) et différents textes sur le Mont Saint-Michel (ff. 90-258r). Ce manuscrit ne porte pas le numéro d'inventaire RR.

<sup>913</sup> RR f. *in margine*.

<sup>914</sup> Il s'agit d'Avranches BM, 210.

<sup>915</sup> Il s'agit de Bernard, 13<sup>e</sup> abbé du Mont Saint-Michel, dont l'abbatit dure de 1131 à 1149 (Gazeau 2007b, 216).

<sup>916</sup> AA f. *in margine*.

<sup>917</sup> Ce manuscrit est perdu. Il l'était déjà au XIX<sup>e</sup> siècle quand Eugène de Robillard de Beaurepaire édité le texte de Jean Huynes (Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 232).

<sup>918</sup> LB *in margine*.

<sup>5</sup><sup>919</sup> Un obituaire où sont remarquez les decez de plusieurs et autres choses, dit aussy Collectaire, à cause des colectes ou oraisons qui y sont, au dessus marqué de R 7 ; pour le citer nous mettons R7<sup>920</sup>.

<sup>6</sup><sup>921</sup> Un autre semblable au precedent, quelque peu plus ancien ; pour le citer, nous mettons Θ1<sup>922</sup>.

<sup>7</sup><sup>923</sup> Un livre escript il y a environ trois cent ans, dit martyrologe et marqué au dessus de R 8, où sont descripts les constitutions et les ceremonies de ce monastère, La Regle de Saint Benoist, Le martyrologe d'Usuard et plusieurs autres chose ; citant ce livre, nous mettons R 8. f signifie la page et le cyphre le quantiesme<sup>924</sup>.

<sup>8</sup><sup>925</sup> Citant un manu-script intitulé II<sub>11</sub> Collectarium historiarum Normannicarum, nous mettons √. f. signifie le feuillet et ciphre denote quantiesme<sup>926</sup>.

<sup>9</sup><sup>927</sup> Citant un manu-script intitulé II<sub>10</sub> Chronicon minus Sancti Michaelis, qui a esté fait vers l'an mil deux cent nonante, et à la fin duquel il y a quelques additions, nous mettons II<sub>10</sub><sup>928</sup>.

<sup>10</sup><sup>929</sup> Citant un manu-script du Chronicon majus Sancti Michaelis de Monte composé vers l'an mil six cent par un religieux de ce Mont, nous mettons λ. f. signifie le feuillet et le cyphre le quantiesme<sup>930</sup>.

<sup>11</sup><sup>931</sup> Citant un manu-script en papier contenant vingt neuf feuillets, escript il y a bien cent ans, nous mettons G. f. signifie le feuillet. G. f.

---

<sup>919</sup> Ce collectaire, même s'il ne porte plus la marque R7 peut facilement être identifié comme étant le manuscrit Avranches BM, 215. Il comprend en effet les textes *Collectarium abbatiae Montis sancti Michaelis* (ff. 7v-157v), *Obituarium abbatiae Montis sancti Michaelis* (ff. 159r-174v).

<sup>920</sup> R7 *in margine*.

<sup>921</sup> Eugène de Robillard de Beaufort (Robillard de Beaufort (éd.) 1873, 232) et Geneviève Nortier (Nortier 1966, 168) proposent d'y voir une des unités codicologiques du manuscrit Avranches BM, 214. La confrontation des références R8 avec la pagination du manuscrit Avranches BM, 214 laisse penser que les unités codicologiques étaient déjà rassemblées quand dom Jean Huynes et dom Thomas Le Roy ont rédigé leurs ouvrages historiographiques dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et qu'ils désignaient par la référence Θ 1, un ouvrage aujourd'hui disparu.

<sup>922</sup> Θ1 *in margine*.

<sup>923</sup> Ce livre est l'ouvrage aujourd'hui coté Avranches BM, 214. Il contient notamment le Martyrologe d'Usuard. La confrontation des références à cet ouvrage de dom Thomas Le Roy avec le manuscrit hétérogène aujourd'hui conservé à Avranches, montre qu'il était déjà composite au XVII<sup>e</sup> siècle, et que la pagination n'a pas changé depuis.

<sup>924</sup> R8 *in margine*.

<sup>925</sup> Ce volume est perdu selon Geneviève Nortier et Eugène de Robillard de Beaufort (Nortier 1966, 168 et Robillard de Beaufort (éd.) 1873, 232). Il n'a pas été identifié depuis.

<sup>926</sup> √. f. *in margine*.

<sup>927</sup> Nous pouvons identifier ce livre avec les folios 67r-82v (ancienne foliotation 1-15) de l'actuel manuscrit hétérogène Avranches BM, 211. Il est notamment écrit au f. 78r de ce manuscrit « *Chronicon minus sancti Michaelis* ». Des folios 67r à 77v, il s'agit des *Annales monasterii Montis sancti Michaelis usque 1291*. Aux folios 79r-80v se trouve la Geste de Pierre Le Roy, puis aux folios suivants des notes anonymes du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>928</sup> II<sub>10</sub> *in margine*.

<sup>929</sup> Eugène de Robillard de Beaufort identifie ce livre comme l'actuel manuscrit Avranches BM, 211. Cependant rien ne permet d'identifier ce livre avec le manuscrit. La foliotation citée par dom Jean Huynes et dom Thomas Le Roy ne correspond avec aucune foliotation du manuscrit 211.

<sup>930</sup> λ. f. *in margine*.

<sup>931</sup> Eugène de Robillard de Beaufort n'avait pas retrouvé ce livre (Robillard de Beaufort (éd.) 1873, 233). Nous n'avons pas pu l'identifier davantage.

12<sup>932</sup> Citant un manu-script en papier contenant quarante deux feuillets, inscript Acta Capitularia Γ, nous mettons Γ act. C. f. signifit le feuillet. Γ act. C. f.

13<sup>933</sup> Citant un manu-script en parchemin contenant soixante quatre feuillet, inscript Volumen majus historia montis II<sub>9</sub>, nous mettons II<sub>9</sub>. f. signifie le feuillet<sup>934</sup>.

14<sup>935</sup> Citant un vieux manu-script intitulé Fundatio et miracula sancti Micchaelis in periculo maris Δ, contenant en parchemin quatre vingt huit feuillets, nous mettons Δ. f. signifit le feuillet<sup>936</sup>.

15 Citant un manuscrit en parchemin, auquel sont contenus les Chroniques d'Eusebe, de Saint Hierome, de Sigibert et de Robert de Thorigny dit Robert du Mont, nous mettons II 1 f. signifit le feuillet<sup>937</sup>.

16 X –

Outre tout ce que dessus, nous avons attentivement, et à loisir, feuilleté tous les originaux en papier de ce monastere en quelque lieu qu'il soien, par la permission des superieurs.

Nous nous sommes aussy servy de quelques autheurs externes, assçavoir de l'Histoire de France composé par Dupleix<sup>938</sup>, de l'Histoire de Bretagne par d'Argentré<sup>939</sup>, de l'Histoire de Normandie par Gabriel du Moulin<sup>940</sup> et de plusieurs autres.

<sup>932</sup> Ce volume est perdu selon Eugène de Robillard de Beaurepaire (Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 233). Nous ne l'avons pas retrouvé.

<sup>933</sup> Pour Eugène de Robillard de Beaurepaire (Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 233) le manuscrit II<sub>9</sub> est perdu. Cependant, en confrontant les citations (et la pagination) faites par Jean Huynes et Thomas Le Roy, nous pouvons identifier l'ancienne foliotation de la première unité codicologique du manuscrit Avranches BM, 211. En outre, nous pouvons lire une annotation au verso du 66<sup>e</sup> feuillet parchemin du manuscrit Avranches BM, 211 : « Historia montis Sancti Michaelis in periculo maris ». Cette annotation est suivi d'une deuxième, d'une main qui ressemble à celle d'Anselme Le Michel : « Volumen maius ».

<sup>934</sup> II<sub>9</sub> in margine.

<sup>935</sup> Eugène de Robillard de Beaurepaire identifie ce manuscrit comme la dernière partie du manuscrit Avranches BM, 211 (Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 233). Nous y voyons plutôt le manuscrit Avranches BM, 212. En effet sur le recto du premier feuillet, une première annotation indique « Fundatio & miracula Sancti Michaelis Δ ». D'autre part, quand dom Thomas Le Roy cite ce manuscrit Δ comme source, sa foliotation et ses citations sont exactement parallèles au contenu du manuscrit coté aujourd'hui Avranches BM, 212.

<sup>936</sup> Δ in margine.

<sup>937</sup> II<sub>1</sub> in margine.

<sup>938</sup> DUPLEIX, Scipion, *Histoire générale de France avec l'état de l'Église et de l'Empire [...]*, Parisiis, Apud Claude Sonnius, 1621-1643. Ouvrage montois aujourd'hui perdu, mais mentionné dans l'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie sous la forme « Histoire 1920 : Histoire generale de France avec l'etat de l'eglise et de l'empire par Scipion Dupleix. Paris. 1627. 6 volumes. in folio. tomes 1, 2, 3, 4, 5, 6 ».

<sup>939</sup> ARGENTRÉ (d'), Bertrand, *L'Histoire des Bretagne des roys, ducs, comtes, et princes d'icelle : l'establisement du Royaume, mutation de ce tiltre en Duché, continué jusques au temps de Madame Anne, derniere Duchesse, & depuis Roynne de France, par le mariage de laquelle passa le Duché en la maison de France. Avec la carte Geographique dudict Pays, & table de la Genealogie des Ducs & Princes sur luy. Mise en escrit par noble homme, messire Bertrand D'argentré sieur de Goines Forges, &c. Conseiller du Roy & President au siege de Rennes*, A Paris, Chez Jacques du Puys, à la Samaritaine, 1618. Ouvrage montois perdu.

<sup>940</sup> DU MOULIN, Gabriel, *Histoire générale de Normandie, contenant les choses mémorables advenues depuis les premières courses des Normands païens, tant en France qu'aux autres pays... jusques à la réunion de la Normandie à la couronne de France, par M. Gabriel Du Moulin*, Rouen : J. Osmont, 1631. Ouvrage montois perdu mais mentionné dans l'inventaire du commissaire Pinot-Cocherie : « Histoire 635 : Histoire generale de Normandie. 1 volume. in folio. ».

X – Un manuscrit contenant ce qui s'est passé en ce Mont depuis l'an 1572 jusques 1583, composé par messire Jean Le Mansel<sup>941</sup>, lors maistre des novices de cette abbaye. Le citant, nous mettons Le Mansel<sup>942</sup>.

---

<sup>941</sup> Jean Le Mansel, secrétaire du chapitre et maître des novices (cf. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 130-131).

<sup>942</sup> Le Mansel *in margine*.

*Annexe 2 : Liste des livres<sup>943</sup> présentée par dom Jean Huynes en préface de son Histoire générale (Paris BNF, Français 18947, f. 1r-v)*

Livres desquels l'auteur c'est servy pour composer cette histoire<sup>944</sup>

1<sup>945</sup> Le livre de Sebastien Ernault<sup>946</sup>, prieur de cette abbaye, qui mourut l'an mil cinq cent septante. Le citant, il met Z. f. signifie le feuillet, et le cyphre le quantiesme<sup>947</sup>.

2<sup>948</sup> Un livre latin escrit vers l'an mil quatre cent quarante, marqué au dessus de ce titre : *Variae quaestiones de angelis, et hujus montis historia volumen minus*. Le citant, il met RR f.<sup>949</sup>

3<sup>950</sup> Un livre escrit du temps de l'abbé Bernard<sup>951</sup> contenant les lettres de fondations et de donations du Cartulaire. Le citant, il met AA f.<sup>952</sup>

4<sup>953</sup> Le Cartulaire du Livre Blanc contenant une transcription d'une bonne partie des lettres des archives. Le citant, il met LB f. vois f. 59, 6<sup>954</sup>.

5<sup>955</sup> Un obituaire où sont remarquez les decez de plusieurs, dit aussy Collectaire à raison des collectes ou oraisons. Le citant, il met R7<sup>956</sup>.

6<sup>957</sup> Un autre obituaire semblable au precedent, quelque peu plus ancien. Le citant, il met Θ1<sup>958</sup>.

<sup>943</sup> Transcription dont les abréviations, la ponctuation et la casse ont été normalisées. Les notes sont de l'éditeur.

<sup>944</sup> On trouve une copie de ce texte dans Paris BNF, NAF 21822, f. 241r-v.

<sup>945</sup> Selon Eugène de Robillard de Beaufort, éditeur de Jean Huynes au XIX<sup>e</sup> siècle, ce manuscrit est perdu (Robillard de Beaufort (éd.) 1873, 232). Il n'a pas été identifié depuis.

<sup>946</sup> Sébastien Ernaut, prieur claustral de l'abbaye du Mont Saint-Michel. On trouve son nom mentionné sur plusieurs manuscrits montois : Figeac, Musée Champollion, 03.25.1 (f. 2r « *Sebastien ernault me possidet* ») ; Avranches BM, 210 (f. 4r « Bastien ernault Religieux en cette abbaye »).

<sup>947</sup> Z f. *in margine*.

<sup>948</sup> Il s'agit du manuscrit aujourd'hui coté Avranches BM, 213, qui contient notamment un *Libellus de angelis et hominibus* (ff. 1r-85r) et différents textes sur le Mont Saint-Michel (ff. 90-258r). Ce manuscrit ne porte pas le numéro d'inventaire RR.

<sup>949</sup> RR f. *in margine*.

<sup>950</sup> Il s'agit d'Avranches BM, 210.

<sup>951</sup> Il s'agit de Bernard, 13<sup>e</sup> abbé du Mont Saint-Michel, dont l'abbatiale dure de 1131 à 1149 (Gazeau 2007b, 216).

<sup>952</sup> AA f. *in margine*.

<sup>953</sup> Ce manuscrit est perdu. Il l'était déjà au XIX<sup>e</sup> siècle quand Eugène de Robillard de Beaufort a édité le texte de Jean Huynes (Robillard de Beaufort (éd.) 1873, 232).

<sup>954</sup> LB f. *in margine*.

<sup>955</sup> Ce collectaire, même s'il ne porte plus la marque R7 peut facilement être identifié comme étant le manuscrit Avranches BM, 215. Il comprend en effet les textes *Collectarium abbatiae Montis sancti Michaelis* (ff. 7v-157v), *Obituarium abbatiae Montis Sancti Michaelis* (ff. 159r-174v).

<sup>956</sup> R7 *in margine*.

<sup>957</sup> Eugène de Robillard de Beaufort (Robillard de Beaufort (éd.) 1873, 232) et Geneviève Nortier (Nortier 1966, 168) proposent d'y voir une des unités codicologiques du manuscrit Avranches BM, 214. La confrontation des références R8 avec la pagination du manuscrit Avranches BM, 214 laisse penser que les unités codicologiques étaient déjà rassemblées quand dom Jean Huynes et dom Thomas Le Roy ont rédigé leurs ouvrages historiographiques dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et qu'ils désignaient par la référence Θ 1, un ouvrage aujourd'hui disparu.



<sup>7959</sup> Un livre escript il y a environ trois cent ans, dit Martyrologe. Le citant il met R 8<sup>960</sup>.

<sup>8961</sup> Citant un manu-script intitulé II<sub>11</sub> et Collectarium historiarum Normannicarum, il met ψ<sup>962</sup>.

<sup>9963</sup> Citant un manuscrit intitulé II<sub>10</sub> Chronicon minus Sancti Michaelis fait vers l'an mil deux cent nonante, et à la fin duquel il y a quelques additions il met II<sub>10</sub><sup>964</sup>.

||<sup>f. 1v</sup>

<sup>10965</sup> Citant un manu-script du Chronicon majus Sancti Michaelis de Monte composé vers l'an mil six cent par un religieux de ce Mont, il met λ f.<sup>966</sup>

<sup>11967</sup> Citant un manu-script en papier contenant vingt-huict feuillets escript il y a bien cent ans, il met G. f.<sup>968</sup>

<sup>12969</sup> Citant un manu-script en papier contenant quarante-deux feuillets inscrit Acta capitularia Γ, il met Γ. f.<sup>970</sup>

<sup>13971</sup> Citant un manu-script en parchemin contenant soixante-quatre feuillets inscrit Volumen majus historiae Montis II<sub>9</sub>, il met II<sub>9</sub> f.<sup>972</sup>

---

<sup>958</sup> ⊙1 *in margine*.

<sup>959</sup> Ce livre est l'ouvrage aujourd'hui coté Avranches BM, 214. Il contient notamment le Martyrologe d'Usuard. La confrontation des références à cet ouvrage de Thomas Le Roy avec le manuscrit hétérogène aujourd'hui conservé à Avranches, montre qu'il était déjà composite au XVII<sup>e</sup> siècle, et que la pagination n'a pas changé depuis.

<sup>960</sup> R8 *in margine*.

<sup>961</sup> Ce volume est perdu selon Geneviève Nortier et Eugène de Robillard de Beaufort (Nortier 1966, 168 et Robillard de Beaufort (éd.) 1873, 232). Il n'a pas été identifié depuis.

<sup>962</sup> ψ *in margine*.

<sup>963</sup> Nous pouvons identifier ce livre avec les folios 67r-82v (ancienne foliotation 1-15) de l'actuel manuscrit hétérogène Avranches BM, 211. Il est notamment écrit au f. 78r de ce manuscrit « *Chronicon minus sancti Michaelis* ». Des folios 67r à 77v, il s'agit des *Annales monasterii Montis sancti Michaelis usque 1291*. Aux folios 79r-80v se trouve la Geste de Pierre Le Roy, puis aux folios suivants des notes anonymes du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>964</sup> II<sub>10</sub> *in margine*.

<sup>965</sup> Eugène de Robillard de Beaufort identifie ce livre comme l'actuel manuscrit Avranches BM, 211. Cependant rien ne permet d'identifier ce livre avec le manuscrit. La foliotation citée par dom Jean Huynes et dom Thomas Le Roy ne correspond avec aucune foliotation du manuscrit 211.

<sup>966</sup> λ f. *in margine*.

<sup>967</sup> Eugène de Robillard de Beaufort n'avait pas retrouvé ce livre (Robillard de Beaufort (éd.) 1873, 233). Nous n'avons pas pu l'identifier davantage.

<sup>968</sup> G. f. *in margine*.

<sup>969</sup> Ce volume est perdu selon Eugène de Robillard de Beaufort (Robillard de Beaufort (éd.) 1873, 233). Nous ne l'avons pas retrouvé.

<sup>970</sup> Γ f *in margine*.

<sup>971</sup> Pour Eugène de Robillard de Beaufort (Robillard de Beaufort (éd.) 1873, 233) le manuscrit II<sub>9</sub> est perdu. Cependant, en confrontant les citations (et la pagination) faites par dom Jean Huynes et dom Thomas Le Roy, nous pouvons identifier l'ancienne foliotation de la première unité codicologique du manuscrit Avranches BM, 211. En outre, nous pouvons lire une annotation au verso du 66e feuillet parchemin du manuscrit Avranches BM, 211 : « *Historia montis Sancti Michaelis in periculo maris* ». Cette annotation est suivie d'une deuxième, d'une main qui ressemble à celle d'Anselme Le Michel : « *Volumen maius* ».

<sup>972</sup> II<sub>9</sub> f. *in margine*.

14<sup>973</sup> Citant un vieux manu-script intitulé *Fundatio et miracula Sancti Michaelis in periculo maris*, il met  $\Delta$ <sup>974</sup>.

15<sup>975</sup> Citant un manu-script en parchemin auquel sont contenus Les chroniques d'Eusebe, de saint Hierosme, de Sigibert et de Robert de Thorigny, dit Robert du Mont, il met II1 f.<sup>976</sup>

16<sup>977</sup> Citant un manu-script contenant ce qui c'est passé en ce Mont depuis l'an 1572 jusques en l'an 1583, composé par messire Jean Le Mansel<sup>978</sup>, le citant, il met Le Mansel<sup>979</sup>.

Outre tout ce que dessus, il a attentivement et à loisir feuilleté tous les originaux et papiers de ce monastere en quelque lieu qu'ils fussent, par la permission des superieur.

Il s'est servy aussy de quelques plusieurs autheurs externes.

---

<sup>973</sup> Eugène de Robillard de Beaufort identifie ce manuscrit comme la dernière partie du manuscrit Avranches BM, 211 (Robillard de Beaufort (éd.) 1873, 233). Nous y voyons plutôt le manuscrit Avranches BM, 212. En effet sur le recto du premier feuillet, une première annotation indique « *Fundatio & miracula Sancti Michaelis  $\Delta$*  ». D'autre part, quand dom Thomas Le Roy cite ce manuscrit  $\Delta$  comme source, sa foliotation et ses citations sont exactement parallèles au contenu du manuscrit coté aujourd'hui Avranches BM, 212.

<sup>974</sup>  $\Delta$  in margine.

<sup>975</sup> Eugène de Robillard de Beaufort identifie ce texte avec le manuscrit Avranches BM, 159, qui contient en effet *Miraculum in Monte sancti Michaelis* (f. 1r) ; *Tituli librorum Philippi Bajocensis episcopi* [...] (ff. 1v-2r) ; *Tituli librorum Beccensis almarii* (ff. 2r-3r) ; *Miracula in Monte sancti Michaelis* (ff. 3r-3v) ; *Hieronymus, Praefatio Chronici Eusebii* (ff. 4r-5r) ; *Eusebius Caesariensis*, traduit par Jérôme, *Praefatio* (ff. 5r-7v) ; *Eusebius Caesariensis, Chronica* (ff. 7v-61v) ; *Hieronymus, Chronica Hieronymi* (ff. 61v-66r) ; *Prosper Aquitanus, Chronica Prosperi* (ff. 66r-69v) ; *Sigebertus Gemblacensis, Chronica Sigeberti* (ff. 69v-169r) ; *Robertus de Torignio, Prologus* (ff. 169r-170v) ; *Robertus de Torignio, De immunitatione ordinis* [...] (ff. 170v-174v) ; *Henricus archidiaconus, Epistola de regibus* [...] (ff. 174v-178v) ; *Henricus archidiaconus, De modernis sanctis Angli* [...] (ff. 178v-180v) ; *Robertus de Torignio, Chronica Roberti* (ff. 180v-236v) ; Anonyme, Notes sur le Mont (ff. 237r-238r).

<sup>976</sup> II<sub>1</sub> in margine.

<sup>977</sup> Pour Eugène de Robillard ce manuscrit est perdu (Robillard de Beaufort (éd.) 1873, 233). Nous ne l'avons pas identifié.

<sup>978</sup> Jean Le Mansel, secrétaire du chapitre et maître des novices (cf. Robillard de Beaufort (éd.) 1873, 130-131).

<sup>979</sup> Le Mansel in margine.

*Annexe 3 : Lettre<sup>980</sup> de dom Anselme Le Michel à dom Grégoire Tarrisse, datée du 18 octobre 1639 (Paris BNF, Latin 11777, f. 1r-v)*

Mon reverend pere

J'ay veu ce que vostre reverence demande *de baptismo* et que dom Philebert luy avoit escrit n'estre pas imprimé lors j'estois à Saint-Melaine dans le lict bien malade (bien que le mal n'ay pas duré long temps mais seulement huit jours) : ce n'est que *De bapismo unico contra Donatistas libri 7*, lesquels se trouvent partout dans le saint Augustin imprimé. Il y a encor *De bapismo contra [...]* libri 1 et 3 *de bapismo parvulorum ad Marcellinum*, mais ce sont les livres q'on intitule *De peccatorum remissionibus et meritis*, si bien que il s'est trompé, et si il m'eust communiqué un mot de cela, il ne vous l'eust pas escrit. Je n'ay rien trouvé à Saint-Melaine qui soit digne de remarques si non la vie de saint Medard à la fin de laquelle est narré comme les corps de saint Gregoire et de saint Sebastien furent aportés à Soisson (ce que dit aussy en passant une petite chronique qui est à Pontlevoy manuscrite) et un petit commentaire sur saint Paul qui semble estre de Lanfranc, au moins la plus grande part ; et la fondation de Fescan, car pour les epistres de saint Ratbert que dom Barnabé m'avoit dit estre à Saint-Melaine, je n'en ay peu scavoir de nouvelles dans les archives, qui sont fort dissipees, je n'ay peu y ramasser grand chose, et un pere Jacobin y a travaillé et va faire imprimer l'histoire des abbés tant de Saint-Melaine qu'autres de la province de Bretagne et a desja faict imprimé les vies des saints du mesme pays. Cela consideré à estre cause que m'estant un peu fortifié nous sommes allez à Saint-Michel et avons laissé Redon parceque il court par toute la [...] force maladies contagieuses. À Saint-Michel nous avons trouvé quantité de bone [...] et en bon estat ; le reverend pere prieur en envoira la liste à vostre reverence desquelles [...] pour l'Histoire dom Jean d'Huynes y a travaillé, comme scait vostre reverence et [...] la verité, mais ne luy ay conseillé d'y retrencher quelque chose et d'y en adjouster d'autres qui puissent donner goust au lecteur et [...] m'en reposant sur luy nous prenons demain le chemin pour aller à Saint-Martin-de-Seez votre Reverence n'est qu'elle avoit envoyé l'ordre pour faire retourner à Paris, c'est pourquoy [...] veu si ce n'est ce qu'elle nous mandoit de retourner ensemble à Paris c'est pourquoy elle pourra faire scavoir la si c'estoit cela, et si partant nous irons de la droict [...] à Paris, quoy attendant je demeureray,

De Saint-Michel le 18 d'octobre 1639,

Mon reverend Pere,

Votre tres humble religieux frere Anselme

Au reverend pere, le reverend pere superieur general<sup>981</sup> des peres benedictins de la congregation Saint-Benoist en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, à Paris.

<sup>980</sup> Transcription dont les abréviations, la ponctuation et la casse ont été normalisées. Les notes sont de l'éditeur. Les points de suspension entre crochets droits sont également de l'éditeur : ils signalent des manques du manuscrit qui est mutilé.

<sup>981</sup> En 1639, il s'agit de dom Grégoire Tarrisse.

*Annexe 4 : Manuscrits montois de saint Augustin envoyés à Saint-Germain-des-Près et identifiés parmi les manuscrits encore aujourd'hui au fonds ancien d'Avranches (Paris BNF, Latin 13074, ff; 55r-57v).*

Cote de l'inventaire d'Antoine de Saint-Oppez		Identification		Correspondance de cote avec les inventaires d'Anselme Le Michel
Cote	Incipit	Cote	Incipit	
O1	« Salus ejus pro justitia contempnatur et poena vel mors ejus patientissime pro justitia sufferatur »	Avranches BM, 163	« ... salus ejus pro iustitia contempnatur... » (f. 1r).	
B5	« Sequentia sancti Evangelii sancti Mathæi In illo tempore egrediente Jesu ab Hiericho. »	Avranches BM, 129	« Sequentia sancti euangelii sancti Mathei » (f. 2r)	S 5 (f. [IIr])
D6	« Incipit aurea capra [deinde folio 3°] Sententia beati Augustini Hypponenensis episcopi et libro retractationum in libros contra epistolam Parmeniani. In tribus libris contra epistola Parmeniani. »	Avranches BM, 93	« Incipit aurea capra. » (f. 1v) « Sententia Beati Augustini doctoris hyponiensis episcopi ex libro retractationum in libros contra epistolam parmeniani. » (f. 3r)	A3 (f. 1r)
D8	« Sententia ex libro retractatione beati Augustini episcopi eo isto tempore quo utra Donat istud »	Avranches BM, 92 ?		
D9	« Incipit liber beati Augustini de continentia de virtute animæ quæ continentia nominatur, satis convenientur & digne disputare difficile est. »	Avranches BM, 84.	« Incipit liber beati Augustini de continentia. De uirtute anime que... » (f. 2r)	A 14 (f. 1r)
D10	« Incipit Liber primus Augustini contra Libros Juliani episcopi hæretici Pelagiani. Beatissimo fratri et coepiscopo Claudio Augustinus. »	Avranches BM, 91.	« Incipit liber primus Augustini contra libros Iuliani episcopi heretici Pelagiani. Beatissimo fratri et coepiscopo Claudio... » (f. 1v)	
D11	« Aurelii prudentii Clementis viri consularis libri numero VIII per quinquennia jam decem ni fallor fuimus. »	Avranches BM, 241.	« Aurelii Prudentii Clementis uiri consularis libri numero nouem cathemerinon apotheoses marthigenia sychomachia contra Simmachum Prefatio. Per quinquennia iam decem ni fallor fuimus... » (f. 2r)	K 5 (f. 2r) V 1 (f. 67r)
D12	« Augustinus super epistola Pauli ad	Avranches BM, 79.	« Paulus seruus Christi. Multos	

	Romanos Paulus servus Jesu Christi multos igitur hæbrorum dionimos vel trionimos. »		igitur Hebreorum dionimos uel... » (f. 2r)	
D13	« Sententia ex libro retractationum beati Augustini episcopi septem libros de septem libris divinarum scripturarum id est Moysi s. »	Avranches BM, 74.	« Sententia ex libere tractationum beati Augustini episcopi. Septem libros de septem libris... » (f. 1r)	
D14	« Tractatus sancti Augustini de psalmo centesimo nono decimo brevis psalmus et utilis non valde quin modo nobis cantatum audivimus cantando respondimus. »	Avranches BM, 78.	« TRACTATUS SANCTI AUGUSTINI DE PSALMO CENTESIMO NONO DECIMO. » (f. 1r)	
D15	« [pag 1] Rationes ut tuæ majestati digna cogitemus et agamus per Christum [fol. 4°] Incipit liber Aurelii Augustini episcopi de Catecizandis rudibus. Petisti ut aliquid ad te de Catecizandis rudibus. »	Avranches BM, 86.	« ... -tationes ut tuæ maiestati... » (f. 1r) « Incipit liber Aurelii Augustini episcopi de catecizandis rudibus. » (f. 4r)	A 20 (f. 1r) T 10 (f. 137r)
D16	« faustus quidam fuit gente Afer civitatis milevitanus, eloquio suavis ingenio callidus. »	Avranches BM, 90.	« FAVSTUS QUIDAM FUIT GENTE AFER, ciuitate mileuitanus, eloquio suavis [...] » (f. )1v	A10 (f. 1r)
D18	« Meminit sanctitas vestra Evangelium secundum Joannem exordine lectionum nos solere tractare sed. »	Avranches BM, 81.	« Meminit sanctitas uestra euangelium... » (f. 2r)	A7 (f. 1r)
D19	« Expositio Hyeronimi presbiteri In Genesim Incipit prologus qui in principiis librorum debebam secuturi operis argumenta proponere »	Avranches BM, 68.	« Expositio Hieronimi presbiteri in Genesim. Incipit prologus. Qui in principiis... » (f. 1r)	H8 (f. [I]r)
D20	« siue in illa stabilitate... expectat per patientiam vertatur in iudicium discip[...] »	Avranches BM, 89.	« ... siue in illa stabilitate... » (f. 1r)	
D21	Eum... dicere <sup>982</sup> sub arbore ista nolite sedere [fol. 6° recto]. Item dogma Ecclesiasticum Gennadii Massilidisæ episcopi. In hoc corpore continentur libri ii sancti Isidori	Avranches BM, 105.	« ... eum et ueni diceretur. Sub arbore ista nolite... » (f. 1r) « Incipit dogma ecclesiastici Gennadii episcopi Massiliensis » (f. 142r)	A16 (f. 5r)
D24	« Sententia ex libro retractatione beati Augustini in libros de Baptismo contra Donatistas Contra Donatistas auctoritate Beatissimi episcopi et martyris Cypriani s. difficile molienter »	Avranches BM, 83.	« Sententia ex libro retractationum beati Augustini in libros de baptismo contra Donatistas. Contra Donatistas auctoritate beatissimi... » (f. 2r)	
D26	« 1 quod omnis scriptura bipertita sit de principio libri Genesis ad litteram	Avranches BM, 35.	« Quod omnis scriptura bipertita sit ex principio libri	A19 (f. 75r) A6 (f. 197r)

<sup>982</sup> dicere... non legi.

	[fol. 2 verso] omnis divina scriptura bipertita est : id est in historiam et spiritualem intelligentiam »		genesis ad litteram. Id est in historiam... » (f. 75v = [2r])	
D27	« Poni vale et ora pro me arcturus <sup>983</sup> hæc quæ de trinitate disserimus, prius oportet ut noverit stylum nostrum adversus eorum vigilare calumpnias »	Avranches BM, 85.	« LECTURVS HEC QVE DE TRINITATE DISSERIMUS prius oportet ut nouerit stilum nostrum [...] » (f. 1r)	
D28	« In hoc volumine continentur epistolæ Cypriani ad Cornelium papam VIIIto [fol. verso] Incipiunt epistolæ cecili Cypriani numero 8 incipit prima de confessione Cyprianus Cornelio fratri salutem cognovimus »	Avranches BM, 51.	« Incipiunt epistolæ Cecili Cypriani ad Cornelium numero octo. Incipit prima de confessione. Cyprianus Cornelio fratri salutem. Cognouimus... » (f. 1v)	E11 (f. 1r)
D30	« Incipit tractatus psalmodum Augustini episcopi beatus vir qui non abiit in consilio Inpiorum de Domino nostro Ihesu Christo hoc est homine dominico. »	Avranches BM, 76.	« Incipit tractatus Psalmodum Augustini episcopi. Beatus uir qui non abiit in consilio... » (f. 1r)	A28 (f. 1r)
D31	« Incipit prologus Roberti abbatis sancti Michaelis de periculo maris contra eos qui dicunt hoc opus super epistolas Pauli a Beda Est quidam liber immensæ magnitudinis continens ea quæ beatus Augustinus in libris sive epistolis suis »	Avranches BM, 80.	« Incipit prologus Roberti abbatis Sancti Michaelis de periculo maris contra eos qui dicunt hoc opus super epistolas Pauli a Beda presbitero collectum in quo auctoritate et ratione comprobatur quod Petrus, abbas Tripolitane prouintie, hoc opus coadunauit. » (f. 1v)	A27 (f. 1r)
D32	« In hoc corpore habentur decade Aurelii Augustini episcopi a centesimo primo psalmo etc [fol. seq. recto] [...] orat et non orat In silentio Licet ergo audire eum et videre quisdam sit. »	Avranches BM, 77.	« In hoc corpore habentur decade Aurelii Augustini episcopi a centesimo primo psalmo usque in finem centesimi quinquagesimi. Incipit titulus psalmi centesimi primi. » (f. 1v)	A25 (f. 1v)
D33	« Aurelii Augustini in Genesim ad litteram quæstionum libri 12 de principio Genesis omnis scriptura divina bipertita est secundum id quod dominus significavit dicens scribam eruditum in »	Avranches BM, 75.	« AVRELII AVGVSTINI IN GENESIM AD LITTERAM QVESTIONUM LIBRI XII. DE PRINCIPIO GENESIS » (f. 1r)	
D35	« Incipiunt Lectiones de Natiuitate Domini nostri Iesu Christi secundum carmen In primum de Esaia propheta primo tempore alleviata est terra	Avranches BM, 128.	« Lectionis in natiuitate Domini nostri Iesu Christi secundum carnem. In primum de Isaia propheta » (f. 1r)	S14 (f. 3r)

<sup>983</sup> arcturus ut legi.

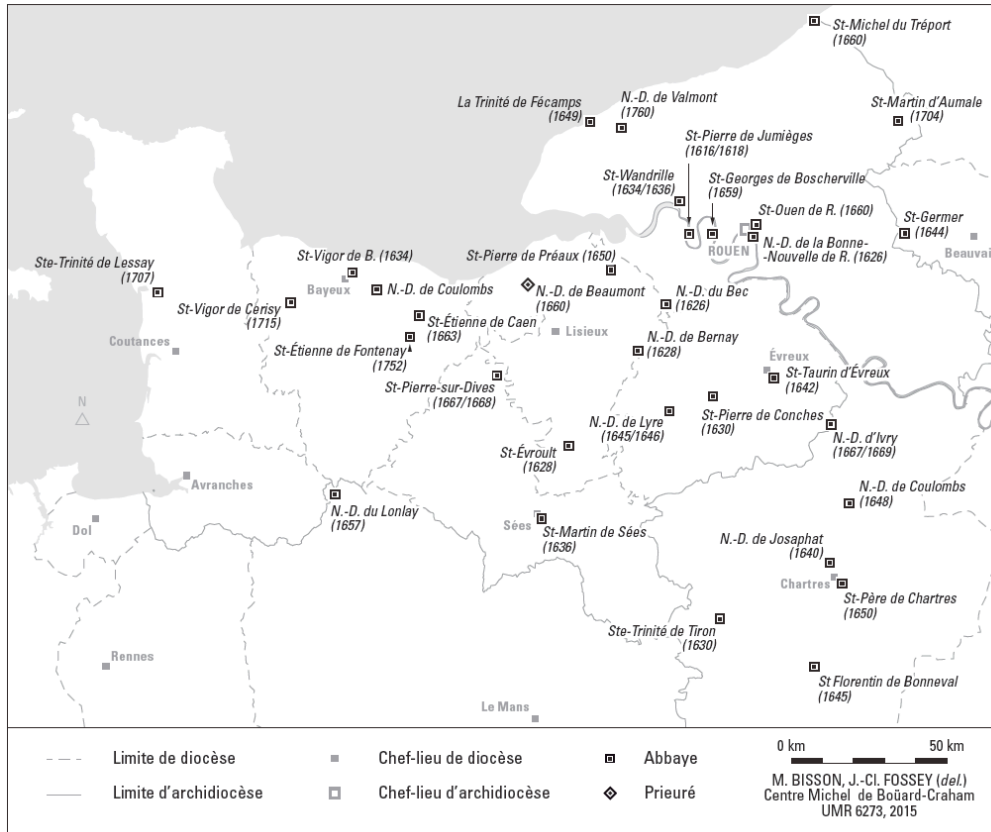
	Zabulon et Nephthalim et novissimo. »			
M38	« Anatii Malli Seuerini Boetii viri consularie et illustrarum [...], ordinis patricii In Isagogen porphyrij. »	Avranches BM, 229 ?.	« Anatii Malli Seuerini Boetii ? v(iri) c(onsularis) et illustris ex consulis ordinarii patritii in Isagogen Porph[yr]ii, id est introductionem a Mario Victorino translatae aeditionis primae incipit liber primus. » (f. 1r)	PH1 (f. 117r)
D40	« Ambrosii episcopi Mediolanensis liber Incipit de Isaac et anima. In patre nobis sancti Isaac vel <sup>984</sup> Origo salutis expressa est... [non legi] vero istud mirabile. »	Avranches BM, 61.	« Ambrosii Mediolanensis liber incipit de Isaac et anima salutis. In patre nobis sancti Isaac uel... » (f. 2v)	
B42	« In principio erat verbum et verbum substantiale [...] »	Avranches BM, 27.	« In principio erat uerbum... » (f. 1r)	

---

<sup>984</sup> a *delevit*.

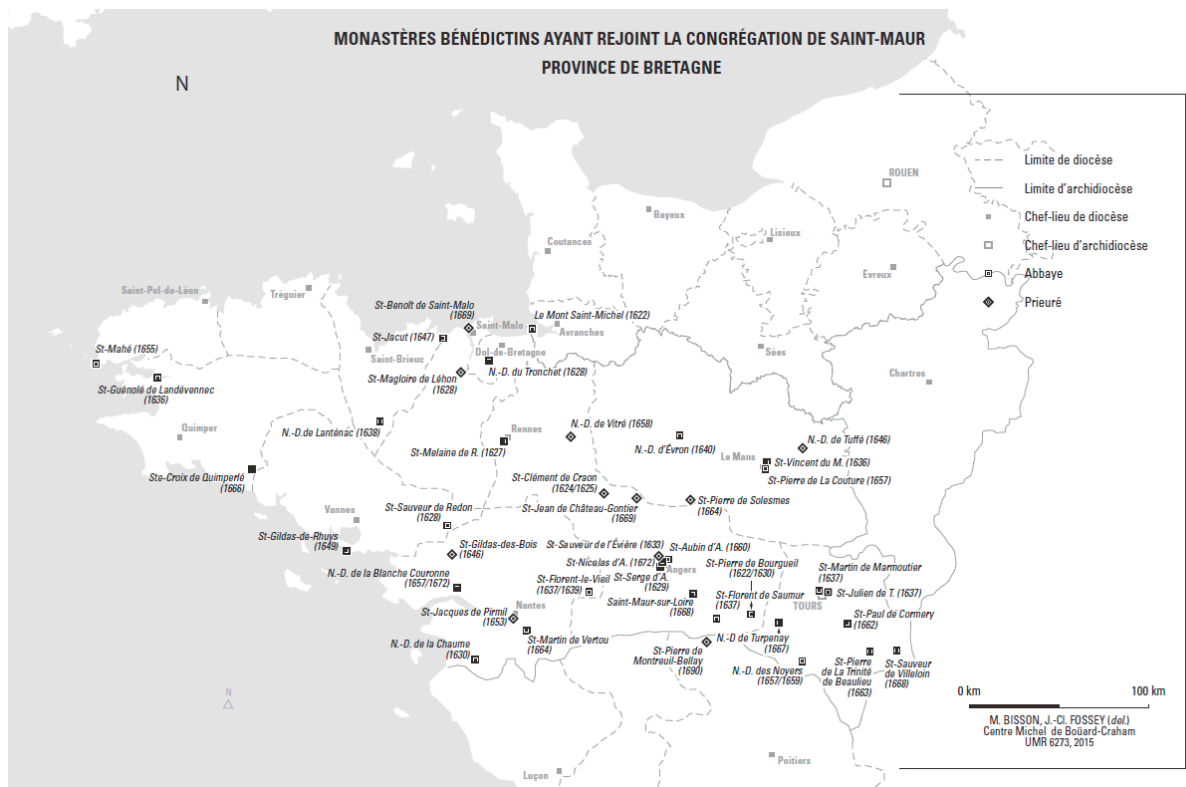
# Annexe 5 : Carte des monastères de la congrégation de Saint-Maur, province de Normandie

## MONASTÈRES BÉNÉDICTINS AYANT REJOINT LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR PROVINCE DE NORMANDIE





## *Annexe 6 : Carte des monastères de la congrégation de Saint-Maur, province de Bretagne*



# *Annexe 7 : Description de l'encodage XML et de l'environnement numérique de l'édition du corpus de dom Thomas Le Roy*

## **I. L'encodage XML des sources**

### **I.1. La transcription : un encodage commun aux deux versions**

L'encodage de la structure matérielle des textes (en partie, chapitre...) est la même dans les deux flux correspondant à chaque œuvre.

Chacun de ces éléments de structuration (partie, chapitre, ...) reçoit un identifiant unique permettant d'y référer univoquement. Cet identifiant est stocké dans un attribut (@xml:id). Il note l'architecture hiérarchique du texte, c'est-à-dire une référencement absolue : l'identifiant du premier chapitre de la deuxième partie d'un texte est ainsi *2.1*. Ces identifiants sont distingués, pour les deux flux portant sur une même œuvre, au moyen des préfixes EC et TD : on aurait donc EC.2.1 dans un flux/fichier-XML contenant l'édition critique d'un texte, et TD.2.1 dans un flux fichier contenant la transcription diplomatique d'un texte.

Chacune de ces divisions est encodée au moyen de l'élément `div`. C'est sur ces éléments que sont positionnés les attributs @xml:id mentionnés ci-dessus. Un autre attribut (@type) permet de préciser si cette structure est un livre, un chapitre, une section... :

livre | chapitre | section 1 | section 2 |...

Chaque titre de section est encodé au moyen de l'élément `head`. Il y a deux sortes de titres : les titres de l'auteur, transcrits comme tels et les titres factices. En effet nous voulions conserver les divisions de l'auteur, même sans titres. Or le moteur d'affichage de l'édition en ligne nous contraint à nommer toutes les subdivisions, notamment pour générer le sommaire. Nous avons donc créé une deuxième typologie de titres de sections. Toujours présentés entre crochets droits pour le lecteur, en XML, nous avons ajouté à ces titres (élément `head`) un attribut @rend=factice.

Chaque paragraphe est encodé au moyen de l'élément `p`. Leur découpage correspond exactement à celui de l'auteur. Nous n'avons pas regroupé des paragraphes, nous n'en n'avons pas non plus créé.

Un autre élément structurel important comprend les notes marginales de l'auteur, que nous avons structurées au moyen de l'élément `note` et dont nous avons précisé la place sur la page manuscrite au moyen de l'attribut @place dont les valeurs sont : `margin-left` ou `margin-right`.

Les éléments de mise en page ont également été encodés.

Les sauts de ligne sont encodés au moyen de l'élément vide `lb`.

Les sauts de page sont encodés au moyen de l'élément vide `pb`. L'élément est caractérisé de plusieurs attributs : @ed pour renseigner le manuscrit concerné ; @n pour renseigner le folio.

Enfin nous avons encodé un certain nombre de marques éditoriales de l'auteur. Les réclames sont encodées au moyen de l'élément `catchword`. Les numéros de pages sont encodés au moyen de l'élément `fw` et précisé de l'attribut @type=pageNum.

Le vocabulaire que nous avons défini pour rendre compte de la transcription des sources est résumé dans le tableau ci-dessous :

Tableau 54 : Encodage structurel<sup>985</sup>.

Structure	élément	attribut	Valeur d'attribut
Division : œuvre ; chapitre ; section 1 ; section 2, etc.	div	type (obligatoire)	livre   chapitre   section1   section2   section3   section4   section5
		subtype (facultatif)	acte   lettre   etc.
Titre de division	head	rend (facultatif)	factice
Paragraphe	p		
Notes marginales	note	resp (obligatoire)	dlr   ADR   main1   main2   main3   main4   main5   mainA   mainB   mainC   mainD   mainE
		place (obligatoire)	margin-right   margin-left
		type (obligatoire)	marginalia   source   addition
Sauts de page	pb	ed	Paris_BNF_Latin_13818   Paris_BNF_Francais_18950   Caen_BM_Mancel_195
		n	<i>Fnr</i> ou <i>Fmv</i>
Sauts de ligne	lb		
Numéros de page	fw	type	<i>pageNum</i>
Réclames	catchword		
Tous les éléments de structure	Div   head   p   note	xml:id (obligatoire)	<i>n</i> préfixé : Du type de transcription : EC   TD ; du nom du manuscrit : Paris_BNF_Latin_13818   Paris_BNF_Francais_18950   Caen_BM_Mancel_195

## 1.2. L'édition philologique

L'établissement critique et philologique du texte a fait l'objet d'un encodage simple.

### 1.2.1. Les abréviations et leur développement

Dans la transcription diplomatique, les mots abrégés sont encodés au moyen d'un élément **abbr**.

Dans l'édition, les abréviations sont développées au moyen de l'élément **ex**. Seuls les caractères développant l'abréviation sont encodés au moyen de balises XML.

### 1.2.2. Les ajouts et biffures

Trois cas d'encodage se présentent :

- un ajout seul ;
- une suppression seule ;
- une substitution.

<sup>985</sup> Cet encodage structurel fait l'objet d'une vue spécifique dans l'environnement d'édition XML interfacé pour le logiciel XMLMind XML Editor.

Un ajout seul est encodé au moyen de l'élément `add`.

Une suppression seule est encodée au moyen de l'élément `del`.

Quand l'ajout et la suppression sont liés, les deux mêmes éléments `add` et `del` sont utilisés, mais ils sont eux-mêmes enchâssés dans un élément `mod`, qualifié de l'attribut `@type=substitution`.

Les éléments `add` encodant un ajout reçoivent en plus des attributs : un attribut de localisation et un attribut de responsabilité. La localisation est précisée au moyen de l'attribut `@place`. Les valeurs de cet attribut sont : `ligneSup` ; `surcharge` ; `enLigne`. La responsabilité de l'ajout est précisée au moyen de l'attribut `@hand`. Les valeurs pour notre corpus sont : `dlr` ; `mainX` ; `main1` ; `main2` ; `main3` ; `main4` ; `main5` ; `mainA` ; `mainB` ; `mainC` ; `mainD` ; `mainE` ; `mainF` ; `ADR`<sup>986</sup>.

Les suppressions sont elles aussi qualifiées par des attributs : un attribut de rendu et un attribut de responsabilité. L'attribut de rendu est l'attribut `@rend`, il porte les valeurs `biffe` ou `surcharge`. L'attribut de responsabilité, `@hand`, contient les mêmes valeurs que l'attribut `@hand` de l'élément `add` (cf. *supra*).

Pour l'édition électronique, le lecteur peut choisir s'il veut voir afficher les ajouts et les biffures ou s'il préfère les cacher.

Pour l'édition papier, il fallait figer une version. Les ajouts sont laissés dans le flux principal du texte et signalés en notes. Les suppressions sont indiquées en notes.

### 1.2.3. Les corrections de l'éditeur scientifique

Quand l'auteur a laissé une coquille manifeste, nous la laissons dans le texte, mais nous la signalons en l'encodant et nous en proposons une correction en note. Ces cas sont très limités : il s'agit de redondance ou de doublement de prépositions. Le mot ou la séquence de mots sont alors encodés au moyen de l'élément `sic`.

### 1.2.4. Les normalisations.

Nous avons opéré quelques normalisations : accentuation, capitalisation et ponctuation. En revanche nous ne les avons pas encodées.

Le vocabulaire défini pour l'édition philologique est résumé dans le tableau suivant :

Tableau 55 : Encodage philologique<sup>987</sup>.

Données philologiques	élément	attribut	Valeur d'attribut
Abréviation	<code>abbr</code>		
Développement d'un caractère abrégé	<code>ex</code>		
Addition	<code>add</code>	<code>hand</code>	<code>dlr</code>   <code>main1</code>   <code>mainX</code>   <code>main2</code>   <code>main3</code>   <code>main4</code>   <code>main5</code>   <code>mainA</code>   <code>mainB</code>   <code>mainC</code>   <code>mainD</code>   <code>mainE</code>   <code>main F</code>   <code>ADR</code>

<sup>986</sup> *L'Histoire de l'abbaye* et *La Brève histoire* [...] ne présentent aucune addition autre qu'autographe. Le manuscrit des *Curieuses recherches* présente quant à lui plusieurs mains. Cf. Introduction, II.1.4.4, p. 38.

<sup>987</sup> L'encodage de ces données fait l'objet d'une vue CSS spécifique dans la configuration du logiciel XMLMind XML Editor.

Données philologiques	élément	attribut	Valeur d'attribut
		place (facultatif)	enLigne   LigneSup   surcharge
Suppression	del	rend (obligatoire)	biffé   surcharge
		hand	dlr   main1   mainX   main2   main3   main4   main5   mainA   mainB   mainC   mainD   mainE   mainF   ADR
Substitution	mod	type (obligatoire)	substitution
Erreur manifeste	sic		

### I.3. L'indexation

Traditionnellement l'indexation se fait par la pose d'un marqueur devant ou derrière le terme à indexer. On lui choisit alors une forme d'autorité, normalisée, et que l'on répète à la pose de chaque marqueur.

Cette indexation héritée des usages du papier présentait deux contraintes :

- la première concernait le retour au texte dans l'édition en ligne : on ne peut pas surligner le terme qui a été indexé puisque le marqueur se trouve devant ou derrière, mais pas autour du concept identifié.
- la deuxième limite est l'absence d'accumulation de données sur le concept indexé : l'index limite les données à son identification normalisée (forme du nom).

Nous avons donc expérimenté et mis en place une autre méthode d'indexation, qui encadre le terme indexé de balises et qui établit le lien vers une notice descriptive externalisée au moyen d'un identifiant. L'indexation s'est faite en deux temps :

- la création d'une notice XML dans un fichier externe<sup>988</sup> ;
- l'encodage du terme indexé dans la source éditée.

Une fois les entrées nécessaires créées dans le thésaurus, les termes peuvent être indexés depuis le fichier source. Il va s'agir d'encoder un nom de personne, un lieu, un titre, ou un terme documentaire au moyen de balises choisies et d'y associer un lien vers la notice du fichier ressource qui convient.

#### I.3.1. Les personnes

Dans le fichier source, les anthroponymes sont encodés au moyen d'un élément `name`, précisé de l'attribut `@type` ayant la valeur `personne`. Ensuite, soit on pointe vers un personnage, soit on pointe vers un personnage occupant une fonction particulière. Le lien avec la notice du personnage est qualifié au moyen de l'attribut `@ref`. Le lien avec la fonction occupée est qualifié au moyen de l'attribut `@nymref`. L'éditeur ou le catalogueur peut ajouter un quatrième attribut à cet élément, l'attribut `@role` qui va désigner le rôle du personnage à l'endroit du texte (dans une notice, la notion de rôle est moins générale que celle d'occupation). Par exemple il est auteur, témoin, donateur, graveur, etc.

selon `<lb/><bibl type="oeuvre">d'<name ref="wpddn/indexPersonnes.xml#pddn_p.71" role="auteur" type="personne">Argentray</name>`<sup>989</sup>

<sup>988</sup> Cf. *infra* II.1, p. 304.

<sup>989</sup> *HA*, ch. 2, [par. 2], note marginale.

### 1.3.2. Les lieux

Dans le fichier source, les toponymes sont encodés au moyen d'un élément **name**, précisé de l'attribut **@type** ayant la valeur **lieu**. Ensuite, on peut pointer vers une entrée ou une sous-entrée des ressources de lieux au moyen de l'attribut **@ref**.

### 1.3.3. Les titres

Dans le fichier source, les titres d'œuvres sont encodés au moyen d'un élément **title**, précisé de l'attribut **@type** ayant la valeur **œuvre**. Ensuite, on peut pointer vers la notice de l'œuvre identifiée au moyen de l'attribut **@ref**.

### 1.3.4. Le vocabulaire documentaire

Dans le fichier source, le vocabulaire documentaire est encodé au moyen d'un élément **term**, précisé de l'attribut **@type** ayant la valeur **bibliotheconomie**. Le lien avec le terme normalisé et sa définition est construit au moyen de l'attribut **@ref**.

Tableau 56 : Encodage des données indexées

Données indexées	élément	attribut	Valeur d'attribut
Personnes	name	type	personne
		role (facultatif)	auteur   témoin   donateur
		ref	Identifiant de la notice
		nymRef (facultatif)	Identifiant de l'occupation
Lieux	name	type	lieu
		ref	Identifiant de la notice ou de la sous-entrée de la notice
Titres d'œuvres	title	type	œuvre
		ref	Identifiant de la notice
Termes documentaires	term	type	bibliotheconomie
		ref	Identifiant de la notice

## 1.4. Les notes scientifiques

Les notes de l'éditeur scientifique ont fait l'objet d'une typologie et d'un encodage particulier. Elles sont encodées au moyen de l'élément **note**. Elles sont précisées d'un attribut de responsabilité, **@resp=MB** (pour Marie Bisson). Sauf pour le chapeau de notes introductif, elles sont précisées d'un attribut de localisation (**@place=foot**), correspondant à leur place sur la mise en page papier. Un identifiant **@xml:id**, unique, est généré automatiquement pour chacune d'entre elles.

### 1.4.1. Les notes de sources

#### 1.4.1.1. Identification des sources et des passages parallèles

En tête de chapitre ou de section, nous avons ajouté un chapeau de notes se présentant sous la forme de trois paragraphes et encodé dans un élément **note** contenant trois paragraphes, encodés au moyen de l'élément **p**. On y recense les sources de notre auteur quand nous avons pu les identifier – le paragraphe est précisé de l'attribut **@rend=sources**, les passages parallèles – paragraphe précisé de l'attribut

@rend=lieux, et enfin les passages parallèles à l'intérieur du corpus de dom Thomas Le Roy – paragraphe précisé de l'attribut @rend=lieux\_dlr.

#### *1.4.1.2. Précisions sur les sources*

Les notes qui précisent les références du chapeau (sources et passages parallèles) ou la source d'une phrase ou d'un paragraphe au fil du texte, sont typées au moyen de l'attribut @type=source.

### **1.4.2. Les notes d'apparat**

Les notes d'apparat sont séparées en deux catégories<sup>990</sup>.

#### *1.4.2.1. L'apparat génétique de dom Thomas Le Roy*

Les biffures, les additions, les hypothèses d'erreur et les propositions de corrections sont rassemblées dans un premier flux de notes, précisées au moyen de l'attribut @type=apparatdlr.

#### *1.4.2.2. L'apparat de dom Thomas Le Roy éditeur*

Quand dom Thomas Le Roy fait œuvre d'éditeur, c'est à dire qu'il cite sa source mot pour mot, nous avons trouvé intéressant d'en préciser les écarts<sup>991</sup>. Ces notes sont précisées de l'attribut @type=apparat.

### **1.4.2. Les notes historiques**

Elles commentent les événements, les lieux, les personnes du texte et permettent d'éclairer le contexte<sup>992</sup>. Elles sont précisées de l'attribut @type=histoire.

### **1.4.3. Les notes philologiques**

Elles permettent de commenter le vocabulaire, la syntaxe propre à dom Thomas Le Roy ou à son époque<sup>993</sup>. Elles sont précisées de l'attribut @type=philologie.

Tableau 57 : Encodage de l'annotation scientifique

Annotation scientifique	élément	attribut	Valeur d'attribut
Chapeau de sources	note	type	sources
		resp	MB
Paragraphe des sources	p	rend	sources
Paragraphe de passages parallèles	p	rend	lieux
Paragraphe des passages parallèles dans le corpus de dom Thomas Le Roy	p	rend	lieux_dlr
Note d'apparat génétique	note	resp	MB
		type	apparatdlr
		n	De A à n par chapitre
		xml:id	Identifiant unique
Note d'apparat	note	resp	MB
		type	apparat

<sup>990</sup> Voir Deuxième partie, II.2.2.2, p. 232.

<sup>991</sup> Voir Deuxième partie, II.2.2.2.2, p. 232.

<sup>992</sup> Voir Deuxième partie, II.2.2.4, p. 233.

<sup>993</sup> Voir Deuxième partie, II.2.2.3, p. 232.

Annotation scientifique	élément	attribut	Valeur d'attribut
		n	De $\alpha$ à $n$ par chapitre
		xml:id	Identifiant unique
Note de sources	note	resp	MB
		type	source
		n	De $[\alpha]$ à $n$
		xml:id	Identifiant unique
Note philologique	note	resp	MB
		type	philologie
		n	De $[\alpha]$ à $n$ par chapitre
		xml:id	Identifiant unique
Notes historique	note	resp	MB
		type	histoire
		n	De 1 à $n$ par chapitre
		xml : id	Identifiant unique

## 1.5. Les liens

Les références croisées, les liens vers d'autres pages et sites disponibles sur internet sont encodés au moyen de `ref`. Une typologie a été définie pour différencier les liens externes et internes, etc.

### 1.5.1. Les renvois à l'intérieur du corpus

Les renvois internes à l'intérieur du corpus sont encodés au moyen de l'élément `ref`, dont l'attribut `@type` est précisé de la valeur `RI`. L'attribut `@target` va permettre de pointer vers un autre fichier ou un autre chapitre. La valeur de cet attribut reprend le nom du fichier de l'édition critique (LAT13818EC.xml ; FR18950EC.xml ; Mancel195EC.xml) suivi de « / » puis l'identifiant de la section vers laquelle on veut pointer. La reprise de la référencement absolue pour le nom des identifiants a facilité ce pointage. Par ailleurs, cela permet que l'URL soit « significative », c'est-à-dire qu'on puisse comprendre vers quel contenu elle pointe.

Ex. :

[http://www.unicaen.fr/DLR/consult/BVMSM/DLR/Mancel195EC.xml/EC.Caen\\_BM\\_Mancel\\_195.1](http://www.unicaen.fr/DLR/consult/BVMSM/DLR/Mancel195EC.xml/EC.Caen_BM_Mancel_195.1)

Il s'agit du chapitre 1 du manuscrit Caen BM, Mancel 195, c'est à dire des *Curieuses recherches*.

### 1.5.2. Les liens vers des sites externes

Nous avons différencié deux types de liens externes : les renvois vers le FEW (depuis les notes philologiques) et les renvois vers les sites qui mettent en ligne les documents (sources et études) complétant les notes de sources.

Ces références à des sites web sont encodées au moyen de l'élément `ref`, l'attribut `@target` contient l'URL pérenne de la page souhaitée.

Les renvois vers le FEW d'une part et les renvois vers d'autres sources en ligne d'autres part sont distingués dans la mise en forme. Les étymons liés au FEW (attribut `@type=FEW`) sont en italique.

Les liens vers les autres sources en lignes (attribut `@type=enligne`) sont soulignés dans l'édition électronique et sans mise en forme particulière dans l'édition imprimée.

### 1.5.3. Les liens vers la bibliographie



Comme nous avons choisi d'encoder nos références au moyen du système auteur-date, il nous paraissait important, du point de vue de l'ergonomie de lecture de créer un lien entre la référence courte présente dans les notes et la référence complète.

Notre bibliographie a donc été également transformée en XML-TEI et nous avons donné à chaque référence un identifiant unique.

Quand nous ajoutons une référence bibliographique dans les notes, un élément `ref` encadre l'auteur et la date. L'attribut `@type` est renseigné au moyen de la valeur `bibref` ; l'attribut `@target` permet de pointer vers l'identifiant de la référence bibliographique concernée.

Tableau 58 : Encodage des liens

Liens	élément	attribut	Valeur d'attribut
Lien vers une page du FEW	ref	type	FEW
		target	URL pérenne de la page
Renvois internes	ref	type	RI
		target	Nom_du_fichier/identifiant_de_la_section
Liens externes	ref	type	enligne
		target	URL pérenne de la page
Référence bibliographique	ref	type	bibref
		target	Identifiant de la référence bibliographique

## II. L'encodage des ressources

### II.1. Les *thesauri* pour l'indexation

L'indexation, dans le cadre de l'édition du corpus de dom Thomas Le Roy, a permis d'établir, tester et utiliser une méthodologie de recherche pour le laboratoire : un thésaurus partagé des noms de personnes, des noms de lieux, des titres d'œuvres.

L'indexation des textes se fait au moyen de fichiers externes. Chacun des termes à indexer dans les œuvres ou catalogues édités (« fichiers sources ») fait l'objet d'une notice qui centralise toutes les informations relatives à ce termes. Ces notices sont regroupées dans des « bases ressources » (un pour les noms de personnes, un pour les noms de lieux, un pour les titres d'œuvres)..

Ces ressources sont utilisées dans le cadre de plusieurs programmes de recherche – travaux d'éditions<sup>994</sup> et constitutions de catalogues<sup>995</sup> des chercheurs du Centre Michel de Boüard<sup>996</sup> et des programmes de recherche de l'équipex Biblissima. Les chercheurs de ces différents programmes de recherche peuvent s'appuyer sur l'information déjà présente dans les *thesauri* et également les enrichir.

<sup>994</sup> Ex. : G. Combalbert (éd.), *E-cartae, Corpus des actes des évêques d'Évreux du XIe siècle à-1223*, Caen, Presses universitaires de Caen (à paraître) ; M. Bisson, O. Desbordes, B. Gauvin, C. Jacquemard, *Éditions des inventaires anciens du Mont Saint-Michel*, Caen, Presses Universitaires de Caen, (à paraître).

<sup>995</sup> **SCRIPTA**, Site Caennais de recherche informatique et de publication de textes anciens, P. Bauduin (dir.) ; **BVMSM**, Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel, C. Jacquemard et M. Bisson (dir.).

<sup>996</sup> <http://www.unicaen.fr/crahm/>

Les fichiers sont hébergés sur les serveurs de l'Université de Caen Basse-Normandie et rassemblent des données, soit communes aux membres du Centre Michel de Bouïard, soit communes aux partenaires de l'équipement d'excellence Biblissima<sup>997</sup>.

Les environnements de travail ont été construits et configurés par des ingénieurs<sup>998</sup> du pôle Document numérique<sup>999</sup> (MRSH de l'université de Caen, Basse-Normandie). Les outils d'exploitation sont élaborés et mis en œuvre par le pôle Document numérique.

Les ressources communes sont actuellement composées de trois modèles différents : les personnes, les lieux et les œuvres.

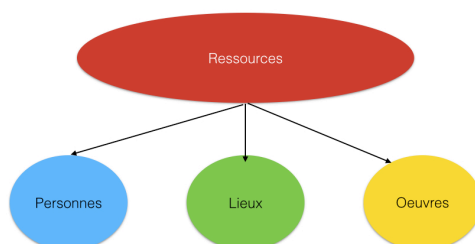


Figure 25 : Organisation des ressources.

Elles sont constituées en XML, suivant le vocabulaire TEI, et s'efforcent de reprendre les grandes catégories des autorités nationales. Nous aurions pu directement pointer vers les autorités de la Bibliothèque nationale de France (désormais BNF). Plusieurs problèmes se posaient. Le premier était l'existence des entrées : beaucoup de personnages, quelques lieux et de nombreux titres d'œuvres dont nous avons besoin ne sont pas présents parmi les ressources de la BNF. C'est notamment le cas pour tous les personnages qui n'exercent pas un rôle d'autorité sur un document particulier et qui n'ont pas vocation à intégrer les autorités de la BNF. D'autre part, il eut fallu que les formes normalisées retenues par l'institution nationale conviennent à nos usages disciplinaires, ce qui n'est pas toujours le cas (ex. Robert de Torigny actuellement normalisé à la BNF Robert de Thorigny). Une autre raison de la constitution de ces ressources « internes au laboratoire » vient du besoin de constituer des index hiérarchisés pour les éditions. Pour les lieux, il faut pouvoir pointer vers la commune (ex. : Mont-Saint-Michel) et ses sous-entrées (ex. : la chapelle de Notre-Dame-sous-Terre ; la chapelle Saint-Étienne ; l'église paroissiale de Saint-Pierre du Mont ; la chapelle Notre-Dame du Circuit ; l'abbaye du Mont Saint-Michel). Pour les personnes, il faut pouvoir à la fois pointer vers l'identité du personnage (ex. : Guillaume), mais aussi pouvoir le caractériser par une occupation particulière spécifiée dans une sous-

<sup>997</sup> <http://www.biblissima-condorcet.fr/>

<sup>998</sup> Jérôme Chauveau (développement), Anne Goloubkoff (configuration et interfaces), Marie Bisson (interface).

<sup>999</sup> [http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/document\\_numerique](http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/document_numerique)

entrée (ex. : duc de Normandie ou roi d'Angleterre). Enfin, même si les notices-œuvres pouvaient avoir vocation à intégrer le corpus de la BNF, le délai de leur incrémentation étant incertain, nous avons besoin de la création de ces notices pour l'avancée de notre travail.

Nous avons donc choisi de constituer nos propres ressources, sans toutefois perdre le lien avec la notice autorité quand elle existe (cf. *infra*).

Les ressources doivent pouvoir être exploitées pour constituer les index des sources éditées, mais elles doivent aussi pouvoir être publiées en tant que telles ; elles doivent enfin pouvoir être utilisées comme base de constitution de corpus prosopographiques. Il fallait donc concevoir une description *a minima*, pour permettre la constitution d'index correspondant aux canons de l'édition scientifique (avec entrées et sous-entrées). Il fallait aussi prévoir et permettre l'ajout d'informations, sous une forme la plus uniformisée possible, pour les notices qui méritent plus de renseignements. Par exemple, la notice de dom Thomas Le Roy doit pouvoir contenir de nombreuses informations. Cette situation était un autre encouragement à construire une base parallèle au catalogue d'autorités de la BNF, pour modifier les données ou les enrichir.

Pour chacun des trois types de ressource, nous précisons ci-dessous, comment les notices sont encodées (éléments XML) et quels services nous avons prévu que cette notice puisse et doive rendre. L'utilisation d'XML pour l'encodage est un gage de pérennité pour ces ressources destinées à être utiles au-delà de cette thèse.

Chaque notice est un fichier XML-TEI et les notices sont rassemblées dans une base d'autorité (personnes, lieux ou œuvres). Dans l'en-tête du fichier (**teiHeader**) sont encodées les métadonnées du fichier, notamment les différentes responsabilités intervenant sur la notice. Puis dans le corps du document (élément **body** dans un élément **text**), est encodée la notice.

L'attribut **@xml:id**, associé à l'ensemble de la notice, permet de lui donner un identifiant unique, qui est utilisé pour pointer depuis les sources vers la notice. Nous avons choisi de préfixer cet identifiant par un code indiquant le type de la notice : l'identifiant commence donc toujours par la chaîne de caractères **pddn\_p** pour les autorités personnes, **pddn\_l** pour les autorités lieux, **pddn\_w** pour les autorités œuvres.

### II.1.1. Les personnes (et les occupations)

Dans un élément englobant **listPerson**, un élément **person** correspondant à une autorité-personne est créé<sup>1000</sup>.

Il était important de prendre en compte les autorités existant déjà dans d'autres bases institutionnelles, notamment disponibles sur le VIAF<sup>1001</sup>.

Pour chaque autorité existant dans les ressources BNF est donc associé à l'élément **person**, un attribut **@corresp** avec pour valeur l'URL pérenne de la Bibliothèque nationale de France (ex. : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb12071411w>). Nous avons privilégié les identifiants de la BNF, en

---

<sup>1000</sup> Dans les recommandations de la TEI, l'élément **listPerson** est obligatoire pour insérer un élément **person**.

<sup>1001</sup> <http://www.viaf.org/> ; VIAF est l'acronyme de *Virtual International Authority File*.

tant que partenaire privilégié de l'équipement d'excellence Biblissima, et parce que les formes normalisées proposées correspondent dans 90 % à nos critères scientifiques. Cependant nous ajoutons également l'URL de l'autorité VIAF quand elle existe en valeur de l'attribut @sameAs.

Toujours associé à l'élément `person`, l'attribut @sex est précisé. Quatre valeurs sont disponibles : 0 si le sexe est inconnu, 1 s'il s'agit d'un homme ; 2 s'il s'agit d'une femme ; 9 si la catégorisation n'est pas applicable (pour une personne morale par exemple). Ces 4 valeurs, imposées par les *Guidelines de la TEI*, reprennent la norme ISO 5218.

#### II.1.1.1 Les noms

Chaque notice « personne » comprend un ou plusieurs éléments anthroponymiques, permettant de l'identifier. Chacune des dénominations est encodée au moyen d'un élément `persName`. L'attribut @xml:lang indique la langue de cet élément anthroponymique. La valeur de l'attribut @xml:lang respecte la norme ISO 639-1 et 639-3.

Pour discriminer les formes retenues des formes rencontrées (appelées aussi formes rejetées de la BNF), l'attribut @type est utilisé : la valeur `ppal` indique qu'il s'agit d'une forme retenue. Il ne doit y avoir qu'une seule forme retenue par langue.

Deux entrées de nom sont présentes par défaut dans une notice vierge : une entrée française et une entrée latine considérées comme les deux formes normalisées.

Dans le cas de noms composés de plusieurs éléments, ils peuvent être décrits et encodés plus précisément. L'élément `surname` est utilisé pour encoder le nom de famille ; l'élément `forename` le prénom ; l'élément `nameLink` la particule ; l'élément `addName` contient la composante d'un nom additionnel (épithète ou surnom par exemple) ; l'élément `genName` permet de discriminer par numéro d'ordre les personnes ayant le même nom et ayant occupé la même fonction ou occupation. L'attribut @n attaché à cet élément permet de normaliser cette numérotation, souvent présentée en chiffres romains, avec des chiffres arabes, plus facile à manipuler en contexte numérique.

Cette granularité de description plus fine des noms permet de classer les notices par ordre alphabétique ou chronologique de noms de personnes, etc. Cependant pour tous les noms médiévaux dont les différents éléments ne peuvent pas toujours être bien distingués, nous avons choisi de les laisser indistinctement dans la balise `persName`, sans spécifier les sous-éléments.

```
<person corresp="http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb13483911s"
  sameAs="http://viaf.org/viaf/88956811" sex="1" source="0PP">
  <persName type="ppal" xml:lang="fr">Alexandre <genName
n="3">III</genName></persName>

  <persName n="3" type="ppal" xml:lang="la">Alexander <genName
n="3">III</genName></persName>

  <persName type="ppal" xml:lang="it">Orlando Bandinelli</persName>

  <birth>11.., Sienne (Italie)</birth>

  <death when="1181-08-30">1181-08-30, Civita Castellana
(Italie)</death>

  <occupation from="1159" to="1181" xml:id="pddn_o.64_1">
  <roleName
ref="wpddn/indexOccupations.xml#pddn_occ.pape">Pape</roleName>
  </occupation>
</person>
```

Figure 26 : Notice encodée d'Alexandre III.

```

<person sex="1" source="CRAHAM">
  <persName type="ppal" xml:lang="fr">Bernier</persName>

  <persName xml:lang="fr">Bernier<note resp="MBisson"
    subtype="source" type="bibliographie"><hi
    rend="small-caps">Tlr</hi>, <hi rend="italic">CR</hi>, ch. 2 §
    1.</note></persName>

  <persName xml:lang="fr">Bernier<note resp="MBisson"
    subtype="source" type="bibliographie"><hi
    rend="small-caps">Tlr</hi>, <hi rend="italic">CR</hi>, ch. 4 §
    2.</note></persName>

  <persName xml:lang="fr">Benhier<note resp="MBisson"
    subtype="source" type="bibliographie"><hi
    rend="small-caps">Tlr</hi>, <hi rend="italic">CR</hi>, ch. 4 §
    3.</note></persName>

  <birth>n. c.</birth>

  <death>n. c.</death>

  <occupation notAfter="1050" notBefore="0900"
    xml:id="pddn_o.100_1"><roleName
    ref="wpddn/indexOccupations.xml#pddn_occ.chanoine">Chanoine</roleName>
    du <name ref="wpddn/indexLieux.xml#pddn_l.62" type="lieu">Mont
    Saint-Michel</name><note resp="MBisson" subtype="source"
    type="bibliographie"><hi rend="small-caps">Tlr</hi>, <hi
    rend="italic">CR</hi>, ch. 2 § 1.</note></occupation>
</person>

```

Figure 27 : Notice de Bernier.

#### II.1.1.2. Naissance et décès

Après ces différentes mentions onomastiques, sont données les informations de naissance et de décès. L'élément `birth` permet de préciser en texte libre les informations liées à la naissance du personnage. Sont cependant normalisées les informations de date en valeur d'attribut. S'il s'agit d'une date identifiée, c'est l'attribut `@when` qui est renseigné. Dans le cas d'une fourchette donnée, les attributs `@notBefore` et `@notAfter` sont utilisés. Les informations de décès sont encodées de manière similaire au moyen de l'élément `death`.

#### II.1.1.3. Les occupations

Les différentes fonctions d'un personnage peuvent être mentionnées par l'identification d'une ou plusieurs occupations, au moyen de l'élément `occupation`. Les dates de cette occupation sont précisées grâce aux attributs `@from` et `@to` si les dates sont précisément identifiées ; s'il s'agit d'une fourchette, ce sont les attributs `@notBefore` et `@notAfter` qui sont renseignés. L'attribut `@when` est renseigné quand une seule année est connue pour un personnage.

Chaque élément `occupation` est identifié au moyen de l'attribut `@xml:id` afin de pouvoir pointer à la fois sur un personnage depuis la source, mais également un personnage occupant telle fonction à l'endroit du texte.

Au sein de cet élément `occupation`, peuvent être précisés une fonction et un lieu normalisés – par exemple, abbé du Mont Saint-Michel. La fonction est alors encodée au moyen de l'élément `roleName` et pointe vers une liste fermée constituée dans un autre fichier ressource (un fichier `occupation.xml`) au moyen de l'attribut `@ref`. Les lieux sont encodés au moyen de l'élément `name`, avec un attribut `@type` ayant pour valeur `lieu` ; l'attribut `@ref` de cet élément permet alors de pointer vers la ressource de lieux (cf. *infra*).

Cette indexation des fonctions et des lieux permet de réaliser des corpus prosopographiques selon le lieu ou l'occupation : par exemple tous les moines du Mont Saint-Michel ou tout le clergé de l'abbaye du

Mont Saint-Michel cité dans le corpus de dom Thomas Le Roy. De telles utilisations des *thesauri* sont déjà expérimentées dans le cadre de l'équipex Bibliissima, notamment pour rassembler une liste des auteurs mauristes associée à un exemplier de leurs écritures permettant l'identification de mains sur des documents anonymes.

#### *II.1.1.4. Attestation(s)*

Parfois le personnage est très peu connu, simplement par une mention dans quelques sources et sans mention d'occupation. Dans ce cas, un élément *floruit* peut être ajouté avec des mentions de datation (attributs ci-dessus décrits : @from ; @to ; @notBefore ; @notAfter ; @when). L'élément *floruit* peut être ajouté autant de fois que nécessaire.

L'encodeur qui ajoute des éléments d'attestation doit renseigner la référence bibliographique d'où il tire l'information (source ou étude) dans une note contenue dans l'élément *floruit* (voir l'ajout de note *infra*).

#### *II.1.1.5. Adresse(s)*

Les adresses connues des personnages peuvent être renseignées au moyen de l'élément *residence*.

#### *II.1.1.6. Notes*

L'encodeur peut ajouter des notes bibliographiques, de commentaires, de travail, etc. C'est alors l'élément *note* qui est utilisé. Deux cas de figure se présentent : soit la note concerne l'ensemble de la fiche, soit elle concerne une information particulière. Si elle concerne l'ensemble de la fiche, elle se met en fin de notice ; si elle concerne une information particulière, l'élément *note* se place dans l'élément concerné. L'encodeur doit s'efforcer de renseigner l'ensemble des références bibliographiques (sources ou études) d'où il tire ses informations.

Dans tous les cas la responsabilité de la note doit être donnée en valeur d'attribut @resp et au moyen des initiales de l'encodeur. Ces initiales, qui sont un identifiant, doivent être définies dans l'en-tête du fichier d'indexation.

La typologie de note se note au moyen des attributs @type et @subtype. Les trois grands types de notes sont les notes bibliographiques, de commentaire et de travail. Les valeurs d'attributs sont donc respectivement : *bibliographie*, *commentaire* et *travail*.

Les notes de travail sont à disposition de ceux qui encodent, mais ne seront pas publiées sur l'interface de consultation publique.

Les notes bibliographiques permettent de citer d'où viennent les informations données sur le personnage. Au moyen de l'attribut @subtype on différenciera les sources des études (valeur de l'attribut @subtype : *sources* ou *etudes*).

Pour les notes de commentaires, on différencie les notes relatives aux relations qu'entretient le personnage (valeur de l'attribut @subtype, *relation*) et les autres notes (valeur de l'attribut @subtype, *autre*). Les commentaires en général peuvent se placer à n'importe quel niveau de la notice (de l'arbre XML). Les notes concernant les relations sont toujours attachées à l'élément *person*.

### *II.1.1.7. Cas particuliers*

#### *Incertitudes*

Quand l'éditeur est face à une incertitude concernant un personnage (son occupation, son lieu d'occupation, sa date de naissance, etc.) quelle que soit la source (on ignore si Gautier est chantre de Bayeux ou de Fécamp), l'incertitude sera notée directement sur la fiche, avec son explication en commentaire et l'utilisation de l'attribut `@cert` sur l'élément concerné. L'attribut `@cert` a quatre valeurs possibles (`high` ; `low` ; `medium` ; `unknown`).

### **II.1.2. Les lieux**

Pour chaque lieu que l'on veut indexer (dans une source ou dans les ressources « personnes » pour caractériser une occupation), il faut créer une notice lieu. Dans un élément englobant `listPlace`, un élément `place` permet de détailler une notice.

Chaque lieu (élément `place`) doit être typé (attribut `@type`) par une des valeurs suivantes : `pays` ; `commune` ; `comte` ; `etat` ; `lieu-dit` ; `ile` ; `nation` ; `region`. Cette typologie peut être affinée au moyen de l'attribut `@subtype` avec les valeurs `ancienne_commune` ; `ancien_fief` ; `prefecture` ; `sous-prefecture` ; `capitale` ; `canton` ; `chef-lieu_de_canton`.

Pour chaque autorité existant dans les ressources BNF, est donc associé à l'élément `place`, un attribut `@corresp`, avec pour valeur l'URI pérenne de la Bibliothèque nationale de France (ex. : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb12008248x/PUBLIC>).

#### *II.1.2.1. Les noms*

Chaque notice « lieu » comprend un ou plusieurs éléments toponymiques, permettant de l'identifier. Chacune de ces dénominations est encodée au moyen d'un élément `placeName`, dont l'attribut `@xml:lang` est systématiquement renseigné. La valeur de l'attribut `@xml:lang` respecte la norme ISO 639-1 et ISO 639-3.

Pour discriminer les formes retenues des formes rencontrées (formes rejetées de la BNF), l'attribut `@type` est renseigné et est précisé de la valeur `ppal` quand il s'agit d'une forme retenue. Ne doit être retenue qu'une forme principale par langue.

#### *II.1.2.2. Identification*

L'identification se place à la suite des éléments `placeName`, dans un élément `location`. À l'intérieur on peut y ajouter, l'élément `country` pour identifier le pays. On peut y ajouter différents éléments `region`, qui peuvent être caractérisés au moyen d'un attribut `@type`. Les valeurs de cet attribut sont normalisées ainsi : `comte` ; `departement` ; `land` ; `nation` ; `province` ; `canton` ; `region` ; `etat` ; `ancien_diocese`. Pour les cas des lieux-dits, la localisation peut être plus finement précisée au moyen de l'élément `settlement` spécifié de l'attribut `@type` et la valeur `commune`.

#### *II.1.2.3. Les sous-entrées*

Pour chaque notice lieux, peuvent être créées des sous-entrées, correspondant généralement à des institutions. Ont pour l'instant été prévues les sous-entrées correspondant à abbaye, chapelle, collégiale, diocèse, église, ermitage et prieuré.

Ces sous-entrées sont elles-mêmes contenues dans un élément **place**. Elles sont précisées d'un attribut **@xml:id** (un identifiant unique) et d'un attribut **@type**, correspondant à la typologie suivante : **abbaye**, **chapelle**, **collegiale**, **diocese**, **eglise**, **ermitage** et **prieure**.

La sous-entrée est elle aussi désignée au moyen d'un moins un élément **placeName**, dont l'attribut **@type** est renseigné de la valeur **ppal**. Il doit aussi être précisé de l'attribut **@xml:lang**, dont la valeur respecte la norme ISO 639-1 et 639-3. Si plusieurs formes du nom existent, elles peuvent être ajoutées les unes sous les autres, discriminées par l'attribut de langue (**@xml:lang**) et l'attribut **@type**. Il faut par occurrence pour une même langue, une seule entrée (mais au moins une) précisée de l'attribut **@type** ayant pour valeur **ppal**.

La sous-entrée peut-être caractérisée au moyen de l'élément **trait**. À l'intérieur de cet élément **trait** on distingue un intitulé obligatoire (élément **label**) et une description facultative (élément **desc**).

#### *II.1.2.4. Les notes*

Pour les notes la procédure est la même que pour les autorités Personnes. On peut ajouter des notes bibliographiques, de commentaires et de travail<sup>1002</sup>.

### **II.1.3. Les œuvres**

Le troisième thésaurus commun est celui des œuvres. Il a été mis en place pour le programme concernant l'histoire des bibliothèques du Mont Saint-Michel. Il rejoint les préoccupations de l'équipement d'excellence Biblissima. Il permet d'indexer toutes les formes d'une œuvre en renvoyant vers un identifiant unique.

Dans un élément englobant **listBibl**, un élément **bibl** permet de décrire une œuvre.

Cet élément **bibl** est typé (attribut **@type** renseigné par la valeur **œuvre**).

Pour chaque autorité existant dans les ressources BNF, est donc associé à l'élément **bibl**, un attribut **@corresp**, avec pour valeur l'URI pérenne de la Bibliothèque nationale de France (ex. : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb152623284/PUBLIC>).

#### *II.1.3.1. Les titres*

Sont données les différentes formes normalisées du titre. Chaque entrée est encodée au moyen d'un élément **title**. Cet élément doit être qualifié de l'attribut **@xml:lang** (dont les valeurs respectent la norme ISO 639-1 et 639-3). On peut ajouter autant de valeurs de titres que souhaitées, à condition de s'efforcer de donner le titre retenu dans la langue originale, qui sera la forme normalisée. Pour différencier les différents titres, l'élément **@type** doit être utilisé avec les valeurs :

- **titre\_retenu** : forme dans la langue d'écriture, forme retenue
- **titre\_atteste** :
- **titre\_usuel** :
- **titre\_uniforme** :
- **titre\_de\_forme** :

---

<sup>1002</sup> cf. *supra* II.1.1.6, p. 309.



### II.1.3.2. Les auteurs

Les mentions du titre sont précédées de la mention d'auteur (élément `author`). Pour lier la fiche œuvre à son auteur, il est recommandé d'encoder le nom de personne au moyen de l'outil d'indexation et d'y ajouter un lien vers la notice autorité-personne (élément `name`, précisé des attributs `@type` (valeur-personne), `@role` (valeur auteur ou editeur), `@ref` (url vers la notice-personne)).

### II.1.3.3. La date

L'œuvre peut aussi être précisée de sa date (élément `date`). Dans ce cas, l'élément doit être précisé des attributs `@notBefore` et `@notAfter` (fourchette) ou `@when` (date précise).

## II.1.4. Exploitation

À ce jour, ces *thesauri* ont déjà eu plusieurs utilisations :

- la constitution d'index hiérarchisés pour l'édition numérique, publiés au moyen du moteur d'affichage conçu par le pôle Document numérique (développement Jérôme Chauveau ; configuration des index par Anne Goloubkoff).
- la constitution d'index hiérarchisés pour l'édition papier. Elle a nécessité une transformation de l'encodage en pose de marqueur (élément `index` qualifié d'un attribut `@indexName` englobant un élément `term`) ; l'encodage est ensuite exploité dans le logiciel de mise en page Indesign ;
- la publication des notices ressources, dans le cadre d'édition de sources pour aider le lecteur à contextualiser une personne, un lieu ou une œuvre citée(e).
- la publication d'une base prosopographique en ligne (sous mot de passe) permettant de rechercher dans l'ensemble des notices personnes ajoutées dans le thésaurus.

## II.2. La bibliographie

Aucune solution parfaitement satisfaisante n'a été trouvée pour l'encodage de la bibliographie.

La gestion de la bibliographie a été réalisée au moyen du logiciel en usage Zotero. Une bibliothèque spécifique pour la thèse a permis de rassembler les références, la sauvegarde des PDF quand ils étaient disponibles, les différents liens vers les sites web, les annotations et les marqueurs (sources/études) dans une même base.

Le format RDF de la base de données permet un export en XML et des transformations dans les différents vocabulaires XML.

Nous avons ainsi créé à partir d'une base unique deux pages HTML pour le site web séparant les sources et les études à partir des marqueurs choisis.

Nous avons également créé un fichier de bibliographie en XML-TEI pour permettre l'ouverture d'une pop-up développant une référence longue à partir de la référence courte dans l'édition.

Enfin la bibliographie générée en HTML, nous a permis de la récupérer en texte pour l'éditer sur papier.

Cependant la transformation réalisée a demandé un certain nombre de modifications et de relectures de chacun des fichiers obtenus parce qu'à partir des champs, nous n'avons pas pu réaliser une bibliographie scientifique respectant parfaitement les canons du genre.

## *Annexe 8 : La restitution multisupport*

L'encodage en XML du corpus de dom Thomas Le Roy, malgré son coût et ses difficultés, permet des restitutions multiples et l'affichage du texte sous de nombreuses formes.

### **I. Édition imprimée**

L'encodage XML permet en premier lieu la mise en page de l'édition sur papier. Une édition imprimée n'a été réalisée que pour les trois flux de l'édition critique ; la transcription diplomatique n'a pas fait l'objet d'une édition imprimée.

La procédure suivie a été celle déjà expérimentée pour l'édition du *De piscibus* de l'*Hortus sanitatis* et mise en place par les Presses universitaires de Caen. Soulignons ses grandes étapes.

- les éléments que nous ne voulions pas voir apparaître dans l'édition papier ont été supprimés ;
- les éléments d'indexation (name, title, term) ont été transformés en marqueur d'index (index) ;
- des éléments de mise en forme – styles de paragraphes et styles de caractères ont été choisis et appliqués pour chaque type de séquence textuelle (éléments XML) du corpus encodé.

Enfin le corps principal du texte – chapitres, notes marginales de l'auteur et chapeau de notes introductif de chaque section – et les différents types de notes destinées à être en bas de page ont été divisés en différents flux XML, qui ont ensuite été importés dans une maquette Indesign.

La mise en page a ensuite consisté à équilibrer la répartition des flux en synchronisant les appels de notes et les notes sur la même page.

### **II. Lire l'édition électronique<sup>1003</sup>**

#### **II.1. Les pages statiques**

L'édition électronique propose d'abord un certain nombre de pages « statiques », c'est-à-dire dont le contenu n'est pas paramétrable par le lecteur. Ce sont d'abord les pages de présentation (pages d'accueil, de présentation du projet et de contacts). Ce sont ensuite les index : les pages d'index ont été générées à partir des *thesauri* regroupant les noms de personnes, de lieux, des œuvres et du vocabulaire documentaire identifiés dans le texte. Les *index nominum* et *locorum* sont hiérarchisés. Dans l'édition papier, les index renvoient vers les pages contenant les occurrences. Dans l'édition électronique, les références données sont les références absolues des chapitres et des sections de chaque œuvre.

Enfin, un troisième ensemble de pages statiques est constitué des pages de bibliographie. Celle-ci est répartie sur onglets qui permettent de distinguer d'une part les sources et d'autre part les études. La version en ligne permet notamment de pointer vers les textes en ligne quand ils sont disponibles.

---

<sup>1003</sup> Pour l'édition électronique, nous avons travaillé avec un « moteur d'affichage » (un logiciel permettant l'affichage d'un texte sur les navigateurs) créé au pôle du Document numérique de la MRSH de Caen qui permet d'éditer des documents encodés en XML-TEI. Nous remercions chaleureusement Anne Goloubkoff pour son précieux travail de configuration de l'édition électronique du corpus de dom Thomas Le Roy.

## II.2. Les pages générées par le « moteur d’affichage »

Le logiciel dit « moteur d’affichage » produit les pages à partir des fichiers encodés en XML-TEI, d’une part, et des instructions du lecteur, qui configure son affichage, d’autre part. Ces pages une fois générées sont envoyées sur le poste de lecture du destinataire et affichées sur son navigateur internet.

### II.2.1. Le sommaire

Le sommaire reprend tous les titres (éléments *head*) de chaque section (élément *div*). C’est pour cette raison que nous avons dû ajouter un certain nombre de titres factices, distingués par les crochets droits<sup>1004</sup>. Pour alléger la présentation du sommaire, seuls les titres de chapitre sont affichés par défaut ; les titres de sections peuvent ensuite être dépliés.

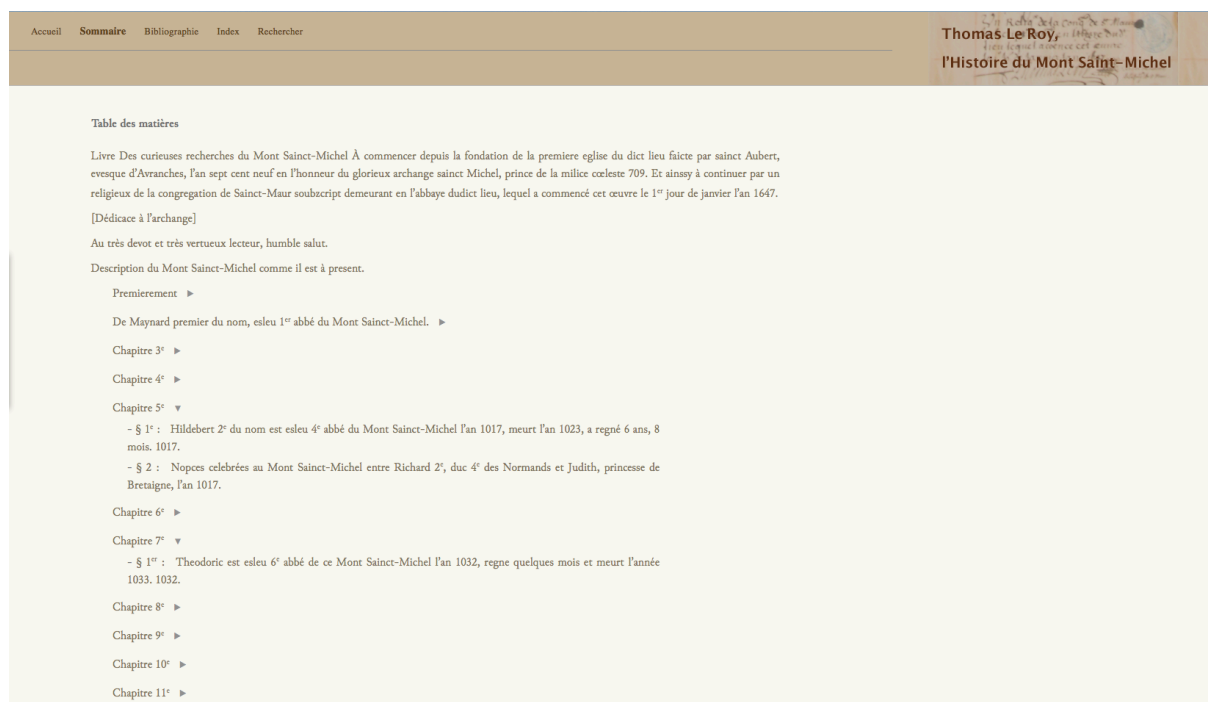


Figure 28 : Exemple du sommaire des *Curieuses recherches*.

### II.2.2. Les divisions du texte : par chapitre ou par section

On consulte ensuite chaque chapitre ou section

En haut à gauche est rappelée la référence absolue du passage consulté : abréviation du titre de l’œuvre et numéro de chapitre et de section. Chaque paragraphe est numéroté et est ensuite suivi d’un lien permettant l’ouverture d’une pop-up présentant le texte de la transcription diplomatique.

Les notes marginales de l’auteur sont présentées en marge, sans pour autant respecter l’organisation gauche-droite originale. Les manchettes sont toujours à droite ; les additions et les notes de sources à gauche.

<sup>1004</sup> Voir annexe 7, I.1, p. 297.

Accueil Sommaire Bibliographie Index Rechercher

Présentation du projet Contacts

Chapitre 12e Des miracles qui se son

Options d'affichage

Thomas Le Roy  
l'Histoire du Mont Saint-Michel

HA, ch. 12

**Chapitre 12<sup>e</sup> Des miracles qui se sont faictz au Mont Saint-Michel, ou ailleurs, par l'intercession du dit saint archange, depuis la fondation de l'eglise d'iceluy.**

**Premierement**

Sources du chapitre : Avranches BM, 210, ff. 5r-10r ; Avranches BM, 211, ff. 20r-22r et 31r-44r ; Avranches BM, 212, ff. 10v-45v ; Avranches BM, 213, ff. 138r-149v ; Paris BNF, Français 18947, ff. (HG, tr. 2, ch. 2-<sup>no</sup>) ; FRAUARDENY 1604.

Passages parallèles : Passages parallèles dans notre corpus : Caen BM, Manuscrit 195, f. [273r-274r], p. 38-39 (TM, ch. 13) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [36v-41v] p. 110-120 (ch. 12) ; Paris BNF, Latin 13818, n.

[Intro] Pour faire un discours au vray de tous les miracles qui se sont faictz en ce monastere du Mont Saint-Michel, ou autre part, hors iceluy, à son sujet<sup>(A)</sup>, depuis que saint Aubert eut revelation d'y faire et fonder la premiere eglise, il faudroit faire une<sup>(B)</sup> histoire très longue<sup>(C)</sup> <sup>(D)</sup>, puisqu'il n'a esté faite bastye et fondée<sup>(E)</sup> et n'a subsisté jusques à present, sinon que<sup>(F)</sup> avec continuel miracles. [voir la transcription diplomatique]

AA<sup>(B)</sup> ; A<sup>(C)</sup> ; RR<sup>(D)</sup> et plusieurs autres.

[1] Comme il desja esté dit, un peu auparavant que le dit saint Aubert, evesque, eust eu ladite revelation, le Mont Saint-Michel, qui pour lors s'appelloit Mont de Tombe, estoit entouré de forestz tres vastes<sup>(G)</sup> et le flux de la mer n'en approchoit que de trois lieues. Ce neantmoins<sup>(H)</sup>, icelle mer, un jour, emporta par son flux miraculeusement toutes ces espoisses forest, et laissa le dit Mont tout au descouvert comme il se voit à present<sup>(I)</sup>. [voir la transcription diplomatique]

A l. 3<sup>(J)</sup>.

[2] L'an 708, le dit saint Aubert estant en ce Mont pour fonder cette premiere eglise que l'archange saint Michel luy avoit commandé, il fit tomber une des pointes de ce rocher

Figure 29 : Exemple de visualisation de l'édition électronique de *L'Histoire de l'abbaye* (ch. 12).

### II.2.3. Les options d'affichage

Les options d'affichages permettent de mettre en exergue tel ou tel aspect de l'annotation du texte.

#### II.2.3.1. Les notes

Le chapeau de note est toujours affiché entre le titre et le premier paragraphe de la section.

Les autres notes scientifiques sont appelées par les mêmes numéros de notes que dans l'édition papier : ce qui permet de les citer de façon identique pour faire référence indifféremment à l'édition imprimée ou à l'édition électronique, en utilisant la référencement absolu (œuvre, n° de chapitre, n° de note). Ces notes d'apparat, de sources, philologiques et historiques peuvent être affichées ou masquées. Alors qu'elles sont présentées en pied de page dans l'édition imprimée, elles s'affichent en pop-up dans l'édition électronique. Nous avons délibérément supprimé les notes de bas d'écran, héritage de l'édition papier, et qui nuisent à la lecture des notes et du texte.

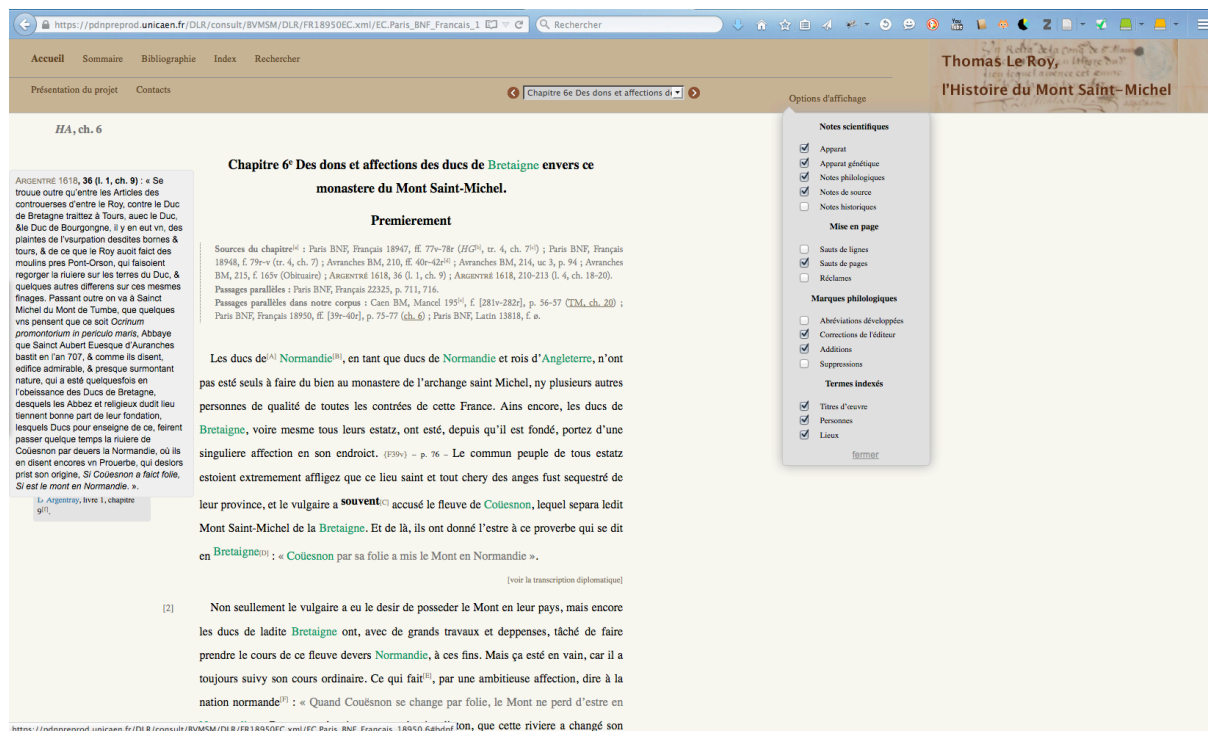


Figure 30 : Exemple de l'affichage d'une note.

Dans le menu, le lecteur peut choisir de lire le texte en mettant en valeur un type précis d'annotation : en faire plutôt une lecture historique ou une lecture philologique.

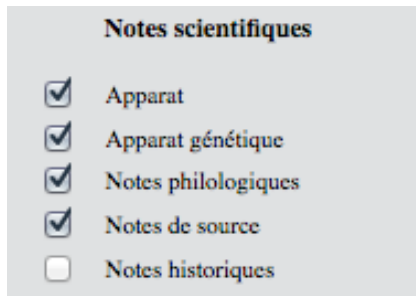


Figure 31 : Les options d'affichage des notes scientifiques.

### II.2.3.2 La mise en page

Les éléments de mise en page originaux – sauts de ligne, sauts de page, réclames – peuvent être affichés ou masqués.

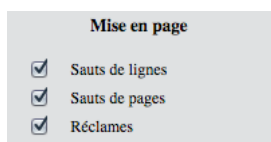


Figure 32 : Les options d'affichage de la restitution des éléments mise en page originale.

Seul *La Brève Histoire* a fait l'objet d'une numérisation. En cliquant sur les sauts de page, la numérisation s'affiche dans une nouvelle fenêtre. Nous espérons que *L'Histoire de l'abbaye* et *Les Curieuses recherches* pourront être numérisées à leur tour, afin de compléter la possibilité de comparaison

des différentes versions. L’affichage des sauts de ligne permet déjà de comparer plus facilement la version critique et la transcription diplomatique.

Nous avons donc proposé en option d’affichage tous ces éléments. Le lecteur choisit s’il veut voir le texte et ses sauts de lignes originaux ou s’il préfère lire le texte de façon continue. Par défaut c’est cette dernière solution qui est proposée.

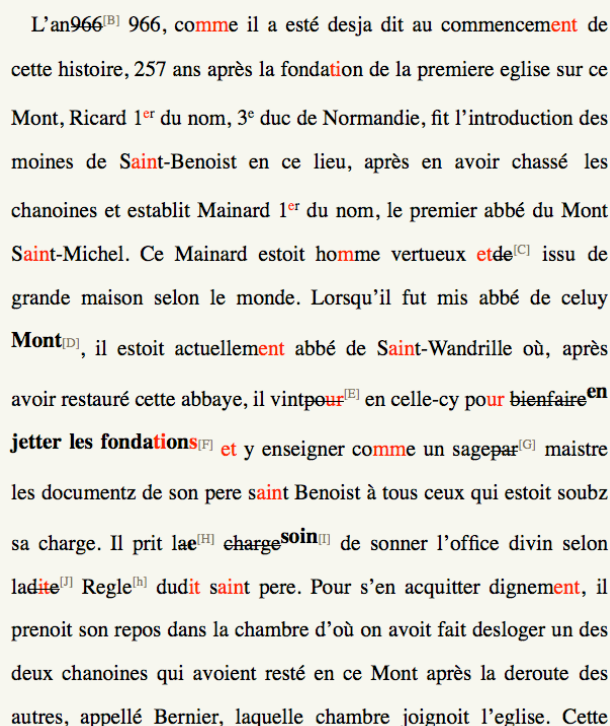
### II.2.3.3. Marques génétiques

La version papier du texte nécessite de figer l’affichage du texte<sup>1005</sup>. En revanche l’édition électronique permet de choisir de mettre ou non en valeur la génétique du texte.

Dans l’édition électronique le lecteur peut choisir de mettre en évidence le développement des abréviations : ces développements peuvent être affichés en couleur, ou bien être laissés de la couleur du texte principal.

Les additions peuvent être affichées comme le texte principal ou bien être mises en gras, leur place (en surcharge, dans l’interligne, etc.) mentionnée et le scribe correcteur précisé.

De même les biffures peuvent être masquées du flux pour offrir la supposée dernière version voulue par l’auteur de son texte, ou bien être affichées pour montrer les hésitations de la rédaction.



L’an<sup>[B]</sup>966 966, comme il a esté desja dit au commencement de cette histoire, 257 ans après la fondation de la premiere eglise sur ce Mont, Ricard 1<sup>er</sup> du nom, 3<sup>e</sup> duc de Normandie, fit l’introduction des moines de Saint-Benoist en ce lieu, après en avoir chassé les chanoines et establit Mainard 1<sup>er</sup> du nom, le premier abbé du Mont Saint-Michel. Ce Mainard estoit homme vertueux et<sup>[C]</sup> issu de grande maison selon le monde. Lorsqu’il fut mis abbé de celui Mont<sup>[D]</sup>, il estoit actuellement abbé de Saint-Wandrille où, après avoir restauré cette abbaye, il vint<sup>[E]</sup> en celle-cy pour bienfaire<sup>[E]</sup> en jeter les fondations<sup>[F]</sup> et y enseigner comme un sage<sup>[G]</sup> maistre les documentz de son pere saint Benoist à tous ceux qui estoit soubz sa charge. Il prit la<sup>[H]</sup> charge<sup>[H]</sup> soin<sup>[H]</sup> de sonner l’office divin selon ladite<sup>[I]</sup> Regle<sup>[H]</sup> dudit saint pere. Pour s’en acquitter dignement, il prenoit son repos dans la chambre d’où on avoit fait desloger un des deux chanoines qui avoient resté en ce Mont après la deroute des autres, appelé Bernier, laquelle chambre joignoit l’église. Cette

Figure 33 : Exemple de visualisation avec affichage des biffures, additions et abréviations développées mises en valeur.

### 2.3.4. Les termes indexés

Les termes indexés peuvent être mis en exergue également : bleu pour les noms de personnes ; vert pour les lieux ; italique pour les œuvres. En passant sur le nom de personne, son rôle, s’il est mentionné dans le flux XML, s’affiche. En cliquant sur les termes indexés, une fenêtre temporaire en sur-affichage

<sup>1005</sup> Cf. *supra* I. « Édition imprimée », p. 113.

de la fenêtre de consultation principale s’affiche avec le contenu de sa notice, ce qui permet généralement une identification plus précise de la personne, du lieu ou du titre. Ces informations, contrairement au reste de la publication ne sont pas stabilisées : en effet le lecteur est dirigé vers les bases d’autorités en construction, susceptibles d’être enrichies quotidiennement.

### III. Les autres visualisations possibles du corpus.

L’avantage de la constitution de fichiers XML est la simplicité de transformation du fichier pour le lire au moyen de différents outils de visualisation. Nous en avons utilisé trois pour la rédaction de l’introduction et de la contextualisation littéraire et historique.

#### III.1. Antconc

Le premier logiciel, Antconc, est un concordancier, c’est-à-dire un logiciel permettant de produire des concordances<sup>1006</sup>. Il suffit pour utiliser ce logiciel de constituer une version du corpus dépouillée de ses annotations, ce que différents outils de l’écosystème XML permettent de faire facilement.

L’utilisation de concordance a par exemple permis d’analyser chez dom Thomas Le Roy le vocabulaire des sources, ses co-occurrences, etc.<sup>1007</sup> Dans l’idéal, un concordancier pourrait être proposé dans la version électronique, et accessible au lecteur de l’œuvre.

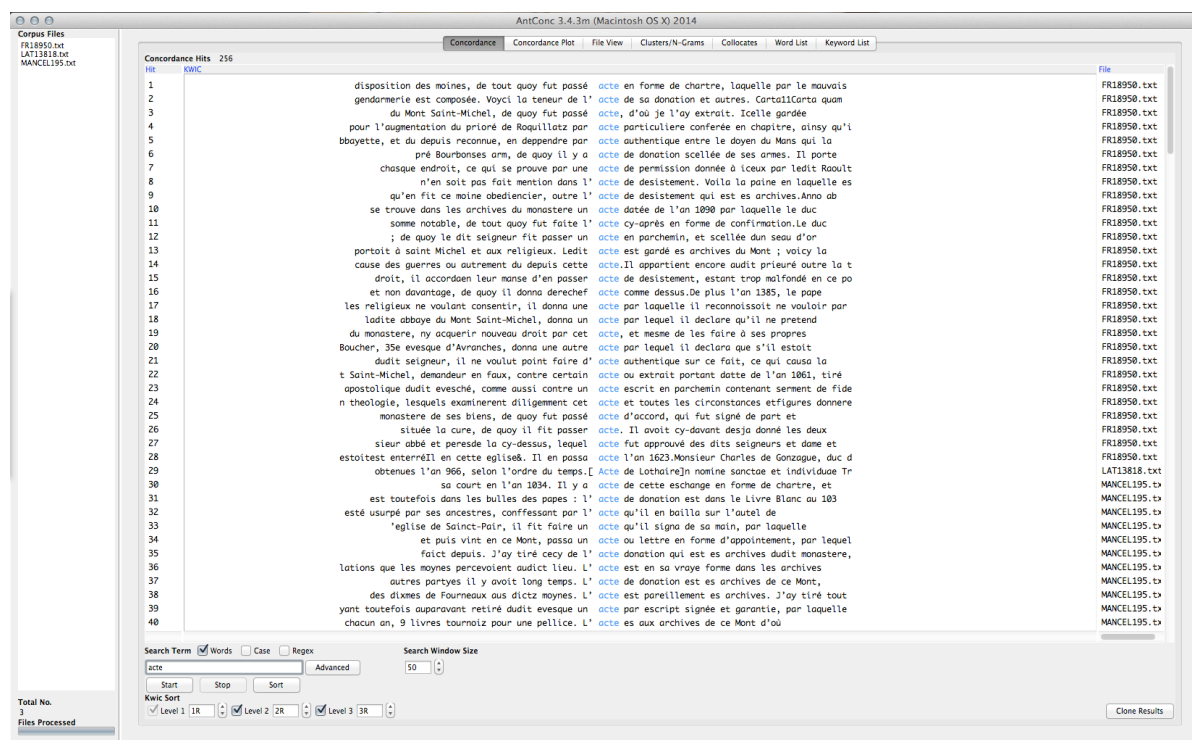


Figure 34 : Concordance pour le mot « acte » dans le corpus montois de dom Thomas Le Roy (logiciel Antconc).

<sup>1006</sup> Voir Première partie, II.1.1.4, p. 113.

<sup>1007</sup> Voir Première partie, II.1, p. 108.

Rank	Freq	Freq(L)	Freq(R)	Stat	Collocate
1	94	0	94	2.48998	de
2	48	0	48	5.38183	est
3	40	0	40	3.13859	en
4	34	0	34	1.92744	et
5	26	0	26	3.70919	qui
6	25	0	25	2.88829	d
7	22	0	22	5.66513	es
8	19	0	19	7.89913	donation
9	16	0	16	2.10111	du
10	14	0	14	3.03038	au
11	13	0	13	5.22807	archives
12	12	0	12	6.46443	forme
13	11	0	11	2.45929	par
14	10	0	10	1.78668	il
15	10	0	10	5.17418	cy
16	9	0	9	6.56397	visite
17	8	0	8	4.43637	laquelle
18	8	0	8	0.28140	l
19	8	0	8	3.42254	dudict
20	7	0	7	7.23115	presentation
21	7	0	7	5.56187	livre
22	7	0	7	3.07689	ladicte
23	7	0	7	6.95813	fondation
24	7	0	7	3.69026	aux
25	6	0	6	7.78636	signée
26	6	0	6	7.53482	gardé
27	6	0	6	9.59372	authentique
28	5	0	5	3.79152	lequel
29	5	0	5	-0.11399	le
30	5	0	5	2.94698	je
31	5	0	5	3.99678	dessus
32	5	0	5	9.91564	desistement
33	4	0	4	9.13428	vendition
34	4	0	4	1.37032	qu
35	4	0	4	5.71107	permission
36	4	0	4	9.13428	passée
37	4	0	4	6.76083	parchemin
38	4	0	4	2.35412	fut
39	4	0	4	8.13428	eschange
40	4	0	4	0.42379	ce

Figure 35 : Cooccurents du mot « acte » dans le corpus montois de dom Thomas Le Roy (incluant 3 mots vers la droite, triés par fréquence de mots (logiciel Antcon)).

### III.2. Juxta

Le deuxième logiciel testé permet de visualiser les variantes entre différentes copies d'un même texte. Ce logiciel utilise des corpus dans des formats identiques au nôtre, le XML-TEI. Aucune transformation n'était donc nécessaire. Nous l'avons notamment testé pour mesurer les écarts entre une même charte copiée dans deux ou trois des textes du corpus. L'apparat généré n'est pas très lisible ; en revanche la visualisation de deux textes côte à côte avec la mise en surbrillance des variantes est très satisfaisante pour identifier des erreurs de transcription dans un premier temps, puis faire des hypothèses sur les sources de l'auteur.



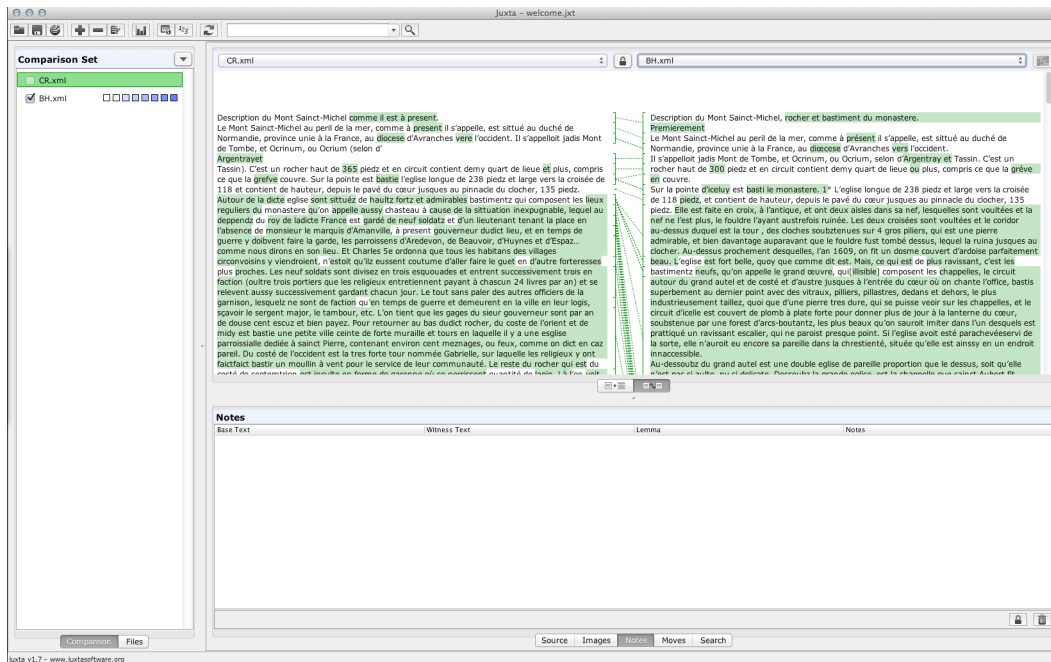
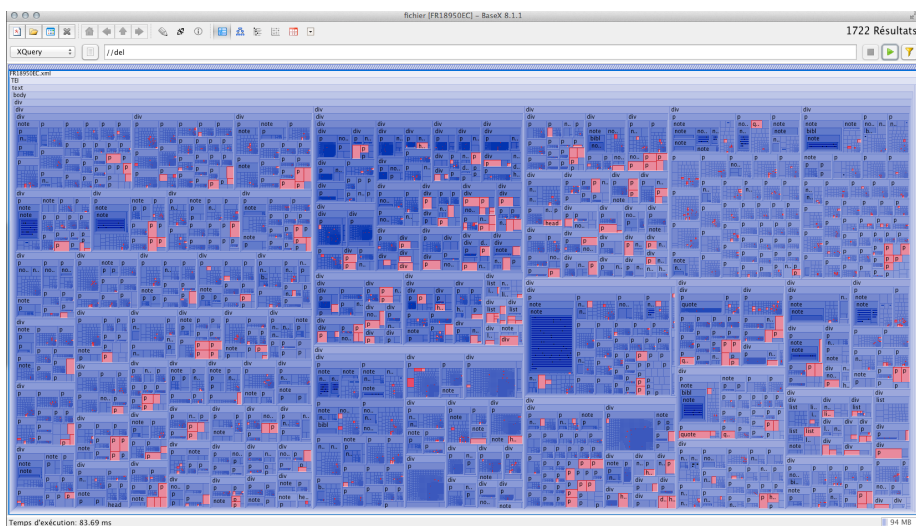


Figure 36 : Comparaison de deux passages des *Curieuses recherches* (gauche) et de *La Brève histoire* (droite) qui commencent de manière identique au moyen du logiciel Juxta.

### III.3. BaseX

Le dernier logiciel testé est l'application BaseX qui permet de visualiser les éléments et attributs XML d'un corpus. C'est ainsi que nous avons comparé le nombre de bifures, additions, substitutions et abréviations entre les textes<sup>1008</sup>. Il propose différents types de visualisation sous forme de tableaux et de graphiques.



Figures 37 : Les bifures dans *L'Histoire de l'abbaye* (logiciel BaseX).

<sup>1008</sup> Voir la partie méthodologique II.1.2.5, p. 223.



Normandie Université



UNIVERSITÉ de CAEN, NORMANDIE  
U.F.R. Humanités et Sciences Sociales (HSS)  
École doctorale 558 – Histoire, Mémoire, Patrimoine, Langage (HMPL)  
UMR 6273 – Centre Michel de Bouïard-CRAHAM

THÈSE

Présentée par Marie Bisson

Le 7 décembre 2015

en vue de l'obtention du Doctorat de l'Université de Caen-Normandie  
Spécialité Lettres et littératures anciennes

Une édition numérique structurée à l'aide de la *Text Encoding Initiative*  
des textes montois de dom Thomas Le Roy :  
établissement critique des textes, recherches sur les sources,  
présentation littéraire et historique

Volume 2

Devant un jury composé de :

**M. Matthew Driscoll**, senior lecturer in Old Norse philology, Arnamagnæan Institute (rapporteur)

**M. Frédéric Duval**, professeur de philologie romane, École nationale des chartes

**Mme Véronique Gazeau**, professeur d'histoire médiévale, Université de Caen Normandie (codirectrice)

**M. Daniel-Odon Hurel**, directeur de recherche au CNRS, UMR 8584 – Centre européen de recherche sur les congrégations et les ordres religieux (rapporteur)

**Mme Catherine Jacquemard**, professeur de latin, Université de Caen Normandie (directrice)

**M. Benoît-Michel Tock**, professeur d'histoire du Moyen Âge, Université de Strasbourg

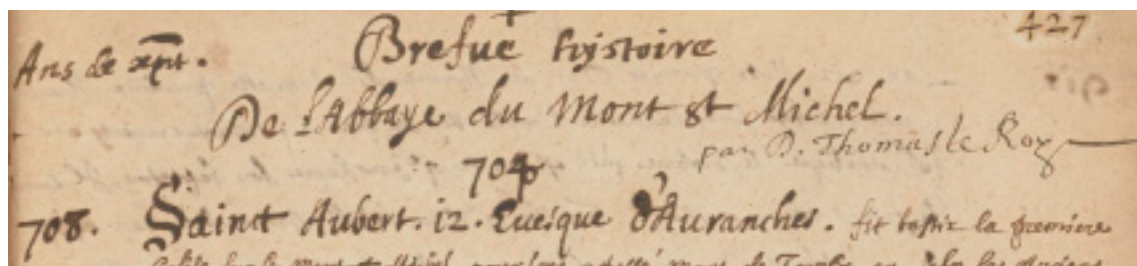


## SOMMAIRE

Sommaire.....	p. 3
<i>La Brève Histoire du Mont Saint-Michel</i> .....	p. 5
Lettre de dom Thomas Le Roy à dom Luc d'Achéry, datée du 29 juillet 1647.....	p. 36
<i>L'Histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer</i> .....	p. 39
Ch. 1 : Premièrement : de la fondation.....	p. 41
Ch. 2 : Situation et description du monastere du Mont Saint-Michel.....	p. 75
Ch. 3 : Divers accident arrivés es bastiments du monastere du Mont Saint-Michel et restaurez de temps et temps.....	p. 81
Ch. 4 : Les prioréz deppendants de ladite abbaye du Mont Saint-Michel.....	p. 99
Ch. 5 : Liste et pouillé general succinct des offices, prieures, cures et chappelenies deppendants de l'abbaye du Mont Saint-Michel, diocese d'Avranches.....	p. 161
Ch. 6 : Des dons et affections des ducs de Bretagne envers ce monastere du Mont Saint-Michel.....	p. 169
Ch. 7 : Des presents et de la grande affection qu'ont toujours porté les roys de France à ce monastere de Saint-Michel.....	p. 173
Ch. 8 : Des confirmations apostoliques touchant les bienfaitz à ce monastere et de l'affection que luy ont toujours porté les souverains pontifes.....	p. 181
Ch. 9 : Que l'abbaye du Mont Saint-Michel a esté, <i>a principio foundationis</i> , exemptée de l'ordinaire, ayant droict de juridiction quasi episcopale, exercé par un des religieux, estant archidiacre d'icelle... ..	p. 201
Ch. 10 : Des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, institués par les roys de France en cette abbaye	p. 213
Ch. 11 : Des saintes reliques gardées en l'eglise de l'abbaye du Mont Saint-Michel.....	p. 219
Ch. 12 : Des miracles qui se sont faitz au Mont Saint-Michel, ou ailleurs, par l'intercession du dit saint archange, depuis la fondation de l'eglise d'iceluy.....	p. 235
Ch. 13 : De l'union et association spirituelle de cette abbaye du Mont Saint-Michel à plusieurs autres faite en divers temps.....	p. 255
Ch. 14 : Des religieux qui ont esté tirez de cette abbaye du Mont Saint-Michel pour estre archevesques, evesques, abbez, etc.....	p. 261
Ch. 15 : De l'establissement de la garnison des soldatz en l'abbaye du Mont Saint-Michel, et de tout ce qui est arrivé en ce lieu à raison des guerres et troubles, sous chaque gouverneur.....	p. 267
Ch. 16 : Le catalogue des abbez et de ce que chascun d'eux a fait digne de remarque, etc....	p. 295
Index.....	p. 413
Anthroponymes.....	p. 413
Toponymes .....	p. 431



**Paris BNF, Latin 13818, ff. 427r-438r :**  
**feuillet autographe de Thomas Le Roy**  
**dans un recueil composite**  
**de l'ancienne bibliothèque de Saint-Germain-des-Près**



Le texte de dom Thomas Le Roy contenu dans le manuscrit Paris BNF, Latin 13818, ff. 427r-437v est intitulé *Brefue histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel*. Il s'agit du texte le plus court de notre corpus. Il a été rédigé en 1647 et envoyé le 29 juillet 1647 à dom Luc d'Achery, alors bibliothécaire de l'abbaye Saint-Germain-des-Près, comme en témoigne la lettre aujourd'hui conservée juste après la liasse envoyée à l'abbaye bénédictine parisienne (Paris BNF, Latin 13818, f. 438r-v). Conjointement à l'édition de *La Brève Histoire*, nous présentons l'édition de la lettre. Si la lettre a été publiée par Eugène de Robillard de Beaurepaire dans son introduction au texte des *Curieuses recherches*, le texte de *La Brève Histoire* était quant à lui resté inédit.

Le texte de dom Thomas Le Roy de 20 pages correspond davantage à une prise de notes qu'à une construction littéraire ou historique.

On distingue plusieurs parties :

- Une courte description de la fondation du lieu et de l'installation des moines;
- La transcription des actes fondateurs ;
- Un catalogue des abbés montois ;
- Une liste des hommes illustres sortis de l'abbaye ;
- Une description du lieu ;
- Une bulle confirmative d'Alexandre III ;

Chacune des parties est parfaitement autonome, l'organisation en chapitres n'a aucune pertinence. Il n'est associé à l'ensemble ni introduction ni conclusion.

Trois chartes fondatrices sont copiées intégralement :

- un acte du roi Lothaire ;
- un acte du pape Jean XIII ;
- un acte du duc de Normandie Richard II .

Un quatrième acte est copié ; il est plus tardif et fait un état des lieux des possessions montoises. Il s'agit d'une bulle confirmative des biens du Mont Saint-Michel, datée de 1178, et émise pendant l'abbatit de Robert de Torigny.

## ||f. [427r] BRESVE HISTOIRE DE L'ABBAYE DU MONT SAINT-MICHEL

PAR DOM THOMAS LE ROY\*.

704<sup>A 1</sup>**Sources citées par l'auteur :** DU MOULIN 1631, 88.**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, ff. 11v-12r ; Avranches BM, 211, ff. 12v-13v ; Avranches BM, 213, f. 134r<sup>[a]</sup> ; Paris BNF, Français 18947, ff. 9r-10v (HG, tr. 1, ch. 3<sup>[b]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 8r-9v (HG, tr. 1, ch. 3) ; D'ARGENTRÉ 1618, 36 (l. 1, ch. 9) ; FEUARDENT 1604, 3-22 ; TASSIN 1634.**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [9r-15r], p. 1-13 (ch. 1) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [1r-10v], p. 1-18 (ch. 1) ; Paris BNF, Latin 13818, ff. 427r-430r ([Fondation]).

708.

Saint Aubert, 12<sup>e</sup> evesque d'Avranches, fit bastir la premiere église<sup>1</sup> sur le Mont Saint-Michel, pour lors appelé Mont de Tombe, ou, selon les Anciens<sup>[c]</sup>, *Ocrium vel Ocrinum*, suivant le commendement que luy en fit le saint archange en dormant ; à quoy ne voulant adjoûter foy, à la troisieme fois, il<sup>ii</sup> luy donna un coup sur la teste, et y fut fait un trou par lequel on voyoit la cervelle et a survescu longues années par aprez sans avoir peu faire recloser<sup>iii</sup> ledict trou, ains<sup>iv</sup>, par permission divine, il l'a porté jusques à la mort. Le chef<sup>v</sup> percé ainsy se voit encore au jourd'huy dans le reliquaire de l'église de l'abbaye dudict Mont Saint-Michel<sup>2</sup>.

---

\* « par dom Thomas le Roy » ajouté par une main non identifiée dans la suite du texte. A « 8 » remplacé par « 4 » en surcharge.

[a]. Avranches BM, 210, ff. 11v-12r ; Avranches BM, 211, ff. 12v-13v ; Avranches BM, 213, f. 134r : le texte (*Introductio* III) contenu dans ces trois manuscrits a fait l'objet d'une édition critique récente ; voir Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 206-207. [b]. Paris BNF, Français 18947, ff. 9r-10v (tr. 1, ch. 3) : Le texte de Jean Huynes a été édité au XIX<sup>e</sup> siècle par Eugène de Robillard de Beurepaire (Robillard de Beurepaire (éd.) 1872,

21-25). [c]. En effet Bertrand d'Argentré écrit : « Passant outre on va à Saint Michel du Mont de Tumbé, que quelques vns pensent que ce soit *Ocrinum promontorium in periculo maris*, Abbaye que Saint Aubert Euesque d'Auranches bastit en l'an 707, & comme ils disent, edifice admirable, & presque surmontant nature, [...] » D'ARGENTRÉ 1618, 36 (l. 1, ch. 9). Voir aussi les plans et cartes de Christophe Tassin (TASSIN 1634).

*i.* 704 : Le chapitre n'a pas de titre autre que cette date : il s'agit du récit de la fondation du Mont Saint-Michel (VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles). *ii.* II : « il » fait ici référence au « saint archange », alors qu'en français moderne il ne pourrait faire référence qu'à « saint Aubert » (le sujet non exprimé du verbe précédent « voulant »). En

effet, en français classique le pronom « il » permet des anaphores non-coréférentielles et des anaphores où plusieurs antécédents sont possibles (Fournier 2002, n° 238). *iii.* Recloser : en moyen français « refermer » (FEW, s. v. *claudere* (t. 2, p. 748a)). *iv.* Ains : au XVII<sup>e</sup> siècle, conjonction adversative

« mais, au contraire, plutôt » (FEW, s. v. *ante* (t. 24, p. 637a)). *v.* Chef : en moyen français et français moderne, le mot chef, signifie « tête » en parlant exclusivement d'un saint ou d'une relique (FEW, s. v. *caput* (t. 2, p. 334a)).

1. Dans ses études sur l'architecture montoise, Michel de Bouïard montrait que l'oratoire dédié à saint Michel, « la première église », se situait là où sera ensuite la crypte Notre-Dame-sous-Terre (De Bouïard 1961, 10-27). Cela a été démenti par le travail de l'équipe de Christian Sapin (Sapin *et al.* 2008, 71-122), qui montre que Notre-Dame-sous-Terre remonte au plus tôt au X<sup>e</sup> siècle. 2. Sur les reliques montoises, voir le travail de Jacques Dubois (Dubois 1967a, 555-558) ; plus particulièrement sur le crâne de saint-Aubert, voir un article d'Emmanuel Poulle : un rapport d'expertise de Raoul Hartweg (7 décembre 1985) et un avis de François Poplin (19 avril 1999) sont publiés à la suite de son article (Poulle 1999, 167-188).

Cette eglise estoit capable de tenir 100 personnes seulement. Le lieu où elle fut construite, estant inaccessible<sup>B</sup> à cause de la pointe du rocher excroyable<sup>vi</sup>, fut aplani miraculeusement d'un coup de pied q'un petit enfant donna à la dicte pointe, laquelle tomba au bas dudict rocher for loin, et sur laquelle pointe et partie dudict rocher on a basti du depuis une chappelle en l'honneur de saint Aubert, à costé de laquelle chappelle se void<sup>C</sup> l'endroit imprimé du coup de pied du petit enfant, representant la vraye forme d'un petit pied.

Cela fait<sup>D</sup>, saint Michel monstra une source d'eau douce au bas du rocher à saint Aubert, n'y en ayant point encore esté veue jusques allora, ains seulement de l'eau de la mer, laquelle dans ce mesme temps avoit renversé une forest qui tenoit l'espace de plus de 6 lieues la ronde au tour du Mont de Tombe. Cette fontaine subsiste encore et sert au peuple dudict lieu.

Le saint evesque, voyant à peu près avoir accompli la volonté de l'archange, auparavant de s'en retourner, il establir 12 presbtres chanoines pour deservir ladicte eglise et leur donna les terres de Genest et Huynes de son patrimoine. Plusieurs autres legs furent faitz aus dictz chanoines de temps en temps, les chartres desquels les dictz chanoines mirent au feu l'an 966 lors que Richard 1<sup>er</sup> du nom, duc de Normandie les chassa, pour y establir les moines de saint Benoist quy y sont encore aujourd'huy.

L'an suivant 709, le saint evesque voulant faire la dedicace de sa dicte eglise sur ledict Mont de Tombe, saint Michel luy assura que Dieu, Seigneur de toutes choses, l'avoit faite, assisté d'un nombre innombrable d'espritz coelestes<sup>[d]</sup>. 709.

||F. [427v] L'an 912, Rollo, premier duc de Normandie, laquelle province il avoit<sup>E</sup> il avoit envahy soubz Charles le Simple, roy de France, s'estant converty à la foy catholique de barbare qu'il estoit, le 4<sup>e</sup> jour d'apres son baptesme, il donna de grands biens à ce monastere. Guillaume, 2<sup>e</sup> duc de ladicte Normandie, l'an 917<sup>3</sup>, donna audict monastere 912. 917.

---

B Le premier « c » a été ajouté dans l'interligne. | C Sic. | D « saint Aubert » biffé après « cela fait ». | E Le doublon est dans le texte, probablement dû au changement de ligne.

[d]. Dom Thomas Le Roy a visiblement utilisé plusieurs sources pour ces cinq premiers paragraphes. Ils présentent quelques variantes par rapport au texte de la *Revelatio* (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 90-103 (*Revelatio*)) contenu dans les manuscrits montois Avranches BM, 210, ff. 5r-10r, Avranches BM, 211, ff. 5r-10v, Avranches BM, 211, ff. 180v-188v, Avranches BM, 213, ff. 130r-132v, Paris BNF, Latin 14832, ff. 179r-183r, notamment au sujet de la construction de l'église. Ils sont assez proches

d'une version française de la *Revelatio* contenue dans Avranches BM, 212, ff. 45v-48r (consultable également dans l'édition du père Feuardent (FEUARDENT 1604, 3-22)), mais notre auteur ajoute à cette version le don des terres de Genêts et Huisnes. Nous ne connaissons aujourd'hui aucune source antérieure à notre texte pour cette donation.

vi. **Excroyable** : la forme n'est « croire », ni sous l'étymon *crescere* « croître » dans le FEW. C'est la seule attestée ni sous l'étymon *credere* occurrence du mot dans notre corpus.

3. Rollon ne meurt pas avant 927-933 (Bauduin 2004, 20). L'erreur est répandue dans les manuscrits montois (*Annales 1-1291* (Avranches BM, 211, f. 73v) ; *Annales 506-1154* (Avranches BM, 213, f. 170r) ; *Introductio monachorum* (Avranches BM, 210, f. 12r) ;



quantité de belles terres, les donations desquelles et chartres furent bruslées par les chanoines à leur sortie dudict Mont Saint-Michel<sup>[e]</sup>.

966.

L'an 966, suivant qu'il se collige des viels manuscriptz<sup>[f]</sup> dudict Mont Saint-Michel, plus certains que l'*Hystoire* de Gabriel du Moulin<sup>[g]</sup>, Richard, duc de Normandie et premier de ce<sup>F</sup> nom, voyant la mauvaise vie des chanoines du Mont Saint-Michel estre en son comble, apres les avoir plusieurs fois advertiz de se corriger<sup>vii</sup>, et de donner meilleure ædification à ceux qui visitoient continuellement ce saint lieu, n'en voulant rien faire, il les chassa en fin et y establit 30 moines<sup>4</sup> de l'ordre de Saint-Benoist, qu'il avoit pris es monasteres de Saint-Wandrille, Saint-Evroul, Saint-Taurin d'Evreux, de Jumieges en Normandie, de Saint-Melaine pres Rennes en Bretagne, et de Saint-Bening – on ne sçait si c'est celuy de Dijon ou en Lombardie<sup>5</sup> –, l'un desquels moines appellé Maynard, homme de grande naissance, vertu et probité de vie, il establit abbé. Mais, il ne sceut si bien faire son establissement que les ditz chanoines, en sortant, n'enlevassent toutes les choses plus precieuses, tant de l'eglise qu'autre part, et tous les tiltres et privileges furent par eux jettéz au feu sans qu'il en restast aulcun apres leur sortie, qui fut 257 ans apres leur establissement<sup>[h]</sup>.

---

F « ce » ajouté dans l'interligne.

[e]. Nous n'avons pu trouver une seule source pour ce paragraphe. Certaines informations se trouvent dans le chapitre de l'*Introductio monachorum* concernant Rollon (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 206-207 (*Introductio*, III)) contenu dans les manuscrits montois Avranches BM, 210, ff. 11v-12r; Avranches BM, 211, ff. 12v-13v; Avranches BM, 213, f. 134r. Les donations de Guillaume Longue Épée sont relatées dans une charte de Richard II (Fauroux (éd.) 1961, 158-162, n° 49). [f]. Parmi ces « vieux manuscrits » montois, citons ceux que nous possédons encore : Avranches BM, 210, ff. 13r-17r; Avranches BM, 211, ff. 14r-18v; Avranches BM, 213, ff. 134v-137r, qui contiennent le récit de l'*Introductio monachorum*. Ce texte a fait l'objet d'une édition critique récente ; voir plus particulièrement Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 208-217 (*Introductio* V-IX). [g]. DU MOULIN 1631, 88 : « Ainsi Fescan estoit vne image parlante de

la deuotion & pieté du Duc Richard, qui dotta S. Michel au peril de la mer, & fist réedifier l'Abbaye de Fontenelles (ores dite S. Wandrille, en laquelle il logea des Benedictins, avec plus de reuenu & de commoditez qu'aparauant). » Gabriel du Moulin n'en dit pas davantage. [h]. Le retrait de « toutes les choses plus précieuses » se trouve aussi dans l'*Introductio monachorum* (Avranches BM, 210, f. 14r; Avranches BM, 211, f. 15v; Avranches BM, 213, f. 135v (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 212-213 (*Introductio* VI)). Dom Thomas Le Roy insiste sur la disparition des titres lors du départ des chanoines : il répète l'information trois fois dans ce chapitre, aux paragraphes 4, 6 et 7. Nous ne savons pas s'il extrapole l'*Introductio monachorum* ou si l'information se trouvait dans une source aujourd'hui perdue, peut-être « Z » ; voir *L'Histoire de l'abbaye* (ch. 1, 1, par. [12]).

vii. **Corriger** : forme non attestée dans le FEW sous l'étymon *corriger* (t. 2, p. 1220).

Avranches BM, 211, 13r; Avranches BM, 213, f. 133v)). La date de 917 viendrait d'une mauvaise interprétation du texte de Dudon de Saint-Quentin par l'auteur de l'*Introductio monachorum* (voir l'explication dans Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 206, n. 20). Selon Marie Fauroux, les donations de Guillaume Longue Épée aux Mont Saint-Michel, décrites dans la charte de Richard II, ne peuvent être antérieures à 933 (Fauroux 1961, 21 et n. 11). 4. Notre auteur peut tirer l'information chiffrée de 30 moines de deux sources aujourd'hui perdues, citées en note marginale dans *L'Histoire de l'abbaye* (ch. 1, 1) : « ψ f. 3 » et « λ f. 16 » ; elle ne se trouve dans aucune des sources montoises aujourd'hui disponibles. Cependant le nombre ne semble pas invraisemblable : une liste des moines du Mont Saint-Michel, établie pendant l'abbatit de Mainard II (991-1009), et conservée dans le manuscrit Orléans BM, 127 (105), p. 361, recense 50 moines vivants et 39 moines défunts ; voir (Gremont & Donnat (éd.) 1967, 783). 5. La liste des abbayes est également donnée par dom Jean Huynes dans *L'Histoire générale du Mont Saint-Michel*. Nous n'avons pas retrouvé la source des deux moines mauristes. Pierre Bouet et Olivier Desbordes proposent d'y voir la liste des établissements

La mesme année, ou peu de temps apres cette introduction, ce bon duc fit bastir le monastere propre à servir aux moines, enrichit l'église de joyaux, ornements et argenteries avec opulence, et envoya cependant à Rome pour faire ratifier tout par le pape Jean 13<sup>e</sup> pour lors sçeant, et à Paris par le<sup>G</sup> roy Lothaire<sup>H</sup>, lesquelles confirmations il fit approuver par l'evesque d'Avranches<sup>6</sup>, au diocèse duquel est situé ledict monastere, notamment à cause que ledict Richard l'exemptoit de la juridiction ordinaire dudict evesque, comme aussy<sup>I</sup> l'archevesque de Rouen<sup>7</sup> en<sup>I</sup> supplia le pape et le roy de ce faire. 966.

---

G « pape » biffé après « le ». | H « Et par » biffé après « Lothaire ». | I « par » biffé après « aussy ». | J « en » ajouté dans l'interligne.

d'où seraient originaires les moines, non pas en 965-966 seulement, mais plutôt sur une plus longue période de 965 à 1025 (Bouet & Desbordes 2009, 173). La mention de Saint-Bénigne semble en effet mieux appropriée à la période de l'influence de Guillaume de Volpiano en Normandie (abbé de La Trinité de Fécamp à partir de 1001). D'autre part, en de 1023, le nom de Suppo, un des disciples de Guillaume de Volpiano, issu de Saint-Bénigne, apparaît comme abbé du Mont Saint-Michel (voir ch. 16 § 5-7 de *l'Histoire de l'abbaye*, pour les détails sur l'abbatit de Suppo). 6. Le premier évêque d'Avranches à revenir après la longue vacance due aux invasions est Norgod, évêque d'Avranches entre 990-1017 jusqu'à environ 1022 selon Richard Allen (Allen 2012, 65). C'est donc le seul à qui Richard I<sup>er</sup>, « ce bon duc », peut avoir demandé d'approuver la confirmation de Lothaire, si l'on suit la chronologie de Thomas Le Roy. Cependant dans *L'Histoire de l'abbaye* (ch. 1, 1), il écrit : « Le duc Richard I<sup>er</sup> du nom, ravy de l'avenement, heureux de son bon dessein, commença à faire bastir le monastere propre pour une communauté de moines, orna l'eglise de riches meubles, vases d'or et d'argent, donna en outre des terres et domaines et confirma ce qui avoit esté donné par ses predessesseurs, conceda toute la juridiction temporelle qui luy appartenoit en ce Mont, et Maugis, evesque d'Avranches, quitta toute la spirituelle en faveur des moines qu'il y pouvoit avoir, à raison de son evesché, comme il se dira cy-apres. ». Or Maugis, qui succède à Norgod, n'est pas évêque d'Avranches avant 1022-1025 et le reste jusqu'en 1028 (Allen 2012, 65) ; il ne peut donc pas avoir approuvé des confirmations à la demande de Richard I<sup>er</sup>. Maugis approuve en revanche un acte de Richard II, daté de 1024 : « *Ego Maugisus, sanctæ Abrincatensis ecclesie episcopus, hanc donationis cartulam manu propria voluntarié confirmo* » (Fauroux (éd.) 1961, 158-162, n° 49). Il y a visiblement une confusion de notre auteur entre Richard I<sup>er</sup> et Richard II. 7. Il s'agit d'Hugues, archevêque de Rouen, qui décède vers 989.

## ||f. [428r] FONDATION DU MONT SAINT-MICHEL EN FAVEUR DE

## L'ORDRE BENEDICTIN

1. Il est à noter que les actes de<sup>A</sup> fondation, confirmation et nouvelle augmentation, faite au Mont Saint-Michel par Richard I<sup>er</sup> du nom, 3<sup>e</sup> duc de Normandie, sont perdues<sup>i</sup> et n'y en a aucunes en ce monastere presentement, seulement sont celles qui y ont esté faites du depuis, et celles de confirmation de par le roy<sup>1</sup>, pape<sup>2</sup> et évesque d'Avranches<sup>3</sup> qui suivent, qui sont sans date, toutefois semblent avoir esté obtenues l'an 966, selon l'ordre du temps<sup>4</sup>.

## [ACTE DE LOTHAIRE]

**Sources** : Original perdu ou AD, H 14978<sup>[a]</sup>.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 210, ff. 18v-19r<sup>[b]</sup> ; Paris BNF, Français 18947, f. 116v<sup>[c]</sup> ; Paris BNF, Français 18948, f. 131<sup>[d]</sup> ; Paris BNF, Latin 14832 ff. 177r-178v<sup>[e]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [16r-v], p. 15-16 (ch. 2 § 4) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [4v-5r], p. 6-7 (ch. 1) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 428r ([Acte de Lothaire]).

---

A « actes de » ajouté dans l'interligne.

[a]. L'acte a été édité par Louis Halphen (Halphen 1908, 53-57, n° XXIV), d'après un original prétendu interpolé ((B) AD 50, H 14977) et plusieurs copies ((C) AD 50, H 14978 ; (D) Paris BNF, Latin 14832 ff. 177r-178v ; (E) Avranches BM, 210, ff. 18v-19r ; (F) AD 50, H 14979). Les actes autrefois conservés autrefois aux archives départementales de la Manche (AD 50) sont aujourd'hui perdus. Pour Louis Halphen l'original de la charte de Lothaire était déjà perdu quand il a édité l'acte. Nous ne donnons ici que les copies utiles. Le lecteur se reportera à l'édition de L. Halphen pour l'analyse de l'acte et la tradition complète. Cependant, Louis Halphen cite deux des copies de Thomas Le Roy (Paris BNF, Français 18950 et Paris BNF, Latin 13818), qu'il dit copiées d'après C (AD 50, H 14978). Cette copie ayant disparu en 1944 rend d'autant plus précieuses les copies de notre auteur. Louis Halphen ne cite pas la copie présente dans

*Les Curieuses recherches*. [b]. Katharine Keats-Rohan, qui édite la première partie du cartulaire donne une transcription de l'acte (Keats-Rohan (éd.) 2006, 75). [c]. L'acte se trouve, à la suite de l'*Histoire du Mont Saint-Michel au péril de la mer* de Jean Huynes, parmi les pièces justificatives et est, d'après Louis Halphen (Halphen 1908, 55), copié d'après une copie aujourd'hui perdue (AD 50, H 14980) ou d'après Avranches BM, 210. [d]. L'acte se trouve parmi les pièces justificatives de Jean Huynes, à la suite de son *Histoire du Mont Saint-Michel au péril de la mer*, et est copié d'après Avranches BM, 210, d'après Louis Halphen (Halphen 1908, 55). [e]. L'acte a également fait l'objet d'une édition critique récente d'après les copies contenues dans Paris BNF, Français 18947, Avranches BM, 210 et Paris BNF, Latin 14832 ; voir Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 220-223 (*Introductio*, XII).

i. Le mot « acte » est souvent au féminin Le genre du mot a pu varier au fil des siècles (FEW, s. v. *acta* (t. 24, p. 113).

1. Lothaire, roi des Francs. 2. Jean XIII. 3. Il s'agit d'un acte de Richard II, signé par Maugis, évêque d'Avranches, daté de 1024 (Fauroux (éd.) 1961, 158-162, n° 49). 4. Sur les actes de Richard I<sup>er</sup>, Lothaire et Jean XIII, voir l'analyse de Laurent Morelle (Morelle 2013, 111-112) : « S'agissant de la production diplomatique accompagnant la réforme, il semble probable que le duc Richard I<sup>er</sup> n'a pas délivré d'acte sanctionnant l'installation des moines : le narrateur de l'*Introductio* parle simplement d'un *concessivum donum* leur accordant notamment le privilège électif (IX, 1), mais l'expression, délicieusement ambiguë,

In nomine sanctae<sup>a</sup> et individuae<sup>β</sup> Trinitatis, Lotharius, Dei gratia<sup>γ</sup> rex. Si ea quae prae-  
decessores nostri, divina cognitione<sup>δ</sup> dignatione illuminati<sup>ε</sup> et piis admonitionibus<sup>ζ</sup>  
servorum Dei instigati, pro utilitatibus ecclesiarum<sup>η</sup> et necessitatibus servorum Dei<sup>θ</sup>  
supplendis decreverunt<sup>ι</sup>, nostris confirmavimus<sup>κ</sup> edictis, regiam exercemus consuetudi-  
nem et hoc nobis ad presentem vitam faelicus<sup>λ</sup>, peragendam et ad futuram capessendam  
profuturum procul dubio confidimus. Idcirco<sup>μ</sup> notum sit omnibus fidelibus vestris<sup>ν</sup>,  
praesentibus scilicet atque futuris, quemdam<sup>ξ</sup> esse locum, Montis<sup>ς</sup> Sancti Michaelis  
dictum, situm in maris pelago, quem modernis diebus, amore ductus Regis aeterni,  
Richardus, Normanorum<sup>ο</sup> marchio cum<sup>β</sup> auctoritate<sup>π</sup> domni Johannis sanctae  
Romanae ecclesiae<sup>ρ</sup> papae, restauravit in melius, aggregans<sup>σ</sup> monachorum cetum<sup>τ</sup>  
divinarum legum sanctionibus jugiter inhaerentium<sup>υ</sup>. Pro cuius perpetuo roboramine  
atque stabilitate, domni praefati<sup>φ</sup> papae<sup>χ</sup>, nec non<sup>ψ</sup> memorati marchisi atque Hugonis,  
sanctae Rothomagensis<sup>ω</sup> ecclesiae<sup>αα</sup> archiepiscopi, ad cuius diocesim pertinet, jam  
dictus<sup>αβ</sup> locus, nostras devenit ad aures petitio, idipsum<sup>αγ</sup> nostro perpetuo manendum  
roborare fulcimine. Quorum ratio decreto, nostra Excellentia hillaris<sup>αδ</sup> reddita, a<sup>αε</sup>  
eorum voluntati aurem accommodantes<sup>αζ</sup>, veluti<sup>αη</sup> postulaverint<sup>αθ</sup>, fieri adjudicavimus.  
Unde regali auctoritate<sup>αι</sup> et indulgentia, per hoc praeceptum<sup>ακ</sup> nostrae confirmationis  
stabili jure eundem<sup>αλ</sup> locum in eodem quo nunc pollet ordine, videlicet monachili,  
permanere concedimus omni tempore evi<sup>αλ</sup>. praecipientes regia potestate ut nemo  
successorum nostrorum regum neque quilibet<sup>αμ</sup> ejusdem regni marquisus<sup>αμ</sup> neque

B « au » biffé après « cum ». | C « postulaverint » biffé après « veluti ».

α sancte *Halphen*. | β individue *Halphen*. | γ dei gratia : gratia dei *Halphen*  
*B&D*. | δ cognitione et *non hab.* *Halphen B&D*. | ε inluminati *Halphen*. | ζ am-  
monitionibus *Halphen B&D*. | η aeclesiarum *Halphen*. | θ et necessitatibus servorum Dei  
*B&D* : et servorum Dei necessitatibus *Halphen*. | ι *ante* decreverunt *hab. statuere Hal-*  
*phen*. | κ confirmamus *Halphen B&D*. | λ felicius *Halphen B&D*. | μ iccirco *Halphen*  
*B&D*. | ν nostris *Halphen B&D*. | ξ quemdam *Halphen B&D*. | ς montem *Halphen*  
*B&D*. | ο nortmannorum *Halphen normannorum B&D*. | π auctoritate *B&D*. | ρ se-  
dis *B&D*. | σ *ante* aggregans *hab. inibi B&D ; om. Avranches, BM 210*. | τ coetum *Halphen*  
*B&D*. | υ inherentium *Halphen*. | φ prefati *Halphen*. | χ pape *B&D*. | ψ nec  
non : necnon et *Halphen necnon B&D*. | ω rotomagensis *Halphen B&D*. | αα ae-  
clesiae *Halphen*. | αβ jam dictus : jamdictus *Halphen*. | αγ idipsum : id ipsum *Halphen*  
*B&D*. | αδ hilaris *Halphen B&D*. | αε ac *Halphen B&D*. | αζ accomodantes *Hal-*  
*phen*. | αη postulaverant *Halphen B&D*. | αθ auctoritate *Halphen B&D*. | αι precep-  
tum *Halphen*. | ακ eundem *Halphen B&D*. | αλ aevi *Halphen B&D*. | αμ quislibet  
*Halphen B&D*. | αμ marchisus *Halphen*.

laisse au lecteur le soin de son interprétation : il y verra à sa guise un acte ou une donation non instrumentée. Du reste, on ne conserve aucun acte ducal relatif à la réforme de 966 et le diplôme de Lothaire est présenté par l'historiographe (IX, 2) comme une confirmation des *privilegia* de la communauté (sous entendu la liberté d'élection concédée par le duc), ce qu'il n'est pas. En somme, le narrateur laisse accroire par quelques touches impressionnistes que la liberté d'élection était un privilège constitutif de la réforme de 966. – 3) Quant au diplôme de Lothaire, sa critique reste délicate. Les indices ne manquent pas en sa faveur (le protocole final est d'excellente venue) et sa teneur purement confirmative du passage de la communauté à l'*ordo monachilis* n'est guère suspecte ; toutefois le préambule, formellement de bon aloi (on y relève des tournures peu communes en usage sous Charles le Chauve), est thématiquement inadéquat, puisqu'il porte sur la confirmation par le roi des actions de ses prédécesseurs, ce qui est hors de propos. ».

qui, in sancta Rothomagensi<sup>av</sup> ecclesia<sup>ax</sup> praesul<sup>ao</sup> per subvenientia tempora successerit quod nostro roboratum est inviolabili decreto infringere audeat, quatenus<sup>at</sup> inibi servientes Deo<sup>ap</sup>, ac divini servitii cultores libere Deo serviant ||F. [428v] et pro nobis ac totius regni nobis a Deo collati conservatione exorare<sup>d</sup> queant. Et hoc praeceptum<sup>as</sup> quod ob amorem omnipotentis Dei et remedium animae<sup>at</sup> E nostrae roboravimus, ut firmiorem obtineat vigorem, manus nostre<sup>av</sup> conscriptione subter firmavimus<sup>ap</sup> et de annulo<sup>ax</sup> nostro sigillari jussimus. Sic signatum Lotharius et sigillatum<sup>ap</sup>.

[CONFIRMATION DU PAPE JEAN XIII]

Sources : Original perdu<sup>[f]</sup>

Passages parallèles : Avranches BM, 210, f. 17r-v<sup>[g]</sup> ; Avranches BM, 211, ff. 18v-19r (cahiers du XV<sup>e</sup> siècle) ; Avranches BM, 213, f. 137r-v ; Paris BNF, Latin 14832 ff. 177r-178v<sup>[h]</sup>.

Passages parallèles dans notre corpus : Caen BM, Mancel 195, f. 16v, p. 16 (ch. 2 § 5) ; Paris BNF, Français 18950, f. [5r-v], p. 7-8 (CH. 1, 3) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 428v ([Confirmation du pape Jean XIII]).

Confirmation du pape Jean 13<sup>e</sup>.  
966.

Noverit cunctorum notitia<sup>aw</sup> fidelium quod ego Johannes, pii conditoris clementia sanctae<sup>ba</sup> Romanae<sup>bb</sup> ecclesiae et<sup>by</sup> sedis existens indignus papa, gloriosi Francorum regis Lotharii nec non<sup>bd</sup> et sanctae Rothomagensis<sup>be</sup> ecclesiae<sup>bc</sup> archipresulis Hugonis atque Richardi Normanorum<sup>bn</sup> marquisi<sup>bo</sup>, summisso pulsatus rogatu pro Monte Sancti Michaelis, videlicet in maris pelago sito, quem ipsi acti amore superni<sup>bi</sup> Regis in melius restaurarant monachorum<sup>f</sup> inibi aggregantes normam praeceptoque regali firmaverant, quod et ipse hoc facere non differrem. Quorum assentiens benigne<sup>bk</sup> petitioni<sup>bl</sup>, astruo

D « que » biffé après « exorare ». | E « n̄r̄x » biffé après « animae ». | F « ibidem » biffé après « monachorum ».

av rotomagensi Halphen B&D. | ax aeclesia Halphen. | ao presul Halphen. | at quantinus Halphen. | ap servientes deo : deo servientes Halphen B&D. | as preceptum Halphen. | ar anime Halphen B&D. | aw nostrae Halphen B&D. | ap subter firmavimus : subterfirmavimus B&D. | ax anulo Halphen B&D. | ap Sic — sigillatum : Signum domni gloriosissimi Lotharii regis Halphen non hab. B&D. | aw noticia Zimmermann. | ba sancte Zimmermann. | bb romane Zimmermann. | by ecclesiae et non hab. Zimmermann B&D. | bd nec non : necnon Zimmermann B&D. | be rotomagensis Zimmermann B&D. | bx ecclesie Zimmermann. | bn normannorum Zimmermann B&D. | bo marchisi Zimmermann. | bt superi Zimmermann B&D. | bk benigne B&D. | bl petitioni Zimmermann.

[f]. Cette bulle, estimée fausse, de Jean XIII est copiée par dom Thomas Le Roy dans ses trois manuscrits (Paris BNF, Français 18950, Paris BNF, Latin 13818 et Caen BM, Mancel 195) et se trouve dans plusieurs manuscrits de l'ancienne bibliothèque montoise. L'acte est édité par H. Zimmermann. Pour la tradition et l'analyse de l'acte voir Zimmermann (éd.) 1985, 233-234, n° 170). [g]. Katharine Keats-Rohan, qui édite la

première partie du cartulaire donne une transcription de la bulle (Keats-Rohan (éd.) 2006, 74). [h]. Avranches BM, 210, f. 17r-v ; Avranches BM, 211, ff. 18v-19r ; Avranches BM, 213, f. 137r-v ; Paris BNF, Latin 14832 ff. 177r-178v : les copies de l'acte présentes dans les anciens manuscrits montois ont fait l'objet d'une édition critique récente par Olivier Desbordes et Pierre Bouet (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 218-219 (Introductio, X)).

et corrobore quo fine tenus<sup>βμ</sup> in eo quo nunc pollet permaneat monachili ordine ipsique monachi de suis adhibeant pastorem. Si quis autem id molitus fuerit contra-ire<sup>βμ</sup>, ex auctoritate<sup>βν</sup> Patris et Filii et Spiritus Sancti sanctaeque<sup>βξ</sup> Dei Genitricis et sancti Michaelis sanctorumque canonum perpetuae<sup>βο</sup> sit addictus maledictioni, nisi resipuerit, nostraque stipulatio inconvulsa permaneat. Actum<sup>βπ</sup> tempore<sup>βρ</sup> ejusdem<sup>βσ</sup> Maynardi<sup>βτ</sup> abbatis<sup>βυ</sup> G.

CARTA QUAM COMES RICARDUS 2<sup>o</sup> FECIT SANCTO MICHAELIS ANTE  
OBITUM SUUM FISCANO ; DANS L'ABBAYE DE FESCAN À ROUEN.

**Sources :** Original perdu<sup>[i]</sup>.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, ff. 20r-22v<sup>[j]</sup> ; Paris BNF, Français 18947, ff. 116v-118r<sup>[k]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [19r], p. 21 (ch. 3 § 12<sup>[l]</sup>) ; Paris BNF, Français 18950, f. [5v-6r], p. 8-9 (ch. 1, 5) ; Paris BNF, Latin 13818, ff. 428v-429v (Carta quam comes Ricardus 2<sup>o</sup> [...]).

In nomine sanctae<sup>βφ</sup> et individuae<sup>βχ</sup> Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Antecessorum nostrorum institutionibus sancitum decretumque est quatinus si quis suarum facultatum quiddam loco sanctorum alicui, vitae<sup>βψ</sup> supernae<sup>βω</sup> accensus amore, ||F. [429R] perhenniter possidendum tradere voluerit, solemne<sup>γα</sup> exinde idonearum personarum plurimis astipulationibus fulcitum, ut id inconvulsum permaneat, histamentum<sup>γβ</sup> faciat. Referentibus enim quam plurimis sanctae<sup>γγ</sup> ecclesia

Donation et confirmation  
generale de tous les biens faitz  
à l'abbaye de Saint-Michel,  
par Richard 2<sup>e</sup> du nom, duc de  
Normandie l'an<sup>H</sup> 1036<sup>S</sup>.

G Le paragraphe suivant a été biffé : « Et au bas de la dicte bulle sont escritz les mots qui suivent par l'evesque d'Avranches du consentement de son chapitre et de tout son clergé. ». | H « 996 » biffé après « l'an ».

βμ fine tenus : finetenus *Zimmermann B&D*. | βμ contra-ire : contraire *Zimmermann B&D*. | βν auctoritate *Zimmermann B&D*. | βξ sancteque *Zimmermann*. | βο perpetue *Zimmermann*. | βπ actumque *Zimmermann B&D*. | βρ ante tempore *hab. est hoc B&D*. | βσ post maynardi ejusdem *transf. Zimmermann B&D*. | βτ mainardi *Zimmermann*. | βυ ante abbatis *hab. montis Zimmermann B&D*. | βφ sancte *Fauroux*. | βχ individue *Fauroux*. | βψ vite *Fauroux*. | βω superne *Fauroux*. | γα solemne *Fauroux*. | γβ testamentum *Fauroux* | γγ sancte *Fauroux*.

[i]. Lacte est édité par Marie Fauroux. Le lecteur consulera cette édition pour l'analyse et la tradition (Fauroux (éd.) 1961, 158-162, n° 49). [j]. Marie Fauroux a édité l'acte d'après la copie du Cartulaire (Fauroux (éd.) 1961, 158-162, n° 49) ; Katharine Keats-Rohan, qui en édite la première partie en donne également une transcription (Keats-Rohan (éd.) 2006, 76-79,

n° 2). [k]. Lacte est présent parmi les pièces justificatives copiées par Jean Huynes, à la suite de son *Histoire du mont Saint-Michel au péril de la mer*. [l]. Lacte de Richard II est présent dans les deux manuscrits de Paris ; dans les *Curieuses recherches*, il n'est pas copié, mais simplement analysé.

5. Cette datation est impossible, car en 1036 c'est Guillaume le Conquérant qui est duc des Normands. En revanche, en 996 (date biffée) c'est bien Richard II qui est duc de Normandie. Il le sera jusqu'en 1026. Marie Fauroux date l'acte entre 1022 et 1026 (Fauroux (éd.) 1961, 158-162, n° 49).

Unye à present à l'abbaye et vault  
7 000 livres de rente.

Vaut approchant de 7 000 livres  
de rente.

Dei<sup>γδ</sup> doctoribus, divinum esse preceptum didici, ut illic nostri recondantur thesauri ubi omnis aberit furum formido omnisque tinearum demolitio, esseque quoddam peccatorum purgatorium elemosinam, et quod Deus in largiendo munificos exposcit, qui se praeparat<sup>γϵ</sup> munificentissimum. Detur igitur Deo non nostrum, sed suum. Quid enim aliud nos habere putamus quam hoc<sup>γζ</sup> quod ab eo accepimus? Tribuatur frigidae<sup>γη</sup> aquae<sup>γθ</sup> calix, ut aeterna<sup>γι</sup> recipiatur merces. Tanti valere audivimus regnum<sup>γκ</sup> Dei quantum habemus. Sufficit viduae<sup>γλ</sup> quadrans. Profuit et Zachaeo<sup>γμ</sup> bonorum dimidium distributio. Quae<sup>γν</sup> denique ad id quod finitur ad id quod non finitur comparatio, scilicet pro terrenis<sup>γξ</sup> cœlestia<sup>γϐ</sup>, pro perituris mereri perpetua. His et aliis divinae<sup>γρ</sup> autoritatis<sup>γσ</sup> incitatus hortamentis, ego, Richardus gratia Dei dux et princeps Normanorum<sup>γτ</sup>, pœnas<sup>γυ</sup> inferni cupiens effugere et paradisi<sup>γφ</sup> gaudia desiderans habere post mortem operis<sup>γχ</sup>, loco sancti archangeli Michaelis, sito in monte qui dicitur Tumba, fratribusque ibidem Deo monasticè famulantibus, trado abbatiam Sancti Paterni sitam in pago Constantiensi<sup>γψ</sup>, cum terris cultis et incultis, cum ecclesiis et molendinis, cum pratis et silvis, quae<sup>γω</sup> terminatur ab oriente via publica<sup>δα</sup> tendente Constantias, a septentrione<sup>δβ</sup> rivulo nomine Venleia, a meridie fluviolo nomine Tarn, at<sup>δγ</sup> occasu mare Oceano<sup>δδ</sup> cum insula quae<sup>δε</sup> dicitur Calsoi. Do etiam villam quae<sup>δζ</sup> dicitur Chantalou, cum ecclesia et molendino, cum silvis et omnibus appendentiis<sup>δη</sup>, terram quoque Grombaldi<sup>δθ</sup> quae<sup>δι</sup> sita est in Briquevilla et in Flamencvilla et in Lengrona, et medietatem Erengervillae<sup>δι</sup>, terram etiam Durandi quae<sup>δκ</sup> est intra terminos villae<sup>δλ</sup> quae<sup>δμ</sup> nuncupatur Verlei, et terram Petri monachi quae<sup>δν</sup> est in insula Gersoy<sup>δξ</sup>, Columbam iterum sitam in eodem supra nominato pago cum ecclesiae<sup>δϐ</sup> et molendino et cum sylvis<sup>δρ</sup>, terram etiam Bernardi, patris domni Hildeberti<sup>δσ</sup> abbatis, quae<sup>δτ</sup> est in territorio villae<sup>δυ</sup> quae<sup>δφ</sup> nominatur Rotoloi, cum molendino et pratis. Trado etiam donatione perpertua<sup>δχ</sup> quandam villam sitam in pago Bajocasino nomine Versum cum omni terra quam<sup>δψ</sup> ad eam pertinet culta et inculta, cum ecclesiis et molendinis omnibus et sylvulis, medietatemque villae<sup>δω</sup> Mondrevilla<sup>εα</sup> quae<sup>εα</sup> huic adjacet terrae<sup>εα</sup>. Confirmo insuper donationem matris<sup>εα</sup> meae<sup>εα</sup> de Britavilla,

I Le deuxième « c » a été ajouté dans l'interligne.

γδ ecclesia dei : dei ecclesie *Fauroux*. | γϵ ante preparat *hab.* in retribuendo *Fauroux*. | γζ hoc non *hab.* *Fauroux*. | γη frigidę *Fauroux*. | γθ aquę *Fauroux*. | γι eterna *Fauroux*. | γκ regnum audimus *Fauroux*. | γλ vidue *Fauroux*. | γμ Zacheo *Fauroux*. | γν quę *Fauroux*. | γξ cęlestia *Fauroux*. | γϐ divine *Fauroux*. | γρ auctoritatis *Fauroux*. | γσ penas *Fauroux*. | γτ paradysi *Fauroux*. | γυ corporis *Fauroux*. | γφ constantino *Fauroux*. | γχ quę *Fauroux*. | γψ puplica *Fauroux*. | γω septemtrione *Fauroux*. | δα ab *Fauroux*. | δβ oceano *Fauroux*. | δγ quę *Fauroux*. | δδ quę *Fauroux*. | δε apendiciis *Fauroux*. | δζ grimbaldi *Fauroux*. | δη quę *Fauroux*. | δθ erengartville *Fauroux*. | δι quę *Fauroux*. | δκ ville *Fauroux*. | δλ quę *Fauroux*. | δμ quę *Fauroux*. | δν gersoi *Fauroux*. | δξ ecclesia *Fauroux*. | δϐ silvis *Fauroux*. | δσ Heldeberti *Fauroux*. | δτ quę *Fauroux*. | δυ ville *Fauroux*. | δφ villę *Fauroux*. | δχ Mondrevillę *Fauroux*. | δψ quę *Fauroux*. | δω terre *Fauroux*. | εα męę *Fauroux*.

6. Gonnor, épouse de Richard I<sup>er</sup>.

quam de suo dotalitio loco superius dicto obtulit, pro patris mei suaque salute, ac mea meorumque fratrum. Villulas quoque ||F. [429v] quas avus meus Willelmus<sup>7</sup> in pago Abrincatino Sancto Michaeli tradidit, sed Robertus<sup>8</sup> comes postea vi abstulit, reddo, quae<sup>εβ</sup> his vocitantur nominibus : Maldrei, Carcei, Marrine<sup>εγ</sup>, Curei, Forges, Solinnei, Dummanei<sup>εδ</sup>, Macei, Scallei, Peleton, dimidium Cromeret, Verguncei, Mannei, Sancti-Johannis iterum villam prope littus<sup>εε</sup> maris sitam, cum ecclesia et vineis et molendino et pratis, et villam in vallae<sup>εζ</sup> castelli Moretoin quae<sup>εν</sup> dicitur Maisnil-Ranger<sup>εθ</sup>, do Teloniumque<sup>ει</sup> totius abbatae<sup>εκ</sup> et de mercatoribus venientibus et pertranseuntibus, monasterium etiam Sancti Petri apostolorum principis, situm in latere Montis ipsius, tribuo, ea lege ut abbas vel monachi ibidem, pro mea meorumque filiorum salute clericos constituent, quos voluerint. Si quem autem ex illis sordide aut neglegenter res sanctae Dei ecclesiae tractare perspexerint, potestatem habebunt divinum officium ei interdicendi et, nisi correxerit<sup>ελ</sup>, eo deposito, alium in illius locum subrogandi. Omnes<sup>εμ</sup> ad postremum consuetudines ipsius villae<sup>εν</sup>, tam ad me quam ad Abricatinsem<sup>εν</sup> episcopum pertinentes, sicut sanctae<sup>εξ</sup> memoriae<sup>εο</sup> pater meus Richardus auctoritate<sup>επ</sup> Romani papae<sup>ερ</sup> constituit perpetualiter possidendas, tribuo, ea ratione ut in omni successura generatione abbas vel monachi ipsius Montis, omnes leges omnesque foris facturas<sup>εσ</sup> clericorum ac laicorum, virorum ac mulierum ejusdem burgi, absque calumnia cujusquam nostrorum successorum seu praedictae<sup>ετ</sup> sedis episcoporum, possideant, et quaeque<sup>ευ</sup> corrigenda fuerint, corrigant. Qui si in aliquo a rectudinis tramite, quod quidem absit, deviaverint, curam-ve<sup>εφ</sup> animarum incolarum loci neglexerint, jam dictae<sup>εχ</sup> sedis episcopus, sive Deum timentes vicini in notitiam<sup>εψ</sup> deferre<sup>εω</sup> curent principis qui illis temporibus Normanorum<sup>εα</sup> dux fuerit, ad quem deinceps pertinent<sup>εβ</sup> corrigere<sup>εγ</sup>, consilio Rothomagensis<sup>εδ</sup> archiepiscopi, ceterorumque<sup>εε</sup> optimatum provinciae<sup>εζ</sup>. Porro de ordinatione abbatum vel monachorum sive clericorum loci hoc decernimus ut, juxta quod a supra dicto<sup>εη</sup> meo genitore sancitum est generali assensu Romani concilii, monachi superfati<sup>εθ</sup> monasterii ordinandos sibi eligant et, ut sibi placuerit, a quolibet episcopo, suae<sup>ει</sup> vicinitatis, aut in illius sede, aut in suo monasterio ordinari faciant. Haec<sup>εκ</sup> autem<sup>ελ</sup> omnia praenotata<sup>εμ</sup> J Deo Sanctoque

a+ Nous ne trouvons aucun vestige de ce monastere à present, ny ne sçavons quelles gens l'habitoient.

J « sunt » biffé après « praenotata ».

εβ quę *Fauroux*. | εγ marrinnei *Fauroux*. | εδ dummannei *Fauroux*. | εε litus *Fauroux*. | εζ valle *Fauroux*. | εη quę *Fauroux*. | εθ maisnilranger *Fauroux*. | ει teloneumque *Fauroux*. | εκ abbatie *Fauroux*. | ελ correxerit *Fauroux*. | εμ omnes — faciant : le passage est interpolé selon Marie Fauroux (Fauroux 1961, 162, n. (a)). | εμ villę *Fauroux*. | εν abricatinsem *Fauroux*. | εξ sanctę *Fauroux*. | εο memorie *Fauroux*. | επ auctoritate *Fauroux*. | ερ pape *Fauroux*. | εσ fris facturas : forisfacturas *Fauroux*. | ετ predicte *Fauroux*. | ευ queque *Fauroux*. | εφ curamve *Fauroux*. | εχ dicte *Fauroux*. | εψ noticiam *Fauroux*. | εω ante deferre *hab. hoc Fauroux*. | εα normannorum *Fauroux*. | εβ pertineat *Fauroux*. | εγ post concilio *hab. ea Fauroux*. | εδ Rotomagensis *Fauroux*. | εε ceterorumque *Fauroux*. | εζ provincię *Fauroux*. | εη supra dicto : supradicto *Fauroux*. | εθ sepefati *Fauroux*. | ει sue *Fauroux*. | εκ hec *Fauroux*. | ελ autem *non hab. Keats-Rohan* | εμ prenotata *Fauroux*.

7. Guillaume Longue Épée. 8. Robert, comte, n'a pas été identifié.



archangeli<sup>κμ</sup> Michaeli in ejus praedicti<sup>κν</sup> Montis monasterio placuit tradere, pro mee<sup>κξ</sup> redemptione animae<sup>κο</sup>, pro mei quoque patris vel matris et uxoris filiorumque meorum Richardi<sup>9</sup> ||F. [430R] et aliorum salute quorum voluntate consensuque id ago, sub testimonio Christi totiusque<sup>κπ</sup> ecclesiae<sup>κρ</sup>, eo tenore, ea lege, ut absque calumpniatione<sup>κσ</sup> omnium succedatium<sup>κτ</sup> sive parentem<sup>κω</sup> seu quorumcumque aliorum, prefatus locus et habitantes in eo habeat, teneat, possideat. Quod si aliquis diabolicae<sup>κφ</sup> pravitatis telo jaculatus qualicumque modo his calumpniationis vim inferre<sup>κχ</sup> presumpserit ipse consentientesque sibi totius<sup>κψ</sup> excommunicationis atque maledictionis, cum Juda traditore et Dathan et Abiron perhennibus perhenniter irretiatu vinculis. Ut autem hujus donationis auctoritas<sup>κω</sup> verius credatur, ac<sup>να</sup> diligentius per omnia servetur<sup>ηβ</sup>, firmitusque futuris teneatur temporibus, manu propria subterfirmare<sup>ηγ</sup> curavi fideliumque nomina meorum<sup>ηδ</sup>, quorum consensu<sup>ηε</sup> id egi, subscribi imperavi. Signum Richardi<sup>ηζ</sup> secundi comitis, filii magni Richardi qui et vetus dicitur. Signum Richardi filii ejus. Signum Roberti filii ejus.

+ L'èvesque d'Avranches se demet de son droit sur le Mont Saint-Michel.

Ego<sup>+</sup> Mangisius<sup>ηη</sup> sanctae<sup>ηθ</sup> Abrincatensis ecclesiae<sup>ηι</sup> episcopus, hanc donationis cartulam manu propria voluntarie<sup>ηκ</sup> confirmo.

Robertus archiepiscopus Rothomagensis<sup>ηλ</sup>, Hugo episcopus Bajocensis<sup>ημ</sup>, Robertus episcopus Constantiae, Hugo episcopus Ebroicasis<sup>ην</sup>, Herbertus episcopus Luxoviensis, Niellus vicecomes, Tursten vicecomes<sup>ην</sup>, Alveredus vicecomes, Walterius vicecomes, Richardus vicecomes, Guymundus<sup>ηξ</sup> vicecomes, Hubertus, Osbernus frater comitissae, Hundredus<sup>ηο</sup> frater ejus, Roscelinus<sup>10</sup>, Normanus<sup>ηπ</sup> Silveron, Bernardus filius ejus, Osbernus<sup>11</sup> filius Arsast<sup>ηρ</sup>, Ranulphus<sup>ησ</sup> frater ejus, Hugo clericus, et multi alii.

En parchemin, en bonne et ancienne forme.

---

ζμ archangelo *Fauroux*. | ζν predicti *Fauroux*. | ζξ μεξε *Fauroux*. | ζο anime *Fauroux*. | ζπ tociusque *Fauroux*. | ζρ εκclesie *Fauroux*. | ζσ calumpniatione seu contradictione *Fauroux*. | ζτ succedentium *Fauroux*. | ζω parentum *Fauroux*. | ζφ diabolice *Fauroux*. | ζχ infere *Fauroux*. | ζψ tocius *Fauroux*. | ζω auctoritas *Fauroux*. | ηα et *Fauroux*. | ηβ conservetur *Fauroux*. | ηγ subter firmare *Fauroux*. | ηδ nomina meorum : meorum nomina *Fauroux*. | ηε consensu *Fauroux*. | ηζ Richardi — dicitur : Richardi comitis *Fauroux*. | ηη Mangisius *Fauroux*. | ηθ sancte *Fauroux*. | ηι εκclesie *Fauroux*. | ηκ voluntariae *Fauroux*. | ηλ Rothomagensis *non hab. Fauroux* | ημ baiocacensis *Fauroux*. | ην Ebroicensis *Fauroux*. | ην tursten vicecomes *non hab. Fauroux*. | ηξ guimundus *Fauroux*. | ηο Hunfredus *Fauroux*. | ηπ normannus *Fauroux*. | ηρ Arfast *Fauroux*. | ησ rannulfus *Fauroux*.

9. Richard III.    10. Personnage non identifié.    11. Personnage non identifié.

# CATALOGUE<sup>A</sup> DES ABBÉZ DU MONT SAINT-MICHEL

## PREMIEREMENT

### Sources : <sup>[a]</sup>

**Passages parallèles** : Avranches BM, 159, f. 170v (*De immutatione*<sup>[b]</sup>) ; Avranches BM, 213, ff. 178r-181v (*De abbatibus*) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 ; Paris BNF, Français 18947, ff. 193r-194v<sup>[c]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [223r-v], p. 431-432 (ch. 43 § 118<sup>[d]</sup>) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [73r-99r], p. 143-196 (ch. 16<sup>[e]</sup>) ; Paris BNF, Latin 13 818, ff. 430r-431v (Catalogue des abbés).

1. Maynard premier du nom fut esleu le 1<sup>er</sup> abbé du Mont Saint-Michel apres l'expulsion des chanoines par Richard 1<sup>er</sup> du nom, duc de Normandie, l'an 966<sup>1</sup> ; a gouverné le monastere 25 ans et deceda l'an 991.
2. Maynard 2<sup>e</sup> du nom, 2<sup>e</sup> abbé esleu l'an 991, regna 18 ans et deceda l'an 1009.
3. Hildebert 1<sup>er</sup> du nom fut esleu 3<sup>e</sup> abbé l'an 1009, regna 8 ans puis deceda l'an 1017.
- ||F. [430v] 4. Hildebert 2<sup>e</sup> fut esleu le 4<sup>e</sup> abbé l'an 1017, regna<sup>B</sup> 6 ans, 8 mois, deceda l'an 1023.
5. Almod fut esleu 5<sup>e</sup> abbé l'an 1023, regna 11 ans, quitta ladicte abbaye l'an 1032 pour certaines raisons<sup>2</sup>.
6. Théodoric fut mis en la place la mesme année, regna presque 2 ans, deceda l'an 1033.
7. Suppo fut esleu le 7<sup>e</sup> abbé l'an 1033, regna 15 ans, puis quitta ladicte charge par contrainte des ducs de Normandie<sup>3</sup>, l'an 1048.

---

A Le « h » a été ajouté dans l'interligne. | B Un premier « 6 » après « regna » a été biffé.

[a]. Cette liste semble être de dom Thomas Le Roy. Elle ne se trouve sous cette forme dans aucun manuscrit montois. L'auteur en a rédigé une deuxième dans le manuscrit contenant *Les Curieuses Recherches*. Dom Thomas Le Roy reprend ici, sous une forme normalisée les informations qu'il avait mises dans les manchettes du premier paragraphe de chaque chapitre des *Curieuses Recherches*. [b]. Delisle (éd.) 1873, 184 et sq. [c]. Cette liste des abbés de Jean Huynes est en latin à la

suite de son *Histoire générale* ; nous ne savons pas si dom Thomas Le Roy l'avait consultée pour rédiger la sienne. [d]. Dans ce paragraphe, dom Thomas Le Roy établit la liste des abbés, mais le texte complet des *Curieuses Recherches* est contruit lui-même chronologiquement, par abbatiat. [e]. Il s'agit ici de la forme développée de la liste des abbés. Pour les commentaires sur l'abbatiat de chaque abbé, le lecteur se reportera donc à ce chapitre (*Histoire de l'abbaye*, ch. 16).

1. L'expulsion des chanoines est mentionnée et datée de 966 dans le texte du *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 178r). 2. Aumode quitte en effet le Mont Saint-Michel en 1032, à la demande de Robert le Magnifique (voir Gazeau 2007b, 203-205). 3. Dans le *De abbatibus*, Suppo quitte le Mont Saint-Michel, sous la pression des moines (Avranches BM, 213, f. 178v). Voir aussi Gazeau 2007b, 205-206. Dans les autres textes du corpus, il n'est pas dit que son départ est contraint par les ducs de Normandie. En revanche, il est précisé que c'est suite à la vente du moulin de Vains, donné par Robert Le Magnifique, contre l'avis des moines.

8. Radulphe de Beaumont fut mis abbé au lieu de Suppo, l'an 1048, ayant regné 10 ans, mourut l'an 1058.
9. Ranulphe fut esleu 9<sup>e</sup> abbé l'an 1060, l'abbaye ayant vacqué quelque temps, regna 24 ans, deceda l'an 1084.
10. Roger 1<sup>er</sup> du nom, le 10<sup>e</sup> abbé l'an 1084, regna 22 ans et mourut l'an 1112 en Angleterre où le Conquerant l'avoit relegué et fit proceder à l'election d'un autre abbé.
11. Roger 2<sup>e</sup> du nom fut esleu le 11<sup>e</sup> abbé l'an 1106 (quoy que Roger premier ne fut pas encore mort), regna 17, fut pareillement expulsé et quitta ladicte abbaye l'an 1123.
12. Richard de Mere fut esleu le 12<sup>e</sup> abbé l'an 1123, regna 8 ans, mourut l'an 1131.
13. Bernard fut esleu 13<sup>e</sup> abbé l'an 1131, regna 18 ans et mourut l'an 1149.
14. Geoffroy 1<sup>er</sup> du nom fut esleu le 14<sup>e</sup> abbé l'an 1149, regna 1 an, 5 mois, mourut l'an 1150.
15. Robert de Thorigny, autrement Robert du Mont, est esleu le 15<sup>e</sup> abbé l'an 1154, apres quelque temps de vaccance<sup>4</sup>, regna 32 ans et mourut l'an 1186.
16. Martin 1<sup>er</sup> du nom est esleu 16<sup>e</sup> abbé l'an 1187, regna 3 ans, 6 mois, où il deceda l'an 1191.
17. Jourdain fut esleu l'an 1191 17<sup>e</sup> abbé, regna 22 ans, deceda l'an 1212.
18. Radulphe des Isles fut esleu 18<sup>e</sup> abbé l'an 1212, regna 6 ans, mourut l'an 1218.
19. Thomas des Chambres fut esleu le 19<sup>e</sup> abbé l'an 1218, regna environ 7 ans, mourut l'an 1225.
- ||F. [431R] 20. Radulphe de Villedieu fut esleu l'an 1225 le 20<sup>e</sup> abbé, regna 11 ans, mourut en 1236.
21. Richard de Tustin fut esleu le 21<sup>e</sup> abbé l'an 1236, regna 22 ans, deceda l'an 1269. Celuy-la obtint du pape permission d'uzer de mitre et autres ornements pontificaux<sup>5</sup>.
22. Nicolas Alexandre fut esleu le 22<sup>e</sup> abbé l'an 1264, regna 7 ans, et mourut l'an 1271.
23. Nicolas Famigot fut esleu le 23<sup>e</sup> abbé l'an 1271, regna 8 ans, puis deceda l'an 1279.

4. La vacance de l'abbatit vient d'un conflit au sujet de l'élection de l'abbé ; deux candidats s'affrontent : Robert Hardy (soutenu par Henri I<sup>er</sup>, duc de Normandie et roi d'Angleterre) et Richard de la Mouche (soutenu par Richard de Subligny, évêque d'Avranches) ; pour davantage de précisions sur le sujet, voir notamment Dufief 1967, 100-101 et Gazeau 2007b, 219-220. 5. En effet, Alexandre IV émet une bulle datée du 26 septembre 1255 : la bulle originale est perdue mais est copiée par Thomas Le Roy dans *L'Histoire de l'abbaye* (ch. 8, 5). Il en existe aussi une copie de 1744 (Paris BNF, Français 18949, p. 376-378). On trouve la mention de cette bulle dans les registres d'Alexandre IV, sous la date du 26 septembre 1255 (Bourel de la Roncière (éd.) 1902, 245b, n° 811) ; aucune mention n'en est faite dans Potthast 1874b.

24. Jean le Faë fut esleu le 24<sup>e</sup> abbé l'an 1279, regna 19 ans et mourut l'an 1298.
25. Guillaume du Chateau fut esleu le 25<sup>e</sup> abbé l'an 1299, regna 15 ans, mourut l'an 1314.
26. Jean de la Porte est esleu le 26<sup>e</sup> abbé l'an 1314, regna 20 ans puis deceda l'an 1334. La garnison pour le roy fut establie en cette abbaye soubz cet abbé, de laquelle il fut le premier capitaine et gouverneur de la ville et chateau de ce Mont Saint-Michel et les 5 abbez suivantz et le 6<sup>e</sup> a perdu ce droit. À present le roy y met un gouverneur externe<sup>6</sup>.
27. Nicolas le Vitrier est esleu le 27<sup>e</sup> abbé l'an 1334, regna 24 ans, mourut l'an 1361.
28. Geoffroy de Servon fut esleu 28<sup>e</sup> abbé l'an 1363, regna 23 ans, mourut l'an 1386.
29. Pierre Le Roy fut esleu le 29<sup>e</sup> abbé l'an 1386, regna 24 ans et mourut l'an 1410. Celuy-la augmenta presque de moytié le revenu du Mont Saint-Michel par acquest.
30. Robert Jolivet fut esleu l'an 1410 le 30<sup>e</sup> abbé, regna 34 ans et puis deceda l'an 1444.
31. Guillaume d'Estouteville, cardinal, fut fait 31<sup>e</sup> abbé et le 1<sup>er</sup> comendataire<sup>i</sup>, l'an 1444, regna 38 ans et deceda l'an 1480.
32. André Laure fut esleu abbé regulierement le 32 l'an 1482, apres quelque vaccance, regna 17 ans, puis deceda l'an 1499.
- ||f. [431v] 33. Guillaume de Lamps, moine de ce lieu, fut esleu abbé 33<sup>e</sup> l'an 1499, regna 10 ans et 10 mois, mourut l'an 1510.
34. Guerin Laure, moine de ce lieu, fut esleu abbé 34 l'an 1510, regna 3 ans, puis mourut l'an 1513.
35. Jean de Lamps, moine de ce lieu, fut esleu le dernier abbé regulier l'an 1513, regna 10 [ans] et mourut l'an 1523.
36. Jean le Veneur, evesque de Lisieux et cardinal, est fait le 36<sup>e</sup> abbé et le 2<sup>e</sup> comendataire l'an 1524, regna 15 ans puis deceda l'an 1539.
37. Jacques d'Annebault, cardinal, fut fait le 37<sup>e</sup> abbé et 3<sup>e</sup> comendataire l'an 1539, regna 19 ans, puis deceda l'an 1558.

**i. Commendataire** : Le mot com- relève les graphie comendataire, comman- Le terme désigne toujours les abbés  
mendataire varie graphiquement tout dataire, commendataire, comendataire. qui tenaient l'abbaye en commende.  
au long du corpus de notre auteur. On

6. Sur la mise en place de la garnison au Mont Saint-Michel, voir plus particulièrement le chapitre 15 de *L'Histoire de l'abbaye* qui développe le sujet.

38. François le Roux, prothonotaire apostolique, fut fait le 38<sup>e</sup> abbé et le 4<sup>e</sup> commendataire l'an 1558, resigna à Artur de Cossé l'an 1570 apres avoir regné 12 ans.

39. Artur de Cossé, evesque de Coustances, fut fait le 39<sup>e</sup> abbé et le 5<sup>e</sup> comenditaire l'an 1570, regna 17 ans et mourut l'an 1587.

40. François de Joyeuse, cardinal, fut faict le 40<sup>e</sup> abbé et 6<sup>e</sup> comenditaire l'an 1358, regna 27 ans abbé et mourut l'an 1615.

41. Henry de Lorraine de Guise, archevesque de Rheins, fut faict le 41<sup>e</sup> abbé et le 7<sup>e</sup> comenditaire l'an 1615, regna abbé 26 ans, quitta ladicte abbaye et l'archevesché l'an 1641. Soubz cet abbé, les moines de la congregation de Saint-Maur ont esté establis en ladicte abbaye l'an 1622 et remis la discipline reguliere en vigueur qui estoit totalement deperie.

42. Jacques de Souvré, chevalier de Malthe, et commendeur de valleure autrement ordre, fut fait le 42<sup>e</sup> abbé et le 8<sup>e</sup> commendataire l'an 1643, apres quelque temps de vaccance, et est encore à présent plein de vie, tres excellent abbé et affectionné à l'ordre benedictin, quoy que commendataire.

MONT SAINT-MICHEL

Sources : <sup>[a]</sup>.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 159, f. 173r (*De immutatione*<sup>[b]</sup>) ; Avranches BM 159, f. 174r (*De immutatione*<sup>[c]</sup>) ; Avranches BM, 213, ff. 178v-179r ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 40-41 ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 123 ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 173 ; Paris BNF, Français 18947, f. 72r-v (*HG*, tr. 3, ch. 36<sup>[d]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 92r-94v (*HG*, tr. 4, ch. 18) ; DU MOULIN 1631, 209 ; MÉNARD 1629, 500.  
**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [276v], p. 44 (TM, ch. 15) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [63v-64v] p. 124-126 (ch. 14) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 432r-v (Liste des hommes illustres).

Rolland, moine de l'abbaye du Mont Saint-Michel, fut tiré d'icelle abbaye par le clergé Lan 992.  
 pour estre fait archevesque de Dol en Bretagne l'an 992 et le fut jusques à l'an 1004,  
 le 12<sup>e</sup> mars, qu'il deceda<sup>[e]</sup>.

Garinus<sup>1</sup>, moine profex de ladicte abbaye, fut tiré d'icelle pour estre abbé de<sup>A</sup> Cerizay en Lan 994.  
 Normandie ; il en fut le 3<sup>e</sup> abbé, est de l'ordre de saint Benoist. Il estoit extremement  
 vertueux et observant de ladicte *Regle*<sup>[f]</sup>.

Rual, prieur claustral de cette abbaye, fut fait abbé d'Hilde pres Winceste en Angle- Lan 1066.  
 terre. Scoliant, tresorier et moine d'icelle fut esleu abbé de Canterbury, lequel remit  
 en vigueur la *Regle* de Saint-Benoist en toute l'Angleterre. Serlo ædificia l'abbaye  
 de Glocestre et en fut abbé. Et Guillaume Dagon fut esleu abbé de Saint-Pierre de  
 Cerneliense en ladicte isle. Ces quatre moines avoient esté envoyés en Angleterre

---

A « Ceri » biffé après « de ».

[a]. Alors que dans *L'Histoire de l'abbaye*, le liste de notre auteur est très proche de celle établie par Jean Huynes dix ans plus tôt, elle est ici autrement organisée. [b]. Delisle (éd.) 1873, 195. [c]. Delisle (éd.) 1873, 203. [d]. Le texte de Jean Huynes est également consultable dans l'édition d'Eugène de Robillard de Beurepaire faite au XIX<sup>e</sup> siècle (Robillard de Beurepaire (éd.) 1872, 237-240). [e]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 40-41** : « IIII idus Marchii [...] Obi[i]t Rollandus archiepiscopus Doli [...] ». Les dates données par Thomas Le Roy ne sont pas présentes parmi les manuscrits montois disponibles aujourd'hui, mais ce sont celles traditionnellement données (voir notamment la chronologie des archevêques de Dol par Albert Le Grand : « Roland fut sacré l'an 992 sous les mêmes Pape et Empereur, la première année du regne du Duc Geoffroy premier du nom. Il mourut le 12 mars 1004 & est enterré en l'Eglise abbatiale du Mont Saint-Michel, où il avait été religieux » (Autret

(éd.) 1901, 190<sup>\*</sup>). Jean Laporte s'interroge cependant sur les lien de Roland avec le Mont Saint-Michel, parce qu'il n'est pas cité dans la liste des moines établie vers l'an 1000 et conservée dans le manuscrit Orléans BM, 127 (105) (Laporte 1967a, 66) ; voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 3 § 7). [f]. Robert de Torigni, dans le *De immutatione* (Avranches BM, 159, f. 173r (Delisle (éd.) 1873, 195)) écrit : « Robertus dux normannorum filius II Ricardi edificauit monasterium Cerasiacense. Primus abbas ibi praefuit Durandus monachus sancti Audoeni. Secundus Almodus ex abbas Sancti Michaelis de monte. Tercius Garinus monachus sancti Michaelis. Quartus Hugo, monachus Troarnensis. Quintus Hugo, monachus ejusdem loci ». Garin est aussi cité dans le martyrologe d'Usuard (Avranches BM, 214, uc 3, p. 173), sous la date du 16 novembre : « XVI KL dec(embris) [...] Obierunt Guarin(us) abbas sancti Vigoris Osmundus, Rogerius [...] » ; voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 3 § 9) .

1. Garin est bien le troisième abbé de Cerisy, mais la date de 994 est fautive puisqu'il arrive à Cerisy après le 17 mai 1033 (voir Gazeau 2007b, 61).

avec 6 navires bien æquippez aus fraictz de ce monastere du Mont Saint-Michel par Ranulphe le 9<sup>e</sup> abbé, pour ramener Guillaume le Conquerant, duc de Normandie, qui facilement venoit de conquerir ledict royaume et eut cette courtoisie si agreable, qu’il favorisa beaucoup l’ordre en Angleterre par le moyen de ces 4 moines et en Normandie par ses liberalitez<sup>[g]</sup>.

- L’an 1123. Donald tres vertueus moine de ce Mont Saint-Michel fut esleu evesque de Saint-Malo en Bretagne l’an 1123, mourut en cette qualite 1131, le 4<sup>e</sup> jour d’aougst<sup>[h]</sup>.
- L’an 1125 Guillaume, moine de ce monastere, grand solitaire et contemplatif, fut esleu abbé de Saint-Florent de Saumur l’an 1125, en laquelle charge il vescu tres saintement<sup>[i]</sup>.
- L’an 1125. Goscelin, moine de ce dict monastere, fut esleu abbé de Saint-Benoist de Fleury, préz Orleans<sup>2</sup>, la mesme année 1125<sup>[j]</sup>.
- 1158 Robert de Saint-Planchey, moine de ce monastere, tres considerable pour sa naissance et encore plus pour sa vertus, fut esleu abbé de Cerneliense, en Angleterre, l’an 1158<sup>[k]</sup>.

[g]. Le contenu de ce paragraphe est issu du *De abbatibus* (Avranches BM, 213, ff. 178-179r) : « Anno M<sup>o</sup> LX<sup>o</sup>, duobus annis interpositis, Ranulphus, a puero monachus monasterii beati Michaelis, factus est abbas ejusdem loci. Plurima bona ibi operatus est, navem scilicet ecclesie et galariam et sepulturam monachorum et porticum super eam et maceriam que circuit claustrum et domum sartorum. Fecit ornamenta, scilicet candelabra argentea deaurata et tabulam ante altare et murum Castel<|>i Montis qui est a septentrione. Hic misit Guillelmo, duci Normanniae, qui sibi subjugaverat regnum Anglie, IIIor monachorum suorum, || f. 179 videlicet Rualem, priorem, postea abbate<m> Hilde apud Wint(oniam), Escollaudum, thesaurarium, postea abbatem Sancti Augustini Cantuariensis, et Serlonem, strenue nobilitatis et religionis juvenem, edificatorem et abbatem Sancti Petri Glocestri<e>, et Guillelmum de Agon, abbatem Cerneliensem » ; voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 10 § 7). [h]. Donoald est effectivement cité dans un manuscrit montois, Avranches BM, 214, uc 3, p. 123, sous la date du 14 des calendes de septembre, soit le 19 août (et non le 4) : « XIII KL September [...] Obierunt Donoaldus episcopus Aletensis & monachus, Guillelmus monachus ». Les dates proposées par Thomas Le Roy, 1123 et 1131, sont les mêmes que celles proposées par Jean Huynes, mais nous ne les avons retrouvées dans aucun manuscrit montois. Elles ne correspondent pas aux dates connues pour Donoald, évêque

d’Alet dont l’épiscopat commencerait plutôt vers 1119/1120 et se terminerait à sa mort en 1142. voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 13 § 2). [i]. Guillaume, fils de Rivallon, moine et abbé de Saint-Florent de Saumur, est cité parmi les sources montoises, notamment dans le Martyrologe d’Ussuard (Avranches BM, 214, uc 3, p. 79) : « III KL IUNII [...] Obiit Guillelmus abbas S(an)c(t)i-Flor(iacensis) ». Or si Thomas Le Roy désigne ce même abbé de Saint-Florent de Saumur, il meurt le 30 mai 1118 (Laporte 1967b, 734) et n’a pu être élu en 1125 ; voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 13 § 4). [j]. La date de 1125 pose problème pour identifier Goscelin comme abbé de Fleury. On n’a pu trouver d’où Thomas Le Roy tire l’information de 1125 ; elle ne se trouve pas dans liste qu’établit Jean Huynes et d’où notre auteur aurait pu tirer l’information. En Avranches BM, 214, uc 4, p. 124, Goscelinus est cité dans l’obituaire sous la date du VII des ides de mars (date de décès de Gauzlin de Fleury) et en Avranches BM, 214, uc 3, p. 87-88, on lit dans le martyrologe d’Ussuard : « XVI KL julii [...] Ob(iit) Gozselinus abbas s(an)c(t)i B(e)n(e)dicti » ; voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 13 § 4). [k]. Ce paragraphe est vraisemblablement tiré de la *Chronique* de Robert de Torigni conservée dans le manuscrit montois Avranches BM, 159, f. 209r : « Robertus de sancto Pancratio, monachus Sancti Michaelis de Monte, factus est abbas Cerneliensis » (Delisle (éd.) 1872, 314) ; voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 6).

2. L’identification de Gosselin, moine du Mont Saint-Michel avec Gauzlin de Fleury, moine de Saint-Benoît sur Loire est discutée dans l’article de Denis Gremont (Gremont & Donnat 1967, 751-793)

||F. [432v] Frere Jean de Grimouville<sup>i</sup>, prieur claustral de cette abbaye du Mont Saint-Michel, fut nomme abbé de La Luzerne de l'ordre de Premonstré par le roy de France<sup>3</sup>, l'an 1572<sup>4</sup> [1]. Lan 1572.

Sans faire icy mention de plusieurs autres personnages qui ont fait merveilles dans la regularité, ny des abbez de ce lieu, lesquels ont esté presque tous gens de grand merite, particulièrement Bernard 13<sup>e</sup> abbé qui exceloit dans la pieté et solitude et pour ce fit bastir les logis sur le rocher de Tombelaine, où à present est un prieuré et celui de Brion, Tombelaine estant dans la mer, à demie lieue du monastere, et Brion par de là la mer à une lieue, où il tenoit des moines continuellement à faire la retraite et exercisses de religion<sup>[m]</sup>. Bernard 13<sup>e</sup> abbé

Robert de Thorigny, ou autrement du Mont, n'a pas tenu le plus bas lieu parmi les abbez de ce lieu en vertu, science et prudence. Il composa 140 livres sur diverses matieres tres elegamment, et les avoit mis dans une tour, laquelle tomba de vetusté longtemps apres sa mort, et les susdicts livres furent gastez parmi les materiaux fait par la negligence des<sup>b</sup> moines de ce temps là, ou par l'injure de la saison, et ne nous en reste que sa *Chronique* qu'il avoit continué à celle de Sigebert, moine de Gibrout<sup>5</sup> en Brabant<sup>6</sup>, depuis l'an 1100, ce livre par fortune n'estant pour lors dans ladite tour<sup>7</sup>. Robert 17<sup>e</sup> abbé.

L'an 1163, ledict Robert fut député par Alexandre 3<sup>e</sup>, pape, pour assister au concile de Tours, à celle fin d'assoupir le schisme que causoit Octavian antipape soubz le nom de Victor 3<sup>e8</sup>, où notre abbé fit merveilles<sup>[n]</sup>.

---

B « teps » biffé après « des ».

[1]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 40 § 5). [m]. Avranches BM, 213, ff. 179v-180r : « Plures etiam malas consuetudines ad laicos pertinentes de ecclesia || beati Michaelis eliminavit, domosque ad opus monachorum apud Tumbam Helene et Briun edificavit. ». [n]. Avranches BM, 159, f. 214 : « In octavis Pentecostes, Alexander papa tenuit concilium Turonis, in quo excommunicavit Octavianum cum aliis scismaticis et complicitibus suis. In illo concilio duo

episcopi, quorum unus sacratus fuerat per manum Terrachonensis archiepiscopi, metropolitani sui, alter per Toletanum archiepiscopum, totius Hispaniae primatem, exclusi sunt de ecclesia Pampulonensis, ad cuius titulum ambo sacrati erant, et tercius subrogatus. Illis tamen duobus ordo episcopi mansit, et concessum est ut si vacantes ecclesiae eos vocarent, fierent earum praesules. » (Delisle (éd.) 1872, 348).

i. Généralement connu sous le nom lisons Grimouville dans le manuscrit. de Jean de Grimouville, mais nous

3. C'est Charles IX qui est roi de France en 1572. 4. Les archives concernant l'administration de Jean de Grimouville ont disparu. Sur l'administration de ce grand prieur, voir l'article de Jean Laporte (Laporte 1967d, 217-220). 5. Gembloux. 6. Brabant désigne ici le duché de Brabant. 7. Sur l'œuvre littéraire de Robert de Torigni, voir l'étude d'André Dufief sur la vie monastique XIIe siècle au Mont Saint-Michel (Dufief 1967, 123-126) ; voir aussi l'introduction de Léopold Delisle à son édition de la *Chronique* de Robert de Torigni (Delisle 1873, I-XIX (préface)). 8. Victor III est pape de 1086 à 1087. Il faut identifier le Victor III de Thomas Le Roy avec celui que nous nommons Victor IV, c'est-à-dire l'antipape Ottaviano Crescenzi Ottaviani (Octavien), et dont le règne est daté de 1159 à 1164.



L'an 1169, ledict Robert fut député pour establir et recepvoir Geoffroy, duc de Bretagne, son nouvel advenement au duché avec les evesques de Rennes et de Saint-Malo<sup>[o]</sup>.

L'an 1176, Estienne, evesque de Rennes, composa 50 vers *de Senectute* en l'honneur de notre Robert<sup>[p]</sup>.

Pierre Le Roy, 29<sup>e</sup> abbé.

Pierre le Roy estoit non moins considerable en science qu'en vertu, les sectes estoient presque abolies dans le monastere quant il y fut esleu abbé. Incontinent, il fit remettre sur pied l'estude et luy mesme donnoit des leçons de toutes sortes à ses moines. Il augmenta presque de moitié le revenu de l'abbaye, tant ||F. [433R] par son bon mesnagement que par plusieurs beaux acquestz qu'il fit durant son regne. Il avoit esté abbé de Saint-Taurin d'Evreux avant de l'estre en ce Mont Saint-Michel. Duquel temps, il ensenia quelques années en la faculté de decret à Paris. Finalement, apres que Charles 6<sup>e</sup>, roy de France, l'eut envoyé en Arragon, en Hongrie, en Angleterre en ambassade, touchant la pacification d'un detestable schisme qui dura 89 ans en l'Eglise de Dieu, depuis la mort de Gregoire 11<sup>e</sup>, l'an 1378, jusques à l'an 1417, auquel temps Martin 5<sup>e</sup> fut esleu pape. Et le roy de France se servit de notre Pierre Le Roy pour cette election, lequel il envoya à Pise pour ce sujet, où estant, il parla si pertinemment et si doctement, qu'il inclina les espritz des potentast à cette election. Cela faict, il alla boulanger le grain, où il deceda peu de temps apres, et ne revint onques en cette abbaye<sup>[q]</sup>. De son temps, l'an 1410, il fit faire un relevé des abbayes de l'ordre unies de confraternité spirituelle à celluy-cy et s'en trouva 56<sup>[r]</sup>.

Guillaume d'Estouteville, 31<sup>e</sup> abbé.

Il y a eu de grands personnages dans cette qualité d'abbé en ce lieu, mais je les mettray soubz silence, fustist<sup>ii</sup> qu'on le voye par l'histoire de ce monastere, Guillaume d'Estouteville, cardinal<sup>c</sup>, du tiltre de Saint-Martin *in montibus* estoit moine profex de Saint-Martin-des-Champs à ce que quelques auteurs tiennent, toutefois estimé commendataire de cette abbaye à cause de tant de benefices qu'il possedoit. Estant

---

C « l'an 1432 » biffé après « cardinal ».

[o]. Avranches BM, 159, f. 219v : « Gaufridus filius regis Anglorum mense Maio venit Redonis ; et Stephanus Redonensis et Autbertus Aletensis episcopi, et Robertus abbas de Monte Sancti Michaelis, et aliae religiosae personae, receperunt eum cum summa veneratione in ecclesia Sancti Petri. Ibi accepit hominia baronum Britanniae. » (Delisle (éd.) 1873, 13). [p]. Avranches BM 159, f. 227r : « Obiit Stephanus, vir honestus et litteratus, episcopus Redonensis. Huic accidit quaedam visio mirabilis, quam ipse episcopus cuidam monacho, familiari nostro, ante mortem suam manifestavit. Quaedam enim persona ei apparens, levi sibilo hos versus ei dixit : Desine ludere temere, Nitere surgere propere De pulvere. Ipse enim multa ritmico carmine et prosa jocunde et ad plausus hominum scripserat ; et quia miserator hominum eum in proximo moriturum sciebat, monuit

eum ut a talibus abstineret et poenitentiam ageret. » (Delisle (éd.) 1873, 73). Nous n'avons pas retrouvé l'œuvre citée. [q]. Un nombre important d'éléments de ce paragraphe se trouvent dans *La Geste* de Pierre Le Roy, texte qu'on trouve aujourd'hui conservé dans Avranches BM, 211, ff. 79r-80v (Reulos (éd.) 1967, 202-208)). Cependant Thomas Le Roy a pu avoir recours à un second texte racontant la geste de Pierre Le Roy. En effet, il cite dans *L'Histoire de l'abbaye*, au chapitre concernant la vie de Pierre Le Roy (ch. 16 § 29). « En ψ f. 30 et II10 les gestes de cet abbé sont inserée. ». Si le manuscrit anciennement coté II10 est identifié au manuscrit actuel Avranches BM, 211, le manuscrit ψ est aujourd'hui perdu. [r]. Un relevé des abbayes de l'ordre, unies de confraternité avec le Mont Saint-Michel, se trouve dans le manuscrit Avranches BM, 214, uc 3, p. 198.

ii. **Fustist** : seule occurrence dans le corpus de Thomas Le Roy, nous n'avons pas trouvé cette forme dans les dictionnaires.

legat en Lutecé, et s'en retournant du Mont Saint-Michel à Rome pour ayder au Saint-Pere à gouverner l'église de Dieu, passant par Paris l'an 1452<sup>9</sup>, il établit, par son bel esprit et par sa prudence, l'ordre qui se pratique encore au jourd'huy dans l'élection ou creation du recteur de la fameuse université de Paris.

Henri de Lorraine, pour lors archevesque de Reims et abbé du Mont Saint-Michel, à présent seigneur, duc de Guyse, aîné de sa maison, fit beaucoup de biens au monastere, non oustre qu'il le repaca<sup>iii</sup> entierement, sans luy il estoit ruiné de fonds en comble ; puis par apres, ayant faict de grandes deppences pour ce suget, il y établit les reverends peres benedictins de congregation de Saint-Maur en France, le 27<sup>e</sup> jour d'octobre 1622, lesquels y sont à présent et y font reluire la vie benedictine plus fervemment que jamais, auquel abbé l'ordre à l'obligation entierement<sup>10</sup>.

Monseigneur de Guyse, 41<sup>e</sup>  
abbé.

**iii. Repaca** : la forme n'est pas attestée dans le FEW sous l'étymon *passare*. Cependant le sens « réparer », « remettre à neuf » peut se déduire des formes attestées au XVII<sup>e</sup> siècle : « repasser du vin: rendre potable du vin affaibli ... » ou « repasser une montre : vérifier chacune des pièces » (FEW, s. v. *passare* (t. 7, p. 717)).

**9.** L'acte de fondation de la réforme (Denifle (éd.) 1897, 713-734, n° 1690) est daté du 1<sup>er</sup> juin 1452 . **10.** Sur l'introduction de la congrégation de Saint-Maur au Mont Saint-Michel, voir l'article d'Yves Chaussy (Chaussy 1967, 227-230).

||f. [433v] DESCRIPTION DU MONT SAINT-MICHEL, ROCHER ET BAS-  
TIMENT DU MONASTERE<sup>[A]</sup>.

PREMIEREMENT

**Sources** : Paris BNF, Français 18947, ff. 7r-8r (*HG*<sup>[b]</sup>, tr. 1, ch. 1<sup>[c]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 6r-7r.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 210, ff. 6r-7r ; Avranches BM, 211, ff. 6r-7r ; Avranches BM, 213, f. 130r-v<sup>[d]</sup> ; Avranches BM, 211, f. 64r-v ; Avranches BM, 212, ff. 1r-2r<sup>[e]</sup> ; Avranches BM, 212, f. 5r<sup>[f]</sup> ; ARGENTRÉ 1588, 42 ; DUPLEIX 1634, 55-57 ; TASSIN 1634.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [5v-8v], p. [VIII-XIV], (Description du Mont Saint-Michel) ; Paris BNF, Français 18 950, ff. [10v-11v] p. 18-20 (ch. 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ff. 433v-435r (Description du Mont Saint-Michel).

Le Mont Saint-Michel au peril de la mer, comme à présent il s'appelle, est sittié au duché de Normandie, province unie à la France, au diocèse d'Avranches vers l'occident.

Il s'appelloit jadis Mont de Tombe, et *Ocrinum*, ou *Ocrium*, selon d'Argentray et Tassin<sup>[g]</sup>. C'est un rocher haut de 300 piedz et en circuit contient demy quart de lieue ou plus, compris ce que la grève en couvre.

Sur la pointe d'iceluy est basti le monastere. 1° L'eglise longue de 238 piedz et large vers la croisée de 118 piedz, et contient de hauteur, depuis le pavé du cœur jusques au pinnacle du clocher, 135 piedz. Elle est faite en croix, à l'antique, et ont deux aisles dans sa nef, lesquelles sont voultées et la nef ne l'est plus, le fouldre l'ayant austrefois ruinée. Les deux croisées sont voultées et le coridor au-dessus duquel est la tour de pierre<sup>A</sup>, des cloches soubztenues sur 4 gros piliers, qui est une pierre admirable, et bien davantage auparavant que le fouldre fust tombé dessus, lequel la ruina jusques

---

A « de pierre » ajouté dans l'interligne.

[a]. Le début de ce chapitre laisse penser que toute la matière de Thomas Le Roy vient de Jean Huynes et qu'il la reformule seulement. Pourtant dès la moitié du troisième paragraphe le texte de notre auteur s'étoffe par rapport au texte de son prédécesseur. [b]. Sources citées par Jean Huynes en notes marginales de son chapitre : « d'Argentré Liur premier de son Hist. de Bret. c. 9 p. 36 Le sieur Tassin en ses cartes met ocrium ». [c]. Voir aussi l'édition d'Eugène de Robillard de Beaurepaire (Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 15-18). [d]. **Avranches BM, 210, ff. 6r-7r ; Avranches BM, 211, ff. 6r-7r ; Avranches BM, 213, f. 130r-v** : le texte contenu dans ces trois manuscrits a fait l'objet d'une édition critique ; voir Bouet & Desbordes 2009 (éd.), 92-95 (*Revelatio* III). [e]. Le texte a fait l'objet d'une édition critique ; voir Bouet & Desbordes 2009 (éd.), 107. [f]. Le texte a fait l'objet d'une édition critique ; voir Bouet & Desbordes 2009 (éd.), 109. [g]. Voir D'ARGENTRÉ 1618, 36 (l. 1, ch. 9) : « Se trouue outre qu'entre

les Articles des controuerses d'entre le Roy, contre le Duc de Bretagne traittez à Tours, avec le Duc, & le Duc de Bourgogne, il y en eut vn, des plaintes de l'vsurpation desdites bornes & tours, & de ce que le Roy auoit fait des moulins pres Pont-Orson, qui faisoient regorger la riuere sur les terres du Duc, & quelques autres differens sur ces mesmes finages. Passant outre on va à Saint Michel du Mont de Tumbe, que quelques vns pensent que ce soit *Ocrinum promontorium in periculo maris*, Abbaye que Saint Aubert Euesque d'Auranches bastit en l'an 707, & comme ils disent, edifice admirable, & presque surmontant nature, qui a esté quelquesfois en l'obeissance des Ducs de Bretagne, desquels les Abbez et religieux dudit lieu tiennent bonne part de leur fondation, lesquels Ducs pour enseigne de ce, feirent passer quelque temps la riuere de Coüesnon par deuers la Normandie, où ils en disent encores vn Prouerbe, qui deslors prist son origine, *Si Coüesnon a fait folie, Si est le mont en Normandie*. ». Voir aussi TASSIN 1634.

au clocher. Au-dessus prochement desquelles, l'an 1609, on fit un dosme couvert d'ardoise parfaitement beau. L'église est fort belle, quoy que comme dit est. Mais, ce qui est de plus ravissant, c'est les bastimentz neufs, qu'on appelle le grand œuvre<sup>1</sup>, qui<sup>B</sup> composent les chappelles<sup>2</sup>, le circuit autour du grand autel et de costé et d'austre jusques à l'entrée du cœur où on chante l'office, bastis superbement au dernier point avec des vitraux, pilliers, pillastres, dedans et dehors, le plus industrieusement taillez, quoi que d'une pierre tres dure, qui se puisse veoir sur les chappelles, et le circuit d'icelle est couvert de plomb à plate forte pour donner plus de jour à la lanterne du cœur, soubstenuë par une forest d'arcs-boutantz, les plus beaux qu'on sauroit imiter dans l'un desquels est prattiqué un ravissant escalier, qui ne paroist presque point. Si l'église avoit esté parachevée<sup>C</sup> de la sorte, elle n'auroit eu encore sa pareille dans la chrestienté, située qu'elle est ainssy en un endroit inaccessible.

||F. [434R] Au-dessoubz du grand autel est une double eglise de pareille proportion que le dessus, soit qu'elle n'est pas si aulte, ny si delicate. Dessoubz la grande eglise, est la chappelle<sup>3</sup> que saint Aubert fit bastir par comendement de saint Michel et on y entre par un costé des aisles de la nef d'icelle.

L'ancienne eglise a esté enpavée et rebastie par plusieurs fois, car le fouldre et le feu l'ont plusieurs fois ruinée en diverses parties, puis que jusque à present le monastere du Mont Saint-Michel a esté bruslé 9 fois, 7 desquelles il a esté tout reduit en cendres, en ses parties combustibles<sup>[h]</sup>.

La nouvelle eglise, sçavoir le cœur appellé l'œuvre, non distinct et conjoint en faite à ladicte ancienne eglise, a esté basty par 3 abbé successivement : Guillaume d'Estouteville, cardinal, fit faire un tiers d'icelle environ l'an 1452 ; Guillaume de Lamps, 33<sup>e</sup> abbé, moine, en fit faire un autre tiers l'an 1510<sup>D</sup> ; et Jan de Lamps, 35 abbé et le dernier regulier, la fit parachever, ainssy comme on le voit, l'an 1521<sup>4</sup>.

Du costé du midy sont les logis abbatiaux et forteresse du lieu, appellés le chasteau, à l'entrée du quel est un dongeon, le plus beau et le plus fort<sup>E</sup> qu'on scauroit desirer. Il y a quatres estages es logis abbatiaux, jadis tous couvertz de plomb, à present il n'y en a plus qu'une partye.

---

B Un mot illisible après « qui » a été biffé. | C « servi » biffé après « parachevée ». | D « l'an 1510 » ajouté par l'auteur dans l'interligne. | E Un mot illisible après fort a été biffé par l'auteur.

[h]. Sur les divers accidents survenus au Mont Saint-Michel, un chapitre de *L'Histoire de l'abbaye* y est consacré (ch. 3)

1. Le « grand œuvre » bâti par Guillaume d'Estouteville, Guillaume de Lamps et Jean de Lamps (Vallery-Radot 1993, 53). 2. Chapelle des Trente Cierges et chapelle Saint-Martin. 3. L'auteur désigne visiblement Notre-Dame-sous-Terre. Or rien n'infirme ou ne confirme que celle-ci ait été construite originellement par saint Aubert. Les plus vieilles traces archéologiques de la crypte datent du IX<sup>e</sup> siècle et la construction actuelle ne peut être antérieure au X<sup>e</sup> siècle ; sur les dernières études archéologiques publiées sur Notre-Dame sous-Terre, voir notamment Sapin *et al.* 2008, 71-122. 4. Sur la reconstruction du chœur de l'église, voir Vallery-Radot 1993, 52-61.

Du costé de septentrion sont les lieux reguliers, dans un grands corps de logis espouvantablement fort et haut, soubz lequel, sur le rocher, sont des sales voultrés, belles en perfection, depuis un bout jusques à l'autre. Sur ces salles<sup>F</sup>, sont le reffectoir, cuisine, deppense et piscines à laver pour la communauté des moines, ainssy toutes voultrés mais parfaitement belles.

Sur le 1<sup>o</sup> estage, derechef sont les dortoirs, l'un sur l'autre, haut et bas, contenant 40 cellules les plus belles qui se peut veoir. Et au dessus des dortoirs, sont le galatail<sup>i</sup> où on peut encore faire quelque sale ou bibliothèque.

En suite, au bout des sales du bas, toujours dans le dict grand corps de logis, sont les cœurs voutées<sup>G</sup>, anciennes de quoy on ne se sert point à present ; au-dessus, une parfaitement belle salle<sup>5</sup> carrée<sup>H</sup> supportant sa voulte par 19 pilliers delicatz, dans laquelle, jadis, les chevaliers de saint Michel tenoient leur chapitre general<sup>I</sup>, suivant l'instituz de cette ordre faitte par Louys 11<sup>e</sup>, roy de France, l'an 1469. Reccours à Duplex<sup>J</sup> qui l'explique.

||F. [434v] Au-dessus de ladicte sale, ou chapitre des chevaliers, est situé le cloistre lambrissé, lequel lambris est supporté sur un mur en arceaux et iceux supportés d'un<sup>J</sup> double rang de petitiz piliers, qu'on tient estre de materiaux en mineraux fondu et meslés avec du sable ; dans ledict mur des arceaux sont 5<sup>e</sup> rozes en<sup>K</sup> sculptures toutes diverses et belles parfaitement. Le preau du cloistre est couvert de plomb, et sur iceluy de la terre, où sont plantés des bouyxs et quantité de belles fleurs, de sorte que du dortoir, on entre dans ledict cloistre de plain pied.

Entre ladicte sale du chapitre des chevaliers et la cuisine, est la roue, qui est une machine par laquelle, avec un gros cable long de 80 brasses, sur les poulains<sup>ii</sup> qui sont sur la pente du rocher jusques sur les greves, l'on monte toutes les provisions du monastere, vin, bois et matereaux à bastir.

---

F « sont » après « salles », biffé par l'auteur. | G « voutées » ajouté par l'auteur dans l'interligne. | H « voutée » après « carrée », biffé par l'auteur. | I « general » ajouté par l'auteur dans l'interligne. | J « rang » après « un », biffé par l'auteur. | K « sculp » après « en », biffé par l'auteur.

[i]. DUPLEIX 1634, 55-57 « Institution de l'Ordre de S. Michel : qui est refusé par le Duc de Bretagne ».

**i. Galatail** : la forme galatail n'est pas attestée dans le FEW. Cependant, on recense les formes « galathas » et galetas en moyen français désignant « le logement sous les toits », puis en français moderne « galata » et « galeta » pour désigner « les combles » ou « le grenier » (FEW, s. v. *galata* (t. 4, p. 23)). **ii. Poulain** : dans le dictionnaire de l'Académie de 1694 (p. 297), le mot poulin désigne une « sorte d'instrument en forme de petite eschelle, dont les Tonnelliers se servent pour descendre du vin dans une cave ». Pour le Mont Saint-Michel, les poulains désignent les rampes de treuillage ; une d'entre elles, opposée à celle décrite par Thomas Le Roy (versant sud) est encore visible aujourd'hui.

5. Il s'agit de la salle aujourd'hui appelée la Salle des Chevaliers.

À costé de la nef de l'église, vers le dict septentrion, entre le dict cloistre d'un bout et icelle nef, est une grande sale fort large, belle et spacieuse, plaine de cartes et tableaux devotz<sup>L</sup>, en laquelle les moines se promenant quand il fait mauvais temps ; autrefois, c'estoit le dortoir des moines<sup>6</sup>.

Voila tout ce qui est de plus notable dans les bastimentz du monastere du Mont Saint-Michel, une des belles abbayes de la province et l'une des plus celebres du royaume pour la devotion au saint archange, lequel de toutes pars de l'Europe on vient honoré en ce lieu, dans lequel il y a garde ordinaire pour le roy continuellement.

Cette abbaye est celebre pour les deppendances et pour le revenu. Elle vaut environ vingt mil livres de rente au seigneur abbé, charges faictes. Les moines ont dix mil livres de penssion monachalle, sans les offices claustraux et le *certum quod* pour les reparations. Il y a 24 prioréz et<sup>M</sup> qui en deppendent et en la presentation du seigneur abbé, plusieurs desquels sont de fort bon revenu. Item, il y avoit autrefois 52 cures qui en deppendoient en la presentation de l'abbé et dix moines<sup>N</sup>, aussi bien que les chappelles simples, et<sup>O</sup> à present il n'y en a plus qu'environ 40, le reste est perdu<sup>[j]</sup>.

Bref, ce dict monastere ne subsiste que par miracle, estant combattu continuellement des ventz des flotz de la mer, estant basti sur une si haulte pointe de rocher et de petite estandue.

[|F. [435R] Voire mesme, a resisté perpetuellement à tous ceux qui luy ont voulu faire affront. Par où appert que l'archange saint Michel acomplist journellement ce qu'il promis à saint Aubert au comencement de la fondation de la premiere eglise, sçavoir qu'il en auroit soin et y avoit esgard. L'an 1427, les Anglois, apres longues années de siege de ladicte abbaye du Mont Saint-Michel, donnant l'assault, il en furent deffaictz par une centaine de gentilhommes<sup>7</sup> avec quelque peu d'autre soldatz qui gardoient le lieu soubz Charles 7<sup>e</sup> et vingt mille<sup>8</sup> demeurèrent sur la place et plusieurs grosses

---

L « sylu » après « devotz », biffé par l'auteur. | M « chappelles scriptes » après « et », biffé par l'auteur. | N « des moines a » remplacé par « de l'abbé et dix moines », dans l'interligne, par l'auteur. | O « l'exclusions de \*\*\* d'abbé » remplacée par « aussi bien que les chappelles simples, et », dans l'interligne, par l'auteur.

[j]. La liste des prieurés, cures, etc. est détaillée par Thomas Le Roy dans *L'Histoire de l'abbaye* (ch. 4 et 5). Sur les dépendances du Mont, voir l'article de Jacques Dubois (Dubois 1967b, 619-676)

6. Aujourd'hui cette salle est appelée le « promenoir des moines ». 7. La liste des noms de la « centaine de gentilhommes » se trouve dans *L'Histoire de l'abbaye* (ch. 15 § 9) ; 101 noms de soldats qui étaient sous la direction du capitaine Louis d'Estouteville sont transcrits sur 120 mentionnés par Thomas Le Roy dans *Les Curieuses Recherches* (ch. 31 § 50).. 8. Le nombre de 20 000 hommes est invraisemblable. Dans *Les Curieuses Recherches* (31 § 37 et § 50) et *L'Histoire de l'abbaye* (ch. 15 § 7 et § 9), l'assaut anglais, daté à tort de 1423 (il eut lieu en 1425 ; voir Fiasson 2012-2013, 114-116 et Luce 1879, 199, n° 57), qui conduit au siège d'Ardevon jusqu'en 1427, fait état de la mort de 200 soldats anglais, les survivants demeurant à Ardevon jusqu'en 1427. Charles de la Roncière dans *L'Histoire de la marine française* fait état de 2 000 morts anglais dus au capitaine Louis d'Estouteville. David Fiasson a montré combien ce chiffre était déjà impossible. Pour plus de détails sur le sujet, voir Fiasson 2012-2013, 128-130.

pieces de canon, que nous voyons encore ce jourd’huy dans la ville dudict Mont Saint-Michel, ornez des armes angloises, ce qui ne se pouvoit faire humainement si les saintz anges n’eussent combatu<sup>[k]</sup>. Les armoiries de ces gentilshommes sont depeintes contre une muraille en l’eglise dudict monastere<sup>9</sup>.

L’an 1577, le 21<sup>e</sup> juillet, vingt et cinq huguenotz en forme de pelerins ayant entré dans ladicte abbaye et ayant tué la garnison avec des armes cachées, s’estant rendus les maistres du lieu estant apres le carnage des pauvres moines par l’ordre du sieur de Touchet, capitaine huguenot, avant qu’ils leur eussent fait mal aucun, le sieur de Vicques, gentilhomme catholique courut avec quelque cavalerie au Mont Saint-Michel et somma les huguenotz de se rendre et de luy remettre la place en l’hobeysance du roy ; ce qu’ils firent et ainssy sortirent, par miracle, se desesperant d’avoir insensiblement quitté cette belle prise, de quoy, à pareil jour, on fait action de graces dans ladicte abbaye, disant la grande messe des anges et faisantz la procession avec des flambeaux de cire blanche. Ledict sieur a donné 45 livres de rente à perpetuité pour ce faire<sup>[l]</sup>.

L’an 1591, le seigneur de Lorges Mongommery, huguenotz, voulant surprendre ladicte place par les poulains et la roue, fut decouvert. 92 de ses gens, apres avoir monté, furent passés par les armes, et luy pensa estre pris, sinon qu’il s’aperceut dudict carnage qu’on faisoit de ses gens. Et par apres, il s’enfuit. Tellement, que le Mont Saint-Michel a toujours esté soubz l’hobeysance du roy, et conservé par le saint archange.<sup>[m]</sup>

[k]. Dans *L’Histoire de l’abbaye et Les Curieuses Recherches*, les informations de notre auteur sont tirées principalement de *L’Histoire de Bretagne* de Bertrand d’Argentré (D’Argentré 1618, 762-763). On ne sait d’où les informations de ce paragraphe sont extraites, puisqu’on ne retrouve pas de mention de bataille en 1427 dans les deux autres textes : seule est mentionnée la mise à feu de la bastille d’Ardevon par les Anglais. [l]. Le récit de l’événement est détaillé dans *Les Curieuses Recherches* (ch. 40 § 16) et dans *L’Histoire de l’abbaye* (ch. 15 § 13). Il est aussi très développé par Jean Huynes dans *L’Histoire générale du l’abbaye du Mont Saint-Michel* (tr. 5, ch. 16). Nous n’avons pas retrouvé la sources des mauristes ; cependant dans le manuscrit Avranches BM, 209, on trouve cette note de source : « Die lunæ vigesimæ secundæ mensis julii, hora octava septem, decim milites domini Le Touchet, nobilis viri, licet hæredici, dolo hanc abbatiam occupaverunt, occiso duntaxat uno milite. Postero die, eadem hora recesserunt nihil secum auferentes, meritis et intercessione archangeli Michaelis et minacibus verbis

nobilis viri Ludovici de la Moriciere domini de Vicques postea capitanei eiusdem montis. Fol. 154v. Ex Joanne Le Mansel, qui tunc vivebat. » (Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 130-131). Le manuscrit de Jean Le Mansel aujourd’hui perdu peut donc avoir été une des sources de notre auteur, comme le manuscrit dit « Livre de Sébastien Ernaut », indiqué par la lettre « Z » par les mauristes, et mentionné par notre auteur dans *L’Histoire de l’abbaye* (ch. 15 § 13) : « Z f. 27 » [m]. Ce paragraphe est vraisemblablement tiré de notes présentes dans Avranches BM, 211, f. 81r : « Lan mil cinq centz quatre vingt onze, le jour s(ain)t Michel, en septembre, viron huit heures de soir, fult faite vne entreprinze du chasteau de ce lieu par les s(ieu)rs de Sourdeual, Montgommerie & Chasegey y desque demy furent tues aud(ict) lieu par le s(ieu)r de Boissuse & les sieurs de Suz & d’Aubygni, de Mont Sernain & Autbert son general, au nombre de 78, & furent enterre dans la greue, viron 15 marche de louin du poulain de ce lieu. ».

9. Oscar de Poli transcrit parmi ses preuves (Poli 1895, 116-117, n° 1134) l’inscription mise au bas de de la liste originelle des défenseurs du Mont dans la basilique : « Le champ darmes ici fut fait | Lan mil IIIIcc vingt et sept | Ou sont les armes et les noms | Daucuns vaillans et nobles | homs Lesquelz ont en lobbeissance | De Charles present roy de France | Jusques cy tenu cette place | Par laide de Dieu et la grace | Et de monseigneur saint Michel | Prince des chevalliers du ciel | Qui a touiours remede quys | A ceux qui lont ceans requis | Par tout le temps de cette guerre | Jaçoit que par mer et par terre | Ladicte place ait este ceinte | Grevee et durement contrainte | Par toutes manieres et voyes | Quont peu adviser les Angloys. | Lan dix et depst fut leur descense | En Normandie comme je pense. | Et na pas pris garde le maistre | Mettre un chacun ou il doibt estre, Chacun a mys en tel endroit | Comme on le luy ramentevait. Tous ny ont pas este dun temps | Et tieulx ne sont pas cy dedans | Qui s’y portèrent vaillamment. | Dieu leur doint a tous saulvement. | Amen. ».

||f. [435v] LES ROYS POTENTÆTZ SEIGNEURS TANT D'ÉGLISE QUE SÆCU-  
 LIERS ONT EU LEDICT MONASTERE EN GRANDE VENERATION VENE-  
 RATION, ET Y ONT FAICT PLUSIEURS PRESENTZ DE MEUBLES ET IM-  
 MEUBLES PRIVILEGES ET EXEMPTIONS, TOUS LES AUTRES OBMIS POUR  
 EVITER PROLIXITÉ. LA BULLE D'ALEXANDRE 3<sup>E</sup> DU NOM SERA YCY  
 INSERÉE, COMFIRMATIVE DE TOUS LES BIENS D'ICELUY AVEC AUGMEN-  
 TATION DE GRACES. ICELLE FUT DONNÉE L'AN 1178<sup>[A]</sup> SOUBZ L'ABBÉ  
 ROBERT DE THORIGNY, AUTREMENT ROBERT DU MONT, 15<sup>E</sup> ABBÉ.

**Sources :** Paris BNF, Latin 9215, n° 61 (original mutilé)<sup>[b]</sup>.

**Passages parallèles :** Paris BNF, Français 18947, ff. 80v-81r (*HG*<sup>[c]</sup>, tr. 4, ch. 11<sup>[d]</sup>) ; Paris BNF, Français 18947, ff. 118v-120v<sup>[e]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [43v], p. 70 (ch. 16 § 34) ; Paris BNF, Français 18950, f. [45r-46r], p. 87-89 (ch. 8, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ff. 435v-437v (Bulle confirmative d'Alexandre III).

Alexander, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis<sup>a</sup> Roberto abbati monasterii Sancti Michaelis de<sup>b</sup> periculo maris, ejusque fratribus tam presentibus quam futuris regularem vitam professis, in perpetuum. Religiosam vitam<sup>y</sup> eligentibus apostolicum convenit adesse praesidium<sup>δ</sup>, ne forte cujuslibet temeritatis incursus aut eos à proposito revocat<sup>ε</sup>, aut robur (quod absit!) sacrae religionis infringat. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus, et prefatum monasterium Sancti Michaelis de<sup>ζ</sup> periculo maris in quo divino mancipati estis obsequio, sub beati Petri et nostra protectione suscepimus<sup>η</sup>, et presentis scripti privilegio communimus ; in primis siquidem statuantes ut ordo monasticus, qui secundum Deum et sancti Benedicti<sup>θ</sup> regulam in monasterio vestro institutus esse dignoscitur, perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur. Praeterea quas-cunque possessiones, quecunque bona idem monasterium in praesentiarum justé et canonice possidet, aut in futurum concessione pontificum, largitione regum vel

Lan 1178.

α filius *Delisle*. | β in *Delisle*. | γ religiosam vitam : vitam religiosam *Delisle*. | δ sub-sidium *Delisle*. | ε moveat *Delisle*. | ζ in *Deslisle*. | η suscipimus *Deslisle*. | θ Be-nedicti *Deslisle*.

[a]. Léopold Delisle, qui transcrit la bulle d'Alexandre III, la date du 27 janvier 1179 (*Delisle* (éd.) 1873, 313). [b]. Léopold Deslisle a édité la bulle et la date du 27 janvier 1179 ((*Delisle* (éd.) 1873, 313-321). Voir notamment p. 313-314, n. 1 : « Original mutilé, ayant servi d'enveloppe à une gargousse, Bibl. nat. ms. 9215, pièce cotée Mont-Saint-Michel n° 4. Vidimus de l'année 1523, Archives de la Manche. Copie de dom Huynes, Bibl. nat. ms. français 18948, fol. 118 v°. Autre copie, ms. français,

18949, p. 331 ». [c]. Sources citées par Jean Huynes : « LB f. 10 ». [d]. Robillard de Beurepaire (éd.) 1873, 29. [e]. Charte conservée parmi les pièces justificatives copiées par Jean Huynes, à la suite de son *Histoire du Mont Saint-Michel au péril de la mer*.



principum, oblatione fidelium, vel aliis justis modis, prestante Domino poterit adipisci, firma vobis, vestrisque successoribus et illibata permaneant in quibus<sup>ι</sup> haec propriis duximus<sup>κ</sup> exprimenda vocabulis<sup>λ</sup>. Locum ipsum in quo<sup>μ</sup> praefatum ipsum<sup>ν</sup> monasterium situm est, cum pertinentiis suis ; villam Sancti Michaelis, cum ecclesiis, passagio, justitiis, rationabilibus consuetudinibus et aliis pertinentiis suis ; ecclesias<sup>ν</sup> de Ardevone, Vuinnes, Belvidere<sup>ξ</sup>, Passum Curey, cum ipsis villis et aliis<sup>ο</sup> earum pertinentiis ; villam de Cruce, Villiers<sup>π</sup> Bahalent<sup>ρ</sup>, cum earum pertinentiis ; burgum de Bevron cum molendinis et suis<sup>σ</sup> pertinentiis ; Capellam Hamelin, cum molendino et aliis suis pertinentiis ; ||F. [436R] ecclesiam de Cauge, cum pertinentiis suis ; ecclesiam de Boucey<sup>τ</sup>, cum pertinentiis suis ; terram juxta portam Pontis Ursonis, cum pertinentiis suis, ecclesiam Pontis Ursonis, cum decimis molendinorum et omnium reddituum<sup>υ</sup> castri et aliis pertinentiis suis<sup>φ</sup> ; ecclesiam de Genesisio, cum ipsa villa, mercato, molendinis et omnibus aliis pertinentiis suis<sup>χ</sup> ; ecclesiam de Drageyo, cum ipsa villa, vineis, molendino et aliis pertinentiis suis ; villam Sancti Michaelis, et centum solidos andegavensis monete annuatim de ecclesiam<sup>ψ</sup>, per manus canonicorum de luperas<sup>ω</sup> pensionis nomine, solvendo vobis<sup>αα</sup> ; Bacilly<sup>αβ</sup>, cum pertinentiis suis ; molendinum Comitum cum pertinentiis suis ; ecclesiam Sancti Michaelis de Lupis, cum burgello, molendino de Haya, sylva de Beveya, pascuis et aliis pertinentiis suis ; quidquid<sup>αγ</sup> juris habetis in ecclesiam<sup>αδ</sup> de Argogiis. In episcopatu vero Constantiensi<sup>αε</sup>, ecclesiam Sancti Paterni ; ecclesiam Sancti Pancratii ; ecclesiam Sancti Albini ; ecclesiam Sancti Johannis de Campis ; ecclesiam de Brevilla, et ecclesiam de Condevilla, cum viginti duobus parrochiis<sup>αζ</sup>, sylvis, pascuis, molendinis, piscariis<sup>αη</sup>, mercato, et aliis earum pertinentiis ; terram de Extreis<sup>αθ</sup> cum pertinentiis suis ; ecclesiam de Focherevilla cum pertinentiis suis ; villam quae<sup>αι</sup> dicitur Sancta Columba cum pertinentiis suis ; Eantot cum pertinentiis suis ; ecclesiam de Cartret cum pertinentiis suis ; in insula de Gerzé<sup>ακ</sup>, Petravillam cum pertinentiis suis ; ecclesiam de Capella cum pertinentiis suis ; totam insulam de Cauzé<sup>αλ</sup>, cum pertinentiis suis, insulam de Serc cum pertinentiis suis ; in insula de Grenezé<sup>αμ</sup>, ecclesiam de Guale<sup>αν</sup>, et tres alias ecclesias, cum earum pertinentiis ; villam de Guale<sup>αν</sup>, cum molendinis, piscariis, portibuset aliis pertinentiis suis ; melagium de terra comitis Rannulphi<sup>αξ</sup> cum pertinentiis suis ; terram Hugonis de Rozel cum pertinentiis suis. In episcopatu Bajocensi, ecclesiam de Donno Joanne<sup>αο</sup>, cum capellis, libertalibus et aliis pertinentiis suis ; villam de Donno Joanne<sup>απ</sup>, cum molendinis, sylvis et aliis suis pertinentiis<sup>αρ</sup> ; villam de Verson<sup>ασ</sup>, cum molendinis et aliis suis pertinentiis<sup>ατ</sup>, ecclesiam de

---

ι in quibus *Deslisle*. | κ propriis duximus : duximus propriis *Deslisle*. | λ exprimenda vocabulis : vocabulis exprimenda *Deslisle*. | μ ipsum — quo : in quo ipsum *Deslisle*. | ν ipsum *non hab.* *Deslisle*. | ο ecclesiam *Deslisle*. | ξ belvedere *Deslisle*. | π aliis *non hab.* *Deslisle*. | ρ villers *Deslisle*. | σ Baalent *Deslisle*. | τ suis *non hab.* *Deslisle*. | υ Bucé *Deslisle*. | φ reddituum *Deslisle*. | χ pertinentiis suis : suis pertinentiis *Deslisle*. | ψ ecclesia *Deslisle*. | ω Lucerna *Deslisle*. | αα solvendo vobis : vobis solvendo *Deslisle*. | αβ Bacillie *Deslisle*. | αγ quicquid *Deslisle*. | αδ ecclesia *Deslisle*. | αε Constanciensi *Deslisle*. | αζ parochi[an]is *Deslisle*. | αη piscariis *non hab.* *Deslisle*. | αθ estreis *Deslisle*. | αι que *Deslisle*. | ακ Gersé *Deslisle*. | αλ Causé *Deslisle*. | αμ Grenezé *Deslisle*. | αν Gouale *Deslisle*. | αξ Ranulfi *Deslisle*. | αο Johanne *Deslisle*. | απ Johanne *Deslisle*. | αρ suis pertinentiis : pertinentiis suis *Deslisle*. | ασ versun *Deslisle*. | ατ suis pertinentiis : pertinentiis suis *Deslisle*.

Brethvilla<sup>aw</sup> ecclesiam de Evrecey<sup>aq</sup>, et ecclesiam d'Escay, cum libertatibus et aliis earum pertinentiis ; Brethvillam<sup>ax</sup>, cum molendinis et aliis pertinentiis suis. Quidquid<sup>aw</sup> juris habetis in ecclesiam<sup>aw</sup> Sancti Michaelis de Mercato apud Rothomagum. In episcopatu siquidem Carnotensi, ecclesiam de Gorre<sup>ba</sup>, cum villa ipsa et aliis pertinentiis suis ; Pollem<sup>bb</sup> cum pertinentiis suis. In episcopatu Andegavensi, ecclesiam de Creant, cum vineis et aliis pertinentiis suis ; in ||F. [436v] in<sup>A</sup> civitate Andegavensi, domum, cum vineis et aliis pertinentiis suis. In civitate Turonensi, domum cum<sup>B</sup> vineis et aliis pertinentiis suis. In episcopatu Cenomanensi, ecclesiam Sancti Victurii, cum ecclesia Sancti Joannis, capellis et pertinentiis<sup>by</sup> suis, burgum Sancti Victurii, cum vineis, molendinis, rationabilibus consuetudinibus, et aliis suis pertinentiis<sup>bd</sup> ; ecclesiam de Estival, cum pertinentiis suis ; ecclesiam de Danfront ; ecclesiam de Livaré ; ecclesiam Sancti Berthivini<sup>be</sup> et capellam de Taoneria, cum earum pertinentiis ; dimidium mercatum de Taoneria cum<sup>C</sup> pasnagio quod habetis in sylvis Gillonis de Gorra ; quidquid<sup>bc</sup> juris habetis in ecclesiam<sup>bn</sup> Sancti Dionisii ; Montenay, cum pertinentiis suis ; Villarentoniam, cum molendino<sup>bb</sup>, sylvis et pertinentiis suis. In episcopatu Redhonensi<sup>bt</sup>, ecclesiam de Pouleyo<sup>bc</sup> et ecclesiam de Villamers, cum villa ipsa, et aliis earum pertinentiis. In archiepiscopatu Dolensi, ecclesiam Sancti Petri de Sancto Broladio<sup>bl</sup>, cum pertinentiis suis ; capellam Sancti Michaelis de Monte Doli. In episcopatu Macloviensi, ecclesiam Sancti Melorii, et ecclesiam Sancti Mevenii, cum capellis et earum pertinentiis. In episcopatu Corosopitensi<sup>bm</sup>, ecclesiam de Hyulas<sup>bu</sup> cum villa de Trevever<sup>bv</sup>, et aliis pertinentiis suis. In Anglia, in archiepiscopatu Eboracensi, ecclesiam de Wath cum ipsa villa et suis pertinentiis<sup>bx</sup>. In episcopatu Wintoniensi, ecclesiam de Saeleburna<sup>bo</sup>, ecclesiam de Basniges<sup>bn</sup> et ecclesiam de Basnigestoc<sup>bp</sup> cum capellis et aliis earum pertinentiis. In episcopatu Salesberiensis, ecclesiam de Vutona, cum pertinentiis suis. In episcopatu Bathoniensi, ecclesiam de Mertoc<sup>bs</sup> cum capellis et aliis pertinentiis suis. In episcopatu Exoniensi, ecclesiam de Ottritonia ; ecclesiam de Estolleya ; ecclesiam de Hartecumba, et ecclesiam de Sedenna<sup>bt</sup>, cum ipsis villis, molendinis<sup>bu</sup>, sylvis, mercato, portibus<sup>bw</sup> piscariis, et aliis earum pertinentiis suis<sup>bx</sup> ; Buddeleyam<sup>bw</sup>, cum sylvis, pascuis, portu, piscariis et aliis pertinentiis suis ; ecclesiam de Vudeberia, cum pertinentiis suis ; ecclesiam Montis Sancti Michaelis in Cornubia cum villa de Trevarmine<sup>bw</sup>, mercato et aliis pertinentiis suis ; ecclesiam Sancti Hilarii, cum pertinentiis suis ; Treurabot, cum pertinentiis suis et ecclesiam de Moreys, cum pertinentiis suis. Sane novalium vestrorum quae

---

A Le doublon est présent dans le texte. | B « aliis » après « cum », biffé par l'auteur. | C « pasnagio » après « cum », biffé par l'auteur.

---

aw Brettevilla *Deslisle*. | aq Ebreceio *Deslisle*. | ax Brettevillam *Deslisle*. | aw quicquid *Deslisle*. | aw ecclesia *Deslisle*. | ba Goerre *Deslisle*. | bb polleium *Deslisle*. | by ante pertinentiis *hab. aliis Deslisle*. | bd suis pertinentiis : pertinentiis suis *Deslisle*. | be Berrevini *Deslisle*. | bz quicquid *Deslisle*. | bh ecclesia *Deslisle*. | bθ molendinis *Deslisle*. | bt redonensi *Deslisle*. | bk Poleio *Deslisle*. | bl broeladio *Deslisle*. | bm Coriobsitensi, *Deslisle*. | bu Hyrlas *Deslisle*. | bv Treveruer *Deslisle*. | bx suis pertinentiis : aliis pertinentiis suis *Deslisle*. | bo Seleburna *Deslisle*. | bn basinges *Deslisle*. | bp basingestoc *Deslisle*. | bs mertos *Deslisle*. | bt sedemva *Deslisle*. | bu molendinis *Deslisle*. | bw portibus *non hab. Deslisle*. | bx suis *non hab. Deslisle*. | bw brudeleiam *Deslisle*. | bw treuvarmine *Deslisle*.

propriis manibus aut sumptibus colitis, sive de nutrimentis animalium vestrorum ||F. [437R] vestrorum<sup>D</sup>, nullus a vobis decimas praesumat exigere. Cum autem generale interdictum terrae<sup>γa</sup> fuerit, liceat vobis clausis januis, exclusis excommunicatis et interdictis, non pulsatis campanis, submissa voce, divina officia celebrare. Liceat quoque vobis clericos vel<sup>γb</sup> laicos liberos et absolutos a saeculo fugientes<sup>γγ</sup> ad conversionem recipere, et eos sine contradictione aliqua retinere. Prohibemus insuper ut nulli fratrum vestrorum, post factam in eodem loco professionem, nisi obtentu arctioris religionis, fas sit sine abbatis sui licentia de eodem loco discedere; discedentem vero, abque communium litterarum cautione nullus audeat retinere. In parochialibus autem ecclesiis quas habetis liceat vobis clericos et sacerdotes eligere et episcopo presentare, quibus, si idonei fuerint, episcopus animarum curam committat, ut ei de spiritualibus vobis de temporalibus debeant respondere. Obeunte vero te, nunc ejusdem loci abbate, vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi qualibet subreptionis astutia vel violentia prae ponatur<sup>γδ</sup>, nisi quem fratres communi consensu vel fratrum pars sanioris consilii, secundum Dei timorem et beati Benedicti regulam, providerint eligendum. Sepulturam quoque ipsius loci liberam esse decernimus, ut eorum devotioni et extremae voluntati quae<sup>γe</sup> se illic sepeliri deliberaverint, nisi forte excommunicati vel interdicti sint, nullus obsistat, salva tamen justitia illarum ecclesiarum a<sup>γς</sup> quibus mortuorum corpora assumuntur. Praeterea, sub interminatione anathematis prohibemus ne quis peregrinos qui orationis causa ad vestrum monasterium veniunt depraedari, aut aliam molestiam seu gravamen ipsis irrogare, praesumat. Interdicimus etiam ne quis in vos vel in ecclesias vestras novas et indebitas exactione<sup>γη</sup> praesumat imponere, aut excommunicationis vel interdicti sentiam<sup>γθ</sup> sine manifesta et rationabili causa promulgare. Decernimus ergo ut nulli omnino hominum<sup>γι</sup> fas sit praefatum monasterium, temerè pertubare, aut ejus possessiones auferre, vel ablatas retinere, minuere, vel quibus libet<sup>γκ</sup> vexationibus fatigare; sed omnia integra conserventur, eorum pro quorum gubernatione ac sustentatione concessa sunt, usibus omnimodis profutura, salva apostolicae sedis auctoritate<sup>γλ</sup> et diocesanorum episcoporum canonica justitia. Si qua igitur in futurum ecclesia<sup>γμ</sup> saecularisve persona, hanc nostrae constitutionis paginam sciens, contra eam temerè venire temptaverit, secundò tertio-ve<sup>γν</sup> commonita, nisi reatum suum digna satisfactione correxerit, potestatis ||F. [437V] honorisque sui dignitate careat, reamque se divino iudicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et a sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini nostri redemptoris<sup>γν</sup> Jesu<sup>γς</sup> Christi aliena fiat, atque in extremo examine divinae ultioni subiaceat. Cunctis autem eidem loco jura sua servantibus sit pax Domini Nostri Jesu<sup>γo</sup> Christi, quatenus et hic fructum bonae actionis percipiant, et apud districtem<sup>γπ</sup> iudicem praemia aeterna<sup>γp</sup> pacis inveniant. Amen.

---

D Le doublon est présent sur le manuscrit.

---

γa terras *non hab.* *Deslisle.* | γb et *Deslisle.* | γγ fugientes *non hab.* *Deslisle.* | γδ prae ponatur : preponatur *Deslisle.* | γe qui *Deslisle.* | γς in *Deslisle.* | γη exactiones *Deslisle.* | γθ sententiam *Deslisle.* | γι hominum *non hab.* *Deslisle.* | γκ quibus libet : quibuslibet *Deslisle.* | γλ sedis auctoritate : auctoritate sedis *Deslisle.* | γμ ecclesiastica *Deslisle.* | γν tertiove *Deslisle.* | γο nostri redemptoris : redemptoris nostri *Deslisle.* | γξ Jhesu *Deslisle.* | γo Jhesu *Deslisle.* | γπ supremum *Deslisle.* | γp eterne *Deslisle.*

Datum<sup>γσ</sup> Tusculani, per manum Alberti, sanctae Romanae Ecclesiae<sup>γτ</sup> presbiteris<sup>γυ</sup> cardinalis, et cancellarii. Sexto Kalendas Februarii, indictione duodecime, incarnationis dominicae<sup>γφ</sup> anno millesimo centesimo septuagesimo octavo, pontificatus<sup>γχ</sup> domni Alexandri papae tertii anno vigesimo<sup>γψ</sup>.

Ego Alexander, catholicae ecclesiae episcopus #<sup>γω</sup> Ego Hubaldus Hostienis<sup>δα</sup> episcopus #<sup>δβ</sup> Ego Joannes<sup>δγ</sup>, presbiter cardinalis Sanctorum Joannis<sup>δδ</sup> et Pauli<sup>δε</sup> #<sup>δζ</sup> Ego Joannes<sup>δη</sup>, presbiter cardinalis<sup>δο</sup> Sanctae Anastasiae #<sup>δι</sup> Ego Joannes<sup>δικ</sup>, presbiter cardinalis<sup>δλ</sup> Sancti Marci #<sup>δμ</sup> Ego Petrus, presbiter cardinalis<sup>δμ</sup> Sanctae Susannae #<sup>δν</sup> Ego Petrus, presbiter cardinalis<sup>δξ</sup> Sancti Grisogonii #<sup>δο</sup> Ego Wuanus<sup>δπ</sup>, presbiter cardinalis<sup>δρ</sup> Sancti Stéphani in Celio Monte #<sup>δσ</sup> Ego Arduinus, presbiter cardinalis<sup>δτ</sup> Sanctae Crucis in Hierusalem<sup>δυ</sup> #<sup>δφ</sup> Ego Mathias<sup>δχ</sup>, presbiter cardinalis<sup>δψ</sup> Sancti Marcelli # Diaconi<sup>δω</sup> Ego Jacinthes<sup>εα</sup>, diaconus cardinalis Sanctae Marie in Cosmidum<sup>εβ</sup> Ego Rainerius, diaconus cardinalis Sancti Georgii ad vellum<sup>εγ</sup> aureum<sup>εδ</sup> Ego Gratianus, diaconus cardinalis Sanctorum Cosmae et Damiani<sup>εε</sup>. Ego Joannes<sup>εζ</sup>, diaconus cardinalis Sancti Angeli<sup>εν</sup>. Ego Rainerius, diaconus cardinalis Sancti Adriani<sup>εθ</sup>. Ego Mathias<sup>ει</sup>, diaconus cardinalis Sanctae Marie Nove<sup>εκ</sup>. Ego Bernardus, diaconus cardinalis Sancti-Nicolai in carcere Tulliano<sup>ελ</sup>.

---

γσ Datum — vigesimo *post* Tuliano *in Deslisle*. | γτ ecclesie *Deslisle*. | γυ presbyteri *Deslisle*. | γφ dominice *Deslisle*. | γχ *post* pontificatus *hab. vero Deslisle*. | γψ vicesimo *Deslisle*. | γω #: subscripsi *Deslisle*. | δα hostiensis *Deslisle*. | δβ #: subscripsi *Deslisle*. | δγ Johannes *Deslisle*. | δδ Joannis *Deslisle*. | δε *post* Pauli *hab. tituli Pamachii Deslisle*. | δζ #: subscripsi *Deslisle*. | δη Johannes *Deslisle*. | δθ *post* cardinalis *hab. tituli Deslisle*. | δι #: subscripsi *Deslisle*. | δικ Johannes *Deslisle*. | δλ *post* cardinalis *hab. tituli Deslisle*. | δμ #: subscripsi *Deslisle*. | δμ *post* cardinalis *hab. tituli Deslisle*. | δν #: subscripsi *Deslisle*. | δξ *post* cardinalis *hab. tituli Deslisle*. | δο #: subscripsi *Deslisle*. | δπ Vivianus *Deslisle*. | δρ *post* cardinalis *hab. tituli Deslisle*. | δσ #: subscripsi *Deslisle*. | δτ *post* cardinalis *hab. tituli Deslisle*. | δυ Jherusalem *Deslisle*. | δφ #: subscripsi *Deslisle*. | δχ matheus *Deslisle*. | δψ *post* cardinalis *hab. tituli Deslisle*. | δω diaconi *non hab. Deslisle*. | εα jacinthus *Deslisle*. | εβ cosmidin, subscripsi *Deslisle*. | εγ velum *Deslisle*. | εδ *post* aureum *hab. subscripsi Deslisle*. | εε *post* damiani *hab. subscripsi Deslisle*. | εζ johannes *Deslisle*. | εν *post* angeli *hab. subscripsi Deslisle*. | εθ *post* adriani *hab. subscripsi Deslisle*. | ει matheus *Deslisle*. | εκ *post* nove *hab. subscripsi Deslisle*. | ελ *post* tulliano *hab. subscripsi Deslisle*.

||f. [438r] LE REVEREND PERE DOM LUC D'ACHERY, RELIGIEUX BENE-  
 DICTIN DE LA CONGREGATION DE SAINT-MAUR, EN L'ABBAYE DE  
 SAINT-GERMAIN-DES-PRÉZ, À PARIS.

MON REVEREND ET TRES CHER PERE.

Ce ne m'a pas esté peu de satisfaction d'avoir en cette petite commission par notre reverend pere prieur de vous faire cet abregé de l'hystoire du celebre et devot monastere du Mont Saint-Michel, lequel à present j'ay le bonheur d'habiter. Je n'ay pas eu beaucoup de paine à ce faire, un religieux de la congregation en a si exactement fait les recherches occultes<sup>i</sup>, que peu de choses qui soient tant soit peu de consequence arrivées en iceluy depuis que l'ordre benedictin l'occupe ne<sup>A</sup> nous sont<sup>B</sup> maintenant incongneues. Un poinct<sup>C</sup> j'aprehende, c'est que vous y trouveres trop de discours. En ce cas, vous rejetteres ce qui vous semblera superfluz et inutile à vostre hystoire, en laquelle je prie nostre Seigneur de vous y faire reussir pour sa gloire, ce que la religion attend de nostre<sup>D</sup> cappacité et bel esprit.

Je m'estimerois heureux, non pas en cela seulement, mais en tous autres rencontres, si je pouvois trouver les moyens de vous tesmoigner par effet, les particulieres inclinations que j'ay à vous rendre mes petitiz services

Les occasions se rencontrantz quelque jour selon la providence provide<sup>ii</sup> de notre adorable Jesus, je vous faitz tres expresse protestation<sup>iii</sup>, dès à present comme dès-lors, qu'en son amour sacré, du profond de mon cœur, que pour faire revivre cette ancienne cordialité devote, excitée<sup>iv</sup> entre vous et moy, puisantz les principes de la beniste vie benedictine, es comencements de la votre et mienne con[...]sion<sup>v</sup>, je ne seray negligent à vous faire parestre que les plus purs sentiment de mon ame, sont, après m'estre recomendé à vos saintz<sup>E</sup> sacrifices, et<sup>F</sup> qui me contraindront æternellement d'estre en iceluy Seigneur,

Mon reverend pere,

---

A « ne » ajouté par l'auteur dans l'interligne. | B « -elle » après « sont », biffé par l'auteur. | C Un mot illisible après « poinct », biffé par l'auteur. | D Un mot illisible après « nostre », biffé par l'auteur. | E « saintz » ajouté par l'auteur dans l'interligne. | F « et » ajouté par l'auteur dans l'interligne.

**i. Occultes** : l'adjectif est associé à « recherches » mais c'est l'objet de la recherche qui est « secret, mystérieux, caché » (FEW, s. v. *occultus* (t. 7, p. 300)). **ii. Provide** : « pré-voyant » (FEW, s. v. *providus* (t. 9, p. 485b)). **iii. Protestation** [...] **que** : « attester, déclarer formellement » est attesté de 1343 à 1935 (FEW, s. v. *protestari* (t. 9, p. 475)). **iv. Excitée** : « éveiller » (FEW, s. v. *excitare* (t. 3, p. 273b)). **v.** Nous n'avons pu déchiffrer les 4 lettres centrales du mot.

Vostre tres humble, tres hobeissant et tres affectz<sup>vi</sup> confrere frere Thomas Le Roy  
moine benedictin indigne.

Au Mont Saint-Michel le 29<sup>e</sup> juillet 1647 homme qui vous salue d'affection

Je faictz offre d'un million de tres humbles salutz à nostre tres reverend pere superieur  
general, et au reverend pere dom Placide de Sarcus, si tant est que me veilles faire la  
faveur de les leur presenter. Je vous assure qu'ils me sont biens presentz tous [...]G  
prieres la divine bonté les veille recompenser des tant de peines qu'ils prennent<sup>vii</sup>.

---

G Les mots sont illisibles, car dans la tranche du volume. Il faudrait démonter le manuscrit  
pour pouvoir les lire.

**vi.** **affectz** : « affect » attesté en moyen français comme « attaché » (FEW, s. v. *affectus* (t. 24, p. 248)). **vii.** Ce dernier paragraphe a été écrit dans le sens horizontal de la feuille, près de la tranche.



**Paris BNF, Français 18950, p. 1-199 :**  
***L'Histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel***  
***au péril de la mer, diocèse d'Avranches,***  
***en la province Normandie***

*L'Histoire de l'abbaye* est le texte principal d'un recueil hétérogène conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote Paris BNF, Français 18950, p. 1-199. Le manuscrit faisait autrefois partie de l'ancienne abbaye Saint-Germain-des-Prés, comme en témoigne son ancienne cote « Saint-Germain Latin 530 » (p. 1 et 202).

Le texte de dom Thomas Le Roy est organisé en 16 chapitres thématiques et une table des chapitres. Il s'agit d'une réponse à une demande de dom Grégoire Tarrisse.

La spécificité de l'œuvre réside en trois points essentiels :

- la première est la rédaction thématique de l'œuvre qui respecte notamment les recommandations envoyées par la maison mère en novembre 1647 et mars 1648 . Notons cependant qu'on retrouve une histoire chronologique de l'abbaye dans le 16<sup>e</sup> et dernier chapitre du texte organisé par abbatia, conformément aux recommandations de l'abbaye mère.
- la deuxième est la présence non négligeable d'actes copiés d'après les originaux ou les copies montoises .
- enfin, la troisième spécificité de cette œuvre est la signalisation précise des sources d'où est tirée l'information par l'auteur. Ces indications bibliographiques ont notamment permis de retrouver les sources de l'auteur dans les manuscrits montois encore disponibles ; elles ont également aidé à identifier un certain nombre de sources utilisées pour la rédaction des *Curieuses recherches*, mais qui n'y étaient mentionnées que de façon très vague. Enfin, elles permettent également d'évaluer les sources disparues depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle et de définir les sujets qu'elles abordaient. La liste des sources a été établie dans la première partie de ce mémoire. Elle recoupe en partie une liste dressée préalablement par dom Jean Huynes à son *Histoire générale de l'abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer*, mais nous verrons que les sources de dom Thomas Le Roy sont en réalité plus nombreuses. On trouve notamment des volumes imprimés qui n'étaient pas cités par dom Jean Huynes.





PREMIEREMENT : DE LA FONDATION CHAPITRE 1<sup>ER</sup>

**Sources** : Paris BNF, Français 18947, ff. 9r-10v (*HG*<sup>[a]</sup>, tr. 1, ch. 3) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 8r-9v.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [9r-15r], p. 1-13 (ch. 1) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [1r-10v], p. 1-18 (ch. 1) ; Paris BNF, Latin 13818, ff. 427r-430r (Fondation).

## [INTRODUCTION]

**Sources** : Avranches BM, 210, f. 7r-v (*Revelatio*<sup>[b]</sup>) ; Avranches BM, 211, ff. 7r-8r (*Revelatio*<sup>[c]</sup>) ; Avranches BM, 212, ff. 2v-3r (*Revelatio* variante<sup>[d]</sup>) ; Avranches BM, 212, f. 47r-v ; Avranches BM, 212, ff. 65-66 ; Avranches BM, 213, f. 145 ; Avranches BM, 213, f. 178r (*De abbatibus*) ; Paris BNF, Français 18947, ff. 9r-10v (*HG*<sup>[e]</sup>, tr. 1, ch. 3<sup>[f]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 8r-9v.

**Passages parallèles** : *RMSM*, (l. 1, v. 1-1378<sup>[g]</sup> et l. 2, v. 1379-2210<sup>[h]</sup>).

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [9r-15r], p. 1-13 (ch. 1) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [1r-10v], p. 1-18 (ch. 1, 1) ; Paris BNF, Latin 13818, ff. 427r-430r (Fondation).

Saint Aubert, que l'on estime estre le 12<sup>e</sup> evesque<sup>1</sup> d'Avranches, a esté celui qui a jetté 708. les premiers fondements des bastiments de l'insigne monastere du Mont Saint-Michel, et lequel y a le premier legué des biens temporels<sup>[i]</sup>.

L'an 708, le 16<sup>e</sup> jour d'octobre selon la plus comune opinion, saint Michel l'archange s'apparut à saint Aubert en dormant et luy commanda de bastir une oratoire en son

[a]. Robillard de Beurepaire (éd.) 1872, 21-25. [b]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 65. [c]. **Avranches BM, 210, f. 7r-v ; Avranches BM, 211, ff. 7r-8r** : le texte a fait l'objet d'une édition critique et traduction récente (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 94-97 (*Revelatio*, IV)) ; [d]. Cette version abrégée de la *Revelatio* a fait l'objet d'une édition récente (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 108 (*Revelatio*, variante)). [e]. Robillard de Beurepaire (éd.) 1872, 21-25. [f]. Sources citées par Jean Huynes : « I Ioan. c. 4 » ; « RR f. 145, AA f. 3 LB f. 1, Ψ f. 9 t 131, II 9 f. 2 & Δ f. 2 & 46, Les anciens breuiaires d'Auranches » ; « Dans les Breviaires du diocèse de Rennes il est dit que ce larron avoit

nom Leon. » ; « Il est dit en Z f. 1 qu'il mourut lan septe cens douze neantmoins nous en suiuous d'autres et lopinion com(m) une qui dit quil suruescut quinze ans ». Thomas Le Roy utilise la matière de son prédécesseur mais en la réécrivant. Il supprime notamment le passage que J. Huynes avait mis au discours direct dans la bouche de saint Aubert. [g]. Bougy (éd.) 2009, 114-177. [h]. Bougy (éd.) 2009, 178-217. [i]. Dans le texte de la *Revelatio*, Aubert donne deux villages au Mont Saint-Michel, Itier et Genêts (*Revelatio*, VII, 2).

1. Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 1), Thomas Le Roy n'arrive par à situer Aubert dans la succession des évêques d'Avranches (5<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> ou 9<sup>e</sup> évêque). Jean Huynes mentionne qu'il est parfois cité comme cinquième évêque d'Avranches, mais qu'il a pu compter au moins huit prédécesseurs (*HG*, « Vie de saint Aubert », note marginale). Dans la liste des évêques d'Avranches que Thomas Le Roy établit dans *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 190), Aubert est le douzième. Aujourd'hui, aucune source en dehors du texte de la *Revelatio* n'atteste l'existence d'Aubert.

RR f. 145<sup>[j]</sup> ; AA f. 3<sup>[k]</sup> ; LB f. 1<sup>[l]</sup> ;  
ψ f. 9 et 134<sup>[m]</sup>.

Aussi dans les anciens<sup>b</sup> bre-  
viaires d'Avranches<sup>[n]</sup>.

Les Brevieres de Rennes<sup>[q]</sup> disent  
que le larron se nommoit Leon.

honneur sur le mont à présent nommé le Mont Saint-Michel. Mais le saint evesque craignant d'estre trompé par quelque illusion de l'ennemy, se<sup>A</sup> recommandoit continuellement à Dieu, et par ainsi differoit de ce faire, ce qui causa l'archange à luy reyster<sup>i</sup> ledit commandement jusqu'à trois fois, et à la 3<sup>e</sup> le frappa à costé de la teste, et luy fit un trou dans le crâne à mettre le pouce, par où on luy voyoit la cervelle, laquelle playe il a eue long temps du depuis, jusques à la mort, sans que ledit trou se soit refermé, et se voit encore à présent dans son chef<sup>ii</sup> parmi les sacrées reliques du dit monastere<sup>2</sup>. Les manuscrits<sup>[o]</sup> d'iceluy font mention<sup>[p]</sup> de cecy<sup>C</sup>.

Le saint evesque ainsi blessé s'humilia davant Dieu et après avoir sceu l'ordre de l'archange touchant la construction de l'oratoire, et conferé de ce avec ses chanoines, il partit incontinant d'Avranches, accompagné de son clergé et grand nombre du peuple et vint en ce Mont, où estant avec beaucoup de paine<sup>iii</sup> monté, il fit construire une petite oratoire longue et large suffisamment pour tenir 100 personnes<sup>D</sup>, dans l'endroit où l'archange luy avoit monstré, au lieu où il y avoit un taureau attaché q'un

---

A « se » ajouté dans l'interligne. | B « brevaires » biffé après « anciens ». | C « lesquels je coteray à la marge par les lettres et marques qui sont dessus, ce qui se doit entendre pour tout l'œuvre cy-apres » biffé après « cecy ». | D « seulement » biffé après « personnes ».

[j]. En Avranches BM, 213, f. 145, il s'agit du texte de la translation de saint Aubert et non de la *Revelatio*, sujet du paragraphe de notre auteur. Le texte de la *Revelatio* est bien présent dans Avranches BM, 213, mais il se trouve aux folios 130r-132v. L'erreur de foliotation était déjà présente dans le texte de Jean Huynes (*HG*, tr. 1, ch. 3). [k]. **Avranches BM, 210, f. 7r-v** (ancienne foliotation : III) : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 94-97 (*Revelatio*, IV). [l]. Cartulaire aujourd'hui perdu. [m]. Manuscrit perdu. [n]. Le texte de la *Revelatio*, a été très diffusé ; une version souvent abrégée se trouvait dans les bréviaires (cf. Bouet & Desbordes 2009, 83-86. [o]. Le texte de la *Revelatio*, raconte en effet l'apparition de l'archange à saint Aubert. Il est conservé dans les manuscrits montois Avranches BM, 210, ff. 5r-10r ; Avranches BM, 211, ff. 5r-10v ; Avranches BM, 211, ff. 180v-188v ; Avranches BM, 212, ff. 1r-5r ; Avranches BM, 213, ff. 130r-132v (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 90-103 (*Revelatio*, I-VIII)). C'est également raconté dans les versions françaises de

la *Revelatio*, versions conservées dans le manuscrit Avranches BM, 212, ff. 45v-48r et ff. 65r-66r. [p]. Sur ce paragraphe, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 3). [q]. Le texte de la *Revelatio*, a été très diffusé ; une version souvent abrégée se trouvait dans les bréviaires (cf. Bouet & Desbordes 2009, 83-86. Nous n'avons pu identifier la version désignée par Thomas Le Roy ici. Dans les manuscrits montois, le brigand n'est pas nommé. La tradition à laquelle Thomas Le Roy fait allusion remonte sans doute à une mélecture d'une forme abrégée de *latrone* attesté généralement. Voir par exemple la même leçon *Leone* dans l'édition de Sigebert de Gembloux parue en 1513 : « archangelus Michael Autberto Abrincatensi episocopo monuit semel et iterum ut in loco maris qui propter eminentiam sui tumba vocatur fundaret ecclesiam in memoriam sui. volentis tale venerationem exhiberi sibi in pelago : qualis exibetur sibi in monte Gargano. Interim taurus a Leone furtim raptus : in illo loco religatur » (SIGEBERT DE GEMBLoux 1513, s. v. 709).

**i. Reyter** : la forme n'est mentionnée dans le FEW mais le mot semble bien synonyme de *réitérer*, « renouveler » (FEW, s. v. *reiterare* (t. 10, p. 227)). **ii. Chef** : au XVII<sup>e</sup> siècle, le mot chef n'est utilisé

qu'au sens religieux, et signifie « tête » en parlant exclusivement d'un saint ou d'une relique (FEW, s. v. *caput* (t. 2, p. 334a)). **iii. Paine** : à la lecture du FEW, les graphies *peine* et *paine* coexistent

jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle (FEW, s. v. *poena* (t. 9, p. 114-115)). Thomas Le Roy favorise cette graphie *paine*, puisqu'on ne relève qu'une occurrence de *peine*, pour 17 occurrences de *paine* dans ce texte.

2. P. Bouet et O. Desbordes précisent « Dans le manuscrit Avranches BM, 210, une phrase fut ajoutée au texte de la *Revelatio*, après la découverte du squelette que l'on considéra aussitôt comme étant celui de saint Aubert, «comme en témoigne encore

larron avoit sequestré des troupeaux des voisins, pour de là, l'aller vendre en quelque marché, lequel larron s'appeloit Leon, suivant quelque auteurs<sup>[r]</sup>.

||<sup>F</sup>. <sup>[2v]</sup> L'oratoire estant parachevée avec le secours d'un petit enfant auquel saint Aubert commanda de donner du pied entre une grosse pointe<sup>+</sup> du rocher qui empeschoit son dessein – or, l'impression d'iceluy pied demeura et s'i voit encore aujourd'huy –, sur<sup>E</sup> laquelle pointe de rocher, estant tombée au bas de la montaigne, on a basti depuis une chappelle en l'honneur de saint Aubert<sup>F</sup>, proche d'une fontaine

Si vous desirez la fondation en latin et tout ce qui ce passa à l'introduction des benedictins en la place des chanoines avec la vie de saint Aubert, on vous l'envoyra. Il y a de belles choses dans ladite fondation qu'on ne peut pas dire ycy ou pour eviter prolixité.

E « sur » ajouté dans l'interligne. | F « qui s'i voit encore à present » biffé après « Aubert ».

+ Δ fol. 3<sup>[s]</sup>, 47<sup>[t]</sup> et 45<sup>[u]</sup>.

Eugene 4, par bulle expresse, autorise<sup>iv</sup> cela l'an 1445<sup>[v]</sup>.

[r]. Sur ce paragraphe, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 4). [s]. **Avranches BM, 212, ff. 2v-3r** : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 108 (*Revelatio*, variante). [t]. **Avranches BM, 212, f. 47r-v** : « [...] demourant pres de la nomme Bain qui auoit douze filz dont le mendre estoit eu bezceul et sans luy les aultres ne pouoient rien faire ad remuer la dicte pierre. Et auant le petit enfant fut apporte et que on apuia son pie contre la dicte terre le pie de lenfant se imprima dedens la pierre laquelle sans aultre force turbudra du hault en bas. Et encores y appert le pie de lenfant. Et pour ce quil ny auoit point deaue en celuy lieu le dit euesque requia saint michiel qui luy monstra le lieu ou il frappa de son baston et en ussit eaue viue qui seruoit aux usages humains. Et mesment estoit medicinale. Et moult dautres signes y furent demonstrez qui sont escrips es enciens liures de ce dit lieu. Et pour ce que le dit euesque saint aubert estoit moult triste que il nauoit aucuns signez ou enteignes de saint michiel, il luy apparyt et luy dist que il enuoiait en monlt de gargane a son eglise laquelle il auoit fait edifier. Et que il feist demander partie du peulle ou drap vermeil que saint michiel auoit laporte. Et partie du mabre || sur quoy il se estoit estey ». [u]. **Avranches BM, 212, f. 65v** : « [...] Et quil feist edifier du le [...] circuite de la place que le dit thorel auoit marchie de ses piez et auironne au dit lieu. Et po(ur) ce quil

auoit au milieu dycelle place & circuite ii grans roches de tele grandeur et pesante lesquelles ne pouoient estre remuees ne leuees dillec par quelque forte puissance ne artefice humains : mons(ieur) s(aint) michiel sapparut a vn ho(mm)e appeles bain, leq(ue)l auoit XII filz auq(ue)l il reuela q(ue) lui (et) ses e(n)fa(n) s t(rans)portasse(n)t audit lieu ». [v]. La bulle originale est perdue mais Jean Huynes en a transcrit un extrait (*HG*, tr. 1, ch. 4) : « Inter multiplicia et diversa miracula ab altissimo omnium conditore atque Domino, ob gloriosi sancti Michaelis Archangeli merita, christiano populo hactenus, ut accepimus, patefacta, monasterium dicti sancti in periculo maris, ordinis sancti Benedicti, Abrincensis diocesis, ad ipsius sancti Michaelis monita atque mandata fundatum et erectum fuisse reritur, et ad hoc, ut hujusmodi fundatio et erectio commodius fieri possent, ex monte super quo dictum monasterium consistit duæ rupes super eo tunc existentes, quæ humano opere nullatenus tolli potuissent, submotæ. Necnon etiam una certi pallii ab eodem sancto Michaelis in Monte Gargano perantea collocati et alia, super qua idem sanctus Michael stetit, marmoris partes ad ipsius monasterii ecclesiam dilatæ fuerunt » (Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 28-29).

*iv*. **Authoriser** : de la 2<sup>e</sup> moitié sens de « confirmer, ratifier » (FEW, du XII<sup>e</sup> siècle au XVI<sup>e</sup> siècles, a le s. v. \**auctorizare* (t. 25, p. 818)).

aujourd'hui le trou que l'on voit sur le crâne de cet évêque<sup>3</sup> : la présence d'un trou à l'arrière du crâne incita les moines à penser que cette perforation avait été l'œuvre de l'archange qui, lors de sa troisième intervention, vint "rudoyer plus vivement" (*pulsatur austerius*) l'évêque qui temporisait. » (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 96, n. 27). Sur le crâne de saint Aubert, voir l'article d'Emanuel Poulle, qui publie à sa suite un rapport d'expertise du crâne de Raoul Hartweg et un avis de François Poplin (Poulle 1999, 167-188).

+ II<sup>9</sup> f. 14<sup>[w]</sup> ; Δ f. 5<sup>[x]</sup>, 65 et 66<sup>[y]</sup>. d'eau douce que l'ange revela au dits saint, apres la construction dudit oratoire, comme il est porté au manuscrit susdit et dans les brevieres<sup>[z]</sup> de Bayeux<sup>[aa]</sup>.

709

Z fol. 1<sup>[ab]</sup> ; λ f. <sup>[ac]</sup> ; RR fol. 178<sup>[ad]</sup> ;  
Δ f. 1<sup>[ae]</sup> et 45<sup>[af]</sup> et 65<sup>[ag]</sup>.

L'an<sup>G</sup> 708, le 16<sup>e</sup> octobre donc, fut faite la 1<sup>e</sup> apparition de l'ange à saint Aubert, soubz Jean 7<sup>e3</sup>, pape, et Childebert 2<sup>4</sup>, roy de France, et le 16<sup>e</sup> d'octobre 709, an suivant, la dedicace de la susdite oratoire fut faite par le Seigneur des anges et des hommes, comme saint Michel le revela à saint Aubert<sup>H</sup>. Et par ainsi les moines du Mont celebrent à tel jour, chascun an, deux festes ensemble : l'apparition saint Michel et la dedicace de leur eglise, contre Sigebert<sup>[ah]</sup> et ceux qui l'ont suivy<sup>[ai]</sup>, qui assurent que l'apparition

---

G « suivant » biffé après « l'an ». | H « comme saint Michel le revela à saint Aubert » ajouté dans l'interligne.

[w]. **Avranches BM, 211, ff. 7r-8r** (ancienne pagination : 13-14-15) : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 94-97 (*Revelatio*, IV). [x]. **Avranches BM, 212, f. 5r-v** : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 109 (*Revelatio*, variante). [y]. **Avranches BM, 212, ff. 65v-66r** : « Et pour ce que au dit mont de la tu(m)be dit de s(ain)t michiel auoit deffaut de eaue par le co(m)mandement et reuelacion de mons(ieur) s(aint) michiel, les habitans firent en vne grant roche une forme de puis ou fontaine de laquele issi par miracle vne source || a grant labondance deaue qui encore dure et soustient deaue douce les habitans du mont ». [z]. Nous n'avons pas de trace des bréviaires de Bayeux au Mont Saint-Michel dans les inventaires montois, ni parmi les ouvrages restants. Cependant Jean Huynes nous donne la date de publication du bréviaire de Bayeux qu'il a consulté – et que Thomas Le Roy cite à sa suite – 1628 (cf. *HG*, tr. 1 ch. 6). [aa]. Sur la fontaine d'eau, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 8). [ab]. Manuscrit perdu. [ac]. Manuscrit perdu. [ad]. **Avranches BM, 213, f. 178r** : « Anno ab incarnatione Domini V<sup>c</sup> VI<sup>o</sup> prima revelatione beati Michaelis archangeli in Oriente facta in monte Gargano sub Zenone imperatore et Gelasio papa, subsecuta est secunda in occiduis partibus in monte Tumba, imperante Romanis Justiniano Augusto et presidente eisdem Johanne papa, monarchiam vero regni Francorum tenente Childeberto minore, Abrincatensem autem episcopatum disponente sancto Authberto episcopo, anno Domini .VII<sup>c</sup> VIII<sup>o</sup>. In quo loco exinde per annos fere CC<sup>os</sup> LXIII multa miracula per beatum Michaellem archangelum patrata sunt, et per totum illud spacium ibidem canonici canonicis successerunt ». [ae]. **Avranches BM, 212, ff. 1r-2v** : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 107 (*Revelatio*, variante). [af]. **Avranches BM, 212, ff. 45v-46r** : « Et en lan de lincarnation notre Seigneur VII<sup>c</sup> VIII<sup>o</sup> pleut a Dieu que son ministre || principal sainct Michel

archange prince de la cheualerie du ciel porteur des ames a paradis et combateur contre le dragon ancien pour le descente du peuple chrestien fut honnore en ce lieu es parties occidentales comme il estoit au mont en iceluy ou celuy de Gargane » . [ag]. **Avranches BM, 212, f. 66r** : « Et est celebree la solennite de la d(i)c(t)e apparicion du dit mont S(aint)michiel es XVII kalendes de noue(m)bre chascun an ». [ah]. SIGEBERT DE GEMBLOUX 1513, s. v. 709 : « Childeberto monarchiam regni Francorum tenente : archangelus Michael Authberto Abrincatensi episcopo monuit semel et iterum ut in loco maris qui propter eminentiam sui tumba vocatur fundaret ecclesiam in memoriam sui. volentis tale venerationem exhiberi sibi in pelago : qualis exibetur sibi in monte Gargano. Interim taurus a Leone furtim raptus : in illo loco religatur. Unde episcopus tertio admonitus ut illo in loco fundatamentum iaceret : ubi taurum religatum inveniret : et sicut eum terram pedibus pertrivisse videret sic ecclesiae ambitum duceret. Ecclesiam in honore sancti Michaelis constituit & ex illo tempore sicut in monte Gargano : ita etiam illo in loco quod modo dicit in periculo maris veneratio archangelis frequentari coepit ». [ai]. Pour le même passage, Jean Huynes cite les *Annales ecclesiastici* de César Baron (BARON 1624, s. v. 709), qui elles-mêmes citent la *Chronique* de Sigebert, « Eodem anno Childebertus tertius Rex Francorum regni 17 moritus, cui subrogatur Dagobertus secundus, qui regnavit annis quinque. Porro hoc eodem anno factam diuinitus appartitionem Authberto Episcopo Cameracensi, insignis sanctitatis viro, de eriganda Basilica S. Michaëlis Archangeli, habet Sigebertus in Chron. Eius generis apparitiones plures, tum in Oriente, tum in Occidente, Græcorum atque latinorum scriptores produunt, nec inanes eas fuisse, miraculorum frequentia probat. Claruit autem Authbertus Camerac. Episcopus, sanctitate insignis, cuius Acta scripsit Fulbertus suis temporis scriptor clarissimus ». Nous retrouvons

3. Le pape Jean VII meurt en 707. Le 16 octobre 708, c'est Constantin qui est attesté comme évêque de Rome. 4. En 708, c'est Childebert III qui est attesté roi de France.

ce fit l'an 709<sup>f</sup>. Les manuscrits<sup>f</sup> fort anciens<sup>[aj]</sup> dans le monastere sont plus croyables que tous<sup>[ak]</sup>.

Laisant la suite du discours de la dedicace de l'oratoire du Mont de Tombe, à présent nommé Mont Saint-Michel et autres fois *Ocrium*<sup>K</sup>, selon d'Argenray<sup>[am]</sup> et selon le sieur Tassin<sup>[an]</sup> *Ocrinum*<sup>L</sup> [ao], il ne faut obmettre que saint Aubert y colloqua des reliques qu'il avoit envoyé querir par quelques uns de ses chanoines au Mont Gargan, en Italie, sçavoir une<sup>+</sup> partie du marbre sur lequel saint Michel s'estoit apparu<sup>M</sup>, et en foy de son apparition avoit laissé un voile ou manteau d'estoffe vermeille, semblant estre de soye, mais difficile à connoistre en sa<sup>N</sup> façon et teixture, estant faite<sup>O</sup> de la main de l'ange, duquel manteau les dits chanoines apporterent une partie assez notable et Dieu fit plusieurs miracles par icelles saintes reliques sur le chemin. Plusieurs<sup>+</sup> malades furent gueris au<sup>P</sup> toucher d'icelles. Douze aveugles receurent la veue, et mesme<sup>Q</sup> une femme aveugle<sup>+</sup> du bourg

+ II9 f. 17 et 18<sup>[al]</sup> cy-dessus.

+ Δ f. 47<sup>[aq]</sup>.

Les breviers de Bayeux  
impriméz l'an 1628<sup>[ap]</sup>.

+ Δ f. 4<sup>[ar]</sup>.

+ Δ 47<sup>[as]</sup> et plusieurs autres<sup>[at]</sup>.

I « 779 » biffé et remplacé par « 709 » dans l'interligne. | J « costes à la marge » biffé après « manuscrits ». | K « ou Ocrinum » biffé après « ocrium ». | L Le <c> de « ocrinum » est ajouté dans l'interligne. | M « sur un Autel en celuy » biffé après « apparatus ». | N « fass » biffé après « sa ». | O « faite » ajouté dans l'interligne. | P « tâche » biffé après « au ». | Q « passant » biffé après « mesme ».

les *Annales ecclesiastici* dans l'ancienne bibliothèque montoise, d'abord dans l'inventaire de 1790 du commissaire Pinot-Coche-rie (n° Théologie 54), et dans les ouvrages montois qui demeurent aujourd'hui à Avranches (cotes Avranches BM, H 723 – H 724 – H 725 – H 726 – H 727 – H 728). [aj]. Dans la version complète de la *Revelatio*, aucune date n'est précisée ; en revanche dans la variante latine (Avranches BM, 212, f. 1r), et dans les variantes françaises (Avranches BM, 212, f. 45 et f. 65), on lit la date de 708. La même date est donnée dans le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 178r). [ak]. Sur ce paragraphe, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 6). [al]. **Avranches BM, 211, f. 9r-v** (ancienne pagination : 17-18) : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 98-99 (*Revelatio*, VI). [am]. ARGENTRÉ 1618, 36 (l. 1, ch. 9) : « Se trouue outre qu'entre les Articles des controuerses d'entre le Roy, contre le Duc de Bretagne traitez à Tours, avec le Duc, & le Duc de Bourgogne, il y en eut vn, des plaintes de l'vsurpation desdites bornes & tours, & de ce que le Roy auoit fait des moulins pres Pont-Orson, qui faisoient regorger la riuere sur les terres du Duc, & quelques autres differens sur ces mesmes finages. Passant outre on va à Saint Michel du Mont de Tumbé, que quelques vns pensent que ce soit *Ocrinum promontorium in periculo maris*, Abbaye que Saint Aubert Euesque d'Auranches bastit en l'an 707, & comme ils disent, edifice admirable, & presque surmontant nature, qui a esté quelquesfois en l'obeissance des Ducs de Bretagne, desquels les Abbez et religieus dudit lieu tiennent bonne part de leur fondation, lesquels Ducs pour enseigne de ce, feirent passer quelque temps la riuere de Coüesnon par deuers la Normandie, où ils en disent encores vn Prouerbe, qui deslors prist son origine, *Si Coüesnon a fait folie, Si est le*

*mont en Normandie*. ». [an]. TASSIN 1634. [ao]. Visiblement Thomas Le Roy a inversé les deux dénominations ; en effet Jean Huynes (*HG*, tr. 1, ch. 1) écrit en note marginale : « Le Sieur Tassin en ses cartes met *Ocrium* ». [ap]. *Breviarium Baiocense* 1628. [aq]. **Avranches BM, 212, f. 47r-v** : « Et pour ce que le dit euesque saint aubert estoit moult triste que il nauoit aucuns signez ou enseignes de saint michiel, il luy apparyt et luy dist que il enuoiait en monlt de gargane a son eglise laquelle il auoit fait ediffier. Et que il feist demander partie du peulle ou drap vermeil que saint michiel auoit laporte. Et partie du mabre || sur quoy il se estoit estey. donc ledit euesque saint aubert enuoya les messagiers au mont de gargane. ». [ar]. **Avranches BM, 212, f. 4v** : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 108 (*Revelatio*, variante). [as]. **Avranches BM, 212, f. 47v** : « Et pour la reuelacion que il reucoient les chanoines dudit lieu voulentiers le(ur) laisserent lesdiz ioiaux precieux lesquelz ils apporterent et en les apportant de la touchement diceulx furent par le chemin enlumi(n)es douze aueuglez. Et au pres de la place vne fe(m)me ancienne qui leu yssoit desuant allez ap(re)s ceulx qui les portoiert et soudainement elle vit tout dez. Et pour ce fut nomme la paroisse beauuoir qui auoit nom austeriac. Et entre tant que lesdiz messagiers qui apportoient lesdiz ioiaux ou reliquez lesquelz auoient demoure bien lespace dun an par volente diuine qui vouloit le liieu faire estre merueilleux la mer auoit complane et gaigne la dicte forest et ramene tout en greue. Lesdiz messagiers qui auoient lesse le dit lieu en boiz et le virent en greue cuydoient estre entrez en vn nouueau monde. ». [at]. Les informations de ce paragraphe sont tirées d'une version française de la *Revelatio* (Avranches BM, 212, f. 47r-v). Cependant on trouve le récit de la

d'Astereac, entendant dire qu'on les<sup>R</sup> apportoit et qu'elles passioient, se mit de genoux, demanda à saint Michel la santé, ce qu'elle receut, et voyant, elle s'escria : o! qu'il fait beau voir ! car miraculeusement la mer avoit ruiné<sup>S</sup> toutes les forest qui estoient autour du Mont, cependant que les chanoines estoient allés au Mont Gargan, de sorte qu'on voyoit par après ledit Mont fort facilement de toutes pars, et à cause de ce, ledit bourg a esté appelé du depuis Beauvoir<sup>[au]</sup>.

Π9 f. 19<sup>[av]</sup> ; Δ f. 5<sup>[aw]</sup>, 47<sup>[ax]</sup>, 65  
et 66<sup>[ay]</sup>.

ψ f. 45<sup>[az]</sup>.

||<sup>[3R]</sup> Tout ce que dessus accomply, saint Aubert establit douze chanoines, ou clerics, en ce lieu pour y faire chacun jour l'office divin, et pour leur entretien et norriture leur donna et legua pour cet effet les villages d'Huynes et de Genestz qui estoient à luy, en vertu de son domesne patrimonial<sup>T</sup>, en ce qui concerne le roturier seulement<sup>U</sup>, car il n'avoit les droictz seigneuriaux qu'on appelle<sup>V</sup> baronnie<sup>W</sup>. Il exhorta les susdits chanoines à bien faire leur devoir et puis il s'en retourna en son évesché, où il mourut, selon les manuscrits du Mont Saint-Michel, le 10<sup>e</sup> septembre<sup>X</sup> l'an<sup>Y</sup> 723, et son corps<sup>Z</sup> fut apporté au dit<sup>AA</sup> Mont<sup>AB</sup> après son deceds, où il est encore à présent tenu en grand honneur et reverence. *Le Martyrologe gallican*<sup>[ba]</sup> fait mention de luy le 18<sup>e</sup> jour de juin et le 16<sup>e</sup> jour d'octobre<sup>[bb]</sup>.

---

R « les » ajouté dans l'interligne. | S « a suite » biffé après « ruiné ». | T « il faut noter toutefois remarquer qu'il n'avoit droictz seigneuriaux en celuy » biffé après « patrimonial ». | U « seulement » ajouté dans l'interligne. | V Un mot illisible a été biffé après « appelle ». | W « qu'on appelle [illisible] baronnie » ajouté dans l'interligne. | X « 164 » biffé après « septembre ». | Y « l'an » ajouté dans l'interligne. | Z « son corps » ajouté dans l'interligne. | AA « dit » ajouté dans l'interligne. | AB « quelques jours » biffé après « Mont ».

quête des reliques au Mont Gargan et des miracles (guérison des douze aveugles, de la femme et suppression de la forêt) dans la version latine longue (*Revelatio* VI-VII) et brève (*Revelatio*, variante) de la *Revelatio* (les manuscrits montois comprenant le texte ont été cités *supra*). [au]. Sur ce paragraphe, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 5). [av]. **Avranches BM, 211, f. 10r** (ancienne pagination : 19) : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 98-99 (*Revelatio*, VII, 2). [aw]. **Avranches BM, 212, f. 5r** : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 109 (*Revelatio*, variante) [ax]. **Avranches BM, 212, ff. 47v-48r** : « [E]t arriuerent lesdiz messagiers en ce dit lieu du mont le XVIe iour du || mois doctobre au quel iour le dit euesq(ue) saint aubert et moult de gens de tous estatz estoient assemblez pour dedier cette dicte eglise. Et ils trouuerent que lange lauait dediee. & donc se teiserent et receurent a grant ioye et sollennite lesdiz ioiaux au reliquez. Et le dit euesque & ordonna et mist XII chanoines pour y seruir aux quelz il donna rentez et reuenuz de quoy ilz peussent uiure ». [ay]. En Avranches BM, 212, ff. 65r-66r, la *Revelatio* est racontée en français ; il n'y rien sur l'installation des cha-

noines, les dons de saint Aubert, ni la date du décès de ce dernier. [az]. Manuscrit perdu. On peut supposer que c'est de cette source que Thomas Le Roy a extrait la date de décès d'Aubert ; en effet dans le chapitre consacré à la vie de saint Aubert par Jean Huynes (HG), la soucre unique citée est « ψ f. 45 ». [ba]. DU SAUSSAY 1637, 368, s. v. « decimo quinto Kalend Iulii Luna » : « Abrincis sancti Autberti episcopi & confessoris, qui ad tantam spiritus puritatem peruenit, ut propter coelestem in terra conversationem Angelorum commercio frueretur. Huic beatus Michaël Archangelus apparens, monuit semel & iterum ut in loco maris, qui propter prominentem celsitudinem mons Tumba dicitur, ecclesiam cum coenobio construeret, quam Deo in sui commemorationem conseruaret. Praestitit quae iussus est sanctissimus Pontifex, opereque feliciter absoluto, & Episcopatus gloriose exacto decursu, ad coelitem, quorum puritatem æmulatus fuerat, consortium beatissimum, duce ipso Angelorum Principe, cui tam deuote obsecutus fuerat, lucemque immortalem perrexit ». [bb]. Sur l'établissement des chanoines, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 7).

L'an 876, le 21<sup>e</sup> novembre, Raoul ou Rollo<sup>AC</sup>, avec une puissante armée de Normands, entra en France par l'emboucheure de la riviere de Seine. La premiere chose qu'il fit, ce fut d'attaquer et se saisir de<sup>AD</sup> Rouen et ensemble de<sup>AE</sup> toute la province, pour lors appellée Nustrie, et luy imposa le nom de Normandie. C'estoit un idolastre avec tout son train, mais par les prieres et remonstrances de Franco, très digne archevesque de Rouen, il fut converty à nostre sainte foy, et après s'estre reconcilié avec Charles le Simple, roy de France, sur lequel il avoit envahy cette province, et espousé sa fille Gillette, par l'entremise du saint archevesque, et fit plusieurs biens<sup>AF</sup> aux eglises, et particulièrement à celle du Mont Saint-Michel, duquel il fut très devot, et luy legua une fort belle terre, pour l'augmentation des prebendes des chanoines. Il n'y a dans le monastere aucune chartres des donations, tant de saint Aubert que de Rollo, car tout fut bruslé par les ditz<sup>AG</sup> chanoines à l'introduction des moines, comme<sup>AH</sup> il se voira en son lieu, mais toutefois il est à presumer que cette terre estoit Ardevon, puisque l'on trouve les bienfacteurs de presque tous les autres domaines excepté de celui-là. Ce fut soubz ce Rollo que ce lieu<sup>AI</sup> changea de nom ; il avoit esté appellé Mont de Tombe jusque là, et du depuis Mont Saint-Michel au peril de la mer, à cause que la mer arrouse<sup>v</sup> ce rocher de toutes pars dans ses grandes marées, et d'une telle façon qu'il semble qu'elle le doive mettre à bas et renverser à chaque fois par la fureur de ses flots<sup>[bg]</sup>.

λ<sup>[bc]</sup> ; II10<sup>[bd]</sup> ; II9 f. 2<sup>[be]</sup> ; II1 f. 129<sup>[bf]</sup>.

AC « ou Rollo » ajouté dans l'interligne. | AD « et se saisir de » ajouté dans l'interligne. | AE « de » ajouté dans l'interligne. | AF « à l'e » biffé après « biens ». | AG « ditz » ajouté dans l'interligne. | AH « jad » biffé après « comme ». | AI « luy » biffé et remplacé par « lieu » dans l'interligne.

[bc]. Manuscrit perdu. [bd]. **Avranches BM, 211, f. 73r** : « DCCCLXXVI : Hoc anno cum suis Rollo Normannam penetrauit ». [be]. **Avranches BM, 211, ff. 12v-13** (ancienne foliotation : II) : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 206-207 (*Introduction*, III). [bf]. **Avranches BM, 159, ff. 128v-129r**, s. v. 876 : « Northmanni, origina Dani, duce quodam Rollone nomine, a Scitia inferiore egressi atque per Oceanum vecti, cum saepe numero ante tam Germaniam quam Gallia more piratico per eadem Oceani littora excursantes infestassent, tandem egressi, Galliam, qua in parte Britanniam respicit, pervaserunt, civitatemque in ea Rothomagum occupantes usque in hanc diem Northmaniam de suo nomine vocaverunt. Francis tunc Karolus qui Simplex dictus est imperabat. Northmani vero lingua barbarica quasi homines septentrionales dicti sunt eo quod primum ab illa mundi parte venerunt Karolus autem rex Francorum, inito cum eis foedere, filiam suam Gislam Rolloni uxorem dedit, et eam terram quæ nunc Northmannia vicatur ei concessit, addita etiam ad sumptuum supplementa tota minori Britannia, quæ antiquitus Letavia sive Armorica vocata est. Nam terra maritima quæ nunc vocatur Northmannia ab diuturnos paganorum excursus, silvis ubique adultis, cultro et vomere torpebat inculta. Flandrensem vero comitatum voluit ei rex primum dare, sed noluit præ palu-

dum impeditio recipere. Anno igitur dominicæ incarnationis nongentesimo XII, benedicto fonte in nomine sanctæ Trinitatis, Rollo a Francone archiepiscopo Rothomagensi baptizatur ; quem Robertus dux Francorum a fonte excipiens, ei suum nomen imposuit. Rollo autem postquam baptizatus est, per VII dies quibus in albis mansit, Deum et sanctam ecclesiam devote, datis muneribus, honoravit. Nam primo die dedit terram præmaximam sanctæ Mariæ Rothomagensi ecclesiæ ; secundo, sanctæ Mariæ Baiocensi ecclesiæ ; tercio, sanctæ Mariæ Ebriocensi ecclesiæ ; quarto, sancti Michaelis archangeli ecclesiæ in periculo maris supra montem positæ ; quinto, sancti Petri et sancti Audoeni in suburbio Rothomagi ecclesiæ ; sexto, sancti Petri et sancti Aichardri Gemeticensi ecclesiæ ; septimo, Brenneval cum omnibus appendiciis sancto Dionisio dedit. Octavo die expiationis ejus, vestimentis crismalibus exutus, verbis cœpit adquisitam terram metiri comitibusque suis et ceteris fidelibus suis largiri. Videntes autem pagani ducem suum christianum esse, relictis idolis, Christi nomen suscipiunt, ac unanimes ad baptismum convolant, et exinde gens Northmannorum, Christo credens, fidei subacta est. » (Delisle (éd.) 1872, 11-12). [bg]. Sur ce paragraphe, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 15).

v. **Arrouser** : ancienne forme de arroser, attestée du XIII<sup>e</sup> siècle à 1675 dans le FEW (FEW, s. v. \*arrosare (t. 25, p. 334a).



AA<sup>[bh]</sup> ; LB 1 f. 4, f. 17<sup>[bi]</sup>.ψ f. 2<sup>[bj]</sup> ; II9 f. 4<sup>[bk]</sup>.ψ f. 2<sup>[bm]</sup> et II9 f. 4<sup>[bn]</sup>.

L'an 917<sup>5</sup>, Rollo estant decedé, Guillaume son fils, surnommé longue espee, luy succeda au duché de Normandie, et à la devotion qu'il portoit au Mont Saint-Michel, il donna à l'église d'iceluy les belles terres qui suivent : les villages de Maldray, Curey, Macey, Peleton, la moytié de Cromeret<sup>AJ</sup>, Verguncey, Saint-Jean sur le bord de la mer avec l'église, le moulin, prez, vignes, et le tout estant fort près de ce Mont. Les lettres de donations<sup>6</sup> ont esté bruslées, comme dit est, par les chanoines auparavant de sortir de ce Mont<sup>[bl]</sup>.

||f. [3v] L'an<sup>[bo]</sup> 942<sup>AK</sup>, selon les manuscrits de ce Mont<sup>t</sup>, contre le sentiment de Gabriel du Moulin<sup>AL</sup>, page 52 de son *Histoire de Normandie*<sup>[bp]</sup>, qui dit que ce fut l'an 944, où Guillaume, 2<sup>e</sup> duc de Normandie fut assassiné cruellement et en trahison par l'ordre d'Arnoult, conte de Flandres, en un pourparler qu'ils eurent ensemble sous pretexte de bon accueil, son corps fut apporté à Rouen. Le reverend pere dom Hugues Menard fait mention de luy en son *Martyrologe des saints benedictins*<sup>[bq]</sup> comme aussi *Le*

---

AJ « Verguncey » biffé après « Cromeret ». | AK « ou 943 » biffé après « 942 ». | AL « lequel » biffé après « du Moulin ».

[bh]. **Avranches BM, 210, f. 21r** : « Villulas quoque quas aus meus Willelmus in pago Abrincantino sancto Michaeli tradidit, sed Robertus comes postea ui abstulit reddo, quæ his uocitantur nominibus, Maldrei, Carcei, Marrinnei, Curei, Forges, Solinnei, Dummannei, Macei, Scallei, Peleton, dimidium Cromeret, Verguncei, Mannei, Sancti Johannis iterum uillam prope litus maris sitam, cum ecclesia et uineis, et molendino, et pratis, et uillam in ualle castelli Moretoin quæ dicitur Maisnilranger » (Keats-Rohan (éd.) 2006, 77, n° 2). [bi]. Cartulaire perdu. [bj]. Manuscrit perdu. [bk]. **Avranches BM, 211, f. 14r** (ancienne foliotation : IIII) : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 208-209 (*Introductio*, IV). [bl]. L'énumération des donations par Guillaume Longue Épée est issue de l'acte de Richard II (Avranches BM, 210, f. 21r) ; le reste est tiré de l'*Introductio monachorum* (conservée dans les manuscrits montois Avranches BM, 210 ; Avranches BM, 211 ; Avranches BM, 213) : la succession de Rollon en 917 (*Introductio*, IV) : « Rollone ergo defuncto, cuncti ejus optimates fideliter se commiserunt supradicto Guillelmo, ipsius filio, qui tanto patri dignus heres substitutus Deo et omnibus se amabilem praebuit hominibus. » (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 208-209), et la destruction des chartes par les chanoines (*Introductio*, VI, 3) : « Clerici autem, animadversa adversum se ejusdem principis indignatione, quid vel quantum potuit quisque eorum ex rebus ipsius ecclesiae studie-

runt loco emittere sibi que fidelibus aliorum committere, satius ducentes, si sic res urgeret, loco cedere quam sub regularis vitae norma ibi degere » (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 212-213). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 15). [bm]. Manuscrit perdu. [bn]. **Avranches BM, 211, ff. 13r-14r** (ancienne foliotation : III-III) : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 208-209 (*Introductio*, V). [bo]. Le passage est tiré du texte de Jean Huynes (*HG*, tr. 1, ch. 14) : « L'an neuf cens quarante deux, ou quarante trois, ou selon AA f. 9 et Gabriel du Moulin en son hystoire page cinquante deux l'an neuf cens quarante quatre », puis « Au martyrologe des saints de l'ordre de saint Benoist, et au Gallican il est fait mention de luy le 17<sup>e</sup> decembre » et en note marginale « Ce martyrologe composez par Hugues Menard et André du Saussay ». [bp]. DU MOULIN 1631, 52 : « Ainsi mourut ce bon Prince, valeureux, iusticier, secourable, fidelle en promesses, aussi pieux dans l'air de la Cour, que les Religieux dans l'innocence de la solitude, en vn mot tout moyne dans le cœur, & si sa vie (qui finit tragiquement le dixhuictième de decembre, l'an neuf cens quarante deux, comme porte son épitaphe, ou quarante quatre, apres un regne de vinq-cinq années) eust esté plus longue, on eust veu à Iumieges, vn Duc Religieux, marcher en queuë des novices ». [bq]. MÉNARD 1629, Index : « Guillelmus Dux Normaniae 17 decem. ». Voir MÉNARD 1629, 416-421 (l. 1, n° 17).

5. Rollon ne meurt pas avant 927-933 (Bauduin 2004, 20). L'erreur est répandue dans les manuscrits montois (*Annales 1-1291* (Avranches BM, 211, f. 73v) ; *Annales 506-1154* (Avranches BM, 213, f. 170r) ; *Introductio monachorum* (Avranches BM, 210, f. 12r ; Avranches BM, 211, 13r ; Avranches BM, 213, f. 133v)). La date de 917 viendrait d'une mauvaise interprétation du texte de Dudon de Saint-Quentin par l'auteur de l'*Introductio monachorum* (voir l'explication dans Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 206, n. 20). 6. Pour Marie Fauroux, les donations ne peuvent pas être antérieures à 933, date à laquelle Charles le Simple donne le Cotentin et l'Avranchin à Guillaume Longue Épée (Fauroux (éd.) 1961, 21 et n. 11).

*Martyrologe gallican*<sup>[br]</sup> le 17<sup>e</sup> decembre. Richard 1<sup>er</sup> de ce nom, son fils, âgé seulement de 10 ans<sup>AM</sup> luy succeda. Il fut<sup>AN</sup> surnommé aux longues jambes et sans peur. Ce fut un prince fort pieux<sup>x</sup> et grandement zelé pour l'honneur de Dieu et de son eglise, prenant grand soin que le divin service fust decemment celebré, et par personne de probité et integrité de mœurs et de vie.

II9 f. 4<sup>[bs]</sup> et ψ f. 15<sup>[bt]</sup>.

Considerant un jour à par soy combien les chanoines de l'eglise du Mont Saint-Michel estoient debordez en leur vie, ne residantz point du tout, jouissant de bonne prebendes, donnoistz de mediocres gages à de pauvres presbtres pour les acquiter du service par eux deub en cette eglise, et par ainsi le tout alloit fort mal car ces presbtres, n'estantz qu'à demy gagéz, ne faisoient presque point d'office, il resolut de les mettre tous dehors, et de mettre de bons religieux en leur place affin que Dieu fut servi selon son desir et qu'il l'avoit jadis tesmoigné par saint Michel à saint Aubert, luy disant qu'il vouloit estre honoré sur ce Mont perpetuellement<sup>[bu]</sup>.

Auparavant de rien entreprendre, il proceda jurediquement, prenant le conseil d'Hugues, archevesque de Rouen, et de son frere Rodulphe, conte de Bayeux, et de plusieurs autres personnes non moins pieuses que de singulieres prudences, par l'advis desquels il fut resolu que<sup>AO</sup> les dits chanoines seroient mis dehors, si après une et seconde monition<sup>vi</sup> ils ne se corrigeoient, et residassent actuellement tous en bref neantmoins avec permission du pape. Cependant qu'on faisoit notifier les<sup>AP</sup> volontés du duc aux chanoines, il obtint la permission que dessus du Saint-Pere<sup>AQ</sup>, le pape Jean 13<sup>e</sup>; et comme les chanoines se virent presséz, voyant bien<sup>AR</sup> qu'il leur falloit quitter le Mont Saint-Michel parce qu'ils ne vouloient point s'amender et delaisser leurs vices, ils firent brusler tous les tiltres, papiers et enseignements de leur chapitre et n'en resta<sup>AS</sup> aucun, retirerent tous leurs meubles et emporterent ce qui estoit de plus riche et plus precieux es ornements<sup>AT</sup> sacrez de l'eglise, et le mirent chez des personnes affidées<sup>vii</sup>, pour en avoir la possession quand ils seroient dehors<sup>[bw]</sup>.

Z f. 1<sup>[bv]</sup>.

---

AM « fut » biffé après « ans ». | AN « fut » ajouté dans l'interligne. | AO Un <n> final à « que » a été biffé. | AP « v » biffé après « les ». | AQ « Joh » biffé après « Saint-Pere ». | AR « bien » biffé après le même. | AS « aucun » biffé après « resta ». | AT « meubles » biffé et remplacé par « ornements » dans l'interligne.

[br]. DU SAUSSAY 1637, 103-104. [bs]. **Avranches BM, 211, f. 14r-v** (ancienne foliotation : IIII) : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 208-209 (*Introductio*, V). [bt]. Manuscrit perdu. [bu]. Les excès des chanoines sont décrits dans le chapitre VI de l'*Introductio monachorum*, (manuscrits montois Avranches BM, 210, ff. 13v-14r ; Avranches BM, 211, ff. 14v-15r ; Avranches BM, 213, f. 135r-v) ; cf. Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 210-211 (*Introductio*, VI, 2) [bv]. Manuscrit

perdu. [bw]. Ce paragraphe est une adaptation en français du chapitre VI latin de l'*Introductio monachorum*, (manuscrits montois Avranches BM, 210, f. 14r ; Avranches BM, 211, f. 15r-v ; Avranches BM, 213, f. 135r-v) ; cf. Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 210-213 (*Introductio*, VI, 3).

**vi. Monition** : en français est une « exhortation (terme d'Église), citation devant un tribunal d'égglise (FEW, s. v. *monitio*, (t. 6-3,

p. 78b)). **vii. Affidées** : est attesté en moyen français comme « digne de foi, à qui on se fie » (FEW, s. v. *fidare* (t. 3, p. 500).

#appellé Bernier

+ RR f. 144<sup>[bx]</sup>.

+ ψ f. 3<sup>[bz]</sup>; λ f. 16<sup>[ca]</sup>.

L'un d'iceu# deterra le corps de saint Aubert, leur premier fondateur, et luy fit faire expres <sup>[f. [4R]]</sup> une place pour le mettre entre le lambris et le toit de son logis, où il fut<sup>+</sup> trouvé par les moines souz Hildebert premier du nom et 3<sup>e</sup> abbé de ce Mont. On le<sup>AU</sup> colloqua dans l'église dudit lieu dans une chasse decemment ornée. Cette<sup>AV</sup> translation se fit le 18<sup>e</sup> jour de juin, et de ce jour là, on a continué de celebrer la feste du<sup>AW</sup> dit saint à pareil jour dans ce monastere du Mont Saint-Michel<sup>[by]</sup>.

Mais le duc, qui ne perdoit point temps dans une si bonne œuvre, faisoit faire un grés<sup>viii</sup> de trente<sup>+</sup> vertueux moines de l'ordre de Saint-Benoist en la ville d'Avranches, qu'il avoit envoyé querir es abbayes de Fontenelles ditte de Saint-Wandrilles, de Saint-Pierre de Jumieges, de Saint-Taurin d'Evreux, de Saint-Benin<sup>7</sup>, de Saint-Evroult et de Saint-Melaine de Rennes en Bretagne<sup>8</sup>, où il se trouva, et après leur avoir remontré l'importance de l'entreprise pour le bien et l'honneur de l'église de Dieu et augmentation de l'ordre de Saint-Benoist, et eux, luy ayant promis d'y faire ce qu'ils pourroient, il envoya à sommer<sup>AX</sup> les chanoines du Mont de prendre l'habit monachal, ou à faute de ce qu'il leur declaroit avoit ordre de les chasser. Comme<sup>AY</sup> iceux ne firent que se moquer de cette somation, les gens du duc se saisirent de l'église et de tout ce qui restoit de meilleur, et incontinant les chanoines sortirent, et le duc, estant adverty de tout, vint avec cette saincte troupe monachalle et entra sans resistance dans le Mont Saint-Michel, où il establit ces gens de benediction au grand contentement des personnes pieuses et grand depit des susdits chanoines et de leurs fauteurs<sup>[cb]</sup>.

L'an 966, cet établissement fut<sup>AZ</sup> fait avec grande pompe et magnificences, hymnes et cantiques chantez en l'honneur de Dieu et du saint archange. Le duc, qui estoit

---

AU « On le » ajouté dans l'interligne. | AV « colloquation, et » biffé après « cette ». | AW « st » biffé après « du ». | AX « derechef » biffé après « sommer ». | AY « deffet il les mit » biffé après « comme ». | AZ « fut » ajouté dans l'interligne.

[bx]. Avranches BM, 213, ff. 143v-145r : ce paragraphe est un très bref résumé du premier chapitre du *De Translatione*, conservé dans les manuscrits montois Avranches BM, 211, ff. 22v-25r et Avranches BM, 213, ff. 143v-145r ; cf. Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 248-253 (*De Translatione*, I). [by]. Sur ce paragraphe, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 4 § 2). [bz]. Manus-

crit perdu. [ca]. Manuscrit perdu. [cb]. Les sources citées par Thomas Le Roy sont aujourd'hui perdues ; l'arrivée des moines et le départ des chanoines est raconté un peu différemment dans les chapitre VII et VIII de *l'Introductio monachorum* ; cf. Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 212-215 (*Introductio*, VI, 3-VII). Sur ce paragraphe, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 17).

viii. Grés : de grex, « troupeau » (FEW, s. v. *grex* (t. 4, p. 268)).

7. Nous n'avons pu identifier ce monastère précisément ; il peut d'agir de Saint-Bénigne de Dijon ou Saint-Bénigne de Fruttuaria. 8. La liste des abbayes est également donnée par dom Jean Huynes (*HG*, tr. 2, ch. 1). Aucune source médiévale aujourd'hui conservée ne donne cette liste citée par les deux moines mauristes. Pierre Bouet et Olivier Desbordes proposent d'y voir la liste des établissements d'où seraient originaires les moines, non pas en 965-966 seulement, mais plutôt sur une plus longue période de 965 à 1025 (Bouet & Desbordes 2009, 173). La mention de Saint-Bénigne semble en effet mieux appropriée à la période de l'influence de Guillaume de Volpiano en Normandie (abbé de La Trinité de Fécamp à partir de 1001). À partir

accompagné de plusieurs evesques et seigneurs de ses estatz, esleut pour premier abbé de cette nouvelle colonie l'un d'iceux nommé<sup>+</sup> Mainard, homme fort grave, de sainte vie et de noble<sup>BA</sup> extraction, lequel depuis l'an 960 jusques en cette année 966, s'estoit occupé à la restauration du monastere de Saint-Wandrille ruiné par les guerres. Le pape Jean 13<sup>e</sup> et le roy de France Lothaire confirmerent par leurs bulles et patentes cette prise de possession, comme on verra<sup>BB</sup> cy-après. Ainsi comença en ce Mont l'observance de la *regle* de saint Benoist, tous les chanoines s'estantz retiréz et n'ayant eu en consideration la charité de ces bons religieux<sup>BC</sup>, qui eussent eu bien cher<sup>BD</sup> de déppenser les revenuz de ce Mont à leur entretien, pourveu qu'il eussent changé leur mauvais deportement. Cela arriva<sup>BE</sup> 257 ans après l'establissement des dits chanoines par saint Aubert, evesque d'Avranches, en ce lieu<sup>[cd]</sup>.

+ ψ f. 18<sup>[cc]</sup> ; ll9 f. 8<sup>[cd]</sup>.

ll<sup>F</sup>. [4v] Le duc Richard 1<sup>er</sup> du nom<sup>BF</sup>, ravy de l'avenement, heureux de son bon dessein, commença à faire bastir le monastere propre pour une communaulté de moines, orna l'église de riches meubles<sup>BG</sup>, vases d'or et d'argent, donna en<sup>BH</sup> outre des terres et domaines<sup>[cf]</sup> et confirma ce qui avoit esté donné par ses predesseurs, conceda toute la juridiction<sup>BI</sup> temporelle qui luy appartennoient en ce Mont, et Maugis<sup>9</sup>, evesque d'Avranches, quitta toute la spirituelle en faveur des moines qu'il y pouvoit avoir, à raison de son evesché, comme il se dira cy-après. De là prit l'origine de l'archydiaconé

---

BA « grande » biffé et remplacé par « noble » dans l'interligne. | BB « apres » biffé et remplacé par « on verra » dans l'interligne. | BC « benedictins » biffé après « religieux ». | BD « qu'ils de les » biffé après « cher ». | BE « Cecy fut fait » biffé et remplacé par « Cela arriva » dans l'interligne. | BF « 1<sup>er</sup> du nom » ajouté dans l'interligne. | BG « et » biffé après « meubles ». | BH « oustre » biffé après « en ». | BI Un mot illisible a été biffé après « juridiction ».

[cc]. Manuscrit perdu. [cd]. **Avranches BM, 211, f. 18r-v** (ancienne foliotation : VIII) : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 216-217 (*Introductio*, IX, 2). [ce]. Le contenu de ce paragraphe est un résumé en français des chapitres VIII et IX de l'*Introductio monachorum* (cf. Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 214-217 (*Introductio*, VIII-IX)). Cependant il n'est pas dit dans ce texte montois que Mainard, abbé du Mont Saint-Michel, est le même que l'abbé de Saint-Wandrille. Il faut donc faire l'hypothèse que dom Thomas Le Roy l'a lu dans l'autre source citée en note marginale, « ψ f. 18 », source que nous n'avons pas identifiée. L'extraction de Mainard est également mentionnée dans un texte montois, postérieur, le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 178r) : « et Mainardum, virum summe religionis, primum illis abbatem prefecit, de monasterio

Fontinelle, quod nunc Sancti Wandregisili uocant ». En revanche Robert de Torigni ne dit jamais que Mainard, abbé du Mont Saint-Michel, Mainard, abbé de Saint-Wandrille sont le même homme. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 17). [cf]. La donation de biens temporels est décrite dans le chapitre VIII de l'*Introductio monachorum* : « Richardus vero dux moenia congrua monachis de suo ibi aedificari fecit altariaque monasterii tabulis aureis et argenteis mirabilis pretii decoravit; calices aureos cum crucibus et candelabris incredibilis ponderis addidit; ecclesias, villas cunctaque necessaria monachis pro eorum voto concessit, sicque gaudens a loco discessit. » (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 214-215 (*Introductio*, VIII, 2)).

de 1023, le nom de Suppo, un des disciples de Guillaume de Volpiano, issu de Saint-Bénigne, apparaît comme abbé du Mont Saint-Michel, même s'il ne reste qu'un an, il reviendra plus tard (voir Gazeau 2007b, 203 et 205-206 qui reprend la thèse de Bulst 1973, 170-172). 9. La mention de Maugis dans le paragraphe consacré à Richard 1<sup>er</sup> peut sembler anachronique ; en effet Maugis, qui succède à Norgod, n'est pas évêque d'Avranches avant 1022-1025 et jusqu'en 1028 (Allen 2012, 65). Il approuve cependant un acte de Richard II : « Ego Maugisus, sanctæ Abrincatensis ecclesiæ episcopus, hanc donationis cartulam manu propria voluntarié confirmo » (Fauroux (éd.) 1961, 158-162, n° 49).

Z f. 3<sup>[cg]</sup> ; R f. 7<sup>[ch]</sup>.

Θ f. 1<sup>[ci]</sup>.

Le tout appert dans un ancien martyrologe<sup>[ci]</sup>.

du Mont Saint-Michel et de là provient que l'abbaye pourvoit *pleno jure* à la cure dudit Mont. Pour retourner à nostre bon duc, il ordonna que l'élection de l'abbé seroit en la disposition des moines, de tout quoy fut passé acte en forme de chartre, laquelle par le mauvais mesnage des moines<sup>BJ</sup> long temps après a esté perdue et ne se voit à present. Celles qu'il obtint du pape et du roy pour la confirmation de cet établissement sont icy après tout au long<sup>10</sup>. Il mourut ayant fait beaucoup de bien aux eglises, particulièrement à celle du Mont Saint-Michel, l'an 996, le 20<sup>e</sup> novembre<sup>11</sup>. Chascun an, on y chante une grande messe à pareil jour à son intention et on donne la somme de 16 deniers à tous les pauvres qui se présentent et sont d'ordinaire 3 ou 4 000<sup>[ck]</sup>.

SIGNUM GLORIORISSIMI LOTHARII, REGIS FRANCORUM DE STABILITATE MONACHORUM SUPER MONTEM SANCTI MICHAELIS IN PERICULO ETC.

Sources du chapitre : AD 50, H 14978 (copie perdue<sup>[ci]</sup>).

BJ « longt » biffé après « moines ».

[cg]. Manuscrit perdu. [ch]. **Avranche BM, 215, f. 172r** : « XI KL [decembris] Obiit Ric(ardus) (primus) dux norm(annorum) qui ab hoc loco can(oni)cos expulsi et mo(na)chos i(n)duxit ». [ci]. Manuscrit perdu. [cj]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 176** : « XI KL dec(embris) Obierunt Richardus i dux normannor(um) & Gaufrid(us) comes b(r)itannie ». [ck]. Nous n'avons pu trouver la source de Thomas le Roy ; nous ne savons pas s'il cite une action d'actualité à son époque ou s'il s'agit d'une tradition plus ancienne. Sur ce paragraphe, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 2 § 2 et § 3). [cl]. Une édition a été faite par Louis

Halphen (Halphen (éd.) 1908, 53-57, n° XXIV), d'après un original prétendu interpolé et plusieurs copies aujourd'hui disparus : (B) AD 50, H 14977 ; (C) AD 50, H14978 ; (D) Paris BNF, Latin 14832 ff. 177r-178v ; (E) Avranches BM, 210, ff. 18v-19r ; (F) AD 50, H 14979. Pour Louis Halphen l'original de la patente de Lothaire est perdue. Nous ne donnons ici que les copies utiles. Louis Halphen cite également deux des copies de Thomas Le Roy (dans l'*Histoire de l'abbaye* et dans la *Brève histoire*), qu'il dit copiées d'après C. Il ne cite pas la copie présente dans *Les Curieuses recherches*.

10. Sur les actes de Richard I<sup>er</sup>, Lothaire et Jean XIII, nous citons l'analyse de Laurent Morelle (Morelle 2013, 111-112) : « S'agissant de la production diplomatique accompagnant la réforme, il semble probable que le duc Richard I<sup>er</sup> n'a pas délivré d'acte sanctionnant l'installation des moines : le narrateur de l'*Introductio* parle simplement d'un *concessivum donum* leur accordant notamment le privilège électif (IX, 1), mais l'expression, délicieusement ambiguë, laisse au lecteur le soin de son interprétation : il y verra à sa guise un acte ou une donation non instrumentée. Du reste, on ne conserve aucun acte ducal relatif à la réforme de 966 et le diplôme de Lothaire est présenté par l'historiographe (IX, 2) comme une confirmation des *privilegia* de la communauté (sous entendu la liberté d'élection concédée par le duc), ce qu'il n'est pas. En somme, le narrateur laisse accroire par quelques touches impressionnistes que la liberté d'élection était un privilège constitutif de la réforme de 966. – 3) Quant au diplôme de Lothaire, sa critique reste délicate. Les indices ne manquent pas en sa faveur (le protocole final est d'excellente venue) et sa teneur purement confirmative du passage de la communauté à l'*ordo monachilis* n'est guère suspecte ; toutefois le préambule, formellement de bon aloi (on y relève des tournures peu communes en usage sous Charles le Chauve), est thématiquement inadéquat, puisqu'il porte sur la confirmation par le roi des actions de ses prédécesseurs, ce qui est hors de propos ». 11. Dans l'obituaire (Avranches BM, 215, f. 172r) Richard I<sup>er</sup> est inscrit sous la date du 21 novembre : « XI kl [decembris] Ob(iit) Ric(ardus) (primus) dux norm(annorum) q(u)i ab hoc loco can(i)cos expulsi (et) mo(na)chos i(n)duxit. Gaufrid(us) com(es) brit(annorum) q(u)i dedit q(uo)d h(ab)emus in pollet ». C'est également le cas dans le Martyrologe (Avranches BM, 214, uc 3, p. 176) : « XI KL dec(embris) Obierunt Richardus i dux Normannor(um) & Gaufrid(us) comes B(r)itannie ».

**Passages parallèles** : Paris BNF, Français 18947, f. 116v<sup>[cm]</sup> ; Paris BNF, Français 18948, f. 131<sup>[cn]</sup> ; Avranches BM, 210, ff. 18v-19r ; Paris BNF, Latin 14832 ff. 177r-178v<sup>[co]</sup> .

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [16r-v], p. 15-16 (ch. 2 § 4) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [4v-5r], p. 6-7 (ch. 1, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 428r (Acte de Lothaire).

In nomine sanctae<sup>α</sup> et individuae<sup>β</sup> Trinitatis, Lotharius, Dei gratia<sup>γ</sup> rex. Si ea quae praedecessores nostri, divina dignatione illuminati<sup>δ</sup> et piis admonitionibus<sup>ε</sup> Dei servorum<sup>ζ</sup> instigati, pro utilitatibus ecclesiarum<sup>η</sup> et necessitatibus servorum Dei<sup>θ</sup> supplendis statuere decreverunt, nostris confirmamus edictis, regiam exercemus consuetudinem, et hoc nobis ad presentem vitam faelicibus<sup>ι</sup>, peragendam et ad futuram capessendam profuturum procul dubio confidimus. Idcirco<sup>κ</sup> notum sit omnibus fidelibus nostris, praesentibus scilicet atque futuris, quemdam<sup>λ</sup> esse<sup>BK</sup> locum Montem Sancti Michaelis dictum, situm in maris pelago quem modernis diebus, amore ductus regis aeterni, Richardus<sup>BL</sup>, Normanorum<sup>μ</sup> marquisus cum autoritate<sup>ν</sup> domni Johannis sanctae Romanae ecclesiae<sup>ξ</sup> sedis papae, restauravit in melius, aggregans<sup>ο</sup> monachorum cetum<sup>π</sup> divinarum legum sanctionibus jugiter inhaerentium<sup>ρ</sup>. Pro cujus perpetuo roboramine atque stabilitate, domni praefati<sup>σ</sup> papae<sup>τ</sup>, nec non<sup>ι</sup> memorati marchisi atque Hugonis, sanctae Rothomagensis<sup>υ</sup> ecclesiae<sup>φ</sup> archiepiscopi, ad cujus diocesim pertinet, jam dictus<sup>χ</sup> locus, nostras pervenit ad aures petio, Id ipsum nostro perpetuo manendum roborare fulcimine. Quorum ratio decreto nostra Excellentia hilaris reddita ac eorum voluntati aures accommodantes<sup>ψ</sup>, veluti postulaverant fieri adjudicavimus. Unde regali autoritate<sup>ω</sup> et indulgentia<sup>||<sup>[F. [SR]]</sup></sup> per hoc praeceptum nostrae confirmationis stabili jure eundem<sup>αα</sup> locum in eodem quo nunc pollet ordine, videlicet monachili, permanere concedimus omni tempore aevi praecipientes regia potestate ut nemo

Extrait de l'original en parchemin, gardé es archives du monastere.

**BK** « Montem » biffé après « esse ». | **BL** Le <h> de « Richardus » est ajouté dans l'interligne.

α sancte *Halphen*. | β individue *Halphen*. | γ dei gratia : gratia dei *Halphen B & D*. | δ inluminati *Halphen*. | ε ammonitionibus *Halphen B & D*. | ζ dei servorum : servorum dei *Halphen B & D*. | η aeclsiarum *Halphen*. | θ et necessitatibus servorum Dei *B & D* : et servorum Dei necessitatibus *Halphen*. | ι felicius *Halphen B & D*. | κ iccirco *Halphen B & D*. | λ quendam *Halphen B & D*. | μ nortmannorum *Halphen* normannorum *B & D*. | ν auctoritate *B & D*. | ξ ecclesiae non hab. *B & D*. | ο ante aggregans hab. inibi *B & D om. Avranches BM, 210*. | π coetum *Halphen B & D*. | ρ inherentium *Halphen*. | σ praefati *Halphen*. | τ pape *B & D*. | ι nec non : necnon et *Halphen* necnon *B & D*. | υ rotomagensis *Halphen B & D*. | φ aeclsiarum *Halphen*. | χ jam dictus : jamdictus *Halphen*. | ψ accommodantes *Halphen*. | ω auctoritate *Halphen B & D*. | αα eundem *Halphen B & D*.

[cm]. Acte copié parmi les pièces justificatives de Jean Huynes, à la suite de son *Histoire générale du Mont Saint-Michel au péril de la mer*, qui est d'après Louis Halphen (Halphen 1908, 55) copiée d'après une autre copie (AD 50, H 14980 aujourd'hui perdue) ou d'après Avranches BM, 210. [cn]. Acte copié parmi les pièces justificatives de Jean Huynes, à la suite de son *Histoire*

*générale du Mont Saint-Michel au péril de la mer*, qui est d'après Louis Halphen (Halphen 1908, 55) copiée d'après Avranches BM, 210. [co]. Pierre Bouet et Olivier Desbordes proposent une édition critique de la charte d'après ces copies montoises conservées dans Avranches BM, 210 et Paris BNF, Latin 14832 (voir Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 220-223).

successorum nostrorum regum neque quislibet ejusdem regni marchisus, neque qui, in sancta Rothomagensi<sup>αβ</sup> ecclesia<sup>αγ</sup> praesul<sup>αδ</sup> per subvenientia tempora successerit, quod nostro roboratum est inviolabili decreto infringere audeat, quatinus<sup>αε</sup> inibi Deo servientes, ac divini servitii cultores libere Deo serviant et pro nobis ac totius regni nobis a Deo collati conservatione exorare queant. Et hoc praeceptum<sup>αζ</sup> quod ob amorem omnipotentis Dei et remedium animae<sup>αη</sup> nostrae roboravimus, ut firmiorem obtineat vigorem, manus nostrae conscriptione subterfirmavimus et de annulo<sup>αθ</sup> nostro sigillari jussimus. Sic signatum Lotharius Rex<sup>αι</sup>. †

BULLA CONFIRMATIONIS DOMNI NOSTRAE PAPAE JOHANNIS 13<sup>E</sup> QUA  
CONFIRMANTUR MONACHI BENEDICTINI SUPRA MONTEM SANCTI  
MICHAELIS

Sources du chapitre : Original perdu<sup>[cp]</sup>

Passages parallèles : Avranches BM, 210, f. 17r-v ; Avranches BM, 211, ff. 18v-19r (cahiers du XV<sup>e</sup> siècle) ; Avranches BM, 213, f. 137r-v ; Paris BNF, Latin 14832 ff. 177r-178v<sup>[cq]</sup>.

Passages parallèles dans notre corpus : Caen BM, Mancel 195, f. [16v], p. 16 (ch. 2 § 5) ; Paris BNF, Français 18950, f. [5r-v], p. 7-8 (ch. 1, 3) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 428v ([Confirmation du pape Jean XIII]).

Extrait de l'original en parchemin gardé es archives de ladite abbaye.

Noverit cunctorum<sup>BM</sup> notitia<sup>ακ</sup> fidelium quod ego Johannes, pii Conditoris clementia sanctae<sup>αλ</sup> Romanae<sup>αμ</sup> ecclesiae et<sup>αν</sup> sedis existens indignus papa, gloriosi Francorum regis Lotharii, nec non<sup>αυ</sup> et sanctae Rothomagensis<sup>αξ</sup> ecclesiae<sup>αο</sup> archipresulis Hugonis atque Richardi Normanorum<sup>απ</sup> marchisi summisso pulsatus rogatu pro Monte Sancti Michaelis, videlicet in maris pelago sito, quem ipsi acti amore superni<sup>αρ</sup> Regis in melius restaurarant monachorum inibi aggregantes normam preceptoque regali firmaverant, quod et ipse hoc facere non differrem. Quorum assentiens benignae<sup>ασ</sup> petitioni<sup>ατ</sup>, astruo et corrobore quo fine tenus<sup>αυ</sup>, in eo quo nunc pollet permaneat monachili ordine ipsique monachi de suis adhibeant pastorem. Si quis autem id molitus fuerit contra

BM « minersitus » biffé après « cunctorum ».

αβ rotomagensi Halphen B & D. | αγ aeclesia Halphen. | αδ presul Halphen. | αε quatenus B & D. | αζ preceptum Halphen. | αη anime Halphen B & D. | αθ anulo Halphen B & D. | αι sic signatum Lotharius rex : signum domni gloriosissimi Lortharii regis Halphen non hab. B & D. | ακ noticia Zimmermann. | αλ sancte Zimmermann. | αμ romane Zimmermann. | αμ ecclesiae et non hab. Zimmermann B & D. | αν nec non : necnon Zimmermann B & D. | αξ rotomagensis Zimmermann B & D. | αο ecclesię Zimmermann. | απ normannorum Zimmermann B & D. | αρ superi Zimmermann B & D. | ασ benigne B & D. | ατ petitioni Zimmermann. | αυ fine tenus : finetenus Zimmermann B & D.

[cp]. Cette bulle, fausse, de Jean XIII est copiée par Thomas Le Roy dans ses trois manuscrits (Paris BNF, Français 18950, Paris BNF, Latin 13818 et Caen BM, Mancel 195) et se trouve dans plusieurs manuscrits de l'ancienne bibliothèque montoise. L'acte est édité par H. Zimmermann. Pour la tradition et l'analyse de l'acte

voir Zimmermann (éd.) 1985, 233-234, n° †170). [cq]. L'acte, présent dans ces quatre anciens manuscrits montois, a fait l'objet d'une édition critique par Olivier Desbordes et Pierre Bouet (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 218-219).

ire<sup>αφ</sup>, ex auctoritate<sup>αχ</sup> Patris et Filii et Spiritus Sancti, sanctaeque<sup>αψ</sup> Dei Genitricis et sancti Michaelis sanctorumque<sup>BN</sup> canonum perpetuae<sup>αω</sup> sit addictus maledictioni, nisi resipuerit, nostraque stipulatio inconvulsa permaneat. Actum<sup>βα</sup> tempore<sup>ββ</sup> Maynardi<sup>βγ</sup>, ejusdem Montis abbatis.

[TRANSITION]

**Sources du chapitre** : Avranches BM, 210, ff. 24r-25r<sup>[cr]</sup>.

**Passages parallèles** : –

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [19r], p. 21 (ch. 3 § 11) ; Paris BNF, Français 18950, f. [5r], p. 7 (ch. 1, 4) ; Paris BNF, Latin 13818, o.

Le decedz du duc Richard 1<sup>er</sup> du nom estant arrivée l’an 996, le 20<sup>e</sup> novembre<sup>12</sup>, comme dit est, sa femme, la duchesse Gonnor, se porta, avec toute l’affection qu’elle peut, à faire du bien aus moines du Mont Saint-Michel et leur donna enfin la baronnie<sup>BP</sup> de Bretheville, et la seigneurie de Donjam avec toutes leur appartenances et deppendances, situées en l’evesché de Bayeux<sup>BQ</sup>, lesquelles terres le duc Richard, son espoux, luy avoit assignées pour son douaire. Sa lettre de donation sera cy-après page [...] <sup>BR BS</sup>, et il en est fait aussi<sup>BT</sup> mention dans la chartre des donations faite audits moines par son fils Richard 2<sup>e</sup> du nom, aussi duc de Normandie, par laquelle il confirme cette donation comme il suit. Ponet \* hic carta domnae ducissa Gonnor si videbitur quae est folio 13<sup>BU</sup>.

LB f. 5<sup>BO [cs]</sup> et AA f. 20<sup>[ct]</sup>.

---

BN « oïm » biffé après « sanctorumque ». | BO « f. 5 » ajouté dans l’interligne. | BP « terre et seigneurie » biffé et remplacé par « baronnie » dans l’interligne. | BQ « à present affermis à la somme de vailleurs plus de 7 000 livres de revenu presentement » biffé après « bayeux ». | BR Le numéro de page a été laissé blanc par l’auteur, mais il a transcrit la chartre aux pages 13-14 et le mentionne dans une note en latin ci-dessous. | BS « sera cy-après page » a été ajouté dans l’interligne tandis que la mention « ne se trouve point maintenant page page au long dans les manus manuscrits [illisible] » est biffée. | BT « aussi » ajouté dans l’interligne. | BU « Ponet \* hic carta domnae ducissa Gonnor si videbitur quae est folio 13. » ajouté en bas de page.

---

αφ contra ire : contraire *Zimmermann B & D*. | αχ auctoritate *Zimmermann B & D*. | αψ sancteque *Zimmermann*. | αω perpetue *Zimmermann*. | βα actumque *Zimmermann B & D*. | ββ ante tempore *bab. est hoc B & D*. | βγ mainardi *Zimmermann*.

[cr]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 80-81, n° 4. [cs]. Cartulaire (éd.) 2006, 80-81, n° 4).  
perdu. [ct]. Avranches BM, 210, ff. 24r-25r (Keats-Rohan

12. Dans l’obituaire (Avranches BM, 215, f. 172r) et dans le Martyrologe (Avranches BM, 214, uc 3, p. 176), Richard I<sup>er</sup> est inscrit sous la date du 21 novembre.



||<sup>f.</sup> [5v] CARTA<sup>13</sup> QUAM COMES RICHARDUS 2<sup>o</sup> FECIT SANCTO MICHAELI  
ANTE OBITUM SUUM, FISCANO. +

+ À Fescam l'abbaye

**Sources du chapitre :** Original perdu<sup>[cu]</sup>.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, ff. 20r-22v<sup>[cv]</sup> ; Paris BNF, Français 18947, ff. 116v-118r<sup>[cw]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [19r], p. 21 (ch. 3 § 12<sup>[cx]</sup>) ; Paris BNF, Français 18950, f. [5v-6r], p. 8-9 (ch. 1, 5) ; Paris BNF, Latin 13818, ff. 428v-429v (Carta quam comes Ricardus 2<sup>o</sup> [...]).

Extractum ex originali de verbo ad verbum in pergameno descriptum et in archiviis Montis Sancti Michaelis asservatum.

LB<sup>[cy]</sup> et AA<sup>[cz]</sup>.

In nomine sanctae<sup>βδ</sup> et individuae<sup>βε</sup> Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Antecessorum nostrorum institutionibus sancitum decretumque est quatinus si quis suarum facultatum quiddam loco sanctorum alicui, vitae<sup>βξ</sup> supernae<sup>βη</sup> accensus amore, perhenniter possidendum tradere voluerit, solempne<sup>βθ</sup> exinde idonearum personarum plurimis astipulationibus fulcitum, ut id inconvulsum permaneat, testamentum faciat. Referentibus enim quam plurimis sanctae<sup>βι</sup> Dei ecclesiae<sup>βκ</sup> doctoribus, divinum esse preceptum didici, ut illic nostri recondantur thesauri ubi omnis aberit furum formido omnisque tinearum demolitio, esseque quoddam peccatorum purgatorium elemosinam, et quod Deus in largiendo munificos exposcit, qui se in<sup>BV</sup> retribuendo preparat munificentissimum. Detur igitur Deo non nostrum, sed suum. Quid enim aliud nos habere putamus quam quod ab eo accepimus ? Tribuatur frigidae<sup>βλ</sup> aquae<sup>βμ</sup> calix, ut aeterna<sup>βν</sup> recipiatur merces. Tanti valere reginum<sup>βξ</sup> audivimus regnum<sup>βζ</sup> Dei quantum habemus. Sufficit viduae<sup>βο</sup> quadrans. Profuit et Zachaeo<sup>βπ</sup> bonorum dimidium distribuo<sup>βρ</sup>. Quae<sup>βσ</sup> denique ad id quod<sup>BW</sup> finitur<sup>BX</sup> ad id quod non finitur comparatio, scilicet pro terrenis coelestis<sup>βτ</sup>, pro perituris mereri perpetua. His et aliis divinos<sup>βυ</sup> auctoritatis incitatus hortamentis, ego Richardus, gratia Dei duc<sup>βφ</sup> et princeps

BV « re » biffé après « in ». | BW « non » biffé après « quod ». | BX « compaña » biffé après « finitur ».

βδ sancte *Fauroux*. | βε individue *Fauroux*. | βξ vite *Fauroux*. | βη superne *Fauroux*. | βθ sollempne *Fauroux*. | βι sancte *Fauroux*. | βκ ecclesie *Fauroux*. | βλ frigidę *Fauroux*. | βμ aque *Fauroux*. | βν eterna *Fauroux*. | βξ reginum *non hab. Fauroux*. | βζ regnum audimus *Fauroux*. | βο vidue *Fauroux*. | βπ Zachaeo *Fauroux*. | βρ distributio *Fauroux*. | βσ que *Fauroux*. | βτ cęlestia *Fauroux*. | βυ divine *Fauroux*. | βφ dux *Fauroux*.

[cu]. L'acte est édité par Marie Fauroux. On consulera l'édition pour l'analyse de l'acte et la tradition (Fauroux (éd.) 1961, 158-162, n° 49). [cv]. Marie Fauroux fait l'édition de l'acte, d'après cette copie (Fauroux (éd.) 1961, 158-162, n° 49) ; Katharine Keats-Rohan, qui édite la première partie du cartulaire en donne également une transcription (Keats-Rohan (éd.) 2006, 76-79, n° 2). [cw]. Acte copié parmi les pièces justificatives transcrites par Jean Huynes, à la suite de son *Histoire générale du mont Saint-*

*Michel au péril de la mer*. [cx]. L'acte de Richard II est présent dans les deux manuscrits de Paris ; dans les *Curieuses recherches*, il est simplement analysé, mais non copié. [cy]. Cartulaire perdu. [cz]. **Avranches BM, 210, ff. 20r-22v** (Keats-Rohan (éd.) 2006, 76-79, n° 2 et Fauroux (éd.) 1961, 158-162, n° 49).

13. L'acte est daté entre 1022 et 1026 par Marie Fauroux (Fauroux (éd.) 1961, 158-162, n° 49).

Normanorum<sup>βχ</sup> poenas<sup>βψ</sup> inferni expiens<sup>βω</sup> effugere et paradisi<sup>γα</sup> gaudia desiderans habere post mortem corporis, loco sancti archangeli Michaelis, sito in monte qui dicitur Tumba, fratribusque ibidem Deo monastice famulantibus, trado abbatiam Sancti Paterni, sitam in pago Constantino, cum terris cultis et incultis, cum ecclesiis et molendinis, cum pratis et silvis, quæ<sup>γβ</sup> terminatur ab oriente via publica<sup>γγ</sup>, tendente Constantias, a Septentrionē<sup>γδ</sup> rivulo nomine Venleia, a meridie fluviolo nomine Tarn, ab occasu mare Oceano<sup>γε</sup> cum insula quæ<sup>γζ</sup> dicitur<sup>BY</sup> Calsoi. Do etiam villam quæ<sup>γθ</sup> dicitur Chantalou, cum ecclesiam<sup>γθ</sup> et molendino, cum silvis et omnibus appendentiis<sup>γι</sup>, terram quoque Grimaldi quæ<sup>γκ</sup> situ<sup>γλ</sup> est in Briquevilla et in Flammenevilla<sup>γμ</sup> et in Lengrona, et medietatem Erengerville<sup>γν</sup>, terram etiam Durandi quæ<sup>γν</sup> est intra terminos villæ<sup>γξ</sup> quæ<sup>γοβz</sup> nuncupatur Verlei, et terram Petri monachi quæ<sup>γπ</sup> est in insula Gersoi, Columbam iterum sitam in eodem supra nominato pago, cum ecclesia et molendino, et cum silvis, terram etiam Bernardi, patris<sup>CA</sup> domni Hildeberti<sup>γρ</sup> abbatis, quæ<sup>γσ</sup> est in territorio villæ<sup>γτ</sup> quæ<sup>γν</sup> nominatur Rotoloi, cum molendino et pratis. Trado etiam donatione perpetua<sup>γφ</sup> quandam villam situm<sup>γχ</sup> in pago Bajocasino nomine Versum cum omni terra quæ<sup>γψ</sup> ad eam pertinet culta et inculta, cum ecclesiis et molendinis omnibus et sylvulis, medietatemque villæ<sup>γω</sup> Mandrevillæ<sup>δα</sup> quæ<sup>δβ</sup> huic adjacet ||<sup>F. [6R]</sup> terra<sup>δγ</sup>. Confirmo insuper<sup>+</sup> donationem matris meæ<sup>δδ14</sup> de Britavilla, quam de suo dotalitio loco superius dicto obtulit, pro patris mei suaque salute, ac mea meorumque fratrum. Villulas quoque quas avus meus Willelmus<sup>15</sup> in pago Abrincatino Sancto Michaeli tradidit, sed Robertus<sup>16</sup> comes postea vi abstulit, reddo, quæ<sup>δε</sup> hic<sup>δζ</sup> vocitantur nominibus : Maldrei<sup>CB</sup>, Carcei, Marrinei<sup>δη</sup>, Curei, Forges, Solinnei<sup>CC</sup>, Dummannei<sup>δθ</sup>, Macei, Scallei, Peleton, dimidium Cromeret, Verguncei Mannei, Sancti-Johannis iterum villam prope littus<sup>δι</sup> maris sitam, cum ecclesia et vineis et molendino et pratis, et villam in valle castelli Moretoin quæ<sup>δκ</sup> dicitur Maisnil-Ranger<sup>δλ</sup>, do, toloniumque<sup>δμ</sup> totius abbatiae<sup>δμ</sup> et de mercatoribus venientibus et pertranseuntibus. monasterium<sup>δ</sup> etiam

Baronnie de Saint-Paër.

La chartre particuliere de la seigneurie de Verson est cy-après, page 12 suivante. Cette terre est de grand revenu. C'est pourquoy les moines en obtindrent une acte à part.

# On ne trouve point de vestige de ce monastere et les manuscrits ignorent entierement ceux qui l'habitoient. Si ce n'est qu'autrefois on appellast les eglises parrochiales des monasteres, à cause de la multitude des presbres qui y estoient, pource que la parroisse de la ville du Mont est ainsy fondée<sup>CD</sup>.

BY « Calsoi » biffé après « dicitur ». | BZ « dicitur » biffé après « quæ ». | CA « domni » biffé après « patris ». | CB « car » dbiffé après « Maldrei ». | CC « Dummanei » biffé après « Solinnei ». | CD « de saint Pierre et saint Paul » biffé après « fondée ».

βχ normannorum *Fauroux*. | βψ penas *Fauroux*. | βω cupiens *Fauroux*. | γα paradysi *Fauroux*. | γβ quæ *Fauroux*. | γγ puplica *Fauroux*. | γδ septemtrione *Fauroux*. | γε ocecano *Fauroux*. | γζ quæ *Fauroux*. | γη quæ *Fauroux*. | γθ ecclesia *Fauroux*. | γι apendiciis *Fauroux*. | γκ quæ *Fauroux*. | γλ sita *Fauroux*. | γμ flammenevilla *Fauroux*. | γν erengartville *Fauroux*. | γν quæ *Fauroux*. | γξ ville *Fauroux*. | γο quæ *Fauroux*. | γπ quæ *Fauroux*. | γρ Heldeberti *Fauroux*. | γσ quæ *Fauroux*. | γτ ville *Fauroux*. | γν quæ *Fauroux*. | γφ perpetua *Fauroux*. | γχ sitam *Fauroux*. | γψ quæ *Fauroux*. | γω villæ *Fauroux*. | δα Mondretville *Fauroux*. | δβ quæ *Fauroux*. | δγ terre *Fauroux*. | δδ mæe *Fauroux*. | δε quæ *Fauroux*. | δζ his *Fauroux*. | δη marrinnee *Fauroux*. | δθ dummannei *Fauroux*. | δι litus *Fauroux*. | δκ quæ *Fauroux*. | δλ maisnilranger *Fauroux*. | δμ teloneumque *Fauroux*. | δμ abbatie *Fauroux*.

14. Gonnor, épouse de Richard I<sup>er</sup>. 15. Guillaume Longue Épée. 16. Robert, comte, n'a pas été identifié.

Sancti Petri apostoleum<sup>δν</sup> principis, situm in latero<sup>δξ</sup> Montis ipsius, tribuo, ea lege ut abbas vel monachi ibidem, pro mea meorumque filiorum salute clericos constituent, quos voluerint. Si quem autem ex illis sordide aut negligenter<sup>δο</sup> res sanctae Dei ecclesiae tractare perspexerint, potestatem habebunt divinum officium ei interdicendi et, nisi correxerit, eo deposito, alium in illius locum subrogandi. Omnes<sup>ix</sup> ad postremum consuetudines ipsius villae<sup>δπ</sup>, tam ad me quam ad Abricatensem episcopum pertinentes, sicut sanctae<sup>δρ</sup> memoriae<sup>δσ</sup> pater meus Richardus auctoritate Romani papae<sup>δτ</sup> constituit<sup>CE+</sup> perpetualiter possidendas, tribuo, ea ratione vn<sup>δν</sup> in omni successura generatione abbas vel monachi ipsius Montis, omnes leges omnisque<sup>δφ</sup> forisfacturas clericorum ac laicorum, virorum ac mulierum ejusdem burgi, absque calumpnia<sup>CF</sup> cujusquam nostrorum successorum seu predictes<sup>δχ</sup> sedis episcoporum, possideant, et queque corrigenda fuerint, corrigant. Qui si in aliquo a rectudinis tramite, quod quidem absit, deviaverint, curam-ve<sup>δψ</sup> animarum incolarum loci neglexerint, jam dictae<sup>δω</sup> sedis episcopus, sive Deum timentes vicini in notitiam<sup>εα</sup> hoc deferre curent principis qui illis temporibus Normanorum<sup>εβ</sup> dux fuerit, ad quem deinceps pertineat corrigere ea, consilio Rothomagensis<sup>εγ</sup> archiepiscopi, ceterorumque<sup>εδ</sup> optimatum provinciae<sup>εε</sup>. Porro de ordinatione abbatum vel monachorum sive clericorum loci hoc decernimus, juxta quod a supradicto meo genitore sancitum est generali assensu Romani concilii, monachi saepofati<sup>εζ</sup> monasterii ordinandos sibi eligant et, ut sibi placuerit, a quolibet episcopo, suae<sup>εν</sup> vicinitatis, aut in illius sede, aut in suo monasterio ordinari faciant. Hæc<sup>εθ</sup> omnia prenotata Deo Sanctoque archangelo Michaeli in ejus predicti Montis monasterio placuit tradere, pro meae<sup>ει</sup> redemptione animae<sup>εκ</sup>, pro mei quoque patris vel matris et uxoris filiorumque meorum Richardi<sup>17</sup> et aliorum salute quorum voluntate consensuque id ago, sub testimonio Christi totiusque<sup>ελ</sup> ecclesiae<sup>εμ</sup>, eo tenore, ea lege, ut absque<sup>CG</sup> calumpniatione seu contradictione omnium succedentium sive parentum seu quorum cumque<sup>εμ</sup> aliorum, prefatus locus et habitantes in eo habeat, teneat, possideat. Quod si aliquis <sup>ll. [6v]</sup> diabolicæ<sup>εν</sup> pravitatis telo jaculatus qualicumque modo his calumpniationis vim inferre<sup>εξ</sup> presumpserit ipse consentientesque sibi totius<sup>εο</sup>

---

CE « perpetualiter » biffé après « constituit ». | CF « cujusque » biffé après « calumpnia ». | CG « celum » biffé après « absque ».

---

δν apostolorum *Fauroux*. | δξ latere *Fauroux*. | δο negligenter *Fauroux*. | δπ villæ *Fauroux*. | δρ sanctæ *Fauroux*. | δσ memorie *Fauroux*. | δτ pape *Fauroux*. | δν ut *Fauroux*. | δφ omnesque *Fauroux*. | δχ predicte *Fauroux*. | δψ curamve *Fauroux*. | δω dicte *Fauroux*. | εα noticiam *Fauroux*. | εβ normannorum *Fauroux*. | εγ Rotomagensis *Fauroux*. | εδ ceterorumque *Fauroux*. | εε provinciae *Fauroux*. | εζ sepefati *Fauroux*. | εη sue *Fauroux*. | εθ hæc *Fauroux*. | ει meæ *Fauroux*. | εκ anime *Fauroux*. | ελ totiusque *Fauroux*. | εμ ecclesie *Fauroux*. | εμ quorum cumque : quorumcumque *Fauroux*. | εν diabolicæ *Fauroux*. | εξ inferre *Fauroux*. | εο totius *Fauroux*.

ix. omnes — faciant : le passage est interpolé selon Marie Fauroux (Fauroux 1961, 162, n. (a)).

17. Richard III.

excommunicationis atque maledictionis, cum Juda traditore et Dathan et Abiron, perhennibus perhenniter irretiatu vinculis. Ut autem hujus donationes<sup>ετ</sup> autoritas<sup>ερ</sup> verius credatur, et diligentius per omnia servetur<sup>εσ</sup>, firmissime teneatur<sup>ετ</sup> temporibus, manu propria subterfirmare<sup>ευ</sup> curavi fideliumque meorum nomina, quorum consensu id egi, subscribi imperavi. Signum †Richardi<sup>εφ</sup> secundi comitis, filii magni Richardi qui et vetus dicitur. Signum †Richardi filii ejus Signum †Roberti filii ejus. †Ego Maugisus<sup>εχ</sup>, sanctæ<sup>εψ</sup> Abrincatensis ecclesie<sup>εω</sup> episcopus, hanc donationis cartulam manu propria voluntarie<sup>ζα</sup> confirmo †Robertus achiepiscopus, Hugo episcopus Bajocensis<sup>ζβ</sup>. †Robertus episcopus Constantiæ, †Hugo episcopus Ebroicensis, †Hildeburtus<sup>ζγ</sup> episcopus Luxoviensis †Niellus vicecomes †Guimundus<sup>ζδ</sup> vicecomes. †Hubertus †Osbernus frater comitissæ †Hunfredus<sup>18</sup> frater ejus †Roseelinus<sup>19</sup> ζε †Normanus<sup>ζζ</sup> Silveron †Bernardus filius ejus, Osbernus<sup>20</sup> filius Arsast<sup>ζη</sup>, †Ranulphus<sup>21</sup> ζθ frater ejus †Hugo clericus, †et multi alii.

## [TRANSITION]

**Sources du chapitre** : Avranches BM, 210, ff. 26r-27v (Cartulaire<sup>[dd]</sup>) ; Avranches BM, 215, f. 168 (Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947, f. 74v (HG<sup>[dd]</sup>, tr. 4 ch. 3<sup>[de]</sup>) ; DU MOULIN 1631, p. 109.

**Passages parallèles** : –

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [19r], p. 21 (ch. 3 § 12) ; Paris BNF, Français 18950, f. [5v-6r], p. 8-9 (ch. 1, 6) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Le duc Richard 2 du nom, ne fut<sup>CI</sup> content de tous ces beaux presents faits<sup>CJ</sup> à l'abbaye du Mont Saint-Michel, ains se resolut de faire bastir une superbe eglise en icelle<sup>22</sup>, et

+ De la provient le droit d'archidiaconé de l'abbaye du Mont Saint-Michel

# Dans R7<sup>[da]</sup> et Θ1<sup>[db]</sup>, il est dit que le duc Richard 2<sup>e</sup> donna les baronies de Genest et Ardevon<sup>CH</sup> avec toutes ses dependances. Saint Aubert et Rollo n'avoient donné que les villages et quelques domaines. Je n'ay sceu trouver la donation dans le monastere. Il faut quelle soit perdue.

CH « et Ardevon » ajouté dans l'interligne. CI « fit » biffé et remplacé par « fut » dans l'interligne. | CJ « à l'église du » biffé et remplacé par « faits » dans l'interligne.

επ donationis *Fauroux*. | ερ auctoritas *Fauroux*. | εσ conservetur *Fauroux*. | ετ ante teneatur *hab. futuris Fauroux*. | ευ subter firmare *Fauroux*. | εφ Richardi — dicitur : Richardi comitis *Fauroux*. | εχ Mangisus *Fauroux*. | εψ sancte *Fauroux*. | εω ecclesie *Fauroux*. | ζα voluntarie *Fauroux*. | ζβ baiocacensis *Fauroux*. | ζγ Herbertus *Fauroux*. | ζδ ante Guimundus *hab. Alveredus vicecomes, Walterius vicecomes, Richardus vicecomes Fauroux*. | ζε Roscelinus *Fauroux*. | ζζ normannus *Fauroux*. | ζη Arfast *Fauroux*. | ζθ rannulfus *Fauroux*.

[da]. Avranches BM, 215, f. 168r (Obituaire) : « X kl Obiit Ricardus ii comes normannorum qui dona aut patris et matris suorum huic monasterio facta confirmavit ac in super baronias de Sancto Paterno donavit de Ardeuone et de Genetio ». [db]. Manuscrit perdu. [dc]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 81-83, n° 5 ; Fauroux

(éd.) 1961, 210-214, n° 73. [dd]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 6-7. [de]. Sources citées par Jean Huynes : « AA fol. 17 B fol 4 R7 Θ le 23 aoust » ; « AA fol. 22 B fol. 6 et 117 » ; « Gabriel du Moulin en son Histoire de Normandie p. 109 ».

18. Hunfredus ou Ansfredus, beau-frère de Richard II. 19. Personnage non identifié. 20. Osberne, sénéchal, fils d'Arfast (Herfast). 21. Rannulfus, frère d'Osbern fils d'Arfast (Herfast). 22. L'abbatiale romane est commencée par

+ Z f. 6<sup>[df]</sup> ; R f. 7<sup>[dg]</sup> ; λ f. 24<sup>[dh]</sup>.  
de fait en<sup>CK</sup> fit jeter les fondements et augmenter de quelque pieds hors de terre de la grandeur et de la mesme façon que nous la voyons encore au jourd'huy, et l'eust fait parachever, si l'an<sup>+</sup> 1026, le 23<sup>e</sup> d'aougst, la mort ne l'eust prevenu. Quoy que veritablement on peut dire qu'il la fait faire puisque par le moyent des rentes et grands revenuz qu'il donna, les abbez parfirent son entreprise<sup>[di]</sup>. #

Richard 3<sup>e</sup>, fils de Richard 2<sup>e</sup> susdit, succeda au duché de Normandie et confirma<sup>[dj]</sup> toutes les donations que son peres et autres avoient donnéz à l'église de<sup>CL</sup> l'archange saint Michel<sup>[dk]</sup>.

AA f. 2<sup>[dl]</sup>.

Robert, fils dudit Richard 2<sup>e</sup>, succeda au duché après la mort de son frere Richard 3<sup>e</sup>, lequel confirma toutes les susdites donations et en<sup>CM</sup> outre donna au monastere dudit saint Michel, cinq moulins en l'evesché de Bayeux, et huit 8<sup>CN</sup> moulins<sup>CO</sup> au<sup>CP</sup> diocese<sup>CQ</sup> d'Avranches<sup>CR</sup> et la moytié de l'isle de Grenezé et tout ce qu'il s'estoit reservé en l'autre moytié lors qu'il la bailla en fief à<sup>CS</sup> Niel ou Neel<sup>23</sup>, le viconte seigneur de Costantin, très vaillant capitaine, lequel sur la fin de ses jours prit<sup>CT</sup> l'habit de saint Benoist en ce monastere et y mourut saintement<sup>CU</sup>. Ce bon duc Robert fut tres devot du saint archange<sup>CV</sup>, faisant beaucoup de charitéz à sa maison<sup>CW</sup>, de sorte qu'il s'acquitt<sup>CX</sup> par ce moyen et autres siennes bonnes œuvres le nom de liberal, quoy que les viels romans luy ayant donné le nom de Robert le Diable, ce qui ne luy convenoit

LB f. 8 et 117<sup>[dm]</sup>.

Du Moulin, page 104 en *Histoire de Normandie*<sup>[dn]</sup>.

---

CK « en » ajouté dans l'interligne. | CL « saint michel » biffé après « de ». | CM « oust » biffé après « en ». | CN « 8 » ajouté dans l'interligne ; « en » biffé après « huit ». . | CO « moulins » ajouté dans l'interligne. | CP Une note marginale « + a et tout » est biffée. | CQ « de Bayeux » biffé après « diocese ». | CR « + a » biffé après « Avranches ». | CS « Neel » biffé après « à ». | CT « de » biffé après « prit ». | CU « comme il se voira à la suite de ce diferent » biffé après « saintement ». | CV « luy » biffé après « archange ». | CW « à sa maison » ajouté dans l'interligne. | CX Le <c> de « acquit » est ajouté dans l'interligne.

[df]. Manuscrit perdu. [dg]. **Avranches BM, 215, f. 168r** : « X KL [septembris] obiit Richardus II qui dona aut patris et matris suorum huic monasterio facta confirmavit ac insuper baronias de Sancto Paterno donavit de ardeuone et de genetio. ». [dh]. Manuscrit perdu. [di]. Deux des sources mentionnées par Thomas Le Roy sont perdues ; cependant les *Annales 1-1291* (Avranches BM, 211, f. 74v), fournissent des informations complémentaires à l'obituaire, sur l'année de décès de Richard II et sur la construction de l'église : « 1023. Hoc anno inchoatum est hoc novum monasterium a Richardo secundo comite et Hildeberto abbate, qui abbas ipso anno obiit. Eodem anno abbas Suppo suscepit hanc abbatiam. 1026. Obiit Richardus secundus, dux Normannorum. Cui successit Richardus tercius, qui eodem anno mortuus est. Robertus, frater ejus, suscepit regimen. » (Delisle (éd.) 1873, 219). Sur ce paragraphe, voir aussi *Les Curieuses*

*recherches* (ch. 6 § 4). [dj]. Aucun acte émis par Richard III en faveur du Mont Saint-Michel n'est connu. En revanche, il souscrit deux actes qu'avait émis Richard II, son père, en faveur de l'abbaye du Mont Saint-Michel (cf. Fauroux (éd.) 1961, 155-156, n° 47 ; 158-162, n° 49). [dk]. Sur ce paragraphe, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 6 § 5). [dl]. **Avranches BM, 210, ff. 26r-27v** (ancienne foliotation : XXII-XXIII) : Keats-Rohan (éd.) 2006, 81-83, n° 5 ; voir aussi Fauroux (éd.) 1961, 210-214, n° 73. [dm]. Cartulaire perdu. [dn]. DU MOULIN 1631, 109 : « Ce Prince ne dementit la pieté de ses ancestres, fut benin et doux à ses amis ; mais vn lyon dans ses feux de sa cholere, & comme les Romains l'ont appellé, vn vray Robert le diable : Tou-tefois comme les grands feux facilement épris ne sont de longue durée, les chauds boüillons & transports de son esprit estoient bien tost appeizez, la moindre recognoissance de la faute, & par petite

Hildebert II en 1023. Aujourd'hui il n'en subsiste que le transept et une partie de la nef (Baylé 1998, 105). 23. Il s'agit ici de Néel I, vicomte de Saint-Sauveur (Fauroux (éd.) 1961, 210-214, n° 73 et index).

nullement, n'étant si devot de saint Michel et des bien-heureux esprits<sup>CY</sup>, dont sa gendarmerie est composée<sup>[do]</sup>. Voyci la teneur de l'acte de sa donation et autres.

||f. [7R] CARTA<sup>24</sup> QUAM FECIT COMES ROBERTUS SANCTO MICHAELI DE  
OMNIBUS QUÆ DEDIT, ET POSTQUE CONSULATUM SUSCEPIT.

**Sources du chapitre :** AD 50, H (perdu<sup>[dpi]</sup>).

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, ff. 26r-27v<sup>[dqi]</sup> ; Paris BNF, Français 18947, f. 74v (HG<sup>[dri]</sup>, tr. 4 ch. 3<sup>[ds]</sup>) ; Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, carton 40<sup>[dt]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [24r], p. 31 (ch. 6 § 6<sup>[du]</sup>) ; Paris BNF, Français 18950, f. [7r-7v], p. 11-12 (ch. 1, 7) ; Paris BNF, Latin 13818, ff. ø.

In nomine sanctae et individuae Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen<sup>ci</sup>. Ego Robertus<sup>ck</sup> comes filius magni<sup>CZ</sup> Richardi, gratia Dei dux et princeps Normannorum<sup>DA çλ</sup>. reddo Sancto Michaeli<sup>DB</sup> altare suum cum toto monasterio, quod predecessores mei sibi hactenus vindicaverant. Reddo autem illud tali conditione, ut quaecumque à fidelibus populis ibi Deo et Sancto Michaeli fuerint oblata, monachi ibidem Deo servientes omnis<sup>ku</sup> habeant, teneant et possideant in loci utilitate, nec<sup>DC</sup> ulterius veniat in custodia clericorum aut laicorum, nisi abbatis et monachorum. Et hoc facio pro remedio animarum parentum meorum, patris et matris, fratrum et sororum et mea. Concedo etiam de rebus quas ad proprios usus jure hereditario possidebam, et in usus servorum Dei<sup>DD</sup> nostri in eodem loco Sancti Michaelis archangeli servientium solemniter<sup>ku</sup> transfundo, id est medietatem insule quæ dicitur Greneroi<sup>kv</sup> ad integrum, et ex altera medietate quam quidam fidelis noster, nomine Nigellus, in beneficio tenet, omnes consuetudines quas in meos usus retinebam, hoc est melagium<sup>çξ</sup> et omnia quae cumque<sup>co</sup> ex ipso beneficio meis usibus proveniunt. Concedo denique in

De verbo ad verbum extractum ex originali in archiviis Montis asservatum.

LB f. 6 et 117<sup>[dv]</sup>.

CY « qui sont se » biffé après « esprits ». | CZ « Roberti » biffé après « magni ». | DA Sic. | DB « st » biffé après « Michaeli ». | DC « amplius » biffé après « nec ». | DD « ipsi » biffé après « dei ».

çi Amen non hab. Fauroux. | çκ Rotbertus Fauroux. | çλ Normannorum Fauroux. | çμ omnino Fauroux. | çμ sollempniter Fauroux. | çν greneroy Fauroux. | çξ melaium Fauroux. | çο quae cumque : quaecumque Fauroux.

submission, le rendoient doux comme vn agneau : ce qui se verra par la suite de ses actions. ». [do]. Sur ce paragraphe, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 6 § 6). [dp]. L'original, conservé dans la série H des Archives départementales de la Manche a disparu en 1944. Il en reste un fac-similé (Hunger 1908, pièce justificative n° 5), à partir duquel Marie Fauroux a édité l'acte : pour la tradition et l'analyse de l'acte, voir Fauroux (éd.) 1961, 210-214, n° 73. [dq]. Il s'agit d'une copie interpolée

présente dans le Cartulaire du Mont Saint-Michel (Keats-Rohan (éd.) 2006, 81-83, n° 5). [dr]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 6-7. [ds]. Sources citées par Jean Huynes : « AA f. 22 LB f. 6 et 117 ». [dt]. Copie d'après l'original. [du]. L'acte n'y est pas transcrit, seulement résumé. [dv]. Cartulaire perdu.

24. L'acte est daté entre 1027 et 1035 par Marie Fauroux (Fauroux (éd.) 1961, 210-214, n° 73).

comitatu Abrincatensi<sup>ζπ</sup> villam quæ dicitur Sancti-Johannis, sitam supra mare, cum omnibus ad eam pertinentibus<sup>ζρ</sup> videlicet Drageum<sup>ζσ</sup> cum ecclesia et Poterel et Tisseium<sup>25</sup> et Tisseel<sup>26</sup>, et Goolt, et Obreium<sup>ζτ</sup>. — — — — —

Silvam quoque quæ dicitur Buoja<sup>ζυ</sup> cum silvulis quibusdam ad eam aspicientibus<sup>ζφ</sup>, scilicet<sup>ζχ</sup> Crapout<sup>27</sup> et Neiron<sup>28</sup>. In eodem siquidem comitatu, dono<sup>ζψ</sup> in perpetuum donatum esse volo, in burgo quod appellatur Bevrone<sup>ζω</sup> quidquid<sup>ηα</sup> in eo mei juris erat, cum octo molendinis et teloneo, et cum<sup>ηβ</sup> omnibus consuetudinibus ad totum ipsum burgum pertinentibus in omni parte, cum<sup>ηγ</sup> omnibus terris quæ in circuitu sunt<sup>DE</sup>. Addo quoque molendinos quinque et ecclesiam<sup>ηδ</sup> in comitatu Bajocacensi, in villa quæ dicitur Versum<sup>ηε</sup>, super fluvium qui vocatur Oldum<sup>ηζ</sup> ut habeant<sup>ηη</sup> jure perpetuo. Hæc<sup>ηθ</sup> omnia, pro animæ<sup>ηι</sup> meæ<sup>ηκ</sup> remedio et genitorum meorum, nec non<sup>ηλ</sup> etiam fratrum et sororum, transfundo libens et concedo in usus cotidianos servorum Dei, qui die noctuque pervigiles divinis obsequiis, vel nostris absunt<sup>ημ</sup> temporibus, vel futuri sunt, in pre nominato<sup>ην</sup> sancti Michaëlis archangeli<sup>ην</sup> cenobio, ut hiis<sup>ηξ</sup> temporalibus<sup>ηο</sup> sustentati, quietam et tranquillam, Dei miseratione et<sup>DF</sup> nostra heredum quoque nostrorum tuitione, agant vitam ; et ne aliorum ullis unquam temporibus querentes victus subsidia, ab assiduitate divinatorum obsequiorum se jungantur<sup>ηπ</sup>, volo ut hec<sup>ηρ</sup> jure perpetuo teneant, possideant, <sup>||<sup>E</sup>. [7<sup>v</sup>]</sup> et possideant<sup>ησ</sup> absque ullæ<sup>ητ</sup> reclamacione et publicorum ministrorum inquietudine, sicut res ad fiscum dominicum

DE « Addo » biffé après « sunt ». | DF « nostra » biffé après « et ».

ζπ Abrincacensi *Fauroux*. | ζρ videlicet — obreium *non hab. Fauroux*. | ζσ Drageium *Keats-Rohan*. | ζτ et Obreium. et Landam. et Belleuillam cum ceteris omnibus. *Keats-Rohan*. | ζυ Bivia *Fauroux*. | ζφ ad eam aspicientibus : aspicientibus ad eam *Fauroux*. | ζχ scilicet — Neiron *non hab. Fauroux*. | ζψ *post dono hab. et Fauroux*. | ζω Bevrone *Keats-Rohan* : Beverona *Fauroux*. | ηα quicquid *Fauroux*. | ηβ cum *Keats-Rohan* : cum *non hab. Fauroux*. | ηγ cum — sunt *non hab. Fauroux*. | ηδ æcclesiam *Fauroux*. | ηε Versun *Fauroux*. | ηζ Oldon *Fauroux*. | ηη *post habeant hab. et possideant Fauroux*. | ηθ hæc *Fauroux*. | ηι animæ *Fauroux*. | ηκ meæ *Fauroux*. | ηλ nec non : necnon *Fauroux*. | ημ adsunt *Fauroux*. | ην pre nominato : prenominato *Fauroux*. | ηξ michaeli archangeli : archangeli michaelis *Fauroux*. | ηο temporaliter *Fauroux*. | ηπ se jugantur : sejugantur *Fauroux*. | ηρ hæc *Fauroux*. | ησ habeant *Fauroux*. | ητ ulla *Fauroux*.

x. La leçon *videlicet — obreium*, présente dans cette copie de Thomas Le Roy, appartient à la copie interpolée (version contenue dans Avranches BM, 210). Pour ce passage, nous donnons comparons le texte de notre auteur avec l'édition du cartulaire édité par Katharine Keats-Rohan. **xi.** La leçon *scilicet — nerion* appartient à la copie interpolée. **xii.** La leçon *cum — sunt* appartient à la copie interpolée.

25. Tissey, Tisseium, Tesiacum, dép. Manche, cant. Sartilly, com. Dragey (dép. Manche, cant. Sartilly, com. Dragey ou ses environs) lieu non identifié. 26. Tisseel (lat.) (dép. Manche, cant. Sartilly, com. Dragey ou ses environs) lieu non identifié. 27. Bois de Crapault (dép. Manche, cant. Sartilly, com. Carolles), aujourd'hui disparu (Adigard de Gautries 1951, 23). 28. Bois de Neiron (dép. Manche, cant. Sartilly, com. Champeaux), aujourd'hui disparu (Adigard de Gautries 1951, 32).

pertinentes. Precor autem eorum qui michi<sup>DG ηυ</sup> in hoc quem<sup>DH</sup> propitia<sup>ηφ</sup> divinitate teneo successerunt<sup>ηχ</sup> honore animos, ut sicut sue auctoritatis inconvulsa, quæ<sup>+DI</sup> locis + quæ sanctis, pro suarum remediis animarum constituent, obtabunt præcepta<sup>ηψ</sup>, ita hoc nostre<sup>ηω</sup> devotionis<sup>θα</sup> preceptum inconvulsum et incontaminatum observent, ne quod michi<sup>θβ</sup> spe firmissima per Dei gratiam profuturum credo ad anime<sup>θγ</sup> meæ<sup>θδ</sup> salutem, violatorum temeritati, quod absit, proveniat ad dampnationem. Si quis autem aliquid<sup>θε</sup> postposita hac petitione, instinctu diaboli commotus hoc decretum violare, vel aliorum<sup>θζ</sup> vertere presumpserit, in diem magni iudicii, a Deo et Sancto Michaeli<sup>θη</sup> rationem reddere cogatur. Et ut hoc inconvulsum permaneat et omnibus seculis notum, manu propria subterfirmo<sup>θθ</sup>, fidelium quoque nostrorum testimoniis firmandum trado. Ego Robertus<sup>θι</sup>, princeps Normanorum<sup>θκ</sup> gratia Dei dux, hanc donationem manu propria corroboravi et meis fidelibus corroborandum<sup>θλ</sup> tradidi †Signum<sup>DJ</sup> Rogerii filii<sup>θμ</sup> Hugonis<sup>DK</sup> Signum Roberti<sup>KE</sup> archiepiscopi. †Signum Humberti<sup>29</sup>

DG Le <c> de « michi » est ajouté dans l'interligne. | DH « quem » biffé et remplacé par le même dans l'interligne. | DI « suis » biffé après « quæ ». | DJ « Guillaume » ajouté en marge de gauche, puis biffé. | DK « † Ego Willielmus<sup>u</sup> comes normanorum, filius Roberti<sup>ik</sup> comitis, concedo sancto Michaeli<sup>la</sup> suisque servientibus semper<sup>u</sup>, quosdam<sup>u</sup> nostras insulas Serc<sup>iv</sup> et Aurene Aurrane<sup>ix</sup>, propter medietatem<sup>io</sup> Guernesay<sup>im</sup> quam pater meus Robertus<sup>ip</sup> ejus<sup>is</sup> obsum<sup>it</sup> animam debent<sup>u</sup>, quam ego Ranulfu<sup>ip</sup> filiu<sup>x</sup> Anchtilli<sup>iw</sup> reddidi. Ego Willelmus<sup>uo</sup> principi<sup>ka</sup> Normannorum et Dei gratia dux, hanc donationem manu propria corroboravit<sup>kb</sup>. Signum Roberti archiepiscopi. Signum Humberti episcopi<sup>ky</sup>. Heriberti episcopi Signum Hugonis episcopi. Signum Hugonis Ebracauensis<sup>kd</sup> episcopi. Signu Roberti » biffé après « Hugonis ».

ηυ mihi Fauroux. | ηφ propicia Fauroux. | ηχ successerint Fauroux. | ηψ precepta Fauroux. | ηω nostrę Fauroux. | θα devocionis Fauroux. | θβ mihi Fauroux. | θγ anime Fauroux. | θδ meę Fauroux. | θε aliquando Fauroux. | θζ aliorum Fauroux. | θη michaele Fauroux. | θθ subter firmo Fauroux. | θι rotbertus Fauroux. | θκ northmannorum Fauroux. | θλ corrobendam Fauroux. | θμ filius Fauroux. | θν Villelmus Fauroux. | θξ michaęli Fauroux. | θο servientibus semper : semper servientibus Fauroux. | θπ quasdam Fauroux. | θρ sercam Fauroux. | θσ Arenon Fauroux. | θτ ante medietatem hab. alteram Fauroux. | θυ Grenroy Fauroux. | θφ Rotbertus Fauroux. | θχ eis Fauroux. | θψ ob suam Fauroux. | θω dederat Fauroux. | ια rannulfo Fauroux. | ιβ filio Fauroux. | ιγ anschitilli Fauroux. | ιδ vuilelmus Fauroux. | ιε princeps Fauroux. | ιζ corroboravi Fauroux. | ιη humberti spiecopi non hab. Fauroux. | ιθ ebrocacensis Fauroux. | ιι Villelmus Fauroux. | ικ Rotberti Fauroux. | ιλ michaęli Fauroux. | ιμ servientibus semper : semper servientibus Fauroux. | ιν quasdam Fauroux. | ιν sercam Fauroux. | ιξ Arenon Fauroux. | ιο ante medietatem hab. alteram Fauroux. | ιπ Grenroy Fauroux. | ιφ Rotbertus Fauroux. | ισ eis Fauroux. | ιτ ob suam Fauroux. | ιω dederat Fauroux. | ιφ rannulfo Fauroux. | ιχ filio Fauroux. | ιψ anschitilli Fauroux. | ιω vuilelmus Fauroux. | κα princeps Fauroux. | κβ corroboravi Fauroux. | κγ humberti spiecopi non hab. Fauroux. | κδ ebrocacensis Fauroux. | κε rotberti Fauroux.

29. Personnage non identifié.



†episcopi<sup>κζ</sup> †Signum Heriberti episcopi. Signum. Roberti<sup>κη</sup> pincernæ<sup>κθ</sup>. †Signum Nigelli vicecomitis † Signum Geofredi<sup>κι</sup> Farsels vicecomitis. <sup>DL</sup> Signum Rogerii filii Radulfi<sup>κκ</sup> †Signum Turstingi vicecomitis †Signum Gordini<sup>κλ</sup> vicecomitis †Signum Radulfi<sup>κμ</sup> vicecomitis †Signum Baroldi<sup>κν</sup> constabili †<sup>DM xiii</sup>

CARTA<sup>30</sup> DE VERSUM DUCIS RICHARDI SECUNDI QUAM FECIT PRO  
MONASTERIO SANCTI MICHAELIS.

**Sources du chapitre :** Original perdu<sup>[dw]</sup>.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, ff. 22v-23v<sup>[dx]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [19r], p. 21 (ch. 3 § 12) ; Paris BNF, Français 18950, f. [7v-8r], p. 12-13 (ch. 1, 8) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

**DL** « Signum Roberti archiepiscopi. †Signum Humberti †episcopi †Signum Heriberti episcopi. Signum. Roberti pincernæ. † Signum Nigelli vicecomitis † Signum Geofredi Farsels vicecomitis. » ajouté dans l'interligne. | **DM** « Isti sunt testes donationis Willelmi, filii Roberti<sup>κη</sup> comitis : Hugo episcopus Abrincatensis<sup>κψ</sup>, Willelmus filius Willermi<sup>κω</sup>, Niellus juvenis<sup>λα</sup>. Rex Eduardus<sup>λβ</sup> Rex<sup>λγ</sup> Hunfredus Namō, Willelmus filius Ramoldi<sup>λδ</sup>, Hugerius<sup>λε</sup> filius Hunfredi. Geffredus<sup>λζ</sup> vicecomes. Hugo filius Huberti ; Hunfredus-Parvus. » biffé après « constabili ».

κζ signum — episcopi non hab. Fauroux.. | κη rotberti Fauroux. | κθ pincerna Fauroux. | κι goisfredi Fauroux. | κκ rodulfi Fauroux. | κλ gozilini Fauroux. | κμ rodulfi Fauroux. | κν tuoldi Fauroux. | κν rotberti Fauroux. | κξ abricensis Fauroux. | κο vellelmi Fauroux. | κπ juvenis Fauroux. | κρ rex eduardus : Haduaiardus rex Fauroux. | κσ rex non hab. Fauroux. | κτ rainoldi Fauroux. | κν rogerius Fauroux. | κφ losfredus Fauroux. | κχ rotberti Fauroux. | κψ abricensis Fauroux. | κω vellelmi Fauroux. | λα juvenis Fauroux. | λβ rex eduardus : Haduaiardus rex Fauroux. | λγ rex non hab. Fauroux. | λδ rainoldi Fauroux. | λε rogerius Fauroux. | λζ losfredus Fauroux.

[dw]. Lacte est édité par Marie Fauroux qui en recense les différentes copies. Selon Marie Fauroux, l'original n'a jamais été aux Archives départementales de la Manche (Fauroux (éd.) 1961, 155-156, n° 47). [dx]. Lacte est édité par Marie Fauroux

d'après cette copie (Fauroux (éd.) 1961, 155-156, n° 47). Katharine Keats-Rohan qui a édité la première partie du cartulaire du Mont Saint-Michel en donne également une édition (Keats-Rohan (éd.) 2006, 79-80, n° 3).

**xiii.** La partie biffée par Thomas Le Roy correspond à la charte de Guillaume, intercalée sur l'original. Les signatures, dans l'original comme dans le cartulaire, sont ordonnées un peu différemment : « † Roberti arciepiscopi. Signum Herberti episcopi.

Signum Hugonis episcopi. Signum Hugonis Ebroicaensis episcopi. Signum †. Ego Rotbertus princeps Normannorum gratia Dei dux. hanc donationem manu propria corroboravi, et mei fidelibus corroborandum tradidi. Signum Rogerii filii Hugonis. Signum

Rotberti Pincerne. Signum Nielli vicecomitis. Signum Nielli filii eius. Signum Goiffredi. Farsels vicecomitis. Signum Aymonis vicecomitis. Signum Hugonis vicecomitis. Signum Rogerii filii Radulfi. Signum Turstingi vicecomitis ». (Keats-Rohan (éd.) 2006, 83).

30. Acte daté de 1017-1026 (Fauroux (éd.) 1961, 155-156, n° 47).

In nomine sancte et individue Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti. Inter cetera<sup>DN</sup> bene agende vite<sup>DO</sup> opera non minima laude predicatur elemosina, sicut ait Salvator noster : « Date elemosinam et omnia mundabuntur vobis ». Et alio loco : « Sicut aqua extinguit ignem, ita elemosina extinguit peccatum. Redemptio<sup>DP</sup> enim animæ<sup>λη</sup> viri divitie ejus ». Salutare quippe opus valde nobis est, isi<sup>λθ</sup> ||<sup>[BR]</sup> ea quae conditor noster nobis misericorditer tribuit, ei reddamus. Que<sup>λι</sup> namque coemptio felicior potest esse quam dare obolum et recipere cælum, dare peritura et recipere eterna<sup>λκ</sup>, dare terrena et assequi celestia. Venale siquidem regnum celorum dicitur. Ad quod emendum<sup>λλ</sup>, uniuersum<sup>λμ</sup> sufficit proprius census cum bona voluntate. Vidue<sup>λν</sup> sufficit quadrans, bonorum dimidium Zacheo, justo, frigide aque calix. Quid plura ? Tantum credimus valere regnum celorum quantum quisque habet. His et aliis divine auctoritatis incitatus hortamentis, ego Richardus, gratia Dei dux et princeps Normanorum<sup>λν</sup>, penas inferni cupiens effugere et paradisi<sup>λξ</sup> gaudia desiderans habere post corporis mortem, loco Sancti Michaelis sito<sup>DQ</sup> in monte qui dicitur Tumba<sup>DR</sup>, fratribusque ibidem Deo monasticé servientibus, trado quandam villam mei proprii alodi sitam in pago Bajocasino nomine Versum<sup>λο</sup>, cum omni terra que ad eam pertinet, culta et inculta, et omnibus molendinis, cum pratis, et silvulis. Hoc autem facio pro redemptione animæ meæ, patris mei matrisque meæ et uxoris, meorum quoque filiorum. Quod si aliquis hujus donationis instrumentum<sup>λπ</sup>, quod ego hodie con<sup>DS</sup>stituo pro salute meæ<sup>λρ</sup>, aliquando violare presumpserit, perpetua maledictione dampnetur cum Juda traditore Domini et cum omnibus fidei dominis suis non servantibus. Ut autem hujus donationis auctoritas verius credatur et futuris temporibus per omnia firmiter conservetur, manu propria subterfirmare<sup>λσ</sup> curavi. Signum Richardi<sup>λτ</sup> magni comitis. † Signum Richardi<sup>λν</sup> filii ejus † Signum Roberti<sup>λο</sup>, filii ejus † Signum Willelmi<sup>31</sup> † Signum Gonnor, matris comitis † Signum Papie<sup>32</sup> uxor<sup>λχ</sup> comitis † Signum Roberti<sup>λψ</sup> archiepiscopi † Signum Hugonis, episcopi Bajocatensis<sup>λω</sup> † Signum Hugonis, Ebriacensis episcopi † Signum Manguisii<sup>μ</sup> Abrincatensis, episcopi<sup>DT</sup> †

Extractum ex originali in  
archiviis Montis asservatum.

LB f. 5<sup>[dy]</sup> ; AA f. 17<sup>[dz]</sup>.

DN « bñ » biffé après « cetera ». | DO « opep » biffé après « vite ». | DP « enim » biffé après « redemptio ». | DQ « quide Monte » biffé après « sito ». | DR « fribusque » biffé après « tumba ». | DS « con » remplacé par le même dans l'interligne. | DT Les croix

λη anime *Fauroux*. | λθ si *Fauroux*. | λι quæ *Fauroux*. | λκ æterna *Fauroux*. | λλ emendum *Fauroux*. | λμ unicuique *Fauroux*. | λν vidue *Fauroux*. | λν Normannorum *Fauroux*. | λξ paradysi *Fauroux*. | λο versun *Fauroux*. | λπ testamentum *Fauroux*. | λρ mea *Fauroux*. | λσ subter firmare *Fauroux*. | λτ richardi *Fauroux*. | λν richardi *Fauroux*. | λφ rotberti *Fauroux*. | λχ uxoris *Fauroux*. | λψ Rotberti *Fauroux*. | λω episcopi Bajocatensis : Baio-cacensis episcopi *Fauroux*. | μα mangisi *Fauroux*.

[dy]. Cartulaire perdu. [dz]. Avranches BM, 210, ff. 2006, 79-80, n° 3). 22r-23v (Fauroux (éd.) 1961, 155-156, n° 47 et Keats-Rohan (éd.)

31. Personnage non identifié. 32. Papie est la seconde compagne de Richard II, après un premier mariage avec Judith de Bretagne.

CARTA<sup>33</sup> DE BRITAVILLA ET DE DOMNO-JOHANNE PER DUCISSAM  
DOMNAM GONNOR<sup>DU</sup> VEL GOMOR<sup>DV</sup> UXOREM RICHARDI 1<sup>I</sup> ET MATREM  
RICHARDI 2<sup>I</sup>, DUCUM NORMANORUM, DEO ET SANCTO MICHAELI  
FACTA.

**Sources du chapitre :** Original perdu<sup>[ea]</sup>

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, ff. 24r-25r<sup>[eb]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [19r], p. 21 (ch. 3 § 11) ; Paris BNF, Français 18950, f. [8r-v], p. 13-14 (ch. 1, 9) ; Paris BNF, Latin 13818, ff. ø.

Ex originali fideliter.

Et en *LB* fol. vi<sup>[ec]</sup>.

In nomine sancte et individue Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti. Antecessorum nostrorum institutionibus sancitum decretumque est quatinus siquis<sup>μβ</sup> suarum facultatum quiddam loco sanctorum alicui, vite superne accensus amore, perhenniter possidendum tradere voluerit, solempne<sup>μγ</sup> exinde idonearum personarum pluribus<sup>μδ</sup> astipulationibus fulcitum, ut id inconvulsus permaneat, testamentum faciat. Quod circa<sup>με</sup> ego<sup>[f. 18v]</sup> Gonnor esse tam presentibus quam absentibus, et<sup>μζ</sup> omnibus utique sub christianitatis titulo degentibus, notum volo<sup>μη</sup>, meorum immensitatem<sup>μθ</sup> criminum metuens, viteque celestis gaudium desiderans, duo aloda Britavillam scilicet<sup>μi</sup> et Domnum<sup>μκ</sup> Johannem, que michi meus sancte recordationis vir Richardus comes cum plurimis in dotalitium<sup>μλ</sup> dedit, loco beati Michaelis fratribusque ibidem regulariter Deo servientibus, pro anime ipsius dicti viri precipue remedio, deinde pro mee anime et corporis filiorumque meorum, Richardi comitis archiepiscopique Roberti<sup>34</sup> <sup>μμ</sup> et aliorum salute, quorum voluntate, consensu donationeque id ago, perpetualiter possidenda trado et tribuo. Referentibus<sup>μν</sup> et enim<sup>μξ</sup> quam plurimis ecclesiasticis doctoribus, dinovi divinum esse preceptum ut illic nostri recondantur thesauri ubi omnis aberit furum formido omnisque tinearum demolitio esseque quoddam peccatorum purgatorium elemosinam, et quod Deus in largiendo munificos exposcit, qui se in retribuendo preparat munificentissimus. Detur igitur Deo non nostrum sed suum. Quid enim habere putamus quam quod ab eo accepimus ? Tribuatur aque frigide calix, ut eterna recipiatur merces. Tanti audivimus<sup>μν</sup> valere regnum Dei, quantum habemus ; suffecit vidue quadrans, profuit et Zacheo bonorum

de souscription ne figurent pas dans Avranches BM, 210, ff. 22v-23v. | DU « mater » biffé après « gonnor ». | DV « vel Gomor » ajouté dans l'interligne. | DW « que » biffé après « referentibus ».

---

μβ si quis *Fauroux*. | μγ sollempne *Fauroux*. | μδ plurimis *Fauroux*. | με quod circa : quodcirca *Fauroux*. | μζ et non hab. *Fauroux*. | μη volo quod *Fauroux*. | μθ immensitatem *Fauroux*. | μi videlicet *Fauroux*. | μκ donnum *Fauroux*. | μλ dotalitium *Fauroux*. | μμ Rotberti *Fauroux*. | μξ et enim : etenim *Fauroux*. | μν audivimus — regnum : valere regnum audivimus *Fauroux*.

[ea]. L'acte est édité par Marie Fauroux (Fauroux (éd.) 1961, Marie Fauroux (Fauroux (éd.) 1961, 98-100, n° 17) et une autre 98-100, n° 17), qui recense les différentes copies. [eb]. On d'après cette copie exclusivement par Katharine Keats-Rohan trouvera une édition critique de l'acte d'après cette copie par (Keats-Rohan (éd.) 2006, 80-81, n° 4). [ec]. Cartulaire perdu.

33. Acte daté de 1015 par Marie Fauroux (Fauroux (éd.) 1961, 98-100, n° 17). 34. Robert, archevêque de Rouen (0989-1037).

dimidium. Que denique ad id quod fruitur<sup>μξ</sup> ad id quod non fruitur<sup>μθ</sup> comparatio, pro terrenis scilicet celestia, pro perituris mereri perpetua. His igitur et aliis multimodis salutiferis incitata documentis, predicta aloda loco prelibato confero sub Christi totiusque<sup>μτ</sup> ecclesie<sup>μφ</sup> testimonio, cum terris cultis et incultis cum ecclesiis, cum molendinis, cum pratis, et cum omnibus<sup>DX</sup> omnino appenditiis<sup>μσ</sup>, atque cum redditibus<sup>μτ</sup> et consuetudinibus cunctis quas in predictis villis usque ad diem istam<sup>DY</sup> habui, eo tenore, ea lege ut absque calumpniatione seu contradictione omnium<sup>DZ</sup> succedentium sive parentum, sive quorum cumque<sup>μω</sup> aliorum prefatus locus et habitantes in eo habeant<sup>μφ</sup>, teneant<sup>μχ</sup>, possideant<sup>μψ</sup>. Quod si aliquis diabolice pravitatis telo jaculatus, huic donationi calumpniationis alicujus vim inferre presumpserit, totius<sup>μω</sup> excommunicationis atque maledictionis perhennibus perhenniter irretiatur vinculis. Ut autem hujus donationis auctoritas verius credatur et diligentius per omnia conservetur, firmissimeque futuris<sup>EA</sup> teneatur temporibus, manibus filiorum meorum comitis quidem archiepiscopi, subter firmandam corroborandamque tradidi †Roberti<sup>μα</sup> archiepiscopi †Mealgerii<sup>μβ</sup> †Roberti<sup>35 μγ</sup> †Hugonis Constantiensis<sup>μδ</sup> episcopi †Heldeberti<sup>με</sup> abbatis †Willelmi abbatis †Uspac abbatis †Hugonis Bajocatensis<sup>μκ</sup> episcopi †Hugonis<sup>36</sup> Sagiensis<sup>μν</sup> episcopi. Willelmi<sup>37</sup> laici †Roberti comitis †Godefridi<sup>38</sup> †Willelmi<sup>39</sup> †Radulphi<sup>40</sup> †Tusteni<sup>41 μθ</sup> †Tuscelini<sup>42 μ</sup> vicecomitis †Herluini<sup>43</sup> †Anchesii<sup>44 μκ</sup> vicecomitis †Willelmi<sup>45</sup> filii Tusteni<sup>46 μλ</sup> †Hugonis<sup>47</sup> laici †Gerald<sup>48 μμ</sup> †Osiundi<sup>49 μμ</sup> clerici †Gaufredi<sup>50</sup> †Nielli<sup>51</sup> Et multorum aliorum † signa.

DX « omnio » biffé après « omnibus ». | DY Un mot illisible est biffé après « istam » | DZ « succedentii » biffé après « omnium ». | EA « futuris » ajouté dans l'interligne.

μξ finitur *Fauroux*. | μθ finitur *Fauroux*. | μτ totius *Fauroux*. | μφ æcclesiæ *Fauroux*. | μσ appenditiis *Keats-Roban*. | μτ redditibus *Fauroux*. | μω quorum cumque : quorumque *Fauroux*. | μφ habeat *Fauroux*. | μχ teneat *Fauroux*. | μψ possideat *Fauroux*. | μω totius *Fauroux*. | μα Rotberti *Fauroux*. | μβ Maalgerii *Fauroux*. | μγ Rotberti *Fauroux*. | μδ Constanciensis *Fauroux*. | με Heldeberti — signa : Hugonis Baiocacensis episcopi. + Hugonis Sai episcopi. + Rogeri episcopi. + Norgoti episcopi. + Heldeberti abbatis. + Willelmi bbatis. + Uspac abbatis. + Willelmi laici. + Roberti comitis. + Godfredi. + Willelmi. + Radulfi. + Tursteni. + Tescelini vicecomitis; + Herluini. + Anschetil vicecomitis. + Willelmi filii Tursteni. + Hugonis laici. + Gerardi. + Osmundi clerici. + Gaufredi. + Arfast. + Nielli. Guimundi. + Anschtilli. + Milonis. + Rainaldi. + Odonis. + Rannulfi. Richardus comes *Fauroux*. | μζ Baiocacensis *Fauroux*. | μη Sais *Fauroux*. | μθ Tursteni *Fauroux*. | μι Tescelini *Fauroux*. | μκ Anschetil *Fauroux*. | μλ Tursteni *Fauroux*. | μμ Gerardi *Keats-Roban*. | μμ Osmundi *Keats-Roban*.

35. Personnage non identifié. 36. Hugues évêque de Sées. Marie Fauroux ajoute ce commentaire : « Ce nom n'est connu que par ce texte et des listes épiscopales qui ne permettent aucune datation précise ; l'histoire du diocèse est particulièrement obscure entre 1006 et 1020 » (Fauroux 1961, 510, s. v. Hugo, évêque de Sées). Richard Allen propose dans sa thèse sur les évêques normands un épiscopat pour Hugues à Sées entre 1015 et 1017 (Allen 2009, 401). 37. Personnage non identifié. 38. Personnage non identifié. 39. Personnage non identifié. 40. Personnage non identifié. 41. Personnage identifié à Turstenus de Basse-Bourg par Marie Fauroux (Fauroux 1961, 552, s. v. Turstenus). 42. Tescelinus vicecomes dans Fauroux 1961, 549. 43. Personnage non identifié. 44. Personnage non identifié. 45. Personnage identifié à Guillaume Bertran par Marie Fauroux (Fauroux 1961, 559, s. v. Willelmus, fils de Turstenus). 46. Personnage identifié à Turstenus de Basse-Bourg par Marie Fauroux (Fauroux 1961, 552, s. v. Turstenus). 47. Personnage non identifié. 48. Personnage non identifié. 49. Personnage non identifié. 50. Personnage non identifié. 51. Néel I<sup>er</sup>.

[TRANSITION]

**Sources du chapitre :** Paris BNF, Français 18947, f. 75r-v (HG<sup>[ed]</sup>, tr. 4, ch. 4<sup>[ee]</sup>).

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, ff. 27v-29r<sup>[ef]</sup> ; Avranches BM, 211, f. 74v ; Avranches BM, 215, f. 160r (Obituaire).

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [25v-26r], p. 34-35 (ch. 8 § 3) ; Caen BM, Mancel 195, f. [29v], p. 42 (ch. 10 § 6) ; Paris BNF, Français 18950, f. [9r], p. 15 (ch. 1, 10) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Z f. 8<sup>[es]</sup>.

||<sup>[9R]</sup> Robert le Liberal estant mort à Nicé<sup>52</sup>, ville de Bithinie<sup>53</sup>, le XI febvrier<sup>[eh]</sup> l'an 1035<sup>[ei]</sup> où il estoit allé pour quelques affaires, son fils, Guillaume, dit le Bastard, aagé seulement de sept ans, luy succeda au duché de Normandie, lequel fut aussi surnommé le Conquerant pour avoir subjugué l'Angleterre et s'en estre fait roy. Iceluy confirma tout ce que ses predecesseurs avoient donné au Mont Saint-Michel, et de plus legua les isles de Serc et d'Aurenne et reprit la moitié de l'isle de Grenezay qui n'estoit pas si bonne de beaucoup<sup>[ej]</sup>. Item, il fit rendre au monastere le Moulin-du-Conte que l'abbé Suppo avoit vendu par son mauvais mesnage<sup>[em]</sup>. Voicy la substance de la chartre et donation de ce roy pour eviter la prolixité.

AA f. 24 et 25<sup>[ek]</sup> LB f. 166.<sup>[ed]</sup>

CARTA<sup>54</sup> DE WILLELMO ANGLORUM REGE ET NORMANORUM DUCEM.

**Sources du chapitre :** Original perdu<sup>[em]</sup>

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, ff. 29v-30r<sup>[eo]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [25v-26r], p. 34-35 (ch. 8 § 3<sup>[ep]</sup>) ; Paris BNF, Français 18950, f. [9r], p. 15 (ch. 1, 11) ; Paris BNF, Latin 13818, ff. ø.

[ed]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 8-10. [ee]. Sources citées par Jean Huynes : « Z f. 8 » ; « AA f. 24 & 25 LB f. 166 » ; « AA f. 76 » « voyez l'hist. de Norm. par Garbriel du Moulin p. 340 » ; « LB f. 31 & 41 et G f. 7 » « Robert du mont en son supplement ». [ef]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 83-85, n° 6 et Fauroux (éd.) 1961, 330-333, n° 148. [eg]. Manuscrit perdu. [eh]. Robert le Libéral est inscrit dans l'obituaire du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 215, f. 160r) sous cette date : « III Id(us) [Februarii] ob(iit) rob(er)t(us) comes norm(annorum) q(u)i nob(is) ded(it) u(a)lle(m) de beurone cu(m) VIII molendinis et q(uo)d h(ab)e(mus) in g(er)nesio & al(ia) ». [ei]. Dans les *Annales 1-1291* (Avranches BM, 211, f. 74v), la mort de Robert I<sup>er</sup> est mentionnée en 1035 : « 1035. Hic Robertus, Normannorum princeps, ab Hierosolimis rediens, obiit » (Delisle (éd.) 1873, 220). [ej]. Voir la chartre copiée ci-dessous ; voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 8 § 3). [ek]. **Avranches BM, 210, ff.**

**27v-29r** (Keats-Rohan (éd.) 2006, 83-85, n° 6). L'acte de restitution du moulin de Vains a connu plusieurs rédactions. Marie Fauroux a édité l'acte. On consultera son édition, pour l'analyse, la tradition et la transcription des différentes rédactions (Fauroux (éd.) 1961, 330-333, n° 148). [el]. Cartulaire perdu. [em]. voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 10 § 6). [en]. L'acte est édité par Marie Fauroux ; voir son édition pour la tradition et l'analyse de l'acte (Fauroux (éd.) 1961, 272, n° 111). Elle mentionne le fac-similé de l'original existant (voir Hunger 1908, pièce justificative n° 5) et édite l'acte d'après celui-ci ; l'acte est intercalé dans la chartre de Robert le Magnifique (voir *supra*) . [eo]. Katharine Keats-Rohan qui édite la première partie du Cartulaire du Mont Saint-Michel donne une transcription de cette copie (Keats-Rohan (éd.) 2006, 86, n° 7). [ep]. Dans *Les Curieuses recherches*, l'acte n'est pas copié ; seule l'analyse en est faite.

52. Ville de Nicée, aujourd'hui Iznik, en Turquie. 53. La Bithynie, ancien royaume d'Asie mineure, situé dans l'actuel Turquie. 54. L'acte est daté entre 1035 et 1048 par Marie Fauroux (Fauroux (éd.) 1961, 272, n° 111).

Ego Willilmus<sup>uv</sup> comes Normannorum, filius Roberti<sup>ux</sup> comitis, concedo<sup>EB</sup> sancto Michaeli<sup>uo</sup> suisque servientibus semper<sup>ut</sup> quasdam nostras insulas, Serc<sup>up</sup> et Aurrene<sup>us</sup>, propter medietatem<sup>ut</sup> Guernorai<sup>uv</sup> quam pater meus Robertus<sup>up</sup> eis ob suam animam dederat, quam ego Ranulfo<sup>ux</sup> filio Anchitilli<sup>uv</sup> reddidi. Ego Willelmus<sup>uw</sup> princeps Normanorum<sup>va</sup> et Dei gratia dux, hanc donationem manu propria corroboravi. Signum † Guillelmis principis et ducis Normanorum † Roberti archiepiscopi et aliorum<sup>vb</sup>.

## [TRANSITION]

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 210, ff. 80v-81r<sup>[eq]</sup> ; Avranches BM, 215, f. 165v (Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947, f. 75r-v (*HG*<sup>[er]</sup>, tr. 4, ch. 4<sup>[es]</sup>) ; Paris BNF, Français 18947, f. 77v (*HG*<sup>[et]</sup>, tr. 4, ch. 7<sup>[ev]</sup>) ; ARGENTRÉ 1618, 218, (l. 4, ch. 28).

**Passages parallèles :** Avranches BM, 214, f. 94v ; Paris BNF, NAL 1674, n° 2<sup>[ev]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [24v], p. 32 (ch. 6 § 7) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [30v-32r], p. 44-47 (ch. 11) ; Paris BNF, Français 18950, f. [9r-v], p. 15-16 (ch. 1, 12) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Ce roy duc estant mort l'an 1097<sup>55</sup>, son fils Robert, surnommé Courtebotte, luy succeda au duché de Normandie, lequel suivant les traces de ses predecesseurs affectionna

---

EB « de » biffé et remplacé par « ce » dans l'interligne pour transformer « condedo » en « concedo ».

---

uv Villelmus *Fauroux* Guillemus *Keats-Rohan*. | ux Rotberti *Fauroux Keats-Rohan*. | uo Michaeli *Fauroux*. | ut servientibus semper : semper servientibus *Fauroux Keats-Rohan*. | up sercam *Fauroux*. | us Arenon *Fauroux Aurrene Keats-Rohan*. | ut ante medietatem hab. alteram *Fauroux*. | uw Greneroy *Fauroux Grener Keats-Rohan*. | up Rotbertus *Fauroux Keats-Rohan*. | ux Rannulfo *Fauroux Keats-Rohan*. | uv Anschitilli *Fauroux Keats-Rohan*. | uw Vuilelmus *Fauroux* : Guillemus *Keats-Rohan*. | va Normannorum *Fauroux Keats-Rohan*. | vb Signum — aliorum : Isti sunt testes donationis Willelmi filii Rotberti comitis : Hugo episcopus Abricensis, Willelmus filius Villelmi, Niellus juvenis, Haduaiadus rex, Hunfredus Namu, Willelmus filius Rainoldi, Rogerius filius Hunfredi, Losfredus vice comes, Hugo filius Huberti, Hunfredus parvus *Fauroux* Isti sunt testes donationis Guillelmi filii Rotberti comitis. Hugo episcopus Abrincensis. Willelmus filius Guillelmi. Niellus iuuenis. Hatuardus rex. Hunfredus Namu. Guillelmus filius Ranoldi. Rgerius filius Hunfredi. Ioffredus uicecomes. Hugo filius Huberti. Hunfredus paruus. *Keats-Rohan*.

[eq]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 147-148, n° 69. [er]. Robillard de Beurepaire (éd.) 1873, 8-10. [es]. Sources citées par Jean Huynes : « Z f. 8 » ; « AA f. 24 & 25 LB f. 166 » ; « AA f. 76 » « voyez l'hist. de Norm. par Gabriel du Moulin p. 340 » ; « LB f. 31 & 41 et G f. 7 » « Robert du mont en son supplement ». [et]. Robillard de Beurepaire (éd.) 1873,

16-18. [eu]. Sources citées par Jean Huynes : « d'Argentré Livre premier chapitre neufiesme » ; « R7 & Θ 1 » ; « LB f. 329 » ; « d'Argentré en son hist. l. 4 ch. 28 » ; « AA f. 36 et LB ». [ev]. Acte original de Robert Courteheuse, édité dans Delisle (éd.) 1886, 177-184.

55. Guillaume le Conquérant ne meurt pas en 1097 mais en 1087.

AA f. 76<sup>[ew]</sup>.

grandement le monastere du Mont Saint-Michel, il confirma tous les legs de ses<sup>EC</sup> ancestres, luy donna en outre le revenu du marché d'Ardevon<sup>ED</sup> et une grande place dans la ville de Rouen pour y bastir une maison. Il<sup>EE</sup> eust fait davantage de bien au dit monastere<sup>EF</sup> s'il n'eust esté fait prisonnier par son frere Henri, roy d'Angleterre, et ne fust mort en ladite Angleterre l'an 1134 en prison<sup>[ex]</sup>.

LB<sup>[ey]</sup>.

Non seulement les ducs de Normandie ont fait de grands biens en ce monastere, mais aussi les roys d'Angleterre, comme il se voira en son lieu, et les roys de France l'ont tousjours considéré particulierement, après qu'il ont esté seigneurs du dit duché. Outre qu'ils luy ont augmenté son revenu temporel de plusieurs legs, ils ont aussy confirmé par leurs patentes de temps en temps ce quy y avoit esté<sup>EG</sup> cy-davant legué, le prenant en leur sauvegarde et particuliere protection tant au chef qu'en ses membres, voulans qu'ils jouissent des mesmes droictz<sup>EH</sup> et privileges que ceux de leur domaine et couronne,<sup>EI</sup> comme il se voyra cy-après<sup>EJ</sup>

R 7<sup>[ez]</sup> et Θ1<sup>[fa]</sup>.

# Et son corps repose en la chappelle de Saint-Martin .

LB f. 329<sup>[fd]</sup>.

D'Argentré livre 4 chapitre 28 en son *Histoire*<sup>[fc]</sup>.

[l<sup>e</sup>. 19<sup>v</sup>] Les ducs de Bretagne luy ont donné de grands biens aussi et<sup>EK</sup> luy ont esté grandement affectionnez. Conam premier du nom qui<sup>EL</sup> mourut l'an 992, le 28 jour de juin, voulut estre enterré en cette eglise abbatiale du dit Mont Saint-Michel<sup>[fb]</sup>. Son fils Geoffroy 1<sup>er</sup> du nom, son successeur, y ausmona les villages de Saint-Meloir, Saint-Benoist-des-Ondes et le bourg de Cancele, avec son pont, et le patronage des eglises dioceses de Saint-Malo sur la mer<sup>EM</sup>. Cette donation fut confirmée par son fils et successeur, Allain troisieme, l'an 1030, qui y donna aussy les terres de Bodhel sur la riviere de Couesnon avec tous les marestz, la terre de Lames ou Lavas<sup>EN</sup> et un

---

EC « predecesseurs » biffé après « ses ». | ED « qui estoit bon en ce temps là, » biffé après « ardevon ». | EE « y » biffé après « il ». | EF « si l'an 1106 » biffé après « monastere ». | EG « legué » biffé après « esté ». | EH « que eux » biffé après « droictz ». | EI « et plusieurs de ses sucesseurs comme il se voira cy-apres icy comme par le Jehan, roy de France fils et successeur de Philippes 6<sup>e</sup> roy de France en ses patentes dattées du 27<sup>e</sup> octobre et l'an 1332. lan 1352 » biffé après « couronne ». | EJ « comme il se voyra cy-après » ajouté dans l'interligne. | EK « y » biffé après « et ». | EL « qui » ajouté dans l'interligne. | EM « dioceses de Saint-Malo sur la mer » ajouté dans l'interligne. | EN « l'autre » biffé et remplacé par « Lavas » dans l'interligne.

[ew]. **Avranches BM, 210, ff. 80v-81r** (Keats-Rohan (éd.) 2006, 147-148, n° 69). L'acte original est encore consultable (Paris BNF, NAL 1674, n° 2) ; voir l'édition et l'analyse de Léopold Delisle (Delisle (éd.) 1886, 177-184). [ex]. Sur les dons de Robert Courteheuse, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 11 § 2). [ey]. Cartulaire perdu. [ez]. **Avranches BM, 215, f. 165v** : « iiii kl [Julli] Obierunt Iudita comitissa Normanorum, Conanus dux Britanniae qui jacet in capella sancti Martini in ista ecclesia [...] ». [fa]. Manuscrit perdu. [fb]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 3 § 6). [fc]. **ARGENTRÉ 1618, 218, (l. 4, ch. 28)** : « Il se trouue en l'Abbaye S. Michel du Mont, plusieurs fondations faictes par ce Duc Alain, sous ce mot, *Pro salute & remedio animæ meæ, & patris mei Gaufredi, & matris meæ Hadeuigis. Hauoisiae adhuc viuentis, & fratris mei Eudon, &*

*fliorum etiam si quos Deus mihi donare dignatus fuerit) & eorum sanitate, & pro regni nobis concessi conseruatione.* Et nomme les terres de la ville de Bodhel, & de Lemas, & villa Concauea cum vno portu qui illi adiacet. Du don de son pere signé de luy, & de ladite Hauoise Comtesse, & Eudonis Comitissis fratris, & porte le tiltre, *Alanus Dei Gratia Britonum Comes, anno ab incarnatione millesimo trigesimo.* Il s'en trouue aussi de l'an mille, qui porte, *Ego Alanus Dei Gratia Comes & Dux Britanniæ gentis, regnante He(n)rico Roberti Regis filio, anno primo.* Et encores auioird'huy à ce tiltre a l'Abbé de S. Michel la presentation de la Cure de Cancele, & y a vne confirmation du Duc Conan sous le tiltre de Duc, scellé de cire blanche, avec l'effigie du Duc monté à cheual, tenant vne espee au poing. ».

moulin appartenant à icelle, item la terre et seigneurie de Mont-Rouhault, avec ses terres, moulins, fiefs, appartenances et deppendances, situées au diocèse de Dol, le tout de grand revenu<sup>EO</sup>. Il offrit les lettres de donation sur l'autel Saint-Michel, en ladite abbaye, le dimanche des octaves de Pasques<sup>EP</sup>, lors qu'on celebrait solennellement la sainte messe<sup>FE</sup>. En voycy la teneur.

DONATION<sup>56</sup> DE MONTRUAULT, ET DE MULTIS ALIIS LOCIS HIC DE  
SIGNATIS, DEO ET SANCTO MICHAELI PER ALANUM DUCEM BRITAN-  
NICE.

**Sources du chapitre** : Original perdu<sup>FD</sup>.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 210, ff. 40r-42r (Cartulaire<sup>FG</sup>).

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [24v], p. 32 (ch. 6 § 7<sup>HI</sup>) ; Paris BNF, Français 18950, f. [9v-10v], p. 16-18 (ch. 1, 13) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

In Dei sumi<sup>VY</sup> nomine. Ego Alanus Britannorum Dei gratia comes omnibus catholice<sup>VD</sup>  
fidei cultoribus, tam presentibus quam etiam futuris precipueque nostris successoribus,  
notum fieri volo hanc conscriptionem<sup>VE</sup> meam<sup>VZ</sup> vel matris mee Adhugisis adhuc viventis  
prescriptione<sup>VH</sup>, nec non<sup>VΘ</sup> etiam<sup>VI</sup> procerum nostrorum consensu esse factam atque  
firmatam. Petiit<sup>EQ</sup> itaque<sup>ER</sup> nostram excellentiam abbas et monachi de loco qui dicitur  
Mons Sancti Michælis, qui est satis proximus nostre<sup>VK</sup> regioni situs inter<sup>VL</sup> Abrinca-  
tensem pagum, quatinus terras quas meus pater Gaufridus<sup>VM</sup> comes Deo et sancto  
Michaeli pro salute sue anime et<sup>VH</sup> filiorum suorum incolumitate<sup>VV</sup> intra Britanniam  
donaverat nostro etiam munere adaugere atque ampliare deberemus<sup>ES</sup>. Bene placitum<sup>VX</sup>  
igitur divine<sup>VO</sup> pietati esse<sup>ET</sup> credens, ecclesias ejus sancto nomini dicatas pie honorare  
et servis Dei necessaria contribuere et per<sup>VΠ</sup> hoc me ab eo eternam<sup>VP</sup> anime<sup>Vσ</sup> retribu-

LB f. 329<sup>FI</sup>.

De verbo ad verbum extractum  
ex originali.

EO « le tout de grand revenu » ajouté dans l'interligne. | EP « devant » biffé après  
« Pasques ». | EQ « illaque » biffé après « petitit ». | ER « itaque » ajouté dans l'inter-  
ligne. | ES « re » ajouté dans l'interligne. | ET « credans » biffé après « esse ».

vγ summi *Guillotel Keats-Rohan*. | vδ catholicae *Guillotel Keats-Rohan*. | vε conscrip-  
tionem *Guillotel*. | vζ mea *Guillotel Keats-Rohan*. | vη preceptione *Guillo-  
tel Keats-Rohan*. | vθ nec non : necnon *Guillotel*. | vι et *Guillotel*. | vκ nostrae  
*Guillotel*. | vλ intra *Guillotel*. | vμ Gausfridus *Guillotel*. | vμ et pro *Guillotel Keats-Ro-  
han*. | vν incolumitate *Guillotel*. | vξ beneplacitum *Guillotel Keats-Rohan*. | vο divine  
*Guillotel*. | vπ pro *Keats-Rohan*. | vρ eternam *Guillotel*. | vσ animae *Guillotel*.

[fd]. Cartulaire perdu. [fe]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 3 § 10). [ff]. Acte édité par Hubert Guillotel (Guillotel (éd.) 2014, 194-200, n° 18). [fg]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 97-99, n° 17. Hubert Guillotel donne 21 autres copies

manuscrites existantes de cet acte et : voir Guillotel 2014, 194, n° 18. [fh]. La charte n'est pas transcrite dans le récit des *Curieuses recherches* mais résumé en français par Thomas Le Roy. [fi]. Cartulaire perdu.

56. L'acte est daté du 5 avril 1030 (Guillotel 2014, 194-200, n° 18).



tionem consequuturum<sup>vr</sup> sperans. Predictorum<sup>vu</sup> servorum Dei<sup>vφ</sup> libens assensum prebui. Deliberans ergo, inveni aliquid inter<sup>vx</sup> terminos regni, nobis a Deo comissi<sup>vψ</sup>, quod et eidem loco sanctissimi archangeli satis vicinum et pro sua opportunitate<sup>vω</sup> satisfactioni voluntatis servorum Dei videatur accomodum<sup>ξα</sup>. Peccatorum itaque meorum indulgentiam apud Deum obtinere cupiens, pro salute et remedio anime mee<sup>ξβ</sup> et patris mei Gaufridi<sup>ξγ</sup> ac matris mee<sup>ξδ</sup> Adhugisis adhuc viventis, vel fratris mei<sup>EU</sup> Endon<sup>ξε</sup>, filiorum etiam si quos michi Deus donare<sup>ξζ</sup> dignatus fuerit, pro diuturna quoque nostrorum corporum sanitate, nec non<sup>ξη</sup> et pro continua<sup>ξθ</sup> nobis a Deo comissi regni<sup>ξι</sup> conversatione, Deo et sanctissimo Michaeli archangelo, <sup>[E. [108]]</sup> quasdam mei juris<sup>ξκ</sup> terras voluntarie et<sup>ξλ</sup> in eodem loco contradidi et ex eis donum super altare sancti Michaelis quadam vice ibidem adveniens posui. Ut que<sup>ξμ</sup> hoc factum omni modis<sup>ξν</sup> stabile et inconvulsus omni sequenti teneatur tempore, ad testimonium veritatis hoc fieri scriptum cum sub scriptione<sup>ξν</sup> plurimorum nostrorum fidelium mandavi; eo vero tenore hoc fieri precepi ut monachi in eodem loco Deo et sancto archangelo famulatum exhibentes in suis orationibus apud Deum nostri continuam memoriam habeant et eundem summum archangelum intercessorem pro peccatis meis habere merear. Terre<sup>ξξ</sup> vero ipse supradicte<sup>ξο</sup> quas Deo et sancto archangelo donare disposui non in uno loco sunt disposite<sup>ξπ</sup> et ideo non uno nomine appellate<sup>ξρ</sup>; prima enim ex eis est posita super fluvium qui vocatur Coisnum et nominatur illa terra villa Bohel<sup>ξσ</sup>; hanc villam, cum omni maresco quod ad eam pertinet, Deo et sancto Michaeli in perpetuum possidendam trado. Item aliam villam que<sup>ξτ</sup> vocatur terra de Lavas<sup>ξυ</sup> cum uno molendino quod ad eam pertinet, quam terram ubido<sup>ξφ</sup> quidam meus homo de me ante in alodium<sup>ξχ</sup> tenuit et postea monachus factus<sup>ξψ</sup> in eodem Monte Sancti<sup>ξω</sup> Michaelis; hanc terram cum toto molendino, sicut dixi similiter sicut villam Bohel sancto Michaeli trado. Aliam quoque villam que<sup>οαEV</sup> juxta supradictam terram est posita, quodam medio fluvio intercurrente, que vocatur Montrouault<sup>οβ</sup>, cum dimidio molendino quod ad eam pertinet, eodem modo sicut et alias dono. Preter istas vero terras, quas ego ex proprio dono Deo et sancto Michaeli propter supradictam rationem contrado, alias quoque terras, quas pater meus Gaufridus<sup>ογ</sup> comes pro salute sue<sup>οδ</sup> anime<sup>οε</sup> et filiorum suorum incolumitate sancto Michaeli dederat, sicut ille dedit sic et<sup>EW</sup> ego concedo, confirmo, et corroboro, ut<sup>οζ</sup> in perpetuum ab eisdem sicut dixi

---

EU « de » biffé après « mei ». | EV « ut » biffé après « que ». | EW « et » ajouté dans

---

vτ consecuturum *Guillotel*. | vu predictorum *Guillotel*. | vφ dei petitioni *Guillotel Keats-Rohan*. | vx intra *Guillotel Keats-Rohan*. | vψ commissi *Guillotel*. | vω oportunitate *Guillotel*. | ξα accomodum *Guillotel*. | ξβ anime mee : meae animae *Guillotel Keats-Rohan*. | ξγ Gausfridi *Guillotel* Gausfredi *Keats-Rohan*. | ξδ meae *Guillotel*. | ξε Eudon *Guillotel*. | ξζ donore *Keats-Rohan*. | ξη nec non : necnon *Guillotel*. | ξθ continua regni *Guillotel Keats-Rohan*. | ξι regni non hab. *Guillotel Keats-Rohan*. | ξκ juri *Guillotel*. | ξλ et non hab. *Guillotel Keats-Rohan*. | ξμ ut que : utque *Keats-Rohan*. | ξν omni modis : omnimodis *Guillotel Keats-Rohan*. | ξν subscriptione *Guillotel Keats-Rohan*. | ξξ terrae *Guillotel*. | ξο supradictae *Guillotel*. | ξπ posite *Guillotel Keats-Rohan*. | ξρ appellate *Guillotel*. | ξσ bodhel *Guillotel*. | ξτ quae *Guillotel*. | ξυ Laval *Guillotel*. | ξφ wido *Guillotel Keats-Rohan*. | ξχ alodium *Guillotel Keats-Rohan*. | ξψ post factus hab. est *Guillotel*. | ξω sancte *Guillotel*. | οα quae *Guillotel*. | οβ mons-Rodhalt *Guillotel* monsrohalt *Keats-Rohan*. | ογ gausfridus *Guillotel*. | οδ suae *Guillotel*. | οε animae *Guillotel*. | οζ et *Guillotel*.

pro patris mei ac mea elemosina possideantur. Est autem in regione Britannie<sup>on</sup> quae vocatur<sup>EX</sup> Poohelih<sup>o9</sup> una villa quae<sup>oi</sup> vocatur Cancavena cum uno portu qui illi adjacet sed et quedam<sup>ok</sup> ecclesia quae dicitur Seimeler<sup>ol 57</sup>, item alia villa in alio loco, quae vocatur Landeguedhoi<sup>58</sup> cum tota terra quae ad eam pertinet ; hoc<sup>om</sup> dedit pater meus Gaufredus<sup>om</sup> comes in elemosinam suam sancto Michaeli, et ego post eum approbo et confirmo, et omnibus<sup>ov</sup> hiis<sup>ox</sup> quae vel ego ex mea propria parte in meam elemosinam vel pater meus ex sua parte in suam elemosinam dedimus omnes consuetudines vel redditus qui de terris Britannie<sup>oo</sup> secundum morem patrie<sup>ot</sup> exire possunt, teste Deo, ex hoc nunc et usque in seculum Deo et sancto Michaeli famulantibus ex integro fideliter concedimus, de omnibus terris videlicet quas supra nominavimus<sup>op</sup>. Si quis vero de omnibus hiis<sup>os</sup> quecumque ego vel pater meus, sicut supra scriptum<sup>ot</sup> habetur, Deo et sancto Michaeli eisdemque<sup>||<sup>o</sup>[10v]</sup>deservientibus perpetualiter obtinenda, in nostram elemosinam pro salute et remedio animarum nostrarum fideliter tradimus, per aliquod ingenium sive per aliquam artem aliquid diminuerit vel decreverit sive absque voluntate eorum quibus ego ea trado aliquid retinere temptaverit seu etiam qui cumque<sup>ov</sup> de omnibus hiis<sup>oq</sup> aliquid per vim abstulerit, sive quocumque modo sancto Michaeli sibi que famulantibus contrarius esse conatus fuerit sit ille<sup>ox</sup> ex auctoritate Patris et Filii, et Spiritus Sancti, ab omni Christianorum consortio vel comunione<sup>ow</sup> alienatus et separatus atque anathematizatus omniumque sanctorum eterna dampnatione<sup>EY ow</sup> dampnatus et de hoc cum sancto Michaeli archangelo in iudicio ante Deum contendere habeat ; sit quoque illi portio dampnationis in igne eterno cum Pilato et Caipha<sup>oa</sup> atque Juda traditore Domini, nisi de hoc ad emendationem per penitentiam<sup>ob</sup> et satisfactionem venerit. Hoc autem nostre<sup>oy</sup> preceptionis scriptum ut perpetuam et inviolabilem obtineat omni tempore firmitatem, manu propria illud subter firmavi et primorum nostrorum fidelium subscriptione similiter illud roborari et signari feci. Signum † Alani comitis. Signum † Adhugisis<sup>ob</sup> comitisse matris ejusdem comitis. Signum † Eudonis fratris comitis. Signum † Gingonei Dolensis archiepiscopi. Signum † Bodyci Nannetensis<sup>oe</sup> comitis. Nomina testium. Carto<sup>ok</sup>. Willelmus filius Hervei † Herveus de Acignei † Roualdus<sup>om</sup> Monte Premer † Alain<sup>ob</sup> filius Bernardi vicecomitis †

l'interligne. | EX « poohelith » biffé après « vocatur ». | EY « p » ajouté dans l'interligne.

---

oη britanniae *Guillotel*. | oθ podhalear *Guillotel* poohæleth *Keats-Rohan*. | oi quae *Guillotel*. | ok quaedam *Guillotel*. | ol Sanctus Meler *Guillotel* Semmeler *Keats-Rohan*. | om post hoc hab. totum *Guillotel*. | ou gausfridus *Guillotel*. | ov ante omnibus hab. de *Guillotel*. | ox his *Guillotel* *Keats-Rohan*. | oo britanniae *Guillotel*. | op patriae *Guillotel*. | or supra nominavimus : supranominavimus *Guillotel*. | os his *Guillotel* *Keats-Rohan*. | ot supra scriptum : suprascriptum *Guillotel*. | ov qui cumque : quicumque *Guillotel* *Keats-Rohan*. | oφ his *Guillotel* *Keats-Rohan*. | ox elle *Guillotel*. | oψ communione *Guillotel*. | oω maledictione *Guillotel* *Keats-Rohan*. | oa caypha *Guillotel*. | ob poenitentiam *Guillotel*. | oy nostræ *Guillotel*. | od Adhuhis *Keats-Rohan*. | oe namnetensis *Guillotel*. | oz Cario *Keats-Rohan* Carto — premer non hab. *Guillotel*. | oη Rainaldus *Keats-Rohan*. | oθ alvi *Guillotel* *Keats-Rohan*.

57. Saint-Méloir (dép. Ille-et-Vilaine arr. Saint-Malo cant. Cancale). 58. Lande-de-Qui (dép. Ille-et-Vilaine cant. Combourg, comm. Meillac).

Willelmus<sup>π</sup> frater Bernardi † Bernardus filius Alvi † Nemenoi filius Nemenoi † Gestin  
filius Terint<sup>πκ</sup> † Gernogon<sup>πλ</sup> presbiter † Acta vel firmata est<sup>πμ</sup> hujus carte<sup>πμ</sup> conscriptio  
anno ab Incarnatione Domini nostri Jesu<sup>πν</sup> Christi M<sup>o</sup>xxx, indictione xiii, in octavis  
Pache<sup>πξ</sup> in eodem Monte Sancti Michaelis, quando missa solemniter celebrabatur.

---

π willelmus *Guillotel.* | πκ tehrint *Guillotel.* | πλ ante Gernongon *bab. roianttelin filia  
riuuall. hugonis filii ejus. gauffredi filii ejus. gisleberti filii geu Guillotel.* | πμ est *non hab.  
Guillotel.* | πμ cartae *Guillotel.* | πν Ihesu *Guillotel.* | πξ Paschae *Guillotel.*

## SITUATION ET DESCRIPTION DU MONASTERE DU MONT SAINT-

MICHEL. CHAPITRE 2<sup>E</sup>

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 210, ff. 6r-7r ; Avranches BM, 211, ff. 6r-7r ; Avranches BM, 213, f. 130r-v<sup>[a]</sup> ; Avranches BM, 211, f. 10v<sup>[b]</sup> ; Avranches BM, 211, ff. 64r-65r ; Avranches BM, 212, ff. 1r-5r<sup>[c]</sup> ; Paris BNF, Français 18947, ff. 7r-8r (HG<sup>[d]</sup>, tr. 1, ch. 1) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 6r-7r (HG, tr. 1, ch. 1) ; ARGENTRÉ 1618, 36 (l. 1, ch. 9) ; DUPLEIX 1634, 55-57 ; TASSIN 1634..

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, f. 10r ; Avranches BM, 211, f. 188v ; Avranches BM, 213, f. 132v<sup>[e]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [5v-8v], p. [VIII-XIV], (Description du Mont Saint-Michel) ; Paris BNF, Français 18 950, ff. [10v-11v] p. 18-20 (ch. 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ff. 433v-435r (Description du Mont Saint-Michel).

Le monastere du Mont Saint-Michel est situé au diocèse d'Avranches, à 3 lieues de ladite ville #<sup>A</sup>, en la province de Normandie, vers l'occident, sur la feste<sup>i</sup> d'un beau rocher, qui, à bon droit, peut estre nombré entre les merveilles du monde<sup>B</sup>.

# et à deux lieues de la ville de Pontorson,

Il s'appelloit jadis le Mont de Tombe et *Ocrinum* ou *Ocrium*<sup>C</sup>, selon que remarquent quelques historiens<sup>[h]</sup>, mais maintenant il<sup>D</sup> se nomme le Mont Saint-Michel au peril de la mer, le nom du saint archange ayant prevalu à tous les autres<sup>E</sup> pour les grandes merveilles qu'il y a operees.

D'Argentré livre 1 de l'*Histoire de Bretagne*<sup>[f]</sup>.

Le sieur Tassin en ses cartes generales des costes de France<sup>[g]</sup>.

A « à 3 lieues de ladite ville # » est ajouté dans l'interligne. | B « Il s. » biffé après monde. | C « ou ocri » remplacé par « ou Ocrium » dans l'interligne. | D « s'appelle » biffé après « il ». | E « à cause qu'il fust » biffé après « autres ».

[a]. Avranches BM, 210, ff. 6r-7r ; Avranches BM, 211, ff. 6r-7r ; Avranches BM, 213, f. 130r-v : Bouet & Desbordes 2009 (éd.), 92-95 (*Revelatio*, III) [b]. Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 100-101 (*Revelatio*, VIII). [c]. Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 107-109 (*Revelatio*, variante). [d]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 15-18. [e]. Avranches BM, 210, f. 10r ; Avranches BM, 211, f. 188v ; Avranches BM, 213, f. 132v : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 100-101 (*Revelatio*, VIII). [f]. ARGENTRÉ 1618, 36 (l. 1, ch. 9) : « Passant outre on va à Saint Michel du Mont de Tumble, que quelques vns pensent que ce soit *Ocrinum promontorium in periculo maris*,

Abbaye que Saint Aubert Euesque d'Auranches bastit en l'an 707, & comme ils disent, edifice admirable, & presque surmontant nature, qui a esté quelquesfois en l'obeissance des Ducs de Bretagne, desquels les Abbez et religieux dudit lieu tiennent bonne part de leur fondation, lesquels Ducs pour enseigne de ce, feirent passer quelque temps la riuiere de Couësson par deuers la Normandie, où ils en disent encores vn Prouerbe, qui deslors prist son origine, *Si Couësson a faict folie, Si est le mont en Normandie*. » [g]. TASSIN 1634. [h]. Ces historiens sont ceux cités en notes marginales par l'auteur : Bertrand d'Argentré et Christophe Tassin.

*i. Feste* : la forme « feste » est surtout courante en ancien français, tandis que « faite » est attestée dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Le

sens en ancien français est lié à l'architecture « partie la plus élevée d'un édifice » ; il devient plus abstrait en français moderne

pour désigner un sommet. (FEW, s. v. \**first* (vol. 15, p. 128)).

Ce rocher est haut de 300 pieds<sup>1</sup>, contenant en circuit environ demy quard de lieue<sup>2</sup> et plus si l'on considere ce que les sablons de la mer en couvrent.

Sur sa cime est bastie une magnifique eglise, le cœur de laquelle <sup>llf. [11R]</sup> avec le tour des chappelles et les aisles de la nef sont parfaitement bien voultées ; la nef<sup>f</sup> est<sup>g</sup> seulement lambrissée<sup>h</sup>.

Elle a de longueur 238 pieds<sup>3</sup>, de largeur vers la croisée 118<sup>4</sup>, et de hauteur 135<sup>5</sup>, depuis le pavé du chœur jusques au pinnacle du clocher, qui est dessus le cœur, qu'on appelle la lanterne. Le cœur de ladite eglise, avec le circuit du point<sup>t</sup> rond, est bien une des belles pieces qu'on sçauroit voir<sup>l</sup>, tant pour la delicatesse de la structure des<sup>k</sup> croisées, pilliers, voultes, et cul de lampe, que de la bonté et solidité des matereaux qui sont tous pierres dures, etc., que si cette ouvrage auroit<sup>l</sup> esté parachevé, l'on pourroit à bon droit l'appeller<sup>m</sup> un des beaux temples de la chrestienté. Le reste de l'eglise est à l'antique, quoy que très beau, et bien convenable avec ce nouveau cœur.

LB f. 55<sup>ll</sup>.

Au tour de cette belle eglise, quelque peu plus bas, est le monastere, composé de très hauts, forts, et spatieux bastiments, lequel est appellé aussy du vulgaire chasteau, peut-estre à cause de sa situation inexpugnable et de la garnison de soldatz que les rois y ont toujours entretenu despuis l'an 1324<sup>6</sup>, qu'elle y a esté introduite pour la seureté de la place, qui est une des clefs du royaume<sup>llj</sup>.

Plus bas, jusques au pied du rocher, du costé de l'orient et du mydi, est bastie une petite ville, ceinte de<sup>n</sup> fortes et espoisses murailles avec tours, bastions et boulevarts de merveilleuse force, en laquelle il n'y a qu'une eglise parrochiale dediée au prince des apostres saint Pierre. Du costé de l'occident et de septemtrion est une<sup>o</sup> chappelle bastie en l'honneur de saint Aubert, sur cette pointe de rocher que l'enfant fit miraculeusement choir sur les greves, comme il a esté dit<sup>llk</sup>. Le reste est une montaigne et partie du rocher

F « lestoit aussy, mais à present » biffé après « la nef ». | G « est » ajouté dans l'interligne. | H « , le fouldre ayant ruiné la voulte comme il se voira cy-apres » biffé après « lambrissée ». | I « au tour de » biffé après « point ». | J « voir » ajouté dans l'interligne. | K « vitraux » biffé après « des ». | L « auoit » remplacé par « auroit » dans l'interligne. | M « le plus » biffé après « l'appeller ». | N « et » remplacé par « de » dans l'interligne. | O « un » remplacé par « une » dans l'interligne.

[i]. Cartulaire perdu. [j]. Sur l'introduction de la garnison au Mont Saint-Michel, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 2), et *L'Histoire générale [...]* de Jean Huynes (HG, tr. 5, ch. 3). [k]. voir *supra* (ch. 1, 1)

1. Thomas Le Roy a transposé les deux cents coudées de la *Revelatio* en pieds. Le rocher du Mont Saint-Michel fait 88,60 mètres de hauteur (Decaëns 1979, 28-29, d'après E. Corroyer). 2. Le rocher du Mont Saint-Michel fait environ un hectare et 900 mètres de circonférence (Legros 2005, 15). 3. Soit 77 mètres (valeur du pied 0,3265 m.) ; la longueur de l'intérieur de l'église abbatiale est de 77,5 mètres (plan de V. et G. Miré corrigé par Y.-M. Froidevaux dans Decaëns 1979, 24). 4. Soit 38,5 mètres (valeur du pied 0,3265 m.) ; la largeur intérieure de la croisée est de 37,5 mètres (plan de V. et G. Miré corrigé par Y.-M. Froidevaux dans Decaëns 1979, 24). 5. Soit environ 44 mètres (valeur du pied 0,3265 m.). 6. En 1334, Philippe VI confirme l'ordre de Charles IV, daté de 1326, de mettre fin à l'obligation imposée aux religieux, de Guillaume de Melle, garde des portz du baillage, de payer ses gages et ceux de cinq sergents ; voir AN, JJ 66, f. 661, n° 1498. La date de 1324 est transmise par les mauristes

inculte, où se retirent quantité de lapins, au milieu de quoy se voient les poulins<sup>ii</sup>, par où on<sup>p</sup> monte avec un cable long de 80 brasses<sup>Qiii</sup> gros à proportion, toutes les necessitez du monastere, tant pour l'entretien des religieux que des bastimentz, par le moyen d'une roue et machine admirable. La fontaine, monstrée à saint Aubert miraculeusement par l'archange, est aussi de ce costé-là, près ladite chappelle.

II9 f. 19<sup>ll</sup>; Δ f. 5<sup>lm</sup>.

Pour revenir aus bastimentz<sup>7</sup>, c'est chose incroyable des logements qui se voient en une si petite espace de lieu. Du costé d'orient et de midy sont les corps de garde, donjons, et logis abbataiaux et de 3 à 4 estages, jadis couvres de plomb, à present q'une partie, où il y a des chambres, un grand nombre. Vers le septemtrion sont les logis reguliers<sup>R</sup> à 3 et 4 estages pareillement, salles sur salles, toutes voultées avec un artifice admirable, beaux dortoirs sur dortoirs<sup>S</sup> environ de 130 pieds de longueur<sup>T</sup>, beau reffectoir long de 100 piedz<sup>U</sup> environ tout voulté et la cuisine aussi ; dessoubz le tout, encore de belles salles voultée qui servoient de caves autrefois, à present de rien, belle à merveilles, longues de plus de 200 piedz.

||f. [11v] Au bout de la cuisine, la machine des poulins entre deux, au second estage du corps du bastiment, est une très belle salle<sup>8</sup> voultée, soubtenue avec quantité de beaux et delicatz piliers, au-dessus de laquelle est le preau et cloistres avec du plomb et terres par dessus, en laquelle salle, Louis<sup>V</sup> XI institua l'ordre des cordon de saint Michel<sup>9</sup> avec

Duplex en Louys XI<sup>lm</sup>.

P « on » ajouté dans l'interligne. | Q « ses » ajouté dans l'interligne. | R « tout » biffé après « reguliers ». | S « beau reffectoir de long » biffé après « dortoirs ». | T « belles » biffé après « longueur ». | U « piedz » ajouté dans l'interligne. | V « XI » biffé après « Louis ».

[I]. **Avranches BM, 211, f. 10v** (ancienne pagination : (éd.) 2009, 109 (*Revelatio*, variante). [n]. DUPLEIX 1634, 19) : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 100-101 (*Revelatio*, 55-57 « Institution de l'Ordre de S. Michel : qui est refusé par VIII). [m]. **Avranches BM, 212, f. 5r** : Bouet & Desbordes le Duc de Bretagne ».

**ii. Poulain** : dans le Dictionnaire de l'Académie de 1694 (p. 297), le mot poulain désigne une « sorte d'instrument en forme de petite eschelle, dont les Tonnelliers se servent pour descendre du vin dans une cave ». Au Mont Saint-Michel, les poulains désignent les rampes de treuillage ; celle du versant sud est encore visible aujourd'hui. **iii. Brassés** : d'après l'étymon *brachia* (pl.), il s'agit d'une unité de mesure (FEW, s. v. *brachium* (t. 1, p. 486a)).

Jean Huynes et Thomas Le Roy. 7. Sur la description de la Merveille, voir notamment Grant 2005, 161-168. 8. Sur la salle des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, voir notamment Reulos 1993, 97-100, mais il n'y évoque pas Thomas Le Roy comme source, qui serait alors notre plus ancien informateur sur l'association de cette salle à l'ordre de Saint-Michel. 9. Louis XI institue l'ordre de Saint-Michel par ordonnance du 1<sup>er</sup> août 1469 (Pastoret (éd.) 1820, 236-255).

II9 f. 54<sup>[o]</sup>.

les reglements<sup>w</sup>. Le chapitre duquel ordre se devoit tenir annuellement en ladite salle<sup>10</sup> ; il en sera parlé cy-après<sup>[p]</sup> plus amplement.

Breviaire de Constances<sup>[q]</sup>,

Breviaires de Lizieux, renouvel-  
lez l'an 1602 et 1624<sup>[r]</sup>.

Anciennement ce rocher paroissoit tout autre qu'il n'est maintenant, car outre qu'il n'estoit couvert que d'espines et de buissons, une grande et espoisse forest l'entouroit, le flux de la mer en estant distant de 3 lieues sinon qu'il s'advançoit dans les rivieres tant de Couesnon distante de demye lieue environ, que de celle<sup>11</sup> qui est entre ledit Mont Saint-Michel et le rocher de Tombelaine, sur lequel est basti un chasteau et forteresse et un prioré<sup>12</sup>, esloignée d'un demy quard de lieue<sup>x</sup>.

RR<sup>[s]</sup> et II9<sup>[t]</sup> et Δ<sup>[u]</sup> et ψ<sup>[v]</sup> et

AA<sup>[w]</sup> et LB<sup>[x]</sup> et plusieurs autres.

Dans cette forest<sup>13</sup>, quoy qu'affreuse, habitoient certains devotz hermites qui y<sup>y</sup> avoient basti deux oratoires, ou chappelles, qui ont esté longt temps sur le pied depuis, l'une en l'honneur de saint Estienne et l'autre de<sup>z</sup> saint Simphorien, martirs. Dieu avoit tellement agreable la vie de ces siens serviteurs que pour leur donner plus de lieu de le louer et benir sans distraction, pourvoyoit à leur norriture<sup>AA</sup> par le ministere d'un<sup>AB</sup> asne,

w « comme » biffé après « reglements ». | x « à present le dit reflux » biffé après « lieue ». | y « y » ajouté dans l'interligne. | z « et l'autre de » ajouté dans l'interligne. | AA « d'une » biffé après « norriture ». | AB « asne » biffé après « d'un ».

[o]. **Avranches BM, 211, ff. 64r-65r** (ancienne foliotation : LIII) : « Anno domini millesimo q(ua)drigesimo sexagesimo secundo die v(er)o vicesi(mo) III mensis nouembris pro parte de mandato gloriosissimi et (christ)ianissimi principis et d(omi)ni n(ost)ri domini Ludouici francor(um) regis illustrissimi. a(n) no sui secundo regni famosissimi quodam insignium seu q(ui)de(m) ymago b(eat)i Mich(ae)lis cum cathena auri impe(n)den(ti) ad eccl(es)iam p(re)sentis monasterii mont(is) S(anc)ti Michaelis delatu(m) est [...] p(ro)pte(re) ymagi(n)em predictam gracias deo referendo ad ip(s)ius laudem et s(an)c(t)i mich(ae)lis archang(e)li gl(or)iam et honorem atq(ue) futura(m) p(rae)fat(e) rei memoriam int(er) reliquias s(anc)to(rum) atq(ue) figurarum et ymagi(n)es angelo(rum) et p(rae)cipue s(an)c(t)i mich(ae)lis i(n) n(ost)ra et eiusde(m) s(an)c(t)i ecc(les)ia honorifice repo(n)it et conseruari mandauit q(u)a(m) hu(m)ili(et) deuocione exultantib(us) animis eiusde(m) d(omi)ni n(ost)ri uota exsequen)tes inibi plurib(us) diu(er)sarum) regionu(m) peg(ri)nis viris cl(er)icis et laicis p(re)sentib(us) cu(m) reuer(en)cia debita et honoris exhibitione merito recepim(us) et ita

fieri atq(ue) cu(m) cet(er)is in d(ic)to n(ost)ro monasterio memorie hactenus co(m)mentatis et m(er)ito c(om)ma(n)dandis reposuim(us) ac inscribi et c(om)mendari fecim(us) et faciemus in futurum [...] ». [p]. Voir *infra*, ch. 10. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 38). [q]. Nous n'avons pas trouvé d'édition du bréviaire de Coutances pour l'année de 1602. Il en existe en revanche une datée de 1601, publiée chez Jean Le Cartel. [r]. Voir *Breviarum Lexoviense, ad formam sacrosancti concilii tridentini restitutum, reverendi in Christo patris. D. D. Guillelmi Alleaume, Lexoviensis episcopi auctoritate ac ejusdem ecclesias capituli consensu editum* Parisiis, apud Franciscum Huby Eustachium Foucault, haeredes Rolini Thierry, via Jacobea et Joannem Clemence Lexoviis, 1624. [s]. **Avranches BM, 213, f. 130r-v** : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 92-95 (*Revelatio*, III). [t]. **Avranches BM, 211, ff. 6r-7r** : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 92-95 (*Revelatio*, III). [u]. **Avranches BM, 212, ff. 1r-2r** : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 107 (*Revelatio*, variante). [v]. Manuscrit perdu. [w]. **Avranches BM, 210, ff. 6r-7r** : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 92-95 (*Revelatio*,

10. Voir les articles 19, 20 et 31 de l'ordonnance de création de l'ordre de saint-Michel ; il y est dit que le chapitre doit se tenir chaque année le jour de saint Michel (29 septembre) au Mont Saint-Michel « au lieu et église du Mont Saint-Michel » et qu'« au chœur de ladite eglise seront ordonnez sieges esquels seront le souverain et lesdicts chevaliers de l'ordre, quant ils seront illec assemblez, et au-dessus desdicts sieges contre le mur, premierement dessus le siege du souverain sera mis et affiché l'escu de ses armes, et dessus son heaulme et tymbre, et subsequamment de chacun desdicts chevaliers, en gardant l'ordre de preference dont dessus a esté touché » (Pastoret (éd.) 1820, 242 et 245). 11. C'est-à-dire la Sée ou la Sélune, plus vraisemblablement la Sélune, dont le cours varie beaucoup et se trouve plus souvent entre Tombelaine et le Mont Saint-Michel. 12. Le prieuré de Tombelaine a été instauré par Bernard, abbé du Mont Saint-Michel, voir *infra* (ch. 4, 7). Sur l'îlot de Tombelaine, voir notamment Sinsouilliez 1989. 13. Sur la « mythique » forêt de Scissy, voir la bibliographie donnée dans Nortier & Decaëns 2001, 17-18.

lequel alloit quand il estoit necessaire au village nommé Astereac, à present Beauvoir, tout seul, sans conduite, ches le curé du dit village, lequel charitablement envoyoit à ces bons solitaires l'asne chargé de ce qui leur faisoit besoin. Lequel office fut ainsi longuement<sup>AC</sup> accompli, jusques à un jour qu'un loup affamé devora ledit asne, auquel loup les hermites commanderent de faire<sup>AD</sup> ce qu'il fesoit, à quoy il<sup>AE</sup> obeit<sup>AF</sup>. Cela s'est veu en d'autre saints, rien n'est impossible au Seigneur tout puissant. Mais ces bonnes gens furent contraints de quitter leur solitude et la chercher autre part pour ce que la mer degradoit peu à peu cette forest et en gasta tout d'un coup plus de six lieues de long et trois quards de lieux de large, l'an 708 au commencement de la fondation de la premiere eglise du dit Mont Saint-Michel, cependant que saint Aubert avoit envoyé de ses chanoines demander des saintes reliques au Mont Gargan, comme il a esté desja dit cy-dessus.

Cette forest ainsi destruite<sup>[y]</sup> par la violence de la mer<sup>AG</sup>, du depuis son flux et reflux a vient<sup>AH</sup> continuellement de 12<sup>AI</sup> heures en 12<sup>AJ</sup> heures vers<sup>AK</sup> nostre Mont Saint-Michel, et est chascun mois de l'année entouré de toutes parts des eaux<sup>AL</sup> d'icelle l'espace de dix jours ou environ et<sup>AM</sup> tellement<sup>AN</sup> combattu de ses flots que l'on l'estime en bref devoir estre<sup>AO</sup>, submergé et renverseré, si l'archange saint Michel ne tenoit la promesse qu'il fit à saint Aubert et n'en continuoit à en avoir un soin particulier. Et après que ladice mer s'est retirée souvente fois, il demeure sur les greves<sup>14</sup>, près ledit Mont, des poissons d'immense<sup>AP</sup> longueur et grosseur sçavoir<sup>AQ</sup> esturgeons, marsoins, chaudrons, et quelquefois des balaines<sup>AR</sup>, comme il arriva l'an 1636 qu'on y en prit une après son reflux<sup>[z]</sup>.

AC « longuement » ajouté dans l'interligne. | AD « l'office » biffé après « faire ». | AE « ce qu'il » remplacé par « à quoy il » dans l'interligne. | AF « fit » remplacé par « obeit » dans l'interligne. | AG « à present » biffé après « mer ». | AH un mot illisible est remplacé par « vient » dans l'interligne. | AI « 24 » remplacé par « 12 » dans l'interligne. | AJ « 24 » remplacé par « 12 » dans l'interligne. | AK « contre » remplacé par « vers » dans l'interligne. | AL « d'icel » biffé après « eaux ». | AM « en est » biffé après « eaux ». | AN Sic. | AO « submergé » biffé après « estre ». | AP « gro » biffé après « d'immense ». | AQ « comme » biffé après « sçavoir ». | AR « comme il [illisible] ce qui [illisible] » biffé après « balaines ».

III). [x]. Cartulaire perdu. [y]. La « miraculeuse » destruction de la forêt est racontée dans le texte de la *Revelatio*, conservé dans les manuscrits montois Avranches BM, 210, ff. 5v-7r ; Avranches BM, 211, ff. 6r-7r ; Avranches BM, 211, ff. 182v-184r ; Avranches BM, 213, f. 130r-v (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 92-95 (*Revelatio*, III)). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 2). [z]. Sur la prise d'une petite baleine le 7 août 1636, voir *Les Curieuses recherches* (ch 42 § 123).

14. La laisse de mer est particulièrement notable au Mont Saint-Michel, due à l'importance de ses marées.





||<sup>[12R]</sup> **DIVERS ACCIDENT ARRIVÉS ES BASTIMENTS DU MONAS-  
TERE DU MONT SAINT-MICHEL ET RESTAUREZ DE TEMPS EN  
TEMPS<sup>A</sup> CHAPITRE 3<sup>E</sup>**

**Sources du chapitre** : Avranches BM, 211, f. 76v (*Annales 1-1291*) ; Avranches BM, 211, f. 31v ; Avranches BM, 211, f. 76v ; Avranches BM, 212, f. 18v ; Avranches BM, 213, ff. 139v-140r<sup>[a]</sup> ; Avranches BM, 212, f. 48v ; Avranches BM, 213, ff. 178v-180v (*De abbatibus*) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 163 (Martyrologe) ; Avranches, BM, 215, f. 171r (Obituaire) ; ARGENTRÉ 1618, 267-268 (l. 4, ch. 79) ; FEUARDENT 1604, 25 ; DUPLEIX 1629, 196-197.

**Passages parallèles** : Paris BNF, Français 18947, f. 50r (*HG*, tr. 3, ch. 6<sup>[b]</sup>) ; Paris BNF, Français 18947, f. 50v (*HG*, tr. 3, ch. 7<sup>[c]</sup>) ; Paris BNF, Français 18947, f. 51r (*HG*, tr. 3, ch. 8<sup>[d]</sup>) ; Paris BNF, Français 18947, f. 52r-v, (*HG*, tr. 3, ch. 9<sup>[e]</sup>) ; Paris BNF, Français 18947, f. 53r, (*HG*, tr. 3, ch. 11<sup>[f]</sup>) ; Paris BNF, Français 18947, f. 56v, (*HG*, tr. 3, ch. 14<sup>[g]</sup>).

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [254r-256r], p. 3-7 (TM, ch. 3<sup>[h]</sup>) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [12r-16v], p. 21-30 (ch. 3), Paris BNF, Latin 13818, ø.

Non seulement le monastere du Mont Saint-Michel fut basti après l'installation des moines par Richard premier du nom<sup>B</sup>, duc de Normandie, qui fut le premier bienfacteur de l'ordre benedictin en ce lieu<sup>C</sup>, mais les abbéz et moines<sup>D</sup> successivement y ont fait faire<sup>E</sup> beaucoup d'augmentation et particulierement quand il a esté ruiné tant par incendie qu'autrement, de telle sorte qu'il a subsisté en l'estat qu'on le voit à present, mieux basti et plus soigneusement entretenu que jamais il ne fut.

Du temps de Maynard 2<sup>e</sup> du nom et 2<sup>e</sup> abbé, qui fut esleu l'an 991, le 16<sup>e</sup> jour d'avril, le feu ayant prit dans quelques maisons de la ville du Mont Saint-Michel les flammes monterent jusques au monastere, lequel elles reduisirent totalement en cendres, excepté

λ f. 19<sup>[i]</sup> ; II9 f. 21<sup>[j]</sup> ; Δ f. 18<sup>[k]</sup> ;  
RR f. 139<sup>[l]</sup>.

A « temps » ajouté dans l'interligne. | B « du nom » ajouté dans l'interligne. | C « lieu » remplacé par le même dans l'interligne. | D « d'iceluy » remplacé par « et moines » dans l'interligne. | E « faire » ajouté dans l'interligne.

[a]. Avranches BM, 211, f. 31v ; Avranches BM, 212, f. 18v ; Avranches BM, 213, f. 139v-140r : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 308-311 (*De miraculis*, III). [b]. Sources citées par Jean Huynes, en marge : « Δ f 48 » ; et dans le texte : « De son temps il fait les quatre gros pilliers du chœur ; les arcs ; et la voute qu'ils soutiennent ». [c]. Sources citées par Jean Huynes : « En Z f. 11 et 12 et RR f 178 et λ f 34 ». [d]. Sources citées par Jean Huynes : « En Z f 14 » et « RR f 179 ». [e]. Sources citées par Jean Huynes : « RR f 179 ». [f]. Sources citées par Jean Huynes : « RR f. 179 et ψ f. 14 » ; « ψ f. 16 et en plusieurs

autres ». [g]. Sources citées par Jean Huynes : « d'Argentré l 4 ch. 79 ». [h]. Thomas Le Roy renvoie dans ce chapitre de table des matières aux différents paragraphes de son œuvre concernant des destructions et nouvelles édifications au Mont Saint-Michel. [i]. Manuscrit perdu. [j]. Avranches BM, 211, f. 31v (ancienne foliotation : XXI) : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 308-311 (*De miraculis*, III). [k]. Avranches BM, 212, f. 18v : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 308-311 (*De miraculis*, III). [l]. Avranches BM, 213, ff. 139v-140r : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 308-311 (*De miraculis*, III).

- 1<sup>re</sup> incendie. le logis du chanoine Bernier, duquel a esté parlé cy-devant<sup>F [m]</sup>, où estoit caché le corps du glorieux saint Aubert, aux merites duquel on attribua la conservation dudit logis, ensemble de ses saintes reliques. Tout ce que peurent faire l'abbé et les moines, ce fut d'oster ce qu'ils avoient d'ornements et la chasse où estoient les saintes reliques que ledit saint Aubert avoit envoyé querir au Mont Gargan, et les argenteries. À present que le monastere est enceint de grandes murailles<sup>1</sup>, il n'est plus sujet aux incendies advenants dans la ville, estant impossible qu'elles puissent monter si haut. Incontinent après ce desastre, l'abbé Maynard et ses moines, assiste des liberalitez de Richard 2<sup>2</sup>, duc de Normandie<sup>G</sup>, firent refaire les bastiments et une eglise<sup>3</sup> quoy que non si grande que la premiere, ny le clocher si magnifique qu'estoit l'ancien<sup>[n]</sup>.
- Δ f. 48<sup>[o]</sup>. Après l'élection de Radulphe, 8<sup>e</sup> abbé, qui fut l'an 1048<sup>H</sup>, luy et ses moines firent faire les quatre gros pilliers, les arcs et la voulte du clocher<sup>4</sup> sur le cœur, comme ils se voient encore aujourd'huy<sup>1</sup>.
- Z f. 11 et 12<sup>[p]</sup> ; RR f. 178<sup>[q]</sup> ; λ f. 34<sup>[r]</sup>. La nef depuis ayant souffert decadence, ou n'estant parachevée entierement, fut mise en la perfection et symetrie<sup>5</sup> que nous la voyons ce jourd'huy par<sup>l</sup> Ranulphe, 9 abbé, et ses moines, lequel fut esleu par iceux en l'an 1060<sup>6</sup>.

---

F « les » remplacé par « duquel a esté parlé cy-devant » dans l'interligne. | G « ils » biffé après « Normandie ». | H « ou peu de temps apres » remplacé par « qui fut l'an 1048 » dans l'interligne. | I « Cet abbé fut esleu l'an 1048 » biffé après « aujourd'huy ». | J « l'abbé » biffé après « par ».

- [m]. Voir *supra*, ch. 1, 1, par. 13. [n]. Les sources de notre auteur sont indiquées dans la marge. Il s'agit du récit d'un des miracles, concernant la découverte des reliques dans une maison sauvegardée alors que le reste du Mont avait brûlé (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 308-311 (*De miraculis*, III)). Le récit de Thomas Le Roy est ici conforme au *De miraculis*. Sur l'incendie du temps de Mainard II, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 3 § 3 et § 4). [o]. **Avranches BM, 212, f. 48v** : « En lan mil XLVIII, Raoul abbé gououvant cest monstiez furent faiz les quatre pilliers et larc de la grant tour de leglise. » Outre ce récit de la fondation en français, le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 178v) relate cette construction : « Anno M<sup>o</sup> XL<sup>o</sup> VIII<sup>o</sup> Radulphus, monachus Fissannensis, vir strenue nobilitatis, suscepit regimen istius monasterii, et in edificacione ecclesie viriliter laboravit, edificando supra chorum IIII<sup>or</sup> columnas turris et arcus super eas, quibus Bernardus abbas postea turrem superposuit ». Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 9 § 2). [p]. Manuscrit perdu. [q]. **Avranches BM, 213, f. 178v** : « Anno M<sup>o</sup> LX<sup>o</sup>, duobus annis interpositis, Ranulphus, a puero monachus monasterii beati Michaelis, factus est abbas ejusdem loci. Plurima bona ibi operatus est, navem scilicet ecclesie et galariam et sepulturam monachorum et porticum super eam et maceriam que circuit claustrum et domum sartorum. Fecit ornamenta, scilicet candelabra argentea deaurata et tabulam ante altare et murum Castel-< > Montis qui est a septentrione ». Une autre source cite les œuvres architecturales de l'abbé Renouf, le récit de la fondation en français (Avranches BM, 212, f. 48v) : « Quand labbé

1. Les murailles du Mont ont été édifiées au XIV<sup>e</sup> siècle.
2. Dans l'*Introductio monachorum*, c'est Richard I<sup>er</sup> qui assiste les moines après l'incendie. Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 3 § 3), Thomas Le Roy date l'incendie de 992, alors que Richard I<sup>er</sup>, est encore duc des Normands pour 4 ans.
3. Nous ne savons pas à quelle reconstruction Thomas Le Roy fait référence ; celle mentionnée par l'*Introductio monachorum* date de l'abbatit de Richard I<sup>er</sup>. Les édifications dues à Richard II datent de la fin de son règne, pendant l'abbatit d'Hildebart II, et concernent l'abbatiale romane. Les travaux de Christian Sapin ont montré une construction de Notre-Dame-sous-Terre en trois phases (Sapin *et al.* 2008, 93-94), mais même si la deuxième phase date de la deuxième moitié du X<sup>e</sup> siècle, voir de la fin du X<sup>e</sup>, par une étude des briques, son équipe a exclu la thèse de l'incendie comme cause de (re)construction (Sapin *et al.* 2008, 117).
4. Le chœur roman s'est effondré en 1421, mais la crypte romane est encore visible aujourd'hui (voir Decaëns 1979, 25).
5. Il reste quatre des travées (sur sept) édifiées pendant l'abbatit de Renouf (1053/1055-1084/1085), mais notre auteur pouvait remarquer l'ensemble puisque les trois premières travées ont été abbatues en 1776 après un incendie ; seule la partie méridionale est du XI<sup>e</sup> siècle, puisque la partie septentrionale s'effondra à la fin du XI<sup>e</sup> et fut reconstruite au XII<sup>e</sup> siècle (Decaëns 1979, 25).
6. Si

L'an 1084, Roger premier du nom fut esleu 10<sup>e</sup> abbé de ce monastere et quelque temps après une grande partie de la nef de l'église, que son predesseur Ranulphe avoit fait faire, tomba en ruine du costé de septemtrion, à cause qu'estant voutée et encore bastie sur une autre voute, elle n'avoit pas<sup>K</sup> de forces suffisantes<sup>L</sup> pour supporter son poids. Ce Roger la fit refaire avec tout le soin qu'il peut, quoy qu'elle tomba derechef<sup>M</sup> l'an 1103, la veille de Pasques, lorsque les moines sortoient de matines – de là se peut inserer qu'anciennement tenebres qui sont les matines de ces jours saints, ne se disoient après midy, ou bien qu'outre les tenebres, il y<sup>N</sup> avoit encore des matines –, et ruina une grande partie des dortoirs sans blesser personne de ceux qui avoient esté exemptés de matines, ce qu'on estime un miracle<sup>U</sup>.

Z f. 14<sup>[s]</sup> ; RR f. 179<sup>[l]</sup>.

||<sup>F. [12v]</sup> Il arriva encore un grand desastre le 25<sup>e</sup> jour d'avril l'an 1112<sup>O</sup>, le vendredy de la sepmaine de Pasques, soubz la prelatute de Roger 2 du nom, XI<sup>e</sup> abbé de ce Mont Saint-Michel. Lors que les moines estoient au cheur chanter matines, le fouldre tomba sur le monastere et reduisit en cendre toute l'église et les lieux reguliers, laissant les voutes, pilliers et murailles à decouvert.

RR f. 179<sup>[v]</sup>.

2<sup>e</sup> incendie

En cet accident se remarque deux choses dignes<sup>P</sup> d'admiration : la premiere que le feu, quoy que soufflé espouvantablement par les vents, n'endommagea aucunement la

ψ f. 11<sup>[w]</sup>.

**K** « dessus » biffé après « pas ». | **L** « suffisantes » ajouté dans l'interligne. | **M** « comme il se voira » biffé après « derechef ». | **N** « a » biffé après « il y ». | **O** Un mot illisible suivi de « seul » est remplacé par « 1112 » dans l'interligne. | **P** « de rem » biffé après « dignes ».

Ranulphus qui commença a gouverner en lan mil LX fut commence a faire la nef de l'église le porte et sepulture des moines la closture a la cime de cette abbaye et aultres edifices ont este de puis faitz daultre maniere comme il appert a present ». Sur ce paragraphe, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 10 § 2). [r]. Manuscrit perdu. [s]. Manuscrit perdu. [t]. **Avranches BM, 213, f. 179r** : « Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> III<sup>o</sup> ciborium tocius navis ecclesie Sancti Michaelis, quod iste Rogerius edificaverat, in sabbato Pasche corruit, a monachis more solito matutinis peractis ; in cujus ruina portio quedam dormitorii monachorum non minima destru<c>ta ac subversa est cum omnibus thoris et pannis, monachis in eisdem requiescentibus gratia Dei et patrocino sancti Michaelis sine lesione liberatis. ». [u]. Cette destruction est également racontée dans les *Annales 1-1291* (Avranches, BM, 211, f. 75v) : « Hoc anno pars non modica ecclesie Montis Sancti Michaelis corruit in Sabbato vigiliæ Paschæ, [a] monachis more solito matutinis peractis. In cujus ruine portio quædam dormitorii monachorum non minima destructa atque eversa

est. cum omnibus thoris et pannis, moachis tamen in eisdem requiescentibus, gratia Dei et patrocino sancti Michaelis absque læsione liberatis » (Delisle (éd.) 1873, 223). En revanche aucune source montoise disponible aujourd'hui n'indique la première chute, même si on peut la déduire du « quod iste Rogerius edificaverat » du *De abbatibus*. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 11 § 7 et § 10). [v]. **Avranches BM, 213, f. 179r-v** : « Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> XII<sup>o</sup> combusta fuit ecclesia sancti Michaelis igne fulmineo cum omnibus officinis monachorum, tamen monachis illesis, matutinos canentibus, et burgo illeso, quod est mirabile, quare est subtus monasterium. Iste fecit multa bona †navi† : sarta tecta tocius ecclesie preter navem, cujus omne latus aquilonale dudum ceciderat, et omnes officinas que combuste fuerant reparavit, et aream || claustrum, que prius erat lignea, lapideam fecit, et subtus ipsam, aulam et cameras nichilominus lapideas, et in tercio ordine deorsum stabula equorum, fornicibus super fornices libratis mirabiliter, adaptavit. ». [w]. Manuscrit perdu.

la date de l'élection de Renouf est discutée (entre 1053 et 1055 ; voir Gazeau 2007b, 209 et n. 115), en 1060, il est assurément déjà abbé. Avant Thomas Le Roy, Jean Huynes (*HG*, tr. 3, ch. 7) écrit déjà, que Renouf est élu abbé du Mont Saint-Michel en 1060. La date 1060 figure aussi dans le *De abbatibus* (coté en marge) et dans le récit de la fondation en français (Avranches BM, 212, f. 48v). Thomas Le Roy reprend donc une erreur déjà bien transmise.

ville<sup>Q</sup> située<sup>R</sup> presque soubz le monastere ; la 2<sup>e</sup>, qu'on trouva l'image de la glorieuse vierge, quoy que de bois, dans la chapelle des 30<sup>S</sup> cierges, ainsy appellée et fondée en l'honneur de ladite dame, sans avoir receu aucun dommage des flammes, non pas mesme un linge qui estoit sur son chef, ny un rameau de plumes qu'elle tenoit en sa main, combien que tout ce qui estoit en cette chapelle de matiere combustible eust pery par le feu<sup>T</sup>. On estima cela un grand miracle et la susdite image est gardée en grande veneration dans le monastere encore à present, dans une chappelle dediée à sa memoire appellée Nostre-Dame-Sous-Terre<sup>U</sup> [x].

L'abbé Roger 2<sup>e</sup> du nom<sup>V</sup> et ses moines furent beaucoup affligez d'un tel desordre. Neantmoins, prenant courage, ils travaillerent sans intermission à la restauration des ruines de leur maison, de sorte qu'avec le temps<sup>W</sup> le tout fut remis en meilleur ordre qu'il n'estoit auparavant ladite incendie<sup>X</sup>, fors<sup>i</sup> cette partie de nef qui estoit cheute près le dortoir, soub la prelatore de Roger 1<sup>er</sup> du nom de son predessesseur, cité cy-devant. Les grands corps du logis du costé de septentrion<sup>7</sup> furent faits où sont maintenant les dortoirs, refectoires, cuisine, cloistres et salles, tant de la chambre commune que des hostes, depuis les fondements jusques au sommet, avec ces belles et admirables voultres qui sont dessous et dessus, et les piliers delicats et beaux, lesquelles choses, pour le lieu de leur situation très incommode pour bastir<sup>Y</sup>, difficilement en ont de semblable, pour leur beauté, delicatesses, espoisseur et fermeté des murailles et hauteur<sup>[z]</sup>. On voira cy-après ceux qui y ont augmenté.

ψ f. 13<sup>[v]</sup>.

---

Q « la 2<sup>e</sup> » biffé après « ville ». | R « totalement » biffé après « située ». | S « cierges » biffé après « des 30 ». | T « fut reduit en cendres » remplacé par « eust pery par le feu » dans l'interligne. | U « une chappelle dediée à sa memoire appellée Nostre-Dame-Sous-Terre. » ajouté dans l'interligne. | V « Roger 2<sup>e</sup> du nom » ajouté dans l'interligne. | W « soub le mesme susdit Roger 2 du nom toutes les reparations furent faites arrivées tant par le feu que par vetusté vetusté » biffé après « temps ». | X « le tout fut remis en meilleur ordre qu'il n'estoit auparavant ladite incendie » ajouté dans l'interligne. | Y « j'est » biffé après « bastir ».

[x]. L'incendie est également relaté dans les *Annales 1-1291* (Avranches BM, 211, f. 75v) : « 1112. Hoc anno combusta est hæc ecclesia Sancti Michaelis igne fulmineo, cum omnibus officinis monachorum, monachis tamen gratia Dei nullam læsionem patientibus, VII kalendas Maii, feria VI ebdomadæ Paschæ, monachis matutinas canentibus » (Delisle (éd.) 1873, 225) et dans les *Annales 506-1154* (Avranches BM, 213, f. 171r). Nous n'avons pas trouvé la source des mauristes, cotée en marge et qui relate les miracles. On lit le récit de la sauvegarde

miraculeuse du bourg dans les *Annales 506-1154* : « Anno M C XII combusta est ecclesia Sancti Michaelis igne fulmineo, cum omnibus officinis monachorum, burgo illæso, cum esset subtus monasterium, quod mirum est » (Delisle (éd.) 1873, 233), mais aucune autre source médiévale disponible aujourd'hui ne décrit la sauvegarde de l'« image de la glorieuse vierge ». Sur ces deux paragraphes, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 12 § 5). [y]. Manuscrit perdu. [z]. Sur les constructions de Roger II, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 12 § 6).

i. **Fors** : en ancien et moyen français « excepté » (FEW, s. v. *foras* (t. 3, p. 701b).

7. Des constructions romanes, il reste trace aujourd'hui de la salle de l'Aquilon, du promenoir et du dortoir (Decaëns 1979, 27)

Bernard<sup>Z</sup>, ayant este esleu 13<sup>e</sup> abbé de ce monastere l'an 1131<sup>AA</sup>, fit reedifier cette partie de nef, comme nous avons dit, qui estoit ruinée du costé de septentrion ; de plus fit faire une belle, grosse et haulte tour sur les 4 piliers et voultes du cœur pour mettre les cloches. Il sera dit en son temps comme le<sup>AB</sup> tonnair<sup>AC</sup>re la destruisit. Cet abbé estoit fort soigneux de tenir les bastiments en bon ordre, mais Dieu esprouva la patience de ce bon pere par l'accident qui suit<sup>[ac]</sup>.

RR f. 179<sup>[aa]</sup> ; ψ f. 14<sup>[ab]</sup>.

Henry premier du nom, roy d'Angleterre et duc de Normandie, avoit une singuliere affection pour cet abbé, recognoissoit ses vertus, à cause de quoy il faisoit toutes les faveurs à son monastere<sup>AD</sup> desquelles il estoit supplié, ce qui donna moyen à nostre bon Bernard de se servir de l'occasion et empescher les vexations de ceux qui en<sup>AE</sup> vouloient à ses biens.

||<sup>[E. 13<sup>re</sup>]</sup> Mais<sup>AF</sup> la mort de ce<sup>AG</sup> roy estant arrivée, il perdit tout son support envers les hommes de sorte qu'une multitude de gens libertins<sup>AH</sup> sortant d'Avranches s'en vin<sup>AI</sup>rent dans ce Mont en l'occasion des troubles de ce temps-là et mirent le feu dans la ville et dans le monastere qu'ils reduisirent entierement en cendres, sauf l'église du monastere l'an<sup>AJ</sup> 1138, au mois d'aougst, ce qui l'affligea beaucoup et ne vescu plus que deux ans après cette infortune, ayant toutefois<sup>AK</sup> le mieux qu'il peut fait<sup>AL</sup> reparer le tout avant sa mort<sup>[ae]</sup>.

3<sup>e</sup> incendie.

ψ f. 16<sup>[ad]</sup>.

Le monastere fut encore beaucoup augmenté de bastiment par<sup>AM</sup> Robert<sup>AN</sup> de Thorigny, 15 abbé, autrement Robert du Mont, qui fut esleu le 27<sup>e</sup> may l'an 1154. Il fit faire la chapelle de Saint-Estienne, proche de Nostre-Dame-soubz-Terre du costé du midy, et les logis dessus et dessoubz l'infirmierie nouvelle, qui sont dessus et dessoubz le plomb du four, avec deux grosses tours au mesme lieu en deux coins du bout de la nef de l'église, l'une pour mettre l'horeloge, dans l'autre ses livres manuscrits, en un

λ f. 135<sup>[af]</sup>.

Z « 13<sup>e</sup> abbé fit » biffé après « Bernard ». | AA « l'an 1131 » ajouté dans l'interligne. | AB « feu de ou » biffé après « comme le ». | AC « r » ajouté dans l'interligne. | AD « qu » biffé après « monastere ». | AE « luy » remplacé par « en » dans l'interligne. | AF « Mais » biffé après « mais ». | AG « ce » ajouté dans l'interligne. | AH « libertins » ajouté dans l'interligne. | AI « n » ajouté dans l'interligne. | AJ « 1138 » biffé après « l'an ». | AK « faisant » remplacé par « ayant toutefois » dans l'interligne. | AL « toutefois » remplacé par « fait » dans l'interligne. | AM « l'abbé » biffé après « par ». | AN « de » biffé après « Robert ».

[aa]. **Avranches BM, 213, f. 179v** (*De abbatibus*) : « Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> XXXI<sup>o</sup>, Rothomagi, in festivitate sancte Agathe, rex Henricus dedit abbaciam Montis Bernardo, priori de Cremon, monacho Beccensi, sicut duobus fecerat. Hic multa bona in isto monasterio operatus est in reparatione ordinis, in reedificatione navis ecclesie et turris super chorum compositione et tocuis ecclesie tam in vitreis quam in littura cementi inter quadros lapides facta decenti illuminatione. ». [ab]. Manuscrit perdu. [ac]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 14 § 5). [ad]. Ce manuscrit est perdu mais on trouve mention de cet incendie dans les *Annales 506-1154* (Avranches BM, 213,

f. 171v) : « Anno M C XXXVIII, debacatione Abrincatensium furentium, combustum est castrum Montis, excepta ecclesia et officinis monachorum, mense Augusto » (Delisle (éd.) 1873, 234). [ae]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 14 § 5). [af]. Ce manuscrit est perdu. On trouve dans *Arboricae, sive hierarchia Arboretana, in quinque diducta tomos*, rédigé par Robert Céneau des informations très similaires à celles de notre auteur : « Hujus autem præclara facinora hæc sunt : Coenobium in primis ad sexagenarium monachorum numerum auxit, cum prius quadraginta tantum essent albo inscripti ; infirmariam cubiculis dilatavit ; conditorium divi Ausberti nitidiori formæ,

estage et au plus haut des cloches. Item, les vieilles infirmeries et lieux communs estant ruinez, il les fit rebastir comme ils se voient à present, entretenoit avec grand vigilance les vitraux de l'église<sup>8</sup>, ornements, et autres bastiment et reparations du monastere<sup>[ag]</sup>.

1203

4<sup>e</sup> incendie

L'an 1203<sup>AO 9</sup>, ce monastere, si bien basti et<sup>AP</sup> entretenu, fut<sup>AQ</sup> bruslé et reduit en cendres par Guy de Thouars, duc de Bretagne, à cause qu'il avoit espousé Constance, vesve du feu duc Artur<sup>10</sup>, sans qu'il demeurast aucune chose<sup>AR</sup> combustible en son entier<sup>AS</sup>.

Δ f. 48<sup>[ah]</sup>.Duplex en Philippes 2<sup>e[ai]</sup>.λ f. 139<sup>[aj]</sup>.

La cause de cette incendie fut, que Philippes 2, roy de France, estant dans le duché de Normandie avec une grosse armée pour faire valloir son edit et arrest, qui avoit esté promulgué<sup>AT</sup> en la court des pairs de France<sup>AU</sup>, par lequel Jehan Sans Terre, roy d'Angleterre, etc.<sup>AV</sup>, n'y ayant voulu venir rendre raison<sup>AW</sup> après avoir esté cité, fut pour ce, et pour ses forfaitz, déclaré criminel de lezée-majesté, et son duché de Normandie<sup>AX</sup> réuni à la couronne de France. Guy de Thoüars, duc de Bretagne, pour les causes cy-dessus, faisant l'officieux auprès de Philippes, estant aussi interessé, leva une bonne troupe de Bretons et vint ayder au roy à conquerir la Normandie. Pour ce faire, il ruinoit et brusloit par tout où il passoit. Estant arrivé en ce Mont, il en fit autant, ce qui ne luy fut pas difficile car la ville et le monastere n'estoient par renforcez comme ils sont à present. La ville fut bruslée la premiere et tous les habitans mis au fil de l'espée, puis le monastere<sup>AY</sup> par après fut enflammé.

---

AO « 1203 » remplacé par le même dans l'interligne. | AP « soigné » biffé après « basti et ». | AQ « détruit » biffé après « fut ». | AR « chose » biffé après « chose ». | AS « la cause » biffé après « entier ». | AT « promulgué » ajouté dans l'interligne. | AU « de France » ajouté dans l'interligne. | AV « roy d'Angleterre, etc. » ajouté dans l'interligne. | AW « et » biffé après « raison ». | AX « de Normandie » ajouté dans l'interligne. | AY « fut » biffé après « monastere ».

restituit ; bibliothecam, multis impensis instauratam, sexies viginti voluminibus instruxiti ; tectum scandulis, fenestras, vitreis repagulis et templi et refectorii muniendas curavit ; loca plurima pavimentis stravit ; dirutas turres et cisternas, sacras aediculas, cubicula numero septem, mira dexteritate contexuit » (Delisle (éd.) 1873, IV-V, n. 3). [ag]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 14). [ah]. Nous n'avons trouvé aucune mention de Philippe II, roi de France, dans Avranches BM, 212, f. 48, ni dans aucun manuscrit montois, hormis l'obituaire (Avranches BM, 215, f. 166r) : « II idus [julii] ob(iit) Ph(ilippu) s rex Francie » et le Martyrologe (Avranches BM, 214, uc 3,

p. 103) : « II id(us) iul(ii) [...] ob(iit) Philipp(us) rex F(ra)ncie ». [ai]. DUPLEIX 1629, 196 : « 1203. La Normandie, comme la plus proche prouince & le premier objet de la iustice du Roy fut aussi la premiere assaillie avec tant d'impetuosité que tout faisant ioug aux armes d'Auguste, dans peu de iours elle fut entieremen reduite en son obeissance : excepté Roüen, Vernueil & Arques » ; puis p. 197 « Le Vicomte de Toürs qui n'agueres auoit pris le parti du Roy contre l'Anglois & par la faueur de sa Majesté auoit espousé Constance mere d'Artus, & par ce mariage estoit duc de Bretagne, ingrat d'vn bienfait tant signalé tourna derecheffa casaque pour l'Anglois ». [aj]. Manuscrit perdu.

8. Sur les constructions réalisées pendant l'abbatit de Robert de Torigni, voir Decaëns 1979, 31-32. 9. L'incendie a lieu en 1204 ; l'erreur a longtemps été transmise (voir Chazelas 1967, 141, n. 93). 10. Constance de Bretagne est la veuve de Geoffroy II, duc de Bretagne entre 1181 et 1186, et mère d'Arthur I<sup>er</sup>, duc de Bretagne entre 1196 et 1203, date à laquelle il meurt et est remplacé au duché de Bretagne par son beau-père, Guy de Thouars.

Cela fait, le Breton adoptif<sup>AZ</sup> avec ses troupes s'en alla joindre le roy Philippes qui estoit à Cahen<sup>+</sup>, et luy conta les<sup>BA</sup> beaux exploits de guerre qu'il avoit fait pour son service, entr'autres qu'il avoit<sup>BB</sup> mis en cendres le Mont Saint-Michel, de quoy le monarque fut si affligé qu'il en cuida<sup>ii</sup> mourir<sup>BC</sup> car il avoit ce lieu en singuliere recommandation, et effectivement envoya de l'argent à l'abbé et aux moines pour le reparer, pour en tesmoigner son regret<sup>BD</sup> [al].

D'Argentré livre 4, chapitre 79<sup>[ak]</sup>.

+Caen

[F. 13<sup>v</sup>] Pour lors<sup>BE</sup> Jourdain estoit le 17<sup>e</sup> abbé, homme de grande vertu et diligence, qui tout incontinant se mit avec ses moines à employer ces deniers au reparations de l'incendie<sup>11</sup>, mais la mort l'ayant surpris durant ce travail, le 6<sup>e</sup> jour d'aougt<sup>[aq]</sup> l'an 1212, Radulphe 2<sup>e</sup> du nom, surnommé des Isles, paracheva le tout<sup>12</sup>, qui succeda au dit Jourdain, et entr'autres choses, il fit faire le grand refectoir presque tout de neuf, le feu n'y ayant laissé que les quatre murailles et les voulttes des salles de dessoubz. Il y a quelques manuscrits de ce monastere et mesmes quelques escrivains<sup>BF</sup> qui disent qu'il fit faire ce refectoire entierement mais il faut ainsy l'entendre comme dessus et qu'il n'y fit adjouster que les voulttes au-dessus<sup>BG</sup>, les murailles y estant desja de tous costez. Il apparoist bien, en considerant attentivement, que les voutes dudit refectoir sont adjoustées longtemps après que les murailles des costieres ont esté faites<sup>[as]</sup>.

Z f. 271<sup>[am]</sup>; RR f. 180<sup>[an]</sup>; λ f. 139<sup>[ao]</sup>; II10 f. 10<sup>[ap]</sup>.

Le pere Feuardent, cordelier, in *libro de historia Montis Sancti Michaelis*<sup>[ar]</sup>.

AZ « adoptif » ajouté dans l'interligne. | BA « bel ex » biffé après « les ». | BB « avoit » ajouté dans l'interligne. | BC « venu malade » remplacé par « mourir » dans l'interligne. | BD « ce que fit l'abbé Jourdain 17<sup>e</sup> abbé de ce lieu et ses successeurs » biffé après « regret ». | BE « estoit » biffé après « lors ». | BF « escrivains » remplacé par « escrivains » dans l'interligne. | BG « au-dessus » ajouté dans l'interligne.

[ak]. ARGENTRÉ 1618, 267-268 (I. 4, ch. 79 *Guerre en Normandie par les Bretons soubz Guy de Thouars, prises de plusieurs villes*. [al]. L'incendie par Gui de Touars et la réparation due à Philippe Auguste sont également racontés par Gabriel Du Moulin (DU MOULIN 1631, 520-521). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 18 § 8). [am]. Manuscrit perdu. [an]. Avranches BM, 213, f. 180v : « Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> XCI<sup>o</sup> cepit regnare in abbatia ista Jordanus abbas feliciter. Tempore ipsius combusta fuit ecclesia a Britannis et item reedificata in tectura, turri et refectorio. Dormitorium et celarium totum fecit nouum. Obiit anno M<sup>o</sup> CCXII<sup>o</sup> ». [ao]. Manuscrit perdu. [ap]. Avranches BM, 211, f. 76v (ancienne foliation : 10) : « Hac anno obiit Jordanus abbas eius successit Radulfus » [aq]. Jourdain est en effet fêté dans l'obituaire

(Avranches BM, 215, f. 167r) et le Martyrologe (Avranches BM, 214, uc 3, p. 116) le 6 août. [ar]. FEUARDENT 1604, 25 : « En l'an 1191, Jourdain, Abbé, commença à gouverner le Monastère, et furent faits en son vivant le Dortoir, la clôture du Réfectoire et le Cloître avec le Cellier. » Feuardent avait comme source le manuscrit Avranches BM, 212, f. 48v : « En lan mil X IIII<sup>XX</sup> XI Jourdan abbe commença a gouuerner cest mo(n)stier et fut fait en son viuant le ceilez le dorteur et la closture du refecteur et du clostre. Et troiz abbez apres luy qui uesquirent abbez XXIII ans. Et en droit richart toutain abbe apres acheua la dicte edifice et commença le chapitre et fust fait belle chere et les murs de leglise. ». [as]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 18 § 10).

ii. Cuidier : « penser, croire, s'imaginer » (FEW, s. v. *cogitare* (t. 2, p. 838b).

11. La construction de la merveille commence avant 1212. Jourdain décède, laissant 18000 livres tournois de dettes et de nombreuses plaintes des moines obligeant le pape à intervenir (Grant 2005, 162) ; une lettre de Raoul des Îles adressée à Grégoire IX, éditée par Edmond Martène, en fait mention (Martène (éd.) 1717, 956-959). 12. Sur la description de la Merveille, voir notamment Grant 2005, 161-168 et Decaëns 1979, 84-85.



λ f. 141<sup>[at]</sup> ; Z f. 28<sup>[au]</sup>.

L'an 1228<sup>BH</sup>, Radulphe 3<sup>e</sup> du nom, surnommé de Villedieu<sup>13</sup>, fut esleu le 20<sup>e</sup> abbé de ce monastere. Il fit faire les galleries du cloistres situées sur les grandes salles construites par ses prædecesseurs, avec les petits piliers delicats et de matiere fusible<sup>14</sup>, à ce qu'on tient, car c'est tout ce qu'on en peut dire, ne pouvant trouver le nom des matereaux desquels, ou en lesquels, ils ont esté si delicatement sculpturez, avec les chapiteaux et 52 belles roses de differentes sculptures, le tout supporté avec deux rang des dits petitiz pilliers<sup>15</sup>, qu'on peut chascun desquels facilement enpausmer des deux mains<sup>[av]</sup>.

RR f. 180<sup>[aw]</sup>.

Mais ce qui est plus admirable, c'est qu'il fit reporter dans ledit cloistre du costé de l'occident, la figure en bosse du patriarche saint Francois<sup>16</sup>, de la mesme façon que l'abbé Joachin l'avoit fait peindre dans Saint-Marc de Venise avant que ce saint eust fondé son ordre<sup>17</sup>. À costé, ledit Radulphe fit mettre l'escrit qui suit sur la pierre mesme dudit cloistre qui se voit encore, de mot à mot et en mesmes lettres.

*Sanctus Franciscus canonisatus fuit anno Domini M CCXX VIII, quo claustrum istud perfectum fuit anno Domini.*

Δ f. 48<sup>[ax]</sup>.

Après le deceds de Radulphe de Villedieu, qui arriva le 12<sup>e</sup> de febvrier l'an 1236, Richard Tustin fut esleu en sa place et fut 21<sup>e</sup> abbé. Ce Richard fit bien augmenter le monastere en bastiments. Particulierement il fit faire belle chaire qui est une grande salle haute dans laquelle les moines ont longtemps mangé de la viande après que la vigueur de l'observance reguliere se fut affoiblie. Au-dessoubz il fit faire le corps de garde, non pour les soldatz car il n'y en avoit point encore en ce temps-là, mais pour les portiers du monastere. Joignant belle chaire du costé de midy, il fit jetter les

---

BH « L'an 1228 que aussi » suivi d'un mot illisible remplacé par « L'an 1228 » dans la marge gauche.

[at]. Manuscrit perdu. [au]. Manuscrit perdu. [av]. Les sources cotées en marge par Thomas Le Roy sont perdues. Cependant nous lisons dans le Martyrologe du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 214, uc 3, p. 38) : « II nonas Martii. Anno Domini M CC XXVIII compressis sunt in hoc monte a ruina quatuor domorum pauperes utriusque sexus XXXVIII, exceptis multis qui semi mortui extracti sunt. » (Bouquet (éd.) 1840, 571). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 21 § 2). [aw]. **Avranches BM, 213, f. 180v** : « [...] Radulphus de Villa Dei, abbas hujus loci, isti rexerunt XXIII<sup>os</sup> annis ». [ax]. **Avranches BM, 212, f. 48v** : « Et en droit

richart toutain abbe apres acheua la dicte edifice et commença le chapitre et fust faict belle chere et les murs de leglise ». Le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 180v) relate également la construction par Richard Turstin : « Anno M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXXVI<sup>o</sup>. electus fuit Ricardus Tustini abbas hujus loci. Hic multa bona fecit, videlicet perficiendo claustrum monachorum, insuper Bellam Caram et omnes aumuras qui sunt circa ecclesiam. Incepit etiam novum capitulum et novum opus subtus Bellam Caram. Et ad omnes prioratus forenses tam emendo redditus quam nova edificia edificando bona contulit infinita. Obiit anno M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXIII<sup>o</sup> ». .

13. Contrairement à ce qu'affirment Jean Huynes et Thomas Le Roy à sa suite, en 1228, Raoul de Villedieu n'est pas encore abbé, mais c'est toujours Raoul des Îles. Sur l'erreur de datation de Thomas Le Roy (et de Jean Huynes avant lui), et sa transmission, voir Chazelas 1967, 143-145. Dom Jean Laporte propose une fin d'abbatit en 1228 ou 1229 et une fin de vie en 1232 ou 1233 (Laporte 1967c, 275 ; voir aussi Nortier 1993, 89). 14. Les sculptures du cloître sont faites en pierre de Caen (Grant 2005, 150). 15. Sur l'œuvre de l'abbé Raoul des Îles dans la construction de la merveille, voir Nortier 1993, 86-93. 16. C'est en 1227 que saint François d'Assise est canonisé. 17. Sur saint François au Mont Saint-Michel, et la transmission mémorielle de son image, voir un article de Véronique Rouchon Mouilleron (Rouchon Mouilleron 2014, 205-234). Elle y développe notamment une analyse sur le discours véhiculé par dom Jean Huynes, dom Thomas Le Roy et leurs successeurs.

fondements d'un bastiment de grande entreprise<sup>18</sup>, lequel est encore imparfait. Et du costé de septemprion, il fit pareillement jeter les fondements du chapitre aussi encore imparfait<sup>BI</sup> 19. La mort, aux loix de laquelle les hommes sont tous sujets, luy couppa le fil de ses desseins l'an 1264<sup>BJ</sup> avant de les effectuer et ainsi le tout est demeuré à faire<sup>BK[ay]</sup>.

||f. [14R] Le fouldre tomba sur le clocher de l'église de ce monastere, le 4<sup>e</sup> de juillet, l'an 1300, soubz la proelature de Guillaume du Chasteau, 25<sup>e</sup> abbé, et le ruina entierement, toutes les cloches furent fondues, et le metal descoula de part et d'autres. Les toicts de ladite eglise, du dortoir et de plusieurs autres logements du monastere furent brusles. Les charbons mesmes tombans sur la ville ne laisserent pas une maison, aucune sur pied. L'abbé Guillaume remedia le mieux qu'il peut à tous ces dommages, faisant le tout reparer au plustost<sup>[ba]</sup>.

5<sup>e</sup> incendieλ f. 151<sup>[az]</sup>.

L'an 1350<sup>BL</sup> derechef, Dieu voulut affliger le monastere du Mont Saint-Michel, permettant q'une grande partie des bastiments des lieux reguliers d'iceluy fussent reduits en cendre par le fouldre. Nicollas Le Vittrier, pour lors 27 abbé, fit tout son possible pour les reparer, quoy que d'ailleurs grandement empesché à la garde et conservation de ladite abbaye à cause des grandes guerres que les Anglois faisoient en France et particulierement contre ce Mont duquel ils vouloient à toutes force se saisir<sup>[bg]</sup>.

6<sup>e</sup> incendieZ f. 31<sup>[bb]</sup> ; λ f. 155<sup>[bc]</sup> ; R8<sup>[bd]</sup> ;R7<sup>[be]</sup> ; Θ1<sup>[bf]</sup>.

BI « joignant le cloistre » biffé après « imparfait ». | BJ « l'an 1264 » ajouté dans l'interligne. | BK « l'an 1264 » biffé après « à faire ». | BL « se » biffé après « l'an 1350 ».

[ay]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 30). [az]. Ce manuscrit est perdu mais l'incendie est relaté dans le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 180v) : « Anno M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXXXVIII<sup>o</sup> obiit Johannes Lefae, abbas hujus loci. Et successit ei Guillelmus de Castro, qui fecit stallum et omnia mobilia que erant in choro quod fuit ustum igne fulmineo, et alia multa. Obiit anno M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> XIII<sup>o</sup>. ». [ba]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 26 § 2). [bb]. Manuscrit

perdu. [bc]. Manuscrit perdu. [bd]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 163** : « Obiit frater Nicolaus le vitrier hanc memorie abbas hujus loci » ; **Avranches BM, uc 3, p. 197** : « Nicolaus le vitrier III KL novembris ». [be]. **Avranches BM, 215, f. 171r** : « III kl obiit nicolaus le vitrier abbas hujus loci. » [bf]. Manuscrit perdu. [bg]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 10).

18. Sur la construction de la Merveille du début du XIII<sup>e</sup> siècle, voir l'article de Michel Nortier qui commente notamment la description de la construction de Thomas Le Roy dans *Les Curieuses recherches* (Nortier 1993, 81-93). 19. En 1256, la gestion de l'abbaye par Richard Turstin est sujet de plaintes de la part des moines lors de la visite d'Eudes Rigaud au Mont Saint-Michel, qui le relate dans son *Regestrum* : « VI Id. Maii Visitavimus ibidem [Montem Sancti-Michaelis]. Ibi sunt XL monachi. Omnes sunt sacerdotes X exceptis. Johannes, infirmarius, non celebrat nec communicat ; iniunximus hoc emendari. Abbas nimis durus est, nulli enim dat[?] licenciam eundi in infirmariam, nisi petat ab ipso ; iniunximus ei quod micus ageret cum infirmis et debilitis, etiamsi non requirerent ab ipso abbate. Iniunximus abbati quod parciales et generales compoti fiant semper coram aliquibus electis a conventu. Debent MMM libras. In presencia autem vicarii Abrincensis et abbatis, propositum fuit in capitulo contra abbatem, quod ipse erat dilapidator bonorum ecclesie, videlicet quod plures neptes suas maritaverat, et quemdam nepotem suum in colis, diu est, cum magnis expensis tenuerat, et ei totum corpus legis, pulcherrimum etiam, de bonis monasterii, sine voluntate et assensu conventus emerat, et quod excommunicatus a cauone erat, ut pote quia pluries in presbyteros manus iniecerat violentas, et multa alia enormia proposita fuerunt contra eum. Et quia vicarius, usque ad presens, nichil audierat de premissis, ut dicebat, iniunximus ei quod in ipso loco diligencius inquireret veritatem, et premisa corrigeret, prout de iure essent corrigenda, alioquin manum super hoc apponeremus graviorem. Item, iniunximus abbati ut Johannem Pofunee, armigerum, qui alias inventus fuerat dampnosus abbacie, eiceret a servicio suo. Hoc etiam ei preceperamus in alia visitacione nostra, nec tamen adhuc hoc fecerat » (Bonnin (éd.) 1845,

- 7<sup>e</sup> incendie  
λ f. 160<sup>[bh]</sup>.  
Encore l'an 1374, le 8<sup>e</sup> jour de juillet, le fouldre tomba sur le monastere<sup>BM</sup> et brusla presque tous les lieux reguliers et l'église, de mesme que cy-dessus les charbons ardents tombants sur la ville la reduisirent entierement en cendres, de sorte qu'il cousta beaucoup à faire tout reparer ces ruines. Geffroy de Servon, pour lors 28<sup>e</sup> abbé, ne si espargna aucunement, de quoy il vint à bout avant son deceds qui arriva l'an 1380, en suivant. Il fit de son temps edifier une petite chapelle en l'honneur de sainte Chaterine, vierge et martyr. Appellée la chapelle des degrez, elle est du costé du midy à present, soubz le logis abbatial et sans autel<sup>[bi]</sup>.
- λ f. 171<sup>[bj]</sup>.  
Pierre Le Roy succeda en la dignité abbatiale, et l'an 1389, il fit faire les chaires du cœur de l'église avec leur dossiers, par où appert qu'en ce temps-là, il y avoit d'excellents ouvriers estant un ouvrage très delicat. Il fit rebastir le haut de la tour du refectoir, appelée la tour des Corbins, dans laquelle il y a un bel escallier pour monter du bas de l'edifice jusques au haut, lequel estoit tombé. Depuis cette tour jusques à belle chaire, il fit bastir cette forte muraille qu'on y voit encore à present. Auprès d'icelle, il fit faire le dongeon avec les deux tours aux costez au-dessus des degrez et à l'entrée du corps de garde. Il fit faire une autre grosse tour quarré du costé de midy joignant<sup>BN</sup> belle chaire, dans laquelle et dans ledit dongeon, il fit accommoder plusieurs chambrettes pour loger ses soldatz, luy estant le capitaine né<sup>BO</sup> selon la coutume ancienne, quoy qu'à present cela ne soit plus<sup>BP</sup> en usage. Il fit bastir tous les logements qui sont depuis ladite tour quarrée cy-dessus, jusques au lieu où est la cuisine de l'abbé – fors cette chappelle de sainte Catherine cy-dessus mentionnée –, une<sup>BQ</sup> partie desquels il disposa pour les infirmeries, et l'autre pour le procure ou balliverie<sup>iii</sup>. Cet abbé estant en Italie, à Pize, pour les affaires de l'église, <sup>[f. 14v]</sup> où il avoit esté envoyé par le roy de France pour ayder à assoupir le schisme<sup>BR</sup> d'icelle, Nicolas de Vaudastin, son grand prieur et vicquaire general dans cette abbaye, par son ordre, fit partager les dortoirs

---

BM « du Mont Saint-Michel » biffé après « monastere ». | BN « ladite » biffé après « joignant ». | BO « n'ay » remplacé par « né » dans l'interligne. | BP « qu » biffé après « plus ». | BQ « disp » biffé après « une ». | BR « qui » biffé après « schisme ».

- [bh]. Ce manuscrit est perdu mais l'incendie est également raconté dans le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 181r-v) : « Eodem tempore ecclesia beati Michaelis cum ipsius adiacen(cii)s et dormitorium ab igne fulgureo combusta fuerunt, campane quasi plumbum liquefacte et, median(te) tempore predicto, reedificate || f. 181v et reformate per diligen(tiam) et procurationem istius abbatis ». [bi]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 10). [bj]. Ce manuscrit est perdu mais on trouve une partie des informations dans le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 181v) : « Anno Domini millesimo tri[n]centesimo octogesimo VI<sup>o</sup> suscepit regimen istius abbatie Petrus Regis, abbas de Exaquio, et rexit eam XXV annos. Fecitque multa bona huic monasterio, videlicet portam hujus abbatie, infirmariam, balliviam et edificia ex illo latere a Sancta Katherina usque ad Bellam Caram, lignum chori, libros multos et multa alia bona ».

- iii. **Balliverie** : Le terme n'est pas recensé dans le FEW sous l'étymon *bajulus* qui a donné les termes bail, bailli, baillage, etc. (FEW, s. v. *bajulus* (t. 1, p. 207). Le terme balliverie désigne le logis du procureur ou du baillis ; il est encore utilisé pour désigné le bâtiment : « A sa suite Pierre Le Roy fit élever [...] un bailliverie, où habitait son procureur » (Simmonet 2001, 53).

246-247). L'abbaye est endettée ; les moines accusent leur abbé de dilapider les biens auprès de ses neveux ; la *Gallia Christiana* impute la dette aux constructions réalisées (GC XI, 523).

en petites cellules<sup>[bk]</sup>. Jusques à ce temps là, sçavoir l'an 1410, ils avoient esté comme un hospital, et les litz et couches des moines estoient arrangés les uns contre les autres<sup>[bl]</sup>. 1410

L'an 1418<sup>BS</sup>, soubz la prelatre de Robert Jolivet<sup>BT</sup>, qui avoit succédé à Pierre Le Roy, les habitans de la ville du Mont Saint-Michel, soubz l'ordre et direction dudit abbé Robert, au moyen de quelques deniers obtenez de Charles 6<sup>e</sup>, roy de France, firent faire la closture de murailles autour de leur ville<sup>BU</sup> pour se deffendre des courses des Anglois, celle qui estoit auparavant n'estant que de bois<sup>[bm]</sup>.

Outre<sup>BV</sup> les infortunes de guerre, l'an 1421<sup>20</sup>, la veille de saint Mathieu, il arriva un estrange accident à l'église du monastere, sçavoir tout le haut<sup>BW</sup> d'icelle jusques au chaire du cheur tomba par terre. Charles 7<sup>e</sup> qui n'estoit<sup>BX</sup>encore que dauphin obtint des indulgences du Saint-Siege<sup>21</sup> pour inciter les fideles à venir en ce Mont et y aumosner de leur biens pour faire reparer cette ruine, à cause que les moines n'avoient aucunement le moyen, pour raison des grands tors que leur causoit la guerre. Mais cela n'eut point d'effait<sup>BY</sup>, pour la mesme cause de guerre<sup>[bo]</sup>.

La bulle est dans les archives en forme<sup>[bn]</sup>.

L'an 1425, Louys d'Estouteville, estant fait capitaine de ce Mont, fit faire les forteresses de la ville<sup>BZ</sup>, partie des tours, le boulevard, portail à pont-levis, et comme on voira, au chapitre de la garde de la forteresse de ce Mont et des capitaines d'iceluy. Et l'an 1433, un jour de Quasimodo, le feu prit par hazard dans les maisons de cette ville du Mont et fut presque toute reduite en cendre, sans que le monastere en fust endommagé par le soin qu'y apporterent les moines<sup>[bp]</sup>.

L'an 1452, Guillaume, cardinal d'Estouteville, premier commendataire de cette abbaye, fit cesser le bastiment du haut de l'église<sup>22</sup>, tombé en décadence l'an 1421<sup>CA</sup>, comme il a esté dit cy-dessus, vulgairement appellé le grand œuvre, après en<sup>CB</sup> avoir fait jetter les fondements<sup>CC</sup>, hausser jusques au premier estage des croisées, ou vitraux<sup>CD</sup>, au-dessus le grand autel, les chapelles estant voultées au-dessus, et<sup>CE</sup> non point<sup>CF</sup> le circuit et tous

ψ f. 41<sup>[bq]</sup> ; λ f. 185<sup>[br]</sup>.

---

BS « 1418 » remplacé par le même dans l'interligne. | BT « les h » biffé après « Jolivet ». | BU « qui » biffé après « ville ». | BV Un mot illisible est biffé après « outre ». | BW « de la » biffé après « haut ». | BX « q » biffé après « n'estoit ». | BY « comme » biffé après « d'effait ». | BZ « les tours de » biffé après « ville ». | CA « 1421 » remplacé par le même dans l'interligne. | CB « en » ajouté dans l'interligne. | CC « jetter les fondements » ajouté dans l'interligne. | CD « du haut » biffé après « vitraux ». | CE « et » ajouté dans l'interligne. | CF « point » ajouté dans

[bk]. Voir aussi le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 181v) : « In tempore illo N(icolaus) de Vaudastin, magnus prior, fecit fieri clausuram camerarum dormitorii ». [bl]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 9, § 13, § 16, § 35). [bm]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 22). [bn]. Un extrait de la bulle de Nicolas V est transcrit par Thomas Le Roy *infra* (ch. 8, par. 37) [bo]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 33). [bp]. Nous n'avons pas trouvé la source de notre auteur. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 33). [bq]. Manuscrit perdu. [br]. Manuscrit

20. La date précise est le 20 septembre 1421 (Gallet 2003, 43). 21. C'est Nicolas V qui est alors pape. 22. Sur le chevet flamboyant du Mont Saint-Michel et sa reconstruction entre 1446 et 1522, voir notamment Gallet 2003, 43-55.

LB f. 8<sup>[bt]</sup> et G f. 28<sup>[bu]</sup>.

les arcs boutants à l'esgal continuéz. Sur tout quoy, il fit mettre du plomb affin que la pluye ne<sup>CG</sup> gastast et endommageast cet œuvre commencé, une des plus belles pieces de la chrestienté, si on considere l'endroit où il est sittué<sup>[bs]</sup>. Il fit mettre ses armoiries dans deux pilliers vis-à-vis du grand autel et dans la muraille vers septentrion et fit<sup>CH</sup> escrire ces chyffres MCCCCL (1450)<sup>[bv]</sup>. Il est à noter que cet ouvrage fut fait comme<sup>CI</sup> en moins de cinq ans ; on faisoit venir les pierres des isles de Chausay, etc.

ψ f. 41<sup>[bw]</sup> ; en f. 36<sup>[bx]</sup>. En λ f. 186<sup>[by]</sup>.

André<sup>CJ</sup> Laure qui avoit succédé au cardinal d'Estouteville, estant moine profex de ce monastere, en fut fait abbé, fit faire toutes les vitres des chappelles et belles peintures qui y sont remplies de plusieurs belles histoires, encores en estre pour la plus part, avec les armes dudit cardinal et les siennes. Plusieurs y en<sup>CK</sup> ont adjousté depuis<sup>[bz]</sup>.

Z f. 37<sup>[ca]</sup> ; Θ<sub>1</sub><sup>[cb]</sup> ; λ f. 188<sup>[cc]</sup>.

||<sup>[15<sup>R</sup>]</sup> L'an 1499, au<sup>CL</sup> mois d'avril, Guillaume de Lamps fut esleu abbé de ce monastere après le deceds dudit André<sup>CM</sup> Laure. Il fit faire le Saut Gaultier et luy imposa ce nom pour son plaisir, et la galerie joignante, les logis abbatiaux jusques à la chappelle de sainte Catherine, à present sans autel, où est un degré au dedans par lequel on monte de cette chappelle au haut de l'edifice, et fit couvrir de plomb le logis et le suivant qui est devant la cisterne du Solier, joignant si bien ces deux logis qu'on disoit qu'ils auroient<sup>CN</sup> esté faits en mesme temps. Il fit faire le logis de l'ausmonerie joignant l'église et la très belle cisterne qui est dedans. Il fit continuer le haut de l'église neufve appelée le grand œuvre qu'avoit fait commencer le cardinal d'Estouteville, comme il a esté dit. L'abbé Guillaume le fit hausser depuis la hauteur des chappelles jusques au secondes vitres<sup>23</sup>. Il fit faire la chappelle et logis abbatial et applanir le rocher pour y faire le jardin concert et appartenances qu'on voit du dit<sup>CO</sup> Sault Gaultier<sup>CP</sup> au bas du monastere descendant en ville. Item, il fit recouvrir toute la nef de l'église à neuf d'ardoise, laquelle estoit presque toute decouverte<sup>[cd]</sup>.

8<sup>e</sup> incendie

Item, le feu du ciel ayant bruslé le clocher et fait fondre toutes les cloches, il fit refaire le tout, et mettre en aussi bon ordre ou meilleur qu'il n'estoit auparavant<sup>[ce]</sup>.

l'interligne. | CG Un mot illisible a été biffé après « ne ». | CH « et fit » ajouté dans la marge de gauche. | CI Un mot illisible a été biffé après « André ». | CJ « l'aure » biffé après « André ». | CK « en » ajouté dans l'interligne. | CL « du » remplacé par « au » dans l'interligne. | CM Un mot illisible a été biffé après « André ». | CN « auroient » biffé, remplacé par « auroient » dans l'interligne. | CO « dit » ajouté dans l'interligne. | CP « en ville jus » biffé après « Gaultier ».

perdu. [bs]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 14). [bt]. Cartulaire perdu. [bu]. Manuscrit perdu. [bv]. Les armoiries sont décrites par FRIZON 1638, 487 ; voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 17). [bw]. Manuscrit perdu. [bx]. Manuscrit perdu. [by]. Manuscrit perdu. [bz]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 33 § 4). [ca]. Manuscrit perdu. [cb]. Manuscrit perdu. [cc]. Manuscrit perdu. [cd]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 34 § 6, § 7, § 8, § 9). [ce]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 34 § 10).

23. Le triforium du chevet montois est en effet « monté jusqu'à l'appui des fenêtres hautes » pendant l'abbatit de Guillaume de Lamps, cf. Gallet 2003, 48, n. 4.

L'an 1513, le 28<sup>e</sup> mars, Jehan de Lamps, dernier prélat<sup>CQ</sup> regulier fut esleu par les moines le 31<sup>e</sup> abbé profex de l'ordre<sup>CR</sup>. Il fit incontinant travailler à l'église et parachever le haut d'icelle appelé le grand œuvre comencé par le cardinal d'Estouteville et continué<sup>CS</sup> par son deffunt frere Guillaume de Lamps et fut mis en l'estat qu'on le voit encore aujourd'huy avec les belles vitres<sup>CT</sup> et peintures admirables d'icelluy dans les<sup>CU</sup> vitraux du point rond. À la voulte, il fit mettre les armes de France, celles de cette abbaye, et les siennes. Mais le cardinal Le Veneur qui luy succeda<sup>CV</sup> fit oster celles de cet abbé<sup>CW</sup> et mettre les siennes au lieu, ce qui paroist encore quand on le considere attentivement, se voulant attribuer par là, la gloire deue au bon abbé Jean de Lamps, luy qui ne fit jamais aucun bien au monastere. Il fit pareillement oster celles du cardinal d'Estouteville dans un des vitraux du dit<sup>CX</sup> point rond et y apposer les siennes affin que considerant l'effigie dudit cardinal et les armes de ce Veneur au bas, on creust<sup>CY</sup> que c'estoit et l'effigie et les armoiries dudit Le Veneur<sup>[ch]</sup>.

Z f. 37 et 39<sup>[cf]</sup> ; λ f. 190<sup>[cgl]</sup>.

L'an 1547, le grand autel et la cloison d'autour le point-rond de l'église de ladite abbaye furent faits soubz la prelatore du cardinal d'Annebaut, abbé d'icelle. On n'en trouve rien d'escrit, seulement cela ce collige des chiffres et des armoiries du dit cardinal apposée en la contretable dudit autel au bas des pieds de l'image de saint Michel. Il y a apparence que les moines y contribuerent beaucoup aux fraits, car<sup>CZ</sup> armes<sup>DA</sup> de plusieurs sont à beaucoup d'endroitz. Cet œuvre est fort beau<sup>DB</sup> et fort considerable ; le tout est de pierre tendre, peint et<sup>DC</sup> parfaitement bien doré<sup>DD</sup>, avec plusieurs figures de bosse<sup>[ci]</sup>.

||<sup>[15v]</sup> L'an 1594, le 23<sup>e</sup> jour de mars, le feu du ciel tomba sur le clocher de cette abbaye, la pyramide qui, estant une des plus haute du royaume, fut reduite en cendre avec les couvertures du point-rond de l'œuvre, il y eut plusieurs debris es murailles. Neuf cloches furent fondues et le plomb de<sup>DE</sup> dessus les chappelles fut<sup>DF</sup> gagé et fondu<sup>[cj]</sup>.

9<sup>e</sup> incendie

CQ « abbé » remplacé par « prélat » dans l'interligne. | CR « abbé profex de l'ordre » ajouté dans l'interligne. | CS « et » remplacé par « et continué » dans l'interligne. | CT « aux » remplacé par « s » en surcharge. | CU Un mot illisible a été biffé. | CV « les » biffé après « succédé ». | CW « celles de cet abbé » ajouté dans l'interligne. | CX « dit » ajouté dans l'interligne. | CY « n'eust » biffé, remplacé par « creust » dans l'interligne. | CZ « l'église » biffé après « car ». | DA « sont » biffé après « armes ». | DB « belle » remplacé par « beau » dans l'interligne. | DC « d'une » biffé après « et ». | DD « doré » ajouté dans l'interligne. | DE « de » ajouté dans l'interligne. | DF « fut » ajouté dans l'interligne.

[cf]. Manuscrit perdu. [cg]. Manuscrit perdu. [ch]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 36 § 12, § 13). [ci]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 38 § 2). [cj]. L'incendie est relaté parmi les notes contenues dans Avranches BM, 211, f. 81v : « Lan mil Cinq centz quatre vingt & quatorze, le vingt 3 Jour de mars le clocher de ce lieu fust brulée & 9 cloches fondues du feu du ciel qui fult mist par vn coup dorage lequel frapa viron 2 heures lapres mydy ». On en trouve aussi mention, sous une date fautive, dans Avranches BM, 213, f. 252v : « En l'an 1514 le 22<sup>e</sup> jour de mars fut brulée du feu du

ciel la pyramide de la tour de l'Eglise de ce lieu, qui etoit la plus haute du Royaume, avec l'edifice du Rond point de lad(ite) eglise avec neuf cloches qui furent fondües & qui etoient en lad(ite) tour, par la negligence de la Channé Vaulonnel gentilhomme breton qui pour lors commandoit pour le duc de Mercœur prince lorrain qui tenoit po(ur) l'vnion contre le Roy Henri 4<sup>e</sup> Roy de france & de Nauarre, en ce chateau, a cause qu'il voulut bailler la clef de lad(ite) tour, m(onsieu)r le Cardinal de Joyeuse etant abbé co(mm)end(tai)re de cette abbaye du mont St Michel ».

Tiré des plaidoyers et de l'arrêt de la cour et des chiffres des murailles.

On imputte la principale perte au sieur de la Chesnaye-Vauloit, 13<sup>eDG</sup> gouverneur de ce Mont qui refusa la clef de la tour qu'il retenoit sans justice, empeschant qu'on remediast à l'embrasement par le moyen des artisans qu'on y vouloit faire monter. Cecy arriva soubz monsieur le cardinal de Joyeuse, commendataire de cette abbaye et le 40<sup>e</sup> abbé, qui laissoit entierement deperir les bastiments d'icelle, faute de reparations, ce qui causa la cheute de trois piliers de la nef de l'église abbatiale<sup>DH</sup> vers mydi, les moines le<sup>DI</sup> plaiderent long temps<sup>[ck]</sup>. Et après longues annees de procéz, il fut enfin condamné par arrest du parlement de Rouen, l'an 1602, de faire les susdites reparations et d'employer douze centz escuz à cette occasion du revenu de ladite abbaye et annuellement<sup>DJ</sup>, prins par preciput<sup>iv</sup> jusques au parfait renable<sup>v</sup> d'icelles, ce qui fut longuement pratiqué<sup>[cl]</sup>. Et l'an 1609, le clocher fut restauré et les trois pilliers de la nef et<sup>DK</sup> les cloches fondues<sup>DL</sup> fures refaite<sup>DM</sup> par le moyen de cet argent. Et les armoiries du seigneur cardinal furent apposées avec les chiffres du temps dans les murailles, et autres choses par son ordre faites<sup>DN</sup>, comme il se voit encore à present<sup>[cm]</sup>.

L'an 1618, fut construit un gros pilier du coste d'occident au bout des murailles de plomb du four pour soustenir ledit plomb du four, et les infirmeries, et une<sup>DO</sup> tour nommée la tour de l'horeloge, qui menassoient ruine. Ce pilier est de grande utilité<sup>DP</sup> en ce lieu, et mesme de grande entreprise. L'on tient qu'il cousta à monseigneur de Guize, archevesque de Reins, pour lors abbé, ayant succédé au seigneur cardinal de Joyeuse, plus de quinze mille livres. Le chiffre du temps est en bas d'iceluy pilier, avec les armoiries du dit seigneur<sup>[cn]</sup>. Il fit pareillement reffaire environ la moitié du lambris de l'église et ses armoiries y sont apposées<sup>[co]</sup>.

Cet abbé<sup>DQ</sup> de Guise est un de ceux qui a plus travaillé à la restauration<sup>DR</sup> du monastere du Mont Saint-Michel, tant<sup>DS</sup> au spirituel qu'au temporel, car apres avoir fait les choses cy-dessus, il jugea qu'il falloit apporter ordre dans iceluy à tout, de sorte qu'il contracta par le moyen de son conseil avec les pères bénédictins de la congregation de Saint-Maur,

---

DG « 13 » remplacé par « 13<sup>e</sup> » dans l'interligne. | DH « de l'église abbatiale » ajouté dans l'interligne. | DI « firent » biffé après « le ». | DJ « et annuellement » ajouté dans l'interligne. | DK « une partie des cloches » biffé après « et ». | DL « re » au début de « refondues » a été biffé. | DM « fures refaite » ajouté dans l'interligne. | DN « par son ordre faites » ajouté dans l'interligne. | DO « detag » biffé après « une ». | DP « gr » biffé après « utilité ». | DQ « est » biffé après « abbé ». | DR « dud » biffé après « restauration ». | DS « en » biffé après « tant ».

[ck]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 24). [cn]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 10). [cl]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 8). [co]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 9). 23). [cm]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 §

**iv. Préciput** : En français « droit reconnu à une personne de prélever, avant tout partage, une somme d'argent ou certains biens de la masse à partager. » (FEW, s. v. *praecipuus* (t. 9, p. 282b)). **v. Renable** : la seule occurrence de renable comme nom dans le FEW signifie « compte » (FEW, s. v. *ratio* (t. 10, p. 105a) et ne peut convenir ici. On le trouve en revanche sous le même étymon comme adjectif signifiant « raisonnable », « conforme », qui convient au contexte de la phrase.

l'an 1622, le 11<sup>e</sup> octobre<sup>DT</sup>, pour leur établissement en iceluy, qui reellement [illisible]<sup>DU</sup> se fit le 27<sup>e</sup> du dit<sup>DV</sup> mois l'an cy-dessus<sup>DW</sup>, si tost qu'ils y furent establis, il fit travailler aux reparations sans<sup>DX</sup> cesse et employa grande somme de deniers pour ce sujet. Je diray les plus remarquables ouvrages seulement pour n'estre ennuyeux.

L'an 1623, le preau fut remply de terre et plante de fleurs au mois de mars, après avoir réparé le plomb qui est dessoubz<sup>[cp]</sup>.

L'an 1627, le moulin à vent pour l'entretien du monastere et de l'aumosne fut construit sur une des tours de la ville, appelée la Gabrielle, avec tous ses assortissements<sup>[cq]</sup>.

||<sup>[16R]</sup> L'an 1628<sup>DY</sup>, cette grande muraille qui soustient les voultes et piliers du clocher sur le cœur, fut faite pour eviter aux ruines esminentes qui paroissoient devoir arriver en bref<sup>[cr]</sup>.

L'an 1629, les hauts et bas dortoirs furent achevez pour loger les<sup>DZ</sup> ditz peres, iceux construits dans l'ancien refectoir, et au bas fut fait le refectoir avec pavé de carreaux de sapin et bancs à dossier, tables, marchepieds, vitraux et blanchissage, ce lieu estant auparavant inutile. Furent faitz plusieurs vitraux par tous les endroitz du monastere où sont les armoiries du dit seigneur, comme aussy plusieurs beaux degrez de pierre de taille pour les descentes et montées, et<sup>EA</sup> plusieurs autres reparations tant es murailles, vitres<sup>EB</sup>, portes et fenestres, que planches des chambres de la conferences, dortoirs, chambres des hostes, etc. De telle sorte que le monastere estant presque ruiné au dedans, et<sup>EC</sup> allant en decadence au dehors de jour en jour, il le rendit très beau, très commode et logeable pour les ditz<sup>ED</sup> bons peres de ladite congregation de Saint-Maur, cette grande indigence es bastiments d'iceluy lieu<sup>EE</sup> estant venue de longue main<sup>EF</sup> depuis François Le Roux, Artur de Cossé, et le sieur de Joyeuse, trois abbéz consecutifs qui avoient tout laissé deperir sans rien faire, sinon le sieur de Joyeuse comme dit est, mais à la decharge et non à profit<sup>EG</sup>, et le moins qu'il peut<sup>[cs]</sup>.

L'an 1630, fut mise la belle grille de fer peint, entre le grand autel et le cœur qu'on osta de la chapelle de saint Jan l'evangeliste, devant Saint-Sauveur<sup>[ct]</sup>. Et l'an 1633, fut refondues deux des plus notables cloches du clocher<sup>[cu]</sup>.

---

DT « septembre » remplacé par « octobre » dans l'interligne. | DU Un mot illisible a été ajouté dans l'interligne. | DV « present » remplacé par « dit », dans l'interligne. | DW « cy-dessus » ajouté dans l'interligne. | DX « non » biffé après « sans ». | DY « 1628 » biffé et remplacé par le même dans l'interligne. | DZ « peres » biffé après « les ». | EA « et » ajouté dans l'interligne. | EB « que » biffé après « vitres ». | EC « et » ajouté dans l'interligne. | ED « ditz » ajouté dans l'interligne. | EE « lieu » ajouté dans l'interligne. | EF Un « s » à « mains » a été biffé. | EG Un deuxième « f » à « proffit » a été biffé.

[cp]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 55). [cs]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 28). [cq]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 65). [ct]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 50). [cr]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 69). [cu]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 91).



La mesme année<sup>EH</sup> 1635 furent mises les couvertures entierement en ordre. Celle de la nef de l'église vers midy fut faite, il y avoit auparavant du plomb et celles du cloistre où aussy y avoit du plomb.

L'an 1637 fut rechaussé un des pilliers du clocher, celui là près l'aumosnerie. Il menassoit ruine à cause du grand poidz du dit clocher<sup>[cv]</sup>.

L'an 1642, les deux autres pilliers vis-à-vis du grand autel furent réparéz et autres endroitz<sup>EI</sup> par commendements du roy soubz la commission du sieur Le Pelletier, estant arrivé disgraces au dit seigneur de Guise. Et son abbaye luy fut ostée et donnée au sieur d'Effiat<sup>24</sup>, après avoir fait tout le bien dit cy-dessus – et aux ornements et argenterie de l'église comme il se peut voir par l'aposition de ses armoiries en plusieurs endroitz<sup>[cw]</sup>.

Mais cet abbé d'Effiat<sup>25</sup>, ayant esté disgracié auparavant d'avoir obtenu ses bulles de Romme, on luy osta son abbaye du Mont Saint-Michel et fut donnée au sieur de Souveray, lequel traitta avec les peres de la congregation pour les reparations et entretien des bastimentz. L'an 1644, leur donnant 6 000 livres d'entrée et 1 200 livres de rente à perpetuité<sup>EJ</sup>, de tout quoy et d'autres deniers qu'ils ont emprunté, et espargné sur leur pension monachalle<sup>EK</sup>, ils ont parachevé tout ce que monsieur de Guise avoit comencé et n'avoit pas eu le loisir de finir<sup>[cx]</sup>.

Ils ont fait faire la mesme année de 1644 le pillier qui est au costé de la grande salle<sup>EL</sup>, les fondements duquel avoient esté jettéz par ledit Le Pelletier, à cause qu'icelle salle menassoit ruine et tient-on qu'il revient à 6 000 livres<sup>[cv]</sup>.

Item, ils ont fait depuis faire les pavéz de bois de sapin des cloistres et de la ditte salle avec les<sup>EM</sup> blanchissages des murailles et croisées<sup>EN</sup> en pierres es costés et au bout avec les vitres<sup>[cz]</sup>. Auparavant le dortoir des religieux estoit en ce lieu et les dit peres <sup>ll<sup>[E]</sup>, [16<sup>v</sup>]</sup> benedictins, estant establis au nouveau dortoir, ont destruit les<sup>EO</sup> chambres et cellules d'iceluy et fait accomoder le lieu en forme d'une belle salle pour se promener, laquelle avec le cloistre reviennent de reparation environ à 1 500 livres.

---

EH « fu » biffé après « années ». | EI « endroitz » biffé, remplacé par « lieux » dans la marge de gauche. | EJ « l'advenir » remplacé par « perpetuité » dans l'interligne. | EK « et d'autres deniers qu'ils ont emprunté, et espargné sur leur pension monachalle » ajouté dans l'interligne. | EL « que » biffé après « salle ». | EM « lam » biffé après « les ». | EN « s--- » remplacé par « ées » dans l'interligne. | EO « des » remplacé par « les » dans l'interligne.

[cv]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 15). [cy]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 142). [cw]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 26). [cz]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 206). [cx]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 71, § 72).

24. C'est-à-dire Jean Coiffier de Ruzé d'Effiat. 25. C'est-à-dire Jean Coiffier de Ruzé d'Effiat.

Item, ont fait faire l'autel de saint Michel avec son ballustre, le tout de bois d'architecture qui revient environ à la somme de 4 500 livres sans<sup>EP</sup> plusieurs figures de poteries qui revient à plus de [illisible]<sup>EQ [da]</sup>.

Item, ont fait paver l'église depuis le pignon d'icelle vers occident, jusques à l'entrée des chaires du cœur de pierres dures, le tout revenant environ à 2 000 livres<sup>ER</sup> sans les autres reparations necessaires dans ladite eglise en pavé et vitres.

Item, ont fait faire plusieurs ornements pour la sacristie, et aulbes de toile fine et plusieurs argenteries comme chandelliers, calices, coupes, etc., et beaucoup d'autres petitz meubles de grands coustz pour servir au service divin, et decorent encore continuellement ladite eglise de tout ce qui est necessaire pour la gloire de Dieu et ædification du peuple, tellement qu'au lieu de 1 200 livres qu'ils ont de rente pour y employer, ils y en mettent communs ans plus de 3 000 livres.

Item<sup>ES</sup>, les dits peres ont fait faire sur la chambre commune une belle bibliothèque. Le bastiment revient à 2 000 livres et plus, et l'ont remply de toutes sortes de bons livres et en quantité<sup>ET</sup> qui coustent de grands deniers<sup>EU[db]</sup>.

Item, ont fait oster l'horeloge de la tour du plomb du four, et iceluy placé sur le dosme du clocher de l'église avec augmentation des appeaux<sup>vi</sup>, ce qui c'est fait avec bien de la paine et du coust, comme plusieurs autres choses qui sont à voir dans le monastere.

---

EP « sans plusieurs figures de poteries qui revient à plus de [illisible]. » ajouté dans l'interligne. | EQ Illisible car dans la tranche : il faudrait démonter la reliure pour pouvoir lire le montant indiqué. | ER « 1 800 livres » remplacé par « 2 000 livres » dans l'interligne. | ES « J'oublois de dire que » remplacé par « item » dans l'interligne. | ET « pour » remplacé par « et en quantité » dans l'interligne. | EU « et sont en quantité » biffé après deniers.

[da]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 29). [db]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 74).

**vi.** **Appeaux** : est dérivé du latin « apel, cloche avec laquelle on convoque » *appellare*. En ancien français, signifie (cf. FEW s. *v.appellare* (t. 1 p. 107)).



## LES PRIORÉZ DEPENDANTS DE LADITE ABBAYE DU MONT

SAINT-MICHEL CHAPITRE 4<sup>E</sup>Chapitre 4<sup>e</sup>

**Sources du chapitre** : Paris BNF, Français 18947, f. 91v (HG<sup>[a]</sup>, tr. 4, catalogue des prieurés) ; Paris BNF, Français 18948, f. 95r.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 214, uc 4, p. 341-343.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [227v-228r], p. 440-441 (ch. 43 § 123, 1) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [16v-36r], p. 31-69 (ch. 4) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

L'abbaye du Mont Saint-Michel n'a pas été considérée en son chef seulement autres fois par les devots de l'ordre de Saint-Benoist, mais aussi en ses membres, car plusieurs ont<sup>A</sup> aumosné de leurs biens pour bastir des eglises au loin, fondées en l'honneur de saint Michel et autres saints, qui fussent deservies par les moines de ladite abbaye, suivant la disposition de l'abbé d'icelle.

CATALOGUE DES PRIORÉZ DEPENDANTS DE LADITE ABBAYE QUI SONT EN ESTRE À PRESENT ET EN LA PRESENTATION DE L'ABBÉ.

**Sources du chapitre** : Paris BNF, Français 18947, f. 91v (HG<sup>[b]</sup>, tr. 4, catalogue des prieurés) ; Paris BNF, Français 18948, f. 95r.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 214, uc 4, p. 341.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [227v-228r], p. 440-441 (ch. 43 § 123, 1) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [16v-17r], p. 30-31 (ch. 4, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

**Au diocèse d'Avranches. *Abrincensis*.**

1. Le prioré de Sainte-Marie et Sainte-Apoline de Tombelaine. *De Tomba Helenes*.
2. Le prioré de Sainte-Marie-de-Pontorson. *De Ponte Ursonis*<sup>B</sup>

**Au diocèse de Dol**

4. Le prioré de Saint-Brolade. *De Sancto-Broladio*.
- ||<sup>[E]</sup> ||<sup>[17R]</sup> 5. Le prioré de Saint-Michel du Mont-Dol. *De Monte Doli*

---

A « ausmos » biffé après « ont ». | B « Au diocèse de Coustance. 3. Le prioré de Saint-Germain-sur-Ey de Sancti-Germani supra E. » biffé après « Ursonis ».

[a]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 70-71. [b]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 70-71.

#### Au diocèse de Rennes

6. Le prioré de Saint-Martin-de-Villamers. *De Villa-maris*.

#### Au diocèse de Cornuaille<sup>1</sup>

7. Le prioré de Saint-Michel-de-Roquillatz ou Trevevert, en la paroisse d'Ely.

#### Au diocèse du Mans

8. Le prioré de Saint-Victor ou Saint-Victur, aux forbourg du Mans. *Sancti-Victuri*.

9. Le prioré de l'Abbayette ou Villarenton. *De Abbatiolla*.

#### Au diocèse du Chartres

10. Le prioré de Saint-Michel-de-Gohery. *De Goherio*

11. Le prioré d'Hausfains. *De Altophano*. Hausfains

#### Au diocèse d'Angers

12. Le prioré de Saint-Pierre-de-Creant. *De Creantio*.

#### Au diocèse de Constances<sup>C</sup>

13. Le prioré de Chausey en l'isle du dit lieu. *De Chauseyo*.

Le prioré de Saint-Germain-sur-Ey. *Sancti Germani supra Ey*.<sup>D</sup>

PRIORÉZ UNIS À L'ABBAYE<sup>E</sup> ET<sup>F</sup> MANSE ABBATIALE.

#### Au diocèse d'Avranches.

1. Le prioré de Genest. *De Genetio*.

2. Le prioré de Brion. *De Brione*.

3. Le prioré de Balhent. *De Bahelenio*.

#### Au diocèse de Constances.

---

C « adhoc » biffé après « Constances ». | D Le « Catalogue des prioréz unis à la manse abbatiale du monastere. » est biffé à la suite de cette section. Il comprend : « Au diocèse d'Avranches » « 1. Le prioré de Balent. De Bahelenio. » « 2. Le prioré de [illisible], prest Genest De Astereac. » « 3. Le prioré de Genest prest [illisible] De Genetiis. » « [illisible] au diocèse de Constance » « 4. Le prioré et baronnerie de Saint-Paër. » « Au diocèse de Saint-Malo » « 5. Le prioré de Saint-Meloir. De Sancto-Melorio. » | E « et » biffé après « abbaye ». | F « et » biffé après « et ».

1. Désigne le diocèse de Quimper.

4. Le prioré et baronnie de Saint-Paër. *De Sancto-Paterno.*
5. Le prioré de Germain et de Bingard<sup>i</sup>. *De Sancto-Germano le Bingard.*

#### **Au diocèse de Saint-Malo.**

6. Le prioré de Saint-Meloir. *De Sancto-Melorio.*
7. La sacristie du monastere du Mont Saint-Michel de grand revenu est aussi unie.

||F. [17<sup>v</sup>] PRIEURÉZ À PRESENT PERDUZ, DEPENDANT DU MONASTERE, À CAUSE QUE L'HERESIE EST EN ANGLETERRE ET QUE LES ANGLAIS SONT SEIGNEURS DES ISLES OÙ ILS SONT

#### **Diocèse<sup>G</sup> de Constances.**

- 1<sup>H</sup>. Le prioré de Saint-Clement en l'isle de Gersay. *De Gerseyo.*
- 2<sup>I</sup>. Le prioré de la<sup>l</sup> Haye<sup>2</sup>, ou de l'Ay, en la mesme isle.
- 3<sup>K</sup>. Le prioré de la Vallée en l'isle de Grenesay. *De Guernezio.*
- 4<sup>L</sup>. Le prioré de Lihon<sup>3</sup> en ladite isle de Grenesay.

#### **Angleterre. Cornouaille.**

- 5<sup>M</sup>. Le prioré de Michel de Cornouaille, conventuel et de grand revenu.

CHAPPELÉNIES SIMPLES EN ESTRE, DEPENDANTES DUDIT MONASTERE EN LA PRESENTATION DE L'ABBÉ ET DES MOINES CONJOINTEMENT, À LA PLURALITÉ DES VOIX

#### **Diocèse d'Avranches**

1. La chappelenie ou leproserie de Saint-Gilles d'Ardevon. *De Ardevone*
2. La chappelenie de Sainte-Catherine, dite la leproserie du Mont-Couvin, à Genest. *De Monte Cuniculi.*<sup>N</sup>

---

G Avant cette section se trouve une section biffée : « Diocèse de Chartres. », « 1. Le prioré de Hausfains. De Alto Phano. ». | H « 2. » biffé après « 1 ». | I « 3. » biffé après « 2 ». | J « haye » biffé après « la ». | K « 4. » biffé après « 2 ». | L « 5. » biffé après « 4 ». | M « 6. » biffé après « 5 ». | N « De Monte Cuniculi. » ajouté dans l'interligne.

i. Il s'agit d'un seul prieuré : Manche, cant. Agon-Coutainville, Saint-Germain-le-Bingard (dép. com. Muneville-le-Bingard).

2. Le seul prieuré dépendant de l'abbaye du Mont Saint-Michel à Jersey, outre Saint-Clément, est le prieuré de Lecq. Il y a également le prieuré de Saint-Germain-sur-Ay dans le diocèse de Coutances, mais qui ne se trouve pas sur l'île de Jersey. 3. Sainte-Marie de Lihou.

3. L'autel-Dieu de Genest. *De Genetio*<sup>O</sup>

ANNOTATIONS SUR LES DITS PRIEURS NON UNIS.

Le prioré de Tombelaine<sup>4</sup>**Sources du chapitre** : Avranches BM, 213, ff. 179v-180r (*De abbatibus*) ; CENEAU 1557, 148**Passages parallèles** : LE BAUD 1638, 60.**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [227v-228r], p. 440-441 (ch. 43 § 123, 1) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [35v-36r], p. 54-55 (ch. 14 § 5) ; Caen BM, Mancel 195, f. [36r-v], p. 55-56 (ch. 14 § 6) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [17v-18r], p. 32-33 (ch. 4, 7, 1) ; Paris BNF, Latin 13818, o.RR f. 179<sup>[c]</sup> ; ψ f. 15<sup>[d]</sup>.

Le prioré simple<sup>P</sup> de Tombelaine fut fondé par Bernard, 13<sup>e</sup> abbé de ce monastere, qui fut esleu l'an 1131. Il fit bastir sur ce rocher au milieu de la mer une belle eglise en l'honneur de la glorieuse vierge Marie et de madame sainte Apoline avec plusieurs autres bastimentz qui s'y voient encore pour la plupart ce jourd'huy, pour loger un prieur et deux religieux avec luy, que les abbéz reguliers y envoyoient demeurer et leur faisoient fournir de cette abbaye toutes leurs necessitez pour plus facilement vacquer à Dieu et es choses de leur salut. Et par ainsi il n'y avoit aucun revenu affecté pour la nourriture des dits religieux. Du depuis, les gens de biens ont fait quelques petites fondations par succession de temps au dit prioré, et dans le declin de la regularité que les moines se sont renduz perpetuelz dans les prieurez, le prieur<sup>Q</sup> s'est fait donner fonds aux abbéz de ce Mont au lieu de penssion avec quelques acquetz faitz par les

---

O Après cette section se trouvent trois sections biffées : « Diocèse de Constances. », « 4. La chapelle de Nostre-Dame du petit monastere en la parroisse de Saint-Paër. de Sancto-Paterno. » ; « Diocèse de Saint-Malo », « 5. La chapelle de Saint-Yguelon ou Iguel ou Tyger oen la parroisse de Meneac. » ; « Diocèse de Cornouaille », « 6. La chapelle de Naugaretz en Basse-Bretagne. ». | P « simple » ajouté dans l'interligne. | Q « ils se » biffé après « prieur ».

[c]. **Avranches BM, 213, ff. 179v-180r** (*De abbatibus*) : « Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> XXXI<sup>o</sup>, Rothomagi, in festivitate sancte Agathe, rex Henricus dedit abbaciam Montis Bernardo, priori de Cremon, monacho Beccensi, sicut duobus fecerat. Hic multa bona in isto monasterio operatus est in reparatione ordinis, in reedificatione navis ecclesie et turris super chorum compositione et tocuis ecclesie tam in vitreis quam in littura cementi inter quadros lapides facta decenti illuminatione. Fecit et vas optimum ex auro et argento, in quo posuit caput sancti Auberti. Fecit et duo mediocria signa optima, imitatus Radulphum abbatem, qui fecit signum quod Roll(onem) vocant ad Britones arcendos de finibus Normannie. Plures etiam malas consuetudines ad laicos pertinentes de ecclesia || f.180 beati Michaelis eliminavit, domosque ad opus monachorum apud Tumbam Helene et Briun

edificavit. In Anglia, apud Sanctum Michaellem de Cornubia, ecclesiam et officinas monachorum composuit et conventum sub priore XIII monachorum ibi perpetuo futurorum providit, hac conditione interposita, ut prior Cornubie annuatim vel per se vel per legatum suum visitaret abbatiam Montis in Normannia afferendo abbati suo XVI marchas argenti. In terris ecclesie revocandis que ab antecessoribus suis negle<c>te vel dissipate erant laborando profuit, et magis proficeret si rex Henricus diu in vita presenti superstes foret. Huic Bernardo adhuc nondum sepulto prepropera electione successit Gaufridus, ejusdem ecclesie monachus, scilicet anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> XL<sup>o</sup> IX<sup>o</sup>. Hic sequenti anno mortuus est, in maxima calamitate relinquens ecclesiam ere alieno causa ipsius pacis erga comitem. Hic sepultus est in porticu ecclesie ». [d]. Manuscrit perdu.

4. Sur le prioré de Tombelaine, voir notamment Sinsolliez 1989, 9-32.

prieurs dudit prioré, et a eu par ainsi <sup>ll<sup>r</sup>. [18<sup>rr</sup>]</sup> portion <sup>R</sup> congrue en fonds<sup>S</sup>, du domaine de la mesme abbaye, de quoy il est à present doté. Il n'y a plus de moines qui y demeure à present ; il passé soubz la qualité de prioré simple, et ne<sup>T</sup> vaut de rente qu'<sup>U</sup>environ 350 livres, charges faites.

Ce prioré est sittié sur le rocher du dit lieu de Tombelaine, proche et distant de demye lieue<sup>5</sup> de<sup>V</sup> ce Mont Saint-Michel, au milieu des greves, et est arrousé de 12 heures en 12 heures des fluts et reflustz de la mer environ quinze jours de chascun mois.

Robert Senalis, evesques d'Avranches, dit qu'il s'appelle ainsi Tombelaine, du mot latin *Tumbulana*, comme qui diroit *parua tumba*, *diminutiva vox à Tumba Monte*, mais il semble que cela n'est pas sincere car les manuscrits du monastere fort anciens disent *Tumba Helenes*, sans parler de ce mot *Tumbulana*, et en françois *Tumba helenes* et par corruption Tombelaine. Il est difficile de sçavoir d'où est provenu ce nom<sup>W</sup>.

In libro de Re Gallica, Robert Senalis episcopus Abrincensis<sup>[e]</sup>.

Les anciennes chroniques de Bretagne<sup>[f]</sup> disent que c'est à cause de la tombe et sepulture d'une jeune damoiselle nommée Helenes, niepce de Hoël, roy de la petite Bretagne, q'un certain geant venant d'Espagne ravit en passant, et l'apporta là, où il la tourmenta tellement qu'elle y mourut et y fut enterrée par sa nourrice. C'est ce<sup>X</sup> qui est dit en icelles, je m'en raporte<sup>Y</sup> : il est<sup>Z</sup> veritable.

Il n'y a point de cure ou vicquairerie perpetuelle dans ledit prioré, ains, il est sittié es enclaves de la paroisse de Genest, evesché d'Avranches.

---

R « et » biffé avant « portion ». | S « quotidienne tirée » biffé et remplacé par « congrue en fonds » dans l'interligne. | T « ne » ajouté dans l'interligne. | U « u' » ajouté dans l'interligne. | V « et distant de demye lieue » ajouté dans la marge de gauche. | W « à ce dit lieu » biffé après « nom ». | X « ce » ajouté dans l'interligne. | Y « je m'en raporte » ajouté dans l'interligne. | Z « Et peu estre » biffé et remplacé par « il est » dans l'interligne.

[e]. CENEAU 1557, 148 : « Dicitur insuper hæc regio de qua ad præsens agitur, Normania aduentio nomine, vti & Britannia olim insula degenerauit in Anglosaxoniam, quæ rectius ab eius domitore Gulielmo notho Angloneustria dicenda venit. Clauditur autem his omnino limitibus : Epta fluuiio ab ortu ad phanum Sanclariacum, gal. Saint Cler sur Epte, vsque ad Coenonem fluuium ad occasum, vulgo la riuere de Coenon quo limite discriminatur Armoricus tractus a Normanico. Is enim fluuius a Filiceris prodiens, vulgo Foulgeres, castrumque alluens Vrsonium, vulgo Pontorson, ab æstuario mari absorbetur ad radices montis Sammichaelitani : qui & mons Tumba appellatur, & Tumbalanæ promontorio coniungitur ad vadula seu parua vada, corrupte Genestz. rectius appellanda Guez nestz, id est,

vada pusilla, petitiz Guestz. ». [f]. Voir par exemple Le Baud 1638, 60 : « La fut dit a Artur que vn Geant de merueilleuse grandeur venu des parties d'Espagne auoit rauie helene la niepce du roy Hoël son neveu pendant son absence, & l'auoit portee sus le mont de Tombe, où à present l'Eglise Monseigneur saint Michel est situee : laquelle helene estoit morte pour la peur de l'horrible monstre, & l'auoit sa nourrice enfouye sus vn autre mont prochain ; lequel Artur se combattit au Geant, & l'occist. Et Hoël triste pour l'auanture de sa niepce fist edifier vne tume & vne chappelle au mont où elle gisoit, lequel acquist nom du Tumbeau & de la Pucelle, & iusques auioird'huy est appellé tumbe-Helene ».

5. L'îlot de Tombelaine et le Mont Saint-Michel sont séparés de 2,800 km (Sinsolliez 1989, 9).



## Le prioré de Nostre-Dame de Pontorson, evesché d'Avranches.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 159, f. 209r (Chronique<sup>[g]</sup>).

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, f. 118v<sup>[h]</sup> ; Paris BNF, Latin 5430A, p. 79<sup>[i]</sup>, p. 80 ; Paris BNF, Latin 10072, f. 45.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [40r], p. 63 (ch. 16 § 7) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [18r-v], p. 33-34 (ch. 4, 7, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Le prioré de Pontorson 2

Le prioré simple<sup>AA</sup> de Nostre-Dame de Pontorson, evesché d'Avranches, distant de deux lieues<sup>6</sup> de ce Mont Saint-Michel, *Prioratus Beata Maria de Ponte Ursonis, episcopatus Abrincatensis*, est simple avec une cure ou vicquairerie perpetuelle soubz luy<sup>AB</sup>. Il est different du prioré de l'hospital<sup>7</sup> dudit Pontorson possédé par les peres ou freres de la charité et distinct d'eglise. Il ne vaut pas plus de 150 livres de rente, charge faite.

II1 f. 209<sup>[j]</sup>.

L'an 1158, Henry 2<sup>e</sup>, duc de Normandie et roy d'Angleterre, vint en ce monastere par devotion avec toute sa cour. Après avoir <sup>AC</sup>entendu le service divin et fait ses prieres, il alla disner au refectoir avec les moines à la supplication de Robert de Thorigny, leur abbé, et après disner, ce prince leur donna et confirma <sup>AD</sup>les droits et patronages des<sup>AE</sup> eglises de Pontorson avec leurs appartenances et dependances, que son pere avoit desja baillé<sup>AF</sup>, desquelles fut composé ledit prieuré et cure<sup>AG</sup>, et leur en despescha lettres patentes en forme<sup>[k]</sup>, comme elle se voit cy-apprez ; ce qui a esté confirmé par les evesques d'Avranches et archevesques de Rouen<sup>[l]</sup> et mesme par le Saint-Siège<sup>[m]</sup> comme <sup>[E.118v]</sup> appert par les actes gardées es archives de la dite abbaye encore en bonne forme.

---

AA « simple » ajouté dans l'interligne. | AB « et deservie en la mesme eglise » biffé après « luy ». | AC « avoir » ajouté dans l'interligne. | AD « et confirma » ajouté dans l'interligne. | AE « pri » biffé après « des ». | AF « que son pere avoit desja baillé » ajouté dans l'interligne. | AG « cure » biffé et remplacé par le même dans l'interligne.

[g]. Delisle (éd.) 1872, 312-313. [h]. Coutant (éd.) 2009, 258, n° 54. [i]. Delisle (éd.) 1873, 266-267, n° VII. [j]. **Avranches BM, 159, f. 209r** : « In festivitate sancti Michaelis venit Conanus comes Redonensis et sui Britanni cum eo Abrincas, et reddidit regi urbem Nannetis cum toto comitatu Mediæ, valente, ut fertur, LX millia solidorum Andegavensis monetae. Inde venit rex ad Montem Sancti Michaelis, et audita missa ad majus altare, comedit in refectorio monachorum cum baronibus suis. Quod ut faceret, vix abbas Robertus multis precibus extorsit ab eo. Postea, in nova camera abbatis, concessit ecclesias Pontis Ursonis Sancto Michaeli et abbati et monachis ejusdem loci, præsentè Roberto abbate, et Ranulfo priore, et Manerio monacho, et Gervasio clerico Thomæ cancellarii, et Adam scriba Roberti abbatis. Ipsa die perrexit ad Pontem Ursonis, et divisit ibi ministris suis et ordinavit quomodo castrum illud reædificaretur Inde discedens cum manu armata perrexit ad recipiendum urbem Nannetis. Qua

accepta et disposita ad libitum, paucis interpositis diebus, cum innumerabili exercitu tertia feria obsedit castrum Toarci, et sexta feria ejusdem septimanæ cepit. Post aliquantulum temporis, perrexit obviam Ludovico regis Francorum, venienti gratia orationis ad Montem Sancti Michaelis de periculo maris. Quem, ex quo intravit in ducatum Normanniæ, deduxit et suis impensis decentissime procuravit » (Delisle (éd.) 1872, 312-313). [k]. La lettre originale est perdue ; voir la transcription de Thomas Le Roy pour en connaître la tradition. [l]. L'acte original est perdu. Une copie montoise subsiste dans le Cartulaire (Avranches BM, 210, f. 118v), ainsi que des copies plus récentes : Paris BNF, Latin 5430A, p. 79 (Gaignères) et Paris BNF, Latin 10072, f. 45 (Léchaudé d'Anisy). L'acte a été édité d'après l'original par Léopold Delisle (Delisle (éd.) 1873, 266-267, n° VII) et d'après le Cartulaire par Coraline Coutant (Coutant (éd.) 2009, 258, n° 54).. [m]. La bulle originale d'Adrien est perdue ; une copie subsiste dans Paris BNF, Latin 5430A, p. 80.

6. L'ancien prieuré Saint-Nicolas de Pontorson, se situait à 9 km du Mont Saint-Michel. de la Charité de Pontorson ; sur cet hôpital, voir notamment Avisseau-Roussat 1964.

7. Il s'agit de l'hôpital Saint-Antoine

CONFIRMATIO<sup>8</sup> ET NOVA DONATIO ECCLESIARUM DE PONTE-URSONIS PER  
HENRICUM 2<sup>M</sup>, REGEM ANGLORUM ET DUCEM NORMANORUM.

Sources du chapitre : AD 50 (acte perdu<sup>[n]</sup>).

Passages parallèles : Paris BNF, Latin 5430A, p. 79-80 et 292 ; Paris BNF, Latin 10072, f. 69r ; GC XI, 114, n° XV ; Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, carton 40<sup>[o]</sup>.

Passages parallèles dans notre corpus : Caen BM, Mancel 195, f. [40r], p. 63 (ch. 16 § 7) ; Paris BNF, Français 18950, f. [18v], p. 34 (ch. 4, 7, 2, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Henricum, rex Anglorum, et dux Normanorum et Aquitanie<sup>α</sup>, et comes Andegavensis<sup>β</sup>, Hugoni, archiepiscopo Rothomagensi, salutem. Sciatis quod concessi abbati et monachis Sancti-Michelis de Monte ecclesias meas de Ponte-Ursonis sicut rex Henricus avus meus eas illis concesserat<sup>γ</sup>. Quapropter<sup>δ</sup> mando vobis quod si episcopus Abrincensis eis aquam benedictam ad opus illarum ecclesiarum dare noluerit, vos ipsi<sup>ε</sup> eis illam date, ne ecclesie castelli mei quod noviter firmavi, sine officio divino permaneant<sup>ζ</sup>. Teste Roberto de Novo Burgo. Apud Sanctum Jacobum, per Georgium<sup>η</sup>, clericum cancellarium<sup>θ</sup>.

De verbo ad verbum.

[CONCLUSION]

Ce prioré est à presant conferé soubz le patronage et tiltre de Saint-Nicolas, quoy qu'autrefois il estoit de Sainte-Marie<sup>AH</sup> ; peut estre que c'est à cause de la chapelle ou petite eglise de Saint-Nicolas qui est joignant les maisons prieurales d'iceluy, en ladite ville de Pontorson, lesquelles maisons ne<sup>AI</sup> sont beaucoup anciennes et semblent avoir esté adjoustées proche ladite chappelle, ce qui a causé que<sup>AJ</sup> les prieurs, ayant fait leur demeure là et celebré leur messes en icelle, les curez de la grande eglise de Nostre-Dame, où estoit deservy ledit prioré, se veullent<sup>AK</sup> attribués toute sorte de droit<sup>AL</sup>, tans honorifique que de la perception des offrandes, et comme deffait<sup>AM</sup> s'en sont<sup>AN</sup> approprié beaucoup<sup>AO</sup> pour la non residence des prieurs, comme aussi grande partie des biens a esté perdue, ce qui cause qu'il est de si modique velleur.

AH « la cause » biffé après « Marie ». | AI « ne » ajouté dans l'interligne. | AJ « et par ainsi » biffé et remplacé par « ce qui a causé que » dans l'interligne. | AK « sont » biffé et remplacé par « veullent » dans l'interligne. | AL « honorifique et lettres » biffé après « droit ». | AM « ont en » biffé et remplacé par « comme deffait » dans l'interligne. | AN « pareillement » biffé après « sont ». | AO « des droitz du dit prioré » biffé après « beaucoup ».

α Aquitanorum *Delisle & Berger 1916.* | β Andegavorum *Delisle & Berger 1916.* | γ concessit *Delisle & Berger 1916.* | δ quare *Delisle & Berger 1916.* | ε ipse *Delisle & Berger 1916.* | ζ remaneant *Delisle & Berger 1916.* | η Gervasium *Delisle & Berger 1916.* | θ cancellarii *Delisle & Berger 1916.*

[n]. L'édition d'après l'original a été faite avant sa disparition Berger (éd.) 1916, 199-200. en 1944 ; voir Delisle (éd.) 1873, 265, n° V ; voir aussi Delisle &

[o]. Copie d'après l'original.

8. Lacte est daté par Léopold Delisle « vers 1158 » (Delisle (éd.) 1873, 265).

**Le prioré de Saint-Brolade<sup>9</sup>, diocèse de Dol en Bretagne.**

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 210, f. 44r-v<sup>[p]</sup>.

**Passages parallèles :**

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [30r], p. 43 (ch. 10 § 9) ; Caen BM, Mancel 195, f. [32v], p. 48 (ch. 12 § 2) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [18v-19r], p. 34-35 (ch. 4, 7, 3) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Le prioré de Saint-Brolade 3

Le prioré simple<sup>AP</sup> de Saint-Brolade, situé en Bretagne au diocèse de Dol, et tenu à présent par un commendataire<sup>10</sup> soubz le tiltre de simple tonsure, il est de bon revenu, vaut environ 2 000 livres de rente, fort bien logé et sa chappelle dans son enclos, fondée de saint Brolade, *De Sancto-Broladio*. Il est distant de deux lieues de ce monastere. Il y a une cure ou vicquairerie perpetuelle soubz luy deservie dans une eglise à part, fondée de saint Pierre apostre, qui est pareillement de bon revenu. On l'estime valloir de rente 1 200 livres<sup>AQ</sup>. Il y a bien de l'apparence qu'il y a eu une<sup>AR</sup> moyenne comunanuté de moines autres fois <sup>[19R]</sup> en iceluy, quoy qu'on n'en trouve rien d'assuré dans les manuscrits<sup>AS</sup>, où il n'est seulement parlé que du prieur<sup>AT</sup>. Plusieurs personnes de qualité ont legué ledit prieuré, ses eglises et ses biens, de quoy iceluy a esté fondé. Il y a aussy eu beaucoup de choses acquises par le bon mesnagement des<sup>AU</sup> abbez de ce Mont, par l'ordre desquels, du consentement du chapitre, les prieurs estoient envoyez au dit prioré, comme en tous les autres, pour les gerer et acquitter le service divin et revocquez de temps à autre, ce qui paroist par les dits manuscrits et statutz du monastere. Les principaux bienfaiteurs furent Trihan, Brian<sup>AV</sup>, Guillaume, Rivallon, et Galtier, soldats, c'est-à-dire très nobles, lesquels offrirent presque tout, l'an 1081, à saint Michel archange, pour<sup>AW</sup> le salut de leurs ames. Voiez les donations.

AA f. 40<sup>[q]</sup>.

**CARTA DE SANCTO BROELADRO.**

**Sources du chapitre :** Original perdu.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, f. 44r-v<sup>[r]</sup> ; Paris BNF, Français 22325, p. 719 et p. 682 ; Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, carton 40<sup>[s]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [30r], p. 43 (ch. 10 § 9) ; Paris BNF, Français 18950, f. [19r], p. 35 (ch. 4, 7, 3, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

---

AP « simple » ajouté dans l'interligne. | AQ « 1 200 livres » biffé et remplacé par « 1 200 livres » dans l'interligne. | AR « peti » biffé après « une ». | AS « su » biffé après « manuscrits ». | AT « et de son compag » biffé après « prieur ». | AU « moines » biffé après « des ». | AV « on » biffé et remplacé par « an » dans l'interligne. | AW « prier » biffé après « pour ».

[p]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 102-103, n° (éd.) 2006, 102-103, n° 21. [r]. Voir aussi Keats-Rohan 21. [q]. Avranches BM, 210, f. 44r-v : Keats-Rohan (éd.) 2006, 102-103, n° 21. [s]. Copie « d'après l'original ».

9. Sur le prieuré de Saint-Broladre, voir notamment Casset 2005, 361-378 ; voir aussi Guillotin de Corson 1881, 527-536. 10. Il s'agit de Jean de Keraly (Guillotin de Corson 1881, 535).

In nomine sancte et individue trinitatis patris et filii et spiritus sancti. Ego Trihan, Brientii filius, do sancto Michaeli<sup>AX</sup>, et monachis ei servientibus, concedente uxore meu Adelina et Gaufrido filio meo duodecim acras terrae, et unam ad faciendum ortum, et quicquid habeo decimarum in parrochia Sancti Petri et Sancti Broeladri, et decimam molendini mei et virgulti, et quicquid habeo in eisdem ecclesiis<sup>AY</sup> de redditu qui ad ecclesiam pertinet. Hoc totum dono sancto Michaëli pro salutē animae meae et antecessorum meorum et successorum, tali conditione quod quando perrexero ad sanctum Michaelem causa orationum habebō caritatem sancti Michalis de pane et vino. Et si per guerram mansero apud Montem, quandiu<sup>i</sup> ibi fuero habebō cotidie de pane et potu quantum unus monachus, et si forte effici voluero<sup>κ</sup> monachus aliquando, cum parte possessionis meae in omni re mobili et censu, facient me monachi monachum, et heredem meum similiter. Quod si quis heredum meorum hanc donationem calumpniari aut auferre<sup>λ</sup> aut etiam minuere voluerit, cum Juda traditore Domini in perpetuum sit dampnatus et gehenne igni traditus. Amen. Hujus rei sunt testes Guilielmus<sup>μ</sup> Trossel – Hommenes<sup>μ</sup>. Gaufridus<sup>ν</sup> Hosa. Evenus Voillei<sup>ξ</sup> Guilielmus Gordon<sup>ο</sup>. Actum est hoc anno ad<sup>π</sup> incarnatione domini millesimo LXXX primo. Tempore Rannulfi ejusdem loci abbatis – Signum Trihani † Signum filii ejus † Signum uxoris sue †.

De verbo ad verbum ex originali extractum.

[TRANSITION]

Il y eut<sup>AZ</sup> plusieurs autres fondateurs dudit prioré, en mesme temps, parens<sup>BA</sup> dudit Trihany, qui<sup>BB</sup>, à son imitation, acheverent de donner le total<sup>||<sup>e</sup>. [19<sup>v</sup>]</sup> de ce que possede à present ledit prioré. Le sommaire des chartres desquels<sup>BC</sup> est mis ycy pour obvier à prolixité, ensemble de celle dudit Trihan qu'il<sup>BD</sup> avoit refaite encore une fois et amplifiées de plusieurs choses.

AA f. 70<sup>[u]</sup>.

#### SUMMARIUM CARTARUM ET DONATIONUM DE SANCTO BROELADRIO VEL BROLADIO.

**Sources du chapitre :** Original perdu

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, f. 74r-v<sup>[u]</sup> ; Paris BNF, Français 22325, p. 719 ; AD 50, 6 J 70, M 2 (acte perdu) ; Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, carton 40<sup>[v]</sup>.

AX « -leus- » biffé au milieu de « Michaeli ». | AY « de » biffé après « ecclesiis ». | AZ « a » biffé et remplacé par « eut » dans l'interligne. | BA « et alio » biffé après « parens ». | BB « voyant » biffé après « qui ». | BC « se » biffé après « desquels ». | BD « semble » biffé après « ils ».

<sup>i</sup> quandiu *Keats-Rohan*. | <sup>κ</sup> effici voluero : voluero effici *Keats-Rohan*. | <sup>λ</sup> auferre *Keats-Rohan*. | <sup>μ</sup> Guillelmus *Keats-Rohan*. | <sup>μ</sup> Homenes *Keats-Rohan*. | <sup>ν</sup> Gaufredus *Keats-Rohan*. | <sup>ξ</sup> Roillei *Keats-Rohan*. | <sup>ο</sup> Bordon *Keats-Rohan*. | <sup>π</sup> ab *Keats-Rohan*.

[t]. Avranches BM, 210, f. 74r-v (Keats-Rohan (éd.) 2006, 56. [v]. Copie « d'après l'original ou copie du temps ». 138-139, n° 56). [u]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 138-139, n°

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ø ; Paris BNF, Français 18950, f. [19v], p. 36 (ch. 4, 7, 3, 4) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Ex originalibus et manuscriptis AA f. 71 <sup>[w]</sup> .	Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris, quod ego Trihan, Brientii <sup>ρ</sup> filius, dono Deo et sancto Michaeli pro remedio anime mee, patrisque mei et matris mee, atque uxoris mee, et animabus antecessorum meorum <sup>BE</sup> , scilicet duodecim acras terre, et omnem partem ecclesiarum cum omnibus eisdem pertinentibus et propriam grangiam meam, et proprium ortum meum, et decimam molendini atque virgulti insuperque omnem decimam meam et hominum meorum.
Urvoh	Et ego Urvoh, Brientii <sup>σ</sup> filius, concedo donationem quam fecit frater meus Trihan <sup>τ</sup> sancto Michaeli. Preterea dono Deo et sancto Michaeli omnem partem mearum decimarum, scilicet ecclesiarum et totius <sup>ν</sup> terre mee et duas acras terre ubi monachi elegerint, pro remedio anime mee et antecessorum meorum.
Atlangisius	Et ego Herveus, Atlangisi <sup>φ</sup> filius, dono Deo et sancto Michaeli pro remedio anime mee, patrisque mei et matris mee, atque antecessorum meorum scilicet duodecim acras terre et quicquid habebam in supradictis ecclesiis, et omnem decimam totius terre mee de Sancto Broeladrio. Insuperque Alveredum fratrem meum ad monachum faciendum.
Ursoenus	Et ego Ursoenus, Gernoeni filius, et fratres mei, Richardus et Gaufredus eodem modo damus sancto Michaeli pro remedio patris et matris nostre, et animarum nostrarum. Totum <sup>χ</sup> confirmamus quod ab antecessoribus nostris datum fuit sancto Michaeli, etc.

[CONCLUSION]

L'entiere teneur de chartres susdites a esté obmise avec celles de plusieurs autres<sup>[x]</sup> qui sont es archives du monastere en forme touchant les donations du dit prioré pour<sup>BF</sup> estre trop longues.

1158

**Le prioré de Saint-Michel du Mont-Dol<sup>11</sup>, diocèse dudit Dol, en Bretagne.**

**Sources du chapitre** : –

---

BE « scilicet » biffé après « meorum ». | BF « obvjer à prolixité » biffé après « pour ».

---

ρ Briencii *Keats-Rohan*. | σ Briencii *Keats-Rohan*. | τ *post* Trihan *hab. facit Keats-Rohan*. | ν *totius Keats-Rohan*. | φ *Mangisi Keats-Rohan*. | χ *totum — Michaeli et non hab. Keats-Rohan*.

[w]. Avranches BM, 210, f. 74r-v (ancienne foliotation : 70) | Avranches BM, 210 ; Paris BNF, Français 22308-22359 ; Morice (Keats-Rohan (éd.) 2006, 138-139, n° 56). [x]. On trouve 1742 ; AD 44 B872 ; AD 44, B2211 ; Paris BNF, Latin 5430A, p. 172-183.

11. Sur le prieuré de Mont-Dol, voir notamment Guillotin de Corson 1881, 521-524.

**Passages parallèles** : Paris BNF, Latin 5430A, p. 191-192<sup>[y]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [40r], p. 63 (ch. 16 § 10) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [19v-20v], p. 36-37 (ch. 4, 7, 4) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Le prioré simple<sup>BG</sup> de Saint-Michel du Mont-Dol autres fois estoit une chappelle deppendante de l'eglise cathedrale de Saint-Sanson de Dol, et fut icelle chappelle, avec tous ses revenuz, données au monastere du Mont Saint-Michel par l'archevesque de Dol, nommé Hugues<sup>12</sup>, du consentement de son chapitre. Voicy le teneur de la donation.

Prioré de Mont-Dol 4

#### LITTERA DONATIONIS PRIORATUS DE MONT-DOL.

**Sources du chapitre** : original perdu.

**Passages parallèles** : Paris BNF, Latin 5430A, p. 191-192<sup>[z]</sup> ; MORICE 1742, 774<sup>[aa]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [40r], p. 63 (ch. 16 § 10) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [19v-20v], p. 36-37 (ch. 4, 7, 4, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Notum sit tam presentibus quam futuris, quod ego Hugo, Dei gratia Dolensis archiepiscopus et totum capitulum Sancti-Sansonis-de-Dolo<sup>[z]</sup> unanimi et concordi<sup>BH</sup> assensu dedimus Deo et sancto Michaeli de periculo maris et monachis ibidem divino famulatu deputatis, capellam Sancti Michaelis supra Montem Doli sitam cum universis pertinentiis suis in perpetuum possidendam, ut hec itaque<sup>ψ</sup> donatio nostra rata permaneat, et inconvulsa, eam sigilli nostri, et capituli munimine confirmavimus. Huic donationi testes interfuerunt ex parte ecclesie Dolensis. Gaufredus decanus, Robertus cantor. Guillelmus de Dinan. Guilduinus thesaurarius, Gaufredus nepos archiepiscopi. Ex parté vero ecclesie Sancti-Michaelis Guillelmus de Sancto-Paterno ipsius ecclesie monachus. Actum in capitulo Dolensi anno M° C° L° VIII°.

[CONCLUSION]

---

**BG** « simple » ajouté dans l'interligne. | **BH** « cons » biffé après « concordi ».

---

<sup>ψ</sup> autem *Latin 5430A*.

[y]. D'autres actes sont copiés ou cités dans le recueil de Gaignières (Paris BNF, Latin 5430A, p. 184-194). [z]. Mentionné comme d'après l'« original scellé rompu ». [aa]. Le texte copié par dom Morice est un peu différent de celui de Thomas Le Roy, même s'il est également tiré des archives montoises : « Notum sit tam præsentibus quam futuris, quod

ego Hugo Dei gratia Dolensis Archiepisc. & totum Capitulum S. Samsonis de Dolo dedimus Monachis S. Michaëlis de pariculo maris Capellam S. Mich. supra montem Doli sitam, &c. Testes ex parte Ecclesie Dolensis Guillelmus de Dinan, &c. ex parte Ecclesie S. Michaëlis Guillelmus de S. Paterno ipsius Ecclesie Mon. Actum anno MCLVIII ».

12. Hugues est archevêque de Dol de 1154 à 1161 (Duine 1921, 98) ; son épiscopat fut sujet à controverses (voir Morice 1742, 640 et 645, puis 739-768).

# les armes de l'église de Dol et de celles de saint Michel qui estoit d'un saint Michel tenant un diable sous ses piedz.

La charte de donation est en bonne forme scellées en doubles queues et gardée es archives de ladite abbaye du Mont Saint-Michel. Scavoir<sup>#</sup>.

Ledit prioré est distant de demie lieue de la ville de Dol<sup>BI</sup>. Il peut valloir de revenu 300 livres par an. Il n'y a point de cure ny vicquairerie perpetuelle deservie en son eglise. En latin, il s'appelle *Prioratus<sup>BJ</sup> Sancti Michaelis de Monte Doli*.

### Le prioré de Saint-Martin-de-Villamers<sup>13</sup>, diocèse de Rennes, en Bretagne.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 210, ff. 62v-63v<sup>[ab]</sup>.

**Passages parallèles :** MORICE 1742, 350.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [27v], p. 38 (ch. 9 § 5) ; Caen BM, Mancel 195, f. [41v], p. 66 (ch. 16 § 20) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [20r-21v], p. 37-40 (ch. 4, 7, 5) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Prioré de Villamers 5<sup>e</sup>

+ Villamois

AA f. 58<sup>[ad]</sup>.

Le prioré simple<sup>BK</sup> de Saint-Martin-de-Villamers, appelé en latin *prioratus Sancti Martini de Villamaris*, est situé en l'évesché de Rennes en Bretagne, distant de cinq lieues et demye du Mont Saint-Michel, vaut de rente par chascun an 900 livres<sup>BL</sup> charges faites. Conam, duc de Bretagne, donna<sup>[ac]</sup> les domaines et temporel dudit prioré, scavoir Villamers ou<sup>BM</sup> Villamois<sup>+</sup> | Poilley ou<sup>BN</sup> Passeilei<sup>BO</sup>, Islel ou Hirel<sup>BP</sup>, et Perdüe, l'an 990, avec le droit de jurisdiction es dit lieux<sup>BQ</sup>. Et l'an 1050, Main, evesque de Rennes, du consentement de son chapitre<sup>BR</sup>, donna<sup>BS</sup> les deux eglises, sçavoir de Villamers et de Poilley, avec les dixmes, offrandes et autres appartenances d'icelles, de quoy a esté composé ledit prioré<sup>BT</sup> qui s'estend es dites deux parroisses qui luy sont vicquaireries perpetuelles<sup>[ac]</sup> et se conferent<sup>BU</sup> à part<sup>BV</sup>. De tout quoy les chartres sont cy-après tout au long. Mais avant de les inserer,

il faut sçavoir qu'environ 20 ans après la donation des dites eglises par ledit<sup>BW</sup> Main, evesque de Rennes, iceluy, induit et contraint par ses chanoines qui estoient fachéz

---

**BI** « et de du Mont Saint-Michel » biffé après « Dol ». | **BJ** « de » biffé après « prioratus ». | **BK** « simple » ajouté dans l'interligne. | **BL** « de rente » biffé après « livres ». | **BM** « Villamers ou » ajouté dans l'interligne. | **BN** « | Poilley ou » ajouté dans l'interligne. | **BO** « Islel » biffé après « Passeilei ». | **BP** « ou Hirel » ajouté dans l'interligne. | **BQ** « à la charge de tenir deux religieux audit lieu pour faire le service divin, en quelque chartres dudit monastere ainsi qu'on [illisible], par quelques manuscriptz. Au lieu de Villa maris, il y a Villamaris. Au » biffé après « lieux ». | **BR** « donna » biffé après « chapiptre ». | **BS** « le patronnage » biffé après « donna ». | **BT** « de villamers » biffé après « prioré ». | **BU** « presentent » biffé et remplacé par « conferent » dans la marge de gauche. | **BV** « dudit prioré » biffé après « part ». | **BW** « ledit » ajouté dans la marge de gauche.

[ab]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 123-124, n° 40. [ac]. Voir (éd.) 2006, 123-124, n° 40. . [ae]. La charte de Main est la donation transcrite par l'auteur *infra*. [ad]. **Avranches** copiée *infra*. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 9 § 5). **BM, 210, ff. 62v-63v** (ancienne foliotation : LVIII) : Keats-Rohan

13. Sur le prieuré de Villamée, voir notamment Guillotin de Corson 1881, 542-546.

d'avoir perdu la collation et patronage des dites deux eglises, reclama, et les moines du Mont Saint-Michel employèrent le viconte de Moreton<sup>14</sup>, l'abbé de Saint-Melaine, pour lors nommé Evrenus, et plusieurs personnes de qualité<sup>[fr. 20v]</sup> pour obtenir la paix avec ledit évesque et son chapitre, ce qui ne reussit point qu'à moins que les moines ne polletassent<sup>ii</sup>. C'est pourquoy par l'avis des dits amis, ils donnerent# cent dix sol manseaux<sup>BX</sup> argent comptant, et par ainsy les patronages des cures de Poilley et de Villamers sont demeurées au moines du Mont Saint-Michel, de quoy fut passé acte, d'où je l'ay extrait. Icelle gardée aux archives du dict monastere avec les suivantes.

# Voila les propres parolles de l'accord : *Monachi dederunt canonicis C et X solis Cenomannensium nummorum.*

DONATIO PRIORATUS DE VILLAMARIS PER DUCEM CONANUM BRITANNORUM MONASTERIO SANCTI-MICHAELI.

**Sources du chapitre** : Original ou pseudo original perdu<sup>[af]</sup>.

**Passages parallèles**<sup>[ag]</sup> : Paris BNF, Français 22357, ff. 36v-37 ; Paris BNF, Français 22325, p. 672-673 ; Paris BNF, Latin 5430 A, p. 48-49 ; Paris BNF, Latin 5430A, p. 167-169 ; Paris BNF, Français 22308, f. 97v ; Paris BNF, Moreau 12, ff. 115-118 ; Paris BNF, Moreau 12, ff. 119-122 ; Paris BNF, Français 22352, f. 432r-v ; Paris BNF, Français 22352, f. 426 ; Lobineau 1707b, col. 94-95 ; MORICE 1742, col. 350-351.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ø ; Paris BNF, Français 18950, ff. [20v-21r], p. 38-39 (ch. 4, 7, 5, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

In nomine Domini. Amen<sup>BY ω</sup>. Haec cartula<sup>BZ</sup> indicat atque conservat quod dedit atque obtulit Conam<sup>αα</sup> Britannorum princeps pro Deo et pro vita aeterna adquirenda animae senioris sui, et suae animae atque conjugis animae et patris matrisque animae, et fratrum sororumve, nec non ceterorum quibusvelle collexit<sup>αβ</sup> villas tres, quas Main nepos archiepiscopi tenebat de eo<sup>+</sup> enphevu<sup>CA αγ</sup> eo tempore ; villam Amois<sup>CB</sup>.

De verbo ad verbum extractum.

+Je croy qu'il faut dire : In Enphitessi.

**BX** « 110 escuz sol d'un sol » biffé et remplacé par « cent dix sol manseaux » dans l'interligne. | **BY** « Amen » ajouté dans l'interligne. | **BZ** Un <m> final à « cartulam » a été biffé. | **CA** « enpher enphesi » biffé et remplacé par « enphevu » dans l'interligne. | **CB** « Villammaris » biffé après « Amois ».

**ω** amen non hab. Guillotel. | **αα** Conan non hab. Guillotel. | **αβ** collesit Guillotel. | **αγ** en phevu Guillotel.

[af]. L'acte est édité par Hubert Guillotel (Guillotel et al. (éd.) 2014, 161-167, n° 6) qui montre qu'il s'agit d'un acte faux ; voir aussi Keats-Rohan (éd.) 2006, 192, matériel omis n° 1. [ag]. La liste des lieux parallèles est donnée par Hubert Guillotel (Guillotel et al. (éd.) 2014, 161-167, n° 6).

**ii. Polleter** : on trouve dans le FEW, sous l'étymon *Paulet*, la forme *poleter*, signifiant « payer la paulette (pour une charge) ». La paulette est « le droit annuel que les officiers de justice et de finance paient au roi pour assurer la transmission de leur charge à leurs héritiers, et qui est d'un soixantième du prix de la charge ». La forme est attestée à partir de 1636 dans le dictionnaire de Furetière (FEW, s. v. *Paulet* (t. 8, p. 55b)).

14. Il s'agit vraisemblablement de Mortain, dont la forme latine est *Moritoniam* ou *Moretonium*.



Il semble qu'il faudroit dire  
*Innenta fortuma et, suilvatica  
bestiae captae.*

L'eglise de Dol pour lors estoit  
encore monastere l'an 990.

De verbo ad verbum.

L'an 990

+ Berularsius episcopus<sup>CM</sup> testis.

Et villam Passilley<sup>aδ</sup> CC et villam Islel<sup>CD</sup> quas permisit domino suo dare atque offerre sicut vellet voluit dare summo archangelo<sup>CE</sup> Michaeli pro Deo et pro vita aeterna animae suae praedictorumque animabus et villam Perduhet masuram unam positam inter villam Amois et villam<sup>CF</sup> Perduht quam Rorges Gorselini<sup>ae</sup> filius nepos fratris Hugonis Cinomanis similiter tenebat enpheu<sup>ac</sup>, sicut praedictus vir, et sic date sunt hae ville sancto Michaeli a supradicto domino cum territorio de ipsis villis et si aliquis de his habitantibus infra istas villas homicidium fecerit aut effusionem sanguinis aut latrocinium aut praeterierit hostem aut equitatum ; sit bannum<sup>an</sup> principis Michaelis et monachorum suorum, sed si aliquis de foris homicidium fecerit super habitantes aut ipsi super alios, sit comitis bannum, aut raptum aut incendiu<sup>CG</sup> aut# inventam<sup>CH</sup> fortunam<sup>CI</sup>, aut silvicas<sup>CJ</sup> bestias<sup>CK</sup> captas<sup>CL</sup>, aut sit celatum sit comitis bannum et de servicio Redonis civitatis erunt taillam<sup>ab</sup> auxilium, reservata reddent et insuper ipsa lege et ipso servicio<sup>at</sup> quo serviunt Redonenses habitatores, tali ratione servient hii qui in his villis habitaverint, excepto quod nominatim hic legitur. Hoc factum fuit in monasterio Sancti Sansonis Doli in die festivitatis ejus et in probatione hujus cartule Mainardus praepositus et Heroardus decanus fuerunt legatores hujus facti apud praedictum comitem, missi a Mainardo abbate et<sup>ak</sup> ceteris monachis, et hec ratio firmata <sup>||F. [21R]</sup> fuit sedente comite in una cripta Sancti Sansonis Doli V kalendas augusti luna II, annis<sup>al</sup> ab incarnatione Domini DCCCC L XXXX. Hec cartula scripta fuit in Redonica urbe in vigilia sancti Laurentii die sabati<sup>am</sup>, die tricesima a festivitate predicti Sansonis<sup>au</sup>, coram multis testibus qui viderunt et audierunt<sup>av</sup> † Signum Conani † Signum Gosfredi Conani filii. Main archiepiscopus testis | Auriscantius<sup>ax</sup> episcopus † | Constantinus episcopus<sup>ao</sup> | Oratius episcopus Cornugaliae<sup>ap</sup> testis | Batulaxsius<sup>+</sup> episcopus testis | Drehtcandrus<sup>ap</sup> episcopus testis<sup>as</sup> | Deorbaldus<sup>at</sup> episcopus Redonensis testis | Ugo testis episcopus Nannetentis<sup>av</sup> | Redaldus episcopus testis<sup>ap</sup> Hi novem episcopi Jubente<sup>ax</sup> Conamo<sup>aw</sup> illorum omno<sup>aw</sup> testes sunt hujus cartulae. Atque<sup>ba</sup> Rogerius

CC « vel villam Poilley » biffé après « Passiley ». | CD « villam hiral » biffé après « Islel ». | CE « pro » biffé après « archangelo ». | CF « perdh » biffé après « villam ». | CG « [Illisible] [Illisible] remit il y a ainssy [Illisible]chambre » biffé après « incendium ». | CH Un <m> final in « inventam » a été biffé dans le manuscrit. | CI Un <m> final in « fortunam » a été biffé dans le manuscrit. | CJ « -cus » biffé et remplacé par « -cas » dans l'interligne. | CK « -us » biffé et remplacé par « -as » dans l'interligne. | CL « capte » biffé et remplacé par « captas » dans l'interligne. | CM « episcopus » ajouté dans l'interligne.

aδ Passilei *Guillotel.* | aε Gozleni *Guillotel.* | aζ en pheuu *Guillotel.* | aη banum *Guillotel.* | aθ tailla *Guillotel.* | aι servitio *Guillotel.* | aκ post et hab. a *Guillotel.* | aλ anno *Guillotel.* | aμ sabbati *Guillotel.* | aμ Samsonis *Guillotel.* | aν post audierunt hab. Clemens presbiter | Arufus abbas Sancti Saluatoris testis *Guillotel.* | aξ Auriscandus *Guillotel.* | aο post episcopus hab. testis *Guillotel.* | aπ Cornugalliae *Guillotel.* | aρ Drehtcandrus *Guillotel.* | aσ post testis hab. Rodaldus episcopus testis Retualatrus episcopus testis hab. *Guillotel.* | aτ Deorbaldus *Guillotel.* | aω Nannetensis *Guillotel.* | aφ Redaldus episcopus testis non hab. *Guillotel.* | aχ jussu *Guillotel.* | aψ Conano *Guillotel.* | aω domino *Guillotel.* | βα Atque — etiam testis : Gurvedem laicus testis. Fraterque ejus Arscot laicus testis Main laicus testis. Rorges laicus testis. Brient laicus testis. Jungeneu laicus testis. Ratfredus vicharius testis. Doniert laicus testis. Adam laicus testis. Guezenoc laicus testis. Arluinus abbas testis. Salomon abbas testis. *Guillotel.*

laicus testis Brientius laicus testis Adam laicus testis Clemens laicus testis Arturus abbas Sancti-Salvatoris testis Arluinus abbas testis et Salomon abbas etiam testis.

CARTA DE ECCLESIIS DE VILLAMOIS ET DE POILLEI AD PRESENTATIONEM MONASTERII SANCTI MICHAELIS PRAETINENTIBUS.

**Sources du chapitre :** Original perdu ?

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, ff. 62v-63v<sup>[ah]</sup> ; Paris BNF, Latin 5430A, p. 170-171 ; Paris, Académie des Inscriptions et des Belles Lettres, carton 40<sup>[ai]</sup> ; Lobineau 1707b, 95-96.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [27v], p. 38 (ch. 9 § 5) ; Paris BNF, Français 18950, f. [21r-v], p. 39-40 (ch. 4, 7, 5, 3) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

In nomine Jesu Christi. Ego Mainus Redonensis episcopus, in meo pontificatu concessi cum consensu cleri mei duas aeclesias cum parrochiis suis monachis sancti archangeli Michaelis, scilicet aeclesiam<sup>CN</sup> de Villamois et aeclesiam de Poillei, ita ut eas jure hereditario absque alicujus contradictione in perpetuum possideant, sicuti actenus eas mater aeclesia episcopatus Sancti Petri Redonensis civitatis possedit. Hanc conventionem quidam monachus nomine Hernaldus, sed et supra dicti monachi a me redemerunt pretio xx solidorum Cenomannensium, atque unius equi badii bene ambulatorii, coram testibus videntibus et audientibus, qui subter scripto diligenter advocati<sup>ββ</sup> sunt. Pro qua re, tam mihi<sup>βγ</sup> quam omnibus canonicis sancti Petri sed et cunctis praedecessoribus meis atque subsequentibus episcopis, largiti sunt participatione<sup>βδ</sup> benefactorum suorum ; atque socios ascuerunt in orationibus et elemosinis, nec non<sup>βε</sup> in omnibus bonis actionibus in sempiternum Amen. Si quis autem hanc conventionem irritam fecerit, a Domino<sup>βζ</sup> se dampnandum noverit, et nostro mucrone taliter se jugulari atque confodiri<sup>CO</sup> lugebit<sup>CP</sup>. Ex auctoritate omnipotentis Dei patris, et filii, et spiritus sancti, et sanctae Mariae perpetue virginis, sancti quoque Michaelis archangeli<sup>βη</sup>, nec non<sup>βθ</sup> et sancti Petri apostolorum principis, sed et omnium sanctorum Dei ; interdicimus ne quisquam hoc testamentum faciat irritum. Quod si fecerit, perpetuo sit maledictus atque insolubiler excommunicatus. Amen. Amen. Fiat. Fiat. Actum hoc anno dominicae incarnatione M L Indictione III<sup>o</sup> CQ hujus rei<sup>βι</sup> gestae ; testes affuerunt Mainus de castro<sup>CR</sup> Felicense signum ejus<sup>CS</sup> † ||F. [21v] Adelaidis uxor

Lan 1050

CN Le premier <c> de « aeclesiam » est ajouté dans l'interligne. | CO « judem » biffé après « confodiri ». | CP « luz » biffé avant « lugebit ». | CQ « ep̄ in signum ejus » biffé après « III ». | CR « ego signum ejus » biffé après « castro ». | CS « signum ejus » ajouté dans l'interligne.

ββ adnotati *Keats-Rohan*. | βγ michi *Keats-Rohan*. | βδ participationem *Keats-Rohan*. | βε nec non : necnon *Keats-Rohan*. | βζ Deo *Keats-Rohan*. | βη michaelis archangeli : archangeli Michaelis *Keats-Rohan*. | βθ nec non : necnon *Keats-Rohan*. | βι hujus rei : hi re *Keats-Rohan*.

[ah]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 123, n° 40. [ai]. Copie d'après une « copie sur parchemin, fin du XI<sup>e</sup> siècle ».

ejus signum ejus<sup>CT</sup> ; Luthalis<sup>βκ</sup> signum ejus<sup>CU</sup> puer filius eorum qui vagiens adductus inter amplexus matris, ab Hernaldo monacho duodecim denariis pacificatus quivit. Hugo signum ejus<sup>CV</sup> filius ipsius Adelaidis. Item Signum ejus<sup>CW</sup> Hugo<sup>βλ</sup> frater Gausfredi qui erat in boiis. Rotsclinus signum ejus<sup>CX</sup> filius Roberti<sup>βμ</sup> de Marcilley<sup>βμ</sup>, qui erat in runculis<sup>βν</sup>. Robertus signum ejus<sup>CY</sup> de Vitrey<sup>βξ</sup> Herbertus signum ejus<sup>CZ</sup> filius Ansgerii † Raganarius signum ejus<sup>DA</sup>. Item alii. Ansgerus signum ejus<sup>DB</sup> vicarius Vuillelmi<sup>βο</sup> frater signum ejus<sup>DC</sup> ejus. Yvo signum ejus<sup>DD</sup> bastardus. Hamelinus signum ejus<sup>DE</sup> de Castelario. Herveus signum ejus<sup>DF</sup> filius Albergio<sup>βπ</sup> Berengerius signum ejus<sup>DG</sup> filius Johannis. Hermengotus signum ejus<sup>DH</sup> filius Duiseth.

## [CONCLUSION]

L'an 1164, Estienne, evesque de Rennes, grand amy de<sup>DI</sup> Robert de Thorigny, pour lors abbé du Mont Saint-Michel, confirma les dites donations à la sollicitation d'un moine<sup>15</sup> de ladite abbaye qui est qualifié archidiaque d'icelle en la dite confirmation<sup>[aj]</sup>.

# la moitié du fief et de la juridiction.

Il<sup>DJ</sup> y a beaucoup des biens dudit prieuré aliéné, particulièrement<sup>DK</sup> le plus grand et beau de son revenu consiste es dixmes des deux parroisses de Villamers et Poilley, données par les evesques de Rennes. Toutes les actes cy-dessus sont es archives en forme. La cure, ou vicquairerie, de Villamers, vault de rente 400 livres et celle de Poilley 500 livres.

---

CT « signum ejus » ajouté dans l'interligne. | CU « signum ejus » ajouté dans l'interligne. | CV « signum ejus » ajouté dans l'interligne. | CW « Signum ejus » ajouté dans l'interligne. | CX « signum ejus » ajouté dans l'interligne. | CY « signum ejus » ajouté dans l'interligne. | CZ « signum ejus » ajouté dans l'interligne. | DA « signum ejus » ajouté dans l'interligne. | DB « signum ejus » ajouté dans l'interligne. | DC « signum ejus » ajouté dans l'interligne. | DD « signum ejus » ajouté dans l'interligne. | DE « signum ejus » ajouté dans l'interligne. | DF « signum ejus » ajouté dans l'interligne. | DG « signum ejus » ajouté dans l'interligne. | DH « signum ejus » ajouté dans l'interligne. | DI « l'abbé » biffé après « de ». | DJ « Il ne se trouva point que » biffé avant « il ». | DK « la juridiction ; il ne jouist presque » biffé après « particulièrement ».

---

βκ Iuthalis *Keats-Roban*. | βλ signum ejus Hugo : Hugo signum eius *Keats-Roban*. | βμ signum — Roberti : filius Roberti signum eius *Keats-Roban*. | βμ Marcilei *Keats-Roban*. | βν uinculis *Keats-Roban*. | βξ vitrei *Keats-Roban*. | βο Guillelmus *Keats-Roban*. | βπ albergie *Keats-Roban*.

[aj]. Une charte de confirmation d'Étienne, datée du 30 septembre 1164, dont l'original était autrefois conservé à Avranches a été éditée par Léopold Delisle (Delisle (éd.) 1873, 271-272, n° XII) ; l'original est aujourd'hui perdu mais une copie manuscrite subsiste dans Paris BNF, Latin 5430A, p. 51 et 171. On trouve, entre autres biens la donation de l'église de Villamée.

15. Il s'agit d'un dénommé Raoul, « Radulfo archidiacono » (Delisle (éd.) 1873, 271-272, n° XII).

## Le prioré de Saint-Michel de Roquillats ou Trevever, diocèse de Cornouaille<sup>16</sup> en Basse-Bretagne, *Corisopitensis*.

Sources du chapitre : –

Passages parallèles : Avranches BM, 210, f. 118r<sup>[ak]</sup>.

Passages parallèles dans notre corpus : Caen BM, Mancel 195, f. [42v], p. 68 (ch. 16 § 27) + Caen BM, Mancel 195, f. [41v], p. 66 (ch. 16 § 20) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [21v-22v], p. 40-42 (ch. 4, 7, 6) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Le prioré simple de Saint-Michel de Roquillats est situé en l'evesché de Cornouaille, en Basse-Bretagne, en la paroisse d'Elyent<sup>DL</sup>, appelé en bas-breton le Monster, ou, loc Michaël, et en latin *prioratus Sancti-Michaelis-de-Roquillaz*. Il s'appelle aussi de Trevever. Il n'y a point de viquairerie perpetuelle<sup>DM</sup> ny de cure deservie dans ledit prioré, ses revenuz estoient grands autrefois et semble mesme par le mot bas-breton de Monster, qu'il fust conventuel, toutefois il n'y en a aucune congnoissance dans le monastere du dit<sup>DN</sup> Mont Saint-Michel d'où il deppend. Il est composé du revenu de trois chappellenies ; la premiere<sup>DO</sup> se nomme Nostre-Dame de Naugaret en la paroisse de Plessin<sup>17</sup>, au diocèse de Treguier, au dit pays de Basse-Bretagne ; la 2<sup>e</sup> Saint-Michel alias Saint-Iguer, ou Igüel en la paroisse de Meneac, diocèse de Saint-Malo, laquelle estoit autres fois domaines et biens deppendant du monastere du Mont Saint-Michel<sup>DP</sup> et fut transporté et uny au dit Rocquillas par les abbéz et moines<sup>DQ</sup> ; et la 3<sup>e</sup> est celle de Saint-Michel de Roquillaz en ladite paroisse d'Elient qui fait le corps dudit prioré.

Le prioré de Roquillats 6<sup>e</sup>

Il y a de grandes anticipations sur les biens d'iceluy et particulièrement sur les dixmes. La noblesse du pays les envahist, jointe avec l'humeur difficile des gens de cette contrée ; les ducs de Bretagne et autres seigneurs ont aumosné les deppendances dudit prioré, et les moines du Mont Saint-Michel le l'ont aussy par leurs menagements et acquestz augmentés. Voicy les donations et confirmations.

||F. [22R] CONFIRMATIO DUCIS CONANI DE DONATIONIBUS PRIORATUI DE ROQUILLATS FACTIS A PREDECESSORIBUS DUCIBUS BRITANNIÆ.

Sources du chapitre : Original perdu.

Passages parallèles : Avranches BM, 210, f. 118r<sup>[al]</sup>.

Passages parallèles dans notre corpus : Caen BM, Mancel 195, f. [42v], p. 68 (ch. 16 § 27) ; Paris BNF, Français 18950, f. [22r], p. 41 (ch. 4, 7, 6, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

DL « il a » biffé après « Elyent ». | DM « audit » biffé après « perpetuelle ». | DN « dit » ajouté dans l'interligne. | DO « de se » biffé après « premiere ». | DP « un petit prieuré, qui fut » biffé et remplacé par « domaines et biens deppendant du monastere du Mont Saint-Michel » dans l'interligne. | DQ « par les abbéz et moines » ajouté dans l'interligne.

[ak]. Coutant (éd.) 2009, 257, n° 53. [al]. Coutant (éd.) 2009, 257, n° 53.

16. Le diocèse de Cornouaille est l'ancien diocèse de Quimper. 17. Commune de Plestin-les-Grèves (départ. Côtes-d'Armor, ch.-l.-de cant.).

L'an 1170.

J'estime que cela veult dire  
latronis.# qui porte de Bretagne d'un  
costé et le duc armé et sur un  
cheval de l'autre.

Notum sit omnibus ad quorum conspectum hoc scriptum praesens<sup>βρ</sup> advenerit, quatinus ego Conanus, dux Britannie et comes de Richemont, corrobtor et affirmo elemosinam de Trevever<sup>βσ</sup> et donationem quam predecessores mei fecerunt ecclesie Sancti Michaelis et monachis ibidem Deo servientibus, liberam absolutam et quietam ab omni inquietudine et exactione cum omnibus appendiciis<sup>βτ</sup> suis et insulis praedictae<sup>βυ</sup> ville adjacentibus, terris cultis et incultis, pratis, aquis et duabus decime partibus, integre et quiete, excepto corpore latronis in curia sancti Michaelis iudicati, et exercitu<sup>DR βφ</sup> comitis per manum reddito monachi, et excepto<sup>DS</sup> septimo denario ex dimidia parte catalli latronis et ex dimidia parte forifacit sanguinis et ex dimidia parte mete terre injuste occupate. Anno ab incarnatione Domini M° C° LX° X°. Testibus Gaufrido<sup>βχ</sup>, episcopo Cornubiensi, Hancone<sup>βψ</sup> Leonensi episcopo. Ruallendo abbate Quimpperle. Salomone archidiacone<sup>βω</sup>, Eveno hospitalarii<sup>γα</sup> magistro, Guillelmo Ferron templi magistro, clericis, duobus geminis fratribus, Henrico<sup>γβ</sup> Dapisero ; Henrico Bertan. Henrico Hervei filio Alano Ruso laicis. Cum magno sigillo comitis<sup>DT</sup>. #

DONATIO<sup>18</sup> DE MULTIS BONIS IN PARACHIA DE MINIAC, PRIORATUI DE ROQUILLATZ.

**Sources du chapitre :** Original perdu ?

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, ff. 45r-46r<sup>[am]</sup> ; Lobineau 1707b, 153-154 ; Morice 1742, 361-362<sup>[an]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [84r], p. 153 (ch. 29 § 13) ; Paris BNF, Français 18950, f. [22r-v], p. 41-42 (ch. 4, 7, 6, 3) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

De mot à mot, extrait de la  
chartre

In nomine sancte et individue trinitatis patris et filii et spiritus sancti. Inter cetera bene agende vite opera non minima laude praedicatur elemosina, peccatorum enim emundatio<sup>γγ</sup>, divina pagina testatur esse elemosinam. Date inquiens elemosinam,

---

**DR** « exercitu » biffé et remplacé par « exercitu » dans l'interligne. | **DS** Le <c> de « excepto » est ajouté dans l'interligne. | **DT** Un paragraphe suivant celui-ci a été biffé : « Ceci est en bonne forme entiere en parchemin gardees es archives du monastere du Mont Saint-Michel avec la suivante. ».

---

**βρ** presens *Coutant*. | **βσ** Treveruer *Coutant*. | **βτ** appendiis *Coutant*. | **βυ** praedictae *Coutant*. | **βφ** et exercitu : exercitu *Coutant*. | **βχ** Gaufrido *Coutant*. | **βψ** Hancone *Coutant*. | **βω** archidiacono *Coutant*. | **γα** hospitali *Coutant*. | **γβ** Henrrico *Coutant*. | **γγ** emundationem *Keats-Rohan*.

[**am**]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 103-104, n° 22. [**an**]. Les le chartrier du Mont Saint-Michel, présentent de nombreuses copies des deux chroniqueurs bretons, dom Lobineau et dom variantes avec la transcription de notre auteur. Morice, présentée comme tirées d'après un acte présent dans

**18.** L'acte de donation de Géthénoc, vicomte de Porhoët, daterait de 992, selon Katharine Keats-Rohan (Keats-Rohan 2006, 103) ; Géthénoc et Alarun sont attestés du début du XI<sup>e</sup> siècle.

et omnia munda sunt<sup>γδ</sup> vobis. Flammarum etenim sicut est aqua extinctio, sic et peccaminum elemosina. Denique redemptio anime viri divitie ejus. Salutare quippe creditur opus esse<sup>γϵ</sup>, si que nobis misericorditer indulget conditor ei reddamus, si de hiis que vel moriendo admittimus<sup>γζ</sup>, vel<sup>DU</sup> que<sup>γη</sup> nos viventes deserunt ; celestem mereamur<sup>γθ</sup> introitum. Que namque felicia valet esse coemptio, quam dare obolum, et recipere celum ? Dare peritura, et recipere æterna ? Dare terrena, et assequi celestia ? Venale siquidem regnum celorum dicitur. Ad hoc igitur emendum, cuicumque proprius cum<sup>||F. [22v]</sup> cum<sup>γi</sup> iii bona voluntate sufficit census<sup>DV γκ</sup>. Vidue suffecit quadrans<sup>DW</sup>. Dimidium bonorum Zacheo, justo frigide aequae calix. Quid plura ? Tanti valere regnum celorum credimus quantum quisque habet. Hiis<sup>γλ</sup> et quam plurimis igitur Christiane institutionis ego Guithenocus<sup>γμ</sup> incitatus hortamentis nosse volo tam presentes quam absentes, quod criminum meorum multitudinem valde mertuens<sup>γν</sup>, viteque gaudium<sup>γξ</sup> postmortem adipisci desiderans, de patrimonio meo loco sancti Michaelis fratribusque<sup>γϑ</sup> ibi Deo servientibus<sup>γο</sup> quatuor villas sitas harum très in vicaria nuncupata Miniac, quarum hec sunt<sup>γπ</sup>, Tregentel<sup>γρ</sup> et Kerbischel<sup>γσ</sup>, et Ros, quarta in vicaria Mothon<sup>γτ</sup>, Karnoger<sup>γυ</sup> et unum<sup>γφ</sup> molendinum<sup>γχ</sup> in vicaria ubi site sunt<sup>γψ</sup> praedite<sup>γω</sup> ville perpetualiter possidenda<sup>δα</sup> donatione solemn<sup>δβ</sup> tradidi ea lege, eoque tenore ut absque contradictione omnium meorum successorum preditus<sup>δγ</sup> locus eas teneat, habeat, possideat, cum omnibus ipsis villis appendiciis, et cum decimis<sup>δδ</sup> ac debitis que ad eas pertinent. Quod si aliquis hujus donationis testamentum quod ego<sup>δε</sup> et uxor mea Alarim<sup>δζ</sup> et filii mei, Joscelinus<sup>δη</sup> et<sup>δο</sup> Maing<sup>δι</sup> et Turgual<sup>δκ</sup> hodie pro salute nostra constituimus diabolice praversitatis<sup>δλ</sup> telo jaculatus contaminare voluerit, perhenni maledictione cum Dathan et Abiron infernalibus perpetuo<sup>δμ</sup> cruciandus tradatur ignibus. Ut autem hujus mee<sup>δν</sup> donationis auctoritas verius credatur, diligentiusque per omnia observetur<sup>δν</sup>, firmiter denique<sup>δξ</sup> teneatur temporibus, manu propria

---

DU « vivent » biffé après « vel ». | DV « census » biffé après le même. | DW « dñs » biffé et remplacé par « drans » dans l'interligne.

---

γδ Munda sunt : mundabuntur *Keats-Roban.* | γϵ opus esse : esse opus *Keats-Roban.* | γζ amittimus *Keats-Roban.* | γη quae *Keats-Roban.* | γθ mercemur *Keats-Roban.* | γi cum cum : cum *Keats-Roban.* | γκ sufficit census : census sufficit *Keats-Roban.* | γλ his *Keats-Roban.* | γμ Guistenoc *Keats-Roban.* | γν metuens *Keats-Roban.* | γξ ante gaudium hab. perpetue *Keats-Roban.* | γϑ fratribusque : fratribus *Keats-Roban.* | γο ante servientibus hab. monastice *Keats-Roban.* | γπ post sunt hab. vocabula *Keats-Roban.* | γρ Tretgkented *Keats-Roban.* | γσ Kaisbesgel *Keats-Roban.* | γτ post Mothon hab. hec est *Keats-Roban.* | γυ Kainotker *Keats-Roban.* | γφ unum : medietatem unius *Keats-Roban.* | γχ molendini *Keats-Roban.* | γψ post sunt hab. tres *Keats-Roban.* | γω predictae *Keats-Roban.* | δα possidendas *Keats-Roban.* | δβ sollempni *Keats-Roban.* | δγ predictus *Keats-Roban.* | δδ decimis — pertinent : omni debito preter decimas que pertinent ad sancti Petri ecclesias *Keats-Roban.* | δε ante ego hab. et *Keats-Roban.* | δζ Alarun *Keats-Roban.* | δη Goiscelinus *Keats-Roban.* | δο et non hab. *Keats-Roban.* | δι Mainchi *Keats-Roban.* | δκ Tutgual *Keats-Roban.* | δλ pravitas *Keats-Roban.* | δμ perhenniter *Keats-Roban.* | δν hujus mee : ejusdem *Keats-Roban.* | δξ conservetur *Keats-Roban.* | δξ post denique hab. futuris *Keats-Roban.*

iii. Le doublon est probablement dû au changement de page.

fidem firmavimus<sup>δo</sup>. Guithenoci<sup>δπ</sup> signum † Gausberti<sup>δρ</sup> abbatis signum † Nomenoi signum Alaroinis signum † Joscelini signum † Bertunalt signum † Mambri signum † Petri signum † Tutgual signum † Oumes signum † Kemerhoc signum<sup>DX</sup> † Emsiant signum † Breselmarboc<sup>DY</sup> signum † Judichel signum † Hojo signum Mamkant signum † Orgerii signum † Bilio signum † Idguni signum †

## [CONCLUSION]

Par laquelle chartre de donation appert que les biens cy-dessus avoient esté donnéz au corps de l'abbaye du Mont Saint-Michel sans faire mention de Roquillatz, mais du depuis, longtemps après que les abbés et moines commencerent à faire des menses et priorés simples à part, le tout fut transporté au profit et pour l'augmentation du prioré de Roquillatz par acte particuliere conferée en chapitre, ainsy qu'il appert par icelle, qu'il n'est besoin de rapporter icy.

AA f. <sup>[ao]</sup>

**Le prioré de Saint-Victur<sup>19</sup> ou Victor du Mans.** *Prioratus Sancti Victurii Caenomanensis.*

**Sources du chapitre :**

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, ff. 49r-50r<sup>[ap]</sup> ; Avranches BM, 210, ff. 58r-59r<sup>[aq]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [27r], p. 37 (ch. 9 § 3) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [22v-24v], p. 42-46 (ch. 4, 7, 7) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

1043 Prioré de Saint-Victor 7<sup>e</sup>

Le prioré de Saint-Victor ou Saint-Victur<sup>DZ</sup>, situé aux faux bours de la ville du Mans<sup>EA</sup>, estoit autrefois prioré conventuel et mesme estoit appelé <sup>[F. [23R]]</sup> monastere auparavant que la donation en fut faite a l'abbé et aux moines du Mont Saint-Michel ; à present, il passe pour prioré simple, n'y ayant point de moines dans iceluy, et est tenu en

---

DX « Girosi » biffé après « signum ». | DY Le deuxième <r> de « Breselmarboc » est ajouté dans l'interligne. | DZ « du Mans » biffé après « Victur ». | EA « fut aue » biffé après « Mans ».

---

δo fidem firmavimus : subter firmavimus *Keats-Rohan*. | δπ Guestenoc *Keats-Rohan*. | δρ Gausberti — Idguni signum : Signum Allaron, Signum Goiscelinus, Signum Mainchi, Signum Tutgual, Signum Kenuarchoc, Signum Breselumarchoc, Signum Bojo, Signum Ogerius, Signum Gausbertus Abba. Signum Bergalt. Signum Petrus. Signum Omnes. Signum Inisan. Signum Judichel. Signum Mainchant. Signum Bilionu. Signum Idgun. Signum Nomenoi *Keats-Rohan*.

[ao]. Avranches BM, 210, ff. 45r-46r (Keats-Rohan (éd.) 2006, 25. 103-104, n° 22). [ap]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 107-108, n° [aq]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 118-119, n° 35.

19. Sur le prieuré de Saint-Victeur, voir Bertrand de Broussillon 1895.

commande par un sœculier ecclesiastique. Il vaut environ 2 500 livres de rente à ce qu'on tient. Il y a deux eglises<sup>EB</sup> qui en deppendoient austres fois, lesquelles sont maintenant cures et<sup>EC</sup> avec ledit prioré en la presentation des abbés et moines dudit Mont Saint-Michel, sçavoir Saint-Jean-de-la-Chevrierie qui vault 500 livres de revenu et Nostre-Dame d'Estival 700 livres<sup>ED</sup>, par où appert que ledit prioré estoit jadis d'un bon revenu, les dites cures estantz pour la plus part composées des debris des biens d'iceluy après que les moines n'y ont plus esté envoyez en obedience, cessant d'estre un prioré conventuel. Le temps auquel il a cessé ne se trouve point.

Ledit prioré fut donné à cette abbaye l'an 1043<sup>EE</sup> 20, soubz la<sup>EF</sup> regence du<sup>EG</sup> roy de France<sup>EH</sup> Henri, l'an 13<sup>e</sup> de son regne<sup>[ar]</sup> et soubz la prelatre de Suppo<sup>[as]</sup>, esleu 7<sup>e</sup> abbé du Mont Saint-Michel, l'an de nostre Seigneur 1033 et fut 15 ans en cette charge<sup>EI</sup>. Il y avoit plusieurs biens auparavant donnéz à cette abbaye<sup>[at]</sup> en ces quartiers-là du Maine, qui depuis furent unis audit prieuré après la donation d'iceluy faite. De sa premiere fondation, quand il a esté fait un monastere ou prioré conventuel, on n'en sçait rien, estant desja fondé auparavant d'estre offert et donné par Raynald et sa mere Hersende. Voicy partie<sup>EJ</sup> des chartes des donations, les<sup>EK</sup> autres estant obmises pour leur longueur. Il y a eu aussy quantité d'acquetz faitz par les moines au profit dudit prioré.

#### CHARTA DE SANCTO-VICTORIO<sup>21</sup>.

**Sources du chapitre :** AD 50 (acte(s) perdu(s)<sup>[au]</sup>).

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, ff. 49r-50r<sup>[av]</sup> ; GCXI, 106-107, n° III<sup>[aw]</sup> ; Paris BNF, Latin 5430A, p. 122 ; Paris BNF, NAF 21821, f. 158<sup>[ax]</sup> ; Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, carton 40<sup>[ay]</sup>.

**EB** « quatre cures » biffé et remplacé par « deux eglises » dans l'interligne. | **EC** « cures et » ajouté dans l'interligne. | **ED** « Saint Bergevin 800 livres et Saint-Victur de Livaré 700 livres » biffé après « livres ». | **EE** « l'an 1043 » ajouté dans l'interligne. | **EF** « prelatre » biffé après « la ». | **EG** Un mot illisible a été biffé dans la marge. | **EH** « de France » ajouté dans l'interligne. | **EI** « abbé l'on ne peut pas » biffé et remplacé par « en cette charge » dans l'interligne. | **EJ** « partie » ajouté dans l'interligne. | **EK** « austres » biffé après « les ».

**[ar].** On lit en effet, : « Actum monasterio Sancti Michaelis archangelii publice, regnante Henrico rege Francorum anno tercio decimo » (Bertrand de Broussillon (éd.) 1895, 9-10, n° VI). **[as].** On lit en effet : « presente venerabili abbate ipsius loci Suppone » (Bertrand de Broussillon (éd.) 1895, 8, n° VI). **[at].** Sur les biens du Maine donnés à l'abbaye du Mont Saint-Michel avant la fondation du prieuré, voir les actes de donation, édités par Arthur Bertrand de Broussillon (Bertrand de Broussillon (éd.) 1895, 1-8, n° I-V) ; il s'agit de donation de Raoul et Hugues III, comte du Maine ; deux d'entre elles sont copiées

*infra*. **[au].** L'acte de fondation a été édité par Arthur Bertrand de Broussillon en 1895, d'après l'original aujourd'hui perdu ; il existait 3 versions de l'acte de fondation, toutes les trois paraissant authentiques, selon l'éditeur ; notre auteur a transcrit l'acte d'après la version établie première par Arthur Bertrand de Broussillon (Bertrand de Broussillon (éd.) 1895, 8-10, n° VI). **[av].** Keats-Rohan (éd.) 2006, 107-108, n° 25. **[aw].** La charte est datée de 1039. **[ax].** Il s'agit d'une copie de Léopold Delisle d'après Paris BNF, Latin 5430A, p. 122. Il date l'acte vers 1033. **[ay].** Copie « d'après l'original ».

**20.** L'acte de fondation, édité par Arthur Bertrand de Broussillon, est daté par ce dernier de mars 1040 ; il existait 3 versions de l'acte de fondation, toutes les trois paraissant authentiques, toujours selon l'éditeur (Bertrand de Broussillon (éd.) 1895, 8-11, n° VI-VII) ; ces trois chartes ont disparu en 1944. L'erreur de datation est déjà dans l'*Histoire générale* de Jean Huynes (HG, tr. 4, ch. 18). **21.** Charte datée de mars 1040 par Arthur Bertrand de Broussillon.



Passages parallèles dans notre corpus : Caen BM, Mancel 195, f. [27r], p. 37 (ch. 9 § 3) ; Paris BNF, Français 18950, f. [23r-v], p. 43-44 (ch. 4, 7, 7, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

In nomine Domini. Ego Raginaldus, miles, cum matre mea Hersinde<sup>δσ</sup>, notum esse volumus omnibus Sancte Dei Ecclesie fidelibus quoniam pater<sup>δτ</sup> meus Drogo, dum viveret monasterio Sancti Michaelis archangeli destinavit dare Sancti Victorii monasterium, quod est situm in suburbio Cenomannice urbis, ad supplementum victus servorum Dei ibi degentium. Quod quia, proveniente morte, complere nequivit<sup>δυ</sup>, ego Raginaldus meaque mater prenomina, pro remedio anime ejus et nostrarum animarum salute, sicut ipse pater meus disposuit presente venerabili abbate ipsius loci Suppone, sancto Michaeli archangelo predictum<sup>δφ</sup> Sancti Victorii monasterium et res hic subter notatas<sup>δχ</sup> concedimus<sup>EL</sup> : videlicet burgum, quem in dominio nostro ab omni consuetudine libidum<sup>δψ</sup> et quietum tenemus, omni<sup>EM</sup> quidem abdomada<sup>δω</sup> et quidquid habemus eis Sartam flumen sine<sup>εα</sup> in terris censivis, sine<sup>εβ</sup> in illis que in fedo tenentur, nichil nobis retinentes, cum vicaria et cum aliis omnibus consuetudinibus praefatis<sup>εγ</sup> terris pertinentibus, et furnum nostrum proprium, quem tali jure possidemus ut nemo super illum in parrochia illius loci alterum possit facere, <sup>||f. [23v]</sup> preter unum qui ex eodem feodo<sup>εδ</sup> est, — huic autem furno nostro pertinet tota coctio istius tocius sedi<sup>εε</sup> nostri, et decimas panis et vini et omnium rerum quae<sup>εζ</sup> pertinent, ad ipsum locum, — et octo arpenos vinearum in monte Balgeio et censum quem de jure Sancti Gervasii in beneficio tenemus, et ad mansum novum terram ad duas carrueas<sup>εη</sup>, et pratos, qui sunt ad rivum Aldonis et in Sarta fluvio, exclusam de Marciaco et totam terram de villa que dicitur Frauxinus, sicut Sarta eam claudit usque ad rivulum, qui Ruillus ab ineolis<sup>εθ</sup> EN. appellatur, et abinc<sup>ει</sup> usque ad viam que Lugdunensis vocatur. Concedimus quoque terram et vineas quas Durandus clericus noster in Monte Rotundo tenet de nobis, ex ejus consensu. Hec omnia prefata, aecclesie Sancti Archangeli Michaëlis de periculo maris sic in elemosina damus, ut habeant et absque calumnia in perpetuo possideant, et ut in predicto monasterio Sancti Victorii monachi habitent et maneant, qui mente devota Deo omnium creatori pervigiles deserviant. Ut autem hec donationis nostrae<sup>εκ</sup> carta in perpetuum firma et stabilis permaneat, manibus nostris eam subterfirmavimus et fidelibus nostris firmandam tradidimus. Signum Raginaldi, qui donationem<sup>ελ</sup> fecit †| Signum Hersendis matris ejus †| Signum Grodulfi, qui est testis †| Signum Gosberti †| Goscelini<sup>εμ</sup> †| Signum Gosfredi<sup>εν</sup> †| Signum Arnaldi †| Signum Durandi clerici †| Actum in<sup>εν</sup> monasterio Sancti<sup>EO</sup> Michaelis archangeli publice regnante Henrico rege Francorum anno tertio decimo, Avisgando<sup>εξ</sup> pontifice aeclesie, Beati Juliani Cenomanensis presidente, qui hoc aelemosinē donum salutifere

---

EL « scilicet » biffé après « concedimus ». | EM « quippe » biffé après « omni ». | EN Un mot illisible a été biffé après « ineolis ». | EO « Mich » biffé après « sancti ».

---

δσ ante Hersinde hab. nomine Broussillon. | δτ pater meus Drogo : Drogo pater meus Broussillon. | δυ nequiiit Broussillon. | δφ predictum Broussillon. | δχ subter notatas : subternotatas Broussillon. | δψ liberum Broussillon. | δω ebdomata Broussillon. | εα sive Broussillon. | εβ sive Broussillon. | εγ prefatis Broussillon. | εδ fedo Broussillon. | εε fedi Broussillon. | εζ que Broussillon. | εη carrucas Broussillon. | εθ incolis Broussillon. | ει abhinc Broussillon. | εκ nostre Broussillon. | ελ ante donationem hab. hanc Broussillon. | εμ ante Goscelini hab. Signum Broussillon. | εν Goffredi Broussillon. | εν in non hab. Broussillon. | εξ Avisgardo Broussillon.

crucis munimine subsignavit. Signum Avisgandi<sup>eo</sup> episcopi † Signum Huberti clerici  
† Signum Raginaldi capellani Signum Hugonis Brecei<sup>en</sup> †.

CHARTA<sup>22</sup> DE MOLENDINIS SARTAE PER COMITEM<sup>EP</sup> HUGONEM PRO SANCTO  
VICTURIO.

**Sources du chapitre :** AD 50 (acte perdu<sup>[az]</sup>).

**Passages parallèles :** Paris BNF, Latin 5430A, f. 133 ; Paris BNF, NAF 21821, f. 144r.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ø ; Paris BNF, Français 18950, f. [23v-24r], p. 44-45 (ch. 4, 7, 3) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

In nomine sancte et individue Trinatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti. Divina precepta<sup>ep</sup> patenter admonent<sup>eo</sup> terrenis bonis lucrari celestia<sup>et</sup>. Quapropter ego Hugo, Cenomanensis<sup>ev</sup> comes, notum volo esse omnibus sanctae Dei Aeclesiae fidelibus, tam presentibus quam futuris, etiam<sup>ep</sup> praecipue<sup>ex</sup> successoribus meis, quoniam, sub hujus notitiae<sup>ep</sup> testimonio<sup>ew</sup>, très molendinos Sancto Michaeli de Monte periculosi<sup>EQ</sup> maris<sup>ER</sup>, pro remedio animae meae, et patris matrisque nec non<sup>ca</sup> filiorum perpetualiter habendos trado<sup>es</sup>, per assensum et voluntatem Hugonis, filii Herbrannis, qui eos de meo beneficio tenebat. Sunt autem praedicti molendini in suburbio Cenomannensis<sup>eb</sup> civitatis, super Sartam<sup>[f. [24r]]</sup> fluvium siti. Ea tamen lege illos concedo ut annis<sup>cy</sup>, in festivitate sancti Johannis Baptistae, de illis census III solidos solvantur<sup>cd</sup>. Si quis autem contra hoc scriptum insurgere voluerit, cum Juda traditore Domini, Datan et Abiron<sup>ET</sup>, Anna et Cahipha, damnationem<sup>ce</sup> accipient<sup>cz</sup>. Ut autem hujus nostrae donationis<sup>en</sup> auctoritas verius credatur et diligentius conservetur per omnia, manu propria subterfimavimus.

De mot à mot.

[dessin : Hugonis]

EP « Ducem » biffé et remplacé par « comitem » dans l'interligne. | EQ « -si » ajouté dans l'interligne. | ER « maris » biffé avant le même. | ES « possidendum » biffé après « trado ». | ET « amñe et simpli » biffé après « Abiron ».

eo Avisgaudi Broussillon. | ep Brecci Broussillon. | ep praepcepta Broussillon. | eo am-  
monent Broussillon. | et caelestia Broussillon. | ev Cinomannensis Broussillon. | ep et  
Broussillon. | ex precipue Broussillon. | ep noticiae Broussillon. | ew testamento Broussillon.  
| ca nec non : necnon Broussillon. | eb Cinomannensis Broussillon. | cy post  
annis hab. singulis Broussillon. | cd solvatur Broussillon. | ce dampnationem Broussillon.  
| cz accipiant Broussillon. | en donacionis Broussillon.

[az]. Lacte a été édité par Arthur Bertrand de Broussillon l'édition du Cartulaire de Saint-Victor (Bertrand de Broussillon (Bertrand de Broussillon (éd.) 1895, 4-5, n° III) d'après l'original ; (éd.) 1895, planche II). Voir aussi Keats-Rohan (éd.) 2006, 193, le fac-similé d'une partie de la charte est consultable à la fin de matériel omis n° 2.

22. La charte est datée entre 1000 et 1015 par Arthur Bertand de Broussillon.

Herbertus frater comitis Roscelinus<sup>ζθ</sup> † Hugo decanus † Rainaldus † Hugo † Fulco Franciscus † Hubertus clericus † Turscinus † Albericus † Goslenus † Fulcuinus Cancelarius † Goselinus † Hugolinus † Ernoldus † Mainardus cantor † Mainardus † Rainaldus † Durandus<sup>ζι</sup> †.

CHARTA DE VEDOBRI PER COMITEM HUGONEM<sup>23</sup> PRO SANCTO VICTURIO.

**Sources du chapitre :** AD 50 (acte perdu<sup>[ba]</sup>).

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, ff. 58r-59r<sup>[bb]</sup> ; Paris BNF, Latin 5430A, f. 132 ; Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, carton 40<sup>[bc]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [23v], p. 30 (ch. 6 § 2) ; Paris BNF, Français 18950, f. [23v-24r], p. 44-45 (ch. 4, 7, 7, 4) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

De mot à mot.

In nomine patris et filii et spiritus sancti Amen. Ego Hugo, Cenomannensis comes hoc scriptum ad perpetuum testimonium fieri jussi, et confirmatione proprie, subscriptionis roboravi. Notum ergo tam presentibus quam etiam nos secuturis fidelibus, esse volumus<sup>ζκ</sup>, qua de causa id fieri statuimus. Adhuc<sup>ζλ</sup> sepe nostram presentiam Hildebertus<sup>ζμ</sup> abbas montis sancti Michaelis archangeli de periculo maris et aliqui sub eo degentes monachi, petentes ut in vicino earum rerum quas in pago Cenommanico tam a nobis quam etiam<sup>ζν</sup> ab aliis possident, aliquam bene utilem terram vel precio quanto dignum esset eis vendere<sup>ζν</sup>, vel sancto Michaeli pro remedio animae meae perhenniter possidendam donarem. Propterea vero id tanto tempore flagitabant<sup>ζξ</sup>, quatinus inde haberent unde tam ipsi quam etiam eorum equi alerentur quando aliqui eorum mitterentur ad supradictas res previdendas, quia quicquid<sup>ζο</sup> ex earumdem<sup>ζπ</sup> rerum redditibus capiebant, pené totum in eundo redeundoque dispendebant. Nostrorum itaque fidelium in hac causa usus consilio, atque instinctu pulsatus divino, potius elemosinę fructum, salutemque animę aeternam, quam transitorium pecunię propter hoc a Domino<sup>ζρ</sup> volui percipere quamdamque nostri juris terram quę Vedobris dicitur ; Deo et sancto Michaeli disposui donare. Videbatur autem ipsa terra satis nobis utilis et per necessaria, sed iccirco terrena et transitoria gratanter Deo dare debemus, ut ab eo cęlestia et eterna recipere mereamur. Quadam igitur vice ad predictum sancti<sup>EU</sup>

EU « Michaeli » biffé après « sancti ».

ζθ Rotscelinus *Keats-Rohan*. | ζι Durandus *non hab. Keats-Rohan*. | ζκ volumus *Broussillon*. | ζλ Adit *Broussillon*. | ζμ Heldebertus *Broussillon*. | ζν eiam *Broussillon*. | ζν venderem *Broussillon*. | ζξ flagitabant *Broussillon*. | ζο quicquid *Broussillon*. | ζπ earundem *Broussillon*. | ζρ Deo *Broussillon*.

[ba]. L'acte a été édité d'après l'original par Arthur Bertrand de Broussillon (*Bertrand de Broussillon* (éd.) 1895, 5-6, n° IV). L'acte original a disparu avec les destructions de 1944 ; un fac-similé intégral susbsite dans l'édition du Car-

tulaire de Saint-Victeur (*Bertrand de Broussillon* (éd.) 1895, planche III). [bb]. *Keats-Rohan* (éd.) 2006, 118, n° 35. [bc]. Copie « d'après l'original » datée de « millesimo decimo tertio ».

23. L'acte est daté de 1014 ; la donation est faite par Hugues III, comte du Maine (992-1014), en présence d'Hildebert I<sup>er</sup> (abbé de 1009 à 1017).

archangeli locum veniens memorato abbate cum suis monachis et quibusdam nostris fidelibus, coram positis, donum de praedicta terra per unum cultellum super altare sancti Michaelis posui. Tradidi itaque illi loco deinceps <sup>||<sup>fr.</sup>[24<sup>v</sup>]</sup> perpetualiter absque aliqua calumnia libaré possidendam supra memoratam terram que dicitur Vedobris, sicut eam saltus undique circum cludit<sup>ζσ</sup>, cum omnibus que in ea sunt, id est ecclesia, molendino, pratis, vivariis, ea ratione ut ipsi monachi pro nostra salute et pro totius regni conservatione semper proprias orationes ante Deum et sanctum Michaelem faciant. Si quis vero huic nostro dono contradictor et violator esse praesumpserit, ante Deum in tremendo iudicio cum sancto Michaele de hac re contendere habeat, et si non emendaverit eternam et damnationem<sup>ζτ</sup> cum diabolo percipiat<sup>ζυ</sup>. Ut ergo hoc donum inconvulsum futuris temporibus conservetur, hoc scriptum ad testimonium fieri iussum nostra subscriptione firmavi, nostrorumque fidelium nominibus signari feci.

[dessin] Signum Hugonis comitis

Signum Roscelini<sup>24</sup> vicecomitis † Signum Avesgaudi episcopi † Signum Hamelini<sup>25</sup> de Leido castello † Signum Huberti clerici † Signum Haimoni<sup>26</sup> de Medano † Signum Rainaldi capellani † Signum Herberti<sup>27</sup> fratris comitis † Signum Hugonis Brecci † Signum Droci filii Milonis † Signum Odilarii Drudi † Frimata Cenomannis anno ab incarnatione Domini millesimo XIII.

### Le prioré de l'Abbayette<sup>28</sup> ou Villarenton, diocèse du Mans

#### Sources du chapitre :

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, ff. 60r-61v<sup>[bd]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [30r], p. 43 (ch. 10 § 10) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [54v-55r], p. 92-93 (ch. 21 § 18) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [24v-27r], p. 46-51 (ch. 4, 7, 8) ; Paris BNF, Latin 13 818, ø.

Le prioré de l'Abbayette, appelé aussi de Villarenton, situé en la paroisse de La Dorée, diocèse du Mans, distant de 9 lieues<sup>29</sup> du Mont Saint-Michel, *Prioratus Michaelis de abbatiola seu de Villarenton*. Il passe presentement pour simple, quoy qu'estant de grand revenu, vallant 3 000 livres de rente et plus. Il semble qu'il fut autrefois conventuel. Il n'appert toutefois point, et dans plusieurs actes dudit prioré, il est fait mention du

Le prioré de l'Abbayette 8°.

---

ζσ circum cludit : circoncludit *Broussillon*. | ζτ damnationem *Broussillon*. | ζυ recipiat *Broussillon*.

[bd]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 120-122, n° 38.

24. Roscelin, vicomte du Maine (Bertrand de Broussillon (éd.) 1895, 6, n. 1). 25. Hamelin de Château-du-Loir (Bertrand de Broussillon (éd.) 1895, 6, n. 2). 26. Haimon de Mayenne (Bertrand de Broussillon (éd.) 1895, 6, n. 3). 27. Herbert Raccon (Bertrand de Broussillon (éd.) 1895, 6, n. 4). 28. Sur le prieuré de Saint-Michel de l'Abbayette, voir Bertrand de Broussillon 1894. 29. Le village de La Dorée se situe à 51 km du Mont Saint-Michel.

prieur de Villarenton simplement sens<sup>EV</sup> dire qu'il y eust communauté de moines en iceluy. Toutefois, ce mot de l'*abbatiola* signifie une petite abbaye.

Il y a eu plusieurs biens facteurs de temps en temps à iceluy, comme aussy plusieurs choses ont esté aquises par le mesnagement des moines du Mont Saint-Michel.

Ce fut le duc Yves qui donna le plus beau et le meilleur dudit prioré soubz l'abbé Mainard 2<sup>e</sup> du nom, ou plustost, rendit<sup>30</sup> ce que ces predesseurs avoient osté à ce monastere, en ce lieu là, comme il se collige par sa chartre<sup>[be]</sup> qui suit<sup>[bf]</sup>.

||<sup>[25<sup>re</sup>]</sup> Le sieur Robert de Gorran, seigneur de Toanerre<sup>31</sup>, et ses successeurs<sup>32</sup>, ont fait plusieurs grands biens<sup>EW</sup> audit prioré. Ils ont donné les eglises<sup>EX</sup> de Saint-Victur-de-Livaré et Saint-Berthevin, avec la chappelle de leur chasteau de Tonnairre<sup>[bg]</sup>, avec les dixmes appartenantes et deppendances, comme est à voir dans les chartres qui suivent cy-après. Ledit Robert<sup>33</sup> estoit si devot à saint Michel, qu'il luy fit tout le bien qu'il peut, jusques la qu'il donna<sup>[bh]</sup> la dixmes de tous ses estangs et pescheries, fours, etc. Il porte en son escusson<sup>EY</sup> d'armoiries trois lions<sup>EZ</sup> rempantz<sup>[bi]</sup>.

Robert, chevallier, seigneur de Landevy<sup>34</sup>, donna la chappelle de Saint-Thomas<sup>FA</sup> de la Concive audit prioré de l'Abbayette, avec ses appartenances situées en la paroisse de Saint-Denis-de-Gastines<sup>[bj]</sup>.

---

EV « parler » biffé après « sens ». | EW « susdit » biffé après « biens ». | EX « cures » biffé et remplacé par « eglises » dans l'interligne. | EY « d'armoiry » biffé après « escusson ». | EZ « de gueulles à 3 lions » biffé et remplacé par « trois lions » dans l'interligne. | FA « de Saint-Thomas » ajouté dans l'interligne.

[be]. L'acte original, autrefois conservé aux Archives départementales de la Manche, a disparu en 1944, après avoir été édité par Arthur Bertrand de Broussillon (Bertrand de Broussillon (éd.) 1894, 9-12, n° 1). [bf]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 10 § 10). [bg]. Voir l'édition des actes par Arthur Bertrand de Broussillon : une charte de Robert, datée de 1097-1125 (Bertrand de Broussillon (éd.) 1894, 18-20, n° 8) ; une charte de Raoul de Gorram ratifiant les dons de ses prédécesseurs datée de 1191-1212 (Bertrand de Broussillon (éd.) 1894, 32-33, n°

20). [bh]. La source de Thomas Le Roy est perdue ; l'acte a été édité par Arthur de Bertrand de Broussillon (Bertrand de Broussillon (éd.) 1894, 43, n° 32), d'après une copie conservée dans Paris BNF, Latin 5430A, f. 147. [bi]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 21 § 18) [bj]. La donation de Robert de Landivy est relatée par Juhel de Mayenne dans une charte datée de 1198-1212 ; cette charte originale était autrefois aux Archives départementales de la Manche ; elle a été éditée avant sa destruction par Arthur Bertrand de Broussillon (Bertrand

30. La charte de donation d'Yves est datée du 12 octobre 997 par Arthur Bertrand de Broussillon. 31. La Tannière (Saint-Berthevin-la-Tannière, Landivy, Mayenne). 32. Dans la charte, transcrite ci-dessous, la donation des églises Saint-Victur de Livaré et Saint-Berthevin est faite par un certain Robert, sans d'autres éléments d'identification. La charte est datée de 1097-1125 (Bertrand de Broussillon (éd.) 1894, 18-20, n° 8). La charte suivante rappelle ces donations et y ajoute la chapelle du chateau de la Tannière ; elle est émise par Raoul de Gorran, seigneur de la Tannière, entre 1191 et 1212 (Bertrand de Broussillon (éd.) 1894, 32-33, n° 20). Plusieurs donations ont été faites par les seigneurs de la Tannière, nommés de Gorran / Gorron / Goram, notamment une donation en 1235 de Robert de Gorram. On peut faire l'hypothèse que Thomas Le Roy a ajouté l'élément de nom « de Gorran, seigneur de Toanerre » à Robert, donateur de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, d'après la lecture des autres chartes de donation. 33. Il y a confusion d'époque ; Robert de Goram abandonne bien la dime de la pêche de ses étangs de la Tannière et de Lévaré, mais il ne s'agit pas du même personnage que cité précédemment ; la donation date de 1236, soit plus d'un siècle après la première donation citée ; voir Bertrand de Broussillon (éd.) 1894, 43, n° 32. 34. Landivy (Mayenne, ch.-l. cant.).

Item Odo, chevalier, seigneur de Montenay, donna plusieurs choses au dit Montenay, de quoy a esté faite la cure de Montenay deppendante de l'abbaye du Mont Saint-Michel<sup>35</sup>, à cause dudit prioré de l'Abbayette, et du depuis reconnue, en deppendre par acte authentique entre le doyen du Mans qui la pretendoit et les moines, lesquelles actes sont sans date, quoy qu'en bonne forme. Toutefois, il est douteux si ladite abbaye est à present en possession de la presenter. nota

L'église<sup>FB</sup> de Livaré est une cure à present et<sup>FC</sup> et vault de rente 700 livres avec celle de Saint-Berthevin qui vaut 800 livres, le tout au diocèse du Mans en la presentation de l'abbaye du Mont Saint-Michel.

CHARTA DONATIONIS<sup>36</sup> DE ABBATIOLA, CUM PERTINIIS VILLARENTON, CANTAPIA, CARDON, ETC.

**Sources du chapitre** : AD 50 (acte disparu<sup>[bk]</sup>).

**Passages parallèles** : Avranches BM, 210, ff. 50r-51r<sup>[bl]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [62v-63r], p. 110-111 (ch. 22 § 36) ; Paris BNF, Français 18950, f. [25r-v], p. 47-48 (ch. 4, 7, 8, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

In nomine sancte<sup>ζφ</sup> et individue<sup>ζχ</sup> Trinitatis, Patris et Filii<sup>ζψ</sup> et Spiritus Sancti. Predecessorum patrum decretum<sup>ζω</sup> traditumque est, ut si quis, suarum quiddam facultatum cuilibet sanctorum loco sue<sup>FD</sup> ηα pro remedio anime<sup>ηβ</sup> donaverit, seu

---

**FB** « L'église à present [mention illisible]. La cure de Livaré est de sa presentation sans contredit » biffé avant « L'église ». | **FC** « L'église de Livaré est une cure à present et » ajouté dans l'interligne. | **FD** « sui » biffé et remplacé par « sue » dans l'interligne.

---

ζφ sanctae *Broussillon*. | ζχ individuae *Broussillon*. | ζψ et filii *non hab. Keats-Rohan*. | ζω ante decretum *hab. auctoritate Broussillon*. | ηα suae *Broussillon*. | ηβ animae *Broussillon*.

de Broussillon (éd.) 1894, 34-35, n° 22) ; voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 20 § 9). **[bk]**. L'acte original a été édité par Arthur Bertrand de Broussillon avant sa disparition en 1944 ; voir Bertrand de Broussillon 1894, 9-12, n° 1 ; un fac-similé d'une partie de la charte demeure cependant dans cette édition. **[bl]**. Keats-Rohan (éd.) 2006, 108-110, n° 26.

**35.** Arthur Bertrand de Broussillon édite une notice de deux dons faits à l'abbaye à l'Abbayette d'après Paris BNF, Latin 5430A, p. 154 : « Dominus Odo de Montenneio donat ecclesie Sancti Michaelis et monachis ejusdem monasterii terram que est juxta proprios Holdri, pro anima sua et anima Agnetis, uxoris sue, et pro animabus antecessorum suorum, concedentibus uxore sua et filiis. Anno ab incarnatione Domini 1139. Paganus concedit supradictam medietatem ejusdem terre, que sua erat in elemosina, pro anima sua et pro anima uxoris sue et antecessorum et successorum, concedentibus uxore sua, Eustachia et filiis sus, Rainaldo et Odone. Ad hec dona affuerunt histi : Bernardus sacerdos, Odo Burnellus, Gacio de Castello Romano, Odo de Loisvilla, Haimericus de Morlaio, Gaufridus de Templedoria, Renaldus Cockin, Simon de la Boesche, Boschardus Boguet, Ricanus, Herveus de Montsorel, Freelinus, Osbertus Mediatarius, Garnerius, Albericus. Hæc elemosina fuit data in tempore quo Clemens sacerdos et Brientius prior erant apud Goherium » (Bertrand de Broussillon (éd.) 1894, 24, n° 12). **36.** La charte est datée du 12 octobre 997 par Arthur Bertrand de Broussillon.

quolibet cunque modo<sup>ny</sup> tradiderit, ut perpetualiter ab omnium succedentium calumpniatione in conculsa<sup>nd</sup> incontaminataque ipsa donatio seu traditio perseveret, exindé auctoritatis<sup>ne</sup> testamentum sollemniter<sup>nc</sup> faciat. Quocirca ego Yvo<sup>nn</sup> notum volo esse omnibus tam presentibus quam futuris, quod monachi Sancti Michaelis, Mainardus videlicet abbas<sup>no</sup> ceterique fratres sub eo degentes, me adeuntes<sup>ni</sup> postularerunt ut terram, quam mei antecessores pro suarum salute animarum jam olim loco ejusdem Sancti Michaelis donaverant, sed, irruente Normanorum<sup>nk</sup> infestatione, locus ipse per<sup>FE</sup> multorum curricula annorum amiserat, eidem loco fratribusque ibi Deo sanctoque archangelo servientibus, pro<sup>nl</sup> meorum parentum animabus nec non<sup>nm</sup> etiam pro meorum remissione peccatorum<sup>ni</sup>, redderem. Quorum petitionibus pulsatus multociens<sup>ny</sup> adquevi, tandem, compensans<sup>nk</sup> quam felix foret commercium pro terrenis celestia<sup>no</sup>, pro temporalibus mercari permansura, quid<sup>ll<sup>e</sup>. [25v]</sup> quid<sup>np</sup> etiam divina suadeat sententia que<sup>np</sup> nos amicos facere precipit de iniquitatis mammona<sup>no</sup> ut<sup>nr</sup> nos<sup>FF</sup> in eterna<sup>nv</sup> recipiant tabernacula, et quoniam, sicut ignis aqua, sic elemosina<sup>np</sup> extinguitur peccatum, atque illic recondere<sup>nx</sup> thesauros<sup>nw</sup>, ubi eos neque erugo neque tinea deteret. Hujuscemodi igitur et alii ortamentis submotus, meorum reminiscendo peccaminum nimiumque pertimescendo mortis perpetue<sup>no</sup> exitium<sup>na</sup> gaudiique celestis tota aviditate mentis concupiscendo contubernium, reddidi predicto loco atque fratribus ibi semper Deo sanctoque Michaeli servientibus cum consensu et volantate<sup>nb</sup> meorum parentum duarum videlicet sororum mearum : Billehendis atque Eremburgis, nec non<sup>ny</sup> duorum avunculorum, Senifredi<sup>nd</sup> episcopi et Guillelmi<sup>ne</sup>, atque cognatorum : Guillelmi<sup>nc</sup> clerici, Roberti Sutsardi rursusque Guillelmi laici, predictam terram, villas scilicet viii<sup>o</sup>, nuncupatas his vocabulis : Villarentom<sup>ni</sup>, Cantapia, Valandrein<sup>no</sup>, Lacerins, Montgulfon, Cardun, Larcellosa, Genei<sup>ni</sup>, sitas in territorio Cenomannico<sup>nk</sup> in confinio Abrincatensis<sup>na</sup> regionis ; reddidi quippe et tradidi eis, pro salute anime<sup>ni</sup> meae atque patris mei Fulconii et matris meę Rothais, et omnium meorum parentum, perpetualiter possidendas, cum terris cultis et incultis, cum silvis, cum aquis, et cum omnibus ipsis predictis villis, appendiciis, ea lege atque tenore, ut habeant, teneant, possideantque eas omni tempore, absque omnium parentum meorum seu quorumcumque calumpniatione<sup>ni</sup> et contradictione successorum. Quod si quis hujuscemodi testamentum diabolicę<sup>ny</sup> pravitatis stimulatus aculeis effringere

octo villas

FE « multa annorum » biffé après « per ». | FF « materna » biffé après « nos ».

ny cunque modo : cunquemodo *Broussillon*. | nd in conculsa : inconvulsa *Broussillon*. | ne auctoritatis *Broussillon*. | nc sollemniter *Broussillon*. | nn Ivo *Broussillon*. | no abba *Broussillon*. | ni adientes *Broussillon*. | nk Normanorum *Broussillon*. | nl pro — animabus : et pro eorum *Broussillon*. | nm nec non : necnon *Broussillon*. | ni peccaminum *Broussillon*. | ny multoties *Broussillon*. | nk compensans *Broussillon*. | no caelestia *Broussillon*. | np quid non hab. *Broussillon*. | nr quae *Broussillon*. | ne mamona *Broussillon*. | ni qui *Broussillon*. | nv aeterna *Broussillon*. | ny aelemosina *Broussillon*. | nx ante recondere hab. nostros *Broussillon*. | ny tesaurus *Broussillon*. | no perpetuae *Broussillon*. | na exitum *Broussillon*. | nb voluntate *Broussillon*. | ny nec non : necnon *Broussillon*. | nd Seinfredi *Broussillon*. | ne Guillelmi *Broussillon*. | nc Guillelmi *Broussillon*. | ni Villa Arunton *Broussillon*. | no Val Andrein *Broussillon*. | ni Genet *Broussillon*. | nk Cinnomannico *Broussillon*. | na Abricatensis *Broussillon*. | ni anime *Broussillon*. | ni calumpniatione *Broussillon*. | nv diabolicę *Broussillon*.

atque contaminare voluerit, Dei omnipotentis virtute et sancti<sup>θξ</sup> Michaelis cui injuriam facere presumpserit atque omnium sanctorum, anathematizetur perhenniter. Ut autem hujus nostrę<sup>θo</sup> redditionis auctoritas verius credatur et diligentius conservetur per omnia firmissime futuris temporibus teneatur, manu propria subter firmavimus. Actum Castro Fratrensi, IIII idus octobris regnante Roberto<sup>θr</sup> rege Francorum.

Ego Yvo<sup>θp</sup> firmavi<sup>θσ</sup> † Gosbertus signavit † Herveus<sup>θτ</sup> signavit † Willimus<sup>θv</sup> signavit † Walterius<sup>θφ</sup> signavit † Goscelinus<sup>θχ</sup> signavit † Tescelinus signavit † Walterius signavit † Lambertus<sup>θψ</sup> signavit † Tescelinus signavit<sup>θω</sup> † Goiscelinus signavit † Sevinfredi<sup>θα</sup> episcopus signavit Et multi alii Yvonis parentes<sup>iv</sup>

[dessin : Hugonis] Hugonis comitis signum †

Radulfi vicecomitis<sup>θβ</sup> † Signum † Mainardi signum † Isaac † signum † Wullelmi signum † Droconis<sup>θγ</sup> signum † Hodonis thesaurarii<sup>θδ</sup> signum † Harduini signum † Huberti signum † Haimonis signum † Huberti clerici signum † Hamelini<sup>θε</sup> signum †

||F. [26R] CHARTA<sup>37</sup> DE ECCLESIIS DE LIVARÉ ET DE SANCTO BERTHEVINO.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 210, ff. 60r-61v<sup>[bm]</sup>.

**Passages parallèles :** –

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [54v-55r], p. 92-93 (ch. 21 § 18) ; Paris BNF, Français 18950, f. [26r], p. 49 (ch. 4, 7, 8, 3) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

In nomine sancte et individue trinitatis qui<sup>ιζ</sup> vult omnes homines salvos fieri et ad agnitionem veritatis venire. Ego Robertus<sup>ιη</sup> inspirante superna clementia saluti anime meę consulens, offero Deo sanctoque archangelo Michaeli et sibi famulantibus, de

---

θξ et sancti : sanctique *Broussillon*. | θo nostrae *Broussillon*. | θπ Rotberto *Broussillon*. | θp Ivo *Broussillon*. | θσ post firmavi hab. sig. *Broussillon*. | θτ Herveus *Broussillon*. | θv Vuillelmi *Broussillon*. | θφ Vualterius *Broussillon*. | θχ Goiscelinus signavit Tescelinus signavit Walterius signavit non hab. *Broussillon*. | θψ post Lambertus hab. clericus *Broussillon*. | θω Tetscelinus *Broussillon*. | θα Signifredus *Broussillon*. | θβ post vicecomitis hab. sig. *Broussillon*. | θγ Droco *Broussillon*. | θδ tesaurarii *Broussillon*. | θε Haimelini *Broussillon*. | ιζ que *Broussillon*. | ιη Rotbertus *Broussillon*.

[bm]. L'acte original était déjà perdu en 1894 quand Arthur du Cartulaire (Bertrand de Broussillon 1894, 18-20, n° 8) ; voir Bertrand de Broussillon a édité l'acte ; il l'édite d'après la copie aussi Keats-Rohan (éd.) 2006, 120-122, n° 38.

iv. On trouve en effet plusieurs autres noms sur la charte éditée par Arthur Bertrand de Broussillon.

37. L'acte est daté par Arthur Bertrand de Broussillon entre 1097 et 1125.



+ de Livaré

AA f. 56<sup>[bn]</sup>.

mea hereditate, duas ecclesias sitas in territorio Medani<sup>θ</sup> castri, videlicet ecclesiam Sancti Victorii<sup>+</sup>, et ecclesiam<sup>u</sup> Sancti Berthevini<sup>κ</sup>, cum omnibus rebus quas juri ecclesie certum est pertinere, quas monachi sancti Archangeli quondam, consensu Gaufridi Medani<sup>λ</sup> castri ducis, a possessoribus, qui tunc eas sibi vendicarant acceperunt<sup>μ</sup>. Ego vero ipsis decedentibus, favente Hugone supra dicti Gaufridi<sup>ν</sup> fratre, easdem<sup>FG</sup> sancto Michaeli et sibi famulantibus restitui. Preterea ex meo hereditario jure famulantibus eidem archangelo contrado duarum carrucarum terram suo dominio perpetuo possidendam, sine ulla abhinc mea dominatione<sup>FH</sup>. Ex omnibus vero rebus que mihi super<sup>ν</sup> sunt scilicet, terris silvis, aquis et ceteris quecumque<sup>ξ</sup> in talibus possidentur, quicquid<sup>ο</sup> acquisitum<sup>τ</sup> fuerit, vel, ut apertius<sup>ρ</sup> dicam, quicquid exinde lucri exierit, medietatem michi et aliam sancto Michaeli concedo. Excipio tantummodo meorum militum servitium, quod mihi soli retineo; hoc etiam insuper addens quod si aliquis ex eisdem militibus, ex sua terra, aliquid tradere ipsis monachis, pro remedio anime sue, voluerit, sine ulla mea contradictione, efficere poterit. Quin etiam hoc adjungo quia nulli meo homini, exceptis militibus, ullam vim faciam preter commune consilium eorumdem monachorum. Hęc autem si quis, instigante Diabolo, evellere conatus fuerit, ęterni ignis flammam sustineat. Et ut omnia supradicta inconuvulsa permaneant manu sua Hugo, dux Medani<sup>σ</sup> castri, firmare non renuit. Devotis fidelium beneficiis assensum non denegare et divini muneris est et consuetudinis servorum Dei; unde et ego Hildebertus sanctę Cenomanensis<sup>τ</sup> ecclesie indignus episcopus, prefati Roberti<sup>υ</sup> beneficio assensum prestiti, salvoque nostrę matris ecclesie jure, prefatam corroboravi largitionem. Ne quis igitur prescriptam donationem vel minuere<sup>φ</sup> vel adnullare presumat omnimodis prohibemus, eos anathematis jaculo confodientes, quicumque<sup>χ</sup> in irritum, quod absit, prefatum deducere temptaverint beneficium. Ne quis autem dubitet prefatam a nobis prodisse confirmationem, manu propria subscripsimus<sup>ψ</sup>.

Signum Hugonis ducis † Signum<sup>ω</sup> Roberti datoris hujus doni † Signum<sup>κα</sup> Guarini fratratis ejus † Signum Fulcuini. † Signum<sup>κβ</sup> Gaufridi filii Subvini † Signum Guillelmi filii Gaufridi † Signum Gauterii † Signum<sup>κγ</sup> Hildeberti episcopi † Signum Burchardi

---

FG « fratre easdem » biffé et remplacé par le même dans la marge gauche. | FH « doaoem » biffé et remplacé par « dominatione » dans l'interligne.

---

θ Medavi Broussillon. | u ecclesiam non hab. Broussillon. | κ Bertvini Broussillon. | λ Medavi Broussillon. | μ acceperunt Broussillon. | ν Graufredi Broussillon. | ρ insuper Broussillon. | ξ quecumque Broussillon. | ο quidquid Broussillon. | τ acquisitum Broussillon. | ρ aptius Broussillon. | σ Medavi Broussillon. | τ Cenomannensis Broussillon. | ω Rotberti Broussillon. | φ imminuere Broussillon. | χ quicumque Broussillon. | ψ post subscripsimus hab. nostroque signavimus sigillo Broussillon. | ω ante signum hab. Et ego mei subterfirmavi Broussillon. | κα ante signum hab. Testibus his idoneis adhibitibus qui subter inscripti sunt : S Burcardi filii Rotberti. † Broussillon. | κβ signum — subvini non hab. Broussillon. | κγ signum — episcopi non hab. Broussillon.

[bn]. Avranches BM, 210, ff. 60v-61v (ancienne foliotation : LVI) : Keats-Rohan (éd.) 2006, 120-122, n° 38.

fili Roberti † Signum Roberti filii Pavonis † Signum Stabilinii<sup>κδ</sup> † Signum Radulfi †  
Signum Laurentii † Signum Rainaldi clerici †

||<sup>ε</sup>. [26<sup>v</sup>] CHARTA<sup>38</sup> RADULFI DE GORRAN, DOMINI DE TAONARIA, PRO PRIORATU DE ABBATIOLE.

**Sources du chapitre** : AD 50 (acte disparu<sup>[bo]</sup>).

**Passages parallèles** : Paris BNF, Latin 5430A, f. 146.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [35r], p. 53 (ch. 13 § 5) ; Paris BNF, Français 18950, f. [26<sup>v</sup>], p. 50 (ch. 4, 7, 8, 4) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Omnibus<sup>κε</sup> Christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit, Radulfus de Gorran, salutem<sup>v</sup>. Noverit universitas vostra quod ego pro salute anime mee et heredum meorum, dono et concedo, et presenti carta, confirmo ecclesie beati Michaelis de periculo maris et monachis ibidem Deo servientibus, omnes elemosinas, quas antecessores mei, pro salute pro salute animarum suarum, prefate ecclesie contulerunt, easdem elemosinas propriis exprimens nominibus : ecclesiam videlicet Sancti Bertevini<sup>κζ</sup>, cum omnibus pertinentiis suis, cum capella castelli mei de Taonaria<sup>κη</sup> et plateam, cum orto et osca<sup>κθ</sup> terre, ad unum burgensem<sup>κι</sup> hospitandum, liberam et quietam ab omnibus servitiis et consuetudinibus ad faciendam voluntatem abbatis et conventus, cum legali communitate, quam homines mei habent per totam terram meam et decimam census hominum meorum, et decimam omnium que ad me pertinent, in foro et nundinis de Taonaria, et decimam omnium reddituum foreste mee de Haya Menardi<sup>κκ</sup> et decimam molendinorum meorum et furnorum in Taonaria et Megaudes et Livare constitutorum et ecclesiam<sup>κλ</sup> de Livare cum decimis et pertinentiis suis, cum toto tenemento, quod Gauterius Foucher<sup>κμ</sup> tenuit de abbate in Livare. Licebit etiam priori de Villarenton singulis annis habere duodecim porcos, cum nutritura eorum infra

---

κδ stabil *Broussillon*. | κε omnibus — salutem : Universis Christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit Radulfus de Gorran salutem in Domino *Broussillon*. | κζ Bertvini *Broussillon*. | κη Taoneria *Broussillon*. | κθ arca *Broussillon*. | κι hospitem *Broussillon*. | κκ Mainard *Broussillon*. | κλ ecclesiam de : decimam *Broussillon*. | κμ Foucher *Broussillon*.

[bo]. Lacte a été édité avant sa disparition par Arthur Bertrand de Broussillon (Bertrand de Broussillon 1894, 32-33, n° 20).

v. La formule de début de l'acte transcrite par Thomas Le Roy est différente de celle éditée par Arthur Bertrand de Broussillon ; cependant elle est identique à une autre formule d'ouverture d'un acte de Raoul de Gorran (voir Bertrand de Broussillon 1894, 33-34, n° 21).

38. Lacte est daté entre 1191 et 1212 par Arthur Bertrand de Broussillon (Bertrand de Broussillon 1894, 32-33, n° 20).

annum, in foresta mea, quietos<sup>FI</sup> a pasnagio et de aliis porcis, qui fuerint in foresta<sup>FI</sup> illa, habebit idem prior decimam pasnagii. In his autem omnibus, nichil mihi nec heredibus meis retinui, preter<sup>FJ</sup> orationes ecclesie Beati Michaelis archangeli. Quod ut ratum permaneat et inconvulsum<sup>KV</sup> presens scriptum sigillo curie Cenomanensis<sup>KE</sup> et sigillo domini mei<sup>KO</sup> de Meduana et meo, de<sup>KP</sup> assensu Roberti<sup>KO</sup> fratris mei, feci roborari. Actum tempore Jordani<sup>KO</sup> abbatis et Alexandri prioris. Testibus Henrico de Gorran<sup>KT</sup> clerico, Roberto de Landevi, Reginaldo<sup>KV</sup> de Bosco Berengarii, militibus, Matheo<sup>KP</sup> de Forges, armigero, Radulpho<sup>KX</sup> tunc prioré de Villarenton, et multis aliis.

## [CONCLUSION]

**Sources du chapitre :** Acte original perdu.

**Passages parallèles :** Paris BNF, Latin 5430A, f. 149r.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [35r], p. 53 (ch. 13 § 5) ; Caen BM, Mancel 195, f. [55r], p. 93 (ch. 21 § 19) ; Caen BM, Mancel 195, f. [62v], p. 110 (ch. 22 § 35) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [26v-27r], p. 50-51 (ch. 4, 7, 8, 5) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Armoiries

Les armoiries dudit sieur de Gorran, seigneur de Taonaire, sont trois lions rampantz, deux et un. On ne peut discerner les couleurs.

Celles du seigneur de Meduana<sup>39</sup> sont six toupies, 3, 2 et 1 ; on ne scait pareillement les couleurs.

L'an 1245, Guillaume de l'Escluse donna audit prioré de l'Abbayette un beau pré appelé le pré Bourbon<sup>FK</sup>, de quoy il y a acte de donation<sup>[bp]</sup> scellée de ses armes. Il porte deux bandes ou tires de fusées en sautoier<sup>vi</sup>. Il n'appert point de la couleur<sup>[bq]</sup>.

---

FI « Illa » biffé après « foresta ». | FJ « oraōti » biffé après « preter ». | FK « ses arm » biffé après « bourbon ».

---

κμ quitto Broussillon. | κν inconcussum Broussillon. | κξ Cenomannensis Broussillon. | κο Juhelli Broussillon. | κπ de non hab. Broussillon. | κρ Roberti non hab. Broussillon. | κσ Jordani Broussillon. | κτ Gorran Broussillon. | κυ Raginaldo Broussillon. | κφ Mattheo Broussillon. | κχ Radulfo Broussillon.

[bp]. L'acte original est perdu ; une copie subsiste dans Paris 1894, 44-45, n° 34) ; l'acte est daté du 29 janvier 1245, ancien BNF, Latin 5430A, f. 149r, à partir de laquelle Arthur Bertrand style. [bq]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 21 § 19) de Broussillon a édité l'acte (Bertrand de Broussillon (éd.)

vi. **En sautoier** : on trouve dans le osé dans le sens du sautoir » ; le sautoir bande et de la barre encroix de saint FEW la formule en sautoir, qui en français étant la « pièce honorable formée de la André » (FEW, s. v. *saltare* (t. 11, p. 113)). moderne « se dit d'un meuble de blason

39. *Meduana* est le terme latin pour Mayenne.

L'an 1263, Jean et Raoult Trebil donnerent le fief de la Trebiliere ; leur escusson est chargé d'un homme à demy corps, armé d'un casque et cuirasse, sans pouvoir discerner les couleurs<sup>[br]</sup>.

||<sup>[27<sup>8</sup>]</sup> Il y a plusieurs autres donations et confirmations d'icelles faites de temps en temps audit prioré, d'où appert, par la chartre de Raoult de Gorran de l'autre part, que le prioré de Villarenton estoit auparavant celui de l'Abbayette, et que les abbé et moines du Mont Saint-Michel, ayant receu quantité d'aumosnes et charitez en ces quartiers là<sup>FL</sup>, assemblerent tout et en firent le prioré conventuel, ou plustost petite abbaye de Saint-Michel-de-l'Abbayette, y transportant le prioré de Villarenton et les dons et acquestz dans ce lieu là, et delà, l'Abbayette a pris son nom *prioratus Sancti Michaelis de abbatiola*.

Il estoit fort riche autresfois car il avoit tous les revenuz des eglises de Saint-Berthevin, de Saint-Victur de Livaré et des chappelles de Saint-Thomas-de-la-Cencive et de Toanaire, et Villarenton<sup>FM</sup>, esquels lieux, auparavant l'agregation du total à l'Abbayette, les moines de ce Mont Saint-Michel estoient obligéz d'avoir à tout le moins un religieux à chasque endroit, ce qui se prouve par une acte de permission<sup>[bs]</sup> donnée à iceux par ledit Raoult de Gorron, de retirer le religieux qui servoit la chappelle de Taonnaire, qui est es archives. Les deux chappelles susdites y sont encore unies, mais pour les deux<sup>FN</sup> eglises de Livaré et Saint-Berthevin, il y faut mettre des curez qui enportent beaucoup, ce qui diminue ledit prieuré de l'Abbayette.

**Le prioré de Saint-Michel de Gohery<sup>40</sup>, diocèse de Chartres. *Prioratus Sancti Michaelis de Goherio, diocesis Carnotensis.***

**Sources du chapitre :** n. c.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, ff. 56r-58v<sup>[br]</sup> ; Paris BNF, Latin 5430A, p. 83<sup>[bu]</sup>, .

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [31r], p. 45 (ch. 11 § 5) ; Caen BM, Mancel 195, f. [48r-v], p. 79-80 (ch. 19 § 4) ; Caen BM, Mancel 195, f. [50v], p. 84 (ch. 20 § 6) ; Caen BM, Mancel 195, f. [53v], p. 90 (ch. 21 § 11) ; Paris BNF, Français 18950, f. [27r-v], p. 51-52 (ch. 4, 7, 9) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Le prioré de Saint-Michel de Goroheré, ou Gohery, diocèse de Chartres, *prioratus Sancti Michaelis de Goherio diocesis Carnotensis*, est d'assez bon revenu. Il vaut environ 600 livres de rente. Il est tenu pour simple et cure conventuel comme tous

Le prioré de Saint-Michel de Gohery 9<sup>e</sup>

FL « du mai » biffé après « là ». | FM « et Villarenton » ajouté dans l'interligne. | FN « cures » biffé après « deux ».

[br]. L'acte original est perdu ; une copie subsiste dans Paris BNF, Latin 5430A, f. 152r, à partir de laquelle Arthur Bertrand de Broussillon a édité l'acte (Bertrand de Broussillon (éd.) 1894, 45-46, n° 35) ; l'acte est daté du 4 novembre 1263. voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 35) [bs]. L'acte est perdu ;

une copie subsiste dans Paris BNF, Latin 5430A, f. 159 ; voir aussi l'édition d'Arthur Bertrand de Broussillon (Bertrand de Broussillon (éd.) 1894, 33-34, n° 21). [bt]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 115-117, n° 34. [bu]. Marquis (éd.) 1888, 275.

40. Sur le prieuré Saint-Michel de Gohory, voir notamment Marquis 1888, 257-276.

les autres. Il y a cure ou vicquairerie perpetuelle deservie dans son eglise qui vaut environ 200 livres de revenu.

# Gautier, ou Waltier,

Il fut donné en partie<sup>FO</sup> à ce monastere du Mont Saint-Michel, par Theodoric, surnommé Œil de chien<sup>[bv]</sup>, et par <sup>#FP</sup> son frere, chevalliers, l'an 1081, scavoir l'eglises<sup>FO</sup>, chapelles, dixmes, terres et autres droictz seigneuriaux, comme il appert par la chartre qui suit<sup>[bw]</sup>.

L'an 1213, le seigneur de Lennerey<sup>41</sup> confirma tout ce qui avoit esté donné audit prioré, tant par ces predecesseurs qu'autres personnes et, de plus, donna le droit de forfaiture et le fit confirmer à l'evesque de Chartres<sup>[bx]</sup>.

L'an 1223, Geoffroy, viconte de Chasteaudun, donna le droit de foire dans Gohery le jour de saint Michel, en septembre<sup>[by]</sup>.

L'an 1233, Maurice, chevallier, seigneur de Leigny<sup>42</sup>, fit offre de tous ses biens près ledit Gohery pour ledit prioré et puis s'offrit luy mesme à la religion pour vivre selon la vie monastique en ce monastere du Mont Saint-Michel. Il y a plusieurs autres donations faites audit prioré desquelles les chartres sont authentiques es archives dudit monastere. Celles de la principale fondation sont<sup>FR</sup> seulemt ycy inserées<sup>[bz]</sup>.

[<sup>FR</sup>.<sup>[27v]</sup>] L'an 1304, il y eut grand debat entre les moines du Mont Saint-Michel, et Robert le Vidame, chevallier, seigneur de Meslay, touchant le droit de juridiction en toute l'estendue du dit prioré de Gohery. Mais, après qu'il fut plainement informé du dit droit et veu les chartres de donation d'iceluy, il a acquiesça, et donna nouvelle confirmations par forme d'appointement. Et l'an 1313, confirma derechef ledit droit de juridiction et<sup>FS</sup> tous les dons faitz audit prioré<sup>[ca]</sup>.

#### CHARTA DE GOHERY.

Sources du chapitre : AD 50 (acte perdu).

---

FO « autrefois » biffé et remplacé par « en partie » dans l'interligne. | FP « Valtier Gautier » biffé après « par » remplacé par Gautier ou Waltier dans la marge de gauche. | FQ « an » remplacé par une apostrophe | FR « est » biffé et remplacé par « sont » dans l'interligne. | FS « mais » biffé et remplacé par « et » dans l'interligne.

[bv]. La donation est copiée par notre auteur ; voir *infra* pour la tradition. [bw]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 11 § 5). [bx]. La chartre a été éditée partiellement par l'abbé Marquis (Marquis (éd.) 1888, 275-276) d'après une copie présente dans un recueil de Gaignières (Paris BNF, Latin 5430A, p. 87-88). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 19 § 4). [by]. Lacte a été édité (Marquis (éd.) 1888, 275) et traduit (Marquis 1888,

267) par l'abbé Marquis, d'après la copie conservée dans Paris BNF, Latin 5430A, p. 83. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 20 § 6). [bz]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 21 § 11). [ca]. Lacte de 1304 est mentionné dans le recueil de Gaignières (Paris BNF, Latin 5430A, p. 95-96) ; celui de 1313 est copié dans le même recueil (Paris BNF, Latin 5430A, p. 95). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 26 § 6).

41. Lanneray (départ. Eure-et-Loir, cant. Châteaudun).

42. Sagit-il de Luigny (départ. Eure-et-Loir, cant. Authon-du-Perche) ?

**Passages parallèles** : Avranches BM, 210, ff. 56r-58v<sup>[cb]</sup> ; Paris BNF, Latin 5430A, p. 84-85.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [31r], p. 45 (ch. 11 § 5) ; Paris BNF, Français 18950, f. [27v-28r], p. 52-53 (ch. 4, 7, 9, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, o.

In nomine sancte et individue trinitatis patris et filii et spiritus sancti. Anno ab incarnatione domini millesimo octogesimo uno, hec charta facta est. Antecessorum nostrorum institutionibus sancitum decretumque est ut qui suarum facultatum quiddam loco sanctorum alicui vitę superne accensus amore perhenniter possidendum tradere voluerit, solempne exinde idonearum personarum plurimis astipulationibus fulcitum testamentum, ut id inconvulsum permaneat, faciat. Referentibus enim quam plurimis sanctę Dei ecclesię doctoribus divinum esse preceptum didici, ut illic nostri recondantur thesauri, ubi omnis aberit furum formido, omnisque tinearum demolitio, esseque quoddam peccatorum purgatorium elemosinam, et quod Deus in largiendo munificos exposcit, qui se in retribuendo preparat munificentissimum. Detur igitur Deo, non nostrum sed suum. Quid enim habere putamus, quam quod ab eo accepimus ? Tribuatur frigide aquae calix, ut eterna recipiatur merces. Tanti valere regnum audimus Dei quantum habemus. Suffecit viduę quadrans. Profuit et Zachæo, bonorum suorum dimidii distributio. Quę denique ad id quod finitur, ad<sup>κψ</sup> id quod non finitur comparatio ? Scilicet pro terrenis celestia, pro perituris<sup>κω</sup> mereri perpetua. His et aliis divine auctoritatis incitati hortamentis ego<sup>FT</sup> Teodericus Oculus Canis et #<sup>FU</sup> similiter Oculus Canis vocatus frater<sup>FV</sup> meus, penas inferni cupientes effugere, et paradisi gaudia desiderantes habere post mortem corporis, damus sancto Michaeli de periculo maris et monachis in eodem loco Deo servientibus quemdam<sup>λα</sup> locum qui Goheri vocatur in Dunensi pago, capelle scilicet medietatem, et quidquid juris ecclesię in ea nostrum est. Concedimus eis etiam viginti aripenna terrę cum quadraginta hospitibus, et decimam eorumdem aripennorum medietatem videlicet. Concedimus quoque eis terram unius carruce cum nostra parte decimę, et terragii medietatem totius terrę nostre adjacentis, et pertinentis ad præfatum locum. Et ego Gerardus Brunel do sancto Michaeli et suis monachis aliam partem ejusdem capellę et aliam partem decimę aripennorum et carruce monachorum. Et ego Helgotus Brunel concedo. Et ego Radulfus Brunel concedo. Et ego Hugo Brunel concedo. Et ego Adam Brunel concedo. Hec igitur damus pro remedio animarum nostrarum ac parentum et amicorum nostrorum et ut simus participes totius beneficii monachorum sancti Michaelis sicut unus eorum. Quod si aliquis diabolice pravitatis telo jaculatus qualicumque modo huic donationi<sup>||F. [28R]</sup> calumpnationis vim inferre presumpserit, ipse consentientesque sibi totius<sup>FW</sup> excommunicationis atque maledictionis cum Juda

# Gauterius ou Wallerius

---

FT « Teodericus » biffé après « ego ». | FU « Walterius » biffé et remplacé par « Gauterius ou Wallerius » dans la marge de gauche. | FV « ejus » biffé après « frater ». | FW « & » biffé après « totius ».

---

κψ ad non hab. Keats-Rohan. | κω pro perituris : propituris Keats-Rohan. | λα quemdam Keats-Rohan.

[cb]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 115-117, n° 34. La charte fut traduite et copiée partiellement par l'abbé Marquis (Marquis (éd.) 1888, 259-260 et 274-275), probablement d'après les copies présentes à la Bibliothèque nationale de France.

traditore et Dathan et Abiron perhenniter irretiantur vinculis. Amen. Hec itaque donatio facta fuit in castrum Brajo in domum Bernardi de Buslo, vidente et audiente Gaufrido Godescali filio, cujus beneficio et admonitione istud totum factum fuit. Ipse etiam<sup>λβ</sup> hoc concessit et Ada conjux ejus, et Hugo filius ejus. Hujus donationis sunt testes qui adfuerunt presentes. Bernardus de Buslo. † Hosmundus de Malo Consilio † Et Garnerius frater ejus. † Gaufridus Guarinus<sup>λγ</sup> † Rainaldus del Castel † Hugo de Arreis † Raherius faber. † Girardus filius ejus † Hermandus Boccharius † Gauterius filius ejus † Durandus Grinnun † Anshetillus clericus † Rannulfus monachus suscepit istud donum Rainaldus decanus testis<sup>λδ</sup> hujus donationis, et ipse fuit inde per omnia procurator et adjutor.

#### ALIA CHARTA DE GOHERY.

**Sources du chapitre :** Acte original perdu

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, f. 58v<sup>[cc]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [31r], p. 45 (ch. 11 § 5) ; Paris BNF, Français 18950, f. [28r], p. 53 (ch. 4, 7, 9, 3) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

In<sup>λε</sup> nomine Domini nostri Jesu Christi. Amen. Anno ab incarnatione ejusdem<sup>λζ</sup> domini millesimo octogesimo secundo<sup>FX λη vii</sup>. Gauterius Oculus Canis volens ire in Hispaniam<sup>λθ</sup>, dedit sancto Michaeli medietatem decime de Gohery quam scilicet retinuerat quando primum donum dedit, et quicquid juris ecclesie habebat in Montemont sive in illis locis qui pertinent ad capellam de Gohery. Hoc donum tunc temporis fecit, ut sanctus Michael qui est princeps celestis militie et dux populi Dei eum sanum duceret et incolumen reduceret. Facta est itaque hec donatio apud Castrum Dunum in domo Gaufridi filii Godescalli presente Hugone vicecomite et concedente donationem omnium rerum que dantur Sancto Michaeli in Gohery, et presente Teoderico Oculus Canis et Radulfo Oculus Canis qui hoc donum concesserunt Hugo. quoque<sup>λι</sup> sororius eorum, et Gaufridus Rufus sororius eorum presentes adfuerunt, et Guillelmus de Melesvilla, et Guericus famulus Gauterii de Dumo, et Garnierus famulus mona-

---

FX « septimo » biffé et remplacé par « secundo » ajouté dans l'interligne.

---

λβ eciam *Keats-Rohan*. | λγ guarin *Keats-Rohan*. | λδ post testis *hab. est Keats-Rohan*. | λε in — amen *non hab. Keats-Rohan*. | λζ eiusdem *non hab. Keats-Rohan*. | λη septimo *Keats-Rohan*. | λθ Hispaniam *Keats-Rohan*. | λι post quoque *hab. de Rupe Keats-Rohan*.

[cc]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 117, n° 34. Cette charte est écrite à la suite de la précédente dans le cartulaire séparée par *Item* seulement. L'invocation *In nomine domini Iesu christi Amen* n'est pas reprise.

*vii.* D'après cette biffure et la leçon *octogesimo secundo*, pourrait-on faire l'hypothèse que Thomas Le Roy copie cette charte d'après deux sources ? Le cartulaire et une autre source ? En effet *septimo*, biffé et remplacé par *secundo* par Thomas Le Roy, est la leçon du Cartulaire.

chorum, et Ansethillus clericus. Hoc donum suscepit Rannulphus<sup>λκ</sup> monachus, et hanc cartam fieri<sup>FY</sup> fecit in Monte Sancti Michaelis. Anno<sup>λλ</sup> sequenti nempe ad incarnatione domini millesimo octogesimo tertio, perrexit idem<sup>λμ</sup> Gauterius Oculis canis, ad Montem Sancti Michalis<sup>λν</sup> et ibi interfuit<sup>λν</sup> in die natalis Domini, et ut firma omni tempore hec carta teneatur per hoc signum sanctę crucis suscriptum eam confirmari voluit, et super altare sancti Michaelis posuit, et manu<sup>FZ</sup> sua subscripsit.

Signum Gauterii qui vocatur<sup>λξ</sup> Oculis Canis † Actum est hoc in presentia Donni Rogerii<sup>λο</sup> abbatis, et Mathię prioris et Martini subprioris et Maini cantoris et Guillelmi de Boilon, et Garnerii juvenis, et aliorum monachorum multorum<sup>λπ</sup>. Isti laici fuerunt præsentes, Tescelinus † Robertus prepositus † Guillelmus Calcebuet<sup>λρ</sup> † Si quis igitur huic donationi calumpniam ingesserit, sit a bonis anathema, sit a<sup>λσ</sup> malis maranatha per omnia seculorum secula. Amen.

De mot à mot.

[TRANSITION]

||F. [28v] Toutes ces belles donations et chartres d'icelles faites aux moines du Mont Saint-Michel par les susdits pour la fondation du prioré de Goheri ; toutefois 16 ans après la dernière qui fut l'an 1083 par Gautier œil de chien, Raoult, frere du dit Gautier, reclama toutes les dites donations faites par Teodoric et Gautier. Il y a bien apparence qu'ils estoient decedez ; ce qui apporta grand trouble au monastere et particulièrement au religieux qui demouroit en ce lieu par obedience, auquel temps les moines obedienciers des priorez forains n'avoient encore pris la qualité de prieur aussi ny estoient-ils qu'*ad tempus*, et rendoient compte à la mere abbaye du revenu des dits priorez.

#16 ans

Enfin ce bon pere fit tant que Raoult desista de ses entreprises, et comme il est à croire par le moyen d'une somme d'argent, quoy qu'il n'en soit pas fait mention dans l'acte de desistement. Voila la paine en laquelle estoient les gens d'eglises et sur tout les moines pour la conservation de leur biens pour ce qu'il n'y avoit point encore de<sup>GA</sup> cours souveraines en France pour les soubztenir contre les incursions des voisins puissantz et tirans.

De plus, il est à noter, et il se tire de toutes les chartres presque que les biens de cette<sup>GB</sup> abbaye quoy que<sup>GC</sup> donnez en apparence ont toutfois esté acquis pour la plus grande partie par le bon mesnagement des moines qui espargnoient et mesnageoient pour

---

FY « Iussi » biffé après « fieri ». | FZ « sus » biffé après « manu ». | GA « paul » biffé après « de ». | GB « cette » ajouté dans l'interligne. | GC « que » ajouté dans l'interligne.

---

λκ Rannulfus *Keats-Roban*. | λλ anno — idem : Item / Anno ab incarnatione domini millesimo nonagesimo tercio. perrexit *Keats-Roban*. | λμ idem *non hab. Keats-Roban*. | λν Sancti Michalis *non hab. Keats-Roban*. | λν ibi interfuit : interfuit ibi *Keats-Roban*. | λξ vocatus est *Keats-Roban*. | λο Rogeri *Keats-Roban*. | λπ monachorum multorum : multorum monachorum *Keats-Roban*. | λρ Calcebuef *Keats-Roban*. | λσ cum *Keats-Roban*.



acquérir ce qu'à present on dissipe<sup>GD</sup> avec grande profusion Il se trouve en plusieurs endroitz es papiers de cette abbaye comme pour avoir telle terre il a fallu faire de grands presents à celuy qui la possedoit et puis luy decedé ses heritz la reclamoient, puis il falloit encore financer par les moines, ce qui est particulièrement vray semblable quand il se trouve plusieurs confirmations d'une donation, lesquelles n'ont sans doute point esté faites sans argent ou autre present.

Voicy donc la remarque qu'en fit ce moine obediencier, outre l'acte de desistement qui est es archives.

ANNO AB INCARNATIONE DOMINI M° XC° IX°.

**Sources du chapitre :** n. c.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, f. 103r<sup>[cd]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ø ; Paris BNF, Français 18950, f. [28v], p. 54 (ch. 4, 7, 9, 5) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Ego Maugisius<sup>λτ</sup>, sancti Michaelis monachus, tenens obedientiam Goheri<sup>λν</sup>, placitavi in Castro Dunensi coram Hugone Capel, atque sua<sup>GE</sup> uxore Comitissa nomine, contra Radulfum Oculum canis. In quo placito rato iudicio adquisivi ab eo VII hospites et dimidium quos sancto Michaeli abstulerat, et VII alios et dimidium promisit quietos facere. Hujus rei isti fuerunt testes ex parte sancti Michaelis<sup>λφ</sup> Hugo Godescal, et Bodescal<sup>λχ</sup> frater suus Ansolt filius Godescal Gaufridus<sup>λψ</sup> de Partey<sup>λω</sup> Albertus infans Rainaldus decanus Sancte Marie. Ex parte Ranulfi<sup>μα</sup>, Odo Borrel, Gaufridus Lege doctus, Girardus de Montfolet. Robertus lege doctus Guit<sup>ο</sup>. Hugo Niger, Fulcoïn de Membrelora<sup>μβ</sup>.

[CONCLUSION]

**Sources du chapitre :**

**Passages parallèles :**

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ø ; Paris BNF, Français 18950, f. [28v], p. 54 (ch. 4, 7, 9, 6) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

---

GD « for » biffé après « dissipe ». | GE « sua » ajouté dans l'interligne.

---

λτ Mangisus *Keats-Rohan*. | λν Goheri *Keats-Rohan*. | λφ post sancti Michaelis *bab*. Hugo vicecomes de Castri Dunensis [dunensi de castro *a.c.*] et femina eius Comitissa nomine *Keats-Rohan*. | λχ Godescal *Keats-Rohan*. | λψ Gaufridus *Keats-Rohan*. | λω Partei *Keats-Rohan*. | μα Radulfi *Keats-Rohan*. | μβ membrelora *Keats-Rohan*.

[cd]. Keats-Rohan 2006, 175, n° 103.

Quelque temps après, il y eut derechef nouvelles reclamations sur les biens dudit prioré par un Odo Godescal, qui furent pareillement apaisés comme dessus par le soin d'un nommé *Turpinus praepositus monachorum*, peut-estre que le celerier ou prevost du monastere faisoit valloir ce bien sans obediens y demeurant.

||<sup>R</sup>. [29<sup>R</sup>] **Le prioré de Hausfains**, *prioratus de Autanis vel de Altophano, episcopatus Carnotensis*.

**Sources du chapitre :**

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, f. 126<sup>v</sup>[<sup>ce</sup>].

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [45v-46r], p. 74-75 (ch. 18 § 2) ; Paris BNF, Français 18950, f. [28v], p. 54 (ch. 4, 7, 10) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Le prioré simple de Hausfains, situé en la paroisse de Bignollet, diocèse de Chartres, fut donné a ce monastere l'an mil cent nonante deux, 1192, par Gaudin d'Orléans avec obligation d'y envoyer deux moines pour y faire residence et le deservir. Ladite donation fut confirmée par Milo, conte de Bar<sup>GF</sup>, l'an 1192, et Renaud, evesque de Chartres, la confirma aussy<sup>GG</sup> au mesme temps, de tout quoy sont actes authentiques dans les archives du monastere du Mont Saint-Michel. Il n'y a point de cure, ny vicquairerie perpetuelle deservie dans l'église dudit prioré.

Le prioré de Hausfains X.

Je n'ay sceu scavoir son revenu.

CHARTA<sup>43</sup> DE HAUFFAINIS VEL DE AUTANIS VEDE ALTOPHANO.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 210, f. 126<sup>v</sup>[<sup>ce</sup>].

**Passages parallèles :**

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [45v-46r], p. 74-75 (ch. 18 § 2) ; Paris BNF, Français 18950, f. [29r-v], p. 55-56 (ch. 4, 7, 10, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Raginaldus Dei gratia Carnotensis episcopus, omnibus ad quos littere<sup>μγ</sup> pervenerint presentes<sup>μδ</sup> salutem. Noverit uniuersitas vestra ; quod Gaudinus de Aureliano plurimam erga monachos Sancti Michaelis in periculo maris devotionem gerens, orationum quoque eorum suffragia desiderans, eisdem, quam apud Altum Phanum in proprio domnio et propriis extuxit<sup>με</sup> impensis, basilicam concessit, in qua duo ex eodem cenobio monachi commorentur et deserviant. Quorum usibus terram seminibus<sup>μζ</sup> capacem circa unum modium ad minus et ejusdem terre dimidiam decimam et domum basilicę

La fondation est escartée et ne  
P<sup>μδ</sup> s<sup>μδ</sup>cau z<sup>μδ</sup>uuer.

GF « et par » biffé après « bar ». | GG « la confirma aussy » ajouté dans l'interligne.

μγ litteras *Coutant*. | μδ pervenerint presentes : presentes pervenerint *Coutant*. | με ex-  
truxit *Coutant*. | μζ seminis *Coutant*.

[ce]. Coutant (éd.) 2009, 284-285, n° 82. [cf]. Coutant (éd.) 2009, 284-285, n° 82. [cg]. Avranches BM, 210, f.

43. La charte est datée de 1192 (v. st.) (Coutant (éd.) 2009, 284-285, n° 82).

contiguam et terram retro adjacentem usque ad fossatum, et arripennum terre juxta grangeam eorum, et duas<sup>mu</sup> oscas terre, quas idem Gaudinus emit apud Leesvillam, donavit in perpetuum possidendas. Quod laudaverunt et concesserunt Theobaudus Gaudini frater<sup>mu</sup> et Elisabet uxor ejus et filie Cecilia, Agatha, Dionisia, et Amauricus Gaudini nepos<sup>mu</sup> et uxor ejus Benedicta et filii Theobaudus, Gilo, et filia Martha, et Philipus Channart<sup>mu</sup> qui post mortem predicti Theobaudi ejus conjugem Elisabet<sup>mu</sup> duxit uxorem, et Willelmus Chanart qui tunc, temporis ejusdem Theobaudi<sup>mu</sup> filiam nondum nubilem ducturus exat<sup>mu</sup>. Nos vero, quantum in nobis<sup>mu</sup>, idem<sup>GH</sup> concedimus et duos ex predicto cenobio monachos in memorata capella moraturos, necnon et illis collata seu conferenda et quecumque<sup>mu</sup> donatione vel empto vel aliis modis justis<sup>mu</sup> poterunt adipisci, sub protectione nostra, paterno suscipimus affectu eisdem monachis indulgentes in predicta capella divina celebrare, salvo omnium<sup>mu</sup> jure parrochiali sacerdotum de<sup>mu</sup> Fano et<sup>GI</sup> Balneoli<sup>mu</sup>, servatisque<sup>GJ</sup> conditionibus, que in autentico<sup>mu</sup> ipso<sup>mu</sup> predictis sacerdotibus super hoc indulto plenius<sup>||f. [29v]</sup> continentur. Quod ut ratum maneat et tranquillum presentis scripti patrocínio confirmavimus<sup>mu</sup>. Actum anno gratiæ m<sup>o</sup> c<sup>o</sup> lxxxx<sup>o</sup> secundo.

#### ALIA CHARTA<sup>44</sup> DE HAUTANIS.

##### Sources du chapitre :

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, ff. 126v-127r<sup>[ch]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195 ø ; Paris BNF, Français 18950, f. [29v], p. 56 (ch. 4, 7, 10, 3) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod ego Milo, comes Barri, rogatus et requisitus fui a Gaudino de Aufenis<sup>mu</sup> et ab amicis ejus ut donum illud scilicet possessionem ecclesiam, domum et totam porprisiam illam<sup>GK</sup> usque ad fossatum et grangiam monachorum Sancti Michaelis, absque ulla consuetudine, et arpennum<sup>mu</sup> terre contiguum terre eorum et terram ad modium annone seminandum

---

GH « concedimus » biffé après « idem ». | GI « Bal--- » biffé après « et ». | GJ « conditeo » biffé après « servatisque ». | GK « vsque » biffé après « illam ».

---

mu duos *Coutant*. | muθ frater *non hab. Coutant*. | mu nepos *non hab. Coutant*. | muκ Channart *Coutant*. | muλ Elisabeht *Coutant*. | muμ Theobadi *Coutant*. | muμ erat *Coutant*. | muν post nobis *hab. est Coutant*. | muξ quacumque *Coutant*. | muo modis justis : justis modis *Coutant*. | muπ omni *Coutant*. | muρ in *Coutant*. | muσ Baneolo *Coutant*. | muτ autentico *Coutant*. | muυ nostro *Coutant*. | muφ confirmamus *Coutant*. | muχ Aufeins *Coutant*. | muψ agripennum *Coutant*.

126v (Coutant (éd.) 2009, 284-285, n° 82). [ch]. Coutant (éd.) 2009, 285-286, n° 83.

44. La charte est datée de 1192 (v. st.) (Coutant (éd.) 2009, 284-285, n° 82).

et medietatem decimę possessionis eorum et duas<sup>μω</sup> oscas, quas Gaudinus emit apud Lee<sup>GL</sup>svillam, quod ipse Gaudinus et filius Theobaldus, Elizabeth uxor ejusdem<sup>GM</sup> Theobaldi<sup>μα</sup> et heredes eorum nomine elemosinę fecerunt monachis de Monte Sancti Michaelis, concederemus<sup>μβ</sup> et ratum haberem. Quod ego divini amoris intuitu ratum habeo et concedo et sigilli mei munimine confirmo. Hoc concessit Philippus qui postea Helisabeth duxit in uxorem. Hujus rei testes sunt Ramibaud<sup>μν</sup> de Marviller<sup>μδ</sup> Herbertus de Belviler, Gilduinus de Cotenvilla, Enguerannus de Yenvilla, Philippus Chainardus, Gauterius Vituilus<sup>με</sup>, Geroius Clavel. Actum est hoc anno incarnati Verbi M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> nonnagesimoII<sup>o</sup>.

### Le prioré de Saint-Pierre de Creant, diocèse d'Angers. *De Creanio.*

#### Sources du chapitre :

**Passages parallèles** : Avranches BM, 210, ff. 59v-60r<sup>[ci]</sup> ; Avranches BM, 210, ff. 103v-104v<sup>[cj]</sup> ; Paris BNF, Latin 5430A, p. 100-109.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [46r], p. 75 (ch. 18 § 3) ; Caen BM, Mancel 195, f. [55r], p. 93 (ch. 21 § 20) ; Caen BM, Mancel 195, f. [63r], p. 111 (ch. 22 § 38) ; Paris BNF, Français 18950, f. [30r-v], p. 57-58 (ch. 4, 7, 11) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Le prioré simple de Saint-Pierre de Creant, situé près La Fleche, en Angeou, au diocèse d'Angers, a été fondé par plusieurs personnes de temps en temps, sans charge d'y mettre des religieux. Il y a vicquairerie perpetuelle deservie en l'église dudit prioré. Il n'est pas de grand revenu. Il ne vaut que 300 livres charges faites, et la vicquairerie 200 livres. Il y a eu plusieurs acquisitions<sup>GN</sup> par les moines du Mont Saint-Michel.

Le prioré de Saint-Pierre de Creant XI.

Gausbert Gastevin<sup>GO</sup> a été le premier fondateur, sans savoir le temps à cause que la donation est sans date. Il y a toutefois longuement, car il se trouve dans les archives du monastere un acte datée de l'an 1090 par laquelle le duc d'Angeou accorde ausdits moines du Mont Saint-Michel, que les vignes et autres domaines qu'ils ont au terroir d'Angeou et de Touraines<sup>GP</sup> ne puissent estre saisies pour aucune forfaiture [...] <sup>GO</sup> est-il que le monastere n'a rien en Angeou ny en Touraine<sup>GR</sup> qui ne deppende du prioré de Creant<sup>[ck]</sup>.

Hugues Chalibot, gendre dudit Gausbert Gastevin, calomnia et reclama quelques années après la dite donation et il fallut que les moines du Mont pour <sup>[30R]</sup> pour

---

GL « e » ajouté dans l'interligne. | GM « The et » biffé après « ejusdem ». | GN « de temp » biffé après « acquisitions ». | GO « p » biffé après « Gastevin ». | GP « et de Touraines » ajouté dans l'interligne. | GQ Le texte est ici illisible car situé dans la tranche. | GR « ny en Touraine » ajouté dans l'interligne.

---

μω duos *Coutant.* | μα The[obaldus] *Coutant.* | μβ concederem *Coutant.* | μν Raimbaudus *Coutant.* | μδ Marviler *Coutant.* | με Vitulus *Coutant.*

[ci]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 119-120, n° 36. [cj]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 176-177, n° 107. [ck]. On trouve les copies de deux donations de Gausbert Gastevin (les actes originaux sont perdus) : la première dans Avranches BM, 210, ff. 59v-60r et Paris BNF, Latin 5430A, p. 102 (Keats-Rohan (éd.) 2006, 119-120, n° 36 et Guilloureau (éd.) 1909, 319-320, n° III) ; la

demeurer en paix et en jouissance dudit Creant, qu'il donnassent au dit Chalibot et à sa femme une somme notable, de tout quoy fut faite l'acte cy-après en forme de confirmation<sup>[cl]</sup>.

Le duc d'Angeou, Fouques, donna plusieurs droictz audit prioré. Il<sup>GS</sup> fit le don de vinage en 7 arpentz et 4 quartiers de vignes<sup>GT</sup> située pres Angers. La donation est sans datte<sup>[cm]</sup>.

L'an 1236, Richard de Meseré<sup>45</sup>, presbtre, donna la tierce partie des dixmes de Creant qui luy appartenoient. L'evesque d'Angers confirma<sup>[cn]</sup> le don<sup>[co]</sup>.

# vel Saint-Souvin.

L'an 1263, Charles, roy de Sicile et duc d'Angeou, confirma et donna gratis le droit d'amortissement à luy deu à raison de l'acquest de 9 arpents de vignes, certaines maisons, un pressouer et appartenances avec un moulin à vent fait par les moines du Mont Saint-Michel pour le prioré de Creant, en la parroisse de Saint-Jouin ou Sevin<sup>#</sup> situees près Le Plessey ; de quoy le dit seigneur fit passer un acte en parchemin, et scellée dun seau d'or ducat<sup>GU</sup> de la grandeur et pesanteur dun double ducat, avec les armes d'Angeou, etc. pendu d'un lacet de soye jaune et rouge le tout pour monstrier l'affection qu'il portoit à saint Michel et aux religieux<sup>[cp]</sup>. Ledit acte est gardé es archives du Mont ; voicy la principale fondation.

#### CHARTA DE CRIANT.

##### Sources du chapitre :

**Passages parallèles** : Avranches BM, 210, ff. 59v-60r<sup>[cl]</sup> ; Paris BNF, Latin 5430A, p. 102.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [46r], p. 75 (ch. 18 § 3) ; Paris BNF, Français 18950, f. [30r-v], p. 57-58 (ch. 4, 7, 11, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

---

GS « donna » biffé après « il ». | GT « et qui dependent à present d'iceluy et » biffé après « vignes ». | GU « ducat » ajouté dans l'interligne.

deuxième dans Paris BNF, Latin 5430A, p. 107-108 (Keats-Rohan (éd.) 2006, 188, n° 2 et Guilloreau (éd.) 1909, 320-321, n° IV). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 18 § 3). [cl]. L'acte original est perdu ; on en trouve une copie dans le Cartulaire du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 210, ff. 103v-104v), dans un recueil de Gaignières (Paris BNF, Latin 5430A, p. 101-102) et le recueil de Léopold Delisle sur le Mont Saont-Michel (Paris BNF, NAF 21821, f. 227). Pour les éditions, voir Keats-Rohan (éd.) 2006, 176-177, n° 107 et Guilloreau (éd.) 1909, 321-322, n° V. [cm]. L'acte original est perdu : une copie demeure aujourd'hui dans Paris BNF, Latin 5430A, p. 100 (Guilloreau (éd.) 1909, 319, n° II). [cn]. On trouve un acte de Michel, évêque

d'Angers, daté de 1246 ancien style, Paris BNF, Latin 5430A, p. 105 : il abaisse la taxe de visite qu'il était en droit de recevoir sur le prieuré de Créant. Dom Guilloreau a édité la charte d'après cette copie (Guilloreau (éd.) 1909, 323, n° VII). [co]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 21 § 20). [cp]. L'acte original de Charles I d'Anjou est perdu. La copie d'un acte daté de 1366 est conservée dans un recueil de Gaignières, Paris BNF, Latin 5430A, p. 105 ; l'acte a été édité (Guilloreau (éd.) 1909, 375, n° XIV). Deux autres actes du même sont aussi copiés dans le même recueil : Paris BNF, Latin 5430A, p. 102-103 et 109 (Guilloreau (éd.) 1909, 376-177, n° XV et XVI). Voir aussi *Les*

45. On lit Robin de Meseré dans *Les Curieuses recherches* (ch. 21 § 20).

Ego Josbertus Gastevin Guaslini filius Dei benignissimi amore instigatus concedo Deo et sancto Michaeli in Monte qui dicitur Tumba, duas ecclesias de Criant super flumen Ledum, et terram ad unam Carrucam, et très arpenos<sup>μκ</sup> de prato in dominio, et vicariam ejusdem loci, et domum unam et medietatem<sup>μπ</sup> similiter in dominio et quiete. Ceterum de aliis rebus, id est decimis, et altaris omnibus consuetudinibus medietatem, et unam piscatoriam dimidiam, insuper et de omnibus aliis medietatem<sup>μθ</sup> exitibus qui<sup>μπ</sup> in eodem haberi possunt loco, medietatem tantum monachis sancti Michaelis<sup>μκ</sup> tribuo, exceptis que supra dixi dedisse me in dominio. De silva autem alnorum que in eodem loco est similiter modis omnibus medietatem concedo. Hęc igitur omnia que supra dicta sunt assensu domini mei Erchembaldi deo et beato Michaeli celestis militię principi atque suis monachis, pro remedio animę patris mei Guaslini atque matris mee Haduisę concedo possidendo<sup>μλ</sup> perpetuo, et ut si Deus michi inspirare dignatus fuerit, ut ad monachum velim ordinem pervenire, quod ipsi monachi libenti animo suscipiant me. Ut autem<sup>μπ</sup> mea donatio inconversa permaneat, per cuncta succedentia tempora, nomina eorum qui mecum fuerunt cum hęc donavi hic subter imprimenda cum suis sanctę crucis signis curavi. Signum Josberti. † <sup>ff. [30v]</sup> Signum Erchembaldi domini sui<sup>μπ</sup>. † Signum Isabelle<sup>μν</sup> uxoris<sup>μξ</sup> Erchembaldi † Signum Girardi<sup>μθ</sup> de la Barbedh<sup>μπ</sup> † Signum Harduini. † Signum Pagani filii Erchembaldi. †

#### ALIA CHARTA DE CRIANT CONFIRMATIVA.

##### Sources du chapitre : -

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, ff. 103v-104v<sup>[c]</sup> ; Paris BNF, Latin 5430A, p. 101.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ø ; Paris BNF, Français 18950, f. [30v], p. 58 (ch. 4, 7, 11, 3) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

In nomine patris et filii et spiritus sancti. Amen. Ego Hugo Chalibot volo ut notum fiat et autentico scripto firmetur tam presentibus quam futuris, quod accidit michi possidere quandam terram jure hereditario uxoris meę in Andegavensi pago in loco qui dicitur Criant, in quo loco est ecclesia sancti Petri cum appendiciis suis, quam pater uxoris meę nomine Gosbertus<sup>μρ</sup> Gastevin dedit sancto Michaeli et monachis ejus, cum una carruca<sup>μσ</sup> terre. Sed quia ipsa donatio ut michi<sup>GV</sup> videbatur non fuit facta legitimę, calumpni avimus eam tam ego quam uxor mea nomine Ermensendis. Unde ipsi monachi concordiam nobiscum fecerunt, dante domno<sup>μτ</sup> Huberto monacho

---

GV Le <c> de « michi » est ajouté dans l'interligne.

---

μζ arpenz *Keats-Rohan*. | μη medietarium *Keats-Rohan*. | μθ medietarium *Keats-Rohan*. | μι quę *Keats-Rohan*. | μκ Michaeli *Keats-Rohan*. | μλ possidenda *Keats-Rohan*. | μμ post autem hab. hęc *Keats-Rohan*. | μμ domini sui : dominus suus *Keats-Rohan*. | μν Isabel *Keats-Rohan*. | μξ uxor *Keats-Rohan*. | μθ Girardus *Keats-Rohan*. | μπ la Barbedh : Labarbedh *Keats-Rohan*. | μρ Gausbertus *Keats-Rohan*. | μσ carrucata *Keats-Rohan*. | μτ donno *Keats-Rohan*.

*Curieuses recherches* (ch. 22 § 38). [cq]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 119-120, n° 36.

ejusdem loci procuratore nobis decem libras denariorum Andegavensium. Concessimus igitur et concedimus ipsam donationem sicut fecit eam Gosbertus<sup>μν</sup> antecessor noster, et sicut scriptum habetur in cartis eorum. Concedimus etiam eis habere totum quod venit vel offertur ad altare prefatę ecclesię, et constituere presbiterium in eadem ecclesia secundum<sup>μφ</sup> eorum dispositionem. Et ut hęc donatio firmiter omni tempore teneatur, coram comitissa concedente et hoc confirmante hęc omnia concessimus et manu propria confirmavimus. Si quis igitur huic donationi sive nostrę confirmationi aliquam calumpniam ingesserit ; sit maledictus cum Juda traditore Domini et non sit particeps in regno Dei. Hujus rei sunt testes. Rogerius presbiter. † Gaufrédus de Rainefort<sup>μχ</sup> † Fromundus Chalibot † Gaufrédus de<sup>GW</sup> Deérs<sup>μψ</sup> dapifer comitis Erchembaudus<sup>μω</sup> Ulrici filius. † Gaufrédus des Bans. † Gaufrédus Dori. † Gauzo Dori. † Gaufrédus privignus ejus. † Harduinus Aloin. † Gaufrédus de Tessey gener ejus † Hugo de Clermont † Robertus<sup>νσ</sup> Puilleta † Drogo Goscelin † Guillelmus, le metteer de Criant † Alfredus Carpentarius. † Bernerius famulus monachorum. Bernardus filius Hildiardis. †

[CONCLUSION]

Depuis laquelle confirmation les biens dudit Criant ont esté possédez paisiblement par les moines du Mont Saint-Michel.

### Le prioré de Saint-Germain-sur-Ey, diocèse de Constances.

#### Sources du chapitre :

**Passages parallèles :** Paris BNF, Latin 5430A, p. 74-75.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, f. [50v], p. 84 (ch. 20 § 8) ; Caen BM, Mancel 195, f. [66r], p. 117 (ch. 25 § 5) ; Paris BNF, Français 18950, f. [30v-31r], p. 58-59 (ch. 4, 7, 12) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Prioré de Saint-Germain-sur-E. XII

Le prioré simple de Saint-Germain-sur-E., diocèse de Constances, *prioratus*<sup>[F. [31R]]</sup> *Sancti-Germani supra E, diocesis Constantiensis*, est distant de quinze lieues du Mont Saint-Michel environ, est de bon revenu et peut valloir 1200 livres de rente par chascun an. Il y a cure ou vicquairerie perpetuelle deservie en l'eglise d'iceluy qui vaut environ 200 livres<sup>GX</sup> de revenu assure<sup>GY</sup>.

L'an 1280, Guillaume de Mortemer<sup>46</sup>, escuyer, luy donna tout droit de juridiction en la terre<sup>GZ</sup> de Saint-Michel sise en la parroisse de Saint-Germain-sur-Ey<sup>[CS]</sup>.

---

**GW** Un mot illisible a été biffé. | **GX** « par » biffé après « livres ». | **GY** « Il n'appert point quand il fut fondé ni par qui » biffé après « assuré ». | **GZ** « paroisse » biffé et rem-

---

**μν** Gausbertus *Keats-Rohan*. | **μφ** secundum *Keats-Rohan*. | **μχ** Raimefort *Keats-Rohan*. | **μψ** Cleers *Keats-Rohan*. | **μω** Erchenbaudus *Keats-Rohan*.

[cr]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 176-177, n° 107.

46. On trouve une autre charte de Guillaume de Mortemer, datée de 1234 et copiée dans le recueil de Gaignières (Paris BNF,

L'an 1225, Guillaume du Hommet confirma le don de ladite terre de Saint-Michel, la plus grande part du dit<sup>HA</sup> prioré est d'acquest<sup>HB</sup> par le mesnagement des moines du Mont-Saint-Michel, comme appert par les chartres. Seulement sera fait mention d'une en ce lieu qui suit<sup>ct</sup>.

#### CHARTA DE PRIORATU SANCTI-GERMANI SUPRA EY.

**Sources du chapitre :** Acte original perdu.

**Passages parallèles :** Paris BNF, Latin 5430A, p. 75<sup>cu</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [66r], p. 117 (ch. 25 § 5) ; Paris BNF, Français 18950, f. [31r], p. 59 (ch. 4, 7, 12, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Notum sit omnibus presentibus et futuris quod ego Guillelmus de Mortuo<sup>HC</sup> Maris, miles, volo et concedo quod abbas et conventus beati Michaelis de periculo maris habeant talem jurisdictionem et libertatem in tota terra sancti Michaelis que est in parochia Sancti Germani super Ey ultra la Noë, qualem<sup>HD</sup> habeo in mea terra de de<sup>HE</sup> praedicta parrochia. Et volo et concedo quod ego nec heredes mei possimus pro praedicta terra justiciam facere, nec aliqua reclamare nisi<sup>HF</sup> preces et orationes et pro hac liberalitate et quitancia faciendis concesserunt<sup>HG</sup> michi dicti religiosi medietatem consuetudinis, ita quod ego, miles, neque<sup>HH</sup> heredes mei debemus ire contra illos pro hac concessione quoquo modo, et ego jam dictus miles et heredes mei tenemur et debemus omnia superdicta deliberare defendere versus omnes. Quod hoc futuris temporibus ut habeat firmitatem praesentem cartam sigilli mei munimine roboravi. Acto anno Domini M° CC° octavo<sup>viii</sup> mense julii.

La cire est perdue.

#### [CONCLUSION]

Les autres<sup>HI</sup> sont obmises pour obvier à prolixité.

placé par « terre » dans l'interligne. | **HA** « dit » ajouté dans l'interligne. | **HB** « comme » biffé après « acquest ». | **HC** « maris » biffé après « Mortuo ». | **HD** « habent » biffé après « qualem ». | **HE** Doublon présent sur le manuscrit. | **HF** « p̄ces » biffé après « nisi ». | **HG** « con » biffé et remplacé le même dans l'interligne. | **HH** « et » biffé et remplacé par « neque » dans l'interligne. | **HI** Un mot illisible a été biffé et remplacé par « autres » dans l'interligne.

[**cs**]. L'acte original est perdu ; une copie subsiste dans Paris 25 § 5). [**ct**]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 20 § BNF, Latin 5430A, p. 75. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 8). [**cu**]. Copié d'après l'original dont le sceau était déjà perdu.

**viii.** Dom Thomas Le Roy transcrit 1280 *M CC octogesimo* (cf. *Les Curieuses recherches* (CR, ch. 25 § 5) et la copie présente dans Paris BNF, Latin 5430A, p. 75. *M CC octavo*. Or l'acte date plutôt de

Latin 5430A, p. 74).



Le prioré de Chausey, diocèse de Constances. *prioratus*<sup>HJ</sup> *sancti de Chauseyo*.

## Sources du chapitre :

Passages parallèles : Avranches BM, 210, ff. 20r-22v<sup>[cv]</sup>.

Passages parallèles dans notre corpus : Caen BM, Mancel 195, f. [19r], p. 21 (ch. 3 § 12) ; Paris BNF, Français 18950, f. [31r], p. 59 (ch. 4, 7, 13) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Le prioré de Chausey xiii

Le prioré simple de Chausey, diocèse de Constances, estoit autrefois un bien dependant du monastere<sup>HK</sup>.page cy-dessus 38<sup>[cw]</sup>.Richard 2<sup>e</sup> du nom<sup>HL</sup>, duc de Normandie, le donna comme appert dans la chartre<sup>HM</sup> qui est au comencement de cette histoire, où les motz sont escriptz : *Ab*<sup>HN</sup> *occasu mare oceano cum insula quæ dicitur Calsoy*, et le quel mot de Calsoy<sup>HO</sup> signifie Chausay<sup>HP</sup>. ||<sup>E</sup>. [31v][CONCLUSION<sup>HQ</sup>]

## Sources du chapitre : -

Passages parallèles : Avranches BM, 210, ff. 20r-22v<sup>[cx]</sup>.

Passages parallèles dans notre corpus : Caen BM, Mancel 195, f. [19r], p. 21 (ch. 3 § 12) ; Caen BM, Mancel 195, f. [132r], p. 249 (ch. 37 § 9) ; Caen BM, Mancel 195, f. [139r], p. 263 (ch.40 § 20) ; Paris BNF, Français 18950, f. [31r], p. 59 (ch. 4, 7, 13, 3) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

---

HJ « de » biffé après « prioratus ». | HK « le duc Robert le donna avec les isles » biffé après « monastere ». | HL « Guillaume Robert » biffé et remplacé par « Richard 2<sup>e</sup> du nom » dans l'interligne. | HM « cy-dessus qui suit » biffé après « chartre ». | HN « occasu écrite page qui suit en laquelle il est dit concedo sancto Michaeli » biffé après « ab ». | HO « suisque semper servantibus quasdam nostras insulas Serc et Aurene, propter medietatem » biffé après « Calsoy ». | HP « ce rendras quam pater meus Robertus eis ob suam animam dederat » biffé après « Chausay ». | HQ Avant cette section de conclusion, la copie d'une charte « Charta de insulis Serc et Aurene pro prioratu Chauseyo. » a été biffée : « Ego Guillelmus comes Normanorum filius Roberti comitis, concedo sancto Michaeli suisque semper servientibus quasdam nostras insulas Serc et Aurene Aurene propter medietatem Grenere quam pater meus Robertus eis ob suam animam dederat, quam ego Ranulfo filio Anschitilli reddidi. Ego Guillelmus princeps Normanorum et Dei gratia dux hanc donationem manu propria corroboravi. Isti sunt testes donationis et Guillielmi filii comitis † Hugo episcopi Abrincensis † Signum Willelmi filius Guillelmi † Signum Nielli juvenis † Haeduardi regis Hunfredi Namō † Guillelmi Ranoldi † Rogerii et [mot illisible] ».

[cv]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 76-79, n° 2. [cw]. Ce n'est (éd.) 2006, 76-79, n° 2. pas page 38, mais 8 ; voir HA, ch. 1, 5. [cx]. Keats-Rohan

En<sup>HR</sup> cette isle de Chauzey<sup>HS</sup> dont est question, est fondé ce prioré<sup>HT</sup>, qui a esté ainsy fait<sup>HU</sup> depuis<sup>HV</sup> trois centz cinquante ans seulement estant bien du monastere comme j'ay dit, auparavant donné avec plusieurs autres par le dit Richard, 2<sup>e</sup> duc de Normandie.

Le<sup>HW</sup> prieur estoit seigneur de ladite isle autrefois paisiblement, mais à present que les rois de France ont mis un gouverneur dans icelle pour la seureté du lieu contre les ennemis du royaume, il s'est impatronisé de tout ses domaines<sup>HX</sup> et donne seulement une somme modique par an au prieur. Et par ainsy il en demeure maistre, fait tirer des belles pierres dures qui vont par tout de ce lieu<sup>HY</sup>-là pour bastir, fait grande norriture de bestiaux, et vend quantité de lapins desquels le lieu est habité en grand nombre, et jouist de<sup>HZ</sup> quantité de terre labourable. On tient qu'il<sup>IA</sup> gaigne bien 800 livres de rente par an<sup>IB</sup> sur le dit<sup>IC</sup> prieur. Voila ce qui se peut dire dudit prioré de Chauzey. Icelle isle est censée de la paroisse de Grandville.

L'an 1532, les peres<sup>ID</sup> cordeliers de la dite isle donnerent reconnoissance par escrit à l'abbé et aus moines du Mont Saint-Michel par laquelle ils reconnoissent<sup>IE</sup> estre bastis dans icelle par leur permission et sur leur bien. Il n'y a plus de cordeliers à present. Il faut qu'ils en ayent sorty à cause des guerres ou autrement<sup>IF</sup> du depuis cette acte.

Il appartient encore audit prieuré outre la terre de Chauzey, dix-sept verges de terres labourables située en la paroisse de Grandville, comme appert par un adveu rendu au roy l'an 1578 qui est es archives<sup>IG</sup>.

||F. [32R] ANNOTATION SUR LES PRIEURS UNIS À L'ABBAYE.

**Premierement le prioré de Genest, *prioratus et baronnia de Genetio, episcopatus Abrincencis***

1

Sources du chapitre : n. c.

---

**HR** Avant ce paragraphe, un premier est biffé : « Soubz lequel nom sont compris les noms des isles de Chauzey et de Marbaudey ou bien ce qui est le plus probable, le nom de la plus notable scavoir Serc a esté changé en non de Chauzey car les autres isles sont encore adjacentes et proches icelle et desertes s'appellant comme celle-cy les isles de Chauzey. ». | **HS** « et celle-cy donc ». | **HT** « de Chauzey » biffé après « prioré ». | **HU** « prieuré » biffé après « fat ». | **HV** « 303 » biffé après « depuis ». | **HW** « dit » biffé après « le ». | **HX** « ces quelles vault » biffé et remplacé par « tout ses domaines » dans l'interligne. | **HY** « ce lieu » ajouté dans l'interligne. | **HZ** « plus de 200 verges de terre bo » biffé après « de ». | **IA** « y » biffé après « il ». | **IB** « par an » ajouté dans l'interligne. | **IC** « dit » ajouté dans l'interligne. | **ID** « peres » ajouté dans l'interligne. | **IE** Le troisième <n> de « reconnoissent » est ajouté dans l'interligne. | **IF** « ou autrement » ajouté dans l'interligne. | **IG** Un dernier paragraphe a été biffé : « Ou bien que ce fut Richard 2 qui donna l'isle de Chauzey, veu qu'il il y a dans sa chartre descript au chapitre 1<sup>er</sup>, l'isle de Calsoy, peut estre que ce mot de Calsey veut dire Chauzey, sed dubitatur. » .

**Passages parallèles** : Avranches BM, 210, ff. 9v-10r ; Avranches BM, 211, f. 10r-v ; Avranches BM, 211, f. 188r-v ; Avranches BM, 213, ff. 132r-v<sup>[cy]</sup> ; Avranches BM, 212, f. 4r-v<sup>[cz]</sup> ; Avranches BM, 212, ff. 47v-48r ; Avranches BM, 210, ff. 20r-22v<sup>[da]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [11v], p. 6 (ch. 1 § 7) ; Caen BM, Mancel 195, f. [19r], p. 21 (ch. 3 § 12) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [91v-92r], p. 168-169 (ch. 30 § 11) ; Paris BNF, Français 18950, f. [32r], p. 61 (ch. 4, 8, 1) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Le prioré et baronnie de Genest fut donné en partie<sup>IH</sup> par saint Aubert, evesques d'Avranches et premier fondateur de ce monastere<sup>[db]</sup>, et par Richard 2<sup>e</sup> du nom, duc de Normandie, comme il a esté dit cy-devant, pour<sup>IJ</sup> estre dotation et augmentation de l'abbaye du Mont Saint-Michel<sup>[dc]</sup>. Neantmoins, par succession de temps, les religieux qu'on y envoyoit au commencement pour faire valloir le revenu comme en toutes les autres fermes, s'estant rendus perpetuels, et iceluy prioré par ce moyen devenu impetrable à Romme au premier requerant, il fut necessaire de le faire unir derechef à ladite abbaye.

Vide sis sit Urbanus 6 .

De sorte que lorsque Clement VII<sup>e</sup> estoit en Avignon, pape qui favorisoit les François en tout ce qu'il pouvoit, estant soustenu contre son competeur Urbain 6 par iceux, Pierre Le Roy, abbé du Mont Saint-Michel, se servit de l'ocasion et obtint de luy l'union dudit prioré à l'abbaye, l'an 1390<sup>IJ</sup>, de quoy bulle fut delivree authentique, gardée es archives de ladite abbaye avec les autres dites unions qui suivent<sup>[dd]</sup>.

2

**Le prioré de Brion**, *prioratus de Brione, episcopatus Abrincensis*.

**Sources du chapitre** : n. c.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 213, ff. 179v-180r

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [36v-37r] p. 56-57 (ch. 14 § 7) ; Caen BM, Mancel 195, f. [90r-v], p. 165-166 (ch. 30 § 3) ; Paris BNF, Français 18950, f. [32r], p. 61 (ch. 4, 8, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Le prioré de Brion, tout proche Genest, avoit esté basti et fondé par Bernard, esleu<sup>IK</sup> 13<sup>e</sup> abbé de ce Mont Saint-Michel l'an 1131, tant des biens du monastere<sup>IL</sup> deppendantz de la baronnie de Genest que des acquestz faitz en ce lieu. Il y fit faire un beau bastiment propre pour plusieurs religieux, et y alloit souvent, et y envoyoit ses moines les uns après les autres pour se recueillir, ny ayant que cinq quards de lieues de ce lieu au monastere<sup>[de]</sup>. Enfin, venant dans le point que celuy de Genest par succession de temps,

---

IH « en partie » ajouté dans l'interligne. | II « pour » biffé et remplacé par le même dans l'interligne. | IJ « 1390 » biffé et remplacé par le même dans l'interligne. | IK « esleu » ajouté dans l'interligne. | IL « en Genest que de plusie<sup>o</sup> acquest » biffé après « monastere ».

[cy]. Avranches BM, 210, ff. 9v-10r ; Avranches BM, 211, f. 10r-v ; Avranches BM, 211, f. 188r-v ; Avranches BM, 213, ff. 132r-v : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 100-101. [cz]. Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 109. [da]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 76-79, n° 2. [db]. Voir *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 7). [dc]. Voir *Les Curieuses recherches* (ch. 3 § 12). [dd]. Voir *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 11). [de]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 14 § 7).

ledit Pierre Le Roy, abbé, obtint une bulle d'union dudit prioré<sup>IM</sup> au corps de l'abbaye dudit<sup>IN</sup> Clement VII en datte de 1392<sup>47</sup>, qui est es dites archives de ladite abbaye<sup>[df]</sup>.

||<sup>[32v]</sup> **Le prioré de Balent**, *episcopatus Abrincensis*

3

**Sources du chapitre** : Avranches BM, 210, ff. 30r-31r<sup>[dgl]</sup> ; Avranches BM, 210, f. 117v<sup>[dhh]</sup> ; Avranches BM, 210, f. 125r<sup>[dii]</sup> ; Avranches BM, 210, f. 131r<sup>[dij]</sup>.

**Passages parallèles :**

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, Paris BNF, f. [26r], p. 35 (ch. 8 § 4) ; Caen BM, Mancel 195, f. [168r-v] p. 321-322 (ch. 42 § 89) ; Français 18950, ff. [32v-33r], p. 62-63 (ch. 4, 8, 3) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Le prioré de<sup>IO</sup> Balent ou Balehant, *prioratus de Balahant*, diocese d'Avranches, fut reuny au corps de l'abbaye par bulle expresse du pape Benoit XIII l'an 1400<sup>#</sup>.

Il<sup>IP</sup> fut donné<sup>[dk]</sup> a ce monastere après la mort<sup>IQ</sup> de Robert<sup>IR</sup>, duc de Normandie, par un sien chevallier nommé Adelain, avec plusieurs autres domaines comme La Croix-en-Avranchin et autres choses<sup>[dl]</sup> qui<sup>#</sup>

#n'ont pas esté affectées<sup>IS</sup> audit prioré.

L'an 1586, il fut aliéné pour les deniers du roy au sieur de Verdun à la somme de xvii<sup>o</sup> escus. Du depuis, on a fait quelques poursuites pour le retrait qui n'ont toutefois pas reussi et on n'en retire que 50 livres de rente annuellement à present<sup>IT</sup> <sup>[dm]</sup>.

Il y a eu audit prioré plusieurs autres petites donations et acquestz durant ce temps<sup>IU</sup> qu'il y avoit un prieur et son compaignon ce qui appert facilement par les actes du monastere. Voicy la fondation et donation qui n'estoit point à condition d'y mettre des religieux.

AA circa finem<sup>[dni]</sup>.

CHARTA<sup>48</sup> DE BALENT, DE CRUCE, DE VILLERS, ETC.

**IM** « à lad » biffé après « prioré ». | **IN** « Urbain » biffé après « dudit ». | **IO** « Balent » biffé après « de ». | **IP** « est de bon » biffé après « il ». | **IQ** « du temps » biffé et remplacé par « après la mort » dans l'interligne. | **IR** « du nom » biffé après « Robert ». | **IS** « affectées » biffé après le même. | **IT** « Voicy la donation. » biffé après « present ». | **IU** « durant » biffé et remplacé par « durant ce temps » dans l'interligne.

[**df**]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 3). [**dg**]. Fauroux (éd.) 1961, 210-214, n° 73 et Keats-Rohan (éd.) 2006, 86-87, n° 8. [**dh**]. Coutant (éd.) 2009, 338, n° 145. [**di**]. Coutant (éd.) 2009, 346, n° 155. [**dj**]. Coutant (éd.) 2009, 322, n° 123. [**dk**]. L'acte original est perdu mais une copie se trouve dans le Cartulaire du Mont Saint-Michel, Avranches BM, 210, ff. 30r-31r (Fauroux (éd.) 1961, 210-214, n° 73). [**dl**]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 8 § 4). [**dm**]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 89). [**dn**]. Voir notamment Avranches BM, 210, f. 117v (Coutant (éd.) 2009, 338, n° 145) ; Avranches BM, 210, f. 125r (Coutant (éd.) 2009, 346, n° 155) ; Avranches BM, 210, f. 131r (Coutant (éd.) 2009, 322, n° 123).

47. La bulle de Clément VII pour l'union du prieuré de Brion à l'abbaye, mentionnée *infra* de ce texte (ch. 8, par. 33) et dans *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 3), est datée de 1387. 48. Acte daté entre 1037 et 1046 par Marie Fauroux (Fauroux (éd.)

Sources du chapitre : Avranches BM, 210, ff. 30r-31r<sup>[do]</sup>.

Passages parallèles :

Passages parallèles dans notre corpus : Caen BM, Mancel 195, Paris BNF, f. [26r], p. 35 (ch. 8 § 4<sup>[dp]</sup>) ; Français 18950, ff. [32v-33r], p. 62-63 (ch. 4, 8, 3, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Predestinatione omnipotentis Dei, Patris et Filii et Spiritus Sancti, a quo omne datum optimum est et omne donum perfectum, cujus omnis terra et plenitudo ejus orbis terrarum et qui habitant in eo, qui etiam matrem ecclesiam ita dignatus est in terris exaltare ut per eam promereatur fidelis populus ad celestem patriam anhelare<sup>IV</sup>, accidit quod Robertus<sup>vβ</sup> nobilissimus Normannorum dux, piissimi Richardi principis filius, vicum Crucis qui situs est inter Bivronem et Montem Sancti Michaelis dedit in beneficium cuidam militum suorum nomine Adelmo<sup>vγ</sup>. Qui catholicus Dei aspiratione compunctus, predicto principe mundanis rebus adepto<sup>vδ</sup>, apud ejus filius<sup>vε</sup> venerandi patris heredem dignissimum devotissime postulavit, ut pro religione divam<sup>vζ</sup> tam ad anime<sup>vη</sup> sue<sup>vθ</sup> quam ad parentum suorum redemptionem, et maxime abbate Suppone de rebus ecclesie<sup>vι</sup> promerente, beneficium quod tenebat sanctissimo Michaeli archangelo sibi liceret contradere : videlicet predictam Crucis villam atque talia ejus membra<sup>IV vκ</sup>, Vilers, Baleent, Sanctum Georgium, terram trium carrucarum in insula Gersoi cum omnibus que ad hec<sup>vλ</sup> pertinent, Theoloneo<sup>vμ</sup> scilicet et toto terrarum usu fructuario. Hanc igitur condonationem religiosus princeps et fieri permisit, et de sua parte fieri in perpetuum archangelo concessit<sup>vμ</sup>, eo quidem tenore, ut qui cumque<sup>vν</sup> aliquatenus huic statuto presumpserit contraire, <sup>[f. 133r]</sup> Dei omnipotentis atque omnium sanctorum excommunicetur auctoritate. Hujus itaque cartule<sup>vξ</sup> firmantium subscribuntur nomina testium.

Ego Willelmus, Dei gratia Normanorum<sup>vo</sup> dux et princeps, hanc donationis cartulam propria manu corroboravi, et meis episcopis<sup>IX</sup> ac primatibus corroborandam tradidi. †

Signum Adelini<sup>vπ</sup> militis, hujus donationis largitor et auctor †

---

IV « accidit » biffé après « anhelare ». | IV « vilers » biffé après « membra ». | IX « et » biffé après « episcopis ».

---

vα Rotbertus *Keats-Rohan*. | vβ Rotbertus *Fauroux*. | vγ Adelelmo *Fauroux*. | vδ adempto *Fauroux*. | vε filium *Fauroux*. | vζ divina *Fauroux*. | vη anime *Fauroux*. | vθ sue *Fauroux*. | vι ecclesie *Fauroux*. | vκ membra *Fauroux*. | vλ hec *Fauroux*. | vμ theloneo *Fauroux*. | vμ concessit *Fauroux*. | vν qui cumque : quicumque *Fauroux*. | vξ cartule *Fauroux*. | vo normannorum *Fauroux*. | vπ Adelelmi *Fauroux*.

[do]. L'acte original est perdu. Thomas Le Roy transcrit son texte d'après la copie présente dans le Cartulaire du Mont Saint-Michel. Maris Fauroux édite l'acte d'après cette copie. On se reportera à son édition pour la tradition et l'analyse de l'acte (Fauroux (éd.) 1961, 210-214, n° 73). Katharine Keats-Rohan,

édite la première partie du Cartulaire du Mont Saint-Michel et en donne également une transcription (Keats-Rohan (éd.) 2006, 86-87, n° 8). [dp]. Thomas Le Roy résume l'acte mais ne le transcrit pas.

1961, 210-214, n° 73).

Signum Beatricis uxoris ejus † Signum Roberti filii ejus † Signum Nielli vicecomitis † Signum Guillelmi filii Guillelmi comitis † Signum Guillelmi fratris ejus † Signum Roberti Pincerne<sup>vp</sup> † [2<sup>e</sup> colonne] Ego Hugo Abrincatensis<sup>vs</sup> episcopus, manu propria firmo † Signum Malgeri archiepiscopi † Signum Hugonis Ebrocacensis episcopi † Signum Hugon Luxoviensis episcopi † et multorum aliorum<sup>ix</sup>.

#### Le prioré ou baronnie de Saint-Paer, de Sancto-Paterno, diocèse de Constances 4

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 214, uc 4, p. 342

**Passages parallèles :**

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [92v], p. 170 (ch. 30 § 14) ; Français 18950, f. [33r], p. 63 (ch. 4, 8, 4) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

La baronnie de Saint-Paër estoit jadis un monastere. Elle fut donnée aux moines du Mont Saint-Michel par Richard 2 du nom, duc de Normandie, comme est à voir en la chartre d'iceluy<sup>ly</sup> [dr]. Il fut pareillement besoin de la faire unir au corps de l'abbaye, et<sup>lz</sup> l'abbé Pierre Le Roy<sup>la</sup>, voyant que les moines, et mesme de divers monasteres, obtenoient pour de l'argent des provisions pour posseder les offices claustraux, prieurez, et les domaines où il y avoit quelque moine pour les faire valloir les faisant passer pour prieurez sous ce tiltre, il procura du pape Clement<sup>lb</sup> 7<sup>e</sup> une bulle<sup>lc</sup> soubz la datte de l'an 1386 par laquelle ladite baronnie a esté unie à perpetuité à ladite abbaye<sup>lds</sup> ; cette baronnie est de très grand revenu. Capitre 1<sup>er</sup> page 8 cy-devant<sup>ldq</sup>.

Il y a cure ou vicquairerie perpetuelle en ce lieu fondée de saint Paër en la presentation dudit monastere. Et de plus il y a une petite chappelle qui est fillette de la parroisse du dit Saint-Paër, à un quard de lieu environ, où il y a quelque revenu affecté et en<sup>ld</sup> icelle grande devotion qui<sup>le</sup> est fondée de Nostre-Dame, le lieu s'appelle Querou. Autrefois, les moines y<sup>lf</sup> establissoient un presbtre pour la deservir toutefois le curé

---

**ly** « au chapitre premier du present livre escrite tout au long » biffé et remplacé par « d'iceluy » dans l'interligne. | **lz** « par le soin de » biffé et remplacé par « et » dans l'interligne. | **la** « qui » biffé après « Roy ». | **lb** « vii » biffé après « Clement ». | **lc** « d'union dudit Saint-Paër » biffé après « bulle ». | **ld** « et en » biffé et remplacé par « et en » dans l'interligne. | **le** « qui » ajouté dans l'interligne. | **lf** « pu » biffé après « y ». | **lg** « debemus » biffé après

---

**vp** pincerne *Fauroux*. | **vs** abrinacensis *Fauroux*.

**[dq]**. Dom Thomas Le Roy a en effet copié la charte *supra* (HA, ch. 1, 5). **[ds]**. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (HA, ch. 1, 5). **[dr]**. La charte originale de donation de (ch. 30 § 14). Richard II est perdue, mais des copies subsistent : voir *supra*

**ix.** D'autres noms se trouvent en effet dans le Cartulaire du Mont Saint-Michel. Les noms transcrits par Thomas Le Roy ne sont pas présentés tout à fait de la même manière que dans l'acte copié dans le cartulaire. Marie Fauroux note que Thomas Le Roy « semble reproduire avec exactitude les croix de souscription différentes les unes des autres (croix de Malte pour le duc, croix de Lorraine pour l'archevêque) » (Fauroux 1961, 271, n. (b))

dudit Saint-Paër à present y en commet un à sa volonté ; voicy ce qui en est dit au pouillé du monastere parlant de Saint-Paër :

R8 f. 342<sup>[dt]</sup>.

Item nos<sup>JG</sup> ibidem instituimus et destituimus liberé administratorem in ecclesiæ Nostræ Dominæ de parvo monasterio.

La cure ou vicquarerie susdite dudit Saint-Paër, *de Sancto Paterno*, vaut environ 400 livres de rente.

Est à noter qu'il y a, outre toutes ces eglises, encore une chappelle dans le manoir dudit Saint-Paër, appelé l'Oiseliere, qui seroit aux abbé et moines jadis quand ils y [...]<sup>x</sup>

5

||<sup>F</sup>.<sup>[33v]</sup> **Le prioré de Saint-Germain-le-Bingart, diocèse de Constances.**

**Sources du chapitre :** n. c.

**Passages parallèles :** –

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ø ; Français 18950, f. [33r], p. 63 (ch. 4, 8, 5) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Le prioré de Sainct-Germain-le-Bringard est situé au diocèse de Constances, est pareillement uny au corps de ladite abbaye et le seigneur abbé du Mont Saint-Michel tient le<sup>JH</sup> revenu d'iceluy<sup>Jl</sup> faisant partie de sa manse abbatiale. Il n'appert point du temps auquel l'union fut faite, n'y qui a donné les domaines d'iceluy ou s'il n'ont<sup>Jl</sup> esté acquis par les moines.

La difficulté est peut estre que le lieu par succession de temps a changé de nom comme plusieurs autres domaines de cette abbaye, ce qui cause qu'on n'en peut donner raison au vray y ayant plusieurs donations et chartres dans ce monastere de quoy on ne se sers pas maintenant à cause du changement des noms des choses y contenues.

6

**Le prioré de Saint-Meloir<sup>49</sup>, diocèse de Saint-Malo.**

« nos ». | JH « son » biffé et remplacé par « le » dans l'interligne. | JI « d'iceluy » ajouté dans l'interligne. | JJ « point » biffé après « n'ont ». | JK « Le Roy » ajouté dans l'interligne.

[dt]. Avranches BM, 214, uc 4, p. 342 : « Item in diocesim Constantiensem Et primo uident in sancto Paterno. Ecclesia Sancto Paterno. Item nos ibidem instituimus et destituimus libere administratione in ecclesiastica nostre domine de paruo monasterio de Queron ».

x. Le texte est illisible: le feuillet est mutilé.

49. Sur le prieuré de Saint-Méloir, voir notamment Guillotin de Corson 1881, 536-541.

**Sources du chapitre :** Livre blanc (perdu).

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, ff. 40r-42r<sup>[du]</sup> ; MORICE 1742, 372 et 380.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [19r], p. 21 (ch. 3 § 10) ; Caen BM, Mancel 195, f. [94v], p. 174 (ch. 30 § 22) ; Français 18950, f. [33v-34r], p. 64-65 (ch. 4, 8, 6) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Le prioré de Saint-Meloir, *prioratus de Sancto Melorio, diœcesis Macloviensis*, est de grand revenu. Il fut reuny au corps de l'abbaye soubz la prelatore de l'abbé Pierre Le Roy<sup>JK</sup> susdit, qui en obtint la bulle d'union du<sup>JL</sup> Anthoin<sup>50</sup>, cardinal de Chaillant<sup>LM</sup>, du tiltre de Nostre-Dame in Vialata, nonce<sup>JN</sup> du pape Benoit XIII, ayant charge du dit Saint-Pere. Bien au long, il exempte dans icelle de tenir des religieus dans iceluy et deffend très expressement de le recquerir en court de Rome dorenavant<sup>[dw]</sup>.

LB f. ccc lviii<sup>[dv]</sup>.

Geoffroy 1<sup>er</sup> du nom<sup>JO</sup>, duc de Bretagne, avoit donné les eglises de Saint-Meloir, de Cancalle et de Saint-Benoit-des-Ondes<sup>JP</sup>, de quoy a esté composé ledit prioré, mais ayant esté perdues<sup>lQ</sup> quelque temps après ou usurpées, il fut besoin d'avoir nouvelle donation d'Allain 3<sup>e</sup> du nom<sup>JR</sup>, son fils et duc<sup>JS</sup> [dx]. Est à noter qu'il y a<sup>JT</sup> dans ledit prioré trois cures, scavoir Saint-Meloir, Saint-Meen de Cancalle et Saint-Benoist-des-Ondes, toutes au diocèse de Saint-Malo, et<sup>lU</sup> que plusieurs particuliers ont aussi donné beaucoup de choses audit prioré et eglises depuis les premieres donations de ces ducs<sup>[dy]</sup>.

### Charta<sup>51</sup> de Sancto Melorio.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 210, ff. 46r-47r<sup>[dz]</sup> ; Livre blanc (perdu).

**Passages parallèles :** Paris BNF, Latin 5430A, p. 208-209.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [19r], p. 21 (ch. 3 § 10) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [33v-34r], p. 64-65 (ch. 4, 8, 6, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

JL « cardinal Nicolas » biffé après « du ». | JM « de Chaillant » ajouté dans l'interligne. | JN « et legat » biffé après « nonce ». | JO « 1<sup>er</sup> du nom » ajouté dans l'interligne. | JP « et de Saint-Benoit-des-Ondes » ajouté dans l'interligne. | JQ « -s » biffé et remplacé par « -es » dans l'interligne. | JR « 3<sup>e</sup> du nom » ajouté dans l'interligne. | JS « et duc » ajouté dans l'interligne. | JT « voit » biffé après « a ». | JU « plus » biffé après « et ».

[du]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 97-99, n° 17. [dv]. Cartulaire perdu. [dw]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 22). [dx]. Outre la donation de 1032 ci-dessous transcrite, on trouve la copie d'un acte d'Alain datée de 1030 dans un recueil de Gaignières (Paris BNF, Latin 5430A, p. 202-

205). [dy]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 3 § 10). [dz]. L'acte est édité par Hubert Guillotel (Guillotel *et al.* (éd.) 2014, 209-211, n° 22). L'acte original est perdu. Voir aussi Keats-Rohan (éd.) 2006, 104-105, n° 23.

50. Dans *Les Curieuses recherches*, le cardinal est nommé Nicolas, mais le nom d'Antoine de Challant, tel qu'il est rédigé ici, est plus probable pendant l'abbatit de Pierre Le Roy. 51. L'acte est daté de 1032 (Guillotel *et al.* (éd.) 2014, 209-211, n° 22).



AA f. 42<sup>[ea]</sup>.LB f. CCC XLI<sup>[eb]</sup>.

In nomine sancte et individue Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti.<sup>vr</sup> Divine scripture incitatus hortamentis quae nos precipit terrenis mercari celestia perituris mansura mutari, testante Domino : « date, inquiens, elemosinam et omnia erunt<sup>vo</sup> vobis munda<sup>lv</sup> », ego Alanus, gratia Dei comes et dux Britannicę gentis, notum esse volo cunctis presentibus atque futuris, quod adierit me Almodus abbas<sup>vφ</sup> Montis Sancti Michaelis nec non et monachi ipsius loci obsecrantes<sup>vχ</sup> benignitatem nostram quatinus<sup>vψ</sup> pro ||<sup>r</sup>. [34<sup>RR</sup>] remedio animę nostrę, patrisque ac<sup>vω</sup> matris meę, fratris quoque mei Eudonis, ecclesias duas, sitas in territorio quod vocatur Pooleth<sup>ξa</sup>, scilicet Semmeler<sup>ξb</sup> atque Semmenven<sup>ξv</sup> Judichel, quas pater meus Gaufridus comes ac mater mea Hadeimis<sup>l<sup>W</sup> ξδ</sup> olim pro salute animarum suarum ipsi sancto loco tradiderant, sed ob incuriam antecessorum abbatum vel monachorum a loco penitus segregatę fuerant, restituerem, terram quoque prope litus maris sitam quę dicitur Chancaure<sup>ξe</sup> et portum qui nominatur Porpican. Quorum<sup>lx</sup> petitionibus annuens dignum duxi satisfacere voluntati eorum, reddens eis ecclesias superius nominatas, et quicquid<sup>ξc</sup> ab ecclesiis recipitur videlicet<sup>ξn</sup> decimas, et omnino oblationum primitias, absque cujuspiam contradictione cujuscumque dignitatis vel ordinis sit, ea videlicet ratione ut ipsi monachi eas omni tempore ad proprios usus retineant. Et ne quis abbatum per succedentia tempora aliter commutari audeat prohibemus ; quod si fecerit aut in nostra redigantur potestate aut<sup>ξθ</sup> triginta libras michi<sup>ξi</sup> persolvat. Si quis autem huic nostrę redditioni calumpniam inferre conatus fuerit damnationem ęternę mortis accipiat excommunicationique cum maledictis subjaceat, sitque pars ejus cum Dathan et Abiron, et cum Juda traditore Domini. Ut autem hoc per labentia tempora custodiatur firmiusque teneatur, propria<sup>ly</sup> manu subterfirmare curavimus, fidelium quoque meorum nomina, subquorum presentia hęc acta sunt annotari<sup>ξk</sup> jussimus.

Signum<sup>ξλ</sup> Alani comitis † Signum<sup>ξμ</sup> Hadeimis comitisse † Signum Eudonis<sup>ξμ</sup> filii comitis † Signum Gingonei Archiepiscopi † Signum Warini episcopi Redhonensis<sup>ξv</sup> † Signum Trischan<sup>ξξ</sup> abbatis † Signum Radulfi cantoris † Signum Ratfredi clerici † Signum Otberti<sup>ξo</sup> † Signum Aldronis † Signum Budici comitis † Signum Gostelini<sup>ξπ</sup>

---

JV « munda » ajouté dans l'interligne. | JW « hadeinis » biffé et remplacé par « Hadeimis » dans l'interligne. | JX « 4 » biffé et remplacé par « um » dans l'interligne. | JY « manu » biffé après « propria ».

---

v<sup>r</sup> *post sancti hab. Amen Guillotel.* | v<sup>o</sup> *erunt — munda : munda erunt vobis Guillotel.* | v<sup>φ</sup> *abba Guillotel.* | v<sup>χ</sup> *obsecrantes Guillotel.* | v<sup>ψ</sup> *quatenus Guillotel.* | v<sup>ω</sup> *et Guillotel.* | ξ<sup>a</sup> *Pavalet Guillotel.* | ξ<sup>b</sup> *Sancti Meler Guillotel.* | ξ<sup>y</sup> *Sancti Meuven Guillotel.* | ξ<sup>δ</sup> *Hadeuis Guillotel.* | ξ<sup>e</sup> *Chancavena Guillotel.* | ξ<sup>c</sup> *quidquid Guillotel.* | ξ<sup>n</sup> *videlicet — sit non hab. Guillotel.* | ξ<sup>θ</sup> *aut non hab. Guillotel.* | ξ<sup>i</sup> *michi Guillotel.* | ξ<sup>k</sup> *annotare Guillotel.* | ξ<sup>λ</sup> *signum — comitis : Alanus comes Guillotel.* | ξ<sup>μ</sup> *signum — comitisse : Heudo comes Guillotel.* | ξ<sup>μ</sup> *signum — comitis : Hadeuis comitissa Guillotel.* | ξ<sup>v</sup> *redonensis Guillotel.* | ξ<sup>ξ</sup> *Triscan Guillotel.* | ξ<sup>o</sup> *Otherti clerici non hab. Guillotel.* | ξ<sup>π</sup> *Gotscelini Guillotel.*

[ea]. Avranches BM, 210, ff. 46r-47r (Keats-Rohan (éd.) 2006, 104-105, n° 23). [eb]. Cartulaire perdu.

vicecomitis † Signum Rivallonis<sup>ξρ</sup> † Signum Trischan filii ejus † Signum Gorenton  
† Signum Adselini † Signum Radulfi<sup>ξσ</sup> Angli † Signum Gaufridi<sup>ξτ</sup> filii Hugonis<sup>xi</sup> †

Acta vel<sup>JZ</sup> firmata est hujus cartę conscriptio anno ab incarnatione Domini nostri  
Jesu<sup>ξυ</sup> Christi M<sup>o</sup> XXX<sup>o</sup> II<sup>o</sup>, indictione XV<sup>oξφ</sup> currente<sup>ξχ</sup>, VI, epacte<sup>ξψ</sup> VI<sup>oKA</sup>, regnante  
Henrico, Roberti<sup>ξω</sup> regis filio anno primo.

### L'office de la sacristie de l'abbaye du Mont Saint-Michel

**Sources du chapitre** : n. c.

**Passages parallèles** : –

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [92v-93r], p. 170-171 (ch. 30 § 15) ;  
Paris BNF, Français 18950, f. [34r-v], p. 65-66 (ch. 4, 8, 7) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

L'office de la sacristie de ladite abbaye estant de très bon revenu fut reunie au corps du  
monastere par la vigilance et le soin dudit abbé Pierre Le Roy, <sup>ll<sup>r</sup>. [34v]</sup> abbé cy-devant  
nommé pour la fabrique dudit monastere et entretien de ses bastiments. Il en obtint  
bulle sous la datte de l'an 1393 du nonce du pape, Pierre<sup>52</sup>, cardinal, diacre du tiltre de  
Sainte Maria in Cosmidum. Il est porté par la dite bulle qu'elle estoit de petit revenu  
mais c'estoit pour plus facilement en obtenir ladite union. On ne peut point à present  
dire quel biens luy estoient affectez.

ANNOTATION SUR LES PRIOREZ PERDUZ ET USURPEZ PAR LES ANGLOIS.

### Premierement Les priorés de Saint-Clement et de la Haye<sup>53</sup> ou de l'ay en l'isle de Gersay. De Gerseyo. Evesché de Constances

1 2

**Sources du chapitre** : Avranches BM, 210, ff. 30r-31r<sup>[ec]</sup> ; Avranches BM, 210, f. 105r<sup>[ed]</sup>.

**Passages parallèles** :

---

JZ « consp-t- » biffé après « vel ». | KA « VI<sup>o</sup> » ajouté dans l'interligne.

---

ξρ Riuvallonis *Guillotel.* | ξσ Ratdulfi *Guillotel.* | ξτ Gautfredi *Guillotel.* | ξυ Jhe-  
sus *Guillotel.* | ξφ XII<sup>o</sup> *Guillotel.* | ξχ concurrente *Guillotel.* | ξψ epacta *Guillo-*  
*tel.* | ξω Rotberti *Guillotel.*

[ec]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 86-87, n<sup>o</sup> 8. [ed]. Keats- Rohan (éd.) 2006, 178, n<sup>o</sup> 109.

xi. L'ensemble des témoins est organisé autrement dans les autres copies qu'il nous reste de cet acte.

52. Il s'agit de Pierre de Luna, futur pape de l'obédience avignonnaise connu sous le nom de Benoît XIII. 53. Le seul  
prieuré dépendant de l'abbaye du Mont Saint-Michel à Jersey, outre Saint-Clément est le prieuré de Lecq. Il y a également le  
prieuré de Saint-Germain-sur-Ay dans le diocèse de Coutances, mais qui ne se trouve pas sur la dite île.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, Paris BNF, f. [26r], p. 35 (ch. 8 § 4) ; Paris BNF, Français 18950, f. [34v], p. 66 (ch. 4, 9, 1) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

# cy-devant page 62<sup>[ee]</sup>.

Les priores de Saint-Clement et de La Haye<sup>54</sup> situez en l'isle de Gersey – *de Gerseyo* ont esté fondéz de la donation des biens donnez au Mont Saint-Michel en ladite isle par Adelain, soldat du duc Robert le libéral, du temps de l'abbé Suppo, du consentement de Guillaume le Conquerant, fils dudit Robert, comme appert par la chartre escrite en la page cy-davant<sup>#KB</sup> avec plusieurs autres donations et acquisitions par les moines<sup>[ef]</sup>. Il y avoit aussy une cure et eglise parrochiale dans ladite isle deppendante et en la presentation dudit Mont Saint-Michel fondée de saint Ouen *sancti Audoueni, episcopatus Constantiensis*.

AA<sup>[eg]</sup>.

Voila comme parle ledit Adelain dans ladite chartre après avoir fait un ample denombrement de ses donations : Terram trium carrucarum in insula Gersey cum omnibus quę ad hęc<sup>oa</sup> pertinent, Telonio<sup>ob</sup> scilicet et toto terrarum usufructuario<sup>oy</sup>. Guillaume, 7<sup>e</sup> duc de Normandie, donna beaucoup en ce lieu<sup>[eh]</sup>.

AA f. ci<sup>[ei]</sup>.

Ces prieurés et cure avoient esté usurpez du temps de Bernard, 13<sup>e</sup> abbé de ce monastere mais il fit si bien qu'il fit revenir à soy l'usurpateur qui rendit tout et donna pour dedommagement une acre de terre aux moines qui demouroient en iceux en ladite isle de Gersay<sup>KC</sup>. Geoffroy de Servon abbé<sup>KD</sup> l'osta du depuis à un autre<sup>KE</sup> usurpateur<sup>[ej]</sup>.

Mais l'heresie venant a se saisir de l'Angleterre, et les Anglois ayant envahy l'isle de Gersay et l'isle de<sup>KF</sup> Grenesay qui suit il ont chassé les moines et autres ecclesiastiques et se sont emparez des biens des dits prieurez et cure de quoy ils jouissent à present.

### Les priores 1 de la Vallee et 2 de Lihon, en l'isle de Grenesay, *De Grenezo*, diocèse de Constances.

3 4

---

KB « en la page precedente » biffé et remplacé par « cy-davant# » dans l'interligne. | KC « Gersay » biffé et remplacé par le même dans l'interligne. | KD « abbé » ajouté dans l'interligne. | KE « autre » ajouté dans l'interligne. | KF « Gersay » biffé après « de ».

[ee]. Voir HA, ch. 4, 8, 3, 2. [ef]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 8 § 3). [eg]. Avranches BM, 210, ff. 30r-31r (Keats-Rohan (éd.) 2006, 86-87, n° 8 ; voir aussi Cartulaire de Jersey 1918a, 229-230, n° 151). [eh]. Les actes de Guillaume concernant Jersey et en faveur du Mont Saint-Michel sont répertoriées dans le Cartulaire de Jersey : Cartulaire de Jersey 1918a, 185-185, n° 115 ; 185-186, n° 116 ; 229-230, n° 151. [ei]. **Avranches BM, 210, f. 105r** (ancienne foliotation : CI) (Keats-Rohan (éd.) 2006, 178, n° 109 ; voir aussi Cartulaire de Jersey 1918a, 51-52, n° 34 d'après une copie papier présente aux Archives départementales de la Manche jusqu'à 1944). [ej]. Nous n'avons pas trouvé de quel usurpateur

Geoffroy de Servon récupère ses possessions, mais on lit dans le Cartulaire de Jersey une commission donnée par l'abbé Guy de Curey, prieur de Lecq pour visiter les prieurés de l'abbaye dans le royaume d'Angleterre (1368) et une procuration de l'abbé à Jean Flambart, prieur de Saint-Clément pour s'occuper de tout de qui concerne le prieuré ; voir respectivement *Cartulaire de Jersey* 1918a, 65-66, n° 42 et 72-74, n° 47. Geoffroy de Servon a rendu serment de fidélité à Édouard III, roi d'Angleterre (Cartulaire de Jersey 1918a, 23-24, n° 12), et le Mont Saint-Michel reste donc en possession de ses terres dans les îles et en Angleterre.

54. Le seul prieuré dépendant de l'abbaye du Mont Saint-Michel à Jersey, outre Saint-Clément, est le prieuré de Lecq. Il y a également le prieuré de Saint-Germain-sur-Ay dans le diocèse de Coutances, mais qui ne se trouve pas sur la dite île.

**Sources du chapitre** : Avranches BM, 210, f. 97r-v<sup>[ek]</sup>.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 210, ff. 26r-27v<sup>[el]</sup> ; Avranches BM, 210, f. 65r-v<sup>[em]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, Paris BNF, f. [26r], p. 35 (ch. 8 § 4) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [34v-35r], p. 66-67 (ch. 4, 9, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Les priorés de la Vallée et de Lihon furent donnez a ce monastere en l'isle de Grenezay (desquels deppendent quatre eglises parrochiales en la mesme isle, scavoir Saint-Michel de la Vallee, Sainte-Marie du Chasteau, Saint-Sauveur et Saint-Pierre du Bois par Robert, duc de Normandie, fils de Richard 2<sup>e</sup>, aussi duc, <sup>llf. [35R]</sup> Niel de Saint-Sauveur<sup>55</sup>, AA f. 93<sup>[em]</sup>, viconte de Costentin, grand capitaine, après avoir bien suivi le monde vint en fin prendre l'habit benedictin en ce monastere comme il a esté desja dit,<sup>KG</sup> et y donna tout ce qu'il avoit de bien et par consequent ce qu'il possedoit en l'isle de Grenezay<sup>KH</sup>. Cy-dessus chapitre 1<sup>er</sup>, page 11<sup>[eo]</sup>. La teneur de la chartre dudit duc Robert est descrite cy-devant. La donation de Niel est obmise pour obvier à prolaxité<sup>KI</sup>.

À present<sup>KJ</sup>, ladite isle de Grenezay est aussy<sup>KK</sup> possedée par les Anglois, lesquels comme heretiques qu'ils sont, ont envahy tous les biens des dits priorez et cures.

### **Le prioré conventuel de Saint-Michel de Cornouaille en Angleterre, episcopus<sup>KL</sup> Essecestriex<sup>6</sup>**

5

**Sources du chapitre** : SANDER 1586, 39-40.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 213, f. 18or (*De abbatibus*<sup>[ep]</sup>).

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [29r], p. 41 (ch. 10 § 4) ; Caen BM, Mancel 195, f. [37r] p. 57 (ch. 14 § 8) ; Paris BNF, Français 18950, f. [35r], p. 67 (ch. 4, 9, 3) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Le prioré conventuel de Saint-Michel de Cornouaille en Angleterre estoit de très grand revenu et y avoit en iceluy<sup>KM</sup> communauté de moines au nombre de douze sans

**KG** « comme il a esté desja dit, » ajouté dans l'interligne. | **KH** « Voici » biffé après « Grenezay ». | **KI** Un paragraphe avait été commencé à la suite de celui-ci : « Charta de duce Roberti Richarchi Magni, ducis Normanorum filio. » ; il est biffé. | **KJ** « comme il a esté dit » biffé après « present ». | **KK** « aussy » ajouté dans l'interligne. | **KL** « Cernuliensis » biffé après « episcopatus ». | **KM** « grande » biffé après « iceluy ».

[ek]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 168, n° 92. [el]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 81-83, n° 5 ; Fauroux (éd.) 1961, 210-214, n° 73. [em]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 126-127, n° 43. [en]. Avranches BM, 210, f. 97r-v (ancienne foliotation 93r-v). [eo]. HA, ch. 1, 7. [ep]. Avranches BM, 213, f. 18or (*De abbatibus*) : « In Anglia, apud Sanctum Michaellem de Cornubia, ecclesiam et officinas monachorum composuit et

conventum sub priore XIII monachorum ibi perpetuo futurorum providit, hac conditione interposita, ut prior Cornubie annuatim vel per se vel per legatum suum visitaret abbatiam Montis in Normannia afferendo abbati suo XVI marchas argenti. In terris ecclesie revocandis que ab antecessoribus suis negle<c>te vel dissipate erant laborando profuit, et magis proficeret si rex Henricus diu in vita presenti superstes foret ».

55. Il y a visiblement confusion entre Néel I (donateur de la charte de Robert (Avranches BM, 210, ff. 26r-27v)), Néel, donateur qui devient moine du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 210, f. 65r-v) et Néel de Flamenville, donateur (Avranches BM, 210, f. 97r-v). 56. C'est-à-dire le diocèse d'Exeter.

le prieur<sup>KN</sup>. Bernard, 13<sup>e</sup> abbé du Mont Saint-Michel, esleu l'an 1131, les<sup>KO</sup> y établit, après avoir fait bastir l'église et tous les lieux reguliers necessaires pour les loger<sup>KP</sup>, leur donnant pour leur vivre et entretien tous les biens, rentes, droictz et possessions que ce Mont Saint-Michel possedoit pour lors en Angleterre, à condition que ce prieuré et ses<sup>KQ</sup> treze moines seroie<sup>KR</sup>nt toujours deppendans de ce Mont, et que le prieur et ses successeurs viendroie<sup>KS</sup>nt annuellement en cette abbaye au jour et feste de saint Aubert, 18<sup>e</sup> juin, ou de la dedicace de saint Michel, le 29<sup>e</sup> septembre. Si pour la difficulté du passage il n'y pouvoient estre au jour de saint Aubert, et apporteroient et rendroient en ladite abbaye par chascun an, seise marcs d'argent de rente et reconnoissance<sup>KT</sup>.

Nicolaus Sanderus in librum de schismo Angliae, page 39<sup>[eq]</sup>.

Cela a esté exactement observé et prattiqué jusques à l'impie Henry 8<sup>e</sup> du nom, roy de ladite Angleterre, lequel non content d'avoir uny tous les revenus des petitz monastere à son domaine par edict de l'an 1535<sup>KU</sup>, par après, il unit encore les revenuz des grands, et par consequent dudit prioré de Saint-Michel de Cornouaille. Je laisse aux historiens à dire la cause du mescontantement de ce meschant roy et pourquoy<sup>KV</sup> Clement 7<sup>e</sup> ne<sup>KW</sup> voulut consentir<sup>KX</sup> au divorce qu'il fit avec<sup>KY</sup> sa femme Catherine d'Espagne, tres vertueuse dame, ny luy donna<sup>KZ</sup> permission d'espouser Anne de Boulen, femme impudique, seulement je diré que.

Pour revenir à nostre ancien prieuré, l'abbé Bernard faisoit en Angleterre ce qu'il vouloit pour le bien de l'ordre, car il estoit très particulierement es bonnes graces du roy Henry premier du nom, et par ce moyen le rendit un beau monastere et bien doté.

Les rois d'Angleterre et les contes de Mortain en Normandie, avec plusieurs autres seigneur d'Angleteres, sont fondateurs dudit prioré<sup>LA</sup>. Quelque partie<sup>LB</sup> des chartres<sup>LC</sup> seront icy<sup>LD</sup> inserées<sup>LE</sup> pour servir en temps et lieu et lors<sup>LF</sup> qu'il plaira à nostre Seigneur reduire ce royaume à la sainte foy catholique, et aussy pour faire voir la devotion que portoient autrefois les Anglois à l'archange saint Michel et à son monastere du Mont.

---

KN « que » biffé et remplacé par « sans le prieur » dans l'interligne. | KO « les » ajouté dans l'interligne. | KP « les dits 12 moines et leur prieur » biffé après « loger ». | KQ « dou » biffé après « ses ». | KR « e » ajouté dans l'interligne. | KS « e » ajouté dans l'interligne. | KT « cela c'estoit toujours observé » biffé après « reconnoissance ». | KU « 1535 » biffé et remplacé par le même dans l'interligne. | KV « que » biffé et remplacé par « pourquoy » dans l'interligne. | KW « nay pas » biffé et remplacé par « ne » dans l'interligne. | KX « (pour bonnes raisons) » biffé après « consentir ». | KY « avec » ajouté l'interligne. | KZ « ny luy donait » biffé et remplacé par « tres vertueuse dame, ny luy donna » dans l'interligne. | LA « pr » biffé après « prioré ». | LB « par » biffé et remplacé par « partie » dans l'interligne. | LC « desquels desquels » biffé après « chartres ». | LD « mises tout au long en ce lieu » biffé et remplacé par « icy » dans l'interligne. | LE « inserées » biffé et remplacé par le même dans l'interligne. | LF « qu'il » biffé et remplacé par « et lors » dans l'interligne.

[eq]. Sander 1586, 39 *et sq.* : le texte raconte le schisme entre l'église d'Angleterre et l'église catholique.

||<sup>[35v]</sup> **Charta de sancto Eduuardo<sup>LG</sup>, rege Anglorum, pro prioratu Sancti Michaelis de Cornubia<sup>LH</sup> 57.**

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 210, f. 32v<sup>[er]</sup>.

**Passages parallèles :** –

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [29v], p. 42 (ch. 10 § 8) ; Paris BNF, Français 18950, f. [35v], p. 68 (ch. 4, 9, 3, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ego Eduuardus Dei gratia Anglorum<sup>oδ</sup> Rex AA f. 28<sup>[es]</sup>.  
dare volens pretium redemptionis animee meæ vel parentum meorum sub consensu et testimonio bonorum virorum tradidi sancto Michaeli archangelo in usum fratrum Deo servientium in eodem loco, sanctum Michaellem qui est iuxta mare cum omnibus appendentiis, villis, scilicet, castellis, agris, et ceteris attinentibus<sup>LJ</sup> Addidi etiam totam terram de Venesire cum oppidis, villis, agris, pratis, terreis, cultis et incultis, etcum horum redditibus. Adjunxi quoque datis<sup>LJ</sup> portum<sup>oe</sup> addere qui vocatur Ruminella, cum omnibus que ad eum pertinent hoc est molendinis et piscatoriis, et cum omni territorio illius culto et inculto et eorum redditibus. Si quis autem his donis conatus fuerit ponere calumpniam Anathema factus iram Dei incarrat perpetuam. Utque nostræ donationis<sup>LK</sup> autoritas verius firmiter teneatur in posterum, manu mea firmando subterscripsi, quod et plures fecere testium<sup>LL</sup>.

Signum regis Eduuardi [dessin]

[1<sup>re</sup> colonne] Signum<sup>oζ</sup> Roberti<sup>on</sup> archiepiscopi Rothomagensis † Signum Hereberti episcopi Luxoviensis<sup>oθ</sup> † Signum Roberti episcopi Constantiensis † [2<sup>e</sup> colonne] Signum Vinfredi † Signum Nigelli vicemitis † Signum Anschitilli † [1<sup>b</sup> colonne] Signum Radulfi † Signum Choschet † Signum Turstini †

---

LG Le <u> de « Eduardo » est ajouté dans l'interligne. | LH « Cornubien » biffé et remplacé par « de Cornubia » sous la ligne. | LI « addidj » biffé après « attinentibus ». | LJ « dare » biffé après « datis ». | LK « autho » biffé après « donationis ». | LL « Sig » biffé après « testium ».

---

oα ad hec : adhec *Avranches BM, 210.* | oβ Theloneo *Avranches BM, 210.* | oγ usu fructuario *Avranches BM, 210.* | oδ anglorum rex : rex anglorum *Keats-Rohan.* | oe portum addere : addere portum *Keats-Rohan.* | oζ ante signum hab. signum Roberti comitis † Signum Rabel *Keats-Rohan.* | oη Rotberti *Keats-Rohan.* | oθ episopi luxouiensis : luxouiensis episcopi *Keats-Rohan.*

[er]. Fauroux (éd.) 1961, 216-218, n° 76 et Keats-Rohan (éd.) Rohan (éd.) 2006, 88-89, n° 10). 2006, 88-89, n° 10. [es]. Avranches BM, 210, f. 32v (Keats-

57. Lacte est daté de 1033-1034 (Fauroux (éd.) 1961, 216-218, n° 76).

**Alia charta<sup>58</sup> prioratus de Cornubia.****Sources du chapitre :** Avranches BM, 210, ff. 33r-34r<sup>[et]</sup>.**Passages parallèles :** Paris NAF 21821, f. 180.**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [29r], p. 41 (ch. 10 § 4) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [35v-36r], p. 68-69 (ch. 4, 9, 3, 3) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.AA f. 29<sup>[eu]</sup>.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis patris et filii et spiritus sancti Amen. Ego Robertus<sup>oi</sup> Dei gratia Moritonii comes igne divini amoris succëssus notifico omnibus, sanctæ ecclesię matris nostrę filiis habens in Bello sancti Michaelis Vexillum, quoniam pro animę meę salute atque meę conjugis, sen pro salute prosperitate, incolumitate Guillemi gloriosissimi regis atque pro adispiscendo vitę ęternę premio, do et concedo montem Sancti Michaelis de Cornubia Deo et monachis ecclesię sancti Michaelis de periculo maris servientibus, cum dimidia<sup>LM</sup> terrę Hidia, ita solutam et quietam ac liberam ut ego tenebam ab omnibus consuetudinibus, querelis et placitis et constituo etiam<sup>ok</sup> ut ipsi monachi, concedente Domino meo rege, ibidem mercatum die quintę ferię habeant. Postea autem ut certissime comperi, beati Michaelis meritis, monachorumque mereri suffragiis michi adeo et propria conjuge meo filio concessio ; Auxii donum ipsi beato militię<sup>ol</sup>, celestis principi, dedi et dono in Amanech tres acras terrę, Travolaboth videlicet, Lismanoch, <sup>[F. [36R]]</sup> Trequauers, Carmailoc annuente piissimo domino meo<sup>ou</sup> Guillelmo rege cum<sup>LN</sup> Mathide regina atque nobilibus illorum filiis : Roberto<sup>ou</sup> comite, Guillelmo Rufo, Henrico adhuc puero, ita quietam ac liberam de omnibus, placitis, querelis, atque forifactis, ut de nulla re regię justitię monachi respondebunt nisi de solo<sup>LO</sup> homicidio. Hanc autem donationem feci ego Robertus<sup>ov</sup> comes Moritonii quam conesserunt<sup>ox</sup> gloriosus rex Anglorum Willelmus atque regina et filii eorum sub testimonio istorum

Signum Willelmi regis †

Signum reginę Mathildis † Signum Roberti<sup>oo</sup> comitis † Signum Willelmi Rufi filii regis † Signum Henrici pueri † Signum Roberti<sup>on</sup> comitis Moritonii † Signum Malthidis comitissę † Signum Willelmi filii eorum † [2<sup>e</sup> colonne] Signum Willelmi filii Osberni

---

LM « parte » biffé après « dimidia ». | LN « cum » biffé et remplacé par « cum » dans l'interligne. | LO « Iudicio » biffé après « solo ».

---

oi Rotbertus *Keats-Rohan*. | ok eciam *Keats-Rohan*. | ol milicie *Keats-Rohan*. | ou mei *Keats-Rohan*. | ou Rotberto *Keats-Rohan*. | ov Rotbertus *Keats-Rohan*. | ox conesserunt *Keats-Rohan*. | oo Rotberti *Keats-Rohan*. | on Rotberti *Keats-Rohan*.

[et]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 89-90, n° (éd.) 2006, 89-90, n° 11).

11. [eu]. Avranches BM, 210, ff. 33r-34r (Keats-Rohan

58. Sur les donations de Robert, comte de Mortain, voir notamment Hull 1967, 713-717.

† Signum Rogeri de Monte Gomeri † Signum Tosteteni vicecomitis † Signum Guarini  
† Signum Tuxulsi †

Firmata atque roborate est hæc carta anno M° L° XXXV° ab incarnatione Domini.  
Indictione XIII concurrente III° luna VIII apud Peneuesel

Signum Liurici<sup>59</sup> Essecestrię episcopi †

Ego quidem Liuricus Dei Dono+ Essecestrię episcopus, jussione et exhortatione Domini + Exoniæ  
nostri reverentissimi Gregorii pape, regisque nostri et reginę omniumque optimatum  
totius regni Anglię exhortatus, ut ecclesiam beati Michaelis<sup>op</sup> archangeli de Cornubia  
ut pote quę officio et ministerio angelico creditur, atque comprobatur consecrari ac  
sanctificari, quatinus eam ab omni episcopali jure, potestate, seu subjectione liberarem  
atque exuerem, quod et facere totius cleri nostri consensu et hortatu non distuli.  
libero igitur eam et exuo ab omni episcopali dominatione, subjectione, inquietudine,  
et omnibus illis qui illam ecclesiam suis cum beneficiis et elemosinis expetierint<sup>LP</sup>,  
et visitaverint tertiam partem penitentiam condonamus. Si ut hoc inconvulsum et  
immobile et etiam<sup>os</sup> inviolabile fine tenus permaneat ; ex auctoritate patris et filii et  
spiritus sancti omnibus nostris successoribus, interdiciamus ne aliquid contra hoc  
decretum usurpare presumat<sup>ot</sup>. Signum<sup>ov</sup> ejusdem Liurici Essecestrię episcopi †

### [Conclusion]

Par où appert des grands biens et possessions et des libertez et immunitz du prioré  
de Saint-Michel de Cornouaille d'Angleterre, membre deppendant autrefois de cette  
abbaye du Mont Saint-Michel au peril de la mer en Normandie.

---

LP « expetierint » biffé et remplacé par le même dans l'interligne.

---

op Michaelis archangeli : archangeli Michaelis *Keats-Rohan*. | os eciam *Keats-Ro-*  
*han*. | ot presumant *Keats-Rohan*. | ov signum — episcopi *non hab. Keats-Rohan*.

59. Lacte est daté de 1085. Or Léofric, évêque de Exeter, meurt en 1072.





||f. [36v] LISTE ET POUILLÉ GENERAL SUCCINCT DES OFFICES,  
 PRIEURES, CURES ET CHAPPELENIES DEPENDANTES DE  
 L'ABBAYE DU MONT SAINT-MICHEL, DIOCESE D'AVRANCHES  
 CHAPITRE 5<sup>E</sup>

CHAPITRE 5<sup>B</sup>

§ 1 PREMIEREMENT

**Sources du chapitre :**

**Passages parallèles :**

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ø ; Paris BNF, Français 18950, f. [36v], p. 70 (ch. 5 § 1) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

1. Le corps de l'abbaye, ou manse abbatiale, de quoy jouist messire Jacques de Souvré, la tenant en commande, avec toutes ses appartenances, deppendances<sup>A B</sup> et prieurés unis, sçavoir ceux qui suivent cy<sup>C</sup>-devant discutez.

**En l'evesché d'Avranches**

2. Le prioré et baronnie de Genest. *De Genetio*.
3. Le prioré<sup>D</sup> de Brion. *De Brione*.
4. Le prioré de Balent ou Balahent. *De Balanio*.

**En l'evesché de Constances**

5. Le prioré ou baronnie de Saint-Paër. *De Sancto Paterno*.
6. Le prioré de Saint-Germain de Bingard. *De Bingardo*.

**En l'evesché de Saint-Malo**

7. Le prioré de Saint-Meloir. *De Sancto Melorio*

**Item**

8. L'office de la sacristie de ladite abbaye est pareillement unie à la dite manse abbatiale, jadis de grand revenu.

La manse abbatiale vaut en tout au seigneur abbé, charges faites, environ 18 000 livres de rente.

---

A « et deppendances » ajouté dans l'interligne dont « et » biffé. | B « d'icelle » biffé après « deppendances ». | C « dess » biffé après « cy ». | D « et baronnie » biffé après « prioré ».

§ 2

§ 2 DU CONVENT OU MANSE CONVENTUELLE DES RELIGIEUX ET DES OFFICES ET CHAPPELLENIES CLAUSTRUX

**Sources du chapitre :**

**Passages parallèles :**

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ø ; Paris BNF, Français 18950, f. [36v], p. 70 (ch. 5 § 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

**Premierement**

Valleur des pentions et petit  
convent 10000 livres 300 livres  
Valleur des offices et<sup>c</sup> 300 livres.  
de rente  
2 000 livres.  
150 livres.  
5 livres.  
400 livres.  
  
120 livres.  
8 livres.

1. La manse conventuelle ou portion monachalle donnée par l'abbé par an<sup>E</sup> domaines et deniers<sup>F</sup> du petit convent.
2. La thresorerie.
3. L'aumosnerie.
4. La chantrerie.
5. La soubs-chantrerie.
6. L'infirmerie.<sup>G</sup>
7. <sup>H</sup> La chappellenie des xxx cierges.
- 8.<sup>I</sup> La chappellenie des innocentz.

Toutes lesquels offices et chappellenies sont de fort petit revenu, excepté l'aumosnerie et infirmerie, mais sur lesquels il y de grandes charges à faire.

§ 3

||<sup>F</sup>. [37<sup>R</sup>] DES PRIEURÉS DEPENDANTS DE LADITE ABBAYE ESTANT EN ESTRE ET NON UNIS À LADITE ABBAYE.

§ 3

**Sources du chapitre :**

**Passages parallèles :** Avranches BM, 214, uc 4, p. 341 ; Paris BNF, Français 18947, f. 91v (tr. 4<sup>[a]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 95r.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM Mancel 195, ff. [227v-228v] p. 440-442 (ch. 43 § 123, 1) ; Paris BNF, Français 18950, f. [37r], p. 71 (ch. 5 § 3) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

**Premierement en l'evesché d'Avranches. Abrincensis**

Valleur des priorez 350 livres  
de rente  
150 livres

1. Le prioré de Beata-Maria de Tombelaine. *De Tumba Helenes<sup>I</sup>*.
2. Le prioré de Saint-Nicolas, alias Beata-Maria de Pontorson. *De Ponte Ursonis*.

---

E « consistant en » remplacé par « donnée par l'abbé par an » dans l'interligne. | F « tirez & extraits de la manse abbatiale cy-dessus » biffé après « deniers ». | G « 7. Le cellererie. » biffé après l'infirmerie. | H « 8 » biffé après « 7 ». | I « 9 » biffé après « 8 ». | J « Le prioré de Beata-Maria [mot non lu] de Saint-Nicolas » : item biffé.

[a]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 70-71.

**En l'evesché de Dol. Dolensis**

3. Le prioré de Saint-Brolade. *De Sancto Broladio* 2000 livres  
 4. Le prioré de Saint-Michel du Mont-Dol. *De Monte Doli.* 300 livres

**En l'evesché de Rennes. Redhonnensis**

5. Le prioré de Saint-Martin de Villamers. *De Villa-Maris* 900 livres

**En l'evesché de Cornuaille. Corisepitensis**

6. Le prioré de Saint-Michel de Roquillatz ou Trevever. *Idem latine* On n'en tire à present que 30 livres ; le reste est usurpé.

**En l'evesché du Mans. Cenomanensis**

7. Le prioré de Saint-Victeur du Mans. *Sancti Victorii* 2500 livres  
 8. Le prioré de l'Abbayette ou de Villarenton. *De Abbatiola* 3000 livres

**En l'evesché de Chartres. Carnotensis**

9. Le prioré de Saint-Michel de Gohery. *De Goherio* 600 livres  
 10. Le prioré de Hautfains. *De haufenis* ou *de Altophano* Ignaratur redditus

**En l'evesché d'Angers. Andegavensis**

11. Le prioré de Saint-Pierre de Creant. *De Creantio* 300 livres

**En l'evesché de Constances. Constantiensis**

12. Le prioré de Saint-Germain sur Ey, *Sancti Germani supra Ey.* 1200 livres  
 13. Le prioré de Chausey en l'isle dudit lieu. *De Chauseyo.* 200 livres

**DES PRIOREZ PERDUS ET USURPEZ PAR LES ANGLOIS HERETIQUES****Sources du chapitre :**

**Passages parallèles :** Avranches BM, 214, uc 4, p. 341 ; Paris BNF, Français 18947, f. 91v (tr. 4<sup>[b]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 95r.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM Mancel 195, ff. [227v-228v] p. 440-442 (ch. 43 § 123, 1) ; Paris BNF, Français 18950, f. [37r-v] p. 71-72 (ch. 5 § 3[bis]) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

**Premierement En l'evesché de Constances**

1. Le prioré de Saint-Clement en l'isle de Gersay. *De Gerseyo.*  
 ||<sup>[E. 37v]</sup> 2. Le prioré de la Haye<sup>1</sup> en la mesme isle. *De Gerseyo.*

[b]. Robillard de Beurepaire (éd.) 1873, 70-71.

1. Le seul prieuré dépendant de l'abbaye du Mont Saint-Michel à Jersey, outre Saint-Clément est le prieuré de Lecq. Il y a

3. Le prioré de la Vallée en l'isle de Grenezaye. *De Greneseyo.*
4. Le prioré de Lihon en ladite isle. *De Greneseyo.*

### En l'evesché d'Essecestre, Angleterre

5. Le prioré conventuel de Saint-Michel de Cornouaille. *De Cornubia*

R8 f. 342<sup>[c]</sup>.

§ 4<sup>e</sup> DES CURES OU EGLISES PARROCHIALES DEPENDANTES DE LADITE ABBAYE DU MONT SAINT-MICHEL EN LA PRESENTATION DE L'ABBÉ ET DES RELIGIEUX CONJOINTEMENT TOUS ENSEMBLE À LA PLURALITÉ DES VOIX EN CHAPITRE.

§ 4

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 214, uc 4, p. 342-343.

**Passages parallèles :** Paris BNF, Latin 11813, ff. 410-411 (Pouillé du Mont Saint-Michel<sup>[d]</sup>) ; Paris BNF, Français 18947, ff. 91v-92v (HG<sup>[e]</sup>, tr. 4<sup>[f]</sup>).

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM Mancel 195, ff. [229r-231r], p. 443-447 (ch. 43 § 123, 3) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [37v-38v], p. 72-74 (ch. 5 § 4) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Valeur des cures

### Premierement en l'evesché d'Avranches<sup>[g]</sup>.

400 livres.

1. La cure ou vicquairerie perpetuelle de Saint-Pierre du Mont. Celle-là est conferée *pleno juré* par monsieur l'abbé comme un des priorez sans besoin de requerir visa de monsieur l'evesque d'Avranches pour en prendre possession par privilege special.

500 livres.

2. La cure de Saint-Pierre d'Huynes. *De Huynes.*

400 livres.

3. La cure de Saint-Michel de Beauvoir. *De Bello Visu.*

400 livres.

4. La cure d'Espaz Saint-Martin. *De passibus.*

500 livres.

5. La cure de Saint-Martin de Servon. *De Servone.*

400 livres.

6. La cure de Sainte-Marie de Pontorson. *De Ponte Ursonis.*

400 livres.

7. La cure de Sainte-Marie d'Ardevon. *De Ardevone.*

300 livres.

8. La cure de Saint-Martin de Curey. *De Cureyo.*

400 livres.

9. La cure de Saint-Pierre de Boucey. *De Bouceyo.*

200 livres.

10. La cure Saint-Martin<sup>k</sup> de la Chapelle Hamelin. *De Capella Hamelini.*

500 livres.

11. La cure de Saint-Sulpice de Macey. *De Maceyo.*

1500 livres.

12. La cure de Saint-Estienne de Bacilley est alternative entre monseigneur l'evesque d'Avranches et les religieux du Mont Saint-Michel. *De Bacilleyo.*

300 livres.

13. La cure de Sainte-Marie de Genest. *De Genetio.*

500 livres.

14. La cure de Saint-Medard de Dragey. *De Drageyo.*

<sup>k</sup> « Saint-Martin » ajouté dans l'interligne.

[c]. Avranches BM, 214, uc 4, p. 342-343. [d]. De la main de Jean Huynes. [e]. Jean Huynes se contente de traduire la liste présente dans Avranches BM, 214, uc 4, p. 342 ; il ne donne pas la valeur de chacune des cures. [f]. Robillard

de Beaurepaire (éd.) 1873, 71-74. [g]. Avranches BM, 214, uc 4, p. 342 : « Item sequuntur ecclesie in quibus prefati abbas et conventus jus patronatus obtinent et presentant reverendo in Christo patri domino episcopo Abrincatensi aut ejus vicariis ».

également le prieuré de Saint-Germain-sur-Ay dans le diocèse de Coutances, mais qui ne se trouve pas sur la dite île.

15. La cure de Saint-Michel des Loups. *De Lupis*. 400 livres.  
 16. La cure de Saint-Paër de Sartilly. *Sancti Paterni de Sartillyo*. 900 livres.

||<sup>[38R]</sup> **En l'evesché de Constances.** *Constantiensis*.

17. La cure de Saint-Paër. *De Sancto Paterno*. 400 livres.  
 18. La cure de Saint-Plancheys. *De Sancto Pancratio*. 1000 livres.  
 19. La cure de Saint-Aubin des Preaux. *De pratellis*. 400 livres.  
 20. La cure de Saint-Jehan des Champs. *De campis*. 500 livres.  
 21. La cure de Saint-Georges de Codeville est alternative entre le seigneur du fief de Codeville à la charge de 8 livres de rente payable au monastere par ledit seigneur par an. *De Collevilla*. 400 livres.  
 22. La cure de Germain-sur-Ey. *Supra Ey*. 200 livres.  
 23. La cure de Saint-Martin de Lingreville. *De Lingrevilla*.  
 24. La cure d'Erengerville est alternative entre le seigneur du lieu et des abbayes du Mont Saint-Michel et de la Luzerne. *D'Erengervilla*.  
 25. #La cure de Saint-Pierre d'Argouges alternative entre Marmoustier et le Mont Saint-Michel. *De Argougiis*. # C'est une grosse cure, laquelle est perdue, par arrest. Il faut demander à nos peres de Marmoustier s'il est vray et l'establisement d'ycy, et corricher les chyfres.  
 25. La cure de Saint-Germain de Carteret. *De Carteret*.

**En l'evesché de Saint-Malo.** *Macloviensis*.

26. La cure de Saint-Meloir. *Sancti Melorii*. 600 livres.  
 27. La cure de Saint-Benoist-des-Ondes, ou de la Marine. *De Undis*. 700 livres.  
 28. La cure de Saint-Meen de Cancalle. *Sancti Mevenni de Cancallia*<sup>1</sup>. 700 livres.

**En l'evesché de Dol.** *Dolensis*.

29. La cure de Saint-Pierre de Saint-Brolade. *De Sancto Broladio*. 1 200 livres.

**En l'evesché de Rennes.** *Redhonnensis*.

30. La cure de Saint-Martin de Villamers. *De Villamaris*. 400 livres.  
 31. La cure de Saint-Martin de Polley. *De Polleyo*. 400 livres.

**En l'evesché du Mans.** *Cænomanensis*.

32. La cure de Saint-Jean de la Chevrerie. *De Capraria*. 500 livres.  
 33. La cure de Sainte-Marie d'Estival. *De Estivallo*. 700 livres.  
 34. La cure de Saint-Berthevin 800 livres. *De Sancto Berthevino*. Nota Ce saint estoit normand.  
 35. La cure de Saint-Victeur de Livaré 700 livres. *Sancti Victorii de Livareyo*<sup>M</sup>. On dit qu'il n'y en a point ce qui est faux tesmoing celuy-là.

**En l'evesché d'Angers.**

36. La cure de Saint-Pierre de Creant. *De Creano*. 200 livres.

L « Cancallia » ajouté dans l'interligne. | M « Livare » biffé, remplacé par « Livareyo » dans l'interligne.

||f. [38v] **En l'evesché de Chartres. Carnotensis.**

200 livres.

37. La cure de Saint-Michel de Gohery. *De Goherio.*

**En l'evesché de Bayeux. Bajocensis.**

300 livres.

38. La cure de Sainte-Marie de Bretheville. *De Brethevilla.*

800 livres.

39. La cure de Sainte-Marice d'Evrecey. *De Evreceyo.*

300 livres.

40<sup>N</sup>. La cure de Sainte-Marie d'Escay. *D'Escay.*

41. La cure de Saint-Jean de Donjam. *De Domno Johannis.*

42. La cure de Saint-Jean des Fourneaux nous presente un presbtre, le sieur du dit lieu, et nous a monsieur l'evesque de Bayeux. *De Fornelles*<sup>[h]</sup>.

**En l'evesché de Rouen. Rothomagensis.**

1 000 livres.

43. La cure de Saint-Michel au viel marché dans Rouen. *In Mercato.*

44. Toutes lesquelles sont en nombre 44 cures. Si Argouges deppend de ce monastere, il y en a 45.

DES CURES À PRESENT PERDUES ET USURPÉES PAR LES HÆRETQUES  
ANGLOIS.

**Sources du chapitre :**

**Passages parallèles :**

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM Mancel 195, ø ; Paris BNF, Français 18950, f. [38v], p. 74 (ch. 5 § 5) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

**En l'evesché de Constances.**

1. La cure de Saint-Ouën en l'isle de Gersey. *De Sancto Audoeno.*

2. La cure de Saint-Michel de la Vallée en Grenesey. *De Vallia.*

3. La cure de Saint-Sauveur en Grenesey. *Sancti Saluatoris.*

4. La cure de Saint-Pierre du Bois de Grenesey. *De Bosco.*

5. La cure de Sainte-Marie du Chasteau de Grensey. *De Castello.*

En Angleterre, il y en avoit quantité, comme il se voit par les bulles des papes confirmatives cy-après<sup>o</sup>.

---

N « 39 » biffé après « 40 ». | O Deux item sont ensuite biffé contenant « 6. il y en a plusieurs deux une apud [illisible] » et « 7. L'autre apud Cornubiam ».

[h]. Voir aussi une charte d'Henri, évêque de Bayeux, datée de 1180 ; autrefois conservée aux Archives départementales de

la Manche, elle a été éditée par Léopold Delisle (Delisle (éd.) 1873, 323-324, n° XLVI).

DES CHAPPELLENIES DEPENDANTES DE LADITE ABBAYE EN PAREILLE  
PRESENTATION QUE LES CURES.

Sources du chapitre : Avranches BM, 214, uc 4, p. 243.

Passages parallèles : –

Passages parallèles dans notre corpus : Caen BM Mancel 195, ff. [229r], p. 443 (ch. 43 § 123, 2) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [38v-39r], p. 74-75 (ch. 5 § 6) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Premierement En l'evesché d'Avranches. *Abrincensis*.

R8 f. 243<sup>[i]</sup>.

1. La chappellenie de Saint-Gilles, dite la leproserie d'Ardevon. *De Ardevono*. 300 livres.
- ||<sup>[39R]</sup> 2. La chappelle de Sainte-Catherine du Mont Counin dite la leproserie de Genest<sup>P</sup> l'administrateur nous est présenté par le sieur du bois. *De monte Cuniculi*. 60 livres.
3. La chapelle de Sainte Anne, dite l'hostel-Dieu dudit Genest alternative avec les habitans qui en leur tour nous presentent l'administrateur et nous a monsieur l'evesques d'Avranches. *Domus Dei de Genetio*<sup>Q</sup>. 60 livres.

Nota.

Qu'il y a eu autrefois beaucoup plus de<sup>R</sup> cures en la deppendance de ce monastere qu'à present, mais par negligence des moines elles ont estées perdues dans les derniers siecles, comme on peut voir en la bulle suivante.

Donations et acquisitions des patronages des cures et d'autres biens du monastere sont obmises pour ce qu'on n'auoit jamais fait<sup>S</sup>.

---

P « le sieur du bois » biffé après « Genest ». | Q « Genetio » ajouté dans l'interligne. | R « de cloistres » biffé, remplacé par « plus de » dans l'interligne. | S Deux paragraphes qui sont partiellement déchiffrables sont ensuite biffés « Nota que [illisible] 6e [illisible] lettre du tout R pere superieur ou Il estudioit que S'il y auoit des Insignes biens plus [illisible], pour [illisible] [illisible] de temps au Monre & quels ils ont esté Ne sont point mis en cet endroit, a cause qu'il nesté desia dit suffisamnt au premier chapre en parle de la fondation du monastere & au chapre des prieuréz Il a esté [illisible] de ces plus grande part de ceux qui ont [illisible] de lever bien audict monastere des plus apparents n'ayant peu faire autrement à cause de l'eglise [illisible] avoit des chanoines en ce lieu. » ; « Item les 7 8 9 & [illisible] sont pareillemt obmis dautant qu'il en sera parlé amplemt propos dnas la suite des Abbez. » ainsi qu'une note marginale « Annotation ».

[i]. Avranches BM, 214, uc 4, p. 243.





## CHAPITRE 6<sup>e</sup> DES DONN ET AFFECTIONS DES DUCS DE BRE- TAIGNE ENVERS CE MONASTERE DU MONT SAINT-MICHEL.

### PREMIEREMENT

**Sources du chapitre**<sup>[a]</sup> : Paris BNF, Français 18947, ff. 77v-78r (*HG*<sup>[b]</sup>, tr. 4, ch. 7<sup>[c]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 79r-v (tr. 4, ch. 7) ; Avranches BM, 210, ff. 40r-42r<sup>[d]</sup> ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 94 ; Avranches BM, 215, f. 165v (Obituaire) ; ARGENTRÉ 1618, 36 (l. 1, ch. 9) ; ARGENTRÉ 1618, 210-213 (l. 4, ch. 18-20).

**Passages parallèles** : Paris BNF, Français 22325, p. 711, 716.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195<sup>[e]</sup>, f. [281v-282r], p. 56-57 (TM, ch. 20) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [39r-40r], p. 75-77 (ch. 6) ; Paris BNF, Latin 13818, f. ø.

Les ducs de<sup>A</sup> Normandie<sup>B</sup>, en tant que ducs de Normandie et rois d'Angleterre, n'ont pas été seuls à faire du bien au monastere de l'archange saint Michel, ny plusieurs autres personnes de qualité de toutes les contrées de cette France. Ains encore, les ducs de Bretagne, voire mesme tous leurs estatz, ont esté, depuis qu'il est fondé, portez d'une singuliere affection en son endroit. <sup>[f]</sup><sup>[39v]</sup> Le commun peuple de tous estatz estoient extremement affligez que ce lieu saint et tout chery des anges fust sequestré de leur province, et le vulgaire a souvent<sup>C</sup> accusé le fleuve de Coüesnon, lequel separa ledit Mont Saint-Michel de la Bretagne. Et de là, ils ont donné l'estre à ce proverbe qui se dit en Bretagne<sup>D</sup> : Coüesnon par sa folie a mis le Mont en Normandie.

D'Argentray, livre 1, chapitre 9<sup>[f]</sup>.

---

A « Bretagne » biffé après « de ». | B « au temps » biffé après « Normandie ». | C « souv » biffé, remplacé par « souvent dans l'interligne ». | D « cette province » biffé, remplacé par « Bretagne » dans l'interligne.

[a]. Thomas Le Roy ne note que les sources données par Jean Huynes, pourtant il ajoute de la matière qu'il a vraisemblablement tiré du charrier de l'abbaye. [b]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 16-18. [c]. Sources citées par Jean Huynes : « d'Argentré Livre premier chapitre neusiesme ; R7 et Ø1 Geoffroy mourut le 21 novembre ; LB f. 329 ; Les manuscrits de ce Mont ; d'Argentré en son hist. l. 4, chap. 28 ; le dit duc Alain mourut le premier jour d'octobre R7 et Ø1 ; AA f. 36 et LB ». [d]. Voir aussi l'édition de la première partie du Cartulaire : (Keats-Rohan (éd.) 2006, 97-99, n° 17). [e]. Voir aussi Caen BM, Mancel 195, f. [18r], p. 19 (ch. 3 § 6) ; Caen BM, Mancel 195, f. [19r], p. 21 (ch. 3 § 10) ; Caen BM, Mancel 195, f. [84r], p. 53 (ch. 29 § 11) ; Caen BM, Mancel 195, f. [94v], p. 74 (ch. 30 § 23) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [111v-112r], p. 209-210 (ch. 31 § 66) ; Caen BM,

Mancel 195, f. [113v], p. 212 (ch. 32 § 4) ; Caen BM, Mancel 195, f. [117r-v], p. 219-220 (ch. 32 § 23) ; Caen BM, Mancel 195, f. [118r], p. 221 (ch. 32 § 28). [f]. ARGENTRÉ 1618, 36 (l. 1, ch. 9) : « Se trouue outre qu'entre les Articles des controuerses d'entre le Roy, contre le Duc de Bretagne traittez à Tours, avec le Duc, & le Duc de Bourgongne, il y en eut vn, des plaintes de l'vsurpation desdites bornes & tours, & de ce que le Roy auoit fait des moulins pres Pont-Orson, qui faisoient regorger la riuiere sur les terres du Duc, & quelques autres differens sur ces mesmes finages. Passant outre on va à Saint Michel du Mont de Tumble, que quelques vns pensent que ce soit *Ocrinum promontorium in periculo maris*, Abbaye que Saint Aubert Euesque d'Auranches bastit en l'an 707, & comme ils disent, edifice admirable, & presque surmontant nature, qui a esté quelquesfois en l'obeis-

Non seulement le vulgaire a eu le desir de posseder le Mont en leur pays, mais encore les ducs de ladite Bretagne ont, avec de grands travaux et deppenses, tâché de faire prendre le cours de ce fleuve devers Normandie, à ces fins. Mais ça esté en vain, car il a toujours suivy son cours ordinaire. Ce qui fait<sup>E</sup>, par une ambitieuse affection, dire à la nation normande<sup>F</sup> : Quand Couësnon se change par folie, le Mont ne perd d'estre en Normandie. De sorte qu'on juge par ce dernier dicton, que cette riviere a changé son cours et entourné le Mont Saint-Michel quelques fois et puis a repris<sup>G</sup> son cours ordinaire. Cela est provenu<sup>H</sup> des grandes<sup>I</sup> marées, qui, remuant les sâblons de la mer, ont<sup>J</sup> changé et transporté de lieu à autre le lit<sup>K</sup> et cours de<sup>L</sup> riviere<sup>M</sup>.

R7<sup>[g]</sup> et O1<sup>[h]</sup>.

L'an 992, le 28<sup>e</sup> de juin, Conam 1<sup>er</sup> du nom, duc de Bretagne, fut enterré en ce Mont Saint-Michel en la chappelle de Saint-Martin, ce prince estoit très devot de ce saint lieu et y estoit venu souvente fois et donné de grands biens, comme il a esté dit<sup>N</sup> <sup>[i]</sup> en traittant des fondateurs des priorés de Villamers<sup>[j]</sup> et de<sup>O</sup> Roquillats, situez en son duché de Bretagne<sup>[k]</sup>.

D'Argentray livre 4, chapitre 8<sup>[l]</sup>.

Geoffroy 1<sup>er</sup> du nom, duc de Bretagne, filz dudit Conam, fit de grands biens à ce Mont. Il donna le prieuré de Saint-Meloir, les cures de Saint-Meloir, de Cancalle et de Saint-Benoist-des-Ondes, comme a esté dit<sup>[m]</sup> audit lieu des priorés de Saint-Meloir, etc.<sup>[n]</sup>

---

E « que » biffé après « fait ». | F « portée à ce lieu » biffé après « normande ». | G « reprant » le biffé, remplacé par « a repris » dans l'interligne. | H « provient » biffé, remplacé par « est provenu » dans l'interligne. | I « marests » biffé après « grandes ». | J « ont » ajouté dans l'interligne. | K « z » apposé à « lit » biffé. | L « s » apposé à « de » biffé. | M « s » apposé à « riviere » biffé. | N « dit » ajouté dans l'interligne. | O « Trevevert » biffé après « de ».

sance des Ducs de Bretagne, desquels les Abbez et religieux dudit lieu tiennent bonne part de leur fondation, lesquels Ducs pour enseigne de ce, feirent passer quelque temps la riviere de Coüesnon par deuers la Normandie, où ils en disent encores vn Prouerbe, qui deslors prist son origine, *Si Coüesnon a faict folie, Si est le mont en Normandie.* ». [g]. **Avranches BM, 215, f. 165v** « iiii kl [julii] Obierunt Iudita comitissa Normanorum Conanus dux Britanniae qui jacet in capella sancti Martini in ista ecclesia [...] ». [h]. Manuscrit non identifié. [i]. Voir *supra* (ch. 4, 7, 5). [j]. L'acte est édité par Hubert Guillotel (Guillotel et al. (éd.) 2014, 161-167, n° 6). L'acte, faux, est daté du 28 juillet 990, de Dol. Pour l'analyse et la tradition, voir son édition. Thomas Le Roy a également copié l'acte (voir ch. 4, 7, 5). [k]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 3 § 6). [l]. ARGENTRÉ 1618, 210-213 (l. 4, ch. 18-20) : Bertrand d'Argentré y décrit le temps de Geoffroy I<sup>er</sup>, duc de Bretagne, mais il n'y évoque pas les dons des prieurés. On connaît la donation de Geoffroy par des actes de son fils Alain III de Bretagne, comme cela est mentionné par Bertrand d'Argentré au chapitre

28 du livre 4 (ARGENTRÉ 1618, 218) : « Il se trouue en l'Abbaye S. Michel du Mont, plusieurs fondations faictes par ce Duc Alain, sous ce mot, *Pro salute & remedio animæ meæ, & patris mei Gaufredi, & matris meæ Hadeuigis. Hauoisæ adhuc viuentis, & fratris mei Eudon, & filiorum etiam si quos Deus mihi donare dignatus fuerit & eorum sanitate, & pro regni nobis concessi conseruatione.* Et nomme les terres de la ville de Bodhel, & de Lemas, & villa Concauea cum vno portu qui illi adiacet. Du don de son pere signé de luy, & de ladite Hauoise Comtesse, & Eudonis Comitris fratris, & porte le tiltre, *Alanus Dei Gratia Britonum Comes, anno ab incarnatione millesimo trigesimo.* Il s'en trouue aussi de l'an mille, qui porte, *Ego Alanus Dei Gratia Comes & Dux Britaniæ gentis, regnante He(n)rico Roberti Regis filio, anno primo.* Et encores auioird'huy à ce tiltre a l'Abbé de S. Michel la presentation de la Cure de Cancalle, & y a vne confirmation du Duc Conan sous le tiltre de Duc, scellé de cire blanche, avec l'effigie du Duc monté à cheual, tenant vne espee au poing. ». [m]. Voir *supra* (ch. 4, 8, 6). [n]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 3 § 10).

L'an 1030<sup>P</sup>, Allain 3<sup>e</sup>, son filz et successeur, confirma tout et donna le Monrouault et plusieurs autres biens contenuz es chartres<sup>[q]</sup> cy-devant descrites<sup>Q</sup> et offrit les lettres sur l'autel de l'église dudit monastere, durant la grande messe es octaves de Pasques, à la charge de prier pour luy et pour ses peres, meres et predecesseurs ducs<sup>[r]</sup>. AA<sup>[o]</sup> et LB<sup>[p]</sup>.

Plusieurs ducs, successeurs des précédantz, ont tesmoigné leur bienveillance à bon<sup>R</sup> escient à ce saint lieu.

L'an 1366, les recepveurs des peages et douannes de Bretagne, voulants faire payer les devoirs pour le charroy des provisions du monastere, le duc Jean 4<sup>e</sup> du nom, leur fit très expresses deffences de<sup>S</sup> rien prendre sur les moines du Mont Saint-Michel, donnant des lettres de franchise<sup>[s]</sup> à ces fins pour l'advenir, lesquelles il confirma la mesme année le 11<sup>e</sup> may. Voicy les motz essentiels des lettres :

Mandons et commandons à nostre recepveurs general et à tous nos autres recepveurs ou autres officiers, ou fermiers si aucuns y en a, que iceux, abbé et convent dudit Monstier et tous leurs gens, laissent<sup>T</sup> et facent passer et repasser franchement, sans rien leur <sup>ll<sup>R</sup>.</sup>[40R] demander des impositions, gabelles, traitz et autres nouveaux cheminages.

L'an 1382 et 1389, le mesme duc donna lettres de sauvegarde<sup>[t]</sup> pour tous les biens dependants du monastere estant en son duché.

L'an 1401, le 19<sup>e</sup> juin, Janne de Navarre, son espouse, luy decedé, comme tutrice de son fils, le duc Jean 5<sup>e</sup> du nom, donna des lettres patentes<sup>[u]</sup>, par lesquelles elle prenoit en sa protection tous les biens du monastere situez en ses estatz, et de sont<sup>U</sup> dit fils<sup>[v]</sup>.

---

P « 1030 » ajouté dans l'interligne. | Q « au long du chapitre premier de ce present livre et » biffé après « descrites ». | R « essie » biffé après « bon ». | S « ne » biffé après « de ». | T « passer » biffé après « passer ». | U Sic.

[o]. Avranches BM, 210, ff. 40r-42r. [p]. Cartulaire perdu. D'après les autres mentions de cette référence du cartulaire par notre auteur pour la confirmation d'Alain III, nous pouvons suppléer la foliotation : l'acte d'Alain était copié au folio 329 du Livre blanc (cf. *suprach.* 1, 13). [q]. Les différents actes d'Alain III pour l'abbaye du Mont Saint-Michel sont édités par Hubert Guillotel (Guillotel et al. (éd.) 2014, 194-200, n° 18 et Guillotel et al. (éd.) 2014, 209-211, n° 22) : le lecteur consultera ce travail pour l'analyse et la tradition de ces deux actes. Les originaux sont perdus mais des copies sont dans le Cartulaire du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 210, ff. 40r-42r), source (AA) de notre auteur, dont la première partie a été éditée par Katharine Keats-Rohan (Keats-Rohan (éd.) 2006, 97-99, n° 17). Thomas Le Roy a transcrit ces actes dans ce texte (voir respectivement ch. 1, 13 et ch. 4, 8, 6, 2). [r]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 6 § 7). [s]. Une lettre de franchise est mentionnée par Michael Jones, dans son *Recueil des actes de Jean IV*, et datée du 11 mai 1366, à Vannes (Jones 1980, 125, n° 75), d'après une copie de la lettre de donation dans Paris BNF,

Latin 5430A, p. 279. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 29 § 11). [t]. La lettre de sauvegarde de 1382 est mentionnée par Michael Jones sous la date du 3 juillet 1382, à Dinan (Jones 1980, 330, n° 414) ; elle était déjà mentionnée dans Paris BNF, Latin 5430A, p. 278. La lettre de sauvegarde de 1389 est également mentionnée par Michael Jones, sous la date du 1<sup>er</sup> octobre 1389, à Vannes (Jones 1983, 466, 730) et l'était déjà dans Paris BNF, Latin 5430A, p. 278. Les deux lettres sont mentionnées dans Paris BNF, Français 22325, p. 716 : « Jehan duc de bret(agne) prend le mon(astere) en sa sauuegarde le 1er octobre 1389 a vannes signé par le duc M. Louet et scellé. Jehan duc de bret(agne) sauuegarde donné en n(ot)re ville de dinan le 3 juillet lan 1382 par le duc en son contact p(rese)nts m. Guy [...] Mons. Raoul Karadou & autres signé Rollat. ». [u]. La lettre est mentionnée dans Paris BNF, Français 22325, p. 716 : « Jehann fille du Roy de Nauarre duchesse de bret(agne) & sauuegarde en n(ot)re ville de Nantes le 19 Juin 1401 » et dans Paris BNF, Latin 5430A, p. 278. [v]. Sur ces deux paragraphes, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 23).

L'an 1442, François 1<sup>er</sup>, duc et fils aîné de Jean cinquième, donna aussi des lettres d'exemption<sup>[w]</sup> pour les subsides et traites foraines des provisions du monastere, et prenant encore tout en sa protection et sauvegarde<sup>[x]</sup>.

L'an 1446, il en donna encore de plus amples<sup>[y]</sup>, adjoustant à ce que dessus<sup>v</sup>, qu'il entendoit que les moines du Mont Saint-Michel eussent permission sans payer aucun impost, ny subside, de faire venir non seulement toutes sortes de provisions cy-dessus<sup>w</sup> sur les terres de son duché, ains ce qu'ils voudroient des vins d'Angeou<sup>[z]</sup>.

Pierre 2<sup>e</sup>, Arthur 3<sup>e</sup><sup>[aa]</sup> et François 2<sup>e</sup><sup>[ab]</sup> donnerent à ce monastere les mesmes privilege, et de plus, les deux derniers donnerent permission de prendre des pierres de taille sur les terres de leur duché pour bastir en ce Mont. Les autres, tant ducs qu'autre<sup>x</sup> qui ont eu affection à ce Mont, et qui luy ont fait du bien, sont obmis pour n'estre trop long. Recours aux plus amples memoires de ladite abbaye faictz sur ce sujet.

---

v « estre » biffé après « dessus ». | w « ains » biffé après « cy-dessus ». | x « sont obmit » biffé après « sont obmit ».

[w]. La lettre originale est perdue ; une copie se trouve dans Paris BNF, Latin 5430A, p. 281 ; elle est datée du 23 octobre 1442. [x]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 66). [y]. La lettre est mentionnée dans un recueil de Gaignières (Paris BNF, Latin 5430A, p. 281) : elle est datée du 7 août 1446. [z]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 4) [aa]. La lettre d'Arthur a été copiée dans Paris BNF, Français 22325, p. 716 et dans Paris BNF, Latin 5430A, p. 277-278. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 23). [ab]. On

trouve mention d'une lettre de François II, duc de Bretagne, donnant cette permission dans Paris BNF, Français 22325, p. 711 : « L(ett)res de francois duc de Bret(agne) & qui permet aux Relig(ieux) du M(ont) S(aint) M(ichel) de prendre des pierres de taille et autres p(ou)r ledifice du monstier pendant 25 ans aux dioceses de Rennes & S(aint) Malo données a Dol le 28 octobre 1460. Signées françois & de son command(emen)t Suret ».

CHAPITRE 7<sup>E</sup> DES PRESENTS ET DE LA GRANDE AFFECTIONQU'ONT TOUJOURS PORTÉ LES ROYS DE FRANCE À CE MONAS-  
TERE DE SAINT-MICHEL.

PRIVILEGES ROYAUX

## PREMIEREMENT

Robert Arles 377.

**Sources du chapitre** : Paris BNF, Français 18947, ff. 75v-77r (tr. 4 § 5<sup>[a]</sup>-6<sup>[b]</sup>)<sup>[c]</sup> ; Paris BNF, Français 18948, ff. 77r-79r (tr. 4, ch. 5-6). Avranches BM, 213, f. 160r<sup>[d]</sup> ; ARGENTRÉ 1618, 267-268 (l. 4, ch. 79) ; DUPLEIX 1629, 196.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 213, f. 161v ; Paris BNF, Français 18949, p. 457-474 ; Paris BNF, Français 18949, p. 401-426 ; AN, JJ 59, f. 124v, n° 258 ; AN, JJ 66 f. 612v, n° 1403 ; AN, JJ 66, f. 657, n° 1484 et f. 659, n° 1491-1496 ;

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [281v-282r], p. 56-57 (TM, ch. 20<sup>[e]</sup>) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [40r-42v], p. 77-82 (ch. 7) ; Paris BNF, Latin 13818, f. ø.

Il a esté monstré au chapitre 1<sup>er</sup> de ce discours avec combien de bonne volonté le roy<sup>A</sup> Lothaire confirma l'establisement des moines de Saint-Benoist en ce lieu du Mont Saint-Michel, fait par Richard 1<sup>er</sup> du nom, duc de Normandie, l'an 966, en ayant donné des patentes authentiques<sup>[g]</sup>. Ses successeurs rois de France ont toujours continué leur devotion de temps en temps<sup>B</sup> envers ce lieu<sup>C</sup>, qu'ils ont estimé estre un des plus<sup>D</sup> auguste et un des plus saint de leur royaume, ce qui les a induitz à y venir souvente fois en pelerinage et y faire des legs et des presents de grand consequence<sup>E</sup>, tant auparavant que la Normandie fust unis à leur couronne qu'après.

Cy-dessus page 5<sup>[f]</sup>.

A « de France » biffé après « roy ». | B « entre » biffé après « temps ». | C « qui a » biffé après « ce lieu ». | D « sainte et » biffé après « plus ». | E « de grand consequence » ajouté dans l'interligne.

[a]. Sources citées par Jean Huynes : « Scipion Dupleix en Philippe Auguste ; d'Argentré l. 4 ch. 79 ; les Manuscrits de ce mont ». [b]. Sources citées par Jean Huynes : « LB f. 53et G f. 13 ; R8 page 336 ; LB f. 56 et 58 et 69 ; Les originaux de ces lettres patentes ont en ce Mont et transcrites au cartulaire LB ». [c]. Le texte est édité par Eugène de Robillard de Robillard de Beaurepaire (Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 10-16). [d]. Dubois 1967, 532. [e]. Caen BM, Mancel 195, f. [14v], p. 12 (ch. 1 § 17) ; Caen BM, Mancel 195, f. [16r], p. 15, (ch. 2 § 3) ; Caen BM, Mancel 195 f. [16r-v], p. 15-16 (ch. 2 § 4) ; Caen BM, Mancel 195, ff. 46v-47r, p. 176-177 (ch. 18 § 8) ; Caen BM, Mancel 195, f. [64r], p. 113 (ch. 23 § 5) ; Caen BM, Mancel

195, f. [71r-v], p. 127-128 (ch. 26 § 16) ; Caen BM, Mancel 195, f. [73r-v], p. 131-132 (ch. 27 § 8) ; Caen BM, Mancel 195, f. [77v], p. 140 (ch. 27 § 32) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [79v-80r], p. 144-145 (ch. 28 § 12) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [79v-80r], p. 144-145 (ch. 29 § 3) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [106v-107r], p. 198-199 (ch. 31 § 38) ; Caen BM, Mancel 195, f. [111r], p. 207 (ch. 31 § 62) ; Caen BM, Mancel 195, f. [111v], p. 208 (ch. 31 § 64) ; Caen BM, Mancel 195, f. [234r], p. 353 (ch. 43 § 128) [f]. HA, ch. 1, 2. [g]. La chartre originale est aujourd'hui perdue. Voir l'édition de la lettre par Louis Halphen (Halphen (éd.) 1908, 53-57, n° XXIV). La lettre est transcrite au début de ce texte (ch. 1, 2). Nous y renvoyons pour plus de détails.

- RR f. 160<sup>[h]</sup>. ||f. [40<sup>v</sup>] Childebert 2<sup>e</sup>l du nom estoit extremement devot de ce saint lieu et y vint en pelerinage et y offrit des reliques du glorieux apotre saint Barthelemy, qu'on y garde encore à present fort pretieusement dans la thresorerie<sup>F</sup> de la dite abbaye.
- Duplex en Philippes Auguste<sup>[i]</sup>. L'an 1203<sup>2</sup>, comme Philippes 2<sup>e</sup> du nom, surnommé Auguste, estoit à la commission du duché de Normandie sur Jean sans Terre, roy d'Angleterre qui en avoit esté privé par sa deshobeissance au susdit roy de France, son seigneur, Guy de<sup>G</sup> Thouars qui se qualifioit, duc de Bretagne à cause qu'il avoit<sup>H</sup> espousé Constance<sup>1</sup>, veuve, duchesse de ladite province, allant au service du roy de France avec une grosse armee, brusla le Mont Saint-Michel entierement en passant, à cause qu'il estoit en Normandie, croyant qu'il fust contre le roy. Ce qui facha tellement Philippes que de la ville de<sup>J</sup> Caen où il estoit, il envoya une grosse somme de deniers pour le faire entierement reparer, estant tres devot du saint archange et de son sanctuaire<sup>[k]</sup>.
- D'Argentré livre 4, chapitre 79, *Histoire de Bretagne*<sup>[l]</sup>. L'an 1264, saint Louys redonna<sup>K</sup> à ce monastere la fieufferme de Saint-Jean-le-Thomas. Il le<sup>L</sup> redonna car il avoit esté donné par les ducs de Normandie autresfois mais depuis quelques années, il avoit esté usurpé sur les moines. Il imita son grand pere Philippes en la devotion<sup>M</sup> qu'il portoit à ce saint lieu<sup>[m]</sup>.
- LB f. 53<sup>[n]</sup>. L'an 1311, Philippes 4<sup>e</sup>, dit le Bel, suivant les vestiges de son grand pere saint Louys, fit des actes d'un vrayement pieux monarque dans l'église du saint archange, y<sup>N</sup> offrant<sup>3</sup> deux espines de la couronne de nostre Seigneur et un morceau fort notable du bois de
- R8 f. 336<sup>[n]</sup>.

---

F Le « h » de « thresorerie » a été ajouté dans l'interligne. | G « Touars thouars » biffé après « Guy ». | H « y » biffé après « avoit ». | I « vesve » biffé après « Constance ». | J « Caen » biffé après « de ». | K « re » ajouté à donna dans l'interligne. | L « le » ajouté dans l'interligne. | M « dire » biffé après « devotion ». | N « y » ajouté dans l'interligne.

[h]. **Avranches BM, 213, f. 160r** : « Item de cavola sancti Bartholomei quam obtulit super altare nostrum Chilcebertus rex, filius Dagoberti regis Francorum » (Dubois (éd.) 1967, 532). [i]. **DUPLEIX 1629, 196** : l'auteur y raconte le conflit entre Philippe Auguste et Jean sans Terre. [j]. **ARGENTRÉ 1618, 267-268 (l. 4, ch. 79)** *Guerre en Normandie par les Bretons sous Guy de Thouars, prises de plusieurs villes*. [k]. Le passage est aussi raconté par Thomas Le Roy dans *Les Curieuses recherches* (ch. 18 § 8) et dans ce texte au ch. 3 et au ch. 16 § 17. [l]. Cartulaire perdu. [m]. L'événe-

ment est daté de 1265 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 23 § 5). [n]. **Avranches BM, 214, uc 4, p. 336** : « Anno d(omi)ni m<sup>o</sup> cc<sup>o</sup> x<sup>o</sup>i beata p(er)egrinat(i)o(n)e venit ad Mo(n)te(m) S(an)cti Michaelis in p(er)ic(u)lo maris d(omi)n(u)s rex Francorum no(m)i(n)atus pulcher Philippus & obtulit maiori altari b(eat)i Michael(is) archa(n)g(e)li imaginem aurea(m) maiorem b(eat)i Michael(is) videlicet & vna(m) capella(m) de sancto [...] eius a(n)i(m)a & omnium benefactor(um) p(rae)d(i)c(t)i loci requiescant in pace a(n)i(m)e ».

1. Dans Avranches BM, 213, f. 160r, c'est de Childebert, fils de Dagobert, c'est-à-dire Childebert, roi mérovingien de 570 à 596, que viennent les reliques. Il n'a donc pas pu les apporter en pèlerinage au Mont. Thomas Le Roy pense visiblement à celui que nous nommons Childebert III, puisque dans *Les Curieuses recherches* (CR, ch. 43 § 128), il écrit que Childebert vint vers 710 en pèlerinage au Mont et y apporta les reliques de saint Barthélemy. Sur les conjectures de notre auteur, voir plus précisément l'article de J. Dubois (Dubois 1967, 537-538).
2. Philippe-Auguste est en Normandie en 1204 (Chazelas 1967, 141, n. 93), même si la date de 1203 se trouve dans de nombreuses sources. Voir notamment la *Gesta Philippi Augusti* de Rigord et le commentaire de Guillaume Delaborde (Delaborde (éd.) 1882, 160, n° 142 et n. ).
3. Sur les dons du roi Philippe le Bel, voir plus particulièrement Dubois 1967, 563-564.

la sainte croix, qui s'y garde encore très chèrement aujourd'hui, de plus donna douse centz ducatz, dont on fit faire l'image de saint Michel<sup>o</sup> couverte de lames d'or ducat, de la hauteur d'un homme, laquelle est à present posée au-dessus de l'autel dudit saint situé en la nef de l'église du dit monastere<sup>o</sup>.

Philippe 5<sup>e</sup>, son fils, dit le Long, relaiissa au monastere 100 livres de rente de la fieufferme dudit Saint-Jean-le-Thomas pour prier pour luy<sup>p</sup>.

Charles 4<sup>e</sup>, son frere, donna au monastere des lettres patentes par lesquelles il le<sup>p</sup> prenoit en sauvegarde entierement et confirmoit tous ses biens, etc.<sup>s</sup>

Sont tirés de la chartres<sup>q</sup> estant aux archives et au livre *LB*<sup>r</sup>.

L'an 1334, Philippe 6<sup>e</sup>, cousin germain des trois fils de Philippe le Bel qui avoient regné successivement, ayant esté recongneu roy de France, donna pareillement des patentes au monastere, le prenant en sa protection particuliere, tant au chef qu'en ses membres<sup>t</sup>, avec confirmation generale de tous les dons, legs et aumosnes qu'on y avoit fait jusques là depuis sa fondation<sup>u</sup>.

L'an 1352, Jean, son fils, successeur à la devotion qu'il portoit au monastere de saint Michel, aussi bien qu'à son royaume donna des si amples patentes au profit du monastere qu'il est impossible de passer plus outre, sans en dire les motz essentiels<sup>v</sup> qui font voir son affection à ce saint lieu.

---

o « qui » biffé après « Michel ». | P « le » ajouté dans l'interligne.

[o]. Les dons de Philippe IV sont aussi relatés dans Avranches BM, 213, f. 161v : « Item, in una corona de spinis vel de junctis marinis corone preciose Jhesu Christi salvatoris nostri, de dono illustris Francorum regis Philippi, cum magna portione ligni sancte crucis, qui dedit etiam ymaginem beati Michaelis deauratam et multa bona. Deus sibi retribuatur ». Thomas Le Roy raconte l'événement dans *Les Curieuses recherches* (ch. 26 § 16). [p]. En Avranches BM, 214, uc 4, p. 357, nous pouvons lire : « Pro rege Philippo et regina quatuordecim mille p(er) ebd(omada) q(u)i dederunt mo(na)sterio centum libras a(nn)ui reddit(us) quas percipiebat(n) t super feodifirma(m) de s(an)c(t)o ioh(ann)e le th(om)as ». En note d'une main du XVII<sup>e</sup> siècle, on lit : « la donation est dans le livre blanc [...] » Thomas Le Roy raconte l'événement dans *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 8) et cite l'acte donné par Philippe V, daté de 1319. Voir aussi AN, JJ 59, f. 124v, n° 258 (Registres du Trésor des chartes, t. II, n° 2979) ; la lettre est datée de décembre 1319, de Saint-Germain-en-Laye. [q]. Les lettres données par Charles IV sont perdues. On en trouve des copies dans les vidimus de Philippe VI copiées dans Paris BNF, Français 18949, p. 457-474. [r]. Cartulaire perdu. [s]. Les lettres données par Charles IV sont perdues. On en trouve des copies dans les vidimus de Philippe VI copiées dans Paris BNF, Français 18949, p. 457-474 ; les lettres de Charles IV sont datées de 1326, 1327 et 1325. Une lettre de Charles IV, datée du 15 novembre 1326 a été éditée, d'après l'original (autrefois conservé aux Archives départementales

de la Manche), dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* (MSAN 1846, XV, 209). [t]. Voir AN, JJ 66, f. 612v, n° 1403 : datée de juillet 1334 à Neufmarché, Philippe VI prend « sous sa protection royale et sous sa garde spéciale » l'abbaye du Mont Saint-Michel, à la demande des religieux (Citée dans Nortier & Decaëns 2001, 343). [u]. Les lettres royales montoises de Philippe VI sont perdues. Voir cependant les registres du Trésor des chartes : AN, JJ 66, f. 657, n° 1484 et f. 659, n° 1491-1496. Les confirmations par Philippe VI des chartes de fondation du monastères, sont datées de décembre 1344, au bois de Vincennes. On trouve quatre chartes copiées d'après les originaux du Mont et du Livre blanc dans Paris BNF, Français 18949, p. 401-426 (copie du XVIII<sup>e</sup> siècle), se présentant comme des vidimus et confirmations des lettres de Richard II (*Carta quam comes Richardus 2<sup>o</sup> fecit Sancto Michaeli ante obitum suum, Fiscano et Carta de Verson*), Gonnor (*Carta de Britavilla et de Domno-Johanne*), Robert (*Carta quam fecit comes Robertus sancto Michaeli de omnibus quæ dedit, et postque consulatum suscepit.*) datées respectivement de décembre 1334 (pour la première) et octobre 1334 (pour les suivantes). Trois autres lettres sont copiées p. 457-474, se présentant comme des vidimus et confirmations de lettres de Charles IV. Elles sont datées de 1334. Thomas Le Roy raconte ces événements dans *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 30[bis] et ch. 27 § 32) [v]. Le texte latin est déjà dans le texte de Jean Huynes (Paris BNF, Français 18947, f. 77r (HG, tr. 4 § 6) (Robillard de Beurepaire (éd.) 1873, 15)).



||<sup>F</sup>.<sup>[41<sup>R</sup>]</sup> *Nos dilectos nostrum<sup>α</sup> abbatem et conventum monasterii Sancti Michaelis in periculo maris tam in capite quam in membris in speciali salvagardia regia, ab antiquo existentes ex abundantia una cum eorum familiaribus et servitoribus dicti monasterii et membrorum ejusdem ac hominibus de corpore si quos habent, et bonis ipsorum omnibus infra regnum existentibus in nostra tuitione et salvagardia speciali suscipimus per presentes, etc.*

L'an 1364, au mois d'octobre, Charles 5<sup>e</sup>, son fils, donna des patentes de la mesme façon que son pere, et de plus exprimoit en icelles que le monastere et ses deppendances devoit jouir des mesmes droictz et privileges que ceux de son<sup>Q</sup> domaine, et pour ce sujet, l'unissoit à sa couronne de volenté, pour qu'on fist autant de cas du Mont Saint-Michel que du royaume de France. Voicy les parolles :

*Nos siquidem prædecessorum nostrorum vestigiis inhærentes consideratione habita ad devotionis affectum quem non immerito habemus ad dictum monasterium, ut potè locum piissimum angelorum ministerio dedicatum, et aliis divinis miraculis multiplicibus insignitum, reservationem, adjunctionem, unionem, et applicationem hujusmodi ratas et gratas habentes eas cum omnibus et singulis contentis in litteris supradictis volumus<sup>β</sup> ratificamus, et harum serie litterarum autoritate regia de gratia speciali, et ex certa scientia confirmamus et nihilominus ex abundantia nos dictum monasterium cum eisdem membris et pertinentiis suis, nostris coronæ et dominio regiis reservamus, unimus, adjungimus, et etiam applicamus, ita quod ab eisdem non possit de cætero separari, etc.. Jehan son<sup>R</sup> pere et<sup>S</sup> Charles 4<sup>e</sup>, ses predesseurs, dans leur patentes, en avoient<sup>T</sup> autant dit touchant cette union à leur couronne et domaine pour autoriser davantage ledit monastere.*

L'an<sup>U</sup> 1394, Charles 6<sup>e</sup> donna cent livres de rentes au dit monastere pour prier Dieu pour luy<sup>[w]</sup>.

L'an 1424, Charles 7<sup>eV</sup>, le 24<sup>e</sup> jour de juin, donna cent livres que ledit monastere luy devoit de rente sur la fieufferme de Saint-Jean-le-Thomas, suivant l'accord<sup>[x]</sup> fait avec le roy saint Louys qui l'avoit remis au monastere<sup>[y]</sup>. De plus, le dit Charles donna encore

---

Q « royaume » biffé après « son ». | R « pere » biffé après « son ». | S « charles » biffé après « et ». | T « e » ajouté dans l'interligne. | U « 1404 Charles 7<sup>e</sup> » biffé après « l'an ». | V « 6 » remplacé par « 7 » en surcharge.

---

α nostros *Beaurepaire*. | β *post volumus hab. laudamus Huynes*.

[w]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 17). [x]. Lacte original de donation à perpétuité de 120 livres de rente annuelle est perdu ; un vidimus (daté du 9 mars 1425 n. st.) se trouve aux Archives nationales (AN, J 467, n° 96) à partir duquel Siméon Luce a réalisé une édition (Luce (éd.)

1886, 88-93, n° XLIV). Un vidimus de Jehan Gillain, sous le sceau de Guillaume Paysnel, est conservé également aux Archives nationales (AN, P 19162, n° 32222) ; cf. Nortier & Decaëns 2001, 349. [y]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 38).

vingt livres de rente sur le moulin du pré en la vallée de Bevron<sup>i</sup>, le tout pour prier Dieu pour luy.

L'an 1433, 7<sup>e</sup> juin, ledit Charles 7<sup>e</sup> donna des patentes comme celles<sup>w</sup> de Charles 4, du roy Jean, et de Charles 5 son fils, touchant la protection et sauvegarde de ce monastere et de toutes ses deppendances, voulant que les appartenances d'iceluy fussent conservées comme les biens du domaine royal et qu'il<sup>x</sup> jouist des mesme privilege<sup>[z]</sup>.

L'an 1439, il confirma les susdites patentes à la supplication de frere Jean Gonnault, vicquaire general de ladite abbaye, et des moines, en l'absence de Robert Jolivet, abbé, et ce, pour les grands troubles que les Anglois causoient en France, pour les pretensions qu'ils avoient sur ce duché de Normandie. Il est presque incroyable à dire combien ledit Charles 7<sup>e</sup> eut soin de ce monastere durant tous le temps qu'il vescu<sup>y</sup>. Voicy la teneur de<sup>z</sup> ladite confirmation, laquelle ne peut estre obmise pour son stile affectueux au profit du monastere.

||<sup>[41v]</sup> *Karolus Dei gratia Francorum rex universis justirariis nostris aut eorum<sup>AA</sup> loca tenetibus salutem. Cum quidem inclitæ recordois Francorum reges prædecessores nostri locum fama per celebrem beati videlicet Michaelis archangeli in periculo maris sincera mentis devotio venerantes, locum ipsum vna cum membris et pertinens suis uniuersis, certis, justis causis et adjunxerint : nosque etiam eorumdem antecessorum vestigia imitando per nostras alias litteras datas ambasie anno Domini millesimo quadragesimo trigesimo tertio, mense junio, locum præfatum modo prædeclarato reservavimus, univimus, adjunximus, applicavimus, itaque quod ab ipsis corona et domanio regio nullatenus valeat in posterum separari seu amoveri. Verum quia dilecti nostri vicarius, religiosi, et conventus loci sæpe dicti intellexerunt nonnulla media super materia tractatus pacis cum Anglicis aperta prolocutaque extitisse. Idcirco ad majorem contentorum in ipsis, nostris literis firmitudem et stabilitatem nobis humiler supplicaverunt, litteras nostras approbatorias et confirmatorias eisdem super iterato concedere. Hinc est quod nos permissis attentis volentes, fidem quam, summa integritate erga nos et coronam Franciæ custodiverint, iidem vicarius religiosi, et conventus ampliori semper gratiæ beneficio constringere, et recognoscere etiam suadentibus aliis rationabilibus causis, ex nostra certa sciam, abundantia, et speciali gratia litteras nostras præmentionatas reservationis, unitionis, adjunctionis, et applicationis loci. Membrorum et pertinentium prædictorum coronæ Franciæ, et domanio regio approbamus, et confirmamus Ipsasque juxta earundem formam et tenorem volumus, et declaramus serie presentium in sua*

w « donna des patentes comme celles » ajouté dans l'interligne. | x Le « s » de « ils » a été biffé. | y « il se voient plus amplement ailleurs » biffé après « vescu ». | z « les » biffé après « de ». | AA « hominibus » biffé après eorum.

[z]. La confirmation de Charles VII des lettres de ses ancêtres Archives nationales (AN, J 361, n° 17). La lettre est scellée ; voir déclarant le Mont Saint-Michel abbaye royale est conservée aux Enaud (dir.) 1966, 150, n° 312.

i. Cf. Adigard des Gautries 1951, 18, sur entre 911 et 1066 : « Beuvron, aujourd'hui Saint-James, Beverona ou Bevrone. [...], les noms de lieux attestés dans la Manche Bevron « [villa] » [...]. »

*roboris firmitate, perpetuo remanere, suumque plenarium sortiri effectum. Quocirca vobis et vestrum cuilibet prout ad eum pertinuerit mandamus districté injungendo per praesentes quatinus religiosos et conventum antedictos nostris presentibus approbatione confirmatione, declaratione et volunata, uti et gaudere plenarié et pacificé ubilibet faciatis et praemittatis, cessante et amoto quocumque impedimento. Datum Turonis die 8<sup>e</sup> mensis augusti anno Domini 1439<sup>o</sup> et Regni nostri 17<sup>o</sup> per regem domino duce Alenconii, comite Augi, archiepiscopo Tholosano, et aliis presentibus.*

La mesme année de 1439, ledit roy Charles 7<sup>e</sup> exempta et affranchit par ses patentes<sup>[aa]</sup> ledit monastere de tous devoirs et coutumes pour les<sup>AB</sup> provisions de cette abbaye pour toujours<sup>[ab]</sup>.

L'an 1441, le 17<sup>e</sup> octobre par nouvelles patentes, il declara prendre ce monastere avec ses appartenances et deppendances en general et special sous sa protection, et l'an 1450, il donna de semblables patentes et fit beaucoup d'autres faveurs audit monastere et ses predecesseurs qui se declareront plus au long au lieu cy-après où il sera parlé, de la garde introduite en ce lieu et des guerres des Anglois et hugenotz<sup>[ac]</sup>.

Louys 11<sup>e</sup>, son fils et son successeur, tesmoigna pareillement que le monastere du Mont Saint-Michel luy estoit plus cher que le reste de son royaume, y faisant beaucoup de bienfaitz et y instituant l'ordre pretieux des<sup>AC</sup> chevalliers de saint Michel, de quoy <sup>[f. 42<sup>re</sup>]</sup> il sera parle cy-après en son lieu<sup>[ad]</sup>. Plusieurs autres rois successeurs dès dessus<sup>AD</sup> specifiz ont toujours tesmoigné leur grande affection à ce monastere<sup>AE</sup>, qu'il seroit presque impossible de declarer<sup>AF</sup> par le menu.

L'an 1647, le 23<sup>e</sup> decembre, Louys 14<sup>e</sup>, du conseil et advis de la reine regente sa mere, Anne d'Autriche, eve de Louys 13<sup>e</sup>, a<sup>AG</sup> donné des lettres patentes à ce dit monastere, par lesquelles il le met derechef en sa sauvegarde avec confirmation de tous ses biens et privileges<sup>AH</sup>, et par icelles, le juge et bailliy d'Avranches est commis pour connoistre en premiere instance des<sup>AI</sup> proces nais<sup>AJ</sup> à cause des rentes, revenus et autres choses situées en d'autres bailliages de Normandie deppendant de ladite abbaye. Voicy la teneur avec la verification de la cour de parlement de Rouen obtenue sur icelles.

Louis, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous presents et advenir, salut nos chers et biens amez les abbé, religieux et convent du Mont Saint-Michel de l'ordre de Saint-Benoist et congregation de Saint-Maur, nous ont fait remonstrer, qu'encores que ladite abbaye, et la plupart de ses biens et domaines soient situez sous

---

AB « p » biffé après « les ». | AC « cord » biffé après « des ». | AD Un mot illisible biffé après « dessus ». | AE « pour en parler de leur » biffé après « monastere ». | AF « specifier » remplacé par « declarer » dans l'interligne. | AG « a » ajouté dans l'interligne. | AH « à tout connaissant » biffé après « privilege ». | AI « leur » biffé après « des ». | AJ Sic.

[aa]. Une lettre de non-préjudice, datée du 8 août 1439, de Charles VII est notamment copiée dans Paris BNF, Français 18949, p. 570, n° 30 (Fiasson (éd.) 2012-2013, 227-228), où le roi confirme le caractère exceptionnel des travaux réalisés par Louis

d'Estouteville. [ab]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 63 et § 64). [ac]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 8). [ad]. Voir *infra*, ch. 10.

le bailliage et juridiction d'Avranches, il y a neantmoins quelques partie des dits biens et<sup>AK</sup> domaines situez dans les bailliages de Caen, Constances, et autres lieux de la province de Normandie, qui obligent les exposantz à poursuivre et deffendre leur droitz en divers lieux et pardevant divers juges esloignez les uns des autres, ce qui les surcharge de peine et de fraictz, et leur oste une bonne partie du temps qu'ils employeroient mieux à la pieté, à l'oraison, et autres saints exercices de leur profession, s'il nous plaisoit leur pourvoir de nos lettres de garde, gardienne & protection speciale, et commettre toutes leurs causes en premiere instance par devant un seul et mesme juge, selon la grace que nous avons accoutusmé de faire aux monasteres de fondation royale tel qu'est celuy du Mont Saint-Michel, nous requerant tres-humblement leur vouloir accorder nos dites lettres. À ces causes, desirant favorablement traiter lesdits abbé, religieux et convent du Mont Saint-Michel et les obliger d'autant plus à continuer les prieres qu'ils font jour et nuit à Dieu pour la prosperité de nostre personne et de nostre regne. De l'advis de la la<sup>AL</sup> reine regente nostre tres-honorée dame et mere et de grace speciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons lesdits abbé, religieux et convent du Mont Saint-Michel, leur biens, droictz, possessions, usages, franchises, libertez, et privileges, pris et mis, prenons et mettons par ces presentes, signées de nostre main, en nostre protection, mettre nos armes, pannonceaux et bastons royaux en leur maisons, terres et biens à eux appartenans, à ce que personne n'en pretende cause d'ignorance, et ne leur médise ny méface en quelque sorte et maniere que ce soit. Et en cas d'infraction, contravention, opposition ou empeschement à nostre presente protection et sauvegarde. Nous avons du mesme advis et pouvoir que dessus, commis et commettons le bailly d'Avranches ou son lieutenant general audit lieu, pour icelle faire garder et observer et leur<sup>AM</sup> en avons attribué toute cour<sup>AN</sup>, juridiction et connoissance en premiere instance privativement à tous autres juges, comme aussi pour connoistre et juger de tous les procez des dits abbé, religieux et convent, instances personnelles <sup>[E. [42v]]</sup> possessoires, petitoires, reelles et mixtes, et autres generalmente quelconques, tant en dencâ dâ qu'en defendant, et du payement de leur debtes, rentes et revenus. Pouveu toutefois que les dits debiteurs, parties, et justiciables soient demeurant huit lieues à<sup>AO</sup> l'entour du siege dudit bailliage d'Avranches, leur ordonnant et enjoignant faire aux parties ouyes bonne et briesve justice. Et au surplus, jouir lesdits abbé, religieux et convent de la presente protection et sauvegarde et les droictz et privileges de ladite garde gardienne comme dit est. Si donnons en mandement à nos amez et seaux conseillers, gens tenans nostre cour de parlement à Rouen, et à tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra que ces presentes, ils ayent à faire lire, publier, et registrer, et du contenu en icelles, jouir et user les dits abbé, religieux et convent plainement paisiblement et perpetuellement, contraignant à ce faire et souffrir tous juges, officiers et autres personnes qu'il appartiendra par toutes voyes deues et raisonnables, non obstant oppositions ou appellations quelconques, chartre normande et autres privileges contraires, ausquels nous avons en tant que besoin seroit, déroge et dérogeons par ces dites presentes, car tel est nostre plaisir. E d'autant que de ces presentes l'on pourroit avoir affaire en divers lieux. nous voulons qu'aux copies d'icelles deument collationnées par l'un de nos amez et seaux conseillers et secretaires, foy soit adjoustée comme au present original, auquel afin que ce soit chose ferme et stable à toujours nous avons fait apposer nostre<sup>AP</sup> seel, sauf en autre

---

AK « et » ajouté dans l'interligne. | AL Sic. | AM « leur » remplacé par le même dans l'interligne. | AN « juris » biffé après « cour ». | AO « lent » biffé après « à ». | AP « seu »

chose nostre droit et l'autruy en toutes. Donn<sup>à</sup><sup>AQ</sup> Paris au mois de novembre l'an de grace mil six cens quarante et sept et de nostre regne le 5<sup>e</sup> signé Louis. Et sur le reply Par le roy, la royne regente sa mere presente. Philippeaux. Et à costé visa. Et sur le mesme reply est encores escrit : registrées es registres de la cour, pour jouir par les sept impetrantz de l'effet d'icelle selon leur forme et teneur, et l'arrest<sup>AR</sup> de ce jour à Rouen en parlement le 23<sup>e</sup> decembre 1647, signé Vaignon<sup>[ae]</sup>.

Voila<sup>AS</sup> des preuves de la bienveillance qu'ont porté nos rois très chrestiens à ce monastere<sup>AT</sup> à cause de la sainteté d'iceluy et du lieu de très grande devotion qu'il a toujours esté, la plus grande partie desquels y a fait voyage y venant avec grande pieté en pelerinage, non seulement les rois de France<sup>AU</sup>, ains les rois<sup>AV</sup> d'Angleterre, ducs de Normandie et de Bretagne et un nombre innombrable presque de seigneurs, tant ecclesiastiques que sœculiers, comme de reines duchesses et dames. Ce qui monstre amplement que ce lieu dedié à saint Michel a esté tenu de toutes pars et<sup>AW</sup> en tous temps un sanctuaire de devotion et comme deffait il l'est encore plus que jamais il n'a esté, et le service divin si fait avec tout<sup>AX</sup> le soin qui est possible aux hommes mortels par les bons religieux de la congregation de Saint-Maur qui l'habitent, si tant est qu'estant un de ce nombre, il me soit permis de donner cette assurance et avancer cette proposition.

biffé après « nostre ». | AQ « à » ajouté dans l'interligne. | AR « par arrest » remplacé par « et l'arrest » dans l'interligne. | AS « la bien » biffé après « voila ». | AT « Mont à » remplacé par « monastere » dans l'interligne. | AU « et reines » biffé après « France ». | AV « da » biffé après « rois ». | AW « et » ajouté dans l'interligne. | AX « e » de « toute » biffé.

[ae]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 151).

||<sup>[43R]</sup> CHAPITRE 8<sup>E</sup> DES CONFIRMATIONS APOSTOLIQUES TOU-  
 CHANT LES BIENFAITZ À CE MONASTERE ET DE L'AFFECTION  
 QUE LUY ONT TOUJOURS PORTÉ LES SOUVERAINS<sup>A</sup> PONTIFES.

PRIVILEGES APOSTOLIQUES

PREMIEREMENT

**Sources :** Paris BNF, Français 18947, ff. 80v-82v (*HG*, tr. 4, ch. 11-12<sup>[a]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 82v-84v (*HG*, tr. 4, ch. 11-12).

**Passages parallèles :** –

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. 281v-282r, p. 56 (TM 14)<sup>[b]</sup> ; Paris BNF, Français 18950, ff. [43r-44v], p. 83-90 (ch. 8, 1) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

---

A « papes » biffé et remplacé par « souverains » dans l'interligne.

[a]. La texte a été édité par Eugène de Robillard de Robillard de Beaurepaire (Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 28-33). [b]. Voir aussi Caen BM, Mancel 195, f. 16v, p. 16 (ch. 2 § 5) ; Caen BM, Mancel 195, f. [38r-v], p. 59-60 (ch. 15 § 2) ; Caen BM, Mancel 195, f. [39r], p. 61 (ch. 16 § 2) ; Caen BM, Mancel 195, f. [41r], p. 65 (ch. 16 § 15) ; Caen BM, Mancel 195, f. [42v] p. 68 (ch. 16 § 25) ; Caen BM, Mancel 195, f. [43v], p. 70 (ch. 16 § 34) ; Caen BM, Mancel 195, f. [50v], p. 84 (ch. 20 § 7) ; Caen BM, Mancel 195, f. [57v], p. 98 (ch. 22 § 11) ; Caen BM, Mancel 195, f. [57v], p. 98 (ch. 22 § 12) ; Caen BM, Mancel 195, f. [57v], p. 98 (ch. 22 § 13) ; Caen BM, Mancel 195, f. [57v], p. 98 (ch. 22 § 14) ; Caen BM, Mancel 195, f. [59r-v], p. 103-104 (ch. 22 § 24) ; Caen BM, Mancel 195, f. [59v], p. 104 (ch. 22 § 25) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [59v-60r], p. 104-105 (ch. 22 § 26) ; Caen BM, Mancel 195, f. [60r], p. 105 (ch. 22 § 27) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [60v-61v], p. 106-108 (ch. 22 § 29) ; Caen BM, Mancel 195, f. [62v], p. 110 (ch. 22 § 33) ; Caen BM, Mancel 195, f. [63r], p. 111 (ch. 22 § 39) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [65v-66r], p. 116-117 (ch. 25 § 4) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [66v-67r], p. 118-119 (ch. 25 § 12) ; Caen BM, Mancel 195, f. [67r], p. 119 (ch. 25 § 13) ; Caen BM, Mancel 195, f. [67r], p. 119 (ch. 25 § 14) ; Caen BM, Mancel 195, f. [67r], p. 119 (ch. 25 § 15) ; Caen BM, Mancel 195, f. [70r], p. 125 (ch. 26 § 8) ; Caen BM, Mancel 195, f. [70v],

p. 126 (ch. 26 § 10) ; Caen BM, Mancel 195, f. [74r], p. 133 (ch. 27 § 12) ; Caen BM, Mancel 195, f. [74r], p. 133 (ch. 27 § 14) ; Caen BM, Mancel 195, f. [74r-v], p. 133-134 (ch. 27 § 15) ; Caen BM, Mancel 195, f. [79r-v], p. 143-144 (ch. 28 § 9) ; Caen BM, Mancel 195, f. [81v], p. 148 (ch. 28 § 23) ; Caen BM, Mancel 195, f. [81v], p. 148 (ch. 28 § 24) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [81v-82r], p. 148-149 (ch. 28 § 26) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [84v-85r], p. 154-155 (ch. 29 § 15) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [86v-87r], p. 154-155 (ch. 29 § 21[bis]) ; Caen BM, Mancel 195, f. [88r], p. 161 (ch. 29 § 29) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [88v-89r], p. 163-164 (ch. 29 § 32) ; Caen BM, Mancel 195, f. [90r-v], p. 165-166 (ch. 30 § 3) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [91v-92r], p. 168-169 (ch. 30 § 11) ; Caen BM, Mancel 195, f. [92v], p. 170 (ch. 30 § 14) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [99v-100r], p. 184-185 (ch. 31 § 2) ; Caen BM, Mancel 195, f. [102r-v], p. 189-190 (ch. 31 § 18) ; Caen BM, Mancel 195, f. [102v], p. 190 (ch. 31 § 19) ; Caen BM, Mancel 195, f. [110v], p. 206 (ch. 31 § 57) ; Caen BM, Mancel 195, f. [114v], p. 214 (ch. 32 § 9) ; Caen BM, Mancel 195, f. [115r], p. 215 (ch. 32 § 13) ; Caen BM, Mancel 195, f. [116v], p. 218 (ch. 32 § 20) ; Caen BM, Mancel 195, f. [117v], p. 220 (ch. 32 § 24) ; Caen BM, Mancel 195, f. [117v], p. 220 (ch. 32 § 25) ; Caen BM, Mancel 195, f. [117v], p. 220 (ch. 32 § 26).

Les princes et seigneurs temporels n'ont pas esté seuls à faire du bien à ce sacré temple dedié à nostre Dieu en l'honneur de l'archange saint Michel, mais encore<sup>B</sup> ses lieutenants en terre. Les saints peres gouverneurs de son<sup>C</sup> l'Eglise universelle n'ont obmis aucun moment de leur soin qu'ils n'ayent employé pour luy acquerir la double benediction et des biens coelestes et des biens temporels, par leur continuelle vigilance et par leurs<sup>D</sup> confirmations et decretz.

L'on<sup>F</sup> advouera que le preposé est veritable, si l'on considere la multiplicité des bulles expediées par les souverains pontifes en sa faveur. Pour<sup>F</sup> ne se rendre ennuyeux<sup>G</sup>, la substance de quelques unes sera seulement icy rapportee, les autres estans obmises !

cy-devant page 7<sup>[c]</sup>.

L'an 966, tout aussi tost qu'il fut resolu d'establir des benedictins<sup>H</sup> sur le Mont de Tombe et d'y jeter les premiers fondements de ce fameux monastere, Jean 13<sup>e</sup> du nom, souverain pontife et vicquaire de Dieu en terre<sup>I</sup>, confirma incontinent le tout et ordonna qu'il seroit toujours en l'ordre par le moyen de l'election de l'abbé par les moines, comme il a desja esté dit<sup>[d]</sup>.

Le tout extrait des originaux es archives ; en *LB*<sup>[e]</sup>.

L'an 1150, Eugene 3 donna en bulle<sup>[f]</sup> sous la mesme datte, par laquelle il confirme l'election de l'abbé faite par les moines et à la pluralité des voix, suivant et au desir du patriarche saint Benoist, qu'il a<sup>J</sup> manifesté en sa *Regle*<sup>[g]</sup> amplement.

L'an 1155, Adrian 4<sup>e</sup> donna un autre bulle<sup>[h]</sup> sous la mesme datte, par laquelle il prent et met sous la protection du Saint-Siege<sup>K</sup> le monastere du Mont Saint-Michel, corps et biens, avec tous ses appartenances et deppendances, confirmant les donations, legs et biens faitz à iceluy, en general et particulier.

L'an 1164, Alexandre 3<sup>e</sup> en donna une autre<sup>[i]</sup> sous pareil datte, par laquelle il permet aux religieux du Mont Saint-Michel de rachepter les dixmes possédez par les sœculiers.

---

**B** « encore » ajouté dans l'interligne. | **C** « son E » biffé et remplacé par « son » dans l'interligne. | **D** « consi-- » biffé après « leurs ». | **E** « con » biffé après « on ». | **F** « en obmettre » biffé après « pour ». | **G** « quelques » biffé après « ennuyeux ». | **H** « l'an » biffé après « benedictins ». | **I** « en terre » ajouté dans l'interligne. | **J** « a » ajouté dans l'interligne. | **K** « tous » biffé après « Saint-Siege ».

[c]. *HA*, ch. 1, 3. [d]. Cette bulle, fausse, de Jean XIII, (cf. Zimmermann (éd.) 1985, n° 170) est copiée par Thomas Le Roy dans ses trois textes (*L'Histoire de l'abbaye, La Brève histoire, Les Curieuses recherches*) et se trouve dans les anciens manuscrits montois Avranches BM, 210 et Paris BNF, Latin 14832. Thomas Le Roy en donne une transcription au chapitre 1 de ce texte. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 2 § 5) et *La Brève histoire* (Confirmation du pape Jean XIII). [e]. L'abréviation LB désigne un ancien cartulaire, dit le Livre blanc, aujourd'hui perdu. [f]. L'acte original est perdu. L'édition de l'acte par Johannes Ramackers, antérieure à la disparition des Archives départementales de la Manche en 1944 (Ramackers (éd.) 1937, 135, n° 60), renvoie à la tradition suivante : « Vidimus von 1523 XI126 (aus dem Orig.) Saint-Lô Arch. dép. de la Manche, H

15 035<sup>bis</sup> [B] ; Kopie von 1744 im Ms. franç. 18949 p. 347 Paris Bibl. Nat. [C]. – Reg. J.-L. 9424. – Zit. Gallia christ. XI 518 zu 1149 ; Huynes, Hist. du Mont-Saint-Michel S. 217 zu 1149 ». Dans les *Regesta pontificum Romanorum* (Jaffé (éd.) 1888b, 69, n° 9424), l'acte y est daté du 15 décembre 1150, à Ferentino. Thomas Le Roy transcrit un extrait de la charte au chapitre 16 de ce texte (ch. 16 § 14) et dans *Les Curieuses recherches* (ch. 15 § 2). [g]. *Regula*, ch. 64. [h]. La bulle d'Adrien, bien que mutilée, est toujours conservée aujourd'hui (Paris BNF, Latin 9215, n° 60). Datée du 13 février 1156 (n. st.) à Bénévent, elle a fait l'objet d'une édition par Léopold Delisle (Delisle (éd.) 1873, 262-263, n° III) ; voir aussi Jaffé (éd.) 1888b, 116, n° 10143. Thomas Le Roy consacre un paragraphe à cette dernière dans *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 2). [i]. L'original était

L'an 1169, le mesme Alexandre 3<sup>e</sup> donna une autre bulle<sup>[j]</sup> confirmative et expressive de tous les biens spirituels et temporels appartenant audit monastere.

L'an 1178, le mesme Alexandre en donna un autre semblable<sup>[k]</sup> avec amplification de plusieurs graces, etc.

L'an 1224, Honoré 3<sup>e</sup> en donna une autre<sup>[l]</sup> avec confirmation des graces et privileges concedez par ses predesseeurs en general, etc. Gregoire 9<sup>e</sup> en donna une semblable<sup>[m]</sup> l'an 1234.

L'an 1245<sup>1</sup>, Innocent 4<sup>e</sup>, voyant que les religieux estoient incommodez à cause du froid en ses parties septentrionales et que<sup>l</sup> les ventz sont vehementz en ce lieu à cause de la mer, leur permit<sup>[n]</sup> de porter des calotes, de quoy jusques alors ils n'avoient usé.

---

L « que » ajouté dans l'interligne.

autrefois conservé aux Archives départementales de la Manche et a été édité par Léopold Delisle (Delisle (éd.) 1873, 306-307, n° XXXVI). La bulle est datée par ce dernier du 30 septembre 1173, 1174 ou 1176. En fin d'acte on lit en effet « Datum Anagnie, II kalendas Octubris », mais sans mention d'année. Dans les *Regesta pontificum Romanorum* (Jaffé (éd.) 1888b, 295, n° 12667), les informations sont tirées de l'édition de Léopold Delisle. On ne sait pas comment Thomas Le Roy a daté la bulle de 1164. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 15). [j]. L'original est perdu. On peut lire une copie faite en 1744 dans Paris BNF, Français 18949, p. 359. Léopold Delisle a édité la charte d'après cette copie et la date du 9 novembre 1169 (Delisle (éd.) 1873, 291, n° XXVII). Dans les *Regesta pontificum Romanorum* (Jaffé (éd.) 1888b, 225, n° 11649), les informations sont tirées de l'édition de Léopold Delisle. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 25). [k]. Paris BNF, Latin 9215, n° 61 : Léopold Delisle a édité la bulle papale (Delisle (éd.) 1873, 313-321). Il la date du 27 janvier 1179 et donne la tradition suivante p. 313-314, n. 1 : « Original mutilé, ayant servi d'enveloppe à une gargousse, Bibl. nat. ms 9215, pièce cotée Mont-Saint-Michel n° 4. Vidimus de l'année 1523, Archives départementales de la Manche. Copie de dom Huynes, Bibl. nat. ms. français 18948, fol. 118 v°. Autre copie, ms. français, 18949, p. 331 ». Dans les *Regesta pontificum Romanorum* (Jaffé (éd.) 1888b, 337 n° 13283), les informations sont tirées de l'édition de Léopold Delisle. Voir la transcription de cette bulle par Thomas Le Roy *infra* (ch. 8, 2). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 34), où Thomas Le Roy résume le

contenu de la lettre papale. [l]. L'acte original est perdu. Jean Huynes en transcrit un passage (Paris BNF, Français 18947, f. 81v (HG, tr. 4, ch. 12) (Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873 *Les Curieuses recherches* (ch. 20 § 7). Nous n'en avons trouvé aucune mention dans les registres d'Honorius III (Pressuti (éd.) 1888-1895), ni dans les *Regesta pontificum Romanorum* d'Auguste Potthast (Potthast 1874). [m]. L'acte original est perdu. Il existe une copie postérieure à la rédaction de Thomas Le Roy dans Paris BNF, Français 18949, p. 368-369, datée « De Anagnia III non oct. Pontificatus anno VII » et dans la marge « 1234 ». Nous ne l'avons cependant pas trouvé dans les registres de Grégoire IX (Auvray (éd.) 1890-1907), ni sous la date du 5 octobre 1233 (7<sup>e</sup> année du pontificat de Grégoire IX) ni sous la date du 5 octobre 1234. Il n'en est pas davantage fait mention dans les *Regesta pontificum Romanorum* d'Auguste Potthast (Potthast 1874). Entre 1232 et 1237, le Mont Saint-Michel fait face à une période de trouble : la communauté est en conflit avec l'évêque d'Avranches et demande à Grégoire IX d'arbitrer (voir sur le sujet Chazelas 1967, 133-137). [n]. L'acte original est perdu ; il existe une copie de 1744 dans Paris BNF, Français 18949, p. 375-376 ; voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 11) où elle est résumée et datée du XI des calendes d'avril, deuxième année du pontificat, par notre auteur. Nous n'avons pas trouvé cette bulle mentionnée dans les registres d'Innocent IV (Berger (éd.) 1881-1919), ni dans les *Regesta pontificum Romanorum* d'Auguste Potthast (Potthast 1874).

1. Thomas Le Roy date l'événement en 1246 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 11).



||f. [43v] La mesme année 1245<sup>M</sup>, ledit Innocent 4 donna une bulle<sup>[o]</sup> par laquelle il fait très expresses deffences à qui que ce soit de<sup>N</sup> denoncer pour excommunier les moines de ce monastere<sup>O</sup>, sans une particuliere permission et ordre formel de sa Sainteté.

Le mesme Innocent 4<sup>e</sup>, la mesme année, poussé d'une affection extraordinaire envers ce saint lieu, exempta<sup>[p]</sup> le monastere et les benefices deppendants d'iceluy des impositions faites sur le clergé de France generalement.

La mesme année de 1245, le mesme Innocent 4<sup>P</sup> fit expedier une autre bulle<sup>[q]</sup> par laquelle il permet aux moines du Mont de traitter en necessité avec les excommuniiez.

L'an 1253, ledit Innocent 4<sup>e</sup> donna une autre bulle<sup>[r]</sup> aux moines dudit Mont Saint-Michel par lequel il les dispense de pratiquer les statuz faitz par le pape Gregoire 9<sup>e[s]</sup> pour la reformation des reguliers. Quoy que ce saint pape le fist pour l'affection qu'il portoit au monastere, il manqua toutefois bien en ce point car la regularité estoit bien malgardée dès lors dans ce lieu.

L'an 1254, Alexandre 4<sup>e</sup> donna une autre bulle<sup>[t]</sup> fort ample, dans laquelle, après avoir tout confirmé les biens spirtuels et temporels du monastere, il donna permission à l'abbé de porter mitre, conferer les mineures et tonsures, et de benir les vases et ornements sacrez et le peuple<sup>Q</sup>. Du depuis, à la sollicitation des evesques jaloux de ce privilege, le mesme Alexandre, l'an 1256, donna une autre bulle<sup>[u]</sup>, par laquelle il

---

M « 1245 » ajouté dans l'interligne. | N « n » biffé après « de ». | O « san » biffé après « monastere ». | P « fit » biffé après « Innocent 4 ». | Q « et le peuple » ajouté dans l'interligne. | R « sinon » ajouté dans l'interligne.

[o]. La bulle originale citée par Thomas Le Roy est perdue. Elle a été copiée par l'auteur (voir *infra*, ch. 8, 3). On en trouve une autre copie dans Paris BNF, Français 18949, p. 371-372. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 12) où elle est résumée et datée du XI des calendes d'avril, deuxième année du pontificat. Nous n'avons pas trouvé mention de cette bulle dans les registres d'Innocent IV (Berger (éd.) 1881-1919), ni dans les *Regesta pontificum Romanorum* d'Auguste Potthast (Potthast 1874). [p]. La bulle originale citée par Thomas Le Roy est perdue. On en trouve une copie de 1744 dans Paris BNF, Français 18949, p. 372-374. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 13), où elle est résumée et datée des calendes d'avril, deuxième année du pontificat. Nous n'en avons trouvé aucune mention dans les registres d'Innocent IV (Berger (éd.) 1881-1919), ni dans les *Regesta pontificum Romanorum* d'Auguste Potthast (Potthast 1874). [q]. La bulle originale citée par Thomas Le Roy est perdue. Une copie se trouve dans Paris BNF, Français 18949, p. 374-375. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 14) où elle est résumée et datée du XI des calendes de mai, deuxième année du pontificat. Nous n'en avons trouvé aucune mention dans les registres d'Innocent IV (Berger (éd.) 1881-1919), ni dans les *Regesta pontificum Romanorum* d'Auguste Potthast (Potthast

1874). [r]. La bulle originale est perdue. Voir *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 24), où elle est résumée et datée du III des ides de février, dixième année du pontificat. On trouve dans les additions faites aux cartulaire du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 210, f. 130v), la copie d'une charte d'Innocent IV, datée du X des calendes de février, dixième année du pontificat (23 janvier 1253), qui donne l'autorisation à l'abbé du Mont Saint-Michel d'absoudre les moines de l'excommunication et autres peines liées à des irrégularités dans l'observance de la règle. Voir Coutant (éd.) 2009, 291-292, n° 89. On n'en trouve cependant aucune mention dans les registres d'Innocent IV (Berger (éd.) 1881-1919), ni dans les *Regesta pontificum Romanorum* d'Auguste Potthast (Potthast 1874). [s]. Les statuts de Grégoire IX sont copiés dans Avranches BM, 214, uc 2, p. 9-16. [t]. La bulle originale est perdue. Elle est copiée par Thomas Le Roy dans ce chapitre (ch. 8, 5). Il en existe aussi une copie de 1744 (Paris BNF, Français 18949, p. 376-378). On trouve la mention de cette bulle dans les registres d'Alexandre IV, sous la date du 26 septembre 1255 (Bourel de la Roncière (éd.) 1902, 245b, n° 811). Aucune mention n'en est faite dans les *Regesta pontificum Romanorum* d'Auguste Potthast (Potthast 1874). [u]. La bulle originale est perdue. Résumée et datée par Thomas Le Roy

declare que ledit abbé ne peut donner benediction qu'en son eglise, et donner tonsure, sinon<sup>R</sup> à ses moines.

La mesme année 1256, ledit Alexandre 4<sup>e</sup> donna une bulle<sup>[v]</sup> par laquelle il exempt le monastere de payer<sup>S</sup> sa part d'une grosse pention concédée sur les abbayes de Normandie à un archevesque de Roüen.

L'an 1257<sup>2</sup>, ledit Allexandre<sup>T</sup> donna 2<sup>U</sup> bulles<sup>[w]</sup> confirmatives des biens du monastere, tant au spiriuel qu'au temporel, avec amplification de graces.

L'an 1257<sup>2</sup>, Urbain 4<sup>e</sup> donna une bulle<sup>[x]</sup>, estant arrivé à la charge de souverain pontife, par laquelle il fait deffences à l'evesque d'Avranches de troubler les moines du du<sup>i</sup> Mont Saint-Michel, n'y s'immiscuer<sup>ii</sup> de vouloir<sup>V</sup> conferer et pourvoir aux benefices deffendant de leur monastere sous les paines y portées.

L'an 1264, le mesme Urbain 4<sup>e</sup>, voyant beaucoup des biens deffendant de ce monastere usurpez<sup>w</sup>, donna une bulle<sup>[y]</sup> par laquelle il commet l'officiel de Dol pour proceder au retrait d'iceux.

---

S « pension » biffé après « payer ». | T Sic. | U « deu » biffé et remplacé par « 2 » dans l'interligne. | V « puis » biffé après « vouloir ». | W « alienéz » biffé après « usurpez ».

dans *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 25) du 8 des calendes de juillet, deuxième année du pontificat, nous n'en avons pas trouvé mention dans les registres d'Alexandre IV sous cette date. Nous en trouvons une qui correspond à ce contenu, sous la date du IX des calendes d'avril, deuxième année du pontificat (Bourel de la Roncière (éd.) 1902, 297, n° 1329). Aucune mention n'en est faite dans les *Regesta pontificum Romanorum* d'Auguste Potthast (Potthast 1874). [v]. La bulle originale est perdue. Thomas Le Roy la résume et la date du 2 des nones de juillet dans *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 26). Or, aucune bulle sous cette date ne se trouve dans les registres d'Alexandre IV concernant le Mont Saint-Michel. Aucune mention n'en est faite non plus dans les *Regesta pontificum Romanorum* d'Auguste Potthast (Potthast 1874). [w]. Les bulles originales sont perdues. Thomas Le Roy en résume une et la date du 3 des ides de janvier, troisième année du pontificat dans *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 27).

Il copie la deuxième, datée 14 des calendes de juillet, troisième année du pontificat dans *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 29). Nous n'avons trouvé aucune mention de ces deux bulles dans les registres d'Alexandre IV (Bourel de la Roncière (éd.) 1902), ni dans les *Regesta pontificum Romanorum* d'Auguste Potthast (Potthast 1874). [x]. La bulle originale est perdue. Nous n'en trouvons pas mention dans les registres d'Urbain IV, ni dans les *Regesta pontificum Romanorum* d'Auguste Potthast (Potthast 1874). [y]. La bulle originale est perdue. Elle est résumée et datée du VI des calendes de mars, troisième année du pontificat, par Thomas Le Roy dans *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 39). Nous ne trouvons aucune mention dans les registres d'Urbain IV sous cette date concernant le Mont Saint-Michel, ni dans les *Regesta pontificum Romanorum* d'Auguste Potthast (Potthast 1874).

i. Doublon probablement dû au changement de ligne. ii. **Inmiscuer** : « s'ingérer mal à propos dans quelque affaire ». Cette acception est rapportée en moyen français et français moderne sous une forme immiscuer attestée en 1734. (FEW s. v. *immiscere* (t. 4, p. 572b).

2. La bulle est datée de 1261 et du XV des calendes de février de la première année du pontificat d'Urbain IV par Thomas Le Roy dans *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 33). Les dates de 1257 et de 1261 sont manifestement des erreurs puisque le pontificat d'Urbain IV ne commence qu'en septembre 1261.

L'an 1281, Martin 4<sup>e</sup> donna une bulle<sup>[z]</sup> confirmatives en general des biens du monastere et de ses privileges.

L'an 1288, Nicolas 4<sup>e</sup> donna une autre bulle<sup>[aa]</sup> par laquelle il permet<sup>X</sup> à ceux qui voudront se faire moines dans l'abbaye du Mont Saint-Michel, d'apporter leurs biens avec eux.

La mesme année 1288, ledit Nicolas 4<sup>ey</sup> donna commission<sup>[ab]</sup> à l'abbé de Saint-Melaine de Rennes pour faire payer quantité de rentes à ce monastere qui luy estoient deues en Bretagne. Item, la mesme année, il commit l'abbé de Saint-Estienne de Caen pour faire casser quelques contractz d'alienation des biens dudit monastere, et puis donna une autre bulle<sup>Z</sup> <sup>[ac]</sup> au mesme temps, par laquelle il confirme tout le monastere, comme ses predecesseurs, tans les biens que les privileges.

||<sup>[44R]</sup> L'an 1305, Clement 5<sup>e</sup> donna une bulle<sup>[ad]</sup> confirmative de tous les privileges de ce monastere generalement, et l'an 1307 il en donna une<sup>AA</sup> semblable<sup>[ae]</sup>.

L'an 1332, Jean 22<sup>e</sup> donna une bulle<sup>[af]</sup> aussi conconfirmative<sup>AB</sup> comme dessus. L'an 1328<sup>[ag]</sup>, il en avoit donné une autre pour commission à l'official de Dol pour le retrait des biens alienez du monastere.

---

X « il permet » ajouté dans l'interligne. | Y « 4<sup>e</sup> » ajouté dans l'interligne. | Z « par » biffé après « bulle ». | AA « au » biffé après « une ». | AB « conconfirmative » dans le

[z]. La bulle originale est perdue. Une partie de cette bulle est copiée par Jean Huynes (Paris BNF, Français 18947, ff. 82r (HG, tr. 4, ch. 12) (Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 32)). On trouve aussi une copie de 1744 de la bulle dans Paris BNF, Français 18949, p. 391-392. Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 25 § 4), Thomas Le Roy la résume et la date du III des nones de février, première année de son pontificat. Nous n'en trouvons aucune mention dans les registres de Martin IV, ni dans les *Regesta pontificum Romanorum* d'Auguste Potthast (Potthast 1874). La bulle est mentionnée dans l'inventaire des titres de l'abbaye du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 211, f. 113v) ; elle y est datée de 1280 : « Item confirmatio domini Martini pape IIII super omni privilegia. MCCLXXX. » (Coutant (éd.) 2009, 150). [aa]. La bulle originale est perdue. On trouve une copie de cette bulle dans Paris BNF, Français 18949, p. 394-395. Thomas Le Roy la résume et la date du XII des calendes de septembre, première année du pontificat de Nicolas IV, dans *Les Curieuses recherches* (ch. 25 § 12). Il n'y a aucune mention de cette bulle dans les registres de Nicolas IV sous la date du 21 août 1288 (Langlois (éd.) 1886-1893), ni dans les *Regesta pontificum Romanorum* d'Auguste Potthast (Potthast 1874). [ab]. La bulle originale est perdue. Thomas Le Roy résume et date la bulle de Nicolas IV du V des calendes de novembre, première année de son pontificat, dans *Les Curieuses recherches* (ch. 25 § 13). Il n'y aucune mention de cette bulle dans les registres de Nicolas IV (Langlois (éd.) 1886-1893), ni dans les

*Regesta pontificum Romanorum* d'Auguste Potthast (Potthast 1874). [ac]. La bulle originale est perdue. Thomas Le Roy résume et date la bulle du XII des calendes de septembre, première année du pontificat de Nicolas IV, dans *Les Curieuses recherches* (ch. 25 § 14). Nous ne trouvons aucune mention de cette bulle dans les registres de Nicolas IV (Langlois (éd.) 1886-1893), ni dans les *Regesta pontificum Romanorum* d'Auguste Potthast (Potthast 1874). [ad]. La bulle originale est perdue. Thomas Le Roy la résume et la date du IV des nones de juin, première année du pontificat de Clément V, dans *Les Curieuses recherches* (ch. 26 § 8). Nous ne trouvons aucune mention de cette bulle dans les registres de Clément V. [ae]. La bulle originale est perdue. Thomas Le Roy la résume et la date du VIII des calendes de novembre, deuxième année du pontificat de Clément V, dans *Les Curieuses recherches* (ch. 26 § 10). La bulle est mentionnée dans l'inventaire des titres de l'abbaye du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 211, f. 113v) : « Item confirmatio domini pape Clementis quinti super omnibus immunitatibus, privilegiis nobis ab apostolica Sede concessis. MCCCVII. » (Coutant (éd.) 2009, 151). Nous ne trouvons aucune mention de cette bulle dans les registres de Clément V. [af]. La bulle originale est perdue. Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 15), Thomas Le Roy résume la bulle et la date des nones d'octobre, seizième année du pontificat de Jean XXII. Nous ne trouvons aucune mention de cette bulle dans les registres de Jean XXII. [ag]. La bulle originale est perdue.

L'an susdit 1332, ledit Jean 22<sup>e</sup> donna une bulle<sup>[ah]</sup> par laquelle, à perpetuité, il octroye<sup>AC</sup> indulgence de 100 jours<sup>AD</sup> à tous ceux et celles qui<sup>AE</sup> visiteront l'église de ce monastere au festes suivantes exprimees en icelles : *Omnibus veré pœnitentibus, dit-il, qui ecclesiam ipsam in nativitatis resurrectionisque Assensionis Domini, et Pentecostes, ac quatuor beatissimæ virginis, gloriosa<sup>AF</sup> centum, eis vero qui per octavas festivitatum ipsarum praefatum ecclesiam devote visitaverint a anuatim quadraginta dies de injunctis eis pœnitentiis singulis videlicet festivitatum ; et octavarum ipsarum diebus quibus ecclesiam ipsam visitaverint ut præfertur misericorditer relaxamus.*

L'an 1347, Clement 6<sup>e</sup> donna une autre bulle<sup>[ai]</sup> fort ample, confirmative comme dessus, avec amplification de graces.

L'an 1360, Innocent 6<sup>e</sup> donna une bulle<sup>[aj]</sup> par laquelle il octroye 140 jours<sup>3</sup> d'indulgence à perpetuité en faveur de ceux qui visiteront aux deux festes de saint Michel, l'église de ce monastere, estant confessez et communiez.

L'an 1362, Urbain 5<sup>eAG</sup> confirma tous les biens du monastere spirituels et temporels par bulle<sup>[ak]</sup> expresse. Et la mesme année, par une autre<sup>[al]</sup>, il donna 140 jours d'indulgence<sup>4</sup>

texte peut être corrigé par « confirmative ». | AC « a » biffé après « octroye ». | AD « plenièr » biffé et remplacé par « de 100 jours » dans l'interligne. | AE « confesses » biffé après « qui ». | AF « quadragine dies concedimus » biffé après « gloriosa ». | AG « 5<sup>e</sup> » ajouté dans l'interligne.

Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 14), Thomas Le Roy résume et date une bulle pour la restitution des biens du Mont Saint-Michel mais par l'official de Rennes. Nous n'en trouvons aucune mention dans les registres de Jean XXII. [ah]. La bulle originale est perdue. En *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 14), Thomas Le Roy résume la bulle et la date du II des ides de janvier, seizième année du pontificat de Jean XXII. On trouve mention de la bulle dans les registres de Jean XXII (Mollat (éd.) 1929, 117, n° 56148) : « Ecclesiam monasterii Montis s. Michaelis in periculo maris, O.S.B., Abrincen. di., in Nativitatis, Resurrectionis, Ascensionis Domini et Pentecostes ac quatuor beatissimæ virginis festivitibus, visitantibus centum eis vero qui per octavas festivitatum ipsarum visitaverint annuatim, quadraginta dies de injunctis eis poenitentiis videlicet festivitatum et octavarum ipsarum diebus relaxantur ». [ai]. La bulle originale est perdue. Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 9), Thomas Le Roy résume la bulle et la date des ides de juin, quatrième année du pontificat de Clément VI. Nous ne trouvons aucune mention de cette bulle dans les registres de Clément VI. [aj]. La bulle originale est perdue. Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 23), Thomas Le Roy résume la

bulle et la date du VI des ides de janvier, huitième année du pontificat d'Innocent VI. Nous ne trouvons pas de mention de cette bulle dans les registres d'Innocent VI. [ak]. La bulle originale est perdue. Thomas Le Roy la résume et la date du IV des calendes de mai, première année du pontificat dans *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 26). Nous n'en trouvons pas mention dans les registres d'Urbain V. En revanche on lit sous la date du III des ides de février, première année du pontificat : « Gaufredo, priori claustrali monast. Sancti Michaelis in periculo maris, O.S.B., Abrincen. dioc., electio in abb. dicti monast. montis s. Michaelis, pastore carentis per obitum ext. Rom. cur. Nicholai, contra apost. reserv. facta, confirmatur. - In e. m. conventui monast. montis s. Michaelis; in e. m. universis vassallis dicti monast.; in e. m. episcopo Abrincen. » (Avril (éd.) ????, n° 7895). [al]. La bulle originale est perdue. Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 24), Thomas Le Roy résume la bulle et la date du VIII des calendes d'avril, première année du pontificat d'Urbain V. On en trouve mention dans les registres d'Urbain V, sous la date du IX des calendes d'avril (Gasnault (dir.) 1964, 50, n° 5367) : « Omnibus Christi fidelibus vere penitentibus et confessis qui ecclesiam monast. Montis s.

3. C'est un an et quarante jours d'indulgences dans *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 23). 4. C'est un an et quarante jours d'indulgences dans *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 24) et dans les Registres d'Urbain V.

à ceux qui, confessez et communiez, visiteroient cette eglise es festes de la Nativité, Circoncision, Epiphanie, Resurrection, Ascension, Pentecoste et corps de nostre Seigneur, et es 4 principales festes de Nostre-Dame, Saint-Jean-Baptiste et Toussaintz : *ut ecclesia (dit ce Saint-Pere) monasterii Sancti Michaelis in periculo maris, ordinis Sancti Benedicti Abrincensis diocesis miraculose, ut pie creditur, ædificata, in loco circa quem mare fluit et refluit bis in die naturali, et ad quam, sicut accepimus, causa peregrinationis et devotionis consuevit<sup>AH</sup> magna confluere populi multitudo, congruis honoribus frequentetur, etc.* le reste.

L'an 1368<sup>5</sup>, le mesme pape Urbain 5<sup>e</sup> prenant un soin fort particulier dudit monastere deffendit par bulle<sup>[am]</sup> expresse d'y recepvoyr à la profession monastique, personnes illegitimes et bastards.

L'an 1375, Gregoire 11<sup>e</sup> confirma avec bulle<sup>[an]</sup> très amples tous les biens et privileges du monastere.

L'an 1385, Clement 7<sup>e</sup> confirma pareillement, tous les biens et privileges du monastere par bulle<sup>[ao]</sup> de mesme datte.

---

AH « consuevit » biffé et remplacé par « consueriit » dans l'interligne.

Michaelis in periculo maris, O.S.B., Abrincen. dioc., miraculose, ut pie creditur, edificatam in loco circa quem mare fluit et refluit bis in die naturali, in Nativitatis, Circumcisionis, Epiphanie, Resurrectionis, Ascensionis et Corporis Domini ac Penthecostes, necnon in quatuor principalibus b. Marie, s. Michaelis et s. Johannis Baptiste festivitatibus ac in Omnium Sanctorum celebritate visitaverint, unus annus et 40 dies de injunctis eis penitentiis relaxantur ». [am]. La bulle originale est perdue. Une partie de la bulle est copiée par Thomas Le Roy dans *Les Curieuses recherches* (ch. 29 § 15) ; elle est datée du dernier jour du mois d'août 1368. Dans les registres d'Urbain V, sous la date du II des calendes de septembre 1363, une supplique est bien recensée sur ce sujet : « INT: joa. chailhe pauperrima mulier dolen. dioc., que occasione guerrarum que in suis partibus mirabiliter viguerunt de bonis suis est omnino denudata NOB: guill. de boisseria, pauper orphanus PAB: fil. joa. chailhe, TIB: cler. | TYP: receptio NAO: in mon. monast. NAL: sancti michaelis in periculo maris abrincen. dioc. o.s.b. NON: non obst. de certo ipsius monast. monachorum numero si quis forsan ibidem existit. » (S40 fol.152v (A.M. Hayez, J. Mathieu, M.F. Yvan (éd.) ????, n° 1238). Toujours selon les registres de ce pape, Urbain V y répond le III des ides de septembre, première année du pontificat : « Decano eccl. s. Agricoli Avinionen. et officialibus Abrincen. et Dolen., mandatur ut Guillelmum de Boisseria, cler. Dolen. dioc., in monast. s. Michaelis in periculo maris, O.S.B., Abrincen. dioc., in mon. recipi faciant. » (A. 154. f.

410' (Ducrot (éd.) ????, n° 8471)). [an]. La bulle originale est perdue. Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 29 § 21[bis]), Thomas Le Roy résume la bulle de Grégoire XI et la date du II des ides de décembre, quatrième année de son pontificat. Nous n'en trouvons pas mention dans les registres de Grégoire XI, sous la date renseignée par Thomas Le Roy. Sous la date du XVI des calendes de décembre, quatrième année du pontificat, cependant, on trouve dans les registres de Grégoire XI, une lettre de privilège expédiée : « Omnibus vere penitentibus et confessis qui ad reparationem ecclesie monasterii Montis Sancti Michaelis in Periculo Maris, O.S.B., Abrincen. dioc. - que et monasterium ipsum de presenti anno, casu fortuito et propter validam tempestatem que ibidem ingruit, igne fulgureo combusta et quasi totaliter destructa extitit et ex fructibus et proventibus ipsius monast., quod valde depauperatum existit, eadem eccl. et monasterium abque fidelium suffragiis nequeant reparari - usque ad decennium proxime futurum in singulis diebus decennii, indulgentia de tribus annis et tribus quadragenis, qui vero ab ipso decennio usque ad alios viginti annos extunc secuturos ad reparationem predictam manus porrexerint adjutrices, in singulis etiam viginti annorum predict. diebus quibus adjutrices manus porrexerint, de anno et quadraginta diebus conceditur, presentibus, quas mitti per questuarios districtus inhibetur, post ipsos triginta annos minime valituris. » (Avignon 192, f. 290v ; Vatican 285, f. 125v (A.M. Hayez, J. Mathieu, M.F. Yvan (éd.) ????, n° 33129)). [ao]. La bulle originale est perdue.

5. Il s'agit de 1363 : voir la note de source *infra*.

La mesme année 1385<sup>AI</sup>, ledit Clement 7<sup>e</sup> donna par autre bulle permission à l'abbé de ce monastere d'officier pontificallement en l'église d'Avranches : etiam presente episcopo. Mais cela donna telle jalousie aux evesques qu'ils obtindrent du mesme pape par bulle exprest que ledit abbé ne pourroit officier pontificallement qu'en cette abbaye, icelle en datte de 1385 et mesme année<sup>[ap]</sup>.

L'an 1386, ledit Clement 7 permit l'union de la baronnie de Saint-Paër au corps de l'abbaye<sup>[aq]</sup>. Item, l'an 1387, il unit le prioré de Brion<sup>[ar]</sup>. L'an 1390, il unit le prioré de Genest<sup>[as]</sup>. L'an 1393, Il mit l'office de la sacristie<sup>[at]</sup>. Le tout à ladite abbaye par bulles expresses sous les mesmes dattes que dit est<sup>[au]</sup>.

L'an 1414, Jean 23<sup>e</sup> permit à l'abbé, à perpetuité, de dispenser ses moines de l'âge requis <sup>ll<sup>e</sup>. [44v]</sup> pour prendre les ordres de presbtrise<sup>[av]</sup>. Et l'an 1410 au paravant, il avoit donné une autre bulle<sup>[aw]</sup> par laquelle il permet à l'abbé d'absoudre de tous cas.

La mesme année de 1414, ledit Jean 23<sup>e</sup> donna une autre bulle<sup>[ax]</sup> par laquelle il confirme tous les privileges temporels et spirituels du monastere avec permission qu'il donne à perpetuité à l'abbé de benir et consacrer les calices, patenes, etc.

L'an 1436, Eugene 4<sup>e</sup> donna commission<sup>[ay]</sup> aux evesques de Rennes et de Dol en Bretagne pour le retrait des biens alienez en ladite province, deppendants du monastere. Il donna pareillement des indulgences plenieres<sup>AJ</sup> à cette eglise<sup>AK</sup>, l'an 1445, et tous ceux et celles qui contritz, confessés et communiez, la visiteroient la veille ou le jour des festes de l'apparition saint Michel<sup>AL</sup> ou dedicace de saint Michel pour deux ans seulement<sup>[az]</sup>.

L'an 1450, Nicolas 5<sup>e</sup>, le l'an 4<sup>e</sup> de son pontificat, le 17<sup>e</sup> septembre par bulle<sup>[ba]</sup> octroya aux trois feste de saint Michel, 7 ans et 40 jours d'indulgences à perpetuité, à ceux qui visiteront cette eglise et faisant ce que dessus. Voicy les propres paroles : *Cum itaque, sicut accepimus monasterium Sancti Michaelis etc ad cujus ecclesiam Christi fideles de diversis mundi partibus, de mensibus maii, septembris, et octobris quibus festa dictorum*

---

AI « il d » biffé après « 1385 ». | AJ « plenieres » ajouté dans l'interligne. | AK « pour un temps » biffé après « eglise ». | AL « saint Michel » ajouté dans l'interligne.

Thomas Le Roy résume la bulle et la date du XI des calendes de may, septième année du pontificat dans *Les Curieuses recherches* (ch. 29 § 29)). [ap]. Les bulles originales sont perdues. Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 29 § 32), Thomas Le Roy résume et date les deux bulles. [aq]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 14) [ar]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 3) [as]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 11). [at]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 15) [au]. Nous n'avons pas trouvé les bulles mentionnées. [av]. Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 18), Thomas Le Roy date la bulle de Jean XXIII du 4 des nones de février, 4<sup>e</sup> année de son pontificat. [aw]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 2). [ax]. On trouve une copie de cette bulle dans Paris

BNF, Français 18949, p. 395-397. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 19). La bulle est datée du 4 des nones de février. [ay]. La bulle originale est perdue. Elle est résumée et datée par Thomas Le Roy de la cinquième année du pontificat d'Eugène IV dans *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 57). [az]. La bulle originale est perdue. Thomas Le Roy la résume dans *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 2). [ba]. La bulle originale est perdue. Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 9), Thomas Le Roy résume et date la bulle de la troisième année du pontificat de Nicolas V. Il en est fait mention dans le manuscrit montois Avranches BM, 212, f. 57r-v et dans l'édition qu'en a faite le père Feuarent (FEUARENT 1604, 47-50).

*sanctorum angelorum celebrantur nec non aliis diebus devotionis et peregrinationis causa affluere consueverunt in multitudinem copiosa et ceteræ. Omnibus veré pœnitentibus et confessis qui octava maii, 29<sup>e</sup> septembris, nec non 16<sup>e</sup>AM octobris mensium prædictorum diebus quibus festiuitates huiusmodi occurrunt ecclesiam ipsam deuoté visitauerint annuatim, singulis festiuitatibus prædictis 7 annos et totidem quadragenas de injunctis eis pœnitentis misericorditer relaxamus.*

L'an 1452, Guillaume d'Estouteville, cardinal et legat, *a latere* en France et abbé de cette abbaye, suivant le pouuoir qu'il en auoit du pape donna<sup>AN</sup> un an et 40 jours d'indulgence à perpetuité à tous ceux et celles qui visiteroient cette eglise en tous temps et y aumosneroient de leurs biens pour la fabrique d'icelle<sup>[bb]</sup>.

L'an 1455, Calixte 3<sup>e</sup> donna permission<sup>[bc]</sup> aux moines du Mont Saint-Michel de prendre les ordres de presbtrise avant l'aage, porté par les canons, et confirmant la bulle de Jean 23<sup>e</sup>, obtenue l'an 1414 sur ce sujet.

L'an 1459, Pie 2<sup>e</sup> donna permission<sup>[bd]</sup> d'enterrer les pellerins venant au Mont Saint-Michel, en Terre Sainte sans autre certificat.

La mesme année 1459, ledit Pie 2<sup>e</sup> donna permission<sup>[be]</sup> à perpetuité<sup>AO</sup> à l'abbé d'instituer deux<sup>AP</sup> confesseurs dans l'église du monastere pour les pelerins.

La mesme année de 1459, ledit Saint-Pere, le pape Pie 2<sup>e</sup>, donna une bulle<sup>[bf]</sup> soub ladite datte<sup>AQ</sup> des<sup>AR</sup> 7<sup>e</sup> ides de janvier, le 2<sup>e</sup> de son pontificat, par laquelle il octroye à perpetuité, trois ans et trois quarantaines d'indulgences chascun jour, faisant comme dessus, à tous ceux qui visiteront cette eglise depuis la purification de Nostre-Dame jusques à la feste de Toussaints inclusivement.

Gregoire 15<sup>e</sup>, Urbain 8<sup>e</sup>, d'heureuse memoire, ont donné<sup>AS</sup> plusieurs bulles à divers temps, par lesquelles ils concedoient<sup>AT</sup> la deliurance d'une ame de purgatoire durant 7

---

AM « die » biffé après « 16e ». | AN « à perpetuité » biffé après « donna ». | AO « à perpetuité » ajouté dans l'interligne. | AP « religieux » biffé après « deux ». | AQ « datte » ajouté dans l'interligne. | AR « Kl » biffé après « des ». | AS « donné » ajouté dans l'interligne. | AT « par chascun » biffé après « concedoient ».

[bb]. La bulle originale est perdue. Elle est résumée par Thomas Le Roy dans *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 13). Il réécrit ce qu'on trouve déjà dans Avranches BM, 212, f. 57v : « De lauctorite dudit pape. Nicolas très reuerend pere en dieu mons(ieu)r le cardinal d'Estouteuille legat en royaume de france et en toutes les prouinces de celuy pays a donne a perpetuite a tous crestiens qui touteffoiz visiteront deuotement la dicte eglise et y donneront de le(u)rs biens pour la repparacion dicelle pour chascune foiz que ilz la visiteront et ilz donneront de leurs biens vng an et XL iours de vray pardon » ou encore dans FEUARDENT 1604, 49-50 : « De l'autorité de nostre S. Pere Nicolas cinquieme, tres-reuerend Pere en Dieu le Cardinal || d'Estouteuille, Legat au

Roiaume de Fra(n)ce, à do(n)né en perpetuité à tous chrestiens qui visiteront deuotement la dite Eglise, & do(n)nero(n)t de leurs bie(n)s pour la réparatio(n) d'icelle, pour chacune fois vn an & 40 iours de vrai pardon. ». [bc]. La bulle originale est perdue. Thomas Le Roy la résume dans *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 20). [bd]. La bulle originale est perdue. Thomas Le Roy la résume dans *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 24). [be]. La bulle originale est perdue. Thomas Le Roy la résume dans *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 25). [bf]. La bulle originale est perdue. Thomas Le Roy la résume dans *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 26).

ans, tous les lundis<sup>AU</sup>, permettant d'ériger, ou d'instituer,<sup>AV</sup> un autel privilégié à cet effet. Bref, il faudrait faire des volumes entiers qui voudrait entreprendre de mettre au jour les bonnes volontés et les saintes affections qu'a de tous temps porté le Saint-Siège à cette église et monastère dédiée en l'honneur de saint Michel. Toutefois, pour satisfaire au désir de ses dévotz, il en sera mis quelq'unes ycy au long pour leur contentement.

||F. [45<sup>R</sup>] BULLE DE CONFIRMATION DES BIENS ET EGLISES DEPPEN-  
DANTES DE L'ABBAYE DU MONT SAINT-MICHEL AVEC PLUSIEURS  
GRACES PAR NOSTRE SAINT-PERE LE PAPE, ALEXANDRE 3<sup>EAW</sup>, L'AN  
1178.

**Sources :** Paris BNF, Latin 9215, n° 61 (original mutilé)<sup>[bg]</sup>.

**Passages parallèles :** Paris BNF, Français 18947, ff. 80v-81r (HG<sup>[bh]</sup>, tr. 4, ch. 11<sup>[bi]</sup>) ; Paris BNF, Français 18947, ff. 118v-120v<sup>[bj]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [43v], p. 70 (ch. 16 § 34<sup>[bk]</sup>) ; Paris BNF, Français 18950, f. [45r-46r], p. 87-89 (ch. 8, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ff. 435v-437v (Bulle confirmative d'Alexandre III).

Alexandre<sup>α</sup>, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis<sup>β</sup> Roberto abbati monasterii Sancti Michaelis de<sup>γ</sup> periculo maris, ejusque fratribus tam presentibus quam futuris regularem vitam professis, in perpetuum. Religiosam<sup>δ</sup> vitam eligentibus apostolicum convenit adesse praesidium<sup>ε</sup>, ne forte cujuslibet temeritatis incursus aut eos a proposito revocet<sup>ζ</sup>, aut robur (quod absit!) sacrae religionis infringat<sup>Ax</sup>. Ea propter<sup>η</sup> dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus, et prefatum monasterium Sancti Michaelis de<sup>θ</sup> periculo maris in quo divino mancipati estis obsequio, sub beati Petri et nostra protectione suscepimus<sup>ι</sup>, et presentis scripti privilegio communimus ; in primis siquidem statuantes ut ordo monasticus, qui secundum Deum et beati<sup>κ</sup> Benedicti regulam in monasterio vestro institutus esse dignoscitur, perpetui ibidem temporibus inviolabiliter observetur. Praeterea quas-  
cunque possessiones, quaecunque bona idem monasterium in praesentiarum juste et canonice possidet, aut in futurum concessione pontificum, largitione regum vel

AU « par chacun » biffé et remplacé par « tous les lundis » dans l'interligne. | AV « ou d'instituer » ajouté dans l'interligne. | AW « l'an 1278 » biffé après « Alexandre 3e ». | AX « Ea propter » biffé après « infringat ».

α Alexander *Deslisle*. | β filius *Deslisle*. | γ in *Deslisle*. | δ religiosam vitam : vitam religiosam *Deslisle*. | ε subsidium *Deslisle*. | ζ moveat *Deslisle*. | η ea propter : eapropter *Deslisle*. | θ in *Deslisle*. | ι suscipimus *Deslisle*. | κ sancti *Deslisle*.

[bg]. Léopold Deslisle qui transcrit la bulle d'Alexandre III la date du 27 janvier 1179 (Deslisle (éd.) 1873, 313-321). Voir aussi p. 313-314, n. 1 : « Original mutilé, ayant servi d'enveloppe à une gargousse, Bibl. nat. ms. 9215, pièce cotée Mont-Saint-Michel n° 4. Vidimus de l'année 1523., Archives départementales de la Manche. Copie de dom Huynes, Bibl. nat. ms. français 18948, fol. 118 v°. Autre copie,

ms. français, 18949, p. 331 ». [bh]. Sources citées par Jean Huynes : « LB f. 10 ». [bi]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 29. [bj]. Charte conservée parmi les pièces justificatives copiées par Jean Huynes, à la suite de son *Histoire du Mont Saint-Michel au péril de la mer*. [bk]. La bulle est seulement résumée et commentée par Thomas Le Roy dans ce manuscrit.



# In primis episcopatu  
Abrincensi.

principum, oblatione fidelium, vel aliis justis modis, prestante Domino poterit adipisci, firma vobis, vestrisque successoribus et illibata permaneant in quibus hæc propriis duximus<sup>λ</sup> exprimenda vocabulis<sup>μ</sup>. Locum in quo<sup>ν</sup> præfatum ipsum<sup>ν</sup> monasterium situm est cum pertinentiis suis ; villam Sancti Michaelis, cum ecclesiis, passagio, justiciis<sup>ξ</sup>, rationabilibus consuetudibus et aliis pertinentiis suis<sup>#</sup> ; ecclesias<sup>ο</sup> de Ardevone, Winnes<sup>π</sup>, Belvidere<sup>ρ</sup>, Passuum, Curey, cum ipsis villis et aliis<sup>σ</sup> earum pertinentiis ; villam de Cruce, Villers, Bahalent<sup>τ</sup>, cum earum pertinentiis ; burgum de Bevron cum molendinis<sup>υ</sup> et suis<sup>φ</sup> pertinentiis ; Capellam Hamelim, cum molendino et aliis suis pertinentiis ; ecclesiam de Cauge, cum pertinentiis suis ; ecclesiam de Bucé, cum pertinentiis suis ; terram juxta portam Pontis Ursonis, cum pertinentiis suis ; ecclesiam Pontis Ursonis, cum decimis molendinorum et omnium reddituum<sup>χ</sup> castri et aliis pertinentiis<sup>ψ</sup> suis ; ecclesiam<sup>ω</sup> de Drageyo, cum ipsa villa, vineis, molendino et aliis pertinentiis suis ; villam Sancti Michaelis, et centum solidos andegavensis monetæ annuatim de ecclesia, per manus canonicorum de Lucerna pensionis nomine, vobis solvandos<sup>αα</sup>. Bacilley<sup>αβ</sup> cum pertinentiis suis ; molendinum Comitum cum pertinentiis suis ; quicquid<sup>αγ</sup> juris habetis in ecclesia de Argogiis. In episcopatu vero Constantiensi<sup>αδ</sup>, ecclesiam Sancti Paterni ; ecclesiam Sancti Pancratii ; ecclesiam Sancti Albini ; ecclesiam Sancti Johannis de Campis ; ecclesiam de Brevilla, et ecclesiam de Codevilla<sup>AY</sup> <sup>αε</sup> cum viginti duabus<sup>αζ</sup> parrochiis<sup>αν</sup>, sylvis, pascuis, molendinis, piscariis<sup>αθ</sup>, mercato, et aliis earum pertinentiis ; terram de Estreis cum pertinentiis suis ; ecclesiam de Focherevilla cum pertinentiis suis ; Eantot<sup>αι</sup> cum pertinentiis suis ; ecclesiam de Cartret cum pertinentiis suis ; in insula de Gersé, Petravillam cum pertinentiis suis ; ecclesiam de Capella cum pertinentiis suis ; totam insulam de Causé cum pertinentiis suis ; insulam de Serc cum pertinentiis suis ; in insula de Greneré, ecclesiam de Guale<sup>ακ</sup>, et tres alias ecclesias, cum earum pertinentiis ; villam de Guale<sup>αλ</sup> cum molendinis, piscariis, portibus et aliis pertinentiis suis ; melagium de terra comitis Rannulphi<sup>αμ</sup> cum pertinentiis suis ; terram Hugonis de Rosel<sup>αμ</sup> cum pertinentiis suis. In episcopatu autem<sup>αν</sup> Bajocensi, ecclesiam de Donno Johanne, cum capellis, liberalibus et aliis pertinentiis suis ; villam de Donno Johanne, cum molendinis, sylbis et aliis suis pertinentiis<sup>αξ</sup> ; villam de Verson<sup>αο</sup>, cum molendinis et aliis suis pertinentiis<sup>αν</sup> ;

---

AY « cum » biffé après « codevilla ».

---

λ propriis duximus : duximus propriis *Deslisle*. | μ exprimenda vocabulis : vocabulis exprimenda *Deslisle*. | ν post quo hab. ipsum *Deslisle*. | υ ipsum non hab. *Deslisle*. | ξ justitiis *Deslisle*. | ο ecclesiam *Deslisle*. | π Vuinnes *Deslisle*. | ρ belvedere *Deslisle*. | σ aliis non hab. *Deslisle*. | τ Baalent *Deslisle*. | υ post molendinis hab. suis *Deslisle*. | φ suis non hab. *Deslisle*. | χ reddituum *Deslisle*. | ψ pertinentiis suis : suis pertinentiis *Deslisle*. | ω ante ecclesiam hab. ecclesiam de Genestio cum ipsa villa, mercato, molendinis, et omnibus aliis pertinentiis *Deslisle*. | αα vobis solvandos : solvandos vobis *Deslisle*. | αβ Bacillie *Deslisle*. | αγ ante quicquid hab. et ecclesiam Sancti Michaelis de Lupis, cum burgello, molendino de Haya, silva de Beveya, pascuis et aliis pertinentiis suis *Deslisle*. | αδ Constantiensi *Deslisle*. | αε condevilla *Deslisle*. | αζ duobus *Deslisle*. | αν parrochi[an]is *Deslisle*. | αθ piscariis non hab. *Deslisle*. | αι ante eantot hab. villam quæ dicitur Sancta Columba cum pertinentiis suis *Deslisle*. | ακ Gouale *Deslisle*. | αλ Gouale *Deslisle*. | αμ Ranulfi *Deslisle*. | αμ Rozel *Deslisle*. | αν autem non hab. *Deslisle*. | αξ suis pertinentiis : pertinentiis suis *Deslisle*. | αο versun *Deslisle*. | αν suis pertinentiis : pertinentiis suis *Deslisle*.

ecclesiam de Brethevilla ; ecclesiam de Evreceo<sup>ap</sup>, et ecclesiam d'Escay, cum libertatibus et aliis earum pertinentiis ; <sup>||<sup>f</sup>. [45v]</sup> Brethevillam<sup>as</sup> cum molendinis et aliis pertinentiis suis. Quicquid juris habetis in ecclesiam<sup>at</sup> Sancti Michaelis de Mercato apud Rothomagum. In episcopatu siquidem Carnotensi. ecclesiam de Goyre<sup>AZ av</sup>, cum villa ipsa et aliis pertinentiis<sup>ap</sup> ; Pollem<sup>ax</sup> cum pertinentiis suis. In episcopatu Andegavensi, ecclesiam de Criant<sup>ay</sup>, cum vineis et suis<sup>aw</sup> aliis pertinentiis<sup>ba</sup>. In civitate Andegavensi, domum, cum vineis et aliis pertinentiis suis. In civitate Turonensi, domum cum vineis et aliis pertinentiis suis. In episcopatu Cenomanensi, ecclesiam Sancti Victurii cum ecclesia Sancti Johannis,<sup>bb</sup> capellis et pertinentiis burgum Sancti Victurii cum vineis, molendinis, rationabilibus consuetudinibus, et aliis suis pertinentiis<sup>by</sup> ; ecclesiam<sup>bd</sup> de Livare ; ecclesiam Sancti Bertivini et capellam de Tanneria<sup>BA be</sup>, cum earum pertinentiis ; dimidium mercatum de Tanneria<sup>bc</sup> cum<sup>BB</sup> pasnagio quod habetis in sylvis Gillonis de Gorra ; ecclesiam<sup>bn</sup> de Estival cum pertinentiis suis ; ecclesiam de Danfront ; quicquid juris habetis in ecclesia Sancti Dionysii ; Montenay, cum pertinentiis suis ; Villarentoniam cum molendino<sup>bb</sup>, sylvis et pertinentiis suis. In episcopatu Redonensi, ecclesiam de Pouleyo<sup>bt</sup> et ecclesiam de Villamers, cum villa ipsa, et aliis earum pertinentiis. In<sup>BC</sup> archiepiscopatu Dolensi, ecclesiam Sancti Petri de Sancto Broeladio, cum pertinentiis suis ; capellam Sancti Michaelis de Monte Doli. In episcopatu Macloviensi, ecclesiam Sancti Melorii, et ecclesiam Sancti<sup>BD</sup> Mevenni, cum capellis et earum pertinentiis. In episcopatu Corosopitensi<sup>bk</sup>, ecclesiam de Hyulas<sup>ba</sup> cum villa de Trevever<sup>bu</sup>, et aliis pertinentiis suis. In Anglia, in archiepiscopatu Eboracensi, ecclesiam de Wath cum ipsa villa et suis pertinentiis<sup>bu</sup>. In episcopatu, Wintoniensi, ecclesiam de Sæleburena<sup>bv</sup>, ecclesiam de Basniges<sup>bx</sup> et ecclesiam de Basnigestoc<sup>bo</sup> cum capellis et earum<sup>bn</sup> pertinentiis. In episcopatu Salesberiensis, ecclesiam de Vutona, cum pertinentiis suis. In episcopatu Bathoniensi. ecclesiam de Mertoc<sup>bp</sup> cum capellis et aliis pertinentiis suis. In episcopatu Exoniensi, ecclesiam de Ottritonia ; ecclesiam de Estolleya ; ecclesiam de Hartecumba, et ecclesiam de Sedemna<sup>bs</sup>, cum ipsis villis, molendinis, sylvis, mercato, portibus<sup>br</sup>, piscariis, et aliis earum pertinentiis suis<sup>bv</sup>. Buddeleiam<sup>bp</sup> cum sylvis, pascuis, portu, piscariis et aliis pertinentiis suis ; ecclesiam de Vudeberia, cum pertinentiis suis ; ecclesiam Montis Sancti Michaelis<sup>BE</sup> in<sup>BF</sup> Cornubia cum villa de Treuvarmine, mercato

---

AZ « Goral » biffé et remplacé par « Goyre » dans l'interligne. | BA « Tannesia » biffé et remplacé par « Tanneria » dans l'interligne. | BB « passagio » biffé après « cum ». | BC « episcopatu » biffé après « in ». | BD « Mevanni » biffé après « sancti ». | BE « de » biffé après « Michaelis ». | BF « Cornubia » biffé après « in ».

---

ap Ebreceio *Deslisle*. | as Brettevillam *Deslisle*. | at ecclesia *Deslisle*. | av Goerre *Deslisle*. | ap post pertinentiis hab. suis *Deslisle*. | ax polleium *Deslisle*. | ay creant *Deslisle*. | aw suis non hab. *Deslisle*. | ba post pertinentiis hab. suis *Deslisle*. | bb Joannis *Deslisle*. | by suis pertinentiis : pertinentiis suis *Deslisle*. | bd ante ecclesiam hab. ecclesiam de estival, cum pertinentiis suis ; ecclesiam de Danfront *Deslisle*. | be taoneria *Deslisle*. | bx taoneria *Deslisle*. | bn ecclesiam — Danfront. non hab. *Deslisle*. | bo molendinis *Deslisle*. | bt Poleio *Deslisle*. | bk Coriobitensi *Deslisle*. | bl Hyrlas *Deslisle*. | bu Treveruer *Deslisle*. | bu suis pertinentiis : aliis pertinentiis suis *Deslisle*. | bv seleburna *Deslisle*. | bx basinges *Deslisle*. | bo Basingestoc *Deslisle*. | br ante earum hab. aliis *Deslisle*. | bp mertos *Deslisle*. | bs sedemva *Deslisle*. | br portibus non hab. *Deslisle*. | bv suis non hab. *Deslisle*. | bp brudeleiam *Deslisle*.

et aliis pertinentiis suis ; Treurabot<sup>βχ</sup> cum pertinentiis suis et ecclesiam de Moreys, cum pertinentiis suis. Sané novalium vestrorum quæ propriis manibus aut sumptibus colitis, sive de nutrimentis animalium vestrorum, nullus a vobis decimas presumat exigere. Cum autem generale interdictum terræ<sup>BG βψ</sup> fuerit, liceat vobis clausis januis, exclusis excommunicatis et interdictis, non pulsatis campanis, submissa voce, divina officia celebrare. Liceat quoque vobis clericos vel<sup>βω</sup> laicos liberos et absolutos à sæculo fugientes<sup>γα</sup> ad conversionem recipere, et eos sine contradictione aliqua retinere. Prohibemus insuper ut nulli fratrum vestrorum, post factam in<sup>BH</sup> eodem loco professionem, nisi obtentu arctioris religionis, fas sit sine abbatis sui licentia de eodem loco discedere ; discedentem vero, absque communium litterarum cautione nullus audeat retinere. In parochialibus autem ecclesiis quas habetis liceat vobis clericos et sacerdotes eligere et episcopo presentare, quibus si idonei fuerint, episcopus animarum curiam<sup>γβ</sup> committat, ut ei de spiritualibus vobis de temporalibus debeant respondere. Obeunte vero te, ejusdem<sup>γγ</sup> loci abbate<sup>BI</sup>, vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi qualibet surreptionis<sup>γδ</sup> astutia vel violentia preponatur, nisi quem fratres communi consensu vel fratrum pars sanioris consilii, secundum Dei<sup>||f. [46r]</sup> timorem et beati Benedicti regulam, providerint eligendum<sup>γϵ</sup>. Sepulturam quoque ipsius loci liberam esse decernimus, ut eorum devotioni et extremæ voluntati, qui se illic sepeliri deliberaverint, nisi forte excommunicati vel interdicti sint, nullus obsistat, salva tamen justitia illarum ecclesiarum à<sup>γζ</sup> quibus mortuorum corpora assumuntur. Præterea sub interminatione anathematis prohibemus ne quis peregrinos qui orationis causa ad vestrum monasterium veniunt deprædari, aut aliam molestiam seu gravamen ipsis irrogare, presumat. Interdicimus etiam, ne quis in vos vel in ecclesias vestras novas et indebitas exactiones presumat imponere, aut excommunicationis vel interdicti sententiam sine manifesta et rationabili causa promulgare. Decernimus ergo ut nulli omnino hominum<sup>γη</sup> fas sit prefatum monasterium, temere pertubare, aut ejus possessiones auferre, vel ablatas retinere, minuere, vel quibuslibet vexationibus fatigare ; sed omnia integra conserventur, eorum pro quorum gubernatione ac sustentatione concessa sunt, usibus omnimodis profutura, salva apostolicæ sedis<sup>BI</sup> autoritate<sup>γθ</sup>, et diocesanorum episcoporum canonica justitia. Si qua igitur, in futurum ecclesiastica, sæcularisve<sup>γι</sup> persona, hanc nostræ constitutionis paginam sciens, contra eam temeré venire temptaverit, secundó tertióve, commonita, nisi reatum suum digna satisfactione correxerit, potestatis honorisque sui dignitate careat, reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et à sacratissimo corpore et sanguine Dei et Domini redemptoris nostri Jesu<sup>γκ</sup>Christi aliena fiat, atque in extremo examine divinæ ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco jura sua servantibus sit pax Domini Nostri Jesu<sup>γλ</sup>Christi ; quatenus et hic fructum bonæ

---

BG « terræ » ajouté dans l'interligne. | BH « eadem » biffé après « in ». | BI « nulli » biffé après « abbate ». | BJ « proaffate » biffé après « sedis ».

---

βχ ante Treurabot hab. ecclesiam sancti hilarii cum pertinentiis suis *Deslisle*. | βψ terræ non hab. *Deslisle*. | βω et *Deslisle*. | γα fugientes non hab. *Deslisle*. | γβ curam *Deslisle*. | γγ ante ejusdem hab. nunc *Deslisle*. | γδ subreptionis *Deslisle*. | γϵ eligendum *Deslisle*. | γζ in *Deslisle*. | γη hominum non hab. *Deslisle*. | γθ sedis autoritate : auctoritate sedis *Deslisle*. | γι secularisve *Deslisle*. | γκ Jhesu *Deslisle*. | γλ Jhesu *Deslisle*.

actionis percipiant, et apud districtum<sup>γμ</sup> iudicem premia æterna<sup>γμ</sup> pacis inveniant Amen. Datum<sup>γν</sup> Tusculani, per manum Alberti, sanctæ Romanæ Ecclesiæ presbiteris<sup>γξ</sup> cardinalis, et cancellarii. Sexto kalendas Februarii, indictione duodecima, incarnationis Dominicæ anno millesimo centesimo septagesimo octavo, pontificatus vero domni Alexandri papæ tertii anno vigesimo<sup>γο</sup>.

[dessin] vias tuas Domini demonstre mihi [et à l'intérieur du cercle :] Sanctus Petrus Sanctus Paulus Alexander papa iii.'.

Il y a plusieurs autres bulles confirmatives des bénéfices qui ne sont en cette-cy et qui les spécifient.

Ego Alexander, catholicæ ecclesiæ episcopus [signature et sceau dessiné] Ego Hubaldus Hostiensis episcopus<sup>γπ</sup>.

[première colonne] 1. Ego Johannes, presbiter cardinalis Sanctorum Johannis et Pauli tituli Pamachii 2. Ego Johannes, presbiter cardinalis tituli Sanctæ Anastasiæ<sup>γρ</sup> 3. Ego Johannes, presbiter cardinalis tituli Sancti Marci<sup>γσ</sup> 4. Ego Petrus, presbiter cardinalis tituli Sanctæ Susannæ<sup>γτ</sup> 5. Ego Petrus, presbiter cardinalis tituli Sancti Grisogonii<sup>γυ</sup> 6. Ego Wuanus<sup>γφ</sup>, presbiter cardinalis tituli Sancti Stephani in celio Monte<sup>γχ</sup> 7. Ego Arduinus presbiter cardinalis tituli Sanctæ Crucis in Hierusalem<sup>γψ</sup> 8. Ego Mathias<sup>γω</sup> presbiter cardinalis tituli Sancti Marcelli

[Deuxième colonne] Ego Jacinthus, diaconus cardinalis Sanctæ Marie in Cosmidum<sup>δα</sup> Ego Rainerius, diaconus cardinalis Sancti Georgii ad vellum<sup>δβ</sup> aureum<sup>δγ</sup> Ego Gratianus, diaconus cardinalis Sanctorum cosmæ et Damiani<sup>δδ</sup> Ego Johannes, diaconus cardinalis Sancti Angeli<sup>δε</sup> Ego Ramerius diaconus cardinalis Sancti Adriani<sup>δζ</sup> Ego Mathias<sup>δη</sup>, diaconus cardinalis Sanctæ Mariæ Novæ<sup>δθ</sup> Ego Bernardus, diaconus cardinalis Sancti Nicolai in carcere Tulliano<sup>δι</sup>.

BULLE D'INNOCENT 4<sup>e</sup> QUI DEFFEND D'EXCOMMUNIER LES MOINES DU MONT SAINT-MICHEL SANS ORDRE EXPRES DE SA SAINTETÉ, DONNÉE L'AN 1245

Sources : Original perdu<sup>[bl]</sup>.

Passages parallèles : Paris BNF, Français 18949, 371-372<sup>[bm]</sup>.

γμ supremum *Deslisle*. | γμ eterne *Deslisle*. | γν Datum — vigesimo *post* Tuliano *in Deslisle*. | γξ presbyteri *Deslisle*. | γο vicesimo *Deslisle*. | γπ *post* episcopus *hab. subscripsi Deslisle*. | γρ *post* anastasiæ *hab. subscripsi Deslisle*. | γσ *post* marci *hab. subscripsi Deslisle*. | γτ *post* sasannæ *hab. subscripsi Deslisle*. | γυ *post* grisogonii *hab. subscripsi Deslisle*. | γφ vivianus *Deslisle*. | γχ *post* monte *hab. subscripsi Deslisle*. | γψ Jherusalem *subscripsi Deslisle*. | γω matheus *Deslisle*. | δα cosmidin, *subscripsi Deslisle*. | δβ vellum *Deslisle*. | δγ *post* aureum *hab. subscripsi Deslisle*. | δδ *post* damiani *hab. subscripsi Deslisle*. | δε *post* angeli *hab. subscripsi Deslisle*. | δζ *post* adriani *hab. subscripsi Deslisle*. | δη Matheus *Deslisle*. | δθ *post* nove *hab. subscripsi Deslisle*. | δι *post* tulliano *hab. subscripsi Deslisle*.

[bl]. On ne trouve pas de mention de cette bulle dans les registres d'Innocent IV. [bm]. Copie postérieure à la

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [57v], p. 98 (ch. 22 § 12<sup>[bn]</sup>) ; Paris BNF, Français 18950, f. [46r-v], p. 89-90 (ch. 8, 3) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Innocentus episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis abbati et conventui monasterii Montis Sancti Michaelis de periculo maris ordinis Sancti Benedicti abrinensis diocesis, salutem et apostolicam benedictionem. <sup>[f. 46v]</sup> Apostolicæ sedis benignitas sincere obsequentium vota fidelium favore benevolo prosequi consuevit, et devotorum personas quas in sua devotione promptas invenerit, et serventes quibusdam titulis decentius decorare ; ut igitur ex speciali devotione quam ad nos et ad romanam ecclesiam habere noscimus sentiatis vobis favorem apostolicum non modicum accreuisse auctoritate<sup>BK</sup> vobis<sup>BL</sup> presentium indulgemus ut nullus delegatus vel subdelegatus executor aut etiam conservator auctoritate sedis apostolicæ, vel legatorum Sancti ipsius in vos seu in monasterium vestrum excommunicationis, suspensionis vel interdicti sententias valeat promulgare absque speciali mandato sedis ejusdem faciente plenam de hac indulgentia mentionem. Nulli igitur hominum liceat hanc paginam nostræ concessionis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Siquis autem hoc attemptare presumpserit indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursum. Datum Lugduni II kalendis aprilii pontificatus nostri anno secundo.

[TRANSITION]

Par mesmes dattes<sup>BM</sup>, le mesme pape, despescha une autre bulle à l'evesque de Saint<sup>BN</sup>-Malo, en Bretagne, par laquelle il luy donna commission de tenir la main à l'effect des clauses du dit privilege cy-dessus. D'autres papes ont confirmé ledit privilege, Gregoire et Alexandre 4.

BULLE D'ALEXANDRE 4<sup>E</sup> QUI PERMET À L'ABBÉ DU MONT SAINT-MICHEL D'USER DE MITRE, ANEAU, TUNIQUE ET DE BENIR LES ORNEMENTS, DONNER TONSURE ET MINEURES EXPÉDIÉES, L'AN 1254

**Sources** : Original perdu.

**Passages parallèles** : Reg. Vat. 24, fol. 96v, c. 643<sup>[bo]</sup> ; Paris BNF, Français 18949, p. 376-378<sup>[bp]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [58v-59r], p. 102-103 (ch. 22 § 22) ; Paris BNF, Français 18950, f. [46v], p. 90 (ch. 8, 5) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

---

**BK** « -ritate » ajouté dans l'interligne. | **BL** « presentium » biffé après « vobis ». | **BM** « il » biffé après « dattes ». | **BN** « Malo » biffé après « saint ».

rédaction de Thomas Le Roy, de 1744. **[bn]**. La bulle est seulement résumée et commentée par Thomas Le Roy dans ce manuscrit. **[bo]**. Les registres d'Alexandre IV sont édités (Bourel de la Roncière (éd.) 1902, 245b, n° 811). On y trouve mention de cette bulle : « ..., abbati, et conventui monasterii de Monte Sancti Michaelis de Periculo maris, ordinis sancti Benedicti, Abrinensis diocesis. Ut pulcra et decora etc. usque : decorem. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris supplicationibus inclinati, tibi, fili abbas, et successoribus tuis in perpetuum,

utendi mitra, anulo tunica, dalmatica, cyrothecis et sandaliis ac benedicendi pallas altaris et alia ornamenta ecclesiastica, conferendi primam tonsuram ac minores ordines et dandi benedictionem sollempnem tam in divinis officiis quam in mensa, plenam concedimus auctoritate presentium facultatem. Nulli etc. nostre concessionis etc. Dat. Anagnie, VI kalendas octobris, anno primo. **[bp]**. Copie postérieure à celle de Thomas Le Roy, de 1744.

Alexander episcopus servus<sup>BO</sup> servorum Dei. Dilectis filiis abbati et conventui monasterii de Monti Sancti Michaelis de periculo maris, ordinis Sancti Benedicti Abrincensis diocesis. Salutem et apostolicam benedictionem ; ut pulchra et decora filia Jerusalem fidelibus, et terribilis infidelibus appareat ut castrorum acies ordinata ecclesia variis insignitur titulis dignitatum per quos tanum ornata menilibus et circūamictis varietate titulis illustrium virtutum exhibet majestatemet quæ tandem in re habebit in spe gerere se ostendens<sup>BP</sup>. Veritatem indicat per figuram Quare sedes apostolica mater Ecclesiarum omnium et magistra, ecclesias illas tanque adolecentulas suas honoribus insignibus libenter adornat pro meritis singulorum sperans, ut ornaté tanto se immaculatas diligentius studeant, conservare quanto propensius tenentur diligere decus proprium et decorem. Ea propter dilecti in Domino filii vestris supplicationibus inclinati, tibi fili abbas Et successoribus tuis in perpetuum utendi mitra, ænulo, tunica, dalmatica cirothecis, et sandaliis, ac benedicendi pallas altaris, et alia ornamenta ecclesiastica, conferendi primam tonsuram, ac minores ordines, et dandi benedictionem sollempnem, tam in divinis officiis, quam in mensa plenam concedimus<sup>BQ</sup> auctoritate presentium facultatem, Nulli igitur hominum liceat hanc paginam nostræ concessionis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare praesumpserit indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursum. Datum Anagnie, VI kalendis octobris pontificatus nostri, anno primo.

[TRANSITION]

L'an 1255, le mesme Alexandre, à la sollicitation des evesques de Normandie, donna une autre bulle<sup>[bq]</sup>, par laquelle il ordonna que l'abbé ne pouvoit exercer les choses cy-dessus concedées <sup>[F. [47R]]</sup> abbaye, et sur ses sujetz. Clement 7<sup>e</sup>, qu'on estimoit antipape à Rome, reconnu toutefois en France, Angleterre et en autres lieux<sup>BR</sup> pour vray pape, confirma ledit privilege et donna permission à nostre abbé d'officier pontificalement en l'eglise cathedrale d'Avranches et d'y donner la benediction solemnelle<sup>BS</sup> devant l'evesque mesme et le metropolitain s'il s'y trouvoit. Mais cela apportant de la jalousie, les prelatz obtindrent la mesme année, scavoir 1385, une autre bulle<sup>[br]</sup> qui regla comme dit est que l'abbé ne pourroit excercer, ny jouira ces préeminence qu'en l'eglise de son monastere et de ses deppendances, que s'il vouloit le faire ailleurs, se seroit avec permission des diocésins. L'an 1410 toutefois<sup>BT</sup>, l'abbé Robert Jolivet très affectionné à faire magnifiquement le service divin, obtint de donner les benedictions par tout hors son abbaye, consacrer les calices, et autres privileges, en la bulle qui suit.

---

**BO** « servus » ajouté dans l'interligne. | **BP** « crederis » biffé et remplacé par « ostendens » dans l'interligne. | **BQ** Le neuf tironien <9> biffé et remplacé par « -us » dans l'interligne. | **BR** « et » biffé et remplacé par « et en autres lieux » dans l'interligne. | **BS** « Moi » biffé après « solemnelle ». | **BT** « nostre » biffé après « toutefois ».

[bq]. Nous n'avons trouvé aucune mention de cette bulle dans les registres d'Alexandre IV. [br]. La bulle originale est perdue. Thomas Le Roy raconte les mêmes événements dans *Les Curieuses recherches* (ch. 29 § 32).

BULLE DE JEAN 23<sup>E</sup> QUI PERMET A L'ABBÉ DU MONT SAINT-MICHEL  
DE DONNER BENEDICTIONS EN<sup>BU</sup> TOUS LIEUX<sup>BV</sup>, DE CONSACRER  
CALICES, ETC., EXPÉDIÉE L'AN 1410<sup>6</sup>

Sources : Original perdu.

Passages parallèles : –

Passages parallèles dans notre corpus : Caen BM, Mancel 195, f. [102v], p. 190 (ch. 31 § 19) ; Paris BNF, Français 18950, f. [47r], p. 91 (ch. 8, 7) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Joannes episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis Roberto abbati et conventui monasterii Sancti Michaelis in periculo maris ordinis Sancti Benedicti abincensis diocesis salutem et apostolicam Benedictionem. Exigit devotionis sinceritas nec non vestrae religionis promeretur honestas ut petitionibus vestris favorabiliter<sup>BW</sup> annuentes, nos quantum cum Deo possumus favoribus apostolicis prosequamur. Cum itaque sicut exhibita nobis pro parte vestra petitio continebat abbati monasterii vestri pro tempore existenti ut ipse mitra anulo, tunica, dalmatica, cirothecis, et sandalis, uti, ac benedicere palas altaris, et alia ornamenta ecclesiastica, nec non conferre primam tonsuram et minores ordines, ac dare benedictionem solemnem, tam in divinis officiis quam in mensa auctoritate apostolica sit consessum. Nos volentes vos favoribus prosequi gratiosis, vestris in hac parte supplicationibus inclinati, ut tu fili abbas et successores tui abbates dicti monasterii vestri hujusmodi benedictionem solemnem, sicut illam post missarum vesperorum et matutinarum solemnias, ubicumque elargiri, necnon etiam<sup>BX</sup> calices et patenas, etiam ubicumque palas et alia ornamenta ecclesiastica benedicere potestis, ex privilegio praedicto ut praefertur benedicere, necnon quibuscumque constitutionibus et ordinationibus apostolicis caeterisque contrariis nequaquam obstantibus, vobis auctoritate praedicta tenore presentium concedimus de gratia<sup>BY</sup> speciali. Nulli igitur hominum omnino liceat hanc paginam nostrae concessionis infringere, vel ei ausu temerario, contraire. Si quis autem hoc attemptare praesumpserit indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursum. Datum Mantuae IIII nonnis februarii pontificatus nostri anno quarto.

BULLE DUDIT JEAN 23<sup>E</sup> QUI PERMET À L'ABBÉ DE FAIRE DONNER<sup>BZ</sup> A  
QUOCUMQUE LES ORDRES DE PRESBTRISE À SES MOINES À L'AGE DE 22  
ANS, EXPÉDIÉE L'AN 1414

Sources du chapitre : Original perdu.

Passages parallèles : –

---

BU « par » biffé et remplacé par « en » dans l'interligne. | BV « lieux » ajouté dans l'interligne. | BW « liter » ajouté dans l'interligne. | BX « etiam » ajouté dans l'interligne. | BY « spiali » biffé après « gratias ». | BZ « prendre » biffé et remplacé par « donner » dans l'interligne.

6. La bulle est datée de 1414 par Thomas Le Roy dans *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 19), ce qui est plus vraisemblable puisque la bulle est datée ci-dessous de la quatrième année du pontificat de Jean XXIII, qui fut élu à Pise l'an 1410.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [102r-v], p. 189-190 (ch. 31 § 18) ; Paris BNF, Français 18950, f. [47r-v], p. 91-92 (ch. 8, 8) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Joannes episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis Roberto abbati et conventui monasterii Sancti Michaelis in periculo maris ordinis Sancti Benedicti abrincentis diocesis salutem et apostolicam Benedictionem. Romani pontificis providentia circumspecta nonnunquam juris rigorem prout id salubriter expedire <sup>ll<sup>r</sup>. [47<sup>v</sup>]</sup> cognoscit obtemperans illa libenter concedit per quæ devotorum affectibus annuitur et spiritualis devotionis suscipit incrementum. Hinc est quod nos vestris supplicationibus inclinati ut tu fili abbas et successores tui abbates monasterii vestri qui erunt pro tempore cum quibuscumque monachis dicti monasterii qui suæ etatis vicesimum secundum dum taxat annum attigerint volentes ad presbiteratus ordinem permoveri, ut ipsi hujusmodi presbiteratus ordinem a quocumque maluerint Antistite gratiam et communionem apostolicæ sedis habente permoveri valeant dispensare, ac eidem Antistiti ut ipse singulos eosdem monachos ad hujusmodi ordinem presbiteratus permovere possit, libere et licite diocesani et cujuscumque alterius licentia minime requisita, necnon quibuscumque constitutionibus apostolicis ceterisque contrariis nequaquam obstantibus vobis et eidem antistiti auctoritate apostolica de speciali gratia tenore presentium indulgemus. Nulli igitur hominum omnino liceat hanc paginam nostræ concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare praesumpserit indignationem omnipotentis Dei et beatorum apostolorum ejus Petri et Pauli se noverit incursum. Datum Mantue IIII nonnis februarii. Pontificatus nostri anno quarto.

BULLE DUDIT JEAN 23<sup>e</sup> QUI PERMET À L'ABBÉ DE DISPENSER AVEC SES MOINES D'IRREGULARITÉ ET LES ABSOUDRES DES CAS RESERVEZ AU SAINT-SIEGE, EXPÉDIÉE L'AN 1410.

**Sources du chapitre** : Original perdu.

**Passages parallèles** : –

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [99v-100r], p. 184-185 (ch. 31 § 2) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [47v-48r], p. 92-93 (ch. 8, 9) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Joannes episcopus Servus servorum Dei. Dilectis filiis Roberto abbati et conventui monasterii Montis Sancti Michaelis in periculo maris ordinis Sancti Benedicti abrincentis diocesis salutem et apostolicam benedictionem. Devotionis sinceritas quam ad nos et romanam geritis ecclesiam nec non sacrae religionis sub qua devotum Altissimo redditus famulatum honestas promerentur ut illa nobis favorabiliter concedemus quæ sicut pie, desiderare videmini, conscientiarum nostrarum pacem et animarum nostrarum salutem concernere dinoscantur. Hinc est quod nos vestris supplicationibus inclinati, tibi abbati et successoribus tuis abbatibus monasterii Montis Sancti Michaelis in periculo maris ordinis Sancti Benedicti abrincentis diocesis qui pro tempore fuerint, confessione monachorum et aliorum religiosorum ejusdem monasterii diligenter audita, pro commissis debitam eis absolutionem impendendi et injungendi penitentiam salutarem, etiam si taliæ fuerint propter quæ sedes apostolica fuerit merito consulenda, eosque ab omnibus excommunicationum suspensionum et interdicti sententiis si quas eos, propter manuum injectionem violentam etiam usque ad sanguinis effusionem, inter se aut alias, personas ecclesiasticas sæculares vel regulares etiam in sacerdotio constitutas, aut alias incurrere contigerit, dummodo injectione hujusmodi mors vel membrorum mutilatio subsequuta, aut ipsa injectio in praelatum

Robert Jolivet, abbé, l'obtint estant à Rome.



non fuerit facta, absoluendi, quotiens expedierit, in forma ecclesiae consueta, iniunctis inde eis pro modo culpae penitentia salutari et aliis quae de jure fuerint injungenda, ac cum eisdem super irregularitatem si quam hujusmodi sententiis vel earum aliqua ligati celebrando diuina vel se illis immiscendo non tamen in contemptum damnum contraxerint, dispensandi, omnemque inhabilitatis et infamiae maculam sive notam per eos praemissorum occasione contractam, satisfacto prius per eos illis quibus fuerit satisfactio impendenda, abolendi auctoritate apostolica tenore presentium facultatem concedimus et etiam potestatem. Nulli igitur omnino hominum liceat hanc paginam nostrae concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis <sup>llf. [48k]</sup> autem hoc attemptare praesumpserit indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursum. Datum Bononie XI kalendis aprilis pontificatus nostri anno.

BULLE D'ALEXANDRE 4<sup>E</sup> QUI PERMET AUS MOINES ET ABBÉ DU MONT SAINT-MICHEL DE JOUIR DE<sup>CA</sup> LEURS<sup>CB</sup> PRIVILEGES NON OBSTANT LETTRES À CE CONTRAIRES, EXPÉDIÉE L'AN 1256

**Sources du chapitre :** Original perdu<sup>[bs]</sup>.

**Passages parallèles :** –

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [59v], p. 104 (ch. 22 § 27<sup>[bt]</sup>) ; Paris BNF, Français 18950, f. [48r], p. 93 (ch. 8, 10) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Alexander episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis abbati et conventui monasterii montis Sancti Michaelis de periculo maris ordinis Sancti Benedicti Abrincensis diocesis salutem et apostolicam benedictionem. Volentes monasterii vestri libertates immunitates jurisdictiones honores et juxta illibata omnino servari presentium vobis auctoritate concedimus ut gratiis et indulgiis vobis comiter vel divisim aut eidem monasterio ab apostolicam sede concessis uti libere sine contradictione aliqua valeatis, non obstantibus aliquibus litteris, si quae ab eadem sede in diminutionem gratiarum et indulgentiarum hujusmodi emanarent, vel si quas in posterum contigerit emanare non facientes plenam et expressam de presentibus mentionem excommunicationis suspensionis et interdicti sententias, si quas contra hujusmodi gratias et indulgentias in vos vel vestrum aliquos ferri contigerit decernentes irritas et inanes, et revocantes, si quae forsitan sunt prolatae. Nulli igitur omnino hominum liceat hanc paginam nostrae concessionis, constitutionis et revocationis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis animo hoc attemptare praesumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursum. Datum Laterani III idus januarii, pontifici nostri anno tertio.

---

CA Un <s> final a été biffé au mot « de ». | CB « leurs » ajouté dans l'interligne.

[bs]. La bulle est datée de la troisième année du pontificat d'Alexandre IV, soit l'année 1257 (et non 1256). Il n'y a rien dans les registres d'Alexandre IV sous la date du 11 janvier (3 idus januarii) 1257. [bt]. La bulle est seulement résumée et commentée par Thomas Le Roy dans *Les Curieuses recherches*.

CHAPITRE 9<sup>E</sup> QUE L'ABBAYE DU MONT SAINT-MICHEL A<sup>A</sup>  
 ESTÉ<sup>B</sup>, A PRINCIPIO FUNDATIONIS, EXEMPTÉE DE L'ORDINAIRE,  
 AYANT DROICT DE JURIDICTION QUASI EPISCOPALE<sup>C</sup>, EXERCÉ  
 PAR UN DES RELIGIEUX, ESTANT ARCHIDIACRE D'ICELLE.

PREMIEREMENT

**Sources :** Livre blanc (perdu)

**Passages parallèles :** Avranches BM, 210, ff. 20r-22v<sup>[a]</sup> ; Avranches BM, 213, ff. 176r-178r<sup>[b]</sup> ; Paris BNF, Français 18947, ff. 116v-118r.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [19r], p. 21 (ch. 3 § 12) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [55r-56r], p. 93-95 (ch. 21 § 21) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [48v-52r], p. 93-101 (ch. 9, 1) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Nous pouvons dire avec verité qu'il n'y a point eu d'abbaye<sup>D</sup> en cette province de Normandie, voire en toute la France, plus cherye des papes, des<sup>E</sup> rois, ducs<sup>F</sup>, princes, et autres personnes de qualité, que celles-cy. Les belles fondations et privileges insignes cy-devant declarez, et autres de quoy on n'a fait mention pour obvier à prolixité, sont des témoignages d'assez suffisante confirmation pour le prouver. Partant de douter de son exemption<sup>G</sup>, c'est chose à quoy on ne doit pas seulement penser, que pour affermir<sup>H</sup> le contraire. Il faudroit que tous les abbez et moines, qui l'ont deservie depuis que la *Regle* du patriarche saint Benoit y est estable, eussent esté personnes totalement<sup>I</sup> mercenaires, n'ayant aucun soin<sup>J</sup> du bien spirituel <sup>[48v]</sup> de leur bonne mere, se contentans d'en percevoir le temporel, ce qui ne se peut sans crime, n'y asseurer sans coulpe, consideré<sup>K</sup> la grande multitude des hommes illustres et pieux qui ont vescu en icelle, comme on voira cy-après<sup>[c]</sup>.

Richard 2<sup>e</sup> du nom, duc de Normandie, un des plus insignes bienfacteurs d'icelle, dans la chartre<sup>[e]</sup> des belles donations qu'il fit, il adjousta ces motz<sup>L</sup> pour exprimer l'exemption de la dite abbaye et sa juridiction quasi episcopale.

Page cy-devant 9<sup>[d]</sup>.

---

A « a » ajouté dans l'interligne. | B « de tous » biffé après « esté ». | C « qui estoit » biffé après « episcopale ». | D « de monastere » biffé et remplacé par « eu d'abbaye » dans l'interligne. | E « papes des » ajouté dans l'interligne. | F « et » biffé après « ducs ». | G « de l'ordre » suivi d'un mot illisible biffé après « exemption ». | H « affermir » ajouté dans l'interligne. | I « totalement » ajouté dans l'interligne. | J « de son » biffé après « soin ». | K « consideré » ajouté dans l'interligne. | L « pour » biffé

[a]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 76-79, n° 2. [b]. Au folio le Livre blanc ». [c]. « cy-après », c'est-à-dire au chapitre 176r, on lit une annotation du XVII<sup>e</sup> siècle : « cela se voit dans 14 de ce texte. [d]. Voir HA, ch. 1, 5. [e]. L'acte

*Omnes ad postremum consuetudines ipsius villæ (parlant du Mont Saint-Michel) tam ad me quam ad Abrincatensem episcopum pertinentes, sicut sanctæ memoriæ pater meus Richardus auctoritate Romani papæ constituit perpetualiter possidendas tribuo, ea ratione ut in omni successura generatione abbas vel monachi ipsius Montis leges omnes, omnesque foris facturas clericorum ac laicorum, virorum ac mulierum ejusdem burgi, absque calumnia cujusquam<sup>M</sup> nostrorum successorum, seu prædictæ sedis episcoporum possideant, et quæque corrigenda fuerint corrigant et cetera, comme il y a à la suite d'icelle, et plus bas est le consentement de l'evêque d'Avranches et des autres de Normandie.*

*Ego Maugisius sanctæ Abrincatensis ecclesiæ episcopus, hanc donationis cartulam manu propria voluntarie confirmo † Signum episcoporum. Robertus archiepiscopus † Hugo episcopus Bajocensis † Robertus episcopus Constantiæ † Hugo episcopus Ebroicensis † Hildebertus episcopus Luxoviensis †, etc.*

Lesquelles clauses cy-dessus desmontrent assez le droit de juridiction quasi episcopalle, joint<sup>N</sup> la possession de siecle en siecle. Et le<sup>O</sup> mesme Richard 2 assure que son pere Richard 1<sup>er</sup>, l'ayant donné, il l'avoit fait approuver en un concile romain, ce qui se lit dans ladite chartre cy-dessus, lequel Richard 2<sup>e</sup> fut esleu duc de Normandie l'an 996, après le decedz de Richard 1<sup>er</sup> du nom, son pere.

Tout cecy pressupposé, il n'y a point de difficulté à croire que le susdit droit estoit justement possédé par les moines et abbé du Mont Saint-Michel. Neantmoins, il arriva plusieurs controverses<sup>1</sup> pour ce sujet soubz la prælature de Guillaume d'Ostille<sup>2</sup>, 31<sup>e</sup> evêque d'Avranches et 13<sup>e</sup> depuis Maugis qui avoit consenty cette faveur. Ledit d'Ostille, jaloux de voir ce lieu exempt de sa juridiction, commença à l'attaquer l'an 1212. L'abbé Jourdain, 17<sup>e</sup> abbé de ce lieu, estant decedé, les moines voulant eslire un successeur<sup>P</sup>, sçavoir<sup>Q</sup> Radulphe 2<sup>e</sup> du nom, 18<sup>e</sup> abbé, ledit evêque fut incontinent à la porte du monastere, jettant feu et flammes, protestant devoir<sup>R</sup> assister à cette election et y avoir droit. Mais les moines ne le voulurent laisser entrer, de sorte qu'il fut contraint de s'en retourner comme il estoit venu avec cet affront<sup>S</sup>. Neantmoins, il mit les moines en proces, ne perdant l'esperance d'avoir ce quoy luy avoit ainsy refusé et plaïda beaucoup, surquoy plusieurs personnes de condition et vertu luy

LB f. 36<sup>fol</sup>.

après « motz ». | M « nostrum » biffé après « cujusquam ». | N « qu'il » biffé après « joint ». | O « le » ajouté dans l'interligne. | P « et depuis ayant voulant » biffé après « successeur ». | Q « eslire » biffé et remplacé par « sçavoir » dans l'interligne. | R « y » biffé après « devoir ». | S « mais » biffé après « affront ».

original où Richard II ajoute l'exemption est perdu. On peut lire plusieurs copies montoises dans Avranches BM, 210, ff. 20r-22v (Fauroux (éd.) 1961, 158-162, n° 49) ou Paris BNF, Français 18947, ff. 116v-118r. L'acte est aussi copié par Thomas Le Roy au premier

chapitre de ce texte (ch. 1, 5) ; voir ce chapitre pour davantage d'informations sur la chartre [f]. Cartulaire perdu.

1. Sur les conflits entre Guillaume d'Outillé et le Mont Saint-Michel, voir plus particulièrement un article de J. Chazelas (Chazelas 1967, 133-135). 2. Guillaume d'Outillé, évêque d'Avranches de 1210 au 28 octobre 1236 (Allen 2012, 70).

ayant montré combien il estoit esloigné de ce droit, il accorda<sup>T</sup> d'en passer acte de desistement, estant trop malfondé en ce point<sup>[g]</sup>.

Longtemps après cecy, environ 13<sup>U</sup> ans, ce bon évesque avoit toujours sur le cœur de voir le Mont Saint-Michel exempt de sa juridiction, et qu'il n'y avoit que voir, soit qu'il fust d'une humeur bouillante et ambitieuse<sup>V</sup>, ou, ce qui est le plus probable, et qui a continué auprès de<sup>W</sup> beaucoup d'évesques depuis, que quelques personnes malveillante de la religion luy suggeroient de<sup>X</sup>ne point souffrir ce qu'ils estimoient luy estre un affront<sup>Y</sup>. Il y vint un encore<sup>Z</sup> l'an 1235, assisté de ses officiers, avec main forte<sup>AA</sup> entra en ce lieu dudit Mont Saint-Michel<sup>AB</sup>, où on ne pensoit à rien moins qu'à ces desseins. <sup>[f. 49<sup>R</sup>]</sup> Y estant, il voulut videment<sup>AC</sup> faire visite et autres actes de juridiction, comme s'il eust esté dans le droit clair<sup>AD</sup>. Voyant ce<sup>AE</sup> procedé extraordinaire, les habitans de la ville s'esleverent, joints avec les<sup>AF</sup> serviteurs du monastere, et repousserent la violence par la mesme violence, de telle sorte que le tout<sup>AG</sup> en vint à très grand desordre et y eut des blessez de part et d'autre<sup>AH</sup>. Et par ainssy, l'évesque se retira et puis fulmina ses excommunications en abondance sur ce saint lieu, où ses predecesseurs avoient tant donné de benedictions. De tout quoy, fut appelé au Saint-Siege, qui depputa plusieurs personnes de qualité ecclesiastiques pour vuider ce different<sup>[h]</sup>. Mais, comme ils estoient du surpelis, ils estoient contre l'abbé et les moines, ce qui occasionna l'abbé Radulphe 3<sup>e</sup> du nom, joint à cecy sa pieté et vertu qui haysoit les procez et estoit fort affligé de ce qui s'estoit passé en se sujet, de<sup>AI</sup> faire une transaction avec ledit évesque d'Avranches<sup>3</sup> et luy relaisser quelque chose pour avoir patience<sup>[i]</sup>. Voycy la teneur d'icelle.

---

T « en leur manse » biffé après « accorda ». | U « 13 » biffé et remplacé par le même dans l'interligne. | V « et ambitieuse » ajouté dans l'interligne. | W « et à la plus grande partie des évesques aupres plus » biffé et remplacé par « auprès de » dans l'interligne. | X « neuf » biffé après « de ». | Y « comme s'il n'en seroit pas plus de besoin à tout les évesques du monde. » biffé après « affront ». | Z « des [mot illisible] l'an » biffé et remplacé par « encore » dans l'interligne. | AA « à la porte » biffé après « forte ». | AB « cette ville et vint dan l'abbaye » biffé et remplacé par « ce lieu dudit Mont Saint-Michel » dans l'interligne. | AC « videment » ajouté dans l'interligne. | AD « de sorte que » biffé et remplacé par « clair » dans l'interligne. | AE « procedé » biffé après « ce ». | AF Un mot illisible a été biffé après « le ». | AG « ce qui le tout » biffé après « tout ». | AH « toutefois [illisible] ledit évesque [illisible] » biffé après « autre ». | AI « pass » biffé après « de ».

[g]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 18 § 12). [h]. « Une lettre de Grégoire IX aux archidiacres de Rennes, de Saint-Malo et de Coutances en date du 23 janvier 1236, rapporte une visite mouvementée de l'évêque d'Avranches à l'abbaye du Mont Saint-Michel. Les moines vio-

lentèrent le prélat et le monastère fut interdit » (Lechat 1957, 343). Voir l'édition de la lettre dans *Les Registres de Grégoire IX* (Auvray (éd.) 1907, col. 242-251). [i]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 21 § 8 et § 21).

3. Il ne s'agit plus de Guillaume d'Outillé, mort en octobre 1236, mais de Guillaume de Sainte-Mère-Église ; voir la transaction transcrite ci-dessous.

COMPOSITIO INTER EPISCOPUM ABRINCENSIS ET ABBATEM<sup>AJ</sup> HUIJUS  
LOCI SUPER JURIDICIONEM HUIJUS MONASTERII MONTIS SANCTI  
MICHAELIS FACTA ANNO 1236<sup>o4</sup>.

**Sources du chapitre :** Paris BNF, Latin 5430A, f. 294.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 213, ff. 176v-178r ; Paris BNF, Français 18948, ff. 137v-138v<sup>[j]</sup> ; GC XI, 116-117, n<sup>o</sup> XIX<sup>[k]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [55r-56r], p. 93-95 (ch. 21 § 21) ; Paris BNF, Français 18950, f. [49r-v], p. 95-96 (ch. 9, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, o.

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis, Willelmus Dei gratia episcopus, et capitulum Abrincense, Radulphus abbas et conventus monasterii Montis Sancti Michaelis in periculo maris, salutem in Domino. Noverit universitas vestra, quod cum contentio esset inter nos episcopum et capitulum Abrincense ex una parte ; et nos abbatem et conventum Sancti Michaelis de periculo maris ex altera, super jurisdictione Montis et rebus aliis, tandem pacificatum est inter nos in hunc modum ; quod abbas praedicti Montis habeat institutionem et destitutionem ecclesiarum de Monte et presbyterorum qui curam animarum recipient ab abbate, ita tamen quod si contigerit sacerdos gravia et enormia et depositione digna perpetrare, causae examinatio et degradatio pertinebit ad episcopum<sup>α</sup>. Item quod abbas habeat omnimodam jurisdictionem presbyterorum, clericorum et<sup>AK</sup> laicorum de Monte, retento episcopo quod causae ad ipsum deferantur per appellationem, vel abbatis negligentiam. Item quod abbas habeat cognitionem causarum matrimonialium<sup>AL</sup> usque ad deffinitivam sententiam, et tunc debet mittere causam sufficienter instructam Domino episcopo, vel ejus officiali. Item quod episcopus habeat cognitionem de injectione manuum in clericos, exceptis monachis. Item episcopus habebit cognitionem de omni sacrilegio, dum tamen illud sacrilegium intra septa abbatiae non committatur, de quo sacrilegio intra septa commisso sic intelligendum est, quod si a clericis vel laicis ejusdem Montis infra clausuram abbatiae committatur, sive a peregrinis dyocesum aliarum, pertinebit causae cognitio ad abbatem. Si vero a quibuscumque clericis seu laicis Abrincensis, diocesis clericis et laicis Montis dumtaxat exceptis, sacrilegium et<sup>β</sup> intra septa abbatiae committi contingat, episcopus de eo cognoscat. Item episcopus cognoscat de crimine hereseorum<sup>γ</sup>. Item singuli homines in villa Montis domos tenentes, die Martis post octavas<sup>δ</sup> Penthecostes, qua die processio dicti Montis venit apud<sup>AM</sup> Abrincas, dum

heresum

---

AJ « Montis » biffé après « abbatem ». | AK « et » ajouté dans l'interligne. | AL « nialium » ajouté dans l'interligne. | AM « Abrincensis » biffé après « apud ».

α pertinebit ad episcopum : ad episcopum pertinebit *imprimé*. | β etiam *imprimé*. | γ hæresum *imprimé*. | δ octavam *imprimé*.

[j]. Il s'agit de folios imprimés insérés dans le manuscrit. [k]. Copie « ex apographo ».

4. Lacte date du 2 février 1237.

tamen processio abrincensis ad Montem prior venerit, nisi ob aliquam causam legitimam venire obmiserit, qua cessante venire<sup>AN</sup> debet, singulos denarios super majus altare ecclesie Abrincensis, prout consueverunt, reddere tenebuntur, et sacerdotes Montis illud inspicient diligenter. Et si in solutione denariorum pro numero domorum aliquis reperiatur deffectus, sacerdotes Montis illud quod deerit infra octo dies apud Abrincas reddere teneantur. Et si super dicta solutione inter presbyteros Montis et allocatum episcopi forsitan emerit altercatio, ||<sup>f. [49v]</sup> credatur super hoc unius sacerdotis Montis simplici sacramento. Item sacerdotes Montis curam animarum habentes venient ad synodum episcopi, alioquin nisi venerint, vel fuerint legitime excusati, episcopus animadvertere poterit in eosdem. Item abbas prout consuevit ad synodum veniet, vel legitime excusabet<sup>ε</sup>. Item episcopus monachos et clericos Montis ad præsentationem abbatis ordinabit, sed examinatio eorum pertinebit ad abbatem. Item chrisma, oleum, et alia sacramenta ecclesiastica quæ a diocesano recipi debent, recipientur ab omnibus de Monte ab episcopo Abrincensi. Item catallorum illorum qui submerguntur in gravia, ad abbatis dispositionem pertinebit. Omnis vero jurisdictio quam abbas habet prout<sup>ζ</sup> superius expressum, eo mortuo vel amoto vacante monasterio ad conventum pertinebit. Item episcopus Abrincensis in abbatem et conventum jurisdictionem ordinariam exercebit, qualem<sup>η</sup> episcopi Normannie in abbatias sibi subjectas ejusdem ordinis possunt et debent exercere. Tamen propter hoc, non est concessum episcopo Abrincensi quod electioni abbatis Montis possit vel debeat interesse. Item episcopus habebit procuracionem et visitationem in monasterio Montis pro ut ad diocesarum pertinet. In istam pacem convenimus nos episcopus et capitulum Abrincense, abbas et conventus Montis, salvis cartis, privilegiis a sede apostolica, sive aliter tam Abrincensi ecclesie quam monasterio Montis hinc inde concessis, quæ non praejudicant dictæ compositioni. Et est renunciatum hinc inde omnibus retroactis in iudicio sive<sup>AO</sup> arbitrio habitis inter Willelmum de Estilleio quondam Abrincensem episcopum et Robertum abbatem et conventum Montis Sancti Michaelis de periculo maris. Et ne super præmissis de cætero contentio criatur, præsentibus sigillorum nostrorum munimine duximus roborandas. Actum anno Domini millesimo ducentesimo trigesimo sexto, die purificationis beatæ Mariæ Virginis. 1236.

[SUITE ET FIN]

**Sources du chapitre :** Livre blanc (perdu).

**Passages parallèles :** Paris BNF, Français 18948, ff. 136r-137v.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [68v-69r], p. 122-123 (ch. 25 § 28) ; Caen BM, Mancel 195, f. [70v], p. 126 (ch. 26 § 9) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [88v-89r], p. 163-164 (ch. 29 § 32) ; Paris BNF, Français 18950, f. [49v-52r], p. 96-101 (ch. 9, 3) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

---

AN « duos » biffé après « venire ». | AO « abrin » biffé après « sive ».

ε excusabit *imprimé*. | ζ *post prout hab. est imprimé*. | η *post qualem hab. alii imprimé*..

Et par cette transaction et accord, l'abbaye du Mont Saint-Michel se rendit sujet plainement aux l'evesques d'Avranches, si bien qu'elle<sup>AP</sup> perdit tous ses droictz et privileges. Neantmoins, Guillaume d'Ostilly estant mort, les autres evesques, ses successeurs, n'estant de son humeur, il semble que ladite abbaye se remit dans ses droitz anciens en quelque façon, soit par leur bonté<sup>AQ</sup>, qui voyant qu'on avoit fait injustice à ladite abbaye, ne tiroient à consequence ladite transaction, ou bien que les abbez estantz venuz tellement puissanz et bien-vouluz des papes, rois et princes, que les susdits evesques ne les ausoient d'avantage attaquer.

LB f. 38<sup>[1]</sup>

Cela se collige d'une permission donnée pour une fois seulement<sup>AR</sup> par l'abbé et moines à l'official dudit evesque d'Avranches<sup>AS</sup>, l'an 1364<sup>AT</sup>, de donner et rendre quelques jugements sur certains procez de personnes externes en cette ville du Mont Saint-Michel, ne le pouvant faire audit Avranches à cause des guerres, moyennant que cela ne tirast à consequence et que ledit official donneroit reconnoissance devant notaire par laquelle il ne pretendoit pour ce ampieter sur les droitz de ladite abbaye, tenant ses audiences en ce lieu ; ce qu'il fit en bonne forme la mesme année 1364. Il eut pareille permission de juger un autre procez en ce<sup>AU</sup> lieu<sup>AV</sup> encore pour une fois seulement et non davantage, de quoy il donna derechef acte comme dessus<sup>[m]</sup>.

LB f. 28<sup>[n]</sup>.

De plus l'an 1385, le pape Clement septiesme, dans une bulle qu'il donna au monastere, par laquelle il donnoit privilege de porter mitre et autres ornements pontificaux, mesme donner benedictions generales, use d'un mot qui monstre bien que les dits moines n'estoit <sup>[50R]</sup> encore entierement despouillez de leur droictz anciens<sup>[o]</sup>. Voicy comment il parle :

*Clemens episcopus et dilecti filii Gaufridius abbas et conventus monasterii Sancti Michaelis in periculo maris et dudum siquidem felicis recordationis Alexander papa 4 et. Cum autem sic accepimus et nonnulli episcopi abrincensis qui fuerunt pro tempore ac venerabilis frater noster Laurentius episcopus abrincensis diocesis et dilecti filii capitulum ecclesie abrincensis pretendentes quamdam declarationem super facultatem hujusmodi per sedem apostolicam factam fuisse, seque ipsam habere ac eosdem episcopos et capitulum abbatibus dicti monasterii et ejussdem conventui super hoc plures inhibitiones fecisse, ipsosque abbatem et conventum Inhibitionibus hujusmodi paruisse, dictaque facultate non plene usos fuisse, et propterea vel alias fore praedictis litteris derogatum praefatum Gaufridum et non nullos praecessores suos ipsius monasterii abbates mitra et allis insignibus hujusmodi extra monasterium nisi in locis ipsis in quibus jurisdictionem quasi episcopalem obtinere noscuntur uti non permiserunt<sup>AW</sup>*

---

AP « en » biffé après « elle ». | AQ « des dits evesques successeurs d'Ostilly estoit » biffé après « bonté ». | AR « pour une fois seulement » ajouté dans l'interligne. | AS « lequel » biffé après « Avranches ». | AT « par laquelle » biffé après « 1364 ». | AU « de plus » biffé après « en ce ». | AV « pour » biffé après « lieu ». | AW « usquede » biffé après « permiserunt ».

[1]. Cartulaire perdu. [m]. Voir aussi *Les Curieuses* tulaire perdu. [o]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 58) pour de plus amples détails. [n]. Car- 29 § 32).

*hactenus nec idem Laurentius<sup>AX</sup> episcopus et capitulum, praedictum Gauffridum abbatem et eis<sup>AY</sup> uti de presenti permittent nos volentes, etc.*

Et encore l'an 1424, au mois de juin<sup>AZ</sup>, Jean de Saint-Avis<sup>BA</sup>, evesque d'Avranches<sup>BB</sup>, estant indisposé ou en campagne, ne pouvant vacquer à son diocèse, il commit un evesque<sup>5</sup> au soin d'iceluy, lequel<sup>BC</sup> voulut venir donner<sup>BD</sup> la la<sup>BE</sup> simple tonsure<sup>BF</sup> à plusieurs enfans nez de cette ville, à quoy l'abbé et les religieux ne voulant consentir, il donna une acte par laquelle il reconnoissoit ne vouloir par ce moyen entreprendre, ny prejudicier aux droictz dudit abbé et de son monastere<sup>[q]</sup>. LB f. 33<sup>[p]</sup>.

Auparavant tout cela, l'an 1306, longtemps<sup>BG</sup> après ladite transaction, Nicolas de Lusarche, 36<sup>EBH</sup> evesque dudit Avranches, voulant faire les ordres majeures en ladite abbaye du Mont Saint-Michel, donna un acte par lequel il declare qu'il ne pretend prejudicier aux droitz du monastere, ny acquerir nouveau droit par cet acte, et mesme de les faire à ses propres coustz et deppends, sans qu'il en couste rien à l'abbé ny aux moines, tant pour sa bouche que de ses officiers et serviteurs<sup>[s]</sup>. LB f. 36<sup>[t]</sup>.

Encore auparavant cela, l'an 1296, soixante ans après ladite transaction, Geoffroy le Boucher, 35<sup>e</sup> evesque d'Avranches, donna une autre acte par lequel il declara que s'il estoit nécessité de coucher quelques fois, faisant la visite dans son diocèse, dans les maisons des prieurez et aux autres deppendances de l'abbaye du Mont Saint-Michel<sup>BI</sup>, pour estre plus commodement<sup>BJ</sup> pour sa personne, et plus honnestement, il ne pretendoit nuire aux droitz du monastere, ny s'en attribuer par ce moyen un nouveau. *Sincera*, dit-il *familiaritatis devotio quam ad personam nostram dudum* LB f. 36<sup>[t]</sup>.

---

AX « rapidem Laurentius » biffé après « Laurentius ». | AY « conventum ois oi » biffé après « et », et remplacé par « eis ». | AZ « le sieur René » biffé après « juin ». | BA « Jean de Saint-Avis » ajouté dans l'interligne. | BB « Jean de Saint Avis » ajouté dans l'interligne. » puis biffé . | BC « lequel » ajouté dans l'interligne. | BD « tenir » biffé et remplacé par « donner » dans l'interligne. | BE Le doublon est sur le manuscrit | BF « ordres mineurs » biffé et remplacé par « la simple tonsure » dans l'interligne. | BG « l'an 1306 1306, longtemps » ajouté dans l'interligne ; la première mention de date est biffée. | BH « Nicolas de Lusarche, 36<sup>e</sup> » ajouté dans l'interligne. | BI « quoi » biffé après « Michel ». | BJ « et honnestement » ajouté dans l'interligne après commodement, puis biffé.

[p]. Cartulaire perdu. [q]. L'acte autrefois conservé aux Archives départementales de la Manche (fonds de l'Evêché d'Avranches) est perdu ; il avait été édité d'après l'original en 1886 (Luce (éd.) 1886, 112-114, n° LXIX) et en 1934 (Sauvage (éd.) 1934, 168-170, n° 2) : Jean Morin accorde le 24 juin 1424, des lettres de non préjudice au monastère du Mont Saint-Michel ; l'abbé est investi du privilège de conférer la tonsure et les ordres mineurs aux habitants du Mont. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 61). [r]. Cartulaire perdu. [s]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 26 § 9). [t]. Cartulaire perdu.

5. Il s'agit de Jean Morin, évêque de Julin. Julin (Wolin) est une ville d'Allemagne à l'embouchure de l'Oder, érigé en siège épiscopal au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, transféré à Cammin (toujours sur l'Oder) en 1188. Jean Morin a été institué évêque de Julin en 1414 (Luce 1886, 112, n. 1).



*ante promotionem nostram habuerunt et habent dilecti nostri religiosi viri abbas et conventus monasterii Montis Sancti Michaelis, etc. Nolumus jus in aliquid acquirere vel possidere in locis praedictis, etc.* OÙ appert combien les dits evesques faisoient estat des droitz du Mont Saint-Michel et de ses privileges<sup>[u]</sup>.

T f. 366.

Les abbé et moines du Mont Saint-Michel eurent patience avec les evesques d'Avranches fort long temps, depuis ladite transaction de 1236 jusque à Louys de Bourbon, 48<sup>e</sup> evesque, lequel comme puissant et de haute<sup>BK</sup> naissance, il s'inquieta fort et eut plusieurs prises avec l'abbé et les moines<sup>[v]</sup>. Iceluy decedé, jusques à Robert Senalis, 51<sup>e</sup> evesque, il eut pareillement bonne paix. Mais ce Robert Senalis, de docteur de Sorbonne, estant esleu evesque d'Avranches l'an 1560<sup>6</sup>, soit qu'il fust zelé outre mesure<sup>BL</sup>, ou que les moines du Mont Saint-Michel eussent perdu leur ancienne vertu et l'observance reguliere, quoy que ce soit, il fit plusieurs<sup>BM</sup> actes durant sa vie qui donnent en l'un et en l'autre fait de grands doutes<sup>[w]</sup>.

[E. <sup>50v</sup>] Enfin, la regularité estant totalement deschue dans ladite abbaye du Mont Saint-Michel, le grand zeile de messieurs les evesques d'Avranches ne la point fait remettre sur pied<sup>BN</sup>, car d'en ce dernier siecle de 1600, où ils ont<sup>BO</sup> eu plus de cognoissance de la vie des moines, c'est où ils ont moins apporté d'ordre. Tellement que<sup>BP</sup> le temps c'est ainsy passé depuis Robert Senalis, qui fut fait<sup>BQ</sup> evesque l'an 156[...]<sup>i</sup> jusques à François de Pericard<sup>7</sup> qui le fut<sup>BR</sup> l'an 1587, sous la prelatrice du quel, le monastere dudit Mont Saint-Michel a repris son ancien lustre de la vie religieuse selon l'entiere observance de la regle, par le zeile de haut et puissant prince Henry de Lorraine, abbé d'iceluy, y establisant les religieux de la congregation de Saint-Maur<sup>BS</sup>.

L'an 1622, ledit seigneur<sup>BT</sup> Henry de Lorraine<sup>BU</sup> de Guise y establit les dits religieux de ladite congregation de Saint-Maur, et comme icelle congregation est exempte, par consequent le monastere du Mont Saint-Michel, oustre son ancienne exemption, fut par cette introduction derechef exempt de l'ordinaire, ce qui fut remonstré audit François de

---

BK « haute » ajouté dans l'interligne. | BL « outre mesure » ajouté dans l'interligne. | BM « reconnoi en » biffé après « plusieurs ». | BN « pied » ajouté dans l'interligne. | BO « es » biffé après « ont ». | BP « depuis » biffé après « que ». | BQ « es-leu » biffé et remplacé par « fait » dans l'interligne. | BR « le 56<sup>e</sup> evesque » biffé après « fut ». | BS « auquel est » biffé après « Saint-Maur ». | BT « dudit » biffé après « seigneur ». | BU « duc » biffé après « Lorraine ».

[u]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 25 § 1957, 344-345. [w]. Voir notamment Lechat 1957, 345 qui 28). [v]. Les visites de Louis de Bourbon à l'abbaye du Mont mentionne les visite de Robert Céneau et cite un procès-verbal aint-Michel et dans ses dépendances sont relatées dans Lechat du 29 juin 1544.

i. Un blanc est laissé par l'auteur mais la date de 1560 est donnée dans *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 190).

6. On place plutôt l'élection de Robert Céneau vers 1532-1533 ; il reste évêque d'Avranches jusqu'à son décès, l'an 1560 ou 1561. 7. Sur les visites de François Péricard, voir notamment Lechat 1957, 346.

Pericard, et au reverend pere en Dieu, Charles Vialart de Saint-Paul qui luy succeda par la nomination que luy en fit le roy Louis 13<sup>e</sup><sup>BV</sup>, le 15 septembre 1640, lesquels admirent selon leur temps<sup>BW</sup> les raisons des dits religieux de la congregation et onques après ne songerent, et particulièrement ledit Vialart, aux affaires du Mont Saint-Michel.

Mais<sup>BX</sup>, le bon evesque Charles Vialart, ne vescu gueres en cette dignité car il mourut en son manoir du parc, le 15<sup>e</sup> septembre 1644. Et le roy Louys 13<sup>e</sup> donna l'evesché d'Avranches à messire Roger d'Aumont, personne de grande qualité, qui avoit servy sa majesté très fidelement dans ses armées. Peu de temps après qu'il eut pris possession de son dit evesché, à la suscitation de certains personnages<sup>BY</sup> comme l'on croit, il attaqua le<sup>BZ</sup> Mont Saint-Michel pour ses droitz de visite<sup>CA</sup>, qu'il y<sup>CB</sup> pretendoit faire.

L'an 1647<sup>e</sup>, au mois de febvrier, pour le respect qui est deub à une personne de si grand merite, les supérieurs majeurs de la congregation de Saint-Maur et les religieux du Mont Saint-Michel, jugerent qu'il failloit defferer à sa grandeur tout ce qui ce pourroit, sans toutefois admettre cette visite interieure ou scrutin que demandoit ledit seigneur evesque sur les lieux et personnes regulieres de ladite abbaye, pour ces fins, de part et d'autre, l'affaire fut mise en arbitrage à Paris, mais quand les arbitres eurent conclu qu'il auroit la visite honoraire du saint sacrement dans l'église de ladite abbaye seulement<sup>CC</sup> et<sup>CD</sup> autres conditions au profit dudit seigneur, il ne voulut point faire d'acte authentique sur ce fait, ce qui causa la dissolution de l'arbitrage<sup>[x]</sup>.

Cependant ledit seigneur evesque, la mesme année 1647, le 2<sup>e</sup> jour de may, jedy d'après la Quasimodo, il fit une ordonnance dans son synode, par laquelle il declaroit les confessions faites aus religieux du Mont Saint-Michel invalides et les declara inhabiles à l'advenir pour les ouïr<sup>CE</sup>, et commenda qu'elle fust publiée aux proches des grandes messes par tout son diocèse. Le 4<sup>e</sup> jour dudit mois de may, il, aprenant que le curé du Mont susdit estoit Avranches, il l'envoya querir dans son manoir episcopal, et là, le condamna à 9 livres d'amende payable sans depport sur paine de prison pour n'avoir assisté audit synode, luy objectant que c'estoit un rebelle qui ne luy vouloit obeïr<sup>[y]</sup>.

Le bon seigneur n'en demeura pas là. Ains, le 21<sup>e</sup> jour dudit mois et an que dessus, il fit signifier aux religieux dudit monastere, la visite future qu'il pretendoit faire en bref dans ladite abbaye, sur les lieux et personnes regulieres avec scrutin, dans la paroisse de la ville du Mont <sup>[E. [51R]]</sup> Saint-Michel. Et le 24<sup>e</sup> jour des dits mois et an y vint effectivement avec grand train, assistés en outre de messieurs les officiers de la justice royalle dudit Avranches, où estant arrivé, le reverend pere dom Dominique

---

BV « l'an » biffé après « Louis 13e ». | BW « selon leur temps » ajouté dans l'interligne. | BX « 1624 » biffé après « Mais ». | BY « qui » biffé après « personnages ». | BZ « en monastere » biffé et remplacé par « le » dans l'interligne. | CA Un <s> final à visite a été biffé . | CB « y » ajouté dans l'interligne. | CC « seulement » ajouté dans l'interligne. | CD « que le » biffé après « et ». | CE « les confessions » biffé après « ouïr ».

[x]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 108). [y]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 113).

Huillard, prieur des religieux de la dite congregation, assisté d'un autre religieux l'alla trouver et luy remonstra très humblement, comme il avoit desja fait par plusieurs fois ches luy à Avranches, les immunités du monastere et de la parroisse de la ville dudit Mont, et en outre<sup>CF</sup>, que la congregation de Saint-Maur, estant établie dans<sup>CG</sup> iceluy, il estoit exempt à tout le moins pour les lieux et personnes regulieres, et qu'il le supplioit très humblement, derechef, de se vouloir contenter de la visite du très Saint-Sacrement de l'église de ladite abbaye. De tout quoy, il ne fit point d'estat et respondit qu'il feroit son devoir, et que les religieux fissent pareillement le leur<sup>[z]</sup>.

Incontinent, il monta dans cette abbaye avec son rochet, et les religieux en corps allerent au devant de luy pour le recevoir avec toutes<sup>CH</sup> les ceremonies et honneurs qu'ils peuvent. Après qu'il eut fait visite du très Saint-Sacrement et fait quelque tours parmy l'église, il declara que son intention n'estoit point qu'on confessent dans ce monastere, et en fit deffences sur paine d'excommunication *ipso facto*. De plus, il commenda qu'on le menast dans tous les lieux reguliers et que les religieux vinssent à luy au scrutin pour estre visitez. Ledit reverend pere prieur le supplia derechef de ne passer pas plus outre et de se contenter de ce qu'on luy avoit humblement accordé, protestant qu'il en appelloit<sup>CI</sup> au Saint-Siege *tamquam a futuro gravamine*, ce qui le porta tout de bon à<sup>CJ</sup> fulminer sa sentence d'excommunication sur toute la communauté des moines, et ledit pere en appella comme d'abus.

Cela fait, il devalla en la parroisse de la ville dudit Mont, où jamais evesque d'avant n'avoit fait visite, et fit lever les serrures et puis y fit sa visite et donna confirmation, etc.<sup>CK</sup>, la sainte comunion à quelques personnes.

# lequel ne l'ayant voulu lever en obtint nouvel arrest donnant commission à l'official de Paris, qui le fit.

Cependant, les dits religieux releverent leur appel aux grand conseil du roy à Paris, qui ordonna auparavant faire droit que l'excommunication seroit levé à l'autelle et commit monseigneur l'archevesque de Rouen pour ce<sup>F</sup>. Et après dix ou onse mois de procez audit conseil, est intervenu l'arrest qui suit, par lequel le monastere du Mont Saint-Michel, que jusques à present nous avons veu si privilegié et chery de tous les papes et evesques d'Avranches et autres, est demeuré desnudé entierement de tous ses privileges<sup>CL</sup> et de toutes sortes d'exemptions, fors de celles que luy donna la congregation de Saint-Maur à laquelle il est uny, et de toutes juridiction interieure sur les presbtres et personnes de ce Mont, exceptée du fort exterieur, que son<sup>CM</sup> archidiacre pourra exercer, non obstant ledit arrest qui ne destruit point sa puissance en ce point<sup>CN</sup>. Voicy la teneur<sup>[aa]</sup> d'iceluy :

Louis, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre : à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons comme par arrest ce jourd'huy donné en nostre

---

CF « oustre » biffé et remplacé par « outre » dans l'interligne. | CG « ce » biffé après « dans ». | CH « toutes » ajouté dans l'interligne. | CI Un mot illisible a été biffé après « appelloit ». | CJ Un mot illisible a été biffé après « à ». | CK « sans non » biffé après « etc. ». | CL « iceux biffé et remplacé par « ses privileges » dans l'interligne. | CM « son » ajouté dans l'interligne. | CN « Voicy la teneur » biffé après « point ».

[z]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § *recherches* (ch. 43 § 136) 119). [aa]. L'acte est également transcrit dans *Les Curieuses*

grand Conseil, entre nostre bien amé messire Jacques de Souvré, bailly et grand croix de l'ordre de Saint-Jean de Hierusalem, abbé de l'abbaye du Mont Saint-Michel au peril de la mer, ordre de Saint-Benoist, et les religieux, prieur et convent de ladite abbaye de la congregation de Saint-Maur du dit ordre de Saint-Benoist, tant en leurs noms, que comme prenans le fait et cause pour maitre Francois Petit, presbtre, curé de l'église parrochiale de Saint-Pierre du dit Mont Saint-Michel, appellans comme d'abus, tant du statut synodal fait par nostre bien amé et feal conseiller en nos conseils, messire Roger d'Aumont, evesque d'Avranches, du 2<sup>e</sup> may 1647, en ce que par iceluy il est porté que lesdits religieux n'ont aucun pouvoir de confesser, encore moins d'absoudre des cas à luy reservez, et que toutes les confessions à eux faites sont absolument nulles, que les deux mandemens des 15<sup>e</sup> des dits mois et an, contenant l'indiquation de sa visite qu'il entendoit faire, tant à l'exterieur qu'interieur, <sup>ll<sup>e</sup>. [51v]</sup> correction et reformation de personnes et eglise dudit convent, sentence dudit sieur evesque du 20<sup>e</sup> des dits mois et an, par laquelle il auroit déclaré les dits prieur et religieux excommuniés et interditz en leurs personnes, et de l'ordonnance, portant que la dite sentence seroit publiée et affichée à la porte principale, tant de ladite abbaye que de l'église pariochalle dudit lieu, du 23<sup>e</sup> desdits mois et an, et d'autres ordonnances du dit sieur evesque, par laquelle il auroit déclaré ledit Petit, curé, suspendu *a divinis* et comis pour l'administration des sacremens en ladite eglise Saint-Pierre, maitre Gilles Corneille, presbtre, desdits jour et an, ensemble de toute la procedur faite par ledit sieur evesque, lors de sa visite et faisant droict sur ledit appel, casser, revoquer et annuller lesdites sentences et ordonnances, et tout ce qui s'en est ensuivy et à esté fait par ledit sieur evesque comme nul et abusif, et fait contre et au prejudice des droitz et exemptions de ladite abbaye, et juridiction dudit abbé, sur ladite cure de Saint-Pierre d'une part, et ledit messire Roger d'Aumont, nostre conseiller en nos conseils, et evesque d'Avranches, intimé et deffendeur d'autre, et entre dom Gregoire Tarrisse, superieur general de la congregation de Saint-Maur, receu partie intervenante audit procez, et requerant à ce que faisant droit sur son intervention, ladite abbaye du Mont Saint-Michel, et religieux de ladite congregation establis en icelle, soient déclarés exempts de la juridiction et visite dudit sieur evesque d'Avranches, ou en tous cas, et attendu que ladite abbaye et religieux d'icelle sont<sup>CO</sup> du corps de ladite congregation de Saint-Maur, que conformement aux saints conciles, bulles de nos saints peres les papes, octroyées à ladite congregation, et ordonnances royaux, ledit sieur evesque ne pourra visiter les lieux reguliers, personnes et mœurs desdits religieux, et generalement ce qui concerne l'observance et regularité, laquelle visite et juridiction demeurera aux superieurs de ladite congregation establis par chapitres generaux d'icelle d'une part, et ledit messire Roger d'Aumont, evesque d'Avranches, defendeur à ladite intervention<sup>CP</sup> d'autre, et entre ledit sieur abbé, et lesdits religieux, prieur et convent de ladite abbaye du Mont Saint-Michel, demandeur en faux, contre certain acte ou extrait portant datte de l'an 1061<sup>[ab]</sup>, tiré d'un livre antique, appellé *Livre blanc* dudit evesché d'Avranches, signé en l'extrait, Le Conte, promoteur, et R. Perronnalt, notaire apostolique dudit evesché, comme aussi contre un acte escrit en parchemin contenant serment de fidelité et obeysance de Guillaume, abbé de Saint-Michel à<sup>CQ</sup> messire Louys de Bourbon, evesque d'Avranches, estant sans datte,

---

CO « compris » biffé après « sont ». | CP « d'autres » biffé après « intervention ». | CQ « Et » biffé et remplacé par « à » dans l'interligne.

[ab]. Accord conclu entre l'abbé Renouf et l'évêque d'Avranches (Keats-Rohan (éd.) 2006, 195-196, n° 5). Jean d'Avranches copié dans Paris BNF, Latin 14832, ff. 183v-184r

signé Guillaume avec une croix d'une part, et ledit messire Roger d'Aumont, evesque d'Avranches, deffendeur d'autre. Après que Gaultier, advocat pour les dits religieux et convent de ladite abbaye, Laudier, advocat pour ledit sieur abbé, prenant le fait et cause du dit curé de Saint-Pierre du Mont Saint-Michel, Girard, advocat pour ledit superieur general de la dite congregation de Saint-Maur, assistez de Nicolas, procureur desdits sieur abbé superieur et religieux, de Monthelon, advocat pour ledit sieur evesque d'Avranches, assisté d'Huguenot, son procureur et bailly pour nostre procureur general, ont esté ouyes. Iceluy nostre dit grand conseil par son dit arrest faisant droit sur les dites instances, ayant aucunement esgard à l'intervention dudit Tarisse, superieur general de ladite congregation de Saint-Maur, sans s'arrester aux ordonnances et sentences rendues par ledit evesque d'Avranches, a ordonné et ordonne que l'excommunication levée à cautele, demeurera purement et simplement levée, ordonne que ledit Petit, curé de l'église parochiale<sup>CR</sup> de Saint-Pierre dudit Mont Saint-Michel, se retirera par devers ledit evesque, pour luy estre ladite suspension et interdiction portée par sadite sentence levée, laquelle suspension et interdiction, ledit evesque fera lever à la premiere requisition dudit Petit<sup>CS</sup>, comme aussi sera le dit Petit, curé, tenu d'assister aux Synodes, toutesfois et quantes qu'ils seront convoquées par ledit evesque d'Avranches ; a maintenu et gardé, maintient et garde ledit evesque d'Avranches en tout droit de visite, en ladite eglise parochiale de Saint-Pierre et monastere du Mont Saint-Michel, fors et excepté sur les lieux reguliers, discipline reguliere, et personnes desdits religieux, tant et si longuement qu'ils demeureront en congregation et ne pourront<sup>CT</sup> lesdits religieux confesser aucuns seculiers, ny commettre à cet effet qu'ils ne soient auparavant approuvez par ledit evesque, sans despens. Si donnons en mandement et commettons par ces presentes, au premier nostre huissier ou sergent sur ce requis qu'à la requeste desdits abbé, religieux et convent de ladite abbaye du Mont Saint-Michel, le present arrest, il signifie à tous ceux qu'il appartiendra, et au surplus faire tous exploitz et actes de justice, requis et necessaires. De ce faire, te donnons pouvoir, sans pour ce demander placet, visa, ne pareatis. Nonobstant clameur de Haro, Chartre de Normandie. En tesmoing de quoy, nous avons fait mettre nostre scél à ces dites presentes, donné et prononcé en l'audience de nostre dit grand Conseil à Paris, le 3<sup>e</sup> jour de febvrier l'an de grace 1648, et de nostre regne le cinquiesme. Signé par le roy à la relation des gens de son grand conseil, Roger.

Auparavant que messieurs du conseil donnassent ledit arrest<sup>[ac]</sup>, l'affaire fut plaidée en 8 ou 9 audiences, où il fut dit les plus belles choses qu'on peut penser en l'honneur de l'Eglise, des evesques et des religieux<sup>CU</sup>. Plusieurs de messieurs les evesques sollicitoient à force pour obtenir par cet arrest la visite sur les religieux qui sont en congregation. Monsieur de Souvré<sup>CV</sup>, abbé du Mont Saint-Michel, monstra bien, par le soin et l'interest qu'il prit en ce rencontre, qu'il<sup>CW</sup> n'estoit abbé pour jouir du revenu de ladite abbaye, mais encore pour en deffendre ses droictz, y employant tout son credit pour les maintenir.

---

CR Un deuxième <r> à « parrochiale » a été biffé. | CS « Curé, tenu de » biffé après « Petit ». | CT Le premier <r> de « pourront » a été ajouté dans l'interligne. | CU « ; mess » biffé après « religieux ». | CV « nostre » biffé après « Souvré ». | CW « est » biffé après « il ».

[ac]. L'arrêt du grand Conseil du roi portant règlement du droit de visite se trouve aussi imprimé et inséré dans le manuscrit Paris BNF, Français 18948, ff. 136-137v ainsi que dans le manuscrit Paris BNE, Latin 10072, n° 104, ff. 137-139.

CHAPITRE 10<sup>E</sup> DES CHEVALIERS DE L'ORDRE DE SAINT-MI-CHEL<sup>1</sup>, INSTITUÉS PAR LES ROYS DE FRANCE EN CETTE ABBAYE.

**Sources** : Paris BNF, Français 18947, ff. 89r-91v (*HG*<sup>[a]</sup>, tr. 4, ch. 18) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 92r-94v (*HG*, tr. 4, ch. 18) ; DUPLEIX 1634, 55-57.

**Passages parallèles** : BRISSON 1609, 525-533.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM Mancel 195, f. [118v] p. 222 (ch. 32 § 31) ; Caen BM Mancel 195, ff. [119v-120r] p. 224-225 (ch. 32 § 38) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [52r-53v] p. 101-104 (ch. 10) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

## L'AN 1462.

**Sources** : Avranches BM, 211, ff. 64r-65r ; Paris BNF, Français 18947, ff. 89r-91v (*HG*<sup>[b]</sup>, tr. 4, ch. 18<sup>[c]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 92r-94v (*HG*, tr. 4, ch. 18) ; DUPLEIX 1634, 55-57.

**Passages parallèles** : -

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM Mancel 195, f. [118v] p. 222 (ch. 32 § 31) ; Caen BM Mancel 195, ff. [119v-120r] p. 224-225 (ch. 32 § 38) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [52r-53v] p. 101-104 (ch. 10) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

L'an 1461, Charles 7<sup>e</sup> estant decedé, Louys 11<sup>e</sup> son fils luy succeda au royaume de France. Ce roy fut très devot de l'archange saint Michel, et par consequent, de ce lieu consacré à sa memoire, imitant en cela son pere, lequel<sup>A</sup> en avoit<sup>B</sup> receu<sup>C</sup> plusieurs Nos manuscriptz<sup>[d]</sup>.

A « lesquels » biffé et remplacé par « lequel » dans l'interligne. | B « -ent » remplacé par « -t » en surcharge. | C Le <x> final de « receux » est biffé.

[a]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 61-69. [b]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 61-69. [c]. Sources citées par Jean Huynes : « es remarques de cette Abbaye » ; « Scipion dupleix en Louys onziesme » ; « II9 f. 54 » ; Les gra(n)des ordonnances tome troisesme » ; « Les Basiliques au code d'Henry livre 18 » ; « En la conference des ordonnances et edits Royaux page 901 ». [d]. Voir notamment **Avranches BM, 211, ff. 64r-65r** : « Anno domini millesimo q(ua)drigentesimo sexagesimo secundo die v(er)o vicesi(mo) III mensis nouembris pro parte de mandato gloriosissimi et (christ)ianisissimi principis et d(omi)ni n(ost)ri domini Ludouici francor(um) regis illustrissimi. a(n) no sui secundo regni famosissimi quodam insignium seu q(ui)de(m) ymago b(eat)i Mich(ae)lis cum cathena auri impe(n)den(ti) ad eccl(es)iam p(re)se(n)tis monasterii mont(is) S(anc)ti Michaelis delatu(m) est [...] p(ro)pte(re)a ymagi(n)em predictam gracias deo referendo ad ip(s)ius laudem et s(an)c(t)i mich(ae)lis archang(e)li gl(or)iam et honorem atq(ue) futura(m) p(rae)fate rei memoriam int(er) reliquias s(anc)to(rum) atq(ue) figurarum et ymagi(n)es angelo(rum) et p(rae)cipue s(an)c(t)i mich(ae)lis i(n) n(ost)ra et eiusde(m) s(an)c(t)i ecc(les)ia honorifice repo(n)it et conseruari mandauit q(u) a(m) hu(m)ili (et) deuocione exultantib(us) animis eiusde(m) d(omi)ni n(ost)ri uota exseque(n)tes inibi plurib(us) diu(er)saru(m) regionu(m) peg(ri)nis viris cl(er)icis et laicis p(re)se

1. Sur l'ordre de Saint-Michel, voir notamment Contamine 1976, 212-239 et Beaune 1985, 196-198.

Dupleix en Louys 11<sup>e</sup>[e].

faveurs en diverses occasions. Pour le remercier aucunement, nostre roy Louys, l'an suivant 1462, vint en voyage en ce Mont avec grand suite des premiers de France, où ayant avec grande ferveur fait ses devotions, il donna à l'église du monastere 600 escus d'or en offrande. Et après s'en estre retourné, il y envoya une petite image de saint Michel le 23<sup>e</sup> novembre de la mesme année, laquelle il avoit toujours portée, estant exilé et persecuté de son pere, Charles 7<sup>e</sup> susdit<sup>[f]</sup>.

L'an 1469, voulant trouver quelque moyen pour se monstrier davantage reconnoissant envers le mesme saint archange, estant en son chasteau d'Amboise, il institua l'ordre des chevaliers de saint Michel <sup>ll<sup>e</sup>. [52v]</sup> Et auparavant ladite institution il despescha les lettres patentes qui suivent<sup>[g]</sup>.

[LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE]

**Sources :** BRISSON 1609, 525-533 (l. 18)

**Passages parallèles :** Paris BNF, Français 19819<sup>[h]</sup>, ff. 1r-2r ; PASTORET 1820, 236 *et sq.*

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM Mancel 195, ff. [119v-120r] p. 224-225 (ch. 32 § 38) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [52r-53v] p. 101-104 (ch. 10, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Louis, par la grace de Dieu roy de France, etc. Nous, à la gloire et louange de Dieu, nostre Createur tout puissant, et reverence de la glorieuse Vierge et à l'honneur et reverence de monseigneur saint Michel, archange, premier chevalier, qui pour la querelle de Dieu victorieusement batailla contre l'ancien ennemy de l'humain lignage, et le trebucha du ciel, et qui son lieu et oratoire appellé le Mont Saint-Michel a toujours seurement gardé, présenté, et deffendu sans estre pris, subjugué, ny mis es mains des anciens ennemys de nostre royaume. Et afin que tous bons, hauts, et nobles courages soient excitez et plus esmeuz à toutes vertueuses œuvres, le 1<sup>er</sup> jour d'aougst, l'an mil quatre centz soixante neuf, en nostre chasteau d'Amboise, avons constitué, crée, et ordonné, et par ces presentes creons, constituons, et ordonnons un ordre<sup>D</sup> de fraternité, ou amiable compagnie de certain nombre de chevaliers, jusques à trente six, lequel<sup>E</sup> nous voulons estre nommés l'ordre Saint-Michel, sous la forme et articles cy-après descriptz.

---

D Un mot illisible a été biffé après « ordre » | E « lesquels » biffé et remplacé par « lequel » dans l'interligne.

ntib(us) cu(m) reuer(en)cia debita et honoris exhibitione merito recepim(us) et ita fieri atq(ue) cu(m) cet(er)is in d(ic)to n(ost)ro monasterio memorie hactenus co(m)mentatis et m(er)ito c(om)ma(n)dandis reposuim(us) ac inscribi et c(om)mendari fecim(us) et faciemus in futurum [...] ». [e]. DUPLEIX 1634, 55-57. [f]. Les informations contenues dans ce paragraphe sont relatées dans Avranches BM, 211, ff. 64r-65r. On ne les trouve pas dans l'œuvre de Scipion Dupleix. C'est

également raconté dans *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 31). [g]. L'institution de l'ordre est racontée par Scipion Dupleix (DUPLEIX 1634, 55-57). [h]. Manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle (vers 1469-1470) contenant les statuts de l'ordre de Saint-Michel. Ce manuscrit serait l'exemplaire de Louis XI.

PARTIE DES SOIXANTE ARTICLES POUR L'ESTABLISSEMENT DUDIT  
ORDRE SAINT-MICHEL.

Les grandes ordonnances, tome  
3<sup>e</sup>

**Sources :** BRISSON 1609, 525-533 (l. 18).

**Passages parallèles :** Paris BNF, Français 19819<sup>[i]</sup>, ff. 2r-25v ; PASTORET 1820, 236 *et sq.*

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM Mancel 195, ff. [119v-120r] p. 224-225 (ch. 32 § 38) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [52r-53v] p. 101-104 (ch. 10, 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Au 1<sup>er</sup>[k], le roy se declare et ses successeurs rois de France, chef et souverain de cet ordre et ordonne que les chevaliers seront gentilshommes de nom et d'armes sans reproche.

Les basiliques au code Henry, livre 18<sup>[i]</sup>.

Au 2<sup>e</sup>[m], il est fait denomination de 14<sup>o</sup> seigneurs du royaume, choisis et premierement institués chevaliers dudit ordre, sçavoir, 1<sup>e</sup>, Charles, duc de Guienne, frere du roy, auparavant duc de Normandie ; 2<sup>e</sup>, Jean, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, qualifié frere et cousin du roy ; 3<sup>e</sup>, Louis de Luxembourg, conte de Saint-Paul, qualifié frere et cousin du roy et connestable de France ; 4<sup>e</sup>, André de Laval, seigneur de Loheac, mareschal de France ; 5<sup>e</sup>, Jean, conte de Sancerre, seigneur de Bueil ; 6<sup>e</sup>, Louys de Beaumont, seigneur de la forest et du Plessis ; 7<sup>e</sup>, messire Louys<sup>2</sup> d'Estouteville, seigneur de Torcy ; 8<sup>e</sup> Louys de Laval, seigneur de Chastillon ; 9<sup>e</sup>, Louys, bastard de Bourbon, conte de Rossillon, admiral de France ; 10<sup>e</sup>, Anthoine de Chabannes, conte de Dompmartin, grand maitre d'hostel de France ; 11<sup>e</sup>, Jean Bastard d'Armaignac, conte de Comminges, mareschal de France, gouverneur du Dauphiné ; 12<sup>e</sup>, Georges de la Trimouille, seigneur de Craon ; 13<sup>e</sup>, Gilbert de Chabannes, seigneur de Carton, senechal de Guienne ; 13<sup>e</sup>, Charles, seigneur de Crussol, senechal de Poitou ; 14<sup>e</sup>, Taneguy du Chateau, gouverneur des pays de Rossillon et de Sardaigne. Il fut ordonné que le surplus, pour parfaire le nombre de 36 chevaliers dudit ordre, seroit choisy au premier chapitre qui se tiendroit.

Les conferences des ordonnances et editz royaux, page 901<sup>[i]</sup>.

Ce n'est pas d'Estouteville, capitaine du Mont, car il mourrut l'an 1464.

Au 3<sup>e</sup>, il est dit que pour donner connoissance dudit ordre et des chevaliers qui en seront, sera donné par le roy à chascun d'eux, pour une fois seulement, un collier d'or fait à coquilles lacées l'une avec l'autre d'un double lacet, assises sur chaisnettes ou mailles d'or, au millieu duquel, sur un roc, y aura une image d'or de saint Michel, qui viendra pendant sur la poitrine, avec ce dicton inscriptz dessus : *Immensi tremor oceani*.

[i]. Manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle (vers 1469-1470) contenant les statuts de l'ordre de Saint-Michel. Ce manuscrit serait l'exemplaire de Louis XI. [j]. BRISSON 1609, 525-533 (l. 18) ; le découpage en articles de Barnabé Brisson, ne correspond pas au découpage de l'ordonnance de Louis XI (que reproduit Thomas Le Roy). [k]. BRISSON 1609, 525 (l. 18, tit. V, art. I) : « Creons & ordonnons vn Ordre de fraternité ou amiable compagnie, de certain nombre de chauliers, lequel ordre nous voulons estre nommé l'Ordre de S. Michel. » ; Paris BNF, Français 19819, f. 2r : « Premierement auons ordonne & ordonnons que en ce p(re)se)nt ordre aura XXXVI cheualiers gentilz hommes de nons et darmes sans reproche dont nous ferons ung Chef et souuerain

en n(ost)re vie et apres nous noz successeurs Roys de france. [...] ». [l]. Voir Joly & Guénois 1636 ; page 901, il n'y a rien concernant l'ordre de Saint-Michel ; la référence est déjà dans *L'Histoire générale* de Jean Huynes (HG, tr. 4, ch. 18). [m]. « Item. Pour ce que nous desirons que en ce present ordre ait des plus grans, mieulx renommez, plus vertueux et notables chevaliers [...] ; c'est assavoir : Nostre très-cher et très-amé, Charles, duc de Guyenne ; Nostre très-cher et très-amé frere et cousin, Jehan, duc de Bourbonnois et d'Auvergne ; Nostre très-cher et très-amé frere et cousin, Loys de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connestable de France ; André de Laval, sieur de Loheac, mareschal de France ; Jehan, comte de Sancerre, sieur de Beuil ; Loys de Beaumont,

2. C'est Jean d'Estouteville (1405-1494) qui est nommé dans l'ordonnance de Louis XI.



Au 4<sup>e</sup>, que ledit collier sera du poids de deux cents escuz d'or.

Au 19<sup>e</sup>, que les ceremonies se feront en ce Mont Saint-Michel.

Au 20<sup>e</sup>, qu'il y aura sieges au choeur de cette eglise abbatiale du Mont Saint-Michel pourseoir les chevaliers.

Au 31<sup>e</sup> et es 4 suivans, que le jour saint Michel en septembre, sera tenue assemblée <sup>||<sup>F</sup>. [53<sup>R</sup>]</sup> generale de l'ordre ; que les chevaliers seront tenez aller se presenter audit souverain la vigile de ladice feste pour venir en ordre et habit à cette eglise, à Vespres ; que le jour, ils viendront en ordre, en habit, à la messe et, allans à l'offertoire, offriront une piece d'or de la valleur que voudra le chevalier ; qu'ils viendront à Vespres, comme la veille dudit jour ; et le lendemain, viendront ouïre la messe des Trespassez, y offriront chascun un cierge armoyé des armes de celuy qui le portera ; que le jour en suivant ladite feste, ils viendront, vestuz comme bon leur semblera, ouÿr la messe de Nostre-Dame, et commenceront, si bon leur semble, leur chapitre le mesme jour.

[SUITE ET FIN DU CHAPITRE]

Dupleix en Louys 11<sup>e</sup> dit cecy<sup>[n]</sup>.

L'habit des chevaliers estoit un manteau de toile d'argent, et à certaines ceremonies de damas blanc, long jusques à terre, bordé de coquilles semées en lacqs, et de la<sup>F</sup> bordure fourrée d'emires, le chapperon de velours cramaisy à longue cornette, et celuy du chef de l'ordre estoit d'escarlatte brune morée.

---

F « bordur » biffé après « la ».

sieur de la Forest et du Plessis-Macé ; Jehan d'Estouteville, sieur de Torcy ; Loys de Laval, sieur de Chastillon ; Loys, bastard de Bourbon, comte de Roussillon, admiral de France ; Antoine de Chabanne, comte de Dampmartin, grant-maistre d'ostel de France ; Jehan d'Armaignac, comte de Cominge, mareschal de France, gouverneur du Daulphiné ; Georges de la Trimouille, sieur de Craon ; Gilbert de Chabannes, sieur de Curton, seneschal de Guyenne ; Loys, sieur de Crussol, seneschal de Poictou ; Tanguy du Chastel, gouverneur des pays de Roussillon et de Serdaigne ; Et le surplus pour parfaire le nombre desdicts trente-six chevaliers de ce present ordre, reservons estre mis par l'eslection de nous et de nosdicts freres au premier chapitre et convencion que nous et nosdicts freres ferons, ou ainsu que par nous et les dessus nommez ou la plus grant partie d'yeux sera advisé aux chapitres ou convencions ensuivans. » (Pastoret 1820, 237-238). [n]. DUPLEIX 1634, 55-56 : « L'habit des cheualiers estoit vn manteau de toile d'argent, & à certaines ceremonies, de damas blanc, long jusques à terre, bordé de coquilles semées en laqs, & la bordure fourrée d'emires : le chapperon de velours cramaisy à longue cornette : & celuy du chef de l'Ordre, estoit d'escarlatte brune morée. Leur serment estoit de garder, soutenir & defendre de tout leur pouuoir les hautesses & droits de la Couronne & Majesté roiale, & l'autorité

du souuerain de l'Ordre, & de ses successeurs souuerains : de maintenir l'Ordre en sa splendeur & honneur: de comparoir aux chapitres & assemblées de l'Ordre, & d'y enuoier : de garder & observer les statuts & ordonnances d'iceluy, & d'obeïr au souuerain de l'Ordre & à ses commis en toutes choses raisonnables qui regarderoient le mesme Ordre. Les officiers d'iceluy estoient vn Chancelier, vn Greffier, vn Thresorier, & vn Heraut d'armes. Le Chancelier auoit la garde du seel de l'Ordre, la charge de faire les propositions aux chapitres, les remonstrances & corrections, de recueillir les voix és elections & de faire les preuues de l'extraction noble de ceux qui || estoient nommés pour prendre l'Ordre. Le Greffier auoit charge d'escrire & registrer les actes de l'Ordre, les genereux exploits des Cheualiers, comme aussi leurs fautes, justifications, corrections & punitions. Le Thresorier auoit la garde des titres, Reliques, & ornemens de l'Ordre. Le Heraut d'armes nommé Saint-Michel portoit les lettres & commandemens de l'Ordre, & auoit charge de s'informer de leurs hauts faits d'armes, & d'en faire le raport. [...] Les Cheualiers estoient degradés & priués de l'Ordre pour trois sortes de crime, à sçauoir d'heresie ou erreur contre la foy Catholique, de trahison, & pour auoir fuy en vn jour de bataille ».

Leur serment estoit de garder, soustenir, et deffendre de tout leur pouvoir les hauteses et droitz de la couronne et majesté royale et l'authorité du souverain de l'ordre et de ses sucesseurs souverains, de maintenir l'ordre en sa splendeur et honneur, de comparoir aux chapitres et assemblées de l'ordre et à ses commis en toutes choses raisonnables qui regarderont le mesme ordre.

Les officiers d'iceluy estoient un chancelier, un greffier, un thresorier et un heraut d'armes. Le chancelier avoit la garde du scel de l'ordre, la charge de faire les promotions aux chapitres, les remonstrances et corrections, de recueillir les voix et élections et de faire les preuves de l'extraction noble de ceux qui estoient admis et nommez pour prendre l'ordre, les genereux exploitz des chevaliers comme aussy leurs fautes, justifications, corrections et punitions. Le thresorier avoit la garde des titres, reliques et armoiries de l'ordre ; le heraut d'armes nommé Saint-Michel portoit les lettres et commendements de l'ordre et avoit charge de s'informer de leur hauts faits d'armes, et d'en faire le rapport.

Les chevaliers estoient degradez et privez de l'ordre pour trois sortes de crimes, sçavoir d'heresie, ou erreur contre la foy catholique, de trahison, et pour avoir fuy en un jour de bataille.

Cet ordre ainsi establi fut envoyé incontinant aux princes voisins, alliez, et confederez de la France, lesquels pour la plus part le receurent avec grand honneur.

Jusques là Duplex, en Louys 11<sup>e[0]</sup>.

L'an 1476, ledit roy Louys 11<sup>e</sup>, à ces fins, pour la perseverance dudit ordre, estant au Plessis-les-Tours, crea un provost et maistre des ceremonies, pour faire observer les statutz, constitutions, justifications et louables ceremonies d'iceluy et fit encore 31 articles<sup>G</sup>. Par tels statutz, cet ordre demeura long temps en sa splendeur, et l'an 1527, le roy François premier le fit porter au roy d'Angleterre, Henry 8, par messire Anne de Montmorency, mareschal de France, accompagné de 500 chevaux, et fut bien receu, et ce, avec une magnificence extraordinaire, que le dit Henry, pour en tesmoigner sa joye, fit jouer ordinairement<sup>H</sup> Marie, sa fille, son personnage devant le dit seigneur de Montmorency, insigne de bienveillance pour une telle faveur.

Les grandes ordonnances dans le *Code Henry*<sup>d[1]</sup>, et en la conferences des ordonnances comme dessus.

Histoire d'Angleterre, livre 2<sup>[q]</sup> ; Duplex en François 1<sup>er</sup>.

Neantmoins, soub le regne du roy de France Henry 3<sup>e</sup>, cet ordre fut quelque peu<sup>I</sup> negligé, tant à cause que plusieurs personnes de bas lieu s'y faisoient promouvoir, que aussy, l'an 1578, au mois de decembre, ledit Henry 3<sup>e</sup> avoit institué celuy du Saint-Esprit estant à Paris et pource que Dieu l'avoit honoré<sup>[E. [53v]]</sup> honoré<sup>K</sup> de deux royaumes, sçavoir de Polongne<sup>L</sup> et de France, es jours et festes de<sup>M</sup> Penthecostes, les

---

G « qui sont » biffé après « articles ». | H Un mot illisible a été biffé après « ordre » | I « peu » ajouté dans l'interligne. | J « 3 » ajouté dans l'interligne. | K Doublet présent sur le manuscrit, probablement dû au changement de page. | L Le premier son voyelle « ou » a été biffé et remplacé par <o> dans l'interligne. | M « Pentheco » biffé après « de ».

[o]. DUPLEIX 1634, 55-56. [p]. BRISSON 1609, 531- CHESNE 1614, 1265-1266 (livre XX, ch. X). 532. [q]. DU CHESNE, 1012 (livre XX, ch. X) ou DU

années 1573 et 1574. Tellement que la nouveauté de l'un a fait mettre aucunement<sup>N</sup> en oubly l'antiquité de l'autre.

Jaçoit<sup>i</sup> toutefois que les roys de France et leurs chevaliers se nomment encore chevaliers des deux ordres, du Saint-Esprit et de Saint-Michel, et le mesme roy Henry mit ces propres motz, suivant dans les statutz qu'il fit pour l'institution de celuy de Saint-Esprit. Nous avons avisé avec nostre très honoré dame et mere, à laquelle nous recognoissons avoir, après Dieu, nostre principale et entiere obligation, les princes de nostre sang, et autres princes et officiers de nostre couronne, et des seigneurs de nostre conseil estant pres de nous, d'eriger un ordre militaire en cestuy nostre royaume, entre celuy de monsieur Saint-Michel, lequel nous voulons et entendons demeurer en sa force et vigueur, et estre observé. Tout<sup>O</sup> ainsy qui a esté depuis sa premiere institution jusques à present. Voila ces mesmes paroles.

De fait, toutes et quantes fois que le roy fait ses chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, il les<sup>P</sup> fait aussi prealablement le jour precedant chevaliers de l'ordre de Saint-Michel. C'est pourquoy, ils en portent le double collier en leur armes, et ne se qualifient pas chevalliers de l'ordre du roy, mais des ordres du roy, d'où vient que cette abbaye du Mont Saint-Michel<sup>Q</sup> a cet honneur par preciput et advantage privativement à toutes autres, que nos roys très Chrestiens de leur grace daignent porter ses armes qui sont l'image Saint-Michel avec des coquilles, dans leur collier de chevalerie et manteau royal et luy ont aussy permis, par special privilege, de porter les fleurs de lys dans son escusson.

De plus les susdits chevaliers, qui sont des plus illustres, nobles et anciennes familles du royaume, portent aussy dans leur colliers les susdites armes de cette abbaye.

---

N « en quelque façon » biffé et remplacé par « aucunement » dans l'interligne. | O « ainssi » biffé après « tout ». | P « les » ajouté dans l'interligne. | Q « eu » biffé après « Michel ».

*i.* **Jaçoit que** : conjonction signifiant « bien que, encore que », usitée du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle (FEW, s. v. *jam* (t. 5, p. 25).

CHAPITRE 11<sup>E</sup> DES SAINTES RELIQUES GARDÉES<sup>A</sup> EN L'ÉGLISEDE L'ABBAYE DU MONT SAINT-MICHEL<sup>[A]</sup>.

## PREMIEREMENT

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 213, ff. 154r-162 (Inventaire des reliques de 1396<sup>[b]</sup>) ; Paris BNF, Français 18947, ff. 83r-86r (HG, tr. 4, ch. 14-15<sup>[c]</sup>).

**Passages parallèles :** –

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [232r-235v], p. 449-456 (ch. 43 § 128) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [53v-56v], p. 104-110 (ch. 11) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Il y a quantité de pretieuses reliques<sup>1</sup> des saintz gardées dans la thresorerie de<sup>B</sup> l'eglise du monastere du Mont Saint-Michel<sup>C</sup>, qui<sup>D</sup> ont esté données en diverses années à icelle par beaucoup de roys, princes et autres personnes de grande condition, ce qui montre evidemment la grande devotion qu'on a porté de tous temps à ce saint lieu.

Il est parlé de toutes des reliques<sup>E</sup> λ f. 165<sup>[d]</sup>, etc.

## PREMIEREMENT.

Il y a dans une mesme chasse de bois peint et doré<sup>[f]</sup> les corps saintz des deux freres<sup>2</sup> martirs saint Valentin et saint Guilbert<sup>F</sup>. L'eglise<sup>[g]</sup> celebre leurs festes le 16<sup>e</sup> jour du mois d'aougt<sup>[h]</sup>.

1

Item pareillement en RR f. 154<sup>[e]</sup>.

A « gardées » ajouté dans l'interligne. | B « RR f. 154. » en note marginale biffée. | C « ce » biffé après « Saint-Michel ». | D « fait » biffé après « qui ». | E « en » biffé après « reliques ». | F « freres martyrs » biffé après « Guilbert ».

[a]. Thomas Le Roy a récupéré les informations contenues dans l'*Histoire générale de l'abbaye* de Jean Huynes (HG, tr. 4, ch. 14 et 15) ; il a mixé le contenu des deux chapitres de son prédécesseur pour n'en faire qu'un seul ; il ajoute un certain nombre d'informations à la description de Jean Huynes, qu'on retrouve dans un inventaire des *Curieuses recherches*, inventaire qui est quant à lui une création originale. [b]. Dubois (éd.) 1967a, 501-593. [c]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 36-47. [d]. Manuscrit perdu. [e]. **Avranches BM, 213, ff. 154r-169r** : il s'agit de l'Inventaire des reliques de 1396, que Pierre Le Roy avait fait faire. [f]. La châsse de

bois peint et doré est désignée comme un simple vase par Jean Huynes (HG, tr. 4, ch. 14, n° 1) tandis que les reliques sont déjà mentionnées dans l'Inventaire de 1396 (Avranches BM, 213, ff. 160r), mais parmi un ensemble conservé dans un coffre de plomb doré : « In uno coffreto plumbeo deaurato cum una ansa, cum duobus lapidibus, sunt iste reliquie [...] Item sancti Vitheimi et Guberti martyrum. » (Dubois (éd.) 1967a, 532). [g]. Les deux saints sont mentionnés dans le Martyrologe (Avranches BM, 214, uc 3, p. 121) : « XVII kl sept [...] Eodem die natale s(an)c(t)orum Gulb(er)ti et Valentini martiru(m) ». [h]. Voir aussi l'inventaire des *Curieuses*

1. Les reliques montoises restantes aujourd'hui sont conservées à Avranches (église Saint-Gervais) ou Nogent-le-Rotrou (église Notre-Dame) ; voir Dubois 1967a, 515-519. 2. Sur le culte particulier de ces deux saints au Mont Saint-Michel, voir notamment

- 2 Item. Le corps de sainte Celumne<sup>3</sup>, une des onze mille vierges et martires. Il est dans dans<sup>i</sup> une chasse de bois peint et doré<sup>[i]</sup>.
- 3 ||<sup>[f. 54<sup>R</sup>]</sup> Item plusieurs sortes de saintes reliques en grand nombre et de divers saints dans une chasse de bois peint et doré<sup>4</sup> des noms desquels nous sont inconnuz<sup>[j]</sup> par la negligence des religieux<sup>G</sup> predecesseurs qui les ont meslées<sup>[k]</sup>.
- 4 Item. Le corps de saint Aubert<sup>5</sup>, 12<sup>e</sup> evesque d'Avranches et premier fondateur de cette eglise du Mont Saint-Michel, dans une chasse d'argent faite avec un grand artifice du poids de quatre vingtz huit marcs, qui fut faite l'an 1474 aux fraictz<sup>H</sup> d'un religieux de ce lieu et prieur de Saint-Victeur du Mans, nommé Oudin Bouette<sup>[m]</sup>. Ce bon saint evesque fut enterré en ce Mont<sup>I</sup> après son deceds et ses reliques enchasséz<sup>J</sup> longtemps après<sup>[n]</sup>.
- ψ f. 39<sup>[l]</sup>.

---

G « nos » biffé et remplacé par « religieux » dans l'interligne. | H « par » biffé et remplacé par « aux fraictz » dans l'interligne. | I « monastere » biffé et remplacé par « Mont » dans l'interligne. | J Un mot illisible a été biffé et remplacé par « enchasséz » dans l'interligne.

*recherches* (ch. 43 § 128, n° 5). [i]. Dans l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 6), Thomas Le Roy décrit la châsse, ce que ne faisait pas Jean Huynes (*HG*, tr. 4, ch. 14, n° 8). [j]. Si l'on suit dom Jacques Dubois, Thomas Le Roy décrit ici une châsse qui contenait plusieurs reliques identifiées en 1396 comme en témoigne l'inventaire (Avranches BM, 213) : « Item, in aliis parvis jocalibus sunt iste reliquie beatorum Martini episcopi et confessoris et alie ejusdem reliquie, de cruce Domini, de sepulchro Domini, de vestimento Domini, Jacobi apostoli, sancti Tymothei, Laurentii martiris, Marcelli pape et martiris, Johannis apostoli, Eusebii episcopi et confessoris, Victuri episcopi et confessoris, Supplicii episcopi et confessoris, sancte Felicitatis, sancte Agnetis, sancte Columbe, sancte Teclae, virginum et martirum. Hic sunt eciam patrocini quorum non || inveniuntur nomina pro vetustate. Ista reponuntur in uno reservatorio corporalium, scilicet de istis tribus clausulis sic ligatis » (Dubois (éd.) 1967a, 528). L'église Notre-Dame de Nogent-le-Rotrou conserve quant-à-elle, un authentique montois sur parchemin donnant le texte suivant (dont le texte peut être rattaché de la citation précédente) : « ...sancti Patri. – Sancti Martini. De spungio Domini. De capillis sancti Medardi. Sancte Felicitatis. Sancte Agnetis. Sancte Columbe. Sancte Teclae. De cruce Domini. De sepulchro Domini. De vestimento

Domini. Et incenso de basilica sancti Petri Rome » (Dubois (éd.) 1967a, 528). [k]. Ce paragraphe est directement tiré du texte de Jean Huynes (*HG*, tr. 4, ch. 14, n° 5). Dans l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 4), Thomas Le Roy décrit la châsse un peu plus précisément qu'ici et surtout plus que son prédécesseur. [l]. Manuscrit perdu. [m]. Sur la donation d'Oudin Bouette, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 41). [n]. La relique occupe un paragraphe de l'Inventaire de 1396 (Avranches BM, 213, f. 161r) : « Item, in una alia capsula supra revestiarium et retro altare sancti Michaelis in una alia capsula et in pulchra capsula magna super majus altare, majora ossamenta corporis beati Auberti, quondam fundatoris nostri, et in aliis locis in domo sunt multe reliquie, de quibus nimis profunda indagatio periculosa est, etiam justis et probis viris ; nam pro legitur in antiquis istius sancti loci miraculis, unus, licet orationibus, elemosinis et jejuniis premunitus et preusus, vel forte nimis de sua justicia presumens tali archa-norum divinarum inspectione facta, die sequenti mortuus est justo Dei justicio ; licet nobis occulto, ideo, etc. » (Dubois (éd.) 1967a, 550). L'église Notre-Dame de Nogent-le-Rotrou conserve le plus ancien (XI<sup>e</sup> s.) authentique montois sur parchemin : « Hoc in loculo requiescit corpus beati Auberti episcopi et confessoris urbis Abrincatensis » (Dubois (éd.) 1967a, 551). Jean Huynes

i. Doublon sur le manuscrit.

Dubois 1967a, 536, n° 8 C. 3. Sur la relique de sainte Celumne, voir notamment Dubois 1967a, 559, n° 18A. 4. Dom Jacques Dubois voit dans cette châsse le coffre des reliques de saint Martin décrit dans l'Inventaire des reliques de 1396 ; voir Dubois 1967a, 528-530, n° 5. 5. Sur la relique du corps de saint Aubert, voir notamment Dubois 1967a, 550, n° 16.

Item. Le chef dudit saint Aubert<sup>6</sup> enchassé à part dans un beau vase d'argent doré fait en pyramide ou façon de dosme, et un beau crystal est au devant du trou que luy fit saint Michel au costé dudit chef lors qu'il luy commanda d'aller<sup>K</sup> bastir une eglise sur ce Mont l'an 708. Bernard<sup>[o]</sup>, qui fut fait<sup>L</sup> 13<sup>e</sup> abbé du Mont Saint-Michel<sup>M</sup>, l'an 1131, fit faire ladite enchasseuse<sup>ii</sup> [p].

Item. Un brachet<sup>iii</sup> d'argent doré et orné de plusieurs pierreries dans lequel sont des reliques du bras<sup>7</sup> dudit saint Aubert<sup>[r]</sup>. Ledit Oudin Bouette a fait faire ledit brachet<sup>[s]</sup>. On avoit de coutume anciennement lors qu'on vouloit assurer quelque chose de grande consequence de mettre la main sur ce bras et de jurer de ce qu'on promettoit ou qu'on asseuroit pour en tesmoigner la verité<sup>[t]</sup>.

Item. Du bois de la vraye croix de nostre Seigneur ; de l'esponge ; de sa couronne d'espines ; de ses vestements et de son berceau ; du voile et des cheveux de la sacrée vierge, sa mere ; des reliques de sainte Anne, mere de la sainte Vierge ; de la verge et des reliques d'Aaron, prophete ; de saint Simon le Juste ; des apostres saint Pierre et saint Paul ; de saint André, Jacques le Mineur, Thomas ; Philipe ; Barthelemy ; Simon, Thadée, et Luc, tous apostres, etc. Du vestement de saint Jean l'evangeliste ; des reliques des saints innocents, des saints martyrs Estiennes, Laurent, Vincent, Anastase, Adrien, Hyppolite, Marcel, Blaise<sup>N</sup>, Christofle, Justin, presbtre, Marius, Marthe, Cosme et

---

K « de venir » biffé et remplacé par « d'aller » dans l'interligne. | L « qui fut fait » ajouté dans l'interligne. | M « qui en » biffé après « Saint-Michel ». | N « Chrystophe » biffé après « Blaise ».

dans son texte sépare l'information dans deux paragraphes distincts : l'un consacré à la relique (HG, tr. 4, ch. 14, n° 6) et l'autre au reliquaire (HG, tr. 4, ch. 14, n° 4). Les informations données ici par Thomas Le Roy peuvent en être issues mais il ajoute une information : l'intervalle de temps entre le décès de l'évêque et le culte des reliques. Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 1). [o]. C'est dans le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 179v), qu'est dit que Bernard fit faire le reliquaire : « Fecit et vas optimum ex auro et argento in quo posuit caput sancti Auberti ». Dans *Les Curieuses recherches*, Thomas Le Roy consacre également un paragraphe au reliquaire (ch. 14 § 2). [p]. La relique occupe un paragraphe de l'inventaire de 1396 (Avranches BM, 213, f. 161r-v) : « Item habemus nobile caput beati Auberti Abrincensis

episcopi ubi remanet vestigium digito beati Michaelis sibi impressum pro acceleranda istius sancti loci scripturis et hystoriis, et maxime in legenda ipsius beati confessoris Auberti, de qua diffusius patet in sequentibus quomodo inventa sunt » (Dubois (éd.) 1967a, 555-556). Dans l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 2), Thomas Le Roy transcrit l'inscription qu'il a lue sur le reliquaire. [q]. Manuscrit perdu. [r]. Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 3). [s]. Sur le reliquaire fait par Oudin Bouette, voir aussi *Les Curieuses recherches*, (ch. 32 § 43). [t]. Les informations de cette dernière phrase ne se trouvent pas dans *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 3, ni dans *L'histoire générale de l'abbaye* de Jean Huynes (HG, tr. 4, ch. 14, n° 18 et ch. 15, n° 12) ; on les trouve en revanche dans

**ii. Enchasseure** : En français enchasser a pour sens « mettre les reliques dans une châsse » ; le terme enchâssure est recensé à partir du XV<sup>e</sup> siècle comme « objet dans lequel un autre est enchâssé » (FEW, s. 2, p. 310). Jean Huynes, avant notre auteur, l'a traduit par bras (HG, tr. 4, ch. 15, n° 12). **iii. Brachet** : le mot n'est pas recensé dans le FEW sous l'étymon *brachium* (FEW, s. v. *brachium* (t.

6. Sur le chef de saint Aubert, voir notamment Dubois 1967a, 555-558, n° 17. Dubois 1967a, 554-555, n° 16C.

7. Sur le bras de saint Aubert, voir notamment

RR f. 154<sup>[u]</sup> et 159<sup>[v]</sup> et 160<sup>[w]</sup>.

Damian, Nerée et Achillée ; des trois enfans ; des quarante martyrs ; des confesseurs Damase et Nicolas, de sainte Marie Magdelaine, des saintes vierges Agnes, Agathe, Luce, Praxede, Hellene, Restituë, Candide et Bibiane<sup>8</sup>. Ces saintes reliques<sup>o</sup> furent envoyez au commencement de la fondation de cette eglise, par un pape on ne sçait point son nom<sup>[x]</sup> ; les manuscrips du monastere ne le disent point. Ledit frere Oudin Bouette cy-dessus fit<sup>p</sup> enchasser les dites reliques l'an 1475 dans un reliquaire d'argent doré, fait en façon d'autel, d'un pied de hauteur et de trese pouces de longueur et de demy pied de large<sup>[y]</sup>. Il est fort beau ; il y a une pierre de porphyre au devant et les noms des dites saintes reliques sont gravez dessus en latin commençant ainsy : *In hoc altari continentur istæ reliquiæ, etc.*<sup>[z]</sup>.

O « reliques » ajouté dans l'interligne. | P « faire le A » biffé après « fit ».

l'Inventaire du Trésorier (Avranches BM, 248, n° 36) qui devait avoir une source identique à Thomas Le Roy, peut-être celle indiquée ici en marge « ψ f. 39 ». Dom Jacques Dubois valide ce témoignage par des actes de Robert de Torigni. On lit en effet dans le Cartulaire (Avranches BM, 210, f. 116r) : « per brachium sancti Auberti posuerunt super altare sancti Michaelis » (Delisle (éd.) 1873, 255, n° I) et encore dans Avranches BM, 128, f. 284v (acte daté de 1155) : « se amplius non posse tenere, per brachium sancti Autberti Sancto Michaeli super ipsius altare reddidit » (Delisle (éd.) 1873, 262, n° II). [u]. Passage non identifié. [v]. **Avranches BM, 213, ff. 158v-159r** : « Primo, in uno altari invenitur sic scriptum : In hoc altari parvo marmoreo continentur iste reliquie : primo de ligno Crucis Domini nostri Jhesu Christi, de spongia et corona ejusdem, de vestimento et de cunabulo ipsius Christi, de velo et capillis Beate Marie Virginis, matris Domini, et de reliquiis beate Anne Matris ejus, de virga et de reliquiis Aaron prophete, Symeonis justii, Apostolorum Petri et Pauli, Andree, Jacobi minoris, Thome, Philippi. Bartholomei, Symonis, Thadei, Luce, de vestimento Johannis evangeliste, de reliquiis sanctorum Innocentium, sanctorum martirum Stephani, Laurentii, Vincentii, Anastasii, Adriani, Ypoliti, Marcelli, Blasii, Christophori, Justini presbiteri, Marie, Marthe, Cosme et Damiani, Nerei et Achillei, Trium Puerorum, confessorum Damasi. Nicholai, et sanctarum Virginum Agathe, Lucie, Praxedis, Helene, Restitute, Candide, Bibiane, et sancte Marie Magdalene, sicut apparet in littera antiqua sculta || in cupro circumcirca latere ipsius altaris. Et dicitur istud altare a Sede apostolica in prima doctatione istius ecclesie visis tot et tantis signis et miraculis, devote fuisse transmissum. » (Dubois (éd.) 1967a, 520). [w]. **Avranches BM, 213, f. 160r** : « Item

de ligno Domini, de subdario, de tunica sancte Marie, de capillis Marie Magdalene, sancti Johannis Baptiste, sancti Martini, sancti Germani, sancti Sansonis, sancti Audoeni, sancti Vedasti, sancti Amandi, sancti Basili, sancti Nichasii, dextra os, sicut apparet in cedulis in dicto coffecto dum reliquiis repertis » (Dubois (éd.) 1967a, 533). Ces reliques étaient en 1396 dans un autre reliquaire que celui des reliques de la citation précédente. Nous n'avons pu trouver pour quelle raison Thomas Le Roy ajoute ces noms à cette mention, mais si les noms qu'il ajoute sont absents de cette citation (f. 159), on les trouve dans un autre paragraphe (Avranches, BM, f. 160). Le mélange pourrait avoir eu lieu quand Oudin Bouette a réalisé une nouvelle châsse à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. [x]. Sur l'envoi des reliques par le pape anonyme, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 11). [y]. Sur le reliquaire de 1475, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 42). [z]. Les informations de ce paragraphes sont très proches du texte de Jean Huynes (*HG*, tr. 4, ch. 15, n° 13), qui avait transcrit l'inscription du reliquaire ; on pourrait penser que Thomas Le Roy s'est contenté de traduire son prédécesseur. Cependant, comme le note dom Jacques Dubois, Jean Huynes avait utilisé le mot « vase » pour désigner le reliquaire ; Thomas Le Roy rétablit « reliquaire [...] fait en façon d'autel », correspondant mieux à la réalité qu'ils avaient sous les yeux et montrant par la même occasion que Thomas Le Roy, même quand il semble réutiliser la matière de son prédécesseur, vérifie les informations. Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 17).

8. Sur l'ensemble de ces reliques, voir notamment Dubois 1967a, 520-523, n° 1.

Item. Le chef de saint Innocent martyr<sup>9</sup>, compagnon de saint<sup>Q</sup> Maurice capitaine 8  
de la legion Thebaine<sup>[ab]</sup>. Il fut apporté de Lombardye<sup>R</sup> en ce monastere l'an 1033 par  
Suppo, 7<sup>e</sup> abbé de ce Mont Saint-Michel<sup>[ac]</sup>. Ledit Oudin Bouette, vers le mesme temps 8 f 183<sup>[aa]</sup>.  
1475<sup>S</sup>, le fit enchasser en un vase d'argent doré à demy corps, pesant seise marcs. Quoy  
qu'il soit dit que cet Oudin Bouette ait fait<sup>T</sup> faire tous ces reliquaires à ses deppends,  
il faut pourtant sçavoir qu'ils estoient auparavant enchassez bien richement et qu'il  
s'est servy des anciennes matieres pour en faire celles qui se voyent à present<sup>[ad]</sup>. Car  
Robert du Mont avoit fait faire une belle chasse d'argent, etc. aux reliques du corps  
de saint Aubert, comme il appert en son supplément<sup>[ae]</sup> l'an 1058<sup>10</sup>. *Robertus abbas*,  
dit-il, *sancti Michaelis, etc. meliorans auro et argento quædam antiqua in capsâ sancti*  
*Auberti; invenit in ea ossa ipsius sancti, excepto capite quod per se reservatur in eadem*  
*ecclesia in vase argenteo, etc.* le reste<sup>[af]</sup>

||<sup>F. [54v]</sup> Item deux costes de saint Agapit<sup>11</sup>, martyr, et de la chair de son esthommac, furent 9  
apportéz en ce monastere par l'abbé Suppo, Lombard<sup>U</sup>, venant prendre possession de  
cette abbaye l'an 1033 cy-dessus<sup>[ag]</sup>. Ces saintes reliques guerissent la fiebvre comme  
aussy celles de saint Aubert, plusieurs ont recouvert leur santé pour les<sup>V</sup> avoir venerées  
et invoqué les saintz susdits. Ce saint Agapit souffrit le martyre en l'âge de 15<sup>e</sup> ans<sup>W</sup>  
sous l'empereur Aurelien. L'an 1165, Robert de Thorigny, dit Robert du Mont, 15<sup>e</sup> abbé  
de ce lieu, fit mettre les dites reliques en un petit coffret d'argent, orné de quelques  
christaux, comme il est encore à present<sup>[ah]</sup>.

Q « Martin » biffé après « saint ». | R « de Lombardye » ajouté dans l'interligne. | S « 1475 »  
ajouté dans l'interligne. | T « fait » ajouté dans l'interligne. | U « cy dessus » présent  
dans l'interligne après « Lombardye », biffé. | V « ve » biffé après « les ». | W « ans »  
ajouté dans l'interligne.

[aa]. Manuscrit perdu. [ab]. Cette relique était men-  
tionnée dans l'Inventaire des reliques de 1396 (Avranches BM,  
213, f. 161r) : « Item in uno jocali isto minori et magis rotundo,  
ambobus cupreis et deauratis, et ibidem de die quasi continue  
quiescentibus, habetur caput sancti Innocentii martyris, de  
sociis sancti Mauricii, ut patet in legenda » (Dubois (éd.) 1967a,  
560). [ac]. Sur les reliques apportées par Suppon, voir aussi  
*Les Curieuses recherches* (ch. 8 § 2). [ad]. Sur le reliquaire  
d'Oudin Bouette, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 §  
40). [ae]. On trouve en effet mention du chef de saint  
Innocent dans la *Chronique* de Robert de Torigni (Avranches  
BM, 159, ff. 215v-216r) : « Robertus, abbas Montis, in quodam  
brachio auro et argento optime parato jussit reponi reliquias  
sancti Laurentii, scilicet os brachii quod eschinum vocant, et alia  
quattuor minora ossa ejusdem martyris; sicuti antea reposuerat  
in quadam cuppa, intus et extra deaurata, caput Innocentii, socii

sancti Agapiti martyris, scilicet carnem cum costis quattuor,  
Suppo abbas Montis a monasterio Sancti Benigni Fructuariensis,  
ubi prius fuerat abbas, et prece et precio ad monasterium Sancti  
Michaelis adportavit. Est autem Fructuariense monasterium in  
Langobardia, in episcopatu Vercellensi. » (Delisle (éd.) 1872,  
358). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 18). [af].  
Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n°  
7). [ag]. Sur les reliques apportées par Suppon, voir aussi  
*Les Curieuses recherches* (ch. 8 § 2). [ah]. La source de  
Thomas Le Roy est la *Chronique* de Robert de Torigni (Avranches  
BM 159, ff. 215v-216r) « Robertus, abbas Montis, in quodam  
brachio auro et argento optime parato jussit reponi reliquias  
sancti Laurentii, scilicet os brachii quod eschinum vocant, et alia  
quattuor minora ossa ejusdem martyris; sicuti antea reposuerat  
in quadam cuppa, intus et extra deaurata, caput Innocentii, socii  
sancti Mauricii. Praedictas reliquias et partem corporis sancti

9. Sur le chef de saint Innocent, voir notamment Dubois 1967a, 560-561, n° 19. 10. C'est sous l'année 1165 qu'on trouve  
mention de ce reliquaire dans la *Chronique* de Robert de Torigni (Delisle (éd.) 1872, 358). 11. Sur les reliques de saint Agapit,  
voir notamment Dubois 1967a, 547-549), n° 14.



10°

Item, un ossement notable du bras de saint Laurent<sup>12</sup>, martyr, enchassé l'an 1623 par le soin des religieux de la congregation de Saint-Maur, dans un brachet d'argent avec la main de bois peint ; ladite relique fut pareillement apportée par ledit Suppo l'an que dessus<sup>[ai]</sup>. Ledit Robert du Mont la fit accomoder et enchasser comme les autres apportées par ledit Suppo. Il l'asseure en son *Supplement*<sup>[aj]</sup> à Sigebert l'an 1165 en ces formes : *Robertus abbas Montis, in quodam brachio auro et argento optime parato jussit reponi reliquias sancti Laurentii scilicet brachii quod Eschinem vocatur, et alia quatuor minora ossa ejusdem martyris, sicuti antea reposuerat in quadam cuppa intus et extra de aurata caput sancti Innocentii socii sancti Mauritii. Prædictas reliquias, et partem corporis sancti Agapiti martyris, scilicet carnem cum costis quatuor, Suppo abbas Montis Sancti Michaelis in periculo maris, a monasterio Sancti Benigni Fructuariensis, ubi prius fuerat abbas, et prece et pretio ad monasterium Sancti<sup>x</sup> Michaelis adportavit. Est autem Fructuariense monasterium in Lombardia in episcopum Vercellensi. Haec illé Robertus. Il n'y a<sup>y</sup> plus que deux costes de saint Agapit en ce monastere, le surplus a esté donné par ces religieux autrefois à des particuliers<sup>[ak]</sup>.*

11°

Item, un grand et<sup>z</sup> notable ossement du bras de sainte Agnes<sup>13</sup>, vierge et martyre, lequel fut apporté de la chapelle du roy de Cycile<sup>14</sup> et donné au monastere l'an 1184 par Thomas Bruni, chancelier dudit roy. Robert du Mont le fit enchasser en un brachet d'or et d'argent, avec des pierreries pretieuses, où il est à present, et fit mettre avec des reliques de sainte Agathe vierge et martyre et fit le tout graver et escrire sur ledit brachet<sup>[al]</sup>.

---

X « Mich » biffé après « sancti ». | Y « Nous n'avons » biffé et remplacé par « Il n'y a » dans l'interligne. | Z « grand et » ajouté dans l'interligne.

Agapiti martyris, scilicet carnem cum costis quattuor, Suppo abbas Montis a monasterio Sancti Begnigni Fructuariensis, ubi prius fuerat abbas, et prece et precio ad monasterium Sancti Michaelis adportavit. Est autem Fructuariense monasterium in Langobardia, in episcopatu Vercellensi. » (Delisle (éd.) 1872, 358) ; voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 14). L'Inventaire des reliques de 1396 (Avranches BM, 213, f. 161r) quant à lui consacre un paragraphe à saint Agapit : « Item, in uno pulchro scrinio argenteo cum quibusdam rosulis, firmante in tribus locis cum lingulis, sunt coste sancti Agapiti martyris, unde febricitantes potantes de vino in quo et quo valenti restituuntur sanitati, et, cum hoc de multis pulchris reliquiis, ossamentis aliisque quarum noticia aliqui per obscuri traditur ; attamen nichil minus cessat dignitas predictorum » (Dubois (éd.) 1967a, 547). Il semble que Thomas Le Roy n'ait pas lu ce passage [ai]. Sur les reliques apportées par Suppon, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 8 § 2). [aj]. Avranches

BM, 159, ff. 215v-216r (Delisle (éd.) 1872, 358). [ak]. La source de Thomas Le Roy est la *Chronique* de Robert de Torigni, mais on trouve également mention de la relique de saint Laurent dans l'Inventaire des reliques de 1396 (Avranches BM, 213, f. 161v) : « Item in uno brachio ibidem posito, habetur unum ossium brachii sancti Laurentii martyris sanctissimi, quod apportavit ab urbe Romana abbas R. quando venit primus intus » (Dubois (éd.) 1967a, 561). Sur cette relique, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 39). [al]. Sur le reliquaire, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 38). Dans l'Inventaire des reliques de 1396 (Avranches BM, 213, f. 161v), la relique de sainte Agnès est rassemblée avec celle de sainte Agathe : « Item, in uno alio brachio sanctarum virginum et martirum Agnetis et Agathe » (Dubois (éd.) 1967a, 562). Sur cette relique, voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 41)

12. Sur le bras de saint Laurent, voir notamment Dubois 1967a, 561-562), n° 20. 13. Sur les reliques de sainte Agnès, voir notamment Dubois 1967a, 562-563, n° 21. 14. Il s'agit de Roger II de Sicile, mort le 26 février 1154 (Dubois 1967a, 562).

Item, deux espines de la couronne de nostre Seigneur donnée l'an 1311 à cette eglise par Philippe le Bel<sup>15</sup>, roy de France, y estant venu en pelerinage comme il a esté dit, et l'an 1427, elles furent enchassée aux fraictz de frere Radulphe Priout, prieure claustral de ce monastere et prieur du prieuré de Saint-Victeur du Mans, dans un vase d'argent doré, avec un crystal, le tout supporté par un ange d'argent doré, haut de deux piedz environ, et fit graver la datte dessus<sup>[ap]</sup>, le 7 septembre dudit an 1427<sup>[aq]</sup>. 12<sup>e</sup>  
R7<sup>[am]</sup> et R8<sup>[an]</sup> et Θ1<sup>[ao]</sup>.

Item, une croix très apparente du bois de l'adorable croix sur laquelle nostre sauveur Jesus-Christ a voulu mourir pour nostre redemption<sup>AA</sup>, que ledit roy Philippe le Bel<sup>16</sup> donné à ce monastere l'an 1311 cy-dessus, laquelle ledit frere Radulphe Priout, fit pareillement enchasser le 25<sup>e</sup> novembre, dite année de 1427, dans une croix d'argent doré, haute d'un pied et demy environ, supportée entre les bras d'une sainte Helene, haute de deux pieds<sup>[at]</sup>. Cette image pese douse marcs d'argent<sup>[au]</sup>. 13<sup>e</sup>  
R7<sup>[ar]</sup> et Θ1<sup>[as]</sup>.

Item, une autre croix très notable du bois de la mesme croix de nostre Seigneur<sup>17</sup>, laquelle partie fut autrefois envoyée de Constantinople à Charles 6<sup>e</sup><sup>[ax]</sup>, roy de France, et l'an 1395, ledit Charles, estant en ce Mont, la donna avec le vase qui le contient, qui est d'argent doré, en façon de livre, de 5 pouces de hauteur et trois pouces de largeur<sup>[ay]</sup>. Pierre Le Roy, 29<sup>e</sup> abbé de ce monastere, obtint ce riche present de sadite majesté<sup>[az]</sup>. 14<sup>e</sup>  
I f. 85<sup>[av]</sup> ; T f. 453<sup>[aw]</sup>.

---

AA « enchassé dans » biffé après redemption.

[am]. Il est bien mention dans l'Obituaire (**Avranches BM, 215, f. 172r**) de Radulphe Priout, mais sans que soit évoqué l'ouvrage ici décrit. [an]. **Avranches BM, 214, uc 4, p. 336** : « Anno d(omi)ni m<sup>o</sup> ccc<sup>o</sup> x<sup>o</sup>i beata p(er)egrinat(i) o(n)je venit ad Mo(n)te(m) S(an)cti Michaelis in p(er)ic(u)lo maris d(omi)n(u)s rex Francorum no(m)i(n)atus pulcher Philippus & obtulit maiori altari b(eat)i Michael(is) archa(n)g(e)li imaginem aurea(m) maiori b(eat)i Michael(is) [...] & vna(m) capella(m) de sancto [...] eius a(n)i(m)a & o(mn)i(u)m benefactorum praedicti loci requiesca(n)t in pace a(n)i(m)e ». [ao]. Manuscrit perdu. [ap]. Sur le reliquaire donné par Radulphe Priout, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 48). [aq]. Outre les additions de 1344 (**Avranches BM, 214, uc 4, p. 336**) mentionnées en marge, l'Inventaire des reliques de 1396 (**Avranches BM, 213, f. 161v**) mentionne également les dons du roi Philippe Le Bel : « Item, in una corona de spinis vel de juncis marinis corone preciose Jhesu Christi salvatoris nostri, de dono illustris Francorum regis Philippi, cum magna portione ligni sancte crucis, qui dedit ymaginem beati Michaelis deauratam et multa bona. Deus sibi retribuatur » (Dubois (éd.) 1967a, 563). Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n<sup>o</sup> 9). [ar]. **Avranches BM, 215,**

**f. 172r** : « VII kl [decembris] [...] hac die fr(ater) radulph'us p(ri)out ded(it) nob(is) XXX scuta auri [...]. Ite(m) ymagine(m) s(anc)tæ Helenæ arge(n)tea(m) & de aurata(m) porta(n)te(m) cruce(m) i(n) q(ua) e(st) pars s(an)c(t)æ c(ru)cis. Q(ua) ymago e(st) ponderis XII marchos arge(n)ti ». [as]. Manuscrit perdu. [at]. Sur le reliquaire donné par Radulphe Priout, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 49). [au]. Dans l'Inventaire des reliques de 1396 (**Avranches BM, 213, f. 161v**), on trouve aussi mention des dons du roi Philippe Le Bel : « Item, in una corona de spinis vel de juncis marinis corone preciose Jhesu Christi salvatoris nostri, de dono illustris Francorum regis Philippi, cum magna portione ligni sancte crucis, qui dedit ymaginem beati Michaelis deauratam et multa bona. Deus sibi retribuatur » (Dubois (éd.) 1967a, 563). Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n<sup>o</sup> 8). [av]. Manuscrit non identifié. [aw]. Manuscrit non identifié. [ax]. Sur ce don de Charles VI pendant l'abbatit de Pierre le Roy, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 18). [ay]. La description du reliquaire par notre auteur est plus précise que celle de Jean Huynes, qui mentionnait seulement un vase sur lequel était « quelques caractères grecs » (cf. *HG*, tr. 4, ch. 14, n<sup>o</sup> 11). [az]. Dans l'Inventaire des reliques de 1396

15. Sur les dons de Philippe le Bel, voir notamment Dubois 1967a, 563-564, n<sup>o</sup> 22. 16. Sur les dons de Philippe le Bel, voir notamment Dubois 1967a, 563-564, n<sup>o</sup> 22. 17. Sur la relique de la croix donnée par Charles VI, voir notamment Dubois 1967a, 570-571, n<sup>o</sup> 29.

- 15<sup>e</sup> Item, une partie du marbre<sup>18</sup> sur lequel saint Michel s'apparut au Mont Gargan, que saint Aubert premier fondateur de cette eglise envoya querir par<sup>AB</sup> ses chanoines<sup>[ba]</sup> ; après la ||<sup>F. [55R]</sup> après la construction de ladite eglise, comme il a esté dit. L'an 1459, frere Pierre Toustain, moine de ce monastere et prieur de Saint<sup>AC</sup>-Martin de Villamers, le fit enchasser en un vase d'argent doré, supporté par un ange aussy d'argent doré, haut de deux pieds environ, et fit mettre<sup>[bc]</sup> la datte dessus<sup>[bd]</sup>.
- Cy-devant page 2<sup>e</sup><sup>[bb]</sup>.
- 16<sup>e</sup> Item, un morceau de voile<sup>19</sup> que le mesme saint archange avoit laissé au mesme temps qu'il s'apparut audit Mont Gargan, qui fut<sup>AD</sup> apporté avec la piece de marbre cy-dessus<sup>[be]</sup>. L'an 1413, frere Nicolas Guernon<sup>[bf]</sup>, prieur claustral de ce monastere, le fit enchasser en un cœur d'argent doré, porté par un ange de mesme, haut environ de deux pieds, et fit graver la datte dessus<sup>[bg]</sup>.
- 17<sup>e</sup> Item, une dent de saint Nicolas<sup>20</sup>, evesque de Mire et confesseur. L'an 1413, le 6<sup>e</sup> decembre, ledit frere Nicolas Guernon fit enchasser cette dent dans un petit vase d'argent, supporté par un<sup>AE</sup> image dudit saint, aussi d'argent, haute d'un pied, et fit graver la datte dessus<sup>[bi]</sup>.
- R7<sup>[bh]</sup>.

---

AB « de » biffé après « par ». | AC « Saint » ajouté dans l'interligne. | AD « fut » ajouté dans l'interligne. | AE Sic.

(Avranches BM, 213, f. 162r), on trouve aussi mention de la relique de la croix donnée par Charles VI : « Item, in uno jocali quadrato cum quatuor parvis atriolis est una magna et apparens precia de ligno sancte Crucis Domini, ibidem etiam posita fuit pecia nobis isto anno nonagesimo quinto, a nobilissimo rege Francorum per dominum abbatem nostrum, amore capelle sue, cum aliquis reliquiis sanctorum transmissa, unde possunt ornari et muniri pulchre cruces que in solemnibus ad processiones deferuntur, maxime prelato presente Isti et omnes alii intercedant pro nobis ad Dominum qui vivit et regnat sine fine. Amen » (Dubois (éd.) 1967a, 570). Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 22. [ba]. Thomas Le Roy raconte la quête des reliques dans *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 5). [bb]. HA, ch. 1, 1. [bc]. Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 39 § 2), Thomas Le Roy copie l'inscription apposée par Pierre Toustain. [bd]. Dans l'Inventaire des reliques de 1396 (Avranches BM, 213, f. 162r), on trouve aussi mention du marbre du Mont Gargan : « Item pars marmoris supra quod stetit beatissimus archangelus in Monte Gargano, etc., ut plenius patet ex scripturis intus reservatis » (Dubois (éd.) 1967a, 567). Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 11). [be]. Thomas Le Roy raconte la quête des reliques dans *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 5). [bf]. Sur

le reliquaire que Nicolas Guernon fit façonner, voir *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 15). [bg]. Dans l'Inventaire des reliques de 1396 (Avranches BM, 213, f. 162r), on trouve aussi mention du voile du Mont Gargan : « Item portio notabilis pallioli in descensu beati archangeli a paradiso allati et supra unum altare in ecclesia in signum dedicationis ipsius ecclesie ibidem relictis » (Dubois (éd.) 1967a, 568). Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 10). [bh]. **Avranches BM, 215, f. 172v** : « VIII id(us) [decembris] Nicholai e(piscop)i hac die N G(uer)no(n) p(r)or h(u)i(us) loci dedit huic mo(na)st(er)io [...] ymagine(m) arge(n)tea(m) tene(n)te(m) de(n)te(m) s(an) c(t)i Nicolay ». [bi]. Même si la source de Thomas Le Roy est l'obituaire, l'Inventaire des reliques de 1396 (Avranches BM, 213, f. 160v), mentionnait déjà la dent de saint Nicolas : « Item, in una parva piscide eburnea, est unus dentium beati Nicholay episcopi et in alia modius majori sunt Agnus Dei, in quibus sunt preciose reliquie, ut patet scriptum supra unum eorum, dedit dominus de Plesseyo » (Dubois (éd.) 1967a, 544). Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 11).

18. Sur le marbre du Mont Gargan, voir notamment Dubois 1967a, 567-568, n° 26. 19. Sur le voile du paradis, voir notamment Dubois 1967, 568-569, n° 27. 20. Sur la dent de saint Nicolas, voir notamment Dubois 1967a, 544-545, n° 11.

Item, un petit ossement de saint Exupere<sup>21</sup>, enclos dans un petit reliquaire d'argent, 18  
avec un crystal haut de demy pied, fait en façon d'une éguilles de clocher<sup>[bj]</sup>.

Item, une petite relique de sainte Opportune<sup>[bk]</sup>, vierge, qui vescu<sup>AF</sup> au diocèse de 19  
Seéz en Normandie, et une autre de sainte Euphrosine<sup>22</sup>, aussi vierge, qui<sup>AG</sup> vescu<sup>t</sup>  
en Alexandrie, d'où<sup>AH</sup> fut envoyé à ce monastere<sup>AI</sup> cette relique, par un abbé de ces  
quartiers là nommé Theodose ; on ignore le temps. Le tout ensemble est<sup>AJ</sup> enchassé  
dans une bouette<sup>AK</sup> d'argent de trois pouces de diæmettre et autant de hauteur<sup>[bl]</sup>.

Item, des reliques des saints apostres<sup>AL</sup> Thomas et Luc<sup>23</sup>, dans une petite bouette 20<sup>e</sup>  
d'argent doré, de quatre pouces de diæmettre, en parfaite rondeur<sup>[bm]</sup>.

Item, des reliques de saint Georges<sup>24</sup>, martyr, dans un reliquaire d'argent doré, fait 21<sup>e</sup>  
en façon de chandelier, haut de sept pouces<sup>[bn]</sup>.

Item, un morceau d'une des costes de de<sup>iv</sup> saint Yves<sup>25</sup>, confesseur et advocat des 22<sup>e</sup>  
pauvres, enchassé dans un reliquaire d'argent, porté par un<sup>AM</sup> image dudit saint,  
aussi d'argent, haute de cinq pouces. L'an 1363, le bien heureux Charles de Chastillon,  
surnommé de Bloys, conte de Ponteuze en Bretagne armorique, apporta cette sainte  
relique en ce monastere de saint Michel, à pied et piedz nudz depuis Rennes, et la  
presenta sur l'autel du saint archange, avec plusieurs riches ornements. Ce Charles

---

AF « native » biffé et remplacé par « qui vescu » dans l'interligne. | AG « qui » ajouté  
dans l'interligne. | AH « d'où » biffé après le même. | AI « que » biffé après « monas-  
tere ». | AJ « est » ajouté dans l'interligne. | AK le « u » de bouette est ajouté dans  
l'interligne. | AL « au d » biffé après « apostres ». | AM Sic.

[bj]. Thomas Le Roy décrit une relique qui ne figure pas dans d'autres manuscrits, tout juste sa présence est-elle mentionnée dans le texte de Jean Huynes (*HG*, tr. 4, ch. 14, n° 27) ; voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 12). [bk]. La relique de sainte Opportune n'est pas nommée dans l'Inventaire de 1396. [bl]. Dans l'Inventaire des reliques de 1396 (Avranches BM, 213, f. 160r), seule la relique de sainte Euphrosine est mentionnée : « Item de sancta Eufrosina nobis missa a Theodosio abbate in Alexandria » (Dubois (éd.) 1967a, 544). Les reliques des deux saintes sont déjà rassemblées

selon Jean Huynes (*HG*, tr. 4, ch. 14, n° 14), mais il élude le texte de l'Inventaire de 1396. Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 13). [bm]. Thomas Le Roy signale une relique qui n'est pas décrite dans l'Inventaire de 1396. Jean Huynes (*HG*, tr. 4, ch. 14, n° 15) avait cité les deux reliques mais sans décrire le reliquaire ; cf. l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 15). [bn]. Jean Huynes (*HG*, tr. 4, ch. 14, n° 37) cite la présence de la relique de saint Georges, mais ne décrit par le reliquaire. Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 16).

iv. Doublet présent sur le manuscrit.

21. Sur la relique de saint Exupère, voir notamment Dubois 1967a, 575, n° 31F. 22. Sur les reliques de sainte Opportune et sainte Euphrosine d'Alexandrie, voir notamment Dubois 1967a, 537, n° 8E. 23. Sur les reliques de saint Thomas et saint Luc, voir notamment Dubois 1967a, 573, n° 31C. 24. Dom Jacques Dubois fait une hypothèse d'identification de cette relique avec celle décrite dans l'Inventaire de 1396 (Avranches BM, 213, f. 160v) : « Item, in alia piscide etiam eburnea [...] beati Georgii [...] » (Dubois 1967a, 545-546, n° 12). 25. Sur la statue reliquaire de saint Yves, voir notamment Dubois 1967a, 543-544, n° 10A.

estoit pere d'Henry, depuis duc de Pintheure<sup>26</sup> ou Pouteure ; les dattes et memoires cy-dessus y sont gravéz<sup>[bo]</sup>.

- 23<sup>e</sup> Item, une dent de de l'apostre saint Mathieu, avec une parcelle des vestements de la glorieuse vierge et de saint Denys<sup>27</sup>, dans un reliquaire d'argent doré, fait en façon de candelabre à six branches, haut d'un pied, quatre pouces<sup>[bp]</sup>.
- 24<sup>e</sup> Item, des ossements de saint Eustache<sup>28</sup>, martyr, dans un reliquaire<sup>[bq]</sup> d'argent long de demy pied, et porté sur un pied d'estail, aussi d'argent, le tout haut de neuf pouces<sup>[br]</sup>.
- 25<sup>e</sup> Des saints Fælix et Fælicien<sup>AN</sup>, de sainte Marie Ægyptienne, de sainte Constance, du berceau de nostre Seigneur, et de sa robe de pourpre, et de la table sur laquelle il celebra la Cene, enchassez dans<sup>AO</sup> un reliquaire d'argent doré, fait en façon de<sup>AP</sup> cyboire, dont la coupe est une agathe fermée d'un couvercle d'argent doré, fait en façon de couronne<sup>29</sup>, haut d'un pied et<sup>AQ</sup> d'un pouce<sup>[bs]</sup>.

---

AN « Hypolite, Saturnin » biffé après « Fælicien ». | AO « cyboire » biffé après « dans ». | AP « cyboire » biffé après « de ». | AQ « demy » biffé après « et ».

[bo]. La venue de Charles de Blois au Mont Saint-Michel est relatée dans les *Curieuses recherches* (ch. 29 § 2) ; dans ce paragraphe, Thomas Le Roy transcrit l'inscription du reliquaire. Cette relique est également décrite dans l'inventaire de 1396 (Avranches BM, 213, f. 160v) : « Et pater ipsius Domini Henrici dedit unam ymaginem argenteam in forma tenentis unam costam sancti Yvonis bene apparentam. Anima ejus requiescat in pace. Amen » (Dubois (éd.) 1967a, 541). Jean Huynes avait déjà repris ce texte dans son inventaire (*HG*, tr. 4, ch. 14, n° 13). Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 21). [bp]. Une dent de saint Matthieu, les vêtements de saint Denis et de sainte Marie sont mentionnés dans l'Inventaire de 1396 (Avranches BM, 213, f. 159r) mais dans un reliquaire différent de celui décrit par Thomas Le Roy : « Item in uno parvo vasculo quadrangulari, inveni scriptum [...] De casula et stola et dalmatica s. Dyonisii cum sanguine ejus, de palio ubi involutum est corpus ejus. De virga Moysi, de dente sancti Mathie. De cingulo sanctae Marie. [...] de calciamentis sancte Marie, de tunica et subdario et capillis sancte Marie » (Dubois (éd.) 1967a, 524). Les parchemins mentionnés dans l'Inventaire de 1396 « inveni scriptum », sont aujourd'hui encore conservés à l'église Saint-Gervais d'Avranches (Dubois 1967a, 524). On lit pour les reliques de saint Denis : « De casula, stola, dalmatica S. Dionysii cum sanguine » ; pour la dent de saint Mathieu : « De

virga Moysi et de dente S. Matthie » ; pour les reliques mariales il y a deux morceaux de parchemin : « Hic continentur reliquie sancte Marie, et cingulo ejus [...] et calciamentis sancte Marie et [...] » et « De tunica et capillis sanctae Mariae » (Dubois (éd.) 1967a, 524). Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 20) Ces reliques ne sont pas mentionnées par Jean Huynes. [bq]. Sur le reliquaire, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 27). [br]. En 1396, deux reliques de saint Eustache sont mentionnées en Avranches BM, 213, f. 160r : « Item in uno coffrecto deaurato, cum alto fastigio cum pointis rotundis cipreis, sunt iste reliquie scilicet unum os pulcherrimum de brachio sancti Eustachii. » (Dubois (éd.) 1967a, 539) et en Avranches BM, 213, f. 160v « Item, in una capsula in sacrario ubi reponitur Corpus Domini, habuntur costae sancti Auberti. Item unum magnum os brachii sancti Eustachii, una cum aliis multis sanctorum ossamentis involutis [...] » (Dubois (éd.) 1967a, 550). Pour dom Jacques Dubois (Dubois 1967a, 540), il s'agit d'une erreur, répétée par Jean Huynes (*HG*, tr. 4, ch. 14, n° 21 et 40), mais corrigée dans les deux inventaires de Thomas Le Roy, celui-ci et celui des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 19). Il reste aujourd'hui un authentique montois en parchemin mentionnant « De sancto Eustachio » (Dubois (éd.) 1967a, 540). [bs]. Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 18).

26. Penthievre. 27. Sur ces reliques, voir notamment Dubois 1967a, 524-526, n° 2. 28. Sur les reliques de saint Eustache, voir notamment Dubois 1967a, 539-541, n° 9. 29. Sur le reliquaire en couronne, voir notamment Dubois 1967a, 527-528, n° 3A.

- Item des cheveux de la glorieuse vierge<sup>30</sup>, enchassés dans une image de la sainte Dame, d'argent blanc, ||f. [55v] haute d'onse pouces. Elle a été achetée l'an 1644 par les religieux de la congrégation de Saint-Maur, établis en ladite abbaye<sup>[bt]</sup>, et leur a coûté cent trente livres tounoiz<sup>[bu]</sup>. 26
- Item, des reliques de saint Barthelemy apôtre, et saint Sebastien, martyr, dans un dosme d'argent, haut de neuf pouces et huit de diamètre. Childebert 2<sup>e31</sup> du nom, roy de France<sup>AR</sup>, quelque temps après la fondation de cette église, étant venu par dévotion la visiter<sup>[bx]</sup>, y donna ces saintes reliques<sup>[by]</sup>. 27<sup>e</sup>  
RR f. 154<sup>[bv]</sup> et 160<sup>[bw]</sup>.
- Item, des saints Germain et Martial<sup>32</sup>, évêques et confesseurs, dans un globe d'argent doré, de cinq pouces de haut et de six de diamètre<sup>[bz]</sup>. 28<sup>e</sup>
- Item des reliques de saint Estienne<sup>33</sup>, prothomartyr, enchassées dans un cœur d'argent doré, de trois pouces de hauteur<sup>[ca]</sup>. 29<sup>e</sup>
- Item, des ossement de saints Fabien et Sebastien<sup>34</sup>, martyr, enchassés dans un vase d'argent doré, fait en façon de niche, haut de 8 pouces et de 5 de large<sup>[cb]</sup>. 30<sup>e</sup>
- Item, un doigt de saint Jean-Baptiste<sup>35</sup>, enchassé dans un crystal avec le pied d'argent doré, fait en façon de chandelier, haut de 8 pouces<sup>[cc]</sup>. 31<sup>e</sup>
- Item, une dent dudit saint Jean-Baptiste<sup>36</sup>, enchassée dans un petit reliquaire d'argent doré, fait en forme de paix<sup>[cd]</sup>. 32<sup>e</sup>

---

AR « envoy » biffé après « France ».

[bt]. Sur l'achat, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 23). [bu]. Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 27). [bv]. **Avranches BM, 213, f. 154v** : « Quarta, e(st) ut ab ea diabolus et o(mn)is eius potestas expellatur ut refert gregori(us) in dialogo quod cu(m) q(uae) da(m) ecc(lesi)a arianor(um) fidelib(us) reddita co(n)sec(ra) retur & reliqu(i)e sebastiani s(an)c(t)i et b(eat)e Agathe relate fuissent p(o)p(u)l(u)s ibide(m) co(n)gregatus porcu(m) s(u)bito i(n)fra pedes [...] ». [bw]. **Avranches BM, 213, f. 160r** : « Item de cavola sancti bartholomei quam obtulit super altare nostrum Childebertus rex, filius Dabogerti regis Francorum » (Dubois (éd.) 1967a, 532). [bx]. Sur la visite de Childebert au Mont Saint-Michel racontée par Thomas Le Roy, voir aussi *Les*

*Curieuses recherches* (ch. 1 § 12). [by]. Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 24). [bz]. Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 25). [ca]. Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 29). [cb]. Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 30). [cc]. La dent de saint Jean-Baptiste est citée dans l'Inventaire des reliques de 1396 (Avranches BM, 213, f. 161v) : « Item, inter manus unius ymaginis in modum angeli protracti, unus dentium sancti Johannis Baptiste » (Dubois (éd.) 1967a, 565). Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 31). [cd]. Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 32).

30. Sur les cheveux de la Vierge dans la statue achetée à Paris, voir notamment Dubois 1967a, 524-525, n° 2. 31. Sur les dons du roi Childebert, voir notamment Dubois 1967a, 537-538, n° 8F. 32. Sur les reliques de saint Germain et saint Martial, voir notamment Dubois 1967a, 575, n° 31G. 33. Sur les reliques de saint Étienne, voir notamment Dubois 1967a, 573, n° 31B. 34. Sur les reliques de saint Fabien et saint Sébastien, voir notamment Dubois 1967a, 574, n° 31D. 35. Sur le doigt de saint Jean-Baptiste, voir notamment Dubois 1967a, 565-566, n° 23A. 36. Sur les reliques de saint Jean-Baptiste, voir notamment Dubois 1967a, 565-566, n° 23.

- 33 Item, des reliques de saint Marcel<sup>37</sup>, pape et martyr, enchassées dans une petite boüette d'argent blanc<sup>[ce]</sup>.
- 34 Item, des reliques des saints Cosme et Damien, Magdelaine, et autres<sup>38</sup>, dans une petite chasse d'argent, portée sur un pied de calice, enrichie de plusieurs cristaux, haute de dix pouces et longue de huit<sup>[cf]</sup>.
- 35 Item, des reliques de saint Martin<sup>39</sup>, archevesque de Tours, dans un cristal situé sur un pied d'estail d'argent doré, haut d'onse pouces. La relique est assez notable<sup>[cg]</sup>.
- 36 Item, le chef de sainte Susanne<sup>40</sup>, vierge et martyre, dans un reliquaire de cuivre doré, fait en façon de dosme de huit pouces<sup>AS</sup> de hauteur<sup>[ch]</sup>.
- 37 Item, des reliques de saint<sup>AT</sup> Christophe, sainte Hilarie et de son fils Jason<sup>41</sup>, tous martyrs, dans un globe de cuivre doré, haut d'un pied<sup>[ci]</sup>.
- 38 Item, des reliques des saints Justin et Pancrace, martyres, avec une fusée de sainte Anne<sup>42</sup>, mere de la glorieuse vierge Marie, dans une petite chasse de plomb doré, longue d'onse pouces, et haute de neuf, et cinq de large<sup>[cj]</sup>.

---

AS « pieds » biffé et remplacé par « pouces » dans l'interligne. | AT « SS » biffé après « saint ».

[ce]. Les reliques de saint Marcel sont mentionnées dans un coffre de reliques dans l'Inventaire des reliques de 1396 (Avranches BM, 213, f. 159r) : « Item, in alli parvis jocalibus sunt iste reliquie [...] Marcelli pape et martyris [...] » (Dubois (éd.) 1967a, 528). Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 34). [cf]. Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 33). [cg]. Dans l'Inventaire de 1396, on trouvait déjà mention de reliques de saint Martin (Avranches BM, 213, f. 159r-v) : « Item, in aliis parvis jocalibus sunt iste reliquie beatorum Martini episcopi et confessoris et alie ejusdem reliquie, de cruce Domini, de sepulchro Domini, de vestimento Domini, Jacobi apostoli, dansti Thymothei, Laurencii martiris, Marcelli pape et martiris, Johannis apostoli, Eusebii episcopi et confessoris, Victuri episcopi et confessoris, Supplicii episcopi et confessoris, sancte Felicitatis, sancte Agnetis, sancte Columbe, sancte Tecele, virginum et martirum. Hic sunt eciam patrocini quorum non || inveniuntur nomina pro vetustate. Ista reponuntur in uno reservatorio corporalium, scilicet de istis tribus clausulis sic ligatis. » (Dubois (éd.) 1967a, 528).

Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 35). [ch]. Le reliquaire est aujourd'hui encore conservé à l'église Saint-Gervais d'Avranches ; à l'intérieur se trouve un morceau de parchemin, sur lequel est écrit : « Capita sanctae Suzannae virginis et martyris et unius XI<sup>m</sup> virginum » (Dubois (éd.) 1967a, 572). Dom Jacques Dubois donne une description du reliquaire (Dubois 1967a, 571). Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 36). [ci]. Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 37). [cj]. Dans l'Inventaire des reliques de 1396, on trouve mention de la fusée de sainte Anne (Avranches BM, 213, f. 160r) : « Item in uno coffreto deaurato, cum alto fastigio cum poinctis rotundis cupreis, sunt iste reliquie scilicet unum os pulcherrimum de brachio sancti Eustachii. Item una fuseta beate Anne, una cum corporalibus supra qua effusus fuit sanguis Domini nostri Jhesu Christi, cum tresoriis calicum et aliis reliquis, ut patet per scripturas ibidem reservatas » ((Dubois (éd.) 1967a, 539). Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 38).

37. Sur la relique de saint Marcel, voir notamment Dubois 1967a, 532, n° 7. 38. Sur ces reliques, voir notamment Dubois 1967a, 526-527, n° 3. 39. Sur les reliques de saint Martin, voir notamment Dubois 1967a, 528-530, n° 5. 40. Sur le chef de sainte Suzanne, voir notamment Dubois 1967a, 571-572, n° 30A. 41. Sur les reliques de saint Christophe, Hilaire et Jason, voir notamment Dubois 1967a, 574-575, n° 31E.

- Item, des charbons sur lesquels saint Laurent<sup>43</sup>, martyr, fut grillé, dans un vase de cuivre doré, de neuf pouces de haut, et trois de diametre<sup>[ck]</sup>. 39
- Item, des reliques des saints Richard, roy d'Angleterre, et Anselme, evesque et confesseur, avec plusieurs autres, dans un coffret de plomp doré<sup>44</sup>, long de huit pouces<sup>[cl]</sup>. 40
- Item, un doigt de saint Paër<sup>45</sup> avec plusieurs autres reliques diferentes, dans un vase d'or ou de corne, long et large de six pouces<sup>[cm]</sup>. 41
- Item, une notable parcelle de la colonne<sup>46</sup> où nostre Seigneur fut attaché pour y estre flagellé, dans un reliquaire d'argent doré, fait en façon de soleil, de huit pouces de hauteur et trois pouces de diametre<sup>[cn]</sup>. 42
- Item, des reliques des saints Innocentz et une parcelle de la creche<sup>47</sup> où nostre Seigneur nasquit, dans un reliquaire d'argent doré et emailé, de six pouces de haut<sup>[co]</sup>. 43
- ||f. [56r] Item, un petit ossement de saint Maur<sup>48</sup>, abbé et apostre des benedictins françois, enchassez dans un reliquaire d'argent doré, fait en forme de paix, de quatre pouces de haut et deux de largeur<sup>[cp]</sup>. 44
- Item, un grand reliquaire d'argent, fait en façon de pupitre<sup>49</sup>, distingué par plusieurs cellules, dans chascune desquelles y a plusieurs reliques<sup>[cq]</sup> de divers saintz. Il est long 45

[ck]. Le reliquaire est aujourd'hui conservé à l'église Saint-Gervais d'Avranches ; il est daté du XV<sup>e</sup> siècle ; dom Jacques Dubois en donne une description (Dubois 1967a, 572-573). Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 40). [cl]. Le coffret en plomb est décrit dans l'Inventaire des reliques de 1396 (Avranches BM, 213, ff. 159v-160r) : « Item in uno coffretto plumbeo deaurato cum una ansa, cum duobus lapidibus, sunt iste reliquie ; de sepulchro, de petra supra quam sanguis Domini nostri Jhesu Christi effusus fuit [...] Item de indumentis sancti Ancelmi. » (Dubois (éd.) 1967a, 532-533). C'est parmi les reliques de Lucques (décrites à la fin de l'Inventaire des reliques de 1396 – Avranches BM, 213 – ; on trouve aussi l'acte original de donation au Musée de la Société archéologique d'Avranches) que se trouve la relique de saint Richard : « de reliquis sancti Ricardi regis Anglie » (Dubois (éd.) 1967a, 534). Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 23). [cm]. On trouve aussi mention du doigt de saint Pair dans l'Inventaire des reliques de 1396 (Avranches BM, 213, f. 159v) : « Item in uno vase eburneo operato de rubeo et albo sunt

iste reliquie videlicet : de vestimento sancti Johannis, de sancta Agatha virgine, de sancto Martino confessore, de sancto Cafiono martire, de sancto Maculfo, de sepulchro Domini, de digito sancti Paterni episcopi, et de multis aliis quorum nomina penitus ignoramus » (Dubois (éd.) 1967a, 534). Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 26). [cn]. On ne trouve pas mention de cette relique dans l'Inventaire des reliques de 1396 ; en revanche elle est citée dans l'acte de donation des reliques de Lucques (aujourd'hui conservé au Musée de la Société archéologique d'Avranches) : « [...] de columna ubi ligatus fuit Dominus antequam duceretur ad Crucem » (Dubois (éd.) 1967a, 534). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 42). [co]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 43). [cp]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 44). [cq]. Les reliques sont décrites dans l'Inventaire des reliques de 1396 (Avranches BM, 213, f. 160r-v) : « Item in uno parvo scrinio firmato cum sera parva non multum precioso, sunt reliquie de Guingampo : sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, martyrum Johannis et Pauli, Gervasii et Prothasii,

42. Sur la fusée de sainte Anne, voir notamment Dubois 1967a, 539-541, n° 9. 43. Sur les charbons de saint Laurent, voir notamment Dubois 1967a, 572-573, n° 30B. 44. Sur le coffret de plomb doré et les reliques qui le composaient, voir notamment Dubois 1967a, 532-539, n° 8. 45. Sur le doigt de saint Pair, voir notamment Dubois 1967a, 530-531, n° 6. 46. Sur cette colonne, voir notamment Dubois 1967a, 534-535. 47. Sur la crèche et les saints Innocents, voir notamment Dubois 1967a, 573, n° 31A. 48. Sur la relique de saint Maur, voir notamment Dubois 1967a, 573, n° 32A. 49. Ce reliquaire en



d'un pied et demy, et large d'un pied. Il est toujours sur l'autel de<sup>AU</sup> la thresorerie<sup>AV</sup> de l'église du dit monastere.

46

λ f. 87<sup>[cr]</sup>.RR f. 154<sup>[cs]</sup>.

Item, une estole et un manipule<sup>50</sup> qu'on tient avoir esté faitz par<sup>AW</sup> saint Eloy, evesque de Noyon et luy avoir servy. Le tout est tissu d'or battu et de soye si artistement fait, qu'il ne se peut point voir chose plus pretieuse, ny plus riche à present<sup>AX</sup>. Ces choses furent l'espace de longues années, cachées et enfouyes en terre, d'où on les tira sans qu'il s'y apparust aucun dommage. L'an 1396, quelque temps après, l'abbé Pierre Le Roy fit faire un inventaire des reliques de la thresorerie de ladite eglise, dans lequel<sup>AY</sup> toutes les reliques cy-dessus sont inserées, et par consequent ladite estole et manipule de saint Eloy<sup>[ct]</sup>.

47<sup>AZ</sup>RR f. 150<sup>[cu]</sup> et II9 f. 16<sup>[cv]</sup> ; Δ f. 6<sup>[cw]</sup> et 79<sup>[cx]</sup>.

Item, outre toutes ces precieuses et saintes reliques des saintz, il est gardé encore très soigneusement de ladite tresorerie de l'église de l'abbaye dudit Mont Saint-Michel une petite espée ou poignard<sup>BA</sup> avec un petit escusson, appeleez vulgairement l'espée et l'escusson de monsieur saint Michel<sup>51</sup>, apportez autrefois par les Hybernois en ce Mont, pour<sup>BB</sup> en faire offrande à cette eglise, peu<sup>BC</sup> de temps après sa fondation. Les motz qui suivent sont<sup>BD</sup> gravez sur ledit escusson. Hic involutum Michaelis cernité<sup>BE</sup> scutum Quod per serpentem turbantem per mala<sup>BF</sup> flentem plebem, qua massa fuit huc Irlandia possa. Turpiter (occisu) monstat miracula viso. C'est-à-dire Regardez

---

AU « sdits » biffé après « de ». | AV « du » biffé après « thresorerie ». | AW « a » biffé et remplacé par « par » dans l'interligne. | AX « Elles furent lors » biffé après « present ». | AY « la » biffé après « lequel ». | AZ « 6 » biffé et remplacé par « 7 » en surcharge. | BA « avec » biffé après « poignard ». | BB « bastir » biffé après « pour ». | BC « du » biffé après « peu ». | BD « escr » biffé après « sont ». | BE « carnite » biffé et remplacé par « cernité » dans l'interligne. | BF « ma » biffé et remplacé par « mala » dans l'interligne.

Cosme et Damiani, Ponciani, Nerey et Achilley, et Pancracii, sancti Mauri abbatis, sancte Auxie virginis, Eleutherii, item Eleutherii pape, beate Marie || Magdalene, sancti Christofori martyris, sancti Leonis pape, sancti Bonifacii. De dono Domini Henrici de Britannia unum habemus instrumentum publicum confirmatum sigilli episcopi Tricor(ensis) et litteras patentes a fratre gardiano Fratrum Minorum. » (Dubois (éd.) 1967a, 541). [cr]. Manuscrit perdu. [cs]. Il s'agit de l'inventaire contenu dans le manuscrit montois **Avranches BM, 213, ff. 154-162**. [ct]. On trouve en effet mention de ces reliques dans l'Inventaire des reliques de 1396 (Avranches BM, 213, f. 160v) : « Item habemus stolam et manipulum sancti Eligii, in quibus celebravit, que uis diebus ostenduntur petentibus, in

uno coffrecto ligneo, longo et lato magis in uno buto quam in alio » (Dubois (éd.) 1967a, 549). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 49). [cu]. **Avranches BM, 213, ff. 150r-153r** (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 348-365 (De scuto et gladio)). [cv]. **Avranches BM, 211, ff. 26r-31v** (ancienne foliotation : XVI-XXI) (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 348-365 (De scuto et gladio)). [cw]. **Avranches BM, 212, ff. 6v-16r** (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 348-365 (De scuto et gladio)). [cx]. Le f. 79 du manuscrit Avranches BM, 212 contient des oraisons aux archanges, nous n'avons pas trouvé le lien avec le paragraphe de dom Thomas Le Roy.

forme de pupitre contenait les reliques données à Pierre Le Roy par les cordeliers de Guingamp, selon l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 48). Sur ces reliques, voir notamment Dubois 1967a, 541-543, n° 10. 50. Sur l'étole et le manipule de saint Éloi, voir notamment Dubois 1967a, 549-550, n° 15. 51. Sur l'écu et l'épée de saint Michel, voir notamment Dubois 1967a, 569-570, n° 28.

icy, le serpent estant tué, l'escusson de saint Michel enveloppé, lequel par un miracle qui a esté veu, monstre les miracles, et de quelle male l'Irlande a esté jusques à present vilainement affligée par un serpent qui troubloit tout par les maux qu'il faisoit, une populace tout baignée en larmes<sup>[cz]</sup>.

Le pere Feuardent, cordelier, en son *Histoire*<sup>BG</sup>, 1604<sup>[cy]</sup>.

Ce peuple estant dans cette affliction et se recommandant très instamment à Dieu et à saint Michel<sup>BH</sup>, par le conseil de leur saint evesque, ayant faict un jeusne de trois jours, il s'assemblerent grand nombre avec armes pour aller combattre<sup>BI</sup> ce vilain serpent et<sup>BJ</sup> espouvantable pour sa grandeur et laideur. Les gens d'Eglises venoient après avec la croix et l'eau beniste et les reliques des saintz, affin d'avoir raison de luy par l'un, si non par l'autre colonne. Ils alloient le cherchant, affin de luy livrer la bataille et l'apperceurent mort, et ces armes cy-dessus auprès de son cadavre. Après avoir esté un jour et une nuit en doute de la verité, saint Michel s'apparut à l'evesque et luy dit que c'estoit luy qui avoit occis cette beste, et qu'en<sup>BK</sup> action de graces, il envoyast au Mont de Tombe offrir ces petites armes, de quoy il avoit fait le coup, ce qui fut fait incontinant après. Et voila comment ceste espée et escusson sont en l'eglise du Mont Saint-Michel. Baldricus, 29<sup>e</sup> archevesque de Dol en Bretagne, venant en pelerinage en ce monastere l'an 1112, fit un escrit sur ce sujet narratif de toute cette histoire qui est parfaitement beau. On le garde dans les archives du monastere<sup>[db]</sup>. Le tesmoignage de ce venerable et saint prelat devoit suffire pour faire confusion à certains libertins de la religion et de la foy qui, pour<sup>BL</sup> parler avec derision des reliques des saintz, se fondent sur<sup>BM</sup> l'estime qu'on fait de cette espée et escusson<sup>BN BO</sup>. ||F. [56v] ont mis au jour des libellés remplis de discours impertinents et mal digerez sur ce sujet, voulant par ce manifeste donner couleur à leur libertinage.

+ Selon d'Argentray livre 4 chapitre 50<sup>[da]</sup>.

Il y a peu q'un<sup>BP</sup> capucin, devenu heretique, en Angeou<sup>BQ</sup>, a fort parlé de ce poignard et escusson de saint Michel dans un livre par luy escrit, aux mespris des saintes reliques et de la<sup>BR</sup> foy catholique.

On n'a mit point icy le discours susdit fait par le dit archevesque de Dol, pour obvier à longueur. Il contient environ 6 pages<sup>BS</sup>. Que si vous le desirez mettre, vous prendrez la paine d'en advertir et on le vous envoira. Il est es archives du monastere et dans ce manuscrit sur lequel cecy est : RR, f. 150<sup>[dc]</sup>.

BG « 1604 » biffé après « Histoire ». | BH « et » biffé après « Michel ». | BI « cette » biffé après « combattre ». | BJ « et » ajouté dans l'interligne. | BK « cet » biffé après « en ». | BL « ont » biffé et remplacé par « pour » dans l'interligne. | BM « l'estime » biffé après « sur ». | BN « escus » biffé et remplacé par « escusson » l'interligne inférieur. | BO « disant plusieurs impertinences sur ce sujet, pour donner couverture à leur libertinage » biffé après « escusson ». | BP « capuc » biffé après « q'un ». | BQ « qui » biffé après « Angeou ». | BR « foy » biffé après « la ». | BS « Il est parfaitement beau et contient tout ce qui c'est passé, touchant ce serpent et les armes cy-dessus. » biffé après « pages ».

[cy]. FEUARDENT 1604, 27-41 : . [cz]. Voir aussi les paragraphes consacrés à Baudri de Dol dans les *Curieuses recherches* (ch. 12 § 3 et § 4). Voir aussi l'inventaire des *Curieuses recherches* (ch. 43 § 128, n° 50). [da]. ARGENTRÉ 1618, (l. 4, ch. 50). [db]. Avranches BM, 211, ff. 26r-31v, Avranches BM, 212, ff. 6v-10r ; Avranches BM, 213, ff. 150r-153r (Bouet & Desbordes

(éd.) 2009, 348-365 (*De scuto et gladio*)). [dc]. Avranches BM, 213, ff. 150r-153r : il s'agit du récit *De scuto et gladio*. On le trouve également dans les manuscrits Avranches BM, 211, ff. 26r-31v, Avranches BM, 212, ff. 6v-10r ; voir l'édition critique Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 348-365 (*De scuto et gladio*)).



CHAPITRE 12<sup>E</sup> DES MIRACLES QUI SE SONT FAICTZ AU MONT

SAINT-MICHEL, OU AILLEURS, PAR L'INTERCESSION DU DIT

SAINT ARCHANGE, DEPUIS LA FONDATION DE L'EGlise D'ICELUY.

## PREMIEREMENT

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 210, ff. 5r-10r ; Avranches BM, 211, ff. 20r-22v et 31v-44r ; Avranches BM, 212, ff. 10v-45v ; Avranches BM, 213, ff. 138r-149v ; Paris BNF, Français 18947, ff. (HG, tr. 2, ch. 2<sup>[a]</sup>) ; FEUARDENT 1604.

**Passages parallèles :**

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [273v-274r], p. 38-39 (TM, ch. 13) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [56v-61v] p. 110-120 (ch. 12) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Pour faire un discours au vray de tous les miracles qui se sont faictz en ce monastere du Mont Saint-Michel, ou autre part, hors iceluy, à son sujet<sup>A</sup>, depuis que saint Aubert eut revelation d'y faire et fonder la premiere eglise, il faudroit faire une<sup>B</sup> histoire très longue<sup>C D</sup>, puisqu'il n'a esté faite bastye et fondée<sup>E</sup> et n'a subsisté jusques à present, sinon que<sup>F</sup> avec continuels miracles.

AA<sup>[b]</sup> ; Δ<sup>[c]</sup> ; RR<sup>[d]</sup> et plusieurs autres.

Comme il desja esté dit, un peu auparavant que le dit saint Aubert, evesque, eust eu ladite revelation, le Mont Saint-Michel, qui pour lors s'appelloit Mont de Tombe, estoit entouré de forestz tres vastes<sup>G</sup> et le flux de la mer n'en approchoit que de trois lieues. Ce neantmoins<sup>H</sup>, icelle mer, un jour, emporta par son flux miraculeusement toutes ces espoisses forest<sup>I</sup>, et laissa le dit Mont tout au descouvert comme il se voit à present<sup>[e]</sup>.

---

A « à son sujet » ajouté dans l'interligne. | B « prendre l' » biffé et remplacé par « faire une » dans l'interligne. | C « longue » ajouté dans l'interligne. | D « generale dudit monastere d'icelle » biffé . | E « que mir » biffé après « fondée ». | F « tous Miracles » biffé après « que ». | G « à trois lieues la ronde et davantage fort longues » biffé et remplacé par « tres vastes » dans l'interligne. | H « iceluy » biffé après « neantmoins ».

[a]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 63-  
[b]. Avranches BM, 210, ff. 5r-10r. [c]. Avranches  
BM, 212, ff. 10v-45v. [d]. Avranches BM, 213, ff.  
138r-149r. [e]. Le miracle est raconté dans le texte de  
la *Revelatio*, conservé dans les manuscrits montois Avranches

BM, 210, ff. 5v-7r ; Avranches BM, 211, ff. 6r-7r ; Avranches  
BM, 211, ff. 182v-184r ; Avranches BM, 213, f. 130r-v (Bouet &  
Desbordes (éd.) 2009, 92-95 (*Revelatio*, III)). Voir aussi *Les*  
*Curieuses recherches* (ch. 1 § 2).

1. Sur la forêt de Scissy, voir la bibliographie donnée dans Nortier & Decaëns 2001, 17-18.

Δ f. 3<sup>[f]</sup>.

L'an 708, le dit saint Aubert estant en ce Mont pour fonder cette premiere eglise que l'archange saint Michel luy avoit commandé, il fit tomber une des pointes de ce rocher pour bastir sa dite eglise, par le ministere d'un petit enfant, lequel donna du pied de contre, l'impression du quel pied se voit encore aujourd'hui dans ledit rocher, lequel estant cheut du haut en bas du Mont, on a depuis sur iceluy<sup>l</sup> basti une petit chapelle en l'honneur dudit saint Aubert<sup>[g]</sup>.

3

Π9 f. 19<sup>[h]</sup>; Δ f. 5<sup>[i]</sup> et 47<sup>[j]</sup>, 65 et 66<sup>[k]</sup>; Δ f. 4<sup>[l]</sup>.

Item, la mesme annee<sup>l</sup>, l'eglise<sup>k</sup> etant complecte, saint Aubert<sup>l</sup>, fort afligé de ne voir point d'eau douce en ce lieu pour l'usage des chanoines qu'il y<sup>m</sup> avoit establit<sup>n</sup> pour la deservir, saint Michel luy monstra un endroit au bas du rocher, où ayant fait forier<sup>i</sup>, miraculeusement il s'y trouva une excellente source<sup>o</sup>, de quoy a esté faite la belle fontaine qui s'y voit encore à present, qu'on appelle du nom de saint Aubert. Et sadite

---

I « sur iceluy » ajouté dans l'interligne. | J « n mesme annee » biffé et remplacé par « mesme annee » dans l'interligne. | K « susdites » biffé après « l'eglise ». | L « for » biffé après « Aubert ». | M « y » ajouté dans l'interligne. | N « icelle » biffé après « establit ». | O « qui » biffé après « source ».

[f]. **Avranches BM, 212, f. 3r** (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 108). [g]. Ce miracle est raconté dans le texte de la *Revelatio*, conservé dans sa version latine dans les manuscrits montois Avranches BM, 210, ff. 7r-8v; Avranches BM, 211, ff. 7r-9r et ff. 184r-186v; Avranches BM, 213, ff. 130v-131v (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 94-99); Avranches BM, 212, f. 3r-v (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 108) et dans sa version française dans le manuscrit montois Avranches BM, 212, f. 47r et f. 65v. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 4). [h]. **Avranches BM, 211, f. 10v** (ancienne pagination : 20) : « Interea idem praesul, cuncta pervidens congruo patrata ordine, hoc unum quod poterat valde videri difficile a sancto censuit expetendum archangelo, aquae scilicet elementum, sine quo constare nequit vita mortalium. Super haec ergo Domini Jhesu Christi simulque sancti archangeli dum expetit cum grege commisso auxilium, ut qui quondam produxerat sitienti populo de petra poculum, ipse a servis suis amovere dignaretur aquae penuriam, tandem angelica ostensione locum didicit ubi in praeupto silice, dum concavum foramen exciditur, mirum in modum aquarum mox abundantia repperitur quae possit habitantibus competentem praebere usum. Eadem vero aqua profluens quod sit haustu salubris multis est ostensum modis. Celerem namque febricitantibus fert opem quotiens desiderium provenerit sumendi ». [i]. **Avranches BM, 212, ff. 4v-5r** : « Postmodum videns idem presul Aubertus cuncta congruo patrata ordine, hoc unum quod poterat valde || videri difficile a sancto censuit expetendum archangelo, aque scilicet elementum,

sine quo constare nequit vita mortalium. Super hec ergo Domini nostri Jhesu Christi simulque sancti archangeli dum expetit cum grege commisso auxilium, ut qui quondam produxerat sitienti populo de petra poculum, ipse a suis servis remove dignaretur aque penuriam, tandem angelica ostensione locum didicit, ubi in prerupto silice, dum concavum foramen exciditur, mirum in modum aquarum mox habundancia reperitur que possit habitantibus competentem prebere usum. Eadem vero aqua profluens quod sit haustu salubris multis est ostensum modis: celerem namque febricitantibus fert opem, quociens desiderium provenerit sumendi. ». [j]. **Avranches BM, 212, f. 47r** : « Et pource quil ny auoit point deaue en celuy lieu le dict euesque requit saint michiel qui luy monstra le lieu ou il frappa se son baston et en vssit eaue viue qui seruoit aux usaiges humains. Et mesment estoit medicinable. Et moult daulttres signezy furent deomstrez qui sont escrips es enciens liurez de dit lieu ». [k]. **Avranches BM, 212, ff. 65-66** : « Et pour ce que ou dit mont de la tumbe dit de saint michiel auoit deffaut de eaue par le commandement et reuelation une grant [...] une forme de pins ou fontaine de laquele issi par miracle vne source || a grant labondance deaue qui encore dure et soustient deaue douce les habitans du mont. Et est celebree la solennite de la dite apparicion du dit mont Saint Michiel es XVII Kalendes de novembre chascun an. ». [l]. **Avranches BM, 212, ff. 4v-5r** : « Postmodum videns idem presul Aubertus cuncta congruo patrata ordine, hoc unum quod poterat valde || videri difficile a sancto censuit expetendum archangelo, aque scilicet

*i. Forier* : la forme n'est pas attestée dans le FEW ; mais on peut raisonnablement la rapprocher de la forme « forer » (FEW, s. v. *forare* (t. 3, p 698).

eglise fut dediée par nostre bon Seigneur, ce qui fut revelé audit saint, l'an suivant, scavoir l'an<sup>P</sup> 709<sup>[m]</sup>.

La mesme année, le dit saint<sup>Q</sup> envoya querir des reliques par ses chanoines au Mont Gargan, sçavoir une petite partie du marbre où saint Michel s'estoit apparu, et une piece du manteau de drap de soye vermeil qu'il y avoit laissé en signe de sadite apparition, lesquelles reliques, en venant comme les dits chanoines les apportoit pour mettre en ladite eglise <sup>[f. 157<sup>R</sup>]</sup> que le saint evesque avoit fait bastir, rendirent la veue à douse aveugles par les chemins à la seulle invoquation de saint Michel, sans parler de cette femme qui la receut pareillement comme les susdites reliques passoient au village d'Astereac comme il a esté dit cy-devant<sup>[p]</sup>.

Longtemps après l'establissement des chanoines dans l'eglise du Mont de Tombe, un d'iceux voulant voir à descouvert les reliques que saint Aubert avoit mis en icelles venues du Mont Gargan, scavoir ce marbre et drap vermeil (car on n'osoit les voir en ce temps là, elles estoient dans un coffret fermé : à present on les voit et touche facilement), ce chanoine aussi tost qu'il<sup>R</sup>se mit en devoir d'ouvrir le dit coffret où elles estoient, il perdit la veue, l'oüye et le sentiment et peut après la vie estant ainsy

---

P « 709 » biffé après « l'an ». | Q « saint » ajouté dans l'interligne. | R « les » biffé après « il ».

elementum, sine quo constare nequit vita mortalium. Super hec ergo Domini nostri Jhesu Christi simulque sancti archangeli dum expetit cum grege commisso auxilium, ut qui quondam produxerat sitiienti populo de petra poculum, ipse a suis servis removere dignaretur aque penuriam, tandem angelica ostensione locum didicit, ubi in prerupto silice, dum concavum foramen exciditur, mirum in modum aquarum mox habundancia reperitur que possit habitantibus competentem prebere usum. Eadem vero aqua profluens quod sit haustu salubris multis est ostensum modis: celerem namque febricitantibus fert opem, quociens desiderium provenerit sumendi. ». [m]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 8). [n]. **Avranches BM, 212, f. 65v** : « Et apres ce que le dit euesque eu edifie ou dit lieu la dicte eglise fu aporte du dit mont de gargane en ycelle eglise du mont saint michiel vne partie dun [...] que monsieur saint michiel auoit mis et laissie sur lautel de leglise du mont de gargane dessus [...] et vne partie de la pierre de marbre sur lequel monsieur saint Michiel se estoit este et apparu. ». [o]. **Avranches BM, 212, ff. 3v-4r** : « Interea nuntii, repedantes post || multa itineris spatia ad locum quo digressi fuerant in monte jam dicto in occiduis partibus, quasi novum ingressi sunt orbem, quem primum veprium dempsitate relinquerant plenum. Quo dum propinquant incunctanter, sacerdos Domini Aubertus occurrens cum multis laudibus, cum canticis spiritualibus in

sacrum montem angelica mortalibus devehit profutura presidia. Dicit vero non possunt signa et mirabilia que Dominus per ministrum suum per hujusmodi itineris spacia operatus est. Nam duodecim ceci illuminati pluresque diversis infirmitatibus acti pristina redditi sunt sanitati. Et, quod hiis addendum est, mulier quedam orbata luminibus de villa que dicebatur Asteriacus, qua de causa dictus fuit Bellusvisus, dum prosequitur pretiosissima munera summi archangeli, mox ut attingit planitiem arenamque maris, divinitus factum, recepit visum admirans se sic subito de tenebris in lucem mutatam. Sed et usque hodie per summum ministrum suum hec et alia mirabilia Dominus noster ad laudem et gloriam nominis sui in eodem loco operari cotidie non desinit. ». [p]. Outre le manuscrit Avranches BM, 212, mentionné par Thomas Le Roy, la version longue du récit de la *Revelatio*, contenue dans les manuscrits montois Avranches BM, 210, ff. 8v-9v, Avranches BM, 211, ff. 9r-10r et ff. 186v-188r et Avranches BM, 213, ff. 131v-132r, raconte comment les reliques du Mont Gargan arriverent au Mont Saint-Michel ; voir l'édition de la *Revelatio* (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 98-101 (*Revelatio*, VI)). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 5). [q]. **Avranches BM, 213, f. 138r-v** (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 304-307 (*De miraculis*, I)). [r]. **Avranches BM, 211, f. 20r-v** (ancienne foliotation : IX-X) (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 304-307 (*De miraculis*, I)).

chastié exemplairement de vouloir faire ce qui n'estoit pas permis pour lors, jaçoit<sup>ii</sup> qu'il se fust auparavant disposé par un jeune de 3 jours et avoit celebré la sainte messe auparavant l'action.<sup>[s]</sup>

6

RR f. 138<sup>[t]</sup> ; II9 f. 11<sup>[u]</sup> et  
[illisible].

Anciennement, c'estoit la coutume, pour le respect des saints anges qui habitent ce saint lieu, de n'entrer, n'y demeurer aucunement de nuit dans cette eglise hors les heures du services divin. Peu de<sup>s</sup> temps après ce que dessus, les chanoines habitantz encore le Mont Saint-Michel, un jeune homme estonné de cela, dit aux sacrista<sup>T</sup>ins d'ycelle que si on luy vouloit permettre, il auroit bien le courage d'y coucher une nuit, ce qu'il obtint d'eux par vehemente importunité, et après avoir jeuné trois jours, il demeura en icelle un soir, et sur la minuit<sup>U</sup>, il se sentit si mal en son corps qu'il tomba pasmé, puis, revenu à soy, il vit saint Michel, avec la glorieuse vierge et l'apostre saint Pierre, qu'il luy fit plusieurs aspres reprimandes de sa temerité<sup>V</sup>, et, sinon la sainte vierge qui l'escusoit<sup>W</sup>, il luy sembloit qu'il eust esté reduit en pieces par la force de cet esprit. Cela veu, il se traina à la porte de l'eglise comme il peut, et trepassa trois ou quatre jours après, avec grande contrition de ses fautes<sup>[v]</sup>.

λ f. 19<sup>[w]</sup> ; II9 f. 21<sup>[x]</sup> ; Δ f. 18<sup>[y]</sup> ;  
RR f. 139<sup>[z]</sup>.

Après que les susdits chanoines eurent esté expulsez du Mont Saint-Michel et que les moines de saint Benoist y eurent esté établis, il s'y fit bien plus de miracles et plus frequemment qu'auparavant, sans comparaison. Les manuscrits anciens du monastere les descrirent si amplement qu'on en feroit des tosmes entiers et y apportent de si bons tesmoignages qu'on n'en peut nullement douter. Quoy qu'il semble que ce ne soit pas grand chose q'un petit morceau de marbre sur lequel saint Michel s'est seulement apparu et aussi une petite<sup>x</sup> piece d'estofe rouge, neantmoins Dieu a voulu faire beaucoup de merveilles par ces choses en divers temps pour nous monstrier le respect et la reverence que nous devons porter non seulement aux espritz bien-heureux qui honorent nostre Dieu, mais aussy aux choses qu'ils ont eu quelque peu en consideration.

7

Du temps de Mainard 2<sup>e</sup> du nom et 2<sup>e</sup> abbé du Mont Saint-Michel, le monastere estant reduit en cendres par les flammes de quelques maisons de la ville qui avoient donné jusques en iceluy de nuit<sup>y</sup>, après cette incendie, on nettoya tout, on alla au lieu

---

s « de » ajouté dans l'interligne. | T « a » ajouté dans l'interligne. | U « cett » biffé après « minuit ». | V « et la sainte Vierge » biffé après « témérité ». | W « este l'excusant » biffé et remplacé par « l'escusoit » dans l'interligne. | X Un mot illisible a été biffé après « petite » | Y « exempté » dans le texte, suivi de « empeché » dans l'interligne ont été biffé

[s]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 14). [t]. **Avranches BM, 213, ff. 138v-139v** (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 306-309 (*De miraculis*, II)). [u]. **Avranches BM, 211, ff. 21r-22v** (ancienne foliotation XI-XII) (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 306-309 (*De miraculis*, II)). [v]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 1 § 18). [w]. Manuscrit perdu. [x]. **Avranches BM, 211, ff. 31v-33r** (ancienne foliotation XXI) (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 308-313 (*De miraculis*, III)). [y]. **Avranches BM, 212, ff. 18v-20v** (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 308-313 (*De miraculis*, III)). [z]. **Avranches BM, 213, ff. 139v-140v** (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 308-313 (*De miraculis*, III)).

ii. **Jaçoit que** : conjonction signifiant « bien que, encore que », usitée du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle (FEW, s. v. *jam* (t. 5, p. 25)).

où estoient ces reliques, lesquelles on ne trouva plus<sup>Z</sup>. Le coffret estant fermé, le feu n'y avoit point fait de mal mais elles<sup>AA</sup> avoient esté derobées<sup>AB</sup>. L'abbé et les moines, et mesme tout le peuple, affligés au dernier point de cette perte, furent consolez par le raport d'un pescheur qui venant de la mer avoit veu une belle clarté au bas de ce rocher, où on alla en procession. Et de fait, on trouva les dites saintes reliques dans leur vase, iceluy ouvert, qui rendoient une lumiere extraordinaire et celeste, lesquelles avec grande resjouissance furent reportée dans l'église du monastere et remis en lieu decent, après la restauration des dommages faitz par le feu par l'ayde de Richard 2<sup>e</sup> du nom, duc de Normandie, qui fournit beaucoup de ses biens pour cet effet<sup>ab</sup>.

Manuscrits dessus cotez<sup>[aa]</sup>.

Quelques temps après cette invention<sup>iii</sup> des saintes reliques de saint Michel, le venerable Norgot 2<sup>e</sup> du nom<sup>AC</sup>, 17<sup>e</sup> evesques d'Avranches, grand amy de l'abbé Mainard 2<sup>e</sup><sup>AD</sup>, luy donna assignation <sup>[f. 157v]</sup> de se trouver la veille de saint Michel en septembre entre ce Mont<sup>AE</sup> et Avranches, en un lieu appelé la Roche afin de luy communiquer quelques affaires. Après quoy, le mesme jour s'estant tous deux retiréz chascun en sa demeure à cause de ladite feste<sup>AF</sup>, après matines, ledit evesque estant de retour, en sa chambre regardant par la fenestre, il vit<sup>AG</sup> le Mont Saint-Michel tout en feu et comme si on eust jetté des tisons et charbons ardents du dit monastere dans les greves. Il appella quelques domestiques qui virent cela aussi bien que luy. Incontinent, il fit venir tous ses chanoines, ce qui estoit facile en ce temps-là car ils demeuroient tous en mesme lieu, et dirent l'office des trespassez pour les moines du Mont, lesquels à leur avis avoient esté tous bruslez. Le matin estant venu, Norgot monta à cheval pour aller audit lieu<sup>AH</sup> du Mont pour en scavoit le<sup>AI</sup> resultat. Il trouva l'abbé Mainard par les chemins qui venoit encore au lieu de la roche, suivant la seconde assignation entr'eux données<sup>AJ</sup>, qui luy declara n'estre arrivé aucun dommage au monastere<sup>AK</sup>, ny par le feu, n'y autrement. Par là, ils jugerent que c'estoit les saintz anges qui habitoient ce saint lieu<sup>AL</sup> qu'on avoit ainssy veu. Cela toucha tellement l'evesque Norgot, qu'il quitta son

8

II9 f. 23<sup>[ac]</sup> ; Δ f. 21<sup>[ad]</sup> ; RR f. 140<sup>[ae]</sup>.

après « nuit ». | Z « en estoient plus » biffé et remplacé par « on ne trouva plus » dans l'interligne. | AA « les dites reliques » biffé et remplacé par « elles » dans l'interligne. | AB « les » suivi d'un mot illisible biffé après « derobées ». | AC « 2<sup>e</sup> du nom » ajouté dans l'interligne. | AD « venu en ce Mont » biffé après « Mainard 2<sup>e</sup> ». | AE « y » biffé et remplacé par « ce Mont ». | AF « à cause de ladite feste » ajouté dans l'interligne. | AG « tout » biffé après « vit ». | AH « de la Roche parachever son cell » biffé après « lieu ». | AI « bon » biffé après « le ». | AJ « entr'eux données » ajouté dans l'interligne. | AK « du Mont » biffé après « monastere ». | AL « monastere » biffé et remplacé par « saint lieu » dans l'interligne.

[aa]. Avranches BM, 211, ff. 31v-33r ; Avranches BM, 212, ff. 18v-20v ; Avranches BM, 213, ff. 139v-140v (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 308-313 (*De miraculis*, III)). [ab]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 3 § 5). [ac]. Avranches BM, 211, ff. 33v-34r (ancienne foliotation : XXIII-XXIII) (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 312-315 (*De miraculis*, IV)). [ad]. Avranches

BM, 212, ff. 20v-21r (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 312-315 (*De miraculis*, IV)). [ae]. Avranches BM, 213, ff. 140v-141r (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 312-315 (*De miraculis*, IV)).

iii. **Invention** : le terme a ici le sens (FEW, s. v. *inventio* (t. 4, p. 789) spécifique de « découverte de reliques »



R7<sup>[af]</sup> et R8<sup>[ag]</sup> et Θ<sub>1</sub><sup>[ah]</sup> et λ f. 29<sup>[ai]</sup>. evesché peu après, et prit l'habit<sup>AM</sup> de Saint-Benoist dans ledit monastere et y a vescu saintement le reste de ses jours<sup>AN</sup> jusques à l'an 1036 qu'il mourut le 14<sup>e</sup> octobre<sup>[aj]</sup>.

9 Lorsque Richard 1<sup>er</sup> chassa les chanoines de ce Mont pour y establir les moines l'an 966<sup>AO</sup> comme il a esté dit, ils firent tout brusler les tiltres et enseignements et emporterent ce qu'il peurent de joyaux de l'église, et l'un diceux, appellé Bernier, deterra le corps de saint Aubert, et le porta dans son logis et le plaça dans un lieu préparé expres dans le lambris de son logis, pour priver ces bons religieux de ce qu'il croyoit estre de plus pretieux dans ce lieu. Richard 2<sup>e</sup> ayant succédé au duché de Normandie à Richard premier, soubz<sup>AP</sup> Hildebert premier du nom et 3<sup>e</sup> abbé de ce lieu, se fit la translation de ce saint<sup>AQ</sup> corps, que l'on trouva miraculeusement dans ledit logis après que ledit abbé, qui sonnoit l'office divin, eut plusieurs fois entendu dans ce logement, qui estoit joignant l'église, grande musique et melodie la nuit, il y mena en procession tous les religieux et après avoir bien cherché par tout, on trouva enfin ce saint corps qu'on porta à l'église. Un de ceux qui le portoit, doutant sy ce n'estoit point quelques ossements d'autres que d'un saint<sup>AR</sup>, le saint corps vint sy pesant qu'il fut impossible d'y aller plus avant, synon après confession de son peché et demandé pardon au saint. Il fut mis sur le grand autel et on vit les ossements sainctz les uns après les autres, et le chef avec le trou que saint Michel y avoit fait, luy commendant de bastir une eglise sur ce Mont l'an 708, avec un billet de parchemin dans lequel estoit escrit ces mots *Hic requiescit corpus sancti Auberti Abrincatensis episcopi*. Après son deceds, il avoit esté<sup>AS</sup> apporté en ce Mont et<sup>AT</sup> enterré en cette eglise d'où ledit chanoine Bernier l'avoit deterré<sup>[ap]</sup>. Cette translation ce fit le 18<sup>e</sup> juin. Martin 5<sup>eAU</sup> donna pour<sup>AV</sup> quelques années 7 ans d'indulgences et autant de 40<sup>es</sup> à tous ceux qui visiteroient cette eglise ce jour-là. Du depuis, cette feste s'est celebrée fort solemnellement<sup>AW</sup> en cette abbaye. Les moines qui estoient dans les prieurez foreinz venoient<sup>AX</sup> en ce monastere pour assister ce jour là à la feste et pour tenir leur chapitre general le landemain ce qui<sup>AY</sup> a esté exactement observé tandis que les abbez ont esté reguliers, mais quand<sup>AZ</sup> ils sont<sup>BA</sup> devenus commendataires, les dits prieurs ont negligé cette belle et ancienne

RR f. 144<sup>[ak]</sup> et 178<sup>[al]</sup> ; ψ f. 4<sup>[am]</sup> ; II9 f. 13<sup>[an]</sup>.  
λ f. 22<sup>[ao]</sup>.

---

AM Un mot illisible biffé après « l'habit ». | AN « et mourut » biffé après « jours ». | AO « icy » biffé après « 966 ». | AP « l'abbé » biffé après « soubz ». | AQ Le « c » de « saint » a été biffé. | AR Un mot illisible biffé après « saint ». | AS « fut » biffé et remplacé par « avoit esté ». | AT « apporté » biffé après « et ». | AU « pape » biffé après « Martin 5<sup>e</sup> ». | AV « quelques annees sept an » biffé après « pour ». | AW « avec octaves » biffé après « solemnellement ». | AX « venues » biffé et remplacé par « venoient » dans l'interligne. | AY « cela » biffé et remplacé par « ce qui » dans l'interligne. | AZ « les abb » biffé après « quand ». | BA « este » biffé après « sont ».

[af]. Avranches BM, 215, f. 170r : « II idus : Obiit Norgodus episcopus Abrincensis deuenit monachus hujus loci ». [ag]. Avranches BM, 214, uc 3, p. 114-115 : « II idus Octobris [...] Obierunt Norgodus episcopus abrinatensis et postea monachus hujus loci [...] ». [ah]. Manuscrit perdu. [ai]. Manuscrit perdu. [aj]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 3 § 8). [ak]. Avranches BM, 213, ff. 143v-145r (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 248-253 (*De*

*Translatione*, I)). [al]. Avranches BM, 213, f. 178r (*De abbatibus*). [am]. Manuscrit perdu. [an]. Avranches BM, 211, ff. 22v-25r (ancienne foliotation : XIII-XV) (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 248-253 (*De Translatione*, I)). [ao]. Manuscrit perdu. [ap]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 4 § 2).

coutume à l'imitation de leurs abbez<sup>BB</sup> ; les saintes reliques dudit saint sont à present richement enchassées, et le chef aussy dans un vase à part<sup>2</sup>.

[[f. [588]] Deux moines de ce monastere ayant la fievre<sup>BC</sup>, l'un jeune et l'autre viel, on trempa le chef de saint Aubert, nagueres translaté, comme il a esté dit, dans de l'eau, et on en donna à boire au<sup>BD</sup> plus agé, lequel guarit tout incontinant, le jeune n'en voulut pas boire, soit par desdain ou qu'il y eust de la repugnance, mais il mourut de cette fievre dans huitz jours<sup>BE</sup>. Après cela, plusieurs ont eu recours à ce bon saint, particulièrement les febricitans<sup>[ar]</sup>.

10°

Dans la prose de saint Aubert, il est dit que ce fut dans du vin, et les manuscritz de l'eau<sup>[aq]</sup>.

Anciennement la coutume estoit que les moines de ce Mont Saint-Michel alloient en procession à Avranches vers les festes de la Penthecostes en l'église des chanoines dudit lieu et porter le corps du glorieux saint Aubert et les chanoines pareillement y alloient ensemble<sup>BF</sup> et<sup>BG</sup> portoient le corps de saint Patience, vierge<sup>#</sup> d'une eglise en l'autre, monseigneur l'évesque et l'abbé du Mont Saint-Michel, monsieur le doyen, et le prieur, puis les chanoines et les moines à costé les uns des autres et en cette belle procession. Un jour, comme on portoit par ladite ville d'Avranches le corps dudit saint Aubert, une pauvre femme paralitique, invocquant plusieurs fois le bon saint Aubert passant proche d'elle<sup>BH</sup>, la santé luy fut entierement rendue comme si elle n'eust jamais esté malade. De quoy, tout le peuple estant tesmoing, rendit unanimement graces à nostre Seigneur et remercia leur bon saint evesque<sup>[aw]</sup>.

11

# Γ f. 12<sup>[as]</sup>.

R8 p. 252<sup>[at]</sup> ; II9 f. 15<sup>[au]</sup> ; RR f. 145<sup>[av]</sup>.

Sous le mesme abbé Hildebert premier du nom, il arriva une grande dame de Bourgonne en ce Mont, en pelerinage, laquelle<sup>BI</sup> ne peut jamais monter en cette eglise, pour quelque effort qu'elle peust faire, et mesme, elle sentoit comme si tous ses ossements eussent bracqué et se fussent disloquez. Ledit abbé adverty de cela, y envoya<sup>BJ</sup> deux de ces moines, Frodemont et<sup>BK</sup> Hildeman, pour sçavoir de cette femme ce qu'elle pouvoit avoir fait quy luy causast cette angoisse<sup>BL</sup>. Ils aprirent après beaucoup de

12°

**BB** « à l'imitation de leurs abbez » ajouté dans l'interligne. | **BC** Le « b » de fievre a été biffé. | **BD** « viel » biffé après « au ». | **BE** « jours » ajouté dans l'interligne. | **BF** « ce mont » biffé, « ensembles » ajouté dans l'interligne. | **BG** « ap » biffé après « et ». | **BH** « elle » biffé après le même. | **BI** « mais elle » biffé et remplacé par « laquelle » dans l'interligne. | **BJ** « avoit » biffé et remplacé par « envoya » dans l'interligne. | **BK** « Hildeman » biffé après « et ». | **BL** « enfin » biffé après « angoisse ». | **BM** « dans » biffé et remplacé

[aq]. Dans le *De Translatione*, II, (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 252-253), texte conservé dans deux manuscrits montois, c'est le mot *liquorem* qui est utilisé. [ar]. Le miracle est raconté dans les manuscrits montois Avranches BM, 211, f. 251r-v ; Avranches BM, 213, f. 145r-v (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 252-253 (*De Translatione*, II)). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 4 § 4). [as]. Manuscrit perdu. [at]. **Avranches BM, 214, uc 4, p. 252-253** : « Die venis an penteco processio abrincent(s) venit ad istam ecclesiam et fratres in capitulo [...]

Regnum mundi eo que religie canonicorum st de sancta patientia. et ponant se fratres in sinistro choro et canonici in dextro et fiet statio in annum ccc ». [au]. **Avranches BM, 211, ff. 25v-26r** (ancienne foliotation : XV-XVI) (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 254-255 (*De Translatione*, III)). [av]. **Avranches BM, 213, ff. 145v-146r** (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 254-255 (*De Translatione*, III)). [aw]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 4 § 5).

2. Sur la relique du chef de saint Aubert, voir Dubois 1967, 555-558.

II9 f. 24<sup>[ax]</sup> ; Δ f. 22<sup>[ay]</sup> ; RR f.  
141<sup>[az]</sup>.

paine le sujet, sçavoir que son mary estant venu en ce Mont, avoit emporté une petite pierre du rocher avec permission et qu'il l'avoit mise dans une eglise bastie en<sup>BM</sup> son chasteau<sup>BN</sup>, doté et estably douse chanoines pour la deservir en l'honneur de saint Michel à qui elle estoit dediée. Que combien que son mary luy eust recommandé fort expressement en mourant la continuation du divin service en ladite eglise, toutefois, elle l'avoit rendue deserte et profanée servant pour l'heure<sup>BO</sup> à loger les chiens. Ce que disant, ele fondoit en larmes avec promesses de tout reparer à l'advenir. Incontinent après cela, elle monta facilement avec les deux moines et quand elle fut en l'église, elle se confessa, comunia et après avoir fait ses devotions en ce lieu quelques jours après<sup>BP</sup>, elle s'en retourna pour effectuer ses promesses comme elle asseuroit<sup>[ba]</sup>.

13<sup>e</sup>

II9 f. 27<sup>[bb]</sup> ; Δ f. 25<sup>[bc]</sup> ; RR f.  
143<sup>[bd]</sup>.

Du temps du mesme abbé Hildebert 1<sup>er</sup> du nom, un pelerin des quartiers d'Italie, venant par devotion en ce Mont emporta une petite pierre du rocher et la mit en une eglise près de la maison où il se tenoit, mais parce qu'il n'avoit point eu permission des moines de l'emporter il luy arriva tant de maladies en son corps qu'il ne se porta nullement bien du depuis. Deux moines de ce Mont, l'un appellé Vidal et l'autre Bernard, allant au Mont Gargan en pelerinage par obediencia de leur abbé, par hazard logerent ches cet homme sur le chemin et ayant sçeu sa maladie et le reste, ils jugerent que cette pierre en estoit la cause. Après l'avoir persuadé de la rapporter, effectivement il vint en ce Mont avec les dits moines attendant leur retour, où estant, il remit ladite pierre sur l'autel de Saint Michel avec de beaux presentz, et demanda pardon de sa faute, les moines luy rendirent ladite pierre qu'il remporta par permission, et la remit dans une belle eglise qu'il fit bastir. Par ce moyen, il fut <sup>[e. [sv]]</sup> guary et se porta fort bien le reste de ses jours, et toute sa maison abonda en prosperité car recongnut par cette action le soin que saint Michel, possesseur de ce qui appartient à cette sienne eglise, et chastie severement ceux qui prennent quelques choses deppendante d'icelle contre la volonté de ceux qui en ont l'admistration<sup>[be]</sup>.

14

II9 f. 28<sup>[bf]</sup> ; Δ f. 10<sup>[bg]</sup> et 66 ; RR  
f. 146<sup>[bh]</sup>.

L'an 1111<sup>3</sup>, une femme grosse de la province de Normandie, après avoir fait ses devotions en cette eglise où elle estoit venue en pelerinage, s'en retournant ches elle<sup>BQ</sup>, estant

par « bastie en » dans l'interligne. | **BN** « et » biffé après « chasteau ». | **BO** « à present » biffé et remplacé par « pour l'heure » dans l'interligne. | **BP** « après » ajouté dans l'interligne. | **BQ** « le » biffé après « elle ».

[ax]. **Avranches BM, 211, ff. 34r-36v** (ancienne foliation : XXIII-XXVI) (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 314-321 (*De miraculis*, V)). [ay]. **Avranches BM, 212, ff. 22r-25v** (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 314-321 (*De miraculis*, V)). [az]. **Avranches BM, 213, ff. 141r-143r** (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 314-321 (*De miraculis*, V)). [ba]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 4 § 6). [bb]. **Avranches BM, 211, ff. 36v-38r** (ancienne foliation : XXVI-XXVIII) (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 320-323 (*De miraculis*, VI)) [bc]. **Avranches BM, 212,**

**ff. 25v-27r** (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 320-323 (*De miraculis*, VI)) [bd]. **Avranches BM, 213, ff. 143r-v** (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 320-323 (*De miraculis*, VI)) [be]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 4 § 7). [bf]. **Avranches BM, 211, ff. 38r-40r** (ancienne foliation : XXVIII-XXX) (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 320-323 (*De miraculis*, VII)). [bg]. **Avranches BM, 212, ff. 10v-13r** (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 320-323 (*De miraculis*, VII)). [bh]. **Avranches BM, 213, ff. 147r** (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 320-323 (*De miraculis*, VII)).

3. Le miracle est daté de 1011 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 4 § 8) et dans les autres manuscrits montois. Il s'agit d'une coquille de l'auteur.

au milieu des greves entre le Mont et le bourg de Genest avec son mary et autres<sup>BR</sup>, il s'esleva une si espoisse vapeur, ce qui se voit encore souvent arriver, qu'elle ne sçavoit de quel costé s'eschapper. Dans cet anxiété, son mary et ses compaignons la perdirent dans<sup>BS</sup> l'obscurité du brouillard et se sauverent vers ledit Genest. Cependant la pauvre femme fut surprise du travail de l'enfantement, soit de peur ou bien quelle fust au vray terme, tellement qu'elle<sup>BT</sup> accoucha heureusement d'un beau filz, et la mer incontinant par son flux ordinaire couvrit toutes les dites greves jusques au pied dudit Mont, excepté le lieu où cette femme estoit aux espraintes<sup>BU</sup> de<sup>BV</sup> l'accouchement. Là, se<sup>BW</sup> fit comme un grand rond d'eau<sup>BX</sup> au puiz très profond<sup>BY</sup> au bas duquel ladite femme demeura sans qu'il tomba une seulle goutte<sup>BZ</sup> sur elle, cependant elle invoquoit continuellement le glorieux archange saint Michel. L'eau estant retirée, son mary la trouva en ce lieu, saine et sauve, où elle avoit desia baptisé son enfant des eaues de la mer. De quoy ayant rendu graces à Dieu et à saint Michel, il fut appelé peril, à cause qu'il estoit n'ay au peril de la mer. Il fut soigneusement instruit et fait presbtre et vint tous les ans de sa vie en ce Mont rendre graces à Dieu de sa conservation<sup>[bi]</sup>.

λ f. 22<sup>[bi]</sup>.

L'abbé Hildebert premier du nom, incontinant après ce miracle, fit dresser une belle croix en ce mesme lieu, haute de cent pieds, et la fit appuyer de tous costez de plusieurs grosses poultries et barres de fer pour resister au flotz de la mer<sup>#</sup>. L'an 1389, frere Nicolas Germain, moine de ce monastere<sup>CA</sup>, la fit reparer, estant beaucoup ruinée de la dite mer. Il falloit qu'il eust charge dans cette abbaye. À present, on ne la voit point, les sables la couvrent entierement et sont au-dessus bien haut<sup>[bn]</sup>.

ψ f. 5<sup>[bk]</sup>; RR f. 178<sup>[bi]</sup>.# R8 p 73<sup>[bm]</sup>.

Elle fut toutefois veue un peu, de l'estremité du haut, l'an 1632, tout le peuple circonvoin y venoit<sup>CB</sup> à grandes troupes : elle fut 8 jours decouverte.

L'an 1645, elle fut encore decouverte depuis la my avril jusques à la my may le reverend pere cellerier du monastere y mena des charpentiers et autres artisantz pour scavoir sa façon et dire leur sentiment sur cette croix. Ils mesurerent les poultries de coing en coing : elles portent 19 piedz, elles sont d'un pied et demy environ des quarreure ou descoussageen cette marge. La figure y est mise à peu prest où le croison de la dite croix passe au milieu des dites poultries attachés avec des grosses barres de fer. L'on croit qu'il y a en plusieurs endroitz de la dite croix semblable charpente qu'au haut d'icelle.

---

BR « et autres » ajouté dans l'interligne. | BS « la dite » biffé après « dans ». | BT « accoucha » biffé après « elle ». | BU « de l'enfant » biffé après « espraintes ». | BV « de » ajouté dans l'interligne. | BW « elle » biffé et remplacé par « se » dans l'interligne. | BX « d'eau » ajouté dans l'interligne. | BY « les » biffé après « profond ». | BZ « d'eau » biffé après « goutte ». | CA « Il » biffé après « monastere ». | CB « la voir » biffé après « venoit ».

[bi]. Manuscrit perdu. [bj]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 4 § 8). [bk]. Manuscrit perdu. [bl]. **Avranches BM, 213, f. 178v** (*De abbatibus*) : « [...] Hildebertum, monachum ejusdem loci. Tempore istius repertum fuit corpus beati Autberti, quod absconditum fuerat a canonicis. Isti successit secundus Hildebertus, nepos eius,

tamen nescio quo anno, sed tempore suo mulier peperit in harenis ». [bm]. **Avranches BM, 214, uc 4, p. 73** : « Anno domini mille tricentesimo oct. nono, per fratrem Nicolaum Germain reformata fuit [...] ». [bn]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 4 § 9).

15<sup>e</sup>II9 f. 30<sup>[bo]</sup> ; Δ f. 13<sup>[bp]</sup> ; RR f.  
147<sup>[bq]</sup> ; λ f. 30<sup>[br]</sup>.

L'an 1045, la veille de la dedicace de cette eglise de saint Michel, les serviteurs ou sous-sacristains, ayant veu par toute icelle s'il n'y avoit personne, car comme il a esté dit, il n'estoit point permis d'y passer la nuit, soit pour le respect des saint anges ou mesme pour et à cause des larrons, il allerent se<sup>CC</sup> coucher. Drogon, moine sacristain de ladite eglise en chef, passant par devant l'autel de Saint-Michel<sup>CD</sup>, allant aussy<sup>CE</sup> reposer jusques à ce qu'il seroit temps de dire matines, regarda par hazard derriere soy et apperceut trois anges en forme de pelerins d'une riche taille et bien couvertz, qui tenans en leur mains chascun un grand cierge, estoient debout au milieu de l'eglise, tournées devers l'autel avec grande reverance. Cependant, Drogon, sans faire <sup>[F. 59R]</sup> autre reflexion sur soy, pensant que ce fussent des personnes mortelles qui s'estoient cachées en ce lieu, appella l'un des dits sous-sacristains et luy donna un<sup>CF</sup> grand soufflet, le blasant de les y<sup>CG</sup> avoir laissez. Mais, comme ce Drogon estoit un homme fort indevot et irreverend dans l'eglise du saint archange, comme il apparut bien par cette action, il receut d'une main invisible un autre soufflet qui pesoit autant que celui qu'il avoit donné à son sous-officier ou plus, tellement qu'après cela, il n'en fit que languir, son corps estant tout couvert de jaunisse. L'abbé et les moines de ce monastere l'envoyerent en l'isle de Chausey où il demeura le reste de ses jours s'addonnant à la contrition et pænitence. Il est dit dans un des manuscritz de ce monastere, à la suite de cette histoire : *Audiant et contremiscant talem tantilla<sup>a</sup> offensionis vindictam qui inpudenter<sup>a</sup> circa eumdem<sup>b</sup> sancti Michaelis cursitare non metuant<sup>c</sup> aram*, car on l'accusoit de passer et repasser devant l'autel du saint archange sans faire de reverance et brusquement sans respect<sup>[bt]</sup>.

Δ f. 14<sup>[bs]</sup>.16<sup>e</sup>II9 f. 31<sup>[bu]</sup> ; Δ f. 14<sup>[bv]</sup> ; RR f.  
148<sup>[bw]</sup> ; λ f. 31<sup>[bx]</sup>.

L'an 1052, deux jeunes moines de ce monastere estant un peu infirmes de leurs personnes pour quoy il n'assistoient pas au choeur, allerent en<sup>CH</sup> la chapelle de la très Sainte-Trinité pour<sup>CI</sup> reciter leur office. Mais, comme ils ne faisoient ce saint exercisse avec la reverance et les respect deu à celui auquel ils parloient, il sortit une grande flamme de feu de l'autel qui se lança sur leurs testes les eschauffant de telle sorte qu'ils pensoient estre bruslez et rotiz. Ce chastimentz, quoy que vehemement, fut bref, et les aprit à estre plus devotz au recit de l'office divin et à avoir plus de ressentiment de ce Dieu tout puissant, qui fait la faveur de nous donner libre audience toutefois

---

CC « se » ajouté dans l'interligne. | CD « s'en » biffé après « Michel ». | CE « se coucher pour » biffé après « aussy ». | CF « bon » biffé après « un ». | CG « y » ajouté dans l'interligne. | CH « en » biffé et remplacé par le même dans l'interligne. | CI « le » biffé après « pour ».

α impudenter B & D. | β eandem B & D. | γ metuunt B & D.

[bo]. Avranches BM, 211, ff. 40r-41v (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 328-331 (*De miraculis*, VIII)). [bp]. Avranches BM, 212, ff. 13r-14v (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 328-331 (*De miraculis*, VIII)). [bq]. Avranches BM, 213, ff. 147r-148r (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 328-331 (*De miraculis*, VIII)). [br]. Manuscrit perdu. [bs]. Avranches BM, 212, f. 14v (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 331 (*De Miraculis*, VIII)). [bt]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 8

§ 5). [bu]. Avranches BM, 211, ff. 41v-42r (ancienne foliotation : XXXI-XXXII) (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 332-333 (*De miraculis*, IX)). [bv]. Avranches BM, 212, ff. 14v-15r (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 332-333 (*De miraculis*, IX)). [bw]. Avranches BM, 213, f. 148r-v (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 332-333 (*De miraculis*, IX)). [bx]. Manuscrit perdu.

et quantes que nous luy voulons parler. L'on estima que c'estoit des anges, que cette flamme fondez sur le dire de David qui facis angelos tuos spiritus, et ministros tuos ignem urentem<sup>[ca]</sup>.

Ps. 103<sup>[by]</sup> ; Ad Hebreos, capitulus 1<sup>[bz]</sup>.

On a veu plusieurs merveilles plusieurs fois dans l'église de ce lieu en divers temps<sup>CJ</sup> qui faisoient sçavoir que c'est la demeure ordinaire des saints anges. Ils ont esté<sup>CK</sup> ouïs souvente fois chanter d'en cette eglise les louanges de la divine majesté. Le moine Bernier, profex de ce monastere l'an 1050, les entendit chanter plus d'une heure le *Kyrie eleyson*, avec une telle melodie qu'il luy sembloit desja estre au ciel. L'an 1263, semblable merveille fut ouye du temps de l'abbé Richard Tustin.

17<sup>e</sup>  
II9 f. 32<sup>[cb]</sup> ; RR f. 148<sup>[cc]</sup> ; λ f. 31<sup>[cd]</sup> ; Δ f. 15<sup>[ce]</sup>.

L'an 1102, le 16<sup>e</sup> jour du mois d'octobre durant la nuit, plusieurs personnes de près et de loing virent en forme de colonne brillante et plus luisante que le soleil, l'achange saint Michel, selon que l'on croyoit, passer au travers et dessus l'église de ce monastere du Mont. On appelle vulgairement en ce Mont cette colonne, la clarté Saint-Michel, laquelle s'est fait voir plusieurs fois depuis, comme on verra cy-après<sup>[ci]</sup>.

18<sup>e</sup>  
RR f. 171<sup>[cf]</sup> et 179<sup>[cg]</sup> ; II9 f. 10<sup>[ch]</sup>.

L'an 1146<sup>CL</sup>, le mercredy après l'octave de la resurrection de nostre Seigneur, un pelerin nommé André, natif de la ville de Foulgeres, veint en cette eglise par devotion, ayant tous ses membres perclus, pour demander assistance à saint Michel sur le sujet de son mal. Estant devant l'autel du dit saint, son corps fut saisi de douleurs qu'il ne pouvoit nullement durer, mais après s'estre confessé par le conseil d'un des moines nommé Richard, sacristain de ladite eglise, il receut incontinant santé et s'en retourna facilement sans cheval, ny autre commodité. Tous les moines vinrent à ce miracle, et l'abbé<sup>4</sup> commenda qu'il fut redigé par escrit<sup>[cm]</sup>. ||f. [59v]

19<sup>e</sup>  
II9 f. 33<sup>[ci]</sup> ; Δ f. 16<sup>[ck]</sup> ; RR f. 148<sup>[cl]</sup>.

CJ « en divers temps » ajouté dans l'interligne. | CK Un mot illisible est biffé après « esté » | CL « une » biffé après « 1146 ». | CM « couloir » biffé et remplacé par

[by]. Ps 103, v. 4 : « qui facis angelos tuos spiritus, et ministros tuos ignem urentem » (édition de la Vulgate Clémentine, 2005). [bz]. Ad Hebr., cap. 1, v. 7 « Et ad angelos quidem dicit : Qui facit angelos suos spiritus, et ministros suos flammam ignis » (édition de la Vulgate Clémentine, 2005). [ca]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 9 § 4). [cb]. Avranches BM, 211, f. 42r-v (ancienne foliotation : XXXII) (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 332-335 (*De miraculis*, X)). [cc]. Avranches BM, 213, f. 148v (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 332-335 (*De miraculis*, X)). [cd]. Manuscrit perdu. [ce]. Avranches BM, 212, ff. 15r-16r (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 332-335 (*De miraculis*, X)). [cf]. Avranches BM, 213, f. 171r : « Anno MCII visus est a nonnullis prope ac procul positus sanctus Michael archangelus, prout credimus, in figura columnae igneae, in nocte scilicet suae festivitatis, penetrasse ecclesiam ejus montis ». [cg]. Avranches BM, 213, f. 179r (*De abbatibus*) :

« Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> II<sup>o</sup> visus est a nonnullis prope ac procul positus sanctus Michael, prout credimus, in figura columnae igneae, nocte scilicet suae festivitatis penetrasse basilicam istius Montis. Et simile accidit tempore sancti Mainardi, abbatis hujus loci, et Norgodi, Abrincensis episcopi. ». [ch]. Avranches BM, 213, f. 75v (ancienne foliotation : 9) : « MCII : hoc anno visus est a nonnullis p(ro)pe ac p(ro)cul positus s(an)c(tu)s Michael archang(e)l(u)s, p(ro)ut credimus, in figura colu(m)nae rutilantis nocte scilicet ultime suae festivitatis penetrasse basi(li)cam huj(us) montis ». [ci]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 11 § 9). [cj]. Avranches BM, 211, ff. 43r-44r (ancienne foliotation XXXIII-XXXVIII) (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 336-339 (*De miraculis*, XI)). [ck]. Avranches BM, 212, ff. 16r-17v (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 336-339 (*De miraculis*, XI)). [cl]. Avranches BM, 213, ff. 148v-149v (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 336-339 (*De miraculis*, XI)). [cm]. Voir aussi *Les Curieuses recherches*

4. En 1146, c'est Bernard du Bec qui est abbé du Mont Saint-Michel.

- 20<sup>e</sup> L'an 1270, une nuit après matines, les moines de ce monastere estant tous retirez dans le dortoir<sup>CM</sup> pour reposer, suivant l'ordinaire, l'air estant fort beau fut incontinent remply d'une orage espouvantable, et on entendit trois coups de tonnaires<sup>CN</sup> si vehemens, qu'on croyoit que tout fust perdu. Les moines espouvantéz de cela s'en coururent dans l'église pour prier Dieu. Incontinent, ils virent tourner au tour du grand autel plusieurs figures de feu, les uns se mirent à prier, les autres à sonner les cloches et les autres sortirent dehors<sup>CO</sup> et apperceurent sur ladite eglise, les anges en forme de feu ; cela sceu et veu de tous. Ils louerent le Dieu des mesmes anges et rentrerent au dortoir et n'y peurent reposer à cause de certains bruitz qu'ils entendoient sur iceluy. Le jour venu, après avoir dit primes au cheur, les moines allerent au cloistres pour estudier, suivant la coutume de ce temps-là, car anciennement la leçon se fesoit là et les sciences s'y enseignoient<sup>CP</sup>. Ils apperceurent le feu brusler la croix du clocher et continuoit à faire son office, jusques à la pomme d'icelle dans laquelle il y avoit des reliques de quelques saintz et<sup>CQ</sup> estant arrivé jusques à icelles<sup>CR</sup>, il s'esteignit et ne fit autre dommage. De tout quoy, ils remercierent Dieu de tout leur<sup>CS</sup> cœur et monsieur saint Michel de les avoir conservez<sup>CT</sup>.
- 21<sup>e</sup> Vers le mesme temps environ, suivant ce qu'en dit Robert Gaguin en La vie de saint Louys, roy de France, il tomba une petite pierre du ciel, en laquelle le nom très adorable de nostre très cher maistre et seigneur Jesus-Christ estoit gravé, sur ce Mont Saint-Michel, laquelle fut posée sur les yeux de quelques, aveugles qui<sup>CT</sup> incontinent
- Voyez Robert Gaguin en La vie de saint Louys roy de France<sup>CS</sup>.

« dortoir » dans l'interligne. | CN « tonnerre » biffé et remplacé par « tonnaires » dans l'interligne. | CO « icelle » biffé après « dehors ». | CP « L'un d'iceux vit » biffé après « enseignoient ». | CQ « saintz et » ajouté dans l'interligne. | CR « là » biffé et remplacé par « jusques à icelles » dans l'interligne. | CS « cheur » biffé après « leur ». | CT « les-

(ch. 14 § 10[bis]). [cn]. **Avranches BM, 211, ff. 44r-45r.** [co]. **Avranches BM, 159r, f. 1r.** [cp]. **Avranches BM, 212, ff. 17r-18v.** [cq]. **Avranches BM, 213, ff. 149v-150r.** Le texte de ces quatre références données par Thomas Le Roy est le même : « Anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> septuagesimo, die Martis ante Cineres, XIII kalendas Martii, cum essent post matutinales horas juxta consuetudinem suam fratres seu conventus Montis beatissimi archangeli Michaelis de periculo maris in dormitorio, et esset nimia serenitas in aere, subito, voluntate Dei permanente, tres strepitus tonitruum cum grandine et nimia abundancia pluviae auditi fuerunt ab omnibus qui aderant in monte, nec audivit aliquis alius extra Montem. Horribilitatem vero eorum os non sufficit ad loquendam, manus ad scribendum, cor ad cogitandum, nec est qui possit hoc factum totaliter enarrare. Quorum audito primo, omnes cum clamosa voce pariter ad monasterium concurrerunt, et a pluribus visa fuit quaedam figura in specie ignis circum circa magnum altare praedicti monasterii ire intus monasterium ac redire. Campanis pulsatis et nomine Domini nostri Jhesu Christi invocato, quidam ex fratribus intraverunt porticum monasterii et respicientes desuper viderunt in specie ignis astantes angelos super turrets. Quo viso, illi qui aderant absentibus nunciantes ad monasterium properarunt,

laudantes beatissimum archangelum et Deo gratias referentes. Postea omnes, prout moris est, dormitorium intraverunt, sed voluntate Dei et precibus archangeli Michaelis exigentibus, erant sonitus quidam super jam dictum dormitorium, nec potuit quisquam quiescere, ymo pluries surrexerunt. Quid hoc esset nequivit a quoquam videri, sed credimus hoc fore propter ignem absconditum in cruce, Dei gratia mediante. Mane autem facto, more solito, ad primam accesserunt, et ea decantata ad claustrum causa studendi pervenerunt, et quidam ex eis respiciens desuper monasterium vidit flammam ignis exeuntem de cruce, quae crux erat supra magnam turrem. Hoc nunciato fratribus, cum gemitibus et lacrimis oraverunt beatum Michaellem et sanctos quorum reliquiae erant appositae in praedicta cruce. Erat enim flamma ardens in medio saepedictae crucis, reliquiae ab utraque parte, et exarsit utramque partem crucis usque ad reliquias, nec potuit quicquam ultra malefacere, immo gratia Dei et sanctorum ejus inventae fuerunt reliquiae super monasterium ab igne intactae ; tamen equians alicui quicquam nocere erat undique ignis ardens » (Bouquet (éd.) 1840, 573-574). [cr]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 23 § 8). [cs]. GAGUIN **1530, f. LXXIIIr** : « En cedit temps vne grant pierre cheut du ciel au monastere saint Michel en laquelle estoit la figure nostre

receurent la veue. On ne sçait qu'est devenu cette pierre, elle a toutefois esté gardée longuement en ce monastere<sup>[ct]</sup>.

L'an 1333, vers les festes de la Pentecoste, une femme<sup>CU</sup> de loin<sup>CV</sup>, qui dès long temps avoit perdu les forces de son corps par une paralisie de ses membres et ne marchoit qu'avec des anilles, comme ses voisins se deliberoient de venir en ce Mont en pelerinage, elle resolut aussy d'y venir, et pour ce invocqua l'archange saint Michel de luy en impetrer la grace et les forces. Incontinent, elle se trouva saine et guarie<sup>CW</sup>, et d'effet vint avec les autres sans baston ny cheval, et après avoir remercié Dieu et le saint archange, elle et sa compaignie racontèrent le fait cy-dessus aux moines et asseurerent estre veritable<sup>[cx]</sup>.

22<sup>e</sup>II9 f. 35<sup>[cu]</sup> ; Δ f. 28<sup>[cv]</sup> ; RR f. 186<sup>[cw]</sup>.

La mesme année de 1333, en quelque lieu de ce pays ycy, qui n'est point specifié une mere allaictant son enfant qui n'avoit que 21 jour. Ce poupon se prit à parler tout haut et luy dire : ma mere portéz moy au Mont Saint-Michel. Cette femme, extraordinairement estonnée de ce que son enfant luy avoit dit, se<sup>CX</sup> mit<sup>CY</sup> tout de ce pas en chemin et l'apporta en ce Mont où elle raconta cela et l'asseura aux moines dudit lieu<sup>[da]</sup>.

23<sup>e</sup>II9 f. 36<sup>[cy]</sup> ; Δ f. 28<sup>[cz]</sup>.

La mesme année de 1333, en la ville de Chartres en Beauce, une femme voyant partir une compaignie de petitz enfans<sup>CZ</sup> pour aller en pelerinage au Mont Saint-Michel, incontinent elle se mit à se moquer d'eux et leur faire honte <sup>[f. 608]</sup> et jusques là elle vint que de leur dire un nombre presque innombrables<sup>DA</sup> d'injures et imprecations pour ce qu'ils ne faisoient point d'estat de ses mocqueries. Alors par la permission de Dieu, le diable la posseda et tourmenta tellement qu'on penssoit qu'elle fust morte. On l'exhorta de demander pardon à Dieu et à saint Michel. Ce qu'ayant fait, elle fut delivrée et vint en ce Mont en remercier sa majesté et le saint archange<sup>[de]</sup>.

24<sup>e</sup>II9 f. 36<sup>[db]</sup> ; Δ f. 29<sup>[dc]</sup> ; RR f. 186<sup>[dd]</sup>.

La mesme année, une grande multitude de jeunes garçons venant de loin en pelerinage en ce Mont, passant par un village, ils disnerent en une hostellerie où ils deppenserent 6 sols<sup>DB</sup>, mais l'argent leur ayant manqué ils prièrent l'hoste de leur donner ce repas pour l'amour de Dieu, de quoy estant fasché il les mit hors de sa maison à coups de souffletz. Voulant oster la nappe où ils avoient pris leur<sup>DC</sup> refection, il trouva la dite

25<sup>e</sup>II9 f. 36<sup>[df]</sup> ; Δ f. 29<sup>[dg]</sup> ; RR f. 187<sup>[dh]</sup>.

qu » biffé et remplacé par « qui » dans l'interligne. | CU « femme » ajouté dans l'interligne. | CV « de ce lieu » biffé après « loin ». | CW Le <u> de guarie est ajouté dans l'interligne. | CX Un <n> après « se » est biffé. | CY « vint » biffé et remplacé par « mit » dans l'interligne. | CZ « qui » biffé après « enfans ». | DA « d'jus » biffé après « innombrables ». | DB « grande somme en ce temps là » biffé après « sols ». | DC « dite » biffé après « leur ».

seigneur et le signe la sainte croix et dessus estoit escript en lettre dor. Jesus nazarenus rex iudicorum et rendit la vie a vne aueugle ». [ct]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 23 § 9). [cu]. **Avranches BM, 211, f. 45r-v.** [cv]. **Avranches BM, 212, ff. 27v-28r.** [cw]. **Avranches BM, 213, f. 186r.** [cx]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 16). [cy]. **Avranches BM, 211, f. 46r.** [cz]. **Avranches BM, 212, ff. 28v-29r.** [da]. Le miracle est aussi raconté dans le manuscrit **Avranches BM, 213, f. 186r-v.** Voir aussi

*Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 17). [db]. **Avranches BM, 211, f. 46r-v.** [dc]. **Avranches BM, 212, f. 29r-v.** [dd]. **Avranches BM, 213, f. 186v.** [de]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 18). [df]. **Avranches BM, 211, ff. 46v-47r.** [dg]. **Avranches BM, 212, ff. 29v-30r.** [dh]. **Avranches BM, 213, ff. 186v-187r.**



somme, et plus de pain, de beaucoup, qu'il ne leur en avoit<sup>DD</sup> mis devant eux. Il connut incontinent que c'estoit un miracle et courrut après pour leur rendre<sup>DE</sup> l'argent et leur demanda pardon, mais eux ne le voulurent prendre. Rendans graces à Dieu et à saint Michel, ils continuerent leur voyage en son eglise de ce Mont<sup>di</sup>.

26<sup>e</sup>

II9 f. 37<sup>[dj]</sup> ; Δ f. 30<sup>[dk]</sup> ; RR f. 189<sup>[dl]</sup>.

La mesme année 1333, plusieurs bandes de petitz enfans qui se nommoient les pastoureaux veinrent en pelerinage en ce Mont, de divers pays, et en furent excitez interieurement tous à mesmes temps. Ainssi comme ils le conferent ensembles arrivez en ce Mont et un presbre curé d'une parroisse de l'une de ces bandes voyant passer par son lieu tant de petitz enfans, et que ses parroissiens en faisoient de mesme, fut contraint parreillement interieurement d'y venir avec eux sans pouvoir prendre le temps d'aller dans sa maison auparavant, quoy<sup>DF</sup> que fort peu esloignée de là. Estant en ce lieu, il le conta ainssy aux moines, qui le firent rediger par escrit et authentiquement<sup>[dm]</sup>. Il arriva une semblable merveille l'an 1457 : plusieurs personnes des quartiers<sup>DG</sup> d'Allemaignes y vinrent, attirez ainssy interieurement en mesme temps<sup>[dq]</sup>.

II9 f. 50<sup>[dn]</sup> ; λ f. 181<sup>[do]</sup> ; Δ f. 42<sup>[dp]</sup>.

27<sup>e</sup>

II9 f. 38<sup>[dr]</sup> ; Δ f. 31<sup>[ds]</sup> ; RR f. 189<sup>[dt]</sup>.

La mesme année 1333, treise petitz pastoureaux qui venoient de fort loin en voyage en ce Mont, passant par un village, appelé Dyssié<sup>5</sup>, ils acheperent un petit pain de deux deniers tournois, pour leur repas, duquels ils furent tous<sup>DH</sup> abondamment rassaziés et en eurent beaucoup de reste qu'ils apporterent dans leurs petitz bissacz<sup>iv</sup>. Les gens de ce villages virent ce miracle qui venantz aussy en voyage le tesmoignerent comme ensemble lesdits 13<sup>e</sup> petitz pastoureaux<sup>[du]</sup>.

28<sup>e</sup>

II9 f. 41<sup>[dv]</sup> ; Δ f. 31<sup>[dw]</sup> ; RR f. 184<sup>[dx]</sup>.

La mesme année 1333, le 28<sup>e</sup> jour de juin, une<sup>DI</sup> compagnie de pelerins composée de 27 personnes arriva en l'église de ce monastere venant du village de Sap, diocese de Lysieux. En icelle, il y avoit un homme aagé de 25 ans, natif de la ville de Caen, sourd et muet dés sa naissance, selon le tesmoignage de tous ceux de cette compagnie qui le connoissoient et avoient demeuré avec luy. Lequel, estant de genoux devant l'autel

---

DD « mit » biffé et remplacé par « avoit » dans l'interligne. | DE « cette » biffé après « rendre ». | DF « quoy » ajouté dans l'interligne. | DG « d'Allemaig » biffé après « quartiers ». | DH « tous » ajouté dans l'interligne. | DI « bande » biffé après « une ».

[di]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 19). [dj]. Avranches BM, 211, ff. 47v-48r. [dk]. Avranches BM, 212, ff. 30v-31r. [dl]. Avranches BM, 213, f. 189r. [dm]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 20). [dn]. Avranches BM, 211, ff. 60v-61v. [do]. Manuscrit perdu. [dp]. Avranches BM, 212, ff. 42r-43r. [dq]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 21). [dr]. Avranches

BM, 211, f. 48r. [ds]. Avranches BM, 212, f. 31r-v. [dt]. Avranches BM, 213, f. 189r-v. [du]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 21). [dv]. Avranches BM, 211, ff. 51r-53v. [dw]. Avranches BM, 212, ff. 31v-35r. [dx]. Avranches BM, 213, ff. 184v-185r.

iv. Bissac : en moyen français et long par le milieu et fermé par deux bouts, de sorte qu'il forme un double français moderne « sac ouvert en sac » (FEW s. v. *saccus* (t. 11, p. 23b).

5. Lieu non identifié.

de Saint-Michel, Dieu miraculeusement luy deslia la langue et luy ouvrit les oreilles. De là, il s'en alla devant l'autel de saint Jean l'évangéliste : il commença à faire grand bruit et crier tout haut : Saint Michel aydes moy.<sup>[fr. [60v]]</sup> Incontinent, on appella tous les moines du monastere pour venir voir ce prodige, etprenant attestation de ceux de sa compagnie, comme il estoit sourd et muet auparavant, après ils firent enregistrer ce miracle<sup>[dy]</sup>.

La mesme année 1333, le 5<sup>e</sup> juillet, Gillette, vesve de Maurice Aubert, native de la ville de Bayeux en la paroisse de Sainte-Marie-Magdelaine, estant aveugle depuis six ans, entendit parler des grands miracles que Dieu faisoit en ce Mont par l'invocation de saint Michel. Cela fit qu'elle fit vœu d'y venir en pelerinage et estant<sup>[DJ]</sup> par les chemins en compagnie de plusieurs personnes dignes de foy, Dieu luy rendit la veue, ce qu'eux et elle raconterent aux moines en ce lieu y estant arrivé, l'attesterent et jurèrent estre veritable<sup>[ec]</sup>.

Du temps de l'abbé Pierre Le Roy, un cavalier venant par devotion en ce Mont pour visiter l'église de saint Michel, fut surpris du flux de la mer, estant sur les greves près dudit Mont, et fut tellement tourné de part et d'autre, luy et son cheval. Premièrement, il fut jetté vers le pont aux baux par la mer, puis à Tombelaine, puis vers ce Mont, puis en fin il fut rejetté vers ledit Tombelaine. Et cependant, il cryoit : Saint Michel aydez moy, le peuple de cette ville du Mont luy portoit grand compassion estimant qu'encore qu'il eust eu cent mille vies<sup>[DK]</sup>, il n'en fust pas rechappé, toutefois la mer estant retirée, on le trouva auprès du roc dudit Tombelaine, sain et gaillard auprès de son cheval qui estoit mort<sup>[eg]</sup>.

De ce mesme temps, il arriva semblable accidentz à un autre cavallier qui estant enporté par la mer<sup>[DL]</sup>, luy et son cheval vers Saint-Jehan-le-Thomas, au-delà de la de son cours<sup>[DM]</sup> tirant vers Grandville, n'eut aucun mal, ny luy, ny son cheval, pour s'estre recommandé à saint Michel dans ce dongeon. Beaucoup d'autre personnes ont senty les mesmes faveurs du saint archange<sup>[DN]</sup> l'ayant invoqué sur les mers voyageurs. Le viel navire, qui est dans la nef de l'église du<sup>[DO]</sup> monastere dudit Mont, en donne tesmoignage suffisant sans parler de<sup>[DP]</sup> beaucoup d'autres<sup>[ek]</sup>.

L'an 1445, le cardinal Guillaume d'Estouteville, quoy que non paisible possesseur abbé du Mont Saint-Michel, obtint d'Eugene 4<sup>e</sup> des indulgences pour la feste du dit saint

---

DJ « arrivée » biffé après « estant ». | DK « qu' » biffé après « vies ». | DL « par la mer » ajouté dans l'interligne. | DM « mer » biffé et remplacé par « de son cours » dans l'interligne. | DN « et s » biffé après « archange ». | DO « dit » biffé après « du ». | DP « parler de » ajouté dans l'interligne.

[dy]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 25). [dz]. **Avranches BM, 211, ff. 54v-55r.** [ea]. **Avranches BM, 212, ff. 36v-37v.** [eb]. **Avranches BM, 213, ff. 187v-188r.** [ec]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 28). [ed]. **Avranches BM, 211, f. 56v.** [ef]. **Avranches BM, 213, f. 191v.** [eg]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 7). [eh]. **Avranches BM, 211, ff. 56v-57r.** [ei]. **Avranches BM, 212, ff. 38v-39r.** [ej]. **Avranches BM, 213, f. 191v.** [ek]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 8).

ψ f. 40<sup>[el]</sup>.

Π9 f. 48<sup>[em]</sup> ; Δ f. 39<sup>[em]</sup>.

Michel en ce lieu du Mont, et ayant esté publiées en beaucoup de lieux, la peuple y abondoit de tous costez<sup>DQ</sup> le 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> d'octobre. Entr'autres le 15<sup>e</sup> dudit mois dudit octobre de la susdite annee, une femme de la parroisse de<sup>DR</sup> Sessons, diocèse de Rennes, en Bretagne, y vint avec son mary et ses enfans. Mais comme il y abordoit tant de peuple pour estre a la feste le lendemain de la dedicace de Saint-Michel, son mary la perdit parmy la foule du peuple, de sorte qu'ils se cherchoient de tous costez reciproquement sans se pouvoir trouver, ce qui fit que cette pauvre femme demeura<sup>DS</sup> sur les greves, la nuit la prenant, se coucha et s'endormit sans sçavoir le danger où elle estoit ; la mer à son heure vint avec vehemence et ses flots se hausserent tout autour<sup>DT</sup> d'elle<sup>DU</sup> sans luy faire aucun dommage et soit quelle fut fort fatiguée ou triste d'avoir perdu son mary, elle fut en cet endroit 36 heures, l'espace de trois divers flux et reflux. Un laboureur, proche de là passant l'aperceut, par le moyen de quoy son mary la trouva et allerent<sup>DV</sup> rendre graces à Dieu à l'église de saint Michel en ce Mont, par la protection duquel elle croyoit avoir esté <sup>llf. [61R]</sup> gardée, et racontèrent le tout<sup>DW</sup> aux religieux en presence de Thomas Verel, inquisiteur de la sainte foy, Jean Mauder, Jean Fouchier et Estienne de la Porte, tous quatre docteurs en theologie, lesquels examinerent diligemment cet acte et toutes les circonstances et<sup>DX</sup> donnerent sous leur sein que vrayement c'estoit un grand miracle, digne d'estre presché et enregistré pour la plus grande gloire de Dieu, et honneur de son saint archange, qui par telles merveilles, nous donne suffisantes preuves de son<sup>DY</sup> agrément en la visite de ce saint lieu<sup>[eo]</sup>.

33<sup>e</sup>

Π9 f. 49<sup>[ep]</sup> ; Δ f. 40<sup>[eq]</sup> ; ψ f. 10<sup>[er]</sup>.

L'an 1452, le 3<sup>e</sup> jour de novembre, sur les neuf heures du soir, après que les moines furent retirez dans le dortoir pour reposer, il s'esleva dans l'air, pour l'heure fort serein, une si grande tempeste de vents de pluyes et de gresles, et un esclat de tonnerre si espouvantable donna contre la tour du clocher avec tant de vehemence, que les dits moines et autres personnes de ce Mont pensoient que tout fut abysmé en ce lieu. Ils sortirent en bref dudit dortoir, les uns entrerent en l'église pour prier, les autres monterent au clocher pour voir si le feu du ciel n'y estoit point allumé, les autres sortirent au porche de l'église où à present est situé le Saut Gautier pour se sauver. Ceux-cy virent sur le clocher une grande clarté longue et spatieuse à guise d'une flamme de feu ardent prenant sur la pointe de la croix d'iceluy et sur chasques croix des pyramides des petites clartez qui rendoient une si grande lumiere<sup>DZ</sup> qu'on voyoit aussi clair dans le monastere comme en plein midy, quoy qu'il fut nuit et le temps couvert

---

DQ « entr'autres » biffé après « costez ». | DR « Sessons » biffé après « de ». | DS « demeura » ajouté dans l'interligne. | DT « de » biffé après « autour ». | DU « femme » biffé après « elle ». | DV « ent » ajouté dans l'interligne. | DW « en presence » biffé après « tout ». | DX « figures » biffé après « et ». | DY « laggrement l » biffé et remplacé par « son » dans l'interligne. | DZ « clarté » biffé et remplacé par « lumiere » dans l'interligne.

[el]. Manuscrit non identifié. [em]. **Avranches BM, 211, ff. 58r-59r** (ancienne foliotation XLVIII-XLIX) : « [Inscriptio] Anno domini millesimo quadringentesimo quinto die vero [...] ». [en]. **Avranches BM, 212, ff. 39v-40r** : « Sequitur alia miracula nutu diuine trinitatis in honorem beati michaelis archangeli nuper patrata ut primo patuit de quadam muliere quae

fuit in mari per XXX VI horas et pretibus prefati archangeli cujus locum visitaverat sana exivint et remansit. Anno domini millesimo quadringentesimo quinto die vero [...] ». [eo]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 3). [ep]. **Avranches BM, 211, ff. 59r-60v**. [eq]. **Avranches BM, 212, ff. 40v-42r**. [er]. Manuscrit perdu.

à cause de la tempeste susdite<sup>EA</sup>. Enfin, après qu'on eut considéré tout cela environ demye-heure, toutes ces petites clartez se joignirent à la grande et puis il donna un autre coup d'esclat de tonnerre beaucoup plus espouvantable que le precedant ; ce qui causa que la plus part des moines et autres qui l'entendirent, tomberent pasmez de peur et d'effroy. Après quoy, estant revenuz de pasmoison, tout cet orage passa et les clartez disparurent. Les moines jugerent par après que c'estoit la clarté Saint-Michel qui souvent s'apparoissoit en ce lieu : le vulgaire, la nommoit ainssy, elle a encore apparu plusieurs fois depuis, à ce que tiennent les<sup>EB</sup> vieillards de ce pays, mais on n'a pas esté soigneux de l'escire et remarquer, comme faisoient nos predecesseurs<sup>[es]</sup>.

Le 4<sup>e</sup> jour de may 1560, une jeune fille nommée Thomasse Georges, de la paroisse de Saint-Salvin<sup>6</sup>, pays de Caux, en Normandie, fut amenée en cette eglise par Nicolas Barbe et Pierre Mahieuse ses parens, laquelle ayant esté plusieurs fois vexée tant de nuit que de jour par un esprit invisible et particulièrement le 24<sup>e</sup> avril dernier, il s'apparut à elle luy disant : je suis l'esprit de ton pere, qui te commande de faire<sup>EC</sup> un voyage au Mont Saint-Michel que j'avois promis et non accomply et afin que tu n'en doute point, je te ferme ta main et tes doigts que tu ne pourras ouvrir qu'après avoir fait<sup>ED</sup> le dit<sup>EE</sup> voyage, et disparut. Cette fille alla<sup>EF</sup> incontinant<sup>EG</sup> consulter messire Nicolas le Gros, presbre<sup>EH</sup> vicquaire de sa paroisse, qui luy recommanda de faire ce voyage et luy donna des lettres de recommandation aux religieux du Mont Saint-Michel. Comme elle fut en cette eglise faisant dire la sainte messe pour l'ame de son pere, le presbre estant à la derniere elevation du corps de nostre Seigneur, sa main fut ouverte et demeura aussy saine que si jamais il n'y eust eu aucun extraordinaire. Elle l'asseura aux religieux avec ses deux parens donnant les lettres de son vicquaire<sup>[ev]</sup>. ||<sup>F. [61v]</sup>

34<sup>e</sup>Δ f. 59<sup>[et]</sup>.Le reverend pere Feuardent, cordelier, en son *histoire*<sup>[eu]</sup>.

---

EA « le » biffé après « susdite ». | EB « s » ajouté dans l'interligne. | EC « de remplir » biffé et remplacé par « de faire » dans l'interligne. | ED « accomply » biffé et remplacé par « fait » dans l'interligne. | EE « dit » ajouté dans l'interligne. | EF « s' » biffé avant « alla ». | EG « se » dans l'interligne après « incontinant » a été biffé. | EH « presbre » ajouté dans l'interligne.

[es]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 16). [et]. **Avranches BM, 212, ff. 59v-60v** : procès verbal en latin de la guérison de Thomasse Georges, suivi du témoignage du prêtre Nicolas Le Gros. [eu]. **FEUARDENT 1604, 50-53** : « Le Samedi 4<sup>e</sup> jour de Mai 1560, fut amenée en ce lieu une jeune fille nommée Thomasse George, de la Paroisse de St. Silvin, || pais de Caux, conduite par Nicolas Barbé et Pierre Mathieuse ses parents, laquelle avait été plusieurs fois vexée, tant de nuit que de jour par un esprit invisible, lequel au 14<sup>e</sup> jour d'avril s'apparut à elle, lui disant : Je suis l'esprit de ton Père qui te commande d'accomplir un voyage au Mont S. Michel que j'avais promis et non accompli, pour assurance de quoi je te ferme la main et les doigts que tu ne pourras ouvrir que tu n'aies parfait le voyage. La

sage fille alla diligemment déclarer ce que || dessus et demander conseil à vénérable Prêtre Maître Nicolas le Gros, Vicaire de ladite Paroisse, qui fut d'avis qu'elle accomplit dévotement ce voyage, et lui donna lettre testimoniale pour assurance, tant par le chemin qu'audit Mont S. Michel. Arrivée audit lieu, la main étroitement fermée, elle récita tout ce que dessus. Comme elle faisait dire la messe, le Prêtre faisant la dernière élévation du Corps de Notre-Seigneur, la main lui fut ouverte aussi facilement que si jamais elle n'avait || oncques esté fermée ». [ev]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 39 § 3).

6. Il s'agit de Saint-Sylvain (dép. Seine-Maritime, cant. Saint-Valéry-en-Caux).

- 35<sup>e</sup> L'an 1564, le 21<sup>e</sup> janvier, on amena en cette eglise du Mont une femme nommée Guillemine, espouse de Jean de Redde de la parroisse de Cancale, au diocèse de Saint-Malo, au duché de Bretagne, laquelle estoit possédée du diable, il y avoit un an entier. Icelle, ayant esté exorcisée par un presbre de ce lieu nommé Jacques Payen, fut entierement guarie et delivré de cet esprit-malin, demeurant aussy saine comme si elle n'en eust esté tourmentée<sup>[ey]</sup>.
- Δ f. 59<sup>[ew]</sup> ; le pere Feuardent au livre susdit<sup>[ex]</sup>.
- ¶ 61<sup>[ez]</sup> ; le pere Feuardent au livre susdit<sup>[fa]</sup>.
- L'an 1564, susdit le 14<sup>e</sup> juillet, Jean Tollevast de la parroisse de Saint-Malo Carneville au diocèse de Constances en Normandie, fut amené par sa mere, son frere et son cousin, lié et estroitement emmenoté à cause que depuis six semaines le malin esprit s'estoit saisy de son corps, et faisoit par luy beaucoup de maux, lequel estant exorcisé, le susdit Jacques Le Payen, presbre en ce Mont, fut delivré en la presence de plusieurs, par l'intercession de l'archange saint Michel, en signe de quoy il laissa ses menotes devant l'image du dit saint archange<sup>[fb]</sup>.
- 37<sup>e</sup> L'an 1589, le 26<sup>e</sup> de septembre, Jean Corio de la ville de Quintin en Basse Bretagne armorique, ayant un fils nommé Jacques tellement affligé et frappé d'une telle maladie que par l'espace de trois semaines il ne pouvoit aucunement parler, ny<sup>EI</sup> marcher, fit vœu de l'amener sur un cheval en cette eglise du Mont Saint-Michel. Il fut entierement guarie, s'en retourna à pied, parlant et cheminant, ainsy qu'au precedant<sup>[fe]</sup>.
- Δ f. 59<sup>[fc]</sup> ; le pere Feuardent au livre susdit<sup>[fd]</sup>.

Il y a tant eu d'autres miracles faitz en ce lieu par l'intercession de nostre saint archange en faveur du peuple chrestien, qu'il y auroit bien de la paine de les tous rapporter. Il y en a eu non seulement au commencement de la fondation de cette eglise mais aussy en sa continuation et en tous temps jusques à maintenant et s'il estoit permis de dire les modernes et d'en parler aussy authentiquement que des anciens, il s'en

---

EI « marcher » biffé après « ny ». | EJ « pauvre » biffé après « une ». | EK « à pied

[ew]. **Avranches BM, 212, ff. 59v-60r** : procès verbal en latin de la guérison de Thomasse Georges ; il n'y a rien sur Guillemine. En revanche dans le même manuscrit, suit au f. 61r, un témoignage d'un miracle en latin de Jacques Payen. [ex]. FEUARDENT **1604, 53-54** : « Le 20 en Janvier 1595, fut conduite en ce lieu Guille||mine, femme de Jean le Redde, de la Paroisse de Cancale, Duché de Bretagne, laquelle était possédée du Diable, il y avait un an entier ; après avoir été confessée, absolvée et exorcisée de Me. Jacques Payen, Promoteur de l'Abbaye, fut parfaitement guérie et delivrée, comme si jamais elle n'eût été possédée. Signé PAYEN. ». [ey]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 39 § 6). [ez]. **Avranches BM, 212, f. 61v** : Témoignage de Jacques Payen, en français, sur un miracle concernant Jean Tollevast ayant eu lieu le 14 juillet 1564. [fa]. FEUARDENT **1604, 54-55** : « Le 14 Iuillet, 1594. Iean Tolleuast, fils de Jacques, de la Paroisse de St.-Malo de Carneville, Diocèse de Coutances, fut amené par sa mère, son frère, un sien cousin en ce lieu, lié et emmenoté, et horriblement tour||menté d'un esprit malin l'espace de six semaines ; étant bien confessé et exorcisé par

le Promoteur, fut totalement délivré, laissant ses menotes attachées devant l'image saint Michel ; le tout fait aux présences d'honorables et religieuses personnes Frère Jean Grimoville, Prieur Claustral ; Frère Gilles Deverdun ; Chantre Frère Olivier de Bardouil, Prieur de saint Brolade ; Frère Charles de saint Pair, Sou-Chantre, et Rolland Léger, Prieur de Chauzey : tous Religieux, Prêtres de ladite Abbaye et Montagne. Outre de Maître Pierre Soufflel, Prêtre ; Pierre Herpin, Soudiacre & autres. Signé, Payen. ». [fb]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 39 § 7). [fc]. Nous n'avons rien trouvé dans Avranches BM, 212 sur un miracle concernant Jean Corio. [fd]. FEUARDENT **1604, 53** : « Le 26 en Septembre 1586, Iean Corio, de la ville de Quintin en Bretagne, ayant un fils nommé Jacques, frappé de telle maladie, que par l'espace de trois semaines il ne pouvait aucunement parler ni marcher, fit vœu de l'amener en ce lieu ; ce qu'étant fait, par la puissance de Dieu et intercession du S. Archange, il s'en retourna parfaitement guéri, ainsi qu'auparavant. ». [fe]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 5).

trouveroit beaucoup. Ces dernieres années de 1638, une<sup>EJ</sup> honneste femme nommée Denyse Tau avec son mary Augustin Gacoing de la parroisse de Marignie, diocese de Constances, vint en ce lieu pour remercier Dieu et saint Michel, de ce qu'ayant esté en travail d'enfant cinq jours et sans esperance d'en reschapper, par le conseil des sages femmes et autres ses amis elle fit vœu de venir au Mont à pied et mendiant sa vie<sup>EK</sup> et y apporter son enfant si Dieu par l'intercession de son saint archange luy faisoit la grace d'en accoucher, et tout incontinant elle fit<sup>EL</sup> sans paine son enfant qu'elle y<sup>EM</sup> apporta suivant son vœu<sup>EN</sup> et conta tout cecy aux moines du dit lieu et<sup>EO</sup> son mary et elle leur raconterent le tout<sup>[ff]</sup>.

Tous lesquels miracles ont este tirés des manuscrits anciens de cette abbaye du Mont Saint-Michel et authentiques par les moines d'icelles et autres personnes qui ont assuré<sup>EP</sup> les choses estre veritables. Il y en a beaucoup d'autres qui ont esté obmis pour<sup>EQ</sup> n'estre ennuyeux au lecteur. Dans ce peu qui<sup>ER</sup> est icy redigé par escrit, on verra suffisamment combien nous devons estre très devots des saintz anges ministres des volontez divines et particulierement de saint Michel, le prince de tous les anges qui compose la milice celeste, qu'il luy plaise nous prendre en sa protection. Amen.

et mendiant sa vie » ajouté dans l'interligne. | EL « enfanta » biffé et remplacé par « fit » dans l'interligne. | EM « y » ajouté dans l'interligne. | EN « aussy » biffé et remplacé par « suivant son vœu » dans l'interligne. | EO « l'asseurent en » biffé après « et ». | EP « asseurent » biffé et remplacé par « ont assuré » dans l'interligne. | EQ « ne » biffé après « pour ». | ER « sont » biffé après « qui ».

[ff]. Le miracle est également raconté par Jean Huynes de Beaurepaire (éd.) 1872, 134-135) ; Paris BNF, Français 18948, (Paris BNF, Français 18947, f. 43v (HG, tr. 2 ch. 41) (Robillard f. 44r-v). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 147).



||<sup>[62R]</sup> CHAPITRE 13<sup>E</sup> DE L'UNION ET ASSOCIATION SPIRI-  
TUELLE<sup>A</sup> DE CETTE ABBAYE DU MONT SAINT-MICHEL À PLU-  
SIEURS AUTRES FAITE EN DIVERS TEMPS.

PREMIEREMENT

**Sources du chapitre** : Avranches BM, 159, f. 222v ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 198.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 211, p. 137<sup>[a]</sup> ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 75<sup>[b]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [97v], p. 180 (ch. 30 § 36<sup>[c]</sup>) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [263v-265r], p. 22-27 (TM, ch. 8) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [62r-63v] p. 121-124 (ch. 13) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Jaçoit que<sup>i</sup> l'abbaye du Mont Saint-Michel n'ait point esté unis en congregation depuis sa fondation sinon jusques à l'an 1622 qu'elle a esté agregée à celle de Saint-Maur, si est ce toutefois qu'elle a en divers temps contracté union fraternelle<sup>B</sup> et association spirituelle avec plusieurs autres, tant pour le bien spirituel du general, que pour la plus grande satisfaction du particulier, et<sup>C</sup> jusques-là qu'en vertu de semblables unions, on pouvoit donner le contentement à un religieux de changer d'une abbaye en une autre s'il luy arriroit quelque mescontentement contre son abbé et autre accident par lequel il auroit esté en danger<sup>D</sup> en demeurant en icelle de<sup>E</sup> pericliter de son salut.

**Nombre des abbayes associées à celle-cy.**

1. Saint-Martin-de-Marmoustier près la ville de Tours.
2. Saint-Benin-de-Dijon.
- 3 La Sainte-Trinité de Fescan.
4. Sainte-Marie du Bec.

R8 f. 198<sup>[d]</sup>.

---

A « spirituelle » ajouté dans l'interligne. | B « spirituelle » biffé et remplacé par « fraternelle » dans l'interligne. | C « et » ajouté dans l'interligne. | D « et » biffé après « danger ». | E « de » ajouté dans l'interligne.

[a]. Liste datant de 1326 (Laporte (éd.) 1963, latin. [d]. Avranches BM, 214, uc 3, p. 198, liste datant 35-36). [b]. Liste datant de peu après 1300 (Laporte de 1400 environ (Laporte (éd.) 1963, 37-38). (éd.) 1963, 34-35). [c]. La liste y est établie en

i. **Jaçoit que** : conjonction signifiant « bien que, encore que », usitée du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle (FEW, s. *v. jam* (t. 5, p. 25).



5. Sainte-Catherine près la ville de Rouen, maintenant Saint-Jullien.
6. Saint-Ouen dans la ville de Rouen.
7. Saint-Nicolas es faulxbourgs d'Angers.
8. Saint-Germain-des-Prez à Paris es faulxbourgs, etc.
9. Saint-Denys en France.
10. Saint-Martin-des-Champs dans la ville de Paris.
11. Saint-Maur-des-Fossez maintenant sæcularisée.
12. Saint-Michel-du-Tresport, archevesché de Rouen.
13. Saint-Evroult en l'evesché de Lizieux.
14. Saint-Martin de Sééz.
15. Saint-Pierre ou Saint-Pere en la ville de Chartres.
16. Saint-Jacut, evesché de Dol.
17. Saint-Serge-les-Angers.
18. Saint-Sauveur-le-Viconte, evesché de Constances.
19. Saint-Taurin d'Evreux.
20. Saint-Vincent du Mans.
21. La Sainte-Trinité de Tyron, evesché de Chartres.
22. Saint-Georges de Banquierville<sup>1</sup>, diocèse de Rouen.
23. Saint-Pierre de Cluny, evesché de Mascon<sup>2</sup>.
24. Saint Michel de l'Escluse, ou de Cluse en Saxe.
25. Saint-Benoist-de-Fleury diocèse d'Orleans. <sup>llf. [62v]</sup>
26. Saint-Pierre-de-la-Coulture, près la ville du Mans.
27. Saint-Jouin de Marnes, diocèse de Poitiers.
28. Saint-Wandrille, *alias*, dit Fontenelles.
29. Saint-Jullien de Tours.
30. Saint-Florent près Saumeur.
31. La Sainte-Trinité de l'Essé (de<sup>F</sup> *ex-aquio*) diocèse de Constances.
32. Saint-Estienne de Caen.
33. Nostre-Dame d'Evron, diocèse du Mans.
34. Saint-Melaine près Rennes.
35. Saint-Meen de Gael, diocèse de Saint-Malo.
36. Sainte-Marie de la Reolle en Poictou.
37. Saint-Pierre de Jumieges.
38. Saint-Pierre de Bourgueil.
39. Sainte-Marie de Montbourg, diocèse de Constances.
40. Saint-Vigor de Cerisay près Saint-Lo, diocèse de Bayeux.

Robert du Mont dans son  
suppleement, l'an 1172<sup>[e]</sup>, parle  
de ces deux-là.

---

F « de » ajouté dans l'interligne.

[e]. **Avranches BM, 159, f. 222v** : « Hoc etiam fecerat nobis  
piæ memoriæ Willermus, Vizeliacensis abbas, in capitulo Vize-  
liacensi. Et cum his tribus ecclesiis, scilicet Cluniacensi, Clusensi,

Vizeliacensi, habemus specialem societatem, et multum nobis  
et illis placentem » (Delisle (éd.) 1873, 34).

1. Saint Georges de Boscherville (départ. Seine-Maritime, cant. Duclair, com. Saint-Martin-de-Boscherville). 2. La lettre d'union date de 1172 ; une copie subsiste (Paris BNF, Baluze, vol. 86, p. 343), éditée par Léopold Delisle (Delisle (éd.) 1873, 294, n° XXX).

Item, en dernier lieu, l'an 1622, toute la congregation de Saint-Maur a esté unie à cette abbaye, ou plustost le Mont Saint-Michel à icelle, d'une autre particuliere union autorisée et par le souverain pontife, par le roy et cours souveraines, avec toutes ses abbayes appartenantes et deppendantes<sup>G</sup>, dans le nombre desquelles la plus grande partie de celles cy-dessus est comprise<sup>H</sup>, y ayant esté agregées comme dit est<sup>I</sup> du depuis peu d'années<sup>J</sup>, avec les formes susdites.

Or, pour revenir à ces abbayes unies et associez fraternellement au Mont Saint-Michel, il y en avoit quelques-unes qui estoient obligées de prier seulement pour le repos des ames des religieux de ce Mont, ce qui se<sup>K</sup> devoit faire reciproquement, et les autres devoient non seulement prier mais aussy aumosner de leurs biens du nombre desquelles estoient particulièrement<sup>L</sup> Saint-Benoist de Fleury<sup>3</sup>, Saint-Jullien de Tours<sup>4</sup>, Saint-Florent de Saumeur<sup>5</sup>, Nostre-Dame d'Evron<sup>6</sup>, Saint-Pierre de la Coulture<sup>7</sup>, Saint-Wandrille<sup>8</sup>, Montbourg<sup>9</sup> et Lessé<sup>[f]</sup> car les religieux de cette abbaye estoient censez de toutes icelles<sup>M</sup> et l'abbé du Mont Saint-Michel pouvoit y aller tenir le chapitre, et ordonner de tout, comme s'il eust esté le vray abbé, les<sup>N</sup> abbez desquelles en pouvoient faire autant en celle-cy reciproquement. Une des lettres de ces<sup>O</sup> societez se voit cy-aprez<sup>P</sup> à laquelle toutes les autres sont semblables et n'y a rien de different que les noms propres et les dattes, comme aussi une de celles par lesquelles on recommendoit l'ame d'un religieux deffunct aux prieres ; toutes lesquelles unions ont esté faites après que les abbez ont eu visité ce Mont par devotion. D'ordinaire estant de retour dans leurs abbayes, ils envoioient<sup>Q</sup> les lettres de confraternité en forme aux moines de celle-cy.

LETTRE DE FRATERNITÉ ENTRE LES ABBAYES DE LESSÉ ET<sup>R</sup> DU MONT SAINT-MICHEL.

**Sources du chapitre** : lettre originale perdue.

**Passages parallèles** : Paris BNF, Français 18948, ff. 114r-115r ; Paris BNF, Français 18947, f. 108v-109v<sup>[g]</sup>.

---

G « d'icelle » biffé après « deppendantes ». | H « et » biffé après « comprise ». | I « en icelle » biffé après « est ». | J « par » biffé après « années ». | K <l> biffé à la fin de qui et remplacé par « se » dans l'interligne. | L « le Mont Saint-Michel » biffé après « particulièrement ». | M « reciproquement » biffé après « icelles ». | N « abbayes » biffé après « les ». | O Le <s> initial est remplacé par un <c> en surcharge. | P « a la » biffé après « aprez ». | Q « ez » biffé et remplacé par « oient » dans l'interligne. | R « du » biffé après « et ».

[f]. Voir *infra* la transcription de la lettre ; voir aussi *Les repaire* (éd.) 1873, 183-185. *Curieuses recherches* (ch. 23 § 2). [g]. Robillard de Beau-

3. L'union est datée de 1213 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 19 § 2). 4. L'union est datée de 1222 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 20 § 4). 5. L'union est datée de 1250 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 19). 6. L'union est datée de 1239 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 5). 7. L'union est datée de 1213 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 19 § 2). 8. L'union est datée de 1213 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 19 § 2). 9. L'union est datée de 1343 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 6).

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [63v], p. 112 (ch. 23 § 2) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [62v-63r], p. 122-123 (ch. 13, 2) ; Paris BNF, Latin 13818 ø.

De verbo ad verbum.

Viris religiosis et honestis Dominis, et amicis in Christo charissimis, Nicolao divina permissione abbati Sancti Michaelis in periculo maris, et ejusdem loci sacro conventui Petrus eadem permissione humilis abbas Sanctæ Trinitatis de Exaquo, totusque ejusdem loci conventus salutem et inseparabilem in glutino charitatis societatem. Charitas, omnium virtutum magistra quæ nil capit asperum, nil confusum, ita excitat corda quæ tetigerit et corroborat ut nihil sit grave, nihil difficile, sed totum fiat dulce quod ipsa charitas suggererit Ad hoc enim caput nostrum Christus sua esse membra nos voluit, ut per compagem <sup>llf. [63r]</sup> charitatis et fidei unum nos in se corpus efficeret. Hujus igitur vinculis præciosæ charitatis astricti exoramus attentius dilectam nobis reverentiam vostram quatenus intuitu et amore vostræ charitatis, quæ Deus est, ita nos invicem astringamus, quatenus in Christo nobis sit unum cor et anima una, et tam in spiritualibus bonis quam in temporalibus una societas, una sit ecclesia vestra et nostra, unus conventus, unum capitulum, omni diversitate tam corporali quam spirituali remota. Volentes et concedentes ut cum abbas Montis Sancti Michaelis quoquomodo devenerit apud Exaquium, tanquam in sua propria ecclesia consistat et moretur, capitulum teneat ; et cætera<sup>s</sup> omnia ad officium abbatis pertinentia, prout viderit expedire, exerceat et disponat. Abbas vero Sanctæ Trinitatis de Exaquo similiter deveniens apud Montem Sancti Michaelis in periculo maris, prout superius annotatum est, in omnibus et singulis tanquam proprius abbas ejusdem dicti loci faciat et disponat. Si autem monachus Sancti Michaelis ad monasterium Sanctæ Trinitatis de Exaquo sine jussione abbatis et conventus sui vel de licentia abbatis et conventus sui cum litteris commendationis, vel etiam absque litteris, seu alio quolibet modo venerit, quasi unus ex professis Sanctæ Trinitatis in choro, capitulo, refectorio, dormitorio et in omnibus aliis locis recipietur donec abbati suo, et ecclesiæ suæ reconcilietur, nisi tale crimen commiserit propter<sup>t</sup> quod suam debeat amittere abbatiam secundum Regulum sancti Benedicti. Si vero ipsum aliqua sententia in ipsum ab abbate suo lata detineri contigerit, abbas Sanctæ Trinitatis de Exaquo ipsum a dicta sententia absolvere poterit cognita tamen prius causa pro qua ab abbate suo, vinculo fuerit excommunicationis innodatus Et abbas sancti Michaelis similiter faciet de monachis Sanctæ Trinitatis de Exaquo. Venientes autem monachi Sanctæ Trinitatis de Exaquo apud Montem Sancti Michaelis in ipso monasterio in omnibus et singulis, prout superius est annotatum, recipientur, sicut monachi Sancti Michaelis apud Sanctam Trinitatem de Exaquo. Audito vero obitu Abbatis Sancti Michaelis, vel alicujus monachi ipsius, monasterii pulsatis campanis, cereis accensis, vigilia cum missa in conuentu statim celebrabitur, si commode possit tunc celebrari, sin autem, usque ad tempus congruum differetur. A singulis vero sacerdotibus missa priuata decantabitur, et triginta panes pro eo in Eleemosinam pauperibus conferentur. Ab his vero qui non sunt sacerdotes quinquaginta psalmi psallentur. Ab his autem qui non sunt clerici, illud dicetur quod statutum est talibus dicere pro defunctis. Pro abbate verò et monachis Sanctæ Trinitatis de Exaquo, audito eorum obitu, abbas et conventus Sancti Michaelis illud idem facient, et simili modo facere tenebuntur. Et in capitulo utriusque monasterii animæ omnium fratrum defunctorum absolventur. Hanc autem societatem renovaverunt et constituerunt anno Dominicæ incarnationis millesimo ducentesimo sexagesimo

---

S « æ » remplacé par « a » dans l'interligne. | T « propter » biffé et remplacé par le même dans l'interligne.

nono mense martio, apud Montem Sancti Michaelis, venerabiles abbates, Nicolaus divina permissione abbas Sancti Michaelis, et Petrus eadem permissione abbas Sanctæ Trinitatis de Exaquio, de consensu et voluntate capituli utriusque monasterii. Et ut hoc charitativa societas inconvulsa permaneat, praesenti scripto sigillum nostrum ad invicem commune<sup>U</sup> dignum duximus apponendum.

FORMULAIRE DES LETTRES DONNANT ADVIS DU DECEDS DES MOINES.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 214, uc 4, p. 348.

**Passages parallèles :**

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ø ; Paris BNF, Français 18950, f. [63r-v], p. 123-124 (ch. 13, 3) ; Paris BNF, Latin 13818 ø.

Universis in Christo fidelibus quorum ad infra scriptorum<sup>V</sup> aspectum tetigerit Deus corda ut consolentur desolatos, Petrus humilis abbas monasterii Montis Sancti Michaelis in <sup>llr.</sup>[63v]periculo maris ordinis sancti benedictini Abrincensis diocesis totusque ejusdem loci conventus salutem in eo qui ejus ministros magnificat, altis decorat honoribus, et coelestis efficit beatitudinis possessores. Quoniam, ut ait<sup>W</sup> apostolus, sicut in corpore humano natura per unum membrum supplet indigentiam alterius, ita in corpore mistico gratia per unum membrum potest supplere indigentiam alterius, cum gratia sit potentior natura ; ex quo concludit quod suffragia membrorum ecclesiæ possunt prodesse membris indigentibus. Et quia per mortem membra ejusdem corporis non desinunt esse defuncti, eis talia prosunt, quæ testatur<sup>X</sup> Augustinus dicens non esse negandum spem defunctorum pietate suorum viventium posse<sup>Y</sup> relevari. Et ad hoc suffragia praestanda nos monet charitas quæ inter ceteras virtutes primatum obtinet, cujus sunt opera, gaudere cum gaudentibus, flere cum flentibus, infirmis compati, et desolatis subvenire. Inter quæ nos minimum est desolatis praestare praesidium : qui ex se ipso non valent liberari, expectantes aliorum suffragium, ut sunt piæ animæ defunctorum, juxta dictum Ysidori<sup>[i]</sup> : in hoc seculo poenitentiam operantibus Dei misericordia subvenit, in futuro autem non operamur, sed rationem operum nostrorum ponemus. Ea propter nos quidem insufficientes ad hæc supportanda suffragia pro nostris, quamquam et pro vestris nos cogat fraterna pietas orare, ad vestræ charitatis suspiramus pium suffragium, eam humiliter implorando ut pro defunctis nostris quorum nomina inferius sunt subscripta<sup>Z</sup>, qui, pie et regulariter in hoc seculo vivendo, tandem vr sæ carnit viam sunt adepti, sic orare dignemini, ut vestræ charitatis fructus percipiatis optatos et eorum animæ ac cunctorum fidelium a mundo migrati, vestris fulti orationibus Christi misericordiam piissime consequantur. Præterea praesentium laterem. N. vestræ recommendamus fraternitati, ut et ipse charitatis vestræ sentiat liberalitatem ; bene et diu in Christo prosperemini. Amen. N. N.<sup>AA</sup> nomina defunctorum.

R8 f. 348<sup>[h]</sup>.

oxse ipsis

U « signum » biffé après « commune ». | V « aspestum » biffé après « scriptorum ». | W « apostolus » biffé après « ait ». | X « Au » biffé après « testatur ». | Y « reuelari » biffé après « posse ». | Z « sub » ajouté dans l'interligne. | AA « sequitur » biffé après « N. N. ».

[h]. Avranches BM, 214, uc 4, p. 348 : formulaire copié par l'auteur. [i]. ISID. *De summo bono* : « In hoc sæculo poeni-

tentiam operantibus Dei subvenit misericordia in futuro autem iam non operamur sed ratione nostrorum operum punimur ».



CHAPITRE 14<sup>E</sup> DES RELIGIEUX QUI ONT ESTE TIREZ DE CETTE  
 ABBAYE DU MONT SAINT-MICHEL POUR ESTRES ARCHE-  
 VESQUES, EVESQUES, ABBEZ, ETC.<sup>A</sup>

PREMIEREMENT

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 159, f. 173r<sup>[a]</sup>, 174r<sup>[b]</sup>, (*De immutatione*) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 40-41, 123, 125, 133, 135-136, 142-143 (Martyrologe) ; DU MOULIN 1631, 209 ; LA SAUSSAYE 1615, 235, 244 ; MÉNARD 1629, 500.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 159, f. 209r (Chronique<sup>[c]</sup>) ; Avranches BM, 213, ff. 178-179r (*De abbatibus*) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 14, 20, 37, 79, 87-88, 118, 103-104, 152, 158 (Martyrologe) ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 124, 156 ; Paris BNF, Français 18947, f. 72r-v (*HG*, tr. 3, ch. 36<sup>[d]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 92r-94v (*HG*, tr. 4, ch. 18).

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [276v], p. 44 (TM, ch. 15) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [63v-64v] p. 124-126 (ch. 14) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 432r-v (Liste des hommes illustres).

Ce qui donne ample congnoissance de la vertu des moines de l'abbaye du Mont Saint-Michel, laquelle à esté très saintement pratiquée jadis<sup>B</sup> en icelle<sup>C</sup>, c'est les grands personnages qu'on en a tiré pour les<sup>D</sup> eslever es dignitez les plus illustres de l'Eglise de Dieu, et quelques unes mesme de celle de l'estat temporel. Si l'humilité benedictine auroit permis aux enfans<sup>E</sup> de ce monastere de remarquer soigneusement ceux de leur confreres qui ont suby<sup>F</sup> le joug de leur hobeissance à telles charges<sup>G</sup>, on auroit, je m'assure, de quoy faire une belle histoire, puisque dans le peu desquels ils nous<sup>H</sup> ont laissé de l'escrit, nous avons suffisant<sup>I</sup> moyen de faire prestre combien on a faict estime de ce Mont Saint-Michel et des personnes dediée au service<sup>J</sup> de Dieu en iceluy.

---

A « commis en charges de consequence à l'Eglise et Estat » biffé après « etc. ». | B « de tout temps » biffé et remplacé par « jadis » dans l'interligne. | C « depuis sa fondation » biffé après « icelle ». | D « les » ajouté dans l'interligne. | E « d'icelle » biffé après « enfans ». | F « i » remplacé par « y », en surcharge. | G « nous » biffé après « charges ». | H « nous » ajouté dans l'interligne. | I Le suffixe men de « suffisamment » est biffé pour en transformer le terme en suffisant. La mention « de quoy » qui suit est biffée. | J « de ce Saint lieu » biffé après « service ».

[a]. Delisle (éd.) 1873, 195. [b]. Delisle (éd.) 1873, Beaurepaire (éd.) 1872, 237-240. 203. [c]. Delisle (éd.) 1872, 314. [d]. Robillard de

R8<sup>[e]</sup> ; Z f. 4<sup>[f]</sup> ; R7<sup>[g]</sup> ; λ f. 21<sup>[h]</sup>.

1. Donc pour en dire quelque chose<sup>K</sup>, il se trouve que l'an 992, frere Rolland<sup>1</sup>, moine profex de ce monastere, fut esleu par le <sup>ll<sup>e</sup>.</sup>[64<sup>R</sup>] le clergé de Dol archevesque dudit lieu, en laquelle charge il vescu depuis ledit an 992 jusques à 1004 for honorablement et sagement, auquel temps il deceda le 12<sup>e</sup> jour de mars, et fut apporté en cette eglise et enterré à la entrée de la<sup>L</sup> grande porte<sup>M</sup> [i].

R8<sup>[j]</sup>.

2. Donoald, moine de ce monastere, fut tiré d'iceluy l'an 1123 et fait evesque d'Aleth, à present Saint-Malo, en la mesme Bretagne et mourut le 19<sup>e</sup> jour d'aougst l'an 1131<sup>[k]</sup>.

R8<sup>[l]</sup> ; R7<sup>[m]</sup> ; λ<sup>[n]</sup>.

3. Gleuloës, moine de ce monastere, fut fait evesque le 29<sup>e</sup> septembre mais les livres manuscritz qui disent cecy ne declarent point l'evesché, ny l'année<sup>2</sup>.

R7<sup>[o]</sup> ; ψ f. 13<sup>[p]</sup> ; *Histoire d'Orleans* par du Saussay, p. 235<sup>[q]</sup> ; et 244<sup>[r]</sup>.

4. Gosselin, aussi moine du Mont Saint-Michel, fut fait abbé de Saint-Benoist-de-Fleury au dioecese d'Orleans, on ne sçait en quel temps<sup>3</sup>. Le sieur du Saussay dit que<sup>N</sup> Geslin<sup>4</sup>, abbé de Fleury, fut crée archevesque de Bourges l'an 1013, on ne sçait

---

K « qui a esté tirée des anciens manuscrits dudit lieu » biffé après « chose ». | L « fo » biffé et remplacé par « entrée de la » dans l'interligne. | M « d'icelle » biffé après « porte ». | N « l'abbé » biffé après « que ».

[e]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 40-41** (Martyrologe) : « IIII idus Marchii [...] Obi[i]t Rollandus archiepiscopus Doli » mais il s'agit de Rolland II. [f]. Livre de Sébastien Ernaut perdu. [g]. Il n'y a rien dans l'obituaire du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 215) sous la date du 12 mars concernant Rolland, archevêque de Dol. [h]. Manuscrit perdu. [i]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 3 § 7). [j]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 123** (Martyrologe) : « XIII KL September [...] Obi[i]t Donoaldus episcopus Ale-tensis & monachus ». [k]. On ne sait pas d'où Thomas Le Roy, et Jean Huynes avant lui, tirent leurs informations de datation, mais Donoald est déjà évêque d'Alet vers 1119/1120 et meurt en 1142. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 13 § 2). [l]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 142-143** (Martyro-

loge) : « XI KL Oct(obris) [...] Obierunt Gleuloes ep(iscopu) s Goscelin(us) et Mauriti(us) ». [m]. On ne trouve aucune mention de Gleuloes dans l'Obituaire (Avranches BM, 215) sous la date du 21 septembre, ni sous la date du 29 septembre. [n]. Manuscrit perdu. [o]. Il n'y a pas de référence à Gosselin dans l'obituaire du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 215). [p]. Manuscrit perdu. [q]. LA SAUSSAYE 1615, 235 : « Gauzlinus prius abbas Floriace(n)sis creatus est Archiepiscopus Bituricensis, anno MXIII. ». [r]. LA SAUSSAYE 1615, 244 : « 1005 Gauzlinus, ad quem scribit Aymoinus de miraculis sancti Benedicti, qui post factus est Archiepiscopus Bituricensis anno MXIII, ut habent acta Bituric. Ecclesiae et nostra. ».

1. La seule mention de Roland, archevêque de Dol, dans les manuscrits montois, se trouve dans le Martyrologe d'Usuard (Avranches BM, 214, uc 3, p. 40-41). Les dates données par Thomas Le Roy ne sont pas (ou plus) présentes parmi les manuscrits montois disponibles aujourd'hui, mais ce sont celles traditionnellement données (cf. notamment la chronologie des archevêques de Dol par Albert le Grand : « Roland fut sacré l'an 992 sous les mêmes Pape et Empereur, la première année du regne du Duc Geoffroy premier du nom. Il mourut le 12 mars 1004 & est enterré en l'Eglise abbatiale du Mont Saint-Michel, où il avait été religieux » (Autret (éd.) 1901, 190<sup>\*</sup>)). Jean Laporte (Laporte 1967a, 66) s'interroge sur les liens de Roland avec le Mont Saint-Michel, parce qu'il n'est pas cité dans la liste des moines, établie vers l'an 1000, présente dans le manuscrit Orléans BM, 127 (105). 2. Le décès de Gleuloes date probablement de la fin du X<sup>e</sup> siècle. En effet Gleuloes est également cité dans l'ancien folio montois conservé dans le manuscrit Orléans BM, 127 (105), p. 362. Il s'agit d'une liste des frères vivants et morts de l'abbaye du Mont Saint-Michel qui date des premières années du XI<sup>e</sup> siècle. Gleuloes est cité parmi les frères morts (sans mention d'épiscopat, mais sous la même date que dans le Martyrologe : « XI kl oct., obiit Gleuloes »). 3. Sur les liens entre Gosselin, moine du Mont Saint-Michel, et Gauzlin de Fleury, moine de Saint-Benoît sur Loire, voir l'article de Denis Gremont (Gremont & Donnat 1967, 751-793) 4. Il y a bien un Gauzlin de Fleury, abbé de Fleury à partir de 1004 et archevêque de Bourges à partir de 1013. Mais

s'il parle de celui qui fut pris au Mont ou si c'est d'un autre, il y a apparence toutefois que c'est celui du Mont qui fut fait abbé dudit Fleury<sup>[s]</sup>.

5. Guillaume, moine comme dessus de ce Mont Saint-Michel, fut fait abbé de Saint-Florent-de-Saumeur. On ne trouve point l'année<sup>5</sup> ; il mourut le 30<sup>e</sup> may sans scavoir R7<sup>[u]</sup> aussi le temps<sup>[u]</sup>.

6. Ruald<sup>6</sup>, prieur claustral de ce monastere, un des<sup>o</sup> religieux que Ranulphe, 9<sup>e</sup> abbé de ce lieu, envoya en Angleterre avec des navires pour ramener Guillaume le Conquerant, fut fait abbé d'Hilde en ladite Angleterre<sup>[w]</sup>. G f. 2<sup>[v]</sup>.

---

o « quatre » biffé après « des ».

[s]. En Avranches BM, 214, uc 4, p. 124, Goscelinus est cité parmi les moine du monastère sous la date du VII des ides de mars (date de décès de Gauzlin de Fleury) et en Avranches BM, 214, uc 3, p. 87-88, on lit : « XVI KL julii [...] Ob(ierunt) Gozselmus abbas s(an)c(t)i B(e)n(e)dicti ». Quand à Jean Huynes (HG, tr. 3, ch. 36), il ajoute une note à son texte principal : « Carolus Saussayus in Historia Aurelianensi quæ prælo subvenit 1615 p. 244 met : "Gauzling abbas St Benedicti anno 1005, fit archiepiscopus Bituricensis 1013", ce qu'il dit aussi p. 235 tellement que je croy que ce Gosselin n'a esté moyne de St Michel non plus que Guillaume et que ce ψ Fol. 12 et 13 s'est trompé en prenant peut estre société pour monachat. ». [t]. On ne trouve rien dans l'obituaire montois (Avranches BM, 215) sur Guillaume, abbé de Saint-Florent. Quand à Jean Huynes (HG, tr. 3, ch. 36), il ajoute une note à son texte principal : « Carolus Saussayus in Historia Aurelianensi quæ prælo subvenit 1615 p. 244 met : "Gauzling abbas St Benedicti anno 1005, fit archiepiscopus Bituricensis 1013", ce qu'il dit aussi p. 235 tellement que je croy que ce Gosselin n'a esté moyne de St Michel non plus que Guillaume et que ce ψ Fol. 12 et 13 s'est trompé en prenant peut estre société pour monachat. Dans les Archives de Saumur je trouve que Guillaume mourut ce jour et fut abbé depuis 1070 jusques à 1118 et on dit qu'il estoit moyne de Saumur et non point

du Mont St Michel). » [u]. Il est cité en Avranches BM, 214, uc 3, p. 79 : « III KL IUNII [...] Obiit Guillelmus abbas S(an)c(t)i-Flor(iacensis) ». [v]. Manuscrit perdu. [w]. La source citée par Thomas Le Roy pour ce paragraphe n'a pas été identifiée. Cependant le fait est raconté dans le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, ff. 178-179r) : « Anno M<sup>o</sup> LX<sup>o</sup>, duobus annis interpositis, Ranulphus, a puero monachus monasterii beati Michaelis, factus est abbas ejusdem loci. Plurima bona ibi operatus est, navem scilicet ecclesie et galarium et sepulturam monachorum et porticum super eam et maceriam que circuit claustrum et domum sartorum. Fecit ornamenta, scilicet candelabra argentea deaurata et tabulam ante altare et murum Castel<l>i Montis qui est a septentrione. Hic misit Guillelmo, duci Normanniae, qui sibi subjugaverat regnum Anglie, IIII<sup>or</sup> monachorum suorum, || f. 179 videlicet Rualem, priorem, postea abbate<m> Hilde apud Wint(oniam), Escollaudum, thesaurarium, postea abbatem Sancti Augustini Cantuariensis, et Serlonem, strenue nobilitatis et religionis juvenem, edificatorem et abbatem Sancti Petri Glocestri<e>, et Guillelmum de Agon, abbatem Cerneliensem ». L'extrait concerne également les trois paragraphes suivant. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 10 § 7).

les dates se contredisent avec les dates que Thomas Le Roy donne dans *Les Curieuses recherches* (ch. 13 § 4) et dans ce texte-ci (ch. 16 § 12), écrivant que Goscelin devint abbé de Fleury au même temps que Guillaume devint abbé de Saint-Florent de Saumur, vers 1125. 5. Thomas Le Roy écrit dans *Les Curieuses recherches* (ch. 13 § 4) et dans ce texte-ci (ch. 16 § 12), que ce fut l'an 1125. Or il n'y a pas d'abbé portant ce nom à cette époque à Saint-Florent de Saumur. Comme le remarque Jean Huynes, il pourrait s'agir de Guillaume de Dol (abbé de Saint-Florent de Saumur de 1070 à 1118) qui meurt le 3 des calendes de juin 1118 (Marchegay & Mabille (éd.) 1869a, 190). 6. Voir notamment Knowles *et al.* 1972, 82, s. v. « Riwallon » qui donne les dates 1072-1088 ».



R7<sup>[xi]</sup> ; G f. 2<sup>[yl]</sup> ; R8<sup>[zi]</sup> ; Du Moulin, *Histoire de Normandie*, p. 209<sup>[aa]</sup>.

7. Scholiand<sup>7</sup>, thresorier de ce monastere, un des religieux susditz, fut fait abbé de Saint-Augustin, ou Saint-Pierre-de-Cantorbery, en ladite isle d'Angleterre, et remit la discipline reguliere en sa pristine splendeur dans ces quartiers-là<sup>p [ab]</sup>.

*Martyrologe Benedictin* 3<sup>e</sup>  
mars<sup>[ac]</sup>.

8. Serlo<sup>8</sup>, un des mesmes religieux que dessus, ædificia le monastere de Glocestre en la mesme Angleterre et en fut abbé. Il deceda le 3<sup>e</sup> mars sans sçavoir l'année. Le reverend pere dom Hugues Menard, religieux de la congregation de Saint-Maur en France, parle de luy en cette sorte : Fuit Serlo abbas Glocestrensis in Anglia vir summæ discretionis et pietatis, quemGuillelmus Malmesburiensis l. 5<sup>o</sup> de gestis regum Anglorum confert cum sanctis viris. Sancto Petro Pistaviensi episcopo, beato Bernardo Tyronensi abbatis, beato Roberto de Abriscellis qui sanctitatis<sup>Q</sup> opinione clarverunt et coct comme il est à voir dans le *Martyrologe Benedictin* qu'a composé ce bon pere homme très pieux et très docte<sup>[ad]</sup>.

G f. 3<sup>[ae]</sup>.

9. Guillaume d'Agon<sup>9</sup> aussy un des religieux envoyés querir ledit Conquerant, fut le quatriesme de ceux qui furent abbez en Angleterre, il le fut de Saint-Pierre-de<sup>R</sup>-Cerneliense<sup>[af]</sup>.

G f. 4<sup>[ag]</sup> ; II1 f. 174<sup>[ah]</sup>.

10<sup>e</sup>. Hugues, moine du Mont, fut fait 5<sup>e</sup>s abbé<sup>10</sup> de Saint-Sauveur-le-Vicomte au diocese de Constances, vers l'an 1100<sup>11</sup>, et mourut l'onsiesme jour d'aougst<sup>[ai]</sup> sans sçavoir l'annee<sup>[aj]</sup>.

---

P « de ce royaume » biffé et remplacé par « dans ces quartiers-là » dans l'interligne. | Q « stantis » biffé et remplacé par « sanctitatis » dans l'interligne. | R « Cerneliense » biffé après « de ». | S « 5<sup>e</sup> » ajouté dans l'interligne. | T « Plancheyt » biffé

[x]. Nous n'avons pas relevé de mention de Scolland dans l'obituaire du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 215). [y]. Manuscrit perdu. [z]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 135-136** (Martyrologe) : « V Id(us) sept(embris) [...] Obi[it] [...] Scollandus sancti Augustini abbas [...] ». [aa]. DU MOULIN 1631, 209 : « Scholiand tiré du mont S. Michel, & fait Abbé de S. Pierre de Canterbury, auança de beaucoup la reformation ». [ab]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 10 § 7). [ac]. MÉNARD 1629, 500 : « Beati Serlonis. Fuit Abbas Glocestrensis in Anglia vis summæ discretionis, & pietatis, quem Guillelmus Malmesburiensis lib. 5. de gestis regum Anglorum confert cum sanctis viris beato Petro Pictauiensi episcopo, beato Bernardo Tyronensi abbate, beato Roberto de Abriscellis, qui sanctitatis opinione claruerunt : ut ostendat illo tempore non defuisse viros sanctos in Anglia quemadmodum & in Gallia. Haec enim de illo habet ». [ad]. Serlon est également mentionné dans le Martyrologe montois : (Avranches BM, uc 3, 214, p. 37) : « Obi[i]t

s(an)c(t)i Pet(ri) Glocester Serlon abb(a)s ». Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 10 § 7). [ae]. Manuscrit perdu. [af]. On trouve mention de Guillaume, abbé de Cerne, dans le Martyrologe montois (Avranches BM, uc 3, p. 20), sous la date du 28 janvier : « II Kal. Feb [...] Obi[i]t Guillerm(us) abbas s(an)c(t) i petri cerneliensis ». Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 10 § 7). [ag]. Manuscrit perdu. [ah]. **Avranches BM, 159, f. 174r** : « Nigellus, vicecomes Constantiniensis, cœnobium Sancti Salvatoris construxit. Primus abbas ibi factus Benignus, monachus Fiscanni. Secundus Hamelinus. Tertius Anfridus. Quartus Willelmus. Quintus Hugo, monachus Sancti Michaelis de Monte. » (Delisle (éd.) 1873, 203). [ai]. Il est en effet cité dans le Martyrologe montois (Avranches BM, 214, uc 3, p. 118) sous cette date : « III id. Aug(usti) [...] Ob[iit] Hug(o) abbas s(an)c(t) i Salvatoris constantiens(is) ». [aj]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 11 § 8). [ak]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 125** (Martyrologe) : « X KL sept(embris) [...] Obier(unt) Robertus

7. Voir notamment Knowles *et al.* 1972, 52, s. v. « Scotland ». Il y est attesté abbé de 1070 à 1087. 8. Voir notamment Knowles *et al.* 1972, 52, s. v. « Serlo ». Serlon est abbé de 1072 à sa mort en 1104. 9. Parmi les abbés de Cerne, un Guillaume est attesté abbé en 1093 et 1095 (Knowles *et al.* 1972, 37). 10. Robert de Torigni a interverti Guillaume et Hugues, qui est en réalité quatrième abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte (Gazeau 2007b, 315 et n. 15). 11. Il devient abbé de Saint-Sauveur-le-

11<sup>e</sup>. Robert de Saint<sup>T</sup>-Planchers<sup>12</sup> fut fait<sup>U</sup> abbé de Cerneliense en Angleterre l'an 1158<sup>[al]</sup>. R8<sup>[ak]</sup>.  
Et mourut le 23<sup>e</sup> d'aougst. L'année est ignorée<sup>[am]</sup>.

12<sup>e</sup>. Rivallon<sup>13</sup> fut fait abbé à Vintone en Angleterre, mais on ne sçait point l'année de son election, n'y de sa mort<sup>[an]</sup>.

13<sup>e</sup>. Bovo, aussi moine profex de cette abbye, fut fait abbé de Saint-Taurin-d'Evreux<sup>14</sup>; on ne sçait le temps<sup>[ao]</sup>.

Dans les collectaires de cette abbaye et martyrologe, il y a le decedz de plusieurs <sup>ll<sup>e</sup>. [64v]</sup> abbez, lesquels, ayant esté tiré de ce monastere, ont administré cette charge dans plusieurs abbayes que<sup>V</sup> nous ignorons<sup>W</sup> maintenant pour l'humilité de nos predecesseurs, comme dit est, qui remarquoient soigneusement le jour de leur decedz afin que chasque annee, l'annonçant, ont priast pour le repos de leurs ames mais non le lieu et le<sup>X</sup> temps<sup>Y</sup>, evitant le trop grand honneur et esclat par ce moyen, voycy comme il y a en iceux.

14. Almod, abbé de Saint-Sauveur<sup>15</sup>, deceda le 5<sup>e</sup> de septembre<sup>16</sup>. R7<sup>[ap]</sup>; R8<sup>[aq]</sup>.

après « saint ». | U « moine » biffé après « fait ». | V « lesquelles » biffé et remplacé par « que » dans l'interligne. | W « pour » biffé après « ignorons ». | X «-s annees » biffé après « le ». | Y « de » biffé après « temps ».

abbas Cerneliensis eccl(es)ie ». [al]. Avranches BM, 159, f. 209r : « 1158 [...] Robertus de sancto Pancratio, monachus Sancti Michaelis de Monte, factus est abbas Cerneliensis » (Delisle (éd.) 1872, 314). [am]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 6). [an]. Outre le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 179r) qui mentionne « Rualem », abbé d'Hyde, on trouve mention d'un Rivallon, sous la date du 17 janvier dans le Martyrologe (Avranches BM, 214, uc 3, p. 14 : « Obi[i]t riualonus abbas ». On trouve également une mention dans l'obituaire de Saint Augustin de Cantorbéry (BM Cott. MS Vitell. C. xii,

f. 116r). [ao]. Thomas Le Roy prend probablement son information dans le Martyrologe (Avranches BM, 214, uc 3, p. 103-104) : « Id(us) Iul(ii) [...] Ob(iit) Bouo abbas s(an)c(t)i Taurini & m(onachus) ». Voir aussi Avranches BM, 214, uc 4, p. 156 : « Id(us) [Julii] Touo abbas ». [ap]. Il n'y a pas d'abbé Aumode cité dans l'obituaire du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 215), sous la date du 5 septembre. [aq]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 133** (Martyrologe) : « Non(nis). Sept(embris) [...] Obierunt Almodus abbas Sancti Salvatoris »

Vicomte après le 21 octobre 1147, date de décès de son prédécesseur (Gazeau 2007b, 315 et n. 15). 12. Voir aussi Knowles *et al.* 1972, 37, s. v. « Robert of St Pancras ». L'abbé Robert est encore attesté en 1066. 13. On peut faire l'hypothèse que Ruald et Rivallon soient un seul et même personnage (cf. supra n° 6). En effet l'abbaye de Winchester [Vintone] peut désigner l'abbaye de New Minster (avant le déplacement à Hyde). Quand à *Rualem*, nommé dans le *De abbatibus* comme moine montois envoyé à Hilde [Hyde], il est parfois appelé Rivallon (cf. Keats-Rohan 2004, 177). Voir aussi Knowles *et al.* 1972, 82, s. v. « Rivallon » : « Rivallon (Rualo, Riualonus) 1072-1088 » 14. Ce moine montois fut abbé de Saint-Taurin après 1035 (Gazeau 2007a, 91 et n. 103); voir aussi Gazeau 2007b, 95. 15. Il s'agit de Saint-Sauveur de Redon (Ille-et-Vilaine). 16. Véronique Gazeau dans sa prosopographie des abbés bénédictins normands (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup>) ne retient aucun abbé Aumod ou Almod pour l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. À partir de l'étude du Cartulaire de Redon, Hubert Guillotel déduit une liste abbatiale. Almod serait le 17<sup>e</sup> abbé (Guillotel 1998, 23). Il est abbé du 21 mai 1062 jusqu'à sa mort (un 5 septembre entre 1081 et 1084) (cf. Guillotel 1998, 16a) et serait à l'origine du Cartulaire de Redon. Or ce cartulaire a beaucoup de similitudes avec les manuscrits montois (cf. Guillotel 1998, 14-16).

15. Haimo<sup>17</sup>, abbé de Nudentante de Nudentomia<sup>18</sup>, deceda le 9<sup>e</sup> octobre<sup>[ar]</sup>.

16. Mathias<sup>19</sup>, abbé de Saint-Pierre de Burbe<sup>20</sup>, deceda le 20<sup>e</sup> d'octobre<sup>[as]</sup>.

17. Jean<sup>21</sup>, abbé.

18. Geoffroy<sup>22</sup>, abbé.

II1 f. 173<sup>[at]</sup>.

19. Garinus, 3<sup>e</sup> abbé de Cerizay<sup>23</sup>.

[ar]. Haimon est cité dans le Martyrologe sous cette date (Avranches BM, 214, uc 3, p. 152) : « VII id(us) oct(obris) [...] Ob(iit) Haimo de milde(n)tone abbas ». [as]. Haimon est cité dans le Martyrologe sous cette date (Avranches BM, 214, uc 3, p. 158) : « XIII kl nou(embris) [...] Obi[it] Mathias abbas ». [at]. **Avranches BM, 159, f. 173r** : « Robertus

dux Normannorum filius II Ricardi edificauit monasterium Cerasiacense. Primus abbas ibi praefuit Durandus monachus sancti Audoeni. Secundus Almodus ex abbas Sancti Michaelis de monte. Tercius Garinus monachus sancti Michaelis. Quartus Hugo, monachus Troarnensis. Quintus Hugo, monachus ejusdem loci » (Delisle (éd.) 1873, 195).

17. Nous n'avons pas identifié ce personnage. Nous n'avons pu identifier le lieu précisé par Thomas Le Roy et Jean Huynes (« Nudentonia »). Nous pouvons identifier le lieu mentionné par le Martyrologe (« Milton »), mais l'historiographie concernant l'abbaye de Milton n'a pu établir une liste très précise des abbés de ce lieu ; aucun abbé de ce nom n'est attesté dans la liste établie dans *The heads of Religious Houses England & Wales* (Knowles *et al.* 1972, 56). 18. Lieu non identifié. 19. Dans *L'histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital, Mathias, moine du Mont, succède à Turolde pour être abbé de Peterborough : « Post obitum Turolde, Burgensis abbas, egregius Mathias de Monte Sancti Michaelis praefuit » (Chibnall (éd.) 1978, 316-317). Mathias a été abbé un an seulement ; pour Marjorie Chibnall c'est de 1102 à 1103 (Chibnall (éd.) 1978, 317, n. 7) ; pour Serjeantson et Adskins, l'abbatit se place entre 1103 et 1104 : « At last, on 21 October, 1103, Henry I filled up the vacancy by appointing Matthias, brother to Geoffrey, the king's justiciary, abbot of Peterborough. Exactly a year from that date he died, and was buried at Gloucester » (Serjeantson et Adskins 1906, 86b). 20. Il s'agit de l'abbaye de Peterborough (Peterborough, Cambridgeshire). 21. Nous n'avons pu identifier ce personnage. 22. Nous n'avons pu identifier ce personnage. 23. Garin est abbé de Saint-Vigor de Cerisy après le 17 mai 1033 et jusqu'après le 18 juin 1066 (Gazeau 2007b, 61).

CHAPITRE 15<sup>E</sup> DE L'ESTABLISSEMENT DE LA GARNISON DES  
 SOLDATZ EN<sup>A</sup> L'ABBAYE DU MONT SAINT-MICHEL<sup>B</sup>, ET<sup>C</sup> DE  
 TOUT CE QUI EST ARRIVÉ EN CE LIEU À RAISON DES GUERRES  
 ET TROUBLES, SOUS CHAQUE GOUVERNEUR.

**Sources du chapitre** : Paris BNF, Français 18947, ff. 93r-107r (HG, tr. 5<sup>[a]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 96r-112v.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [263r-265r], p. 22-25 (TM, ch. 7) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [64v-73r], p. 126-143 (ch. 15) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

PREMIEREMENT § 1 DE LA FORTERESSE DE L'ABBAYE DU MONT SAINT-MICHEL

**Sources du chapitre** : Paris BNF, Français 18947, ff. 93r-94r (HG<sup>[b]</sup>, tr. 5, ch. 1-2) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 96r-97r ; DU MOULIN 1631, 259 ; D'ARGENTRÉ 1618, 228 (l. 4, ch. 41).

**Passages parallèles** :

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [31r], p. 45 (ch. 11 § 4<sup>[c]</sup>) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [64v-65r], p. 126-[127] (ch. 15 § 1) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Cette abbaye du Mont Saint-Michel, comme il a esté dit cy-devant, est si bien bastie et si forte, qu'il semble qu'elle soit<sup>D</sup> imprenable, tant à cause de ses bonnes murailles, que pour le flux et reflux de la mer qui l'entour souvente fois par chascun mois, joint encore à ce, la<sup>E</sup> difficulté d'y mettre le siege<sup>F</sup> pour ce très grand danger des greves, dans lesquelles en un moment un cheval et son cavallier entrent jusques<sup>G</sup> au-dessus de la teste<sup>H</sup>, s'ils ne se donnent de garder, à plus forte raison si l'on y vouloit approcher du canon.

Tous les bastiments d'icelle ont esté faitz par le soin des abbez, de temps en temps aux fraictz du monastere, et plus particulierement à cause qu'ils y avoient le principal interest et que nos roix très chrestiens leur avoient commis la charge de capitaine en

---

A « de » biffé et remplacé par « en » dans l'interligne. | B « de » biffé après « Michel ». | C « et » ajouté en surcharge. | D « impusque » biffé après « soit ». | E « danger » biffé après « la ». | F « ou de » biffé après « siege ». | G « jusques » ajouté dans l'interligne. | H <s> à la suite de « teste » biffé.

[a]. Édité pour la première fois par Eugène de Robillard 1873, 86-143). [b]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, de Robillard de Beaurepaire (Robillard de Beaurepaire (éd.) 86-89. [c]. Dernier paragraphe seulement.

confiant le gouvernement d'un lieu autant d'importance en sa conservation, que de consequence en sa situation, estant<sup>l</sup> une clef de leur royaume.

Tellement que, par le soin qu'ils en ont pris, eux et ceux qui'ont eu<sup>k</sup> cette charge après eux, ce lieu<sup>l</sup> n'a jamais peut estre pris par les ennemys, ou s'il l'a esté<sup>m</sup>, c'est<sup>n</sup> en trahison et par surprise, et<sup>o</sup> ils ne l'ont sceu longtemps garder, mais le tout ne sera trouvé difficile à croire, si l'on remarque l'assistance de ce prince de la milice cœleste qui<sup>p</sup> avec ses esquadrons bien rangez<sup>q</sup>, le garde continuellement, suivant la promesse faite à l'evesque saint Aubert, après avoir construit la premiere eglise dudit lieu. <sup>llf. [65R]</sup>

Z f. 16<sup>[d]</sup>.

λ f. 47<sup>[e]</sup>.

Gabriel du Moulin *Histoire Normands*, page 259<sup>[f]</sup>.

D'Argentré, livre 4 chapitre 41<sup>[i]</sup>.

L'an 1090<sup>l</sup>, on fit l'expérience de sa forteresse, car Henry, fils de Guillaume second du nom, duc de Normandie, s'estant réfugié en ce Mont pour eviter la fureur de ses deux freres, Robert, duc dudit duché, et Guillaume, roy d'Angleterre, par le conseil d'Alain<sup>r</sup>, sergent duc de Bretagne, son beau frere, ayant avec soy plusieurs Bretons et Normands, fit souvente fois sortir sur les troupes de ses freres qui l'avoient assiegé, Robert estant à Genest, et Guillaume à Avranches, et le defendit si bien qu'ils leverent le siege et ne luy peurent faire aucun mal. Les historiens de Bretagne<sup>[g]</sup> et de Normandie<sup>[h]</sup> disent plusieurs autres choses sur ce sujet<sup>s</sup> auxquels sera renvoyé le pieux lecteur pour ne faire à nostre sujet.

#### § 2<sup>e</sup> DE L'INTRODUCTION DE LA GARNISON EN CETTE ABBAYE, LA-QUELLE LE ROY DOIBT ENTRETENIR.

**Sources du chapitre :** Paris BNF, Français 18947, f. 94r-v (*HG*, tr. 5, ch. 3<sup>[j]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 97r-98r.

**Passages parallèles :** –

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [72v] p. 130 (ch. 27 § 2) ; Caen BM, Mancel 195, f. [79r], p. 143 (ch. 28 § 8) ; Paris BNF, Français 18950, f. [65r-v], p. [127]-128 (ch. 15 § 2) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

---

I « la cl » biffé après « estant ». | J Un <s> qui suivait « qui » est biffé. | K « apres » biffé après « eu ». | L « n'est » biffé après « lieu ». | M « par quelque fois » biffé après « esté ». | N « ce fust » biffé et remplacé par « c'est » dans l'interligne. | O « et » ajouté dans l'interligne. | P « qui » ajouté dans l'interligne. | Q « bien rangez » ajouté dans l'interligne. | R « sergent » biffé après « Alain ». | S « qu'on ne dit point ycy pour eviter en prolixité » biffé après « sujet ».

[d]. Livre perdu. [e]. Manuscrit perdu. [f]. DU MOULIN 1631, 259-260 : « Henry voyant sa perte, & leur infidelité, se retire promptement au mont S. Michel, où ses deux freres l'assiegent, & le pressent ; genereux il fait plusieurs sorties sur eux, les repousse, & leur tuë soldats & cheuaux : [...] ». [g]. C'est-à-dire Bertrand d'Argentré, indiqué dans la marge par notre auteur. [h]. C'est-à-dire Gabriel du Moulin, indiqué dans la marge par notre auteur. [i]. D'ARGENTRÉ 1618, 228 (L. 4, ch. 41). [j]. Robillard de Beurepaire (éd.) 1873, 90-93.

1. L'événement est daté de 1091 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 11 § 4) et par Gabriel du Moulin. L'événement n'est pas daté précisément par Bertrand d'Argentré, entre 1084 et 1093. La date de 1090 vient du texte de Jean Huynes (*HG*, tr. 5, ch. 2).

L'an 1324, sous Jean de la Porte, 26<sup>e</sup> abbé du Mont Saint-Michel, Guillaume de Merle, capitaine des portz et frontieres de Normandie, voyant ce lieu en la discretion des abbez et religeux, qui toutefois, quoy que l'ayant fidelement gardé en l'hobeissance des ducs de Normandie et des rois de France après qu'ils en furent seigneurs, faisant le bon officier sous esperance qu'il les<sup>T</sup> feroit obliger<sup>U</sup> de payer et entretenir ladite garde, y envoya un soldat et cinq serviteurs pour en prendre le soin au non de sa majesté royale. Ce que entendant, l'abbé Jean et les susdits religeux, ils consentirent facilement à ce nouveau establissement, mais pour le payement des dits<sup>V</sup> soldat et cinq serviteurs, il n'en voulurent rien faire.

Or, comme ce Guillaume de Merle les<sup>W</sup> incommodoit<sup>X</sup> sur se sujet, il s'en plainrierent<sup>Y</sup> au roy Charles 4<sup>e</sup>, lequell'an 1326, le 27 janvier, commit maitre Bertrand Boniface et Pierre de Macery, ses conseillers et reformateurs des estatz de Normandie pour connoistre de cette affaire, qui donnerent sentence de decharge au profit des abbé et religeux touchant le payement de la garnison de l'abbaye du Mont Saint-Michel et ceterat<sup>Z</sup>. LB f. 55<sup>[k]</sup>.

L'an 1334, le roy de France Philippes sixiesme, cette difficulté ayant encore esté mise sur le bureau, donna des patentes<sup>[m]</sup> de pareille exemption, estant au chasteau du bois de Vincennes, confirmatives de la sentence des susdits commendataires<sup>[n]</sup>. LB f. 55<sup>[l]</sup>.

L'an 1347, Guillaume Paysnel, chevalier, sire de Hambie, estant en la place de Guillaume de Merle cy-dessus, attaqua derechef le monastere et donna charge à Robert de Brays et aux soldatz qui estoient sous sa charge en ce Mont, de se faire payer aux deppends dudit monastere. Nicolas Le Vitrier, 27<sup>e</sup> abbé de ce lieu, qui avoit succédé à Jean de la Porte, se pourveut<sup>AA</sup> derechef vers le roy Philippes 6<sup>e</sup>, duquel il obtint des lettres patentes portantz deffences à toutes personnes d'inquierer les moines du Mont Saint-Michel pour le payement de la garde de leur abbaye, expediées à Paris le 3<sup>e</sup> juillet année susdite 1347 et encore d'autres la mesme année le 25<sup>e</sup> d'augst<sup>[p]</sup>. LB f. 61<sup>[o]</sup>.

L'an 1348<sup>2</sup>, le 29<sup>e</sup> novembre, Robert Bertrand, sire de Briquebec, capitaine commis et estably de par le roy sur les frontieres de la mer au<sup>AB</sup> pays de Normandie, <sup>[r]</sup><sup>[65v]</sup> depuis

---

T « les » ajouté dans l'interligne. | U « l'abbe » biffé après « obliger ». | V « offi » biffé après « dits ». | W « les » ajouté dans l'interligne. | X « l'abbé » biffé après « incommodoit ». | Y « -rent » ajouté dans l'interligne. | Z Sic. | AA Le <r> est ajouté dans l'interligne. | AB « mer au » biffé et remplacé par le même dans l'interligne.

[k]. Cartulaire perdu. [l]. Cartulaire perdu. [m]. Les lettres originales montoises sont perdues. Voir cependant AN, JJ 66, f. 661, n° 1498 : Philippe VI confirme l'ordre de Charles IV de mettre fin à l'obligation imposée aux religeux, de Guillaume de Melle, garde des portz du baillage,

de payer ses gages et ceux de cinq sergents. [n]. Pour les trois premiers paragraphes, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 2). [o]. Cartulaire perdu. [p]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 8).

2. Daté de 1352 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 5)

Honnesfleur jusques en Bretagne, donna aussi<sup>AC</sup> lettres sur ce sujet en consequence<sup>AD</sup> des<sup>AE</sup> precedantes des roys et commissaires<sup>AF</sup> données cy-davant<sup>AG</sup>.

L'an 1350, Jean, archevesque de Rouen, lieutenant general en cette province de Normandie, confirma toutes les precedantes lettres<sup>[q]</sup> par les siennes qu'il donna, dans lesquelles estoit fait très expresses defences à Jean Paysnel, chevalier, sire de Marcé, lequel, faisant l'ignorant de tout ce que dessus<sup>AH</sup>, incommodoit grandement ce monastere. Le susdit payement de la garde, ce que voyant ledit Paysnel, il confirma comme<sup>AI</sup> dessus, de sa part, les susdites exemptions par autres lettres, tellement que depuis nul des capitaines ou gouverneurs qui ont esté instituez en cette place n'ont rien pretendu au contraire, ains ont toujours payé les soldatz qu'ils y ont mis, ce qu'il font encore à present, des deniers du roy ou des leurs propres<sup>[r]</sup>.

Toutes les dites lettres sont es archives et *LB*<sup>[s]</sup>.

Dequoy, si quelqu'un desire en voir plus amplement, qu'il en face recherche depuis le susdit temps jusques à present dans l'estat ou roolle des garnisons royales entretenues aux despens de sa majesté dans l'estendue de la generalité de Caen, province de Normandie, et il verra celle du Mont Saint-Michel avec sa solde et le nombre des officiers et soldatz qui doibvent y faire actuellement garde avec leur capitaine.

### § 3<sup>e</sup> DU PREMIER CAPITAIN DE CE LIEU QUI FUT NICOLAS LE VITRIER, 27<sup>e</sup> ABBÉ DE CE MONT SAINT-MICHEL

**Sources du chapitre :** Paris BNF, Français 18947, f. 95r (*HG*, tr. 5, ch. 4<sup>[l]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 98r-v.

**Passages parallèles :** –

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [80v] p. 146 (ch. 28 § 17) ; Paris BNF, Français 18950, f. [65v], p. 128 (ch. 15 § 3) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

L'abbé Nicolas Le Vitrier, ayant eu satisfaction touchant le payement des soldatz de la garde, il n'en demeura point là. Ains, voyant tout le pays embrasé par les guerres qu'Eduuard 3<sup>e</sup> du nom, roy d'Angleterre allumoit en France contre Philippes 6<sup>e</sup>, dit de Valois, successeur legitime des trois enfants de Philippes 4<sup>e</sup>, dit le Bel, il prit le soin luy mesme de conserver cette place en l'obeissance du roy, sans avoir egard à certains qui disoient en avoir charge. Il fit si bien que nul Anglois n'y mit jamais le pied, luy mesme faisant le guet jour et nuit autour de ce rocher. Tellement que par<sup>AJ</sup> le roy Charles 5<sup>e</sup>,

---

AC « des » biffé après « aussi ». | AD « des approuuant » biffé et remplacé par « en consequence » dans l'interligne. | AE « l » biffé et remplacé par « d » en surcharge. | AF « avoit esté » biffé après « commissaires ». | AG « en bon droit » biffé et remplacé par « cy-davant » dans l'interligne. | AH « de tout ce que dessus » ajouté dans l'interligne. | AI « susdit » biffé après « comme ». | AJ « par » ajouté dans l'interligne.

[q]. La copie d'une lettre de Jean, archevêque de Rouen, datée du 24 avril 1350, ordonnant que soit maintenue l'exemption du Mont de payer sa garnison, est conservée dans Paris BNF, Français 18949, p. 483-485 (Fiasson (éd.) 2012-2013,

207-208). [r]. Sur ces deux paragraphes, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 5). [s]. Cartulaire perdu. [t]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 93-94.

n'estant encore que duc de Normandie, par lettres patentes expediées le 27<sup>e</sup> janvier 1356 et par d'autres du 22<sup>e</sup> decembre 1357, il en fut creé le premier capitaine en chef, ce qui continua long temps à plusieurs de ses successeurs abbez. Et par les dites lettres, ledit Charles ordonna que les habitans d'Huynes, Beauvoir, Espas, et Ardevon, quatre parroisses deppendantes de ce monastere, seroient sujetz à faire le guet et garde en ce lieu à l'advenir, les deschargeant de le faire ailleurs qu'en ce Mont<sup>AK</sup>.

Les lettres sont es archives et *LB* f. 60<sup>[u]</sup>.

§ 4<sup>E</sup> DU 2<sup>E</sup> CAPITAINÉ QUI FUT GEFFROY DE SERVON, 28<sup>E</sup> ABBÉ DU MONT SAINT-MICHEL

**Sources du chapitre :** Paris BNF, Français 18947, ff. 95r-96r (*HG*, tr. 5, ch. 5<sup>[v]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 98v-99v.

**Passages parallèles :** –

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [82v-83r] p. 151 (ch. 29 § 4 et § 5 ; Paris BNF, Français 18950, ff. [65v-66r], p. 128-129 (ch. 15 § 4) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Nicolas Le Vitrier estant decedé, Geffroy de Servon luy succeda en la charge d'abbé de ce Mont et de capitaine. Charles 5<sup>e</sup> cy-dessus, ayant succedé au royaume de France à Jean son pere, luy en fit expedier patentes en datte du 18<sup>e</sup> octobre<sup>[w]</sup> 1364. Voicy une partie de la substance d'icelles.

Charles, etc., nous considerans la grande loyauté, vraye amour et parfaite obeissance que ont tousjours eu à nous et à nos predecesseurs et à la couronne de France en toutes manieres nos chiers et biens amez les religieux abbé et convent du monastere du Mont Saint-Michel au peril de la mer<sup>AL</sup>. Et par<sup>AM</sup> special, considerans la grande et bonne diligence que lesditz religieux en desmonstrans l'amour et loyauté dessus ditz, on eue par tout le temps des guerres, et encore ont continuellement chascun jour de garder, et en la garde de ladite eglise, et fort d'icelle à leurs propres coups, fraictz, et despens contre tous les adversaires et ennemys de nostre royaume, sans avoir eu par tout le temps dessus dit autre capitaine que l'abbé d'icelle eglise, si et en tant que nul des dits ennemys par force, malice, ou subtilité, quelconque n'y ont peu entrer, n'y faire grevance à iceux religieux. À ce que de bien en mieux ils soient diligentz et curieux de bien et diligemment gouverner et garder leur dit monastere et fort d'iceluy, avons octroyé et avec ce voulons et leur octroyons de nostre grace speciale, certaine science, et auctorité royale, que en ladite eglise et fort d'icelle n'ait et ne soit autre<sup>AN</sup> capitaine ne gouverneur que l'abbé d'icelle eglise s'il ne plaisoit, et plaist auditz abbé et convent. Et s'il avenoit que par nous, ou aucun autre nostre lieutenant, ou capitaine general, ou par autres de quelconque pouvoir que ils usassent ou fussent fondez, fut par importunité ou autrement aucun autre, ou autres capitaine ou gouverneur y feust ordenez ou establiz, et il ne plaisoit et procedoit de la volonté des ditz abbé et convent, nous voulons, ordenons, et nous plaist que ils le refusent, et n'y soient tenus obeyr, par quelque maniere que ce soit et le reste comme appert par ladite patente.

*LB* f. 60<sup>[w]</sup>.

De mot à mot

<sup>AK</sup> Un mot illisible est biffé après « mont » | <sup>AL</sup> « et par » biffé après « mer ». | <sup>AM</sup> « special » biffé après « par ». | <sup>AN</sup> « tre » biffé et remplacé par le même dans l'interligne.

[u]. Cartulaire perdu. [v]. Robillard de Beurepaire (éd.) 1873, 94-97. [w]. Manuscrit perdu.



LB f. 60<sup>[x]</sup>.

Ledit Geffroy obtint plusieurs autres privileges royaux pour la seureté de cette place et la mesme année<sup>AO</sup> 1364, le 27<sup>e</sup> decembre, il obtint que personne n'entrast en la ville ou abbaye de ce Mont avec espée ou autres armes quelconques. Nous vous mandons, dit le roy Charles<sup>AP</sup> parlant à l'abbé et aux religieux, et deffendons que vous n'y souffries ou laissies entrer aucunes personnes, soit de près ou de loin, de quelle condition que eux soient portans couteaux poinctus<sup>AQ</sup>, espées ou autres armures quelles que elles soient, nobles ou autres, si ne sont de nos freres, ou se ils<sup>AR</sup> n'ont de nous special commandement duquel ils soient tenus vous enseigner<sup>AS[y]</sup>.

Bertrand du Guesclin, lieutenant pour le roy en cette province, avoit auparavant le tout cy-dessus donné des lettres à ce monastere, sur ce sujet<sup>[z]</sup>.

Et le mesme roy Charles 5, le 17<sup>e</sup> janvier de l'an susdit 1364 – maintenant q'on commence l'année par le 1<sup>er</sup> jour de janvier, il faut dire 1365 –, sur mesme sujet, contre Jean Boniant, viconte d'Avranches, lequel, est-il dit en cettes lettres, portant un grand cutel à pointe néz, de sa volenté, par force et puissance, s'est nagueres efforcé d'entrer en ladite abbaye avec plusieurs autres compagnons<sup>[aa]</sup>.

L'an 1387, Charles 6<sup>e</sup> fit pareilles deffences par lettres envoyez au dit Mont Saint-Michel, à present gardées dans les archives de la dite abbaye comme toutes les autres cy-dessus<sup>[ab]</sup>.

||f. [66v] § 5<sup>e</sup> DU 3<sup>e</sup> CAPITAINNE QUI FUT PIERRE LE ROY, 29<sup>e</sup> ABBÉ DU  
MONT SAINT-MICHEL

**Sources du chapitre** : Paris BNF, Français 18947, f. 96r-v (*HG*, tr. 5, ch. 6<sup>[ac]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 99v-100r.

**Passages parallèles** : Paris BNF, Français 18949, p. 514 et sq., n<sup>o</sup> 21<sup>[ad]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [90r] p. 165 (ch. 30 § 2) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [66v], p. 130 (ch. 15 § 5) ; Paris BNF, Latin 13818, o.

Geffroy de Servon estant mort, Pierre Le Roy luy succeda es deux charge d'abbé et de capitaine de la place. L'an 1386, Charles 6<sup>e</sup> luy en fit<sup>AT</sup> despescher lettres patentes confirmatives<sup>[ae]</sup>, le 16<sup>e</sup> jour de juin<sup>[af]</sup>. Et l'an 1408, il obtint d'autres patentes de sa dite majesté auparavant d'aller<sup>AU</sup> au concile général à Pise, estant député du

---

AO « il obtint » biffé après « année ». | AP « Charles » ajouté dans l'interligne. | AQ « espées » biffé après « poinctus ». | AR « ne sont » biffé après « ne sont ». | AS Le <r> est ajouté dans l'interligne. | AT « fit » ajouté dans l'interligne. | AU « en » biffé après « aller ».

[x]. Manuscrit perdu.  
recherches (ch. 29 § 5).  
recherches (ch. 29 § 8).  
recherches (ch. 29 § 10).  
recherches (ch. 30 § 6).  
(éd.) 1873, 98. [ad].

[y]. Voir aussi *Les Curieuses*  
[z]. Voir aussi *Les Curieuses*  
[aa]. Voir aussi *Les Curieuses*  
[ab]. Voir aussi *Les Curieuses*  
[ac]. Robillard de Beaurepaire  
Fiasson (éd.) 2012-2013, 217-

218. [ae]. La lettre originale est perdue ; une copie faite en 1744 subsiste dans le manuscrit Paris BNF, Français 18949, p. 514 et sq., n<sup>o</sup> 21. David Fiasson en donne une transcription (Fiasson (éd.) 2012-2013, 217-218). [af]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 2).

roy pour par lesquelles il estoit deffendu à toutes personnes de prendre la qualité de capitaine des ville et chasteau du Mont Saint-Michel, fort à Pierre Le Roy quoy qu'absent. Durant le temps de son gouvernement, il fit faire plusieurs bastimentz pour le service de la garde et seureté du lieu, entr'autres, une forte tour appelée de son nom la Tour Perrine où sont les logements des soldatz, le dongeon, avec les tours grilles avec la muraille tres forte qui est depuis la tour des corbins jusques au dit dongeon, le tout estant fait avec telle assurance et force qu'on juge bien à le voir que l'esprit de celuy qui estoit le conducteur n'avoit pas envie de laisser prendre cette place par les ennemys.

§ 6<sup>E</sup> DU 4<sup>E</sup> CAPITAINE QUI FUT ROBERT JOLIVET 30<sup>E</sup> ABBÉ DU MONT SAINT-MICHEL

**Sources du chapitre** : Paris BNF, Français 18947, f. 96r-v (*HG*, tr. 5, ch. 6<sup>[ag]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 99v-100r.

**Passages parallèles** : Paris BNF, Français 18949, p. 530 *et sq.* n° 24<sup>[ah]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [100v] p. 186 (ch. 31 § 7) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [66v], p. 130 (ch. 15 § 6) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

L'an 1410, le 14<sup>e</sup> jour de febvrier, Pierre Le Roy deceda<sup>AV</sup>, estant à Boulongne-la-Grasse en sa deputation de la part des François pour tascher d'assoupir le schisme qui estoit ancien en la chrestienté. Robert Jolivet, moine de ce monastere, luy succeda en la mesme dignité d'abbé et charge de capitaine de ce Mont Saint-Michel et l'an 1411, le 18<sup>e</sup> jour d'avril, il en obtint lettres<sup>[ai]</sup> du roy Charles 6<sup>eAW</sup> [aj].

Les guerres estant grandement allumées entre les François et les Anglois, la ville du Mont Saint-Michel fut grandement fortifiée par le soin de Robert Jolivet. Les murailles d'icelle furent faites ; jusques à lors, elle n'avoit esté entourée que de palis de bois. Ce capitaine abbé faisant tout son possible de resister aux ennemys jusques à l'an 1420, que vaincu d'un semblable travail et ennuyé des fatigues q'une vigilance ordinaire que doibt avoir un bon capitaine en la conservation d'un lieu de si grande consequence, il sortit et quitta pour aller demeurer autre part es deppendances de cette abbaye et n'y entra onques du depuis.

---

AV « deceda » ajouté dans l'interligne. | AW « et en exercea la charge jusques à l'an 1420, qu'il s'absenta comme on verra. » biffé après « Charles 6e ».

[ag]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 98. [ah]. Fias-son (éd.) 2012-2013, 220-222. [ai]. La lettre originale est perdue. Une copie de 1744 subsiste dans Paris BNF, Français

18949, p. 530 *et sq.* n° 24 ; David Fiasson en a proposé une transcription (Fiasson (éd.) 2012-2013, 220-222). [aj]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 7).

§ 7<sup>E</sup> DU 5<sup>E</sup> CAPITAINÉ QUI FUT JEAN DE HARCOUR, CONTE DE AUMAËLE

**Sources du chapitre :** AD 50, série H, n° 15351 (perdu<sup>[ak]</sup>) ; AD 50, Traité pour la défense du Mont Saint-Michel (original perdu<sup>[al]</sup> ; AN, N 2121<sup>[am]</sup> ; Paris BNF, Français 18947, ff. 96v-98v (*HG*, tr. 5, ch. 7-8<sup>[an]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 100r-102v ; D'ARGENTRÉ 1618, 762-763 (l. 11, ch. 26).

**Passages parallèles :**

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [105r] p. 195 (ch. 31 § 29-30-31) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [66v-67v], p. 130-132 (ch. 15 § 7) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

L'original des lettres est es archives.

Robert Jolivet ayant ainsy lachement delaissé le champ, les religieux du Mont Saint-Michel donnerent advis de sa sortie à Charles, dauphin de Vienne, fils du roy de France<sup>3</sup>, lequel veu les grandes brouilleries des Anglois en<sup>AX</sup> ce royaume y envoya Jean de Harcour, conte d'Aumale pour gouverner ce lieu en l'absence du dit Jolivet, et luy en fit expedier lettres<sup>[ao]</sup> en datte<sup>[E.67R]</sup> du 21<sup>e</sup> jour de may l'an 1420, sans toutefois vouloir prejudicier aux droitz de Jolivet, le vray capitaine, n'y des abbez subsequentz ausquels le dit Charles par ses dites patentes assure<sup>AY</sup> vrayement appartenir cette charge, ains seulement que c'est pour obvier aux hazards qui pourroient advenir à cause de la guerre que faisoient en cette province particulièrement les Anglois et enfin qu'icelle finie le dit droit retournera aux dit abbéz et moines du Mont<sup>[ap]</sup>.

Les religieux bien contents de l'institution du conte d'Aumale<sup>4</sup> faite sans prejudice<sup>[aq]</sup> de leurs droitz<sup>AZ</sup>, contribuerent tout ce qu'ils peurent des biens de cette abbaye pour<sup>BA</sup> ayder à repousser les Anglois, qui l'an 1419 precedant avoient mis une garnison sur le roc de Tombelaine et l'avoient grandement fortifié, lesquelles fortifications y sont encore à present en estre, et tenoient ce Mont Saint Michel assiegé de toutes partz. On ne peut jamais empescher ces fortifications de Tombelaine, à cause que pour lors le fleuve de Couesnon changea durant plusieurs mois son cours ordinaire passant au-dessus de ce Mont alla joindre les rivieres de Sees et<sup>BB</sup> Selonne et puis ensemble prirent leurs cours entre le Mont et Tombelaine, de sorte que ce grand cours d'eau ne permetoit point<sup>BC</sup> d'aller donner l'assaut aux bastisseurs anglois sur le dit roc de Tombelaine<sup>[ar]</sup>.

---

AX « France » biffé après « en ». | AY « estre » biffé après « assure ». | AZ « firent » biffé après « droitz ». | BA « repo » biffé après « pour ». | BB « Selonne » biffé après « et ». | BC « empescha que » biffé et remplacé par « ne permetoit point » dans l'interligne.

[ak]. Luce (éd.) 1879a, 102-105, n° VIII ; vidimus daté du 23 juin 1420 par Siméon Luce. [al]. Anciennement conservé aux Archives départementales de la Manche, l'acte a été édité en 1846 (*MSAN*, 1848, XV, p. 212-213). [am]. Lettres de non préjudice concernant les privilèges de l'abbaye du Mont Saint-Michel, datée de mai 1420, émise par Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, capitaine du Mont Saint-Michel. Présence d'un sceau (voir Enaud (dir.) 1966, 145, n° 300). [an]. Robillard de Beaurepaire

(éd.) 1873, 101-109. [ao]. Voir la copie de AD 50, série H, n° 15351 (perdu) dans Luce (éd.) 1879a, 102-105, n° VIII ; vidimus daté du 23 juin 1420 par Siméon Luce. [ap]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 30 et § 31). [aq]. Voir le *Traité pour la défense du Mont Saint-Michel*, anciennement conservé aux Archives départementales de la Manche et édité en 1846 (*MSAN* 1848, XV, p. 212-213). [ar]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 29).

3. C'est-à-dire Jean II, roi de France. 4. C'est-à-dire Jean VIII d'Harcourt.

L'an 1423, les fleuves ayants repris leurs cours ordinaires, les Anglois estant fortifiées<sup>BD</sup> assemblerent bon nombre de gens et<sup>BE</sup> y mirent le siege tant par mer que par terre devant ce Mont Saint-Michel, le roy d'Angleterre y ayant envoyé grand nombre de vaisseaux de guerre charges d'hommes d'armes et de munitions, pour le battre à bon escient. Du costé de la greve, ils bastirent plusieurs fortz remplis de plusieurs soldatz, tellement qu'on ne pouvoit entrer, n'y sortir du dit Mont, n'y l'envitailler. Mais Dieu qui preside sur les actions des hommes<sup>BF</sup>, suscita Jean 5<sup>e</sup> du nom, duc de Bretagne armorique, qui, craignant que ce lieu estant entre les mains des Anglois, se ne fust une retraite pour luy faire la guerre envoya<sup>BG</sup> une belle flote de vaisseaux charges d'hommes qu'il avoit fait secrettement armer à Saint-Malo par le sieur de Beaufort, son admiral, à laquelle Guillaume de Montfort, cardinal et evesque de Saint-Malo, les sieurs de Combours, de Montauban, de Coetquen, et plusieurs autres seigneurs bretons se joignirent avec leur force et vinrent tous ensemble serrer par derriere les vaisseaux anglois tenant à l'ancre, et après grand combat de part et d'autre enfin, les Bretons cramponnerent les Anglois et les mirent, une partie à mort, et l'autre partie en fuite. Ainsy, le siege fut levé et le Mont Saint-Michel<sup>BH</sup> demeura pour lors entierement libre<sup>[at]</sup>.

D'Argentré livre 11 chapitre  
26<sup>e</sup>[as].

L'an susdit 1423, le 17<sup>e</sup> septembre, les Anglois, quoy que ainsy<sup>BI</sup> deffaitz<sup>BJ</sup> par les Bretons, ne perdoient pas esperance neantmoins d'avoir le Mont Saint-Michel. C'est pourquoy, ils bastirent une forte bastille vers la rive d'Ardevon et y mirent une bonne garnison qui incommodoit grandement le dit<sup>BK</sup> Mont, mais les Michaelistes eurent recours à messire Jean de la Haye, capitaine de la ville du Mans, qui<sup>BL</sup> vint avec forces<sup>BM</sup>, cavalliers, et attrapa<sup>BN</sup> à point nommé la<sup>BO</sup> plus part des gardes de la dite Bastille, environ deux cent sur les greves, et les mit tous<sup>BP</sup> à mort. Ceux qui estoient resté dan icelle ne se tinrent pour vaincus, ains y demurerent<sup>BQ</sup> toujours, incommodant ceux du Mont jusques à l'an 1427, le 24<sup>e</sup> febvrier, qu'ils la bruslerent auparavant que d'en sortir. Les vestiges de cette bastille, ou forteresse, se voient encore aujourd'huy dans le clos de la bergerie de la rive d'Ardevon, qui est une petite ferme et deppendance de l'abbaye dudit Mont Saint-Michel, en la portion ou mense conventuelle des religieux dudit lieu<sup>[au]</sup>.

||f. [67<sup>v</sup>] Par tels exploitz de guerre, ce Mont reluisoit par dessus toutes les places fortes du royaume, aydé de son capitaine l'archange saint Michel, cependant qu'en plusieurs endroitz, les Anglois faisoient grand ravage, comme apparroissoit par la deffaite des François près<sup>BR</sup> Verneuil, l'an 1424, dans une bataille donnée par l'ordre du duc

---

BD « Michaelistes » biffé et remplacé par « Anglois estant fortifiées » dans l'interligne. | BE « et » ajouté dans l'interligne. | BF « en » biffé après « hommes ». | BG « veu avec » biffé et remplacé par « envoya » dans l'interligne. | BH « fut » biffé après « Michel ». | BI « ainsy » ajouté dans l'interligne. | BJ « perdu cy-devant » biffé après « deffaitz ». | BK « dit » ajouté dans l'interligne. | BL « bataille » biffé après « qui ». | BM « soldatz » biffé après « force ». | BN « -nt » biffé après « attrapa ». | BO « es » remplacé par « a » en surcharge, suivi de « grands » biffé. | BP « tous » ajouté dans l'interligne. | BQ « jour » biffé après « demurerent ». | BR « Verneuil » biffé après « près ».

[as]. D'ARGENTRÉ 1618, 762-763 (l. 11, ch. 26 intitulé « Guerre avec les Anglois en Normandie, & leur deffaite à la Broisiniere au bas Maine : Siege leué du Mont Sainct Michel »). [at]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 36).

[au]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 37).

de Bethfort<sup>5</sup>, capitaine anglois, ou entr'autres personnes de remarque fut tué Jean Aumale, capitaine de ce Mont, au grand regret du roy de France, Charles 7, et de tous ceux qui congnoissoient son courage particulièrement les Michaelistes qu'il avoit si soigneusement proteger jusques alors.

§ 8<sup>e</sup> DU 6<sup>e</sup> CAPITAINE DE CE MONT QUI FUT JEAN, BASTARD D'ORLEANS.

**Sources du chapitre :** AD 50, H 15357 (acte perdu<sup>[av]</sup>) ; Paris BNF, Français 18947, ff. 98v-99r (HG, tr. 5, ch. 9<sup>[aw]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 102v.

**Passages parallèles :** -

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [107r], p. 199 (ch. 31 § 39) ; Paris BNF, Français 18950, f. [67v], p. 130-132 (ch. 15 § 8) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Après la mort de Jean d'Harcourt, conte d'Aumale, le roy de France, Charles 7, donna la capitainerie de ce Mont à Jean d'Orleans, bastard, conte de Mortain, vicomte de Saint-Sauveur, seigneur de Valbonnois, et grand chambellan de France. Les moines de ce lieu, voyant l'absence de Jolivet, leur abbé, continuer, et que d'autre part ils perdroient leur droit de capitainerie s'ils n'y remedioient, ils supplierent ce nouveau capitaine de leur donner des lettres par lesquelles il apparust qu'il n'entendoit prejudicier à leur droitz de ladite capitainerie après que les guerres seroient finies, ce qu'il fit le<sup>BS</sup> 28 jour de mars l'an 1424<sup>[ax]</sup> avant Pasques, lesquelles sont gardées es archives du monastere.

§ 9<sup>e</sup> DU 7<sup>e</sup> CAPITAINE DE CE MONT QUI FUT LOUYS D'ESTOUTEVILLE<sup>6</sup>.

**Sources du chapitre :** AD 50, H 15360 (acte perdu<sup>[ay]</sup>) ; AD 50, H 15361 (acte perdu<sup>[az]</sup>) ; AN, N 2122<sup>[ba]</sup> ; Avranches BM, 215, f. 170 (Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947, ff. 99r-102r (HG, tr. 5, ch. 10-13<sup>[bb]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 102v-106v.

**Passages parallèles :** -

---

BS « 24<sup>e</sup> » biffé après « le ». | BT Le <l> est ajouté dans l'interligne.

[av]. Avant sa disparition l'acte a été édité par Siméon Luce (Luce (éd.) 1879, 195-198, n° LVI). [aw]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 109. [ax]. Une lettre de Jean d'Orléans datée du 28 mars 1425 (n. st.), autrefois conservée aux Archives départementales de la Manche (AD 50, H 15357) a été éditée par Siméon Luce avant sa disparition (Luce (éd.) 1879, 195-198, n° LVI). Adressée à Nicole Paynel, son lieutenant au Mont, elle lui mande de laisser les moines du Mont jouir des produits des contributions de guerre de plusieurs paroisses, la baronnie

d'Ardevon, Genêts, Saint-Pair et Bretteville. Ce n'est visiblement pas de cette lettre qu'il s'agit : il faut supposer qu'une autre avait été envoyée à cette même date. [ay]. Édité par Luce (éd.) 1879a, 210-211, n° LXIV) avant sa disparition. [az]. Édité par Luce (éd.) 1879a, 221-222, n° -LXX) avant sa disparition. [ba]. Confirmation des privilèges et franchises de l'abbaye du Mont Saint-Michel par Louis d'Estouteville, datée de novembre 1425 ; acte scellé (voir Enaud (dir.) 1966, 145, n° 301). [bb]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 110-123.

5. C'est à dire Jean Plantagenêt (1389-1435).

6. Sur Louis d'Estouteville, voir notamment Fauchon 1989, 107-124.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [107r], p. 199 (ch. 31 § 41) ; Caen BM, Mancel 195, f. [107r-v], p. 199-200 (ch. 31 § 42) ; Caen BM, Mancel 195, f. [107v], p. 200 (ch. 31 § 43) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [107v-108r], p. 200-201 (ch. 31 § 44) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [108v-109r], p. 202-203 (ch. 31 § 50) ; Caen BM, Mancel 195, f. [109v], p. 204 (ch. 31 § 52) ; Caen BM, Mancel 195, f. [111r], p. 207 (ch. 31 § 62) ; Caen BM, Mancel 195, f. [111r-v], p. 207-208 (ch. 31 § 63) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [67v-69v], p. 132-136 (ch. 15 § 9) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

L'an 1425, Jean, bastard d'Orleans se fit descharger, peu après son institution, de la capitainerie de ce Mont. On ne scayt pas pourquoy et le 2<sup>e</sup> jour de septembre de la mesme année, Louys d'Estouteville, sire d'Auseboc et de Noyon, y fut estably de par le roy, à mesme condition que ses predecesseurs, à sçavoir sans prejudice des droitz des religieux touchant leur droitz à ladite capitainerie. Charles 7<sup>e</sup> en donna des lettres authentiques le 26<sup>e</sup> d'octobre de la mesme année<sup>[bc]</sup>, et le 17<sup>e</sup> novembre<sup>[bd]</sup>, en suivant ce nouveau capitaine, fit deffense qu'aucune femme ne demeurast en l'enclost<sup>BT</sup> de ladite abbaye, et que nul n'y fust mis prisonnier en temps de payx et de guerre sans le consentement des religieux, le tout à leur supplication. Et de plus, le 21<sup>e</sup> du mesme mois donna des lettres par lesquelles il declara la capitainerie appartenir ausdits religieux, protestant n'y vouloir prejudicier les guerres finies. Et le roy Charles 7 confirma le tout le 3<sup>e</sup> decembre suivant par ces lettres qui suivent.

Charles par la grace de Dieu roy de France et à tous ceux qui ces presentes lettres verront salut. Receue avons humble supplication de religieux et honnestes hommes les vicquaires apostoliques et convent de nostre Monstier du Mont Saint-Michel contenant comme, iceluy monstier ait esté premierement fondé par la revelation et comandement du benoist archange monsieur Saint Michiel et par luy dedié consacré, et du tout appliqué aux usages divins, et la religion ordonnée en iceluy pour y servir à Dieu. Et à fin que iceluy très Saint lieu fust plus<sup>BU</sup> <sup>[f. [68R]]</sup> reveremment maintenu et gardé et le divin service à l'honneur de Dieu et du benoist arcange en iceluy pût estre fait et continué en plus grande paix et tranquillité, et aussy en considération de ce que les abbez et religieux dudit lieu, qui ont esté fondez en partie et augmentez par nos predesseeurs, et ont eu en tout temps l'honneur et renommée d'avoir esté preudhommes, devots et religieux à Dieu, bien obeyssans et d'entiere et parfaite subjection et loyauté à nos dits predecesseurs comme leurs princes avoyent tousjours es temps passez bien et loyalement gardée et tenue ladite place en l'obeyissement et signourie, de France, etc.

Extrait de mot à mot<sup>[be]</sup>.

Ensuite de tout ce que dessus, dans les mesmes patentés est fait mention de tous les privileges des moines touchant la capitainerie et qu'il ne doibt rien estre fait en l'enclos de ladite abbaye contraire à l'honneur de Dieu, durant la tolerance des dit capitaines sœculiers, n'y les femmes y demeurer et après tout cela dit ces motz.

Pourquoy, nous, ces choses bien considerées, bien cognoissans que leur bonne industrie grande loyauté, et diligence<sup>BV</sup>, ladite place a esté preservée des dit ennemys,

---

BU « reveren » biffé après « plus ». | BV « de » biffé après « diligence ».

[bc]. Copie de AD 50, H, 15360 (perdu), par Luce (éd.) 1879a, extraits avaient déjà été transcrits par Jean Huynes (*HG*, tr. 5 210-211, n° LXIV). [bd]. Copie de AD 50, H 15361 (perdu), § 10). par Luce (éd.) 1879a, 221-222, n° -LXX). [be]. Les deux

et gardées à nous seuls<sup>BW</sup> à present au pays de Normandie par cette guerre. Et que à ce faire ont mis et exposé corps et biens, et quanque Dieu leur avoit presté, en grant patience dont ils sont et seront recommandables à tousjours, et dignes de nostre grace et remuneration, laquelle en leur endroitz voulons et voudrons plus amplement et liberalement augmenter et accroistre envers eux, et ledit monstier comme le plus deservent vers nous, et pour la parfaite devotion, et singuliere fiance que nous avons au benoist<sup>BX</sup> arcange Saint Michiel et son eglise, et à ce que les dit religieux soient plus enclins et obligiez prier en iceluy monstier pour nous et les nostres. Voulons et ordonnons et de speciale grace octroyons ausdits religieux presents et advenir et le reste, contenu en icelle. Signé par le roy en son conseil au quel la reyne de Cicile, messieurs les contes de Foix<sup>7</sup> et de Vendosme<sup>8</sup> ouvec l'archevesque de Thoulouse<sup>9</sup>, l'evesque de Laon<sup>10</sup> et autres siestoient. Plus bas signé Allain avec un paraphe, et le grand seau du roy à double queue.

Le 19<sup>e</sup> jour de febvrier en suivant, le mesme roy donna derechef des lettres patentes confirmatives de tout le contenu es precedentes.

Mais pour revenir à nos guerres angloises, ceux qui estoient campez sur le rocher de Tombelaine faisoient beaucoup d'incommodité à ceux de ce Mont, tellement que la mesme année 1425, la garnison michaeliste resolut de sortir et donna si chaudement sur les ennemys qui rodoient sur les greves, autour de leur Mont, qu'ils en demeura un très grand nombre, ce qui restitua le<sup>BY</sup> courage aux dits michaelistes, et les moines, pour subvenir aux fraicts de la garnison, engagerent à Saint-Malo et à Dinan, les croix, calices et autres ornements pretieux de leur monastere<sup>BZ</sup>, ayant deppensé toutes leurs provisions, tant pour icelle que pour l'entretien de plusieurs gentilshommes qui les aydoient à deffendre cette place contre la force des Anglois, quoy que veritablement ils ne fussent obligez aux fraictz de ladite guerre, sinon qu'en tant qu'ils vouloient tesmoigner de la fidelité à leur roy et patrie. Voycy les noms des susdits gentils hommes qui longuement deffendirent la dite place avec les dits religieux.

1. Charles 7<sup>e</sup>, roy de France 2. Louys d'Estouteville 3. Des Pesneaux 4. De Cresiqui 5. S. de Guymyné 6. De la Haye<sup>11</sup> 7. André du<sup>CA</sup> Pys 8. C. de Manneville 9. De Briqueville 10. De Biars 11. G. De la Luserne 12. De Foligny 13. R. de Brecé 14. Le Bastard d'Aussebec 15. C. Hé

||<sup>E</sup>.<sup>[68v]</sup> 16. R. Roussel 17. De Colombieres 18. G. de Saint Germain 19. D'Ausseys 20. De Verdun 21. G. de Helquilly 22. De la Haye 23. De Arru 24. C. Pigace 25. L. Pigace 26. L. d'Esquilly 27. R. du Hommé 28. Thomas de Percy<sup>12</sup> 29. Nel 30. De Veyr 31. De la Haye

---

BW « fault » biffé et remplacé par « seuls » dans l'interligne. | BX « arch » biffé après « benoist ». | BY « donna grand » biffé et remplacé par « restitua le » dans l'interligne. | BZ « pour » biffé après « monastere ». | CA « puy » biffé après « du ».

7. Il s'agit de Jean I<sup>er</sup> de Foix. 8. C'est-à-dire Louis I<sup>er</sup> de Bourbon-Vendôme. 9. En 1426, c'est Denis du Moulin qui est archevêque de Toulouse. 10. En 1426, c'est Guillaume de Champeaux qui est évêque de Laon. 11. Il pourrait d'agir de Jean de la Haye, capitaine du Mans. 12. Cité dans un acte (AN, JJ 174, f. 11v, n° 32).

Hue 32. L. de Necy 33. Briqueville 34. L. d'Espas 35. G. de Prestel 36. G. de Grys<sup>i</sup> 37. C. de la Mote 38. L. de la Mote 39. M. de Plom 40. P. Le Gros 41. L. de la Palluelle 42. L. Guyton 43. De Nautret 44. H. le Grys 45 De Hally 46. F. de<sup>CB</sup> Mellé 47. C. de Fontenay 48. G. le Viconte 49. Tournebu 50. T. Houel 51. H. Thesart 52. F. Herault 53. L. De la Mote 54. Le Bastard Pigace 55. A. de Longues 56. L. de Longues 57. De Folligny 58. Aus. Espaulas 59. Le Bastard de Crombeuf 60. R. de Briqueville 61. G. Benoist 62. P. de Viette 63. C. Hamon 64. L. Hartel 65. R. de Clymchamp 66. C. Desmoutiers 67. G. D'espas 68. E. Auber 69. F. de Marcillé 70. E. d'Orgeval 71. L. Masire 72. De la Mare 73. R de Nautret 74. P. Bascon 75. Le bastard de Thorigny 76 L. De la Champagne 77. C de Bruilly 78. P. Du Moulin 79. L. Gouhier 80. R. de Regnier 81. R. flambart 82. R. De Bailleul 83. P. Daulceys 84. L. Guerin 85. G. de la Bourgainolle 86. Ives Priout 87. Hagues de Mer 88. B. de la Mare 89. S. Flambart 90. B. de Mons 91. De Cruslé 92. L. Bastard de Combre 93. P. Allart 94. R. Du hommé 95. S. de Saint Germain 96. L. Le Charpentier 97. L. De Pontfoul 98. G. de Semilly 99. R de Semilly 100. R de la Mote Vigor 101. L. le Brun Dans une charte gardée es archives du monastere, il y a les noms cy-dessus et de plus encore de vingt autres gentilshommes qui deffendirent cette place contre les Anglois avec les cy-dessus<sup>[bf]</sup>.

Or tous ces noms furent poséz pour la premiere fois dans une muraille de l'église du monastere devant l'autel de Saint-Sauveur, l'an 1427, avec les escussons des armoiries des ditz gentilshommes, et furent repeinctz et rafraischis par le soin des peres benedictins de la congregation de Saint-Maur l'an 1630, après avoir trouvé la susdite chartre en laquelle ils sontz escritz es archives. Par où apert que Du Moulin a manqué dans son *Histoire de Normandie*<sup>[bg]</sup> quand<sup>CC</sup> il dit que ces noms furent posez lors que les Anglois estoient devant Saint-Sauveur, au lieu qu'il devoit dire : ces noms et armes furent posez par le commendement des susdits gentilshommes et seigneurs en un grand tableau l'an 1427 en l'église abbatiale du Mont Saint-Michel, devant l'autel de Saint-Sauveur, lors que les Anglois occupoient toute la Normandie et tenoient assiégré le susdit Mont Saint-Michel.

||f.<sup>[69R]</sup> Il appert par tout ce que dessus que les religieus du Mont Saint-Michel prenoient un grand soin à la conservation de cette place en l'obeissance de leur roy de France, et ce, avec de grandz fraictz, tant pour la nourriture des soldatz que autre choses necessaires es bastiments de la place. C'est pourquoy, l'an 1418<sup>[bh]</sup>, Charles 6<sup>e</sup> leur

---

CB « Mellé » biffé après « de ». | CC « lors qu » biffé et remplacé par « quand » dans l'interligne.

[bf]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 50) où la liste est également donnée. [bg]. DU MOULIN 1631, 2<sup>ème</sup> pagination, p. 51-52 : « Noms de cent dix-neuf gentilshommes, qui deffendirent si bien le mont S. Michel, l'an mil quatre cens vingt-trois, que les Anglois ne peurent le prendre. Leurs noms & armes estoient peints, mais l'iniure du temps a effacé la plus

grande partie desdites armes. [...] Ces noms & et armes furent posez par les susdits Seigneurs en vn grand tableau, l'an mil quatre cens vingt-sept, lors que les Anglois estoient deuant Saint Sauueur. ». [bh]. Vidimus par Laurent Le Grant daté du 4 septembre 1418 ; voir Luce (éd.) 1879a, 87-91, n° I, copie de AD 50, H 14343 (acte perdu). Voir aussi *Les Curieuses*

i. G. de Crus dans *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 50).



donna 1 500 livres tournois à prendre sur les tailles de la viconté d'Avranches, et l'an 1419<sup>[bi]</sup> suivant, leur permit pour un temps de lever des impost que les vendantz vin et cydre en ce Mont.

De plus, Charles 7<sup>e</sup>, ayant la regence dudit royaume, permit ausdits religieux de faire monnoye en ce Mont l'espace de 3 ans par lettres patentes<sup>[bj]</sup> et l'an 1436<sup>CD [bk]</sup> pour subvenir à ladite garde<sup>13</sup>.

Item, l'an 1430, le mesme Charles par lettres patentes leur<sup>CE</sup> transporta<sup>CF</sup> pour le temps et espace de 3 ans toutes les tailles et daces<sup>ii</sup> qui luy appartenoient et avoit accoutumé de lever sur les sujetz de ladite abbaye<sup>[bl]</sup>.

Pendant que les<sup>CG</sup> religieux obtenoient du roy de quoy fournir à l'appointement, leur capitaine Louys d'Estouteville faisoit travailler incessamment aux fortifications de la ville. Il fit faire le boulevard et le portail et pont-levis qu'y voient encore aujourd'huy. L'an 1425 et y fit mettre les armes du dauphin Charles 7, pour ce que ce roy voyant son pere Charles 6 en delire<sup>14</sup> et hors de son bon sens il prit dès son vivant le maniement des affaires du royaume, et bien luy en prit, car sans doute les Anglois s'en fussent emparez. Enfin, ce Mont Saint-Michel<sup>CH</sup> fut rendu si fort et si renommé par le courage des habitans et nobles<sup>CI</sup> soldatz qui le gardoient, que la ville devint toute

---

CD « et l'an 1456 1646 1436 » ajouté dans l'interligne dont les dates 1456 et 1646 sont biffées. | CE « leur » ajouté dans l'interligne. | CF « aus dans toutes » biffé après « transporta ». | CG « moines » biffé après « les ». | CH « vint sy » biffé après « Michel ». | CI « et » biffé et remplacé par « et nobles » dans l'interligne.

*recherches* (ch. 31 § 23). [bi]. Copie de AD 50, H 15347bis (acte perdu) dans Luce (éd.) 1879a, 93-95, n° IV. Une copie est également conservée à l'Inspection du Génie (Nortier & Decaëns 2001, 79). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 25). [bj]. La lettre originale est perdue ; une copie de Charles de Gerville, conservée à la bibliothèque de Flers a été transcrite par Max Fauchon. Elle est datée du 9 octobre 1420 ; le dauphin Charles VII ordonne l'établissement d'un hôtel des monnaies en la ville du Mont Saint-Michel (Fauchon (éd.) 1966, 77-78). On en trouve également un copie dans Paris BNF, Latin 5430A, p. 278. [bk]. La lettre originale est perdue ; une copie de Charles de Gerville, conservée à la bibliothèque de Flers a été transcrite par Max Fauchon. Elle est datée du 24 avril 1426 : « Lesdicts chevaliers, écuyers et religieux ayant remontré au Roy que les lettres précédentes n'ayant eu aucun effet parce qu'elles

n'estoyent vérifiées ni expédiées par les généraux maistres des monnoyes et que aucun n'avoit voulu ou osé prendre la maitrise de ladite monnoye, obstant ce brief temps et terme à eulx octroyé qui n'étoit que pour ung an, l'ayant supplié de renouveler ledit don, le Roy ayant égard aux grants pertes et dommages qu'ils ont eu à souffrir à l'occasion de leur loyauté et affection envers luy et la couronne de France leur octroye qu'ils puissent mettre sus et faire battre, forger et monnoyer au coing, poys et loi royal au dict lieu et ville du Mont Saint-Michel jusqu'au temps et terme de trois ans à commencer de la date de ces lettres et avec ce que le droit de seigneurage qui appartient au Roy, ils ayant par moitié comme dit est ce 24 avril MCCCCXXVI » (Fauchon (éd.) 1966, 78-79). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 46). [bl]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 52).

ii. **Dace** : signifie « droits d'entrée, impôts » (FEW, s. v. *datio* (t. 3, p. 20a)).

13. Sur l'atelier des monnaies au Mont Saint-Michel et l'analyse des lettres de Charles VII, voir notamment l'article de Max Fauchon (Fauchon 1966, 73-81). 14. Charles VI, dit le Bien-aimé puis le Fol, fut pris de crises de folie en 1392.

royalle pour ses hautz faitz<sup>CJ</sup> privileges et exemptions de tailles et autres impositions quelconques, qu'il fut necessaire que les religieux eussent recours au roy Charles 7<sup>e</sup> pour luy<sup>CK</sup> demander renovation des droictz qu'ils avoient en icelle comme les vrayz et proches seigneurs. Ce qu'il fit par lettres patentes de l'an 1439<sup>[bm]</sup>, toute la France estant delivrée des Anglois, par lesquelles, après les avoir exalté au-dessus du restant de ses sujetz, il proteste ne vouloir n'y entendre prejudicier en aucune sorte à leur droitz et seigneurie, tant pour les fortifications que capitainerie, etc.

Elles sont aux archives.

Pour retourner au premier discours de la guerre, les Anglois ayant veu que le feu avoit reduit en cendres, par cas fortuit<sup>CL</sup>, une grande partie des maisons de cette ville, le lundy de Quasimodo l'an 1433, de là ils conjecturerent que facilement ils s'en rendroient maistres et aussy<sup>CM</sup> de la forteresse de l'abbaye. C'est pourquoy l'an 1439, le 17<sup>e</sup> juin, le seigneur d'Escalles, accompagné de vingt mille autres Anglois ou plus<sup>15</sup>, armez de pied en cap, avec quantité de machines et instrumentz de guerre, assiegea ladite ville, et donna si furieusement l'assaut qu'avec ses machines, il fit grande breche aux murailles d'icelle et comme ils crioient desja ville gaignée, les seigneurs et gentilhommes cy-dessus nommez, assistez de leur soldatz et serviteurs, sortirent de cette abbaye, et donnerent si courageusement sur l'Anglois, qu'il ne s'en sauva que fort peu, presque<sup>CN</sup> toute cette troupe ennemye demeurant<sup>CO</sup> morte sur les greves ; si peu qui en eschaperent se refugerent dans<sup>CP</sup> la bastille de la rive d'Ardevon qu'ils fortifierent et reparerent derechef<sup>CQ</sup>, d'où toutefois il sortirent<sup>CR</sup> peu après<sup>CS</sup>, scavoir l'an suivant.

λ f. 177<sup>[bn]</sup>.

Il demeura quantité de pieces d'artillerie de ce coup ; deux desquelles s'y voyent encore aujourd'huy, l'une entre les portes de la ville et l'autre sur le rempart appelé la<sup>CT</sup> pilete. Le reste a esté vendu par le<sup>CU</sup> gouvernement de la place.

Ce qui fut davantage admirable et remarquable, c'est qu'aucun des michaelistes ne fut blessé, de quoy on rendit incontinant grandes actions<sup>CV</sup> de graces à Dieu <sup>[69v]</sup> qui conserva le lieu et les personnes par l'assistance du glorieux saint Michel et de la gendarmerie des saints anges.

---

CJ « et » biffé après « faitz ». | CK « faire » biffé après « luy ». | CL « une » biffé après « fortuit ». | CM « mesme » biffé et remplacé par « aussy » dans l'interligne. | CN « presque » ajouté dans l'interligne. | CO « presque » biffé après « demeurant ». | CP « dans » biffé après le même. | CQ « derechef » ajouté dans l'interligne. | CR « le 21<sup>e</sup> janvier l'an six mil 1635 comme il a esté desja dit » biffé après « sortirent ». | CS « comme [illisible] dit » biffé après « après ». | CT « pillete » biffé après « la ». | CU Le <s> de « les » a été biffé. | CV « action » biffé et remplacé par « actions » dans l'interligne.

[bm]. La lettre est copiée supra (ch. 7, par. 17). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 62). [bn]. Manuscrit perdu.

15. Ce nombre de 20 000 paraît bien surprenant ; voir les travaux de David Fiasson pour une évaluation des effectifs pendant le conflit (Fiasson 2012-2013).

En  $\Theta_1^{[bo]}$  et  $R_7^{[bp]}$ , il est dit que ce fut le 12 d'aougst.

Les anglois furent toujours aux espies pour surprendre ce lieu du Mont Saint-Michel sur lequel ils avoient grande envye, jusques à ce que enfin Charles 7, le 12<sup>e</sup><sup>CW</sup> d'aougst l'an 1450, les chassa de Cherbourg et par consequent de la France, laquelle ils avoient grandement affligée et fort long temps<sup>[bq]</sup>.

§ 10<sup>e</sup> DU 8<sup>e</sup> CAPITAINÉ DE CE MONT SAINT-MICHEL QUI FUT JEAN D'ESTOUTEVILLE.

**Sources du chapitre :** Paris BNF, Français 18947, f. 102r-v (*HG*, tr. 5, ch. 14<sup>[br]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 106v-107r.

**Passages parallèles :** –

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [119r], p. 223 (ch. 32 § 34) ; Paris BNF, Français 18950, f. [69v], p. 136 (ch. 15 § 10) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Selon les privileges des roys de France donnez au monastere, la capitainerie de ce Mont appartenoit à l'abbé dudit lieu, les guerres finies, mais par la<sup>CX</sup> faute des mesmes abbéz et particulièrement des comandataires qui ont tout perdu les droitz des abbayes, ils en ont esté privez. Car l'abbaye du Mont Saint-Michel, estant tombée en commande entre les maings de Guillaume, cardinal d'Estouteuille, comme il ne demeroit point en icelle, laissa la charge de capitaine de ce lieu audit Louys d'Estouteville, son frere, lequel<sup>CY</sup> avoit fait grande diligence pour luy<sup>CZ</sup> procureur cette abbaye. Et du<sup>DA</sup> depuis les abbez n'ont eu que voir en cette place, sinon qu'ils se sont maintenez en possession de la moitié des clefz du chasteau, laquelle ils se font apporter tous les soirs pour les garder la nuit, ce qui est encore à present en pratique et le prieur des religieux en l'absence de l'abbé les reçoit, et le roy paye les gouverneur et soldatz.

$R_7^{[bs]}$  ;  $\lambda$  f. 182<sup>[bt]}</sup>.

Louys d'Estouteville estant decedé l'an 1464, le 21<sup>e</sup> jour d'aougst, incontinent Jean d'Estouteville, chevalier, seigneur, et baron de Briquebec, posseda cette charge au roy Louys XI, et<sup>DB</sup> en obtint lettres patentes le 25<sup>e</sup> dudit mois d'aougst, à la prise de possession de laquelle frere Jean d'Adam, grand vicquaire en cette abbaye pour ledit Guillaume<sup>DC</sup> d'Estouteville, cardinal et<sup>DD</sup> abbé commmendataire, s'opposa au dit nom et<sup>DE</sup> en<sup>DF</sup> donna advis audit cardinal estant à Romme, lequel fit obtenir lettres confirmatives dudit droit de capitainerie, en faveur des abbez du Mont Saint-Michel, des ducs de Normandie, Charles, frere du roy, avec deffences<sup>DG</sup> au dit sieur de Briquebec

Elles sont es archives.

---

CW « juillet » biffé après « 12e ». | CX « leur » biffé et remplacé par « la » dans l'interligne. | CY « fit que » biffé après « lequel ». | CZ « luy » ajouté dans l'interligne. | DA « du » ajouté dans l'interligne. | DB « et » ajouté dans l'interligne. | DC « defiat » biffé après « Guillaume ». | DD « et » ajouté dans l'interligne. | DE « apres » biffé après « et ». | DF « avoir » biffé après « en ». | DG « deffences » ajouté dans l'interligne.

[bo]. Manuscrit perdu [bp]. **Avranches BM, 215, f. 167v** : « II Id(us) [augusti] [...] Reductio ducatus norman(n)ie de ma(n)ib(us) angl(or)um facta a(n)no d(omi)ni mi(llesi)mo q(ua) d(rigentesi)mo L<sup>mo</sup> et fit p(ro)cessio circa uillam in qua tenetur esse de qu(a)l(ibet) domo una persona ». [bq]. Dans *Les*

*Curieuses recherches* (ch. 32 § 11), la source de Thomas Le Roy est Scipion Duplex (DUPLEIX 1629, 875). [br]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 123-125. [bs]. Nous n'avons rien trouvé dans l'obituaire concenant Louis d'Estouteville. [bt]. Manuscrit perdu.

d'aller au contraire. Toutefois, cela ne réussit point<sup>16</sup>, car puisque ledit cardinal avoit donné lieu à cette perte, il<sup>DH</sup> fut privé de cette honneur et ceux qui luy ont succédé en la charge d'abbé.

§ 11<sup>e</sup> DU 9<sup>e</sup> CAPITAINE DE CE MONT SAINT-MICHEL QUI FUT IMBERT DE BATERNAY, CONTE DE BOSCHAGE.

**Sources du chapitre** : Paris BNF, Français 18947, f. 102v (HG, tr. 5, ch. 15<sup>[bu]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 107r.

**Passages parallèles** : AN, K 76, n° 7<sup>[bv]</sup> ; Caen BM, Mancel 2, p. 112-114, n° 63-68 et p. 115-116, n° 70-73<sup>[bw]</sup> ; Caen BM, Mancel 13, n° 66<sup>[bx]</sup> ; Caen BM, Mancel 15, n° 72<sup>[by]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [123r], p. 231 (ch. 33 § 8) ; Paris BNF, Français 18950, f. [69v], p. 136 (ch. 15 § 11) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Après la mort<sup>DI</sup> Jean d'Estouteville, baron de Bricquebec, Imbert de Baternay, conte du Boschage, fut capitaine. On ne trouve point combien vescu ledit Jean ny quand ledit<sup>DJ</sup> du Boschage prit possession de cette charge, seulement l'on trouve une vielle escriture dans les archives de ce monastere, par laquelle il appert que ledit seigneur en estoit capitaine l'an 1493. De dire qu'il y en ait eu autre avant celui-là après le deceds de Jean d'Estoutetville, on ne sçauroit ; seulement trouve-t-on que les sieurs du Boschage ont gouverné longuement cette place et ce neant moins pour faire rondement cette histoire le dit Imbert sera qualifié le 9<sup>e</sup> gouverneur.

||f. [70r] § 12<sup>e</sup> DU 10<sup>e</sup> CAPITAINE DE CE MONT SAINT-MICHEL QUI FUT RENÉ DE BATERNAY, AUSSY CONTE DU BOSCHAGE, ETC.

**Sources du chapitre** : Paris BNF, Français 18947, f. 102v (HG, tr. 5, ch. 15<sup>[bz]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 107r.

**Passages parallèles** : –

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [133v], p. 252 (ch. 38 § 4) ; Paris BNF, Français 18950, f. [70r], p. 137 (ch. 15 § 12) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

---

DH « en » biffé après « il ». | DI « dudit » biffé et remplacé par « mort » dans l'interligne. | DJ « dit » ajouté dans l'interligne.

[bu]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 125-126. [bv]. Tardif, n° 2772. Montre de 13 hommes d'armes et 34 archers sous Imbert de Baternay du 7 décembre 1395. [bw]. Il s'agit de montres de 1460, 1461, 1486 et 1488, faisant l'état de 23 hommes d'armes et 46 archers de morte paye, sous Imbert de Baternay, seigneur du Bouchage. [bx]. Montre

de la garnison du Mont-Saint-Michel sous M. du Boschaige, datée du 30 septembre 1474. [by]. Montre de la garnison du Mont-Saint-Michel sous M. du Bouchage, datée du 19 juillet 1463. [bz]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 125-126.

16. Voir Paris BNF, Français 21477, ff. 2-6 : « [...] A Monseigneur de Bricquebec, cappitaine du Mont Saint-Michel et de Tombelaine, pour le paiement des gaiges de XXV hommes d'armes et L archiers de la petite ordonnance estans esdites places en garnison dudit quartier XV l. t. [...] » (édité par Stein 1919, 585-590, n° XXVII).

Les lettres sont es archives.

On trouve pareillement par certaines lettres qui sont en ce monastere que l'an 1548, René de Baternay, chevalier, conte du Boschage, baron d'Anthon et Dauberrine, seigneur de Monthresor ou Bridoré et moulin en Brion, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy<sup>DK</sup>, estoit capitaine de ce Mont Saint-Michel, en laquelle année, le 10<sup>e</sup> jour de mars, il declara pas ses lettres, que les femmes ne devoient demeurer dans l'enclos de cette abbaye. La mesme chose fut jugée en justice ledit an 1548, à la poursuite de frere Jean<sup>DL</sup> d'Anneville, religieux de ce Mont, contre Renaut Quintel, lieutenant en cette place, sous la charge dudit conte du Boschage<sup>17</sup>, qui vouloit y tenir sa femme.

§ 13<sup>E</sup> DU 11<sup>E</sup> CAPITAINE DE CE MONT SAINT-MICHEL QUI FUT LOUYS DE LA MORRICIERE<sup>18</sup>, SEIGNEUR DE VICQUES.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 211, f. 81r ; Paris BNF, Français 18947, ff. 103r-105r (*HG*, tr. 5, ch. 16-18<sup>[ca]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 108v-110r ; DUPLEIX 1630, 42.

**Passages parallèles :** –

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [138r-v], p. 261-262 (ch. 40 § 16) ; Caen BM, Mancel 195, f. [138v], p. 262 (ch. 40 § 17) ; Caen BM, Mancel 195, f. [141v], p. 268 (ch. 41 § 4) ; Caen BM, Mancel 195, ff. [141v-142r], p. 268-269 (ch. 41 § 6) ; Paris BNF, Français 18950, f. [70r-v], p. 137-138 (ch. 15 § 13) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Z f. 27<sup>[cc]</sup>.

L'an 1577, selon les manuscriptz de ce monastere, ou 1575, selon Dupleix en Henry 3<sup>e[cb]</sup>, roy de France, les religionnaires calvinistes ayant dessein de se rendre maistre du royaume n'obmirent point d'attaquer le Mont Saint-Michel comme en estant une des importantes places. C'est pourquoy, un gentilhomme de leur caballe nommé de Touchet<sup>DM</sup>, voulant y travailler<sup>DN</sup>, desespera de la prendre par force, ains il jugea qu'il le feroit plus facilement par finesse. Partant, il y envoya 17 de ses soldatz à cheval avec des panneaux<sup>DO</sup> sur leurs chevaux au lieu de selles<sup>DP</sup>, contrefaisantz les bons pelerins, et dans les dit panneaux estoient cachez des poignards et bayonnettes, et luy demeura à deux lieues proche le Mont devant leur estre en ayde le lendemain à heure competente quand ils se seroient saisy de la place. Lesquels soldatz arrivez firent si bien leur jeu et vinrent si bien à bout de leur entreprise, qu'estant entrez dans l'abbaye en forme de pelerins<sup>DQ</sup>, sans<sup>DR</sup> appercevoir leurs armes, qu'après avoir entendu une messe et voyant qu'n petit novice appellé Loucelles avoit decouvert leur dessein, ils se rendirent

---

DK « en » biffé après « roy ». | DL Le <e> est ajouté dans l'interligne. | DM « avec » biffé après « Touchet ». | DN « l'attaquer » biffé et remplacé par « y travailler » dans l'interligne. | DO « panneaux » biffé et remplacé par « panneaux » dans l'interligne. | DP « au lieu de selles » ajouté dans l'interligne. | DQ « et » biffé après « pelerins ». | DR « qu'on se fust apperceu qu'ils eussent » biffé après « sans ».

[ca]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 127-136. [cb]. DUPLEIX 1630, 42 : « Le Mont-S. Michel en Normandie fut pareillement surpris par le sieur de Touchet Gentil-homme Religionnaire du mesme país : mais auant qu'il

se fut entierement rendu maistre de la place, il fut attaqué si viuement par de Vique enseigne du Mareschal de Matignon, qu'il en fut chassé le mesme iour qu'il y estoit entré, & n'en remporta que dommage ». [cc]. Manuscrit perdu.

17. C'est-à-dire René de Baternay.

18. Sur Louis de Vicques, voir notamment Fauchon 1975, 115-140.

maistre de la place entierement, tuant et massacrant tous ceux qu'ils rencontroient, tant les soldatz de la garde que les moines et leurs serviteurs, le maistre des novices nommé Jean de Mansel, presbre, qui nous a laissé cecy par escrit, assure qu'il eut un si grand coup d'espée sur le col qu'il luy pensa estre tranché.

Les ennemis<sup>DS</sup> ainsi saisis de ce Mont, regardant par le Saut<sup>DT</sup> Gaultier, virent venir leur capitaine Touchet avec quelque cavalier, qui s'alloient jeter dans la ville pour entrer aussy en l'abbaye, mais s'estant du haut dudit Saut Gautier escriez ville gaignee, les habitans d'icelle, ne sçachant rien de ce qui s'estoit passé en ladite abbaye, effrayez de ces criz, fermerent les portes et le sieur de Touchet trouva visage de bois et fut contraint de se retirer à grande haste, de crainte d'une sortie des Michaelistes, ou d'estre chargez en queue.

Dès le mesme jour, Louys de la Moriciere, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Viques, enseigne du mareschal de<sup>DU</sup> Matignon, vint avec grande diligence avec sa compagnie de cavalerie en ce Mont et somma les <sup>[F. 170v]</sup> intrus de luy rendre la place, à faute de quoi faire, il leur declaroit qu'il feroit tous mourir, eux ayant consulté par ensenble ensemble, se voyant sans ayde de leur capitaine Touchet et qu'ils ne pourroient resister longuement, ou plutost, par la volonté particuliere de Dieu qui vouloit conserver ce saint lieu des abominations que les calvinistes y eussent commis en estant possesseurs, ils sortirent tous armes bas et laisserent ledit sieur de Vicques maistre.

La reddition de cette place faite ainsy si subitement pleut tant au roy Henry 3<sup>e</sup> qu'il deposa celuy qui en estoit pour lors capitaine et y establit ledit sieur de Vicques en sa place qui fut le premier qui prit la qualité de gouverneur des ville et chasteau du Mont Saint-Michel. On ne sçait<sup>DV</sup> au vray si s'estoit ledit René de Baternay, conte du Boschage, qui estoit capitaine. On croit toutefois probablement que ouy<sup>DW</sup> n'en trouvant point d'autres dans les manuscriptz de ce monastere<sup>[cd]</sup>.

L'on estima veritable la pensée du dit sieur de Vicques, qui disoit que saint Michel avoit deffendu appertement son saint temple, et mesme ses<sup>DX</sup> descendantz vers l'an 1624<sup>19</sup> eu fondé une messe solemnelle et une procession à pareil jour que ce fit la ditte reddition pour estre annuellement celebrée en l'eglise de ce monastere, pour action de de grace d'un si grand bien fait de la part de nostre Seigneur par l'intercession de son saint archange.

---

DS « Mais » biffé avant « les ennemis ». | DT « Gaultier » biffé après « saut ». | DU « che » biffé après « de ». | DV « si » biffé après « sçait ». | DW « ne s' » biffé après « ouy ». | DX « parents » biffé après « ses ».

[cd]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 40 § 17).

19. La fondation est datée de 1623 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 36).

# Sous la conduite du duc de Guyse, general des armés et du roy.

Un an<sup>DY</sup> auparavant la surprise de ce lieu<sup>DZ</sup>, la ligue s'esleva en France et ce Mont y donna son nom. C'est pourquoy les calvinistes tascherent de le ruiner, particulièrement le sieur de Lorges<sup>20</sup> et Gabriel, son frere, marquis de Mont Gomery.

II10 f. 14<sup>[ce]</sup>.

L'an 1589, peu de temps après le decedz du roy Henry 3<sup>e</sup>, ledit sieur de Lorges<sup>21</sup> vint ravager cette ville, accompagné de quantité de gens<sup>EA</sup>, entr'autres de<sup>EB</sup> Corbosont et de la Coudraye, mais y ayant esté environ quatre jours, il fut chassé par le sieur de Vicques, gouverneur et s'estant retiré à Pontorson qui tenoit pour les huguenotz calvinistes, il y fut assiégré par le duc de<sup>EC</sup> Mercœur<sup>22</sup> l'an 1590. En ce siege, la mesme année, le 13<sup>e</sup> septembre, fut tué<sup>ED</sup> le bon seigneur<sup>EE</sup> de Vicques, gouverneur de cette place au grand regret de tous les gens de bien, son corps fut apporté en ce Mont, et enterré en la chappelle de Sainte-Anne de l'église abbatiale du<sup>EF</sup> monastere, où on voit ses armoiries, sa lance, son enseigne et son casque. Du depuis, madame sa femme venant à deceder, fut enterré auprès de luy, en la mesme chappelle, ainsy qu'elle l'avoit désiré<sup>[cg]</sup>.

En II10<sup>[cf]</sup>, il est dit qu'il fut tué le 14<sup>e</sup> septembre.

#### § 14<sup>E</sup> DU 12<sup>E</sup> GOUVERNEUR DU MONT SAINT-MICHEL QUI FUT LE SIEUR DE BOISUZÉ.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 211, f. 81r ; Paris BNF, Français 18947, ff. 105r-106r (HG, tr. 5, ch. 19<sup>[ch]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 110r-111r.

**Passages parallèles :** –

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [142r], p. 269 (ch. 41 § 7) ; Paris BNF, Français 18950, f. [70v-71r], p. 138-139 (ch. 15 § 14) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Le deceds dudit sieur de Vicques arrivé, le roy donna le gouvernement de ce lieu au sieur de Boisuzé. Ce gouverneur eut de grandes attaques des calvinistes huguenotz dans le peu de temps qu'il fut en cette charge, lesquels tenant partie des villes et chasteau de cette province, vouloient aussy avoir ce Mont qu'ils estimoient leur estre grandement commode.

---

DY « apres » biffé après « an ». | DZ « Mont » biffé et remplacé par « lieu » dans l'interligne. | EA « de » biffé après « gens ». | EB « Corbosont » biffé après « de ». | EC « Merc » biffé après « de ». | ED « nostre » biffé après « tué ». | EE « Sieur » biffé et remplacé par « seigneur » dans l'interligne. | EF « dit » biffé après « du ».

[ce]. **Avranches BM, 211, f. 81r** (ancienne foliotation : 14) : « Lan mil Cinq centz quatre vingt neuf le cinq e Iour d'octobre heure de vespres monsieur de Lorge & Corbonzon La Coudraye prinrent la ville du mont S(ain)t Michel & Rauagerent tout & en furent mestres 4 Iours & fult lad(ict)e ville reprinze par le s(ieu)r de Viques lequel nestoit en pays lors de la prinze dud(ict) s(ieu)r de Lorges lequel fult prinze prizonnier par lors S(ieu)r de Viques et fut mene au chasteau. ». [cf]. **Avranches**

**BM, 211, f. 81r** (ancienne foliotation : 14) « En lad(ict)e anne le quatorze de septembre a este tue le s(ieu)r de Viques Gouverneur de ce lieu deuant Pontorson lors du siege dud(ict) Pontorson qui auoit este minct de monsaygneur de mercœur ». [cg]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 6). [ch]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 127-136.

20. Nous n'avons identifié ce sieur de Lorges. 21. Dans *Les Curieuses recherches*, il s'agit du seigneur Gabriel Lorges-Montgomery (CR, ch. 41 § 4).

22. Il s'agit de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur (1558-1602).

C'est pourquoy, l'an 1591, ayant attrapé un des soldatz de la garde de ce lieu, ils obtindrent de luy, et par crainte de la mort et par<sup>EG</sup> la reception d'une somme d'argent qu'ils luy donnerent, qu'il leur livreroit la place, y estant entré par les moyens qu'ils luy<sup>EH</sup> donneroient.

La mesme année le 29<sup>e</sup> septembre à 8 heures du<sup>EI</sup> soir un dimanche, le mot <sup>||<sup>F</sup>. [71R]</sup> estant donné, les susditz calvinistes se trouverent au bas de l'aedifice du costé des poulins conduitz par les sieurs de Sourdeval, Montgomery et Chaseguy cependant le soldat qui avoit ainsy vendu cette place eut remord de conscience et declarent le tout au gouverneur Boisuzé, il fut jugé à propos de mettre a mort cette canaille aussy<sup>EJ</sup> subtilement, qu'elle le<sup>EK</sup> vouloit surprendre finement.

Or, le soldat continuant son mot de guet avec les susditz ennemis, il defendit la chable<sup>iii</sup> de la rue des basses sales, par lequel monterent quatre vingt dix huict, les uns après les autres et comme chascun estoit au haut de la roue, on le menoit dextrement par les celiers où on luy faisoit boire une foys de vin, luy disant que c'estoit pour avoir meilleur courage à tous ces meschantz moines ; et puis on le conduisoit au corps de garde, où estant, les soldatz michaelistes luy passaient la pertuisanne au travers du corps. Une si grande quantité ayant desja monté, et qu'on ne faisoit point de bruit, les susdits Sourdeval et Montgomery, eurent deffiance d'estre vendus et se mirent a crier qu'on leur<sup>EL</sup> jettast un moine mort par les fenestres, pour leur faire croire que le tout alloit bien. Sur ce cry, les soldatz de la garnison, eschaufez et acharnez sur le sang des ennemis, ne firent difficulté de tuer un prisonnier de guerre qu'il tenoient, le raserent et, luy donnant un habit de moyne, le jetterent pour les contenter ; mais ils entrerent de plus en plus en soubçon, l'ayant veu, et Montgomery, voulant scavoit la verité, fit monter dans ladite roue un de ses plus fideles serviteurs et luy donna le mot. Estant monté eau haut, ce serviteur, ne voyant personnes des leurs, ains plusieurs soldatz de la garde tous eschaufez, il se mit à crier trahison trahison. De ce coup, tous les calvinistes s'enfuirent du haut de ce rocher, en bas et puis tirerent de longue laissont leur 98 compagnons<sup>EM</sup> mortz qui furent enterres le lendemain du mesme costé de ladite roue à 15 pas des poulies<sup>[ci]</sup>.

II10<sup>[ci]</sup> il est dit seulement 78  
Mais des vieilles gens de ce lieu  
qui ont veu cette boucherie  
et prise disent 98.

---

EG « une » biffé après « par ». | EH « don » biffé après « luy ». | EI « matin » biffé après « du ». | EJ « finement » biffé après « aussy ». | EK « le » ajouté dans l'interligne. | EL « jetast » biffé après « leur ». | EM « estes » biffé après « compagnons ».

[ci]. **Avranches BM, 211, f. 81r** (ancienne foliotation : 14) : « L'an mil cinq centz quatre vingt onze le jour saint Michel en septembre viron huict heures de soir fult faitte une entreprinze du chasteau de ce lieu par ledit sieur de Sourdeval, Montgommerie & Chaseguy cy dessus lesquels furent tuees audit lieu par le sieur

de Boisuze & les sieurs de Suz et d'Aubygni de Mont Sernain & aultre seigneurs au nombre de 78 & furent enterré dans la greve viron 15 marches louain du poulain de ce lieu ». [cj]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 7).

iii. **Chable** : a donné câble en français moderne (FEW, s. v. *capulum* (t. 2, p. 333).



§ 15<sup>E</sup> DU 13<sup>E</sup> GOUVERNEUR DU MONT SAINT-MICHEL, QUI FUT LE SIEUR DE CHESNAYE VAULONNEL.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 211, f. 81r ; Paris BNE, Français 18947, ff. 105r-106r (*HG*, tr. 5, ch. 19<sup>[ck]</sup>) ; Paris BNE, Français 18948, ff. 110r-111r.

**Passages parallèles :** –

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [142r-v], p. 269-270 (ch. 41 § 8) ; Paris BNE, Français 18950, f. [71r], p. 139 (ch. 15 § 15) ; Paris BNE, Latin 13818, ø.

II10 f. 14<sup>[cl]</sup> vers la fin.

Peu de temps après que les calvinistes huguenots eurent esté ainsy mal traitté au Mont Saint-Michel, le duc de Mercœur, un des insignes chefs de la ligue contre les dits calvinistes, pour quelques raisons à luy connues, destitua Boisuzé du gouvernement de ce lieu et y establil le sieur de Chesnaye Vaulonnel, ce qui toucha extremement ledit Boisuzé. C'est pourquoy, il se relia avec certains bandoliers, enr'autre de Goupigny, et l'an 1595, le<sup>EN</sup> septiesme septembre, il vint en cette ville et ravagea tous les logis d'icelle avec dessein d'en faire autant de l'abbaye, si on l'y eust laissé entrer. Pour ce sujet, les habitans de ce Mont le mirent à mort peu de jours après ce pillage.

§ 16<sup>E</sup> DU 14<sup>E</sup> GOUVERNEUR DU MONT SAINT-MICHEL QUI FUT JULLIEN DE LA TOUCHE, SIEUR<sup>EO</sup> DE QUERROLLAND.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 211, f. 81r-v ; Paris BNE, Français 18947, ff. 106r-107r (*HG*, tr. 5, ch. 20<sup>[cm]</sup>) ; Paris BNE, Français 18948, ff. 111r-112r.

**Passages parallèles :** –

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [143r], p. 271 (ch. 41 § 13) ; Caen BM, Mancel 195, f. [144v], p. 274 (ch. 41 § 19) ; Paris BNE, Français 18950, f. [71r-v], p. 139-140 (ch. 15 § 16) ; Paris BNE, Latin 13818, ø.

L'an 1596, le sieur de Chenage Vadonnel, gouverneur du Mont Saint-Michel et de Foulgere trepassa. Le susdit duc de Mercœur donna ce gouvernement à Jullien de la Touche, sieur de Querrolland, gentilhomme breton. Plusieurs en <sup>[F. 71v]</sup> en furent faschez, particulièrement le marquis de Belle Isle, gouverneur pour la ligue de la Basse-Normandie, jaçoit que<sup>iv</sup> ledit duc de Mercœur luy eust donné le gouvernement de Foulgeres et qu'ils fussent tous de la mesme ligue, ce neantmoins, il resolut d'avoir

---

EN « 4<sup>e</sup> » biffé après « le ». | EO « igneur » est biffé, remplacé par un <r> dans l'interligne, transformant le terme seigneur pas sieur.

[ck]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 127-136. [cl]. Avranches BM, 211, f. 81r (ancienne foliotation : 14) : « En lan susd(it) le S(ieu)r de la Chesnaye Vaulouet se print posesion du gouuernement de ce chasteau par le comandement de monsaygneur de Mercœur et en a este mist hors le

s(ieu)r de Boissuze. En lad(ite) annee le jour s(ain)t Geruais & s(ain)t Protase viron demye heure apres minuit vinrent de Pontorson & aultres endroix revinrent en effet de prendre ce lieu ». [cm]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 136-143.

iv. Jaçoit que : conjonction signifiant « bien que, encore que », usitée du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle (FEW, s. v. *jam* (t. 5, p. 25)).

ce Mont Saint-Michel à gouverner et d'en debouter ledit de Querrolland par quelque moyen que ce fust.

Le 22<sup>e</sup> may de l'année 1596 cy-dessus, il vint en ce Mont, la veille de de l'Ascension de nostre Seigneur, accompagné de cent maistres de cavallerie, faisant feinte de toute sorte de bienveillance à tous ceux de ce lieu, et d'estre venu en voyage pour honorer saint Michel. Partant, le landemain, sur les 8 ou 9 heures du matin, il monta en l'abbaye avec tous ces gens. Mais Henry de la Touche<sup>EP</sup>, escuyer, sieur de Campsquel, frere puisné de Querrolland et son lieutenant en ce lieu, voyant tant de gens armez, sortit du corps de garde et alla prier le marquis de n'entrer avec tant de personnes armées crainte de confusion. L'autre s'accorda d'entrer seulement avec six arméz, le reste armes bas. Toutefois, ils ne laissoient d'entrer avec armes, ce qui causa que le corporal ferma la porte. Mais, le marquis, faignant vouloir ressortir puisqu'on refusoit la porte à ses gens, donna de l'espée au travers du corps du corporal qui tomba mort de ce coup. Puis, incontinent, il tua pareillement le lieutenant Campsquel, puis tous ses gens entrantz avec leurs armes firent grand carnage des soldatz de la garde jusques au nombre de 9, compris ledit lieutenant, et contraingnirent ledit Querrolland de se retirer dans le logis abbatial, où estant, ayant repris ses forces et rallié ce qui luy restoit de gens, descendit, resolu de mourir ou d'expulser ledit marquis qui estoit demeuré maistre du dit corps de garde avec ses gens, où ils donna<sup>EQ</sup> si courageusement<sup>ER</sup> le choc<sup>ES</sup>, que ledit marquis y fut tué avec le sieur de Villebasse, son cousin, et plusieurs des suivantz blessez, qui mirent incontinent armes bas, voyant leur chef par<sup>ET</sup> terre<sup>[cn]</sup>. Le gouverneur Querrolland fut blessé de dix huit coups, tant d'espée que de pistoletz, mais son courage ne luy<sup>EU</sup> permettoit pas de se plaindre, ayant surmonté son ennemy.

Campsquel.

Tiré d'un procez verbal fait à raison de la mort dudit marquis et dudit Querrolland, par ordre de justice.

Querrolland ne demeura pas en paix en ce lieu pour avoir remporté une si belle victoire, car les huguenotz de Pontorson qui avoient toujours visée sur ce lieu pour le suprendre<sup>EV</sup>, et qui non contents d'avoir plusieurs fois essayé de l'envahir<sup>EW</sup> entre les temps cy-dessus, ils y estoient l'an 1591, le 19<sup>e</sup> juin, à 2 heures après minuit environ, pour surprendre les gardes, mais estant descouvertz, ils s'enfuirent<sup>[cp]</sup>. Item, l'an 1594, le 27<sup>e</sup> janvier, ils mirent un petard à la fenestre de l'escurie de l'hostellerie de trois

II10 f. 14<sup>[co]</sup>.

II10 f. 14<sup>[cq]</sup>.

EP « sieur » biffé après « Touche ». | EQ « l'attaqua » biffé et remplacé par « donna » dans l'interligne. | ER « qui » biffé après « courageusement ». | ES « choc » biffé et remplacé par le même dans l'interligne. | ET « terre » biffé après « chef ». | EU « luy » ajouté dans l'interligne. | EV « le 19<sup>e</sup> jour des festes de [mot non lu] » biffé après « surprendre ». | EW « les surprendre » biffé et remplacé par « l'envahir » dans l'interligne.

[cn]. On trouve relaté la mort du marquis de Belle-Île dans Avranches BM, 211, f. 81v : « Lan mil cinq centz quatre vingt sayze le vingt 3e Jour de may le Jour de l'ascension entre neuf et dix heures le s(ain)t marquis de belle ylle forsa le corps de garde du chasteau de ce d(it) lieu po(ur) sen rendre mestre ce que dieu ne permit doncq il perdit le vie et son lieutenant nomme ville basse & fult tué le s(ieu)r dequancequet frere du sieur de querolant gouverneur po(ur) lors auecq le s(ieu)r de ville allat leur couzin & pluzieurs soldats diceluy chasteau ». Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 14). [co]. **Avranches BM, 211,**

**f. 81r** (ancienne foliotation : 14) : « En lan susd(it) le S(ieu)r de la Chesnaye Vaulouet se print posesion du gouuernement de ce chasteau par le comandement de monsaygneur de Mercoeur et en a este mist hors le s(ieu)r de Boissuze. En lad(ite) annee le jour s(ain)t Geruais & s(ain)t Protase viron demye heure apres minuit vinrent de Pontorson & aultres endroix revinrent en effet de prendre ce lieu ». [cp]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 8). [cq]. **Avranches BM, 211, f. 81v** (ancienne foliotation 14) : « En lan le vingt sept jour de Janvier jour s(ain)t Jullien viron vne heure apres minuit ceux de Pontorson sont

II10 f. 14<sup>[cs]</sup>.

roys, environ une heure après minuit<sup>EX</sup>, où quinze d'entreux, après avoir fait bresche, entrerent pareillement<sup>EY</sup>. Ils furent vivement repoussez et l'un d'eux y demeura mort, le reste s'enfuyant<sup>[cr]</sup>. Nonobstant tous ces efforts faitz<sup>EZ</sup> en vain, l'an 1598, le 2<sup>e</sup> jour de febvrier, ils tascherent tout de bout d'y entrer, et pour cet effet, ils investirent les bastiment du costé des poulins et septentrion, et comme ils estoient près de jouer de leur reste, soit par l'escalade ou autrement, la garnison du chasteau les apperceut, qui comme elle se dispoit de les petarder, eux s'appercevantz descouvers, s'enfuirent si hastivementt, que l'un d'iceux, en descendant, se rompit le cole, et on le trouva mort le lendemain sur les greves<sup>[ct]</sup>.

§ 17<sup>E</sup> DU 15<sup>E</sup> GOUVERNEUR DE CE MONT QUI FUT PIERRE DE LA LUZERNE, SEIGNEUR DE BREVANT.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 211, f. 82r ; Paris BNF, Français 18947, ff. 106r-107r (HG, tr. 5, ch. 20<sup>[cv]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 111r-112r.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 215, f. 164v<sup>[cv]</sup> (Obituaire).

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [144v], p. 274 (ch. 41 § 20) ; Paris BNF, Français 18950, f. [71v-72r], p. 140-141 (ch. 15 § 17) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

II10 f. 15<sup>[cw]</sup>.

L'an 1599, au mois de septembre, le sieur de Quorrolland fut tué sur les <sup>[E]</sup><sup>[72R]</sup> les greves d'un coup de pistolet que luy donna par derriere un sien serviteur nommé Nicolas Le Mocqueur, lequel avoit esté prattiqué, à ce que l'on croit, par la marquise de Belle Isle, laquelle ne pouvant autrement vanger la mort de son mary, fit faire ce coup. Son corps fut enterré en l'église de ce monastere<sup>FA</sup>, en la chapelle de Saint-Roc, laissant un fils unique, aagé seulement de trois mois et demy, lequel fut conseiller au parlement de Rennes<sup>23</sup>. Quant au meurtrier, il fut condamné d'estre roué, et son tableau fut attaché à la porte de<sup>FB</sup> la ville de ce Mont, et sept ans après, ayant esté pris à Paris et amené à Constances, il y fut executé le 6<sup>e</sup> juillet 1606. Cependant la marquise de Belle Isle, contrité d'avoir fait faire une si meschante action, fit plusieurs penitences et institua la premiere la congregation des religieuses benedictines du Calvaires, en satisfaction.

---

EX Un <m> est biffé après « minuit ». | EY « mais » biffé et remplacé par « pareillement » dans l'interligne. | EZ « faitz » ajouté dans l'interligne. | FA « du Mont Saint-Michel » biffé après « monastere ». | FB « cette » biffé après « de ».

veneux atacher vn petart a la fenestre de de lecurye du logis des 3 rois de ceste ville lesquels entrerent viron vne quinzaine & furent repousser & mind hors dicelle tues par les soldatz de ce lieu [...] ». [cr]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 11). [cs]. **Avranches BM, 211, f. 81v** (ancienne foliotation 14) : « Lan mil cinq centz quatre vigt dix huit le Jour de la purificasson notre damme viron minuit ceux de pontorson sont venus po(ur) faire entreprize au chasteau de ce lieu doncq

fult faillis & en demeura vn de ceux qui se rompit le col aual le rocher & fult trouué le lendemain mort ». [ct]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 16). [cu]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 136-143. [cv]. **Avranches BM, 215, f. 164v** : « V kl [junii] Obiit Jullianus de la Touche et sieur de Querolen qui nobis dedit XII libras annui redditus pro quo tenemur dicere quolibet anno in die ascentionis vnam missam cum prota ». [cw]. **Avranches BM, 211, f. 82r** (ancienne

23. Il s'agit de Pierre de la Touche, dont un manuscrit de mémoires fut envoyé au Mont Saint-Michel en 1639 (cf. *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 19)).

La mesme année, le 8<sup>efc</sup> decembre, Pierre de la Luzerne, sieur de Brevant, prit possession du gouvernement de ce lieu, ayant eu peu<sup>FD</sup> auparavant la commission d'iceluy de sa majesté, où il se comporta fort fidelement. Durant son temps, il fit condamner<sup>FE</sup> au parlement de Rouen les parroissiens d'Ardevon qui refusoient de faire la garde et le guet en ce lieu. Enfin, l'an 1625, il mourut.

§ 18<sup>e</sup> DU 16<sup>e</sup> GOUVERNEUR DE CE MONT SAINT-MICHEL QUI FUT  
RICHARD DE LA LUZERNE, FILS DUDIT PIERRE.

**Sources du chapitre** : Avranches BM, 211, f. 82r ; Paris BNF, Français 18947, ff. 106r-107r (*HG*, tr. 5, ch. 20<sup>[cx]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 111r-112r.

**Passages parallèles** : –

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [158v], p. 302 (ch. 42 § 41) ; Paris BNF, Français 18950, f. [72r], p. 141 (ch. 15 § 18) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Le dit Pierre de la Luzerne estant encore en vie, il obtint du roy le placet pour son fils Richard<sup>FF</sup> touchant le gouvernement de cette place<sup>FG</sup>, duquel il prit possession après le decedz de son dit pere, vers le mois de may, l'an<sup>FH</sup> suivant 1626, et vescu en cette qualité jusques à l'an 1636, qui deceda en cette abbaye, le vendredy premier jour du mois d'aougst, à six heures et demy<sup>FI</sup> du matin, et fut enterré le lendemain à mesme heure en la chapelle de Nostre-Dame, derriere le choeur, autrement appellé du rosaire, au grand regret des religieux et des habitans de cette ville, qui avoient eu des preuves suffisantes durant sa vie, de sa bonne vie et mœurs. Les soldatz de la garde y ont le plus perdu, car il les payoit fort exactement, leur donnant à chascun vingt escus, et au lieutenant quarante<sup>FJ</sup>. Ils estoient neuf de son temps, trois desquels estoient<sup>FK</sup> en leur rang en faction, sans parler des trois portiers que les religieux y establissent et payent de leur argent, lesquels font le mesme que les six soldatz gardant et touchant à leur rang au corps de garde<sup>[cz]</sup>.

1110 f. 15<sup>[cy]</sup>.

§ 19<sup>e</sup> DU 17<sup>e</sup> GOUVERNEUR DE CE MONT SAINT-MICHEL QUI FUT  
HENRY DE BRICQUEVILLE, MARQUIS DE LA LUZERNE ET D'AMANVILLE.

**Sources du chapitre** : Paris BNF, Français 18947, ff. 106r-107r (*HG*, tr. 5, ch. 20<sup>[da]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 111r-112r.

---

FC « septembre » biffé après « 8e ». | FD « peu » ajouté dans l'interligne. | FE « les » biffé après « condamner ». | FF « leq » biffé après « Richard ». | FG « de la » biffé après « place ». | FH « de » biffé après « l'an ». | FI « et demy » ajouté dans l'interligne. | FJ « escus » biffé après « quarante ». | FK « toujours » biffé après « estoient ».

foliotation 15) : « Lan mil cinq centz quatre vingt 15 monsieur de Brevent est venu prendre posesion du gouuernement de ce lieu huit jour de decembre audict an. » [cx]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 136-143. [cy]. **Avranches BM, 211, f. 82r** (ancienne foliotation 15) : « Lan mil six cent vingt six le

jour fils du mons(ieu)r de Breuent est venu en ce lieu prendre possession du gouuernement de ceste place uiron le mois de may. » [cz]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 41). [da]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, 136-143.

Passages parallèles : –

Passages parallèles dans notre corpus : Caen BM, Mancel 195, f. [176r], p. 337 (ch. 42 § 121) ; Paris BNF, Français 18950, f. [72r-v], p. 141-142 (ch. 15 § 19) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Richard de la Luzerne<sup>FL</sup> ne fut si tost enterré que peu de temps après sa charge de gouverneur ne fust briguée, Henry de Bricqueville<sup>FM</sup>, seigneur, marquis de la Luzerne et d'Amanville l'obtint du roy et comme il estoit en Picardie occupé à repousser les Espagnols qui s'estoient saisi de Corbie et autres places. Son pere, le bon homme monsieur de la Luzerne, en vint prendre possession en son nom le 28<sup>e</sup> jour de decembre de ladite année 1636, et changea de lieutenant.

L'an 1637 suivant, le 18<sup>e</sup> janvier, il y vint pour voir son gouvernement ; après y avoir demeuré quatre jours environ et augmenté sa garde de huit soldatz outre les neuf d'ancienneté, il s'en retourna. Quand à ce nombre de 17 soldatz, il n'a pas <sup>ll<sup>e</sup>. [72v]</sup> duré longuement, pour ce que ne recevant point de solde ils quitterent aussytost et ne demeura que les neuf d'antiquité. En ce voyage, il confirma le lieutenant son pere y avoit mis.

Il y revint encore le lundy 20<sup>e</sup> mars l'an 1638 et s'en retourna le lendemain de grand matin.

L'an 1639, le 2<sup>e</sup> jour de decembre, il fut contrainct d'y revenir pour maintenir cette ville en l'obeissance du roy parmy un trouble qui s'estoit eslevé dans la ville d'Avranches dont le commencement et origine fut que quelques maltoutiers de ce pays voulurent establir la gabelle et salage en cette<sup>FN</sup> coste de Normandie qui en est franche. L'un d'iceux faisant placarder les editz de cette nouvelle imposition, un cleric du palais appellé Folen saisit l'espée du partisan et le luy passa au travers du corps, tellement, qu'en suite de cela, il se fit voir telle sedition et s'eschaufa tant, que tout l'esté de ladite année 1639 on n'entendoit parler que des ravages que faisoient ces mutins se nommant les nudspiedz et disoient qu'ils estoient serviteurs du roy et du seigneur Jean Nudzpiedz. Ils ravagerent particulièrement les maisons de ceux qui avoient le bruit d'estre commis es impotz, lesquels ils qualifioient<sup>FO</sup> gens de la Maltoute. Ils firent beaucoup de dommages tout autour d'Avranches, es paroisses<sup>FP</sup> voisines et plusieurs habitans d'icelles, se couvrant des surchargements des tailles qu'on leur imposoit, s'alloient avec les susdits nudzpiedz. Or, pour empescher que les subjez de la baronnie d'Ardevon ne s'en meslassent, le reverend pere dom Bernard Jevardac, prieur de ce Mont Saint-Michel<sup>FQ</sup> alla audit Ardevon, où par sa prudence retint plusieurs mutins qui s'alloient liguier avec ces nudzpiedz. Mais, comme cela menassoit grand dommage en ce pays, et estoit sur le point de causer une revolte generale, le roy<sup>FR</sup> Loys 13<sup>e</sup> donna commission au mareschal de Gation, qui estoit pour lors à Rouen, d'y venir avec 7 ou 8 cent chevaux, et estant près d'Avranches, les nudzpiedz luy allerent au devant, et de ce choc, il perdit quantité de sa cavalerie, mais comme il estoit vaillant et subtil en matieres d'armes, et qu'iceux n'avoient aucun chefs de consequence, il les mit incontinent tous en deroute,

---

FL « estant » biffé après « Luzerne ». | FM Le <c> de « Bricqueville » est ajouté dans l'interligne. | FN « dessus » biffé après « cette ». | FO « ge » biffé après « qualifioient ». | FP « des » biffé après « paroisses ». | FQ « y alla » biffé après « Michel ». | FR « donna » biffé après « roy ».

après les avoir acculé dans la ville d'Avranches susdite qui se montra en tout fidele à sa majesté. Ce qui ne fut passé par les armes, fut fondu à plusieurs hormeaux qui sont sur les fossez de la dite ville, et le reste de ceux qui se sauverent, fut longtemps après recherches<sup>FS</sup> et ceux qui en estoient convaincz envoyez aux galleres. Ce fut la cause de ce 3<sup>e</sup> voyage du<sup>FT</sup> gouverneur Henry de Bricqueville, qui estant en ce lieu en fit prendre et envoyer aus dites galleres les uns et les autres qu'il mal traita beaucoup. Après avoir esté quinze jours environ en cette expedition, il s'en retourna à l'armee, au siege de Perpignan, où il fut assailly d'une fievre chaude qui l'emporta. Estant mort, son corps fut porté au monastere du Mont Sarrat et là inhumé au mois de septembre l'an 1642.

Pour n'obmettre ce qui arriva de la mutinerie des nudspieds, c'est que le salage ou gabelle n'a<sup>FU</sup> point esté établie en ce pays, mais on a haussé les tailles à proportion, comme l'on croit, de ce qu'on eust peu tirer de l'impost salé. C'est pourquoy, il n'arrive jamais rien de bon à ceux qui desobeissent à leur prince.

§ 20<sup>E</sup> DU 18<sup>E</sup> GOUVERNEUR DE CE MONT SAINT-MICHEL SÇAVOIR,  
GABRIEL DE BRICQUEVILLE, MARQUIS D'AMANVILLE.

**Sources du chapitre :** –

**Passages parallèles :** –

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, f. [195r], p. 376 (ch. 42 § 209) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [72v-73r], p. 142-143 (ch. 15 § 20) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

Henry de Briqueville<sup>FV</sup> n'estoit point encore inhumé que son gouvernement fut <sup>||<sup>F</sup>. [73<sup>R</sup>]</sup> à Gabriel son fils aagé seulement de 14 ans<sup>FW</sup>. Le roy Louys 13<sup>e</sup>, estant à Chantilly, auprès de Paris, luy en expedia le brevet en date du 15<sup>e</sup> d'aougst 1642, et le 10<sup>e</sup> decembre en suivant, lettres patentes luy en furent expediez à la chancelerie ; et le 17<sup>e</sup> janvier 1643, il en presta le serment de fidelité entre les mains de monsieur le chancelier. Ce jeune gouverneur estudioit à Paris pour lors es humanitez<sup>FX</sup>, en la seconde classe, et prit le temps des vaccances pour prendre possession de son gouvernement. Il y arriva le 10<sup>e</sup> octobre dudit an 1643 où on luy rendit<sup>FY</sup> tous les honneurs. Il fit faire monstre de quantité des bourgeois de cette ville, et des habitans des quatres parroisses qui sont sujettes au guet et à la garde en ce lieu, sçavoir, Ardevon, Huynes, Beauvoir et<sup>FZ</sup> Espas.

Ce jeune signeur est venu quelque fois du depuis en iceluy lieu<sup>GA</sup>. Il est à present à l'academye audit Paris où il promet beaucoup de soy. Ces soldatz de la garde de ce Mont Saint-Michel n'ont point encore receu de payement de son temps, mais aussy, il n'a encore<sup>GB</sup> rien receu<sup>GC</sup> du roy des gages<sup>GD</sup> qu'il devoit avoir en la qualité de gouverneur.

---

FS « recherché » biffé et remplacé par « recherches » dans l'interligne. | FT « nostre » biffé après « du ». | FU « fut » biffé après « n'a ». | FV Un premier paragraphe commençant par « Henry d'Amanville » est resté inachevé et a été biffé. | FW « aagé seulement de 14 ans » ajouté dans l'interligne. | FX « et prit aussi » biffé et remplacé par « es humanitez » dans l'interligne. | FY « fit » biffé et remplacé par « rendit » dans l'interligne. | FZ « Espas » biffé après « et ». | GA « lieu » ajouté dans l'interligne. | GB « reçoit » biffé et remplacé par « encore » dans l'interligne. | GC « receu » ajouté dans l'interligne. | GD « rd » remplacé par « g » en surcharge pour transformer le terme « gardes » en « gages ».



CHAPITRE 16<sup>E</sup> ET DERNIER, CONTENANT LE CATALOGUE DES

ABBEZ ET DE CE QUE CHASCUN D'EUX A FAIT DIGNE DE RE-

MARQUE<sup>A</sup>, ETC.

**Sources du chapitre** : Paris BNF, Français 18947, ff. 48v-72v (HG, tr. 3<sup>sl</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 49r-74r.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195<sup>bl</sup> ; Caen BM, Mancel 195, f. [223r-v], p. 431-432 (ch. 43 § 118<sup>cl</sup>) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [73r-99r], p. 143-196 (ch. 16) ; Paris BNF, Latin 13818, ff. 429v-431v, (Catalogue des abbés).

§ 1<sup>E</sup> DE MAINARD<sup>1</sup>, 1<sup>ER</sup> ABBÉ REGULIER

**Sources du chapitre** : Avranches BM, 213, f. 178r (*De abbatibus*) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 55 (Martyrologe) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 ; Avranches BM, 215, f. 163r (Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947, ff. 48v-49r (HG<sup>dl</sup>, tr. 3, ch. 1<sup>cl</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 49r-v ; *Regula*, ch. 47, 1.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 210, ff. 14v-16r ; Avranches BM, 211, ff. 15v-17v, Avranches BM, 213, ff. 135v-136v<sup>fl</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [15r-16v] p. 13-14 (ch. 2) ; Paris BNF, Français 18950, f. [73r-v], p. 143-144 (ch. 16 § 1) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 429v (Catalogue des abbés).

L'an<sup>B</sup> 966, comme il a esté desja dit au commencement de cette histoire, 257 ans après la fondation de la premiere eglise sur ce Mont, Ricard 1<sup>er</sup> du nom, 3<sup>e</sup> duc de Normandie, RR f. 178<sup>gl</sup>.

A « avec une breve recapitulation de ce qui est plus notable cité en cette histoire au temps qu'il est arrivé » biffé après « remarque ». La mention « plus notable » avait été écrite dans l'interligne. | B « 966 » biffé après « an ».

[a]. Voir aussi l'édition Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 149-236. [b]. Toute l'œuvre des *Curieuses recherches du Mont Saint-Michel* est organisée chronologiquement et chaque chapitre décrit l'abbatit d'un abbé. [c]. Il s'agit du catalogue abrégé des abbés. [d]. Sources indiquées en notes marginales par Jean Huynes : « RR f. 178 » ; « chap. 47 Regula » ; « R7 R8 & O1. & RR fol. 178 ». [e]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 149-151. [f]. **Avranches BM, 210 ; Avranches BM, 211 ; Avranches BM, 213** : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 212-215 (*Introductio*, VII-VIII). [g]. **Avranches**

**BM, 213, f. 178r** (*De abbatibus*) : « Anno Domini IX<sup>c</sup> LXVI<sup>o</sup> Ricardus primus, dux Normannorum, videns negligenciam canonicorum circa agenda divina in Monte consistencium, ipsos negligentes de Monte expulit et monachos religiosos undecumque congregatos ibidem posuit et Mainardum, virum summe religionis, primum illis abbatem prefecit, de monasterio Fontinelle, quod nunc Sancti Wandregisili uocant, assumptum cum uenerabili nepote suo Mainardo et aliis religiosis monachis. Ipsum vero locum predictus papa Johannes et Lotharius, rex Francorum, et Ricardus, dux Normannorum, magnis privilegiis

1. Sur l'abbatit de Mainard 1<sup>er</sup>, voir notamment Gazeau 2007b, 197-198.



fit l'introduction des moines de Saint-Benoist en ce lieu, après en avoir chassé les chanoines et établit Mainard 1<sup>er</sup> du nom, le premier abbé du Mont Saint-Michel. Ce Mainard estoit homme vertueux et<sup>C</sup> issu de grande maison selon le monde. Lorsqu'il fut mis abbé de celuy Mont<sup>D</sup>, il estoit actuellement abbé de Saint-Wandrille où, après avoir restauré cette abbaye, il vint<sup>E</sup> en celle-cy pour en jetter les fondations<sup>F</sup> et y enseigner comme un sage<sup>G</sup> maistre les documentz de son pere saint Benoist à tous ceux qui estoit soubz sa charge. Il prit le<sup>H</sup> soin<sup>I</sup> de sonner l'office divin selon la<sup>J</sup> Regle<sup>[h]</sup> dudit saint pere. Pour s'en acquitter dignement, il prenoit son repos dans la chambre d'où on avoit fait desloger un des deux chanoines qui avoient resté en ce Mont après la deroute des autres, appelé Bernier, laquelle chambre joignoit l'église. Cette exemple de si grande humilité, avec la sincere affection qu'il portoit à ses religieux, fit qu'ils le respectèrent grandement, et de là provint une extreme charité qui s'exerçoit en ce monastere parmy<sup>K</sup> les confreres, pour ce que les supérieurs sont les prothotipes<sup>i</sup> dans une communauté, pour bien faire s'ils font bien, au contraire pour mal faire, s'ils font mal ; les sœculiers mesmes<sup>L</sup> en estoient extremement ædifiez. L'autre des deux chanoines cy-dessus, appelé Durand, fut contraint d'advouer la vertu de l'abbé, et revint à la frequentation du monastere, et l'abbé le trouvant homme de bien, luy donna la charge de chapelain de l'église qu'il accepta et s'en acquita dignement. Il fit son possible pour gagner l'autre chanoine, sçavoir Bernier, mais il ne peut, et mourut peu de temps après. L'abbé fit Foulcaud<sup>M</sup> hæritier de tout ce que Bernier, son oncle, avoit, ce qui causa aussi que Foulcaud ayma <sup>[E. 73v]</sup> l'abbé et les moines uniquement<sup>ii</sup>. Et par ainsy, ce monastere dans son commencement jouist longuement d'une profonde payx, par la prudence de ce bon abbé<sup>[i]</sup>.

---

C « de » biffé après « et ». | D « Mont » ajouté dans l'interligne. | E « pour » biffé après « vint ». | F « bienfaire » biffé et remplacé par « en jetter les fondations » dans l'interligne. | G « par » biffé après « sage ». | H « a » remplacé par « e » en surcharge. | I « charge » biffé et remplacé par « soin » dans l'interligne. | J « dite » biffé après « la ». | K « parmy » biffé et remplacé par « parmy » dans l'interligne. | L Un mot illisible est biffé après « mesmes ». | M « son » biffé après « Foulcaud ».

munierunt. Hic predictus Mainardus per V annos et eo amplius rexit monasterium Sancti Wandregisili antequam ueniret ad regimen Montis. Anno IX<sup>c</sup> XC<sup>o</sup> primo Mainardo successit Mainardus secundus, nepos ejus et prior ejusdem loci. Hujus tempore combustum fuit istud monasterium cum omnibus officinis ». [h]. **Regula, ch. 47, 1** : « Nuntianda hora operis Dei dies noctesque sit cura abbatis: aut ipse nuntiare aut tali sollicito fratri iniungat hanc curam, ut omnia horis competentibus compleantur ». [i]. Les informations de la première partie

du paragraphe sont issues, comme Thomas Le Roy l'indique en marge, du *De abbatibus* (manuscrit montois Avranches BM, 213, f. 178r), mais les éléments suivants concernant Bernier, Durand et Foucauld ne sont pas dans cette source. Ils se trouvent en revanche dans le texte de *Introductio monachorum*, conservé dans les manuscrits montois Avranches BM, 210, Avranches BM, 211 et Avranches BM, 213 (*Introductio*, VII-VIII) ; voir l'édition Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 212-215.

**i. Prothotipes** : en moyen français 481a)). **ii. Uniquement** : en moyen français et français moderne « simple- le plus parfait » (FEW s. v. *protos* (t. 9, p. ment » (FEW s. v. *unicus* (t. 14, p. 43a)).

Mais, estant viel et cassé des austeritez de la religion, il changea à une meilleure vie et rendant son ame à nostre Seigneur l'an 991, le seisiesme jour d'avril, après avoir RR f. 178<sup>[j]</sup> ; R7<sup>[k]</sup> ; R8<sup>[l]</sup> ; Θ1<sup>[m]</sup>.  
longues annees tres sagement gouverné ce monastere, sçavoir environ 25 ans.

§ 2<sup>e</sup> DE MAINARD 2<sup>e2</sup> DU NOM, 2<sup>e</sup> ABBÉ REGULIER

**Sources du chapitre** : Avranches BM, 210, f. 55r-v<sup>[n]</sup> ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 103 (Martyrologe) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 ; Avranches BM, 215, f. 166r ((Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947, f. 49r (HG<sup>[o]</sup>, tr. 3, ch. 2<sup>[p]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 50r ; *Regula*, ch. 64, 1.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 210, f. 16r-v ; Avranches BM, 211, ff. 17v-18r ; Avranches BM, 213, ff. 136v-137r<sup>[q]</sup> ; Avranches BM, 211, ff. 31v-32r ; Avranches BM, 212, ff. 18v-20r ; Avranches BM, 213, ff. 139v-140r<sup>[r]</sup> ; Avranches BM, 210, ff. 20r-22v<sup>[s]</sup> ; Avranches BM, 210, ff. 40r-42r<sup>[t]</sup> ; Avranches BM, 211, f. 74r (*Annales*) ; Avranches 213, f. 178r-v (*De abbatibus*).

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [17r-19v], p. 17-22 (ch. 3) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [73v-74r], p. 144-145 (ch. 16 § 2) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 429v (Catalogue des abbés).

L'an 991<sup>[u]</sup> cy-dessus, le 16<sup>e</sup> d'avril — — — — —

Le bon abbé Mainard estant mort, les religieux esleurent, selon la *Regle* de Saint-Benoist, son nepveu, profex de ladite abbaye de Saint-Wandrille<sup>[x]</sup>, pour luy succeder, lequel λ f. 19<sup>[v]</sup> ; ψ f. 4<sup>[w]</sup>.  
avoit aussy nom Mainard ; il estoit prierre claustral en ce Mont Saint-Michel du vivant de son oncle<sup>[y]</sup>.

Or, comme il a esté dit, le duc Richard 1<sup>er</sup> du nom establissant les moines de Saint-Benoist en ce lieu, il n'entendit aucunement desroger au point de la *Regle*<sup>[z]</sup> du saint pere

[j]. Avranches BM, 213, f. 178r (*De abbatibus*). [k]. Avranches BM, 215, f. 163r (Obituaire) : « XVI KL [maii] [...] Obiit Maignardus patris abbatia hujus loci ». [l]. Avranches BM, 214, uc 3, p. 55 (Martyrologe) : « XVI KL MAI [...] Obierunt Mainardus in abbatiam hujus loci ». Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 : « Mainardus obiit XVI KL maii ». Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 : « Mainardus 1 abbas hujus loci XVI KL Maii ». Avranches BM, 214, uc 4, p. 134 (Obituaire). [m]. Manuscrit perdu. [n]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 114-115, n° 32. [o]. Sources indiquées par Jean Huynes : « λ f. 19 & ψ f. 4 » ; « En R7 & R8 & Θ1. Γ act. c. f. 19 ». [p]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 151. [q]. Avranches BM, 210, f. 16r-v ; Avranches BM, 211, ff. 17v-18r ; Avranches BM, 213, ff. 136v-137r : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 216-217 (*Introductio*, IX). [r]. Avranches BM, 211, ff. 31v-32r, Avranches BM, 212, ff. 18v-20r, Avranches BM, 213, ff. 139v-140r : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 308-311 (*De miraculis*, III). [s]. Fauroux (éd.) 1961, 158-162, n° 49 et Keats-Rohan (éd.) 2006, 76-79, n° 2). [t]. Guillotel et al. (éd.) 2014, 194-200, n° 18) et Keats-Rohan (éd.) 2006, 97-99, n° 17). [u]. Dans les *Annales* du Mont (Avranches BM, 211, f. 74r) on lit en effet : « dccccxci mainardus ii abbas ». [v]. Manuscrit perdu. [w]. Manuscrit perdu. [x]. Nous n'avons pas trouvé d'où Thomas Le Roy tire l'information de Mainard, profès de Saint-Wandrille, sans doute des manuscrits cités en marge et aujourd'hui perdus. [y]. Les sources données en marge par l'auteur sont perdues. Cependant, une bonne partie des informations données dans ce paragraphe sont également dans une autre source montoise, Avranches BM, 213, f. 178r (*De abbatibus*) : « Anno .ix. xc.i. primo Mainardo successit Mainardus secundus nepos eius et prior eiusdem loci. ». [z]. *Regula*, ch. 64, 1 : « In abbatis ordinatione illa semper consideretur ratio ut hic constitatur quem sive omnis concors congregatio secundum timorem Dei, sive etiam pars quamvis parva congregationis saniore consilio elegerit. ».

2. Sur l'abbatit de Mainard II, voir notamment Gazeau 2007b, 198-200.

ψ f. 4<sup>[ab]</sup>.

qui veut que l'abbé soit esleu par les moines. Ce prince en donna un escrit et le mit sur l'autel<sup>N</sup> ainsy que disent les manuscrits<sup>[aa]</sup> de ce monastere et fit le tout confirmer au pape<sup>3</sup> et au roy de France<sup>4</sup>. Toutefois il se reserva de<sup>O</sup> donner et mettre en la main du nouveau abbé<sup>P</sup>, ainsi esleu librement<sup>Q</sup> par la communauté<sup>R</sup>, le baston pastoral ou crosse. C'est pourquoy, il se trouva present avec toute sa cour à cette election de Mainard, 2<sup>e</sup> abbé, pour en<sup>S</sup> ce honorer davantage la religion benedictine de ce Mont Saint-Michel.

AA f. 51<sup>[ac]</sup>.

Cet abbé estant installé en cette dignité, il suivit exactement les traces de son cher oncle, gouvernant paisiblement ce monastere, tant au spirituel qu'au temporel. Il eut grande communication avec<sup>T</sup> Mayeul, abbé du grand Cluny en Bourgogne et s'aimoient uniquement, c'est ce qui causa ledit Mayeul de donner à ce monastere de Saint-Michel, à la priere dudit Maynard, certaines terres et vignes situées auprès de Tours qui deppendoient de l'abbaye de Marmoustier pour lors sous la direction des abbez de Cluny. Il est à remarquer dans ladite donation qu'elle fut faite du consentement des moines de Cluny et de Marmoustier, et que le monastere de Saint-Michel en jouiroit tant et si longuement que la *Regle* du pere saint Benoist y seroit gardée<sup>5</sup>. Et non plus depuis ce temps-là, on a affecté ces domaines au prioré de Creant<sup>6</sup> situé en Angeou<sup>[ad]</sup>.

Plusieurs donation furent faites à son monastere de son temps. Geoffroy, duc de Bretagne, donna les terres de Saint-Meloir, Saint-Benoist-des-Ondes, et de Cancale<sup>[ae]</sup>. Richard 2<sup>e</sup> du nom donna quantité de belles terres, comme il est voir dans son ample

---

N « apres » biffé après « autel ». | O « mettre et » biffé après « de ». | P « esleu » biffé après « abbé ». | Q « librement » ajouté par autre dans l'interligne. | R « librement pour la premiere fois » biffé après « communauté ». | S « en faire » biffé et remplacé par « en » dans l'interligne. | T « Mayel » biffé après « avec ».

[aa]. On lit en effet dans l'*Introductio monachorum* (Avranches BM, 210, f. 16r-v ; Avranches BM, 211, ff. 17v-18r ; Avranches BM, 213, ff. 136v-137r (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 216-217 (*Introductio*, IX))), le récit du privilège écrit de Richard I<sup>er</sup>. Il ne reste aucune copie de cet écrit ducal ; il était déjà perdu à l'époque de la rédaction du texte. [ab]. Ce manuscrit est perdu mais cette restriction se trouve mentionnée dans l'*Introductio monachorum*, présent dans les manuscrits montois Avranches BM, 210, f. 16r-v ; Avranches BM, 211, ff. 17v-18r ; Avranches BM, 213, ff. 136v-137r : « Hujus itaque privilegii super altare ipsius sancti Michaelis posuit concessivum donum, sibi retinens tantum potestatem tribuendi fratri electo pas-

toralem baculum. » (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 216-217 (*Introductio*, IX, 1)). [ac]. **Avranches BM, 210, f. 55r-v** (ancienne foliotation : LI) (Keats-Rohan (éd.) 2006, 114-115, n° 32). [ad]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 3 § 2). [ae]. La donation est perdue ; la confirmation de cette donation par Alain III, duc de Bretagne, est copiée dans Avranches BM, 210, ff. 40r-42r (transcription dans Keats-Rohan (éd.) 2006, 97-99, n° 17). L'acte d'Alain III copié par Thomas Le Roy (ch. 1, 13) a été édité par Hubert Guillotel (Guillotel et al. (éd.) 2014, 194-200, n° 18). Le lecteur se reportera à l'édition d'Hubert Guillotel pour l'analyse et la tradition de l'acte. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 3 § 10).

3. La confirmation du pape Jean XIII est copiée par Thomas Le Roy au début de ce texte (ch. 1, 3) ; le lecteur s'y reportera pour plus d'informations. 4. La patente du roi Lothaire est copiée *supra* (ch. 1, 2) ; le lecteur s'y reportera pour plus d'informations. 5. La donation de terre à Mortier par l'abbé Maieul est difficile à dater mais les historiens la placent plus généralement sous l'abbatiat de Mainard I<sup>er</sup> (Laporte 1967a, 61 ; Dubois 1967b, 640-641 ; Keats-Rohan 2000, 166-167 ; Gazeau 2007b, 198, n. 10). 6. Thomas Le Roy consacre un article au prieuré Saint-Pierre de Créant (ch. 4, 7, 11). Sur les possessions de l'abbaye dans les diocèses d'Angers et Tours, voir Dubois 1967b, 639-641 ; voir aussi plus particulièrement sur Saint-Pierre de Créans, Guilloreau 1909, 311-326 et 375-387.

chartre de donation faite sur ce sujet au commencement de cette histoire<sup>[af]</sup>. Gonnor, ou Gomor, sa femme, duchesse de Normandie, après le decedz dudit Richard, donna les deux terres que son mary luy avoit laissé<sup>U</sup> pour son douaire, sçavoir<sup>V</sup> la baronnie<sup>W</sup> de Bretheville, et seigneurie<sup>X</sup> de Donjan<sup>[ag]</sup>, le tout de très grand valleur et qui fit le monastere bon et riche autant qu'aucune de la province, et cela par la prudence du bon abbé Maynard qui attiroit tout le monde par son ædification et ses belles vertus.

Sous sa prelatrice, les moines du Mont estoient si vertueux et en si grande reputation qu'on en tira deux pour avoir le gouvernement d'un archevesché et d'une abbaye, sçavoir Rolland<sup>7</sup> fut esleu pour estre archevesque de Dol en Bretagne<sup>Y</sup> par le clergé dudit Dol, et Garinus<sup>8</sup> pour<sup>Z</sup> gouverner les moines de Saint-Vigor à Cerizay en cette province de Normandie, et estre le 3<sup>e</sup> abbé de cette abbaye depuis sa fondation<sup>[ah]</sup>.

La bonne odeur que rendoit la vie de nostre abbé Mainard et de ses religieux, attiroit plusieurs personnes de qualité du monde pour prendre l'habit monachal en cette abbaye. <sup>[f. 174R]</sup> C'est ce qui excita le venerable Norgot, 2<sup>e</sup> de ce nom et 17<sup>e</sup> evesque d'Avranche, avec quelques visions qu'il avoit eue des saints anges, de<sup>AA</sup> quitter la RR f. 179<sup>[ai]</sup>.

U « donné » biffé et remplacé par « laissé » dans l'interligne. | V « les Baronnie » biffé après « sçavoir ». | W Le <s> est biffé à la fin du mot « baronnie ». | X Le <s> est biffé à la fin du mot « baronnie ». | Y « en Bretagne » ajouté dans l'interligne. | Z « estre » biffé après « pour ». | AA « prend » biffé après « de ».

[af]. Richard II fit plusieurs donation à l'abbaye montoise, et Thomas Le Roy en transcrit deux au premier chapitre de ce texte (ch. 1, 5 ; ch. 1, 6). La plus « ample » est intitulée *Carta quam comes Richardus 2<sup>o</sup> fecit Sancto Michaeli ante obitum suum* (ch. 1, 5) qu'on trouve également dans le manuscrit montois Avranches BM, 210, ff. 20r-22v ; voir aussi l'édition de Marie Fauroux (Fauroux (éd.) 1961, 158-162, n° 49). Les deux donations de Richard II au Mont Saint-Michel sont, selon Marie Fauroux, postérieures à l'abbatit de Mainard II. [ag]. La chartre est transcrite par Thomas le Roy au premier chapitre de ce texte (ch. 1, 9). L'original de la chartre est perdu et la seule copie montoise restante se trouve dans Avranches BM, 210, ff. 24r-25r (Keats-Rohan (éd.) 2006, 80-81, n° 4). L'acte a été édité par Marie Fauroux (Fauroux (éd.) 1961, 98-100, n° 17), qui le date de 1015, donc postérieur à l'abbatit de Mainard II, contrairement à Thomas Le Roy qui date la donation de 996 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 3 § 11). [ah]. Thomas Le Roy mentionne Rolland et Garin parmi « les religieux tirés de cette abbaye » (ch.

14) et il précise ses sources en marges. Pour Rolland, il disposait de davantage de sources que nous n'en possédons désormais, notamment « Z f. 4 » et « λ f. 21 » (voir *supra*). La source des informations sur Garin est le *De immutatione* de Robert de Torigni, conservé dans le manuscrit montois Avranches BM, 159, f. 173r : « Robertus dux Normannorum filius II Ricardi edificavit monasterium Cerasiacense. Primus abbas ibi praefuit Durandus monachus sancti Audoeni. Secundus Almodus ex abbas Sancti Michaelis de Monte. Tercius Garinus monachus sancti Michaelis. Quartus Hugo, monachus Troarnensis. Quintus Hugo, monachus ejusdem loci » (Delisle (éd.) 1873, 195). [ai]. **Avranches BM, 213, f. 179r** (*De abbatibus*) : « Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> II<sup>o</sup> visus est a nonnullis prope ac procul positus sanctus Michael, prout credimus, in figura columnae ignee, nocte scilicet sue ultime festivitatis penetrasse basilicam istius Montis. Et simile accidit tempore sancti Mainardi, abbatis hujus loci, et Norgodi, Abrincensis episcopi. ».

7. Rolland, archevêque de Dol, vécut effectivement à l'époque de Mainard II (il serait mort vers 1004 ; voir ch. 14) ; Jean Laporte (Laporte 1967a, 66) doute cependant de sa présence au Mont parce que son nom n'est pas mentionné dans la liste des moines montois conservée dans Orléans BM, 127, f. 361r (Gremont & Donnat (éd.) 1967, 783). 8. Garin est bien le troisième abbé de Cerisy. Cependant, il n'est pas nommé sous l'abbatit de Mainard II, mais sous celle de Suppo, pas avant le 17 mai 1033 (Gazeau 2007b, 61). D'autre part, l'acte de fondation de Saint-Vigor de Cerisy est daté du 12 novembre 1032 (Gazeau 2007b, 60).

λ f. 29<sup>[aj]</sup>.

charge de son dit évesché et venir en ce monastere recevoir l'habit de Saint-Benoist de la main du bon abbé Maynard, et y vivre en saint personnage le reste de ses jours jusques à l'an 1036, le 14<sup>e</sup> octobre<sup>9</sup> qu'il deceda, fort remply de merites et d'aage<sup>AB[ak]</sup>.

R7<sup>[am]</sup> et Θ1<sup>[an]</sup>.

Conam 1<sup>er</sup> du nom, duc de Bretagne, pere de Geoffroy cy-dessus, aymoît fort le<sup>AC</sup> bon abbé et le monastere y faisant de beaux presentz et legs tant en basse que haute Bretagne, desquelles jouissent à present les prieurs de Rocquillatz et de Villamers<sup>AD</sup>, benefices deppendants de cette abbaye<sup>[al]</sup>. Enfin, estant decedé, il fut apporté en l'église de ce monastere et enterré en la chappelle de Saint-Martin selon sa derniere volonté, affin que son corps fut après sa mort avec ceux qu'il avoit accompagnés de son esprit durant sa vie<sup>[ao]</sup>.

Nonobstant toutes ses faveurs de la part de Dieu et des hommes, il ne laissa pas d'arriver une grande affliction à cet abbé lors qu'il vit son monastere réduit en cendre par un accident et cas très estrange, lequel toutesfois, moyennant les grandes legations<sup>siii</sup> et<sup>AE</sup> presentz qu'on fit à son monastere, il fit reparer au plustost en partie et aux lieux les plus pressez<sup>[ap]</sup>.

Estant desja aagé, il designa un de ses religieux pour luy succeder en la charge d'abbé, du consentement de sa communauté, lequel il sçavoit<sup>AF</sup> estre capable de cet employ<sup>AG</sup> et homme de bien, iceluy nommé Hildebert<sup>[aq]</sup>.

---

AB « apres avoir gouverné ce monastere 18 ans environ » biffé après « aage ». | AC « homm » biffé après « le ». | AD « membres » biffé après « Villamers ». | AE « pntz » biffé après « et ». | AF « sçauoit » biffé et remplacé par « sçavoit » dans l'interligne. | AG « employ »

[aj]. Ce manuscrit est aujourd'hui perdu. Cependant une partie des informations de ce paragraphe se trouve dans un des miracles racontés dans les manuscrits montois que nous conservons encore (Avranches BM, 211, ff. 33v-34r ; Avranches BM, 212, f. 20v-21r ; Avranches BM, 213, ff. 140v-141r : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 312-315 (*De miraculis*, IV)). S [ak]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 3 § 8). [al]. La donation de Conan I<sup>er</sup> du prieuré de Villamée est copiée par Thomas Le Roy au début de ce texte (ch. 4, 7, 5, 2). Hubert Guillotel qui a édité l'acte (Guillotel et al. (éd.) 2014, 161-1167, n° 6) montre qu'il s'agit probablement d'un faux. [am]. **Avranches BM, 215, f. 165v** (Obituaire) : « 28 : iiii kl Obierunt Iudita comitissa Normanorum Conanus dux Britanniae qui jacet in capella sancti Martini in

ista ecclesia [...] ». [an]. Manuscrit perdu. [ao]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 3 § 6). [ap]. Dans le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 178r), il est écrit que le monastere est réduit en cendres : « Anno IX<sup>c</sup> XC<sup>co</sup> I<sup>o</sup> primo Mainardo successit Mainardus secundus, nepos ejus et prior ejusdem loci. Hujus tempore combustum fuit istud monasterium cum omnibus officinis ». L'incendie et la reconstruction par Mainard II (aidé de Richard I<sup>er</sup>) sont également relatés dans le *De miraculis*, texte conservé dans les manuscrits Avranches BM, 211, ff. 31v-32r, Avranches BM, 212, ff. 18v-20r, Avranches BM, 213, ff. 139v-140r et édité dans Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 308-311 (*De miraculis*, III). [aq]. Dans le *De abbatibus* (conservé dans le manuscrit montois Avranches BM, 213, f.

iii. **Legations** : en moyen français « legs » (FEW s. v. *legare* (t. 5, p. 241b)).

9. À propos jour de la mort de Norgod, les martyrologes et obituaires du Mont s'accordent sur le 14 octobre : Avranches BM, 215, f. 170r : « II idus : Obiit Norgodus episcopus Abrincensis deuenit monachus hujus loci » et Avranches BM, 214, uc 3, p. 114-115 : « II idus Octobris [...] Obierunt Norgodus episcopus Abrincatensis et postea monachus hujus loci [...] ». Dans aucun des manuscrits aujourd'hui disponibles Mainard est mentionné comme ayant donné l'habit à Norgod ; d'autre part, nous n'avons pas trouvé d'où vient la date de 1036 pour le décès de l'évêque. Norgod est attesté jusqu'en 1017 (Spear 2006, 3). Richard Allen fait

Il mourut l'an<sup>AH</sup> 1009<sup>10</sup>, le 14<sup>e</sup> juillet, après avoir gouverné 18 ans cette abbaye environ<sup>AI</sup>. R7<sup>[ar]</sup> ; R8<sup>[as]</sup> ; Θ1<sup>[at]</sup>.  
 Il se trouve dans un vieu *livre des actes capitulaires* de ce monastere qu'il gouverna aussy l'abbaye de Rhedon durant sa vie mais qu'il en quitta le soin avant sa mort. Voicy les propres motz<sup>AJ</sup> :

*Sub Gaufrido, sub auditor duce Britanniae, Conani filio, Mainardus abbas Rothonense monasterium, et abbatiam Sancti-Michaeli in periculo maris optime rexit, sed Rothonense vivens dimisit, etc.* Γ f. 19<sup>[au]</sup>.

### § 3<sup>E</sup> D'HILDEBERT 1<sup>ER11</sup> DU NOM, 3<sup>E</sup> ABBÉ REGULIER

**Sources du chapitre** : Avranches BM, 210, ff. 71v-72v<sup>[av]</sup> ; Avranches BM, 212, f. 24r-v<sup>[aw]</sup> ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 9r (Martyrologe) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 ; Avranches BM, 215, f. 159r (Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947, f. 49r-v (HG<sup>[ax]</sup>, tr. 3, ch. 3<sup>[ay]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 50r.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 211, f. 74r<sup>[az]</sup> ; Avranches BM, 211, ff. 22v-25r ; Avranches BM, 213, ff. 143v-145r<sup>[ba]</sup> ; Avranches BM, 211, ff. 34r-36v ; Avranches BM, 212, ff. 22r-25r ; Avranches BM,

ajouté dans l'interligne. | AH « 19 » biffé après « l'an ». | AI « après avoir gouverné 18 ans cette abbaye environ » ajouté dans l'interligne. | AJ « Sub » biffé après « motz ».

179r), il est en effet écrit que Mainard II choisit Hildebert pour lui succéder : « Anno .M.IX. secundus Mainardus jam gravatus senio elegit successorem sibi domnum Hildebertum monachum eiusdem loci ». Dans l'acte de Richard II, intitulé *De substitutione Hildeberti* dans le manuscrit montois Avranches BM, 210, f. 71v, c'est le duc qui désigne Hildebert comme abbé du Mont Saint-Michel à la demande des moines et de Mainard (Fauroux (éd.) 1961, 85-86, n° 12). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 4 § 1). [ar]. **Avranches BM, 215, f. 166r** (Obituaire) : « 14 : ii idus Obierunt Mainardus ii abbas hujus loci Philippus rex Franciae [...] ». [as]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 103** : « 14. II id Iul. [...] Obierunt Mainardus secundus abbas hujus loci ». **Avranches BM, 214, uc 3, p. 197** : « Mainardus II idus julii ». **Avranches BM, 214, uc 4, p. 74** : « Mainardus II idus julii ». [at]. Manuscrit non identifié. [au]. Le manuscrit des *Acta Capitularia* n'est pas identifié. Cependant on peut lire dans les *Annales montis 421-1056* (Avranches BM, 213, ff. 172r-173v) : « Eodem tempore, sub Gaufrido, Conani filio, Mainardus abbas Rothoniense monasterium et abbatiam Sancti Michaelis de Periculo Maris optime rexit sed, Rothoniense vivens, dimisit ». Ce texte fut édité par Philippe Labbé en 1657 sous le

titre « Aliud Chronicon eiusdem Montis quod iure Armoricum, aut Andegauense dixeris » (Labbé (éd.) 1657, 350 (en ligne)). La citation latine peut être comprise de deux manières différentes : soit il se démet de l'abbatit du Mont Saint-Michel avant sa mort et se retire à Redon (hypothèse validée par Gazeau 2007b, 199, n. 12 et 15 et Guillotel 1998, 23-24)), soit il se démet de l'abbatit de Redon avant sa mort. C'est cette deuxième lecture qu'a retenue Thomas Le Roy. [av]. Fauroux (éd.) 1961, 85-86, n° 12 ; Keats-Rohan (éd.) 2006, 135-136, n° 52. [aw]. Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 318-319 (*De miraculis*, V). [ax]. Sources indiquées par J. Huynes : « Nous voyons encore l'original en ce mont et est aussy transcript au cartul. AA f. 67 » ; « Δ f. 24 » ; « en R7 et R8 et Θ1 ». [ay]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 152. [az]. « MVIII : Hildebertus I, III<sup>o</sup> abbas. » [ba]. **Avranches BM, 211, ff. 22v-25r ; Avranches BM, 213, ff. 143v-145r** : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 248-253 (*Translatio*, I).

durer son épiscopat jusqu'en 1022 (Allen 2012, 65). **10.** Les historiens s'accordent sur cette date comme fin de l'abbatit montois de Mainard II (Fauroux (éd.) 1961, 85-86, n° 12) mais la date de décès de Mainard II serait postérieure. H. Guillotel (Guillotel 1998, 23-24) date le décès de Mainard II d'avant 1019, mais considère qu'après son départ du Mont Saint-Michel, il a été abbé à Redon. **11.** Sur l'abbatit d'Hildebert I<sup>er</sup>, voir notamment Gazeau 2007b, 200-202.

213, ff. 141r-143r<sup>[bb]</sup> ; Avranches BM, 211, ff. 38r-40r ; Avranches BM, 212, ff. 10v-13r ; Avranches BM, 213, ff. 146r-147r<sup>[bc]</sup> ; Avranches BM, 213, f. 178v (*De abbatibus*<sup>[bd]</sup>).

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [19v], p. 27-28 (ch. 4) ; Paris BNF, Français 18950, f. [74r-v], p. 144-145 (ch. 16 § 3) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 430r (Catalogue des abbés).

AA f. 67<sup>[be]</sup>.

Δ f. 24<sup>[bf]</sup>.

L'élection faite par Mainard 2<sup>e</sup> et ses religieux d'Hildeburt fut confirmée tost après à Rouen par le duc Richard 2<sup>e</sup>, duc des Normands, tellement que ledit abbé Mainard ayant rendu l'esprit l'an 1009<sup>AK</sup>, il fut mis sans difficulté en sa place, et ne degenera en rien de la bonne vie et regularité de ses deux predecesseurs, selon qu'on peut conjecturer probablement par la lettre de confirmation dudit Richard, où il est dit : *Venerabilis<sup>α</sup> vir<sup>β</sup> Hildebertus<sup>γ</sup>, juvenili ano<sup>δ</sup> floridus<sup>ε</sup> sed acumine vivacis ingenii præclarus<sup>ζ</sup> morumque maturitate gravidus<sup>η</sup>, vir<sup>θ</sup> privilegio micans<sup>ι</sup> divino*, et dans les manuscrits<sup>[bg]</sup> les miracles arrivez en ce Mont, parlant de<sup>AL</sup> de cette femme qui fut empeschée divinement de monter en ce monastere : *Domnus Hildebertus abbas eundem locum strenuè regebat illis diebus qui quantus, qualisve extiterit quomodo sua industria eandem abbatiam ampliaverit in alio opere Deo nos juvante, liquebit.*

Sous luy, se fit quantité de miracles cy-devant rapporters<sup>AM</sup>, et<sup>AN</sup> le 18<sup>e</sup> jour du mois de juin, on trouva le corps du glorieux evesque saint Aubert, premier fondateur de ce lieu, auquel jour la translation s'en fit en l'église du monastere, <sup>[f. [74v]]</sup> et depuis ce temps, chascun an, on a celebré la feste de la dite translation<sup>[bh]</sup> en ce monastere<sup>AO</sup>.

Ce fut cet abbé qui fit bastir cette croix haute de cent pieds sur les greves, au lieu où Dieu avoit preservé une femme de la mer durant son enfantement pour action de

---

AK « l'an 1009 » ajouté dans l'interligne. | AL « celui » biffé après « de ». | AM « en leur lieu » biffé après « rapporters ». | AN « le » biffé après « et ». | AO « lieu » biffé et remplacé par « monastere » dans l'interligne.

---

α Venerabilem *Fauroux*. | β virum *Fauroux*. | γ hildebertum *Fauroux*. | δ evo *Fauroux*. | ε floridum *Fauroux*. | ζ preclarum *Fauroux*. | η gravidum *Fauroux*. | θ ante virum *hab.* preferentes igitur *Fauroux*. | ι micantem *Fauroux*.

[bb]. Avranches BM, 211, ff. 34r-36v ; Avranches BM, 212, ff. 22r-25r ; Avranches BM, 213, ff. 141r-143r : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 314-321 (*De miraculis*, V). [bc]. Avranches BM, 211, ff. 38r-40r ; Avranches BM, 212, ff. 10v-13r ; Avranches BM, 213, ff. 146r-147r : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 324-329 (*De miraculis*, VII). [bd]. « Anno .m.ix. secundus Mainardus jam gravatus senio elegit successorem sibi domnum Hildebertum monachum eiusdem loci. » [be]. Avranches BM, 210, ff. 71v-72v « De substitutione Hildeberti » : « [...] cenobio uenerabilem uirum Hildebertum iuuenili euo floridum sed acumine uiuacis ingenii preclarum morumque maturitate grauidum. Preferentes igitur uirum priuilegio micantem diuino. [...] » (Keats-Rohan (éd.) 2006, 135-136, n° 52). L'acte est édité par Marie Fauroux et daté, d'après le cartulaire du Mont Saint-Michel, de 1009 à Rouen. Les copies d'après l'original

ne font pas mention de date. (Fauroux (éd.) 1961, 85-86, n° 12). [bf]. Avranches BM, 212, f. 24r : « Domnus abbas Hildebertus eundem locum strenue regebat illis diebus; qui quantus qualisve extiterit, quomodo sua industria eandem abbatiam ampliaverit, in alio opere, Deo nos juvante, liquebit. Is ergo, hoc perlato, confestim duos, Frodmundum atque Hildemanum, fratrem ejus, illuc direxit monachos in sancta || religione morumque probitate probatissimos. » (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 318-319). [bg]. Avranches BM, 211, ff. 34r-36v ; Avranches BM, 212, ff. 22r-25r ; Avranches BM, 213, ff. 141r-143r (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 314-321 (*De miraculis*, V)). [bh]. La translation de saint Aubert est racontée dans Avranches BM, 211, ff. 22v-25r et Avranches BM, 213, ff. 143v-145r (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 248-253 (*Translatio*, I)). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 4 § 2). [bi]. Avranches

graces et par une pieuse recongnissance<sup>AP</sup>, icelle croix estant maintenant couverte des sablons de la mer<sup>[bi]</sup>. Il mourut l'an 1017, le 7<sup>e</sup> janvier, et fut enterré en ce Mont<sup>AQ</sup>, ayant esté environ 8 ans abbé. R7<sup>[bi]</sup> ; R8<sup>[bi]</sup> ; Θ1<sup>[bk]</sup>.

#### § 4<sup>e</sup> D'HILDEBERT 2<sup>E12</sup> DU NOM 4<sup>E</sup> ABBÉ REGULIER

**Sources du chapitre** : Avranches BM, 212, f. 48v ; Avranches 213, f. 178v (*De abbatibus*) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 147 (Martyrologe) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 ; Avranches BM, 215, f. 169v (Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947, f. 49v (*HG<sup>[bmi]</sup>*, tr. 3, ch. 4<sup>[bni]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 50r ; DU MOULIN 1631, 100-101.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 211, f. 74v<sup>[bo]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [22v-23r], p. 28-29 (ch. 5) ; Paris BNF, Français 18950, f. [74v], p. 146 (ch. 16 § 4) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 430v (Catalogue des abbés).

Le decedz d'Hildebert arrivé l'an 1017, incontinent aprez, Hildebert 2<sup>e</sup> du nom et nepveu du deffunct, fut esleu abbé par les religieux ; il se comporta honnestement en cette dignité. Il contribua beaucoup avec Richard 2<sup>e</sup>, duc des Normands, à commencer de faire bastir l'église de cette abbaye de la grandeur qu'on la voit à present. Z f. 6<sup>[bp]</sup> ; RR f. 178<sup>[bq]</sup>.

La mesme année de l'élection d'Hildebert 2<sup>e</sup> du nom, Richard 2<sup>e</sup> du nom, duc<sup>AR</sup> cy-dessus, par le conseil de ses estatz<sup>AS</sup>, se maria avec Judith, très vertueuse princesse, fille de Geoffroy 1<sup>er</sup> du nom, duc de Bretagne ; les articles du dit mariage estant passez de part et d'autre, il fut conclud que les nopces seroient celebrees dans l'église du monastere de ce Mont Saint-Michel, où ledit duc Geoffroy assista avec toute sa cour.

---

AP « cette » biffé après « recongnissance ». | AQ « -tte eglise » biffé et remplacé par « Mont » dans l'interligne. | AR « des » biffé après « duc ». | AS « il » biffé après « estatz ».

**BM, 215, f. 159r** (Obituaire) : « Ianuarius [...] vii Idus Obierunt Turgisius episcopus abrincensis Hildebertus abbas hujus loci [...] ». [bj]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 9** (Martyrologe) : « 7 vii id jan [...] Obierunt Turgisius Episcopus Abrincensis Heldebertus iii abbas hujus loci [...] » ; **Avranches BM, 214, uc 3, p. 197** : « Hildebertus VIII Idus Ianuarii » ; **Avranches BM, 214, uc 4, p. 74** : « III Hildebertus VIII Idus Ian. » ; **Avranches BM, 214, uc 4, p. 110** (Obituaire) : « vii idus [Ianuarius] Ulgerius abbas ; Teodoricus abbas Heldebertus abbas [...] ». [bk]. Manuscrit non identifié. [bl]. Ce miracle est raconté dans Avranches BM, 211, ff. 38r-40r, Avranches BM, 212, ff. 10v-13r et Avranches BM, 213, ff. 146r-147r (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 324-329 (*De miraculis*, VII)). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 4 § 9). [bm]. Sources indiquées par J. Huynes : « En Z f. 6 » ; « En RR f. 178 » ; « En Δ f. 48 Il est dit mil vingt quatre » ; « En R7 et R8 et Θ1 et λ f. 23 ». [bn]. Robillard de Beau-repaire (éd.) 1872, 153-154. [bo]. « MXXXIII : Hoc anno Inchoatum i hoc nouum monasterium a Ricardo secundo comite & Hildeberto abbate qui abbas ipso anno obiit. Eodem anno abbas Suppo suscepit hanc abbatiam » [bp]. Manuscrit perdu. [bq]. **Avranches BM, 213, f. 178v** (*De abbatibus*) : « Anno M<sup>o</sup>.IX<sup>o</sup> secundus Mainardus jam gravatus senio elegit successorem sibi domnum Hildebertum, monachum ejusdem loci. Tempore istius repertum fuit corpus beati Autberti, quod absconditum fuerat a canonicis. Isti successit secundus Hildebertus, nepos eius, tamen nescio quo anno, sed tempore suo mulier peperit in harenis. Et inchoata fuit nova ecclesia beati Michaelis a Richardo secundo duce et ipso Hildeberto, scilicet anno M<sup>o</sup> XXIII<sup>o</sup>, et eodem anno obiit. ».

12. Sur l'abbatit d'Hildebert II, voir notamment Gazeau 2007b, 202.



Du Moulin, *Histoire de Normandie*, page 101<sup>[br]</sup>.

Par ainssy, cet abbé, ses moines, furent tesmoins oculaires de toutes ces magnificences qui se firent en ce lieu pour tesmoigner l'affection, que ces princes leur<sup>AT</sup> portoient et<sup>AU</sup> à la maison du saint archange<sup>[bs]</sup>.

En Δ f. 48, il est di 1024<sup>[br]</sup>.

Cet abbé, après avoir gouverné son monastere du mieux qu'il avoit peu 6 ans et 8 mois environ<sup>AV</sup>, deceda en nostre seigneurie l'an 1023, le 30<sup>e</sup> de septembre en ce Mont et y fut enterré auprès de ses trois predessesseurs abbez. On ne sçait point l'endroit à cause des grands changements arrivez es bastimentz du depuis. Il y a differente<sup>AW</sup> opinion touchant son decedz, dans le manuscritz de cette abbaye, mais en a suivy les plus probables et certains.

Et R7<sup>[bu]</sup> et R8<sup>[bv]</sup> et Θ1<sup>[bw]</sup> et λ f. 23<sup>[bx]</sup> il et dit 1023<sup>13</sup>.

#### § 5<sup>E</sup> D'ALMOD<sup>14</sup>, 5<sup>E</sup> ABBÉ REGULIER

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 213, f. 178v (*De abbatibus*) ; Avranches BM, 215, f. 169v ; Paris BNF, Français 18947 f. 49v-50r (*HC*<sup>[bvi]</sup>, tr. 3 ch. 5<sup>[bz]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 50v-51r ; DU SAUS-SAY 1637, 3.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 159, f. 173v<sup>[ca]</sup> ; Avranches BM, 210, f. 52r-v<sup>[cb]</sup> ; Avranches BM, 210, ff. 58r-59r<sup>[cc]</sup> ; Avranches BM, 211, f. 74v<sup>[cd]</sup> ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 73 (*Martyrologe*<sup>[ce]</sup>) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 ; Avranches BM, 215, f. 164r (*Nécrologe*<sup>[cb]</sup>).

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [23r-24v], p. 29-32 (ch. 6) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [74v-75r] p. 146-147 (ch. 16 § 5) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 430v (*Catalogue des abbés*).

---

AT « princes » biffé et remplacé par « princes leur » dans l'interligne. | AU « au m » biffé après « et ». | AV « 6 ans et 8 mois environ » ajouté dans l'interligne. | AW Le <s> de « différentes » a été biffé.

[br]. DU MOULIN 1631, 100-101 « Mariage de Richard avec Judith de Bretagne ». [bs]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 5 § 2). [bt]. Avranches BM, 212, f. 48v : « En lan mil xxiiii le second duc Richard de Normandie et Hyldebert abbe de cest Monstier commencerent a faire ceste eglise en la maniere que elle est apretée ». [bu]. Avranches BM, 215, f. 169v (Obituaire) : « ii kl [Octobris] Obierunt Heldebertus abbas hujus loci [...] ». [bv]. Avranches BM, 214, uc 3, p. 147 (*Martyrologe*) : « ii kl occ. « Obierunt Donnus Heldebertus abbas quartus hujus loci [...] » ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 : « Hildebertus II KL octobris » ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 : « IIII. Hildebertus II KL octobr(is) ». [bw]. Manuscrit non identifié. [bx]. Manuscrit non identifié. [by]. Sources

indiquées par J. Huynes : « En Z f. 6 et 7 et λ f. 23 et RR f. 178 » ; « En λ f. 24 » ; « En Z f. 7 et RR f. 178 et λ f. 26 ». [bz]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 154-156. [ca]. Delisle (éd.) 1873, 195. [cb]. Bertrand de Broussillon 1895, 1-2, n° I et Keats-Rohan (éd.) 2006, 111, n° 28. [cc]. Bertrand de Broussillon 1895, 5-6, n° IV et Keats-Rohan (éd.) 2006, 118, n° 35. [cd]. « Mxxx Almodus V Abbas ; Obiit Guillelmus abbas Fiscanensis. Mxxxi Theodericus VI abbas ; Mxxxiii Ordinatus est abbas VII Suppo hujus loci ». [ce]. « XVI KL jun [...] Obierunt Theodoricus Almodus abbates hujus loci [...] ». [ch]. « XVI KL [junii] Obierunt Theodorichus & Almodus abbates hujus loci ».

13. Il est dit 1023 également en Avranches BM, 211, f. 74v. Voir aussi Bulst 1973, 169 et 275. 14. Véronique Gazeau (Gazeau 2007b, 203-205) dans sa prosopographie des abbés bénédictins et suivant les sources du *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 178v), du *Martyrologe* du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 214, uc 4, p. 74), place l'abbatit d'Aumode après celui de Thierry, en 1027 (voir aussi Bulst 1973, 169-171 et 179). Thomas Le Roy avait suivi, comme Jean Huynes juste avant lui, la chronologie des *Annales* du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 211, f. 74v) et propose une succession qui commence par l'abbatit d'Aumode, suivi de celui de Thierry.

L'an susdit 1023<sup>AX</sup>, Hildebert 2<sup>e</sup> du nom estant mort, les moines de ce monastere voulant proceder à l'election du nouveau abbé à la persuasion du duc Richard 2<sup>e</sup> du nom, ils esleurent Suppo, abbé de Saint-Benin-de-Fructuariense en Lombardie, évesché de Verseille. Ce Suppo et Theodoric, abbé de Jumieges, s'estoient introduitz es bonnes graces du<sup>AY</sup> duc Richard 2<sup>AZ</sup> par l'entremise de Guillaume, abbé de Fescan, homme très saint duquel *Le Martyrologe gallican*<sup>[cm]</sup> fait mention comme d'un saint le 1<sup>er</sup> jour de janvier. Mais Suppo, ayant sceu son election, pour quelques considerations ne la voulut accepter, ains, demanda du temps pour y penser ; joint qu'on luy presentoit cette abbaye avec des conditions qu'il ne vouloit approuver, peut-estre que la regularité se gardoit trop estroitement pour luy qui aymoît à paroistre, et n'estre trop sujet de sa personne et en ses meurs.

Z f. 6<sup>[ci]</sup> ; R<sub>7</sub><sup>[cj]</sup> ; λ f. 23<sup>[ck]</sup> ; RR f. 178<sup>[cl]</sup>.

Sur le refus ou delay de Suppo, les moines incontinent en<sup>BA</sup> esleurent un austre pour leur abbé, qui se nommoit Almod, manceau de nation, lequel gouverna 11 ans ce Mont<sup>BB</sup> jusques en l'an 1032, auquel temps il fut contraint de le<sup>BC</sup> quitter<sup>BD</sup> pour ceder à la cholere de Robert, 6<sup>e</sup> duc des Normands, on ignore le sujet de cette cholere. Tost après neantmoins, ce duc s'appaisa, et le fit estre<sup>BE</sup> abbé de l'abbaye de Saint-Vigor de Cerizay, près la ville de Saint-Lo, qu'il avoit fondée et bastie par sa liberalité<sup>[co]</sup>.

λ f. 24<sup>[cn]</sup>.

ll<sup>f.</sup><sup>[75R]</sup> Cet abbé manceau attira les seigneurs de son pays à faire du bien à son monastere car de son temps Hugues<sup>15</sup>, conte du Maine, y<sup>BF</sup> legua de belles terres comme aussy Rodolphe, vicomte du Mans, lesquelles sont à present du domaine du prioré de Saint-Victur du Mans, membre deppendant de ce dit<sup>BG</sup> monastere<sup>[cp]</sup>.

AX « 1032 » biffé et remplacé par « 1023 » dans l'interligne. | AY « ce » biffé après « du ». | AZ « Richard 2 » ajouté dans l'interligne. | BA « en » ajouté dans l'interligne. | BB « 11 ans ce Mont » ajouté dans l'interligne. | BC « le » ajouté dans l'interligne. | BD « cette abbaye » biffé après « quitter ». | BE « eslire » biffé et remplacé par « estre » dans l'interligne. | BF « y » ajouté dans l'interligne. | BG « dit » ajouté dans

[ci]. Manuscrit perdu. [cj]. **Avranches BM, 215, f. 169v** (Obituaire) : « ii kl [Octobris] Obierunt Heldebertus abbas hujus loci [...] ».. [ck]. Manuscrit perdu. [cl]. **Avranches BM, 213, f. 178v** (*De abbatibus*) : « Eodem anno Suppo, abbas Fructuariensis, suscepit dominium abbacie Sancti Michaelis ; et dum laboraret in renunciacione Fructuariensis monasterii et in adeptione integra Montis Sancti Michaelis, duo abbates rexerunt abbaciam Sancti M(ichaelis), unus videlicet Almodus nomine, abbas Cesarii, alter Theodericus, abbas Gemetiensis – et hic habuit etiam in custodia sua monasterium Bernay. Hii duo requiescunt in suis abbaciis predictis. ». [cm]. DU SAUSSAY 1637, 3 : « In territorio Rothomagensi Fiscanensi coe-

nobio, depositio sancti Guillelmi abbatis, sancti Maioli Aetheriarchiae Cluniacensis discipulis admiranda pietati viri ». [cn]. Ce manuscrit est perdu mais on peut lire dans le *De immutatione* (conservé dans le manuscrit montois Avranches BM, 159, f. 173v) : « Robertus, dux Normanniae, filius secundi Ricardi, aedificavit monasterium Cerasiacense. Primus abbas ibi praefuit Durandus, monachus Sancti Audoeni, Secundus Almodus, ex abbas Sancti Michaelis de Monte. Tercius Garinus, monachus ancti Michaelis » (Delisle (éd.) 1873, 195).. [co]. On ne trouve pas de sources, autres que mauristes, mentionnant de la colère de Robert le Magnifique envers Aumode. [cp]. Les chartes d'Hugues, comte du

15. Il y a bien un Hugues, comte du Maine, donateur de terres au Mont Saint-Michel, mais c'est au temps de Hildebert I<sup>er</sup>, abbé du Mont Saint-Michel. C'est d'ailleurs ce qui se voit dans une copie d'une des chartes de donation faite par Thomas Le Roy, écrivant sur le prieuré Saint-Victeur-au-Mans (ch. 4, 7, 7)) : « *Ego Hugo, Cenomannensis comes [...] sepe nostram presentiam Hildebertus abbas montis sancti Michaelis* ».

Le duc de Bretagne, Allain 3<sup>e</sup> du nom, l'an 1030<sup>BH</sup> venant en devotion en ce Mont avec sa mere et son pere, donna à cet abbé le Montrouaut, for belle seigneurie dans la Bretagne, avec beaucoup d'autres terres et confirma<sup>[cql]</sup> tout ce que ses predessesseurs avoient legué à ce lieu, suppliant ledit abbé et ses moines de prier Dieu pour luy et pour yceux<sup>[cr]</sup>.

#### § 6<sup>e</sup> DE THEODORIC<sup>16</sup> 6<sup>e</sup> ABBÉ REGULIER

**Sources du chapitre :** Avranches 213, f. 178v (*De abbatibus*) ; Paris BNF, Français 18947 ff. 49v-50r (*HG*<sup>[cs]</sup>, tr. 3 ch. 5<sup>[ct]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 50v-51r.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 159, f. 172v (*De immutatione*<sup>[cui]</sup>) ; Avranches BM, 211, f. 74v<sup>[cv]</sup> ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 73 (*Martyrologe*<sup>[cwi]</sup>) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197<sup>[cx]</sup> ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74<sup>[cy]</sup> ; Avranches BM, 215, f. 164r (*Nécrologe*<sup>[cz]</sup>).

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [25r], p. 33 (ch. 7) ; Paris BNF, Français 18950, f. [75r], p. 147 (ch. 16 § 6) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 430v (Catalogue des abbés).

L'an susdit de 1032 après l'expulsion d'Almod, les moines esleurent Theodoric, abbé de Jumieges, pour leur abbé, comme on presume pour agreer au duc Robert. Cet abbé ce trouve aussy avoir esté nommé abbé de Bernay, par où appert que les moines dès ce temps-là, par la faveur des princes obtenoient desja plusieurs dignitez<sup>BI</sup> ensembles. Il semble qu'il n'ait esté que *Custos abbatiae montis* à cause qu'il n'en<sup>BJ</sup> a eu le soin que

Z f. 7<sup>[da]</sup> ; RR f. 178<sup>[db]</sup>.

l'interligne. | **BH** « l'an 1030 » ajouté dans l'interligne. | **BI** « a bi » biffé après « dignitez ». | **BJ** « n' » biffé après « n'en ».

Mans, ont été éditées d'après les originaux (aujourd'hui perdus) par Arthur de Bertrand de Broussillon (Bertrand de Broussillon 1895, 2-6, n° II-IV). On trouve des copies de ces chartes par Thomas Le Roy (ch. 4, 7, 7) et le Cartulaire du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 210, ff. 58r-59r). La charte originale de Raoul, vicomte du Mans, est perdue mais une copie est présente dans le Cartulaire du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 210, f. 52r-v). Elle a été éditée par Arthur de Bertrand de Broussillon (Bertrand de Broussillon 1895, 1-2, n° I) et Katharine Keats-Rohan (Keats-Rohan (éd.) 2006, 111, n° 28). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 6 § 2). **[cq]**. L'acte est édité par Hubert Guillotel (Guillotel et al. (éd.) 2014, 194-200 n° 18) et Katharine Keats-Rohan (Keats-Rohan (éd.) 2006, 97-99, n° 17). L'original est perdu mais une des copies montoises que pouvait lire Thomas Le Roy demeure dans Avranches BM, 210, ff. 40r-42r. **[cr]**. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 6 § 7). **[cs]**. Sources indiquées par J. Huynes : « En Z f. 6 et 7 et λ f. 23 et RR f. 178 » ; « En λ f. 24 » ; « En Z f. 7 et RR f. 178 et λ f. 26 ». **[ct]**. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 154-

156. **[cu]**. « Judith comittisa, uxor secundi Richardi fecit monasterium Bernai. Hujus custodes fuerunt Rodulfus, abbas Sancti Michaelis et post ipsum Theodoricus Gemmeticensis [...] » (Delisle (éd.) 1873, 194). **[cv]**. « Mxxx Almodus V Abbas ; Obiit Guillelmus abbas fiscanensis. Mxxxii Theodericus VI abbas ; Mxxxiii Ordinatus est abbas VII Suppo hujus loci. » **[cw]**. « XVI KL jun [...] Obierunt Theodoricus Almodus abbates hujus loci [...] ». **[cx]**. « Theodoricus XVI KL Junii. » **[cy]**. « VI. Theodoricus XVI KL Junii. » **[cz]**. « XVI KL [junii] Obierunt Theodoricus & Almodus abbates hujus loci ». **[da]**. Manuscrit perdu. Il semble que ce manuscrit corroborait l'historiographie montoise établie sous Robert de Torigni, faisant de Thierry, le successeur d'Aumode comme abbé du Mont Saint-Michel. **[db]**. **Avranches BM, 213, f. 178v** (*De abbatibus*) : « Eodem anno Suppo, abbas Fructuariensis, suscepit dominium abbacie Sancti Michaelis ; et dum laboraret in renunciacione Fructuariensis monasterii et in adeptione integra Montis Sancti Michaelis, duo abbates rexerunt abbatiam Sancti M(ichaelis),

**16.** Pour l'abbatit de Thierry, on se reportera au travail de Neithard Bulst (Bulst 1973, 169-170) et à la prosopographie des abbés bénédictins (Gazeau 2007b, 203-204).

quelques mois, car il s'en desmit et la quitta l'an 1033. Neanmoins les manuscritz<sup>[dc]</sup> d'icelle le mettent au rang des abbez de ce lieu.

### § 7<sup>e</sup> DE SUPPO<sup>17</sup>, 7<sup>e</sup> ABBÉ REGULIER

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 210, ff. 27v-29r<sup>[ddl]</sup> ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 167 (Martyrologe) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 ; Avranches BM, 215, f. 171r ; Paris BNF, Français 18947 ff. 49v-50r<sup>[del]</sup> (HG, tr. 3 ch. 5<sup>[dfl]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 50v-51r ; DU MOULIN 1631, 145.

**Passages parallèles :** Avranches BM 159, ff. 215v-216r (*Chronique*<sup>[dgl]</sup>) ; Avranches BM, 210, ff. 65r-66r<sup>[dhl]</sup> ; Avranches BM, 211, f. 74v (*Annales*) ; Avranches BM, 213, f. 178v (*De abbatibus*).

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [25r-26v], p. 33-36 (ch. 8) ; Paris BNF, Français 18950, f. [75r-v], p. 147-148 (ch. 16 § 7) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 430v (Catalogue des abbés).

L'an 1033<sup>[dli]</sup>, Theodoric ayant renoncé au gouvernement de cette abbaye du Mont Saint-Michel<sup>18</sup>, les moines de ce Mont esleurent derechef Suppo pour estre leur abbé, lequel accepta cette charge, les difficultez susdites qu'on luy preposoit estant levées. Il y vint demeurer au mesme temps, renonçant à son abbaye de Saint-Benin<sup>19</sup>, d'où il apporta plusieurs saintes reliques, sçavoir le chef de saint Innocent, martyr, compagnon de saint Maurice, capitaine de la legion Tebaine, et deux costes de saint Agapit, martyr, couvertes encore de la chair, avec une belle relique du bras de saint Laurent, diacre et martyr. Le tout est gardé encore à present dans la thresorerie de l'eglise dudit monastere du Mont Saint-Michel<sup>[dk]</sup>. λ f. 26<sup>[dli]</sup>.

unus videlicet Almodus nomine, abbas Cesarii, alter Theodericus, abbas Gemetiensis – et hic habuit etiam in custodia sua monasterium Bernay. Hii duo requiescunt in suis abbatibus predictis. » [dc]. Il est cité comme abbé du Mont Saint-Michel dans Avranches BM, 210, ff. 47r-48r ; Avranches BM, 211, f. 74v ; Avranches BM, 213, f. 178v ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74, Avranches BM, 215, f. 164r, mais à des dates différentes. [dd]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 83-85, n° 6 et Fauroux (éd.) 1961, 330-333, n° 148. [de]. Sources indiquées par J. Huynes : « En Z f. 6 et 7 et λ f. 23 et RR f. 178 » ; « En λ f. 24 » ; « En Z f. 7 et RR f. 178 et λ f. 26 ». [df]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 154-156. [dg]. Delisle (éd.) 1872, 358. [dh]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 126-127, n° 43 et Fauroux (éd.) 1961, 305-306, n° 132 [di]. C'est en effet la date donnée dans les *Annales* du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 211, f. 74v) : « Mxxxiii : Ordinatus est abbas vii Suppo hujus loci ». [dj]. Manuscrit perdu. [dk]. Le don des reliques par Suppon est décrit

dans la *Chronique* de Robert de Torigni, conservée dans le manuscrit montois Avranches BM, 159, ff. 215v-216r : « Rober-tus, abbas Montis, in quodam brachio auro et argento optime parato jussit reponi reliquias sancti Laurencii, scilicet os brachii quod eschinum vocant, et alia quattuor minora ossa ejusdem martyris ; sicuti antea reposuerat in quadam cuppa, intus et extra deaurata, caput Innocentii, socii sancti Mauricii. Praedictas reliquias et partem corporis sancti Agapiti martyris, scilicet carnem cum costis quattuor, Suppo abbas Montis a monasterio Sancti Begnigni Fructuariensis, ubi prius fuerat abbas, et prece et precio ad monasterium Sancti Michaelis adportavit. Est autem Fructuariense monasterium in Langobardia, in episcopatu Vercellensi. » (Delisle (éd.) 1872, 358). Ces reliques sont aussi décrites dans l'Inventaire des reliques de 1396, conservé dans Avranches BM, 213, f. 161r-v (Dubois (éd.) 1967, 560-562), mais l'auteur de l'Inventaire ne précise pas le donateur, sauf pour la relique du bras de saint Laurent ; or il est dit qu'elle a été donnée par l'abbé R. : « Item in uno jocali isto minori et magis rotundo,

17. Sur l'abbatiate de Suppon, voir Bulst 1973, 170-172 et Gazeau 2007b, 203 et 205-206. 18. Thierry ne renonce pas au gouvernement de l'abbaye : il meurt le 17 mai 1027 (Gazeau 2007b, 203-204). 19. L'historiographie s'accorde à voir Suppon en Normandie dès 1023. Il souscrit d'ailleurs un acte de Robert le Magnifique (daté entre 1027 et 1033) en tant que moine (Fauroux (éd.) 1961, 195-197, n° 65).

En outre, estant estably en ce lieu, il comença à orner l'église de plusieurs riches vases d'or et d'argent<sup>[dl]</sup>, et à achepter plusieurs bons livres<sup>20</sup> pour occuper ses religieux aux études, tellement que par son bon mesnage il s'acquitt leur<sup>BK</sup> bienveillances, laquelle il perdit par après par sa trop grande liberalité envers les seigneurs du pays, et ses parens qu'il faisoit venir de Lombardie en ce<sup>BL</sup> lieu, ausquels il donnoit<sup>BM</sup> les revenus du monastere sans le consentement de sa communauté. Ces discordes s'augmenterent de beaucoup lors qu'il vendit de sa propre autorité le Moulin-le<sup>BN</sup>-Conte, que Robert, 6<sup>e</sup> duc des Normands avoit aumosné à ce monastere, sans en parler aux moines, lesquels, ny en particulier, ny en general, ne le pouvoient vendre, n'estant q'usuels des biens de la religion et non destructeurs<sup>[dm]</sup>.

R 7<sup>[dn]</sup> et R8<sup>[do]</sup> et O1<sup>[dp]</sup>.

À cause de quoy, il fut déposé de sa charge après l'avoir exercée 15 ans environ<sup>BO</sup>, et se retira en suite<sup>BP</sup> en Lombardie l'an 1048 où il mourut<sup>BQ</sup> le<sup>BR</sup> 14<sup>e</sup> novembre de l'an 1061 et fut enterré en son ancien monastere de Saint-Benin.

eisdem<sup>BS</sup> locis<sup>[dq]</sup>.

Aussy Almod et Theodoric moururent le 17<sup>e</sup> du mois de may, on ne scait si ce fut la mesme année : le premier fut enterré à Cerizay, le 2<sup>e</sup> à Jumieges<sup>[dr]</sup>.

||<sup>[75v]</sup> Sous la prelatrice de cet abbé Suppo, les terres et village de La Croix en Avranches avec ses appartenances, les terres de Villiers et de<sup>BT</sup> Balent, Saint-Georges<sup>BU</sup> et plusieurs

---

BK « la » biffé et remplacé par « leur » dans l'interligne. | BL « pays » biffé après « ce ». | BM « des » biffé après « donnoit ». | BN « conte » biffé après « le ». | BO « après l'avoir exercée 15 ans environ » ajouté dans l'interligne. | BP « en son ancienne abbaye de Saint-Benin » biffé après « suite ». | BQ « et fut » biffé après « mourut ». | BR « an » remplacé par « e » en surcharge. | BS « Ite » biffé avant « eisdem ». | BT « Balent » biffé après « de ». | BU « Saint-Georges » ajouté dans l'interligne.

ambobus cupreis et deauratis, et ibidem de die quasi continue quiescentibus, habetur caput sancti Innocenti martyris, de sociis sancti Mauricii, ut patet in legenda. Item in uno brachio ibidem posito, habetur unum ossium brachii sancti Laurentii martyris sanctissimi, quod apportavit ab urbe Romana abbas R. quando venit primus intus ». Pour Jacques Dubois, il s'agit d'une erreur du copiste, la relique de saint Laurent a bien été donnée par Suppon (Dubois 1967, 562). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 8 § 2). [dl]. Dans Avranches BM, 213, f. 174r, parmi les *Copia scripturarum in vasis argenteis*, on lit en effet : « Vox Evangelii bis bino flumine ubi | Irrigat, in quadrum sacro potamine mundum | Princeps celigenum Supponis hoc accipe votum », puis « Condere Lambertum calicem jubet arte peritum | Cetibus angelicis statuit que Suppo fidelis | Hinc maledictus homo quisquis subtraxeris esto ». [dm]. Les dons de Suppo au Mont et les dons des biens du monastère à ses proches sont

décrits dans le texte du *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 178v) : « Anno M° XXXIII° † extegro † ordinatus fuit Suppo abbas hujus loci. Hic in eadem abbatia multa bona fecit in edificatione ecclesie, libros et alia ornamenta componendo, siquidem magnum calicem et crucifixum et II<sup>os</sup> angelos deargentatos et alia plurima. Distribuit etiam terras istius loci optimatibus patrie, et propter odium monachorum recessit de abbatia et reversus est ad solum proprium. ». [dn]. Avranches BM, 215, f. 171r : « iii non Obiit Suppo abbas hujus loci Robertus Le peletier [...] ». [do]. Avranches BM, 214, uc 3, p. 167 (Martyrologe) : « ii N nov. [...] Obierunt domnus Suppo abbas hujus loci, Briendus [...] » ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 : « Suppo ii non. nouembris ». ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 : « VII. Suppo II Non(nis) Nouembr(is) ». [dp]. Manuscrit non identifié. [dq]. Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 : « Almodus xvi kl junii ; Theodericus xvi kl junii ». [dr]. C'est

20. Voir les études sur l'enluminure au Mont Saint-Michel aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles de François Avril (Avril 1967, 235) et les études de Laporte (Laporte 1967a, 75-76).

domaines situés dans l'isle de Gerzay, furent données au monastere par Adelain ou Adelesme, chevalier du feu duc des Normands, Robert 1<sup>er</sup> du nom, et Guillaume le Conquerant, pour lors duc de Normandie, signa et approuva ladite donation<sup>[ds]</sup>.

Il donna l'habit monachal avant de s'en aller<sup>BV</sup> à un grand seigneur nommé Neel. de Saint-Sauveur, viconte de Costentin, lequel après avoir<sup>BX</sup> vescu très honorablement dans le monde et fait de grands exploits de guerre pour le service des ducs de Normandie, il donna ce qu'il avoit de bien es isles de Serc et autres voisines au monastere<sup>[dx]</sup>, et puis<sup>BY</sup> soy-mesme, estant desja viel, où il finit ses jours avec grande ædification et exemple<sup>21</sup>.

Du Moulin *Histoire Normandie*<sup>[dt]</sup> BW ; LB f. 6 et 117<sup>[du]</sup> ; AA f. 23<sup>[dv]</sup> ; I h 76<sup>[dw]</sup>.

§ 8<sup>E</sup> DE RADULPHE 1<sup>ER</sup> DU NOM, SURNOMMÉ<sup>BZ</sup> DE BEAUMONT<sup>22</sup>, 8<sup>E</sup>  
ABBÉ REGULIER

**Sources du chapitre** : Avranches BM, 210, f. 31v<sup>[dv]</sup> ; Avranches BM, 210, ff. 62v-63v<sup>[dz]</sup> ; Avranches BM, 212, f. 48v ; Avranches BM, 213, f. 178v (*De abbatibus*) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 110-111 (Martyrologe) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 ; Avranches BM, 215, f. 167r

BV « avant de s'en aller » ajouté dans l'interligne. | BW « Et des neuf » biffé après « Normandie ». | BX « avoir » ajouté dans l'interligne. | BY « sur ce » biffé après « puis ». | BZ « 1<sup>er</sup> du nom, surnommé » ajouté dans l'interligne.

en effet ce qui est écrit dans le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 178v) : « duo abbates rexerunt abbaciam Sancti M(ichaelis), unus videlicet Almodus nomine, abbas Cesarii, alter Theodericus, abbas Gemetiensis – et hic habuit etiam in custodia sua monasterium Bernay. Hii duo requiescunt in suis abbaciis predictis ». [ds]. La charte originale est perdue ; la donation est copiée par Thomas Le Roy (ch. 4, 8, 3, 2) d'après une copie du Cartulaire du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 210, ff. 30r-31r). L'acte est édité par Marie Fauroux (Fauroux (éd.) 1961, 210-214, n° 73). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 8 § 4). [dt]. DU MOULIN 1631, 145 : « Durant ces divers accidens, Neel de Saint-Sauveur viconte de Costentin réfugié en Bretagne, sous le bon vouloir d'Eudes de Penthièvre, qui gouvernoit pour le petit Duc Conon son neveu, leue a ses depens quelque troupe de cavalerie, entre dans l'Anjou, laisse par tout où il passe les marques de la fureur Normande [...]. Pour ce plaisir le Duc des Normands oublia tous les déplaisirs que Néel luy avoit donnez, & le recut avec assurance de sa grace, & de beaucoup de louanges de sa valeur ». [du]. Manuscrit

perdu. [dv]. **Avranches BM, 210, ff. 27v-29r** (ancienne foliotation : XXIII) (Keats-Rohan (éd.) 2006, 83-85, n° 6). Il s'agit de la restitution du moulin de Vains par Guillaume 1<sup>er</sup>, duc de Normandie, au Mont Saint-Michel. L'acte est daté de 1061 à Rouen par Marie Fauroux. Suppo y est mentionné comme l'ayant vendu, « Sed Suppo ipsius loci abbas Ranulfo monetario monachis contradicentibus illis injuste vendiderat », et Renouf, comme le réclamant : « Postea vero quam Ranulfus abbas ipsum locum regendum suscepit, molendinum reclamavit [...] ». Le lecteur se reportera à l'édition (Fauroux (éd.) 1961, 330-333, n° 148) pour l'analyse, la tradition et la transcription des différentes rédactions. [dw]. Manuscrit non identifié. [dx]. Il reste une copie montoise des donations de Néel (prêtre) dans le Cartulaire du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 210, ff. 65r-66r), intitulée *Carta Nielli de Sancta Columba cum consuetudinibus a Guillelmo Normannorum duce confirmata* (Fauroux (éd.) 1961, 305-306, n° 132). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 8 § 6). [dy]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 87-88, n° 9. [dz]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 123-124, n° 40.

21. Une charte de donation du prêtre Néel (au moment de faire profession au monastère du Mont Saint-Michel) est ratifiée par Guillaume duc de Normandie, datée par Marie Fauroux en 1054 ou 1055 (Fauroux (éd.) 1961, 305-306, n° 132) ; Suppon qui repart en Lombardie en 1048, ne peut donc être celui qui lui « donna l'habit ». 22. Sur Raoul, voir notamment Gazeau 2007b, 207-208.

(Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947, f. 50r-v (HG<sup>[ea]</sup>, tr. 3, ch. 6<sup>[eb]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 51r-v.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 159, f. 172v (*De immutatione*<sup>[ec]</sup>) ; Avranches BM, 210, ff. 76v-77r (Cartulaire<sup>[ed]</sup>) ; Avranches BM, 211, f. 74v (*Annales*) ; Avranches BM, 213, f. 170v (*Annales 708-1154*).

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [26v-28r], p. 36-39 (ch. 9) ; Paris BNF, Français 18950, f. [75v], p. [148] (ch. 16 § 8) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 430v (Catalogue des abbés).

Z f. 10<sup>[ef]</sup> ; λ f. 30<sup>[eg]</sup> ; RR f. 178<sup>[eh]</sup>. L'an 1048<sup>[ee]</sup>, Suppo s'estant retiré en Lombardie, Radulphe de Beaumont, religieux profex de l'abbaye de Fescan, natif d'une très illustre maison, frere de Roger de Beaumont, fut fait abbé de cette abbaye en sa place<sup>23</sup>.

Δ f. 48<sup>[ei]</sup>. De son temps, il fit<sup>CA</sup> faire les quatre gros pilliers du chœur de l'église du monastere, les arcs et la voulte qu'ils soustiennent<sup>[ej]</sup>.

AA f. 58<sup>[ek]</sup>. L'an 1050, Meen, 23<sup>e</sup> évesque de Rennes, du consentement de son chapitre, donna au Mont par le soin et sollicitation de Radulphe, abbé, le patronnage des eglises de Villamers et de Poilley situées en Bretagne<sup>[el]</sup>.

AA f.<sup>[em]</sup> L'an 1054<sup>24</sup>, il dona l'habit monachal à un grand seigneur, lequel après avoir donné à ce monastere une belle terre appelée la Perrette<sup>25</sup>, s'y donna aussy pour y vivre le reste de ses jours ; il s'appelloit Guillaume Pichenost<sup>[en]</sup>.

Et l'an 1056<sup>26</sup>, il donna pareillement l'habit de Saint-Benoist à un autre personne de qualité nommé Ascelme, chevalier, seigneur de Calgey, et à Roger, filz dudit Ascelme,

---

CA « fit » ajouté dans l'interligne.

[ea]. Sources indiquées par J. Huynes : « En Z f. 10 et λ f. 30 et RR f. 178 » ; « Δ f. 48 » ; « En R7 et R8 et Θ1 » ; « En λ f. 32 » ; « En ψ f. 7 il est dit qu'il mourut l'an 1062. En λ l'an 1059. En II10 L'an 1060. bref RR se contredit aux f. 170 et 178 ». [eb]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 157. [ec]. Delisle (éd.) 1873, 194. [ed]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 141-142, n° 61. [ee]. Dans les *Annales* (Avranches BM, 211, f. 74v) la date de succession est 1048 : « Mxlviij : Hoc anno abbas Radulphus octavus suscepit hanc abbatiam viuentis Suppone ». [ef]. Manuscrit perdu. [eg]. Manuscrit perdu. [eh]. **Avranches BM, 213, f. 178v** (*De abbatibus*) : « Anno M° XL<sup><ov></sup> VIII° Radulphus, monachus Fiscannensis, vir strenue nobilitatis, suscepit regimen istius monasterii, et in edificatione ecclesie viriliter laboravit, edificando supra chorum IIIIor columnas turris et arcus super eas, quibus Bernardus abbas postea

turrem superposuit. Hic etiam Radulphus fuit custos monasterii Bernay. Obiit in itinere Jerusalem anno M° L° VIII° Requiescit in porticu ecclesie ». [ei]. **Avranches BM, 212, f. 48v** : « En l'an mil xlviij Raoul abbe gouvernant cest monstier furent faiz les quatre pilliers et l'arc de la grant tour de leglise ». [ej]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 9 § 2). [ek]. **Avranches BM, 210, ff. 62v-63v** : acte intitulé « De ecclesiis de Villamois et Poilley » (Keats-Rohan (éd.) 2006, 123-124, n° 40). [el]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 9 § 5). [em]. **Avranches BM, 210, f. 31v** : l'acte est intitulé « Carta de Perella » (Keats-Rohan (éd.) 2006, 87-88, n° 9). L'acte original de donation est une des rares pièces montoises conservées aux archives départementales de la Manche préservée (AD 50, 1 H 1) ; voir l'édition de Marie Fauroux (Fauroux (éd.) 1961, 307-308, n° 133). [en]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 9 § 6).

23. Dans sa thèse de doctorat, Véronique Gazeau montre que Raoul n'appartient pas à la famille de Beaumont (Gazeau 1986-1987, 69-71). 24. L'historiographie montoise contemporaine (Laporte 1967c, 269 ; Gazeau 2007b, 207) s'accorde pour dater la fin de l'abbatit de Raoul en 1051 au plus tôt et 1053 au plus tard ; ce ne serait donc pas lui qui donnerait l'habit monachal à Guillaume Pichenot, dont l'acte de donation est daté du 25 décembre 1054 par Marie Fauroux qui a édité l'acte (Fauroux (éd.) 1961, 307-308, n° 133). 25. La Perelle (Guernesey). 26. En 1056, Raoul n'est plus abbé ; c'est Renouf qui lui a succédé, en 1053 ou

lesquels avoient donné au monastere, quelque peu de temps auparavant d'y prendre l'habit<sup>CB</sup>, le patronage de l'église de Calgey et des terres, prez, et autres deppendances d'icelles<sup>eq</sup>, laquelle eglise a esté du depuis reduite en chapelle fillete<sup>iv</sup>. LB f. 103<sup>[eo]</sup>; AA f. 72<sup>[ep]</sup>.

Finalement, cet abbé fit<sup>CC</sup> en voyage en Hierusalem pour visiter les saintz lieux, d'où estant de retour, il mourut l'an 1058, le 29<sup>e</sup> juillet, et fut enterré en cette eglise. Les manuscritz<sup>[ev]</sup> de cette abbaye varient touchant le temps de sa mort, mais la plus grande partie la mettent au temps susdit. Il est dit dans quelq'un d'iceux<sup>[ew]</sup> qu'il avoit le soin de l'abbaye de Bernay et l'appellent *Custos monasterii de Berneyo*. Il fut abbé de ce Mont environ 10 ans. R7<sup>[er]</sup>; R8<sup>[es]</sup>; Θ1<sup>[et]</sup> λ f. 32<sup>[eu]</sup>.

### § 9<sup>E</sup> DE RANULPHE<sup>27</sup> 9<sup>E</sup> ABBÉ REGULIER.

**Sources du chapitre** : Avranches BM 159, ff. 156r-157r (*Chronique*<sup>[ex]</sup>) ; Avranches BM, 210, ff. 27v-29r (Cartulaire<sup>[ev]</sup>) ; Avranches BM, 213, ff. 178v-179r (*De abbatibus*) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 190 (Martyrologe) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 ; Avranches BM, 215, f. 173v (Obituaire) ; DU MOULIN 1631, 177 ; DU MOULIN 1631, 209 ; Paris BNF, Français 18947, ff. 50v-51r (*HG*<sup>[ez]</sup>, tr. 3, ch. 7<sup>[fa]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 51r-v.

CB « que » biffé après « l'habit ». | CC « fit » ajouté dans l'interligne.

[eo]. Cartulaire perdu. [ep]. **Avranches BM, 210, ff. 76v-77r** : acte ets intitulé « Carta de Calgeio » (Keats-Rohan (éd.) 2006, 141-142, n° 61). [eq]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 9 § 7). [er]. **Avranches BM, 215, f. 167r** (Obituaire) : « iiii kl obierunt Radulphus et Ricardus abbates hujus loci. ». [es]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 110-111** (Martyrologe) : « IIII KL Augusti [...] Obierunt [...] donnus Radulphus abbas hujus loci & [...] ». ; **Avranches BM, 214, uc 3, p. 197** : « Radulphus IIII kl Augusti. » ; **Avranches BM, 214, uc 4, p. 74** : « IIII kl Augusti. » ; **Avranches BM, 214, uc 4, p. 159** (Obituaire). [et]. Manuscrit perdu. [eu]. Manuscrit perdu [ev]. Jean Huynes, plus précis dans sa référencement que Thomas Le Roy, indique les dates données dans chaque source consultée : « En ψ f. 7 il est dit qu'il mourut l'an 1062. En λ l'an 1059. En II10 l'an 1060. bref RR se contredit aux f. 170 et 178 ». Nous avons identifié certaines des sources : II10 indique 1060 se confirme à la lecture des *Annales* (Avranches BM, 211, f. 75r) : « MLX : Obiti Raulfus abbas viuenta Suppone » ; RR ne se contredit pas tout à fait car le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 178v), donne la date de 1058 : « Obit in itinere Jerusalem anno M° L° VIII° » quand les *Annales 708-1154* (Avranches BM, 213, f. 170v) donnent la date de 1053 mais seulement pour la fin de l'abbatiat, pas pour la date de décès de Raoul : « Anno MLIII factum est bellu(m) apud mortuu(m) maie. Et eode(m) anno Rad(ulfo) abba(te) succesit Ranulphus monachus eiusdem loci ». Les autres manuscrits « ψ » et « λ » sont perdus. [ew]. Voir notamment Avranches BM, 213, f. 178v : « Hic etiam Radulphus fuit custos monasterii Bernay. ». Voir aussi dans Avranches BM, 159, f. 172v (Delisle (éd.) 1873, 194 (*De immutatione*)) : « Judith comittisa, uxor secundi Richardi fecit monasterium Bernai. Hujus custodes fuerunt Rodulfus, abbas Sancti Michaelis et post ipsum Theodoricus Gemmeticensis [...] ». [ex]. Delisle (éd.) 1872, 52-55. [ey]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 83-85, n° 6. [ez]. Sources indiquées par J. Huynes : « En Z f. 11 et 12 et RR f. 178 et λ 34 » ; « En λ il met 108. Nous suivons les autres. En R7 et R8 et Θ1 » ; « En II1 f. 156 il est dit que cela arriva l'an 1085 » ; « Chronicon maius hujus monasterii » ; « Gabriel du Moulin en son hist. de Norm. dit que cela n'est croyable et se fonde en sa ratiocination en Guillaume Le Conquerant page 177. » ; « En RR f. 178 et ψ f. 8 et λ f. 35 ». [fa]. Robillard

**iv. Fillette** : ici employé comme adjectif, on trouve la définition du nom *fillette* en français moderne comme « église qui dépend d'une autre » et celle de *fillette*, en ancien français, comme « prieuré dépendant d'une abbaye » (voir FEW, s. v. *filia* (t. 3, p. 517b)

1055 selon l'historiographie contemporaine (voir Gazeau 2007b, 209 et n. 115). 27. Sur Renouf, voir notamment Gazeau 2007b, 209-211.



**Passages parallèles** : Avranches BM, 210, ff. 33r-34r (Cartulaire<sup>[fb]</sup>) ; Avranches BM, 210, f. 44r-v (Cartulaire<sup>[fc]</sup>) ; Avranches BM, 210, ff. 34v-35r (Cartulaire<sup>[fd]</sup>) ; Avranches BM, 211, f. 75r (*Annales*<sup>[fe]</sup>).  
**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [28r-30r] p. 39-43 (ch. 10) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [75v-76r], p. 148-149 (ch. 16 § 9) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 430v (Catalogue des abbés).

Z f. 11 et 12<sup>[ff]</sup> RR f. 178<sup>[fg]</sup> ; λ f. 39<sup>[fh]</sup>.

L'an 1058, Radulphe de Beaumont ayant changé de demeure, ce monde en l'autre, l'abbaye du Mont Saint-Michel fut deux ans sans pasteur, on ne scaist point la cause de cette vacance<sup>28</sup>. Et l'an 1060, les religieux firent election de Ranulphe, moine profex et simple cloistrier<sup>v</sup> du monastere, il estoit du diocese de Bayeux<sup>[fi]</sup>.

Pendant ce temps qu'il fut abbé, il fit faire la nef de l'église non encore achevée depuis que Richard 2<sup>e</sup> du nom, duc des Normands, en avoit fait jeter les fondements. <sup>[f. 76r]</sup> Cette nef<sup>CD</sup> a esté plusieurs fois<sup>CE</sup> ruinée depuis et reedifié, tantost d'un costé, tantost d'un autre. Il fit faire aussy cette haute muraille qui en tourne le bastimentz du costé du rocher de septemtrion laquelle à present est demy ruinée. Il fit faire plusieurs autres choses de consequence dans le monastere qui ne se voient plus à present, c'est pourquoy elle ne seront point spécifiées ycy<sup>[fj]</sup>.

II1 f. 156<sup>[fk]</sup>.

Contre le sentiment de Du Moulin en Guillaume le Conquerant, page 177<sup>[fl]</sup> qui dit qu'il n'est point croyable.

Il donna tesmoignage irreprochable de l'affection qu'il portoit à son prince terrien. Lorsque Guillaume 2<sup>e</sup> du nom, 7<sup>e</sup> duc des Normands, l'an 1066, passa en Angleterre avec une puissante armée pour la conquerir, où estant arrivé et ayant mit pied à terre la nuit de la feste de saint Michel, il fit mettre le feu à tous ses navires pour faire sçavoir

---

CD « nef » ajouté dans l'interligne. | CE « car desja » biffé et remplacé par « fois » dans l'interligne.

de Beaurepaire (éd.) 1872, 158-159. [fb]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 89-90, n° 11. [fc]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 102-103, n° 21. [fd]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 91-92, n° 13. [fe]. « MLXIII Ranulfus IX abbas. » [ff]. Manuscrit perdu. [fg]. **Avranches BM, 213, f. 178v** (*De abbatibus*) : « Anno M° LX°, duobus annis interpositis, Ranulphus, a puero monachus monasterii beati Michaelis, factus est abbas ejusdem loci. Plurima bona ibi operatus est, navem scilicet ecclesie et galariam et sepulturam monachorum et porticum super eam et maceriam que circuit claustrum et domum sartorum. Fecit ornamenta, scilicet candelabra argentea deaurata et tabulam ante altare et murum Castel<l>i Montis qui est a septentrione ». [fh]. Manuscrit perdu. [fi]. L'origine géo-

graphique de Renouf n'est connue que par les sources mauristes ; on peut supposer que l'information était donnée dans l'un ou l'autre des manuscrits perdus « Z » et / ou « λ » [fj]. La source de ce paragraphe est de toute évidence le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 178v) : « Plurima bona ibi operatus est, navem scilicet ecclesie et galariam et sepulturam monachorum et porticum super eam et maceriam que circuit claustrum et domum sartorum. ». Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 10 § 2). [fk]. **Avranches BM 159, ff. 156r-157r** (*Chroniques*) : Delisle (éd.) 1872, 52-55). [fl]. DU MOULIN 1631, 177 : « De toute ceste grande flotte ne perirent que deux nauires, en l'vne desquelles estoit l'Astrologue, de là que le Duc prit sujet de blasmer les hommes de ceste profession, qui predisent le bon-heur d'autruy

v. **Cloistrier** : En ancien français et fixe dans un couvent » ; en français moderne le cloitrier est « le gardien du cloître » (FEW, s. v. *Claustrum* (t. 2, p. 753a).

28. La vacance de deux ans n'est pas remise en cause, mais les années données par les mauristes, reprenant le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, ff. 178v), sont contredites par l'historiographie contemporaines (Laporte 1967c, 274, n° X ; Gazeau 2007b, 209 et n. 115).

à tous ses gens qu'il failloit vaincre ou mourir. Ce cas<sup>CF</sup> estrange remplit tellement de terreur<sup>CG</sup> les cœurs des soldatz, que, se mettant en devoir de se bien battre, firent si bien qu'ils demeurerent victorieux, faisant couronner le duc Guillaume le jour de Noël, roy de toute l'Angleterre. De quoy, l'abbé Ranulphe, ayant receu des premiers les nouvelles, fit aussy tost equiper six grox navires aux fraitz de cette abbaye et y fit embarquer plusieurs de ses religieux pour aller en Angleterre et ramener le<sup>CH</sup> roy et duc Guillaume en son duché de Normandie, lors qu'il auroit pour agreable d'y retourner<sup>fp</sup>. Ce qui plut fort à ce monarque, et après s'estre asseuré et rendu maistre de quelques seigneurs anglois qui luy resistoient, il se servit de ces navires dans lesquels il fit rapporter aussy de grands thresors, tant pour luy que pour ses sujetz, et quatre des religieux, qui l'estoient allé querir, demeurerent en Angleterre par son ordre, et furent tous faitz abbéz. Le premier, Ruald, fut abbé d'Hilde près Wincestre ; le 2<sup>e</sup>, Scoliant, fut abbé de Saint-Augustin et Saint-Pierre de Cantorbery qui augmenta la discipline monastique ou plustost la restaura ; le 3<sup>e</sup>, Serlo, ædifia le monastere de Saint-Pierre de Glocestre et en fut abbé ; et le 4<sup>e</sup> et dernier, Guillaume Dagon, fut abbé de Saint-Pierre de Cernelience<sup>fr</sup>.

RR f. 178<sup>fm</sup> ; ψ f. 8<sup>fn</sup> ; λ f. 35<sup>fq</sup>.

Du Moulin, *Histoire* page 209<sup>fq</sup>.

Ce service rendu au Conquerant luy fit prendre l'abbaye du Mont Saint-Michel et les moines en affection davantage<sup>ci</sup>, leur faisant rendre le Moulin-le-Conte que l'abbé Suppo avoit vendu comme il a esté cy-devant<sup>fi</sup> dit<sup>CJ</sup>.

AA f. <sup>fs</sup>

Ce monastere s'augmenta beaucoup soubz l'abbé Ranulphe, tant en<sup>CK</sup> Angleterre qu'en ces pays de deça. Le conte de Mortain, Robert, donna l'église de Saint-Michel de Cornouaille avec toutes ses deppendances situées en Angleterre<sup>fu</sup>.

---

CF « fit » biffé après « cas ». | CG « de terreur » ajouté dans l'interligne. | CH « ur » biffé après « le ». | CI « davantage » ajouté dans l'interligne. | CJ « Car jusques à là il ne les avoient pas beaucoup aymé, cela se prouve par plusieurs terres et domaines qu'il leur osta de son propre autorité, que situez en l'isle de Grenezé ne leur donnant pas, et plusieurs austres choses qui apparoissent avoir esté perdues pour le monastere es manuscritz d'iceluy. » biffé après « dit ». | CK « fr » biffé après « en ».

& ne voient pas le mal qui les talonne. Tous les soldatz descendus, quelques-vns escrivent, que pour leur oster l'esperance de faire retraite sans combatre, Guillaume fit brusler & perir tous les nauires, ce qui n'est vray-semblable, car plustost il les retint pour combatre l'armée nauale de Harald. ».. [fm]. **Avranches BM, 213, ff. 178v-179r** (*De abbatibus*) : Hic [Ranulfus] misit Guillelmo, duci Normanniae, qui sibi subjugaverat regnum Anglie, IIII<sup>or</sup> monachorum suorum, || videlicet Rualem, priorem, postea abbate<m> Hilde apud Wint(oniam), Escollaudum, thesaurarium, postea abbatem Sancti Augustini Cantuariensis, et Serlonem, strenue nobilitatis et religionis juvenem, edificatorem et abbatem Sancti Petri Glocestri<e>, et Guillelmum de Agon, abbatem Cerneliensem ». [fn]. Manuscrit perdu. [fo]. Manuscrit perdu. [fp]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 10 § 3). [fq]. **DU MOULIN 1631, 209** : « Scholiant tiré du mont S. Michel, & fait Abbé de S. Pierre de Canterbury, auança de

beaucoup la reformation ».. [fr]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 10 § 7). [fs]. **Avranches BM, 210, ff. 27v-29r** « *Carta de molendino comitis* » : Keats-Rohan (éd.) 2006, 83-85, n° 6. [ft]. Voir en effet *supra* (ch. 16 § 7). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 10 § 6). [fu]. Il existe deux donations par Robert, comte de Mortain et demi-frère de Guillaume le Conquerant, l'une est copiée dans le Cartulaire (Avranches BM, 210, ff. 33r-34r) « *Donatio montis sancti Michaelis Cornubia* » : Keats-Rohan (éd.) 2006, 89-90, n° 11. L'acte daté de 1085 est interpolé selon P.L. Hull (Hull (éd.) 1967, 713-718). La donation à retenir est celle datée de 1068-1070 ; elle a été éditée par P.L. Hull (Hull (éd.) 1962, n° 1) ; elle est également donnée en intégralité dans son article du *Millénaire monastique*, t. 1 (Hull (éd.) 1967, 722). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 10 § 4).

Les<sup>CL</sup> prieurez de et cure de Saint-Brolade, diocèse de Dol, furent donnés sous la prelatrice dudit abbé<sup>[fv]</sup>, comme Villarenton pour fonder le beau prioré de l'Abbayette<sup>29</sup>, les terres de Foulquevilles<sup>30</sup>, et plusieurs autres trop longues à déduire spécifiquement cy-devant.

Bref, après avoir<sup>CM</sup> gouverné son monastère au spirituel et au temporel avec grande prudence et ferveur d'esprit, longuement, environ 24 ans<sup>CN</sup>, il plut à notre Seigneur l'appeler à soy l'an 1084, le 19<sup>e</sup> décembre ; son corps fut enterré à l'entrée de cette église auprès de son prédécesseur.

R7<sup>[fw]</sup> ; R8<sup>[fx]</sup> ; Θ1<sup>[fv]</sup>.

||<sup>[f]</sup>. [76v] § 10<sup>E</sup> DE ROGER 1<sup>ER</sup> DU NOM 10<sup>E</sup> ABBÉ RÉGULIER.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 210, ff. 80v-81r (Cartulaire<sup>[fz]</sup> ; Avranches BM, 213, f. 179r (*De abbatibus*) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 157 (Martyrologe) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 ; Avranches BM, 215, f. 170v (Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947, f. 51r (HG<sup>[ga]</sup>, tr. 3, ch. 8<sup>[gb]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 51v-52r ; DU MOULIN 1631, 159-160.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 211, f. 75r (*Annales*<sup>[gc]</sup>) ; Paris BNF, NAL 1674, n° 2<sup>[gd]</sup>

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [30v-32r], p. 44-47 (ch. 11) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [76v-77r], p. 150 (ch. 16 § 10) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 430v (Catalogue des abbés).

---

CL Un paragraphe « Eduard roy d'Angleterre fils d'Elme fille dit de Duc Richard, duc des Normands, donna le Saint-Michel qui est près le Mer avec tous ses châteaux, appartenances et dépendances de grands revenus, le tout situé en ladite Angleterre. » et sa note de source « # Je doute que soit sous Ranulphe faut voir d'Argentré, Histoire de Bretagne. D. Du Moulin, Histoire de Normandie. » ont été biffés avant celui-ci. | CM « ce » biffé après « avoir ». | CN « environ 24 ans » ajouté dans l'interligne.

[fv]. L'acte de donation est copié dans le Cartulaire (Avranches BM, 210, f. 44r-v) ; il est daté sans ambiguïté : « Actum est hoc anno ab incarnatione domini millesimo lxx x primo. Tempore Rannulfi ejusdem loci abbatis » (Keats-Rohan (éd.) 2006, 102-103, n° 21). Il est également copié par Thomas Le Roy dans cette œuvre (ch. 4, 7, 3, 2). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 10 § 9). [fw]. **Avranches BM, 215, f. 173v** (Obituaire) : « C XIII kl Obierunt Radulfus abbas hujus loci [...] » .. [fx]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 190** (Martyrologe) : « XIII kal Ian. [...] Obi[i]t Ranulfus abbas hujus loci » ; **Avranches BM, uc 3, p. 197** : « Ranulphus XIII Kal januarii » ; **Avranches BM, 214, uc 4,**

**p. 74** : « Ranulfus XIII KL jan » ; **Avranches BM, 214, uc 4, p. 196** (Obituaire) : « XIII kal Petrus Leterius Guido Stephanus Boso lithembaldus Garuinus Osbrius Unfredus Turstenus Radulphus ». [fy]. Manuscrit perdu. [fz]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 147-148, n° 69. [ga]. Sources indiquées par J. Huynes : « En Z f. 14 » ; « RR f. 179 » ; « En Z f. 18 » ; « En R7 et R8 et Θ1 ». [gb]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 160-161. [gc]. Delisle (éd.) 1873, 222. [gd]. Acte original, édité dans Delisle (éd.) 1886, 177-184.

29. La fondation du prieuré de l'Abbayette date de l'abbatiate de Mainard II, comme le dit Thomas Le Roy *supra* (ch. 4, 7, 8) mais dans *Les Curieuses recherches* il plaçait déjà la donation d'Yves dans le chapitre consacré à Renouf (ch. 10 § 10) ; voir aussi l'édition de l'acte, autrefois conservé aux Archives départementales de la Manche et aujourd'hui disparu (Bertrand de Broussillon (éd.) 1894, 9-12, n° 1). 30. Il s'agit *Fulquerevilla* aujourd'hui Saint-Germain-sur-Ay (départ. Manche, cant. Lessay) ; la donation est copiée dans le Cartulaire (Avranches BM, 210, ff. 34v-35r) : « Carta de Fulquerevilla » (Keats-Rohan (éd.) 2006, 91-92, n° 13). L'auteur résume la donation dans *Les Curieuses recherches* (ch. 10 § 11). 31. Sur Roger I<sup>er</sup>, voir notamment Gazeau 2007b, 211-213.

Le deceds du bon abbé Ranulphe estant arrivé l'an 1084, Roger, moine de Saint-Estienne de Caen, chapelain du roy et duc Guillaume, luy succeda en la dignité d'abbé de ce monastere du Mont, sans estre esleu n'y appellé des moines, mais par la seule volonté et autorité de ce prince, au funeraillle duquel il assista l'an<sup>CO</sup> 1087. Il fit refaire une grande partie de la nef de l'église du monastere, laquelle estoit tombée, et qui derechef tomba l'an 1103 le samedy de la veille de Pasques, lorsque les moines sortoient de matines (de là on peut croire qu'anciennement tenebres qui sont les matines de ces jours saints, ne se disoient après midy, ou bien qu'outres les susdites tenebres, ny disoit encore matines). Cette<sup>CP</sup> ruine arriva du costé de septentrion, joignant le dortoir, et<sup>CQ</sup> mit presque la moitié d'iceluy<sup>CR</sup> à bas sans blesser personne, ce qu'on estime estre un miracle, de quoy on rendit graces à Dieu. Il apparoist encore au milieu de la couverture du dit dortoir qui à present sert de sale pour recreer les religieux, car la charpente n'a pas esté refaite si delicatement qu'elle estoit auparavant<sup>[gg]</sup>.

Z f. 14<sup>[gg]</sup>.RR f. 179<sup>[gg]</sup>.

Ce degast affligea beaucoup<sup>CS</sup> le monastere, mais le differend qui s'esleva entre l'abbé et les moines le desola bien davantage. Iceluy ayant esté fait leur abbé sans leur consentement, ils l'avoient toujours en soubçon et luy les y avoit encore plus. C'est pourquoy l'an 1106, il en fit prendre plusieurs par les gens du roy d'Angleterre et duc<sup>CT</sup>, Henry premier du nom<sup>CU</sup>, et par autorité royale les distribua en diverses abbayes de Normandie. S'en deffaisant ainsy pour estre plus asseuré, les autres<sup>CV</sup> firent leur plaintes de toutes ses<sup>CW</sup> malversations<sup>CX</sup> au roy duc, lequel, l'ayant fait venir à Caen en presence des dits complaignantz, où estant, sentant le remord de sa conscience, il n'eut la hardiesse de se deffendre contre ses accusateurs, ains s'humiliant il remit

Z f. 18<sup>[gh]</sup>.

CO « 1097 1084 » biffé après « l'an ». | CP « de » biffé après « cette ». | CQ « en » biffé après « et ». | CR « d'iceluy » ajouté dans l'interligne. | CS « beaucoup » ajouté dans l'interligne. | CT « et duc » ajouté dans l'interligne. | CU « fils de Guillaume » biffé après « nom ». | CV « en » biffé après « autres ». | CW « de toutes ses » ajouté dans la marge de gauche. | CX « malversations » ajouté dans la marge de gauche.

[ge]. Le manuscrit est perdu mais on lit bien dans les *Annales* (Avranches BM, 211, f. 75r) que Roger n'est pas élu par sa communauté mais désigné par le pouvoir terrestre : « MLXXXV : [...] Huic successit Rogerius X Cadomensis non electione monachorum sed vi terrenae potestatis » (Delisle (éd.) 1873, 222). [gf]. **Avranches BM, 213, f. 179r** (*De abbatibus*) : « Anno M<sup>o</sup> L<sup>co</sup> XXXV<sup>o</sup> cepit regnare Rogerius, Cadomensis monachus, qui fuerat antea cappellanus Guillelmi, regis Anglorum. Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> II<sup>o</sup> visus est a nonnullis prope ac procul positus sanctus Michael, prout credimus, in figura columnae ignee, nocte scilicet sue ultime festivitatis penetrasse basilicam istius Montis. Et simile accidit tempore sancti Mainardi, abbatis hujus loci, et Norgodi, Abrincensis episcopi. Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> III<sup>o</sup> ciborium totius navis ecclesie Sancti Michaelis, quod iste Rogerius edificaverat, in sabbato Pasche corruit, a monachis more solito matutinis peractis ; in cuius ruina portio quedam dormitorii monachorum non minima destru<c>ta ac subversa est cum omnibus thoris et pannis, monachis in eisdem requiescentibus

gratia Dei et patrocinio sancti Michaelis sine lesione liberatis. ». [gg]. L'effondrement de l'église est également raconté dans les *Annales* (Avranches BM, 211, f. 75v) : « 1100 [ou 1103] [...] Hoc anno pars non modica ecclesiae Montis Sancti Michaelis corruit in Sabbato vigiliae Paschae, [a] monachis more solito matutinis peractis. In cuius ruine portio quaedam dormitorii monachorum non minima destructa atque eversa est. cum omnibus thoris et pannis, moachis tamen in eisdem requiescentibus, gratia Dei et patrocinio sancti Michaelis absque laesione liberatis » (Delisle (éd.) 1873, 222). [gh]. Ce manuscrit est perdu mais on trouve également raconté cet événement dans les *Annales* du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 211, f. 75v) sous la date de 1105 : « 1105 : [...] Hoc etiam anno Rotgerius Cadomensis, abbas hujus loci, fecit capi de monachis nostris a rege Anglorum et distribui per abbatias Normanniae. Qua re indignatione non modica commoti sunt caeteri monachi, regem adierunt eique desolatione et expoliationem extirpationemque sui loci viva ratione ostenderunt. Quo audito, rex mandavit abbati ut ad

R7<sup>[gl]</sup> ; R8<sup>[gk]</sup> ; Θ1<sup>[gl]</sup>.

entre les mains de ce prince le baston<sup>CY</sup> pastoral que de sa seule autorité il luy avoit donné et se demit de son abbaye. Alors le roy acceptant cette demission l'envoya en Angleterre estre abbé de Cerneliense<sup>[gl]</sup>, où il mourut l'an 1112, le 18<sup>e</sup> d'octobre, et y fut enterré, ayant gouverné 22 ans l'abbaye du Mont Saint-Michel.

Non obstant les discordes qui estoient en cette abbaye entre l'abbé et les moines, l'archange saint Michel ne laissa pas d'estre toujours en assistance à icelle, ce qui apparut l'an 1102, le 16<sup>e</sup> octobre, lors qu'on le vit en forme d'une grande colonne brillante passer et repasser<sup>CZ</sup> au travers de cette eglise<sup>[gm]</sup>.

AA f. 76<sup>[gn]</sup>.

Plusieurs firent aussy de belles legations à icelle abbaye<sup>DA</sup>. Robert 2<sup>eDB</sup>, fils du Conquerant, estant reconnu duc des Normands après la mort de son pere, il donna le marché du bourg d'Ardevon et une place dans la ville de Rouen pour y bastir une maison, et en eust bien donné davantage s'il ne fust pas si tost mort par la cruauté de son frere Henry, roy d'Angleterre, qui luy fit crever les yeux, et rendit l'esprit l'an 1134. Il confirma aussy tous les biens du monastere<sup>[go]</sup>.

Le patronnage de la cure de Nostre-Dame d'Escay, évesché de Bayeux<sup>DC</sup>, fut donnée au monastere par un chevalier nommé Robert, fils de Hamon<sup>[gp]</sup>, et Theodoric et Gaultier, surnommez<sup>DD</sup> œil de chien, donnerent le prioré de Gohery au diocese de Chartres<sup>[gq]</sup>. Item une noble dame, appellé Hildegarde, donna le patronnage de la cure de la Chapelle-Hamelin, diocese d'Avranches<sup>[gr]</sup>. <sup>[F. 77R]</sup> Il ne laissoit pas pour<sup>DE</sup> ces grabuges

---

CY « baston » ajouté dans l'interligne. | CZ « de » biffé après « repasser ». | DA « Guillaume le Roux » biffé après « abbaye ». | DB « 2<sup>e</sup> » ajouté dans l'interligne. | DC « évesché de Bayeux » ajouté dans l'interligne. | DD « Nil » biffé après « surnommez ». | DE « r » ajouté dans l'interligne.

se apud Cadomm veniret, monachisque præcipiens ut cum eo redirent. Ierunt utrique. Quibus coram rege positus, sciens abbas se reum in omnibus existere, cum monachis contendere noluit ; verum propria sponte nulloque cogente regi baculum pastorem reddidit ac demisit. [...] » (Delisle (éd.) 1873, 224). [gi]. La nomination de Roger I<sup>er</sup> comme abbé de Cerne par Henri I<sup>er</sup> est précisée dans le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 179r) : « Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> VI<sup>o</sup> iste Rogerius dimisit monasterium beati Michaelis et factus fuit abbas Cerneliensis in Anglia a<b> Henrico, duce Normannorum et rege Anglorum ». [gj]. **Avranches BM, 215, f. 170v** (Obituaire) : « XV kl [nouembris] obiit Rogerius abbas hujus loci ». [gk]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 157** (Martyrologe) : « XV KL nov(embris) [...] Obierunt Rogerius abbas hujus loci. » ; **Avranches BM, 214, uc 3, p. 197** : « Rogerius XV kl nouembris. » ; **Avranches BM, 214, uc 4, p. 74** : « Rogerius XV kl nouembris. ». [gl]. Manuscrit perdu. [gm]. L'événement est mentionné dans les *Annales* (Avranches BM, 211, f. 75v : « 1102. Paschalis papa. Hoc anno visus est a nonnullis prope ac procul positus sanctus Michael archangelus, prout credimus, in figura columnæ rutilantis, nocte scilicet ultimæ suæ festivitatis, penetrasse basilicam hujus montis » (Delisle (éd.) 1873, 224), mais

aussi dans le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 179r) : « Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> II<sup>o</sup> visus est a nonnullis prope ac procul positus sanctus Michael, prout credimus, in figura colonne ignee, nocte scilicet sue ultime festivitatis penetrasse basilicam istius Montis. ». Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 11 § 9). [gn]. **Avranches BM, 210, ff. 80v-81r** : « *De feria mercato de Ardevum et de de domo Rothomanus* » Keats-Rohan (éd.) 2006, 147-148, n<sup>o</sup> 69. L'acte original est aujourd'hui conservé dans Paris BNF, NAL 1674, n<sup>o</sup> 2. Il a été édité et analysé par Léopold Delisle (Delisle (éd.) 1886, 177-184). [go]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 11 § 2). [gp]. La donation est datée 1086 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 11 § 3) ; la source donnée est le Livre blanc, cartulaire aujourd'hui perdu. L'original est perdu mais on en trouve une copie montoise dans le Cartulaire : Avranches BM, 210, f. 79v (Keats-Rohan (éd.) 2006, 145-146, n<sup>o</sup> 67). On en garde aussi deux copies plus récentes dans Paris BNF, Latin 5430A, p. 252 et Paris BNF, NAL 1024, p. 119. [gq]. La donation est datée 1093 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 11 § 5). L'acte est copié dans le Cartulaire (Avranches BM, 210, ff. 56r-58v) : « Carta de Gohere » Keats-Rohan (éd.) 2006, 116-117, n<sup>o</sup> 34 [gr]. La donation est datée de 1093 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 11 § 6) ; la source donnée est

d'y avoir d'habiles gens dans le monastere où qui parait l'an 1100<sup>DF</sup> qu'on tira d'iceluy Hugues<sup>32</sup>, moine profex de ce lieu, pour estre abbé de Saint-Sauveur, au diocèse de Constances<sup>[gs]</sup>.

L'an 1091, Henry, fils de Guillaume le Conquerant (qui du depuis fut roy<sup>DG</sup> d'Angleterre, après son frere Guillaume, surnommé le Roux<sup>DH</sup>) se<sup>DI</sup> refugia en ce Mont, estant persecuté de ses deux freres, sçavoir dudit Guillaume et de Robert<sup>DJ</sup>; se voyant delassé de tous, creut<sup>DK</sup> trouver assistance dans ce monastere dedié à saint Michel, ce qu'il esprouva, estant assiéé en ce lieu par ses susdits freres, mourant de soif, ny ayant point d'eau douce, Robert luy envoya de l'eau et une piece de vin, et ayant capitulé avec eux, il sortit sain et sauve et passa en Bretagne pour estre plus asseuré. Il attribua cette faveur de sa liberation au saint archange<sup>[gu]</sup>.

Du Moulin *Histoire de Normandie*<sup>[gl]</sup>.

#### § 11<sup>E</sup> DE ROGER<sup>33</sup> 2<sup>E</sup> DU NOM, 11<sup>E</sup> ABBÉ REGULIER.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 210, ff. 36r-39v (Cartulaire<sup>[gl]</sup>) ; Avranches BM, 213, f. 179r-v (*De abbatibus*) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 49-50 (Martyrologe) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, uc 4, p. 74 ; Avranches BM, 215, f. 164v (Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947, ff. 51r-52v (*HG*<sup>[gw]</sup>, tr. 3, ch. 9<sup>[gs]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 52r-53v.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 211, f. 75v (*Annales*<sup>[gl]</sup>) ; Avranches BM, 211, ff. 26r-31v ; Avranches BM, 212, ff. 6v-10r ; Avranches BM, 213, ff. 150r-153r (*De Scuto et Gladio*<sup>[gl]</sup>) ; Avranches BM, 213, f. 162r (Inventaire des reliques).

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [32r-33v], p. 47-50 (ch. 12) ; Paris BNF, Français 18950, f. [77r-v], p. 151-152 (ch. 16 § 11) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 430v.

---

DF « 1094 » biffé et remplacé par « 1100 » dans l'interligne. | DG « d'Angleterre » biffé après « roy ». | DH « Roy » biffé et remplacé par « Roux » dans l'interligne. | DI « fu » biffé après « se ». | DJ « &c » biffé après « Robert ». | DK « creut » biffé et remplacé par le même dans l'interligne.

le Livre blanc, cartulaire aujourd'hui perdu. L'acte est également copié dans le Cartulaire du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 210, ff. 70v-71r), où il est daté de 1114 ; voir aussi l'édition de la chartre par Katharine Keats-Rohan (Keats-Rohan (éd.) 2006, 133-134, n° 50). [gs]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 11 § 8). [gt]. DU MOULIN 1631, 159-160. [gu]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 11 § 4). [gv]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 93-97, n° 16. [gw]. Transcription presque mot à mot du début du texte de Jean Huynes par Thomas Le Roy, puis

l'auteur réécrit et enrichit les informations de son prédécesseur. Les sources indiquées par J. Huynes sont : « En RR f. 179 » ; « En AA f. 23 » ; « ψ f. 13 » ; « RR f. 179 » ; « ψ f. 11 » ; « RR f. 179 et ψ f. 13 » En R7 et R8 et Θ1 ». [gx]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 161-165. [gy]. « MCVI Rogerius XI abbas » [gz]. **Avranches BM, 211, ff. 26r-31v ; Avranches BM, 212, ff. 6v-10r ; Avranches BM, 213, ff. 150r-153r** : Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 348-363 (*De scuto et Gladio*, I-XII)

32. Dans la prosopographie des abbés bénédictins, Véronique Gazeau établit, d'après les *Regesta regum Anglo-Normannorum*, Bénigne comme abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte entre 1080 et 1113 (Gazeau 2007b, 314). Hugues, inscrit au Martyrologe du Mont Saint-Michel (Avranches BM, 214, p. 118), n'est élu abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte qu'après le 21 octobre 1147 jusqu'après le 1165 (Gazeau 2007b, 315). Il est témoin de l'élection de Robert de Torigni. 33. Sur Roger II, voir notamment Gazeau 2007b, 213-214.

RR f. 179<sup>[ha]</sup>.

L'an 1106, Roger 1<sup>er</sup> du nom s'estant deposé de cette abbaye, Roger, prieur claustral de l'abbaye de Saint-Pierre de Jumieges, homme fort droit et de grande religion, fut mis en sa place, qui sçavoit gouverner un monastere au spirituel et temporel parfaitement bien. Tout le temps qu'il vescu en cette charge, le monastere du Mont Saint-Michel fut<sup>DL</sup> riche à cause et de son soin et de la vigilance qu'il apportoit au mesnagement des biens d'iceluy, empeschant qu'on ne les envahist ; ce qu'il ne faisoit point poussé d'avarice mais pour seconder les intentions des fondateurs et les ordres de la sainte Eglise.

AA f. 32<sup>[hb]</sup>.

Il y avoit un cavallier nommé Thomas de Saint-Jean qui avoit un chasteau près des bois de Byvoye<sup>DM</sup> dependantz de ce monastere. Iceluy y osta presque tous les ditz bois et autres tortz et dommages qu'il faisoit aux domaines situez près de luy qui estoient de cette abbaye. L'abbé Roger faisoit faire des prieres publiquement en son eglise pour inciter nostre Seigneur à les deffendre de cet homme cruel, lequel l'ayant sceu s'en vint avec ses freres tout furibond, et plusieurs autres seigneurs avec luy, demander pourquoy on demandoit à Dieu vengeance contre luy : l'abbé et les moines luy repondirent qu'ils ne cesseroient jusques à ce qu'il n'eust reparé les tortz qu'il leur avoit faitz. Alors cet homme fut incontinent changé et se jettant aux pieds de l'abbé demanda pardon et promit de satisfaire à tout ce qu'il avoit gasté et lega au monastere de ses biens<sup>DN</sup>, de quoy fut passé acte d'accord, qui fut signé de part et d'autre, et Richard, successeur de Roger, le confirma et fut signé par Geoffroy, archevesque de Rouen, Jean, evesque de Lizieux, Richard, evesque de Bayeux, Turgis, evesque d'Avranches et par plusieurs autres. On reconnut par cette action combien les prieres de cet abbé Roger estoient agreables à Dieu qui par icelles changeoient si tost les cœurs les plus endurcis<sup>[hc]</sup>.

La mansse du Mont Saint-Michel avoit grand besoin pour lors d'un si excellent<sup>DO</sup> homme pour la gouverner, car il avoit fait de grandes pertes durant les guerres des trois fils de Guillaume le Conquerant, soit en la regularité ou es biens temporels, à quoy il remedia tellement, que de son temps ce dit monastere estoit en grand estime envers un chascun.

Il eut grand soin de faire reparer et entretenir les lieux reguliers, hormis cette partie <sup>[fr. 177v]</sup> de la nef qui estoit cheute dès le temps de son predesseur vers septentrion<sup>DP</sup>, à laquelle il ne toucha pas.

ψ f. 13<sup>[hd]</sup>.

Ce fut luy qui fit faire tous les bastimentz qu'on voit du costé du dit<sup>DQ</sup> septentrion où sont maintenant les cloistres et les dortoirs, où sont l'hostellerie, et les degrez

---

DL « fort » biffé après « fut ». | DM « Bivoye » biffé et remplacé par « Byvoye » dans l'interligne. | DN « et lega au monastere de ses biens » ajouté dans l'interligne. | DO « saint » biffé et remplacé par « excellent » dans l'interligne. | DP « vers septentrion » ajouté dans l'interligne. | DQ « dit » ajouté par autre dans l'interligne.

[ha]. **Avranches BM, 213, f. 179r** (*De abbatibus*) : « Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> VI<sup>o</sup> iste Rogerius dimisit monasterium beati Michaelis et factus fuit abbas Cerneliensis in Anglia a<b> Henrico, duce Normannorum et rege Anglorum. Eodem anno primo Rogerio successit secundus Rogerius, prior Gemmetiensis, vir religiosus

et sapiens et temporalibus bonis omni tempore regiminis sui habundans. ». [hb]. **Avranches BM, 210, ff. 36r-39v** (ancienne foliotation : XXXII) : « Notum sit tam presentibus » (Keats-Rohan (éd.) 2006, 93-97, n° 16). [hc]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 12 § 7). [hd]. Manuscrit perdu.

pour descendre des dortoirs ou refectoirs, et ce depuis les fondementz jusques au coupeau<sup>vi</sup>. On vira par après ce qui y a esté adjousté ou diminué par ses successeurs.

Il fit faire ces belles voutes qu'on voit es mesmes endroitz et que les murailles fussent fortes pour resister aux ventz qui donnent continuellement en ce Mont, comme aussy à tous les autres elementz sublunaires, tant qu'il se pouvoit faire<sup>[he]</sup>.

L'an 1112, le 25<sup>e</sup> apvril, Dieu permit pour essayer la vertu de ce bon sien serviteur, que le vendredy de la sepmaine de Pasques, lors que les religieux chantoient matines au chœur, le tonnerre tomba sur son monastere et<sup>DR</sup> reduisit en cendre tout ce qui estoit de matiere combustible soit en l'église et autres lieux reguliers de sorte que toutes les voutes, piliers, et murailles demeurent nues et à descouvert seulement. La ville n'en fut point endommagée, n'y un image de bois de la glorieuse Vierge estant dans une chapelle appellée jadis des trente cierges, laquelle estoit demeurée entiere comme aussy le voile de linge qui estoit dessus elle, quoy que le feu eust bruslé tout ce qui estoit combustible en ladite chappelle, ce qu'on estima estre grand miracle. Cet image se garde encore aujourd'huy avec grande veneration en l'église dudit monastere dans la chappelle de Nostre-Dame-sous-Terre. Ce qu'il porta<sup>DS</sup> fort patiemment et fit reparer du mieux qu'il peut, le tout ainsy qu'on presume, car on ne trouve point d'autre qui l'ait fait depuis<sup>DT</sup> <sup>[hg]</sup>.

ψ f. 11<sup>[hf]</sup>.

La mesme annee, Baldric<sup>34</sup>, archevesque de Dol, vint<sup>DU</sup> en pelerinage en ce monastere, et donna son tesmoignage sur le poignard et l'escusson<sup>35</sup> ditz de saint Michel qu'autres

---

DR « les » biffé après « et ». | DS « porta » biffé après le même. | DT « Ce qu'il porta fort patiemment et fit reparer du mieux qu'il peut, le tout ainsy qu'on presume, car on ne trouve point d'autre qui l'ait fait depuis » ajouté à la suite du texte. | DU « estoit venu » biffé et rem-

[he]. Voir ausis *Les Curieuses recherches* (ch. 12 § 6). [hf]. Ce manuscrit est perdu mais l'incendie et les réparations sont aussi décrites dans le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 179r-v) : « Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> XII<sup>o</sup> combusta fuit ecclesia sancti Michaelis igne fulmineo cum omnibus officinis monachorum, tamen monachis illesis, matutinos canentibus, et burgo illeso, quod est mirabile, quare est subtus monasterium. Iste fecit multa bona †navi† : sarta tecta tocus ecclesie preter navem, cujus omne latus aquilonale dudum ceciderat, et omnes officinas que combuste fuerant reparavit, et aream || f. 179 v claustrum, que prius erat lignea, lapideam fecit, et subtus ipsam, aulam et cameras nichilominus

lapideas, et in tercio ordine deorsum stabula equorum, fornicibus super fornices libratis mirabiliter, adaptavit » et dans les *Annales* (Avranches BM, 211, f. 75v) : « 1112. Hoc anno combusta est hæc ecclesia Sancti Michaelis igne fulmineo, cum omnibus officinis monachorum, monachis tamen gratia Dei nullam læsionem patientibus, VII kalendas Maii, feria VI ebdomadæ Paschæ, monachis matutinas canentibus. » (Delisle (éd.) 1873, 225). La préservation d'une statue dans la chapelle des trente cierges n'est pas relatée dans ces textes ; sans doute était-ce décrit dans le manuscrit aujourd'hui perdu « ψ ». [hg]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 12 § 5).

vi. **Coupeau** : en moyen français et montagne » (FEW s. v. *cuppa* (t. 2, p. mot coupole et c'est dans ce sens que nous en français moderne « sommet d'une 1555a)) ; l'étymon latin a aussi donné le comprenons le terme utilisé par l'auteur.

34. Sur Baudri de Bourgueil, voir les travaux d'Armelle Le Huërou. particulièrement l'article de Jean Laporte (Laporte 1967e, 397-410)

35. Sur l'écu et le bouclier de saint-Michel, voir plus



fois les Hibernois<sup>36</sup> avoient envoyé en ce Mont, et lesquels sont encore gardez en la thresorerie de ladite eglise, de quoy il a esté parle cy-devant amplement<sup>[hh]</sup>.

Cet abbé s'occupant toujours au gouvernement de son monastere avec zeile, un<sup>DV</sup> des officiers du roy<sup>DW</sup> d'Angleterre et duc de Normandie, Henry premier du nom, l'accusa davant le roy d'avoir envahy une terre qui luy appartenoit, quoy que<sup>DX</sup> la chose fust très faulce et que l'abbé se justifiast suffisamment de cet opprobre. Le roy neantmoins prit le party de son officier, et se faschant entre l'abbé, le relegua à Jumieges d'où il estoit venu, commandant qu'on luy donnast par chascun an, sa vie durant, 25 marcs d'argent de revenu de cette abbaye du Mont Saint-Michel. Pour donc satisfaire à la volonté du prince, il mit son baston pastoral sur le grand autel de l'église de ce monastere l'an 1123, le 16<sup>e</sup> d'octobre, jour dédié à l'archange saint Michel, se deposant par cette ceremonie, puis disant à Dieu à tous ses religieux qui en estoient grandement affligez<sup>DY</sup>. Après les avoir recommandé à nostre Seigneur, il s'en alla au dit Jumieges<sup>DZ</sup>, où il mourut l'année suivante, le 2<sup>e</sup> jour d'avril, à 5 heures du matin, après avoir gouverné 17 ans l'abbaye du Mont Saint-Michel.

RR f. 179<sup>[hi]</sup> ; ψ f. 13<sup>[hj]</sup>.

R7<sup>[hkl]</sup> ; R8<sup>[hl]</sup> ; Θ1<sup>[hml]</sup>.

#### § 12<sup>e</sup> DE RICHARD DE MERE<sup>37</sup> 1<sup>ER</sup> DU NOM 12<sup>e</sup> ABBÉ REGULIER.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 213, f. 179v (*De abbatibus*) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 11 (Martyrologe) ; Avranches BM, 214, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 ; Avranches BM, 215, f. 159r (Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947, f. 52v (*HG*<sup>[hnl]</sup>, tr. 3, ch. 10<sup>[hol]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 53v.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 211, f. 75v<sup>[hpl]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [34r-35r], p. 51-53 (ch. 13) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [77v-78r], p. 152-153 (ch. 16 § 12) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 430v.

placé par « vint » dans l'interligne. | DV « un » ajouté dans l'interligne. | DW « Henry » biffé après « roy ». | DX « que » ajouté dans l'interligne. | DY « Il se » biffé après « affligez ». | DZ « apres avoir esté » ajouté dans l'interligne après « Jumieges », puis biffé.

[hh]. L'écu et l'épée dits de saint Michel sont décrits par Thomas Le Roy dans le chapitre consacré aux reliques (ch. 11, n° 47). Ces reliques étaient déjà décrites dans l'Inventaire des reliques de 1396, conservé dans le manuscrit montois Avranches BM, 213, ff. 162r (voir l'édition de Jacques Dubois ; Dubois (éd.) 1967, 569-570, n° 28), et surtout dans le récit de Baudri de Dol, *De scuto et gladio*, conservé dans les manuscrits montois Avranches BM, 211, ff. 26r-31v ; Avranches BM, 212, ff. 6v-10r et Avranches BM, 213, ff. 150r-153r (voir l'édition récente de Pierre Bouet et Olivier Desbordes ; Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 348-363 (en ligne)). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 12 § 3). [hi]. **Avranches BM, 213, f. 179v** (*De abbatibus*) : « Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> XXIII<sup>o</sup>, posito itaque baculo pastoralis super altare beati Michaelis in festivitate ultima ejusdem loci, Gemmeticum remeavit, habens ex jussione regis XXV marchas argenti ex redditibus ecclesie sancti

Michaelis annuatim . In sequenti tamen anno mortuus est. Hoc fuit propter injuriam quandam quam passus fuerat a quodam suo homine : qui calumpniabatur quoddam feodum in camera abbatis quod abbas nolebat ei reddere. ». [hj]. Manuscrit perdu. [hk]. **Avranches BM, 215, f. 164v** (Obituaire) : « IIII n. [Aprilis] Obiit Rogerius abbas hujus loci ». [hl]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 49-50** (Martyrologe) : « IIII N Aprilis [...] Obiit Rogerius abbas hujus loci. » ; **Avranches BM, 214, uc 3, p. 197** : « Rogerius IIII Non aprilis » ; **Avranches BM, uc 4, p. 74** : « Rogerius IIII Non apr(ilis) » ; **Avranches BM, 214, uc 4, p. 130** (Obituaire). [hm]. Manuscrit perdu. [hn]. Sources indiquées par J. Huynes : « RR f. 179 et ψ f. 13 » ; « AA f. 63. RR f. 179 ». [ho]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 166. [hp]. « MCXXIII Ricardus abbas XII »

36. C'est-à-dire les Irlandais. 37. Sur Richard de Méré, voir notamment Gazeau 2007b, 214-215.

L'an 1123, Roger 2<sup>e</sup> du nom estant sorty de ce monastere, Richard, surnommé de Meré, moine profex du grand Cluny en Bourgogne, noble d'extraction, fut instalé en sa place, y ayant demeuré trois ans et demy, durant lesquels il ne fit gueres bien<sup>EA</sup>, <sup>||f. [78R]</sup> car comme il avoit obtenu cette dignité par la faveur du roy Henry et qu'il se sentoit estre issu d'illustre maison, c'est ce qui les faisoit vivre en grand seigneur. Et non contant des revenuz annuels de cette abbaye, il empruntoit de toutes parts pour entretenir son train et sa table, faisant bonne chere à ses amis, de quoy les moines tous scandalizez, ayant encore la memoire fraische des vertus de leur ancien abbé Roger 2<sup>e</sup> du nom, ils en<sup>EB</sup> firent leur complaints au roy et au reverend pere en Dieu, le bienheureux<sup>EC</sup> Mathieu, evesque d'Albe, cardinal et legat du Saint-Siege, qui avoit aussy esté moine de Cluny<sup>ED</sup>, lesquels l'ayant fait venir à Domfrontz pour rendre compte de ses actions, il fut deposé de sa charge et renvoyé à Saint-Pancrace Laquis<sup>38</sup>, prieuré deppendant dudit Cluny où il avoit receu l'habit monachal, où il deceda l'an 1131, le 12<sup>e</sup> janvier, et y fut enterré, ayant toujours<sup>EE</sup> porté la calité d'abbé du Mont Saint-Michel jusque à son deceds l'espace de 8 ans environ.

RR f. 179<sup>[hq]</sup>; ψ f. 13<sup>[hr]</sup>.R7<sup>[hs]</sup>; R8<sup>[ht]</sup>; Θ1<sup>[hu]</sup>.

Tost après l'establissement de cet abbé en ce lieu, Donoald<sup>39</sup>, moine profex de ce monastere, estant remply des saintes instructions du bon abbé Roger 2, fut esleu evesque de Saint-Malo<sup>[hv]</sup>. Guillaume<sup>40</sup>, aussy moyne de ceant, fut esleu abbé de Saint-Florent-de-Saumeur, et Goscelin<sup>41</sup>, abbé de Saint-Benoist-sur-Loyre, autrement Saint-Benoist de Fleury<sup>[hw]</sup>.

EA « et » biffé après « bien ». | EB « se plain » biffé et remplacé par « en » dans l'interligne. | EC « le bienheureux » ajouté dans l'interligne. | ED « le quel l'Eglise reconnaist pour bienheureux, » biffé après « Cluny ». | EE « toujours » ajouté dans l'interligne.

[hq]. **Avranches BM, 213, f. 179v** (*De abbatibus*): « Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> XXIII<sup>o</sup> Ricardus, monachus Cluniacensis et pene laicus, sed genere et moribus quantum ad seculum nobilis, factus fuit abbas Sancti Michaelis. Hujus tempore quidam monachus fecit coquinam monachorum lapideam, in qua est modo fabrica. Qua administratione utcumque dispensata per très annos et dimidium, consilio regis Henrici et Mathei, Albanensis episcopi, sedis apostolice legati, curam abbatie dimisit et ad Sanctum Pancratium, Laquis, ubi susceperat monachatum, remeavit. Itaque abbatia fuit in manu regis et absque abbate fere per triennium. Et rex fecit solvere per ministros suos es alienum

quod Ricardus de Mere mutuo acceperat, cujus summa fuit septingente libre cenom(anenses), absque usura, quam rex prohibuit reddi ». [hr]. Manuscrit perdu. [hs]. **Avranches BM, 215, f. 159r** (Obituaire): « II Idus Januarii [...] Obiit Ricardus abbas hujus loci ». [ht]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 11**: « II Idus Januarii [...] Obiit Ricardus abbas hujus loci »; **Avranches BM, 214, p. 197**: « Ricardus II Idus januarii »; **Avranches BM, 214, uc 4, p. 74**: « XII Ricardus II Idus januarii ». [hu]. Manuscrit perdu. [hv]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 13 § 2). [hw]. Sur Guillaume et Goscelin, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 12 § 3).

38. Lewes (prieuré Saint-Pancrace), Sussex, Angleterre. 39. Donoald est effectivement cité dans un manuscrit montois, le Martyrologe (Avranches BM, 214, uc 3, p. 123), sous la date du 14 des calendes de septembre, soit le 19 août: « XIII KL September [...] Obi[i]t Donoaldus episcopus Aletensis & monachus ». Les dates proposées par Thomas Le Roy dans la *Brève Histoire* (Liste des hommes illustres), nomination à l'évêché en 1123 et et décès en 1131, sont les mêmes que celles proposées par Jean Huynes, mais nous ne les avons retrouvées dans aucun manuscrit montois aujourd'hui disponible. Elles ne correspondent pas aux dates connues pour Donoald, évêque d'Alet dont l'épiscopat commencerait plutôt vers 1119/1120 (abbatit de Roger II) et se terminerait à sa mort en 1142. 40. Guillaume, fils de Rivallon, moine et abbé de Saint-Florent de Saumur, est cité dans le Martyrologe (Avranches BM, 214, uc 3, p. 79): « III KL IUNII [...] Obiit Guillelmus abbas S(an)c(t)i-Flor(iacensis) ». Or si Thomas Le Roy désigne ce même abbé de Saint-Florent de Saumure, il meurt le 30 mai 1118 (Laporte 1967b, 734) et n'a pu être élu pendant l'abbatit de Richard de Meré. 41. Sur les liens entre Gosselin, moine du Mont Saint-Michel et Gauzlin de Fleury, moine de

Sous le mesme Richard, après son depart toutefois, les sieurs de Tonnaire<sup>42</sup> et de Gorran donnerent au<sup>EF</sup> monastere les eglises de Lyvaré, de Saint-Berthevin et la chappelle de leur chasteau de<sup>EG</sup> Tonnaire avec toutes les dixmes, appartenances, et deppendances au diocese du Mans<sup>[hx]</sup>.

§ 13<sup>E</sup> DE BERNARD<sup>43</sup> 13<sup>E</sup> ABBÉ REGULIER.

**Sources du chapitre :** Avranches BM 159, f. 200v (*Chronique*<sup>[hy]</sup>) ; Avranches BM, 210, ff. 67r-68r (Cartulaire<sup>[hz]</sup>) ; Avranches BM, 210, f. 100v (Cartulaire<sup>[ia]</sup>) ; Avranches 213, f. 179v-180r (*De abbatibus*) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 67 (Martyrologe) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 ; Avranches BM, 215, f. 163v (Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947, ff. 52v-54r (*HG*<sup>[ib]</sup>, tr. 3, ch. 11<sup>[ic]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 53v-54v.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 211, ff. 43r-44r ; Avranches BM, 212, ff. 16r-17v ; Avranches BM, 213, ff. 148v-149v (*De miraculis*<sup>[id]</sup>) ; Avranches BM, 211, f. 75v-76r (*Annales*<sup>[ie]</sup>) ; Avranches BM, 213, f. 171v (*Annales 708-1154*<sup>[if]</sup>).

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [35r-38r], p. 53-59 (ch. 14) ; Paris BNF, Français 18950, f. [78r-v], p. 153-154 (ch. 16 § 13) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 430v.

AA f. 63<sup>[ig]</sup>.

Quoy que Richard de Meré eust esté ainsy renvoyé et qu'il fut deposé de sa dignité abbatiale, il ne laissa toutefois de porter la qualité d'abbé de ce Mont jusques à sa mort arrivée comme dit est l'an 1131, et cette abbaye<sup>EH</sup> demeura sans pasteur jusques à ce temps-là<sup>EI</sup>, le roy Henry ayant durant cette intervalle de temps mis quelques uns de ses officiers comme æconomes pour gouverner ce monastere au temporel et acquiter les grandes debtes faites par ledit Richard<sup>[ih]</sup>.

---

EF « le » biffé et remplacé par « au » dans l'interligne. | EG Deux tentatives de mots illisibles, commençant par la <T> biffés après « de ». | EH « abbaye » ajouté dans l'interligne. | EI « là » ajouté dans l'interligne.

[hx]. L'acte de donation de Raoul de Gorran est copié par Thomas Le Roy dans le chapitre consacré aux prieurés (ch. 4, 7, 8, 4). L'acte original a disparu en 1944 mais il avait été édité au XIX<sup>e</sup> siècle par Arthur Bertrand de Broussillon (Bertrand de Broussillon 1894, 33-34, n° 21). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 13 § 5) [hy]. Delisle (éd.) 1872, 251. [hz]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 128-130, n° 45. [ia]. Keats-Rohan (éd.) 2006, 171-172, n° 98. [ib]. Sources indiquées par J. Huynes : « ψ f. 13 » ; « En R7 et R8 et Θ1 » ; « En Z f. 21 et ψ f. 14 et RR f. 179 » ; « En AA f. 96 » ; « En RR f. 179 et ψ f. 14 » ; « En RR f. 179 et ψ f. 15 » ; « In lib. dora gallica impresso parisiensis 1557 anno » ; « Jean Bourdigué qui vivoit du temps de François I<sup>er</sup> roi de France en la première partie de son hist. d'Amien chap. 14 » ; « ψ f. 16 et en plusieurs autres » ; « En Z f. 22 et II10 f. 10 et R7 et R8 et Θ1 et II1 f. 200 ». [ic]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 167-170. [id]. **Avranches BM,**

**211, ff. 43r-44r ; Avranches BM, 212, ff. 16r-17v ; Avranches BM, 213, ff. 148v-149v** : (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 336-339 ; *De miraculis*, XI). [ie]. « MCXXXI Bernardus abbas. » (Delisle (éd.) 1873, 226) ; « MCXLIX Obiit Bernardus abbas montis et successor Gaufridus abbas montis. » (Delisle (éd.) 1873, 226). [if]. (Delisle (éd.) 1873, 334). [ig]. **Avranches BM, 210, ff. 67r-68r** (ancienne foliotation : LXIII) : « Carta de Sancto Bertuino » (Keats-Rohan (éd.) 2006, 128-130, n° 45). Dans cette charte datée de 1128, Richard de Méré est mentionné comme abbé du Mont Saint-Michel. [ih]. Dans le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 179v), il est en effet dit qu'Henri fait rembourser par ses agents les dettes contractées par Richard de Méré.

Saint-Benoît sur Loire, voir l'article de Denis Gremont (Gremont & Donnat 1967, 791-793). Gauzlin de Fleury, accède à l'abbatit en 1005, c'est à dire pendant l'abbatit de Mainard II. **42.** La Tannière, Mayenne, Saint-Berthevin-la-Tannière. **43.** Sur Bernard, voir notamment Gazeau 2007b, 216-218.

Incontinent après sa mort, le 5<sup>e</sup> jour de febvrier, en suivant, le roy Henry estant à Rouen, il donna cette abbaye à Bernard, moine profex de l'abbaye du Bec et prieur de Cremont<sup>44</sup>, ainsy qu'il avoit fait aux deux precedant, et qu'avoit fait son pere Guillaume le Conquerant à Radulphe de Beaumont, et à Roger premier du nom, non obstant le droit qu'avoient les religieux d'eslire leur abbé.

Z f. 21<sup>[ii]</sup> ; ψ f. 14<sup>[ij]</sup> ; RR f. 179<sup>[ik]</sup>.

Ce Bernard, qualifié dans les manuscriptz de ce monastere Vir sapientissimus, disertissimus, et nimiae eloquentiae, gouverna fort prudemment ce monastere, ayant grand soin que la regularité y fut gardée. Il s'entretint toujours en bon point. Il fit reedifier la nef qui estoit cheute du costé de septemtrion dès l'an 1103, fit bastir une belle haute et forte tour dessus les quatre gros<sup>EJ</sup> pillers du chœur pour mettre les cloches, et fit richement enchasser le chef du glorieux evesque saint Aubert<sup>[io]</sup>.

AA f. 96<sup>[ii]</sup>.

RR f. 179<sup>[im]</sup> ; ψ f. 14<sup>[in]</sup>.

Ayant bien accomodé le monastere et mere abbaye, il travailla à ses membres et prieurés. Le premier fut à Tombelaine, près ce Mont Saint-Michel, où il fit bastir une belle eglise en l'honneur de la glorieuse vierge et de madame sainte Apoline, avec plusieurs bastimentz pour la demeure d'un prince et deux religieux, que les abbez estantz reguliers y envoyeoient ordinairement demeurer leur fournissant de cette abbaye toutes leur necessitez, ce lieu estant propre pour se recue<sup>EK</sup>illir, et faire ses

RR f. 179<sup>[ip]</sup> ; ψ f. 15<sup>[iq]</sup>.

EJ « gros » ajouté dans l'interligne. | EK « e » ajouté dans l'interligne.

[ii]. Manuscrit perdu. [ij]. Manuscrit perdu. [ik]. **Avranches BM, 213, ff. 179v-180r** (*De abbatibus*): « Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> XXXI<sup>o</sup>, Rothomagi, in festivitate sancte Agathe, rex Henricus dedit abbaciam Montis Bernardo, priori de Cremon, monacho Beccensi, sicut duobus fecerat. ». [il]. **Avranches BM, 210, f. 100v** (ancienne foliotation : XCVI) : « De ecclesia de Husnis » (Keats-Rohan (éd.) 2006, 171-172, n<sup>o</sup> 98). Il y est écrit : « Bernardus abbas vir sapientissimus ac divertissimus et nimie eloquentie ». [im]. **Avranches BM, 213, f. 179r-v** : « Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> III<sup>o</sup> ciborium tocuis navis ecclesie Sancti Michaelis, quod iste Rogerius edificaverat, in sabbato Pasche corruit, a monachis more solito matutinis peractis ; in cujus ruina portio quedam dormitorii monachorum non minima destru<c>ta ac subversa est cum omnibus thoris et pannis, monachis in eisdem requiescentibus gratia Dei et patrocinio sancti Michaelis sine lesione liberatis. [...] Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> XXXI<sup>o</sup> [...] Hic multa bona in isto monasterio operatus est in reparatione ordinis, in reedificatione navis ecclesie et turris super chororum compositione et tocuis ecclesie tam in vitreis quam in littura cementi inter quadros lapides facta decenti illuminatione. Fecit et vas optimum ex auro et argento, in quo posuit caput sancti Auberti. ». [in]. Manuscrit perdu. [io]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 14 § 4). [ip]. **Avranches BM, 213,**

**ff. 179v-180r** (*De abbatibus*) : Fecit et duo mediocria signa optima, imitatus Radulphum abbatem, qui fecit signum quod Roll(onem) vocant ad Britones arcendos de finibus Normannie. Plures etiam malas consuetudines ad laicos pertinentes de ecclesia || [f. 180] beati Michaelis eliminavit, domosque ad opus monachorum apud Tumbam Helene et Briun edificavit. In Anglia, apud Sanctum Michaellem de Cornubia, ecclesiam et officinas monachorum composuit et conventum sub priore XIII monachorum ibi perpetuo futurorum providit, hac conditione interposita, ut prior Cornubie annuatim vel per se vel per legatum suum visitaret abbatiam Montis in Normannia afferendo abbati suo XVI marchas argenti. In terris ecclesie revocandis que ab antecessoribus suis negle<c>te vel dissipate erant laborando profuit, et magis proficeret si rex Henricus diu in vita presenti superstes foret. Huic Bernardo adhuc nondum sepulto prepropera electione successit Gauffridus, ejusdem ecclesie monachus, scilicet anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> XL<sup>o</sup> IX<sup>o</sup>. Hic sequenti anno mortuus est, in maxima calamitate relinquens ecclesiam ere alieno causa ipsius pacis erga comitem. Hic sepultus est in porticu ecclesie. [iq]. Manuscrit perdu.

44. Ce lieu, repris du *De abbatibus*, n'est pas le nom d'un monastère. Selon Jean Laporte (Laporte 1967c, 274), il faut lire « Crenne », où était situé le prieuré de Saint-Martin-du-Bosc (départ. Seine-Maritime, cant. Eu, com. Incheville) ; voir aussi Gazeau 2007b, 216, n. 201.

exercices spirituels<sup>EL</sup> [ir], ff. [78v] Le 2<sup>e</sup> fut le prioré de Brion près le bourg de Genest, distant de ce Mont Saint-Michel de cinq quartz de lieues. Il y fit faire plusieurs beaux bastimentz pour s'y retirer parfois avec quelques uns de ses religieux pour prier et mediter et aussy pour se recreer ; ce prieuré est à present uny à l'abbaye<sup>EM</sup> et s'appelle le manoir de Goron<sup>[is]</sup>.

La 3<sup>e</sup> fut le prioré de Saint-Michel<sup>45</sup> en Angleterre près la ville de Cornuaille. Il y fit bastir une eglise et des lieux reguliers necessaires pour loger douse religieux et un prieur, leur donnant pour leur vivre et entretien tous les biens que le Mont Saint-Michel avoit en Angleterre à condition qu'il seroit toujours deppendant de cette abbaye et que le prieur<sup>EN</sup>, viendroit chascun an en ce Mont le jour de Saint-Aubert, 18<sup>e</sup> juin, ou le jour de Saint-Michel en septembre s'il n'avoit peu pour la difficulté de passer la mer au jour de Saint-Aubert, et apporteroit aussy chascun an seise marcs d'argent pour estre employez aux utilitez de cette abbaye. Ce Mont Saint-Michel a jouy long temps de ses droictz et de plusieurs autres que les roys d'Angleterre donnerent depuis ce temps-là. Maintenance le tout est perdu à cause de l'heresie<sup>[it]</sup>.

Item<sup>EO</sup> le patronage de l'église de Nostre-Dame<sup>EP</sup> d'Evrecy<sup>EQ</sup>, diocese de Bayeux, fut donné au monastere par Osberne, chevalier, seigneur d'Evrecy, qui estoit venu en ce Mont en devotion, voyant la prudence de Bernard et la devotion de ses moines, fut beaucoup touché<sup>[iu]</sup>.

De son temps<sup>ER</sup>, un homme perclus de ses membres fut guarly miraculeusement après s'estre confessé en l'église de ce Mont<sup>[iv]</sup>.

Cet abbé avoit entierement la bienveillance du roy et<sup>ES</sup> duc Henry premier du nom<sup>ET</sup>, et par ce moyen il augmenta son monastere de beaucoup et le conserva<sup>EU</sup> contre tous ceux qui luy portoient envie. Mais dès aussy tost que le roy fut mort, il ne manqua

ψ f. 16<sup>[iw]</sup>.

---

EL « qui oster son abbé » biffé après « spirituels ». | EM « à l'abbaye » ajouté dans l'interligne. | EN « d'iceluy » ajouté dans l'interligne après « prieur », puis biffé. | EO « Item 44 » biffé et remplacé par « Item » dans l'interligne. | EP « d'Evrecy » biffé après « Dame ». | EQ « fut donné » biffé après « Evrecy ». | ER « en 1146 » biffé après « temps ». | ES « et » ajouté dans l'interligne. | ET « du nom » ajouté dans l'interligne. | EU « de tous » biffé après « conserva ».

[ir]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 14 § 5). [is]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 14 § 7). [it]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 14 § 8). [iu]. L'acte original d'Osberne est perdu ; une copie manuscrite subsiste (Paris BNF, Latin 10072, p. 33, n° 29). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch.

14 § 10 [9]). [iv]. Le miracle est copié dans les manuscrits montois Avranches BM, 211, ff. 43r-44r ; Avranches BM, 212, ff. 16r-17v ; Avranches BM, 213, ff. 148v-149v (Bouet & Desbordes (éd.) 2009, 336-339 ; *De miraculis*, XI). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 14 § 10 [11]). [iw]. Manuscrit perdu.

45. Sur le prieuré de Saint-Michael's Mount in Cornwall, voir l'article de P.L. Hull (Hull 1967, 703-724) et plus spécifiquement sur la fondation du prieuré par Bernard, p. 720-721 ; l'acte de fondation du prieuré est édité par Hull (Hull (éd.) 1967, 723-724).

point d'estre persecu<sup>EV</sup>té dehors et dedans iceluy<sup>EW</sup> [ix]. Et l'an 1138, au mois d'aougst, les habitans de la ville<sup>EX</sup> d'Avranches à l'occasion des troubles, venantz en ce Mont, par un furieux debordement, mirent le feu à la ville et au monastere reduisantz le tout en cendres, excepté l'église qui ne fut point endommagée de ce coup<sup>iy</sup>. Cette incendie affligea grandement le bon abbé, qui toutefois se conformant en divin vouloir, prit patiemment ce revers de fortune et comme il est à presumer, fit reparer les ruine le plustost qu'il peut, car il vescu après cela encore longuement, jusques à l'an 1149, le 8<sup>e</sup> may, à onse heures de la nuit qu'il deceda et fut enterré en ce Mont au bas de la nef<sup>EY</sup>, on ne sçait point à present l'endroit, après avoir esté 18 ans abbé du Mont Saint-Michel.

Z f. 22<sup>[iz]</sup> ; II10 f. 10<sup>[ia]</sup>.

R7<sup>[ib]</sup> ; R8<sup>[ic]</sup> ; Θ1<sup>[id]</sup> ; II1 f. 200<sup>[ie]</sup>.

#### § 14<sup>e</sup> DE GEOFFROY<sup>46</sup> 1<sup>ER</sup> DU NOM 14<sup>e</sup> ABBÉ REGULIER.

**Sources du chapitre** : Avranches BM, 214, uc 3, p. 7-8 (Martyrologe) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 ; Avranches BM, 215, f. 159r (Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947, f. 54r (HG<sup>[fi]</sup>, tr. 3, ch. 12<sup>[is]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 54v-55r.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 211, f. 76r (*Annales*<sup>[hi]</sup>) ; Avranches BM, 213, f. 18or (*De abbatibus*<sup>[ii]</sup>) ; .  
**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [38r-v], p. 59-60 (ch. 15) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [78v-79r], p. 154-155 (ch. 16 § 14) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 430v.

L'abbé Bernard estant decédé l'an 1149 et non encore ensevely, les religieux desireux d'avoir un abbé selon leur choix, et se maintenir en leur droit suivant la *Regle* de

---

EV « qu » biffé et remplacé par « cu » dans l'interligne. | EW « le monastere » biffé et remplacé par « iceluy » dans l'interligne. | EX « d'Avranches » biffé après « ville ». | EY « au bas de la nef » ajouté dans l'interligne.

[ix]. C'est aussi ce que relate Orderic Vital : « Eodem tempore, Britones, quorum caput ad nefas perpetrandum Gelduinus Dolensis erat, surrexerunt, et in terram S. Michahelis archangeli de Periculo Maris, et in finitimas possessiones irruerunt. Praedis multoties direptis, ingentia innocuis dampna intulerunt ; sed postquam innumera dispendia pagensibus illata sunt, ultione divina nefario capite contrito, defecerunt ». (Chibnall (éd.) 1978, 492). [iy]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 14 § 9 [10]). [iz]. Manuscrit perdu. [ja]. **Avranches BM, 211, f. 76r** (ancienne foliotation : 10) (*Annales*) : « 1137. [...] Siccitas magna fuit ita ut terra arderet » (Delisle (éd.) 1873, 226). Dans les *Annales du Mont Saint-Michel* l'origine de l'incendie, daté de 1137, est la sécheresse. En revanche, dans les *Annales 708-1154*, conservées dans le manuscrit Avranches BM, 213, f. 171v, on peut lire : « Anno M C XXXVIII, debacatione Abrincatensium furentium, combustum est castrum Montis, excepta ecclesia et officinis monachorum, mense Augusto. » (Delisle (éd.) 1873, 334). [jb]. **Avranches BM, 215, f. 163v** (Obituaire) : « VIII

idus [maii] michaelis archangelis. Obiit Bernardus abbas hujus loci ». [jc]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 67** (Martyrologe) : « VIII Idus Maii In Monte Gargano inuentio ecclesie Archangeli Michaelis [...] Obi[i]t Bernardus abbas hujus loci » ; **Avranches BM, 214, uc 3, p. 197** : « Bernardus VIII Idus Maii » ; **Avranches BM, 214, uc 4, p. 74** : « XIII Bernardus VIII Idus Maii ». [jd]. Manuscrit perdu. [je]. **Avranches BM, 159, f. 200v** (*Chronique*) : « Eodem anno [1149] post pascha obierat donnus Bernardus abbas montis sancti Michaelis monachus Beccensis qui multum intus & foris idem monasterium emendauit » (Delisle (éd.) 1872, 251). [jf]. Sources indiquées par J. Huynes : « En Z f. 22 et R7 et R8 et Θ1 et ψ f. 17 ». [jg]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 171. [jh]. Avranches BM, 211, f. 76r (*Annales*) : « MCXLIX Obiit Bernardus abbas montis et successor Gaufridus abbas montis. » [ji]. Avranches BM, 213, f. 18or (*De abbatibus*) : « Huic Bernardo adhuc nondum sepulto prepropera electione successit Gaufridus, ejusdem ecclesie monachus, scilicet anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> XL<sup>o</sup> IX<sup>o</sup>. Hic sequenti

46. Sur Geoffroy, voir notamment Gazeau 2007b, 218-219.

Saint-Benoist d'eslir leur abbé, esleurent Geffroy, religieux de ce Mont, lequel tost après fut beny à Saint-George de Bancerville<sup>47</sup> par Hugues, archevesque de Rouen. Ils firent cecy à la haste pour empescher Henry premier, roy d'Angleterre et duc de<sup>EZ</sup> Normandie, de leur en donner un autres, mais cela ne leur servit de gueres. Car Henry, pour les matter et affliger en punition, les contraignit de luy bailler une grande somme de deniers, qu'on fut contraint d'emprunter pour les satisfaire en bref. C'est pourquoy il fallut engager les biens dudit monastere.

Les religieux firent confirmer l'entrée de leur abbé par le pape Eugène 3<sup>e</sup> qui <sup>ll<sup>e</sup>. [798]</sup> leur en despescha bulle<sup>[jj]</sup> expresse l'an 1150<sup>FA</sup>, estant à Ferentin. Voicy les motz essentiels : *Eugenius et Gauffrido abbati et confirmo omnia bona, etc. Obeunte te nunc ejusdem loci abbate, vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi qualibet subreptionis affutia seu, violentia præponatur, nisi quem fratres comuni consensu vel fratrum pars senioris consilii secundum Dei timorem et sancti Benedicti regulam præviderint eligendum, etc..*

Ce qui n'amoindrit point<sup>FB</sup> l'indignité du prince envers les moines et<sup>FC</sup> n'empescha pas<sup>FD</sup> qu'il exigeast cette grande somme d'argent au plustost. L'abbé Geffroy à ces causes eut beaucoup de mescontentement dans cette charge, voyant cette surcharge<sup>FE</sup> arriver au monastere à son sujet ; partant la mort luy estoit desirable, qui en effet l'attaqua<sup>FF</sup> l'an susdit<sup>FG</sup> 1150 au mois de janvier. Son corps fut inhumé au bas de la nef de l'église de ce monastere proche de Bernard, son predecesseur, après l'avoir gouverné 1 an et 8 mois environ.

Z f. 22<sup>[jk]</sup> ; R7<sup>[jl]</sup> ; R8<sup>[jm]</sup> ; O1<sup>[jn]</sup> ;  
ψ f. 17<sup>[jo]</sup>.

---

EZ « Norm » biffé après « de ». | FA « soub la date du xviii des kalendes de janvier » biffé après « 1150 ». | FB « augmenta davantage » biffé et remplacé par « n'amoindrit point » dans l'interligne. | FC Un mot commençant par <p>, biffé après « et ». | FD « point » biffé et remplacé par « pas » dans l'interligne. | FE « ces troubles » biffé et remplacé par « cette surcharge » dans l'interligne. | FF Un mot illisible suivi de « la mesme année scavoir » sont biffés après « attaqua ». | FG « susdit » ajouté dans l'interligne.

anno mortuus est, in maxima calamitate relinquens ecclesiam ere alieno causa ipsius pacis erga comitem. Hic sepultus est in porticu ecclesie. » [jj]. L'acte original est perdu. L'édition de l'acte par Johannes Ramackers, antérieure à la disparition des Archives départementales de la Manche en 1944 (Ramackers (éd.) 1937, 135, n° 60), renvoie à la tradition suivante : « Vidimus von 1523 XI126 (aus dem Orig.) Saint-Lô Arch. dép. de la Manche, H 15 035bis [B] ; Kopie von 1744 im Ms. franç. 18949 p. 347 Paris Bibl. Nat. [C]. – Reg. J.-L. 9424. – Zit. Gallia christ. XI 518 zu 1149 ; Huynes, Hist. du Mont-Saint-Michel S. 217 zu 1149 ». Dans les *Regesta pontificum Romanorum* (Jaffé (éd.) 1888b, 69, n° 9424), l'acte y est

daté du 15 décembre 1150, à Ferentino. Thomas Le Roy transcrit également un extrait de la chartre dans *Les Curieuses recherches* (ch. 15 § 2). [jk]. Manuscrit perdu. [jl]. **Avranches BM, 215, f. 159r** (Obituaire) : « Januarius [...] II. nonnis Obit Gaufridus abbas huius loci ». [jm]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 7-8** (Martyrologe : « II non januarii [...] Obit Gaufridus abbas hujus loci » ; **Avranches BM, 214, uc 3, p. 197** : « Gaufridus III kl Januarii » ; **Avranches BM, 214, uc 4, p. 74** : « Gaufridus III kl Januarii ». [jn]. Manuscrit perdu. [jo]. Manuscrit perdu.

47. Saint-Georges de Boscherville (dép. Seine-Maritime, cant. Duclair, comm. Saint-Martin-de-Boscherville).

§ 15<sup>e</sup> DE ROBERT<sup>48</sup> 1<sup>er</sup> DU NOM, DIT ROBERT DE THORIGNY, OU, DU MONT, 15<sup>e</sup> ABBÉ REGULIER.

**Sources du chapitre** : Avranches BM 159, ff. 180v-216r (*Chronique*<sup>[jp]</sup>); Avranches BM 159, ff. 219v-227r (*Chronique*<sup>[jq]</sup>); Avranches BM, 210, f. 114r-v (Cartulaire<sup>[jr]</sup>); Avranches BM, 210, ff. 115v-116r (Cartulaire<sup>[js]</sup>); Avranches BM, 213, f. 180r-v (*De abbatibus*); Paris BNF, Français 18947, ff. 54r-56r<sup>[jt]</sup> (*HG*, tr. 3, ch. 13<sup>[ju]</sup>); Paris BNF, Français 18948, ff. 55r-57r.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 82, f. 1r-v<sup>[jv]</sup>; Avranches BM, 211, f. 76r (*Annales*<sup>[jw]</sup>); Avranches BM, 213, f. 172r (*Annales 708-1154*<sup>[jx]</sup>); Avranches BM, 214, uc 3, p. 91 (Martyrologe<sup>[jy]</sup>); Avranches BM, 214, uc 3, p. 197<sup>[jz]</sup>; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74<sup>[ka]</sup>; Avranches BM, 214, uc 4, p. 151; Avranches BM, 215, f. 165v (Nécrologe<sup>[kb]</sup>).

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [38v-45r], p. 60-73 (ch. 16); Paris BNF, Français 18950, ff. [79r-81r], p. 155-160 (ch. 16 § 15); Paris BNF, Latin 13818, f. 430v.

Les religieux, ayant enterré leur abbé Geffroy 1<sup>er</sup> de ce nom l'an 1150, environ un an et demy après, sçavoir l'an 1152, esleurent Richard de la Mouche<sup>49</sup>, profex de cette abbaye et cousin de Richard, evesque d'Avranches. Mais Henry second, estant duc de Normandie, ayant succédé à son pere Henry 1<sup>er</sup>, n'eut point agreable cette election et deffendit au dit abbé esleu de demeurer sur ses terres, puis envoya dans cette abbaye de ses officiers pour en gouverner le temporel comme par œconomat.

RR f. 180<sup>[kc]</sup>.

ψ f. 17<sup>[kd]</sup>.

[jp]. Delisle (éd.) 1872, 284-358. [jq]. Delisle (éd.) 1873, 13-73. [jr]. Coutant (éd.) 2009, 235-241. [js]. Coutant (éd.) 2009, 247-248. [jt]. Sources indiquées par J. Huynes : « ψ f. 17 » ; « II1 f. 204 et 205 » ; « ψ f. 18 » ; « II1 f. 180 » ; « AA f. 115 et f. 116 et f. 121 et LB f. 34 » ; « λ f. 135 » ; « AA f. 110 » ; « Z f. 23 » ; « II1 f. 225 » ; « La lettre est en bonne forme en ce monastere » ; « II1 f. 227 » ; « II1 f. 212 » ; « II1 f. 209 » ; « II1 f. 212 et RR f. 180 » ; « II1 f. 232 » ; « II1 f. 219 » ; « II1 f. 227 » ; « II1 f. 206 » ; « II1 f. 216 ». [ju]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 172-178. [jv]. Loewenfeld (éd.) 1885, 109-110, n° 206. [jw]. « 1154. [...] Robertus de Torigneio, monachus Becci, electus ab omni conventu Montis, factus est abbas ejusdem loci. » (Delisle (éd.) 1873, 227). [jx]. « Anno M C LIII, mense Maio, VI kalendas Junii, feria quinta infra octabas Penthecostes, electus est Robertus de Thorigneio, prior claustralis Becci, ad regimen ecclesie Sancti Michaelis, ab omni conventu. » (Delisle (éd.) 1873, 235). [jy]. « VIII KL julii [...] Obiit pie memoria Robertus abbas hujus loci » [jz]. « Robertus VIII KL julii » [ka]. « XV : Robertus VIII KL julii » [kb]. « VIII KL [Julii] Johannis baptiste. Ob(iit) Rob(er)t(us) de torigneio abb(as) h(u)j(us) loci ». [kc]. **Avranches BM, 213, f. 180r-v** (*De abbatibus*) : « Anno M° C° L° II°, mortuo Gauffrido abbate, ad instanciam Ricardi, Abrincensis episcopi, cognati sui, Ricardus de

Musca, monachus hujus loci, electus fuit abbas istius monasterii, et quia absque scientia et assensu principis facta fuerat illa electio, quas tribulationes, quas cruces inde monasterium beati Michaelis habuit ! Ex hoc patet quod Ricardus ille non solum de abbatia, sed etiam de tota terra ducis Henrici eliminatus est ; et omnis dispensatio monasterii per très laicos et duos clericos, qui sibi invicem in eam successerunt per duos annos et dimidium, facta est. Tandem monachi Montis cassaverunt predictam electionem et Robertum, cellararium Fiscannensem, cognomento Harditum, nec clericum nec laicum, suggestione Reinaldi de Sancto Walerico assensu ducis Henrici elegerunt. Unde Ricardus de Musca adiit papam Eugenium, cujus precepto Ricardus, Abrincensis episcopus, benedixit predictum Ricardum in abbatem in ecclesia Sancti Andree, cui benedictioni nullus monachorum Montis interfuit, excepto uno qui, relicto conventu, illum comitabatur. Tandem, missis monachis Romam pro utraque parte, uterque, scilicet Ricardus de Musca et Robertus Harditi, et etiam Ricardus, episcopus Abrincensis, eos subsecuti sunt. Et infra breve spacium peregre obierunt, scilicet anno M° C° L° II°. Istos duos in cathologo abbatum non || annuero, quia nec in ecclesia nec in refectorio nunquam abbatis officio usi fuerunt. Ipsi maximum detrimentum eidem ecclesie contulerunt. [kd]. Manuscrit perdu. [ke]. Un bref daté du 7 juillet 1152 est recensé dans les *Regesta pontificum Romanorum*

48. Sur l'abbatit de Robert de Torigni, voir Gazeau 2007b, 220-225. Gazeau 2007b, 219-220).

49. Sur l'abbatit de Richard de la Mouche, voir



Ce que voyant les religieux, voulant conserver leur droit d'élection, en ne desageant<sup>vii</sup> point à leur prince, cassèrent cette première élection, et esleurent Robert Hardy, religieux et cellerier de Fescan. Cependant Richard de la Mouche, ne voulant céder, obtint du pape<sup>50</sup> FH bulles confirmatives<sup>[ke]</sup> de son election<sup>FI</sup>, avec commandement à l'évesque d'Avranches de le benir, sous paine d'excommunication, ce qui fut fait dans l'église de Saint-André d'Avranches, les bulles estant signifiées au dit evesque<sup>51</sup>, son frere<sup>52</sup>.

Tout cecy estoit un beau commencement du procez si Dieu n'en eust disposé<sup>FI</sup> autrement, car les deux abbez competeurs allerent<sup>FK</sup> à Rome trouver le pape et Richard de la<sup>FL</sup> Mouche<sup>53</sup>, evesque d'Avranche y ala<sup>FM</sup> aussy et les religieux de ce Mont deputerent pareillement<sup>FN</sup> des confreres de leur communauté pour deffendre leurs raisons davant sa Sainteté<sup>54</sup>. Mais comme ils estoient en chemin sur la fin de la mesme,<sup>FO</sup> l'année 1152<sup>FP</sup>, les deux abbez esleuz moururent, et l'évesque mourut aussy, tellement que ces mortz ayantz mis le monastere du Mont Saint-Michel en paix, les religieux d'iceluy esleurent Robert de Thorigny, prieur claustral de l'abbaye du Bec, le 27<sup>e</sup> may l'an 1154, près de deux ans après le deceds des susditz<sup>FQ</sup>. Henry 2<sup>e</sup> confirma cette election le 22<sup>e</sup> juillet<sup>FR</sup> l'ayant agreable<sup>FS</sup>. Et Robert fut beny à Saint-Philbert de Montfort par Herbert, evesque d'Avranches, et Girard, evesque de Sées, en presence de Roger, abbé du Bec, Michel, abbé de Preaux et d'Hugues, abbé de Saint-Sauveur-le-Viconte au diocese de Constances.

II1 f. 204 et 205<sup>[kf]</sup>.

---

FH « du pape » ajouté dans l'interligne. | FI « d'icelle » biffé et remplacé par « de son election » dans l'interligne. | FJ « de » biffé après « disposé ». | FK « nt » biffé et remplacé par « rent » dans l'interligne. | FL « la » ajouté dans l'interligne. | FM « y ala » ajouté dans l'interligne. | FN « aussy » biffé et remplacé par « pareillement » dans l'interligne. | FO « la mesme, » ajouté dans l'interligne. | FP « sussdite » biffé après « 1152 ». | FQ « Ce Robert abbé s'appella aussy Robert du Mont à cause qu'il estoit en ce Mont » biffé après « susditz » ; le terme abbé est écrit dans l'interligne. | FR « suivant » biffé après « juillet ». | FS « l'ayant agreable » ajouté dans l'interligne.

(Jaffé (éd.) 1888b, n° 9525). Une copie de la bulle se trouve dans le manuscrit montois Avranches BM, 82, f. 1r-v. Lacte a été édité (Loewenfeld (éd.) 1885, 109-110, n° 206). [kf]. **Avranches BM 159, f. 205r-v** (*Chronique*) : « Mense Maio, VI kalendas Junii, feria V infra octavas Pentecostes, monasterium Beati Michaelis de Periculo maris, post tribulationem, quam per quinquennium

ferre jugem passum fuerat, Deo miserante, aliquantum respiravit, electo unanimiter ab omni conventu Roberto de Torinneio, priore claustrali Beccensis monasterii. Eodem mense, dux Henricus, rediens de Aquitania, Rothomagi, in die festivitatis sancti Johannis Baptistae, gratanter assensum præbuit prædictæ electioni, quam archiepiscopus Rothomagensis Hugo, vir summæ religionis et

vii. **Desageant** : en français classique « déplaire » mais est un peu surannée selon la forme désagréer signifie « ne pas agréer, Furetière (FEW, s. v. *gratus* (t. 4, p. 252a)).

50. Il s'agit d'Eugène III. 51. C'est-à-dire Richard de Subigny, évêque d'Avranches (1142-1153) et cousin de Richard de la Mouche. 52. Sur cette période d'« anarchie au Mont Saint-Michel », voir Dufief 1967, 100-101. 53. Selon le contexte, Thomas Le Roy veut plutôt désigner Richard de Subigny, l'évêque d'Avranches. 54. C'est plutôt Eugène III qui mande à l'abbé et l'évêque de venir ; voir Loewenfeld (éd.) 1885, 112-113, n° 210 et 211. Les bulles sont copiées dans Avranches BM, 82, f. 1r-v.

||f. [79v] L'abbaye du Mont Saint Michel avoit beaucoup souffert depuis cinq ans en ça, mais ayant pour chef ce Robert de Thorigny, qui fut appellé aussy Robert du Mont, à cause qu'il estoit abbé de ce Mont, elle commença à respirer, sous la conduite d'un tel personnage qu'on insera tout aussy tost dans le catalogue des abbez de ce Mont, après avoir biffé les noms de Richard de la Mouche et de Robert Hardy, à cause, disent les manuscrits, que jamais ils ne presiderent au chœur, au chapitre, n'y au refectoir.

ψ f. 18<sup>[kg]</sup>.

Cet abbé estoit issu d'illustres parens, son pere s'appelloit Teduin, et sa mere Agnes. Ils le mirent en l'abbaye du Bec en cette province de Normandie, dès ses jeunes ans et y receut l'habit de Saint-Benoist l'an 1128 ; il s'addonna grandement à l'estude des sciences tant divines qu'humaines, et on<sup>FT</sup> trouve qu'il composa cente quarante livres sur diverses matieres. Entr'autres il continua la *Chronique* de Sigibert de Giblou en Brabant, depuis l'an 1100 jusques à sa mort<sup>FU</sup>, qui arriva l'an 1186 et le livre s'appelle ordinairement le *Supplément* de Robert du Mont à Sigibert. Il y en a qui tiennent que Robert n'a commencé qu'en l'an 1113 auquel temps Sigibert mourut. Mais son *Supplément*, qui est<sup>FV</sup> encore en estre, fait parestre le contraire, et qu'il commence en l'an 1100, il se peut faire qu'il a fait sien ce que Sigibert avoit dit en ces 13 ans et y a adjousté ce qu'il sçavoit particulièrement touchant l'Angleterre et la Normandie.

Π1 f. 180<sup>[kh]</sup>.

Vous avez ledit supplement à Saint-Germain-des-Prez. Cecy en avoit esté tiré dans quelques memoires avant de le vous envoyer comme aussy ce qui est icy qui en est et après suivant Π1 cette marque.

Il<sup>FW</sup> ne se contentoit pas seulement de passer ainsy le temps à estudier, escrire et composer des livres, mais encore il prenoit très soigneusement garde à tout ce qui dependoit de la charge d'un vigilant pasteur qui doit continuellement veiller sur le troupeau<sup>FX</sup> qui a esté commis de Dieu. Et premierement, n'ayant trouvé que 40 religieux

λ f. 135<sup>[ki]</sup>.

---

FT « lit qu'il » biffé après « on ». | FU « dudit Sigibert » ajouté après « mort » dans l'interligne, puis biffé. | FV « est » ajouté dans l'interligne. | FW Un paragraphe « Il y en a qui disent aussy qu'il a vescu jusqu'à l'an 1110. » est biffé avant celui-ci. | FX « au » biffé après

industriæ, cum imperatrice matre ducis, antea ut præsentibus libentissime confirmaverant. Sequenti vero mense, in festivitate sanctæ Mariæ Magdalenæ, prædictus electus benedictus est in abbatem apud Sanctum Philibertum de Monte Forti a Herberto, episcopo Abrincatensi, et Girardo Sagiensi, præsentibus abbatibus Rogerio Beccensi, Michaelæ Pratellensi, Hugone de Sancto Salvatore Constantini. Mense Augusto, concordati sunt Ludovicus rex Francorum et Henricus dux Normannorum hoc modo. Rex reddidit ei duo castella, Vernun et Novum Mercatum ; et dux dedit ei duo milia marcarum argenti pro resarciendo dampno quod rex passus fuerat in capiendo, muniendo, tenendo easdem firmitates. Reinaldus de Castelliolo factus princeps Antiochiæ, ducta Constantia relicta Raimundi principis, quem Turci, eodem anno quo rex Francorum Ludovicus de Jerusalem rediit, occiderant, contra eosdem Turcos viriliter agens, tri castella illis abstulit, quæ fuerant Christianorum. Circa kalendas Octobris, Henricus dux Normannorum, sopita adversa valitudine, Deo miserante, qua periculose laboraverat, accitus a rege Francorum, cum exercitu perrexit in Wilcasinum, et pacificavit cum rege Goscelinum Crispinum. Inde rediens, obsedit Torinneum fere per XV dies, incipiens ibi tria castella. Reddito castello, et

pacificato Ricardo filio comitis, qui illud municipium tenuerat, audito veridico nuntio de morte Stephani regis Anglorum, locutus cum matre sua imperatrice, convocatisque fratribus suis, Gaufrido et Willermo, et episcopis et optimatibus Normanniæ, venit Barbefluyum, et ibi per unum mensem expectavit ventum oportanum ad transfetandum. Obierat enim VIII kalendas Novembris Stephanus, rex Anglorum ; cujus corpus tumulatum est in monasterio Fassehan, quod Matildis, uxor ejus, ædificaverat, ubi ipsa et filius ejus primogenitus Eustachius sepulti sunt. Interim pax summa erat in Anglia, timore et amore Henrici ducis, quem omnes venturum et regem futurum non dubitabant. » (Delisle (éd.) 1872, 284-288). [kg]. Ce manuscrit est perdu mais plusieurs témoignages subsistent de ce refus d'insérer Richard de la Mouche et Robert Hardy dans la liste des abbés. Le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 180v) transmet ainsi : « Istos duos in cathalogo abbatum non || annuero, quia nec in ecclesia nec in refectorio nunquam abbatis officio usi fuerunt. » ; ils sont également absents de la liste des abbés établie sous Robert de Torigni et conservée dans Paris BNF, Latin 6042, f. 1v. [kh]. **Avranches BM 159, f. 180v** (début de la *Chronique* de Robert de Torigni) : « Incipiunt Cronica Roberti ». [ki]. Manuscrit perdu.

conventuels en ce monastere, il en receu encore 20, et eut soin que ce nombre de 60 ne diminuast, afin, par ce moyen, de satisfaire aysement à la devotion des pelerins, et que le service divin y fust fait plus honorablement.

De plus, il eut soin que toute l'église, et tous les bastimentz du monastere fussent toujours en bon ordre, qu'il n'y manquast aucune chose es couvertures, vitres, murailles, voutes planchers, pavez et autres choses. Il fit rebastir les vieilles infirmeries tombées de son temps<sup>[kj]</sup>.

Il fit construire les bastimentz qui sont dessus et dessous la chappelle Saint-Estienne, du costé de midy, qui joint la chapelle de Nostre-Dame-sous-Terre. Item, les bastimentz qui sont dessus et dessous les infirmeries d'à present vers ledit costé de midy et ceux-là qui sont dessus et dessous le plomb du four au bout du pignon de l'église du costé d'occident avec la tour de l'horeloge qui s'y voit d'un costé<sup>[kk]</sup>, et de l'autre une semblable qui est tombée il y a ja long temps<sup>FY</sup>, dans un des estages de laquelle il avoit fait sa bibliotheque et mis quantité de bons volumes<sup>FZ</sup>, avec les 140 livres qu'il avoit composez. De tout quoy, il ne nous en<sup>GA</sup> reste aucun, sinon son *Supplement* et un autre petit<sup>GB</sup> livre<sup>[kl]</sup> tout en parchemin, estant un commentaire intitulé *Robertus de Monte de abbreviatione epistolarum apostoli secundum augustinum*, gardé<sup>GC</sup> encore à present dans la bibliotheque du monastere. La cause que le restant fut perdu, c'est que lors que cette tour tomba les moines estoient devenus si nonchalantz et si peu affectionnez aux lettres qu'ils ne daignerent jamais les sequestrer d'avec les pierres et le sable, de sorte que venant pleuvoir là-dessus en bref, ils furent tous corrompus.

Il fit faire plusieurs autres choses, tant en ce monastere qu'en ses deppendances, et le tout du bien du monastere selon qu'ont fait tous ses predecesseurs et successeurs.

Pour conserver les biens et les droictz de ce monastere, il fit plusieurs voyages en <sup>[F. 808]</sup> Normandie, Bretagne, le Maine et es autres provinces de la France.

AA f. 110<sup>[km]</sup>.

Pour le mesme sujet, il passa l'an 1157 en Angleterre, d'où retournant il fit dedier l'église de Nostre-Dame de Genest, nouvellement bastie<sup>[kn]</sup>.

Z f. 23<sup>[ko]</sup>.

Il y retournast derechef l'an 1175 où il fit confirmer par le roy Henry second, duc de Normandie, tous les biens et droitz de ce monastere, lesquels, par lettres patentes<sup>[kp]</sup>

« troupeau ». | FY « laque » biffé après « temps ». | FZ « livres » biffé et remplacé par « volumes » dans l'interligne. | GA « en » ajouté dans l'interligne. | GB « man » biffé après « petit ». | GC « à p » biffé après « gardé ».

[kj]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 16). [kk]. Sur les constructions réalisées pendant l'abbatiat de Robert de Torigni, Thomas Le Roy y consacre également un paragraphe dans *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 14). [kl]. Ce livre est aujourd'hui perdu. [km]. **Avranches BM, 210, f. 114r-v** (Cartulaire) : Coutant (éd.) 2009, 236-237, n° 22-26, les actes sont datés de 1157 et d'Angleterre (Yarcombe et Otterton). La consécration de l'église de Notre-Dame de Genêts en 1157, à la demande de Robert de Torigni,

par Herbert, évêque d'Avranches (1153-1161), est également mentionnée dans le cartulaire (Avranches BM, 210, f. 115r) ; voir Coutant (éd.) 2009, 244, n° 36 et Delisle (éd.) 1873, 252, n° 36. [kn]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 5) [ko]. Manuscrit perdu. [kp]. D'après Léopold Delisle les originaux sont perdus ; il en subsiste des copies dans Paris BNF, Latin 10072, f. 42 et 49 et Paris BNF, Français 18949, p. 453-455 (cf. Delisle (éd.) 1873, 58, n. 6).

expresses gardées es archives d'iceluy, ce roy duc le prit sous sa protection et sauvegarde<sup>[kq]</sup>.

Il estoit beaucoup aymé des souverains pontifes. Adrien 4<sup>e</sup>, l'an 1155, luy envoya une bulle<sup>[kr]</sup> par laquelle il prenoit les moines, les biens et tout le monastere en sa protection du Saint-Siege<sup>[ks]</sup>. Alexandre 3 luy permit de racheter les dixmes de son monastere, possédés par les sœculiers, par autre bulle de l'an 1169<sup>[kt]</sup>. Le mesme Alexandre 3, par autre bulle de l'an 1169<sup>GD [ku]</sup>, prit le monastere en sa protection, en son chef et en ses membres, avec confirmation de tous ses biens spirituels et temporels. Et le mesme Alexandre<sup>GE</sup> 3<sup>e</sup>, par autre bulle de l'an 1178<sup>[kv]</sup>, confirma derechef tous les biens dudit monastere les specifiant par le menu, avec amplification de graces, etc.

Il fit enchasser richement les deux costes de saint Agapit<sup>55</sup>, martyr<sup>GF</sup>, comme on les voit en la thresorerie de de<sup>GG</sup> ce monastere, comme aussy le chef de saint Innocent<sup>56</sup>, martyr, jaçoit que<sup>viii</sup> l'an 1474<sup>[kw]</sup>, il ayt esté derechef enchassé comme on le voit, il orna l'eglise de plusieurs beaux ornements et de riches vases d'or et d'argent qui ne se voient plus à present. Il fit pareillement enchasser richement le bras de saint

---

GD « de l'an 1169 » ajouté dans l'interligne. | GE « 4 » biffé après « Alexandre ». | GF « martyr » ajouté dans l'interligne. | GG Le doublon est présent sur le manuscrit et peut s'expliquer par le changement de ligne.

[kq]. Cet épisode est raconté dans la *Chronique* de Robert de Torigni (Avranches BM, 159, f. 225v) : « Robertus abbas Montis, scriptor horum temporum, pergens in Angliam, promeruit a domino rege cartam et sigillum omnium elemosinarum ecclesie Montis, qua data fuerant prædictæ ecclesie usque ad præsens tempus et dabuntur in futurum » (Delisle (éd.) 1873, 58); [kr]. Une bulle de confirmation générale d'Adrien IV est conservée dans Paris BNF, Latin 9215, n° 60 (Delisle (éd.) 1873, 262-263, n° III). Elle est datée du 13 février 1156. [ks]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 2). [kt]. Original perdu en 1944, autrefois conservé aux Archives départementales de la Manche et que Léopold Delisle a édité (Delisle (éd.) 1873, 306-307, n° XXXVI). Il date la bulle du 30 septembre 1173, 1174 ou 1176. En fin d'acte on lit en effet « Datum Anagnie, II kalendas Octobris », mais sans mention d'année. On ne sait pas pourquoi Thomas Le Roy a daté la bulle de 1169 ici ; il la date

de 1164 au ch. 8, 1 de ce texte et dans *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 15). [ku]. L'original est perdu. On peut lire une copie faite en 1744 dans Paris BNF, Français 18949, p. 359. Léopold Delisle a édité la charte d'après cette copie et la date du 9 novembre 1169 (Delisle (éd.) 1873, 291, n° XXVII). [kv]. Paris BNF, Latin 9215, n° 61 (Delisle (éd.) 1873, 313-321). Leopold Deslisle date la bulle d'Alexandre III du 27 janvier 1179. Voir aussi p. 313-314, n. 1 : « Original mutilé, ayant servi d'enveloppe à une gargousse, Bibl. nat. ms 9215, pièce cotée Mont-Saint-Michel n° 4. Vidimus de l'année 1523, Archives départementales de la Manche. Copie de dom Huynes, Bibl. nat. ms. français 18948, fol. 118 v°. Autre copie, ms. français, 18949, p. 331 ». Voir la transcription de cette bulle par Thomas Le Roy *supra* (ch. 8, 2). [kw]. L'auteur décrit dans ce texte, au chapitre consacré aux reliques (ch. 11), qu'Oudin Bouette fit enchasser le chef d'Innocent dans un vase d'argent doré.

viii. **Jaçoit que** : conjonction signifiant « bien que, encore que », usitée du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle (FEW, s. v. *jam* (t. 5, p. 25).

55. Sur les reliques de saint Agapit, voir Dubois 1967, 547-549, n° 14. 1967, 560-561, n° 19.

56. Sur les reliques de saint Innocent, voir Dubois

Laurent<sup>57</sup>, martyr<sup>[kx]</sup>. Item<sup>GH</sup> il fit faire<sup>GI</sup> le bras d'argent doré où sont les reliques de saint Agnes<sup>58</sup> et de sainte Agathe<sup>[ky]</sup>.

II<sup>[kz]</sup>.

L'an 1170, la ville du Mans ayant été brûlée, le prioré de Saint-Victeur situé aux faubourgs d'icelle, dépendant de ce monastère, fut aussi brûlé ; le bon abbé Robert le fit rebastir *a fundamentis* aussi beau ou plus qu'il n'estoit.

Il fit bastir en<sup>GJ</sup> la ville de Caen en cette province de Normandie un beau manoir<sup>GK</sup> et sur le portail d'icelui il fit mettre ces paroles qui s'y voient encore aujourd'hui : *Hoc manerium Robertus de Monte jussit fieri anno, etc.*<sup>GL</sup>. À présent cette maison a été aliénée et les pères jésuites la possèdent et leur sert de collège pour enseigner la jeunesse.

Tout est tiré des chartres<sup>[la]</sup>.

Par toutes ces belles actions, il n'acquies point seulement l'amitié de ses religieux, mais aussi des prélats, des rois, princes et seigneurs<sup>GM</sup>. L'an 1158, Foulques Paynel, chevalier, seigneur de Sartilly, et donna le patronage de l'église de Saint-Pair de Sartilly, au diocèse d'Avranches qui est une cour qui à présent vaut plus de 900 livres de rente. Item, les dixmes de Servon, de Lyot<sup>59</sup>, Ponts et autres.

---

GH « le bras d'argent » biffé après « Item ». | GI « mettre » biffé et remplacé par « faire » dans l'interligne. | GJ « en » biffé et remplacé par « en » dans l'interligne. | GK « collège » biffé et remplacé par « manoir » dans l'interligne. | GL « anno, etc. » ajouté dans l'interligne. | GM « C'est, » biffé après « seigneurs ».

[kx]. Sur les reliques de saint Agapit, saint Innocent et saint Laurent, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 17, 18 et 19) [ky]. Les informations de Thomas Le Roy sont tirées d'une part de la *Chronique* de Robert de Torigni (Avranches BM, 159, ff. 215v-216r : « Robertus, abbas Montis, in quodam brachio auro et argento optime parato jussit reponi reliquias sancti Laurentii, scilicet os brachii quod eschinum vocant, et alia quattuor minora ossa ejusdem martyris ; sicuti antea reposuerat in quadam cuppa, intus et extra deaurata, caput Innocentii, socii sancti Agapiti martyris, scilicet carnem cum costis quattuor, Suppo abbas Montis a monasterio Sancti Benigni Fructuariensis, ubi prius fuerat abbas, et prece et precio ad monasterium Sancti Michaelis adportavit. Est autem Fructuariense monasterium in Langobardia, in episcopatu Vercellensi. » (Delisle (éd.) 1872, 358). D'autre part, dans *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 38), Thomas Le Roy cite une inscription qu'il lit sur le deuxième reliquaire

mentionné, le bras d'argent doré : « Anno Dominicae incarnationis millesimo centesimo octogesimo quarto Robertus abbas hanc dextram fecit componi auro et argento, et lapidibus pretiosis in qua reposuit grande os de brachio sanctis Agnetis virginis et martiris, quod translatum fuit apud nos de capella regia [il faudrait lire Rogerii] regis Siciliae per manum Thomae Bruni qui fuerat cancellarius praedicti regis ». [kz]. **Avranches BM, 159, f. 220v** (*Chronique*) : « Urbs Cenomannensis flagravat incendio. Cella etiam Sancti Victorii combusta est, sed Deo adjuvante in melius restaurata. » (Delisle (éd.) 1873, 23). [la]. Les chartes sont disparues pour la plupart mais on en trouve des copies dans le Cartulaire (Avranches BM, 210, ff. 115v-116r). La deuxième partie du Cartulaire a été éditée par Coraline Coutant (Coutant (éd.) 2009, 247-248, n° 41). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 9).

57. Sur les reliques de saint Laurent, voir Dubois 1967, 561-562, n° 20. 58. Sur les reliques de sainte Agnes et sainte Agathe, voir Dubois 1967, 562-563, n° 21. 59. Le Luot (départ. Manche, cant. Bréhal).

L'an susdit 1158, Hugues, archevesque de Dol, du consentement de son chapitre, donna l'église de Saint-Michel du Mont-Dol, qui<sup>GN</sup> est à present un prioré dependant de ce monastere<sup>[Ib]</sup>.

Le roy susdit Henry 2, estant venu visiter cette eglise l'an 1158, ayant entendu la messe au grand autel, alla à la priere de l'abbé Robert, disner au refectoir avec luy et ses religieux, puis après le disner monta en la chambre dudit abbé et luy donna le patronage des eglises de Pontorson par escrit – le monastere n'en jouissoit que<sup>GO</sup> de<sup>GP</sup> don verbal du feu roy, son pere<sup>[Ic]</sup>. L'evesque d'Avranches, confirma le dit don par lettres l'an 1160<sup>[Id]</sup>. Il obtint aussy la confirmation de la donation par un evesque de Rennes<sup>GQ</sup> 60 des eglises de Villamers et de Poilley, de<sup>GR</sup> Philippes, aussy<sup>GS</sup> evesque de Rennes, l'an 1181<sup>[Ie]</sup>. Item, il fit<sup>GT</sup> confirmer la donation<sup>[If]</sup> du prieuré de Roquillatz, dit Trevevert, situé en Bretagne par le duc Conam<sup>[Ih]</sup>. Bref, tous luy portoient affection. Jean de la Mouche, chevalier, seigneur de Menildray<sup>[Ih]</sup>, et Guillaume, chevalier, seigneur de Breville<sup>[Ii]</sup>, luy donnerent les patronages de leurs eglise du Menildray et de Breville, quoy qu'à present le monastere n'en soit en possession, ayant esté eschangées pour d'autres ou perdues par la negligence des successeurs de Robert.

Estienne<sup>GU</sup>, evesque de Rennes, lequel mourut l'an 1178, avoit tant d'affection pour Robert du Mont et<sup>GV</sup> faisoit tant d'estime de sa personne qu'il composa en son honneur <sup>[Ie]</sup> [80v] cinquante vers et les intitula<sup>GW</sup> *De Senectute*<sup>[Ik]</sup>. II1 f. 227<sup>[Ii]</sup>.

Pour retourner à nostre roy, duc, Henry 2<sup>e</sup>, Alienor, sa femme, ayant acouché à Domfront d'une fille l'an 1161<sup>61</sup>, il jetta incontinant les yeux sur Robert du Mont et II1 f. 212<sup>[Ii]</sup>.

---

GN Un <l> est biffé après « qui ». | GO « par » biffé après « que ». | GP « parole » biffé après « de ». | GQ « par un evesque de Rennes » ajouté dans l'interligne. | GR « par » biffé et remplacé par « de » dans l'interligne. | GS « aussy » ajouté dans l'interligne. | GT « aus-si » biffé après « fit ». | GU « le » biffé avant « Estienne ». | GV « ne » biffé après « et ». | GW « le » biffé après « intitula ».

[Ib]. Thomas Le Roy copie l'acte, signé de Guillaume de Saint-Pair au chapitre sur les dépendances de l'abbaye (HA, ch. 4, 7, 4). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 10) [Ic]. L'acte original est perdu mais Léopold Delisle en a fait l'édition avant sa disparition (Delisle (éd.) 1873, 265, n° V) ; Thomas Le Roy en donne une transcription *supra* (ch. 4, 7, 2, 2) ; voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 7). [Id]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 21). [Ie]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 20). [If]. La donation originale est perdue ; une copie antérieure à la rédaction de cette histoire subsiste dans Avranches BM, 210, f. 118r (Coutant (éd.) 2009, 257, n° 53). [Ig]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 27). [Ih]. Voir aussi *Les Curieuses recherches*

(ch. 16 § 35). [Ii]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 37). [Ij]. **Avranches BM 159, f. 227** (*Chronique*) : « 1178. [...] Obiit Stephanus, vir honestus et litteratus, episcopus Redonensis. Huic accidit quædam visio mirabilis, quam ipse episcopus cuidam monacho, familiari nostro, ante mortem suam manifestavit. Quædam enim persona ei apparens, levi sibilo hos versus ei dixit : Desine ludere temere, Nitere surgere prope De pulvere. Ipse enim multa ritmico carmine et prosa jocunde et ad plausus hominum scripserat ; et quia miserator hominum eum in proximo moriturum sciebat, monuit eum ut a talibus abstineret et poenitentiam ageret. » (Delisle (éd.) 1873, 73). [Ik]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 32). [Il]. **Avranches BM 159, f. 212r** (*Chronique*) : « Regina

60. Il s'agit de Philippe, évêque de 1178 à 1181. 61. Il s'agit d'Aliénor (1161-1214).

l'envoya prier de tenir cette jeune princesse, sa fille, sur les saints fonds de baptême avec Achart, evesque d'Avranches, peu auparavant abbé de Saint-Victor de Paris. Henry<sup>62</sup>, cardinal et legat du Saint-Siege, estoit celui qui baptisoit<sup>[lm]</sup>.

RR f. 180<sup>[ln]</sup> II1 f. 209<sup>[lo]</sup> II1 f. 212<sup>[lp]</sup>.

Ce monarque se fioit grandement audit abbé, d'où vint qu'il ne jugea point en ces quartiers de personnes plus capables de luy conserver le chasteau et ville de Pontorson, pour lors place frontiere et de grande importance pour ses estatz de Normandie, sinon Robert du Mont, auquel il en donna la charge et le gouvernement, après en avoir chassé le capitaine aquilin qui le gouvernoit<sup>GX</sup> l'an 1162 au mois de janvier<sup>[lq]</sup>.

II1 f. 232<sup>[lr]</sup>.

L'honneur qu'on luy portoit faisoit qu'on l'appelloit de toutes pars lors qu'il s'agissoit de quelque chose de consequence. L'an 1163, il fut commandé et alla Tours au concile qu'y tint Alexandre 3<sup>e</sup>, souverain pontife, contre Octavian, antipape<sup>[ls]</sup>.

---

GX « aux » biffé après « gouvernoit ».

Alienor apud Donnum Frontem filiam peperit, quam Henricus presbiter cardinalis et legatus Romanae ecclesiae baptizavit, et Achardus, episcopus Abrincensis, et Robertus, abbas Sancti Michaelis de periculo maris, cum aliis multis de fonte susceperunt; et vocata est Alienor de nomine matris suae » (Delisle (éd.) 1872, 334). [lm]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 11). [ln]. **Avranches BM, 213, f. 180r-v** (*De abbatibus*): « Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> L<sup>o</sup> IIII<sup>o</sup>, mense mayo, Vo k(a)l(endas) iunii, feria V infra oct(auas) Penthec(ostes), electus fuit Robertus de Torigneyo, prior claustralis Becci, ad regimen istius abbacie. Hic plurima bona ibi operatus est. Et fuit custos castelli de Ponte Ursonis. Obiit anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> LXXXVI<sup>o</sup>. ». [lo]. **Avranches BM, 159, f. 209r** (*Chronique*): « In festivitate sancti Michaelis venit Conanus comes Redonensis et sui Britannicum eo Abrincas, et reddidit regi urbem Nannetis cum toto comitatu Mediae, valente, ut fertur, LX millia solidorum Andegavensis monetae. Inde venit rex ad Montem Sancti Michaelis, et audissa missa ad majus altare, comedit in refectorio monachorum cum baronibus suis. Quod ut faceret, vix abbas Robertus multis precibus extorsit ab eo. Postea, in nova camera abbatis, concessit ecclesias Pontis Ursonis Sancto Michaeli et abbati et monachis ejusdem loci, praesente Roberto abbate, et Ranulfo priore, et Manerio monacho, et Gervasio clerico Thomae cancellarii, et Adam scriba Roberti abbatis. Ipsa die perrexit ad Pontem Ursonis, et divisit ibi ministris suis et ordinavit quomodo castrum illud reaedificaretur. Inde discedens cum manu armata perrexit ad recipiendum urbem Nannetis. Qua accepta et disposita ad libitum, paucis interpositis diebus, cum innumerabili exercitu tertia

feria obsedit castrum Toarci, et sexta feria ejusdem septimanæ cepit. Post aliquantulum temporis, perrexit obviam Ludovico regis Francorum, venienti gratia orationis ad Montem Sancti Michaelis de periculo maris. Quem, ex quo intravit in ducatum Normanniae, deduxit et suis impensis decentissime procuravit. » (Delisle (éd.) 1872, 312-313). [lp]. **Avranches BM, 159, f. 212r** (*Chronique*): « Eodem mense, remoto Aquilino de Furnis de castello Pontis Ursonis, quia Abrincatini conquerebantur de eo quod terras eorum nimiis exactionibus et injuriis gravaret, Henricus rex idem castrum ad tempus commendavit Roberto abbati de Monte » (Delisle (éd.) 1872, 335). [lq]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 12). [lr]. **Avranches BM, 159, f. 214r** (*Chronique*): « In octavis Pentecostes, Alexander papa tenuit concilium Turonis, in quo excommunicavit Octavianum cum aliis scismaticis et complicitibus suis. In illo concilio duo episcopi, quorum unus sacratus fuerat per manum Terrachonensis archiepiscopi, metropolitani sui alter per Toletanum archiepiscopum, totius Hispaniae primate, expulsi sunt de ecclesia Pampulonensi, ad cujus titulum ambo sacrati erant, et tercius subrogatus. Illis tamen duobus ordo episcopi mansit, et concessum est ut si vacantes ecclesiae eos vocarent, fierent earum praesules » (Delisle (éd.) 1872, 348). Voir aussi les *Annales* (Avranches BM, 211, f. 76r): « 1163. In octavis Pentecostes, Alexander papa tenuit concilium Turonis, cui nos interfuimus qui haec scripsimus. » (Delisle (éd.) 1873, 228).

62. Il s'agit d'Henri de Pise.

L'an 1069, il fut mandé à Rennes, et là, en l'église cathedrale de Saint-Pierre de ladite ville<sup>GY</sup>, il receut avec Estienne, evesque dudit lieu, et Aubert, evesque de Saint-Malo, les sermentz de fidelité que firent tous les seigneurs et barons de la Bretagne armorique, de reconnoistre Geffroy, fils d'Henry 2, roy d'Angleterre, pour leur duc. II1 f. 219<sup>[li]</sup>.

De plus, l'an 1177, il se trouva à l'élection qui se fit de Rolland, doyen de l'église cathedrale d'Avranches, pour estre evesque de Dol en Bretagne<sup>[lv]</sup>. II1 f. 227<sup>[li]</sup>.

Plusieurs prelatz, roi et seigneurs vinrent visiter le Mont Saint-Michel<sup>GZ</sup> par devotion<sup>HA</sup>, et ledit abbé. Hugues, archevesque de Rouen, après avoir levé le corps de saint Firmat à Mortagne, es feste de la Penthecoste, l'an 1156, avec les ceremonies accoutumées<sup>HB</sup>, assisté des evesques d'Evreux, de Coutances, et d'Avranches ensemble, de grand nombre de gens de remarque, tant ecclesiastiques que sœculiers, vint avec tout<sup>HC</sup> cette honorable<sup>HD</sup> compagnie en ce Mont, par devotion, et se pleut tant<sup>HE</sup> en ce lieu qu'il y demeura quatre jours entiers<sup>[lw]</sup>.

L'an 1158, Henry 2<sup>e</sup>, roy d'Angleterre et duc de Normandie, y vint comme dit est et y disna<sup>[lx]</sup>; l'an susdit 1158, Louys 7<sup>e</sup>, roy de France, dit le jeune, y vint avec grande

---

GY « de Rennes ou Chartre » biffé après « ville ». | GZ « et » biffé après « Michel ». | HA « et » biffé après « devotion ». | HB « & Il » biffé après « accoutumées ». | HC « vn train » biffé après « tout ». | HD « honorable » ajouté dans l'interligne. | HE « tant » ajouté dans l'interligne.

[Is]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 13). [It]. **Avranches BM, 159, f. 219v** (*Chronique*) : « Gaurifridus filius regis Anglorum mense Maio venit Redonis ; et Stephanus Redonensis et Autbertus Aletensis episcopi, et Robertus abbas de Monte Sancti Michaelis, et aliae religiosae personae, receperunt eum cum summa veneratione in ecclesia Sancti Petri. Ibi accepit hominia baronum Brittaniae » (Delisle (éd.) 1873, 13). [Iu]. **Avranches BM, 159, f. 227r** (*Chronique*) : « In festivitate sancti Martini, canonici Dolenses elegerunt in archiepiscopum Rollandum, decanum Abrincensem, virum religiosum et litteratum ; cui electioni interfuerunt Henricus Baiocensis et Richardus Abrincensis episcopi, et Robertus abbas de Monte, et multi viri religiosi » (Delisle (éd.) 1873, 72). [Iv]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 33). [Iw]. **Avranches BM, 159, f. 207r** (*Chronique*) : « In octavis Penthecostes Hugo Rothomagensis archiepiscopus et Rotrocus Ebrouensis et Richardus Constantiensis et Herbertus Abrincatensis episcopi apud Moretonium levaverunt corpus beati Firmati. Cum autem archiepiscopus exinde ad Montem Sancti Michaelis orationis et nos visitandi gratia venisset, et nos sua jocunda exhortatione et collocutione per quatuor dies exhilarasset, altare crucifixi fecit consecrari ab Herberto Abrincatensi episcopo sexta feria ; ipse vero, sequenti Sabbato, altare beatæ Mariæ in cripta aquilonali noviter reaedificatum consecravit. In quo altari reposuimus reliquias vestimentorum, ut

putamus, ipsius Dominæ Nostræ, quas in pixide plumbea in veteri ara ibidem reppereramus. » (Delisle (éd.) 1872, 298-299) ; voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 4). [Ix]. Thomas Le Roy répète ce qu'il a écrit quelques paragraphes plus tôt et qu'il tire de la *Chronique* de Robert de Torigni (Avranches BM, 159, f. 209r) : « In festivitate sancti Michaelis venit Conanus comes Redonensis et sui Britannicum eo Abrincas, et reddidit regi urbem Nannetis cum toto comitatu Mediæ, valente, ut fertur, LX millia solidorum Andegavensis monetae. Inde venit rex ad Montem Sancti Michaelis, et audissa missa ad majus altare, comedit in refectorio monachorum cum baronibus suis. Quod ut faceret, vix abbas Robertus multis precibus extorsit ab eo. Postea, in nova camera abbatis, concessit ecclesias Pontis Ursonis Sancto Michaeli et abbati et monachis ejusdem loci, præsenté Roberto abbate, et Ranulfo priore, et Manerio monacho, et Gervasio clerico Thomæ cancellarii, et Adam scriba Roberti abbatis. Ipsa die perrexit ad Pontem Ursonis, et divisit ibi ministris suis et ordinavit quomodo castrum illud reaedificaretur. Inde discedens cum manu armata perrexit ad recipiendum urbem Nannetis. Qua accepta et disposita ad libitum, paucis interpositis diebus, cum innumerabili exercitu tertia feria obsedit castrum Toarci, et sexta feria ejusdem septimanæ cepit. Post aliquantum temporis, perrexit obviam Ludovico regis Francorum, venienti gratia orationis ad Montem Sancti Michaelis de periculo maris. Quem, ex quo intravit in ducatum



compagnie de seigneurs ecclésiastiques et sœculiers, et Henry 2<sup>e</sup>, pour lors à Nantes, occupé à prendre possession de cette ville, ayant ouy dire que le roy venoit au Mont, il se diligenta et vint le recevoir sur les frontieres de Normandie et l'accompagna tant qu'il fust en ce dit lieu du Mont<sup>[ly]</sup>. Ledit Henry 2 vint encore en ce Mont pour la troisieme fois l'an 1166 pour comble du tesmoignage de l'affection qu'il portoit à ce saint lieu et à l'abbé Robert<sup>[lz]</sup>. L'an 1172, les abbés du grand Cluny en Bourgogne, Estienne, et de Saint-Michel de l'Excluse<sup>63</sup> es pays bas, Benoist, vinrent visiter ce Mont et firent grande amitié avec Robert et son monastere, unissant les leurs à iceluy<sup>[ma]</sup>. Plusieurs austres personnes de grande qualité y sont aussy venues, mais pour obvier à prolixité, il n'en sera point fait mention davantage, ny<sup>HF</sup> des autres faict admirable de ce bon abbé<sup>HG</sup>.

Seulement il sera remarqué en passant, qu'encore qu'il fust en de si grands emploitz comme on a veu, il n'oublioit point toutefois afin de<sup>HH</sup> faire avancer ses religieux en la vertu et de faitz il y avoit des saintz personnage sont sa direction<sup>HI</sup> et en fut tiré de dessous luy pour gouverner les autres. L'an 1158, Robert de Saint-Planchays, un de ses disciples, profex de ce Mont, fut élu abbé de Cerneliense, en Angleterre<sup>[mb]</sup>.

---

HF « comme » biffé et remplacé par « davantage, ny » dans l'interligne. | HG « Se » biffé après « abbé ». | HH « l'entretien » biffé après « de ». | HI « et q » biffé après « direction ».

Normanniæ, deduxit et suis impensis decentissime procuravit. » (Delisle (éd.) 1872, 312-313). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 7). [ly]. Ceci est raconté dans la *Chronique* de Robert de Torigni (Avranches BM, 159, f. 209r) : « In festivitate vero beati Clementis, die Dominica, venerunt uterque rex ad Montem beati archangeli, et cum magno tripudio tam clerici quam populi, itum est regi Francorum obviam. In ipsa autem processione, excepto conventu monachorum et clericorum et plebe innumera, fuerunt duo summi pontifices, unus archiepiscopus et alter episcopus, et quinque abbates. Audita missa, redierunt Abrincas, deducendo illum rege et innumeris regiis muneribus tam illum quam suos usque ad fines sui ducatus prosequente. » (Delisle (éd.) 1872, 314). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 8). [lz]. Voir la *Chronique* de Robert de Torigni (Avranches BM, 159, f. 216v : « Quia vero optimates Cenomannici comitatus et Britannicæ regionis, antequam rex transfretaret, minus obtemperaverant præceptis reginæ, et, ut dicitur, sacramento se obligaverant ut se communiter defenderent, si aliquis eorum gravaretur, rex ad libitum suum eos et castella eorum tractavit ; et congregatis exercitibus fere de omni potestate sua citra mare, castrum Felgeriarum obsedit, cepit, funditus delevit. Inde facto conubio de Gaufrido, filio suo, et Constancia, filia comitis Conani Britannicæ et de Richemont, comes Conanus concessit regi, quasi ad opus filii sui, totum ducatum Britannicæ, excepto comitatu de Gingamp, qui ei

accederat per avum suum comitem Stephanum. Rex vero accepit hominum fere ab omnibus baronibus Britannicæ apud Toas. Inde venit Redonis, et per civitatem illam, quæ caput est Britannicæ, totum illum ducatum saisivit. Et quia nunquam viderat Comborcht neque Dol, postquam in manus ejus venerant, illa in transitu vidit. Causa orationis ad Montem Sancti Michaelis veniens, apud Genecium illa nocte hospitatus est. » (Delisle (éd.) 1873, 361-362). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 23). [ma]. La visite des deux abbés est racontée dans la *Chronique* (Avranches BM, 159, f. 222r-v) : « Hujus conventus causa venerunt usque ad Montem ad nos honorabiles personæ multæ, inter quas fuerunt religiosissimi viri, dominus Stephanus Cluniacensis et dominus Benedictus Clusinus abbates ; et mutua vice cosietatem suam nobis et sibi nostram impendimus, sicut litteræ eorum, quæ a nobis habentur, et nostræ, quæ ab ipsis asportatæ sunt, testificantur. » (Delisle (éd.) 1873, 338-339). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 28). Léopold Delisle (Delisle (éd.) 1873, 294-295, n° XXX) a édité une des lettres d'après une copie d'Étienne Baluze (Paris BNF, Baluze, vol. 86, p. 343) : « Lettre de l'abbé Robert au sujet d'une association conclue entre les abbayes du Mont Saint-Michel et de Cluny, 1172 ». Étienne Baluze l'avait copiée d'après les archives de Cluny (Delisle 1873, 294, n. 1). [mb]. **Avranches BM, 159, f. 209r** (*Chronique*) : « Robertus de sancto Pancratio, monachus Sancti Michaelis de

63. Il s'agit de l'abbaye de Saint-Michel-de-la-Cluse.

On peut veoir beaucoup d'autres choses dans son *Supplement*, dignes d'estre remarquées soigneusement. L'an 1155<sup>HJ</sup>, cet abbé dit que le 19<sup>e</sup> avril devant soleil levé, il sentit et tous ceux ce Mont, un grand tremblement de terre qui ne fit point de dommage<sup>[me]</sup>. Et l'an 1165, il met que le foudre tomba sur ce rocher sans faire aucun mal<sup>[mf]</sup>.

II1 f. 206<sup>[mc]</sup> ; II1 f. 216<sup>[md]</sup>.

¶<sup>[81R]</sup> Après toutes ses belles actions, estant aagé, il deceda l'an 1186 le 24<sup>e</sup> juin contre le sentimentz de quelques uns qui disent qu'il vescu jusques à l'an 1210 ce qui n'est point veritable, les manuscriptz<sup>[mk]</sup> de ce Mont estantz plus croyables que tous ceux qui en peuvent parler. Il fut environ 32 ans abbé de ce Mont Saint-Michel.

AA f. 115<sup>[mg]</sup> et 116<sup>[mh]</sup> et f. 121<sup>[ml]</sup> ; LB f. 39<sup>[mj]</sup>.

#### § 16<sup>E</sup> DE MARTIN<sup>64</sup> 16<sup>E</sup> ABBÉ REGULIER.

**Sources du chapitre** : Avranches BM, 213, f. 180v (*De abbatibus*) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 31-32 (Martyrologe) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 ; Avranches BM, 215, f. 160v (Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947 f. 56r-v (*HG*<sup>[ml]</sup>, tr. 3, ch. 14<sup>[mm]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 57r-v.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 211, f. 76v (*Annales*<sup>[mn]</sup>).

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [45r-v], p. 73-74 (ch. 17) ; Paris BNF, Français 18950, f. [81r], p. 160 (ch. 16 § 16) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 430v.

---

HJ « il est » biffé après « 1155 ».

Monte, factus est abbas Cerneliensis » (Delisle (éd.) 1872, 314). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 6) [mc]. Avranches BM, 159, f. 206r (*Chronique*) : « Hoc anno frequenter terrae motus per totam Quadragesimam accidit in Burgundia et Langobardia. Octavo decimo kalendas Maii, feria quinta, etiam apud Montem Sancti Michaelis terrae motum sensimus ante solis ortum » (Delisle (éd.) 1872, 292). [md]. Avranches BM, 159, f. 216r (*Chronique*) : « Fulmen cecidit in ecclesia Sancti Michaelis, in turre et in aliis locis, et tamen Deo miserante nichil nocuit » (Delisle (éd.) 1872, 358). [me]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 3). [mf]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 16 § 22). [mg]. Avranches BM, 210, f. 119v (Coutant (éd.) 2009, 260-261) : Acte daté de 1186 ou Robert est cité comme abbé. [mh]. Avranches BM, 210, f. 120 (Coutant (éd.) 2009, 261-265) : les actes sont postérieurs à 1186 et Robert de Torigni n'y est pas cité. [mi]. Avranches BM, 210, f. 125 (Coutant (éd.) 2009, 281-282) : les deux premiers actes de ce

folio sont datés de 1184 et 1185 et mentionnent Robert, abbé du Mont Saint-Michel, tandis que le troisième est postérieur (1197-1220) et ne le cite plus. [mj]. Manuscrit non identifié. [mk]. Les manuscrits montois qui donnent la date de décès de Robert de Torigni sont Avranches BM, 211, f. 76r qui contient les *Annales*, « 1186. Obiit Robertus abbas ; rexit XXXII annis. Cui successit Martinus XVI, qui rexit tribus annis cum dimidio. » (Delisle (éd.) 1873, 229) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 91 (le Martyrologe) sous la date du 24 juin, et Avranches BM, 215, f. 165v (le nécrologe). [ml]. Sources indiquées par J. Huynes : « Z f. 24 et RR f. 180 et ψ f. 23 et R7 et R8 et Θ1 et λ f. 138 et II10 f. 10 et G f. 8 » ; « Z f. 24 et R7 et R8 et Θ1 et ψ f. 23 et λ f. 137 et Δ f. 48 ». [mm]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 178-180. [mn]. Delisle (éd.) 1873, 229.

64. Sur l'abbatit de Martin de Furmendi, voir Gazeau 2007b, 225-226.

Z f. 24<sup>[mo]</sup> ; RR f. 180<sup>[mp]</sup> ; ψ f. 239<sup>[mq]</sup> et autres<sup>[mr]</sup>.

L'abbé Robert de Thorigny estant decedé l'an 1186, comme dit est, environ<sup>HK</sup> treize mois après son deceds, les religieux de cette abbaye eleurent Martin, profex d'icelle, pour estre leur abbé, lequel gouverna honorablement ce monastere, ne dissipant aucune chose, ains<sup>HL</sup> estant for bon mesnager, il retira quelques biens appartenant à iceluy des mains de ceux qui s'en estoient emparéz depuis la mort de son predecesseur.

Z f. 29<sup>[ms]</sup> ; R7<sup>[mt]</sup> ; R8<sup>[mu]</sup> ; Θ1<sup>[mv]</sup>.

Il ne vescu point longtemps en cette charge, car l'an 1191, le 19<sup>e</sup> febvrier, il rendit son esprit à Dieu, et les religieux l'enterrent en l'église du monastere. Il y a quelques manuscriptz<sup>[mw]</sup> qui disent que ce fut l'an 1190, mais le cy-dessus est plus probable, après avoir esté l'abbé de ce lieu seulement 3 ans, 6 mois environ.

#### § 17<sup>e</sup> DE JOURDAIN<sup>65</sup> 17<sup>e</sup> ABBÉ REGULIER.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 212, f. 48v ; Avranches BM, 213, f. 180v (*De abbatibus*) ; Paris BNF, Français 18947 f. 56r-v (*HG*<sup>[mx]</sup>, tr. 3, ch. 14<sup>[my]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 57r-v.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 211, f. 76v (*Annales*<sup>[mz]</sup>) ; Avranches BM, 211, f. 76v (*Annales*<sup>[na]</sup>) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 116 (*Martyrologe*<sup>[nb]</sup>) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197<sup>[nc]</sup> ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74<sup>[nd]</sup> ; Avranches BM, 215, f. 167r (*Nécrologe*<sup>[ne]</sup>) ; D'ARGENTRÉ 1618, 267-268 (l. 4, ch. 79).

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [46r-47v], p. 75-78 (ch. 18) ; Paris BNF, Français 18950, f. [81r-v], p. 160-161 (ch. 16 § 17) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

λ f. 157<sup>[nf]</sup> ; Δ f. 48<sup>[ng]</sup>.

Martin estant decedé l'an 1191, pour la plus probable opinion, le 12<sup>e</sup> du mois du mars<sup>[nh]</sup> en suivant, les religieux procederent à nouvelle élection et donnerent la charge

---

HK « trese m » biffé après « environ ». | HL « mais » biffé et remplacé par « ains » dans l'interligne.

[mo]. Manuscrit perdu. [mp]. **Avranches BM, 213, f. 180v** (*De abbatibus*) : « Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> LXXXVII<sup>o</sup> electus fuit domnus Martinus abbas Montis Sancti Michaelis. Hic honorifice rexit, nulla dissipans sed antea dispersa recoligens. ». [mq]. Manuscrit perdu. [mr]. On lit dans les *Annales* (Avranches BM, 211, f. 76v) que Robert de Torigni meurt en 1186 : « 1186. Obiit Robertus abbas ; rexit XXXII annis. Cui successit Martinus XVI, qui rexit tribus annis cum dimidio » (Delisle (éd.) 1873, 229). En revanche, nous n'avons pas trouvé où l'auteur tire l'information des treize mois entre le décès et l'élection du successeur de Robert de Torigni, peut-être de « Z » ou de « ψ ». [ms]. Manuscrit perdu. [mt]. **Avranches BM, 215, f. 160v** (Obituaire) : « XI KL [Martii] Obierunt Guillelmus episcopus abrencensis martinus abbas hujus loci [...] ».. [mu]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 31-32** (*Martyrologe*) : « XI KL marcii [...] Obierunt Martinus abbas hujus loci [...] » ; **Avranches BM, 214, uc 3, p. 197** : « Martinus XI KL marcii » ; **Avranches BM, 214, uc 4, p. 74** : « XVI. Martinus XI KL marcii. ». [mv]. Manuscrit perdu [mw]. Il reste peu de sources donnant des renseignements sur l'abbatit de Martin.

Les *Annales* (Avranches BM, 211, f. 76v) ne précisent pas explicitement l'année de son décès. Elles relatent qu'il gouverna trois et demi et que Jourdain lui succède en 1191. [mx]. Sources indiquées par J. Huynes : « Z f. 24 et RR f. 180 et ψ f. 23 et R7 et R8 et Θ1 et λ f. 138 et II10 f. 10 et G f. 8 » ; « Z f. 24 et R7 et R8 et Θ1 et ψ f. 23 et λ f. 137 et Δ f. 48 ». [my]. Robillard de Beurepaire (éd.) 1872, 178-180. [mz]. MCXCI Jordanus XVII incipit » Delisle (éd.) 1873, 229. [na]. « MCCII Hoc anno obiit Jordanus abbas cui successit Radulfus de Insulis XVIII ». [nb]. « VIII Idus augustis [...] [O]bierunt Richardus comes tercius Normannorum [...] Jordanus abbas hujus loci ». [nc]. « Jordanus VIII Idus augusti ». [nd]. « XVII Jordanus VIII Idus augusti ». [ne]. « VIII Idus augustis Obierunt Ricardus III comes Normannorum Jordanus abbas hujus loci ». [nf]. Manuscrit perdu. [ng]. **Avranches BM, 212, f. 48v** : « En l'an mil C iiiii xx xi Jourdan abbe commença a gouerner cest monstier ce fut fait en son uiuant le celiez le dortoir et la cloture du refecteur et du cloistre[...] ». [nh]. Nous n'avons pas trouvé la source mentionnant la date du 12 mars, mais

65. Sur l'abbatit de Jourdain, voir Gazeau 2007b, 226-227.

d'abbé à l'un d'entr'eux nommé Jourdain, lequel estant installé en cette dignité, il y gouverna fort prudemment et eust eu toujours du consentement, si les Bretons, conduitz par Guy de Touars, leur duc, n'eussent mis le feu en ce Mont et bruslé la ville et le monastere. Il en a esté parlé cy-devant<sup>[ni]</sup>. Maintenant, il suffit de sçavoir icy que le roy de France, Philippes second, qui lors conquist cette province de Normandie sur Jean sans Terre, roy des Anglois, fut fort marry de cette incendie, et que pour reparer la faute dudit Guy de Touars, il envoya une grande somme de deniers à l'abbé Jourdain, qui, sous la fureur dudit roy Philippes, il fit recouvrir l'église et les bastimentz du monastere<sup>HM</sup> et du mieux qu'il peut<sup>HN</sup> remettre, lesquels il ne peut toutefois parachever avant de mourir<sup>66</sup>. Cette incendie arriva l'an 1203<sup>67</sup>.

Manuscriptz<sup>[ni]</sup> et d'Argentré, livre 4, chapitre 79<sup>[nk]</sup>.

De son temps, il fut fait plusieurs donations à son monastere, et quoy que Dieu<sup>HO</sup> incite interieurement<sup>HP</sup> en tous temps les personnes à faire de bonnes œuvres, toutefois quand il y<sup>HQ</sup> a quelque motif exterieur, l'on se porte plus promptement à icelluy, cela c'est toujours veu dans<sup>HR</sup> l'ordre<sup>HS</sup> tant que les abbez et religieux ont esté gens de bien, tout le monde leur a donné ; après qu'ils ont cessé de vivre selon leur regle, on leur a osté. Cela se voit en pratique<sup>HT</sup> en ce temps<sup>HU</sup>. La vertu de l'abbé Jourdain possible<sup>HV</sup> donc estoit cause de ces beaux legs qui se firent à son monastere de son temps.

L'an 1192, Gaudin d'Orleans donna le prioré de Hausfains situé en la paroisse de Bignollé, diocèse de Chartres. Incontinent, Regnault, evesque du dit<sup>HW</sup> Chartres, confirma ce don et ceda fort librement le droit de patronage qu'il eust pretendre en l'église dudit lieu<sup>[ni]</sup>.

Sous-tiré des chartres.

HM « du mieux » biffé après « monastere ». | HN « repara » biffé après « peut ». | HO « Dieu » ajouté dans l'interligne. | HP « interieurement » ajouté dans l'interligne. | HQ « y » ajouté dans l'interligne. | HR « l'église d » biffé après « dans ». | HS « tant » biffé après « ordre ». | HT « a oste ce qui leur » biffé et remplacé par « Cela se voit en pratique » dans l'interligne. | HU « et quand le royaume donne en l'autre » biffé après « temps ». | HV « estant » biffé après « possible ». | HW « dit » ajouté dans l'interligne.

c'est la date couramment admise, qu'on retrouve dans la *Gallia Christiana* (GC XI, 521). [ni]. En effet Thomas Le Roy relate l'événement au chapitre sur les accident du monastère (ch. 3) et dans celui consacré aux relations des rois de France avec le Mont Saint-Michel (ch. 7) [nj]. Les manuscrits montois relatant les événements de 1204 sont aujourd'hui perdus. [nk]. ARGENTRÉ 1618, 267-268 (l. 4, ch. 79 *Guerre en Normandie par les Bretons soubz Guy de Thouars, prises de plusieurs villes*) : . [nl]. À l'époque de Thomas Le Roy, l'acte de donation est déjà perdu : « La fondation est escartée et ne l'ay sceu trouver. » (ch. 4, 7, 10). L'acte original

de confirmation est aujourd'hui perdu. Cependant une copie montoise se trouve dans le Cartulaire (Avranches BM, 210, f. 126v) ; c'est d'après le cartulaire que Thomas Le Roy transcrit l'acte dans le chapitre qu'il consacre aux dépendances de l'abbaye (ch. 4, 7, 10, 2). Coraline Coutant qui a édité la deuxième partie du Cartulaire en donne la transcription (Coutant (éd.) 2009, 284-285, n° 82). On lit dans ce même Cartulaire (Avranches BM, 210, ff. 126v-127r), à la suite de cet acte, la ratification d'une donation par Milo ; voir aussi Coutant (éd.) 2009, 285-286, n° 83. Dans *Les Curieuses recherches*, Thomas Le Roy relate la donation (ch. 18 § 2) [nm]. L'acte original est perdu ;

66. Sur l'œuvre de l'abbé Jourdain dans la construction de la merveille, voir Nortier 1993, 84-85. 67. Philippe Auguste est en Normandie en 1204 (Chazelas 1967, 141, n. 93), même si la date de 1203 se trouve dans de nombreuses sources. Voir notamment la *Gesta Philippi Augusti* de Rigord et le commentaire de Guillaume Delaborde (Delaborde (éd.) 1882, 160, n° 142 et n.)

La mesme année<sup>HX</sup> 68, Gausbert Gastevin, escuyer, donna le prioré de Creant situé près La Fleche, diocèse d'Angers<sup>[nm]</sup>.

L'an 1194, Pierre de Saint-Hilaire, chevalier, seigneur de<sup>HY</sup> Boucey, donna le patronage de l'église de Boucey avec ses appartenances et deppendances, c'est à present une cure deppendante du monastere de bon revenu<sup>[nn]</sup>.

L'an 1196, l'évesque<sup>69</sup> et chapitre de l'église de Saint-André d'Avranches donnerent<sup>[no]</sup> ||<sup>[81v]</sup> audit monastere une quatriesme partie des dixmes de la paroisse de Boucey à l'office de l'infirmier pour ayder à subvenir aux religieux infirmes<sup>HZ</sup>, les autres trois partz appartenant audit monastere<sup>IA</sup>.

L'an 1208, Guillaume, chevalier, seigneur de Fourneaux, estant en droit de presenter la cure de sa<sup>IB</sup> terre<sup>IC</sup> de Fourneaux, voulut que ce fut à l'abbé et aux moines de ce monastere à voir si le presbtre qu'il leur envoiroit seroit capable de cette charge, et puis s'ils le trouver qu'ils le presentassent au reverend evesque de Bayeux<sup>70</sup>, en l'évesché duquel est située la cure, de quoy il fit passer acte<sup>[np]</sup>. Il avoit cy-davant desja donné les deux parts des dixmes de sa dite<sup>ID</sup> paroisse aux<sup>IE</sup> monastere<sup>[nq]</sup>.

L'an 1211, Roger, seigneur d'Ardevon<sup>71</sup>, donna aux ditz abbé Jourdain et à son monastere, le moulin et estang de La Chappelle-Hamelin<sup>[nr]</sup>, près Avranches, lequel abbé<sup>IF</sup>, après

---

HX « Gest » biffé après « année ». | HY « Boucey » biffé après « de ». | HZ « Item » biffé après « infirmes ». | IA « dud » biffé après « monastere ». | IB « on » remplacé par « a », en surcharge. | IC « lieu » biffé et remplacé par « terre » dans l'interligne. | ID « dite » ajouté dans l'interligne. | IE « moines » biffé après « aux ». | IF « abbé » ajouté dans l'interligne.

cependant on en trouve une copie montoise dans le Cartulaire (Avranches BM, 210, ff. 59v-60r ; voir aussi Keats-Rohan (éd.) 2006, 119-120, n° 36). L'acte avait été édité au début du XX<sup>e</sup> siècle d'après la copie du Cartulaire et celle de Gaignières (Paris BNF, Latin 5340A, p. 102) ; voir Guillouveau (éd.) 1909, 319-320, n° III. [nn]. Une copie de l'acte a été réalisée par Léopold Delisle (Paris BNF, NAF 21821, f. 278). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 18 § 4). [no]. L'original est perdu ; une copie montoise subsiste dans la deuxième partie du Cartulaire (Avranches BM, 210, f. 120r). Coraline Coutant a daté la chartre de entre 1183 et 1252 ; voir Coutant (éd.) 2009, 261-262, n° 57. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 18 § 6). [np]. Une

copie de l'acte (XIV<sup>e</sup> s.) est conservée dans le manuscrit Bayeux BM, 2, ff. 238v-240v. François de Beaurepaire relève : « 1208, Bayeux. Accord entre J. abbé du Mont St-Michel et Guillaume de Fourneaux, chevalier, au sujet de droit de patronage de Fourneaux » (Nortier & Decaëns 2001, 392). [nq]. Nous n'avons pas trouvé mention de cette dernière donation dans les sources disponibles. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 18 § 7). [nr]. Nous n'avons pas trouvé d'autre source d'information que Thomas Le Roy sur ce sujet.

68. Dans *Les Curieuses recherches*, la donation est également datée de 1192 (ch. 18 § 3). En revanche, dans le paragraphe consacré au prieuré Saint-Pierre de Créans (ch. 4, 7, 11), Thomas Le Roy la date de 1090. L'acte n'est pas daté mais Jacques Dubois le placerait plutôt au début du XII<sup>e</sup> siècle, assurément avant 1154 (Dubois 1967b, 641). 69. Il peut s'agir de Guillaume I<sup>er</sup> Burel (1182 / 1183-17 ou 18 mars 1196) ou son successeur Guillaume de Chemillé. Sur les dates de ces deux évêques d'Avranches, voir Allen 2012, 69 et 70. 70. En 1208, c'est Robert des Ablèges qui est évêque de Bayeux. 71. Dans *Les Curieuses recherches*, Roger est seigneur d'Ardenne (CR, ch. 18 § 11).

avoir<sup>IG</sup> vescu en bon superieur et gouverné ses religieux avec toute sorte de prudence 22 ans<sup>IH</sup>, il deceda l'an 1212, le 6<sup>e</sup> jour d'aougst ; son corps fut enterré à Tombelaine où il l'avoit desiré. Z f. 27<sup>[ns]</sup> ; RR f. 180<sup>[nt]</sup>.

§ 18<sup>E</sup> DE<sup>II</sup> RADULPHE 2<sup>E</sup> DU NOM, SURNOMMÉ DES ISLES, 18<sup>E</sup> ABBÉ  
REGULIER.

**Sources du chapitre** : Avranches BM, 211, f. 76v (*Annales*) ; Avranches BM, 213, f. 180v (*De abbatibus*) ; Paris BNF, Français 18947 f. 56r-v (*HG<sup>[nu]</sup>*, tr. 3 ch. 14<sup>[nu]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 57r-v ; FEUARDENT 1604, 25.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 149<sup>[nu]</sup> ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 43 (*Martyrologe<sup>[nz]</sup>*) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197<sup>[ny]</sup> ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74<sup>[nz]</sup> ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 118 (?) ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 126 (?) ; Avranches BM, 215, f. 160v (*Nécrologe<sup>[oa]</sup>*) ; Avranches BM, 215, f. 161v (*Nécrologe<sup>[ob]</sup>*).

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [47v-49r], p. 78-81 (ch. 19) ; Paris BNF, Français 18950, f. [81v], p. 161 (ch. 16 § 18) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 430v.

L'abbé Jourdain ayant esté de vie à trespas l'an 1212, les religieux esleurent pour luy succeder au mesme temps, Radulphe des Isles<sup>IJ</sup>, profex de ce Mont, et le firent leur proelat<sup>IK</sup>. Mais auparavant de faire cette élection, il y eut de grands bruitz faitz par l'evesque<sup>IL</sup> d'Avranches<sup>72</sup>, qui ayant sceu qu'on vouloit eslire un abbé, fut aussy tost en ce Mont pour presider à cette élection, disant y avoir droit. Mais les religieux luy fermerent la porte et n'entra point dans le monastere, n'y eglise d'iceluy, qu'au prealable il n'eust donné une recongnissance par escript de ne pretendre aucun droit à l'élection de leur dit<sup>IM</sup> abbé, ce qu'il fit<sup>IOI</sup>.

R7<sup>[oc]</sup> ; R8<sup>[od]</sup> ; O1<sup>[oe]</sup> ; λ f. 139<sup>[of]</sup> ;  
II10 f. 10<sup>[og]</sup> f. 20<sup>[oh]</sup>.

IG « fait avoir » biffé après « avoir ». | IH « 22 ans » ajouté dans l'interligne. | II « L'abbé » biffé avant « de ». | IJ « moine » biffé après « Isles ». | IK « abbé » biffé et remplacé par « proelat » dans l'interligne. | IL Un <s> a « evesque » a été biffé. | IM « dit » ajouté

[ns]. Manuscrit perdu. [nt]. **Avranches BM, 213, f. 180v** (*De abbatibus*) : « Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> XCI<sup>o</sup> cepit regnare in abbatia ista Jordanus abbas feliciter. Tempore ipsius combusta fuit ecclesia a Britannis et item reedificata in tectura, turri et refectorio. Dormitorium et celarium totum fecit nouum. Obiit anno M<sup>o</sup> CCXII<sup>o</sup> ». [nu]. Sources indiquées par J. Huynes : « Z f. 24 et RR f. 180 et ψ f. 23 et R7 et R8 et O1 et λ f. 138 et II10 f. 10 et G f. 8 » ; « Z f. 24 et R7 et R8 et O1 et ψ f. 23 et λ f. 137 et Δ f. 48 ». [nv]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 178-180. [nw]. Martène (éd.) 1717, 956-963. [nx]. « XV KL Aprilis [...] Obierunt [...] Radulfus de Insulis fecit refectorium abbas hujus loci » [ny]. « Ricardus de Insulis II idus februari [...] XV Kal Aprilis [...] ». [nz]. « XVIII Ricardus de Insulis II idus februari ». [oa]. « II id(us)

[februari] Ob(iit) Radulphus abbas hujus loci ». [ob]. « XV KL [aprilis] Obierunt [...] Radulfus de Insulis abbas hujus loci qui fecit refectorium » [oc]. **Avranches BM, 215, f. 161v** (Obituaire). [od]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 43** (*Martyrologe*) ; **Avranches BM, 214, uc 3, p. 197** ; **Avranches BM, 214, uc 4, p. 74** ; **Avranches BM, 214, uc 4, p. 126** (Obituaire). [oe]. Manuscrit perdu. [of]. Manuscrit perdu. [og]. **Avranches BM, 211, f. 76v** (ancienne foliotation : 10) : « MCCII Hoc anno obiit Jordanus abbas cui successit Radulfus de Insulis XVIII ». [oh]. Source non identifiée. [oi]. Si la *Gallia Christiana* (GC, XI, col. 484), puis l'abbé Desroches (Desroches 1838a, 384) relatent cet événement, nous n'avons pas trouvé de sources antérieures à Thomas Le Roy sur le sujet. Voir aussi le chapitre consacré aux droits

72. Il s'agit de Guillaume IV Burel. Dans son article sur les évêques d'Avranches, Richard Allen place en effet l'épiscopat de Guillaume IV Burel entre 1210 et 1236 (Allen 2012, 73).

RR f. 180<sup>[oj]</sup>.En son livre de l'*Hystoire du Mont*<sup>[ok]</sup>.

Incontinant que Radulphe fut en charge, il fit parachever la reparation de l'incendie causée par les Bretons. Entr'autres choses, il fit refaire presque tout de neuf le grand refectoir auquel son predecesseur Jourdain avoit desja travaillé. Le pere Feuardent dit qu'il fit faire de neuf ce beau refectoir, mais en cela il s'est mespris, si ce n'est avec<sup>IN</sup> la restriction susdite<sup>73</sup>. Après quoy il mourrut l'an 1218<sup>74</sup>, le<sup>IO</sup> 18<sup>e</sup> jour de mars, après avoir esté abbé de ce Mont approchant de 6 ans.

§ 19<sup>E</sup> DE THOMAS, SURNOMMÉ DES CHAMBRES, 19<sup>E</sup> ABBÉ REGULIER.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 214, uc 3, p. 98 (Martyrologe) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 ; Avranches BM, 215, f. 166r (Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947 f. 56r-v (HG<sup>[ol]</sup>, tr. 3, ch. 14<sup>[om]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 57r-v.

**Passages parallèles :** –

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [49r-51r], p. 81-85 (ch. 20) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [81v-82r], p. 161-162 (ch. 16 § 19) ; Paris BNF, Latin 13818 ø.

Z f. 27<sup>[on]</sup> ; R7<sup>[oo]</sup> ; R8<sup>[op]</sup> ; Θ1<sup>[oq]</sup> ; λ f. 141<sup>[or]</sup>.

Radulphe 2<sup>e</sup> du nom estant mort l'an 1218, les religieux esleurent Thomas des Chambres, profex de ce Mont Saint-Michel, pour estre leur abbé. De son temps il y eut plusieurs abbez qui vinrent en devotion en ce lieu, et lesquels<sup>IP</sup> contracterent union spirituelle de leurs monasteres avec cestuy-cy, entre lesquels fut l'abbé de Saint-Jouin-de-Marne en Poictou au diocese de Poictiers<sup>IQ</sup>, fort belle abbaye de l'ordre et très ancienne.

dans l'interligne. | IN « avec » biffé et remplacé par « avec » dans l'interligne. | IO « -s Reli » biffé après « le ». | IP « -le- » biffé pour transformer « lesquelles » en « lesquels ». | IQ « et » biffé après « Poictiers ».

de juridiction de l'abbaye (ch. 9). On trouve en revanche dans la deuxième partie du Cartulaire (Avranches BM, 210, f. 124v), une charte de l'abbé Raoul des Îles cédant à l'évêque d'Avranches le droit de patronage de l'église Saint-Nicolas de Ronthon et d'autres de droits qui relevaient du Mont Saint-Michel ou de Tombelaine dans la même église (Coutant (éd.) 2009, 279, n° 75). [oj]. **Avranches BM, 213, f. 180v** (*De abbatibus*) : « Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> XCI<sup>o</sup> cepit regnare in abbatia ista Jordanus abbas feliciter. Tempore ipsius combusta fuit ecclesia a Britannis et item reedificata in tectura, turri et refectorio. Dormitorium et celarium totum fecit nouum. Obiit anno M<sup>o</sup> CCXII<sup>o</sup>. Radulphus de Insulis, abbas hujus loci, ». [ok]. FEUARDENT 1604, 25 : « En l'an 1191, Jourdain, Abbé, commença à gouverner le Monastère, et furent faits en son vivant le Dortoir, la clôture du Réfectoire

et le Cloître avec le Cellier ». [ol]. Sources indiquées par J. Huynes : « Z f. 24 et RR f. 180 et ψ f. 23 et R7 et R8 et Θ1 et λ f. 138 et II10 f. 10 et G f. 8 » ; « Z f. 24 et R7 et R8 et Θ1 et ψ f. 23 et λ f. 137 et Δ f. 48 ». [om]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 178-180. [on]. Manuscrit perdu. [oo]. **Avranches BM, 215, f. 166r** (Obituaire) : « III. N [Julii] Obiit Thomas de Cameris abbas hujus loci. ». [op]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 98** (Martyrologe) : « III non. julii [...] Thomas de cameris III non. Julii » ; **Avranches BM, 214, uc 3, p. 197** : « Thomas de cameris III non. Julii » ; **Avranches BM, 214, uc 4, p. 74** : « Thomas de cameris III non. Julii ». [oq]. Manuscrit perdu. [or]. Manuscrit perdu.

73. Sur l'œuvre de l'abbé Raoul des Îles dans la construction de la merveille, voir Nortier 1993, 86-93. 74. Les historiens s'accordent pour que la fin de l'abbatit Raoul des Îles soit postérieure d'au moins 10 ans ; sur l'erreur de datation de Thomas Le Roy (et surtout de Jean Huynes avant lui), et sa transmission, voir Chazelas 1967, 143-145. Dom Jean Laporte propose une fin d'abbatit en 1228 ou 1229 et une fin de vie en 1232 ou 1233 (Laporte 1967c, 275 ; voir aussi Nortier 1993, 89).

Il fut donné au monastere et à ses deppendances plusieurs domaines par les personnes pieuses, ce qui augmenta beaucoup les priorez, particulièrement le prioré de Rocquillatz en Basse-Bretagne<sup>75</sup>, celui de Saint-Germain-sur-Ey<sup>[os]</sup>, diocèse de Constances en Normandie et celui de l'Abbayette au diocèse du Mans<sup>[ot]</sup>. L'an 1223, Geoffroy, viconte de Chasteaudun, donna <sup>[f. 82R]</sup> au prioré de Saint-Michel de Gohery le droit de foire, qui se tient par chacun an en ce lieu, au jour dudit saint Michel en septembre<sup>[ou]</sup>.

Le pape Honoré 3<sup>e</sup> confirma les droitz, privileges et<sup>IR</sup> biens spirituels et temporels de ce monastere l'an 1224 par bulle<sup>[ov]</sup> expresse à la sollicitation du susdit abbé Thomas, lequel après avoir vescu environ 7 ans en cette charge, rendit son âme à Dieu l'an 1225, le 5<sup>e</sup> jour du mois de juillet<sup>76</sup>.

§ 20<sup>E</sup> DE RADULPHE 3<sup>E</sup> DU NOM, SURNOMMÉ DE VILLEDIEU, 20<sup>E</sup> ABBÉ  
REGULIER.

**Sources du chapitre :** Paris BNF, Français 18947, ff. 56v-57r (HG, tr. 3, ch. 15<sup>[ow]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 57v.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 211, f. 77r (Annales<sup>[ox]</sup>) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 28 (Martyrologe<sup>[oy]</sup>) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197<sup>[oz]</sup> ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74<sup>[pa]</sup> ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 118 (?) ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 126 (?) ; Avranches BM, 215, f. 160v<sup>[pb]</sup>.

IR « et » ajouté dans l'interligne.

[os]. La donation au prieuré de Saint-Germain-sur-Ay est décrite dans *Les Curieuses recherches* (ch. 20 § 8) et *supra* (ch. 4, 7, 12). Il s'agit d'un don de Guillaume du Hommet, datant de 1225. [ot]. On dénombre plusieurs chartes concernant l'Abbayette au début du XIII<sup>e</sup> siècle, mais elles datent plutôt de l'abbatiat de Raoul des Îles ; voir le Cartulaire de l'Abbayette (Bertrand de Broussillon (éd.) 1894, 30-38, n<sup>o</sup> 19 (1190-1214), 20 (1191-1212), 21 (1191-1212), 22 (1198-1212), 23 (1198-1220), 24 (1216), 25 (1217), 26 (1219), 27 (1225), 28 (1225), 29 (1226). Dom Thomas Le Roy en détaille trois dans *Les Curieuses recherches* (ch. 20 § 9). [ou]. L'acte a été copié (Marquis 1888, 275) et traduit (Marquis 1888, 267) par l'abbé Marquis d'après une copie présente dans Paris, BNF, Latin 5430A, p. 83. L'original est perdu. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 20 § 6). [ov]. Jean Huynes en transcrit un passage (Paris BNF, Français 18947, f. 81v (HG, tr. 4, ch. 12)) : « Dilecti in Domino filii, vestris justis supplicationibus grato animo concurrentes adesse, personas vestras et locum in quo divino estis obsequio mancipati cum omnibus bonis que

in præsentiarum rationabiliter possidetis aut in posterum justis modis, præstante Domino, poteritis adipisci sub beati Petri et nostra protectione suscipimus. Specialiter autem possessiones et redditus, libertates et immunitates necnon rationabiles et approbatas consuetudines monasterii vestri, sicut ea omnia juste, canonice ac pacifice obtinetis, autoritate vobis apostolica confirmamus et præsentis scripti patrocinio communimus » (Robillard de Beaurepaire (éd.) 1873, p. 31-32). La charte est copiée dans Paris BNF, Paris 18949, p. 366-368. Thomas Le Roy la résume et la date du VI des ides de juin, huitième année du pontificat d'Honorius III, dans *Les Curieuses recherches* (ch. 20 § 7). Nous n'en avons trouvé aucune mention dans les registres d'Honorius III. [ow]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 180-181. [ox]. « Obiit Radulfus de Villadei cui successit XX Ricardus Tustini ». [oy]. « II Idus februari [...] Obierunt [...] Ricardus de Villadei abbas hujus loci. » [oz]. « Radulfus de Villadei XV kl aprilis [...] II idus [...] ». [pa]. « Radulfus de Villadei XV kl aprilis ». [pb]. « Obiit Radulphus abbas

75. Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 20 § 5), les donations au prieuré de Roquillat sont détaillées. 76. Les mauristes (Jean Huynes, Thomas Le Roy, Louis De Camps) datent la mort de Thomas des Chambres du 5 juillet 1225. Les historiens qui le suivent la date postérieurement, le 5 juillet 1229 (Laporte 1967c, 269) ou le 5 juillet 1230 (Chazelas 1967, 145 ; GC, XI, col. 520 ; Nortier 1993, 89).



**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [51r-56r], p. 85-95 (ch. 21) ; Paris BNF, Français 18950, f. [82r-v], p. 162-163 (ch. 16 § 20) ; Paris BNF, Latin 13818 ø.

La mesme année de 1225<sup>77</sup>, peu après la mort de Thomas des Chambres, les religieux esleurent Radulphe<sup>IS</sup> de Villedieu, un d'entr'eux, pour luy succeder, lequel fut fort soigneux de sa charge. Y<sup>IT</sup> estant estably, il fit faire l'an 1228<sup>IU78</sup> les beaux piliers du cloistre et toutes les figures qu'on voit au-dessus avec les 58 roses de sculpture toutes diverses et la figure de saint François d'Assise de mesme façon que l'abbé Joachin l'avoit fait peindre dans Saint-Marc de Venise auparavant qu'ils eust fondé l'ordre des freres mineurs<sup>IV</sup> ; on a parlé de cecy plus amplement cy-davant en son lieu<sup>[pe]</sup>.

Il fut fait plusieurs donations de son temps à ce monastere et à ses deppendances, de beaux domaines et de belles rentes. Il en achepta aussy beaucoup par son bon mesnage.

L'an 1232, il obtint sentence contre l'evesque d'Avranches<sup>79</sup> qui vouloit qu'on entretint des religieux conventuels pour faire le service dans le manoir d'Ardevon, et fut dit par icelle que le bien avoit esté donné au corps de l'abbaye pour sustenter les religieux en general et non pour en entretenir<sup>IW</sup> au dit Ardevon<sup>IX</sup> particulièrement<sup>[pd]</sup>.

Il orna la thresorerie de l'église de ce monastere de plusieurs pretieuses reliques<sup>80</sup> que le prieur de Saint-Frigian de Lucanense luy donna l'an 1235<sup>IY</sup> le samedy devant le karesme<sup>[pe]</sup>.

---

IS « bon » biffé après « Radulphe ». | IT « Y » ajouté dans l'interligne. | IU « l'an 1228 » ajouté dans l'interligne. | IV « ce cloistre fut par » biffé après « mineurs ». | IW « en ce lieu » biffé après « entretenir ». | IX « en » biffé après « Ardevon ». | IY « un » biffé après « 1235 ».

hujus loci ». [pc]. Avranches BM, 214, uc 3, p. 38 : « II nonas Martii. Anno Domini M CC XXVIII compressis sunt in hoc monte a ruina quatuor domorum pauperes utriusque sexus XXXVIII, exceptis multis qui semi mortui extracti sunt. » (Bouquet (éd.) 1840, 571). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 21 § 2). [pd]. Nous n'avons pas trouvé l'acte mentionné. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 21 § 7). [pe]. L'original a été conservé (déposé au XIX<sup>e</sup> siècle au musée de la Société archéologique d'Avranches) ; une copie se trouve dans Avranches BM, 213, f. 168v : « Omnibus presentes litteras inspecturis, B. prior ecclesie S. Frigiani Lucanensis, totusque loci conventus, salutem in D.J.C. Cupientibus religiosis viris abbati et conventui monasterii Montis S. Michaelis de Periculo Maris eorum monasterium sanctorum patronicii decorari ut ipsorum intercessionibus ab imminentibus eis sepe periculis adjuvante Domino liberentur, ad

petitionem et instanciam dilecti nostri fratris Johannis, monachi et noncii sui per eundem noncium Johannem : de manu beati Frigiani, de ligno quod fuit invetum in sepulcro eius, de pulvere ipsius, de reliquis sancti Ricardi regis Anglie, de crocea eius, de reliquiis b. Apost. Petri et Pauli, de brachio s. Mauricii, de reliquiis sanctorum martyrum Cosme et Ypoliti, de brachio s. Zenonis ep. et conf., de sacerdotalibus indumentis beati Anselmi episcopi, de pulvere s. Trifonis mart., de reliquiis sancti Antigoni mart., de lapide super quo stelit beata et gloriosa virgo Maria, lactando filium suum quando venit ad templum cum J.C. Dei filio die purificationis, de lapide sepulchri Domini, vel Calvarie, vel quadragene, de columna ubi ligatus fuit Dominus antequam duceretur ad Crucem. Istorum reliquias, tam ilariter quam libenter duximus concedendas; quatinus ea reverencia et veneracione illas recipiant quod Deo et sanctis ipsis cedat, ad

77. Raoul de Villedieu succède à Thomas des Chambres en 1229 (Laporte 1967c, 269) ou 1230 (Nortier 1993, 89). 78. Ce n'est pas Raoul de Villedieu, mais Raoul des Îles qui a fait faire le cloître (Nortier 1993, 88). 79. Il s'agit Guillaume IV Burel (connu aussi comme Guillaumé d'Outillé) dont l'épiscopat s'étend de 1210 à 1236 (cf. Allen 2012, 70 et 73). 80. Sur ces reliques voir Dubois 1967a, 533-535 et 581.

Maurice, chevalier, seigneur de Leigney<sup>81</sup>, après avoir donné ses biens au prioré de Gohery, membre de cette abbaye, vint recevoir l'habit monachal en icelle, de la main de Radulphe de Villedieu, l'an 1232<sup>82</sup>, où il vescu vertueusement le reste de ses jours<sup>[pf]</sup>.

L'an<sup>IZ</sup> 1232, Guillaume d'Ostille, evesque d'Avranches, voulant anticiper<sup>IA</sup> les droit<sup>IB</sup> du monastere<sup>IC</sup>, fit de grandes ordonnances contre l'abbé et les moines et les tourmenta beaucoup, ce qui les causa d'avoir recours au pape et au roy, mais avant d'en avoir assistance, l'affaire fut mise en deliberation<sup>JD</sup>, sur quoy fut donné sentence par laquelle il fut dit que l'evesque d'Avranches n'avoit point plus grande<sup>JE</sup> juridiction sur l'abbaye<sup>JF</sup> du Mont Saint-Michel que sur les autres de sa province non exemptes, ce qui fit grand tort à icelle qui veritablement avoit toujours esté exempté en tout du susdit evesque, lequel prit de là occasion de faire de grands troubles en ce lieu, jaçoit<sup>IG</sup> que<sup>ix</sup> Grégoire 9<sup>e</sup> eust renouvelé ses privileges par bulle l'an 1234<sup>[pg]</sup>, mais c'estoit trop tard car cet evesque empietoit grandement en consequence de cette sentence arbitrale. Et l'abbé Radulphe avec ses moines fut contraint <sup>[f. [82v]]</sup> l'an 1236, le jour de la purification de Nostre-Dame, le 21<sup>e</sup> jour de febvrier, de payer cette transaction qui donnoit droit d'eriger un archidiaconnat en ce Mont, de laquelle et des droictz de ladite abbaye, il a esté traité amplement<sup>IH</sup> cy-devant au chapitre 9<sup>e</sup> du present discours ; on fit cet accord pour avoir paix avec cet evesque et en effet<sup>II</sup> en consequence le monastere en a jouy long temps<sup>83</sup>.

---

IZ Un paragraphe, « Le souverain pontife Gregoir 9<sup>e</sup> donna une bulle l'an 1234 et à l'abbé et aux moines religieux de ce monastere par laquelle il confirmoit tous les biens privileges etc peut-estre que c'estoit pour remedier à ce qui estoit desja arrivé et qui pourroit encore arriver entre iceluy et les evesques d'Avranches. » a été biffé avant celui-ci. | JA « austes Maitre Cornefleu » biffé après « anticiper ». | JB « fai » biffé après « droit ». | JC « du Mont Saint-Michel » biffé après « monastere ». | JD « et l'evesque » biffé après « deliberation ». | JE « droit » biffé après « grande ». | JF « l'abbaye » ajouté dans l'interligne. | JG « qu'on eust fait q » biffé après « jaçoit ». | JH « aum » biffé après « amplement ». | JI « cela le fu » biffé après « en effet ».

gloriam et honorem/ In cuius rei testimonium presentes litteras fecimus sigilli nostri munimine roborari. Datum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXX<sup>o</sup> quinto, die sabbati proxima ante Quadragesima. » (Dubois (éd.) 1967a, 533-534). [pf]. Nous n'avons pas trouvé l'acte de donation ni l'original, ni copies. [pg]. On trouve une copie postérieure à la rédaction de Thomas Le Roy dans Paris BNF, Français 18949, p. 368-369, datée « De Anagnia III non oct. Pontificatus anno VII » et dans la marge « 1234 ». On ne trouve cependant pas mention de cette bulle dans les registres

de Grégoire IX (Auvray (éd.) 1890-1907), ni sous la date du 5 octobre 1233 (7<sup>e</sup> année du pontificat de Grégoire IX) ni sous la date du 5 octobre 1234. Entre 1232 et 1237, le Mont Saint-Michel fait face à une période de trouble : la communauté est en conflit avec l'évêque d'Avranches et demande à Grégoire IX d'arbitrer. On trouve d'ailleurs dans les Registres de Grégoire IX deux lettres – d'août 1233 et de septembre 1233 – destinées à l'abbaye du Mont Saint-Michel, la prenant sous sa protection (Auvray (éd.) 1890-1907, 840, n<sup>o</sup> 1518 et Auvray (éd.) 1890-1907, 841, n<sup>o</sup> 1519).

ix. **Jaçoit que** : conjonction signifiant « bien que, encore que », usitée du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle (FEW, s. v. *jam* (t. 5, p. 25).

81. Il pourrait s'agir de Luigny (départ. Eure-et-Loir, cant. Brou).

82. La date donnée par Thomas Le Roy dans *Les Curieuses recherches*, est 1233 (ch. 21 § 11).

83. Sur ce conflit de juridictions, voir Chazelas 1967, 133-135.

Z f. 28<sup>[ph]</sup>.

Après que Radulphe de Villedieu eut ainsi traité avec le reverend<sup>JJ</sup> evesque d'Avranches<sup>84</sup> et gouverné son monastere avec la prudence qui a esté dite, il rendit son ame à Dieu le 12<sup>e</sup> jour de febvrier l'an 1236<sup>JK</sup> dix jours après ladite transaction et il fut enterré en cette eglise onse ans<sup>85</sup> environ<sup>JL</sup> depuis<sup>JM</sup> sa promotion à la dignité abbatiale.

§ 21<sup>E</sup> DE RICHARD 2<sup>E</sup> DU NOM, SURNOMMÉ TUSTIN, 21<sup>E</sup> ABBÉ REGULIER.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 213, f. 180v (*De abbatibus*) ; Avranches BM, 214, uc 2, p. 1 ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 28 et 110-111 (Martyrologe) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74. ; Avranches BM, 215, f. 160v et 167r (Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947, f. 57r (*HG*<sup>[pi]</sup>, tr. 3, ch. 16<sup>[pi]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 57v-58r.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 211, f. 77r (*Annales*<sup>[pk]</sup>) ; Avranches BM, 211, f. 77v (*Annales*<sup>[pi]</sup>).  
**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [56r-63r], p. 95-111 (ch. 22) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [82v-83r], p. 163-164 (ch. 16 § 21) ; Paris BNF, Latin 13818 o.

RR f. 180<sup>[pm]</sup> ; R7<sup>[pn]</sup> ; R8<sup>[po]</sup> ;  
Θ1<sup>[pp]</sup> ; λ f. 142<sup>[pq]</sup>.

Radulphe de Villedieu estant decedé l'an 1236, le 12<sup>e</sup> febvrier, comme il a esté dit, les religieux du Mont Saint-Michel, peu de jours après, esleurent Richard Tustin, un de leurs confreres, pour estre leur abbé, lequel gouverna fort honorablement cette abbaye. Il fit faire Belle-Chaire et le corps de garde qui est au-dessous, non pour les soldatz (car il n'y en avoit encore), mais pour les portiers du monastere, et tout joignant, il fit commencer un autre bastiment qui est demeuré imparfait<sup>[pr]</sup>. Il fit pareillement commencer le chapitre qui se voit aussi imparfait du costé de septentrion joignant le cloistre<sup>86</sup>.

JJ « sieur » biffé et remplacé par « reverend » dans l'interligne. | JK « 10 jou » biffé après « 1236 ». | JL « apres son » biffé après « environ ». | JM « son » biffé après « depuis ».

[ph]. Manuscrit perdu. [pi]. Sources citées par Jean Huynes : « Z f. 28 et RR f. 180 et λ f. 142 et R7 et R8 et Θ1 » ; « Δ f. 48 » ; « L'original est en ce Mont et est aussy transcript en LB f. 27 » ; « LB f. 27 ». [pj]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 181-183. [pk]. « Obiit Radulfus de Villadei cui successit XX Ricardus Tustini ». [pl]. « Obiit Ricardus Tustini abbas cui successit XXII Nicolaus Alexandri ». [pm]. **Avranches BM, 213, f. 180v** (*De abbatibus*) : « Anno M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXXVI<sup>o</sup>. electus fuit Ricardus Tustini abbas hujus loci. Hic multa bona fecit, videlicet perficiendo clastrum monachorum, insuper Bellam Caram et omnes armuras qui sunt circa ecclesiam. Incepit etiam novum capitulum et novum opus subtus Bellam

Caram. Et ad omnes prioratus forenses tam emendo redditus quam nova edificia edificando bona contulit infinita. Obiit anno M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXIII<sup>o</sup> ». [pn]. **Avranches BM, 215, f. 160v** (Obituaire) : « II id(us) [Februari] Obiit Radulphus abbas hujus loci ». [po]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 28** (Martyrologe) : « II Idus februari [...] Obierunt [...] Ricardus de Villadei abbas hujus loci. » ; **Avranches BM, 214, uc 3, p. 197** : « Radulfus de Villadei XV kl aprilis [...] II idus [...] ». ; **Avranches BM, 214, uc 4, p. 74** : « Radulfus de Villadei XV kl aprilis ». [pp]. Manuscrit perdu. [pq]. Manuscrit perdu. [pr]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 30).

84. C'est-à-dire Guillaume IV Burel, connu aussi sous le nom de Guillaume d'Outillé. 85. Raoul de Villedieu a été abbé du Mont Saint-Michel six ans seulement. 86. Sur la construction de la Merveille du début du XIII<sup>e</sup> siècle, voir l'article de Michel Nortier qui commente notamment la description de la construction de Thomas Le Roy (Nortier 1993, 81-93).

Ce fut luy, et le premier des abbéz de ce Mont, qui usa de mitre et autres ornements pontificaux, par la permission que luy en donna le pape Alexandre 4<sup>e</sup> l'an 1255, le 26<sup>e</sup> de septembre, tant pour luy que pour ses successeurs abbez. L'an d'après, ces privileges, furent modifiéz par le mesme<sup>JN</sup> pape, à la requisition des evesques qui estoient faszéz de voir ainssy agir les abbéz et aller au pair avec eux, et ordonna<sup>JO</sup>, parlant generalement, les abbéz ayantz pouvoir de donner la benediction, ne le pourroient ailleurs qu'après la messe, vespres, et laudes, et ce dans leur eglises<sup>JP</sup>, et donner la premiere tonsure sinon à leur religieuz et à<sup>JQ</sup> ceux sur lesquels ils auroient juridiction quasi episcopales, n'estoit que le Saint-Siege en donnast quelque special privilege<sup>PTI</sup>.

LB f. 27<sup>[ps]</sup>.

Il eut quantité de bulles des souverains pontifes, confirmatives des privileges et biens du monastere avec plusieurs graces et faveurs de leur part<sup>[pu]</sup>.

Il fut fait des très belles donations à son monastere et à ses deppendances de son temps. Allain de Beaufort quitta le droit<sup>[pv]</sup> qu'il avoit au moulin et au pré de Montrouault en Bretagne<sup>JR</sup>. Robert Bertrand, chevalier, donna le droit de pasnage pour cent porcs en ses forestz de Bricquebec en Normandie<sup>JS</sup> <sup>[pw]</sup>. Thomas, chevalier, seigneur de Servon, l'an 1239, donna le patronnage et deppendances de l'église de Servon, à present une cure en Avranches<sup>JT</sup> <sup>[px]</sup>. Jeanne de Saint-Plancheys, dame de Saint-Paër<sup>JU</sup>, l'an 1248, donna le patronnage<sup>[py]</sup> de la cure de Lingreville, diocèse de Constances.

Outre toutes ces belles donations et autres qui sont obmises, cet abbé fit plusieurs acquestz pour son monastere, comme aussy ses religieuz qui estoient es priorez acquirent pour iceux<sup>JV</sup> entre autres, où<sup>JW</sup> il acquit l'an 1249 de Thomasse, dame de Tanye, le fief Maulpertuis, situé à present dans la baronnie d'Ardevon<sup>[pz]</sup>. L'an 1261, il acquit de Robert et de Geoffroy, chevalier, seigneurs de Brée, les droitz<sup>JX</sup> de prevosté, corvées, et<sup>JY</sup> services, qu'ils avoient en Ardevon, Espas, Beauvoir, Huynes, Curey et Brée<sup>[qa]</sup>.

---

JN « mesme » ajouté dans l'interligne. | JO « que » biffé après « ordonna ». | JP « et des » biffé après « eglises ». | JQ « tous » biffé après « à ». | JR « en Bretagne » biffé et remplacé par le même dans l'interligne, suivi d'une autre biffure du nom « Hugues le chauve ». | JS « Le s » biffé après « Normandie ». | JT « en Avranches » ajouté dans l'interligne. | JU « do » biffé après « Saint-Paër ». | JV « leur » biffé et remplacé par « iceux » dans l'interligne. | JW « iceux » biffé et remplacé par « entre autres, où » dans l'interligne. | JX Un mot illisible a été biffé après « droitz » | JY « et » ajouté dans l'interligne.

[ps]. Le livre blanc est aujourd'hui perdu, tout comme la bulle originale. Cependant, elle est copiée par Thomas Le Roy *supra* (ch. 8, 5). Il en existe aussi une copie de 1744 (Paris BNF, Français 18949, p. 376-378). On trouve la mention de cette bulle dans les registres d'Alexandre IV, sous la date du 26 septembre 1255 (Bourel de la Roncière (éd.) 1902, 245b, n° 811) ; aucune mention n'en ai faite dans Potthast 1874b. [pt]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 22). [pu]. Plusieurs bulles papales émises pendant l'abbatit de Richard Turstin sont mentionnées dans *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 11, § 13, § 14, § 17, § 21, §

22, § 24, § 25, § 26, § 27, § 29, § 31, § 33, § 39), mais il en manque : voir Vion 1967, 595-610. [pv]. L'acte est daté de 1238 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 3) [pw]. L'acte est daté de 1240 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 9) [px]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 4) [py]. Une copie montoise est conservée dans Avranches BM, 210, f. 3r (Coutant (éd.) 2009, 336, n° 143). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 15). [pz]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 18) [qa]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 32)

||f. [83<sup>R</sup>] Il vint en ce Mont plusieurs abbéz de l'ordre qui firent association de leurs abbayes avec celle-cy. L'an 1239, l'abbé de Nostre-Dame d'Evron<sup>87</sup>, diocèse du Mans, unit spirituellement son monastere à celui du Mont Saint-Michel<sup>[qb]</sup>. L'an 1245, l'abbé de Saint-Melaine<sup>88</sup> en fit autant<sup>[qc]</sup>. Item l'an 1250, l'abbé de Saint-Florent-de-Saumeur<sup>89</sup> fit pareille union<sup>JZ</sup> [qd]. Ce Richard Tustin eut de grands differentz touchantz les droitz de visites de ses prioréz situéz en Bretagne avec<sup>KA</sup> l'archevesque de Tours et evesque de Saint-Malo dequoy il vint de son honneur<sup>[qe]</sup>.

R8 f. 1<sup>[qf]</sup>.

Lire en la bulle<sup>[qg]</sup>.

Mais qui plus est, et davantage<sup>KB</sup> à deplorer, c'est qu'il eut sur la fin de sa prelaturre grand different avec ses religieux, de sorte que les uns avoient recours à l'evesque d'Avranches et les autres à l'archevesque de Rouen mais ce fut en vain. De sorte que l'on voyoit bien que les dignitez et privileges epicopaux de porter mitre, croce et donner benedictions ne faisoient point plus fervement marcher la regularité en ce monastere, le tout pour la pluspart<sup>KC</sup> estant<sup>KD</sup> lors à la debandade, sans obeysance, ny pieté, tellement qu'il fut besoin d'avoir recours au souverain pontife Alexandre 4 qui leur avoit donné tant de beaux privileges, avec confirmation des anciens, et le premier qui octroya des indulgences à iceluy monastere. Cela toucha fort au Saint-Pere qui avoit tant honoré cette abbaye, et eue en si grande veneration comme il paroist par ses bulles. Enfin, pour mettre ordre à ces troubles comme un bon<sup>KE</sup> pere commun, il donna commission aux cardinaux evesques de Præneste<sup>x</sup> 90 et Tusculane<sup>91</sup> de se transporter en ce Mont, mais il n'y peurent rien faire et luy en donnerent advis<sup>[qh]</sup>. C'est pourquoy pour un dernier remede l'an 1258<sup>KF</sup>, il<sup>KG</sup> commit derechef deux grands personages de religion, sçavoir Guillaume de la Haye de l'ordre de Saint-Dominique et Leonard

---

JZ « Et l'abbé » biffé après « union ». | KA « les » biffé après « avec ». | KB « et » biffé après « davantage ». | KC « pour la pluspart » ajouté dans l'interligne. | KD « perdu » biffé après « estant ». | KE « un bon » ajouté dans la marge de gauche. | KF « l'an 1258 » ajouté dans l'interligne. | KG Un mot illisible a été biffé après « il ».

[qb]. La date est donnée dans Avranches BM, 214, uc 3, p. 198 (Laporte (éd.) 1963, 37). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 5) [qc]. La date est donnée dans Avranches BM, 214, uc 3, p. 198 (Laporte (éd.) 1963, 37). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 10) [qd]. La date est donnée dans Avranches BM, 214, uc 3, p. 198 (Laporte (éd.) 1963, 37). Voir

aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 19) [qe]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 7). [qf]. Avranches BM, 214, uc 2, p. 1 (Coutumier de l'abbaye du Mont Saint-Michel : Guilloureau (éd.) 1915, 161-175). [qg]. La bulle est copiée par Thomas Le Roy *supra* (ch. 8 § 10). [qh]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (CR, ch. 22 § 31).

x. C'est-à-dire Palestrina.

87. Il s'agit de Gilles de Chastellun (1223 – † 19 février 1240). La *Gallia Christiana* relate : « Idem, Novembri mense 1239, alteram iniit confederationem cum monachis S. Michaelis. Decessit 19 Februarii 1240 » (GC XIV, 487). 88. Il s'agit de Mathieu des Ruisseaux. La *Gallia Christiana* relate : « Matthaeus I de Rivis, e monacho S. Florentii, sedebat anno 1232. [...] Communionem precum Matthaeus inivit, die qua cantatur Invocavit, anno 1245, cum Richardo, S. Michaelis abbate. » (GC XIV, 777). 89. Entre 1249 et 1253, c'est Renaud (Raginaldus Franciscus) qui est abbé de Saint-Florent de Saumur (Marchegay & Mabile (éd.) 1869b, 321). 90. De 1244 à 1270, c'est István Bánca qui est cardinal évêque de Palestrina. 91. Aujourd'hui diocèse de Frascati. De 1244 à 1273, c'est Eudes de Châteauroux qui en le cardinal évêque.

de Saint-Jean de l'ordre de Saint-François, lesquels incontinent se transporterent en ce monastere, et comme ils sçavoient la vie religieuse, ils procederent en religieux, et<sup>KH</sup> firent toutes diligences pour<sup>KI</sup> pacifier ces differentz. Ils commencerent par le lieu d'où derivoit tout ce desordre, sçavoir par les regles et constitutions, les examinant, voir si elles estoient bien gardees, et après avoir veu les deffautz, ils corrigerent les mauvaises coutumes et abuz et introduitz, et fabriquerent de<sup>KJ</sup> nouvelles ordonnances. Surquoy l'abbé et les moines s'estant addoucis par entr'eux et promit de les garder, ils en envoyerent copie au Saint-Pere<sup>92</sup>, à Viterbe pour lors, avec<sup>KK</sup> ample relation<sup>KL</sup> des effectz de la comission qu'ils leur avoit données<sup>KM [qj]</sup>.

R8 f. 2<sup>[qj]</sup>.

Après tout ce que dessus, la paix estant remise en ce monastere, quelques annees revolues, Richard Tustin laissa le soin de<sup>KN</sup> son abbaye<sup>KO</sup> à un autre, rendant son ame à Dieu l'an 1264. Le 29<sup>e</sup> juillet son corps fut enterré au bas de la nef de cette eglise après l'avoir gouverné environ<sup>KP</sup> 28 ans.

Z f. 29<sup>[qk]</sup> ; λ f. 146<sup>[qll]</sup> ; R7<sup>[qmi]</sup> ; R8<sup>[qni]</sup> ; Θ1<sup>[qoi]</sup>.

§ 22<sup>E</sup> DE NICOLAS 1<sup>ER</sup> DU NOM, SURNOMMÉ ALEXANDRE, 22<sup>E</sup> ABBÉ  
REGULIER.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 214, uc 3, p. 110-111 ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 ; Paris BNF, Français 18947, f. 57r-v (*HG*<sup>[qpl]</sup>, tr. 3, ch. 17<sup>[qql]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 58r-v ; GAGUIN 1530, f. LXXIII.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 211, f. 77v (*Annales*<sup>[qri]</sup>) ; Avranches BM, uc 3, p. 110-111, p. 174 (Martyrologe) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197<sup>[qsl]</sup> ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74<sup>[qtl]</sup> ; Avranches BM, 215, f. 171v (Nécrologe<sup>[qu]</sup>).

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [63v-64v], p. 112-114 (ch. 23) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [83r-v], p. 164-165 (ch. 16 § 22) ; Paris BNF, Latin 13818 ø.

KH « et » ajouté dans l'interligne. | KI « de » biffé et remplacé par « pour » dans l'interligne. | KJ « nouvelles » biffé après « de ». | KK Un mot illisible a été biffé et remplacé par « avec » dans l'interligne. | KL « de leur amux » biffé après « relation ». | KM « Quels » biffé après « données ». | KN « le soin de » ajouté dans l'interligne. | KO Un <p> a été biffé après « abbaye ». | KP « 28 ans » biffé après « environ ».

[qi]. **Avranches BM, 214, uc 2, p. 2 :** Coutumier de l'abbaye du Mont Saint-Michel (Guilloureaux (éd.) 1915, 161-175). [qj]. Sur ce paragraphe, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 22 § 31) [qk]. Manuscrit perdu. [ql]. Manuscrit perdu. [qm]. **Avranches BM, 215, f. 167r** (Obituaire) : « IIII Kalendis [Augusti] Obierunt Radulphus et Ricardus abbates hujus loci ». [qn]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 110-111** (Martyrologe) : « IIII Kalendis Augusti [...] Anno domini M CC LX IIII Obiit Ricardus Tustini nobilis abbas hujus loci de quod habemus pict. » ; **Avranches BM, 214, uc 3, p. 197** : « Ricardus Tustini IIII Kalendis Augusti » ; **Avranches BM, 214, uc 4, p. 74** : « Ricardus Tustini IIII Kalendis Augusti ». [qo]. Manuscrit

non identifié. [qp]. Sources citées par Jean Huynes : « Z f. 29 et λ f. 146 et R7 et R8 et Θ1 » ; « Z f. 29 et λ f. 147 et R7 et R8 et Θ1 » ; « Z f. 30 et λ f. 148 et R7 et R8 et Θ1 » ; « La forme du iuement est donnée en R8 p. 196 » ; « en λ f. 151 il met le quatriemes de luillet. » ; « En λ f. 152 et R7 et R8 et Θ1 ». [qq]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 183-184. [qr]. « 1264. Obiit Ricardus Tustini abbas ; rexit XXVIII annis. Cui successit Nicolaus Alexandri XXII. » (Delisle (éd.) 1873, 320). [qs]. « Nicolaus Alexandri XV KL decembris ». [qt]. « Nicolaus Alexandri XV KL decembris ». [qu]. « XV KL [decembris] obierunt [...] Nicolaus abbas hujus loci ».

92. Sur l'accord sur les usages en 1258, voir l'article de dom Robert Vion (Vion 1967, 595-597)

Z f. 29<sup>[qv]</sup> ; R7<sup>[qw]</sup> ; R8<sup>[qx]</sup> ; Θ1<sup>[qy]</sup>.

L'an 1264, Richard Tustin estant mort le 29 juillet, les religieux, ayant achevé ses obseques, esleurent incontinant en sa place Nicolas Alexandre, lequel ne vescu après cette election qu'environ 7 ans et mourut l'an 1271, le 17<sup>e</sup> jour du mois de novembre. Il ne se trouve pas grand chose de ce que fit cette abbé durant sa vie.

Sinon que plusieurs abbayes de l'ordre furent unie spirituellement à celle-cy, sçavoir de Lessé<sup>[qz]</sup>, de Cerisay<sup>[ra]</sup>, de Saint-Estienne de Caen<sup>KQ [rb]</sup>, de Bourguëil<sup>[rc]</sup> et de la Fontaine<sup>KR</sup>Daniel<sup>[rd]</sup>, les abbéz<sup>KS</sup> d'icelle estant venuz en ce lieu par devotion.

<sup>[re]</sup> L'an 1270, le mardi devant le jour des cendres le 17<sup>e</sup> febvrier, il arriva de grands prodiges en ce Mont, après avoir entendu trois esclatz de tonnerre espouvantables les anges apparurent en forme de feu dessus cette eglise et plusieurs autres<sup>KT</sup> choses ce passerent en cette abbaye qui estonnerent grandement les religieux, mais le tout se passa sans aucun dommage des bastimentz et des personnes<sup>[re]</sup>.

Robert Gaguin en La vie de saint Louys<sup>[rf]</sup>.

La mesme annee, il tomba une petite pierre du ciel en ce Mont en laquelle estoit escript le très adorable nom de Jesus : elle garissoit les aveugles, à present elle ne se voit plus<sup>[rg]</sup>.

§ 23<sup>E</sup> DE NICOLAS 2<sup>E</sup> DU NOM, SURNOMMÉ FAMIGOT<sup>93</sup>, 23<sup>E</sup> ABBÉ REGULIER.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 ; Avranches BM, 215, f. 162r (Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947, f. 57r-v (HG<sup>[rh]</sup>, tr. 3, ch. 17<sup>[ri]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 58r-v.

**Passages parallèles :** -

**KQ** « et de » biffé après « Caen ». | **KR** « Daniel » biffé après « Fontaine ». | **KS** « abbaye » biffé et remplacé par « abbéz » dans l'interligne. | **KT** « foudres » biffé après « autres ».

[qv]. Manuscrit perdu. [qw]. **Avranches BM, 215, f. 167r** (Obituaire) : « IIII Kalendis [Augusti] Obierunt Radulphus et Ricardus abbates hujus loci » et **f. 171v** « XV KL [decembris] obierunt [...] Nicolaus abbas hujus loci ». [qx]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 110-111** : « IIII Kalendis Augusti [...] Anno domini M CC LX IIII Obiit Ricardus Tustini nobilis abbas hujus loci de quod habemus pict. » ; **Avranches BM, 214, uc 3, p. 197** : « Ricardus Tustini IIII Kalendis Augusti [...] Nicolaus Alexandri XV KL decembris » ; **Avranches BM, 214, uc 4, p. 74** : « Ricardus Tustini IIII Kalendis Augusti [...] Nicolaus Alexandri XV KL decembris » ; [qy]. Manuscrit perdu. [qz]. L'union est datée de 1265 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 23 § 2). [ra]. L'union est datée de 1266 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 23 § 6). [rb]. L'union est datée de 1267 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 23 § 7). [rc]. L'union

est datée de 1266 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 23 § 6). [rd]. L'union est datée de 1267 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 23 § 7). [re]. Sur ce paragraphe, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 23 § 8). [rf]. **GAGUIN 1530, f. LXXIIIr** (livre 7) : « En cedit temps vne grant pierre cheut du ciel au monastere saint Michel en laquelle estoit la figure nostre seigneur et le signe la sainte croix et dessus estoit escript en lettre dor. *Jesus nazareus rex iudicorum* et rendit la vie a vne aueugle ». [rg]. Sur ce paragraphe, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 23 § 9). [rh]. Sources citées par Jean Huynes : « Z f. 29 et λ f. 146 et R7 et R8 et Θ1 » ; « Z f. 29 et λ f. 147 et R7 et R8 et Θ1 » ; « Z f. 30 et λ f. 148 et R7 et R8 et Θ1 » ; « La forme du iuement ets donnée en R8 p. 196 » ; « en λ f. 151 il met le quatriesme de Iuillet. » ; « En λ f. 152 et R7 et R8 et Θ1 ». [ri]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 183-184.

93. La forme aujourd'hui retenue de son nom est Fanigot (Laporte 1967c, 276, n. 71).

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, f. [65r], p. 115 (ch. 24) ; Paris BNF, Français 18950, f. [83v], p. 165 (ch. 16 § 23) ; Paris BNF, Latin 13818 ø.

L'an 1271, Nicolas Alexandre estant decedé le 17<sup>e</sup> novembre, les religieux aussy tost esleurent Nicolas Famigot qui dès long temps estoit prieru claustral en cette abbaye ; il ne vescu environ que 8 ans dans cette charge<sup>KU</sup> car il mourut l'an 1279, le 19<sup>e</sup> du mois de mars. On ne trouve rien de la vie et meurs dudit abbé, ny de son bon ou mauvais gouvernement. Les manuscriptz n'en disent rien.

Z f. 30<sup>[r]</sup> ; λ f. 148<sup>[rk]</sup> ; R7<sup>[r]</sup> ; R8<sup>[rm]</sup> ; Θ<sub>1</sub><sup>[rm]</sup>.

§ 24<sup>E</sup> DE JEAN<sup>KV</sup> 1<sup>ER</sup> DU NOM, SURNOMMÉ LE FAË, 24<sup>E</sup> ABBÉ REGULIER.

**Sources du chapitre** : Paris BNF, Français 18947, f. 57r-v (*HG*<sup>[ro]</sup>, tr. 3, ch. 17<sup>[rp]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 58r-v.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 213, f. 180v<sup>[r]</sup> ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197<sup>[r]</sup> ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74<sup>[rs]</sup> ; Avranches BM, 215, f. 166r<sup>[r]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [65v-69r], p. 116-123 (ch. 25) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [83v-84r], p. 165-166 (ch. 16 § 24) ; Paris BNF, Latin 13818 ø.

Nicolas Famigot estant decedé l'an 1279, le 19 mars, Jean Le Faë fut esleu en sa place pour estre abbé, où il vescu environ 19 ans en cette charge ; toutefois on ne trouve rien de son gouvernement spirituel.

λ f. 148<sup>[ru]</sup>.

Il fit plusieurs acquestz<sup>KW</sup> au profit de son monastere sçavoir<sup>KX</sup>, l'an 1283<sup>KY</sup> plusieurs rentes à la seigneurie de Donjan<sup>[rv]</sup>, l'an 1290, le moulin de Quinquanpoix<sup>[rw]</sup> et<sup>KZ</sup> plusieurs rentes en la parroisse de Saint-Legier<sup>[rx]</sup> et de Saint-Planchays<sup>[ry]</sup> et l'an 1294, la maison<sup>LA</sup> le colombier et jardin d'Asseigny joignant le manoir d'Ardevon<sup>[rz]</sup>.

Plusieurs donations furent aussi faites au monastere durant la vie de cet abbé l'an 1281. Marie de Bacille, fille heritiere de Jean, chevalier, en son vivant seigneur dudit<sup>LB</sup> lieu,

---

**KU** « les » biffé après « charge ». | **KV** « le » biffé après « Jean ». | **KW** « de ses te » biffé après « acquestz ». | **KX** « sçavoir » ajouté dans l'interligne. | **KY** « 1283 » biffé et remplacé par « 1283 » dans l'interligne, suivi de « il acquit » biffé. | **KZ** « la par » biffé après « et ». | **LA** « et » biffé après « maison ». | **LB** « Bac » biffé après « dudit ».

[rj]. Manuscrit perdu. [rk]. Manuscrit perdu. [rl]. **Avranches BM, 215, f. 162r** (Obituaire) : « XV KL [Aprilis] Obiit Nicholaus Famigot abbas hujus loci. » [rm]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 197** : « Nicolas Famigot XIII KL Aprilis » ; **Avranches BM, 214, uc 4, p. 74** : « Nicolas Famigot XIII KL Aprilis ». [rn]. Manuscrit perdu. [ro]. Sources citées par Jean Huynes : « Z f. 29 et λ f. 146 et R7 et R8 et Θ<sub>1</sub> » ; « Z f. 29 et λ f. 147 et R7 et R8 et Θ<sub>1</sub> » ; « Z f. 30 et λ f. 148 et R7 et R8 et Θ<sub>1</sub> » ; « La forme du iuement ets donnée en R8 p. 196 » ; « en λ f. 151 il met le quatriesme de Iuillet. » ; « En λ f. 152 et R7 et R8 et Θ<sub>1</sub> ». [rp]. Robillard de Beaupaire (éd.) 1872, 183-184. [rq]. « Anno M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXXXVIII<sup>o</sup>

obiit Johannes Lefae, abbas hujus loci. » [rr]. « Johannes Lefae III Idus Julii ». [rs]. « Johannes Lefae III Idus Julii ». [rt]. « III Idus Julii Obiit Johannes Le fae abbas hujus loci ». [ru]. Manuscrit perdu. [rv]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 25 § 7). [rw]. Voir *Les Curieuses recherches* (ch. 25 § 21). [rx]. Voir *Les Curieuses recherches* (ch. 25 § 20 et § 21). [ry]. Voir *Les Curieuses recherches* (ch. 25 § 24 et § 25). Des actes de donation de Guillaume Bernard sont aujourd'hui conservés dans Caen BM, Mancel 2, p. 82-83, n<sup>o</sup> 2-3. [rz]. Voir *Les Curieuses recherches* (ch. 25 § 26).



donna le patrona de la cure dudit Bacille<sup>[sa]</sup>, qui est un des meilleurs benefices de ce monastere, de ceux qui ont chargé d'ames<sup>LC</sup>...

L'an 1281 cy-dessus, Jamin Farcy, escuyer, seigneur de Basunville, donna les dixmes de Saint-Louët à la seigneurie de Domjan<sup>[sb]</sup>. Et Guillaume de Mortemer, escuyer, au mesme temps, donna le droit de juridiction en toute la terre de Saint-Michel, deppendante du prioré de Saint-Germain-sur-Ey<sup>[sc]</sup>. L'an 1282, Enguerrand de Vaacé donna le bois de Domjan<sup>[sd]</sup>. | Philippe 4<sup>e</sup>, dit le Bel, donna le droit de pescher les poissons royaux et à lard d'en toute l'estendue de la baronnie de Genest l'an 1286<sup>[se]</sup>. | Pierre Tustin, archidiacre d'Avranches donna une maison située au bourg d'Evrecey et un autre dans la ville de Paris l'an 1293<sup>[sf]</sup>. | Il y eut plusieurs personnes pieuses qui leguerent de leurs biens à ce monastere durant la vie de Jean Le Faë.

Il obtint plusieurs bulles des saints-peres les papes<sup>LD</sup> pour le profit spirituel et <sup>[84R]</sup> temporel de son dit monastere, ce qui confirme le grand soin qu'il en avoit. Il en obtint de Martin 4<sup>e</sup>, une l'an 1281<sup>[sg]</sup> confirmative de tous iceux, de Nicolas 4<sup>e</sup> une autre l'an 1288<sup>[sh]</sup>, portant permission avec jeunes gens d'apporter leurs biens avec eux venant prendre l'habit en ce monastere. Item encore trois autres bulles<sup>[si]</sup> dudit Nicolas 4<sup>e</sup> touchant le mesme temporel.

Ce fut cet abbé qui obligea l'evesque d'Avranches de donner recognoissance par escript de ne tirer à consequence, si quelques fois il estoit traité en ce monastere et en ses dependances, icelle en date de l'an 1296<sup>[sj]</sup>. Et après toutes ces belles actions, il mourut l'an 1298, le 23<sup>e</sup> jour de juillet.

§ 25<sup>E</sup> DE GUILLAUME 1<sup>ER</sup> DU NOM, SURNOMMÉ DU CHASTEAU, 25<sup>E</sup>  
ABBÉ REGULIER.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 214, uc 3, p. 196<sup>[sk]</sup> ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 ; Avranches BM, 215, f. 168v (Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947, f. 57r-v (*HG*<sup>[sl]</sup>, tr. 3, ch. 17<sup>[sm]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 58r-v.

---

LC « l'an » biffé après « ames ». | LD « tout » biffé après « papes ».

[sa]. Voir *Les Curieuses recherches* (ch. 25 § 2). [sb]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 25 § 3). [sc]. La charte originale est perdue ; on conserve une copie dans un recueil de Gaignières (Paris BNF, Latin 5430A, p. 75). La charte est copiée *supra* (ch. 4, 7, 12, 2). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 25 § 5). [sd]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 25 § 6). [se]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 25 § 8). [sf]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 25 § 23). [sg]. La bulle originale est perdue. Une partie de cette bulle est copiée par Jean Huynes (Paris BNF, Français 18947, ff. 82r (*HG*, tr. 4, ch. 12) (Robillard de Beurepaire (éd.) 1873, 32)). On trouve aussi une copie (de 1744) de la bulle dans Paris BNF, Français 18949, p. 391-392. Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 25 § 4), Thomas Le Roy la résume et la date du III des nones de février, première année de son pontificat. Nous n'en trouvons

aucune mention dans les registres de Martin IV. [sh]. La bulle originale est perdue. On trouve une copie de cette bulle dans Paris BNF, Français 18949, p. 394-395. Thomas Le Roy la résume et la date du XII des calendes de septembre, première année du pontificat de Nicolas IV, dans *Les Curieuses recherches* (ch. 25 § 12). Il n'y a aucune mention de cette bulle dans les registres de Nicolas IV sous la date du 21 août 1288. [si]. Voir *Les Curieuses recherches* (ch. 25 § 13, § 14, § 15) ; Elles sont aussi mentionnées *supra* (ch. 8). [sj]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 25 § 23). [sk]. Simon (éd.) 1967, 163. [sl]. Sources citées par Jean Huynes : « Z f. 29 et λ f. 146 et R7 et R8 et Θ1 » ; « Z f. 29 et λ f. 147 et R7 et R8 et Θ1 » ; « Z f. 30 et λ f. 148 et R7 et R8 et Θ1 » ; « La forme du iuement ets donnée en R8 p. 196 » ; « en λ f. 151 il met le quatriemes de Iuillet. » ; « En λ f. 152 et R7 et R8 et Θ1 ». [sm]. Robillard de Beurepaire (éd.) 1872, 183-184.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 210, f. 135v<sup>[sn]</sup> ; Avranches BM, 211, ff. 84-93 (Actes sous l'abbatiat de Guillaume du Chateau) ; Avranches BM, 213, f. 180v (*De abbatibus*).

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [69r-72r], p. 123-129 (ch. 26) ; Paris BNF, Français 18950, f. [84r-v], p. 166-167 (ch. 16 § 25) ; Paris BNF, Latin 13818 ø.

Jean Le Faë estant mort l'an 1298, au mois de juillet, un an après, les religieux esleurent Guillaume du Chateau pour estre leur abbé, lequel fut à Avranches pour estre beny, d'où revenant, il fut receu solemnellement, l'an 1299, la veille de la nativité de nostre Seigneur, et promit de ne rien changer des constitutions et ordres<sup>LE</sup> du monastere sans l'avis des anciens. Il regna environ<sup>LF</sup> 15 ans en cette charge. R8 f. 196<sup>[so]</sup>.

L'année d'après son élection, savoir 1300, le 13<sup>e</sup> juillet, il luy arriva une grande affliction, lorsque le foudre, tombant sur le clocher de cette eglise, le ruina entierement, et toutes les cloches furent fondues et le metal descoula de part et d'autres ; les toists de ladite eglise du dortoir et de plusieurs austres<sup>LG</sup> logis du monastere furent brusléz et les charbons, tombans sur la ville, ne laisserent presque aucune maison entiere qui ne fust pareillement bruslée. Cet abbé remedia à tout, au mieux qu'il peut durant son vivant<sup>[sq]</sup>. λ f. 151<sup>[sp]</sup>.

Il obtint la confirmation de plusieurs dons<sup>LH</sup> faictz par cy-davant par des particuliers à son monastere et deppendances, et termina plusieurs procez à son profit<sup>LI</sup> avec l'archevesque de Rouen et autres pour le patronnaage des cures de ce monastere<sup>[sr]</sup>.

Il fut fait quelque donations à ce lieu sous sa prelatute, comme aussy il fit quelques acquest.

Il obtint bulles confirmatives de Clement 5<sup>e</sup> l'an 1305<sup>[ss]</sup>. Et encore du mesme pape, il en obtint d'autres, l'an 1307<sup>[st]</sup>, pour le mesme sujet.

---

LE Un mot illisible biffé après « ordres ». | LF « qu » biffé après « environ ». | LG « lg » biffé après « austres ». | LH « d--z » biffé et remplacé par « dons » dans l'interligne. | LI « à son profit » ajouté dans l'interligne.

[sn]. Coutant (éd.) 2009, 368-369, n° 188. [so]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 196** : « Anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>mo</sup> nonagesimo, nono die mercurii in vigilia nativatis domini, venerabilis pater dominus Guillelmus dei gratia abbas hujus monasterii venit noviter ad predictum monasterium et juravit in capitulo se servare dicti monasterii consuetudines sub hac forma Ego frater Guillelmus dei gratia abbas hujus monasterii, salvis regula sancti Benedicti, statutis gregorianis et juramento debito a me prefato domino episcopo abrincensi benedictione mihi ab eo impensa, juro super sancta dei evangelia me servare et tenere hujus monasterii predicti consuetudines apporbatas laudabiles licitas rationabiles et honestas, ita tamen quod si que in declaratione, correctione, modificatione seu temperatione, declarentur, corrigantur, modificentur seu temperentur, ad arbitrium virorum religiosorum prioris, supprioris, et infirmarii dicti monasterii quicumque fuit alte et basse et de plano, proout

expedire viderent proferendum et tenendum. Dato » (Simon (éd.) 1967, 163). [sp]. Le manuscrit est perdu mais l'incendie est relaté dans le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 180v) : « Anno M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXXXXVIII<sup>o</sup> obiit Johannes Lefae, abbas hujus loci. Et successit ei Guillelmus de Castro, qui fecit stallum et omnia mobilia que erant in choro quod fuit ustum igne fulmineo, et alia multa. Obiit anno M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> XIII<sup>o</sup>. ». [sq]. Sur cet incendie, voir aussi *supra* (ch. 3) et *Les Curieuses recherches* (ch. 26 § 2). [sr]. Sur le conflit avec l'archevêque de Rouen, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 26 § 11). [ss]. La bulle originale est perdue. Thomas Le Roy la résume et la date du IV des nones de juin, première année du pontificat de Clément V, dans *Les Curieuses recherches* (ch. 26 § 8). Nous ne trouvons aucune mention de cette bulle dans les registres de Clément V. [st]. La bulle originale est perdue. Thomas Le Roy la résume et la date du VIII des calendes de novembre,

LB f. 33<sup>[su]</sup>.

L'an 1306, Nicolas de l'Usarche, 36<sup>e</sup> evesque d'Avranches, voulant tenir les ordres en ce monastere, Guillaume du Chateau luy fit fermer les portes et ne luy voulut jamais permettre qu'aparavant l'evesque n'eust donné une recongnissance, declarant n'entendre acquerir nouveau droit en ce lieu, et ne prejudicier à ceux des religieux<sup>LJ</sup> et de leur monastere ; ce qu'il fit<sup>[sv]</sup>.

Le mesme evesque, l'an 1307, estant en ce monastere pour faire la visite qu'on<sup>LK</sup> avoit octroyée à ses predecesseurs<sup>LL</sup> par la transaction de 1236, cet abbé n'alla point au devant de luy au bas des degrés, ains le receut en l'eglise seulement, avec tous ses religieux, luy estant revestu pontificalement, la mitre en teste et<sup>LM</sup> le baston<sup>LN</sup> pastoral en la main, et fut ainssy durant la messe<sup>LO</sup> que celebra pontificalement le dit evesque<sup>[sw]</sup>.

Ce fut luy qui obtint permission de faire<sup>LP</sup> tenir une foire au 8<sup>e</sup> may chascun an en ce Mont, de roy Philippes 4<sup>e</sup>, dit le Bel<sup>LQ</sup>, l'an 1310, jaçoit que<sup>xi</sup> depuis pour les incommoditez de la mer, elle ait esté transferée à Genest<sup>[sx]</sup>.

||<sup>[84v]</sup> Ledit roy de France Philippes 4<sup>e</sup>, dit le Bel, vint par devotion visiter l'eglise de ce monastere l'an 1311<sup>[sy]</sup> et y donna 1200 ducatz, de quoy on a fait faire le saint Michel qui se voit en icelle, composé de lames d'or ducat sur bois haut<sup>LR</sup> comme un homme<sup>[sz]</sup>. Il y apporta aussy deux espines de la couronne de nostre Seigneur, et une piece très notable de la vraye croix, aussy en forme de croix, le tout gardé très soigneusement dans la thresorerie de ladite eglise<sup>[ta]</sup>.

---

LJ « ce qu'il fit » biffé après « religieux ». | LK « en » ajouté dans l'interligne après « on », biffé, suivi de « luy » biffé également | LL « à ses predecesseurs » ajouté dans l'interligne. | LM « et » ajouté dans l'interligne. | LN « baston » ajouté dans l'interligne. | LO « haute » biffé après « messe ». | LP « faire » ajouté dans l'interligne. | LQ « qu » biffé après « le Bel ». | LR « sun » biffé après « haut ». | LS « ans » ajouté dans l'interligne.

deuxième année du pontificat de Clément V, dans *Les Curieuses recherches* (ch. 26 § 10). Nous ne trouvons aucune mention de cette bulle dans les registres de Clément V. [su]. Manuscrit perdu. [sv]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 26 § 9). [sw]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 26 § 12). [sx]. Voir AN, JJ 47, ff. 52v-53r, n° 82. La lettre est datée de mars 1311 (*Registres du Trésor des chartes*, t. I, n° 1610). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 26 § 15). [sy]. Sur ce paragraphe, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 26 § 16) ; voir également *supra* (ch. 7). [sz]. **Avranches BM, 214, uc 4, p. 336** : « Anno d(omi)ni m ccc xi beata p(er)egrinat(i)o(n)e venit

ad Mo(n)te S(an)cti Michaelis in p(er)ic(u)lo maris d(omi)n(u)s rex Francorum no(m)i(n)atus pulcher Philippus & obtulit maiori altari b(eat)i Michael(is) archa(n)g(e)li imaginem aurea(m) maiorem b(eat)i Michael(is) videlicet ». [ta]. Avranches BM, 213, f. 161v (Inventaire des reliques de 1396) : « Item, in una corona de spinis vel de junctis marinis corone preciose Jhesu Christi salvatoris nostri, de dono illustris Francorum regis Philippi, cum magna portione ligni sancte crucis, qui dedit etiam ymaginem beati Michaelis deauratam et multa bona. Deus sibi retribuatur » (Dubois (éd.) 1967, 563).

**xi. Jaçoit que** : conjonction signifiant « bien que, encore que », usitée du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle (FEW, s. v. *jam* (t. 5, p. 25)).

Ce qui fut fait ; l'an 1314<sup>e</sup>, l'11<sup>e</sup> septembre cet abbé deceda et fut enterré dans la nef de cette eglise. R7<sup>[tb]</sup> ; R8<sup>[tc]</sup> ; Θ1<sup>[td]</sup> ; λ f. 152<sup>[te]</sup>.

§ 26<sup>e</sup> DE JEAN 2<sup>e</sup> DU NOM, SURNOMMÉ DE LA PORTE, 26<sup>e</sup> ABBÉ REGULIER.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 213, ff. 180v-181r (*De abbatibus*) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 215, f. 164v (Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947, ff. 57v-58r (*HG*<sup>[tf]</sup>, tr. 3, ch. 18<sup>[tg]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 58v-59r.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 211, f. 93v (élection de Jean Laporte<sup>[th]</sup>) ; Avranches BM, 212, ff. 27v-38r ; Avranches BM, 213, ff. 184r-192r ; Avranches BM, 211, ff. 45r-63v.

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [72r-77v], p. 129-140 (ch. 27) ; Paris BNF, Français 18950, f. [84v], p. 167 (ch. 16 § 26) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 431r.

L'abbé Guillaume du Chateau estant mort, l'an 1314, l'11<sup>e</sup> septembre, les religieux esleurent Jean de la Porte pour leur superieur et gouverna très prudemment ce monastere l'espace de 20 ans<sup>LS</sup> environ qu'il vescu en la dignité d'abbé, et il se fit plusieurs miracles<sup>[ti]</sup> en ce lieu de son temps.

L'an 1324, les soldatz de la garnison de ce monastere furent introduitz par un gouverneur des portz et frontieres de Normandie, nommé Guillaume de Merle<sup>[tj]</sup>.

Louys, duc de Bourbonnois, vint en pelerinage en ce monastere l'an 1329, et offrit<sup>LT</sup> trois chandeliers d'argent d'immense grandeur ; à present ils ne se voient plus, on les a changé en d'autre argenterie<sup>[tk]</sup>.

Jean de la Porte, abbé, eut beaucoup d'affaires pour la conservation des domaines et biens deffendants de son monastere. Il retira l'an 1330 le prioré de Saint-Clement

---

LT « trois » biffé après « offrit ».

[tb]. Avranches BM, 215, f. 168v (Obituaire) : « III Idus [Septembris] Obiit Guillelmus de castro abbas hujus loci ». [tc]. Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 : « Guillelmus de castro III idus septembris ». ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 74 : « Guillelmus de castro III idus septembris ». [td]. Manuscrit perdu. [te]. Manuscrit perdu. [tf]. Sources citées par Jean Huynes : « RR f. 180 et ψ f. 28 » ; « Z f. 31 et λ f. 155 et R7 et R8 et Θ1 ». [tg]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 185. [th]. Simon (éd.) 1967, 189-190. [ti]. Les miracles sont décrit plus précisément par l'auteur dans le chapitre 12 de

ce texte et dans *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 16, 1§ 17, § 18, § 19, § 20, § 21, § 22, § 23, § 24, § 25, § 26, § 27, § 28, § 29, § 30). Ces miracles datés de 1333, se trouvent dans les manuscrits montois Avranches BM, 212, ff. 27v-38r ; Avranches BM, 213, ff. 184r-192r ; Avranches BM, 211, ff. 45-63v. [tj]. Voir aussi *supra* (ch. 15 § 2) et *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 2). [tk]. Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 3), Thomas Le Roy précise que le changement eut lieu en 1643 ; cependant il décrit les trois chandeliers.

RR f. 180<sup>[tl]</sup> ; ψ f. 28<sup>[tm]</sup>.

de Gersay<sup>94</sup> des mains de certains violentz qui l'avoient usurpé, et plusieurs autres choses ailleurs<sup>[tn]</sup>.

L'an 1319, il fit bastir la chapelle<sup>LU</sup> du manoir de Montrouault<sup>[to]</sup>, et l'an 1321, il fit bastir une autre chapelle dans le manoir de Loyseliere<sup>[tp]</sup>.

Il obtint trois bulles du souverain pontife Jean 22<sup>e</sup> : l'une confirmative du monastere, etc. l'an<sup>LV</sup> 1332<sup>[tq]</sup> ; l'autre touchant le retrait du temporel aliené ou perdu<sup>LW</sup> l'an 1328<sup>[tr]</sup> ; et l'autre portant concession d'indulgence dans l'église du monastere<sup>LX</sup> l'an 1332<sup>[ts]</sup>.

Il obtint sentence contre les officiers royaux après avoir eu grand procez avec eux touchant la delivrance d'un poulain<sup>LY</sup> gayf et d'un grand navire eschoué sur les terres [illisible]<sup>LZ</sup> de la baronnie de Genestz, se montrant en cela beaucoup<sup>MA</sup> zelé pour les droitz de son monastere<sup>MB</sup> <sup>[tt]</sup>.

Le roy Philippes 6<sup>e</sup>, roy de France, prit son monastere et deppendances en sa protection et sauvegarde par lettre patente de l'an 1334, et par autre lettres de la mesme année l'exempta de payer la pension octroyée par le clergé au roy de Navarre, par l'ordre du

---

LU « q » biffé après « chapelle ». | LV « dell'an » biffé et remplacé par « l'an » dans l'interligne. | LW « de » biffé après « perdu ». | LX « de » biffé après « monastere ». | LY « gaif » biffé après « poulain ». | LZ Un mot que nous n'avons pu déchiffrer a été ajouté dans l'interligne. | MA « beaucoup » ajouté dans l'interligne. | MB « incontinent » biffé après « monastere ».

[tl]. **Avranches BM, 213, ff. 180v-181r** (*De abbatibus*) : « Isti Guillelmo successit Johannes de Porta, qui feliciter ac sub omni tran[s]quillitate rexit. Hic multa bona fecit. Recuperavit prioratum de Sancto Clemente de Gersorio. Istud monasterium cum omnibus pertinen[ti]is suis retraxit desub rege Nauarre. Nostras cartas et cirographa confirmari fecit a domino Philippo de Valeys, domino nostro et rege Francorum. Plures redditus etiam mon[asterio] acquisivit. Valde viriliter resistit contra illos qui tempore guerre volebant quod monasterium solveret stipendia illorum quos rex ponebat ad custodiendum Montem. Valde profuit in edificando. Obiit anno M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> tricesimo et sepultus est in cappella Sancti Johannis nova, quam ipse dotavit cum assensu conventus et ibi duos cappellanos constituit. » [tm]. Manuscrit perdu. [tn]. Les actes relatifs à ce conflit ont été édités dans le *Cartulaire de Jersey* à partir des originaux autrefois conservés aux Archives départementales de la Manche et aujourd'hui disparus : voir notamment *Cartulaire de Jersey* 1918a, 81-85, n° 51 ; 107-108, n° 63 ; 11-12, n° 7, 127-128, n° 71. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 4). [to]. Voir *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 9). [tp]. Voir *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 10). [tq]. La bulle originale est perdue. Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 15), Thomas Le Roy

résume la bulle et la date des nones d'octobre, seizième année du pontificat de Jean XXII. Nous ne trouvons aucune mention de cette bulle dans les registres de Jean XXII. [tr]. La bulle originale est perdue. Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 12), Thomas Le Roy résume et date une bulle pour la restitution des biens du Mont Saint-Michel mais par l'official de Rennes. Nous n'en trouvons aucune mention dans les registres de Jean XXII. [ts]. La bulle originale est perdue. Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 14), Thomas Le Roy résume la bulle et la date du II des ides de janvier, seizième année du pontificat de Jean XXII et il en copie un extrait *supra* (ch. 8). On trouve mention de la bulle dans les registres de Jean XXII (A. 40, f. 252a ; V. 101, ep. 429) : « Ecclesiam monasterii Montis s. Michaelis in periculo maris, O.S.B., Abrincen. di., in Nativitatis, Resurrectionis, Ascensionis Domini et Penthecostes ac quatuor beatissimae virginis festivitatis, visitantibus centum eis vero qui per octavas festivitatum ipsarum visitaverint annuatim, quadraginta dies de injunctis eis poenitentiis videlicet festivitatum et octavarum ipsarum diebus relaxantur » (Mollat (éd.) 1929, 117, n° 56148). [tt]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 31).

94. Sur l'affaire du prieuré Saint-Clément de Jersey, voir notamment Simon 1967, 153-154.

roy<sup>MC</sup>, son predesseur<sup>[tu]</sup>. Et en outre<sup>MD</sup> donna d'autres lettres du mesme date, portant nouvelle exemption des paiements pour le solde des gens de guerre, etc.<sup>[tv]</sup>

Cet abbé après avoir ainssy longuement regy son monastere, il rendit l'esprit à nostre Seigneur qui l'avoit créé pour sa gloire, l'an 1334, le Vendredy saint à l'heure de sexte, le 19<sup>e</sup> jour du mois d'avril. Son corps fut conservé en cette eglise dans<sup>ME</sup> la chappelle dediée à la très Sainte-Trinité, située dans une des croisée d'icelle, où on voit son tombeau dans la muraille, et son effigie relevée en bosse, et revestue pontificalement. L'honneur qu'on luy fit après son decestz<sup>MF</sup>, plus qu'à tous les autres jusque-là<sup>MG</sup> monstre assez le respect qu'on luy portoit en son monastere.

Z f. 31<sup>[tw]</sup> ; λ f. 155<sup>[tx]</sup> ; R7<sup>[ty]</sup> ;  
R8<sup>[tz]</sup> ; Θ1<sup>[ua]</sup>.

||f. [85<sup>R</sup>] § 27<sup>E</sup> DE NICOLAS 3<sup>E</sup> DU NOM SURNOMMÉ LE VITRIER, 27<sup>E</sup> ABBÉ  
REGULIER.

**Sources du chapitre** : Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 215, f. 171r (Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947, f. 58r-v (*HG*<sup>[ub]</sup>, tr. 3, ch. 19<sup>[uc]</sup>).

**Passages parallèles** : AD, H 15123 (perdu<sup>[ud]</sup>) ; AD, H 15124 (perdu<sup>[ue]</sup>) ; AN, P 1920<sup>3</sup>, n° 45523<sup>[uf]</sup> ; Avranches BM, 213, f. 181r (*De abbatibus*<sup>[ug]</sup>) ; Paris BNF, Latin 9215, n° 90-33<sup>[uh]</sup>.

**MC** « roy » ajouté dans la marge de gauche. | **MD** « exempta » biffé après « outre ». | **ME** « en une chap » biffé et remplacé par « dans » dans l'interligne. | **MF** « de » biffé après « decestz ». | **MG** « jusque-là » ajouté dans l'interligne.

[**tu**]. Les lettres royales montoises de Philippe VI sont perdues mais elles sont mentionnées dans les registres du Trésor des chartes : AN, JJ 66, f. 657, n° 1484 et f. 659, n° 1491-1496. Les confirmations par Philippe VI des chartes de fondation du monastères, sont datées de décembre 1334, au bois de Vincennes. On trouve également quatres chartes copiées d'après les originaux du Mont et du Livre blanc dans Paris BNF, Français 18949, p. 401-426 (copie du XVIII<sup>e</sup> siècle), se présentant comme des vidimus et confirmations des lettres de Richard II (Carta quam comes Richardus 2<sup>o</sup> fecit Sancto Michaeli ante obitum suum, Fiscano et Carta de Verson), Gonnor (Carta de Britavilla et de Domno-Johanne), Robert (Carta quam fecit comes Robertus sancto Michaeli de omnibus quæ dedit, et postque consulatum suscepit). Elles sont datées respectivement de décembre 1334 (pour la première) et octobre 1334 (pour les suivantes). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 30[bis]) [**tv**]. Les lettres royales de Philippe VI sont perdues. Cependant on trouve dans les registres du Trésor des chartes des confirmations des droits et exemptions accordés par son prédecesseur : AN, JJ 66, f. 660, n° 1497 et AN, JJ 66, f. 661, n° 1498. Elles sont datées de décembre 1334, de Vincennes. On les trouve aussi copiées dans Paris BNF, Français 18949, p. 457-474, se présentant comme des vidimus et confirmation de lettres de Charles IV. Elles sont datées de 1334. David Fiasson en transcrit une : Paris BNF, Français 18949, p. 463-474 (Fiasson (éd.) 2012-2013, 201-204). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 27 § 32). [**tw**]. Manuscrit perdu. [**tx**]. Manuscrit perdu. [**ty**]. **Avranches BM, 215, f. 164v** (Obituaire) : « XVIII kl [...] Obiit Johannes de

porta abbas hujus loci ».. [**tz**]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 197** : « Johannes de porta XVIII KL maii ».. [**ua**]. Manuscrit perdu. [**ub**]. Sources citées par Jean Huynes : « nous auons leu la lettre faicte de cette reception » ; « La taxe est dans le martyrologe au dernier feuillet » ; « Les constitutions faictes en ce chapitre general sont en R8 p. 265 et es suiuantes » ; « cet accord est en cette Abbaye ». [**uc**]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 186-187. [**ud**]. Delisle (éd.) 1910, 25-34, n° III. [**ue**]. Delisle (éd.) 1910, 13-25, n° IV. [**uf**]. En juillet 1360 « Charles [le Mauvais], roi de Navarre, comte d'Évreux, donne à l'abbaye 50 l. de rente annuelle sur la fiefferme de la Bloutière [Manche], à recevoir des mains du fermier, le prieur de la Bloutière Par le roy, [signé] Moncel » (Nortier & Decaëns 2001, 347). [**ug**]. « Eidem domino J(ohanni) de Porta successit Nicolaus le Vitrier, prior hujus loci, in Monte isto oriundus ; qui per XXVII annos et VI menses monasterium honorifice rexit. Tempore ipsius facta fuit compositio monete ; francum feodum de Bacilley fuit acquisitum. Guerre, fames et mortalitates in partibus istis horribiliter viguerunt. Turris et ecclesia de Genez, maneria de Sancto Paterno, de Druiaria et de Donno Johanne per dictas guerras destructe fuerunt. Nichilominus fortalicium hujus monasterii per religiosos et seruitores ejusdem <loci> † omnibus al(iis) se ingentibus repulsus † in obedien(tia) domini regis Francie secure fuit custoditum ad proprias expen(sas) dicti mon(asterii). Quibus guerris adhuc vigentibus, idem dominus N(icolaus) abbas decessit anno Domini M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> LXII<sup>o</sup>, III k(a) l(endas) nouembris ». [**uh**]. Lettre originale datée de 1346.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [77v-82r], p. 140-149 (ch. 28) ; Paris BNF, Français 18950, f. [85r-v], p. 168-169 (ch. 16 § 27) ; Paris BNF, Latin 13818 ø.

Les lettres du [...]MH sont es archives.

L'an 1334, le 14<sup>e</sup> avril, Jean de la Porte ayant esté mis au tombeau, les religieux esleurent pour leur abbé Nicolas Le Vitrier, natif de la ville de ce Mont et prieur claustral de ce monastere. Son election faite, il alla Avranches où il fut beni par l'évesque<sup>95</sup> en l'église cathedrale de Saint-André dudit Avranches. À son retour, il fut receu à la porte de l'église de tous les religieux en chappes, le 25<sup>e</sup> du mois de juin suivant, là, il jura sur les saintes evangiles, de garder le droitz de cette abbaye, de ne rien innover pour les constitutions d'iceluy. Il vescu environ 28 ans en cette charge d'abbé.

Il se gouverna honorablement dans sa charge. L'an<sup>MI</sup> 1347, il fit dire par sentence que son monastere ne devoit point estre tenu à la solde de la garde de ce lieu, et par sa vigilance sur cette place durant les troubles. Il merita que Charles 5<sup>e</sup>, n'estant encore que dauphin et duc de Normandie, le fist le premier capitaine de cette garde<sup>96</sup> (ce qui a esté long temps continué depuis à ces successeurs), par lettres patentes de l'an 1357<sup>[ui]</sup>.

Il obtint l'an 1342 que le monastere ne payeroit rien aux gens de guerre, et le roy Philippes de Vallois, l'an 1346, deffendit par lettres patentes<sup>[uj]</sup> à tous les capitaines des places fortes du duché de Normandie de rien exiger sur le monastere, ny sujetz à iceluy, pour ces fins<sup>[uk]</sup>.

L'an 1352, le roy Jean, ayant succédé à Philippes de Vallois à la couronne, donna une sauvegarde generalement pour l'abbaye et deppendance<sup>[ul]</sup>. Et le mesme, l'an 1355, donna autres patentes portant deffences à toutes personnes d'exiger rien sur ledit monastere, ny sujetz<sup>[um]</sup>.

Il obtint pareillement de Charles, duc de Bretagne, par patentes de l'an 1359, franchise pour la voiture des provisions de son monastere passantz par dessus les terres de son dit<sup>MJ</sup> duché<sup>MK [un]</sup>.

Il achepta plusieurs domaines pour le profit de son monastere ; l'an 1337<sup>97</sup>, il acquist le moulin de Barne en Bretheville<sup>[uo]</sup>, et l'an 1360, il achepta le fief de Bacilley et plusieurs rentes et domaines avec<sup>[up]</sup>.

---

MH Illisible car dans la tranche. | MI « 137 | 134- » biffé après « l'an ». | MJ « son dit » ajouté dans l'interligne. | MK « de Bretagne » biffé après « duché ».

[ui]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 17). [uj]. On trouve conservée dans Paris BNF, Français 18949, p. 474-479, n° 15, la copie d'une lettre du vicomte de Coutances, datée de juin 1347, copiant deux lettres royales d'avril 1347 et novembre 1347 confirmant l'exemption ; voir aussi la transcription de David Fiasson (*Fiasson* (éd.) 2012-2013, 205-206). [uk]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 7). [ul]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 12). [um]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 13). [un]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 18). [uo]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 4). [up]. Dans le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f.

95. C'est Jean de Hautefrine qui est évêque d'Avranches en 1334. des capitaines au Mont Saint-Michel (*Fiasson* 2012-2013, 38-41).

96. Voir l'analyse de David Fiasson sur la mise en place  
97. Dans l'inventaire des titres concernant l'abbaye du

Charles 5<sup>e</sup>, dit le Sage, donna au monastere 50 livres de rente qui luy estoient deuez sur le prioré de la Bloutiere, par lettres de l'an 1360<sup>[uq]</sup>.

L'an 1343, l'abbé de Montbourg, diocèse de Constances, venant par devotion en ce monastere, unit spirituellement son abbaye à celle-cy<sup>[ur]</sup>.

Nicolas Le Vitrier n'eut point seulement des faveurs des princes temporelz et seigneurs, mais aussy des souverains pontifes. L'an 1347, Clement 6<sup>e</sup> donna une bulle confirmative de tous les biens temporels et spirituels de son dit monastere<sup>[us]</sup>. Urbain 5 en donna une autre portant semble confirmation<sup>ML</sup>, en date de 1362<sup>[ut]</sup>.

L'an 1360, Innocent 6<sup>e</sup>, qui precedoit Urbain 5, donna des indulgences<sup>[uu]</sup> à<sup>MM</sup> perpetuité pour estre gaignée à plusieurs festes en cette eglise.

Il travailla beaucoup à conserver cette place de la furie des Anglois, luy mesme faisoit la garde autour des murailles ne s'en fiant à personne. L'an 1350, le feu du ciel tomba sur son monastere et brusla de ce coup grande partie des bastimentz d'iceluy qu'il fit refaire et reparer au plus tost du mieux qu'il peut<sup>[uv]</sup>.

---

ML « lan » biffé après « confirmation ». | MM « phe » biffé après « à ».

181r), il est en effet dit que Nicolas Le Vitrier acquiert le fief de Bacilly, mais l'acquisition n'est pas datée. Dans *Les Curieuses recherches*, Thomas Le Roy hésite entre 1348 et 1360 (ch. 28 § 20). Une lettre (originale) de l'abbé et du convent acceptant la vente que leur a faite Thomas Guynebaut est conservée dans le recueil Paris BNF, Latin 9215, n° 90-33 ; elle est datée de 1346. [uq]. On trouve une copie de la lettre aux Archives nationales (AN, P 1920<sup>3</sup>, n° 45523). Elle n'est pas de Charles V mais de Charles II, roi de Navarre. Datée de juillet 1360, elle a été analysée par François de Beaurepaire : « Charles [le Mauvais], roi de Navarre, comte d'Évreux, donne à l'abbaye 50 l. de rente annuelle sur la fiefferme de la Bloutière [Manche], à recevoir des mains du fermier, le prier de la Bloutière Par le roy, [signé] Moncel » (Nortier & Decaëns 2001, 347). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 22). [ur]. La lettre d'union spirituelle est perdue, mais on trouve la mention de la lettre d'association, datée de 1343 dans Avranches BM, 214, uc 3, p. 198 : « Secuntur nomina societatum hujus monasterii quibus post combustionem ipsius litteras invenimus [...] MCCCXLIII Abbatia sancte Marie de Monteburgi ». Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 6). [us]. La bulle originale est perdue.

Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 9), Thomas Le Roy résume la bulle et la date des ides de juin, quatrième année du pontificat de Clément VI. Nous ne trouvons aucune mention de cette bulle dans les registres de Clément VI. [ut]. La bulle originale est perdue. Thomas Le Roy la résume et la date du IV des calendes de mai, première année du pontificat dans *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 26). Nous n'en trouvons pas mention dans les registres d'Urbain V. En revanche on lit sous la date du III des ides de février, première année du pontificat : « @Gaufredo, priori clustrali monast. Sancti Michaelis in periculo maris, O.S.B., Abrincen. dioc., electio in abb. dicti monast. montis s. Michaelis, pastore carentis per obitum ext. Rom. cur. Nicholai, contra apost. reserv. facta, confirmatur. - In e. m. conventui monast. montis s. Michaelis; in e. m. universis vassallis dicti monast.; in e. m. episcopo Abrincen. » (Avril (éd.) ????, n° 7895). [uu]. La bulle originale est perdue. Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 23), Thomas Le Roy résume la bulle et la date du VI des ides de janvier, huitième année du pontificat d'Innocent VI. Nous ne trouvons pas de mention de cette bulle dans les registres d'Innocent VI. [uv]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 10).

Mont à Verson et à Bretteville, autrefois conservé aux Archives départementales de la Manche et édité au début du XX<sup>e</sup> siècle (Hunger (éd.) 1909, 35-37, n° 23), sous 1466, le moulin de Barne est mentionnée : « Et Guillelmus Magni, burgensis Cadomensis, vendidit VI sextaria ordeï ad festum sancti Michaelis, II capones ad Natale, XXX ova ad Pascha, percipienda super prefatum molendinum (Barnay) et super unum masnagium, cum suis pertinenciis apud Verson, juxta Johannem de Ponte, ex utraque parte. Actum anno M° CCC° LXVI° ». (Hunger (éd.) 1909, 36).



Ce qui est le plus à deplorer, c'est que celui qui prenoit tant de paine pour le temporel et pour les choses materielles de son monastere, n'en prenoit gueres pour les spirituelles, car de son temps la regularité n'y<sup>MN</sup> estoit presque point observée<sup>MO</sup>. Pour y remedier, aussy bien qu'à tous les autres de la province, le pape Benoist <sup>le. [85v]</sup> onziesme, dit dousiesme, donna commission à Simon, abbé de Marmoustier, de visiter les monasteres des provinces de Normandie et de Tourraine, ce qu'il fit, et quand à celui du Mont Saint-Michel, il ordonna l'an 1337, le 25<sup>e</sup> febvrier, qu'on enverroit à Paris et à Caen, tous les ans, deux des religieux d'iceluy pour estudier, qui seroient entretenuz par les prieurés forins qu'il taxa chascun selon la valeur de son prieuré, les religieux estant très ignorant<sup>MP[ux]</sup>. Après cette visite, la mesme année au mois de juin, tous les abbés des provinces susdites s'assemblerent dans la ville du Mans, au monastere de Saint-Pierre de la Cousture, où presiderent ledit abbé de Marmoustier et l'abbé de Saint-Florent près Saumeur, et firent quelques constitutions pour estre pratiquée dans chascun monastere. Nicolas Le Vitrier porta en ce chapitre general un roole de tout le revenu de son abbaye, par lequel il appert qu'il n'y avoit ordinairement, de ce temps-là, que quarante religieux conventuels<sup>MQ</sup>, sans compter ceux qui estoient residentz aux prieurez. Mais tous<sup>MR</sup> ces soins ne profiterent point beaucoup à ce monastere, car peu de temps après, le mesme abbé transigea avec ses moines, savoir qu'il leur relaisseroit toutes et chascunes les offrandes qui tomboient en cette eglise, moyennant qu'il luy payeroit annuellement cent livres de penssion<sup>MS</sup>, et de là, la manse abbatiale a pris son origine, ayant esté le premier qui en ait jetté les premiers fondements<sup>lvdl</sup>. Enfin, il deceda l'an 1362, le 30<sup>e</sup> jour du mois d'octobre et fut enterré en ce Mont.

R8<sup>[uw]</sup>.R8 f. 265<sup>[uy]</sup>.Z f. 32<sup>[uz]</sup>; R7<sup>[va]</sup>; R8<sup>[vb]</sup>; ©1<sup>[vc]</sup>.

§ 28<sup>e</sup> DE GEFFROY 2<sup>e</sup> DU NOM, SURNOMMÉ DE SERVON, 28<sup>e</sup> ABBÉ  
REGULIER.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 213, f. 181r-v (*De abbatibus*) ; Paris BNF, Français 18947, f. 58v (*HG*<sup>[ve]</sup>, tr. 3, ch. 20<sup>[vf]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 59v.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 214, uc 3, p. 197<sup>[vg]</sup> ; Avranches BM, 215, f. 161r (*Nécrologe*<sup>[vh]</sup>).

MN « n' » biffé et remplacé par « n'y » dans l'interligne. | MO « dans iceluy » biffé après « observée ». | MP « les religieux estant très ignorant » ajouté dans l'interligne. | MQ « en icelle » biffé après « conventuels ». | MR « -tes » biffé et remplacé par « s » en surcharge. | MS « ayant » biffé après « penssion ».

[uw]. Avranches BM, 214, uc 4, p. 367-368 : Règlement de Nicolas Le Vitrier (1337). [ux]. Un document, daté du 25 février 1338 [n. st.] par Léopold Delisle, était conservé autrefois aux Archives départementales de la Manche sous la cote AD, H 15123 ; avant sa destruction, Léopold Delisle en a édité une copie (Delisle (éd.) 1910, 13-25, n° III). Le document fait état du temporel de l'abbaye du Mont Saint-Michel. [uy]. Avranches BM, 214, uc 4, p. 265 : il s'agit d'une copie de la bulle *Summi Magistri* de Benoît XII, émise en 1336. Les Constitutions sont à la suite de la bulle. [uz]. Manuscrit perdu. [va]. Avranches BM, 215, f. 171r (Obituaire) : « III kl [Nouembris] Obiit Nicolaus Le Vitrier abbas hujus loci ». [vb]. Avranches BM, 214, uc 3, p.

197 : « Nicolaus Le Vitrier III kl Nouembris ».. [vc]. Manuscrit perdu. [vd]. Sur les cent livres de penssion, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 10). On en trouve une allusion dans le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 181r) : « Tempore ipsius facta fuit compositio monete ». [ve]. Sources citées par Jean Huynes : « Z f. 32 et RR f. 181 et λ f. 159 et R7 et R8 et ©1 » ; « RR f. 181 et R8 p. 339 » ; « LB f. 109 » ; « λ f. 160 » ; « En λ f. 162 il dit 1385 tous les autres disent mil trois cens quatre vingt six R7 et R8 et ©1 et RR f. 181 ». [vf]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 188-189 [vg]. « Gauffridus se Servone II KL Marcii » [vh]. « II KL [februari] Obiit Gauffridus de Servone abbas hujus loci » [vi]. Avranches BM, f.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [82r-89v], p. 149-164 (ch. 29) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [85v-86r], p. 169-170 (ch. 16 § 28) ; Paris BNF, Latin 13818 ø.

Nicolas Le Vitrier ayant été inhumé l'an 1362, les religieux esleurent leur prieur claustral nommé Geffroy de Servon, natif de la ville d'Avranches. Il gouverna ce monastere fort honorablement l'espace de 23 ans environ. Il obtint plusieurs bulles de nos saintz pour les papes Urbain 5<sup>[vk]</sup>, Gregoire 11<sup>[v]</sup> et Clement 7<sup>e</sup> tant pour la confirmation des privileges et biens de son monastere que pour la concession de nouvelles graces<sup>[vm]</sup>.

RR f. 181<sup>[vi]</sup> ; λ f. 159<sup>[vi]</sup>.

Clement 7<sup>e</sup>, l'an 1385, luy donna permission d'officier pontificalement jusques dans l'eglise cathedrale d'Avranches mesme, c'est pourquoy cet abbé fit faire une parfaitement belle mitre toute semée de perles et enrichie de belles pierres, laquelle se conserve encore au jourd'huy en ce lieu. Neantmoins la mesme année, ledit Clement 7<sup>e</sup> modifia

**181r-v** (*De abbatibus*) : « Predicto abbati N(icolao) le Vitrier immediate successit Gaufridus de Servone, prior hujus loci, in civitate Abrincensi oriundus, qui per XXIII annos et III menses decenter et honeste gubernavit. Turrim in qua est nova capella de gradibus edificari fecit. Tunc temporis acquisita fuerunt median(te) mon(asterii) peccunia plura feoda nobilia, videlicet feodum Duperier, feodum de Brece in Donuilla, feodum de la Meslereye, feodum de Craen in baronia de Sancto Paterno existencia, feodum de Poterel, feodum Viel et de Montmirel in baronia de Genecio, feodum de Pellaing in baronia de Ardevone, feodum de Touffou apud Abbatiam et plures alii redditus in dictis baroniis. Eodem tempore ecclesia beati Michaelis cum ipsius adjacen(cii) et dormitorium ab igne fulgureo combusta fuerunt, campana quasi plumbum liquefacta et, median(te) tempore predicto, reedificate || f. 181v et reformate per diligen(tiam) et procuracionem istius abbatis. Anglici in rocha de Tumba Helen(ensi), per eosdem fortificata, capti fuerunt vi armorum et ab ea omnino expulsi. Maneria de Brion, de Genz et de Abbatia, guerris adhuc uigentibus, destructa fuerunt. In quibus et in aliis locis, ut prefertur, destructis iuxta posse reedificare fecit quamdiu vixit. Et tandem, senio fessus, dies suos feliciter complevit II K(a)l(endas) marcii, anno Domini millesimo trecentesimo octogesimo sexto ».. [vj]. Manuscrit perdu. [vk]. Les bulles émises par Urbain V sont déjà mentionnées par Thomas Le Roy *supra* (ch. 8). Les bulles originales de ce pape sont perdues mais on trouve dans les Registres d'Urbain V, mention de deux bulles en faveur du Mont Saint-Michel : la première sous la date du III des ides de février, première année du pontificat : « Gaufrido, priori claustrali monast. Sancti Michaelis in periculo maris, O.S.B., Abrincen. dioc., electio in abb. dicti monast. montis s. Michaelis, pastore carentis per obitum ext. Rom. cur. Nicholai, contra apost. reserv. facta, confirmatur. - In e. m. conventui monast. montis s. Michaelis; in e. m. universis vassallis dicti monast.; in e. m. episcopo Abrincen. » (Avril (éd.) ???, n° 7895) ; la deuxième sous la date du IX des calendes d'avril, première année du pontificat

d'Urbain V. On en trouve mention dans les registres d'Urbain V, sous la date du IX des calendes d'avril : « Omnibus Christi fidelibus vere penitentibus et confessis qui ecclesiam monast. Montis s. Michaelis in periculo maris, O.S.B., Abrincen. dioc., miraculose, ut pie creditur, edificatam in loco circa quem mare fluit et refluit bis in die naturali, in Nativitatis, Circumcisionis, Epiphanie, Resurrectionis, Ascensionis et Corporis Domini ac Penthecostes, necnon in quatuor principalibus b. Marie, s. Michaelis et s. Johannis Baptiste festivitibus ac in Omnium Sanctorum celebritate visitaverint, unus annus et 40 dies de injunctis eis penitentiis relaxantur » (Gasnault (dir.) 1964, 50, n° 5367). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 28 § 24 ; ch. 28 § 26 ; ch. 29 § 15). [vi]. Une bulle émise par Grégoire XI est mentionnée par Thomas Le Roy *supra* (ch. 8). On trouve dans les registres de Grégoire XI, sous la date du XVI des calendes de décembre, quatrième année du pontificat, une lettre de privilèges expédiée : « Omnibus vere penitentibus et confessis qui ad reparationem ecclesie monasterii Montis Sancti Michaelis in Periculo Maris, O.S.B., Abrincen. dioc. - que et monasterium ipsum de presenti anno, casu fortuito et propter validam tempestatem que ibidem ingruit, igne fulgureo combusta et quasi totaliter destructa extitit et ex fructibus et proventibus ipsius monast., quod valde depauperatum existit, eadem eccl. et monasterium abque fidelium suffragiis nequeant reparari - usque ad decennium proxime futurum in singulis diebus decennii, indulgentia de tribus annis et tribus quadragenis, qui vero ab ipso decennio usque ad alios viginti annos extunc secuturos ad reparationem predictam manus porrexerint adjutrices, in singulis etiam viginti annorum predict. diebus quibus adjutrices manus porrexerint, de anno et quadraginta diebus conceditur, presentibus, quas mitti per questuarios districtius inhibetur, post ipsos triginta annos minime valituris. » (Avignon 192 f. 290v ; Vatican 285 f. 125v (A.M. Hayez, J. Mathieu, M.F. Yvan (éd.) ???, n° 33129)). [vm]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 29 § 29)

son privilege, luy permettant seulement d'officier dans son abbaye et deppendances pontificallement, le tout à la sollicitation des evesques de Normandie<sup>[vn]</sup>.

Il fut continué dans la charge de capitaine de la garde de ce Mont<sup>MT</sup>, par Charles 5, dit le Sage, et en obtint patentes l'an 1364<sup>[vo]</sup>. Il obtint aussy plusieurs autres lettres patentes pour l'utilité de son monastere et touchant le fait de la garde de ce lieu, tant dudit Charles 5<sup>[vp]</sup> que des gouverneurs des places de<sup>MU</sup> Normandie.

Il acquitz des deniers du monastere plusieurs biens au profit d'iceluy, particuliere-ment les fiez nobles de Perrier, en la parroisse du Loreur, de Brée et Domville, de La Mesleraye et de Craen en la baronnie de Saint-Paër, de Potrel, de Viel, de Montmirel en la baronnie de Genest, de Pelomb en la baronnie d'Ardevon<sup>[vq]</sup> et de Touffou au pays du Maine, près le prioré de l'Abbayette<sup>[vr]</sup>.

||<sup>[86R]</sup> II<sup>MV</sup> fut pareillement donné et legué<sup>MW</sup> quelques biens de son temps<sup>MX</sup> par les gens pieux à son monastere et à ses deppendances, entre lesquelles<sup>MY</sup> madame Blanche, duchesse d'Orleans<sup>MZ</sup>, donna audit monastere 101 livres de rente sur la fieufferme de Bouille<sup>xii</sup> et sur les bois de L'Oillande, à la charge qu'on prioit Dieu pour elle chascun jour<sup>[vs]</sup>.

---

MT « l'an 1610 » biffé après « mont ». | MU « places de » ajouté dans l'interligne. | MV « luy » biffé après « il ». | MW « et legué » ajouté dans l'interligne. | MX « leguez » biffé après « temps ». | MY « fut » biffé après « lesquelles ». | MZ « qui » biffé après « Orleans ».

[vn]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 29 § 32) [vo]. L'original a disparu. Une copie est conservée à l'Inspection du Génie. L'analyse en est donnée par Michel Nortier (Nortier & Decaëns 2001, 79) : « 1364, 18 octobre – Paris : Charles V accorde aux religieux du M. St M. “qu'en lad. église et fort d'icelle n'ait et ne soit autre capitaine ny gouverneur que l'abbé d'icelle église s'il ne plaisoit et plaist aud. abbé et couvent royal” ». Une autre copie est conservée dans Paris BNF, Français 18949, p. 506-511, n° 19 (Fiasson (éd.) 2012-2013, 215-216). Thomas Le Roy en donne un extrait supra (ch. 15 § 4). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 29 § 4) [vp]. On trouve plusieurs mentions d'autres lettres de Charles V. Une lettre datée du 9 octobre 1364 qui unit le Mont à la Couronne de France est mentionnée par Thomas Le Roy au chapitre 7 de ce texte et dans *Les Curieuses recherches* (ch. 29 § 3). Notre auteur en copie un extrait. Une copie intégrale est conservée dans Paris BNF, Français 18949, p. 485-490, n° 16 (Fiasson (éd.) 2012-2013, 208-210). Une copie d'une autre lettre, mentionnée par Michel Nortier, est conservée à l'Inspection du Génie. L'analyse en est donnée par Michel Nortier (Nortier & Decaëns 2001, 79) : « 1364, 18 décembre – Paris : Charles V notifie au bailli de Cotentin

et aux vicomtes de Coutances et d'Avranches la grâce qu'il a octroyée aux religieux en leur permettant de lever l'imposition de 6 deniers pour livre sur tous les marchands séjournant sur leurs terres, de quelque personne qu'ils soient sujets ». Thomas Le Roy mentionne celle-ci dans *Les Curieuses recherches* (ch. 29 § 7). Dans *Les Curieuses recherches* toujours, Thomas Le Roy en cite une également datée du 27 décembre 1364 (ch. 29 § 5), une de 1364 (ch. 29 § 6), une de 1368 (ch. 29 § 14). [vq]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 29 § 24) [vr]. Tout les informations contenues dans ce paragraphe sont données dans le *De abbatibus* (Avranches BM, f. 181r) : « Tunc temporis acquisita fuerunt median(te) mon(asterii) peccunia plura feoda nobilia, videlicet feodum Duperier, feodum de Brece in Donuilla, feodum de la Meslereye, feodum de Craen in baronia de Sancto Paterno existencia, feodum de Poterel, feodum Viel et de Montmirel in baronia de Genecio, feodum de Pellaing in baronia de Ardevone, feodum de Touffou apud Abbatiolam et plures alii redditus in dictis baroniis ». Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 29 § 34). [vs]. On trouve une partie des informations de ce paragraphe dans l'obituaire montois (Avranches BM, 215, f. 160r) : « Obiit Bla(n)cha ducissa Aurelian(ensis) q(ui) nob(is)

xii. La fief-ferme est appelée Bouillon dans *Les Curieuses recherches* (ch. 29 § 30).

Il fut fort splendide dans ses comportementz. Ce fut luy qui, pour la plus grande partie, institua et obligea les nobles demeurantz dans les terres deppendantes de son abbaye de fournir d'hommes arméz de casque<sup>NA</sup> cuirasse et pertuisanne et espée, au jour et feste de la dedicace de Saint Michel, et aussy en temps de guerre, pour garder et conserver la place, lesquels il voulut estre condannéz à 3 livres d'amende en cas de manquement, ce qui ce pratique encore à present annuellement.

I f. 186<sup>[vt]</sup>.

Il luy arriva une grande affliction l'an 1374, le 8<sup>e</sup> jour de juillet, ayant veu le foudre tomber sur son monastere qui reduisit l'eglise, les dortoires et autres logements d'iceluy en cendres, comme aussy la ville. Il y fit travailler pour les reparer avec toute la diligence qu'il peut, et fit faire et construire de nouveau une petite chappelle qui est à present sans autel, appellée la chappelle de Sainte-Catherine, autrement la chappelle des degrez, à cause qu'elle est située au bas des degres du Sault Gaultier du costé de midy, sous les logements abbatiaux<sup>[vv]</sup>.

λ f. 160<sup>[vu]</sup>.

L'an 1374, il fut prié de la part de Thyphaine de Ragueneil, fille du viconte de la Bellierce, de se transporter à Dinan pour la voir au lit, malade, proche de sa fin, et de faire ses obseques après son decedz<sup>NB</sup> ; ce qu'il fit, officiant à la pontificalle à l'enterrement de cette dame, puis s'en revint par Saint-Malo. La cause pourquoy elle avoit prié cet abbé plustost que d'austres, c'est qu'elle avoit longuement demeuré en ce Mont Saint-Michel. Après que messire Bertrand du Guesclin, son mary, qui par son courage merita d'estre connestable de France et gouverneur de cette province de Normandie, eut prins la route d'Espagne avec une grosse armée pour le roy de France, son seigneur, elle y<sup>NC</sup> vint<sup>ND</sup> demeurer<sup>NE</sup> et y fit bastir une belle maison en la ville dudit Mont, les fondements et ruines de laquelle se voient encore aujourd'huy et s'appellent le chasteau de dame Thyphaine. Elle y apporta cent mille florins que son mary luy avoit donné avant son départ<sup>NF</sup>, lesquels elle distribua jusques au dernier à tous les pauvres soldatz et gens infortunés dans les guerres, les invitant d'y retourner, et d'aller voir son mary et s'enrrooler sous ses enseignes. Cependant, elle s'addonoit fort à la philosophie, en laquelle elle estoit très<sup>NG</sup> experte, à l'astronomie judiciaire aussy, s'occupant continuellement<sup>NH</sup> calculer et dresser des ephemerides et des jours fortunéz et infortunez à son mary, ainssy mesme qu'elle luy en avoit desja remarqué

Les manuscriptz I, λ f. 150<sup>[vw]</sup>, etc.D'Argentray, livre 7 chapitre 12<sup>[vx]</sup>.

NA « et » biffé après « casque ». | NB « après son decedz » ajouté dans l'interligne. | NC « y » ajouté dans l'interligne. | ND « y » ajouté dans l'interligne après « vint », puis biffé. | NE « longtemps » ajouté dans l'interligne après « demeurer », puis biffé. | NF « et » biffé après « depart ». | NG « fust » biffé et remplacé par « très » dans l'interligne. | NH « à dresser et » biffé après « continuellement ».

ded(it) C I L. XC tur(nensis) redditus et co(n)firmari fecit & [...] hac die an(n)iuersariu(m) solemne faci(mus) & q(ua) l(ibet) die 1 missa(m) i(n) capella(m) b(ea)ti Thome m(arty)ris celebramus ». Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 29 § 30). [vt]. Manuscrit perdu. [vu]. Ce manuscrit est perdu mais l'incendie est relaté également dans le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 181r-v) : « Turrin in qua est nova capella de gradibus edificari fecit. [...] Eodem tempore ecclesia beati Michaelis cum ipsius adjacen(cii)s et dormitorium

ab igne fulgureo combusta fuerunt, campane quasi plumbum liquefacte et, median(te) tempore predicto, reedificate || f. 181v et reformate per diligen(tiam) et procuracionem istius abbatis. ». [vv]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 29 § 28). [vw]. Manuscrit perdu. [vx]. D'ARGENTRÉ 1618, 513-520 (l. 7, ch. 12 « Révolte de toute la Castille deuers le Roy Dom Pedro apres la victoire de Nadres, Bertrand du Guesclin prisonnier mis à rançon »).

avant qu'il fust party. Il est à croire toutefois que le plus grand charme qui l'attiroit en ce Mont c'estoit la devotion à l'archange saint Michel, lequel estant chef de la milice cœleste pouvoit beaucoup dans la terrestre et partant luy conserver son mary<sup>[vy]</sup>.

λ f. 182<sup>[vz]</sup> ; RR f. 181<sup>[wa]</sup>.

Cet abbé fit plusieurs autres choses pour l'utilité de son monastere qui seroient trop longue à raconter maintenant, et finalement il mourut l'an 1386, le dernier jour de febvrier, et fut enterré en l'église de cette abbaye.

#### § 29<sup>E</sup> DE PIERRE LE ROY<sup>98</sup>, 29<sup>E</sup> ABBÉ REGULIER.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 211, ff. 79r-80v<sup>[wb]</sup> ; Avranches BM, 212, ff. 48v-49r ; Avranches BM, 213, ff. 154r-162r (Inventaire des reliques de 1396<sup>[wcc]</sup>) ; Avranches BM, 213, f. 181v (*De abbatibus*) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 198 (Inventaire des abbayes unies à celle du Mont Saint-Michel) ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 344 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 350 ; Avranches BM, 215, f. 160v (Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947, ff. 58v-60r (*HG*<sup>[wd]</sup>, tr. 3, ch. 21<sup>[we]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 59v-61r.

**Passages parallèles :** –

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [89v-99v], p. 164-184 (ch. 30) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [86r-88r], p. 170-174 (ch. 16 § 29) ; Paris BNF, Latin 13818 ø.

L'an 1386, le dernier de febvrier, Geffroy de Servon estant enterré, les religieux de ce <sup>[le. 86v]</sup> de ce Mont assemblez en chapitre esleurent Pierre Le Roy, natif d'Orval, diocèse de Constance, très fameux docteur en decret, abbé de Laissé au mesme diocèse, lequel auparavant avoir gouverné le monastere de Saint-Taurin d'Evreux. Après qu'il eut sceu cette election, il renonça à son abbaye de Laissé et vint aussy tost en ce Mont<sup>99</sup>, où ayant reconnu l'estat du monastere et la portée des religieux, il commença à<sup>NI</sup> leur

RR f. 181<sup>[wf]</sup> ; Δ f. 48<sup>[wg]</sup>.

En ψ f. 30<sup>[wh]</sup> et II10<sup>[wi]</sup> les gestes de cet abbé sont inserée.

NI « lors » biffé après « à ».

[vy]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 29 § 20). [vz]. Manuscrit non identifié. [wa]. **Avranches BM, f. 181r-v** (*De abbatibus*) : « Et tandem, senio fessus, dies suos feliciter complevit II K(a)l(endas) marcii, anno Domini millesimo trecentesimo octogesimo sexto ». [wb]. Reulos (éd.) 1967, 203-209. [wc]. Dubois (éd.) 1967, 501-584 (édition et étude). [wd]. Sources citées par Jean Huynes : « RR f. 181 et Δ f. 48 » ; « ψ f. 30 et II10 nous lisons les gestes de cet Abbé qui ont esté adjoustez a la fin du dit livre » ; « II10 f. 12 » ; « nous lisons de ces constitutions en R8 f. 344 et 350 » ; « en λ f. 171 » ; « LB f. 104 » ; « ψ f. 33 » ; « les bulles et Lettres sont en ce monastere et en laut LB ff. 15 16 17 132 157 » ; « ψ f. 34 » ; « LB f. 30 » ; « LB f. 20 » ; « Il est dans les archives » ; « LB f. 155 » ; « ψ f. 35 » ; « Z f. 33 et II10 f. 12 et R7 et R8 et Θ1 ». [we]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 189-194. [wf]. **Avranches BM,**

**213, f. 181v** (*De abbatibus*) : « Anno Domini millesimo tri[n]centesimo octogesimo VI<sup>o</sup> suscepit regimen istius abbatie Petrus Regis, abbas de Exaquo, et rexit eam XXV annos. Fecitque multa bona huic monasterio, videlicet portam hujus abbatie, infirmariam, balliviam et edificia ex illo latere a Sancta Katherina usque ad Bellam Caram, lignum chori, libros multos et multa alia bona ; uniceque fecit prioratus, videlicet de Sancto Paterno, de Brione, de Balan, de Genez et de Sancto Melorio . Anima ejus requiescat in pace ». [wg]. **Avranches BM, 212, ff. 48v-49r** : « En lan mil iii C iiiii xx vi Pierres || abbe commença a gouuerner cest monstier lequel fict faire toute la porte de cette abbaye et tout le coste de deuant la ville excepte sainte Katharine qui auoit este faite durant la vie de son predecesseur ». [wh]. Manuscrit perdu. [wi]. **Avranches BM, 211, ff. 79r-80v** (*Gesta Petris Regis*) : « Anno domini

98. Sur l'abbatit de Pierre Le Roy, voir notamment Reulos 1952-1953, 914-992 et Reulos 1967, 191-196.

99. Sur la vie de

Pierre Le Roy avant qu'il soit abbé du Mont Saint-Michel, voir notamment Reulos 1967, 191-192.

lire<sup>NJ</sup> le droit canon, leur en faisant journellement luy-mesme leçon y estant, et en establit d'autres qui le feroient, estant quelques fois absent. Il establit<sup>NK</sup> pareillement un maistre dans ledit monastere pour monstrier les principes de grammaire aux plus jeunes religieux et moines avancez, et pour ce, il acheta quantité de bons livres<sup>100</sup>.

Parmy l'estude des sciences humaines et divines, il prit grand soin de la regularité. Il fit pour ces fins plusieurs belles constitutions<sup>[wl]</sup> qui sont encore en estre dans un livre en ce monastere et les fit garder tant qu'il peut. Et pour à quoy parvenir il eut soin que personne ne manquast de rien<sup>NL</sup>, faisant distribuer à chascun ses necessitez selon la regle<sup>[wm]</sup>.

R8 f. 344<sup>[wj]</sup> et 350<sup>[wk]</sup>.

Il entretenoit les bastimentz du monastere, eglise et lieux reguliers en très bon estat, il fit faire plusieurs beaux et riches ornements, fit decorer les autels d'une quantité de belles images qu'il fit venir de Paris. L'an 1389, il fit oster les chaires du chœur estant trop vieilles et fit faire celles qu'on y voit ce jourd'huy, d'une admirable structure et fit<sup>NM</sup> sculpturer l'escusson de ses armoiries en une<sup>NN</sup> des formes d'icelles, mais comme elles sont en bois et qu'on ne le<sup>NO</sup> trouve point ailleurs avec des peintures, aussi nous est-il impossible de les bien blasonner, veu mesme qu'on ignore à present en ce monastere la maison d'où il avoit sorti comme de plusieurs autres abbez jusques à luy<sup>[wo]</sup>.

λ f. 171<sup>[wn]</sup>.

L'escusson donc est<sup>NP</sup> composé, de pals au franc quartier de Bretagne, c'est-à-dire d'hermine ; à la cottice denchée, ou canelée regnant sur le tout ; ça esté le premier des abbez et autres qui ayent fait mettre leur armoiries en ce monastere<sup>[wp]</sup>.

---

NJ « leur lire » ajouté dans l'interligne. | NK « fit » biffé et remplacé par « establit » dans l'interligne. | NL « deut en » biffé après « rien ». | NM « apposer » biffé après « fit ». | NN « f » biffé après « une ». | NO « le » ajouté dans l'interligne. | NP « ains-

millesimo trecentesimo octogesimo quinto, mense februario, die ultima, vacavit monasterium istud Montis per mortem domini Gaufridi de Servone. Ad cujus regimen fuit electus reverendus pater dominus Petrus Regis, decretorum doctor famosissimus, de Aurea valle oriundus in pago Constantiensi, qui antea praefuerat monasterio Sancti taurini Ebroidensis, et tunc praeraerat monasterio de Exaquio. [...] Sciendum igitur quod satis cito post adventum suum ad dictum monasterium cognito statu ipsius monasterii tam in personis subjectorum quam alias ipse incepit legere jura canonica fratribus suis certis horis quibus commodius circa haec vacare potuit ut ipsi circa hujusmodi studium occupati fugato otio inde possent fieri magis scientifici et litterati aliquos etiam ad continuendam lecturam in sui absentia et alios ad instrumendum juvenes in grammatica deputavit. Item multos libros quam plurimum preciosos tam juris divini canonici et civilis quam alios acquisivit [...]. »

(Reulos (éd.) 1967, 202-209) . [wj]. **Avranches BM, 214, uc 4, p. 344** (acte de Pierre Le Roy). [wk]. **Avranches BM, 214, uc 4, p. 350** (acte de Pierre Le Roy). [wl]. Les Règlements de Pierre Le Roy sont conservés dans Avranches BM, 214, uc 4, p. 363. [wm]. Les informations de ce paragraphe sont tirées de la Geste de Pierre Le Roy (Avranches BM, 211, ff. 79r-80v) : « Item ad subveniendum necessitati religiosorum ordinavit ignem fiendum in parvo dormitorio a festo omnium sanctorum usque ad Pascha pro quo et etiam pro scutellis habendis et emendis pro necessitate conventus cum opus esset acquisivit plures redditus, ut plenius patet scripturas super hoc factas in libro martirologii dicti monasterii » (Reulos (éd.) 1967, 204-205). [wn]. Manuscrit perdu. [wo]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 9). [wp]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 37).

100. Parmi les livres acquis au temps de l'abbé Pierre Le Roy, Michel Reulos cite les manuscrits aujourd'hui côtés Avranches BM, 192 ; Avranches BM, 65 ; Avranches BM, 20 ; Avranches BM, 6 ; Avranches BM, 13 ; Avranches BM, 165 ; Avranches BM, 56 ; Londres (cf. Reulos 1952-1953, 916-917).

L'église ainsy ornée, il fit rebastir le haut de la tour appelée des Corbins qui estoit chute ; c'est un gros escalier ainssy<sup>NQ</sup> nommé descendant depuis le haut de l'édifice jusques au bas. Et depuis cette tour jusques à Belle Chaire, sous laquelle est le corps de garde, il fit bastir la forte muraille qu'on y voit<sup>[wq]</sup>, à costé de laquelle il avoit fait mettre des cheminées<sup>NR</sup> croisées et autres attentes pour faire les infirmeries du monastere qui ont demeuré ainssy depuis<sup>[wr]</sup>. Au près de laquelle muraille forte, il fit faire le dongeon avec deux fortes tours, au-dessus des degrez en entrant audit corps de garde, qui est une des belles pierres et des plus fortes qu'on puisse voir. De l'autre costé de Belle Chaire, il fit bastir la forte tour quarrée q'un nomme La Perrine, du nom derivé de cet abbé Pierre, et tant dans cette tour que dans ledit dongeon, il fit racommoder plusieurs chambres pour la demeure de ses soldatz<sup>[ws]</sup>, car il estoit aussy capitaine de ce Mont, Charles 6<sup>e</sup> luy en ayant fait expedier lettres patentes l'an 1386, le 16<sup>e</sup> jour de juin suivant après son election de la charge d'abbé<sup>[wt]</sup>. Outre cela, il fit bastir tous les corps de logis qu'on voit depuis cette tour Perrine jusques au lieu où est la cuisine de l'abbé (excepté la petite chappelle de Sainte-Catherine que son predecesseur avoit fait faire, comme il a esté dit). Une partie, sçavoir ce qui se voit depuis jusques à la Bailliverie, il la destina pour la demeure des religieux infirmes. Et en l'autre partie, il fit loger le baillif ou procureur du monastere<sup>NS</sup>, qui estoit aussy religieux. Il s'y logea pareillement. Il fit faire plusieurs bastimentz et belles granges dixmeresses dans les metairies et deppendances de son monastere, mettant ordre à tout. Ce fut luy le premier qui fit separer le dortoir en cellules particulieres, jusques à ce temps, les religieux avoient leurs couches les unes contre les autres, comme es hopitaux<sup>[wu]</sup>.

Pour faire ce qui a esté dit, il luy convenoit d'estre bon mesnager, comme il fut. <sup>[F. 87R]</sup> Il acquit l'an 1404 d'Henri, escuyer, seigneur de la Fresnaye, le fief et seigneurie de Noyant, parroisse de Macey, avec le droit de patronage de la cure dudit Macey<sup>NT</sup> en la baronnie d'Ardevon, pour la somme de 3 000 livres<sup>[ww]</sup>.

LB f. 104<sup>[wv]</sup>.

sy » biffé après « est ». | NQ « eust esté » biffé après « ainssy ». | NR « et » biffé après « cheminées ». | NS « qu'on appelle à present cellerier s'il » biffé après « monastere ». | NT « pla » biffé après « Macey ».

[wq]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 13). [wr]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 25). [ws]. Sur la construction du dongeon et de la Tour Perrine, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 16). [wt]. La lettre originale est perdue ; une copie est conservée à l'inspection du génie. Cette copie est mentionnée par Michel Nortier avec l'analyse suivante : « Charles VI confire Pierre, abbé du M. St-M., dans sa charge de capitaine et gouverneur de la forteresse du Mont » (Nortier et Decaëns 2001, 79). Une copie de cette lettre est également conservée dans Paris BNF, Français 18949, p. 514-520, n° 21 (Fiasson (éd.) 2012-2013, 217-218). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 2). [wu]. Parmi les manuscrits montois et sur les constructions relevant de l'abbatiat de Pierre Le Roy on trouve des informations dans la Geste de Pierre Le Roy (Avranches BM, 211, ff. 79r-80v) : « Item tempore suo fuit constructa et de novo

aedificata turris quadrata Perrina, tunc ex nomine suo Petro sic nominata, quae baillivia ab aliquibus nuncupatur. Item camerae quae sunt inter ipsam Perrinam et cappellam sanctae Catherinae. Infirmariam eciam prope Belancaram fecit augmentari. Item duas turres portae cum muro inter ipsam et turrim rectorii de novo construi. Item tempore suo auctoritate domini papae factae fuerunt camerae ligneae in dormitorio. » (Reulos (éd.) 1967, 206-207). On trouve une mention plus courte dans le *De abbatibus* (Avranches BM, 213, f. 181v) : « Fecitque multa bona huic monasterio, videlicet portam hujus abbacie, infirmariam, balliviam et edificia ex illo latere a Sancta Katherina usque ad Bellam Caram, lignum chori, libros multos et multa alia bona ». [wv]. Manuscrit perdu. [ww]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 28).

Il se voit encore des marques dans le monastere du bon et mesnagement de cet abbé<sup>NU</sup>, car le sçachant grevé de procéz pour ses rentes et revenuz, lesquelles luy estoient disputées et niées en plusieurs endroitz<sup>NV</sup>, à cause que les religieux en ignoroient les terres<sup>NW</sup> hypothéquées<sup>NX</sup>, comme aussy en situation et limites des terres deppendantes d'iceluy, pour le grand desordre qui estoit dans le chartrier. Il se resolut de feu<sup>NY</sup>iller luy mesme tous les papiers et les mit en tres bon ordre, et puis, suivant les congnoissances qu'il en avoit tirées, il se transportoit sur les lieux avec quelq'un de ses religieux, où là, estant avec les parties, il vuidoit les procéz et affaires, et puis<sup>NZ</sup> en faisoit de tels memoires qu'on n'en pouvoit plus douter longtemps après luy<sup>[wx]</sup>.

Affin que tous les originaux ne se perdissent, et qu'ils demeurassent sains et entiers, il fit faire un gros livre appelé le *Livre blanc*, dans lequel il fit mettre et transcrire en parchemin<sup>OA</sup> tous les tiltres, chartres, bulles, etc. qui estoient dans le monastere, depuis la fondation d'iceluy jusques à son temps. Il en fit faire un autre aussy de parchemin *in folio*, bien plus grand que le precedant, appelé *Le Guanandrier*, dans lequel il fit mettre au net toutes les remarques que luy mesme avoit faites pour les terres, domaines, rentes et autres droitz seigneuriaux deppendantz de son dit monastere<sup>OB</sup>, de sorte que jaçoit que<sup>xiii</sup> tous les tiltres et enseignements dudit monastere vinsent à se perdre, pourveu qu'on reservast ces deux livres manuscriptz, il suffiroit pour la conservation des revenuz<sup>OC</sup> de l'abbaye du Mont Saint-Michel et ses deppendances, tant en prioréz que cures<sup>[wy]</sup>.

---

NU « de cet abbé » ajouté dans l'interligne. | NV « en plusieurs endroitz » ajouté dans l'interligne. | NW « y » biffé après « terres ». | NX « h » ajouté dans l'interligne. | NY « u » ajouté dans l'interligne. | NZ « puis » ajouté dans l'interligne. | OA « sous » biffé après « parchemin ». | OB « y estant aller luy mesme comme decrest sur les lieux » biffé après « monastere ». | OC « des revenuz » ajouté dans l'interligne.

[wx]. Ce paragraphe est tiré de la Geste de Pierre Le Roy (Avranches BM, 211, ff. 79r-80v) : « Item examinatio et cognito statu terrarum monasterii praedicti reperit quod maxima pars redditum et proventuum antiquorum ipsius monasterii decedebant tum propter obscuritatem et defectum declaracionis ipsius tum etiam propter multiplicacionem processuum occasione dictorum reddituum cum hominibus praefati monasterii in pluribus curiis motorum ex quorum etiam prosecucione dictum monasterium gravissimis oneribus opprimebatur. Volens igitur circa haec providere praefatus venerabilis pater declaracionem dictorum proventuum de novo facere in terris dicti monasterii proposuit, sanctius et utilius judicans antiqua jura monasterii jam per negligenciam et lapsum temporis quasi perdita juste per diligenciam recuperare quam alia de novo quaerere quamvis opus ipsum prospiceret multum laboriosum et quam plurimum sumptuosum. Unde statim propositum suum exequendo uni-

versas cartas et litteras atque registra monasterii personaliter visitavit et transcripsit diversa volumina inde faciens secundum terrarum et baroniarum ipsius monasterii diversitatem ut faciliter et sine laesione originalium posset ipsarum litterarum effectus cum opus esset visitari et videri. Deinde super loca quam saepius potuit se transtulit et hujusmodi redditus atque jura diversis annis circa haec vacando cum magnis laboribus et vigilis, prout materia tam difficilis et ardua requirebat, per se et suos deputatos fideliter ad perpetuam rei memoriam, paucis exceptis, declaravit, ut ex registris super hoc edictis clare patet et per hoc amputata materia litium facta est pax in terra monasterii, ipsum monasterium magnis possessionibus inde fuit augmentatum et ab oneribus processuum relevatum » (Reulos (éd.) 1967, 204-205). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 27). [wy]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 27).

**xiii. Jaçoit que** : conjonction signifiant « bien que, encore que », usitée du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle (FEW, s. v. *jam* (t. 5, p. 25)).



LB f. 15, 16, 17, 132 et 357<sup>[wz]</sup> ;  
ψ f. 34<sup>[xa]</sup>.

LB f. 20<sup>[xh]</sup>.

En suite d'une telle diligence, voyant que plusieurs prieurez deppendantz de cette abbaye avoient esté érigez par les abbéz<sup>OD</sup> volontairement, sans aucune obligation des fondateurs, il empetra permission du pape d'en supprimer cinq<sup>OE</sup> et les unir à icelle de peur qu'avec le temps il ne vissent à en estre alienéz du tout (comme il en est arrivé des autres du depuis) sçavoir Saint-Meloir<sup>OF</sup> <sup>[xb]</sup>, Brion<sup>[xc]</sup>, Genest<sup>[xd]</sup>, Saint-Paër<sup>[xe]</sup>, et Balent<sup>[xf]</sup>. Il fit pareillement unir la sacristie<sup>[xg]</sup> qui estoit de fort bon revenu pour l'entretien de la fabrique de l'église et obtint que l'office de thresorerie de ce monastere ne se pust obtenir en cour de Rome sans le consentement des religieux pour la consequence des richesses<sup>OG</sup> de l'église et saintes reliques<sup>[xi]</sup>.

L'an 1388, le gardien des cordeliers de Guingamp en Bretagne donna à cet abbé Pierre Le Roy, par le moyen d'Henry, duc de Painthevre, fils de Charles de Chastillon, dit de Blois, du mesme duché de Bretagne, quantité de belles reliques<sup>101</sup> qu'il avoit apportées de Rome, lesquelles furent posées<sup>OH</sup> en ladite thresorerie<sup>OI</sup> de ladite abbaye et y sont encore à present<sup>OJ</sup> <sup>[xj]</sup>.

L'an 1393, Charles 6<sup>e</sup> vint en ce Mont par devotion et donna 100 livres de rente, pour prier pour luy, à prendre sur les seigneuries d'Hayneville et de Treauville, lesquelles

---

OD « sans » biffé après « abbéz ». | OE « quatre » biffé et remplacé par « cinq » dans l'interligne. | OF « Meloir » ajouté dans l'interligne. | OG « et revu » biffé après « richesses ». | OH « mis » biffé et remplacé par « posées » dans l'interligne. | OI « cy-dessus » biffé après « thresorerie ». | OJ « de ladite abbaye et y sont encore à present » ajouté .

[wz]. Manuscrit perdu. [xa]. Manuscrit perdu. [xb]. L'union de Saint-Meloir est datée de 1400 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 22). [xc]. L'union de Brion est datée de 1387 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 3). [xd]. L'union de Genêts est datée de 1390 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 11). [xe]. L'union de Saint-Pair est datée de 1386 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 14). [xf]. L'union de Balent est datée de 1400 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 22). [xg]. L'union de la sacristie est datée de 1393 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 15). [xh]. Manuscrit perdu. [xi]. On retrouve les informations de ce paragraphe dans la Geste de Pierre Le Roy (Avranches BM, 211, ff. 79r-80v) : « Item fecit uniri monasterio prioratus seu administraciones de Sancto Paterno, de Brione, de Genecio de Balento et de Sancto Melorio atque officium sacristae monasterii propter causas in bullis contentas super hoc confectis et maxie quia talia beneficia per cardinales et alios impertrantes et curiales tunc temporis communiter occupabantur. Propter quorum absenciam et procuratorum

suorum negligenciam atque ipsorum maliciam beneficia per eos occupata multa paciebantur ni spiritualibus et temporalibus detrimta et omnimode destruebantur » (Reulos (éd.) 1967, 206-207). [xj]. La source de Thomas Le Roy est l'Inventaire des reliques de 1396 (Avranches BM, 213, f. 160r-v) : « Item in uno parvo scrinio firmato cum sera parva non multum precioso, sunt reliquie de Guingampo : sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, martyrum Johannis et Pauli, Gervasii et Prothasii, Cosme et Damiani, Ponciani, Nerey et Achilley, et Pancracii, sancti Mauri abbatis, sancte Auxie virginis, Eleutherii, item Eleutherii pape, sancti Bonifacii. De Dono Domini Henrici de Britannia unum habemus instrumentum publicum confirmatum sigilli episcopi Tricorensis et litteras patentes a fratre gardiano Fratrum Minorum. Et pater ipsius Domini Henrici dedit nobis unam ymaginem argenteum in forma tenentis unam costam sancti Yvonis bene apparentam. Anima ejus requiescat in pace. Amen » (Dubois (éd.) 1967, 541). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 10).

101. Sur les reliques de Guingamp, voir Dubois 1967, 541-544, n° 10.

terres sont demeurées audit monastere pour la rente cy-dessus depuis<sup>OK[xk]</sup>. Ce roy donna un gros morceau de la vraye croix<sup>102</sup> audit abbé Pierre, lequel tout incontinent fut mis dans ladite thresorerie, où il se voit encore à present<sup>[xl]</sup>. Et l'an 1396, il fit faire un inventaire general<sup>[xmi]</sup> de toutes les saintes reliques de cette eglise dans lequel est fait mention de l'estolle et fanon de saint Eloy<sup>103</sup>, qui se voient encore aujourd'huy en icelle et assure que ladite estolle et fanon ont<sup>OL</sup> esté longues années cachées en terre, sans toutefois qu'elles ayent esté aucunement corrompue, ains aussi belles que jamais<sup>OM</sup> cecy<sup>ON</sup> paroist encore<sup>[xni]</sup>.

ff. [87v] Environ le mesme temps, ledit abbé fit un extraict ou inventaire des abbayes unies des fraternités spirituelles à la sienne et se retrouva jusques au nombre de 56, aucune du depuis luy n'y a esté unie<sup>OO</sup>, jusque à ce que la congregation de Saint-Maur eut estably des religieux de son corps en icelle l'an 1622<sup>[xp]</sup>. R8<sup>[xoi]</sup>.

Soignant son monastere comme dit est, Charles 6<sup>e</sup>, qui avoit connu sa prudence et son bon esprit, l'appella en cour pour estre un des premiers de son conseil, et à cette occasion<sup>OP</sup>, prevoyant qu'il seroit souvent absent de son monastere, il fit un appointment ou concordat avec ses religieux par lequel il estoit dit que, tandis qu'il Est aux archives.

OK « depuis » ajouté dans l'interligne. | OL « quelle a » biffé et remplacé par « que ladite estolle et fanon ont » dans l'interligne. | OM « elle fut » biffé après « jamais ». | ON « cy » ajouté dans l'interligne. | OO « si ce n'est lorsque » biffé après « unie ». | OP « parmy » biffé après « occasion ».

[xk]. La charte originale est perdue. L'abbé Desroches en copia un extrait d'après l'original qui se trouvait aux Archives départementales de la Manche : « Charles par la grace de Dieu, roy de France... par grant devotion et pour la singulière et parfait affection que nous avons touzjours eu et encours avons au Benoist glorieux archangele monseigneur Saint Michiel et a son eglise du Mont ou nous avons nagueres este en pelerinage... illec avons ordene fonder une chapelle nous assignons par maniere de provision les terres de Haqueville et de Treauville que feu Jehan Tesson souloit tenir et avoir au clos de Costentin » (Desroches (éd.) 1847, 62-63). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 17). [xl]. Dom Le Roy présente la relique un peu différemment de la description qui en est faite dans l'Inventaire des reliques de 1396 (Avranches BM, 213, f. 160r) : « Item, in uno jocali quadrato cum quatuor parvis atriolis est una magna et apparens pecia de ligno sancte Crucis Domini, a nobilissimo rege Francorum per dominum abbatem nostrum, amore capelle sue, cum aliquis reliquiis sanctorum transmissa, unde possunt ornari et muniri pulchre cruces que in solempnibus ad processiones deferuntur, maxime prelato presente. Isti et omnes alii intercedant pro nobis ad

Dominum qui vivit et regnat sine fine » (Dubois (éd.) 1967, 570). La donation est datée de 1395 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 18). [xmi]. Cet inventaire se trouve dans le manuscrit actuellement côté Avranches BM, 213, ff. 154r-162r, anciennement coté RR, et cité ainsi par Thomas Le Roy ; il a été édité en 1967 par Jacques Dubois (Dubois (éd.) 1967, 520-570). Voir aussi le chapitre de ce texte consacré aux reliques (ch. 11) ; *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 19) et (ch. 43 § 116). [xni]. La source de Thomas Le Roy s'agissant des reliques de saint Eloi est l'Inventaire des reliques de 1396 (Avranches BM, 213, f. 161r) : « Item habemus stolam et manipulum sancti Eligii, in quibus celebravit, que suis diebus ostenduntur petentibus, in uno coffrecto ligneo, longo et lato magis i uno buto quam in alio » (Dubois (éd.) 1967, 549). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 20). [xoi]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 198** (Secuntur nomina societatum hujus monasterii quibus post combustionem ipsius litteras invenimus).. [xpi]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 36).

102. Sur la relique de la croix, voir Dubois 1967, 570-571, n° 29. 549-550, n° 15.

103. Sur les reliques de saint Éloi, voir Dubois 1967,

LB f. 159<sup>[xq]</sup>.

seroit abbé du Mont Saint-Michel, soit qu'il fust present ou absent, il recepvroit des biens d'iceluy pour sa mense abbatiale, douze centz livres tournois par chascun an. Après cet accord, on trouve qu'il fut souvent absent de son monastere, et<sup>OQ</sup> il est dit en quelque escript de ceans, que l'an 1399 il regentoit à Paris, en la faculté de decret<sup>[xr]</sup>.

ψ f. 35<sup>[xs]</sup>.

Et d'autant que de son temps la sainte Eglise estoit affligée d'un detestable schisme qui dura depuis la mort de Gregoire onziesme jusque à l'election de Martin 5<sup>e</sup> au souverain pontificat, cet abbé Pierre fut envoyé de par le roy de France souvent en ambassade, en Italie, Hongrie, Arragon, Angleterre, et en plusieurs autres lieux pour exhorter un chascun à reconnoistre un mesme pape, à quoy il fit son pouvoir, et s'acquita prudemment de ses commissions. Finalement<sup>OR</sup>, l'an 1408, le mesme roy<sup>OS</sup> Charles 6<sup>e</sup> l'envoya avec plusieurs autres prelatz à Pise, où sa prudence fut<sup>OT</sup> grandement admirée<sup>OU</sup> de tous ceux du concile. Et en iceluy, Philarge Candiot<sup>104</sup> ayant esté esleu pape et nommé Alexandre 5<sup>e</sup>, il<sup>OV</sup> le prit en grande affection, et le fit son referendaire, lequel office il exerça durant la vie de ce pape, et luy fut continué par Jean 23<sup>e</sup> son successeur<sup>[xt]</sup>, jusques à l'an 1410, le 14<sup>e</sup> febvrier, que ledit abbé Pierre Le Roy deceda, estant pour lors à Boulongne-la-Grasse, étant<sup>OW</sup> aagé de 61 an, en ayant<sup>OX</sup> passé environ 24 en la charge d'abbé du Mont Saint-Michel. Robert Jolivet, religieux de ce monastere et son

Z f. 33<sup>[xu]</sup> ; II10 f. 12<sup>[xvi]</sup> ; R7<sup>[xv]</sup> ; R8<sup>[xx]</sup> ; Θ1<sup>[xy]</sup>.

---

OQ « nous » biffé après « et ». | OR « Enfin » biffé et remplacé par « Finalement » dans l'interligne. | OS « l'envoya » biffé après « roy ». | OT « admiree » biffé après « fut ». | OU « admirée » ajouté dans l'interligne. | OV « il fut prit » biffé et remplacé par « il » dans l'interligne. | OW « il estoit » biffé et remplacé par « étant » dans l'interligne. | OX « vescu » biffé après « ayant ».

[xq]. Manuscrit perdu. [xr]. Les informations contenues dans ce paragraphe sont aussi dans la Geste de Pierre Le Roy (Avranches BM, 211, ff. 79r-80v) : « Item non omittendum videtur qualiter ipse exigentibus virtutum meritis quibus multipliciter erat insignitus fuit gratus illustrissimo principi domino Karolo sexto Francorum regi ceterisque dominis ejusdem regni unde fieri meruit de magni concilio dicti regis et suae curiae parlamenti necnon ut de principalioribus notabilioribus nunciis et ambaxiatoribus praefati Domini regis pluries ad curiam Romanam erga summos pontifices necnon ad diversas regiones ceterasque naciones erga Romanorum et praelatos notabiles dictorum regnorum destinari pro facto unionis ecclesiae et extirpatione scrismatis tempore suo in Dei ecclesiae vigentis » (Reulos (éd.) 1967, 208-209). [xs]. Manuscrit perdu. [xt]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 30 § 31). [xu]. Manuscrit perdu. [xv]. **Avranches BM, 211, ff. 79r-80v** (ancienne foliotation : 12-13) : *Gesta Petris Regis*. Voir plus particulièrement la fin de la Geste (f. 80v) : « et demum praefato domino Alexandro sublato de medio et domino Johanne

XXIII ad summum apostolatus apicem assumpto praefatus venerabilis abbas dictum officium referendarii adhuc exercens anno Domini millesimo quadringentesimo Xmo, XIII die mensis Februarii, aetatis autem ipsius anno LXIo in dicta civitate Bononiensis ultra montes diem suum clausit extremum quem dominus Robertus ejus venerabilis successor de Monte Pinchonis oriundus dictae diocesis tunc cum ipso existens fecit inhumari et sepeliri solemniter in ecclesia fratrum Praedictorum prope sepulturam famosorum doctorum dominorum Johannis Andreae et Johannis de Ligniaco. Quorum anime requiescant in pace. Amen. » (Reulos (éd.) 1967, 208-209). [xw]. **Avranches BM, 215, f. 160v** (Obituaire) : « XVI KL [marcii] [...] Anno Domini M CCCC X die decia quarta february apud Banoniam obiit hanc memorie domnus Petrus Regis abbas hujus loci decretorum doctor excellentissimi Alexandri V et postmodum Johannes XXIII summorum pontificorum referendarius ac illustrissimi francorum regis conciliarius. Qui nobis et huic monasterio [...] ». [xx]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 197** : « Petrus regis XVI KL marcii ». [xy]. Manuscrit perdu.

104. Pierre Philarge Candiot devient le pape Alexandre V.

chapelain, le fit enterré en ladite ville de Boulongne fort honorablement en l'église des freres prescheurs.

Il faut advouer que cet abbé estoit un grand personnage, et il ne s'en trouve point de tous ceux qui ont gouverné le monastere auparavant luy, si ce n'est Robert du Mont, qui ait<sup>OY</sup> agit comme luy ; tout ce qu'on y<sup>OZ</sup> peut trouver à redire<sup>PA</sup>, c'est cette transaction de 1200 livres de penssion<sup>PB</sup> sur laquelle, aussy bien que sur celle que fit Nicolas Le Vitrier de 100 livres seulement, les abbéz ont peu à peu pris pied de faire une mense abbatiale, et d'emporter les plus beaux et meilleurs des revenuz de cette abbaye, quoy que les charges esuelles Pierre Le Roy estoit employé le pourroient excuser en quelque sorte d'avoir fait cet accord. Peut-estre que le roy Charles 6<sup>e</sup> se servoit de luy, ne luy donnoit rien pour se norrir et entretenir ou que ce qu'il luy donnoit, ne luy suffisoit pas.

§ 30<sup>E</sup> DE ROBERT 2<sup>E</sup> DU NOM, SURNOMMÉ JOLIVET, 30<sup>E</sup> ABBÉ REGU-  
LIER.

**Sources du chapitre :** Avranches BM, 211, f. 80v (*Gesta Petris Regis*<sup>[xz]</sup>) ; Avranches BM, 214, uc 3, p. 197 ; Avranches BM, 214, uc 4, p. 346 ; Avranches BM, 215, f. 166v (Obituaire) ; Paris BNF, Français 18947, ff. 60r-61v (*HG*<sup>[ys]</sup>, tr. 3, ch. 22-23<sup>[yb]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 61r-62v.

**Passages parallèles :** Avranches BM, 213, f. 181v (*De abbatibus*<sup>[yc]</sup>).

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [99v-112r], p. 184-209 (ch. 31) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [88r-89r], p. 174-176 (ch. 16 § 30) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 431r.

Pierre Le Roy ayant esté inhumé l'an 1410 le 14<sup>e</sup> febvrier dans l'église des freres prescheurs à Boulongne-la-Grasse<sup>PC</sup>, Robert Jolivet, son compagnon et chapelain, après avoir pris<sup>PD</sup> tout le soin<sup>[E. [88r]]</sup> de ses funerailles auparavant de s'en revenir en ce Mont, obtint par bulles expresses du pape Jean 23<sup>[yd]</sup>, qui esté pour lors à Boulongne, d'estre abbé du Mont Saint-Michel avec quarante jours d'indulgence pour tous ceux qui entendoient sa messe toutes les fois qu'il celebreroit pontificalement. Arrivé qu'il fut, il annonça aux religieus la mort de leur bon abbé Pierre sans dire davantage et leur conseilla de s'assembler pour en eslire un autre, ce qui fut fait, et tous unanimement

ψ f. 36<sup>[ye]</sup>.

OY « for » biffé après « ait ». | OZ « y » ajouté dans l'interligne. | PA « car luy » biffé après « redire ». | PB « quoy » biffé après « penssion ». | PC « à Boulongne-la-Grasse » ajouté dans l'interligne. | PD « apporté » biffé et remplacé par « pris » dans l'interligne.

[xz]. Reulos (éd.) 1967, 208-209. [ya]. Sources citées par Jean Huynes : « II10 f. 13 » ; « LB f; 358 » ; « ψ f. 36 » ; « R8 p. 346 » ; « R8 le 25 de mars » ; « Les lettres de scholarite de cet Abbé sont en ce monastere » | « nous voyons encore la bulle » ; « nous voyons encore cette bulle ». [yb]. Robillard de Beurepaire (éd.) 1872, 194-197. [yc]. « Anno Domini millesimo quadringentesimo XI<sup>o</sup> suscepit regimen istius abbatie Robertus Joliveti, monachus hujus loci, et rexit eam XXXIII annos. Fecitque multa bona huic monasterio, videlicet acquisivit feodum de Bree et medietatem feodi de Donuille ; dedit très magni pretii capellas completas de capis et aliis appendenciis et

III<sup>or</sup> notabiles capas rubeas, duo turribula ponderis XXXVIII marc[harum] argenti ; fecit etiam fieri maximam partem manerii de Aviaria ac alia maneria, domos, grangeas, horologium , graduales et multa alia bona. Tempore sui regiminis Anglici occupaverunt ducatum Normannie. In tempore suo N(icolaus) Guernon, magnus prior, fecit fieri crucifixum cum M(aria) et Johanne et postellis ». [yd]. La bulle de Jean XXIII est datée du 22 mars 1411. [ye]. Manuscrit perdu.

R8 f. 346<sup>[yf]</sup>.

l'esleurent pour l'estre ; ce que Dieu permit ainssy, car autrement il y eust eu de grands procez en cette abbaye entre l'abbé Robert et ses moines. De quoy, fort content après cette élection, il leur monstra cette bulle du pape et en outre quatre mille escus d'or et plusieurs joyaux que Pierre Le Roy luy avoit laissé à sa mort pour apporter en ce monastere, ce qui les rendit tous joyeux<sup>[ygl]</sup>.

II10 f. 13<sup>[yh]</sup>.

Or ce Robert Jolivet estoit natif du Montpinçon, diocèse de Constances en Normandie ; il receut l'habit de saint Benoist en ce monastere l'an 1401, où peu après il fut esleu procureur<sup>PE</sup> pour son bel esprit, à raison de quoy Pierre Le Roy en faisoit fort grand estat et s'en servoit dans les meilleures affaires. On trouve dans un fragment des papiers du prioré de Saint-Meloir, que l'an 1406, il fit publier l'union de ce prioré à son monastere par autorité du Saint-Siege et voyci les qualités que<sup>PF</sup> son abbé et couvent luy donnent en iceluy : Religiosus vir et honestus frater Robertus Joliveti, presbiter magister in artibus prior prioratus Sancti-Broladii, Dolensis diocesis, procurator religiosorum et honestorum virorum Dominorum abbatis et conventus monasterii Sancti Michaelis in periculo maris, etc.. S'acquitant bien de sa charge, il fut fort aymé de cet abbé, qui estant<sup>PG</sup> député pour aller au concile de Pise, n'en voulut point mener d'autre que luy pour luy servir de compagnon. Mais, pour revenir à ce qu'il<sup>PH</sup> fit<sup>PI</sup> durant sa vie, après qu'il eut<sup>PJ</sup> montré cet or et ces joyaux, il commença à l'employer tout es besoins du monastere avec beaucoup d'autre provenu<sup>PK</sup> d'iceluy ; il fit faire quantité de beaux ornements pour l'église qu'on<sup>PL</sup> voit encore aujourd'huy : une chappelle complete de velours violet, parsemée d'estoiles dor et au milieu de chasque estoile fit mettre un R et une crosse<sup>[yi]</sup>. Item, une autre chappelle de velours rouge parsemée de fleurons d'or<sup>PM</sup>, et une chappe de drap d'or. Item, une autre chappelle de satin blanc parsemée de fleurons de soye vernaissantes<sup>[yj]</sup>.

Il estoit splendide au dernier point dans la celebration des divins offices. Il fit faire un riche baston pastoral qui se voit encore en la thresorerie, pesant<sup>PN</sup> vingt cinq marcs d'argent et une mitre ornée de plusieurs pierres pretieuses, ayant le fonds couvert de grosse semence de<sup>PO</sup> perles<sup>[yk]</sup>. Item, une grande croix d'argent esmaillée, qui pese 25

R8 f.<sup>[yl]</sup>


---

PE « à raison » biffé après « procureur ». | PF « ledit » biffé après « que ». | PG « commis pour » biffé après « estant ». | PH « qu'il » ajouté dans l'interligne. | PI « estant esleu » biffé après « fit ». | PJ « ayant donc » biffé et remplacé par « qu'il eut » dans l'interligne. | PK « provenu » ajouté dans l'interligne. | PL « ayant » remplacé par « on », en surcharge. | PM « et une autre chappelle » biffé après « d'or ». | PN « pour » biffé après « pesant ». | PO « pens » biffé après « de ».

[yf]. Avranches BM, 214, uc 4, p. 346 : bulles papales de mars 1411 (du 4 et du 7). [yg]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 1). [yh]. Avranches BM, 211, f. 80v (ancienne foliotation : 13) : « et demum praefato domino Alexandro sublato de medio et domino Johanne XXIII ad summum apostolatus apicem assumpto praefatus venerabilis abbas dictum officium refferandarii adhuc exercens anno DOfini millesimo quadringentesimo Xmo, XIII die mensis Februarii, aetatis autem ipsius anno LXI<sup>o</sup> in dicta civitate Bononiensis ultra montes diem suum clausit extremum quem dominus Robertus ejus venerabilis

successor de Monte Pinchonis oriundus dictae diocesis tunc cum ipso existens fecit inhumari et sepeliri solemniter in ecclesia fratrum Praedictorum prope sepulturam famosorum doctorum dominorum Johannis Andreae et Johannis de Ligniaco. Quorum anime requiescant in pace. Amen. ». (Reulos (éd.) 1967, 208). [yi]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 8). [yj]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 3). [yk]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 4). [yl]. Source non identifiée.

marcs, sur laquelle sont gravées plusieurs cocquilles et plusieurs R, qui est la première lettre de son nom<sup>[ym]</sup>. Il fit faire plusieurs autres argenterie qui sont encore en estre et fit<sup>PP</sup> faire un beau calice d'or qui fut perdu et emporté par<sup>PQ</sup> Artur de Cossé, evesque de Constances, et abbé commendataire de ce monastere<sup>[yn]</sup>. L'an 1412, il fit faire la grosse horeloge qui ce voit à present au monastere<sup>[yo]</sup>. Il fit travailler et dresser plusieurs bastimentz es deppendances de cette abbaye, particulièrement à L'Oiseliere.

L'on reconnoist facilement ce qu'il fit faire pource, qu'outre cette lettre R qu'il plaisoit appliquer sur ses ouvrages, il y faisoit aussy mettre l'escusson de ses armoiries, qui sont telles : porte d'azur au chevron d'or, chargé de trois tourteaux de sable, avec trois glands d'or, la pointe en haut, chascun dans une cocque de sable, deux en chef et un <sup>[r]</sup><sup>[88v]</sup> en pointe et une crosse d'argent pour cymier<sup>[yp]</sup>.

Il eut beaucoup de faveurs du Saint-Siege : Jean 23<sup>e</sup> luy donna permission d'absoudre de tous cas par une bulle et par une autre ; le mesme luy donna pouvoir de dispenser avec ses religieux de l'aage necessaire pour prendre l'ordre de prebtrise<sup>[yq]</sup>, et<sup>PR</sup> par autre le mesme pape luy confirma ses privileges et particulièrement les pontificaux<sup>[yr]</sup>.

Il achepta de son temps une maison et appartenance en la ville de Paris, rue de Saint-Estienne-des-Grecs<sup>105</sup>, laquelle pour le present est alienée pour les deniers du roy<sup>PS[ys]</sup>. Item pareillement, il acquit la seigneurie de Domville près Mortain<sup>[yt]</sup> et celle de Brée en Tanye, près Ardevon<sup>[yu]</sup>, avec le fief de Seaux près ledit Ardevon<sup>[yv]</sup>.

L'an 1411, tost après son élection il fut continué en la charge de capitaine de ce Mont par le roy Charles 6<sup>e</sup><sup>[yw]</sup> et l'exerça toujours jusques à ce qu'il eut quitté tout à fait son monastere, auquel temps on<sup>PT</sup> y en mit un sœculier, et depuis aucun abbé n'a jouy de cette faveur, ce qui doit estre attribué à la faute dudit Robert Jolivet qui quittant son monastere durant les troubles que les Anglois faisoient en ce<sup>PU</sup> payx, autour de ce Mont, n'imita point ses devanciers abbez qui l'avoient si courageusement conservé durant leur temps<sup>[yx]</sup>.

---

PP « mettre » biffé après « fit ». | PQ « sous » biffé et remplacé par « et emporté par » dans l'interligne. | PR « et » ajouté dans l'interligne. | PS « pour les deniers du roy » ajouté dans l'interligne. | PT « luy » biffé et remplacé par « on » dans l'interligne. | PU « mon » biffé après « ce ».

[ym]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 9). [yn]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 10). [yo]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 11). [yp]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 28). [yq]. Cette bulle de dispense est copiée par Thomas Le Roy *supra* (ch. 8, 8) ; voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 18). [yr]. Sur la confirmation des privilèges par Jean XXIII, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 19). [ys]. Voir

aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 16). [yt]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 17). [yu]. L'acquisition est datée de 1429 dans *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 51). [yv]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 67). [yw]. AN, P 267, n° 549.. [yx]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 7).

105. Rue Saint-Étienne-des-Grès, devenue aujourd'hui la rue Cujas, se situe dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, près de l'ancienne faculté de Droit.

Sont es archives<sup>[yy]</sup>.

Lors<sup>PV</sup> mesme qu'il fit<sup>PW</sup> faire tout ce que dessus, il n'y demouroit presque point et estoit la plus part du temps à Paris où il estudioit en la faculté de decret. L'an 1411, il avoit pour regent Simon, abbé de Jumieges, docteur en ladite faculté, et comme l'on trouva dans ses lettres de scolarité de cet abbé Robert, il estudioit encore en ladite faculté l'an 1416. Ainsy, ces abbéz, pour avoir lieu d'estre à la cour, les uns<sup>PX</sup> enseignoient, et les autres estudioient, laissant leurs monasteres et leur moines vivre à discretion, la regularité cependant n'estoit pas<sup>PY</sup> mieux observée. Tost après, l'an 1416, il fut contraint de quitter Paris pour venir en son monastere pour la deffendre des Anglois, comme abbé et comme capitaine<sup>[yz]</sup>. Après quoy s'estre quelque temps employé, il s'ennuya de vivre, remfermé sur un rocher, luy qui aymoît le grand monde et à vivre à la cour, tellement qu'il quitta derechef l'an 1420<sup>[za]</sup> et n'y vint onques du depuis. Il s'en alla demeurer aux deppendances de son abbaye qui sont toutes en Normandie, particulièrement les plus belles, où estant et faisant le client<sup>PZ</sup> auprès du roy d'Angleterre qui tenoit presque toute cette province sous les armes, il obtint de ce roy la jouissance entiere d'icelles, sans en rendre compte en aucune façon à ses pauvres religieux qui patissoient beaucoup etant investis de toutes pars par les ennemys.

Les bulle aux archives<sup>[zd]</sup>.

Les religieux se plainquirent au pape de cette absence<sup>[zb]</sup>, lequel commit Jean Gonnaut un d'eux, pour vicquaire general en l'administration du temporel et spirituel d'icelle abbaye, lequel deffendit cette place courageusement contre les Anglois, sous l'obeissance du roy de France<sup>[zc]</sup>. Et comme leur abbé jouissoit de presque tous les revenuz du monastere et que les religieux estoient en grande necessité, il engagea à Dinan et Saint-Malo l'argenterie et ornements de l'eglise pour vivre<sup>[ze]</sup>. Mais, outre ces paines, il arriva une autre affliction l'an 1421. C'est que tout le haut de l'eglise tomba par terre jusques aux chaires du chœur. Pour remedier à ce deplorable accident Charles 7, encore dauphin, obtint des indulgences du Saint-Siege pour exciter les fideles à venir en ce Mont et y aumosner de quoy ayder à restaurer cette ruine, mais cela n'eut point d'effet, à cause de la sanglante guerre que les Anglois faisoient en ces quartiers<sup>106</sup>, le peuple n'en osoit approcher<sup>[zf]</sup>.

---

PV « durant » biffé après « lors ». | PW « fit » ajouté dans l'interligne. | PX « estant faisoient » biffé après « uns ». | PY « point » biffé et remplacé par « pas » dans l'interligne. | PZ « de » biffé après « client ».

[yy]. Nous n'avons pas retrouvé ces sources. [yz]. Sur le retour de l'abbé au Mont Saint-Michel, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 21). [za]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 26). [zb]. Supplique du 6 mai 1422 adressée à Martin, conservée aux Archives du Vatican (*Supplément au registre de Martin V*, n° 156, f. 98r ; un extrait est cité par Henri Denifle : « Vid. num sequentem An. 1422, Maii 6, conventus scribit, Robertum per biennium absentem esse in terris regi Angliae subjectis, cujus partem fovet. Pastoris deficiente solatio, cum nec ipsi religiosi ad abbatem, nec abbas

ad eos tute accedere possint, monasterium in spiritualibus et temporalibus detrimentum patitur. Petunt ut usque ad regressum Roberti ab omni jurisdictione ejusdem eximantur, et jurisdictioni alicujus prioris claustralis ab ipsis in vicarium generalem eligendi subjiciantur, quod concessum est. » (Denifle (éd.) 1897b, 73, n. 1). [zc]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 32) [zd]. Nous n'avons pas trouvé traces de ces sources. [ze]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 35) [zf]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 33)

**106.** En 1422, les pèlerinages sont en effet interdits par le régent Jean de Bedford (Luce (éd.) 1879, 119, n° 16). Cependant les pèlerinages vont vite reprendre et David Fiasson affirme que des milliers de pèlerins passent par Tombelaine en 1433, voir entre

Après<sup>QA</sup>, Jean Gonnaut eut aussy recours au concile de Basle, se plaignant que leur abbé prenoit tous les revenuz de cette abbaye, ne donnoit rien aux religieux et<sup>||<sup>r</sup>. [89<sup>R</sup>]</sup> et laissoit aller tout les bastiments en ruine. Le concile despescha bulle injonctive audit abbé mais cela ne servit de rien, et quand il eust eu bonne volonté de bien faire au monastere, le roy d'Angleterre ne luy eust point permis<sup>[zg]</sup>. Partant, il dispensa les biens du Mont Saint-Michel à sa volonté jusques à sa mort, qui arriva l'an 1444, le disepiesme jour de juillet en la ville de Rouen<sup>107</sup>, où il fut enterré en l'église de Saint-Michel du vieux marché, après avoir fait ce qui a esté dit, et particulièrement après avoir disposé une belle mense abbatiale à tous les abbez qui l'ont succédé, au grand detrimet des religieux et de l'ordre. Il fut abbé<sup>QB</sup> environ 34 ans.

Z f. 34<sup>[zh]</sup> ; R7<sup>[zi]</sup> ; R8<sup>[zj]</sup> ; Θ1<sup>[zk]</sup> ;  
λ f. 178<sup>[zl]</sup>.

§ 31<sup>E</sup> DE GUILLAUME 2<sup>E</sup> DU NOM, CARDINAL DIT D'ESTOUTEVILLE<sup>108</sup> QC  
31<sup>E</sup> ABBÉ ET LE 1<sup>ER</sup> COMENDATAIRE.

**Sources du chapitre** : Avranches BM, 212, ff. 39v-42r ; Paris BNF, Français 18947, ff. 61v-63v (*HG*, tr. 3, ch. 24<sup>[zm]</sup>-25<sup>[zn]</sup>)<sup>[zo]</sup> ; Paris BNF, Français 18948, ff. 62v-64v ; FRIZON 1638, 485-488.

**Passages parallèles** : –

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [112r-121v], p. 209-228 (ch. 32) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [89r-90r], p. 176-178 (ch. 16 § 31) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 431r.

Les religieux du Mont Saint-Michel ayant appris la nouvelle du deceds de Robert Jolivet arrivé l'an 1444, le 17<sup>e</sup> juillet, ils esleurent pour leur abbé Jean Gonnaut, religieux profex de ce monastere et le vicquaire general pour lors. Mais cette élection n'eut point de lieu car Louys d'Estouteville, capitaine de ce Mont, donna advis de la mort de Jolivet à son frere le cardinal Guillaume d'Estouteville pour lors à Rome, et obtint des lettres de Charles 7<sup>e</sup><sup>[zs]</sup>, roy de France, adressantes à sa sainteté pour la prier de donné cette abbaye à son dit frere, ce qui fut fait sans prejudice des droitz des religieux à l'advenir, tant pour l'élection de leur abbé, que d'estre tenue selon la regle par un

λ f. 179<sup>[zp]</sup> ; ψ f. 40<sup>[zq]</sup> ; λ<sup>[zr]</sup>.

QA « cela » biffé après « après ». | QB « et i » biffé après « abbé ». | QC « 1<sup>er</sup> comendataire et le » biffé après « Estouteville ».

[zg]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 31 § 56) [zh]. Manuscrit perdu. [zi]. **Avranches BM, 215, f. 166v** (Obituaire) : « XVI kl [Augusti] [...] Hac die an(n) o M° IIII<sup>CC</sup> XLIIII ob(iit) rob(er)t(us) ioliueti abb(as) h(u)jus mon(asterii) q(ui) contulit eid(em) tres magni pr(eti)i capellas c(om)pletas [...] ».. [zj]. **Avranches BM, 214, uc 3, p. 197** : « Robertus Joliveti XVI Kal Augusti ». . [zk]. Manuscrit perdu. [zl]. Manuscrit perdu. [zm]. Sources citées par Jean Huynes : « Z f. 34 et λ f. 178 et 179 et R7 et R8 et Θ1 et ψ f. 40 » ; « L'original est en ce mont » ; « L'original est en ce

monastere » ; « L'accord est en ce Mont ». [zn]. Sources citées par Jean Huynes : « ψ f. 41 Γ act. C f. 2 et suiuan II est dit en quelques autres manuscrits su'il mourut l'an mil quatre centz quatre vingt trois » ; « LB f. 8 et G f. 22 » ; « d'Argrenré livre treiziesme chapitre troisesme et lettre trouvées dans les archives ». [zo]. Robillard de Beurepaire (éd.) 1872, 199-206. [zp]. Manuscrit perdu. [zq]. Manuscrit perdu. [zr]. Manuscrit perdu. [zs]. Nous n'avons pas trouvé ces lettres de Charles VII.

10 000 et 15 000 pèlerins (Fiasson 2012-2013, 157-159). 107. Le tombeau de Robert Jolivet à Rouen portait l'inscription : « qui obiit anno Domini MCCCXLIIII decima die mense julii » (voir la reproduction de Gaignières dans Deloison-Joanno 1978, 23). 108. Sur Guillaume d'Estouteville, voir notamment Reulos 1984, 16-21.



religieux profex de l'ordre et non point en comande comme la teint<sup>QD</sup> ledit cardinal en estant perpetuel administrateur.

Est aux archives.

Ce cardinal ayant obtenu cette abbaye, il la gouverna par procureurs à cet effet. Il y envoya Mathieu, abbé de Saint-Melaine, Geffroy Bertrand, prieur du prieuré de Saint-Martin de Josselin et autres ses confidentz, et en prirent possession la mesme année 1444 à quoy il y eut opposition de la part de Jean Gonnaut, esleu canoniquement abbé et de tous les religieux. En suite de quoy, le procez alla devant l'évesque d'Avranches, puis devant l'archevesque de Rouen, puis à Lyon, et finalement à Rome, où cette cause ayant esté agitée, elle fut conclue en faveur du cardinal. Eugene 4 dans la bulle<sup>QE</sup> et bref qu'il donna là-dessus dit que ce fut à cause de la recomandation qu'en avoit fait le roy de France<sup>[zt]</sup>.

Est aux archives.

Neantmoins, Jean Gonnaut ne perdit point courage, ce pourveut au parlement où il eust en arrest à son profit sans doubte, si le cœur ne luy eust point saigné et eust refusé, les offres du cardinal, qu'il accepta, les trouvant aussy advantageous pour son contentement ou plus, que s'il eust esté abbé, et sujet au gouvernement de plusieurs personnes. Accord fut passé<sup>QF</sup> à Chinon en Touraine<sup>QG</sup> l'an 1446, le dernier janvier, où les agens de ce cardinal luy donnerent ce qu'il demanda, en partie pour renoncer à son droit, et par ce moyen l'abbaye du Mont Saint-Michel fut mise pour la premiere fois dès ce temps-là en commende<sup>[zu]</sup>.

En *Gallia purpurata*<sup>[zv]</sup>.  
G f. 22<sup>[zw]</sup>.

Après cet<sup>QH</sup> accord, on<sup>QI</sup> reconnut ce cardinal abbé commendataire en ce monastere, quoy que les religieux de Saint-Martin-des-Champs de Paris le tiennent pour prieur de leur prieuré et profex d'iceluy, toutefois il passa pour sœculier en ce Mont, il falloit bien qu'il fust sœcularisé et vescu en cette qualité d'abbé du Mont Saint-Michel environ 38 ans et jouit après que la paix fut faite en France, les Anglois estant expulsés, de tous les revenuz que son precedesseur Robert Jolivet s'estoit appropriez pour en fabriquer une bonne mense abbatiale, les autres abbez successeurs du susdit Jolivet et d'Estouville l'ont toujours augmentée, tant qu'ils ont peut des autres revenuz qui estoient en Bretagne et deppendantz.

||<sup>[89v]</sup> Il gouverna ce monastere par viquaires et procureurs tout le temps qu'il en fut commandataire, demeurant presque toujours à Rome, où il obtint plusieurs bulles en faveur de son dit monastere des papes Eugene 4<sup>[zx]</sup>, Nicolas 5<sup>[zy]</sup>, Calixte

---

QD « tenoit » biffé et remplacé par « teint » dans l'interligne. | QE « qui » biffé après « bulle ». | QF « Il eu possession accord. » biffé et remplacé par « Accord fut passé » dans l'interligne. | QG « en Touraine » ajouté dans l'interligne. | QH « -te » biffé après « cet ». | QI « luy » biffé et remplacé par « on » dans l'interligne.

[zt]. La bulle originale est perdue. Une copie « ex chartulario » se trouve dans les *Instrumenta* de la *Gallia Christiana* (GCXI, col. 119-120, n° XXII). Gabriel de La Morandière (La Morandière (éd.) 1903, 358-359) en traduit un extrait, d'après une transcription de Jean Huynes (*HG*, tr. 3, ch. 24) éditée par Eugène de Robillard de Robillard de Beurepaire (Robillard de Robillard de Beurepaire

(éd.) 1872, 201-202). [zu]. Sur le même sujet que ces trois premiers paragraphes, voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 1). [zv]. FRIZON 1638, 485-488. [zw]. Manuscrit perdu. [zx]. Bulle de 1445. [zy]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 19).

3<sup>[zz]</sup> et Pie 2<sup>[aaa]</sup>, qui de son temps gouvernerent l'Eglise de Dieu successivement<sup>QJ</sup>, quantité desquelles octroyoient indulgences plainieres à tous ceux qui visiteroient ce monastere et y aumosneroient de leur biens pour la fabrique, de sorte qu'on trouve qu'en ces temps on recevoit 4 000 livres par an.

Par ce moyen, comme aussy avec l'ayde du revenu de l'abbaye, on commença à rebastir le haut de l'église d'icelle qui estoit ruiné depuis l'an 1421, non comme il estoit auparavant, mais superbement et avec tant d'artifice, que si on eust voulu continuer à faire bastir le reste, l'église de mesme sorte, on n'en n<sup>QK</sup>eust pû voir en France une plus belle pour la structure. Cet œuvre s'avançoit grandement pour ce que les vicquaires de cet abbé se plaisoient beaucoup<sup>QL</sup> à le faire et l'avoient desja éslévé jusques au premier estage vis-à-vis de la voute des chappelles du circuit qu'ils<sup>QM</sup> avoient aussy fait voult<sup>QN</sup>. Mais le cardinal, venant voir le tout l'an 1452 le 17<sup>e</sup> avril, estant lors legat en France, après on avoir sorty, l'ouvrage fut discontinué. On peut croire que cette grande entreprise, le tiers de laquelle n'estant encore que fait, luy fit peur ; c'est pourquoy depuis ledit cardinal, ny gens pour luy, n'y firent rien faire<sup>QO</sup> durant sa vie. On couvrit de plomb les voult<sup>es</sup> des dites chappelles et des pillers d'autour du<sup>QP</sup> grand autel comme aussy d'avant iceluy pour les garantir de la pluye<sup>QQ</sup>, et le tout demeura ainssy, y ayant une haute muraille où est maintenant la grille entre le cheur et le dit grand autel, contre laquelle les religieux avoient dressé un autel pour celebrer les grandes messes<sup>QR</sup> <sup>[aab]</sup>.

À l'escusson des armes de ce cardinal fut mis par dehors la costiere de la muraille de ladite eglise et dans les deux piliers des<sup>QS</sup> deux costéz du grand autel. Voycy le blason.

Elles sont escartellées, au premier et dernier quartier oureléé d'argent et de sable au lyon de sable avolé d'or, armé et lampassé de gueules rampant sur le tout. Au second et troisieme de gueules à deux faces d'or. Et encore sur le tout de l'escartelage, les armes de France, à la barre entres les fleurs de lys. Pour cymier un chapeau de cardinal avec les pendantz de soye, le tout rouge à la double et triple croix par où appert qu'il estoit de grande naissance. Ce qui paroissoit assez dans les grands bienfaictz qu'il recevoit de la cour de Rome et de celle de France. Car outre qu'il estoit cardinal du tiltre de Saint-Martin es Montz et commendataire de cette abbaye, il estoit aussy archevesque de Rouen, evesque d'Ostie, abbé de Saint-Guedas-du-Bois, diocèse de

G f. 22<sup>[aac]</sup>.

LB f. 8<sup>[aad]</sup>.

D'Argentré livre 3 chapitre 3<sup>[aac]</sup>.

---

QJ « plus quantité » biffé après « successivement ». | QK « n » ajouté dans l'interligne. | QL « grandement » biffé et remplacé par « beaucoup » dans l'interligne. | QM « est » biffé et remplacé par « s » dans l'interligne. | QN « Mais icy » biffé après « vouter ». | QO « du depuis » biffé après « faire ». | QP « cheur comme » biffé après « du ». | QQ « pour les garantir de la pluye » ajouté dans l'interligne. | QR « L'escusson des » biffé après « messes ». | QS « vers » biffé et remplacé par « des », dans l'interligne.

[zz]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 20). [aaa]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 24, § 25, § 26). [aab]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 14). [aac]. Manuscrit perdu. [aad]. Manuscrit perdu. [aae]. Il n'y a rien sur Guillaume d'Estouteville au livre 3, ch. 3 de *l'Histoire de Bretagne* de Bertrand d'Argentré. La

note marginale de source présente dans *L'Histoire générale* de dom Jean Huynes nous a permis d'identifier la source de dom Thomas Le Roy. Il s'agit en réalité du livre 13, ch. 3 : « Apres on appella les Abbez. [...] de Saint Guedes du Boys excusé, pource que c'est le Cardinal d'Estouteuille qui la tient en Commande. » (D'ARGENTRÉ 1618, 857 (l. 13, ch. 3)). [aaf]. FRIZON 1638,

En *Gallia purpurata* par Frison<sup>[aafl]</sup> il est dit qu'il avoit encore d'autre benefices.

Nantes, prieur des prioréz conventuels de Lehon près Dinan et de Cunault en Anjou et de plus<sup>QT</sup> jouissoit de deux bons prioréz deppendant de cette abbaye du Mont.

Et encore, non contant des<sup>QU</sup> benefices cy-dessus, sans parler de plusieurs autres qu'on tient qu'il avoit, l'an 1448, l'abbé de Saint-Melaine de Rennes estant mort<sup>QV</sup> il plaida contre Mathurin le Lyonnois que les religieux avoient esleu pour leur abbé voulant le debouter, mais il perdit sa cause et n'eut point cette abbaye.

ψ f. 41<sup>[aagl]</sup> ; Γ *Acta capitularia* f. 2, 3, 4 et 5<sup>[aah]</sup>.

L'an 1450, donc après avoir demeuré quelques jours en ce Mont, il s'en retourna<sup>QW</sup> par Paris, où estant le 1<sup>er</sup> juin en suivant<sup>QX</sup>, par son bel esprit il mit et établit l'ordre qui s'y observe encore à present en la creation du recteur de l'université<sup>[aaal]</sup>. Et de là, à Rome où il mourut fort aagé au commencement dès l'an 1482, après avoir esté environ 38 ans comendataire du Mont Saint-Michel, comme dit est

||<sup>[908]</sup> Durant que ce cardinal estoit comendataire de cette abbaye, les rois donnerent plusieurs patentes<sup>[aaaj]</sup> en faveur<sup>QY</sup> des religieux d'icelles, les exemptantz d'impost et les prenantz en sauvegarde.

Plusieurs grands seigneurs y vinrent en pelerinage : l'an 1447, Marie, femme de Charles 7, y vint avec grande suite<sup>[aaak]</sup> ; l'an 1450, François 1<sup>er</sup> du nom, duc de Bretagne, y vint<sup>[aaal]</sup> ; François 2, aussy duc de Bretagne, y vint l'an 1460<sup>[aaam]</sup> ; et le roy de France Louys 11<sup>e</sup> y vint l'an 1462 et donna 600 escus d'or à l'offrande durant que les religieux disoient la grand messe. Il y donna aussy une image de saint Michel, soustenue d'une chaisne le tout d'or, laquelle ne se voit plus<sup>[aaan]</sup>. Ce roy<sup>QZ</sup> fit plusieurs biens<sup>RA</sup> au monastere et luy

---

QT « de plus » ajouté dans l'interligne, remplaçant « encore » et « outre », deux mentions biffées juste avant. | QU « tant de » biffé après « des ». | QV « il » biffé après « mort ». | QW « à Rome rendre raison de sa legation » biffé après « retourna ». | QX « le 1<sup>er</sup> juin en suivant » ajouté dans l'interligne. | QY « d'icelle » biffé après « faveur ». | QZ « roy » ajouté dans l'interligne. | RA « biens » ajouté dans l'interligne.

485-488. [aag]. Manuscrit perdu. [aah]. Manuscrit perdu. [aai]. La réforme de l'Université de Paris par le cardinal d'Estouteville a été publiée par Heinrich Denifle (Denifle (éd.) 1897, 713-734, n° 2690). Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 15). [aaaj]. Dans *Les Curieuses recherches* Thomas Le Roy mentionne deux actes de Charles VII : un de 1448 (1449 n. s.), ch. 32 § 7, dont Siméon Luce a fait une édition à partir de l'original (AD 50, H 15374) autrefois conservé à Saint-Lô (Luce (éd.) 1883, 220, n° CCLXXII) ; le deuxième de 1450, ch. 32 § 8. [aaak]. Lobineau 1707a, 629 cite les Titres de la Vieuville et les comptes de la Noë comme sources de ce voyage. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 5). [aaal]. Comme il l'écrit dans *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 10), la source de Thomas Le Roy est *L'Histoire de Bretagne* ; voir D'ARGENTRÉ 1618, 826 (l. 12, ch. 11) : « Ceste ville prise, & reduite en son obeissance, il luy print volonté de faire vn voyage au Mont Saint Michel, faisant lequel chemin se presenta cest homme

en habit de Cordelier en la greue, qu'on luy auoit don(n)é iour à la requeste de son frere trespasé, pour co(n)paroïr deuant Dieu ; & lequel se retira sans estre aperceu d'aucun. Le Duc partant du Mont, retourna en Bretagne, & s'en vint au sejour à Vennes, où le Comte de Richemon, & les seigneurs l'accompagnerent ; & là prinrent congé de luy pour aller au siege de Bayeux, qui y auoit esté mis par les Comtes de Clermont & de Castres, estant tousiours ce seigneur de Richemont en action sans iamais se reposer durant la guerre. Depuis le Duc luy renuoya les seigneurs de Loheac, & Montauban Mareschal de Bretagne avec cent lances, lesquelles il auoit au commencement retenues avec luy. ». [aaam]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 28) où dom Thomas Le Roy relate une donation de François II à la suite de son voyage au Mont, donation mentionnée dans Paris BNF, Français 22325, p. 711, où le duc autorise la prise de pierres pour les constructions montoises pendant 25 ans. [aaan]. La donation de l'image de Saint-Michel est

porta tant d'affection que d'y<sup>RB</sup> instituer les chevaliers du cordon Saint-Michel l'an 1469 avec grande solemnité qu'il ordonna estre faite chascun an en l'église<sup>RC</sup> d'iceluy<sup>[aao]</sup>.

Les religieux ne faisoient pas grands acquisitions<sup>RD</sup> pour lors, leur abbaye estant entierement possédée par un comendataire qui ne leur donnoit que ce qu'il vouloit. Neantmoins, ils acquièrent des deniers de leur espargne, le fief et seigneurie de Boute-mont l'an 1473 et en obtindrent gratuitement l'amortissement du roy Louys 11<sup>e</sup>. Cette terre a du depuis esté prise par les abbéz qui la possèdent à present<sup>[aap]</sup>.

Il se fit aussy plusieurs miracles en ce lieu : l'an 1441<sup>109</sup> une femme demeura 36 heures dans la mer sans estre noyée pour ce qu'elle avoit invocqué saint Michel<sup>[aaq]</sup>. Et l'an 1452, on vit clairement en ce Mont Saint-Michel apparoistre en colombe de feu, ce qu'on appelle vulgairement la clarté saint Michel<sup>[aar]</sup>.

### § 32<sup>e</sup> D'ANDRÉ LAURE, 32<sup>e</sup> ABBÉ ET LE 31<sup>e</sup> REGULIER.

**Sources du chapitre :** Paris BNF, Français 18947, f. 63v (*HG*<sup>[aas]</sup>, tr. 3, ch. 26<sup>[aat]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 64v-65r.

**Passages parallèles :** –

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [121v-123v], p. 228-232 (ch. 33) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [90r-v], p. 178-179 (ch. 16 § 32) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 431r.

L'an 1482, Guillaume d'Estouteville estant decedé à Rome, et les nouvelles de sa mort estant arrivées en ce monastere, frere Guillaume Le Maire, prieur claustral, assembla tous les religieux<sup>#</sup> et esleurent<sup>RE</sup> André Laure<sup>RF</sup>, chantre et archidiacre de ce Mont, prieur de Pontorson et religieux de ce monastere, et religieux d'iceluy depuis l'an 1474. Il<sup>RG</sup> accepta cette élection à condition toutefois que s'il estoit empesché de jouir de cette abbaye, il rentreroit en ses premiers benefices, mais personne ne s'y opposa et fut

ψ f. 41<sup>[aaui]</sup> ;

# Le 3<sup>e</sup> febvrier dudit 1482.

---

**RB** « y » ajouté dans l'interligne. | **RC** « dudit monastere » biffé après « eglise ». | **RD** « acquisitions » ajouté dans l'interligne. | **RE** « (par faveur » biffé après « esleurent ». | **RF** « religieux » ajouté dans l'interligne après « ayant » puis biffé. | **RG** « celuy » biffé après « il ».

racontée dans Avranches BM, 211, ff. 64r-65r. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 31). [aao]. La création de l'ordre des chevaliers du cordon de Saint Michel est racontée par Scipion Dupleix (*DUPLEIX* 1634, 55-57). [aap]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 39). [aaq]. Les miracle est raconté dans les manuscrits montois Avranches BM, 211, ff. 58r-59r et Avranches BM, 212, ff. 39v-40v. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 3). [aar]. Ce miracle est raconté dans les

manuscrits montois Avranches BM, 211, ff. 59r-60v et Avranches BM, 212, ff. 40v-42r. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 32 § 16). [aas]. Sources citées par Jean Huynes : « ψ f. 41 » ; « Z f. 36 et λ f. 186 ». [aat]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 206-208. [aaui]. Manuscrit non identifié.

**109.** Ce miracle est daté de 1445 dans *Les Curieuses recherches* et dans les autres manuscrits montois.

reconnu abbé de tous sans difficulté et regna environ 17 ans en cette charge, et jaçoit<sup>xiv</sup> qu'il fust obligé par<sup>RH</sup> de resider en son monastere pour faire observer la regularité et la pratiquer luy mesme. Neantmoins, depuis qu'il fut esleu abbé, il demeura presque toujours à Paris pour estudier et acquerir sciences, combien qu'auparavant<sup>RI</sup> son élection il fust docteur en l'un et l'autre droit. Ce qui fait croire que c'estoit un sujet d'estre à la cour, comme faisoient les autres abbés de ce temps-là et non pour estudier.

Il estoit issu de la noble maison de Vessyly, auprès de la ville de Cremieu, en Dauphiné, et avoit un oncle qui estoit capitaine de ce Mont, sçavoir Imbert de Baternay, conte de Boschage, en la consideration duquel les religieux l'esleurent pour leur abbé.

L'an 1488, il achepta le fief d'Assigney en la baronnie d'Ardevon<sup>[aav]</sup>. Et l'an 1496, il achepta la seigneurie et le fief de Hacqueville en la paroisse de Grandville<sup>[aaw]</sup>.

Il fit aussy vitrer les chappelles de l'église du monastere appellées du circuit dans le grand œuvre, qu'avoit fait commencer le cardinal d'Estouteville<sup>[aax]</sup>. Il y fit peindre ses armes et celles dudit cardinal, comme aussy l'histoire de la fondation de ce Mont et le sacre des rois <sup>ll<sup>r</sup>. [90v]</sup> de France le tout quoy s'y voit encore aujourd'huy<sup>[aay]</sup>. Plusieurs autres depuis y ont fait adjouster leurs armes. Il y fit mettre aussi celles du monastere que recemment le roy Louys 11<sup>e</sup> avoit decorée de trois fleurs de lys<sup>RJ</sup> d'or au chef cousu d'azur, n'estant auparavant qu'un<sup>RK</sup> escusson de sable chargé de dix coquille d'argent.

Pour celles de cette abbé<sup>RL</sup>, elles se blasonnent de cette sorte : porte<sup>RM</sup> d'or au chef<sup>RN</sup> vairé d'argent et de gueulles.

Un procureur d'office de cette abbaye l'an 1488<sup>RO</sup>, appellé Jean Gillain, donna l'aigle de cuivre qui est dans le chœur de cette eglise<sup>[aaz]</sup>. Et fut donné un calice d'argent doré par une honneste femme nommée Susanne la Tassine<sup>[aba]</sup>.

Il obtint plusieurs exemptions de Charles 8<sup>e</sup>, roy de France, touchant les impostz sur les abbayes pour fournir des gens de guerres<sup>[abb]</sup>. Après toutes lesquelles choses, il mourut l'an 1499, le 28<sup>e</sup> jour de mars, et fut enterré devant l'autel de Saint-Sauveur de cette eglise.

---

RH « il estoit [illisible] icelle » biffé après « par ». | RI « d'estre » biffé après « auparavant ». | RJ « au c » biffé après « lys ». | RK « escusson d'or chargé de cent coquilles » biffé après « une » ; la mention « d'or » est placée dans l'interligne. | RL « sur » biffé après « abbé ». | RM « d'azur » biffé après « porte ». | RN « de » biffé après « chef ». | RO « donna » biffé après « 1488 ».

- [aav]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 33 § 5). [aaz]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 33 § 7). [aaw]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 33 § 2). [aba]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 33 § 12). [aax]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 33 § 3). [abb]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 33 § 6). [aay]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 33 § 4).

xiv. **Jaçoit que** : conjonction signifiant « bien que, encore que », usitée du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle (FEW, s. v. *jam* (t. 5, p. 25)).

§ 33<sup>E</sup> DE GUILLAUME 3<sup>E</sup> DU NOM, SURNOMMÉ DE LAMPS, 33<sup>E</sup> ABBÉ ET  
LE 32<sup>E</sup> REGULIER.

**Sources du chapitre** : Paris BNF, Français 18947, ff. 63v-64r (HG<sup>[abc]</sup>, tr. 3, ch. 27<sup>[abd]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 65r-v.

**Passages parallèles** : –

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [123v-126r], p. 232-237 (ch. 34) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [90v-91r], p. 179-180 (ch. 16 § 33) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 431v.

Un mois après le decedz d'André Laure, la mesme année 1499, les religieux esleurent pour luy succeder en la charge d'abbé de ce Mont, Guillaume de Lamps, natif du Dauphiné, de la maison de Mouchet, religieux de ce monastere depuis l'an 1477. λ f. 186<sup>[abe]</sup>.

Après son election, il s'employa beaucoup à faire travailler au<sup>RP</sup> monastere et deppendances<sup>[abj]</sup>. Il fit faire le Saut Gautier qu'il voulut estre ainssy nommé pour son plaisir, la galerie qui est<sup>RQ</sup> joignant, le logis qui est au bout de la dite galerie jusques à la chappelle de Sainte-Catherine, dans laquelle est un degré par lequel on monte jusques au haut de l'édifice, et fit couvrir de plomp ce logis et le suivant qui est devant la cisterne du solier. Il fit si bien joindre ces deux logements qu'on diroit qu'ils avoient esté faitz en mesme temps<sup>[abj]</sup>, et s'appellent les logis abbatiaux ; il fit faire l'aumosnerie et la cisterne qui y est<sup>[abk]</sup>. Il fit continuer l'œuvre discontinué du temps du cardinal d'Estouteville, depuis la hauteur des chappelles jusques au secondes vitres. Il fit faire le jardin qu'on voit du Saut Gaultier, la chappelle et le logis joignant ce jardin, et applanir tant la cour qu'on y voit que le chemin par lequel on y descend de cette abbaye<sup>[abl]</sup>. Il fit grandement travailler aux manoirs de Brion et de Loyseliere, et les rendit de très beaux bastimentz avec plusieurs fontaines et aqueducz et entretenoit ordinairement 80 manevres pour travailler ainssy, tous lesquels bastimentz s'en vont en ruine à cause de l'absence des abbéz qui sont à present comendataires<sup>[abm]</sup>. λ f. 188<sup>[abf]</sup> ; Z f. 37<sup>[abg]</sup> ; Θ1<sup>[abh]</sup>.

Cet abbé, outre toutes ces choses, achepta plusieurs argenteries pour l'église jusques à la somme de dix mille livres tournoiz, parties desquelles sont encore en estre et sur iceux est ce dicton souvent repeté Recours à Dieu<sup>[abn]</sup>. Il fit faire aussy quelques ornements sur lesquelz il fit mettre ses armes et un G, le premiere lettre de son nom.

Elles se blasonnent comme il suit : porte party d'argent et de gueulles, au lyon rampant de l'un dans l'autre, armé et lampassé de mesme<sup>[abo]</sup>.

Il fit refaire le clocher et les cloches, que le feu du ciel brusla de son temps et fit fondre les dites cloches<sup>[abp]</sup>. Il fit plusieurs autres choses pour l'utilité de son monastere, soit

---

RP « -ec » biffé après « au ». | RQ « au bout » biffé après « est ».

[abc]. Sources citées par Jean Huynes : « ψ f. 41 » ; « En Z f. 37 et Θ1 et λ f. 188 ». [abd]. Robillard de Beaurepaire (éd.) *Les Curieuses recherches* (ch. 34 § 9). [abk]. Voir aussi 1872, 208-210. [abe]. Manuscrit perdu. [abf]. Manuscrit perdu. [abg]. Livre dit de Sébastien Ernault, perdu. [abh]. Manuscrit perdu. [abi]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 34 § 2). [abj]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 34 § 7). [abl]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 34 § 6). [abm]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 34 § 11). [abn]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 34 § 5). [abo]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 34 § 3). [abp]. Voir aussi *Les*

deffendant <sup>||f. [91<sup>RR</sup>]</sup> les droitz d'iceluy, soit en les augmentant. Enfin, il deceda l'an 1510, le 1<sup>er</sup> jour de mars, après avoir esté abbé de ce lieu<sup>RR</sup> approchant d'onze<sup>RS</sup> ans. Il fut enterré dans la chapelle de Nostre-Dame-du<sup>RT</sup>-Circuit, dite du rozaire, où on voit son sepulcre relevé<sup>RU</sup> à main gauche, et au-dessus son effigie en bosse revestue pontificallement, avec ses armes contre la paroy et deux placques de bronse contenantz tous ses beaux faitz.

§ 34<sup>E</sup> DE GUERIN LAURE 34<sup>E</sup> ABBÉ ET LE 33<sup>E</sup> REGULIER.

**Sources du chapitre :** Paris BNF, Français 18947, ff. 64r-65r (*HG*<sup>[abq]</sup>, tr. 3, ch. 28<sup>[abr]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 65v-66v.

**Passages parallèles :**

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [126r-127r], p. 237-239 (ch. 35) ; Paris BNF, Français 18950, f. [91r], p. 180 (ch. 16 § 34) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 431v.

L'an 1510, le 1<sup>er</sup> jour de mars, Guillaume de Lamps n'eut<sup>RV</sup> pas plus tost expiré, que plusieurs se mirent en devoir tant soeculiers que reguliers de luy succeder<sup>RW</sup>, non pour avoir soin du spirituel des religieus de cette abbaye, ains pour jouir des bons revenuz d'icelle, de quoy les abbez peu à peu s'estoient fabriqué une bonne manse<sup>RX</sup> et portion abbatiale<sup>RY</sup> de tous ceux là. Guerin Laure, frere de l'abbé André Laure, religieus de ce Mont depuis l'an 1484, prieur de Saint-Brolade, de Saint-Germain-sur-Ey, deppendances de cette abbaye, et aumosnier en icelle, fut le plus diligent, et pour avoir plus d'autorité en chapitre, s'ayda de la faveur du sieur de Boschage, son oncle, capitaine de cette place, par le moyen duquel, lettres patentes adressantes aux religieus<sup>RZ</sup> furent obtenues du roy Louys 12<sup>e</sup>, pour lors estant à Bloys, avec supplication, et ce, neantmoins injonction<sup>SA</sup> d'iceux d'eslire ledit Guerin Laure comme personne de grande naissance, merite et religion.

Z f. 38<sup>[abl]</sup> ; λ f. 189<sup>[abu]</sup>.

Ces patentes<sup>[abs]</sup> arrivées en ce monastere furent leues en chapitre et le sieur du Murinays, lieutenant de cette place sous ledit du Boschage, dit tant de raisons aux religieus que cette élection ce devoit faire ainssi, que tous conclurent selon son desir, et assirent Guerin Laure dans la chaire abbatiale<sup>SB</sup>, en laquelle dignité il ne vescu pas plus de<sup>SC</sup> 3 ans car il deceda l'an 1513, un jour de vendredy, sur les 8 heures du matin, et

---

RR « environ 10 ans et » biffé après « lieu ». | RS « douse » biffé et remplacé par « d'onze » dans l'interligne. | RT « Circuit » biffé après « du ». | RU « relevé en bosse » biffé et remplacé par « relevé » dans l'interligne. | RV « n'en fut » biffé et remplacé par « n'eut » dans l'interligne. | RW « -en » biffé après « succeder ». | RX « abba » biffé après « manse ». | RY « abbatiale » ajouté dans l'interligne. | RZ « avec injonction » biffé après « religieus ». | SA « aux » biffé après « injonction ». | SB « de » biffé après « abbatiale ». | SC « tr » biffé après « de ». | SD « bien » ajouté dans l'interligne. | SE « d »

*Curieuses recherches* (ch. 34 § 10). [abq]. Sources citées par Jean Huynes : « Lettre tirée de l'original et transcritte mot pour mot » ; « En Z f. 38 et λ f. 189 ». [abr]. Robillard de Beurepaire (éd.) 1872, 210-213. [abs]. On trouve un

acte de Louis XII copié dans le formulaire de la chancellerie royale (Paris BNF, Français 5500, f. 155v, n° 127), par laquelle il autorise les religieus à élire leur abbé. [abt]. Manuscrit perdu. [abu]. Manuscrit perdu.

au manoir de Brion, et le lendemain fut enterré en cette abbaye, en la chappelle de Nostre-Dame-du-Circuit, auprès de Guillaume son predecesseur, où il n'y a aucune marque de luy. Il porte pareilles armes que son frere.

On ne trouve rien de cet abbé de ce qu'il a fait durant sa vie estant en cette charge, sinon que quelques jours auparavant qu'il fust esleu, l'onsiesme de janvier l'an 1510, les religieux de l'abbaye de Lessé après avoir sceu la mort de leur abbé comendataire Jean Vallin, presbtre prothonoraire apostolique, l'esleurent pour leur abbé, en vertu de quoy il jouist et perceut sa vie durant les fruitz et revenuz des deux abbayes, et de Lessé et de ce Mont Saint-Michel<sup>[abv]</sup>. Cela montre bien<sup>SD</sup> que l'ordre de Saint-Benoist pour lors estoit tout à fait desolé.

§ 35<sup>E</sup> DE JEAN<sup>SE</sup> 3<sup>E</sup> DU NOM, SURNOMMÉ DE LAMPS 35<sup>E</sup> ABBÉ ET LE 34<sup>E</sup> REGULIER<sup>SF</sup>.

**Sources du chapitre :** Paris BNF, Français 18947, f. 65r-v (*HG*<sup>[abw]</sup>, tr. 3, ch. 29<sup>[abx]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 66v-67r.

**Passages parallèles :** –

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [127r-131v], p. 239-244 (ch. 36) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [91r-92r], p. 180-182 (ch. 16 § 35) ; Paris BNF, Latin 13818 ø.

Incontinent après le deceds de Guerin Laure, les religieux esleurent Jean de Lamps, frere de Guillaume de Lamps, cy-dessus<sup>SG</sup> abbé 33<sup>e</sup>. Il estoit<sup>SH</sup> prieur claustral de ce monastere<sup>||f. [91v]</sup> depuis l'an 1501 le 7<sup>e</sup> may. Cette élection se fit le 28 mars l'an 1513<sup>110</sup> et il prit possession de son abbaye le mardy d'après le dimanche de *Lætare* Z f. 37 et 39<sup>[aby]</sup>. Jerusalem<sup>111</sup>, et fut<sup>SI</sup> recongnu pour le<sup>SJ</sup> 35<sup>e</sup> abbé, et le 34<sup>e</sup> regulier, ou plustost pour le dernier abbé regulier, car il n'y en a point entré depuis luy qui soient vestuz de l'habit de Saint-Benoist<sup>SK</sup>. Neantmoins Dieu est tant puissant, il fera encore aussy bien florir l'ordre en ce temps, s'il luy plaist, qu'il a fait autrefois.

Cet abbé estant esleu il fit parachever l'œuvre de la nouvelle eglise jusques à la dernier ardoise de la couverture que le cardinal d'Estouteville avoit fait commencer et son frere Guillaume avoit fait continuer et fit parachever le tout tant en piliers, voutes, vitres et toictz ainssy qu'on le voit à present. À la voute, il fit mettre les armes de France : celle de cette abbaye et les siennes qui sont celles de leur maison qui sont

biffé après « Jean ». | **SF** « en plus » biffé après « regulier ». | **SG** « nommé » biffé après « dessus ». | **SH** « Il estoit » ajouté dans l'interligne. | **SI** « De son » biffé après « fut ». | **SJ** « 35<sup>e</sup> » biffé après « le ». | **SK** « Dieu » biffé après « Benoist ».

[**abv**]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 35 § (éd.) 1872, 213-214. [**aby**]. Livre dit de Sébastien Ernault ; 1). [**abw**]. Sources citées par Jean Huynes : « Z f. 37 et 39 » ; manuscrit perdu. « En Z f. 39 et λ f. 190 ». [**abx**]. Robillard de Beaurepaire

110. 1512 (n. st.). 111. C'est-à-dire le quatrième dimanche de carême.



blasonnées en parlant de Guillaume de Lamps. Mais Jean Le Veneur<sup>SL</sup>, celui qui luy succeda, fit oster ces dernieres armes de Lamps et y mettre les siennes<sup>[abz]</sup>. Il fit peindre les vitres quy se voient au-dessus du grand autel, et y fit peindre aussy les armes de France et<sup>SM</sup> de Normandie, puis au costé gauche les siennes et son portraict au-dessus en habit monachal. Et du costé droit fit mettre les armes du cardinal d'Estouteville, et son portraict au-dessus en habit de cardinal. Du depuis, Jean Le Veneur, cardinal successeur dudit Jean, fit mettre ses armes sur l'oratoire du dit d'Estouteville où il semble s'appuyer, pour donner à croire à la posterité que s'estoit son portraict. Longt temps après cela, Artur de Cossé, evesque de Constances et abbé comendataire de cette abbaye, se fit mettre au derriere en habit violet. De l'autre costé, le cardinal d'Annebault, aussy abbé comendataire du Mont Saint-Michel, fit reculer le portraict de Jean de Lamps et se fit mettre en habit de cardinal en sa place avec ses armes au bas, ainssy qu'on le voit à present<sup>[aca]</sup>.

Mais pour retourner à l'abbé Jean de Lamps, il fit encore grandement<sup>SN</sup> travailler aux manoirs de Brion et de Loyseliere suivant les desseins de ses predesseeurs et aux autres manoirs deppendant de cette abbaye<sup>[acb]</sup>.

Il<sup>SO</sup> achepta au profit d'icelle, les fief et seigneurie du bois de Preaux en Saint-Jeandes-Champs, evesché<sup>SP</sup> de Constances<sup>[acc]</sup>. Item, le fief de Saint-Martin-le-Viel<sup>[acd]</sup> et cent livres tournoiz de rentes foncieres sur la terre et seigneurie de Bricqueville<sup>[ace]</sup>.

Il eut de grands debatz et procéz pour les droitz du monastere<sup>SQ</sup>, de quoy il vint à son honneur, et en eut raison particulierement contre Gabriel du Murinays, lieutenant de cette place, qui vouloit empieter sur les droitz de l'abbaye, et<sup>SR</sup> incommodoit les religieux pour l'entrée et sortie de la porte de ce<sup>SS</sup> chasteau<sup>[acf]</sup>. Item, contre les fermiers de la coutume et trespas de la ville de Pontorson, qui<sup>ST</sup> vouloient faire payer le peage pour les provisions des religieux<sup>[acg]</sup>. Et encore contre le sieur de Boucey, qui vouloit mettre ses armes en l'église dudit lieu avec intention de s'en dire le patron, ce que Jean de Lamps et les religieux luy permirent de faire par un accord mais sans preudicier<sup>SU</sup> au droit de patronnage de ladite eglise<sup>SV</sup> qui leur appartenoit.

L'an<sup>SW</sup> 1518, le roy François premier vint avec grande quantité de seigneurs en pelerinage en ce Mont Saint-Michel<sup>[ach]</sup>.

---

SL « Jean Le Veneur » ajouté dans l'interligne. | SM « et » ajouté dans l'interligne. | SN « traua » biffé après « grandement ». | SO « eut » biffé après « il ». | SP « près » biffé et remplacé par « evesché » dans l'interligne. | SQ « particuli » biffé après « monastere ». | SR « torm » biffé après « et ». | SS « ce » biffé et remplacé par le même dans l'interligne. | ST « luy » ajouté dans l'interligne après « qui », puis biffé. | SU Sic. | SV « de ladite eglise » ajouté dans l'interligne. | SW « 1524 »

[abz]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 36 § 12). [aca]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 36 § 13). [acb]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 36 § 9 et § 15). [acc]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 36 § 8). [acd]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 36 § 11). [ace]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 36 § 10). [acf]. Dans *Les Curieuses recherches*, le conflit avec le lieutenant du Murinays a lieu sous l'abbatit de Guillaume de Lamps (ch. 34 § 12). [acg]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 36 § 5). [ach]. Voir aussi

Finally, our abbot Jean died in 1523, on the 4<sup>e</sup> of December and was buried in the chapel of Notre-Dame-du-Circuit, near his two predecessors. The religious y<sup>SX</sup> had his effigy in a niche, represented kneeling on a pillar, wearing the monastic habit, a crosier and mitre of one side<sup>SY</sup> and his arms of the other, having been abbot of this place for about ten years.

Z f. 39<sup>[aci]</sup>; λ f. 190<sup>[aci]</sup>.

||f. [92R] § 36<sup>e</sup> DE JEAN 4<sup>e</sup> DU NOM, SURNOMMÉ LE VENEUR, EVESQUE DE LISIEUX ET CARDINAL, 36<sup>e</sup> ABBÉ ET LE 2<sup>e</sup> COMMENDATAIRE.

**Sources du chapitre** : Paris BNF, Français 18947, ff. 67r-70r (HG<sup>[ack]</sup>, tr. 3, ch. 31<sup>[aci]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 68v-71v ; FRIZON 1638, 582-584.

**Passages parallèles** : –

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [130r-133v], p. 245-251 (ch. 37) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [92r-v], p. 182-183 (CH. 16 § 36) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 431v.

In 1523, on the 4<sup>e</sup> of December, Jean de Lamps, having died, several sent and went to Blois where the king of France, François the first by name and Madame Louise of Savoy, his mother, to request to be named to this abbey, but it was destined for Jean Le Veneur, bishop and count of Lysieux, who followed the court in the way that it would be.

In 1525, the said king François 1<sup>er</sup> obtained from Leon X<sup>e</sup> at Boulogne-la-Grasse, the nomination to benefices in France, truly elective under certain forms and conditions, lost by the concordat which was made, which among other things exempted this abbey, besides the common right of election, of several privileges of the popes which<sup>SZ</sup> confirmed this right. However, before the king could dispose, it was necessary to inquire what right each abbey had in its election, which was done, for the mother of the king, regent at that time, sent<sup>TA</sup> letters dated the 10<sup>e</sup> of December of that year 1523 in this Mont by which she enjoined the religious to send<sup>TB</sup> two or three of their bodies to bring what they had of privileges for their right of election.

Est aux archives et les autres lettres suivantes.

A messenger was not so soon despatched to carry the letters of the<sup>TC</sup> king to Mont Saint-Michel, that the bishop of Lisieux who desired passionately<sup>TD</sup> to be abbot because of the good revenues of it, and feared that they were not of sufficient authority, obtained 3 days after another of the king dated the 13<sup>e</sup> of the same month of December with injunction<sup>TE</sup> to the religious to send their privileges of election if they had in brief, and that during

was cancelled after « l'an ». | SX « y » added in the interline. | SY « de luy » cancelled after « costé ». | SZ « confirmoient » cancelled after « qui ». | TA « pe » cancelled after « des ». | TB « deux » cancelled and replaced by « 2 » in the interline. | TC « roy » cancelled after « la ». | TD « en » added in the interline. | TE « de » cancelled after « injonction ».

*Les Curieuses recherches* (ch. 36 § 6). [aci]. Manuscrit original des lettres sont en cette abbaye ». [aci]. Robillard perdu. [acj]. Manuscrit perdu. [ack]. Sources citées de Beaurepaire (éd.) 1872, 219-229. par Jean Huynes : « Rebuffe en l'explication du concordat » ; « Les

surseoir<sup>xv</sup> leur élection. Les religieux ayantz receu des lettres et leues en chapitre, deputerent trois de leur communauté pour porter les bulles et lettres royaux qui leur donnoient ce pouvoir à perpetuité d'éslire leur abbé, scavoit frere Thomas Roussel, chantré, frere Michel<sup>TF</sup> d'Anneville, aumosnier, et frere Louys de Festan, infirmier<sup>[acm]</sup>.

Ces deputéz furent bien receuz à Bloys et le roy ayantz commis son chancelier pour examiner les dits privileges, ils furent trouvez très bons, et partantz renvoyez en leur monastere pour eslire un abbé à leur volonté, avec une lettres du roy en datte du 1<sup>er</sup> janvier suivant addressantes à toute la communauté portant ce pouvoir. Mais ils n'avoient presque pas eu le temps de raconter le fait de leur commission et prit halaine, après ce long<sup>TG</sup> chemin, q'un courrier apporta d'autres nouvelles lettres en dattes du 4<sup>e</sup> janvier, par lesquelles il leur est<sup>TH</sup> enjoint de par le roy d'éslire ledit Jean Le Veneur, évesque de Lyzieux, car tel estoit son plaisir, et qu'il entendoit estre en ce monastere un abbé fidelle à sa couronne, à cause de l'importance de la place, et qu'il n'en trouvoit point de plus affidé<sup>xvi</sup> que ledit Le Veneur.

Cette lettre arrivée et parlant ainssy absolument, les mit fors de paine et partant ils virent bien qu'il falloit l'éslire, ce qui fut fait bon gré mal gré tous, ils ne l'esleurent point, ains plustost consentirent qu'il le fust. Cet évesque ne sachant point encore cette election meurent de peur de n'emporter pas un si bon morceau, obtint encore des lettres du roy en datte du 7<sup>e</sup> janvier courant, dans lesquelles<sup>TI</sup> les religieux estoient priez d'élire ledit Le Veneur, puis leur estoit enjointz, et enfin commandement leur estoit fait de ce faire.

*Gallica purpurata* f. 352<sup>[acn]</sup>.

Ainsy cette élection ce fit de Jean le Veneur<sup>TJ</sup>, évesque et conte de <sup>||F. [92v]</sup> Lizieux grand aumosnier de France, lequel fut créé cardinal du tiltre de Saint Barthelemy en l'isle, l'an 1533, à Marseille par le pape Clement 7<sup>e</sup> en presence du roy de France<sup>[aco]</sup>.

Estant eleu 2<sup>e</sup> commendataire, il ne fit aucun bien en cette abbaye et en tira tout ce qu'il peut de revenu d'icelle, donnant le moins qu'il pouvoit aux religieux. Il fit oster les armes du bon abbé Jean de Lamps qui estoient au haut<sup>TK</sup> de la voute de la lanterne du chœur et au lieu mettre les siennes. Ce qui paroist assez en la<sup>TL</sup> regardant<sup>TM</sup> attentivement, et comme il a esté desja dit, il fit rompre celles du cardinal d'Estouteville et mettre les siennes au lieu dans le pulpitre sur lequel ce cardinal s'emble s'appuyer dans les vitraux du chœur de ladite eglise<sup>[acp]</sup>.

---

TF « danneuil » biffé après « Michel ». | TG « grand » biffé et remplacé par « long » dans l'interligne. | TH « est » ajouté dans l'interligne. | TI « il estoit parlé » biffé après « lesquelles ». | TJ « conte » biffé après « Veneur ». | TK « au haut » ajouté dans l'interligne. | TL « y » biffé et remplacé par « la » dans l'interligne. | TM « at » biffé après « regardant ».

[acm]. Voir *Les Curieuses recherches* (ch. 37 § *Les Curieuses recherches* (ch. 37 § 14). [acp]. Voir aussi 1). [acn]. FRIZON 1638, 582-584. [aco]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 37 § 2)

xv. **Surseoir** : en moyen français et à plus tard » (FEW, s. v. *sedere* (t. 11, p. çais et français moderne « digne de foi, à qui français moderne « suspendre, remettre 405a). xvi. **Affidé** : en moyen fran- on se fie » (FEW, s. v. *\*fidare* (t. 3, p. 500b).

Les armes dudit Le Veneur se blasonnent ainsy : porte d'argent à la bande d'azur chargée de trois croix ou de trois sautoirs d'or, avec le chapeau et autres insignes de cardinal<sup>[acq]</sup>.

L'an 1539, prevenant sa mort future, et pour oster la paine aux religieux après icelle d'eslire un autre abbé, il se demit de son evesché de Lizieux et de cette abbaye du Mont Saint-Michel entre les mains du pape Paul 3<sup>e</sup> en faveur de Jacques d'Annebault, jeune sœculier, s'en<sup>TN</sup> reservant toutefois les revenuz et l'entiere administration jusques à la mort. Et ledit souverain luy pontife luy en donna bulles expresses en datte du 18<sup>e</sup> d'aougst mesme année 1539, par lesquelles puissance estoit donnée audit d'Annebault sur cette abbaye, ne plus ne moins que s'il en eust esté le vray abbé regulier et esleu par les religieux. Et ce privilege luy fut donné à luy seul<sup>TO</sup> pour en jouir après le decedz dudit Jean Le Veneur, qui arriva estant à Rome le 14<sup>e</sup> jour d'aougst l'an 1543, après avoir levé 15 ans le revenu de cette abbaye.

Z f. 40<sup>[acr]</sup> ; λ f. 193<sup>[acs]</sup>.

L'an 1532, durant l'administration de<sup>TP</sup> Jean Le Veneur, François 1<sup>er</sup>, roy de France, vint encore<sup>TQ</sup> en ce Mont par devotion, avec son fils François, d'auphin et duc de Bretagne ; ils y coucherent, firent leurs devotions et s'en retournerent le landemain le<sup>TR</sup> 2<sup>e</sup> jour de may avec sa cour<sup>[act]</sup>.

La mesme annee, le 8<sup>e</sup> du dit mois de may, Anthoine du Prat, legat du Saint-Siege en France y vint aussy par devotion<sup>[acu]</sup>.

La mesme année 1532, les cordeliers de l'isle de Chausey donnerent une reconnoissance aux abbéz et religieux de ce monastere, par laquelle ils disent estre fondz en ladite isle par les dits abbé et religieux et qu'ils n'ont aucun droit en icelle qu'en<sup>TS</sup> tant qu'on leur en permet de ladite part. Il ne demeurent plus en cette isle, on ne scay point pourquoy ils en ont sorty. Il n'y a pas mesme apparence de convent<sup>[acv]</sup>.

§ 37<sup>E</sup> DE JACQUES 1<sup>ER</sup> DU NOM, SURNOMMÉ D'ANNEBAULT, CARDINAL,  
37<sup>E</sup> ABBÉ ET LE 3<sup>E</sup> COMENDATAIRE.

**Sources du chapitre :** Paris BNF, Français 18947, f. 70r-v (*HG*<sup>[acw]</sup>, tr. 3, ch. 32<sup>[acx]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 71v-72r.

**Passages parallèles :** –

---

TN « se » biffé et remplacé par « s'en » dans l'interligne. | TO « a » biffé après « seul ». | TP « ce comen » biffé après « de ». | TQ « encore » ajouté dans l'interligne. | TR « environ » biffé et remplacé par « le » dans l'interligne. | TS « tem- » biffé après « qu'en ».

[acq]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 37 § 2) [acr]. Manuscrit perdu. [acs]. Manuscrit perdu. [act]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 37 § 10). [acu]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 37 § 11). [acv]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 37 §

9). [acw]. Sources citées par Jean Huynes : « La bulle est en ce Mont » ; « Z f. 40 et λ f. 193 » ; « Z f. 42 ». [acx]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 229-232.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [133v-134r], p. 251-253 (ch. 38) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [92v-93r], p. 183-184 (ch. 16 § 37) ; Paris BNF, Latin 13818, f. 431v.

λ f. 193<sup>[acy]</sup>.

Le 14<sup>e</sup> jour d'aougst, l'an 1543, le cardinal Jean Le Veneur estant decedé, Jacques D'Annebault, en ayant sceu la nouvelle, se mit en possession totale des droictz de cette abbaye et envoya<sup>TT</sup>, ses vicquaires generaux et speciaux pour le gouverner, et luy en porter le <sup>||</sup><sup>[93R]</sup> le revenu chascun an, lequel il receut environ l'espace de 19 ans qu'il vescu abbé d'iceluy. Quelques année après qu'il en fut en possession, il fut creé cardinal du tiltre de Sainte-Suzanne. Il<sup>TU</sup> estoit aussy maistre de l'oratoire du roy, abbé commendataire, des abbayes du Bec-Hellouin, de Bomport, de Saint-Taurin d'Evreux, de Saint-Serge les Angers, etc.<sup>TV</sup> Non obstant tous lesquels benefices, il ne laissa point<sup>TW</sup> mourir comme<sup>TX</sup> ceux qui n'en ont point. Il deceda en la maison<sup>TY</sup> du Bec, à Rouen<sup>TZ</sup> à 8 heures du matin, le 7<sup>e</sup> jour de juin l'an 1558.

Z f. 42<sup>[acz]</sup>.

L'on ne trouve point qu'il ait rien durant son administration pour le profit de son abbaye, sinon qu'il fit mettre son portrait peint sur verre, avec ses armoiries dans les vitraux de la lanterne de l'œuvre, au-dessus du grand autel, et fit reculer l'abbé Jean de Lamps pour se mettre en sa place du costé gauche<sup>[ada]</sup>.

Ses armoiries se blasonnent ainsy : porte de gueules à la croix de<sup>UA</sup> Vair, regnant sur le tout d'un bout à l'autre également avec les insignes de cardinal<sup>[adb]</sup>.

L'an 1547, le grand autel et la cloison autour, de pierre blanche<sup>UB</sup>, peinte et dorée, furent faitz comme on les voit encore à present. Neantmoins, on ne sçait si ce cardinal fournit aux fraictz, à cause que tout alentour sont plusieurs armes des abbez du temps passé de ce monastere, et de plusieurs religieux d'iceluy encore vivantz pour lors, ce qui fait croire qu'il ne luy en cousta rien, encore que ses armes soient dans ledit autel à l'endroit le plus noble, et que ce fut le convent<sup>[adc]</sup>.

L'an 1548, l'année d'après, les religieux obtindrent sentence<sup>UC</sup> contre Renaut Qerintel<sup>UD</sup> lieutenant de cette place, qui malgré eux vouloit tenir sa femme et servantes dans le chasteau de cette abbaye<sup>[add]</sup>.

---

TT « et esleu » biffé après « envoya ». | TU « fut » biffé après « il ». | TV « finalement » biffé après « etc ». | TW « de » biffé après « point ». | TX « les autres » biffé après « comme ». | TY « l'abbaye » biffé et remplacé par « la maison » dans l'interligne. | TZ « à Rouen » ajouté dans l'interligne. | UA « Vair » biffé après « de ». | UB « et » biffé après « blanche ». | UC « sans deffenses » biffé et remplacé par « sentence » dans l'interligne. | UD « quintel » biffé et remplacé par « Qerintel » dans l'interligne ; suivi de la mention « qui vouloi » biffée.

[acy]. Manuscrit perdu. [acz]. Manuscrit 3). [adc]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 38 § perdu. [ada]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 38 2). [add]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 38 § 4). § 3). [adb]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 38 §

§ 38<sup>E</sup> DE FRANÇOIS 1<sup>ER</sup> DU NOM SURNOMMÉ LE ROUX, 38<sup>E</sup> ABBÉ ET LE  
4<sup>E</sup> COMMENDATAIRE.

**Sources du chapitre** : Paris BNF, Français 18947, f. 70v (HG<sup>[ade]</sup>, tr. 3, ch. 33<sup>[adf]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, f. 72r-v.

**Passages parallèles** : –

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [134r-135v], p. 253-256 (ch. 39) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [93r-93v], p. 184-185 (ch. 16 § 38) ; Paris BNF, Latin 13818 ø.

Jacques d'Annebaut, cardinal, estant decedé l'an 1558, le 7<sup>e</sup> juin, un an après et davantage, François Le Roux, prothonotaire du Saint-Siege<sup>UE</sup> apostolique, ordinaire du roy de France, et seigneur temporel<sup>UF</sup> d'Avort en la paroisse de Saint-Veterin de Gennes au pays d'Angeou, par l'autorité du roy fut abbé de cette abbaye et<sup>UG</sup> le 4<sup>e</sup> comendataire. Il fut fort negligent de soigner le monastere mais fort soigneux d'en tirer tout autant de revenu qu'il pouvoit.

C'est pour ce sujet que les religieus le plaiderent fort et ferme pour avoir de quoy se norrir, en consequence de quoy, il fut contraint de transiger avec eux pour une portion congrue qu'il donna chascun an depuis à la communauté, tant en especes de bled, vin et bois<sup>UH</sup> que deniers, recevable par les mains du cellérier et procureur du monastere.

Arrestz et concordatz sont es archives.

Les bastimentz tombant en ruine de tous costez, sans y faire rien faire, frere<sup>UI</sup> Sebastien<sup>UJ</sup> Ernault, au nom de ladite communauté l'entreprit derechef et obtint arrest au parlement de Rouen l'an 1569, par lequel il fut condamné faire travailler indefinment à icelles et y appliquer chascun au somme de deniers competente. Ce qui le fascha tellement que peu après, sçavoir l'an 1570, il permutta cette abbaye pour<sup>UK</sup> celle de Saint-Melaine de Rennes avec Artur de Cossé, evesque de Constances, après en avoir tiré les revenuz environ 12 ans<sup>[adg]</sup>.

||<sup>F. [93v]</sup> Il estoit si mauvais mesnager que, au lieu de payer des deniers courants de son revenu qu'il tiroit chascun an de cette abbaye, sa part<sup>UL</sup> d'une taxe que le roy avoit imposée sur le clergé, il vendit la terre de Montrouault pour ce sujet la somme de 4000 livres<sup>[adh]</sup>.

Du temps qu'il fut comendataire en ce lieu, il se fit plusieurs miracles. Trois possédez furent par l'invoc<sup>UM</sup>ation de saint Michel delivrés en l'église de cette abbaye<sup>[adi]</sup>.

---

UE « du Saint-Siege » ajouté dans l'interligne. | UF « de » biffé après « temporal ». | UG « et » ajouté dans l'interligne. | UH « et » biffé après « bois ». | UI « frere » ajouté dans l'interligne. | UJ « Ern » biffé après « Sebastien ». | UK « l'abbaye » biffé après « pour ». | UL « sa part » ajouté dans l'interligne. | UM « c » ajouté dans l'interligne.

[ade]. Sources citées par Jean Huynes : « Les papiers sont dans les archives ». [adf]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 232-233. [adg]. Voir *Les Curieuses recherches* (ch. 39 § 8). [adh]. Voir *Les Curieuses recherches* (ch. 39 § 5). [adi]. Les miracles sont racontés plus en détails *supra* (ch. 12) et dans *Les Curieuses recherches* (ch. 39 § 3, § 6 et § 7).

Et l'an 1561, Charles 9<sup>e</sup>, roy de France, avec son frere Henry qui luy succeda à la couronne, et grand suite de personnes signalée, vinrent en pelerinage en ladite eglise de ce monastere<sup>[adj]</sup>.

Les armoiries de cet abbé François Le Roux ne seront point ycy blasonnés car<sup>UN</sup> on ne les a peu distinguer au vray, joint qu'il n'a point fait honneur à son monastere de les y faire mettre, n'ayant fait aucune œuvre en iceluy capable et disposée<sup>UO</sup> pour les<sup>UP</sup> recevoir.

§ 39<sup>e</sup> D'ARTUR DE COSSÉ, EVESQUE DE CONSTANCE, 39<sup>e</sup> ABBÉ ET LE 5<sup>e</sup> COMENDATAIRE.

**Sources du chapitre :** Paris BNE, Français 18947, ff. 70v-71r (HG, tr. 3, ch. 34<sup>[adk]</sup>) ; Paris BNE, Français 18948, f. 72v.

**Passages parallèles :** –

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [135v-141r], p. 256-277 (ch. 40) ; Paris BNE, Français 18950, ff. [93v-94r], p. 185-186 (ch. 16 § 39) ; Paris BNE, Latin 13818 ø.

L'an 1570, la permutation estant faite des abbaye de Saint-Michel et de Saint-Melaines entre Artur de Cossé, evesque de Constances, et François Le Roux. Chascun fut prendre possession d'icelles aussi tost, et ledit de Cossé fut reconnu le 5<sup>e</sup> commendaire en celle-cy du Mont Saint-Michel, par le consentement du roy Charles 9<sup>e</sup>, qu'il fallut avoir à ces fins, et lequel, du depuis, est toujours intervenu en tel cas, tant par permutation que vaccance<sup>UQ</sup>, et on ne faisoit plus mention non plus qu'à present du droit d'elire l'abbé appartenant aux religieux.

Il n'avoit à paine obtenu le consentement du roy et ses provisions de Rome qu'il commença son regne dans cette abbaye *in Voiga ferrea*, car la mesme année, y<sup>UR</sup> estant, il prit plusieurs noises avec les religieux et particulièrement avec le prieur claustral qui luy resistoit virilement en<sup>US</sup> ses entreprises, dans la vente qu'il vouloit faire des<sup>UT</sup> argenteries et bijoux de la tresorerie de ce monastere, pour payer sa part d'une taxe generale sur le clergé que Pie 5<sup>e</sup>, souverain pontife, avoit concedé au roy pour subvenir à la guerre contre les huguenotz, au lieu que ledit abbé pouvoit le payer du revenu qu'il tiroit chascun an de cette abbaye, ou plustost hippothequer quelques domaines d'icelle, sans devestir les ossementz sacrez qui sont si chèrement gardez en ce lieu. La dispute en vint si avant que ledit prieur claustral luy donna un beau soufflet sur la face, tout devant ladite tresorerie en presence de<sup>UU</sup> plusieurs des religieux<sup>UV</sup>, des gens dudit evesque et des orfevres qu'il avoit fait venir pour faire<sup>UW</sup> marché des

---

UN « il » biffé après « car ». | UO « a ses » biffé après « disposée ». | UP « appliquer et » biffé après « les ». | UQ « d'icelle » biffé après « vaccance ». | UR « que » biffé et remplacé par « y » dans l'interligne. | US « et » biffé et remplacé par « en » dans l'interligne. | UT « Ren » biffé après « des ». | UU « et [illisible] » biffé et remplacé par « en presence de » dans l'interligne. | UV « et » biffé après « religieux ». | UW « led » biffé

[adj]. Voir *Les Curieuses recherches* (ch. 39 § 4). [adk]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 233.

dites argenteries. Mais cet<sup>UX</sup> effet de passion ne guerit point le mal, car pour avoir paix de ce coup, et pour que le dit de Cossé n'en fist d'instances, il luy fallut permettre d'en porter un beau calice d'or, lequel, excepté le baston pastoral qui se voit encore à present, valloit peut-estre mieux que tout le reste de ladite argenterie. Par cette concession, le bon Artur de Cossé endura honteusement un soufflet et n'en fut autre chose pour iceluy<sup>[adl]</sup>.

Neantmoins, il eut depuis beaucoup d'autres prises avec ses religieux, et les molestoit <sup>[F. 94R]</sup> continuellement, et cela alla si avant que les religieux furent contraint d'implorer l'ayde des cardinaux<sup>112</sup> de Bourbon et de Lorraine, lesquels par leurs lettres datées du 6<sup>e</sup> juin 1570 deffendirent audit de Cossé, comendataire, de plus<sup>UY</sup> de molester les dits religieux. Par ce moyen, il fut quelque peu reprimé, quoy que<sup>UZ</sup> quelques temps après il ne se comporta gueres mieux, jusques à ce que l'an 1587, au mois d'octobre, il deceda, après avoir esté environ 17 ans abbé comendataire du Mont Saint-Michel, sans y avoir fait aucun bien qui paroisse, ains très soigneusement emporté les<sup>VA</sup> revenuz, sinon qu'il fit mettre son portrait dans les vitraux au-dessus du grand autel de l'église de ladite abbaye, en habit violet, avec ses armes au bas du costé de l'espistre ; elles<sup>VB</sup> sont ainssi disposées.

Porte de sable à 3 faces d'or denchées ; se sont les armes vrayes, de la maison de Brissac, lesquelles cet Artur de Cossé portoit avec le surnom, quoy qu'on l'estimast estre seulement bastart de cette maison, si tant est que le vulgaire en cela soit veritable<sup>[adm]</sup>.

S'il y avoit beaucoup de remuements entre les religieux et leur abbé, il y en avoit aussy d'un autre costé entre le prieur et les mesme religieux, car soit que ce fust à l'instigation du dit abbé ou bien par autre intention, il fut rendu arrest au parlement de Rouen l'an 1572, par lequel il fut dit que le prieur claustral de cette abbaye seroit triennaire en cette charge et non point perpetuel, comme jusques alors il avoit toujours esté<sup>[adn]</sup>.

Il<sup>VC</sup> vint durant cet abbé plusieurs personnes de qualité en pelerignage en ce Mont. L'an 1576, madame la duchesse de Bourbon, avec ses 7 enfans et filles, y<sup>VD</sup> vint<sup>VE</sup> avec grand train et grande suite de personnes de qualité<sup>[ado]</sup>. Le seigneur, evesques d'Angers y vint pareillement l'an 1578<sup>[adp]</sup>.

après « faire ». | UX « mouvement » biffé après « cet ». | UY « plus » ajouté dans l'interligne. | UZ « par » biffé après « que ». | VA « d » biffé après « les ». | VB « sont » biffé après « elles ». | VC « y » biffé après « il ». | VD « y » ajouté dans l'interligne. | VE « en » biffé après « vint ».

[adl]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 40 § 4). [ado]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 40 § 3). [adm]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 40 § 11). [adp]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 40 § 22). [adn]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 40 § 2).

112. Le cardinal de Bourbon mentionné ici est Charles de Bourbon ; le cardinal de Lorraine est Louis II de Guise.



L'an 1572, le roy donna l'abbaye de la Luzerne à frere Jean de Grimonville, grand prieur de cette abbaye du Mont Saint-Michel, homme de grand merites et qu'il avoit de belles partyes en soy<sup>[adq]</sup>.

Henry 3<sup>VF</sup>, roy de France<sup>VG</sup>, ordonna le premier l'an 1576 que cette abbaye fourniroit pention à un soldat estropié. Jusques-là, il n'y avoit point eu de tels pentionnaires<sup>[adr]</sup>.

Le monastere eut beaucoup d'afflictions sous cet abbé à cause des guerres. Il se mit de la ligue sous le duc de Guyse contre les huguenotz l'an 1576. Et l'an 1577, les dits huguenotz soubz le sieur de Touchet firent un grand carnage en icelluy, tant des religieux que des soldatz de la garde, après l'avoir surpris, et en furent incontinant expulsez par le sieur de Vicques qui en fut fait<sup>VH</sup> gouverneur<sup>[ads]</sup>.

§ 40 DE FRANÇOIS 2<sup>E</sup> DU NOM<sup>VI</sup>, SURNOMMÉ DE JOYEUSE, CARDINAL  
40<sup>E</sup> ABBÉ, ET LE 6<sup>E</sup> COMMENDATAIRE.

**Sources du chapitre** : Paris BNF, Français 18947, f. 71r-v (*HG*<sup>[adt]</sup>, tr. 3, ch. 35<sup>[adu]</sup>) ; Paris BNF, Français 18948, ff. 72v-73v ; GAULTIER 1633, 850-852.

**Passages parallèles** : Avranches BM, 211, ff. 81r-82r ; Avranches BM, 213, f. 252v<sup>[adv]</sup>.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [140v-146r], p. 266-277 (ch. 41) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [94r-95r], p. 187-189 (ch. 16 § 40) ; Paris BNF, Latin 13818 ø.

Après le deceds d'Artur de Cossé, qui arriva l'an 1587, au mois d'octobre, Henry 3<sup>e</sup>, roy de France, l'an suivant 1588, donna cette abbaye à François, duc de Joyeuse, fils de Guillaume de Joyeuse et de Marie de Baternay, et frere d'Henry de Joyeuse, conte<sup>ll<sup>e</sup>. [94v]</sup> du<sup>VJ</sup> Boschage<sup>VK</sup>, lequel estant veuf<sup>VL</sup>, se rendit capucin et se nomma Ange de Joyeuse.

Aussy tost qu'il eut fait prendre<sup>VM</sup> possession de cette abbaye, il plaida les heritierz du deffunct pour faire reparer les ruines du monastere arrivées durant sa vie. On ne

---

VF « L'an 1576 » biffé avant « Henry 3e ». | VG « donna la » biffé après « France ». | VH « le » biffé après « fait ». | VI « card » biffé après « nom ». | VJ « qui » biffé avant « du ». | VK « qui espousa » biffé après « Boschage ». | VL « estant veuf » ajouté dans l'interligne. | VM « prit » biffé et remplacé par « fait prendre » dans l'in-

[adq]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 40 § 5). [adr]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 40 § 13). [ads]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 40 § 12, § 16, § 17). [adt]. Sources citées par Jean Huynes : « La lettre est dans les archives » ; « inscriptions sur les cloches ». [adu]. Robillard de Beaurepaire (éd.) 1872, 233-236. [adv]. « En l'an 1514 le 22e jour de mars fut bruslée du feu du ciel la pyramide de la tour de l'Eglise de ce lieu, qui etoit la plus haute du Royaume, avec l'edifice du Rond point de lad(ite) eglise avec neuf cloches qui furent fondües & qui estoient en lad(ite) tour, par la negligence de la Channé Vaulonnell

gentilhomme breton qui pour lors commandoit pour le duc de Mercœur prince lorrain qui tenoit po(ur) l'vnion contre le Roy Henri 4e Roy de france & de Nauarre, en ce chateau, a cause qu'il voulut bailler la clef de lad(ite) tour, m(onsieu)r le Cardinal de Joyeuse etant abbé co(mm)end(tai)re de cette abbaye du mont St Michel ». La date est fautive ; il s'agit plutot de 1594 ; le texte semble avoir été copié à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (une autre note de la même main concerne l'année 1694) mais d'après la même source (aujourd'hui perdue) que celle qu'utilise dom Thomas Le Roy.

sçait ce que la justice en ordonna, ces ruines toutefois s'augmentoient de jour en jour. Mesme le feu du ciel brusla le clocher de l'église<sup>VN</sup> l'an 1594, le 23<sup>e</sup> jour de mars sur les deux heures après midy, et outre que le clocher fut tout ruiné, les cloches furent aussi toutes fondues<sup>[adw]</sup>, surquoy les religieux, voyantz que le monastere s'en alloit tout par terre, se pourveurent au parlement et obtindrent arrest, à Rouen l'an 1602, le 12<sup>e</sup> septembre, par lequel il fut ordonné, qu'on employeroit douze centz escus aux dites reparations jusques à la perfection d'icelles, à prendre chascun an sur la manse abbataiale ; ce qui a esté fait longues années et<sup>VO</sup> ledit parlement a derechef confirmé cet arrest<sup>VP</sup> l'an 1603, le 19<sup>e</sup> juillet, sur un nouvel subterfuge que prenoit ce cardinal pour ne rien faire<sup>[adx]</sup>.

Partant, en suite des dits arrestz, on fit faire les trois piliers de la nef qui estoient ruinez du costé de midy faute d'entretien, où l'on voit ce chiffre, 1609, comme aussy le clocher comme il se voit à present, non toutefois si beau qu'il estoit cy-devant, scavoir tout ce qui est au-dessus de la voute du chœur soustenue des 4 gros piliers, on voit les cinq cloches neufves, refaites de l'ancien metal pour la plus part<sup>[ady]</sup>.

Iceluy cardinal<sup>VQ</sup>, tout le temps qu'il a esté abbé de ce Mont Saint-Michel, n'y est jamais venu et tout ce qui<sup>VR</sup> y a esté<sup>VS</sup> fait en consequence des dits arrestz, ça esté par procureurs et agentz, lesquels tout le temps que leur maistre en fut abbé n'entredeintrent que 13<sup>e</sup> religieux en ce monastere, en ayantz retranché la moitié de 26 qu'ils y<sup>VT</sup> avoient trouvé à leur arrivée. Iceux devenantz miserables, et mesme les deux premieres années<sup>VU</sup> après qu'il en fut abbez, les dits agentz ne leur<sup>VV</sup> donnerent rien en tout<sup>VW</sup>, ains tout au seigneur abbé, de sorte que, par ce moyen, les reparations ne luy cousterent rien<sup>VX</sup>, mais bien furent faites aux depends de la penssion monachalle des pauvres religieux.

Il voulut de plus oster le droit de presenter aux cures et chappelenies deppendantes du monastere, lequel de tous temps a<sup>VY</sup> appartenu à la comunauté des abbé et religieux, conjointement et en chapitre, ledit abbé n'y ayant que sa seule voix comme un autre religieux. Mais le<sup>VZ</sup> grand conseil rendit arrest l'an 1614, le 16<sup>e</sup> jour de septembre, sur ce sujet, par lequel il declara les dites cures, etc., devoir estre presentees en chapitre à la pluralité des voix, où le dit abbé et successeurs n'auront que la leur, et que pour jouir de ce droit vocal, tant en sa propre personnes qu'en celle d'un grand vicquaire, ils doivent demeurer en ce Mont ou en la ville d'Avranches, où les religieux luy donneront advis de la vaccance des dits benefices pour venir à la presentation d'iceux à jour presix,

terligne. | VN « d'iceluy » biffé après « eglise ». | VO « ce que » biffé et remplacé par « et » dans l'interligne. | VP « cet arrest » ajouté dans l'interligne. | VQ « cardinal » ajouté dans l'interligne. | VR « l » biffé après « qui ». | VS « esté » ajouté dans l'interligne. | VT « y » ajouté dans l'interligne. | VU « ils ne d » biffé après « annee ». | VV « leur » ajouté dans l'interligne. | VW « aux ditz religieux » biffé après « tout ». | VX « mais » biffé après « rien ». | VY « esté » biffé après « a ». | VZ « parlement de Rouen » biffé après « le », remplacé par grand conseil dans la marge de gauche.

[adw]. L'incendie est relaté dans Avranches BM, 211, f. 81v : heures lapres mydy ». Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 10). [adx]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 23). [ady]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 24).

et par ainssy les religieux ont esté conservez en leur ancien droit et<sup>WA</sup> en jouissent encore à present<sup>[adz]</sup>.

Il fit<sup>WB</sup> mettre ses armes à un des piliers de ladite nef du costé de midy à celui proche de l'entrée de l'église contre lequel est situé le benistier<sup>WC</sup>, où elles se voient encore<sup>WD</sup> à present, taillées en pierre dure, et sont ainssy<sup>WE</sup> blasonnées<sup>WF</sup>.

Porte escartelé, au premier et dernier d'azur à trois pale d'or, au chef de<sup>WG</sup> gueules chargé de 8 hidres accostéz d'or, qui est de Joyeuse. Au second et troisieme d'azur au lyon d'argent armé et lampassé d'or, à la bordure de gueules charge de 8 fleurs de lys d'or en orle, qui est de Saint-Dydier<sup>[aea]</sup>.

||<sup>[95R]</sup> Cet abbé, outre qu'il avoit<sup>WH</sup> cette abbaye, il estoit cardinal du tiltre de Saint-Pierre aux Liens, doyen des cardinaux, protecteur de l'église gallicane en cour de Rome, archevesque des archeveschez de Rouen, de Tholose, et de Narbonne, abbé commendataire des abbayes de Marmoustier, des deux Saintz-Florent en Angeou, de Fescan et autres. De tous ces offices et benefices, il fut privé, decedant en Avignon l'an<sup>WI</sup> 1615, le dimanche 24<sup>e</sup> jour d'aougst, environ midy, âgé de 54 ans. Son corps fut apporté à Pontorson où il est enterré.

Duplex en Louys 13<sup>e</sup> page 55<sup>[aeb]</sup>.

Un historien de nostre temps dit qu'un prædicateur declarant, en la presence de ce cardinal, contre ceux qui tenoient plusieurs benefices, il creut que cela s'adressoit à luy, c'est pourquoy, après le sermon, il monstra au predicateur la dispense qu'il en avoit du pape. Mais l'autre luy repartit qu'à bien faire, il ne falloit point de dispense, ce qui fut trouvé dit<sup>WJ</sup> fort à propos.

En sa Chronologie<sup>[aec]</sup>.

Le pere Gaultier, jesuite, dit quantité de biens de ce proelat, entr'autres qu'à l'heure de sa mort, il fit plusieurs actes de vertu, qu'il recompensa bien ses serviteurs et qu'il donna

---

WA « en sont » biffé après « et ». | WB « avoit fait » biffé et remplacé par « fit » dans l'interligne. | WC « elles » biffé après « benistier ». | WD « elle » biffé après « encore ». | WE « elles sont » biffé et remplacé par « et sont ainssy » dans l'interligne. | WF « ainssy » biffé après « blasonnées ». | WG « gueules » biffé après « de ». | WH « qu'il avoit » ajouté dans l'interligne. | WI « 54<sup>e</sup> de son âge » biffé après « l'an ». | WJ « dit » ajouté dans l'interligne.

[adz]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 24). [aea]. Dans *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 25), Thomas Le Roy donne sa source, le *Gallia purpurata* (FRIZON 1638, 649) : « Escartelé le 1 & 4 d'azur à trois pals d'or au chef de gueules, chargé de trois hydres accostez d'or, qui est de Joyeuse: au 2 & 3 d'azur au Lyon d'argent, armé & lampassé d'or, à la bordure de gueule, chargée de huit fleurs de lys d'or en orle, qui ets de inct Didier ». [aeb]. Source non identifiée. [aec]. GAULTIER 1633, 850-852 : « François de Joyeuse Doyen des Cardinaus, lequel aagé de 54 ans, apres plusieurs traux & Legations pour l'Eglise, pricipalement Gallicane, de laquelle il estoit Protecteur, travaillé d'une griefue & longue

maladie, preuoyant la fin de ses iours, s'arresta à Auignon, Où il n'eut rien plus à cœur que de s'asseurer & faciliter le chemin du ciel par l'aide des Sacremens. A ces fins il fit venir le R. P. Louys Deligendes Recteur du College de la Compagnie de Iesus, pour l'assister & des Sacrmens, & de ses exhortations iusques au dernier souspir. Ayant donc tres-sainctement & tres-religieusement receu tous les Sacremens, & ayant demandé & reciproquement donné à tous pardon, il fit son testament : auquel (pour alisser le rest) outre vne ample recompense de ses seruiteurs, il legua aux Eglises, aux Maisons Religieuses, aux Seminaires des pauures, & à autres œuures pies plus de deux cens mille escus : commanda que son cœur fust mis en l'Eglise

plus de deux centz mille escuz par son testament, aux eglises, maison religieuses et hospitaux, etc. Mais les religieux du Mont Saint-Michel n'en amenderent aucunement, quoy qu'il eust tiré durant sa vie tant de revenu qu'il avoit peu par chascun an, l'espace de 27 ans environ qu'il fut leur abbé comendataire<sup>WK</sup>.

l'an<sup>WL</sup> 1589, les religieux, suivant la permission que leur avoit donné Artur de Cossé, le dernier abbé, avant mourir<sup>WM</sup>, retirèrent la terre de Montrouault pour le profit de leur manse commune, de<sup>WN</sup> la somme de 4 000 livres en principal, qu'elle estoit alienée pour les deniers du roy<sup>WO</sup> lequelerargent<sup>WP</sup>, dès longt temps, ils avoient espargnez pour faire ce rachapt sur leur pitance ordinaire<sup>[aed]</sup>.

Il arriva de grands remuements<sup>WQ</sup> en ce Mont à cause des guerres que causoient les heretiques en France. L'an 1589, le sieur de Lorges Montgomery, avec plusieurs autres heretiques, le 5<sup>e</sup> jour de decembre<sup>113</sup>, prirent cette ville et la ravagerent extremement durant 4 jours et en fut chassé enfin par le sieur de Vicques, gouverneur<sup>[aee]</sup>.

L'an 1591, ledit Mont<sup>WR</sup> gommery pensa se rendre maistre du chasteau et abbaye du Mont Saint-Michel du costé des poulains, mais il y perdit 78 de ses soldatz sans rien faire. Ce fut le 29<sup>e</sup> septembre, jour de la dedicace de saint Michel<sup>[aef]</sup>.

---

**WK** Un paragraphe « L'an 1544, il fit, le 12<sup>e</sup> jour de novembre, à 7 heures du soir, il fit un espouvantable tremblement de terre en ce Mont Saint-Michel, sans toutefois que personne n'ay rien du tout, en fust incommodé. » est biffé après celui-ci. | **WL** « Et » biffé avant « l'an ». | **WM** « avant mourir » ajouté dans l'interligne. | **WN** « quelque » biffé après « de ». | **WO** « qu'elle estoit alienée pour les deniers du roy » ajouté dans l'interligne. | **WP** « la » suivi d'un mot illisible, biffé après « le quel », remplacé par argent dans l'interligne. | **WQ** « de guerres » biffé après « remuements ». | **WR** « t » ajouté dans l'interligne.

du mesme College de la Compagnie de Iesus (tousiours par luy singulierement aimée) & son corps enseuely en la Residence de la mesme Compagnie fondée par luy à Pontoise. Ce qu'ayant deüement accomply, & donné sa benediction à tous les assistans qui l'en auoient requis, il garda son esprit & son cœur tellement vnis à Dieu, qu'il ne vouloit ny parler, ny ouyr parler sinon de Dieu : tantost baisant les pieds du crucifix – avec un goust tres grand & tres tendre des choses diuines : tantost s'escriant à Dieu au milieu de ses cuisantes douleurs : Quelle chose ay-ie au ciel ? & hors de toy q'y ay-ie voulu sur la terre : Augmente la douleur, augmente aussi la patience. En tes mains, Seigneur, ie recommande mon esprit. O mon Dieu ! O mon Iesus ! Par ces paroles, & plusieurs semblables, qu'il reïteroit, quoy que mourant, avec tout l'effort de son cœur & de son corps, il ne cessa de faire paraître les belles vertus qui ennoblisioient son ame, iusques à ce que la maladie se rengregeant, il fut priué de

la parole, & tost apres de ceste vie mortelle, pour iouyr, comme nous esperons, de l'immortelle, à midy, le Dimanche 23 d'Aoust, l'an 1615. ». **[aed]**. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 3). **[aee]**. L'attaque est racontée dans Avranches BM, 211, f. 81r : « Lan mil Cinq centz quatre vingt neuf le cinq e Iour d'octobre heure de vespres monsieur de Lorge & corbonzon La Coudraye prinrent la ville du mont S(ain)t Michel & Rauagerent tout & en furent mestres 4 Iours & fult lad(ict)e ville reprinze par le s(ieu)r de Viques le quel nestoit en pays lors de la prinze dud(ict) s(ieu)r de Lorges le quel fult prinze prizonnier par lors S(ieu)r de Viques et fut mene au chasteau. ». Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 4). **[aef]**. L'attaque est racontée dans Avranches BM, 211, f. 81r : « L'an mil cinq centz quatre vingt onze le jour saint Michel en septembre viron huit heures de soir fult faite une entreprinze du chasteau de ce lieu par ledit sieur de Sourdeval, Montgommery & Chasegey cy

113. C'est octobre dans Avranches BM, 211, f. 81r.

L'an 1591<sup>WS</sup> susdit, les heretiques de Pontorson vinrent de nuit pour surprendre cette ville, mais ils furent descouvertz et chasses sans rien faire<sup>[aeg]</sup>. L'an 1594, il y vinrent encore avec grande troupe et n'y firent encore rien<sup>[ach]</sup>. Et l'an 1595, ils y revinrent unis avec Boisuzé, gouverneur de ce Mont, lequel avoit esté cassé de sa charge par le duc de Mercœur, chef de la ligue catholique contre Henry 4, pour lors de la<sup>WT</sup> religion des susditz, et prirent la ville par trahison et mirent tout à feu et à sang et ravagerent et emporterent ce qu'ils peurent. Le reste fut mis au feu. Ils<sup>WU</sup> en eussent autant fait au chasteau et abbaye s'ils y eussent peu entrer<sup>[aei]</sup>. L'an 1598, les mesmes religionnaires de Pontorson y vinrent environ minuit pour tascher de surprendre cette place, mais estant descouvertz, ils se retirerent<sup>[aej]</sup>.

L'an 1596, le 23<sup>e</sup> may, le marquis de Belle-Isle<sup>114</sup>, voulant s'emparer de cette place en trahison, fut tué dans le corps de garde de ce chasteau, et ses gens repoussez par le sieur de Querolent<sup>115</sup>, gouverneur, quy y fut grandement blessé<sup>[aek]</sup>.

||<sup>E</sup>. [95v] § 41<sup>E</sup> D'HENRY DE LORRAINE, ARCHEVESQUE DE RHINS, 41<sup>E</sup>  
ABBÉ ET LE 7<sup>E</sup> COMENDATAIRE

Sources du chapitre : –

Passages parallèles : –

---

WS « le 19<sup>e</sup> s » biffé après « 1591 ». | WT « dite » biffé après « la ». | WU « au » biffé après « ils ».

dessus lesquels furent tuees audit lieu par le sieur de Boisuze & les sieurs de Suz et d'Aubygni de Mont Sernain & aultre seigneurs au nombre de 78 & furent enterré dans la greve viron 15 marches louain du poulain de ce lieu ». Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 7). [aeg]. On en trouve mention dans Avranches BM, 211, f. 81r : « En lan susd(it) le S(ieu)r de la Chesnaye Vaulouet se print posesion du gouuernement de ce chasteau par le comandement de monsaigneur de mercœur et en a este mist hors le s(ieu)r de boissuze. En Lad(ite) annee Le Jour s(ain)t Geruais & s(ain)t protase viron demye heure apres minuit vinrent de pontorson & aultres endroix minrent en effet de prendre ce lieu ». Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 9). [ach]. L'attaque est relatée dans Avranches BM, 211 : « En lan le le vingt sept Jour de Janvier jour s(ain)t Jullien viron vne heure apres minuit ceux de pontorson sont veneux atacher vn petart a la fenestre de de lecurye du logis des 3 roies de ceste ville lesquels entrerent viron vne quinzaine & furent repousser & mind hors dicelle tues par les soldatz de ce lieu [...] ». Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 11). [aei]. La trahison est racontée dans Avranches BM, 211, f. 81v : « Lan mil cinq cent quatre vingt quinze le 7e de septembre vaille

nostre damme viron cinq hommes vinrent des matin boisuze et Goupigny prinrent par trayzon et rauagerent [...] ». Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 12). [aej]. Thomas Le Roy tire l'information des notes contenues dans Avranches BM, 211, f. 81v : « Lan mil cinq centz quatre vigt dix huit le Jour de la purificasson notre damme viron minuit ceux de pontorson sont venus po(ur) faire entreprize au chasteau de ce lieu doncq fult faillis & en demeura vn de ceux qui le rompit le col aual le rocher & fult trouué le lendemain mort ». Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 16). [aek]. L'épisode est raconté dans Avranches BM, 211, f. 81v : « Lan mil cinq centz quatre vingt sayze le vingt 3<sup>e</sup> Jour de may le Jour de l'ascension entre neuf et dix heures le s(ain)t marquis de belle ylle forsa le corps de garde du chasteau de ce d(it) lieu po(ur) sen rendre mestre ce que dieu ne permit doncq il perdit le vie et son lieutenant nomme ville basse & fult tué le s(ieu)r de quancequet frere du sieur de Querolant gouuerneur po(ur) lors auecq le s(ieu)r de ville allat leur couzin & pluzieurs soldats diceluy chasteau ». Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 14).

114. Il s'agit de Charles de Gondi. 115. C'est-à-dire Julien de la Touche, gouverneur du Mont Saint-Michel.

**Passages parallèles dans notre corpus** : Caen BM, Mancel 195, ff. [196r-250v], p. 376-485 (ch. 42) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [95v-98r], p. 189-194 (ch. 16 § 41) ; Paris BNF, Latin 13818 ø.

L'an 1615, monsieur le cardinal de Joyeuse estant mort le 23<sup>e</sup> d'aougst, le roy de France, Louys 13<sup>e</sup>, donna cette abbaye à Henry de Lorraine, qui n'estoit encore âgé que de cinq ans<sup>116</sup>. Nepveu maternel du deffunct cardinal, son pere s'appelloit Charles de Lorraine, duc de Guyse, et sa mere, Catherine Henriette de Joyeuse, fille d'Henry de Joyeuse, conte de Boschage, frere dudit cardinal, qui se fit capucin et eut nom Ange de Joyeuse, après le deceds de sa femme. Or, à cause du bas âge de cet abbé, monsieur de Guyse presenta au pape Paul 5<sup>e</sup>, le reverend pere Pierre<sup>WV</sup> de Berulle, lors superieur general<sup>WW</sup> de l'oratoire et du depuis cardinal, pour estre administrateur des benefices de son fils, sur les difficultez qu'en faisoit ce Saint-Pere<sup>WX</sup>, jusques à ce qu'il eust l'âge competant de les administrer luy-mesme<sup>[ael]</sup>.

Les bulles estant arrivées, contenant ce que dessus, le pere de Berulle ne pouvant venir en personne en ce Mont Saint-Michel pour administrer le<sup>WY</sup> temporel de<sup>WZ</sup> cette abbaye au nom de ce jeune prince à cause de sa charge de general de son ordre<sup>XA</sup>, il donna commission à un de ses presbres, appelé Jacques Gastaud, lecteur en theologie et de ladite congregation de l'oratoire. Estant arrivé en ce monastere, il la notifia aux religieux, les exhortant à vivre et bien garder leur regle, ce qui estoit très mal pratiqué pour lors en ce lieu<sup>XB</sup> et on y vivoit<sup>XC</sup>, non point avec toute sorte de licence, mais aussy de libertinage, à quoy il ne peut remedier en aucune maniere, outre qu'il n'estoit pas<sup>XD</sup> leur superieur.

Le pere Gastault avoit amené l'architecte de monsieur le duc de Guyse avec soy pour voir la necessité des bastimentz de cette abbaye, et se trouva<sup>XE</sup> par le procez verbal qui en fut dressé, qu'il convenoit y employer près de cent mille livres pour les mettre en bonne reparation. Cependant neantmoins on fit le plus pressé, sçavoir le lambris d'une partie de la nef de l'église<sup>[aem]</sup>, là où sont appliquées les armes de Guyse et ce gros pilier de pierre dure, qui soustient les infirmeries, le plomb du four, et mesme le pignon de ladite eglise, ce que tout menaçoit ruine et fust infaliblement tombé sans ledit pilier qui est une grande entreprise et dit-on qu'il cousta bien quinze mille livres tournoiz<sup>[aen]</sup>. Les armes dudit seigneur y furent aussy appliquez et sculpturées en la pierre dure d'iceluy.

---

WV « François » biffé et remplacé par « Pierre » dans l'interligne. | WW « general » ajouté dans l'interligne. | WX « de » biffé après « saint-pere ». | WY « spirituel et » biffé après « le ». | WZ « ce jeune » biffé après « de ». | XA « de son ordre » ajouté dans l'interligne. | XB « iceluy abbaye » biffé et remplacé par « ce lieu » dans l'interligne. | XC « avec » biffé après « vivoit ». | XD « point » biffé et remplacé par « pas » dans l'interligne. | XE « qu'il » biffé après « trouva ».

[ael]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 9). [aen]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 8). 1). [aem]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 §

**116.** Henri de Lorraine de Guise est né le 4 avril 1614. Il n'est donc âgé que d'un an et demi quand il reçoit l'abbaye montoise en commende.

Elles se blasonnent ainssi : porte escartelé de 8 quartiers, ou bien contrescartelé. Au 1<sup>er</sup>, fascé d'argent et de gueules de 8 pieces, qui est de Hongrie. Au 2<sup>e</sup>, d'azur, semé de fleurs de lys d'or ou<sup>XF</sup> lambel de gueules mis en chef qui est de Naples-Sicile. Au 3<sup>e</sup>, d'argent à la croix<sup>XG</sup> d'or potencée, accompagnée, ou<sup>XH</sup> cantonnée de 4 croisettes aussy d'or. Au 4<sup>e</sup>, d'or, à 4 pals de gueules qui est d'Arragon. Au 5<sup>e</sup> et au 1<sup>er</sup> de la pointe de l'escusson, semé de France à la bordure de gueules, qui est d'Angeou. Au 6<sup>e</sup>, d'azur, au lyon contourré d'or, couronné et armé de gueules. Au 7<sup>e</sup>, d'or, au lyon de sable lampassé et armé de gueules, qui est de Flandres. Au 8<sup>e</sup> et dernier, d'azur, à deux barbeaux addossez d'or, seméz de croix recroisettées, au pied fiché d'or aussy qui est de bar. Et sur le tout, d'or, à la bande de gueules, chargée de trois alerions d'argent, qui est de Lorraine. L'on peut aussy dire en general, des armes cy-dessus dudit sieur de Guyse, abbé, qu'il porte en icelles, de trois coupé d'un<sup>[aeo]</sup>.

L'an 1618, le pilier estant achevé, le pere Gastault s'en retourna à Paris, et fit <sup>[96R]</sup> le narré<sup>XI</sup> de tout ce qui passoit dans le Mont Saint-Michel, tant de la ruine des bastimentz que de la mauvaise vie des religieux, à son supperieur, le reverend pere de Berulle, et monsieur et madame de Guyse, pere et mere de l'abbé dudit Mont.

Cela les touscha fort et resolurent d'y mettre ordre, joint à ce pour oster<sup>XI</sup> les occasions aux pe<sup>XK</sup>lerins et à tous ceux qui venoient en voyage en ce Mont de mal parler de leur fils et d'eux mesmes, car l'on rejettoit le tout sur les abbez commandataires, qui estoient cause de tout ce desordre, n'ayant soin que de lever les fruitz et les mettres à leur profit. Pour à quoy parvenir, madame de Guyse obtint le consentement des religieux de ladite abbaye, par le moyen de monsieur Mareschal, advocat au parlement de Paris, qui, par occasion<sup>XL</sup> y vint pour lors de mettre un religieux d'un autre monastere, prieur, en la place de frere Guillaume du Chesnay, leur prieur, qui estoit mort à Avranches subitement le 30<sup>e</sup> novembre l'an 1617 dernier passé, quoy que se<sup>XM</sup> fust avec grande peine et difficulté, car ils craignoient quelque retranchement dans leur liberté<sup>XN</sup> ce commettant à un externe<sup>[aep]</sup>.

Incontinent après ce consentement, ladite dame obtint, par l'entremise du dit pere Gastault, qui avoit toujours dans sa pensée le desir de la reformation de l'abbaye du Mont Saint-Michel, dom Noel Georget, presbre, profex de l'abbaye de Saint-Florent-le-Saumeur, lequel<sup>XO</sup>, ayant pris l'habit et vescu quelque temps dans la congregation de Saint-Maur, en avoit sorty pour ses infirmitéz et<sup>XP</sup> indispositions corporelles, accepta cette charge, par le conseil du reverend dom Laurent Benard, prieur du college de Cluny à Paris, homme de rare sainteté, afin que par son soin et vigilance on peut en quelque façon mettre ces religieux en leur devoir<sup>[aeq]</sup>.

---

XF Un mot illisible a été biffé après « ou ». | XG « potencée » biffé après « croix ». | XH « en » biffé après « ou ». | XI « narre » biffé et remplacé par « narré » dans l'interligne. | XJ « estre » biffé et remplacé par « oster » dans l'interligne. | XK « e » ajouté dans l'interligne. | XL « par occasion » ajouté dans l'interligne. | XM « se » ajouté dans l'interligne. | XN « personnage » biffé après « liberté ». | XO « lequel qui etoit » biffé et remplacé par « lequel » dans l'interligne. | XP « sacré cinq » biffé après « et ».

[aeo]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 7). [aeq]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 7). 2). [aep]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 §

Ce nouveau prieur fut receu des religieux à condition de ne leur imposer nouvelle charge et de les laisser vivre comme ils avoient accoutumé. Mais au lieu de les captiver par<sup>XQ</sup> bonne ædification et bons exemples, il s'ennuya, de quoy les bastimentz ne s'avancoient point plus vistement et alla à Paris remonstrer au conseil de monsieur l'abbé le tout, et que les religieux devoient avoir 10 000 livres de pension suivant les anciens concordatz avec les abbez commendaires. On luy respondit que quand luy et ses religieux vivoient d'une autre façon, qu'on les leur<sup>XR</sup> bailleroit, de sorte qu'il s'en revint par Rouen où il se mit en devoir de playder monsieur l'abbé. Ce que sçachant, madame de Guyse alla prier le reverend pere dom Anselme Rolle, un des peres de la congregation de Saint-Maur de venir en ce Mont et de considerer tout à loisir ce qui y seroit à faire pour la gloire de Dieu et le bien de cette abbaye ; ce qu'il fit l'espace de deux jours et donna tant à penser aux religieux qu'ils croyoient que leur prieur eust tramé ce voyage avec les peres de ladite congregation et qu'ils les devoit en bref establir en ce lieu<sup>XS</sup>. L'an 1619, nostre Saint-Pere le pape revocqua<sup>XT</sup> l'administration qu'avoit le reverend pere Pierre de Berulle des benefices d'Henry de Lorraine et y confirma le dit abbé, luy donnant neantmoins, à cause de son bas âge, monsieur de Rebé, conte et chanoine de Lyon, qui depuis a esté fait archevesque de Narbonne, pour estre son vicquaire general. Il vint au plustost en cette abbaye suivant sa charge<sup>XU</sup> pour y apporter quelque ordre, et voyant que les prieur et les religieux ne s'accordoient point bien ensemble, l'an 1621, au mois de may, la fin du prieur estant achevé, il luy envoya son congé par escrit, estant à Rouen à la pousuite du procez encomencé<sup>XV</sup>, noma monsieur l'abbé comme dist est, lequel il receut volontiers et s'en retourna en son abbaye de Saint-Florent-de-Saumeur, où il deceda quelques annees après son retour<sup>[aer]</sup>.

Aussy tost que dom Noel Georget eut esté congedié<sup>XW</sup>, dom Henry du Pont, religieux de cette abbaye, fut esleu prieur en sa place, et ayant pris trois ou quatre religieux<sup>[f. 196v]</sup> d'autres abbayes et<sup>XX</sup> attiré quelques uns de ses confreres, il fit une petite reforme dans son abbaye qui approchoit de la Clementine. Mais dans peu de temps cette reforme fut à bas, ce prieur commençant à frequenter le monde et particulièrement ses parentz, de sorte que monsieur et madame de Guyse, de l'avis du conseil de leur fils abbé, furent contraintz d'y envoyer monsieur messire<sup>XY</sup> Jean-Baptiste de Bacillon, docteur en theologie, vicquaire general de cette abbaye, ayant succédé au sieur de Rebé, où estant arrivé l'an 1622 au mois de septembre, il reconnut que jamais le Mont Saint-Michel ne seroit remis en bonne ordre que par l'introduction de la congregation de Saint-Maur en iceluy<sup>[aes]</sup>. C'est pourquoy, il fit si bien et si beau avec les religieux, contre la volonté toutefois du prieur du Pont, qu'il les<sup>XZ</sup> fit consentir à recevoir les peres de ladite

# Et leur donna 10 000 livres de pension monacalle.

---

XQ « sa » biffé après « par ». | XR « luy » biffé et remplacé par « leur » dans l'interligne. | XS « Enfin pour plusieurs une raisons ledit Georget s'ennuya tellement en ce lieu qu'il s'advisa de demander son congé à monsieur et madame de Guyse qui luy fust facilement octroyé et s'en retourna en son abbaye. Et au mesme temps, sçavoir » biffé après « lieu ». | XT « revocqua » biffé et remplacé par le même dans l'interligne. | XU « suivant sa charge » ajouté dans l'interligne. | XV « encomencé » ajouté dans l'interligne. | XW « savoir » biffé après « congedié ». | XX « ayant » biffé et remplacé par « et » dans l'interligne. | XY Sic. | XZ « y » biffé après « les ».

[aer]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 10). [aes]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 20).



# 6 sous la conduite du  
reverend pere dom Charles de  
Malleville, prieur d'iceux.

congregation, et en suite, tout incontinent, passa concordat avec eux au non des dits sieur abbé et peres<sup>YA</sup> cy-dessus, lequel acte fut approuvé des dits seigneurs et dame et de tout le conseil, et par le grand zele dudit de Barcillon<sup>[aet]</sup>. Le mardy 11<sup>e</sup> jour d'octobre suivant, le concordat en fut passé avec les dits peres et le seigneur abbé<sup>#a[aeu]</sup>. Et le 24<sup>e</sup> du mesme mois d'octobre et an 1622, les dits peres de ladite congregation en prirent la possession<sup>#6</sup> et commencerent à y faire l'office canonical en l'église de ladite abbaye en presence de reverend pere en Dieu, messire François de Pericard, évesque d'Avranches, qui tesmoigna un contentement extraordinaire de la nouvelle reformation de cette maison angelique, comme aussy tous les gens de bien du quartier<sup>[aevj]</sup>.

Cette prise de possession accomplie, les dits peres promirent toute sorte d'assistance et de charité à messieurs les anciens religieux, qui estoient 17 profex et un novice, ce qu'ils leurs ont tenu depuis continuellement, car outre les 400 livres qu'ils donnoient de pension monachalle à un chascun, ils leur faisoient selon leur possible tout le plaisir qu'ils pouvoient. Il en entra deux d'iceux dans la congregation quelques temps après, sçavoir frere François Giroult, qui fut nommé Aubert et frere Nicolas Le Bret, qui fut nommé Constantinien, et le reverend pere dom Charles de Malleville, prieur des dits peres, avec eux disposerent le monastere en sorte qu'il fut à ædification à tous ceux qui y venoient en pelerinage. Il obtint permission pour l'establissement du saint rosaire en la chappelle de Nostre-Dame du Circuit de l'église d'iceluy, affin<sup>YB</sup> que la sacrée Vierge fust plus honorée en ce lieu qu'elle n'y avoit esté<sup>YC</sup> il n'y avoit longt temps.

# L'an 1627, il fit faire le moulin  
à vent sur la tour Gabriel pour le  
service des religieux.

Monsieur l'abbé, par le moyen de ses agents faisoit travailler incessamment à la<sup>YD</sup> restauration des bastimentz du monastere<sup>YE</sup>. Le sieur<sup>YF</sup> de Brouë, qui estoit docte et<sup>YG</sup> très homme de bien, composa en latin l'introduction de la reforme en cette abbaye, et comme agent du seigneur abbé, fit accomoder le refectoir et cuisine pour les religieux comme on le voit à present; ce n'estoit auparavant qu'un lieu plain d'immondices. Il fit faire les deux dortoirs l'un sur l'autre, comme on les voit dans l'ancien refectoir, et les beaux degrez quy y<sup>YH</sup> sont pour descendre au refectoir avec plusieurs autres reparations, tant es couvertures que murailles dedans et dehors le<sup>YI</sup> dit monastere, ce qui revenoit à grands fraictz audit seigneur<sup>YJ</sup>. On fit refondre aussy deux des cloches du clocher l'an 1633 et refaire plusieurs argenteries dans l'église. Bref ce<sup>YK</sup> où sont les armes dudit seigneur<sup>YL</sup> a esté fait à ses deppends. Et l'an 1637, le<sup>YM</sup> sieur<sup>YN</sup> Du Pont, pour lors agent et grand viquaier,<sup>YO</sup> fit<sup>YP</sup> reparer un des piliers du chœur qui soustiennent la tour du clocher, celuy proche de l'aumosnerie. Et<sup>YQ</sup> toutes ces reparations faites, ledit sieur de

---

YA « de la » biffé après « peres ». | YB « affin » ajouté dans l'interligne. | YC « ou » biffé après « esté ». | YD « restauration » biffé après « la ». | YE « Il » biffé après « monastere ». | YF « Pierre » biffé après « sieur ». | YG « docte et » ajouté dans l'interligne. | YH « leur » biffé et remplacé par « y » dans l'interligne. | YI « dt » biffé après « le ». | YJ « abbé qui » biffé après « seigneur ». | YK « ce » ajouté dans l'interligne. | YL « n'estoit » biffé après « seigneur ». | YM « dit » biffé après « le ». | YN « de Brouë apres avoir » biffé après « sieur ». | YO « Du Pont, pour lors agent et grand viquaier, » ajouté dans l'interligne. | YP Le <a> de « fait » est biffé pour écrire « fit ». | YQ « apres »

[aet]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 23). [aeu]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 24).  
21). [aeu]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 §

Brouhë<sup>YR</sup>, rendit son esprit à Dieu en ce Mont, après avoir fait donation aux religieux de ladite congregation de la somme de 1 500 livres, plus un autel en l'église dudit monastere en l'honneur de saint Michel<sup>[aew]</sup>. Outre cecy, il avoit mis en ordre tous les papiers du chartrier et fait un admirable inventaire d'iceux par le moyen duquel on trouve en un moment, ce que l'on veult<sup>YS</sup> audit chartrier<sup>[aex]</sup>.

Les peres de leur costé ne faisoient pas moins travailler aux logements de la baronnerie d'Ardevon, laquelle le seigneur abbé leur avoit donnée en deduction de leur pention monachalle<sup>[aey]</sup>.

||<sup>[978]</sup> L'an 1628 le reverend pere dom Placide de Sarcus, prieur, y fit beaucoup travailler, comme aussy le reverend pere dom Bede de Fiesques l'an 1632, et le reverend pere dom Michel Pirou fit faire le<sup>YT</sup> colombier qui estoit ruiné et plusieurs autres choses l'an 1634<sup>[aez]</sup>. Item, les autres prieurs qui ont succédé aux susditz, scavoit les reverends peres dom Bernard Jevardac et Dominique Huillard, ont fait faire beaucoup de reparations au dit Ardevon, qui se montoient à plus de 15 000 livres par le proces verbal qui en fut fait quand le seigneur abbé la leur transporta ausdits peres pour parties de leur pensions monachales. Ils ont aussy acquis plusieurs<sup>YU</sup> pieces de terres qui joignoient leur domaine pour la commodité, tellement que cette terre est à present en bon ordre par leur vie et diligence, y ayant employé quantité d'argent pour ce faire.

L'an 1632 les anciens religieux de ladite abbaye, estant grandement inquietez par un nommé<sup>YV</sup> Bertoult qui pretendoit grande somme de deniers sur l'hypothèque de la terre et seigneurie de Montrouault qui leur appartenoit comme l'ayant retirée sous Artur de Cossé, abbé de ce lieu<sup>YW</sup>, s'ennuyant les anciens vol, des poursuittes du sieur Bertous, et ne pouvants plus fournir avec leur simples pensions aux fraicts des procez pour faire<sup>YX</sup> condamner le seigneur abbé de les acquitter et indemniser de cette dette qu'il y estoit obligé, ils aymerent mieux luy abandonner la terre pour s'en liberer tout à fait, et induitte à cela ou plustot deduite par dom Henry Du Pont, prieur et grand vicaire du seigneur abbé, lequel Du Pont avoit obmis de s'emparer de cette terre, comme il fit, ayant si bien mesnagé son affaire que le seigneur abbé, dèz le lendemain qu'il eust accepté les demission des religieux, la luy rebaila pour en jouir sa vie durant.<sup>YY</sup>

biffé après « et ». | YR « il » biffé après « Brouhë », remplacé par « faites, ledit sieur de Brouhë » dans l'interligne. | YS « cité » biffé après « veult ». | YT « colombier » biffé après « le ». | YU « petites » biffé après « plusieurs ». | YV « Bernard » biffé après « nommé ». | YW « et ne pouvant satisfaire audit Bertoult, ils cederent au seigneur de Guyse, abbé, ladite terre, à la charge d'en payer ce qui estoit deub audit Bertoult et s'en liberer comme il verroit bon estre, lequel accepta ladite cession et paya ledit creancier. Ce qu'il en fit, ce fut pour la satisfaction des religieux, car ce qui estoit deub sur la terre et les interests valloit de beaucoup plus que celle des. » biffé après « lieu ». | YX « obliger » biffé après « faire ». | YY « s'ennuyant les anciens vol, des poursuittes du sieur Bertous, et ne pouvants plus fournir avec leur simples pensions aux fraicts des procez pour faire condamner le seigneur abbé de les acquitter et indemniser de cette dette qu'il y estoit obligé, ils aymerent mieux luy abandonner la terre pour s'en liberer

[aew]. Les testament de Pierre Bérard est transcrit dans *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 41).

[aey]. Voir aussi *Les*

*Curieuses recherches* (ch. 42 § 146). [aex]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 54).

Enfin, après avoir fait<sup>YZ</sup> aux ditz peres de ladite congregation tout ce qui se peut<sup>ZA</sup> dire, pour le satisfaire et pour leur donner moyen de garder leur regle, il fut depossédé de cette abbaye du Mont Saint-Michel, comme aussy de son archevesché de Rhins, des abbayes de Saint-Denys en France, de Saint-Remy de Rhins, de Saint-Nicaise en la mesme ville, de Corbie, d'Orcan<sup>117</sup> pres la ville de Noyon, de Saint-Martin de Pontoise et de Fescan en Normandie, par une disgrace qui luy arriva malheureusement l'an 1641, au mois de juin<sup>ZB</sup>, s'étant retiré avec monsieur le conte de Soissons, à Sedan, il y fut assiegé de la part du roy avec ledit conte ; ce que voyantz tous deux<sup>ZC</sup>, ils resolurent de jouer au quitte ou au double, faisant sortie avec leurs gens les plus vaillantz et deffirent plus de dix mille hommes de l'armée royalle<sup>ZD</sup>, auquel combat ledit conte de Soissons<sup>118</sup> fut tué et<sup>ZE</sup> Henry de Lorraine, duc de Guyse, abbé susdit, se retira en Espagne. Cependant, on luy fit son procez en France la mesme année, l'onsiesme septembre, et fut decapité en effigie en greve à Paris, sans toutefois en mourir de ce coups, ce qui causa beaucoup d'affliction à ses religieux du Mont Saint-Michel. Ainsy, ce bon seigneur perdit ses benefices, après avoir possédé cette abbaye environ 26 ans. Incontinant, après tout cela<sup>ZF</sup> le roy en disposa et les donna à d'autres.

Outre les bienfaitz que fit ce seigneur de Guyse, abbé<sup>ZG</sup>, aux religieux du Mont Saint-Michel, et les 1 500 livres que leur donna le sieur de Brouhë<sup>ZH</sup>, son agent<sup>ZI</sup>, messire Jacques de la Moriciere, grand doyen de l'eglise cathedrale de Bayeux fit une fondation de 45 livres de rente au monastere pour prier pour monsieur et madame de Vicques, ses peres et meres, lequel de Vicques avoit esté autrefois gouverneur de ce Mont et est<sup>ZJ</sup> enterré<sup>ZK</sup> en cette eglise<sup>ZL</sup>. Il<sup>ZM</sup> en passa acte l'an 1623<sup>[afa]</sup>.

Monsieur Charles de Gonzague, duc de Nevers, l'an 1624, estant en ce lieu, promit le grand tableau de saint Michel qu'on voit à present à<sup>ZN</sup> l'autel dudit saint, qu'on a eu du depuis<sup>[afb]</sup>.

tout à faict, et induitte à cela ou plustot deduite par dom Henry Du Pont, prieur et grand vicaire du seigneur abbé, lequel Du Pont avoit obmis de s'emparer de cette terre, comme il fit, ayant si bien mesnagé son affaire que le seigneur abbé, dèz le lendemain qu'il eust accepté les demission des religieux, la luy rebaila pour en jouir sa vie durant. » ajouté dans l'interligne. | YZ « fa » biffé après « fait ». | ZA « Imaginer » biffé après « peut ». | ZB « et » biffé après « juin ». | ZC « tous deux » ajouté dans l'interligne. | ZD « du roy » biffé et remplacé par « royalle ». | ZE « de » biffé après « et ». | ZF « ayant » biffé après « cela ». | ZG « a la » biffé après « abbé ». | ZH « Brouhe » biffé et remplacé par « Brouhë dans l'interligne ». | ZI « l'an i638 Item le mesme donna » biffé après « agent ». | ZJ « estoit » biffé et remplacé par « est » dans l'interligne. | ZK « Il » biffé après « enterré ». | ZL « & » biffé après « eglise ». | ZM « Il » ajouté. | ZN « fig a » biffé après « à ».

[aez]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 36). [afb]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 38).  
117). [afa]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 §

117. Il s'agit de l'abbaye Notre-Dame d'Ourscamps, (dép. Oise, cant. Thourotte, com. Chiry-Ourscamps). 118. Il s'agit de Louis de Bourbon, comte de Soissons (1604-1641).

L'an 1625, damoiselle Marie de Bourbon, dame de Montpensier, sœur uterine de nostre<sup>ZO</sup> abbé de Guyse susdit<sup>ZP</sup>, qui espousa Gaston de Foix, duc d'Orléans, frere unique de Louys 13<sup>e</sup>, roy de France, promit la belle chasuble de drap d'or avec orfraitz en broderie et un beau saint Michel, aussy en broderie, avec<sup>ZQ</sup> les armes de ladite damoiselle. Item, un beau voile de satin rouge en broderie avec une bource à corporaux, qu'on eut peu de temps après son depart de cette abbaye, où elle estoit venues par devotion ; le tout cousta huict cent escuz<sup>[afc]</sup>.

||<sup>[97v]</sup> L'an 1635, un maistre des requestes de Paris nommé monsieur de Mesgnirgny, apporta une belle cocquille d'argent doré du poids de deux marcs environ, suivant le veu qu'il en avoit fait à saint Michel, sa femme estant en danger de mort, laquelle après ledit veu fut guerit<sup>[afd]</sup>.

Plusieurs princes, evesques et autres seigneurs, ecclesiastiques<sup>ZR</sup> et temporelz, outre les cy-dessus nommez<sup>ZS</sup>, sous le regne de cet abbé ont visité ce monastere par devotion<sup>ZT</sup> et beaucoup plus frequemment après que les peres de ladite congregation y ont esté establis. Seulement, il sera fait mention de quelques uns plus insignes. L'an 1623, Pierre Cornulier, evesque de Rennes, y vint<sup>[afe]</sup>. L'an 1627, François de Pericard, evesque d'Avranches y vint et plus de douse fois depuis. Henry de Boyvin, evesque de Tarse, son nepveu y vint l'an 1630 et plusieurs autres fois<sup>[aff]</sup>. L'an 1631, monsieur Henry de Bourbon, prince de Condé, y vint<sup>[afg]</sup>. L'an 1634, Hector d'Ouvrier, evesque de Dol y vint<sup>[afh]</sup>. L'an 1636, Henry d'Escoubleau de Sourdis, archevesque de Bordeaux y vint et plusieurs autres abbez et gentilhommes, comme aussy plusieurs<sup>ZU</sup> compagnies de pèlerins, armez de picques, le tambour battant, avec l'enseigne desployez<sup>[afi]</sup>. L'an 1634, il y en vint une composée de 300 jeunes hommes bienfaitz, ayant pour capitaine un gentilhomme de qualité, tous de la ville de Lyzieux en Normandie<sup>[afj]</sup>.

L'an 1619, le 10<sup>e</sup> jour du mois de may à 7 heures du soir, il fit un très grand<sup>ZV</sup> tremblement de terre en ce Mont qui espouvanta tous les habitans sans leur faire aucun mal<sup>[afk]</sup>. Il en estoit arrivé un semblable l'an 1544, le 12<sup>e</sup> novembre à 7 heures du soir<sup>[afl]</sup>. Et l'an 1640, il en fit un autre aussy<sup>ZW</sup> espouvantable ou plus<sup>ZX</sup> le 6<sup>e</sup> juillet à 10 heures du soir, tant en ce Mont qu'es pays de Normandie et de Bretagne, sans toutefois faire dommage à personne non plus que les deux cy-dessus<sup>[afm]</sup>.

---

ZO « nostre » ajouté dans l'interligne. | ZP « susdit » ajouté dans l'interligne. | ZQ « avec » biffé et remplacé par « avec », dans l'interligne, par par . | ZR « spirituels » biffé et remplacé par « ecclesiastiques » dans l'interligne. | ZS « outre les cy-dessus nommez » ajouté dans l'interligne. | ZT « par devotion » ajouté dans l'interligne. | ZU « de » biffé et remplacé par « plusieurs » dans l'interligne. | ZV « grand » biffé après le même. | ZW « aussy » ajouté dans l'interligne. | ZX « ou plus » ajouté dans l'interligne.

[afc]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 103). [afd]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 40). [afe]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 114). [afg]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 105). [afh]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 33). [aff]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § § 11). [afi]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 41 § 73). [afj]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 2). [afk]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 78). [afm]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 183).

Il a esté pesché sur les greves de cette mer par les religieux de ladite congregation, depuis leur introduction, plusieurs insignes poissons, qui leur appartiennent suivant les accords faitz avec ledit seigneur de Guyse, abbé. L'an 1636, le 7<sup>e</sup> aoust, à 6 heures du soir, après un grand tonnerre et orage, et qu'on eut veu tomber quantité de gresle de la grosseur d'une noix et d'un œuf, il demeura un poisson sur les dites greves, appellé balaine, entre le roc de Tombelaine et et cethuy-cy. On en prit douze chartée, et le reste demeura à l'abandon du peuple<sup>ZY</sup> circonvoin<sup>[afn]</sup>. Il<sup>ZZ</sup> estoit neantmoins petit à comparaison des autres balaines<sup>AAA</sup>. L'an 1636, on prit deux esturgeons sur les mesmes greves, environ de la longueur de dix à onse piedz<sup>[afo]</sup>. L'an 1639, on prit un gros marsouin, ou autrement un chaudron, qui s'eschoua dans la riviere de Couesnon, la mere s'estant retirée. Il fut mis dans une charrette et arrivé dans le monastere par six chevaux qui travaillerent beaucoup pour sa pesanteur<sup>[afp]</sup>. On en a pris beaucoup d'autres du depuis, de quoy il ne sera point fait mention, estant chose assez ordinaire en ce lieu de pescher tels poissons.<sup>AAB</sup>

Les dits peres estantz établis en cette abbaye, plusieurs leur susciterent des procéz : les uns leur voulant oster leurs biens<sup>AAC</sup> et les autres ne les voulantz payer. L'an 1631, ils eurent arrest au parlement de Rouen<sup>AAD</sup>, le 18<sup>e</sup> jour d'aougst, contre le curé de Servon, par lequel il fut dit que les dits religieux seroient maintenez dans la jouissance et levée des bledz noirs, poires, pommes, fillaces et etc., comme de coutume. À<sup>AAE</sup> cause de leur baronnie d'Ardevon, ledit curé et plusieurs autres soustenoient que les religieux ne pouroient prendre que les grosses dixmes en leur paroisses et que, quand aux menues, elles leur appartenoient, ce qui fut jugé au contraire et au profit des dits religieux<sup>AAF[afq]</sup>.

||f. [98R] L'an<sup>AAG</sup> 1640, les dits peres obtindrent sentence<sup>AAH</sup> du sieur de la Potherie, intendant de la justice de Basse-Normandie, contre certains soldatz de la garnison de Pontorson, lesquels furent condemnez à payer<sup>AAI</sup> aus dits freres 200 livres pour des insolences commises au manoir d'Ardevon<sup>[afr]</sup>.

---

ZY Un mot illisible a été biffé après « peuple » | ZZ « elle » remplacé par « Il » en surcharge. | AAA « Delà, plusieurs forgeurs de mensonges ont fait imp » biffé après « balaines ». | AAB « de quoy il ne sera point fait mention, estant chose assez ordinaire en ce lieu de pescher tels poissons. » ajouté . | AAC « demandantz ce qu'ils leur appart » biffé et remplacé par « voulant oster leurs biens » dans l'interligne. | AAD « contre le curé » biffé après « Rouen ». | AAE « Le » remplacé par « À » en surcharge. | AAF « , ce qui fut jugé au contraire et au profit des dits religieux » ajouté . | AAG Un paragraphe « L'an 1636 le sieur 6<sup>e</sup> jour de mars lesdits peres de ladite congregation eurent arrest au mesme parlement de Rouen, par lequel il fut dit que les livres de recettes de leur temporel leur serviraient de tiltres et valables renseignements. » a été biffé avant celui-ci. | AAH « contre » biffé après « sentence ». | AAI « reparer » biffé et remplacé par « payer » dans l'interligne.

- [afn]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 166). [afq]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 123). [afo]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 76). [afr]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 185). 124). [afp]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 §

L'observance de la *Regle* de Saint-Benoist estant restablie en ce monastere, l'exercisse des estudes des lettres y fut aussy remise, car l'an 1636 fut finy un cours de philosophie, composé de dix ou douse religieux de ladite congregation qui avoient bien reussy<sup>[afs]</sup>, ce qui a continué depuis<sup>AAJ</sup> en toutes sortes de sciences humaines et divines et n'a passé gueres de chapitres generaux dans ladite congregation qu'il n'y ait esté ordonné qu'on feroit un cours de theologie ou philosophie en cette abbaye du Mont Saint-Michel ; ce qui est esté<sup>AAK</sup> très exactement effectué depuis que les peres d'icele y sont establies.

§ 42 DE JACQUES 2<sup>E</sup> DU NOM, SURNOMMÉ DE SOUVRÉ<sup>AAL</sup>, GRAND  
CROIX DE MALTHÉ, 42<sup>E</sup> ABBÉ, ET LE 8<sup>E</sup> COMMENDATAIRE.

**Sources du chapitre :** -

**Passages parallèles :** -

**Passages parallèles dans notre corpus :** Caen BM, Mancel 195, ff. [196r-250v], p. 376-485 (ch. 43) ; Paris BNF, Français 18950, ff. [98r-99r], p. 194-196 (ch. 16 § 42) ; Paris BNF, Latin 13818, ø.

L'an 1641, au mois de juin, l'illustrissime Henry de Lorraine, duc de Guyse, archevesque de Rhins et abbé de ce Mont Saint-Michel, ayant esté disgracié, le sieur de la Potherie vint<sup>AAM</sup> au 5<sup>e</sup> juillet suivant en ce monastere pour<sup>AAN</sup> faire procez verbal des reparations, par l'ordre de monsieur Saguier, chancelier de France, sur quelques paroles qu'on avoit dit au roy que monsieur de Guyse laissoit aller les bastimentz de cette abbaye par terre<sup>[aft]</sup>. En suite de quoy, monsieur Jacques Le Peletier, un des agentz de monsieur le cardinal de Richelieu<sup>AAO</sup>, fut commis pour faire travailler es dites reparations, et fit refaire des deniers de l'abbaye, les deux pilliers<sup>AAP</sup> qui soustiennent le clocher les plus proches du grand autel, et plusieurs autres reparations necessaires en icelle jusques à ce qu'il fust revocqué de sa commission<sup>[afu]</sup>. Touchant l'administration du temporel, sadite majesté en donna l'œconomat à monsieur François Robert, sieur de Hemy, thresorier de sa gendarmerie, le 8<sup>e</sup> du mois de decembre audit an 1641<sup>[afv]</sup>. Et pour lors, dès le 12<sup>e</sup> septembre mesme année, Jean Ruzé, sieur d'Effiat<sup>AAQ</sup>, agé de 19 ans, frere puisné de monsieur de Cinq-Marcs, grand mignon du<sup>AAR</sup> roy, avoit obtenu le brevet du dit seigneur<sup>AAS</sup> pour estre nommé à cette abbaye, et partant, comme c'estoit un jeune volage, il<sup>AAT</sup> se dispoit de faire bien de la paine aux religieux d'icelle et pour y commencer soubz le nom dudit œconome, il<sup>AAU</sup> fit<sup>AAV</sup> bannir les deppendances de ladite abbaye, tant en general qu'en particulier, pour les donner à ferme, y compris

---

AAJ « comme il se laissa » biffé après « depuis ». | AAK « effectué » biffé après « esté ». | AAL « comendeur » biffé après « Souvré ». | AAM « de » biffé après « vint ». | AAN « en » biffé après « pour ». | AAO « de Richelieu » ajouté dans l'interligne. | AAP « for » biffé après « pilliers ». | AAQ « frere puisné » biffé après « d'Effiat ». | AAR « grand mignon du » ajouté dans l'interligne. | AAS « roy » biffé et remplacé par « dit seigneur » dans l'interligne. | AAT « fit » biffé après « il ». | AAU « on » remplacé par « il », en surcharge. | AAV « B » biffé après « fit ».

[afs]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 206). [afv]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 120). [aft]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 203). [afu]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 202).

la baronnie d'Ardevon et autres domaines qui appartiennent aux dits religieux en consequence des concordatz faitz avec le seigneur de Guyse à<sup>AAW</sup> l'introduction de la reforme, sans avoir cette consideration qu'ils ne luy appartenoient point<sup>[afw]</sup>.

À quoy pour obvier, les dits religieux, disposez à se bien deffendre, après avoir apposé et<sup>AAx</sup> fait donner assignation au dit de Hemy au grand conseil du roy à Paris, pour<sup>AAy</sup> voir dire qu'il seroit fait sequestre de leur barronnie et autres domaines à eux appartenants, du bail general de ladite abbaye, Dieu, qui prend la cause de ses serviteurs en main, permit arriver disgrace au sieur de Cinq-Marcs, lequel son procez luy ayant esté fait et parfait par commissaires extraordinaires, eut la teste tranchée peu après le don du brevet de ladite abbaye. Et puis, on envoya cet abbé, qui n'avoit point encore peu avoir ses bulles de Rome, vivre en ses abbayes de Saint-Sernin de Tholose et des Trois-Fontaines, lesquelles le roy luy avoit desja donné depuis le temps que son frere estoit en faveur. Et par ainsi, les religieux du Mont Saint-Michel demeurèrent dechargez de ce jeune inconsideré<sup>[afx]</sup>.

L'an 1643 au mois de avril, quelque temps après la mort du sieur de Cinq-Marcs, <sup>[f. 98v]</sup> Louys 13<sup>e</sup>, roy de France, donna cette abbaye à Jacques de Souvré, chevalier de Malthe, lors seulement issu de l'insigne maison de Souvré, de laquelle sont sortis plusieurs personages illustrissimes, tant<sup>AAz</sup> pour servir à l'Eglise comme d'evesques, qu'à l'Estat, comme de mareschal de France et autres<sup>ABA</sup> genereux capitaines. Il obtint ses bulles du pape Urbain 8<sup>e</sup> la<sup>ABB</sup> mesme année de 1643, en datte du 11<sup>e</sup> des kalendes de juillet, le 20<sup>e</sup> du pontificat du dit Saint-Pere. Et le 19<sup>e</sup> may 1644, il en fit prendre possession par un chanoine d'Avranches ayant procure de sa part<sup>[afy]</sup>.

Il est à noter que le pape, luy donnant cette abbaye, la luy octroya en commende, l'en faisant administrateur perpetuel à la charge de la tenir en bonne et deue reparation, d'en faire et acquiter les charges, de n'amoindrir le nombre des religieux en icelle, ne les incommoder, n'y molester en aucune façon, et leur administrer amplement leur pensions suivant la coutume du dit lieu, et que à ces causes il feroit serment de tout ce que dessus, devant quelque juge d'Eglise, lequel serment, avec l'atestation dudit juge, seroit envoyé à sadite Sainteté faire registrer au greffe romain. À faute de tout quoy : *presens gratia nulla sit*<sup>[afz]</sup>.

Tout le contenu, par cette bulle, ce seigneur abbé tascha de la mettre en pratique autant qu'il se peut dire, incontinent après avoir esté mis en possession. Car l'an 1644, le 7<sup>e</sup> de septembre, il transigea avec les religieux pour les reparations, et leur donna douse centz livres tournoiz de rente par chascun an pour y subvenir, sçavoir 800 livres en deniers, et la terre de Montrouault estimée à 400 livres de revenu. Et pour mettre les

---

AAW « leur » biffé après « à ». | AAX « apposé et » ajouté dans l'interligne. | AAY « fai » biffé après « pour ». | AAZ « d'ans l'Eglise » biffé après « tant ». | ABA « capitaines » biffé après « autres ». | ABB « 14<sup>e</sup> de may l'an suivant 1644 et en fit prendre possession » biffé après « la ».

[afw]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 204). [afy]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 204). [afx]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 42 § 1). [afz]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 1).

bastimentz de ladite abbaye en estat, leur donna 6 000 livres une fois payees, et au cas qu'il arrivast quelque ruine notable es bastimentz de ladite abbaye, dans l'enclos d'icelle seulement, qui outrepassast la somme de 6 000 livres, le dit seigneur abbé fournira le surplus<sup>[aga]</sup>.

Item, par la mesme transaction, a ratifié<sup>ABC</sup> les concordatz faitz avec le seigneur de Guyse, cy-devant abbé, tant pour ce qui concerne l'establissement des dits peres de la congregation<sup>ABD</sup> en icelle, que du transport de la baronnie d'Ardevon et autres domaines à leur manse commune, au lieu de partir de leur pention monachalle. Item, a consenty l'union des offices claustraux à icelle. Item, y<sup>ABE</sup> a uny l'office de l'archiadonat à perpetuité et cédé son logis et jardin abbatial, etc. Lequel concordat et transaction, le parlement de Rouen a emologué par ses arrestz du 18<sup>e</sup> jour de juin 1646<sup>[agb]</sup>.

Le dit seigneur abbé a tenu d'effet du dupuis<sup>ABF</sup> ce qu'il avoit donné par escrit pour lors. Car, pour tesmoigner son affection aux dits religieux, l'an 1644, il leur<sup>ABG</sup> envoya un beau grand tableau de saint Michel, haut de 8 à 9 piedz et de 4 de large, lequel a esté mis en la chappelle du Circuit, dediée au dit saint, et y sert de contretable à son autel ; les armes dudit seigneur y sont adjoustée de mesme peinture<sup>[agc]</sup>. L'an 1648, le 2<sup>e</sup> avril, il leur en<sup>ABH</sup> envoya un autre<sup>ABI</sup> où est son portrait à cheval, semé de toutes places avec sa grande croix de Malthe et ses armes, haut de 14 à 15 piedz et de 10 à 12 de large ; ils l'ont mis dans la grande sale du monastere<sup>[agd]</sup>. Il fait encore<sup>ABJ</sup> travailler à un beau ornement complet de satin blanc, en broderies d'or et soye<sup>ABK</sup>, à Paris, pour leur envoyer après qu'il sera fait.

Les armoiries dudit seigneur abbé se blasonnent ainsy : porte d'azur à cinq barres d'or, au chef de<sup>ABL</sup> gueules, chargé d'une croix plaine d'argent, le tout applicqué sur une grande croix de ladite religion de Malthe, une couronne de conte au-dessus et le chapelet autour, avec la petite croix de Malthe pendante<sup>[age]</sup>.

Il a montré encore<sup>ABM</sup> plainement l'affection qu'il porte ausdits religieux, après que le sieur Jacques<sup>ABN</sup> de Lorges Montgommery<sup>ABO</sup>, cadet de la maison des contes<sup>ABP</sup> dudit Mont, <sup>[F. 199R]</sup> eut commis et fait commettre plusieurs excez es personnes de leur serviteurs et domestiques qui resident au manoir de leur baronnie d'Ardevon, les faisant battre avec très grandes violence, par douse ou quinse hommes deguisez

---

ABC Un mot illisible est biffé et remplacé par « ratifié » dans l'interligne. | ABD « que » biffé après « congregation ». | ABE « y » ajouté dans l'interligne. | ABF « du dupuis » ajouté dans l'interligne. | ABG « leur » ajouté dans l'interligne. | ABH « leur en » ajouté dans l'interligne. | ABI « aux dictz religieux » biffé après « autre ». | ABJ « encore » ajouté dans l'interligne. | ABK Un mot illisible a été biffé et remplacé par « d'or et soye » dans l'interligne. | ABL Un mot illisible a été biffé après « de ». | ABM « avec » biffé après « encore ». | ABN « Jacques » ajouté dans l'interligne. | ABO « deme » biffé après « Montgommery ».

[aga]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 34). [agd]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 15). [agb]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 152). [age]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 35). [agc]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 15).



et masquez, à cause que les dits religieux ne vouloient luy permettre de chasser sur les terres de ladite baronnie au temps que les bledz estoient pres à recueillir, pour le degast qu'il en faisoit. Le dit seigneur abbé se joignit aux poursuittes qui en furent faites de leur part et fit tant au privé<sup>ABQ</sup> conseil du roy à Paris, où la cause fut devolue par son autorité et credit, que<sup>ABR</sup> monsieur le chancellier donna des arrestz<sup>ABS</sup> très favorables contre le dit sieur de Montgomery, ce qui fut cause que, se voyant poursuivy de si fortes partyes, et d'autre part se<sup>ABT</sup> sentant coupable, qu'il interposa le credit de<sup>ABU</sup> monsieur le duc de Guyse, Henry de Loraine, autrefois abbé de cette abbaye, et par son moyen accorda avec les dits religieux, et les indemnisa de tous les fraitz du procez, leur demanda pardon, et leur protesta de vivre à l'advenir<sup>ABV</sup> en la qualité de leur serviteur et amy, ce qu'il a fait jusques à present depuis cela<sup>[agf]</sup>.

L'an 1648, le 3<sup>e</sup> jour de febvrier, ledit<sup>ABW</sup> seigneur servit aussy beaucoup à faire donner l'arrest<sup>[agg]</sup> au grand conseil des dits jours et an, contre le seigneur évesque d'Avranches, qui avoit fait tant de<sup>ABX</sup> bruitz et tintamare en ce monastere<sup>ABY</sup> qu'on n'en peut point dire davantage. Le 21 may 1647 dernier passé, touchant sa visite pretendue sur les vie et meurs des religieux de ladite congregation de Saint-Maur, establis en ladite abbaye, il intervint au procez et sollicita sans aucune intermission tous ses amis dans Paris, et tous les juges du dit conseil et n'a point esté de sa faute si les dits religieux n'ont obtenu tout ce qu'ils demandoient, quoy qu'ils ayent gagné au meilleur point, sçavoir que deffences sont faites par iceluy arrest audit évesques de congnoistre de leur vie et mœurs tandis qu'ils seront en congregation<sup>[agh]</sup>.

Il est continuellement dans le desir, non seulement de servir<sup>ABZ</sup> les religieux de son abbaye, mais aussy toute la congregation, et d'autant plus affectueusement, q'un sien agent, homme de bien<sup>ACA</sup>, d'honneur et de merite, luy porte et incite<sup>ACB</sup>, appellé monsieur Renard, qui d'autre part est honoré de<sup>ACC</sup> plusieurs offices chez le roy. Dans le temps où on est, les abbayes estant en comende et gouvernées par toutes sortes de personnes, l'on peut dire en verité que : *Non est inventus similis illi*.

Ce seigneur est chevallier de Malthe, bailly et grand croix dudit ordre, et ambassadeur auprès du roy de France pour ladite religion. De plus, est commendeur de Saint-Jean-de-Latran, de Louviers et de Valleurse, abbé des abbayes de Saint-Michel au peril de la mer de Saint-Michel du Treport et de Saint-Michel de Tonnaire, et graces à Dieu

---

ABP « des contes » ajouté dans l'interligne. | ABQ « general » biffé et remplacé par « privé », dans l'interligne, par par . | ABR « le Sei » biffé après « que ». | ABS Un mot illisible a été biffé après « arrestz ». | ABT « se » ajouté dans l'interligne. | ABU « Monse » biffé après « de ». | ABV « leur ostant leur » biffé après « l'advenir ». | ABW « Sieur » biffé après « ledit ». | ABX « tout les » remplacé par « tant de » dans l'interligne. | ABY « fit » biffé et remplacé par en ce monastere » dans l'interligne. | ABZ « de servir » ajouté dans l'interligne. | ACA « de bien » ajouté dans l'interligne. | ACB « et incite » ajouté dans l'interligne. | ACC « de » biffé et remplacé par « est honoré de » dans l'interligne.

[agf]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § XXIII). [agh]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 20). [agg]. Une copie de cet arrêt se trouve dans les § 108 et ch. 43 § 136).  
*Instrumenta* de la *Gallia Christiana* (GC XI, 120-122, n°

en bonne santé et disposition d'en avoir beaucoup d'autres, estant tous très bien dans l'esprit du roy Louys 14<sup>e</sup> et de la rayne regente, sa mere.

Les religieux de ladite abbaye, après s'estre chargé des reparations, y ont fait re<sup>ACD</sup> faire tous les debris. Ils ont fait<sup>ACE</sup> faire un grand pilier pour soustenir le viel dortoir qui couste 6 000 livres<sup>[agi]</sup>, et au lieu<sup>ACF</sup> dudit viel dortoir, ils y ont<sup>ACG</sup> fait faire une sale<sup>ACH</sup> planchée de bois, comme aussy le cloistre, et fait faire un bel autel dans la nef de l'église qui revient à plus de<sup>ACI</sup> 4 500 livres sans les figures<sup>ACJ[agj]</sup>, et paver de pierre dure ladite nef, qui revient à près de 2 000 livres<sup>[agk]</sup>, ont fait faire une bibliotheque avec bons livres<sup>ACK[agl]</sup>. Item, plusieurs ornements et argenteries pour la dite eglise, de sorte qu'ils ont rendu ladite abbaye<sup>ACL</sup> aussy gentille qu'aucune de cette province. Pour à quoy parvenir, ils ont beaucoup espargné de leur revenu annuel<sup>ACM</sup>, n'ayant plus que deux anciens religieux.

Tellement que le Mont Saint-Michel reluit à present autant que jamais il a fait, tant dans la splendeur et propriété des bastimentz, qu'office et service divin qui s'y fait avec autant de perfection que<sup>ACN</sup> l'infirmité humaine le peut permettre, ce quy y attire les pelerins de toutes pars et toutes sortes de gens de qualité. Nostre Seigneur y donne la perseverance pour sa gloire. Amen.

---

ACD « re » ajouté dans l'interligne. | ACE « re » biffé après « fait ». | ACF « et ont fait oster les chambres » biffé et remplacer par « et au lieu » dans l'interligne. | ACG « ils y ont » ajouté dans l'interligne. | ACH « au lieu » biffé après « sale ». | ACI « 4 000 livres » biffé après « de ». | ACJ « sans les figures » ajouté dans l'interligne. | ACK « ont fait faire une bibliotheque avec bons livres » ajouté dans l'interligne. | ACL « du » biffé après « abbaye ». | ACM « et mesme emprunté plusieurs deniers pour ce faire, lesquels rendront à leur commodité » biffé après « annuel ». | ACN « la » biffé après « que ».

[agi]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 26). [agj]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 29). [agk]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 80). [agl]. Voir aussi *Les Curieuses recherches* (ch. 43 § 74).



## [CONCLUSION]

Achévé le samedi 17 juin 1648.

Mon reverend pere, la precipitation avec laquelle tout cecy a este broché sera cause qu'il s'i trouvera beaucoup de fautes, tant dans l'ortographe que es motz, mais vostre reverence suppléera au deffaut, que si vous trouvez qu'il y en ait trop et qu'il soit trop long, vous en osterez ce qu'il vous plaira et ce que jugerez ne devoir pas estre mis au jour. Enfin, un historien judicieux, comme vostre reverence, ferait ce qui est à faire. Pardonnez-moy si je ne l'ay relue pour corriger les fautes, c'est que je craignois de vous faire trop attendre pour vostre impression de nos abbez que vous voulez mettre en la vie du bienheureux saint Berquemont. Je me recomande à vos saintz sacrifices et suis vostre très humble serviteur<sup>A</sup>.

---

A La transcription des derniers mots est incertaine car le texte se trouve dans la tranche de la reliure.

||f. [99v] ||f. [100r] ] INVENTAIRE DES CHAPITRES

**Premierement**

- Le 1<sup>er</sup>. De la fondation du monastere et de l'establisement des moines en iceluy. Page 1<sup>er</sup>.  
Le 2<sup>e</sup>. De sa situation et description. Page 18<sup>e</sup>.  
Le 3<sup>e</sup>. Des divers accidents arrivez es bastimentz et de leur restauration de temps en temps. Page 21<sup>e</sup>.  
Le 4<sup>e</sup>. Des priorez deppendantz dudit monastere. Page 30<sup>e</sup>.  
Le 5<sup>e</sup>. Des benefices generalement deppendantz dudit monastere. Page 70<sup>e</sup>.  
Le 6<sup>e</sup>. Des dons et affection des ducs de Bretagne Britannia (France) Bretagne envers iceluy. Page 75<sup>e</sup>.  
Le 7<sup>e</sup>. De l'affection des roys de France envers ledit monastere et de leurs privileges royaux. Page 77<sup>e</sup>.  
Le 8<sup>e</sup>. De l'affection qu'a touiours porté le Saint-Siege envers iceluy et des privileges apostoliquez. Page 83<sup>e</sup>.  
Le 9<sup>e</sup>. Que ce monastere a esté fondé exempt avec juridiction quasi episcopalle. Page 93<sup>e</sup>.  
Le 10<sup>e</sup>. De l'institution des chevaliers du cordon Saint-Michel en ce dit monastere. Page 101<sup>e</sup>.  
Le 11<sup>e</sup>. Des saintes reliques gardées<sup>B</sup> l'eglise de ce monastere. Page 104<sup>e</sup>.  
Le 12<sup>e</sup>. Des miracles faitz en ce monastere et environs d'iceluy par l'intercession de saint Michel. Page 110<sup>e</sup>.  
Le 13<sup>e</sup>. De l'union a 'association spirituelle de plusieurs monasteres à celuy-cy.  
Le 14. De plusieurs hommes illustres tirez dudit monastere. Page 124<sup>e</sup>.  
||f. [100v] Le 15<sup>e</sup>. De l'establisement des soldatz de la garnison du monastere et des guerres, etc. Page 126.  
Le 16<sup>e</sup>. Le catalogue des abbez et tout ce qu'ils ont fait de plus remarquable en ce monastere du Mont Saint-Michel. Page 143<sup>e</sup>.

---

B « en ce monastere » biffé après « gardées ».

## INDEX

## ANTHROPONYMES

- Achard de Saint-Victor, *Achardus Sancti Victoris* (1100? – le 29 ou 30 mars 1170) **334**
- ACHERY (D'), Jean Luc (1609-05-28 – 1685-04-05) **36**
- Adelain, *Adelelmus*  
Chevalier **147, 148, 154, 309**
- Adeline, *Adelina* **107**
- Adrien IV (1100? – 1159-09-01)  
Pape **182, 331**
- Agnès  
Dame de Torigni **329**
- Alain III (997 – 1040)  
Duc de Bretagne **70, 71, 73, 151, 152, 171, 268, 306**
- Alarin **117, 118**
- Albert  
Évêque de Saint-Malo **335**
- Alexandre III, *Alexander III* (11.. – 1181-08-30) **23, 31**  
Pape **31, 35, 182, 183, 191, 195, 331, 334**
- Alexandre IV, *Alexander IV* (12.. – 1261)  
Pape **184, 196, 197, 200., 183, 347, 348**
- Alexandre V, *Alexander V* (1340? – 1410-05-03)  
Pape **370**
- Aliénor d'Aquitaine (1122 – 1204) **333**
- Allain de Beaufort **347**
- Alveredus*  
Vicomte **16**
- André **245**
- André Laure (n. c. – 25 mars 1499) **19**  
Abbé du Mont Saint-Michel **92, 379, 381, 382**
- ANNEBAUT (D'), Jacques (n. c. – 1558-06-07, Rouen) **19**  
Abbé commandataire du Mont Saint-Michel **93, 384, 387, 388, 389**
- Anne Boleyn (1507 – 1536-05-19) **156**
- Anne d'Autriche (1601-09-22 – 1666-01-20) **178**
- ANNEVILLE (D'), Jean  
Religieux du Mont Saint-Michel **284**
- ANNEVILLE (D'), Michel  
Aumônier au Mont Saint-Michel **386**
- Ansfredus, *Hunfredus* **16, 59**
- Antoine de Challant (n. c. – 4 septembre 1418)  
Cardinal-diacre de Sainte-Marie à Via Lata **151**
- ARGENTRÉ (D'), Bertrand (1519 – 1590-01-13) **26, 45, 70, 75, 87, 169, 170, 174, 268, 275, 363**
- Arnoul I<sup>er</sup>, *Arnulfus*  
Comte de Flandre **48**
- Arthur de Bretagne Richemont (1393 – 1458)  
Duc de Bretagne **172**
- Arthur de Cossé (n. c. – 1587) **20**  
Abbé de Saint-Jouin-de-Marne **95, 373, 384, 390**  
Abbé du Mont Saint-Michel **401**  
Évêque de Coutances **389**
- Arthur I<sup>er</sup> (1187-03-30 – 1203-04-03)  
Duc de Bretagne **86**

- Ascelme (XI<sup>e</sup> siècle)  
 Seigneur de Caugé **310**
- Atlangisius* **108**
- Aubert (saint), *Aubertus* (n. c. – 725) **6, 7, 27, 29**  
 Évêque d'Avranches **41, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 76, 77, 79, 82, 146, 156, 220, 221, 223, 226, 235, 236, 237, 240, 241, 268, 302, 323**
- Aumode, *Almodus* (n. c. – 17 mai 1033) **17**  
 Abbé de Saint-Vigor de Cerisy **152, 304, 305, 306, 308**
- Aumode (n. c. – 5 septembre)  
 Abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte **265**
- Aurélien, *Aurelianus* (Vers 214 ou 215 – 275)  
 Empereur romain **223**
- BARCILLON (DE), Jean-Baptiste  
 Docteur en théologie **399, 400**
- BATARNAY (DE), Imbert (1438 – 1523-05-12)  
 Capitaine du Mont Saint-Michel **283, 380**
- BATARNAY (DE), René  
 Capitaine du Mont Saint-Michel **283, 284, 285**
- Baudri, *Baldericus* (1050 – 07 janvier 1130)  
 Archevêque de Dol **233, 319**
- Beatrice, *Beatrix* **149**
- BÉNARD, Laurent (1573 – 1620-04-21)  
 Prieur du collège de Cluny **398**
- Benoît  
 Abbé de Saint-Michel-de-la-Cluse **336**
- Benoît XII, *Benedictus XII* (12..? – 1342-04-25)  
 Pape **360**
- Benoît XIII, *Benedictus XIII* (1328? – 1424-11?)  
 Cardinal de l'obédience avignonnaise, diacre du titre de Sainte-Marie in Cosmidin **153**  
 Pape de l'obédience avignonnaise (élu le 28 septembre 1394 ; déposé par les conciles de Pise, en 1409, et de Constance, en 1417). - **147, 151**
- BÉRAUD, Pierre ou BÉRARD, Pierre (n. c. – 1638) **400**  
 Agent d'Henri de Lorraine **402**
- Bernard, *Bernardus* (n. c. – 8 mai 1149) **18, 23**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **85, 102, 146, 154, 156, 221, 322, 323, 324, 325, 326**
- Bernard, *Bernardus* **16, 59**
- Bernard  
 Moine du Mont Saint-Michel **242**
- Bernard (père d'Hildebert), *Bernardus* **14, 57**
- Bernier, *Berneriu*  
 Moine profès du Mont Saint-Michel **245**
- Bernier  
 Chanoine du Mont Saint-Michel **82, 240, 296**
- BERTOULT, Jacques **401**
- Bertrand Boniface  
 Conseiller du roi Charles IV **269**
- Bertrand Du Guesclin (1320? – 1380-07-13) **363**  
 Lieutenant de Normandie **272**
- BÉRULLE (DE), Pierre (1575-02-04 – 1629-10-02)  
 Prêtre **397, 398, 399**
- Blanche de France (1328 – 1370)  
 Duchesse d'Orléans **362**
- Bodycus  
 Comte de Nantes **73**
- BOIVIN, Henri (n. c. – 12 février 1636)  
 Évêque de Tarse **403**

- Bono  
 Moine du Mont Saint-Michel **265**
- BOURBON D'ORLÉANS (DE), Marie (1605 – 1627)  
 Dame de Montpensier **403**
- BRICQUEVILLE (DE), Gabriel François (n. c. – 1684)  
 Gouverneur du Mont Saint-Michel **293**
- Brien (XI<sup>e</sup> siècle) **106, 107, 108**
- Calixte III (1378-12-31 – 1458-08-06)  
 Pape **190, 376**
- Catherine d'Aragon (1485 – 1536) **156**
- CENEAU, Robert (1483 – 1560-04-27)  
 Évêque d'Avranches **103, 208**
- Charles d'Anjou I (1227-03 – 1285-01-07)  
 Roi de Naples et de Sicile **140**
- Charles de Blois (1319 – 1364-09-29) **227**  
 Comte de Penthièvre **227**  
 Duc de Bretagne **358, 368**
- Charles de France (26 décembre 1446 – 1472) **282**
- Charles de Nevers I, *Carlo I* (1580-05-06 – 1637-09-22) **402**
- Charles IV, *Carolus IV* (1295? – 1328)  
 Roi de France **175, 176, 177, 269**
- Charles IX, *Carolus IX* (1550-06-27 – 1574-05-30)  
 Roi de France **390**
- Charles le Simple, *Karolus* (0879-09-17 – 0929-10-07) **7**  
 Roi de France **47**
- Charles V, *Carolus V* (1338-01-21 – 1380-09-16)  
 Dauphin **274**  
 Duc de Normandie **358**  
 Roi de France **176, 177, 270, 271, 272, 359, 362**
- Charles VI (1368-12-03 – 1422-10-21) **24**  
 Roi de France **91, 176, 225, 272, 273, 279, 280, 366, 368, 369, 370, 371, 373**
- Charles VII (1403-02-22 – 1461-07-22) **29, 91, 280, 374**  
 Dauphin **280**  
 Roi de France **176, 177, 178, 213, 214, 276, 277, 278, 281, 282, 375, 378**
- Charles VIII (1470-06-30 – 1498-04-07)  
 Roi de France **380**
- Chasseguey, **287**
- CHESNAY (DU), Guillaume (n. c. – 1617-11-30)  
 Prieur claustral du Mont Saint-Michel **398**
- Chesnaye Vaulonnel (n. c. – 1596)  
 Gouverneur du Mont Saint-Michel **94, 288**
- Childebert II, *Childebertus*  
 Roi mérovingien **44**
- Childebert III, *Childebertus* (n. c. – 711) **174, 229**
- Clément V, *Clemens V* (126. – 1314-04-20)  
 Pape **186, 353**
- Clément VI, *Clemens VI* (1291 – 1352-12-06)  
 Pape **187, 359**
- Clément VII, *Clemens VII* (1342 – 1394-09-16)  
 Premier pape de l'obédience avignonnaise **146, 147, 149, 188, 189, 197,, 206, 361**
- Clément VII, *Clemens VII* (1478-05-26 – 1534-09-25)  
 Pape **156, 386**
- COIFFIER DE RUZÉ D'EFFIAT, Henri (1620 – 1642)  
 Grand mignon du roi **405**  
 Seigneur de Cinq-Mars **406**



- COIFFIER DE RUZÉ D'EFFIAT, Jean (1622 – n. c.) **405**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **96**  
 Seigneur **96**
- Conam I<sup>er</sup>, *Conanus* **112**  
 Duc de Bretagne **70, 110, 111, 170, 300**
- Conam IV  
 Duc de Bretagne **115, 116, 333**
- Constance (1166 – 1201)  
 Duchesse de Bretagne **86, 174**
- Corbosont **286**
- CORNEILLE, Gilles (XVII<sup>e</sup> siècle)  
 Prêtre **211**
- CORNULIER, Pierre (1575 – 1639)  
 Évêque de Rennes **403**
- Donald (n. c. – 1142) **22**  
 Moine du Mont Saint-Michel **262, 321**
- Drogon, *Drogo* **120**
- Drogon (XI<sup>e</sup> siècle)  
 Moine, sacristin du Mont Saint-Michel **244**
- DU MOULIN, Gabriel (1575? – 1660) **8, 48, 60, 264, 268, 279, 304, 309, 312, 313, 317**
- DUPLEIX, Scipion (1569 – 1661-05) **284**
- DUPONT, Henri **400**  
 Grand prieur des moines n'ayant pas embrassé la réforme de Saint-Maur **401**  
 Prieur du Mont Saint-Michel **399**
- DUPRAT, Antoine (1463-01-17 – 1535-07-09)  
 Légat du pape **387**
- DUPUYS, Gabriel (n. c. – 12 octobre 1524)  
 Lieutenant du Mont Saint-Michel **382, 384**
- Durand, *Durandus* **14, 57**
- Durand  
 Chanoine du Mont Saint-Michel **296**
- Édouard, *Edvardus* (1005? – 1066-01-05)  
 Roi d'Angleterre **157**
- Édouard III (1312-11-13 – 1377-06-21)  
 Roi d'Angleterre **270**
- Enguerrand de Vaacé **352**
- Éon I<sup>er</sup> de Penthièvre (0999 – 7 janvier 1079) **72, 73**
- ERNAULT, Sébastien (n. c. – 1570)  
 Moine du Mont Saint-Michel **389**
- ESCALLES (sieur)  
 Capitaine anglais **281**
- ESCOUBLEAU DE SOURDIS (D'), Henri (1593 – 1645-06-18)  
 Archevêque de Bordeaux **403**
- ESTOUTEVILLE (D'), Jean  
 Capitaine du Mont Saint-Michel **282, 283**
- ESTOUTEVILLE (D'), Guillaume (n. c. – 24 décembre 1483) **19, 24, 27**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **91, 92, 93, 190, 249, 282, 375, 376, 379, 380, 381, 383, 384, 386**  
 Cardinal **282, 375**
- ESTOUTEVILLE (D'), Louis (n. c. – 1464-08-21)  
 Capitaine du Mont Saint-Michel **91, 276, 277, 278, 280, 282, 375**
- Étienne de Bourgogne  
 Abbé de Cluny **336**
- Étienne de Fougères (11.. – 1178-12-23) **24**  
 Évêque de Rennes **114, 333, 335**
- Étienne de la Porte **250**

- Eugène III, *Eugenius III* (1080? – 1153-07-08)  
 Pape **182, 326**
- Eugène IV, *Eugenius IV* (1383 – 1447-02-23)  
 Pape **189, 249, 376**
- Even, *Evrenus* (n. c. – 1081)  
 Abbé de Saint-Melaine de Rennes **111**
- FESTAN (DE), Louis  
 Infirmier du Mont Saint-Michel. **386**
- FEUARDENT, François (1539-12 – 1610) **87, 342**
- FIESQUE (DE), Bède  
 Prieur du Mont Saint-Michel **401**
- Folen  
 Clerc **292**
- Foucauld **296**
- Foulques  
 Duc d'Anjou **140**
- Foulques Paynel  
 Seigneur de Sartilly **332**
- François (1518 – 1536)  
 Dauphin de France **387**
- François I<sup>er</sup> (1494-09-12 – 1547-03-03)  
 Roi de France **217, 384, 385, 387**
- François I<sup>er</sup> de Bretagne  
 Duc de Bretagne **172, 378**
- François II (1435 – 1488)  
 Duc de Bretagne **172, 378**
- Francon, *Franco* (n. c. – 919)  
 Archevêque de Rouen **47**
- FRIZON, Pierre (1586 – 1651) **378**
- Fromond, *Fromundus*  
 Moine du Mont Saint-Michel **241**
- GACOING, Augustin **253**
- GAGUIN, Robert, *Gaguinus, Robertus* (1434? – 1501-05-22) **246**
- Garin, *Garinus* (n. c. – 16 novembre)  
 Abbé de Saint-Vigor de Cerisy **266**  
 Moine profès du Mont Saint-Michel **21, 299**
- GASSION (DE), Jean (1609 – 1647)  
 Maréchal de France **292**
- GASTAUD, Jacques  
 Prêtre oratorien **397, 398**
- Gaudin d'Orléans *alias* Gaudin d'Auffains **137, 138, 139, 339**  
*Gaufredus* **109**
- GAULTIER, Jacques (1560? – 1636-10-14) **394**
- Gaultier  
 Avocat **212**
- Gausbert Gastevin **139, 141, 142**  
 Écuyer **340**
- Gautier **135, 316**
- Gautier (XI<sup>e</sup> siècle) **106**
- Gauzlin de Fleury (09.. – 1030)  
 Abbé de Fleury **262**
- Geoffroi, *Gaufredus*  
 Doyen de Saint-Samson de Dol **109**
- Geoffroi I<sup>er</sup>  
 Duc de Bretagne **70, 71, 72, 73, 151, 152, 170, 298, 300, 303**

- Geoffroi le Breton, *Goisfredus Brito* (n. c. – 28 novembre 1128)  
 Archevêque de Rouen **318**
- Geoffroy Bertrand  
 Prieur de Saint-Martin de Josselin **376**
- Geoffroy de Servon (n. c. – 1386) **19**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **90, 154, 271, 272, 360, 361, 364**
- Geoffroy, *Gaufridus* (n. c. – 30 décembre 1150 ou 4 janvier 1151) **18**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **325, 326, 327**
- Geoffroy, *Gaufridus* **107**  
 Évêque de Cornouaille **116**
- Geoffroy II de Bretagne (23 septembre 1158 – 19 août 1186)  
 Duc de Bretagne **24, 335**
- Geoffroy Le Boucher  
 Évêque d'Avranches **207**
- Geoffroy  
 Seigneur de Brée **347**  
 Vicomte de Châteaudun **132, 343**
- GEORGET, Noel  
 Prêtre **398**  
 Prieur claustral du Mont Saint-Michel **399**
- Gérard, *Girardus* (n. c. – 1157)  
 Évêque de Sées **328**
- GILLAIN, Jean  
 Procureur d'office du Mont Saint-Michel **380**
- Gillette **249**
- Gingoneus*  
 Archevêque de Dol-de-Bretagne **73**
- GIROULT, Aubert  
 Cellierier du Mont Saint-Michel **400**
- Gisèle **47**
- Gleuloës  
 Évêque **262**
- Goisfredus Farsels*  
 Vicomte **64**
- GONDI (DE), Charles (1569 – 1596)  
 Marquis de Belle-Île **288, 396**
- GONNAUT, Jean  
 Vicaire général du Mont Saint-Michel **177, 374, 375, 376**
- Gordinus vicecomes*  
 Vicomte **64**
- Goscelin **22**  
 Moine du Mont Saint-Michel **262, 321**
- Goupigny  
 Militaire **288**
- Grégoire IX, *Gregorius IX* (1145? – 1241-08-21)  
 Pape **184, 196, 345**
- Grégoire XI, *Gregorius XI* (1329 – 1378-03-27) **24**  
 Pape **188, 361, 370**
- Grégoire XV, *Gregorius XV* (1554-01-09 – 1623-07-08)  
 Pape **190**
- Grimbald, *Grimbaldus* **14, 57**
- Guilduinus*  
 Trésorier de Saint-Samson de Dol **109**
- Guillaume Dagon **21**  
 Moine du Mont Saint-Michel **264, 313**
- Guillaume de Dinan, *Guillelmus de Dinan* **109**

- Guillaume de la Haye  
Dominicain **348**
- Guillaume de Lamps (n. c. – 1510-03-01) **19, 27**  
Abbé du Mont Saint-Michel **92, 93, 211, 381, 382, 383, 384**
- Guillaume de l'Escluse **130**
- Guillaume de Merle  
Capitaine de Normandie **269, 355**
- Guillaume de Mortemer **143**  
Écuyer **142, 352**
- Guillaume de Saint-Pair, *Guillelmus de Sancto-Paterno*  
Moine du Mont Saint-Michel **109**
- Guillaume de Volpiano (0962 – 1031-01-01) **67**  
Abbé de la Trinité de Fécamp **305**
- Guillaume du Château (n. c. – 1314-09-11) **19**  
Abbé du Mont Saint-Michel **89, 352, 353, 354, 355**
- Guillaume du Hommet **143**
- Guillaume IV Burel (n. c. – 1236)  
Évêque d'Avranches **202, 206, 345**
- Guillaume le Conquérant, *Guillelmus* (1028? – 1087-09-09) **18, 22, 154, 263, 264, 316, 318**  
Duc de Normandie **148, 154, 268, 309, 312, 313, 315**  
Roi d'Angleterre **68, 69, 158, 313, 317, 323**
- Guillaume le Roux (1056? – 1100) **158**  
Roi d'Angleterre **268, 317**
- Guillaume Longue Épée, *Willelmus* (n. c. – 17 décembre 942) **7**  
Duc de Normandie (927/933-942) **15, 48, 57**
- Guillaume (n. c. – 30 mai) **22**  
Moine du Mont Saint-Michel **263, 321**
- Guillaume **333**  
Seigneur de Fourneaux **340**
- Guillaume Paynel  
Seigneur de Hambye **269**
- Guillaume Pichenot (XI<sup>e</sup> siècle)  
Seigneur **310**
- Guillaume (XI<sup>e</sup> siècle) **106**
- Guillemine **252**
- Guimundus  
Vicomte **16, 59**
- GUISE (DE), Henri (1550-12-31 – 1588-12-23)  
Duc de Guise **392**
- GUISE (DE LORRAINE DE), Charles (1571-08-20 – 1640-09-30)  
Duc de Guise **397**
- GUISE (DE LORRAINE DE), Henri, *Henricus* (1614-04-04 – 1664-06-02) **20, 25**  
Abbé du Mont Saint-Michel **94, 96, 208, 396, 397, 398, 399, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408**
- Gunnor (n. c. – 1030)  
Duchesse de Normandie **55, 65, 66, 299**
- Guy de Thouars (n. c. – 13 avril 1213) **86**  
Duc de Bretagne **86, 174, 339**
- Guythenoc **117, 118**
- Hamon de Léon, *Hanco*  
Évêque de Léon **116**
- Havoise, *Adhugisis* (0977 – 22 février 1034) **71, 72, 73**
- Hector d'Ouvrier  
Évêque de Dol **403**
- Hélène, *Helena* **103**

- Henri de Bricqueville (n. c. – 1642)  
 Gouverneur du Mont Saint-Michel **291, 292, 293**
- Henri de la Touche (n. c. – 1596)  
 Lieutenant au Mont Saint-Michel **289**  
 Sieur de Campsquel **289**
- Henri de Pise  
 Légat du Saint-Siège **334**
- Henri I<sup>er</sup> Beauclerc, *Henricus I* (1069 – 1135-12-01) **158, 268**  
 Duc de Normandie **315, 327**  
 Roi d'Angleterre **70, 85, 105, 156, 316, 317, 320, 321, 322, 323, 324, 326**
- Henri I<sup>er</sup>, *Henricus I* (1008? – 1060)  
 Roi de France **119, 120**
- Henri II de Bourbon (1588-09-01 – 1646-12-26) **403**
- Henri II, *Henricus II* (1133-03-05 – 1189-07-06) **105, 328**  
 Duc de Normandie **105, 327**  
 Roi d'Angleterre **104, 330, 333, 335, 336**
- Henri III (1551-09-19 – 1589-08-02) **390**  
 Roi de France **217, 218, 285, 286, 392**
- Henri IV (1553-12-14 – 1610-05-14)  
 Roi de Navarre **396**
- Henri  
 Duc de Penthièvre **228, 368**  
 Escuyer **366**
- Henri VIII (1491-06-28 – 1547-01-28)  
 Roi d'Angleterre et d'Irlande **156, 217**
- Herbert, *Herbertus*  
 Évêque de Lisieux **16, 59, 64, 157**
- Herbert (n. c. – 1160 ou 6 septembre 1161)  
 Évêque d'Avranches **328**
- Hernaud, *Hernaldus*  
 Moine du Mont Saint-Michel **113, 114**
- Hersende, *Hersinde* (XI<sup>e</sup> siècle) **119, 120**
- Hervé d'Acigné, *Herveus Acignei* **73**
- Hervé, *Herveus* **108**
- Hildebert I<sup>er</sup>, *Heldebertus* (n. c. – 6 ou 7 janvier 1017) **17**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **14, 50, 57, 67, 122, 240, 241, 242, 243, 300, 301, 302, 303**
- Hildebert II, *Heldebertus* (n. c. – 30 septembre 1023) **17**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **303, 305**
- Hildegarde (XI<sup>e</sup> siècle) **316**
- Hildeman, *Hildemanus*  
 Moine du Mont Saint-Michel **241**
- Hoël  
 Roi de la petite Bretagne **103**
- Honorius III, *Honorius* (1160? – 18 mars 1227)  
 Pape **183, 343**
- Hubert, *Hubertus* (XI<sup>e</sup> siècle) **16, 59**
- Huguenot  
 Procureur **212**
- Hugues Chalibot, *Hugo* (n. c. – n. c. (après 1192)) **139, 140, 141**
- Hugues d'Amiens, *Hugo* (n. c. – 10 novembre 1164) **335**  
 Archevêque de Rouen **105, 326**
- Hugues de Bayeux, *Hugo* (n. c. – 1049)  
 Évêque de Bayeux **16, 59, 65, 67**
- Hugues d'Eu, *Hugo* (n. c. – 17 juillet 1077)  
 Évêque de Lisieux **149**
- Hugues, *Hugo*

- Clerc **16, 59**  
 Comte du Maine **121, 122, 123, 305**  
 Évêque de Sées **67**
- Hugues, *Hugo* (n. c. – v. 989)  
 Archevêque de Rouen **11, 12, 49, 53, 54**
- Hugues, *Hugo* (n. c. – 1059/1060)  
 Évêque d'Avranches (1028-1055/1060) **149**
- Hugues I<sup>er</sup>, *Hugo* (X<sup>e</sup> – XI<sup>e</sup>)  
 Évêque de Coutances **67**
- Hugues II, *Hugo* (n. c. – 16 avril 1046)  
 Évêque d'Évreux **16, 59, 65, 149**
- Hugues le Roux, *Hugo Rufus*  
 Archevêque de Dol **109, 333**
- Hugues (n. c. – 11 août)  
 Abbé de Saint-Sauveur-le-Viconte **328**  
 Moine du Mont Saint-Michel **264, 317**
- HUILLARD, Dominique  
 Prieur claustral du Mont Saint-Michel **209, 401**
- Innocent IV, *Innocentius IV* (1200? – 1254-12-07)  
 Pape **183, 184, 195**
- Innocent VI, *Innocentius VI* (1282? – 1362-09-12)  
 Pape en Avignon **187, 359**
- Jacques Corio **252**
- Jacques Le Payen  
 Prêtre au Mont Saint-Michel **252**
- Jamin Farcy  
 Seigneur de Basenville **352**
- Jean Adam  
 Grand vicaire du Mont Saint-Michel **282**
- Jean Boniant  
 Vicomte d'Avranches **272**
- Jean Corio **252**
- Jean de Grimouville (n. c – vers 1594 (?)) **23**  
 Prieur du Mont Saint-Michel **392**
- Jean de la Haye  
 Capitaine de la ville du Mans **275**
- Jean de la Mouche **333**
- Jean de Lamps (n. c. – 1523-12-04) **19, 27**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **93, 383, 384, 385, 386, 388**
- Jean de la Porte (n. c. – 14 avril 1334) **19**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **269, 355, 358**
- Jean de Marigny  
 Archevêque de Rouen **270**
- Jean de Redde **252**
- Jean de Saint-Avit (n. c. – 1442)  
 Évêque d'Avranches **207**
- Jean d'Harcourt (n. c. – 1424)  
 Capitaine du Mont Saint-Michel **274, 276**  
 Comte d'Aumale **274**
- Jean d'Orléans (1403 – 1468-11-23)  
 Capitaine du Mont Saint-Michel **276, 277**
- Jean Fouchier **250**
- Jean II (1319-04-26 – 1364-04-08)  
 Roi de France **175, 176, 177, 271, 358**
- Jean IV (1340? – 1399-11-01)  
 Duc de Bretagne **171**

- Jean Le Faë (n. c. – 1298-07) **19**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **351, 352, 353**
- Jean Mauder **250**
- Jean **351**
- Jeanne de Navarre  
 Duchesse de Bretagne **171**
- Jeanne de Saint-Planchers  
 Dame de Saint-Pair et Saint-Planchers **347**
- Jean Nu-Pied  
 Seigneur **292**
- Jean Paynel **270**  
 Chevalier **270**
- Jean sans Terre (1167-12-24 – 1216-10-19)  
 Roi d'Angleterre **86, 174, 339**
- Jean Trebil **131**
- Jean V (1389-12-24 – 1442-08-28)  
 Duc de Bretagne **171, 172, 275**
- Jean VII, Johannes (n. c. – 0707, Rome)  
 Pape **44**
- Jean XIII, *Johannes XIII* (09.. – 0972-09-06) **9, 49, 51, 53, 54**  
 Pape **11, 12, 54, 182**
- Jean XXIII, *Johannes XXIII* (1370 – 1419)  
 Antipape **198, 199,, 181, 370, 371, 373**
- Jean XXII, *Joannes XXII* (1245 – 1334-12-04)  
 Pape **186, 187, 356**
- JEVARDAC, Bernard  
 Prieur du Mont Saint-Michel **292, 401**
- Joachim de Flore, *Joachim* (1132? – 1202-03-30?)  
 Abbé de Fiore **88, 344**
- Joscelin **117, 118**
- Jourdain, *Jordanus* (n. c. – 6 août 1212) **18**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **87, 202, 338, 339, 340, 341, 342**
- JOYEUSE (DE), François (1562-06-24 – 1615-08-27) **20**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **94, 95, 392**  
 Cardinal **397**
- JOYEUSE (DE), Guillaume (1520? – 1592-01) **392**
- JOYEUSE, Henri (1567 – 1608-09-27)  
 Capucin **397**  
 Comte du Bouchange **392, 397**
- Judith de Bretagne **303**
- Julien de la Touche **289, 290**  
 Gouverneur du Mont Saint-Michel **288, 289, 396**  
 Sieur de Querrolland **289**
- La Coudraye, **286**
- LA SAUSSAYE (DE), Charles (1565 – 1621) **262**
- Laudier  
 Avocat **212**
- LAURE, Guérin (n. c. – 1513) **19**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **382, 383**
- La Ville-Basse, (n. c. – 22 mai 1596) **289**
- LE BRET, Nicolas Constantinien  
 Moine du Mont Saint-Michel **400**
- Le Conte **211**
- LE MAIRE, Guillaume  
 Prieur claustral du Mont Saint-Michel **379**

- LE MANSEL, Jean  
Prêtre séculier **285**
- Léonard de Saint-Jean  
Franciscain **348**
- Léon **43**
- Léon X, *Leo X* (1475-12-11 – 1521-12-01)  
Pape **385**
- LE PELLETIER, Jacques **96, 405**
- LE ROUX, François **20**  
Abbé du Mont Saint-Michel **95, 389, 390**
- LE ROY, Thomas (1608 – 1683-06-02) **6**
- LE VENEUR, Jean (n. c. – 1543-08-14) **19**  
Abbé du Mont Saint-Michel **93, 384, 385, 386, 387, 388**
- LORGES MONTGOMERY (DE), Jacques **408**  
Seigneur **407**
- LORGES MONTGOMERY, Gabriel **286, 287, 395**  
Seigneur **30**
- Lothaire, *Lotharius* (0941 – 0986-03-02e) **9, 51, 52, 53, 54**  
Roi des Francs **11, 12, 173**
- Loucelles  
Novice au Mont Saint-Michel **284**
- Louis de Bourbon-Vendôme  
Évêque d'Avranches **208, 211**
- Louise de Savoie (1476-09-11 – 1531-09-22,) **385**
- Louis I (n. c. – 1341)  
Duc de Bourbon **355**
- Louis IX, *Ludovicus IX* (1214-04-25 – 1270-08-25) **174, 176**
- Louis VII (1120 – 1180-09-18)  
Roi de France **335**
- Louis XI (1423-07-03 – 1483-08-30) **28, 77**  
Roi de France **178, 213, 217,, 282, 378, 379, 380**
- Louis XII (1462 – 1515-01-01)  
Roi de France **382**
- Louis XIII (1601-09-27 – 1643-05-14,)  
Roi de France **178, 209, 292, 293, 397, 403, 406**
- Louis XIV (1638-09-05 – 1715-09-01)  
Roi de France **178, 409**
- Mainard I<sup>er</sup>, *Mainardus* (n. c. – 16 avril 991) **8, 17**  
Abbé du Mont Saint-Michel **13, 51, 55, 112, 239, 295, 296, 297, 298, 299**
- Mainard II, *Mainardus* (n. c. – 1009) **17**  
Abbé de Saint-Sauveur de Redon **81, 82, 124, 297, 298, 299, 300, 302**  
Abbé du Mont Saint-Michel **126, 238, 239**
- Main (n. c. – 20 août 1076)  
Évêque de Rennes **110, 111, 112, 113, 310**
- MALLEVILLE (DE), Charles  
Prieur du Mont Saint-Michel **400**
- Mareschal  
Avocat au parlement de Paris **398**
- Marie d'Anjou (1404 – 1463)  
Reine de France **378**
- Marie de Bacilly **351**
- Marie de Baternay **392**
- Marie I (1516 – 1558) **217**
- Martin de Furmendi, *Martinus de Furmendeio* (n. c. – 19 février 1191)  
Abbé du Mont Saint-Michel **18, 337, 338**



- Martin IV, *Martinus IV* (121.? – 1285-03-28)  
 Pape **186, 352**
- Martin V, *Martinus V* (1368 – 1431) **24**  
 Pape **240, 370**
- Mathias, *Mathias* (XI<sup>e</sup> – XII<sup>e</sup> siècles)  
 Moine du Mont Saint Michel **266**
- Mathieu  
 Abbé de Saint-Melaine de Rennes **376**
- Mathieu, n. c.  
 Évêque d'Albe **321**
- Mathilde (1031 – 1083)  
 Reine d'Angleterre **158**
- Mathurin le Lyonnais (XV<sup>e</sup> siècle)  
 Abbé de Saint-Melaine de Rennes **378**
- Mauger, *Malgerius*  
 Archevêque de Rouen **149**
- Maugis, *Maugisius* (n. c. – août 1026)  
 Évêque d'Avranches **16, 51, 59, 65, 202**
- Maugis, *Maugisius*  
 Moine du Mont Saint-Michel **136**
- Maurice Aubert **249**
- Maurice  
 Seigneur de Leigney **132, 345**
- Mayeul (saint), *Maiolus* (090. – 0994)  
 Abbé de Cluny **298**
- MÉNARD, Nicolas-Hugues, *Menardus, Hugo* (1585 – 1644) **48**  
 Moine bénédictin **264**
- MERCŒUR (DE LORRAINE DE), Philippe-Emmanuel (1558 – 1602-02-19)  
 Duc de Mercœur **286, 288, 396**
- MESGRIGNI, Jean François  
 Maître des requêtes **403**
- Michel  
 Abbé de Saint-Pierre de Préaux **328**
- Milon, *Milo*  
 Comte de Bar-sur-Seine **137, 138**
- Mings **117**
- MONTFORT (DE), Guillaume  
 Évêque de Saint-Malo **275**
- Monthelon  
 Avocat **212**
- MONTMORENCY (DE), Anne (1493-03-15 – 1567-11-12)  
 Maréchal de France **217**
- MONTPENSIER (DE JOYEUSE DE), Henriette Catherine (1585 – 1665) **397, 398, 399**
- MORICIÈRE (DE LA), Jacques (n. c. – 1635)  
 Doyen de la cathédrale de Bayeux **402**
- MORICIÈRE (DE LA), Louis (n. c. – 1590-09-13 ou 14 décembre 1590) **30**  
 Chevalier de l'ordre du roi **285**  
 Gouverneur du Mont Saint-Michel **284**  
 Seigneur de Vicques **285, 286, 392, 395, 402**
- Néel II, *Nigellus*  
 Vicomte **309**
- Néel I, *Nigellus* **155**  
 Vicomte **16, 59, 60, 61, 64, 67, 155**
- Nicolas Alexandre (n. c. – 1271) **18**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **258, 259, 349, 350, 351**
- Nicolas Barbe **251**

- Nicolas de l'Usarche (n. c. – 1311)  
 Évêque d'Avranches **207, 354**
- Nicolas de Vaudastin **90**
- Nicolas Famigot (n. c. – 19 mars 1279) **18**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **350, 351**
- Nicolas Germain  
 Moine du Mont Saint-Michel **243**
- Nicolas Guernon **226**  
 Prieur claustral du Mont Saint-Michel **226**
- Nicolas IV, *Nicolaus IV* (1227-09-30 – 1292-04-04)  
 Pape **186, 352**
- Nicolas Le Gros  
 Viquaire de la paroisse de Saint-Sylvain **251**
- Nicolas Le Mocqueur  
 Serviteur de Julien de la Touche **290**
- Nicolas Le Vitrier (n. c. – 30 octobre 1362) **19**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **89, 269, 270, 271, 357, 358, 359, 360, 361, 371**
- Nicolas V, *Nicolaus V* (1397-11-15 – 1455-03-24)  
 Pape **189, 376**
- Norgod, *Norgodus* (n. c. – 14 octobre 1036 (?))  
 Évêque d'Avranches **239, 299**
- Normannus Silveron* **16, 59**
- Odon de Montenay, *Odo de Montinneio*  
 Chevalier **125**
- Odon Godescal **137**
- ORLÉANS (D'), Gaston (1608-04-25 – 1660-02-02)  
 Duc d'Orléans **403**
- Osberne (XII<sup>e</sup> siècle)  
 Chevalier d'Évrecy **324**
- Osberne, *Osbernus* (XI<sup>e</sup> siècle – n. c.) **16, 59**
- Oudin Bouette (XV<sup>e</sup> siècle – 1501) **221**  
 Moine du Mont Saint-Michel **222, 223**  
 Prieur de Saint-Victeur au Mans **220**
- Papie **65**
- Paul III, *Paulus III* (1468-02 – 1549-11-10)  
 Pape **387**
- Paul V, *Paulus V* (1552-09-17 – 1621-01-28)  
 Pape **397**
- PÉRICARD (DE), François (15.. – 1646)  
 Évêque d'Avranches **208, 400, 403**
- PERRONNALT, R.  
 Notaire apostolique **211**
- PETIT, François  
 Curé du Mont-Saint-Michel **211, 212**
- Philippe II, *Philippus* (21 août 1165 – 14 juillet 1223)  
 Roi de France **86, 87, 174, 339**
- Philippe IV (1268 – 1314-11-29)  
 Roi de France **225, 352, 354**  
 Roi de Navarre **174, 175, 270**
- Philippe  
 Évêque de Rennes **333**
- Philippe VI, *Philippus VI* (1293 – 1350)  
 Roi de France **175, 269, 270, 356, 358**
- Philippe V, *Philippus V* (1294 – 1322-01-03)  
 Roi de France **175**
- Pie II, *Pius II* (1405-10-18 – 1464-08-14)

- Pape **190, 377**
- Pierre de la Luzerne (n. c. – 1626)  
 Gouverneur du Mont Saint-Michel **290, 291**
- Pierre de Macery  
 Conseiller du roi Charles IV **269**
- Pierre de Saint-Hilaire  
 Chevalier **340**
- Pierre II  
 Duc de Bretagne **172**
- Pierre Le Roy **19, 24**  
 Abbé de La Sainte-Trinité de Lessay **90, 91, 146, 147, 149, 225, 232, 249, 272, 273, 364, 368, 370, 371, 372**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **151, 153, 366, 369, 370**
- Pierre Mahieuse **251**
- Pierre, *Petrus*  
 Moine **14, 57**
- Pierre Toustain  
 Moine du Mont Saint-Michel **226**
- Pierre Tustin  
 Archidiacre d'Avranches **352**
- Pie V, *Pius V* (1504-01-17, Bosco (Italie) – 1572-05-01, Rome)  
 Pape **390**
- PIROU, Michel  
 Prieur du Mont Saint-Michel **401**
- QERINTEL, Renaut (XVI<sup>e</sup> siècle)  
 Lieutenant du Mont Saint-Michel **284, 388**
- Radulphe Priout  
 Prieur claustral du Mont Saint-Michel **225**
- Rannulphus* **16, 59**
- Raoul des Isles (n. c. – 18 mars 1218 (?)) **18**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **87, 202, 341, 342**
- Raoul de Villedieu (n. c. – 12 février 1236) **18**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **88, 203, 343, 344, 345, 346**
- Raoul d'Ivry (n. c. – 8 septembre 1015) **49**
- Raoul œil de chien, *Radulfus oculus canis* **134, 135, 136**
- Raoul, Radulfus (n. c. – 29 juillet 1058) **18**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **82, 309, 310, 312, 323**
- Raoul, *Radulfus vicecomes*  
 Vicomte **64**
- Raoult, *Radulfus de Gorran* **129, 131**
- Raoult Trebil **131**
- Raynald, *Rainaldus* (XI<sup>e</sup> siècle) **119, 120**
- REBÉ (DE), Claude (n. c. – 1659) **399**
- Regnault de Mouçon, *Raginaldus*  
 Évêque de Chartres **137, 339**
- Renard  
 Agent de Jacques de Souvré **408**
- Renouf, *Ranulfus* (n. c. – 19 décembre 1084 ou 1085 ?) **18, 22**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **82, 83, 107, 263, 311, 312, 313, 315**
- Richard de la Luzerne  
 Gouverneur du Mont Saint-Michel **291, 292**
- Richard de la Mouche, *Richardus de Musca* **329**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **328**  
 Moine du Mont Saint-Michel **327, 328**
- Richard de Méré, *Ricardus de Mere* (n. c. – 12 janvier 1131) **18**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **318, 320, 321, 322**

- Richard I<sup>er</sup>, *Ricardus* (0930 – 21 novembre 996) **8, 9, 10, 17**  
 Duc de Normandie **7, 11, 12, 15, 16, 49, 51, 53, 54, 55, 58, 59, 66, 81, 173, 202, 240, 295, 297**
- Richard II de Subigny, *Ricardus* (n. c. – 18 juillet 1143)  
 Évêque d'Avranches **327**
- Richard III, *Ricardus* (n. c. – 6 août 1027) **16, 65**  
 Duc de Normandie **16, 58, 59, 60**
- Richard II, *Ricardus* (n. c. – 23 août 1026) **13, 16, 61, 66**  
 Duc de Normandie **14, 55, 56, 59, 60, 64, 65, 66, 82, 144, 145, 146, 148, 149, 155, 201, 202, 239, 240, 298, 299, 302, 303, 305, 312**
- Richard  
 Moine du Mont Saint-Michel **245**
- Richard Turstin, *Ricardus* (n. c. – 1264) **18**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **88, 245, 346, 348, 349, 350**
- Richardus*  
 Vicecomes **16**
- RICHELIEU, Armand Jean du Plessis (1585-09-05 – 1642-12-04)  
 Cardinal **405**
- Rivallon  
 Abbé à Winchester **265**
- Rivallon (XII<sup>e</sup> siècle) **106**
- Riwallon, *Ruallendus* **116**
- Robert Bertrand  
 Capitaine de Normandie **269**  
 Chevalier **347**
- Robert Courteheuse (1054? – 1134)  
 Duc de Normandie **69, 268, 316, 317**
- Robert de Braye **269**
- Robert de Conteville (XI<sup>e</sup> siècle.)  
 Comte de Mortain **313**
- Robert de Gorran **127**  
 Seigneur de Tonnerre **124**
- Robert de Landevy **124**
- Robert de Neubourg, *Robertus de Novo Burgo* (n. c. – 30 août 1159) **105**
- Robert de Saint-Planchers (n. c. – 23 août) **22**  
 Moine du Mont Saint-Michel **265, 336**
- Robert de Torigni, *Robertus de Monte Sancti Michaelis* (1105? – 1186-06-24) **18, 23, 24, 31, 85**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **31, 85, 104, 114, 191, 223, 224, 327, 328, 329, 332, 333, 334, 336, 338, 371**
- Robert fils d'Hamon  
 Chevalier **316**
- ROBERT, François (XVII<sup>e</sup> siècle)  
 Trésorier **405, 406**
- Robert Hardy, *Robertus Harditus* (XII<sup>e</sup> siècle) **329**  
 Moine de Fécamp **328**
- Robert I<sup>er</sup>, *Robertus*  
 Évêque de Coutances **157**  
 Évêque de Lisieux **16, 59**
- Robert II (0972? – 1031)  
 Roi de France **127**
- Robert Jolivet (n. c. – 1444-07-17) **19**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **91, 177, 197, 273, 274, 276, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376**
- Robert le Magnifique, *Rotbertus* (vers 1010 – 11 février 1035 à Nicée) **65**  
 Duc de Normandie **16, 59, 60, 61, 63, 68, 69, 147, 148, 154, 155, 305, 306, 308, 309**
- Robert le Vidame  
 Seigneur de Meslay **132**
- Robert  
 Seigneur de Brée **347**

- Robert, *Robertus*  
 Chantre à Saint-Samson de Dol **109**
- Robert, *Robertus Pincerna* **64**
- Robert, *Robertus* (n. c. – 1037)  
 Archevêque de Rouen **16, 59, 63, 65, 66, 67, 69, 157**
- Robert (XI<sup>e</sup> siècle)  
 Comte de Mortain **158**
- Robin de Meseré  
 Prêtre **140**
- Rodolphe, *Rodulfus* (attesté vivant en 967 – n. c.)  
 Vicomte du Maine **305**
- Roger d'Aumont **211**  
 Évêque d'Avranches **209, 211, 212**
- Roger de Beaumont  
 Abbé de Fécamp **310**
- Roger, fils de Rodulfus, *Rogierius* **64**
- Roger, fils d'Hugo, *Rogierius* **63**
- Roger I<sup>er</sup>, *Rogierius* (n. c. – 18 octobre 1112) **18, 84**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **83, 314, 315, 318, 323**
- Roger I<sup>er</sup>, *Rogierius* (n. c. – 25 septembre 1179)  
 Abbé de Notre-Dame du Bec **328**
- Roger II, *Rogierius* (n. c. – 2 avril 1124) **18**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **83, 84, 317, 318, 321**
- Roger Lohout, *Rogierius Lohoth* **310**
- Roger  
 Seigneur d'Ardevon ou d'Ardenne **340**
- Rolland  
 Doyen de Saint-André d'Avranches **335**
- Rolland, *Rollandus* (n. c. – 12 mars 1004) **21**  
 Moine du Mont Saint-Michel **262, 299**
- ROLLE, Anselme (n. c. – 14 août 1627)  
 Moine bénédictin **399**
- Rollon, *Rollo* (08..? – vers 927/933) **7**  
 Duc de Normandie (911-927/933) **47, 48**
- Roscelin, *Roscelinus*  
 Vicomte du Maine **123**
- ROUSSEL, Thomas  
 Chantre du Mont Saint-Michel **386**
- Ruald  
 Prieur claustral du Mont Saint-Michel **21, 263, 313**
- SARCUS (DE), Placide (XVII<sup>e</sup> siècle) **37**  
 Prieur du Mont Saint-Michel **401**
- Scoliard **21**  
 Trésorier du Mont Saint-Michel **264, 313**
- Seguier  
 Chancelier de France **405**
- Serlon (n. c. – 3 mars) **21**  
 Moine du Mont Saint-Michel **264, 313**
- Sieur de Boisuzé  
 Gouverneur du Mont Saint-Michel **286, 287, 288, 396**
- Sigebert de Gembloux, *Sigebertus Gemblacensis* (1030? – 1112-10-05) **44, 224, 329**  
 Moine à l'abbaye de Gembloux **23**
- Simon (XIV<sup>e</sup> siècle.)  
 Abbé de Marmoutier **360**
- Simon  
 Abbé commendataire de Jumièges **374**

- SOISSONS (DE BOURBON DE), Louis (1604 – 1641-07-06)  
 Comte de Soissons **402**
- Sourdeval **287**
- SOUVRÉ (DE), Jacques **20, 96**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **161, 211, 212, 405, 406**
- Suppon *Suppo* (n. c. – 4 novembre 1061 )  
 Abbé du Mont Saint-Michel **17, 68, 119, 120, 148, 154, 223, 224, 305, 307, 308, 310, 313**
- Suzanne La Tassine **380**
- TARRISSE, Grégoire (1575 – 1648)  
 Supérieur général de la congrégation de Saint-Maur **211, 212**
- TASSIN, Christophe (16.. – 16..) **26, 28, 45, 75**
- TAU, Denyse **253**
- Teduin **329**
- Théodoric **133, 134, 135, 316**  
 Chevalier **132**
- Théodose  
 Abbé près d'Alexandrie **227**
- Thierry, *Theodoricus* (n. c. – 16 ou 17 mai 1027) **17, 18**  
 Abbé de Jumièges **305, 306, 307, 308**
- Thomas Bruni, *Thoma Bruni*  
 Chancelier du roi de Sicile **224**
- Thomas de Saint-Jean (XII<sup>e</sup> siècle) **318**
- Thomas des Chambres (n. c. – 1225-07-05) **18**  
 Abbé du Mont Saint-Michel **342, 343, 344**
- Thomas **347**
- Thomasse Georges **251**
- Thomasse  
 Dame de Tanye **347**
- Thomas Verel  
 Inquisiteur de la Sainte foi **250**
- Tiphaine de Ragueneil **363**
- TOLLEVAST, Jean **252**
- Touchet **30, 284, 285, 392**  
 Capitaine **285**
- Trehan, *Trihan* **107, 108**  
 Soldat **106**
- Turolodus constabilus* **64**
- Turpin, *Turpinus* **137**
- Turstingus vicecomes*  
 Vicomte **64**
- Tusgual **117**
- Urbain IV (1195? – 1264-10-02)  
 Pape **185**
- Urbain VI (1318? – 1389-10-15)  
 Pape de 1378 à 1389 **146**
- Urbain VIII (1568-04 – 1644-07-29)  
 Pape **190, 406**
- Urbain V, *Urbanus V* (1310? – 1370-09-19)  
 Pape **187, 188, 359, 361**
- Ursoenus* **108**
- Urvoh, Urvoh **108**
- Vaignon **180**
- VALIN (DE), Jean (n. c. – 1510-01-11)  
 Abbé commendataire de la Sainte-Trinité-de-Lessay **383**
- VIALART, Charles (1592 – 1644-09-15)

Évêque d'Avranches **209**  
Victor IV (1095 – 1164) **23**  
Antipape **23, 334**  
Vidal, *Vitalis*  
Moine du Mont Saint-Michel **242**  
*Walterius*  
Vicomte **16**  
Yves **126, 127**  
Duc (sous l'abbatit de Mainard II) **124**

## TOPONYMES

- Albe (Italie)  
 Diocèse d'Albe 321
- Alexandrie (Égypte) 227
- Allemagne *Almannia* 248
- Amboise (France, dép. Indre-et-Loire) 214
- Angers (France, dép. Maine-et-Loire) 193, 256  
 Diocèse d'Angers 33, 100, 139, 140, 163, 165, 193, 340, 391  
 Saint-Nicolas d'Angers 256  
 Saint-Serge d'Angers 256, 388
- Angleterre *Anglia* (Royaume-Uni) 18, 21, 22, 24, 68, 70, 85, 86, 101, 104, 154, 155, 156, 159, 164, 166, 169, 180,, 193, 197, 217, 231, 263, 264, 265, 268, 270, 275, 312, 313, 315, 316, 320, 324, 326, 329, 330, 335, 336, 370, 374, 375  
 Angleterre 317
- Anthon (France, dép. Isère, cant. Pont-de-Chérufy) 284
- Aragon (Espagne) 24, 370, 398
- Ardevon (France, dép. Manche, cant. Pontorson, comm. Pontorson) 32, 47, 59, 70, 167, 192, 271, 275, 281, 291, 292, 293, 316, 340, 344, 347, 351, 362, 366, 373, 380, 401, 404, 406, 407  
 Sainte-Marie d'Ardevon 164  
 Saint-Gilles 101, 167
- Argouges (France, dép. Manche, cant. Saint-James) 32, 192  
 Saint-Pierre-d'Argouges 165, 166
- Assigny (France, dép. Manche, cant. Pontorson, comm. Pontorson) 351, 380
- Astereac (voir aussi Beauvoir) 46, 79, 237
- Aumale *Albemaria* (France, dép. Seine-Maritime) 274, 276
- Aurigny *Aurrenna* (Couronne Britannique, dép. Guernesey) 68, 69
- Auzebosc (France, dép. Seine-Maritime, cant. Yvetot) 277
- Avignon (France, dép. Vaucluse) 146, 394
- Avort (France, dép. Maine-et-Loire, cant. Gennes, comm. Gennes) 389
- Avranches *Abrincae* (France, dép. Manche) 16, 26, 49, 50, 59, 62, 71, 85, 146, 178, 179, 189, 197, 206, 209, 210, 239, 240, 241, 268, 272, 280, 292, 293, 325, 328, 332, 333, 335, 340, 347, 352, 353, 358, 361, 393, 398, 406  
 Diocèse d'Avranches 6, 9, 10, 41, 51, 57, 60, 65, 75, 99, 100, 101, 103, 104, 105, 145, 146, 147, 149, 162, 163, 164, 166, 167, 185, 202, 203, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 220, 239, 299, 316, 318, 327, 328, 334, 335, 341, 344, 345, 346, 348, 352, 354, 376, 400, 403, 408  
 Saint-André 328, 340, 358
- Bacilly (France, dép. Manche, cant. Sartilly) 32, 192, 358  
 Saint-Étienne 164, 352
- Baignolet (France, dép. Eure-et-Loir, cant. Voves) 137, 339
- Bâle (Suisse, cant. Bâle-Ville) 375
- Ballant *Baleent* (France, dép. Manche, cant. Pontorson, comm. Vessey) 32, 147, 161, 192, 308, 368  
 Prieuré de Ballant *Bahelenio* 100, 148
- Barneville-Carteret (France, dép. Manche)  
 Saint-Germain-de-Carteret 165
- Bar-sur-Seine (France, dép. Aube) 137
- Basenville (France, dép. Manche, cant. Tessy-sur-Vire, comm. Saint-Louet-sur-Vire) 352
- Bath *Bathonia* (Royaume-Uni) 33
- Bayeux *Bajoce* (France, dép. Calvados) 16, 44, 49, 59, 249, 402  
 Diocèse de Bayeux 32, 55, 57, 60, 65, 67, 166, 192, 256, 312, 316, 318, 324, 340
- Beauvoir (France, dép. Manche, cant. Pontorson) 32, 46, 79, 192, 271, 293, 347  
 Saint-Michel 164
- Bernay *Bernaium* (France, dép. Eure)  
 Notre-Dame de Bernay 306, 311
- Beuvron (vallée de) (France, dép. Manche et Ille-et-Vilaine) 177



- Bithynie (Ancien royaume d'Asie mineur) (Turquie) **68**
- Blois *Blesis* (France, dép. Loir-et-Cher) **382, 385, 386**
- Bordeaux (France, dép. Gironde) **403**
- Boucey (France, dép. Manche, cant. Pontorson, comm. Pontorson) **32, 192, 340, 384**  
 Saint-Pierre **164**
- Bouillon (France, dép. Manche, cant. Sartilly et Granville, comm. Jullouville) **362**
- Boulogne-la-Grasse (France, dép. Oise) **273, 370, 371, 385**
- Bourges (France, dép. Cher)  
 Diocèse de Bourges **262**
- Bourgogne (France) **241, 298, 321, 336**
- Bourgueil (France, dép. Indre-et-Loire)  
 Saint-Pierre de Bourgueil-en-Vallée **256, 350**
- Brabant (Belgique) **23, 329**
- Brée (France, dép. Manche, cant. Pontorson, comm. Tanis) **347, 373**
- Bretagne *Britannia* (France) **21, 22, 50, 70, 86, 103, 106, 108, 110, 115, 151, 169, 170, 171, 180,, 189, 196,, 227, 233, 250, 252, 262, 268, 270, 275, 298, 299, 300, 303, 306, 310, 317, 330, 333, 335, 347, 348, 358, 365, 368, 376, 378, 387, 403**
- Bretteville-sur-Odon (France, dép. Calvados, cant. Caen 1er canton) **14, 33, 55, 57, 66, 193, 299, 358**  
 Moulin de Barne **358**  
 Notre-Dame **166**
- Bréville-sur-Mer (France, dép. Manche, cant. Bréhal) **32, 192, 333**  
 église **333**
- Bricquebec (France, dép. Manche) **269, 282, 283, 347**
- Bricqueville-sur-Mer *Briquevilla* (France, dép. Manche, cant. Bréhal) **14, 57**
- Caen Cadumum (France, dép. Calvados) **87, 174, 179, 248, 256, 270, 315, 332, 360**  
 Saint-Etienne de Caen *Cadumus* **186, 256, 315, 350**
- Cancavena* (Lieu non identifié (France, dép. Ille-et-Vilaine) **73**
- Cantorbéry Cantuariensis (Royaume-Uni) **21**  
 Saint-Augustin de Cantorbéry **264, 313**
- Cardun (villa) (France, dép. Mayenne) **125, 126**
- Carteret (France, dép. Manche, cant. Barneville-Carteret, comm. Barneville-Carteret) **32, 192**
- Caugé *Calgeio* (France, dép. Manche, cant. Pontorson) **310**  
 Église de Caugé **32, 192, 311**
- Cerisy-la-Forêt (France, dép. Manche, cant. Saint-Clair-sur-l'Elle) **299, 308**  
 Saint-Vigor de Cerisy **21, 256, 266, 299, 305, 350**
- Cerne Abbas (Royaume-Uni)  
 Abbaye de Cerne **21, 22, 264, 265, 313, 316, 336**
- Cesson-Sévigné (France, dép. Ille-et-Vilaine) **250**
- Chanteloup (France, dép. Manche, cant. Bréhal) **14, 57**
- Chantepie *Cantapia* (France, dép. Mayenne) **125, 126**
- Chantilly (France, dép. Oise) **293**
- Charcey (France, dép. Manche, cant. Pontorson, comm. Les Pas) **15, 57**
- Chartres *Carnotus* (France, dép. Eure-et-Loir) **100, 247, 256, 316**  
 Diocèse de Chartres **33, 131, 132, 137, 163, 166, 193, 339**  
 Saint-Père de Chartres *Sanctus Petrus Carnoti* **256**
- Châteaudun (France, dép. Eure-et-Loir) **132, 343**
- Chausey *Calsoi* (France, dép. Manche, comm. Granville) **14, 32, 57, 92, 144, 145, 163, 192, 244, 387**  
 Chausey **100, 144, 163**
- Chênehutte-Trèves-Cunault (France, dép. Maine-et-Loire, cant. Gennes)  
 Notre-Dame de Cunault **378**
- Cherbourg-Octeville (France, dép. Manche) **282**
- Chinon (France, dép. Indre-et-Loire) **376**
- Chiry-Ourscamp (France, dép. Oise, cant. Ribécourt-Dreslincourt)  
 Notre-Dame d'Ourscamp **402**

- Cluny (France, dép. Saône-et-Loire)  
Cluny **256, 298, 321, 336**
- Coëtquen (France, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Dinan, comm. Saint-Hélen) **275**
- Combourg (France, dép. Ille-et-Vilaine) **275**
- Corbie (France, dép. Somme) **292**  
Saint-Pierre de Corbie **402**
- Cormeray (France, dép. Manche, cant. Pontorson, comm. Pontorson) **15, 48, 57**
- Cornouailles (Royaume-Uni) **101**
- Coudeville-sur-Mer (France, dép. Manche, cant. Bréhal) **32, 165, 192**  
Saint-Georges-de-Coudeville **165**
- Couesnon **70, 72, 78, 169, 274, 404**
- Coutances *Constancia* (France, dép. Manche) **14, 16, 20, 57, 59, 100, 101, 142, 144, 149, 150, 153, 154, 161, 163, 165, 166, 179, 252, 253, 256, 290, 317, 343, 347, 359, 364, 372, 373, 384, 389, 390**  
Diocèse de Coutances **32, 67, 157, 192, 264, 328, 335**
- Craen (France, dép. Manche, cant. Granville, comm. Saint-Pair-sur-Mer) **362**
- Crapault (bois de) *Crapout* (France, dép. Manche, cant. Sartilly, comm. Carolles) **62**
- Créans *Criant* (France, dép. Sarthe, comm. Clermont-Créans) **141, 193**  
Saint-Pierre de Créans **100, 139, 140, 142, 163, 165, 298, 340**
- Crémieu (France, dép. Isère) **380**
- Dameigné (France, dép. Manche, cant. Pontorson, comm. Curey) **15, 57**
- Dauphiné (France) **215, 380, 381**
- Dijon (France, dép. Côte-d'Or) **8**  
Saint-Bénigne de Dijon **255**
- Dinan (France, dép. Côtes-d'Armor) **278, 363, 374, 378**
- Dol *Dolensis* (France, dép. Ille-et-Vilaine) **21, 109, 110, 185, 186, 262, 299**  
Diocèse de Dol **33, 71, 73, 99, 106, 108, 109, 163, 165, 189, 193, 233, 256, 299, 314, 319, 333, 335, 372, 403**  
Saint-Samson **109, 112**
- Domfront-en-Champagne (France, dép. Sarthe, cant. Conlie) **33, 193**
- Domfront (France, dép. Orne) **321, 333**
- Donville-les-Bains (France, dép. Manche, cant. Granville) **362, 373**
- Dragey (France, dép. Manche, cant. Sartilly, comm. Dragey-Ronthon) **32, 62, 192**
- Dragey-Ronthon (France, dép. Manche, cant. Sartilly)  
Brion **23, 100, 146, 161, 189, 324, 368, 381, 383, 384**  
Saint-Médard **164**
- Dyssié **248**
- Elliant (France, dép. Finistère, cant. Rosporden) **100, 115**
- Espagne (Espagne) **103, 363, 402**
- Esquay-Notre-Dame (France, dép. Calvados, cant. Évrecy)  
Notre-Dame d'Esquay **166, 193, 316**
- Étival-lès-le-Mans (France, dép. Sarthe, cant. La Suze-sur-Sarthe) **193**  
Notre-Dame d'Étival **119, 165**
- Évrecy (France, dép. Calvados) **33, 193, 324, 352**  
Notre-Dame d'Évrecy **166, 324**
- Évreux *Ebroas* (France, dép. Eure) **16, 59**  
Diocèse d'Évreux **65, 149, 335**  
Saint-Taurin d'Évreux *Beatus Taurinus* **8, 24, 50, 256, 265, 364, 388**
- Évron (France, dép. Mayenne, cant. Évron, comm. Évron)  
Notre-Dame d'Évron **256, 257, 348**
- Exeter *Exonia* (Royaume-Uni)  
Diocèse d'Exeter **155, 159, 164**
- Fains-la-Folie (France, dép. Eure-et-Loire, cant. Voves)  
Saint-Michel-d'Auffains *Autanis* **100, 137, 163, 339**
- Fécamp *Fiscannum* (France, dép. Seine-Maritime)  
La Trinité de Fécamp **13, 56, 255, 305, 310, 328, 394, 402**
- Ferentino (Italie) **326**

- Flamanville *Flamencvilla* (France, dép. Manche, cant. Les Pieux) **14, 57**  
 Foix (France, dép. Ariège) **278**  
 Forges (France, dép. Orne, cant. Alençon III) **15, 57**  
 Fougères (France, dép. Ille-et-Vilaine) **245, 288**  
 Fourneaux (France, dép. Manche, cant. Tessy-sur-Vire) **340**  
     Saint-Jean **166**  
 Frascati (Italie)  
     Diocèse de Frascati **348**  
 Gembloux (Belgique)  
     Abbaye de Gembloux **23**  
 Genêts (France, dép. Manche, cant. Sartilly) **7, 32, 46, 101, 102, 103, 145, 146, 167, 189, 243, 268, 324, 330, 352, 354, 356, 362, 368**  
     Notre-Dame **100, 164, 330**  
     Sainte-Anne **102, 167**  
     Sainte-Catherine **101, 167**  
 Genet (villa) (France, dép. Mayenne) **126**  
 Gennes (France, dép. Maine-et-Loire)  
     Saint-Vétérin de Gennes **389**  
 Gloucester *Gloecestre* (Royaume-Uni)  
     Saint-Pierre de Gloucester **21, 264, 313**  
 Gohory *Goherius* (France, dép. Eure-et-Loir, cant. Brou) **132, 133, 134**  
     Saint-Michel de Gohory **100, 131, 132, 134, 135, 136, 163, 166, 316, 343, 345**  
 Goolt (nom de lieu aujourd'hui disparu) (France, dép. Manche, cant. Sartilly, comm. Dragey-Ronthon) **62**  
 Gorrion (France, dép. Mayenne) **130, 322**  
 Granville (France, dép. Manche) **145, 249, 380**  
 Guernesey *Greneroy* (Couronne Britannique, dép. Guernesey) **60, 61, 68, 69, 101, 154, 155, 164, 166, 192**  
     Prieuré de la Vallée **101, 154, 155, 164**  
     Sainte-Marie de Lihou **101, 154, 155, 164**  
     Sainte-Marie du Château **155, 166**  
     Saint-Michel de la Vallée **155, 166**  
     Saint-Pierre du Bois **155, 166**  
     Saint-Sauveur **155, 166**  
 Guingamp (France, dép. Côtes-d'Armor) **368**  
 Hacqueville (France, dép. Manche, cant. Granville, comm. Granville) **380**  
 Hainneville (France, dép. Manche, cant. Équeurdreville-Hainneville, comm. Équeurdreville-Hainneville) **368**  
 Hambye (France, dép. Manche, cant. Gavray) **269**  
 Hamelin (France, dép. Manche, cant. Saint-James)  
     Saint-Martin de La Chapelle-Hamelin **164, 316**  
 Hejantot *Heiantot* (France, dép. Manche) **32, 192**  
 Hérenguerville *Herengardisvilla* (France, dép. Manche, cant. Montmartin-sur-Mer) **14, 57**  
     Saint-Gratien **165**  
 Hirel (France, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Cancale) **112**  
 Honfleur (France, dép. Calvados) **270**  
 Huisnes-sur-Mer (France, dép. Manche, cant. Pontorson) **7, 32, 46, 192, 271, 293, 347**  
     Saint-Pierre **164**  
 Istanbul (Turquie)  
     Constantinople **225**  
 Iznik (Turquie, dép. Bursa) **68**  
 Jersey *Gersei* **14, 32, 57, 101, 148, 153, 154, 163, 166, 192, 309**  
     Saint-Clément **101, 153, 154, 163, 355**  
     Saint-Ouen **166**  
 Jérusalem *Jerosolima* (Israël) **311**  
 Josselin (France, dép. Morbihan)  
     Saint-Martin de Josselin **376**

- Jullouville (France, dép. Manche, cant. Sartilly)  
 Saint-Michel-des-Loups **165**
- Jumièges *Gemmeticum* (France, dép. Seine-Maritime, cant. Duclair)  
 Saint-Pierre de Jumièges Sanctu Petrus Gemmeticens **8, 256, 305, 306, 308, 318, 320, 374**
- Kairon (France, dép. Manche, cant. Granville, comm. Saint-Pair-sur-mer) **149**
- Kerbéquel (France, dép. Morbihan, cant. La Trinité-Porhoët, comm. Ménéac) **117**
- La Bloutière (France, dép. Manche, cant. Villedieu-les-Poêles)  
 Saint-Thomas **359**
- Lacerins (villa) (France, dép. Mayenne) **126**
- La Chapelle-Hamelin (France, dép. Manche, cant. Pontorson) **32, 164, 192, 340**
- La Croix-Avranchin Cruce (France, dép. Manche, cant. Saint-James) **32, 147, 148, 192, 308**
- La Dorée (France, dép. Mayenne, cant. Landivy) **123**  
 Saint-Michel-de-l'Abbayette **100, 123, 124, 125, 129, 130, 131, 163, 314, 343, 362**
- La Flèche (France, dép. Sarthe) **139, 340**
- La Haye-Mainard (forêt) (France, dép. Mayenne) **129**
- La Lande de Bevais *Bivia* (France, dép. Manche, cant. Sartilly) **32, 62, 318**
- La Lande-de-Qui *Landeguedhoi* (France, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Combourg, comm. Meillac) **73**
- La Mesleraye (France, dép. Manche, cant. Granville, comm. Saint-Planchers) **362**
- Landivy (France, dép. Mayenne) **124**
- Lanneray (France, dép. Eure-et-Loir, cant. Châteaudun) **132**
- Laon (France, dép. Aisne)  
 Diocèse de Laon **278**
- La Perelle *Perrella* **310**
- Larcellose (villa) (France, dép. Mayenne) **126**
- La Sée (France, dép. Manche) **274**
- La Sélune (France, dép. Manche) **274**
- La Tannière *Taonaria* (France, dép. Mayenne, cant. Landivy, comm. Saint-Berthevin-la-Tannière) **124, 129, 130, 131, 322**
- La Trebilière (France, dép. Mayenne, cant. Landivy, comm. La Dorée) **131**
- Le Bec-Hellouin *Sanctus Martinus de Parco* (France, dép. Eure, cant. Brionne)  
 Notre-Dame-du-Bec *Beccus* **255, 323, 328, 329, 388**
- Le Boël *Villa Bohel* (France, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Guichen, comm. Guichen) **70, 72**
- Léhon (France, dép. Côtes-d'Armor, cant. Dinan)  
 Saint-Magloire de Léhon **378**
- Le Loreur (France, dép. Manche, cant. Bréhal) **362**
- Le Luot (France, dép. Manche, cant. La Haye-Pesnel) **332**
- Le Mans *Cenomanens* (France, dép. Sarthe) **100, 118, 120, 121, 122, 125, 130, 256, 275, 305, 332, 343, 360**  
 Diocèse du Mans **33, 123, 125, 163, 165, 193, 322, 348**  
 Saint-Jean de la Chévrerie **119, 165**  
 Saint-Pierre de la Couture **256, 257, 360**  
 Saint-Victeur Au Mans **33, 100, 118, 119, 120, 121, 122, 163, 193, 220, 225, 305, 332**  
 Saint-Vincent du Mans **256**
- Le Mesnil-Adelée *Maisnilranger* (France, dép. Manche, cant. Juvigny-le-Tertre) **15, 57**
- Le Mesnil-Drey (France, dép. Manche, cant. La Haye-Pesnel, comm. Folligny) **333**
- Le Moulin-le-Comte (France, dép. Manche, cant. Sartilly, comm. Bacilly) **32, 68, 192, 308, 313**
- Lengronne *Lengrona* (France, dép. Manche, cant. Gavray) **14, 57**
- Le Plessis (France, dép. Deux-Sèvres, cant. Montcoutant, comm. Montcoutant) **140**
- Le Sap (France, dép. Orne, cant. Vimoutiers) **248**
- Les Challiers (France, dép. Manche, cant. Pontorson, comm. Macey) **15, 57**
- Les Pas (France, dép. Manche, cant. Pontorson, comm. Pontorson) **271, 293, 347**  
 Saint-Martin **164**
- Les Préaux *Pratellum* (France, dép. Eure, cant. Pont-Audemer)  
 Saint-Pierre de Préaux Sanctus Petrus Pratelli **328**

- Lessay (France, dép. Manche)  
 Sainte-Trinité de Lessay **256, 257, 258, 259, 350, 364, 383**
- Le Tréport (France, dép. Seine-Maritime, cant. Eu)  
 Saint-Michel du Tréport **256, 408**
- Levaré (France, dép. Mayenne, cant. Gorron) **129, 193, 322**  
 Saint-Victeur de Levaré **124, 125, 127, 128, 131, 165**
- Lewes (Angleterre)  
 Saint-Pancrease **321**
- Lingreville (France, dép. Manche, cant. Montmartin-sur-Mer)  
 Saint-Martin de Lingreville **165, 347**
- Lisieux *Lexovium* (France, dép. Calvados) **16, 19, 59, 248, 385, 386, 403**  
 Diocèse de Lisieux **149, 157, 256, 318, 386, 387**
- L'Oillande (bois de) (France, dép. Manche, cant. n. c., comm. n. c.) **362**
- Lombardie (Italie) **8, 223, 305, 308, 310**
- Lorraine (France) **398**
- Lucques (Italie)  
 Saint-Frediano de Lucques **344**
- Lyon (France, dép. Rhône) **376, 399**
- Mâcon *Maschon* (France, dép. Saône-et-Loire) **256**
- Marigny *Marrinnei* (France, dép. Manche) **15, 57, 253**
- Marseille (France, dép. Bouches-du-Rhône) **386**
- Maupertuis (France, dép. Manche, cant. Pontorson, comm. Tanis) **347**
- Mayenne *Meduana* (France) **130**
- Mégaudais (France, dép. Mayenne, cant. Chailland, comm. Saint-Pierre-des-Landes) **129**
- Meigné (France, cant. Ducey, comm. Crollon) **15, 57**
- Ménéac *Miniac* (France, dép. Morbihan, cant. La Trinité-Porhoët) **115, 116, 117**  
 Saint-Yguer **115**
- Meslay-le-Vidame (France, dép. Eure-et-Loire, cant. Bonneval) **132**
- Mohon (France, dép. Morbihan, cant. Ploërmel) **117**
- Mondrainville (France, dép. Calvados, cant. Tilly-sur-Seulles) **14, 57**
- Monistrol de Montserrat (Espagne)  
 Abbaye de Montserrat **293**
- Montauban-de-Bretagne (France, dép. Ille-et-Vilaine) **275**
- Mont-Dol (France, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Dol-de-Bretagne) **99, 108, 109, 333**  
 Saint-Michel **33, 99, 108, 109, 163, 193, 333**
- Montebourg *Monsburgus* (France, dép. Manche, cant. Montebourg)  
 Abbaye de Montebourg **256, 257, 359**
- Montenay (France, dép. Mayenne, cant. Ernée) **125, 193**
- Monte Sant'Angelo (Italie) **45, 46, 79, 82, 226, 237, 242**
- Montgulfon (villa) (France, dép. Mayenne) **126**
- Montmirel (France, dép. Manche, cant. Sartilly) **362**
- Montpinchon (France, dép. Manche, cant. Cerisy-la-Salle) **372**
- Mont-Rouault Monroalt (France, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Pleine-Fougères, comm. Pleine-Fougères) **71, 72, 171, 306, 347, 356, 389, 395, 401, 406**
- Mont-Saint-Michel *Mons Sancti Michaelis* (France, dép. Manche, cant. Pontorson) **6**  
 Notre-Dame du Circuit **291, 382, 383, 385, 400**  
 Notre-Dame-sous-Terre **84, 85, 319, 330**  
 Saint-Étienne **85, 330**  
 Saint-Martin **300**  
 Saint-Pierre du Mont **164, 211, 212**
- Mortagne-au-Perche *Mauritania* (France, dép. Orne) **335**
- Mortain Moritonia (France, dép. Manche) **15, 57, 111, 156, 158, 276, 313, 373**
- Muneville-le-Bingard (France, dép. Manche, cant. Saint-Sauveur-Lendelin)  
 Saint-Germain-le-Bingard **101, 150, 161**
- Nantes (France, dép. Loire-Atlantique) **73, 336, 378**

- Naples (Italie) **398**
- Narbonne (France, dép. Aude) **394, 399**
- Neiron (forêt de) (France, dép. Manche, cant. Sartilly, comm. Champeaux) **62**
- Normandie *Normania* (France) **7, 47, 48, 55, 60, 68, 69, 70, 75, 81, 82, 85, 86, 104, 144, 145, 146, 147, 149, 154, 155, 156, 159, 169, 170, 173, 174, 177, 178, 179, 180, 197, 201, 202, 212, 215, 227, 239, 240, 242, 251, 252, 268, 269, 270, 271, 278, 282, 292, 295, 299, 309, 313, 315, 320, 326, 327, 329, 330, 332, 335, 336, 339, 343, 347, 355, 358, 360, 362, 363, 372, 374, 384, 402, 403**
- Noyant (France, dép. Manche, cant. Pontorson, comm. Macey) **366**
- Noyon (France, dép. Oise) **277, 402**
- Obret (France, dép. Manche, cant. Sartilly) **62**
- Omerville (France, dép. Val-d'Oise, cant. Magny-en-Vexin)  
Commanderie d'Omerville **408**
- Orléans (France, dép. Loiret) **22, 277, 362, 403**  
**22, 256, 257, 262, 263, 321**  
Diocèse d'Orléans **256, 262**
- Orval (France, dép. Manche, cant. Montmartin-sur-Mer) **364**
- Ostie *Ostium* (Italie) **377**
- Palestrina (Italie)  
Diocèse de Palestrina **348**
- Paris (France, dép. Paris) **9, 24, 25, 36, 180, 209, 210, 212, 217, 256, 269, 290, 293, 352, 360, 365, 370, 373, 374, 376, 378, 380, 398, 399, 402, 403, 406, 407, 408**  
Collège de Cluny **398**  
Saint-Germain-des-Prés **36, 256**  
Saint-Jean-de-Latran **408**  
Saint-Martin-des-Champs **24, 256, 376**  
Saint-Victor de Paris **334**
- Perpignan (France, dép. Pyrénées-Orientales) **293**
- Perrier *Duperier* (France, dép. Manche, cant. Bréhal) **362**
- Picardie (France) **292**
- Plestin-les-Grèves (France, dép. Côtes-d'Armor) **115**  
Notre-Dame de Naugaret **115**
- Plomb (France, dép. Manche, cant. Pontorson, comm. La Croix-Avranchin) **362**
- Poilly *Poillei* (France, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Louvigné-du-Désert) **111, 113, 114, 193**  
Saint-Martin **110, 165, 310, 333**
- Poitiers (France, dép. Vienne) **256, 342**
- Pologne **217**
- Pont-de-l'Arche (France, dép. Eure)  
Abbaye de Bonport Bonus Portus **388**
- Pontoise (France, dép. Île-de-France)  
Saint-Martin de Pontoise **402**
- Pontorson *Ponte Ursonis* (France, dép. Manche) **32, 104, 105, 192, 286, 289, 333, 334, 379, 384, 394, 396, 404**  
Notre-Dame **105, 164**  
Notre-Dame de Pontorson *Beata Maria de Ponte Ursonis* **99, 104, 105, 162**
- Ponts (France, dép. Manche, cant. Avranches) **332**
- Potrel (France, dép. Manche, cant. Sartilly, comm. Dragey) **62, 362**
- Quimper (France, dép. Finistère)  
Diocèse de Cornouaille **115, 116, 163, 193**  
Diocèse de Quimper **100**
- Quimperlé (France, dép. Finistère)  
Sainte-Croix de Quimperlé **116**
- Quintin (France, dép. Côtes-d'Armor) **252**
- Redon *Redonensis* (France, dép. Ille-et-Vilaine)  
Saint-Sauveur de Redon **265, 301**

- Reims Remis (France, dép. Marne) **20, 25, 94, 396, 402, 405**  
 Saint-Nicaise de Reims **402**  
 Saint-Rémi de Reims **402**
- Rennes (France, dép. Ille-et-Vilaine) **8, 24, 112, 227, 256, 290**  
 Diocèse de Rennes **33, 100, 110, 113, 114, 163, 165, 189, 250, 310, 333, 335, 403**  
 Saint-Melaine **8, 50, 111, 186, 256, 348, 376, 378, 389, 390**  
 Saint-Pierre *Sanctus Petrus* **113, 335**
- Rome *Roma* (Italie) **9, 25, 96, 146, 151, 197, 282, 328, 368, 375, 376, 377, 378, 379, 387, 390, 394, 406**
- Roquillats (France, comm. Elliant ?) **115, 118**  
 Saint-Michel de Roquillat **100, 115, 116, 118, 163, 170, 300, 333, 343**
- Rotoloi **14, 57**
- Rouen *Rotomagus* (France, dép. Seine-Maritime) **9, 16, 47, 48, 53, 54, 70, 94, 104, 166, 178, 179, 180, 185, 210, 256, 270, 291, 292, 302, 316, 318, 323, 326, 348, 353, 375, 376, 377, 388, 389, 391, 393, 399, 404, 407**  
 Diocèse de Rouen **47, 49, 58, 105, 157, 256, 335, 394**  
 Saint-Michel au Vieux Marché **33, 193**  
 Saint-Ouen *Sanctus Audoenus* **256**
- Roz-sur-Couesnon (France, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Pleine-Fougères) **117**
- Saint-Aubin-des-Préaux (France, dép. Manche, cant. Granville)  
 Saint-Aubin-les-Préaux **165**
- Saint-Bénin (Italie)  
 Fruttuaria **305, 307, 308**
- Saint-Benoît-de-Beuvron (France, dép. Manche, cant. Saint-James, comm. Saint-James) **32, 192**
- Saint-Berthevin-la-Tannière (France, dép. Mayenne, cant. Landivy) **33, 193**  
 Saint-Berthevin **124, 125, 127, 128, 129, 131, 165, 193, 322**
- Saint-Broladre (France, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Pleine-Fougères) **107, 108, 193, 314**  
 Saint-Broladre **99, 106, 163, 382**  
 Saint-Pierre **165**
- Saint-Denis de Gastines (France, dép. Mayenne, cant. Ernée) **124**  
 Saint-Thomas de la Cencie **131**
- Saint-Denis (France, dép. Sene-Saint-Denis)  
 Abbaye de Saint-Denis **256, 402**
- Saint-Évroult-Notre-Dame-du-Bois (France, dép. Orne, cant. La Ferté-Fresnel)  
 Saint-Évroult *Beati Ebrulfus* **8, 50, 256**
- Saint-Georges-Buttavent (France, dép. Mayenne, cant. Mayenne)  
 Fontaine-Daniel **350**
- Saint-Georges-de-Gréhaigne *Sanctum Georgium* (France, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Pleine-Fougères) **308**
- Saint-Germain-sur-Ay *Fulquerevilla* (France, dép. Manche, cant. Lessay) **314**  
 Saint-Germain-sur-Ay **100, 142, 143, 163, 165, 343, 352, 382**
- Saint-Gildas-des-Bois (France, dép. Loire-Atlantique)  
 Saint-Gildas-des-Bois **377**
- Saint-Jacut-de-la-mer (France, dép. Côtes d'Armor, cant. Ploubalay)  
 Saint-Jacut **256**
- Saint-James Beuvron (France, dép. Manche) **62, 148**
- Saint-Jean-des-Champs (France, dép. Manche, cant. La Haye-Pesnel) **32, 192, 384**  
 Saint-Jean-des-Champs **165**
- Saint-Jouin-de-Marnes (France, dép. Deux-Sèvres)  
 Saint-Jouin-de-Marnes **256, 342**
- Saint-Léger (France, dép. Manche, cant. La Haye-Pesnel, comm. Saint-Jean-des-Champs) **351**
- Saint-Lô (France, dép. Manche) **256, 305**
- Saint-Louet-sur-Vire (France, dép. Manche, cant. Tessy-sur-Vire) **352**
- Saint-Malo (France, dép. Ille-et-Vilaine) **22, 24, 70, 101, 115, 256, 275, 278, 321, 348, 363, 374**  
 Diocèse de Saint-Malo **33, 150, 151, 161, 165, 193, 196, 252, 262, 275, 335**
- Saint-Martin-de-Boscherville *Baukervilla* (France, dép. Seine-Maritime, cant. Duclair)

- Saint-Georges-de-Boscherville *Sanctus Georgius* 256, 326
- Saint-Martin-l'Arç (France, dép. Vienne, cant. Availles-Limouzine)  
Notre-Dame de la Réau 256
- Saint-Maur-des-Fossés (France, dép. Val-de-Marne)  
Abbaye de Saint-Maur 256
- Saint-Méen-le-Grand (France, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Rennes)  
Saint-Méen 256
- Saint-Méloir (France, dép. Ille-et-Vilaine) 33, 70, 101, 152, 193, 252, 298  
Saint-Méen 151, 165, 170  
Saint-Méloir 73, 150, 151, 161, 165, 170, 368, 372
- Saint-Michel l'Écluse (Italie)  
Saint-Michel-de-la-Cluse 256, 336
- Saint-Pair-sur-Mer (France, dép. Manche, cant. Granville) 32, 101, 149, 150, 189, 192, 347, 362, 368  
Saint-Pair 57, 165  
Saint-Pair-sur-Mer 149, 150, 161
- Saint-Philbert-sur-Risle *Sanctus Philebertus* (France, dép. Eure, cant. Montfort-sur-Risle)  
Saint-Philbert 328
- Saint-Planchers (France, dép. Manche, cant. Granville) 351  
L'Oiselière 150  
Saint-Pancrace 32, 165, 192
- Saint-Pol-de-Léon (France, dép. Finistère)  
Diocèse de Léon 116
- Saint-Sauveur-le-Vicomte (France, dép. Manche)  
Saint-Sauveur-le-Vicomte *Sanctus Salvator* 256, 264, 317, 328
- Saint-Sylvain (France, dép. Seine-Maritime, cant. Saint-Valery-en-Caux) 251
- Saint-Wandrille-Rançon *Sanctus Wandregisilus* (France, dép. Seine-Maritime, cant. Caudebec-en-Caux)  
Saint-Wandrille *Sanctus Wandregisilus* 8, 50, 51, 256, 257, 296, 297
- Sarthe (fleuve) *Sarta* (France, dép. Sarthe) 120, 121
- Sartilly (France, dép. Manche) 332  
Saint-Pair 165, 332
- Sedan (France, dép. Ardennes) 402
- Sées (France, dép. Orne)  
Diocèse de Séez 67, 227, 328  
Saint-Martin de Sées 256
- Servon (France, dép. Manche, cant. Pontorson) 332, 347, 404  
Saint-Martin 164, 347
- Sicile (Italie) 140, 224, 398
- Soligny (France, dép. Pontorson, cant. Manche, comm. Curey) 15, 57
- Tanis (France, dép. Manche, cant. Pontorson) 347, 373
- Tarse (Turquie) 403
- Thar (le) *Tarn* (France, dép. Manche) 14, 57
- Thiron-Gardais (France, dép. Eure-et-Loir)  
La Sainte-Trinité de Tiron 256
- Tisseel [lieu non identifié] (France, dép. Manche, cant. Sartilly, comm. Dragey ou ses environ) 62
- Tissey *Tisseium* (France, dép. Manche, cant. Sartilly, comm. Dragey) 62
- Tombelaine *Tomba Helenes* (France, dép. Manche, cant. Pontorson, comm. Genêts) 23, 78, 103, 249, 274, 278, 404  
Sainte-Marie et Sainte-Apoline de Tombelaine Paris BNF, Français 18950, f. [16v], p. 30 (ch. 4). 99, 102, 162, 323, 341
- Tonnerre (France, dép. Yonne)  
Saint-Michel 408
- Touffou (France, dép. Mayenne, comm. n. c.) 362
- Toulouse Tholosa (France, dép. Haute-Garonne) 394  
Diocèse de Toulouse 278  
Saint-Sernin 406
- Tourraine (France) 139, 360, 376



- Tours (France, dép. Indre-et-Loire) **23, 33, 193, 255, 298, 334, 348**  
 Saint-Julien de Tours **256, 257**  
 Saint-Martin de Marmoutier *Major Monasterium* **165, 255, 298, 360, 394**
- Tréauville (France, dép. Manche, cant. Les Pieux) **368**
- Tregentel (France, dép. Morbihan, cant. La Trinité-Porhoët, comm. Ménéac) **117**
- Tréguier (France, dép. Côtes-d'Armor)  
 Diocèse de Tréguier **115**
- Trois-Fontaines-l'Abbaye (France, dép. Marne, cant. Thiéblemont-Farémont)  
 Trois-Fontaines **406**
- Valbonnais (France, dép. Isère) **276**
- Vendôme (France, dép. Loir-et-Cher) **278**
- Venise *Venetia* (Italie)  
 Saint-Marc **88, 344**
- Venlée (la) *Venleia* (France, dép. Manche) **14, 57**
- Verceil (Italie)  
 Diocèse de Verceil **305**
- Verneuil-sur-Avre *Vernuelei* (France, dép. Eure) **275**
- Verson *Versum* (France, dép. Calvados, cant. Évrecy) **14, 32, 57, 65, 192**
- Vesly *Verlei* (France, dép. Manche) **14, 57**
- Viel *Viel* (France, dép. Manche, cant. Sartilly) **362**
- Villamée *Villamaris* ou *Villamois* (France, dép. Ille-et-Villaine, cant. Louvigné-du-désert) **33, 110, 111, 113, 114, 193, 310, 333**  
 Saint-Martin de Villamée **100, 110, 111, 163, 165, 170, 226, 300**
- Villarenton *Aruntun (villa)* (France, dép. Mayenne, cant. La Dorée) **33, 126, 129, 193**
- Ville-Perdue *Perduht (villa)* (France, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Louvigné-du-Désert, comm. Villamée) **112**
- Villiers-le-Pré (France, dép. Manche, cant. Saint-James) **32, 147, 148, 192, 308**
- Viterbe (Italie) **349**
- Winchester (Royaume-Uni) **21, 265, 313**  
 Hyde **21, 263, 313**



